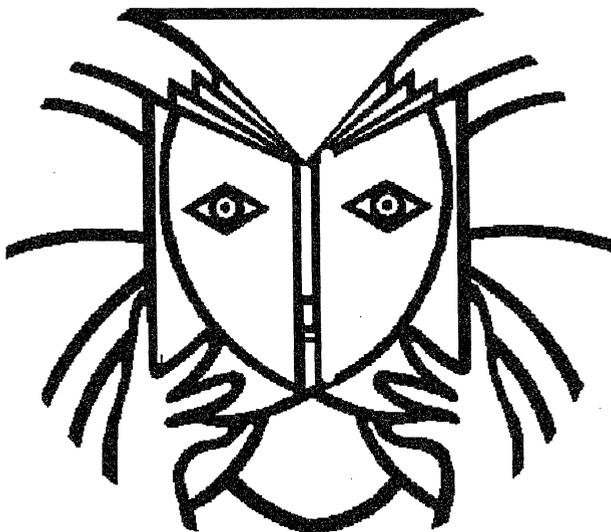




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA***

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA***

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 3

DEUXIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1897



09412828

Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

SECONDE SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1897.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A	C
Acier et fer 30	Cabotage, Lois de..... 78
Actionnaires dans les banques chartées..... 3	Camp militaire, Aldershot. (p.i.) 68
Affaires indiennes, Rapport annuel..... 14	Canal de Grenville..... 71b
Agriculture, Rapport annuel..... 8	Canal de Montréal, Ottawa et Baie Geor- gienne..... (p.i.) 43
Alaska, Frontière de l'..... 51, 77	Carmichael, Andrew..... (p.i.) 57s
Aldershot, Camp militaire d'..... (p.i.) 68	Chemins de fer et canaux, Rapport annuel... 10
Anderson, Thomas E. (p.i.) 48	Chemins de fer, Subventions aux..... 66
Anglo-canadienne, Cie de prêt et de place- ments (p.i.) 34	Chemin de fer du Pacifique Canadien :
Approvisionnements des bateaux à vapeur (p.i.) 60	Affaires avec le département de l'inté- rieur..... (p.i.) 31a
Archives du Canada 8a	Terres vendues par..... (p.i.) 31
Aspy Bay..... (p.i.) 64	Chenal Nord, Fleuve Saint-Laurent..... 71c
Assurances, Compagnies d'..... 4a, 4b	Collège militaire royal..... (p.i.) 69, 69a
Assurances, Rapport annuel..... 4	Colombie-Britannique, Saumon de la.... (p.i.) 80
Auditeur général, Rapport de l'..... 1	Commerce, Rapport annuel..... 5
Augmentations statutaires..... 47	Commerce et navigation, Rapport annuel... 6
Avocats du gouvernement..... (p.i.) 37	Commission géologique, Rapport de la..... 13a
B	Comptes publics, Rapport annuel..... 2
Banques chartées..... 3	Conférence au sujet du bétail et des chevaux.. 59
Barrage à Hastings..... (p.i.) 44	Congrès international des chemins de fer (p.i.) 70, 70a
Bateaux à vapeur, Inspection des..... 11e	Conseil de la Trésorerie, Rejets de décisions.. 23
Beaulieu, Gédéon..... (p.i.) 58	Contrat pour les billets de banque..... 41
Belle-Rivière, Brise-lames de..... (p.i.) 72b	Contrat pour le service des steamers..... 52
Bibliothèque du parlement, Rapport de la... 17	Contrat pour le service des malles..... 12a
Billets de banque, Contrat pour les..... 41	Cour de l'échiquier, Ordres de la..... (p.i.) 24
Billets et timbres du gouvernement..... 41	D
Bompas, Bischoff et Cie..... (p.i.) 37	Daly, T. M., Rapport de..... (p.i.) 13b
Budget..... 2a à 2e	Décoloration du homard en boîtes..... 11c
Bureau des douanes..... (p.i.) 38	

D		L	
Dépenses imprévues.....(p.i.)	28	Lynch, Daniel.....(p.i.)	79
Destitutions, Service civil.....(p.i.)	57 à 57s	M	
Destitutions, Service civil.....	57t	Malles, Contrats de.....(p.i.)	81 à 81b
Détenus libérés.....(p.i.)	42	Malles, Contrat pour le service de la.....	12a
Doutre, Alexis.....(p.i.)	57m	Mandats du gouverneur général.....(p.i.)	22
Duncan, Dr George.....(p.i.)	57c	Manitoba, Question des écoles du.....	35
E		Mara, J. A.....(p.i.)	26
Écoles du Manitoba, Question des.....	35	Marine, Rapport annuel.....	11
École industrielle de Saint-Paul.....(p.i.)	46	Marine et pêcheries, Sous-agents.....(p.i.)	57c
Elections générales, 1896.....	20	Milice et défense, Rapport annuel.....	19
Elections, Honoraires d'.....(p.i.)	39	Milice, Ordres de la.....(p.i.)	63
Emigration, Rapport sur l', par T.M.Daly(p.i.)	13b	Montréal, Ottawa, Baie Georgienne, Canal	
Emmagasinage frigorifique.....(p.i.)	74	de.....(p.i.)	43
Etats-Unis, Navires de pêche des.....(p.i.)	21	Monuments historiques.....(p.i.)	67
F		Mc	
Fairbrother, W. D.....(p.i.)	57j	McLeod, R., et McKay, R.....(p.i.)	57p
Falsification des substances alimentaires.....	7b	McNeill, A. J.....(p.i.)	57b
Fer et acier.....	30	McPhee, Angus.....(p.i.)	57a
Fermes expérimentales.....	8c	N	
Fleuve Saint-Laurent, Chenal Nord.....	71e	Nord-Ouest, Police à cheval du.....	15
France, Traité avec la.....	54, 54a	Nord-Ouest, Territoires du.....(p.i.)	61
G		Northfield, Maître de poste de.....(p.i.)	33
Galops, Canal des.....71d, 71e		O	
Goderich, Havre de.....(p.i.)	72a	Oak Bay, Moulins de.....(p.i.)	75
Gouvernement, Billets et timbres du.....	41	Obligations et garanties.....(p.i.)	36
Gouverneur général, Mandats du.....(p.i.)	22	P	
Gratifications sur le fer et l'acier.....	30	Pêcheries, Rapport annuel.....	11a
Grenville, Canal de.....	71b	Pêches, Gratifications de.....(p.i.)	83
H		Penhallwick, Réclamations de MM.....(p.i.)	25
Hastings, Barrage à.....(p.i.)	44	Permis aux navires de pêche des E.-U.....(p.i.)	21
Havre du Nord, Aspy Bay.....(p.i.)	64	Petrel, Vapeur.....(p.i.)	55
Homard en boîtes, Décoloration du.....	11c	Poids, mesures, etc.....	7a
Honoraires d'élections.....(p.i.)	39	Police à cheval du Nord-Ouest.....	15
I		Pont à Québec.....(p.i.)	45
Ile du Prince-Edouard, Réclamations finan-		Port-Arthur, Havre de.....(p.i.)	72
cières de l'.....	56	Postes, Ministre des, Rapport annuel.....	12
Impressions publiques et papeterie.....	16c	Postes, Inspecteurs des.....	76
Inspecteurs des bureaux de poste.....	76	Price, David H.....(p.i.)	57k
Inspection des bateaux à vapeur.....	11e	Promotions par brevet.....(p.i.)	63
Instructions sur le tarif.....(p.i.)	40	Q	
Intérieur, Rapport annuel.....	13	Québec, Pont de.....(p.i.)	45
Internationales, Bureau des douanes.....(p.i.)	38	R	
J		Rapport des élections, 1896.....	20
Jones, Dr.....(p.i.)	79	Réclamations financières de l'I.P.-E.....	56
Jones, Juge.....(p.i.)	82	Rejets par le Conseil de Trésorerie des déci-	
Justice, Rapport annuel.....	18	sions de l'A.G.....	23
K		Retraites, Service civil.....(p.i.)	29
Kingston, Pénitencier de.....	49	Revelstoke, Terres à.....(p.i.)	26, 26a
Kootenay, Compagnie de hauts-fourneaux et		Revenu de l'intérieur, Rapport annuel.....	7
de trafic de.....(p.i.)	26a	Rimouski, Bureau de poste de.....(p.i.)	58
		Russel, Charles.....(p.i.)	37

S

Saint-Paul, Ecole industrielle de	(p.i.) 46
Saumon, Colombie-Britannique	(p.i.) 80
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du	16
Service civil :	
Acte d'assurances	(p.i.) 50
Augmentations statutaires	47
Commissaires enquêteurs	(p.i.) 73, 73a
Conseil des examinateurs	16b
Destitutions, etc.	(p.i.) 57 à 57s
Destitutions, etc.	57t
Retraite	(p.i.) 29
Service des steamers	(p.i.) 52
Sheilds, T. P.	(p.i.) 57b
Smith, F. H.	(p.i.) 57d
Smith, John L.	(p.i.) 57q
Soulanges, Canal de	71, 71a
Sous-agents, Marine et pêcheries	(p.i.) 57e
Statistique criminelle	8d
Steamers rapides, Ligne de	(p.i.) 52
Stellarton, Destitutions à	(p.i.) 57r
Stuart, Dr	(p.i.) 79
Substances alimentaires, Falsification des	7b
Subventions aux chemins de fer	66
Sullivan, Daniel Brien	(p.i.) 65

T

Tarif, Instructions sur le	(p.i.) 40
Terres fédérales	(p.i.) 27, 32
Timbres et billets du gouvernement	41
Traité avec la France	54, 54a
Travaux publics, Rapport annuel	9

V

Valleyfield, Maître de poste de	(p.i.) 57c
Verge, J. Albert	(p.i.) 57

W

Weller Bay	(p.i.) 62
West Prince, I.P.-E.	(p.i.) 53

Z

Zone des chemins de fer, Colombie-Britannique	(p.i.) 27
---	-----------

☞ Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME 1.

1. Rapport de l'auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
- 2a. Budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présenté le 8 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 2b. Estimation supplémentaire d'une somme requise pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1887, pour le contingent militaire qui doit être envoyé en Angleterre pour le Jubilé de la reine. Présentée le 20 mai 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 2c. Estimations supplémentaires pour l'exercice expirant le 30 juin 1897. Présentées le 10 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
- 2c.* Estimation supplémentaire pour l'exercice expirant le 30 juin 1897 (ministère des postes). Présentée le 14 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 2d. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'exercice expirant le 30 juin 1898. Présentées le 18 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding. . . *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
- 2e. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'exercice expirant le 30 juin 1898. (Prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal.) Présentées le 23 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
3. Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada à la date du 31 décembre 1896. Présentée le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 3a. Rapport des dividendes restant impayés et des soldes non réclamés dans les banques chartées du Canada depuis cinq ans et plus, antérieurement au 31 décembre 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4a. Sommaire des rapports des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4b. Relevé préliminaire des affaires des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année civile 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 25 mars 1897, par sir Richard Cartwright*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 30 mars 1897, par l'hon. W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 5.

7. Rapport, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présentés le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 7a. Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 7b. Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 26 mars 1897, par sir Henri Joly de Lotbinière. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
8. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1896. Présenté le 23 avril 1897, par l'hon. W. Mulock.*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8a. Rapport sur les archives du Canada, 1896. Présenté le 23 avril 1897, par l'hon. W. Mulock.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 6.

- 8c. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8d. Statistique criminelle pour l'année 1896.*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 7.

9. Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1896. Présenté le 9 avril 1897, par l'hon. J. I. Tarte.*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
10. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux pour l'exercice 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. A. G. Blair*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8.

11. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. —Marine. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. L. H. Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11a. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour 1896.—Pêcheries. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. L. H. Davies.*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8—*Suite.*

- 11b.** Rapports spéciaux contenant des notes sur l'histoire naturelle du homard, et spécialement sur l'histoire du homard au Canada..... *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
- 11c.** Décoloration du homard en boîtes..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 11d.** Rapport de la commission conjointe relative à la préservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 9.

- 11e.** Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile terminée le 31 décembre 1896 *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 12.** Rapport du directeur général des postes pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 28 mai 1897, par l'hon. W. Mulock *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 12a.** Supplément au rapport du directeur général des postes pour 1896, concernant l'adjudication de certains contrats pour le service des malles. Présenté le 4 juin 1897, par l'hon. W. Mulock. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 10.

- 13.** Rapport annuel du département de l'intérieur pour 1897, par l'hon. W. Mulock. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13a.** Rapport sommaire de la commission de géologie pour 1896. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13b.** Rapport de l'honorable T. M. Daly sur sa visite dans la Grande-Bretagne et en Irlande dans les intérêts de l'immigration au Canada, 1896. Présenté le 14 avril 1897, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*

VOLUME 11.

- 14.** Rapport annuel du département des affaires indiennes, pour l'année expirée le 30 juin 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. C. Sifton. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 15.** Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1896. Présenté le 22 avril 1897, par l'hon. W. Laurier..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 12.

- 16.** Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. S. A. Fisher.... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16a.** Rapport des examinateurs du service civil du Canada pour l'année civile 1896. Présenté le 22 avril 1897, par l'hon. S. A. Fisher.. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16b.** Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1896, avec rapport partiel pour le semestre terminé le 31 décembre 1896. Présenté le 29 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher.. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 17.** Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour la période comprise depuis la fin de la session en octobre 1896. Présenté le 25 mars 1897, par l'Orateur. *Imprimé pour les documents de la session seulement.*
- 18.** Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896. Présenté le 9 juin 1897, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 13.

19. Rapport du département de la milice et de la défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 8 avril 1897, par sir Richard Cartwright.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
20. Rapport sur la huitième élection générale pour la Chambre des communes du Canada. Présenté le 29 avril 1897.—*M. Laverlyne*..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
21. Copie d'un ordre en conseil concernant l'émission de licences à des navires de pêche des Etats-Unis. Présentée le 26 mars 1897, par l'hon. L. H. Davies..... *Pas imprimé.*
22. Relevé des mandats du gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1896-97. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. W. S. Fielding..... *Pas imprimé.*
23. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'auditeur général entre les sessions de 1896 et 1897, par l'hon. W. S. Fielding..... *Imprimés pour les documents de la session seulement.*
24. Ordre général de la cour de l'échiquier. Présenté le 30 mars 1897, par l'hon. S. A. Fisher.
Pas imprimé.
25. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de MM. Penhallwick, d'Edenwold, pour des machines détruites par les sauvages. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
26. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance relative aux terrains dans la ville de Revelstoke donnés à J. A. Mara, ex-député de Yale et Caribou, et des ordres en conseil en vertu desquels ces octrois ont été faits. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock*..... *Pas imprimée.*
- 26a. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance et de l'ordre en conseil du 11 juillet 1890, concernant le terrain dans la ville de Revelstoke donné à la Compagnie de hauts-fourneaux et de trafic de Kootenay. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock*..... *Pas imprimée.*
27. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Copie de toute correspondance relative aux octrois de terre dans les limites de la zone des chemins de fer, dans la Colombie anglaise, faits par la province subséquemment à l'époque où les terres comprises dans cette zone ont passé sous le contrôle du gouvernement fédéral, et copie des ordres en conseil du 29 mars et du 6 décembre 1896, énonçant les conditions de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et la province de la Colombie anglaise agissant au nom des concessionnaires. Présentée le 5 avril 1897.—*M. Bostock*.... *Pas imprimée.*
28. Relevé des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'au 24 mars 1897. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding..... *Pas imprimé.*
29. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1896. Présenté le 5 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding. ... *Pas imprimé.*
30. Etat indiquant les deniers dépensés pour payer les primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai du Canada, les personnes auxquelles elles ont été payées, les endroits où le fer et l'acier ont été fabriqués ; et aussi copie des règlements passés au sujet de ces paiements, tel que requis par l'acte 57-58 Vic., chap. 9. Présenté le 7 avril 1897, par l'hon. W. Paterson.
Imprimé pour les documents de la session seulement.
31. Etat fourni annuellement aux termes de la clause 8, 49 Vic., chap. 9, qui donne la liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pendant l'année expirée le 1er octobre 1896. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé.*
- 31a. Rapport, aux termes de la résolution du 20 février 1882, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, tel que fourni par le département de l'intérieur. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé.*

VOLUME 13—*Suite.*

32. Etat des arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette* de la Colombie-Britannique, aux termes : 1. De la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada. 2. Du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. 3. De la clause 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest. Présenté le 13 avril 1897, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
33. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897.—Copie de la preuve faite devant l'inspecteur Fletcher lorsqu'il a fait une enquête sur les accusations portées en novembre dernier contre le maître de poste de Northfield, C.-B. Présentée le 28 mai 1897.—*M. Davin.*
Pas imprimée.
34. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement, au 31 décembre 1896. Présenté le 20 avril 1897, par l'Orateur. *Pas imprimé.*
35. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 12 avril 1897.—Copie de tous ordres en conseil, rapports au conseil, pétitions, mémoires ou autres documents concernant la question des écoles du Manitoba, qui n'ont pas encore été soumis à cette Chambre. Présentée le 20 avril 1897.—*M. La Rivière.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
36. Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé, 1896, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap 19, des Statuts révisés du Canada. Présenté le 20 avril 1897, par l'hon. S. A. Fisher. *Pas imprimé.*
37. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897.—Copie de toute correspondance concernant la démission de MM. Bompas, Bischoff et Cie, et la nomination de M. Charles Russell, comme avocats du gouvernement canadien à Londres. Présentée le 22 avril 1897.—*M. Foster* *Pas imprimée.*
38. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896.—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et correspondance concernant la création d'un bureau international des douanes à Bruxelles. Présentée le 26 avril 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper* *Pas imprimée.*
39. Tarif des honoraires et frais pour la tenue des élections dans les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie anglaise, fixé par le gouverneur en conseil en vertu de la clause 121 de l'Acte des Elections Fédérales, et les amendements au dit tarif. Présenté le 26 avril 1897, par l'hon. W. S. Fielding.
Pas imprimé.
40. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, demandant copie des instructions aux percepteurs des douanes *re* Résolutions du tarif et réciprocité de tarif. Présentée le 30 avril 1897.—L'hon. W. Paterson. *Pas imprimée.*
41. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897.—Copie de toutes demandes et spécifications pour soumissions, et de toutes réponses détaillées faites à ce sujet, depuis la dernière session du parlement, concernant l'impression des billets, timbres, etc., du gouvernement, copie de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement ou aucun de ses membres et avec le ministre des finances ou les officiers de son département; aussi, copie de tous rapports faits à ce sujet au ministre des finances et au conseil, avec copie des arrêtés du conseil rendus à ce même sujet, et copie du contrat passé entre le gouvernement et le soumissionnaire heureux. Présentée le 3 mai 1897.—*M. Foster* *Imprimée pour la distribution seulement.*
42. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897.—Etat donnant le nombre de criminels libérés dans les divers pénitenciers du Canada depuis le mois de juillet 1896, leurs noms, la date de la condamnation et la raison pour laquelle ils ont été libérés; aussi, les noms des personnes qui ont obtenu pour eux leur libération; ainsi que le nom des criminels dont les sentences ont été commuées. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Bergeron.*
Pas imprimée.
43. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes ou personnes au sujet du projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, et de tous papiers se rapportant à une demande de subvention pour aider à ce projet. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Poupore.*
Pas imprimée.

44. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de tous rapports, évaluations et autres papiers concernant des terrains appartenant à Joseph Clarke et autres, dans le township de Monaghan-Sud, comté de Peterborough, qui ont été submergés par suite de la construction d'un barrage à Hastings, Ont. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Kendry... Pas imprimée.*
45. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 septembre 1896,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance, plans et papiers en rapport avec la construction d'un pont en face de Québec ou dans le voisinage, pour raccorder le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer du Pacifique Canadien. Présentée le 5 mai 1897.—*M. Langelier... Pas imprimée.*
46. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des affaires indiennes à Ottawa et les bureaux du dit département à Régina et à Winnipeg concernant la fourniture des approvisionnements à l'école industrielle de Saint-Paul; aussi copie de la correspondance entre le département à Ottawa et la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Winnipeg. Présentée le 10 mai 1897.—*M. Davin. Pas imprimée.*
47. Réponse à un ordre de la Chambre pour copie de l'opinion du ministre de la justice sur les augmentations statutaires. Présentée le 11 mai 1897.—*L'hon. L. H. Davies.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
48. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de tous documents, correspondance, rapports, etc., concernant la nomination de Thomas E. Anderson comme percepteur des douanes à Napanee. Présentée le 11 mai 1897.—*M. Wilson... Pas imprimée.*
49. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur les affaires du pénitencier de Kingston. Présenté le 17 mai 1897, par sir Richard Cartwright..... *Imprimé pour la distribution.*
50. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'exercice expiré le 30 juin 1896.—Présenté le 20 mai 1897, par l'hon. W. S. Fielding..... *Pas imprimé.*
51. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 23 janvier 1897, concernant la délimitation de la frontière de l'Alaska. Présenté le 26 mai 1897, par l'hon. C. Sifton..... *Voire le n° 77.*
52. Contrat avec MM. Peterson, Tate et Cie, de Newcastle-on-Tyne, Angleterre, pour un service hebdomadaire rapide entre le Canada et le Royaume-Uni. Présenté le 28 mai 1897, par sir Richard Cartwright..... *Voire les "Procès-verbaux", page 393.*
53. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 13 mai 1897, pour copie de toutes dépêches télégraphiques envoyées, entre le 15 et le 27 d'avril dernier, par le ministre de la marine et des pêcheries à Bernard D. McLellan, ou à toutes autres personnes dans l'Île du Prince-Edouard, promettant pour des havres, jetées ou brise-lames situés dans cette division électorale, des octrois différents de ceux ou en sus de ceux compris dans le budget actuellement soumis au parlement. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson... Pas imprimée.*
54. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 19 mai 1897, demandant un état en forme de tableau faisant voir les effets du traité commercial conclu entre le Canada et la France sur le commerce et le revenu du Dominion, comparativement aux trois années qui ont précédé la date à laquelle ce traité a été mis en vigueur, et autant que les divers articles compris dans le dit traité sont concernés. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 54a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 9 juin 1897, demandant un état sous forme de tableau indiquant la nature, la quantité et la valeur des différents articles exportés du Canada en France pendant les années finissant le 30 juin 1893, 1894, 1895 et 1896. Présentée le 17 juin 1897.—*L'hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée pour les documents de la session.
55. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1897, pour copie du contrat en vertu duquel le steamer *Petrel* a été employé pour la navigation d'hiver, cette année, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme; aussi, la correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries, ou quelque fonctionnaire de ce département, et les propriétaires du dit steamer *Petrel* relativement à ce contrat; aussi, un état de tous les frais faits par le gouvernement pour l'équipement, les réparations et l'entretien du dit steamer, et des sommes payées pour les gages de ses officiers et matelots, avec indication de leurs noms et des sommes reçues par eux; aussi, un état indiquant le nombre de voyages, aller et retour, faits par le dit

VOLUME 13—*Suite.*

vapeur entre le Cap Tormentine et le Cap Traverse, ou tout autre port de l'Île du Prince-Edouard, entre le 1er décembre 1896 et le premier mai de la présente année, avec mention de la date de ces voyages ; aussi, un état du nombre de passagers et de la quantité de marchandises transportées par le dit vapeur entre les dits ports, avec mention du montant reçu pour ces transports pendant la période ci-dessus ; aussi, un état du nombre de malles transportées par le dit vapeur pendant la même période. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*..... *Pas imprimée.*

- 56.** Réponse à un ordre du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 5 mai 1897, demandant la correspondance échangée, depuis le 13 juillet dernier, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard, relativement à certaines réclamations financières de cette province contre le gouvernement fédéral. Présentée le 1er juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 57.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, pétitions, etc., concernant la destitution de J. Albert Verge, gardien des pêcheries pour la rivière Ristigouche et ses tributaires et les eaux de la Baie des Chaleurs, et la nomination de Charles Brown à sa place. Présentée le 3 juin 1897.—*M. McAlister*.
Pas imprimée.
- 57a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897,—Copie de toute correspondance, papiers, pétitions, etc., concernant la destitution de Angus McPhee comme maître de poste à Hopefield, dans la province de l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 3 juin 1897.
M. Martin..... *Pas imprimée.*
- 57b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers, lettres, documents, pétitions, etc., concernant la destitution de A. J. McNeill, comme maître de poste à Stanley-Bridge, dans l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 3 juin 1897.—*M. Martin*.
Pas imprimée.
- 57c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers et télégrammes échangés entre le gouvernement et toutes personnes ou personnes au sujet de la destitution du Dr George Duncan, ci-devant surintendant de la quarantaine à la station de Williams' Head, C.A. Présentée le 4 juin 1897.—*L'hon. E. G. Prior*..... *Pas imprimée.*
- 57d.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous documents, rapports, affidavits, déclarations, papiers et correspondance, concernant la destitution de F. X. Smith, ci-devant gardien du phare au Cap Gaspé. Présentée le 8 juin 1897.—*M. Casgrain*.
Pas imprimée.
- 57e.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 septembre 1896,—Copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance concernant la nomination et la destitution des sous-agents du département de la marine et des pêcheries au port de Pictou. Présentée le 8 juin 1897.—*Sir C. Hubbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 57f.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Etat donnant les noms de toutes personnes renvoyées du service dans le département du revenu de l'intérieur depuis le 1er juillet 1896, et les noms de toutes personnes nommées dans le dit département depuis la même date. Présentée le 14 juin 1897.—*M. Wood (Brockville)*..... *Pas imprimée.*
- 57g.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat donnant les noms et l'emploi de toutes personnes mises à la retraite, destituées ou remplacées, dans le service du gouvernement canadien sous la présente administration, donnant les raisons de la mise à la retraite, de la destitution ou du remplacement dans chaque cas, et le nom et l'âge de l'officier ou employé nommé pour remplir la vacance dans chaque cas, et indiquant si une enquête régulière a eu lieu dans chaque cas, la nature de l'enquête, et si la personne intéressée a eu l'occasion de plaider sa cause avant sa destitution ou son remplacement. Présentée le 15 juin 1897.—*Sir Charles Tupper*.
Voir n° 57f.
- 57h.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Etat donnant les noms de toutes personnes nommées dans le département des douanes depuis le 1er juillet 1896, avec la désignation des charges à remplir par chacune respectivement, et les salaires attachés à ces positions. Aussi, les noms de toutes personnes qui ont été remerciées de leurs services depuis la même date, avec la désignation des charges qu'elles remplaissaient, et les salaires respectifs attachés à ces positions. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Wood (Brockville)*..... *Pas imprimée.*

VOLUME 13—*Suite.*

- 57i.** Réponse supplémentaire au n° 57g. Présentée le 16 juin 1897.—*Sir Charles Tupper*.... Voir le n° 57i.
- 57j.** Réponse à ordre de la Chambre des communes, en date du 6 mai 1897,—Copie de toutes lettres et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres, se rapportant en quelque manière à la destitution de M. W. D. Fairbrother comme maître de poste à Beausville, avec copie des accusations et le nom de l'accusateur. Présentée le 18 juin 1897.—*M. McCleary*.... Pas imprimée.
- 57k.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, rapports et autres communications au sujet de la nomination et de la destitution de David H. Price, maître de poste de Aylmer-Ouest, de la nomination de son successeur, Frederick Ashbaugh. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Ingram*..... Pas imprimée.
- 57l.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports, concernant la destitution de T. P. Shields, maître de poste de Upper-Maugerville, et la nomination de Emery Sewel à sa place, et au sujet de tous changements projetés dans l'emplacement du dit bureau de poste depuis 1891. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Foster*.
Pas imprimée.
- 57m.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 avril 1897,—Copie de tous papiers, correspondance et pétitions, etc., concernant la destitution d'Alexis Doutre comme maître de poste de Beauharnois. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Bergeron*..... Pas imprimée.
- 57n.** Réponse à un ordre de la chambre des Communes, en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous maîtres de poste et autres personnes au service du gouvernement dans les comtés de King et York, N.-B., qui ont été destitués depuis 1896, et copie de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Foster*..... Pas imprimée.
- 57o.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de la preuve faite à l'enquête tenue sur le bureau de poste de Valleyfield, par M. Wilfrid Mercier. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Bergeron*..... Pas imprimée.
- 57p.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées, qui n'ont pas été soumis à la Chambre, concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place. Présentée le 24 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... Pas imprimée.
- 57q.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de tous papiers et documents concernant la destitution de John L. Smith comme gardien de pêcheries pour le district de New-Castlisle, s'étendant depuis la Grande-Caspédia jusqu'à Passbébiac-Est. Aussi, copie de toute recommandation faite à quelque membre du gouvernement par lettre ou autrement pour sa destitution, et de toute recommandation en faveur de son successeur. Présentée le 25 juin 1897.—*Sir A. P. Caron*..... Pas imprimée.
- 57r.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance, preuve, rapport et papiers concernant la destitution de l'inspecteur et du graisseur des wagons à Stellarton, N.-E., d'après instruction du surintendant du service des machines de l'Intercolonial à Moncton, le 5 février 1897. Présentée le 25 juin 1897.—*Sir C. H. Tupper*.
Pas imprimée.
- 57s.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de tous papiers, pétitions, preuve, rapports et documents de toutes sortes concernant la destitution de Andrew Carmichael, maître de poste à Spencerville, Ontario. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Reid*.
Pas imprimée.
- 57t.** Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, datée le 9 avril 1897, demandant un état indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieures et extérieures de chaque département du service civil; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896, dans le cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le nom tant de la pension ou de la gratification accordée; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. Présentée le 26 juin 1897.—*L'hon. M. Kirchoffer*.

Imprimée pour les documents de la session.

VOLUME 13—*Suite*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie du contrat accordé à M. Gédéon Beaulieu, entrepreneur, pour la construction du bureau de poste à Rimouski, de la correspondance échangée entre lui et le gouvernement à ce sujet, et de tous les documents concernant cette affaire. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Fiset*..... *Pas imprimée.*
59. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie du rapport fait par M. Gourdeau, sous-ministre de la marine et des pêcheries, sur la conférence qui a eu lieu en novembre dernier entre les compagnies de steamers et les exportateurs de bestiaux et de chevaux. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Maclean*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la marine et des pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes, concernant les approvisionnements et les réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Pictou, ou qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares ou au service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme. Présentée le 4 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de toutes lettres, pétitions, mémoires et suggestions reçus par le gouvernement ou par quelqu'un de ses membres depuis le 23 juin 1896, pour modifier l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, en vue d'augmenter les pouvoirs de l'exécutif de ces territoires et les subsides qui leur sont accordés. Présentée le 4 juin 1897.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
62. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—Etat indiquant, en ce qui concerne Weller-Bay, alors que c'était un port extérieur, savoir, pendant onze ans : 1. La valeur des articles imposables et le montant des droits perçus. 2. La valeur des articles admis en franchise. 3. Le nombre des navires entrés et sortis. 4. Le salaire total payé. Présentée le 8 juin 1897.—*M. Corby*..... *Pas imprimée.*
63. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la milice et autres, et le ministre de la milice et le major général commandant, au sujet des promotions par brevet et de l'ordre général n° 73, 1896. Présentée le 8 juin 1897.—*Bain*..... *Pas imprimée.*
64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, plans et rapports d'ingénieurs concernant la création d'un port de refuge à North-Harbour, Aspey-Bay, comté de Victoria, N.-E. Présentée le 9 juin 1897.—*M. Bethune* *Pas imprimée.*
65. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers, etc., concernant l'élargissement de Daniel Brien Sullivan, condamné à l'emprisonnement à Toronto, le 18 novembre 1896, y compris les rapports du magistrat de police des 21 et 27 novembre 1896. Présentée le 9 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper*.
Pas imprimée.
66. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Etat indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement fédéral depuis le 1er juillet 1873, pour construire, équiper et subventionner des lignes ferrées en Canada, le nombre d'acres de terre données à titre de subvention, et leur valeur estimative. Aussi, état indiquant séparément la part de dépenses faites pour lignes ferrées dans chaque province du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, déduction faite de toutes sommes qui ont pu être portées au compte de chaque province ou des Territoires du Nord-Ouest lors du règlement de leur dette envers la Puissance. Présentée le 10 juin 1897.—*M. Martin* *Imprimée pour les documents de la session.*
67. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes lettres, correspondance et soumissions, et état donnant les noms des soumissionnaires, les montants de leurs soumissions et les noms des personnes qui ont obtenu les contrats pour les monuments historiques de Lundy's-Lane, de la ferme Chrysler et de Châteauguay. Présentée le 10 juin 1897.—*M. Gibson* *Pas imprimée.*
68. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat donnant une liste comparative des prix payés en rapport avec le camp militaire à Aldershot, comté de King, N.-E.,

VOLUME 13—*Suite.*

pendant les saisons de 1895 et 1896 respectivement; aussi, copie de tous papiers, correspondance et instructions concernant la fourniture des approvisionnements pour le dit camp en 1897. Présentée le 10 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Etat indiquant, d'après les changements annoncés dans l'organisation du collège militaire royal du Canada,—1. Les détails en ce qui concerne les membres du personnel supérieur et subalterne dans l'organisation projetée, les émoluments de chacun et les conditions de l'engagement, y compris les périodes de service à faire et de fonctions à remplir par chacun respectivement. 2. Le nombre de classes que l'on se propose d'établir pour l'instruction des cadets. 3. La répartition et distribution des heures consacrées à l'instruction en classe, aux exercices militaires et athlétiques, aux repas, récréations, etc., spécifiant les sujets, les professeurs et les instructeurs chargés respectivement des divers sujets enseignés dans chaque classe. 4. Le chiffre du dépôt à être fait par les cadets pour solder leurs dépenses personnelles pour une durée de trois ans, sous l'ancien système et sous le système de réorganisation, respectivement. 5. Le surplus de revenu produit par les honoraires payés par chaque cadet, déduction faite des frais de pension, sous l'ancien et le nouveau système, respectivement. 6. Les items détaillés, sous l'ancien et le nouveau système, constituant une augmentation ou une réduction des dépenses, et les montants résultant de cette différence. 7. Le nombre de demandes faites avant l'annonce de la réorganisation par des personnes qualifiées désirant concourir pour entrer au collège militaire royal en septembre prochain. Présentée le 10 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*..... *Pas imprimée.*
- 69a. Réponse supplémentaire au n° 69. Présentée le 23 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*..... *Pas imprimée.*
70. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et correspondance concernant le congrès international des chemins de fer tenu à Londres en 1895. Présentée le 14 juin 1897.—*Sir Ch. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 70a. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 septembre 1896,—Copie de toutes dépêches, minutes du conseil et autres documents concernant la réunion du congrès international des chemins de fer à Saint-Petersbourg, et des papiers soumis à ce congrès par le haut-commissaire du Canada. Présentée le [14 juin 1897.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 16 mars 1897, pour les travaux sur la section 12 du canal de Soulanges, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—*M. Clancy*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 71a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 16 mars 1897, pour les travaux sur les sections 4, 5, 6 et 7 du canal de Soulanges, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés, et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—*M. Clancy*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 71b. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie des soumissions ouvertes le 20 mars, pour les travaux d'agrandissement du canal de Grenville, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item, les quantités approximatives sur lesquelles les calculs des soumissions ont été basés et le montant total de chaque soumission. Présentée le 14 juin 1897.—*M. Clancy*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 71c. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 7 mai 1897, pour les travaux dans le chenal nord du Saint-Laurent, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Clancy*..... *Imprimée pour les documents de la session.*

VOLUME 13—*Suite.*

- 71d.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 30 avril 1897, pour les travaux sur la section Iroquois du canal des Galops, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Clancy*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 71e.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897,—Etat de toutes soumissions ouvertes le 24 avril 1897, pour les travaux sur la section Cardinal du canal des Galops, indiquant les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives d'après lesquelles les soumissions ont été calculées, ainsi que le chiffre total de chaque soumission. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Clancy*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 72.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 septembre 1896,—1. Copie de tous les rapports faits au cours des derniers dix ans par les ingénieurs au département des travaux publics sur la condition du havre de Port-Albert et les travaux à y faire. 2. Relevé détaillé, avec dates, de tous les montants votés par le parlement pour l'amélioration du dit havre. 3. Etat indiquant quelle partie des dites sommes a été dépensée en vertu de contrats, et quelle partie a été dépensée autrement et comment ; avec la date des paiements et les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Cameron*.....*Pas imprimée.*
- 72a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 septembre 1896,—1. Copie de tous rapports des ingénieurs des travaux publics depuis le 1er janvier 1890, sur la condition et l'amélioration du havre de Goderich et du brise-lames du Nord. 2. Relevé détaillé de tous les montants votés pour la construction et l'amélioration du dit havre. 3. Relevé indiquant le chiffre des dépenses faites pour le dit havre depuis que le gouvernement du Canada a entrepris les travaux à y faire comme port de refuge. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Cameron*.....*Pas imprimée.*
- 72b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs, etc., concernant le prolongement du brise-lames à Belle-Rivière, I. P.-E. Présentée le 15 juin 1897.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
- 73.** Réponse partielle (départements de l'intérieur et des affaires indiennes) à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires. Présentée le 16 juin 1897.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 73a.** Réponse supplémentaire au n° 73. (Département de la marine et des pêcheries.) Présentée le 17 juin 1897.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 74.** Copie de contrats pour emmagasinage à froid sur les steamers voyageant entre Montréal et la Grande-Bretagne, passée entre le ministre de l'agriculture et diverses compagnies de steamers. Présentée le 17 juin 1897, par l'hon. S. A. Fisher.....*Pas imprimée.*
- 75.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,— Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec. Présentée le 18 juin 1897.—*M. McAlister*.....*Pas imprimée.*
- 76.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 mai 1897,—1. Copie de toute correspondance et autres documents concernant la création de charges d'inspecteurs des postes à Stratford, Barrie et Kingston, et les nominations d'inspecteurs et autres fonctionnaires se rattachant à ce service. 2. Etat donnant le nombre des employés attachés à chacun de ces services, le salaire payé et toutes autres dépenses afférentes à chacun des dits services. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Cameron*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 77.** Rapport du major général Cameron sur la convention proposée concernant une partie de la frontière^e de l'Alaska, et le mémorandum à ce sujet. Présenté le 19 juin 1897, par l'hon. L. H. Davies.
Imprimé pour les documents de la session.

VOLUME 13—*Fin.*

- 78.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 juin 1897.—Copie de toute correspondance, s'il en est, échangée entre ce gouvernement et le gouvernement des États-Unis au sujet d'une égalisation ou d'un rajustement des lois, règles et règlements côtiers en vigueur dans les deux pays, et au sujet de toute convention ou proposition pour faire quelque arrangement en vertu duquel le gouvernement et les fonctionnaires américains concéderaient aux navires canadiens les mêmes privilèges que ceux accordés aux navires américains par les autorités du Canada sous l'empire des lois, règles et règlements actuellement en vigueur. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Britton*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 79.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897.—Copie de tous télégrammes et lettres échangés entre l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'intérieur, et M. Charles B. Heyd, M.P., pour Brant-Sud, et M. Davis, du comté de Haldimand, concernant la nomination ou autrement de M. Daniel Lynch, du village de Hagersville, ou du Dr Stuart, du même lieu, comme agent des sauvages en remplacement du Dr Jones, de Hagersville. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Clancy*.....*Pas imprimée.*
- 80.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1897.—Copie de tous papiers, correspondance et télégrammes concernant les faux rapports qui ont trait à la qualité du saumon de la Colombie anglaise vendu sur les marchés anglais. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Maxwell*.....*Pas imprimée.*
- 81.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897.—Copie de l'avis récemment publié demandant des soumissions pour le transport de la malle entre Danville, dans le comté de Richmond, et Saint-Camille, dans le comté de Wolfe, province de Québec, de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des soumissionnaires et le montant de la soumission dans chaque cas, le nom du soumissionnaire heureux et le montant auquel le contrat a été donné. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Ives*.....*Pas imprimée.*
- 81a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 juin 1897.—Copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec S. E. Turner pour le transport des malles entre Tottenham et Athlone, dans le comté de Simcoe, Ontario. Présentée le 28 juin 1897.—*M. Tyrwhitt*.....*Pas imprimée.*
- 81b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mai 1897.—Etat indiquant les différentes routes postales et les divers contrats actuels pour le transport des malles entre la ville d'Annapolis-Royal et la ville de Liverpool, dans les comtés d'Annapolis et de Queen, respectivement; les noms de chaque entrepreneur et de ses cautions; la longueur de chaque route; le prix stipulé dans chaque contrat; et si le service est quotidien, ou deux fois ou trois fois la semaine. Présentée le 25 juin 1897.—*M. Mills*.....*Pas imprimée.*
- 82.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 mai 1897.—Copie de la démission de S. I. Jones, écuyer, ci-devant juge de la cour de comté du comté de Brant, ainsi que de la correspondance échangée avec tout département du gouvernement au sujet de, ou se rapportant à cette démission; aussi, copie de toutes pétitions adressées au gouvernement demandant la nomination de A. D. Hardy à la position rendue vacante par la résignation et la mise à la retraite du dit juge Jones. Présentée le 2 juin 1897.—*L'hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
- 83.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mai 1897.—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont déposé des réclamations pour primes de pêche entre les mains de Stanislas F. Perry, inspecteur intérimaire des pêcheries sur l'Île du Prince-Edouard, jusqu'au 20e jour d'avril dernier; aussi, les noms de toutes personnes qui ont déposé de semblables réclamations entre les mains de James F. White, agent de primes, jusqu'à la même date; aussi, les noms de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans la division électorale ouest du comté de Prince, pendant les mois de mars et avril derniers. Présentée le 25 juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*.....*Pas imprimée.*

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DES ASSURANCES

DU

CANADA

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1897

TABLE DES MATIÈRES, 1896.

	PAGE.
RAPPORT du surintendant des assurances au ministre des finances pour 1896, daté du 2 juillet 1897.....	1 à 39
<hr/>	
INCENDIE ET MARINE.	
Relevé des assurances contre l'incendie au Canada en 1896.....	42
Primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	44 à 49
Pertes payées sur assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	50 à 55
Sommaire des assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	56
Relevé des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par les compagnies canadiennes, et des opérations d'assurances sur la navigation intérieure et la navigation maritime, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires, en 1896.....	58
Assurances sur les risques de la navigation intérieure au Canada en 1896.....	60
Etat général de l'actif et du passif des compagnies d'assurances britanniques contre l'incendie.	61
Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure, en 1896.....	62
Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure, pour 1896.....	63
Actif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et la navigation intérieure, pour 1896.....	64
Passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et la navigation intérieure, pour 1896.....	66
Revenu et dépenses des compagnies canadiennes, britanniques et américaines assurant l'incendie et les risques de la navigation intérieure, pour 1896.....	68
Rapport des pertes payées aux primes reçues; rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, etc., par toutes les compagnies assurant l'incendie et les risques de la navigation maritime, en 1896.....	70 et 71
Etats détaillés des compagnies d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure, en 1896.....	169 à 305
<hr/>	
VIE.	
Relevé des états fournis par les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, 1896.....	74
Augmentation ou diminution des opérations sur la vie en 1896, comparée à 1895.....	76
Relevé des opérations d'assurances sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes, en 1896.....	78
Augmentation ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes, en 1896, comparé à 1896.....	79
Montant des assurances sur la vie terminées, en 1896.....	80
Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	81
Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	82
Actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	83
Actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	84
Passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	85
Revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	86
Dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	87
Paiements aux porteurs de polices, 1896.....	88
Etats détaillés des compagnies d'assurances sur la vie, 1896.....	311 à 481

	PAGE.
Relevé des assurances sur la vie, au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.	89
Relevé des opérations faites dans toutes les pays par l'Acour Suprême de l'Ordre des Forestiers Indépendants	90
Chiffre des assurances sur la vie terminées selon leur cours naturel, ou par cession et prescription, durant l'année 1896.....	91
Actif des compagnies (système de répartition), 1896.....	92
Passif des compagnies (système de répartition), 1896.....	93
Revenu et dépenses des compagnies (système de répartition), 1896.....	94
Etats détaillés des compagnies d'assurances sur la vie (système de répartition), pour 1896.....	541 à 570

D I V E R S.

Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces et de chaudières à vapeur, 1896.	95
Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces et de chaudières à vapeur, 1896.	96
Actif et passif des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces, etc., 1896.	97
Relevé des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.	98
Relevé des opérations des assurances de garantie au Canada, en 1896.	98
Relevé des opérations de garantie contre les voleurs au Canada, en 1896.	98
Relevé des opérations sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.	98
Relevé des opérations d'assurances contre les accidents et de garantie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896.	99
Relevé des assurances sur les glaces au Canada, pour l'année 1896.	99
Relevé des assurances contre la maladie au Canada, pour l'année 1896.	99
Liste des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations au Canada, en vertu de l'Acte des assurances, au 2 juillet 1897, avec les noms des agents en chef et le montant déposé entre les mains du receveur général	100 à 103
Législation concernant les assurances dans les diverses provinces du Canada.....	104 à 164
Etats détaillés des assurances contre les accidents, de garantie, sur les glaces, les chaudières à vapeur, contre les voleurs, de garantie et d'indemnité de crédit, pour 1896.....	487 à 537
Liste des actionnaires des différentes compagnies canadiennes.	575 à 631
Etat des taxes imposées sur les compagnies d'assurances pour l'année finissant le 31 mars 1897.	632

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,
OTTAWA, 2 juillet 1897.

A l'honorable
W. S. FIELDING,
Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les états détaillés fournis par les compagnies d'assurances pour l'année 1896, ainsi qu'un relevé et une analyse qui m'ont paru de nature à faire connaître le mouvement des affaires et la situation des compagnies.

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE, 1896.

Durant l'année 1896, les opérations d'assurances contre l'incendie ont été faites dans le Canada par 33 compagnies, dont 5 canadiennes, 20 britanniques et 8 américaines. Quatre compagnies (2 canadiennes, 1 britannique et 1 américaine) ont fait des opérations d'assurances contre les risques de la navigation intérieure, et deux (canadiennes) des opérations d'assurances maritimes. La liste des compagnies ne diffère pas de celle de l'année dernière. Deux de ces compagnies, cependant, une britannique (*United*, contre l'incendie) et une canadienne (de l'Est) ont cessé de faire des opérations en 1895, la première le 15 janvier et la deuxième le 6 avril. Deux compagnies britanniques (la *British Foreign Marine* et la *Reliance Marine*) ont fait exclusivement des opérations d'assurances contre les risques de la navigation intérieure. Une compagnie américaine (l'*Agricultural*) a cessé de faire des affaires depuis le commencement de la présente année.

PRIMES ET PERTES AU CANADA EN 1896.

Les primes reçues en argent au Canada durant l'année se sont élevées à \$7,075,850, soit \$132,468 de plus qu'en 1895; et le chiffre des pertes payées a été de \$4,173,501, soit \$320,249 de moins qu'en 1895. La proportion des pertes payées relativement aux primes reçues est indiquée dans le tableau suivant :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, 1896.

	Pertes payées.	Primes reçues.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	De même pour 1895.
	\$	\$		
Compagnies canadiennes.....	713,566	1,061,855	67·20	70·11
do britanniques.....	2,845,994	5,006,047	56·85	71·62
do américaines.....	613,941	1,007,948	60·91	75·28
Total.....	4,173,501	7,075,850	58·98	71·92

Voici les résultats correspondants durant les vingt-huit années qui composent nos archives :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada.

	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal entre les pertes et les primes.
	\$	\$	
1869.....	1,785,539	1,027,720	57·56
1870.....	1,916,779	1,624,837	84·77
1871.....	2,321,716	1,549,199	66·73
1872.....	2,628,710	1,909,975	72·66
1873.....	2,968,416	1,682,184	56·67
1874.....	3,522,303	1,926,159	54·68
1875.....	3,594,764	2,563,531	71·31
1876.....	3,708,006	2,867,295	77·33
1877.....	3,764,005	8,490,919	225·58
1878.....	3,368,430	1,822,674	54·11
1879.....	3,227,488	2,145,198	66·47
1880.....	3,479,577	1,666,578	47·90
1881.....	3,827,116	3,169,824	82·83
1882.....	4,229,706	2,664,986	63·01
1883.....	4,624,741	2,920,228	63·14
1884.....	4,980,128	3,245,323	65·16
1885.....	4,852,460	2,679,287	55·22
1886.....	4,932,335	3,301,388	66·93
1887.....	5,244,502	3,403,514	64·90
1888.....	5,437,263	3,073,822	56·53
1889.....	5,588,016	2,876,211	51·47
1890.....	5,886,071	3,266,567	55·97
1891.....	6,168,716	3,905,697	63·31
1892.....	6,512,327	4,377,270	67·22
1893.....	6,793,595	5,052,690	74·37
1894.....	6,711,369	4,589,363	68·38
1895.....	6,943,382	4,993,750	71·92
1896.....	7,075,850	4,173,501	58·98
Totaux	126,043,310	86,969,690	69·00

En répartissant les totaux entre ces mêmes 28 années, divisées par nationalités, nous avons les résultats suivants :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada durant les 28 ans—1869—1896.

	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal entre les pertes et les primes.
	\$	\$	
Compagnies canadiennes.....	31,599,729	22,601,413	71·52
do britanniques.....	81,778,522	55,800,730	68·23
do américaines.....	12,665,059	8,567,547	67·65
Totaux	126,043,310	86,969,690	69·00

Si nous avons retranché de ces tableaux l'année du désastreux incendie de Saint-Jean (1877), la proportion moyenne des pertes aurait été de 64·18.

Obtenant une évaluation approximative des pertes subies pendant l'année, en retranchant les pertes impayées au commencement de l'année, et en ajoutant les

Ministère des Finances—Division des Assurances.

montants prévus pour les réclamations non encore réglées de l'année, la proportion des pertes subies relativement aux primes reçues se chiffre par 61·31 pour 100, soit 8·00 pour 100 de moins que les 69·31 de l'année dernière, et 3·23 pour 100 de moins que la moyenne des quinze dernières années (64·54). Voici un tableau des pertes subies depuis 1882 :—

	1896.	1895.	1894.	1893.	1892.	1891.	1890.	1889.	1888.	1887.	1886.	1885.	1884.	1883.	1882.
Canadiennes. . . .	69·50	65·87	72·47	72·45	73·33	71·79	63·07	56·64	65·14	69·97	65·24	56·10	65·30	71·17	72·84
Britanniques. . . .	59·50	69·32	67·76	76·57	66·36	62·00	56·29	48·35	53·08	64·62	68·01	56·62	64·29	65·94	65·27
Américaines. . . .	61·72	73·11	68·84	74·40	73·86	61·26	62·08	48·39	52·84	72·41	58·44	57·45	50·17	52·05	54·33
Totaux.	61·31	69·31	68·69	75·55	68·64	63·95	58·25	50·09	55·57	66·40	66·62	56·56	63·48	66·11	66·37

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, 1896.

Le chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées, acceptées durant l'année par les compagnies d'assurances contre l'incendie, a été de \$669,288,650, soit une augmentation de \$1,649,602 sur le résultat de l'année 1895. Les primes afférentes à ces risques ont été, en 1896, de \$8,397,875.66, soit une augmentation de \$154,270.25 sur le chiffre de l'année précédente. La proportion des primes est plus élevée qu'en 1895, et celle des pertes (58·98) est moins élevée (12·94), étant de 5·20 pour 100 de moins que la proportion moyenne (64·18) des vingt-huit dernières années si l'on en retranche l'année 1877.

Le taux pour cent des primes par rapport aux risques entrepris se trouve indiqué dans le tableau suivant :—

	Chiffre brut des risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces polices.	Rapport centésimal des primes aux risques entrepris.	De même pour 1895.	De même pour 1894.	De même pour 1893.	De même pour 1892.
	\$	\$ c.					
Compagnies canadiennes. . . .	114,379,430	1,500,407 33	1·31	1·22	1·34	1·25	1·24
do britanniques.	459,959,398	5,718,548 37	1·24	1·25	1·23	1·16	1·16
do américaines.	94,949,822	1,178,919 96	1·24	1·21	1·22	1·18	1·16
Totaux.	669,288,650	8,397,875 66	1·25	1·23	1·25	1·18	1·18

La diminution accusée dans les risques entrepris en 1896, comparés à ceux de 1895, parmi les compagnies canadiennes, est de \$16,188,263. Parmi les compagnies britanniques il y a une augmentation de \$23,193,819, et parmi les compagnies américaines la diminution est de \$5,355,954.

L'augmentation et la diminution des opérations des différentes compagnies se composent comme suit :—

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation.—London Mutual, \$965,602 ; Québec, \$1,187,448. Total, \$2,153,050.

Diminution.—Amérique-Britannique, \$4,252,402 ; de l'Est, \$2,698,041 ; Mercantile, \$5,848,497 ; de l'Ouest, \$5,542,373. Total, \$18,341,313. Diminution totale, \$16,188,263.

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Augmentation.—Atlas, \$552,660 ; Caledonian, \$1,594,289 ; Guardian, \$2,544,576 ; Impérial, \$1,296,823 ; Lancashire, \$1,137,908 ; Liverpool and London and Globe, \$894,083 ; London and Lancashire, \$2,739,722 ; London Assurance, \$797,292 ; Manchester, \$787,062 ; National, d'Irlande, \$552,660 ; North British, \$4,621,094 ; Northern, \$279,560 ; Norwich Union, \$2,480,914 ; Phœnix, de Londres, \$2,073,750 ; Royal, \$2,356,354 ; Scottish Union et National, \$1,173,745 ; Sun, \$351,037 ; Union Assurance, \$3,222,586. Total, \$29,456,115.

Diminution.—Alliance, \$4,069,876 ; Commercial Union, \$1,723,493 ; United Fire, \$468,927. Total, \$6,262,296. Augmentation totale, \$23,193,819.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Augmentation.—Ætna, contre l'incendie, \$369,650 ; Insurance Company of North America, \$206,846 ; Queen, \$895,321. Total, \$1,471,817.

Diminution.—Agricultural, de Watertown, \$2,608,200 ; Connecticut, contre l'incendie, \$230,879 ; Hartford, \$2,551,751 ; Phœnix, de Brooklyn, \$251,582 ; Phœnix, de Hartford, \$1,185,359. Total, \$6,827,771. Diminution totale, \$5,355,954.

PRIMES ET PERTES COMPARÉES AUX RISQUES.

Le taux des primes pour chaque \$1,000 de risques entrepris en 1896 a été de \$12,547, contre \$12,347, qui était le chiffre correspondant en 1895. Les taux individuels des différentes compagnies se trouvent dans un tableau annexé, et l'on verra qu'ils varient beaucoup, comme on doit naturellement s'y attendre, vu la variété des opérations des différentes compagnies.

Les pertes (approximatives) subies durant l'année, comparées au chiffre des risques en cours (en prenant pour cela la moyenne du chiffre des risques en vigueur au commencement et à la fin de l'année), ont été de \$5.15 pour chaque \$1,000 de risques courants. En 1882-3-4-5-6-7-8-9-90-1-2-3-4-5, ce chiffre était de \$5.68, \$5.56, \$5.37, \$4.54, \$5.48, \$5.70, \$4.70, \$4.19, \$4.84, \$5.33, \$5.61, \$6.17, \$5.50 et \$5.75 respectivement.

La proportion des pertes pour les différentes compagnies, calculée sur la base qui précède, est toutefois, comme d'habitude, répartie très inégalement entre elles ; pour faciliter la comparaison, on a mis entre parenthèses les proportions de 1895 :—

London Mutual, \$2.49 (\$2.71) ; Agricultural, de Watertown, \$3.46 (\$3.38) ; Phœnix, de Londres, \$3.98 (\$4.70) ; Connecticut, contre l'incendie, \$4.02 (\$8.31) ; London Assurance, \$4.02 (\$6.59) ; London and Lancashire, \$4.07 (\$8.24) ; Impériale, \$4.18 (\$4.76) ; Royal, \$4.45 (\$5.15) ; North British, \$4.63 (\$4.45) ; Ætna, contre l'incendie, \$4.70 (\$6.53) ; Liverpool and London and Globe, \$4.72 (\$4.85) ; Hartford, contre l'incendie, \$4.73 (\$6.09) ; Phœnix, de Brooklyn, \$4.88 (\$7.25) ; Caledonian, \$4.97 (\$5.15) ; Guardian, \$5.06 (\$5.82) ; Alliance, \$5.25 (\$6.14) ; Lancashire, \$5.28 (\$6.81) ; Queen, d'Amérique, \$5.64 (\$6.77) ; Manchester, \$5.65 (\$6.53) ; Western, \$5.71 (\$6.48) ; Commercial Union, \$5.77 (\$5.85) ; Norwich Union, \$5.91 (\$5.36) ; Northern, \$6.10 (\$7.21) ; Atlas, \$6.13 (\$6.49) ; National, d'Irlande, \$6.13 (\$6.49) ; Scottish Union and National, \$6.77 (\$8.19) ; Union Assurance, \$6.79 (\$6.86) ; British America, \$6.84 (\$7.01) ; Phœnix, de Hartford, \$6.88 (\$6.93) ; Sun, contre l'incendie, \$6.98 (\$8.50) ; Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, \$7.36 (\$7.29) ; Québec, contre l'incendie, \$7.99 (\$5.62) ; Mercantile, contre l'incendie, \$8.04 (\$6.46).

Le tableau ci-joint indique le chiffre brut des opérations des différentes compagnies durant l'année, et les primes exigées pour les risques, la répartition des

Ministère des Finances—Division des Assurances.

perles, ainsi que la proportion des primes relativement aux risques, et la proportion des sommes payées en indemnités relativement à celles reçues en primes durant l'année. Pour faciliter la comparaison nous avons ajouté les chiffres de 1895. On remarquera que les primes inscrites dans la seconde colonne sont celles exigées sur le chiffre brut des risques entrepris par chaque compagnie durant l'année.

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, en 1896.

	Chiffre brut des risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces risques.	Rapport centésimal des primes aux risques.	Idem pour 1895.	Chiffre net des pertes payées durant l'année.	Chiffre net des primes reçues durant l'année.	Rapport centésimal des pertes payées aux prim. reçues.	Idem pour 1895.
<i>Compagnies canadiennes.</i>								
	\$	\$ c.			\$ c.	\$ c.		
Amérique Britannique...	30,722,935	382,029 40	1 24	1 09	165,721 04	288,119 34	57 52	62 56
London Mutual.....	20,347,980	256,677 39	1 26	1 25	125,638 29	171,330 55	73 33	63 92
Mercantile.....	7,955,941	107,741 25	1 35	1 28	127,691 60	107,568 17	118 71	81 58
Québec.....	11,086,542	146,019 80	1 32	1 32	63,733 90	98,791 94	67 55	59 53
De l'Ouest.....	44,266,032	607,939 49	1 37	1 25	227,780 59	396,045 17	57 51	65 15
Totaux.....	114,379,430	1,500,407 33	1 31	1 22	713,565 42	1,061,855 17	67 20	70 10
<i>Compagnies britanniques.</i>								
Alliance.....	12,532,001	170,104 36	1 36	1 20	106,318 60	155,115 21	68 54	73 31
Atlas.....	11,432,731	150,186 48	1 31	1 36	77,705 00	131,700 56	59 00	55 98
Caledonian.....	16,595,239	184,303 49	1 11	1 14	99,722 72	158,809 82	62 79	59 61
Commercial Union.....	32,507,077	426,324 40	1 31	1 32	224,423 29	362,375 27	61 93	79 85
Guardian.....	30,123,369	365,169 90	1 21	1 24	188,995 34	322,355 09	58 63	75 43
Imperial.....	18,431,382	227,356 86	1 23	1 22	104,225 34	200,828 01	51 90	58 82
Lancashire.....	24,807,761	310,414 86	1 25	1 31	165,503 77	275,226 86	60 13	80 07
Liverpool and London and Globe.....	33,178,198	391,987 76	1 18	1 20	204,133 43	353,541 17	57 74	70 51
London and Lancashire...	17,743,378	219,659 16	1 24	1 29	89,007 82	195,260 15	45 58	89 49
London Assurance.....	14,669,564	150,398 39	1 03	1 02	62,385 73	134,995 72	46 21	90 15
Manchester.....	16,821,498	214,245 87	1 27	1 32	107,166 51	186,969 43	57 32	90 80
National, of Ireland.....	11,432,731	150,186 48	1 31	1 36	77,705 00	131,700 56	59 00	55 98
North British.....	43,739,639	500,629 63	1 14	1 17	209,792 69	462,926 50	45 32	61 23
Northern.....	17,560,537	214,588 90	1 22	1 23	132,853 13	192,090 09	69 16	86 31
Norwich Union.....	19,598,383	252,544 59	1 29	1 23	123,332 40	213,604 91	57 74	69 23
Phoenix, de Londres.....	28,400,894	389,497 93	1 37	1 32	138,330 94	319,317 24	43 32	49 18
Royal.....	58,974,812	689,732 61	1 17	1 20	389,995 09	616,175 03	63 29	72 67
Scottish Union and Na- tional.....	16,467,227	204,886 21	1 24	1 13	96,187 40	172,975 01	55 61	86 12
Sun, contre l'incendie...	14,548,957	201,247 56	1 38	1 39	105,068 66	175,496 05	59 87	70 70
Union Assurance.....	20,394,019	305,082 93	1 50	1 42	143,141 13	244,583 97	58 52	45 80
Totaux.....	459,959,398	5,718,548 37	1 24	1 25	2,845,993 99	5,006,046 65	56 85	70 11
<i>Compagnies américaines.</i>								
Ætna, contre l'incendie..	14,793,948	178,997 62	1 21	1 21	67,243 36	141,214 59	47 62	78 29
Agricultural, de Water- town.....	4,084,600	37,096 00	0 91	0 92	36 692 90	33,229 29	110 42	120 01
Connecticut, contre l'inc.	3,819,121	46,906 80	1 23	1 09	21,491 33	41,253 13	52 10	76 28
Hartford.....	15,038,874	180,976 20	1 20	0 98	80,303 79	157,979 60	50 83	75 62
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord...	9,899,394	122,307 97	1 24	1 22	68,470 56	101,242 55	67 63	62 44
Phenix, de Brooklyn...	9,013,752	109,286 64	1 21	1 29	56,805 83	91,809 28	61 87	98 35
Phenix, de Hartford.....	13,394,615	181,835 20	1 36	1 41	113,092 08	155,161 66	72 89	71 23
Queen, de l'Amérique...	24,905,518	321,463 53	1 29	1 30	169,840 62	286,056 98	59 37	66 85
Totaux.....	94,949,822	1,178,919 96	1 24	1 21	613,940 47	1,007,947 08	60 91	75 28
Grands totaux...	669,288,650	8,397,875 66	1 25	1 23	4,173,499 88	7,075,848 90	58 98	71 25

COMPAGNIES BRITANNIQUES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Le total des primes reçues a été de \$5,006,047, soit une augmentation de \$187,975 sur l'année précédente; le total des pertes soldées a été de \$2,845,994, soit \$556,343 de moins qu'en 1895, tandis que les dépenses générales ont été de \$1,450,935, soit \$76,855 de plus qu'en 1895, laissant ainsi une différence de \$709,118 en faveur des compagnies. L'année précédente la différence était de \$39,223 en faveur des compagnies.

Payé pour pertes.....	\$ 2,845,994
do dépenses générales.....	1,450,935
	<hr/>
Total.....	\$ 4,296,929
Reçu pour primes.....	5,006,047
	<hr/>
Balance en faveur des compagnies.....	\$ 709,118
	<hr/>

L'état suivant indique les soldes des différentes compagnies:—

Soldes en faveur.—Atlas, \$12,521; Caledonian, \$9,774; Commercial Union, \$44,239; Guardian, \$26,411; Imperial, \$32,897; Lancashire, \$30,314; Liverpool and London and Globe, \$50,459; London and Lancashire, \$53,857; London Assurance, \$33,285; Manchester, \$21,962; North British, \$121,622; Northern, \$8,204; Norwich Union, \$24,168; Phoenix, de Londres, \$89,694; Royal, \$61,642; Scottish Union and National, \$32,880; Sun, contre l'incendie, \$16,519; Union Assurance, \$28,171; Total, \$711,140.

Soldes contre la compagnie.—Alliance, \$2,022.

Total des soldes en faveur des compagnies, \$709,118.

Pour chaque \$100 de primes il a donc été payé en moyenne \$56.85 pour les pertes et \$28.98 pour les dépenses générales.

En 1895, la proportion des pertes a été de \$70.66, et celles des dépenses générales de \$28.53 pour chaque \$100 de primes reçues.

Pour les opérations contre l'incendie la proportion des primes a été de \$12,433 par \$1,000 de risques acceptés, contre \$12,452 en 1895.

Ces compagnies ont donc fait plus d'opérations qu'en 1895, le taux des primes a été un peu moins élevé, la proportion des dépenses plus forte, et celle des pertes moindre.

Réunissant ici les résultats des vingt-deux dernières années, de 1875 à 1896, pour les recettes des primes et les dépenses des compagnies britanniques, nous trouvons:—

Payé pour pertes (1875-1896).....	\$ 50,078,365
do dépenses générales.....	19,183,222
	<hr/>
Total des paiements.....	\$ 69,261,587
Reçu pour primes.....	73,625,561
	<hr/>
Excédent des recettes sur les paiements....	\$ 4,363,974
	<hr/>

En consultant le tableau ci-dessous on verra que depuis l'année 1877 jusqu'à la fin de l'année 1886, il existait un solde contre les compagnies par suite des pertes extraordinaires occasionnées par la conflagration de Saint-Jean, N.-B., en 1877, en conséquence de laquelle les compagnies britanniques ont payé près de cinq millions

Ministère des Finances—Division des Assurances.

de dollars ; un changement s'est produit à la fin de l'année 1887, alors qu'il s'est accusé un solde favorable de \$341,938, lequel s'est augmenté d'année en année (excepté en 1893) jusqu'à la fin de 1896, alors qu'il était de \$4,363,974.

Année.	Solde.	Année.	Solde.
	\$		\$
1875.....	+ 51,765		
1876.....	+ 89,015	1875 à 1876	+ 140,780
1877.....	- 4,210,951	1875 à 1877	- 4,070,171
1878.....	+ 676,458	1875 à 1878	- 3,393,713
1879.....	+ 210,430	1875 à 1879	- 3,183,283
1880.....	+ 727,389	1875 à 1880	- 2,455,894
1881.....	+ 161,162	1875 à 1881	- 2,294,732
1882.....	+ 481,511	1875 à 1882	- 1,813,221
1883.....	+ 439,797	1875 à 1883	- 1,373,424
1884.....	+ 443,919	1875 à 1884	- 929,505
1885.....	+ 674,984	1875 à 1885	- 254,521
1886.....	+ 237,216	1875 à 1886	- 17,305
1887.....	+ 359,243	1875 à 1887	+ 341,938
1888.....	+ 752,956	1875 à 1888	+ 1,094,894
1889.....	+ 918,128	1875 à 1889	+ 2,013,022
1890.....	+ 712,981	1875 à 1890	+ 2,726,003
1891.....	+ 470,014	1875 à 1891	+ 3,196,017
1892.....	+ 452,941	1875 à 1892	+ 3,648,958
1893.....	- 205,430	1875 à 1893	+ 3,443,528
1894.....	+ 172,105	1875 à 1894	+ 3,615,633
1895.....	+ 39,223	1875 à 1895	+ 3,654,856
1896.....	+ 709,118	1875 à 1896	+ 4,363,974

+ Favorable. - Adverse.

Comme les rapports des opérations générales des compagnies britanniques, qui sont annexés à leurs divers états, sont préparés d'une manière qui ne peut être facilement comprise sinon par un expert, j'ai fait cette année, comme par le passé, une analyse approximative de ces états qu'on trouvera à la page 61. Deux ou trois seulement de ces compagnies prétendent protéger particulièrement les obligations à compter sous le chef de "primes non acquises", mais les autres mettent de côté sous le nom de "caisse des incendies" une certaine somme qu'elles gardent pour faire face aux éventualités futures, et qui est inscrite contre les compagnies comme passif. J'ai pris 60 pour 100 de la recette annuelle des primes comme représentant approximativement la part des primes affectées aux risques non expirés, et sur ce chiffre est basé cet item dans nos rapports sur les opérations canadiennes. De plus, dans le cas où les compagnies font des opérations d'assurances sur la vie en même temps que contre l'incendie (l'actif de ces départements devant être tenu dans des comptes séparés d'après la loi impériale), j'ai laissé entièrement de côté les opérations sur la vie, considérant que les fonds d'assurances sur la vie sont plus que suffisants pour faire face aux obligations de ce département, et ainsi le résultat, en ce qui concerne le capital versé, est moins favorable aux compagnies.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Le total des primes reçues a été de \$1,009,238 ; le total des pertes soldées a été de \$613,940 ; et les dépenses générales de \$298,677. La proportion a donc été, en moyenne, de \$60.83 pour les pertes, et de \$29.59 pour les dépenses générales pour chaque \$100 de primes reçues.

L'état suivant indique, en détail, les soldes des différentes compagnies :—

Soldes favorables.—*Ætna*, contre l'incendie, \$34,441 ; *Connecticut*, contre l'incendie, \$8,739 ; *Hartford*, \$37,365 ; *Insurance Company of North America*, \$4,691 ; *Phoenix*, de *Brooklyn*, \$7,111 ; *Queen*, \$35,624. Total, \$127,971.

Soldes adverses.—*Agricultural*, de *Watertown*, \$18,457 ; *Phoenix*, de *Hartford*, \$12,893. Total, \$31,350.

Total des soldes en faveur des compagnies, \$96,621.

Le résultat des opérations totales de ces compagnies, de 1875 à 1896 inclusivement, a été comme ci-dessous :—

Payé pour pertes (1875-96).....	\$ 7,880,184
do dépenses générales.....	3,052,729
Total des paiements.....	\$10,932,913
Reçu pour primes.....	11,649,739
Excédent des recettes sur les paiements....	\$ 716,826

Le tableau suivant indique les opérations de chaque année, et le résultat total d'année en année, de 1875 à 1896, inclusivement :—

Année.	Années inclusivement.	
	—	—
	\$	\$
1875.....	+ 58,841	
1876.....	+ 97,919	1875 à '76 + 156,760
1877.....	— 396,468	1875 à '77 — 239,708
1878.....	+ 47,399	1875 à '78 — 192,309
1879.....	+ 32,894	1875 à '79 — 159,415
1880.....	+ 56,316	1875 à '80 — 103,099
1881.....	+ 53,747	1875 à '81 — 49,352
1882.....	+ 62,244	1875 à '82 + 12,892
1883.....	+ 102,135	1875 à '83 + 115,027
1884.....	+ 91,136	1875 à '84 + 206,163
1885.....	+ 100,784	1875 à '85 + 306,947
1886.....	+ 91,096	1875 à '86 + 398,043
1887.....	— 49	1875 à '87 + 397,994
1888.....	+ 102,288	1875 à '88 + 500,282
1889.....	+ 97,488	1875 à '89 + 597,770
1890.....	+ 54,404	1875 à '90 + 652,174
1891.....	+ 72,378	1875 à '91 + 724,552
1892.....	— 16,487	1875 à '92 + 708,065
1893.....	— 42,205	1875 à '93 + 665,860
1894.....	+ 7,392	1875 à '94 + 673,252
1895.....	— 53,047	1875 à '95 + 620,205
1896.....	+ 96,621	1875 à '96 + 716,826

+ Favorable. — Adverse.

COMPAGNIES CANADIENNES CONTRE L'INCENDIE.

En examinant les compagnies canadiennes, il faut tenir compte des opérations d'assurances contre l'incendie de ces compagnies au Canada et à l'étranger, aussi bien que de leurs opérations maritimes, vu que la répartition des dépenses entre ces différents départements n'a pas été faite.

Le tableau suivant fait voir comment se répartissent les opérations d'assurances contre l'incendie, au Canada et dans les autres pays, et indique que les opérations à l'étranger ont été, en somme, plus favorables aux compagnies que celles entreprises dans le pays :—

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ASSURANCES contre l'incendie, 1896.

COMPAGNIES.	AU CANADA.				DANS D'AUTRES PAYS.			
	Chiffre des risques entrepris durant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal des pertes soldées aux primes reçues.	Chiffre des risques entrepris durant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal des pertes soldées aux primes reçues.
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	
Amérique Britannique.	30,722,935	288,119	165,721	57·52	78,207,301	959,164	568,393	59·26
Québec	11,086,542	98,792	66,734	67·55	5,431,806	61,809	28,331	45·84
De l'Ouest	44,266,032	396,045	227,781	57·51	125,307,630	1,466,486	849,590	57·93
Totaux	86,075,509	782,956	460,236	58·78	208,946,737	2,487,459	1,446,314	58·14

Le tableau suivant donne le pour-cent des pertes soldées, comparées aux primes reçues sur les opérations faites au Canada et dans les autres pays, par les compagnies canadiennes, de 1878 à 1896, inclusivement; un coup d'œil jeté sur ce tableau montrera que les opérations au Canada ont été tout le temps plus favorables aux compagnies que leurs opérations dans les autres pays :

ANNÉE	AU CANADA.			DANS D'AUTRES PAYS.		
	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal des pertes soldées aux primes reçues.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal des pertes soldées aux primes reçues.
	\$	\$		\$	\$	
1878.....	591,495	241,545	40·84	1,251,923	737,430	58·90
1879.....	552,090	287,729	52·12	1,309,902	923,242	70·48
1880.....	459,653	219,954	47·85	1,377,310	885,293	64·28
1881.....	423,795	304,488	71·01	1,439,085	1,085,846	75·45
1882.....	543,126	334,000	61·50	1,413,989	1,137,399	80·44
1883.....	606,557	436,800	72·01	1,483,941	1,136,380	76·58
1884.....	550,188	376,969	68·52	1,401,051	1,122,882	80·15
1885.....	983,555	518,633	52·73	1,485,078	1,051,090	70·78
1886.....	996,562	655,534	65·78	1,499,840	1,049,575	69·98
1887.....	1,002,817	661,682	65·98	1,496,712	1,037,123	69·29
1888.....	1,002,109	655,191	65·38	1,453,410	1,008,509	69·39
1889.....	1,014,314	586,164	57·79	1,527,909	1,012,624	66·28
1890.....	1,018,226	604,846	59·40	1,584,879	910,511	57·45
1891.....	1,102,237	780,862	70·84	1,662,538	1,165,583	70·11
1892.....	629,708	485,446	77·09	1,907,652	1,191,545	62·46
1893.....	621,135	427,349	68·80	2,356,413	1,560,592	66·23
1894.....	626,768	423,777	67·61	2,303,219	1,442,596	62·63
1895.....	785,416	499,472	63·59	2,566,980	1,462,849	56·99
1896.....	782,956	460,236	58·78	2,487,459	1,446,314	58·14
Totaux.....	14,297,707	8,960,677	62·67	32,009,290	21,367,383	66·75

L'actif des cinq compagnies canadiennes qui font des opérations d'assurances contre l'incendie s'élevait, à la fin de l'année, à \$4,612,393, assurant un montant total de \$360,445,593 de risques de toutes sortes, soit une proportion de \$12.00 pour chaque \$1,000 d'assurances en vigueur; elles ont aussi une réserve de capital souscrit, mais non versé, de \$1,275,000, formant une garantie totale de \$16.33 pour chaque \$1,000 assuré. Le passif des mêmes compagnies, s'élevant à \$2,870,000, est réparti comme suit:—

Pertes non établies	\$ 361,287
Primes non acquises.....	2,463,242
Divers	45,530
Total.....	\$ 2,870,059

Les primes non acquises sont calculées ici en proportion des primes brutes pour le temps qui reste à courir dans le cas d'assurances contre l'incendie et sur risques de la navigation intérieure, et comprennent les primes en entier dans les cas de risques maritimes en cours. L'excédent de l'actif sur le passif disponible, pour la protection des porteurs de polices, indépendamment de la réserve du capital souscrit mais non versé, s'élève à \$1,742,335.

Le capital de ces compagnies, versé ou en voie de paiement, s'élève à \$1,900,000, ce qui indique un excédent du passif sur l'actif, y compris le capital, s'élevant à \$157,665. A la fin de l'année 1895 il y avait une différence en moins de \$254,998.

Le tableau suivant fait connaître la situation de toutes les compagnies canadiennes à fonds social, à la fin de 1896, et indique si elles ont un excédent, ou jusqu'à quel point leur capital a été entamé.

COMPAGNIES d'assurances contre l'incendie et maritimes, 31 décembre 1896.

	Capital souscrit.	Capital versé ou en voie de paiement.	Excédent net disponible en sus des obligations, y compris le capital.	Pris sur le capital.	Réserve du capital souscrit.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Amérique Britannique.	750,000 00	750,000 00	226,259 90	Aucune.
Mercantile, contre l'incendie.	200,000 00	50,000 00	23,718 26	150,000 00
Québec	225,000 00	† 100,000 00	87,656 54	125,000 00
De l'Ouest	2,000,000 00	1,000,000 00	51,270 81	1,000,000 00
Totaux	3,175,000 00	1,900,000 00	166,155 91	1,275,000 00

† Tel que réduit par acte du parlement.

En comparant avec ces chiffres le tableau correspondant de l'année précédente, on arrivera aux résultats suivants:—

Gain ou amélioration en 1896:—

Amérique Britannique, \$18,973.19; London Mutual, \$159.58; Mercantile, contre l'incendie, \$25,604.48; Québec, \$17,099.35; de l'Ouest, \$35,495.82.

Si l'on met en ligne de compte les opérations totales des compagnies mixtes faisant affaires tant à l'étranger que dans le pays, on verra que les compagnies canadiennes ont touché, en argent, pendant l'année 1896, \$4,307,534.63, se répartissant comme suit:—

Ministère des Finances—Division des Assurances.

	1896.	Idem en 1895.	Idem en 1894.	Idem en 1893.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Primes	4,168,663 62	4,408,191 57	4,142,923 05	4,143,323 99
Intérêt et dividendes	132,581 92	139,458 16	140,213 35	139,086 23
Divers	6,289 09	6,773 90	6,025 87	*205,621 62
Total	4,307,534 63	4,554,423 63	4,289,162 27	4,488,025 84

De même, les déboursés, en 1896, ont été de \$4,357,575.46, se répartissant comme suit:—

	1896.	Idem en 1895.	Idem en 1894.	Idem en 1893.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Pertes soldées	2,777,327 97	2,936,323 54	2,749,953 12	2,911,005 90
Dépenses générales	1,417,637 39	1,451,684 01	1,389,355 44	1,402,862 69
Dividendes aux actionnaires	162,610 10	162,167 30	157,025 56	112,163 43
Total	4,357,575 46	4,600,174 85	4,296,334 12	4,426,032 02

Ainsi, pour chaque \$100 de recette, il a été déboursé \$101.16, savoir: pour pertes, \$64.48; pour dépenses générales, \$32.91; et pour dividendes payés aux actionnaires, \$3.77. Donc, pour chaque \$100 reçues en primes, il a été payé \$66.62 pour pertes, \$34.01 pour dépenses, et \$3.90 pour dividendes aux actionnaires.

Le total des recettes des compagnies canadiennes durant les 22 années écoulées de 1875 à 1896, inclusivement, est de \$79,908,333.38. Le tableau suivant répartit cette somme entre les différentes années de cette période, et selon les différents chefs qu'il appartient:—

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU pour les années 1875 à 1896.

ANNÉE.	Primes.	Intérêt et dividendes.	Divers.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1875.....	3,273,692 53	190,950 19	3,356 10	3,467,998 82
1876.....	4,125,722 37	244,001 25	7,186 08	4,376,909 70
1877.....	3,512,673 47	218,770 38	6,236 04	3,737,679 89
1878.....	2,826,356 58	217,133 43	15,750 26	3,059,240 27
1879.....	2,863,826 01	185,247 30	10,196 03	3,059,269 34
1880.....	3,208,038 89	179,533 29	19,916 66	3,407,488 84
1881.....	3,131,925 97	169,392 14	30,702 06	3,332,020 17
1882.....	3,007,132 65	153,878 46	27,386 28	3,188,397 39
1883.....	3,005,945 52	132,126 05	30,438 85	3,168,510 42
1884.....	2,990,995 28	117,679 52	16,286 55	3,124,961 35
1885.....	3,089,381 09	107,151 57	16,044 77	3,212,577 43
1886.....	3,090,851 40	113,394 35	25,828 55	3,230,074 30
1887.....	3,346,968 91	114,522 46	18,398 62	3,479,889 99
1888.....	3,348,045 64	119,815 97	16,567 79	3,484,429 40
1889.....	3,539,640 73	119,929 14	12,420 02	3,671,989 89
1890.....	3,603,151 65	135,874 52	14,287 16	3,753,313 33
1891.....	3,586,851 72	134,421 14	12,208 29	3,733,481 15
1892.....	3,579,893 51	117,770 41	83,291 41	3,780,955 33
1893.....	4,143,323 99	139,080 23	*205,621 62	4,488,025 84
1894.....	4,142,923 05	140,213 35	6,025 87	4,289,162 27
1895.....	4,408,191 57	139,458 16	6,773 90	4,554,423 63
1896.....	4,168,663 92	132,581 62	6,289 09	4,307,534 63
Total	75,994,196 45	3,322,924 93	591,212 00	79,908,333 38

* De ce montant \$197,500 étaient des primes sur les nouvelles actions émises par l'Amérique Britannique et l'Ouest.

Les déboursés des mêmes compagnies, durant la même période de 22 années, se sont élevés à \$81,176,153.65, ce qui accuse un excédent de déboursés de \$1,267,820.27. Le tableau suivant répartit ces dépenses entre les différentes années et selon les chefs qu'il appartient :—

DÉPENSES POUR LES ANNÉES 1875 à 1895.

ANNÉE.	Pertes soldées.	Dépenses générales.	Dividendes aux actionnaires.	Total des dépenses.	e Excédent des recettes sur les dépenses.	
					d La réserve.	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1875.....	1,694,885 99	985,926 28	159,608 88	2,840,421 15	e	627,577 67
1876.....	2,746,563 00	1,342,268 96	213,655 04	4,302,487 00	e	74,422 70
1877.....	3,555,283 21	1,234,552 83	125,928 21	4,915,764 25	d	1,178,084 36
1878.....	1,891,130 71	1,026,354 51	146,163 83	3,063,649 05	d	4,408 78
1879.....	1,966,854 83	938,436 79	159,253 74	3,064,545 36	d	5,276 02
1880.....	2,236,943 54	889,409 73	164,650 50	3,291,003 77	e	116,485 07
1881.....	2,898,045 45	901,679 10	145,137 85	3,944,862 40	d	612,842 23
1882.....	2,294,212 90	917,526 03	110,813 47	3,322,552 40	d	134,155 01
1883.....	2,291,429 02	925,970 41	110,480 00	3,327,879 43	d	159,369 01
1884.....	2,165,708 63	871,037 06	102,675 50	3,139,421 19	d	14,459 84
1885.....	1,985,256 67	917,879 59	99,896 73	3,003,032 99	e	209,544 44
1886.....	2,128,942 82	926,299 50	114,809 02	3,170,051 34	e	60,022 96
1887.....	2,397,382 03	1,031,696 74	123,422 74	3,552,501 51	d	72,611 52
1888.....	2,355,960 53	1,009,167 74	122,198 27	3,487,326 54	d	2,897 14
1889.....	2,417,046 62	1,064,557 52	126,759 42	3,608,363 56	e	63,626 33
1890.....	2,254,866 61	1,114,472 16	135,689 92	3,505,028 69	e	248,284 64
1891.....	2,588,894 16	1,198,806 97	145,256 90	3,932,958 03	d	199,476 88
1892.....	2,454,821 80	1,440,994 51	128,372 23	4,024,188 54	d	243,233 21
1893.....	2,911,005 90	1,402,862 69	112,163 43	4,426,032 02	e	61,993 82
1894.....	2,749,953 12	1,389,355 44	157,025 56	4,296,334 12	d	7,171 85
1895.....	2,986,323 54	1,451,684 01	162,167 30	4,600,174 85	d	45,751 22
1896.....	2,777,327 97	1,417,637 39	162,610 10	4,357,575 46	d	50,040 83
Total.....	53,748,839 05	24,398,575 96	3,028,738 64	81,176,153 65	d	1,267,820 27

RISQUES MARITIMES ET RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE, 1896.

En comprenant les opérations faites au Canada par la "British and Foreign Marine", la "Reliance Marine", la "London Assurance" et "l'Ætna", et celles des deux compagnies canadiennes qui font des opérations dans cette branche d'assurances, les résultats de l'année sont comme suit :—

Pour risques de la navigation intérieure.

Primes reçues, \$392,468 ; pertes subies, \$411,848, sur lesquelles \$339,754 ont été payées, laissant un solde de \$72,094 encore à payer. Il a été aussi payé dans le cours de l'année \$129,778 pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte les paiements totaux des pertes à \$469,532 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées ou non réglées, à la fin de l'année, s'élevait à \$72,094.

Risques maritimes.

Primes reçues, \$269,633 ; pertes subies, \$222,175, sur lesquelles il a été payé \$202,449, laissant une balance de \$19,726 à liquider. Il a été aussi payé dans le cours de l'année \$14,058 pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte les paiements totaux des pertes à \$216,507 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées, ou non réglées, à la fin de l'année, s'élevait à \$19,726.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Les opérations d'assurances contre les risques maritimes accusent en somme un résultat plus favorable que celui de l'année dernière. Les pertes subies pour les risques de la navigation intérieure ont été de 104·94 pour 100 des primes reçues, tandis que l'an dernier, le taux était de 112·04.

Pour les opérations d'assurances maritimes, la proportion des pertes subies relativement aux primes reçues a été de 82·30, contre 98·60 l'année dernière. La plus forte partie des opérations se fait par des compagnies qui ne sont pas obligées d'obtenir de permis, et qui ne font pas de rapports au département.

On trouvera à la page 60 un relevé des opérations des assurances contre les risques de la navigation intérieure, et les détails de ces assurances et de celles des assurances maritimes des diverses compagnies, aux pages 58 et 59.

ASSURANCES SUR LA VIE, 1896.

Les opérations d'assurances sur la vie ont été faites par 29 compagnies actives, dont 11 canadiennes, 8 britanniques et 10 américaines.

Un permis a été accordé en juillet 1896 à la Compagnie d'assurance sur la vie Northern du Canada, mais cette compagnie n'a commencé des opérations qu'en janvier 1897 ; en juin 1897 il a également délivré un permis à la Compagnie d'assurance sur la vie Excelsior, d'Ontario (à resp. lim.), une compagnie constituée en corporation en vertu des dispositions des Statuts d'Ontario qui faisait des opérations dans cette province depuis l'année 1890.

RISQUES ENTREPRIS DURANT L'ANNÉE.

Le chiffre total des polices délivrées au Canada, en 1896, a été de \$42,624,570, soit une diminution de \$1,716,628 sur 1895. Les compagnies canadiennes accusent une diminution de \$1,737,842 en 1896, tandis qu'en 1895 il y avait une diminution de \$760,692 ; les compagnies américaines accusent une augmentation de \$488,881, contre une diminution de \$4,546,789 en 1895 ; et les compagnies britanniques accusent une diminution de \$467,667, contre une augmentation de \$123,422 en 1895, la diminution totale, en 1896, étant de \$1,716,628, ainsi qu'il est dit plus haut.

Les risques des diverses compagnies se chiffrent comme ci-dessous :—

Compagnies canadiennes.....	\$ 26,171,830
do britanniques.....	2,869,971
do américaines.....	13,582,769

De sorte que les risques entrepris par les compagnies du pays excèdent de plus de \$10,000,000 ceux entrepris par les compagnies britanniques et américaines réunies. Les détails de l'augmentation ou de la diminution dans les diverses compagnies se trouvent aux pages 76 et 77.

Assurances sur la vie en vigueur en 1896.

Le chiffre total des assurances en vigueur, lors de la clôture des rapports, était de \$327,800,499, ce qui donne la forte augmentation de \$8,542,918 sur l'année précédente, répartie comme suit :—

	Total en vigueur.	Augmentation.
Compagnies canadiennes.....	\$195,303,042	\$6,976,985
do britanniques.....	34,837,448	496,276
do américaines.....	97,660,009	1,069,657
Total.....	\$327,800,499	\$8,542,918

Les tableaux suivants permettent de constater les progrès des opérations depuis vingt-deux ans, sous le double rapport du chiffre des risques entrepris d'année en année, et du chiffre total en vigueur :—

CHIFFRE des risques entrepris, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876.....	5,465,966	1,683,357	6,740,804	13,890,127
1877.....	5,724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878.....	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879.....	6,112,706	1,877,918	3,363,600	11,354,224
1880.....	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887
1881.....	11,158,479	2,536,120	3,923,412	17,618,011
1882.....	11,855,545	2,833,250	5,423,960	20,112,755
1883.....	11,883,317	3,278,008	6,411,635	21,572,960
1884.....	12,926,265	3,167,910	7,323,737	23,417,912
1885.....	14,881,695	3,950,647	8,332,646	27,164,988
1886.....	19,289,694	4,054,279	11,827,375	35,171,348
1887.....	23,505,549	3,067,040	11,435,721	38,008,310
1888.....	24,876,259	3,985,787	12,364,483	41,226,529
1889.....	*26,438,358	3,399,313	14,719,266	44,556,937
1890.....	23,541,404	3,390,972	13,591,080	40,523,456
1891.....	21,904,302	2,947,246	13,014,739	37,866,287
1892.....	25,585,534	3,625,213	15,409,266	44,620,013
1893.....	28,089,437	2,967,855	14,145,555	45,202,847
1894.....	28,670,364	3,214,216	17,640,677	49,525,257
1895.....	27,909,672	3,337,638	13,093,888	44,341,198
1896.....	26,171,830	2,869,971	13,582,769	42,624,570
Totaux.....	374,125,057	65,110,487	214,247,752	653,483,296

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada, sur la vie".

CHIFFRE des risques en vigueur, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	21,957,296	19,455,607	43,596,361	85,009,264
1876.....	24,649,284	18,873,173	40,728,461	84,250,918
1877.....	26,870,224	19,349,204	39,468,475	85,687,903
1878.....	28,056,556	20,078,533	36,016,848	84,751,937
1879.....	33,246,543	19,410,829	33,616,330	86,273,702
1880.....	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126
1881.....	46,041,591	20,983,092	36,266,249	103,290,932
1882.....	53,855,051	22,329,368	38,857,629	115,042,048
1883.....	59,213,609	23,511,712	41,471,554	124,196,875
1884.....	66,519,958	24,317,172	44,616,596	135,453,726
1885.....	74,591,139	25,930,272	49,440,735	149,962,146
1886.....	88,181,859	27,225,607	55,908,230	171,315,696
1887.....	101,796,754	28,163,329	61,734,187	191,694,270
1888.....	114,034,279	30,003,210	67,724,094	211,761,583
1889.....	125,125,692	30,488,618	76,348,392	231,963,707
1890.....	135,218,990	31,613,730	81,599,847	248,424,567
1891.....	143,368,817	32,407,937	85,698,475	261,475,229
1892.....	154,709,077	33,692,706	90,708,482	279,110,265
1893.....	167,475,872	33,543,884	94,602,966	295,622,722
1894.....	177,511,846	33,911,885	96,737,705	308,161,436
1895.....	188,326,057	34,341,172	96,590,352	319,257,581
1896.....	195,303,042	34,837,448	97,660,009	327,800,499

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Assurances terminées en 1896.

Le chiffre des assurances arrivées à fin en 1896, selon le cours ordinaire, c'est-à-dire, par le décès des assurés, la maturité ou l'expiration des risques, a été de \$6,291,477, ce qui est une augmentation de \$1,017,460 sur le chiffre correspondant de l'année précédente; et le chiffre de celles arrivées à fin par rachat ou prescription a été de \$28,157,163, soit une diminution de \$1,685,105.

Relativement aux risques en vigueur, le chiffre des assurances ainsi terminées est un peu moins élevé que l'année précédente, donnant pour chaque \$1,000 de risques courants arrivés à fin selon le cours naturel, \$18.47, et \$82.68 par rachat ou prescription, formant un total de \$101.15. En 1895, ces taux avaient été de \$15.97 et \$90.34, respectivement, formant un total de \$106.31, donnant ainsi une différence de \$51.16 pour chaque \$1,000 de risques.

Le tableau suivant indique la proportion des polices arrivées à fin depuis cinq ans :—

ARRIVÉES à fin sur chaque \$1,000 de risques en cours.

	Cours naturel.					Rachat ou prescription.				
	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
Compagnies canadiennes..	\$16 00	\$12 89	\$11 47	\$10 83	\$13 16	\$77 04	\$74 74	\$84 59	\$84 25	\$74 53
do britanniques..	20 85	23 03	17 83	17 10	23 85	50 81	63 02	61 79	67 26	56 79
do américaines..	22 70	20 46	17 81	25 08	26 97	94 52	87 58	124 74	109 58	107 52

Le chiffre total des polices arrivées à fin s'élève à environ 80.82 pour 100 des nouvelles polices. Le chiffre réel des polices arrivées à fin se répartit comme suit :—

	Cours naturel.	Par rachat ou prescription.
	\$	\$
Compagnies canadiennes.....	2,649,905	15,010,289
do britanniques.....	853,267	2,031,743
do américaines.....	2,788,305	11,115,131
Total.....	6,291,477	28,157,163

On trouvera des détails pour chaque compagnie à la page 80.

Polices en vigueur au Canada.

Omettant les polices industrielles de la "London, sur la vie", et de la Metropolitan", le tableau suivant indique le nombre des polices canadiennes en vigueur à la date de ces rapports :—

	Nombre.	Montant.	Chiffre moyen des polices.
		\$	\$
Compagnies canadiennes.....	121,805	192,647,856	1,582
do britanniques.....	17,541	34,837,448	1,986
do américaines.....	50,380	92,894,717	1,844
Totaux.....	189,726	320,380,021	1,689

Le chiffre moyen des polices *nouvelles* est: pour les compagnies canadiennes, \$1,341; pour les compagnies britanniques, \$1,791; et pour les compagnies américaines, \$1,840. Les chiffres correspondants de l'année dernière étaient de \$1,484, \$1,989 et \$1,986.

MORTALITÉ.

Cette année, comme les années précédentes, on a admis, dans les données sur lesquelles peut être calculée la mortalité, le nombre moyen des polices en vigueur et le nombre de polices arrivées à fin pour cause de décès durant l'année, comme approximation du nombre moyen des vies assurées et du nombre de décès durant l'année respectivement. On croit que le résultat obtenu représente la mortalité réelle parmi les assurés au Canada aussi exactement qu'il est possible d'y arriver à l'aide des rapports fournis par les compagnies.

	1896.			1895.	1894.	1893.	1892.	1891.	1890.	1889.	1888.	1887.
	Vies assurées	Décès.	Proportion des décès.									
Compagnies en activité	256,855	2,593	10·095	11·166	10·327	10·176	10·676	10·178	10·148	8·846	8·614	8·317
Compagnies coopératives	131,951	897	6·798	8·655	8·101	9·407	8·946	9·345	8·475	8·250	9·727	9·120
Compagnies retirées	4,671	154	32·969	30·235	26·449	22·574	26·512	20·109	21·417	16·840	23·489	17·943
Total.....	393,477	3,644	9·261	11·092	10·340	10·364	10·860	10·335	10·340	9·083	9·495	8·955

PRIMES—REVENUS respectifs des années de 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876.....	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877.....	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878.....	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879.....	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880.....	1,039,341	579,729	1,102,058	2,721,128
1881.....	1,291,026	613,595	1,190,068	3,094,689
1882.....	1,562,085	674,362	1,308,158	3,544,605
1883.....	1,652,543	707,468	1,414,738	3,774,749
1884.....	1,869,100	744,227	1,518,991	4,132,318
1885.....	2,092,986	803,980	1,723,012	4,619,978
1886.....	2,379,238	827,848	1,988,634	5,195,720
1887.....	2,825,119	890,332	2,285,954	6,001,405
1888.....	3,166,883	928,667	2,466,298	6,561,848
1889.....	*4,459,595	979,847	2,785,403	*8,224,845
1890.....	3,921,137	1,022,362	3,060,652	8,004,151
1891.....	4,258,926	1,050,479	3,128,297	8,417,702
1892.....	4,729,940	1,088,816	3,251,598	9,070,354
1893.....	5,156,008	1,073,541	3,403,230	9,632,779
1894.....	5,435,031	1,079,330	3,394,914	9,909,275
1895.....	5,702,783	1,137,366	3,452,205	10,292,354
1896.....	6,075,454	1,137,607	3,389,605	10,602,666
Totaux.....	61,609,756	18,269,290	47,472,058	127,351,104

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada", sur la vie.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Le chiffre total des sommes payées aux porteurs de polices en 1896, se décompose comme suit :—

Indemnité pour cause de mort (y compris les additions de bonis).....	\$3,817,898 31
Dotations échues (y compris les additions de bonis).....	1,063,716 97
Rentes viagères	47,593 60
Payé en rachats de polices.....	775,156 24
Payé en dividendes aux porteurs de polices	801,731 26
Total.....	\$6,500,096 38

La répartition des paiements selon les différentes compagnies se trouve à la page 88.

Il résulte donc que, pour chaque \$100 reçues en primes, les compagnies ont payé aux porteurs de polices \$56.73, laissant \$43.27 pour la réserve, les dépenses et les bénéfices.

Y compris les opérations des compagnies canadiennes, en dehors du Canada, le tableau suivant donne pour les dix-huit dernières années le total des primes reçues et des paiements faits aux porteurs de polices par toutes les compagnies, autres que celles à répartition, qui font des opérations d'assurances sur la vie au Canada, ainsi que la proportion des paiements faits aux porteurs de polices, relativement aux primes reçues.

Année.	Primes reçues.	Payé aux porteurs de polices.	Rapport centésimal de ces paiements aux porteurs.
	\$	\$	
1879.....	2,606,756	1,301,480	49.93
1880.....	2,691,128	1,389,986	51.65
1881.....	3,094,689	1,879,240	60.72
1882.....	3,544,603	1,946,444	54.91
1883.....	3,861,179	2,201,152	57.01
1884.....	4,195,726	2,073,395	49.42
1885.....	4,684,409	2,544,101	54.31
1886.....	5,298,596	2,851,981	53.83
1887.....	6,105,474	3,285,205	52.99
1888.....	6,655,762	3,440,729	51.70
1889.....	8,336,167	3,942,590	47.30
1890.....	8,131,852	4,445,668	54.67
1891.....	8,667,609	4,911,485	56.66
1892.....	9,347,131	5,452,151	58.33
1893.....	9,952,833	5,133,284	51.58
1894.....	10,845,919	5,516,929	53.32
1895.....	10,887,501	5,862,447	53.85
1896.....	11,469,040	6,506,096	56.73
Totaux	119,876,374	64,634,363	53.92

Réunissant les résultats des dix-huit années, 1879 à 1896, on trouve que les paiements faits aux porteurs de polices s'élèvent à 53.92 pour 100 des primes reçues pendant cette période.

Le tableau ci-dessous donne pour les dix-huit dernières années le total des recettes pour primes reçues et les paiements faits aux porteurs de polices par les compagnies

d'assurances qui ont cessé de faire de nouvelles opérations au Canada, ainsi que la proportion des paiements aux porteurs de polices relativement aux primes reçues.

Année.	Primes reçues.	Payé aux porteurs de polices.	Rapport centésimal de ces paiements aux porteurs.
	\$	\$	
1879..	490,688	396,053	80·71
1880.....	447,910	317,531	70·89
1881.....	441,393	489,370	110·87
1882.....	412,436	376,811	91·36
1883.....	371,570	450,678	121·29
1884.....	343,179	454,906	132·56
1885.....	321,566	395,851	123·10
1886.....	278,108	342,049	122·99
1887.....	262,445	423,747	161·46
1888.....	237,559	395,466	166·47
1889.....	216,730	337,829	155·88
1890.....	191,101	363,519	190·22
1891.....	181,905	319,246	175·51
1892.....	175,340	329,963	188·18
1893.....	163,723	368,887	225·31
1894.....	178,467	435,862	244·23
1895.....	163,366	367,132	224·73
1896.....	150,395	377,949	251·30
Total.....	5,027,881	6,942,849	138·09

Si l'on réunit les dix-huit années, de 1879 à 1896, on trouve que les paiements faits aux porteurs de polices, par les compagnies retirées, excèdent de 38.09 pour 100 le total des primes reçues pendant cette période.

Compagnies canadiennes.

L'actif et le passif, le revenu et les dépenses des compagnies canadiennes sur la vie, se trouvent exposés sous leurs rubriques respectives aux pages 81, 82, 86 et 87. En calculant leurs réserves de réassurances, les compagnies *Dominion*, sur la vie, *Federal*, *Manufacturers*, sur la vie, *North American*, et *Tempérance et Générale*, emploient la table H. M. de l'institut des actuaires, à 4½ pour 100. La *Canada*, sur la vie, emploie la table américaine, à 4 pour 100 d'intérêt, et la *Great West* et l'*Ontario Mutuelle*, emploient la table des actuaires (17 bureaux), à 4 pour 100, et la *Sun*, la table H.M., à 4 pour 100. La *London*, sur la vie, emploie la table H. M. de l'institut des actuaires, à 4½ pour 100 d'intérêt, dans l'évaluation de ses polices générales, et la table des actuaires à 4 pour 100 pour ses polices industrielles. La *Confederation* emploie la table H. M., à 3½ pour 100, dans l'évaluation des polices délivrées en 1896, et la table H. M., à 4½ pour 100 pour, les polices délivrées avant cette date.

D'après les tableaux des pages 86 et 87 mentionnés ci-dessus, on trouve que les compagnies canadiennes accusent un total de recettes de \$8,519,049.93, provenant des différentes sources suivantes :—

Primes et contrats de rentes viagères.....	\$6,941,828 20
Intérêt et dividendes.....	1,512,142 52
Divers.....	65,079 23
Total.....	<u>\$8,519,049 95</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Et leurs déboursés ont été de \$5,099,152.53, répartis comme suit :

Payé aux porteurs de polices et aux propriétaires de rentes viagères	\$ 3,244,494 85
Dépenses générales.....	1,778,627 08
Dividendes payés aux actionnaires.....	76,030 60
Total.....	\$ 5,099,152 53

Ainsi, pour chaque somme de \$100 reçue, il a été déboursé en paiement aux porteurs de polices, \$38.09; en dépenses générales, \$20.88, et en dividendes aux actionnaires, \$0.89, laissant \$40.14 à porter à la réserve.

En examinant le tableau à la page 81 on verra que le 31 décembre 1896 le total de l'actif des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie autres que celles à répartition (y compris \$2,298,673.93 de primes en souffrance ou différées, d'intérêts et de loyers dus ou à calculer et non encore reçus) s'élevait à \$39,046,552.83, soit une augmentation sur le chiffre précédent à la fin de l'année 1886 de \$26,451,496.88.

Le total des risques en vigueur qui, en 1886, était de \$89,993,259, s'élève aujourd'hui à \$213,123,660, soit une augmentation de \$123,127,401, et les réserves, qui étaient de \$10,863,670 en 1886, ont été de \$34,978,831 en 1896, soit une augmentation de \$24,115,161.

Le tableau suivant fait voir le chiffre des recettes provenant des primes et d'autres sources, des compagnies canadiennes autres que celles à répartition, ainsi que ceux des déboursés, en paiements aux porteurs de polices, en dépenses générales et en dividendes payés aux actionnaires durant les dernières années :

Année.	Primes,	Recettes d'intérêts et autres.	Total des recettes.	Payé aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Divi- dendes aux action- naires.	Total des dépenses.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1879.....	919,344	280,375	1,199,719	331,118	247,885	33,351	612,354
1880.....	1,039,342	325,581	1,364,923	412,230	272,689	32,311	717,230
1881.....	1,291,027	389,819	1,680,846	683,595	350,973	76,122	1,110,690
1882.....	1,562,085	387,218	1,949,303	719,656	396,398	66,459	1,182,513
1883.....	1,738,973	477,346	2,216,319	777,355	459,329	40,856	1,277,540
1884.....	1,932,506	499,074	2,431,580	671,448	508,573	48,821	1,228,842
1885.....	2,157,338	585,066	2,742,404	934,750	527,371	36,769	1,498,890
1886.....	2,482,113	672,547	3,154,660	1,316,175	659,938	109,450	2,085,563
1887.....	2,922,526	768,480	3,691,006	1,405,686	736,846	70,202	2,212,734
1888.....	3,260,800	777,266	4,038,066	1,416,516	874,657	52,651	2,343,824
1889.....	4,570,918	1,234,146	5,805,064	2,001,150	1,091,027	65,411	3,157,588
1889*.....	4,236,746	985,915	5,222,661	2,081,236	1,006,698	121,005	3,208,939
1890.....	4,508,834	1,097,710	5,606,544	2,036,711	1,093,215	55,465	3,185,391
1891.....	5,006,717	1,174,010	6,180,727	2,438,040	1,210,501	57,010	3,705,551
1892.....	5,476,059	1,281,031	6,757,090	2,265,703	1,432,144	57,994	3,755,841
1893.....	5,871,677	1,423,932	7,295,609	2,567,454	1,560,229	59,908	4,187,591
1894.....	6,297,930	1,508,649	7,806,579	3,070,440	1,723,309	132,112	4,925,861
1895.....	6,941,828	1,577,222	8,519,050	3,244,495	1,778,827	76,031	5,099,153
1896.....	6,941,828	1,577,222	8,519,050	3,244,495	1,778,827	76,031	5,099,153
Totaux.....	62,216,763	15,445,387	77,662,150	28,373,758	15,930,409	1,191,928	45,496,095

* Y compris 20 mois d'opération par la "Canada" sur la vie.

VALEUR DES POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA.

Les chiffres suivants font voir la valeur des polices d'un certain nombre de compagnies qui, depuis le dernier rapport, ont obtenu un permis de faire des opérations d'assurances sur la vie.

L'évaluation est faite d'après la table H. M. de l'institut des actuaires, à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt, les primes seules étant évaluées :

CANADA, SUR LA VIE.

Valeur le 31 décembre 1896.

Valeur en polices, \$13,972,755.53; valeur des bonis et des réductions de primes, \$2,330,239.21; valeur des contrats de rentes viagères, \$1,612.36. Valeur totale, \$15,404,607.10; valeur des polices réassurées, \$92,857.24; valeur nette, \$15,341,749.86.

ASSURANCE LONDON.

Valeur le 31 décembre 1896.

Nombre de polices, 7; montant, \$27,253.33; valeur, \$8,576.92. Nombre de bonis, 6; montant, \$5,932.71; valeur, \$3,745.89. Montant total en vigueur, \$33,186.04; valeur, \$12,322.81.

NATIONALE, SUR LA VIE.

Valeur le 31 décembre 1896.

Nombre de polices, 136; montant, \$123,453.50; primes réversibles, \$2,276.50; montant total, \$125,719.90; valeur, \$67,934.39.

NORTH BRITISH ET MERCANTILE.

Valeur le 31 décembre 1896.

Polices délivrées avant le 31 mars 1878 :—Valeur des polices, \$162,693.78; valeur des bonis, \$64,719.79; valeur totale, \$227,413.57.

Polices délivrées après le 31 mars 1878 :—Valeur des polices, \$264,248.04; valeur des bonis, \$85,631.01; valeur totale, \$349,886.05.

Valeur totale de toutes les polices, \$577,299.62.

PROVIDENT SAVINGS.

Valeur le 31 décembre 1896.

Nombre de polices, 1,564; montant, \$3,764,198; valeur, \$59,273.78.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYALE.

Valeur le 31 décembre 1896.

Polices délivrées avant le 31 mars 1878 :—Valeur des polices, \$199,967.07; valeur des bonis, \$82,694.08; valeur totale, \$282,661.15.

Polices délivrées le 31 mars 1878 :—Valeur des polices, \$116,428.84; valeur des bonis, \$25,210.82; valeur totale, \$141,639.66.

Valeur totale de toutes les polices, \$424,300.81.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIES COOPÉRATIVES, SUR LA VIE, 1896.

Les opérations d'assurances sur la vie dites à répartitions ont été faites par dix compagnies, dont sept canadiennes et trois américaines.

Le chiffre total des polices délivrées en 1896 a été de \$18,471,800, et le chiffre net en vigueur à la fin de l'année était de \$132,885,399. Ces chiffres comprennent les polices de l'Ordre Indépendant des Forestiers. Cette société a obtenu un permis le 1^{er} mai 1896, et avant cette date elle avait fait des affaires à titre de société de bienfaisance, d'après les dispositions de l'article 43 de l'Acte d'assurance. Comme nous ne possédons pas un état du montant des polices délivrées par cette société en 1895, non plus que du montant net en vigueur à la fin de 1895, nous ne pouvons comparer les chiffres mentionnés plus haut pour 1896 avec les chiffres correspondants pour l'année précédente.

En juillet 1896, par suite d'un arrangement intervenu entre la *Provincial Provident Institution de Saint-Thomas* et la *Mutual Reserve Fund Life Association*, cette dernière s'est chargée des risques entrepris par la première, laquelle a dès lors cessé d'exister comme compagnie indépendante. Cet arrangement, avec de légères modifications, a été subséquentement confirmé lors d'une réunion des porteurs de polices de la *Provincial Provident Institution*.

Le chiffre des assurances terminées par décès a été de \$1,139,707, et par rachat et prescription, \$12,046,408.

Le total des assurances terminées s'élève à 71.39 pour 100 du montant des nouvelles polices. Les chiffres des assurances terminées se répartissent comme suit:—

	Par décès.	Par rachat ou prescription.
Compagnies canadiennes	\$ 689,854	\$ 6,593,896
do américaines.....	449,853	5,452,517
Total.....	<u>\$1,139,707</u>	<u>\$12,046,408</u>

Les détails pour les différentes compagnies se trouvent à la page 90.

Le montant total payé par les membres pour entrées, contributions annuelles, répartitions, s'est élevé à \$1,665,581, et les réclamations pour cause de décès se sont élevées à \$1,151,635.

Les détails de l'actif et du passif, du revenu et des dépenses se trouvent aux pages 91, 92 et 93.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET DE GARANTIE AU CANADA, 1895.

Les opérations d'assurances contre les accidents ont été faites par dix compagnies, savoir: cinq compagnies canadiennes (dont une assure aussi sur la vie, et une sur glaces), une américaine (qui assure aussi sur la vie) et quatre britanniques (dont deux entreprennent aussi des assurances de garantie et une l'assurance contre la maladie).

La liste des compagnies ne diffère pas de celle de l'année dernière.

Le chiffre total des primes d'assurances contre les accidents reçues au Canada s'est élevé à \$424,010, assurant une somme de \$81,024,188, et la somme de \$232,583 a été payé pour réclamations, laissant \$69,883 de réclamations à régler.

On en trouvera un relevé à la page 97.

Les opérations de garantie ont été faites par quatre compagnies, une canadienne, deux britanniques et une américaine.

Cette liste ne diffère pas de celle de l'année 1895.

Les primes reçues ont été de \$69,750, garantissant une somme de \$13,707,475, et le chiffre net des réclamations payées s'est élevé à \$12,809, laissant \$3,326 de réclamations à régler.

La Compagnie de garantie de l'*Amérique du Nord* fait en dehors du Canada des opérations qui ne sont pas comprises dans les chiffres précédents.

ASSURANCES SUR GLACES AU CANADA, 1896.

Les opérations d'assurances sur glaces ont été faites par trois compagnies constituées en corporation, savoir : deux canadiennes (dont une assure contre les accidents) et une américaine, et par deux sociétés d'assureurs ayant leur siège principal d'opérations dans la cité de Montréal.

Les compagnies d'assurances et les assureurs dont il vient d'être parlé ayant adopté le mode d'assurance par remplacement, au lieu de payer la valeur des glaces brisées, et leurs contrats ne mentionnant aucun montant d'assurances, les rapports n'indiquent pas le montant des risques entrepris durant l'année, ni celui des risques en vigueur à la fin de l'exercice. Les primes reçues durant l'année au Canada, pour les assurances sur glaces, ont été de \$51,326, ce qui est \$231 de plus que l'an dernier, et les pertes totales se sont élevées à \$24,614, soit \$916 de moins que le montant payé en 1895. On trouvera un relevé à la page 98.

ASSURANCES CONTRE LES VOLEURS, 1896.

Ce mode d'assurance, qui est très répandu en Angleterre, a été inauguré au Canada il y a trois ans. Le 14 juin 1893, un permis a été accordé à la Compagnie de garantie du Canada contre les voleurs (à responsabilité limitée), dont le siège social est à Montréal, aux fins de faire des opérations de garantie contre les pertes ou dommages résultant des vols avec effraction, et de garantie contre la perte de bijoux, or et autres effets mobiliers confiés à sa garde. Cette compagnie, qui a été constituée en corporation par un acte du parlement du Canada sanctionné le 1^{er} avril 1893, est la seule que le département ait autorisé à entreprendre l'assurance contre les voleurs au Canada. On trouvera à la page 97 un état des primes reçues par cette compagnie, du nombre des polices délivrées, du montant ainsi assuré, du nombre et du montant des polices en vigueur à la fin de l'année, du montant des réclamations payées, etc.

Aujourd'hui il y a quatre-vingt-dix-sept (97) compagnies sous le contrôle de ce bureau, et leurs opérations se répartissent comme suit :—

Nombre de compagnies d'assurances	sur la vie.....	41
do	do	sur mode de répartition... 9
do	do	contre l'incendie..... 32
do	do	sur la navigat. intérieure. 7
do	do	maritimes... 2
do	do	contre les accidents..... 9
do	do	de garantie..... 4
do	do	sur chaudières à vapeur... 1
do	do	sur glaces..... 5
do	do	garant. contre les voleurs. 1
do	do	des colis postaux enregist. 1
do	do	contre la maladie..... 3

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Les dépôts faits en fidéicommis au crédit du receveur général, par ces compagnies, pour la protection des porteurs de polices, s'élevaient, le 2 juillet 1897, à \$24,668,827.33, et se composaient des valeurs suivantes :—

Effets publics du Canada.....	\$ 3,906,945 72
Obligations canadiennes.....	3,065,501 37
Effets publics des Etats-Unis.....	2,185,006 00
Effets du gouvernement suédois.....	58,400 00
Garanties du gouvernement britannique.....	713,743 63
Garanties des colonies britanniques.....	695,446 67
Argent dans diverses banques.....	110,000 00
Obligations du havre de Montréal.....	365,000 00
Garanties municipales.....	11,843,816 61
Actions de banques.....	215,420 00
Effets de compagnies de prêts.....	215,120 00
Obligations des chemins de fer Canadien du Pacifique et Canada-Central.....	1,445,500 00
Actions des Indes et de Ceylan.....	38,933 33
Total.....	<u>\$24,668,827 33</u>

Il a été aussi déposé entre les mains des fidéicommissaires canadiens, conformément à la loi, \$7,957,697, ce qui fait un total de \$32,626,524.33 pour la protection des porteurs de polices, étant une augmentation de \$1,806,001.20 depuis le dernier rapport.

La répartition de la somme totale de \$32,626,524.33 retenue, tel que ci-dessus mentionné, pour la protection des porteurs de polices, parmi les diverses classes, se décompose comme suit :—

Incendie et navigation intérieure.....	\$ 6,087,222.09
Vie.....	25,704,514.63
Accidents, garantie, glaces, etc.....	834,787.61
	<u>\$32,626,524 33</u>

Le chiffre total des primes reçues pour toutes les espèces d'assurances a été de \$20,273,778, dont \$8,736,404 ont été reçues par les compagnies canadiennes, et \$11,537,373 par les compagnies britanniques et américaines. Le relevé suivant fait voir la répartition de ces différentes primes :—

PRIMES, 1896.

Incendie.....	\$ 7,075,850
Navigation intérieure.....	47,681
Maritime.....	189,414
Vie.....	10,602,666
Vie (à répartition).....	1,665,581
Accidents.....	424,010
Garantie.....	69,750
Glaces.....	51,326
Chaudières à vapeur.....	23,184
Garantie contre les voleurs.....	15,304
Maladie.....	109,011
Total.....	<u>\$20,273,777</u>

Ou les divisant d'après la nationalité des compagnies :—

PRIMES, 1896.

	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.
	\$	\$	\$
Incendie.....	1,061,855	5,006,047	1,007,948
Navigation intérieure.....	4,929	41,779	973
Marine.....	189,414		
Vie.....	6,075,454	1,137,607	3,389,605
Vie (à répartition).....	1,042,330		623,251
Accidents.....	156,585	168,633	98,792
Garantie.....	26,103	38,097	5,550
Glaces.....	32,235		19,091
Chaudières à vapeur.....	23,184		
Garantie contre les voleurs.....	15,304		
Maladie.....	109,011		
Total.....	8,736,404	6,392,163	5,145,210

RÈGLES ET RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ACCEPTION DES GARANTIES OFFERTES POUR LES DÉPÔTS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES, Etc., Etc.

Les extraits suivants d'arrêtés du conseil, de procès-verbaux du conseil de la Trésorerie, etc. (qui tous ont déjà été publiés), sont réunis ici pour faciliter la consultation :

Garanties municipales.—“ Le conseil recommande que les obligations municipales, lorsqu'on les acceptera, pourront être prises à 90 pour 100, et que les bons du havre de Montréal soient pris au même chiffre. (A.C. 1er avril 1876.)

Renseignements sur les garanties offertes en dépôt.—“ Toute offre d'obligations ou débetures, soit en dépôts originaires ou en échange pour des valeurs que l'on veut remettre en portefeuille, doit être accompagnée d'un état donnant relativement aux garanties offertes des renseignements complets sur les points suivants :

“ Date, date de l'échéance, lieu de paiement pour le capital, taux de l'intérêt, terme de paiement, c'est-à-dire, annuellement ou semi-annuellement, date et lieu de paiement pour l'intérêt, valeur vénale, à l'époque de l'offre, ou si cette valeur n'est pas cotée sur le marché, prix et date de l'achat par la compagnie.

“ Ainsi, lorsqu'il s'agit d'obligations ou de débetures de municipalités :

“ La population, la valeur imposée, le taux de la taxe, l'actif, le total de la dette en débetures, et de toutes les autres dettes, le revenu et la dépense du dernier exercice, et tous autres détails connus de la compagnie et qui seraient de nature à aider à déterminer la valeur des garanties offertes.

“ Le conseil désire avoir tous les renseignements possibles au sujet de ces garanties, afin d'être en mesure de mieux peser les choses. (C. T., 9 novembre 1888.)

Débetures de chemins de fer.—“ Le conseil est d'avis qu'il ne peut accepter en dépôt des obligations d'aucune compagnie de chemin de fer à moins qu'elles ne soient directement ou indirectement garanties par le gouvernement du Canada. (C. T., 27 octobre 1890.)

Effets de compagnies de prêts.—“ Le conseil a examiné un mémoire du surintendant des assurances au sujet de la demande de l'Association des compagnies de crédit foncier pour la province d'Ontario à l'effet de faire accepter les débetures de compagnies de prêts en dépôt de la part des compagnies d'assurances. Ce mémoire représente que cette association est composée de compagnies ou sociétés de prêts constituées en corporation et autorisées à prêter de l'argent sur biens-fonds dans la province d'Ontario, et que toutes les compagnies de cette nature sont admissibles dans l'association sur paiement de certains droits d'entrée; que les compagnies qui composent cette association peuvent se ranger dans les catégories suivantes :

I. Compagnies constituées sous l'empire du statut de la province du Canada, 9 Victoria, chap. 90, refundu dans le chapitre 53 des Statuts Refondus du Haut-Canada, aujourd'hui inclus dans le chapitre 163 des derniers Statuts révisés de l'Ontario (1887), et communément connu sous le nom d'Acte des sociétés de construction.

II. Compagnies constituées sous l'empire de l'Acte des compagnies à fonds social du Canada, de 1887, aujourd'hui connu sous le nom d'Acte des compagnies, c'est-à-dire le chapitre 119 des Statuts Révisés du Canada (1886).

Ministère des Finances—Division des Assurances.

III. Compagnies constituées par certains actes particuliers de la législature de la province du Canada ou du parlement du Canada.

IV. Compagnies constituées sous l'empire de l'Acte des lettres patentes pour compagnies à fonds social de l'Ontario, 1874, c'est-à-dire le chapitre 150 des premiers et le chapitre 157 des derniers Statuts révisés de l'Ontario.

V. Compagnies constituées sous l'empire de l'Acte anglais des compagnies, et autorisées à faire des opérations en Canada en vertu de 37 Victoria, chapitre 49, c'est-à-dire le chapitre 125 des Statuts révisés du Canada.

Après avoir examiné avec soin le rapport du surintendant des assurances relativement à la nature des garanties sur lesquelles les compagnies ci-dessus peuvent placer leurs fonds, ainsi que sur la faculté d'emprunter dont jouissent ces compagnies, et eu égard à ce que les compagnies appartenant aux catégories I et II, c'est-à-dire les compagnies constituées sous l'empire de l'Acte des sociétés de construction ou de l'Acte des compagnies, ne possèdent la faculté d'emprunter qu'à un degré limité, et sont restreintes aux placements qui sont généralement considérés comme les plus sûrs, le conseil arrête que les débiteures et les effets non rachetables de celles des compagnies appartenant à ces deux catégories qui seront dans les conditions mentionnées plus loin, pourront être acceptés en dépôt de la part des compagnies d'assurances aux taux que le conseil de la Trésorerie jugera à propos d'y attacher, sans dépasser cependant la valeur ordinairement reconnue aux garanties municipales, savoir : 90 pour 100 du pair lorsque la valeur vénales est au moins égale au pair, ou 90 pour 100 de la valeur vénales lorsque celle-ci n'atteint pas le pair.

Les conditions dont il est question ci-dessus sont les suivantes :—

1. La compagnie doit n'avoir aucunement dépassé en matière d'emprunt et de placements les pouvoirs que lui confère l'acte sous l'empire duquel elle a été constituée.

2. Elle doit avoir un capital versé d'au moins \$500,000.

3. Elle doit avoir fait avec succès les opérations de compagnie de prêt pendant au moins dix ans.

4. Elle doit avoir une caisse de réserve d'au moins 20 pour 100 de son capital versé.

5. Ses actions doivent être cotées à au moins 25 pour 100 de prime.

Le conseil arrête aussi que toute demande de la part d'une compagnie d'assurances à l'effet de faire accepter des débiteures ou des effets non rachetables comme ci-dessus, fera le sujet d'une référence particulière au conseil de la Trésorerie, et que la compagnie fournira tous les renseignements nécessaires au conseil, ainsi qu'un état des pouvoirs, en matière d'emprunt et de placements de la compagnie de prêt dont les garanties sont offertes en dépôt, et de plus un état détaillé de la nature des placements de cette compagnie de prêt, le tout dûment attesté. (C.T., 16 octobre 1896).

Aucune assurance d'acceptation d'effets par le conseil de la Trésorerie.—“ Le surintendant demande la décision du conseil de la Trésorerie sur la question suivante : * * * Le conseil fera-t-il savoir à une compagnie qui désire acheter certains effets ou garanties s'il les acceptera ou non en dépôt. * * *

“ Après délibération, le conseil est d'avis qu'il ne saurait faire connaître à une compagnie si, dans le cas où certains effets ou garanties seraient achetés, ces effets ou garanties seront acceptées en dépôt. ” (C.T., 1er avril 1889.)

Reçus de dépôts.—“ Le conseil donne instruction de n'accepter dans aucun cas en dépôts des reçus de dépôts de la part d'aucune compagnie. ” (C.T., 25 janvier 1888.)

Actions de banques, etc.—“ Les effets en actions de banques dans aucune compagnie particulière ne seront pas acceptés. ” (A.C., 17 janvier 1876.)

Obligations enregistrées en dépôts.—Lorsque des obligations enregistrées sont reçues en dépôts, elles doivent être enregistrées au nom du receveur général. Des obligations enregistrées au nom d'une compagnie, accompagné d'une cession en faveur du receveur général, ne seront pas acceptées. Lorsqu'on a l'intention de se servir d'obligations enregistrées pour faire un dépôt on devrait, avant de les envoyer à ce département, les enregistrer comme suit au nom du “ receveur général du Canada en fidéicommis pour (donnant le nom de la compagnie), étant partie du dépôt fait par la compagnie entre les mains du receveur général conformément aux statuts du Canada à cet effet ”. (C.T., 13 juillet 1891.)

Garanties municipales étrangères.—“ Le conseil est d'avis que l'on n'accepte pas d'autres garanties municipales que celles des municipalités du Canada en dépôt aux termes de l'Acte des assurances. ” (C.T., 30 janvier 1894.)

DÉCISIONS JUDICIAIRES.

L'abrégé suivant de décisions judiciaires récentes rendues par les tribunaux canadiens sera utile pour consultation :—

I.—ASSURANCE SUR LA VIE AU BÉNÉFICE DES FEMMES, ENFANTS, ETC.

(a.) Un certificat de bénéfice d'une société d'assurance mutuelle était fait payable à la mère de l'assuré, et il avait été convenu par contrat entre ce dernier et la société que ce certificat ne serait payable ou ne pourrait être transporté à aucun autre qu'à sa mère, son épouse, ses enfants, ceux qui dépendaient de lui, père, sœur ou frère, et que s'il mourait sans avoir autrement prescrit au sujet du paiement de ce certificat l'argent serait payé aux bénéficiaires dans l'ordre indiqué plus haut s'ils vivaient. L'assuré est mort intestat, sans s'être marié, son père et sa mère étant morts avant lui, mais deux sœurs qu'il supportait lui survivaient et elles réclamèrent en qualité de personnes dépendantes de lui, et comme sœurs, l'argent de la police.

La succession était insolvable et l'administrateur prétendait que cet argent devait faire partie de l'actif revenant aux créanciers :—

Jugé, que l'assurance se réduisait effectivement à une donation volontaire faites aux sœurs de l'assuré, et que bien que ces dernières ne fussent pas protégées par le S. R. O., ch. 136, elles étaient les bénéficiaires nommés dans la police, et comme il avait été démontré qu'à l'époque où il s'était trouvé en état de faire une donation volontaire, les sœurs avaient droit à l'argent.

(6 mai 1896—M. le juge Street *in re* William Rodick, 27 Rapports d'Ontario, p. 537.)

(b.) Un certificat délivré par une société de bienfaisance constituée en corporation en vertu des Statuts révisés d'Ontario, ch. 172, en faveur d'un célibataire, déclarait que la somme y mentionnée serait payable à ses exécuteurs. Les règlements de la société exigeaient que le bénéficiaire fut nommé dans le certificat, et, à défaut, pourvoyaient au paiement à certains parents désignés du membre ou à son plus proche parent, ou au fonds bénéficiaire de la société :—

Jugé, que ce n'était pas une nomination ou déclaration légale du fonds en vertu du statut et des règlements de la société ; que le fonds ne passait pas aux exécuteurs du membre d'après son testament, et que ni ses créanciers ni ses légataires ne pouvaient y prétendre, mais que le cas devait être considéré comme un de défaut de nomination et l'argent appliqué suivant que le prescrivait les règlements. MacLennan J. A., dissident.

(17 janvier 1897—Johnston *vs* L'Association Catholique de Secours Mutuel, 24 Rapports d'appel d'Ontario, p. 88.)

(c.) Par un contrat passé entre l'assurée et son époux en considération du fait qu'il consentait à ne pas diviser à ses enfants aucune partie des argents provenant d'une police d'assurance sur sa vie, police dans laquelle elle était nommée bénéficiaire, elle consentait à ce qu'il fut délivré une police sur sa vie, laquelle lui serait faite payable à titre de bénéficiaire. Cet arrangement a été mis à exécution et le mari a payé pendant cinq années les primes sur la police de sa femme :

Jugé, qu'il a un intérêt dévolu dans la police, et le bénéficiaire ne pourrait être changé sans son consentement même si la police était devenue périmée et qu'une nouvelle police eût été délivrée pour la remplacer, par arrangement entre les assureurs et l'assurée :—

Jugé de plus que bien que la demande d'assurance ait été faite et la police délivrée dans Ontario, l'assurée et les assureurs ayant convenu que le lieu du contrat serait à New-York et que le contrat serait interprété suivant la loi de cet Etat, si le changement de bénéficiaire a été valablement fait suivant la loi de cet Etat, le mari n'avait pas droit à l'argent de l'assurance, nonobstant le fait que les assureurs n'étaient pas intervenus et qu'ils ne soulevaient pas la question de savoir si la loi d'Ontario ou celle de New-York devait régir le cas ; mais appliquait la loi de New-York que le changement n'a pas été fait valablement.

(9 février 1897—M. le juge MacMahon ; Bunnell *vs* Shilling *et al*, 28 Rapports d'Ontario, p. 339.)

(d.) La demanderesse a été désignée dans une police d'assurance sur la vie de son mari comme la seule bénéficiaire. La police a été obtenue en 1887. Le mari s'étant trouvé dans l'embarras, avait transporté la police à William *et al* par un acte daté le 31 décembre 1892 auquel la demanderesse avait été partie. Le mari étant mort en 1896 la demanderesse réclama le bénéfice de la police, alléguant que son consentement au transport avait été obtenu par fraude :—

Jugé que même s'il y avait eu fraude cela n'était pas important, parce que le mari pouvait transporter la police seul, et l'acte 58 Vict., ch. 25 (N.-B.) n'avait pas son application, car le transport avait été fait avant la mise en vigueur de l'acte.

(16 février 1897—M. le juge Barker ; Gunter *vs* Williams *et al.*, et la Compagnie d'assurance New-York sur la vie dans la cour suprême du Nouveau-Brunswick. Voir 23, *Canada Law Journal*, p. 248.)

2.—PAIEMENT DES PRIMES.

(e.) Un agent d'une compagnie d'assurance n'a pas le pouvoir d'engager la compagnie en donnant à un porteur de police un reçu pour le montant d'une prime en paiement de prétendus services rendus à la compagnie par le porteur de police, la police pourvoyant à sa face à la nécessité de payer la prime à la compagnie en numéraire. Jugement de Rose, J., 26 rapports d'Ontario, p. 596, confirmé.

(10 mars 1896—Tiernan *vs* la Compagnie d'assurance du Peuple sur la vie, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 342.)

(f.) Pour couvrir les premières primes de deux polices d'assurance l'assuré a donné à l'agent de la compagnie son billet à ordre et le billet à ordre de son frère, payables tous deux à l'agent. Chacune des polices contenait une disposition à l'effet qu'advenant le non paiement d'un billet donné pour prime, la police deviendrait nulle. L'agent a escompté les billets chez nos propres banquiers et a fait rapport à la compagnie du paiement des primes, et la compagnie a accepté le propre billet de l'agent en sa faveur pour couvrir la balance qui lui était due, balance qui comprenait d'autres primes. Les billets donnés à l'agent par l'assuré et son frère n'ont pas été payés et après leur échéance et non paiement l'assuré est mort :—

Jugé par Hagarty, J. C. O., et Burton, J. A., que ce qui s'est passé entre la compagnie et l'agent n'équivalait pas au paiement des primes, et que l'agent n'ayant fait aucune fausse représentation ou trompé l'assuré, ses représentants ne pouvant recouvrer l'assurance.

Par Osler et MacLennan, J. J. A., qu'en acceptant les billets l'agent avait reçu le paiement des primes pour lui-même et la compagnie et que le non paiement subséquent des billets était une chose

Ministère des Finances—Division des Assurances.

entièrement entre l'agent et les faiseurs. Comme résultat le jugement de sir William Meredith, J.C., en faveur des représentants de l'assuré a été confirmé.

(30 juin 1896—Flenning vs la Compagnie d'assurance *London and Lancashire*, sur la vie, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 666.)

3.—INTERPRÉTATION DE LA POLICE.

(g.) Dans une action pour recouvrer le montant d'une police d'assurance mutuelle sur la vie, sur exception à la déclaration du demandeur ;

Jugé, (1) Il n'est pas nécessaire d'alléguer la demande comme partie du contrat ; (2) l'assertion générale que toutes choses sont arrivées et que toutes les conditions ont été remplies et qu'il s'est écoulé le temps nécessaire pour donner droit au demandeur de recouvrer, comprend la suffisance du fonds mortuaire ; (3) (Par Tuck, Hannington et Landry, juges, Barker, J., dissident), les mots dans la police "constitué ainsi qu'inscrit au verso" font que l'endossement sur la police, quant au temps et à la manière du paiement des primes, forme partie de la police ; (4) l'inscription au verso de la police "Toutes les primes subséquentes seront payables les premiers jours de février, mai, août et novembre de chaque année, dont il sera donné préalablement un avis de trente jours", signifie que cet avis devra être envoyé trente jours avant les jours de trimestre désignés pour le paiement.

(12 juin 1895—Freeze vs la *Dominion Safety Fund Life Association*, vol. 33, Rapports de la cour Suprême, N.-B., p. 238.)

4.—REPRÉSENTATION QUANT A L'ÂGE, ETC.

(h.) L'acte modificatif d'assurance d'Ontario, 1889, 52 Vict., ch. 32, s'applique aux sociétés de bienfaisance, et lorsqu'une personne a été admise dans l'ordre des défenseurs sur la foi d'une représentation relativement à l'âge qui était fautive, mais faite de bonne foi et sans aucune intention de tromper :—

Jugé, qu'en vertu de l'article 6 de l'acte ci-dessus, le contrat d'assurance n'est pas annulé pour cette cause. Si l'âge véritable du défunt avait été mentionné il n'aurait pu être admis dans l'ordre ni n'aurait pu effectuer aucune assurance.

Jugé, néanmoins, que comme il était un membre en règle à l'époque de sa mort et qu'on n'a pas attaqué sa qualité de membre en son vivant, son certificat d'assurance n'a pas été annulé par ce fait.

(10 octobre 1896—M. Lejuge Street ; Cerri vs l'Ordre ancien des Forestiers, 23 Rapports d'Ontario, p. 111.)

(i.) *Jugé* :—(Confirmant le jugement de Mathieu, J.) : En l'absence de preuve de mauvaise foi chez l'assuré, l'omission par lui de déclarer une maladie dont il avait souffert longtemps auparavant, sans que sa constitution en ait été affectée, ne peut vicier le contrat d'assurance.

(26 octobre 1896—La Compagnie la Canadienne, appelante, et T. Pilot, intimé, 5 Rapport de la cour du banc de la reive, p. 521.)

5.—COMPAGNIE NON AUTORISÉE.

(j.) La demanderesse était une compagnie d'assurance sur la vie, constituée en corporation d'après les lois du Massachusetts. Elle avait une agence dans la cité de Saint-Jean, mais n'était pas autorisée à faire des affaires au Canada, tel que le prescrit l'acte fédéral, ch. 124, S.R.C. La compagnie a délivré une police sur la vie de W. H. Reid, habitant le Nouveau-Brunswick, payable à sa femme, Mary A. Reid, au montant de \$2,500. A sa mort, la compagnie a envoyé à son agent de Saint-Jean un reçu du paiement par suite de décès que devait signer la bénéficiaire, lequel était accompagné de la traite suivante :

"\$2,500.

BOSTON, MASS., juin 1890.

A M. W. H. HOYT,
Trésorier-chef, G. R. A.

Veuillez payer à Mary A. Reid la somme de deux mille cinq cents dollars. Elle est la bénéficiaire désignée dans le certificat de bénéfice 3205 délivré à W. H. Reid, de Hillsboro', N.-B. La preuve du décès de M. W. H. Reid a été produite à ce bureau.

JOHN S. DAMELL, président."

Au verso de la traite se trouvait le reçu que devait signer Mary A. Reid. Le reçu et la traite portant la signature de Mary A. Reid, attestée par l'agent et la compagnie d'assurance à Saint-Jean ont été négociés à la banque de l'Amérique Britannique du Nord et présentés par elle à la compagnie pour paiement. La compagnie a payé la traite à la banque, laquelle paya le montant à l'agent de la compagnie d'assurance à Saint-Jean sur un ordre censé signé par Mary A. Reid. Les signatures avaient toutes été contrefaites et la compagnie d'assurance a poursuivi la banque pour recouvrer le montant de la traite.

Jugé, que le ch. 124, article 4 des S.R.C., s'appliquait à l'espèce, et que l'argent ayant été payé par la compagnie d'assurance pour des affaires faites contrairement à l'acte, la compagnie ne pouvait recouvrer.

(25 avril 1896.—*Golden Rule Alliance* vs la banque de l'Amérique Britannique du Nord dans la cour suprême du Nouveau-Brunswick, *vide* 22 *Canada Law Journal*, p. 595).

6.—ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE—CONDITIONS STATUTAIRES, BATTEUSE À VAPEUR, AVIS DE PERTES, CHANGEMENT D'INTÉRÊT, TRANSPORT DE LA POLICE.

(k.) Une disposition dans une police d'assurance contre l'incendie que "l'assuré devra maintenir une assurance sur la propriété couverte par cette police de pas moins de soixante-quinze pour cent de sa valeur réelle en argent, et qu'à défaut de ce faire l'assuré deviendra un co-assureur jusqu'au montant de ce déficit, et qu'en cette qualité il supportera sa proportion d'aucune perte" est une condition et non pas une simple direction quant au mode de connaître le montant de la perte, et elle est nulle si elle n'est pas imprimée conformément aux dispositions de l'acte. Jugement d'Armour, J. C., confirmé.

(10 mars 1896.—*Wanlass vs la Compagnie d'assurance Lancashire*, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 224.)

(l.) La défense à une action pour recouvrer la prétendue perte subie par la demanderesse par suite de la destruction par incendie d'une propriété assurée par la défenderesse, était à l'effet que la réclamation de la demanderesse était annulée par la 15^e condition statutaire à laquelle les polices de la défenderesse étaient soumises, parce que la déclaration statutaire formant partie de la preuve de la perte contenait les états faux et frauduleux suivants : (1) que le feu avait pris à un moment spécifié par les étincelles d'un feu précédent sur la même propriété ; (2) que les feux n'avaient pas été causés par l'acte volontaire ou la négligence, l'entremise, ou par le moyen ou la machination du gérant ou d'aucun des employés de la demanderesse ; (3) que la liste annexée à la déclaration contenant un état aussi détaillé de la perte que le permettait la nature du cas, et que cet état était juste et vrai.

Sur demande de détails :—

Jugé, (1) que la demanderesse avait droit de savoir quels actes d'omission ou de commission la défenderesse avait l'intention d'imputer au gérant de la demanderesse, lesquels devaient constituer la négligence dont il serait accusé, ainsi que comment les feux auraient pu être causés par son entremise, moyen ou machination ; (2) que quant à l'origine du feu la déclaration qu'il n'est pas arrivé au temps et de la manière dite, et que la déclaration fautive a été faite avec l'intention de frauder la défenderesse constituait une information suffisante à donner à la demanderesse, et la défenderesse ne pouvait être tenue à donner d'autres détails sans simplement faire connaître sa preuve ; (3) il n'y avait pas lieu non plus à fournir d'autres détails quant à la manière dont la déclaration que le feu n'avait pas été causé par l'acte volontaire du gérant était fautive et frauduleuse. La déclaration que le feu avait été causé par son acte volontaire était suffisante ; (4) que quant à la prétendue fausseté et fraude de la déclaration concernant l'étendue de la perte il suffisait à la défenderesse de dire que la demanderesse avait exagéré d'une somme spécifiée la perte sur les articles assurés en entier sans dire par combien la demanderesse avait exagéré la perte sur chacune des classes d'articles.

(15 décembre 1896—*jugé en chef Meredith* ; la *Compagnie dite Katrine Lumber Company vs la Compagnie d'assurances Liverpool, London and Globe*, 17 Rapports de pratique d'Ontario, p. 318.)

(m.) Une disposition dans une police d'assurance contre l'incendie permettant à l'assuré l'usage "d'une batteuse à vapeur pour les fins de battre les grains de la récolte sur les lieux en employant un pare-étincelles ne défend point par induction l'usage d'une machine à vapeur pour faire mouvoir une machine à moudre le grain.

L'usage d'une machine à vapeur dans une occasion pour faire mouvoir une machine à moudre le grain ne constitue point un changement important dans le risque d'après l'interprétation de la condition statutaire. Cette condition se rapporte à quelque changement dans la structure du bâtiment ou à un changement habituel ou permanent dans la nature de l'ouvrage ou des opérations qui s'y font. Jugement de M. le juge Robertson, confirmé.

(10 novembre 1896.—*Johnston vs la Compagnie d'assurance contre l'incendie Dominion Grange Mutual*, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 729).

(n.) Un avis de perte le vingtième jour après l'incendie n'est pas l'observation de la condition d'une police d'assurance contre l'incendie, laquelle exige que cet avis soit donné "tout de suite après la perte", et l'observation de cette stipulation est une condition suspensive de donner suite à la police.

(29 octobre 1896—*Compagnie d'assurances contre l'incendie Manchester*, appelante, et Guérin, intimé, 5 Rapports du banc de la reine, province de Québec, p. 434).

(o.) Une police d'assurance contre l'incendie sur une fabrique et les machines qu'elle contenait portait une condition qui l'annulait si la propriété était vendue ou transportée ou si l'intérêt qu'y possédaient les parties changeait.

Jugé, confirmant la décision de la cour suprême du Nouveau-Brunswick que l'assuré ayant donné un gage (*Chattel mortgage*) sur cette propriété, son intérêt était changé et la police se trouve annulée d'après cette condition.

Jugé de plus qu'un agent dont les pouvoirs étaient limités à la réception et à l'envoi des demandes d'assurance n'avait aucune autorité pour renoncer à l'annulation causée par cette contravention.

(5 novembre 1896—*Torrop vs la Compagnie d'assurances contre l'incendie Impériale*, 26 Rapports de la Cour Suprême du Canada, p. 585.)

(p.) Lorsqu'il est fait un transport d'un droit de propriété sous forme de garantie, le cédant y conservant un intérêt, ce dernier, malgré le transport, peut intenter une action en son propre nom pour

recouvrer la dette, le cessionnaire étant une partie régulière, mais non pas nécessaire. Quand l'assurance est distincte dans différentes compagnies en faveur du créancier et du débiteur hypothécaires, ce dernier, dans une action sur la police obtenue par lui, n'est pas lié par un règlement du montant de la perte entre le créancier hypothécaire et ses assureurs, bien qu'il y ait consenti. Jugement de la division du banc de la reine confirmé.

(12 mai 1896)—Prittie *vs* la Compagnie d'assurance contre l'incendie Connecticut, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 449.)

(q.) L'intérêt de l'assuré dans une police d'assurance sur meubles peut, avant la perte, être valablement transporté à une personne qui n'y a pas d'intérêt lors du transport, l'assuré demeurant le propriétaire des effets mobiliers. Jugement de sir William Meredith confirmé.

(12 mai 1896)—McPhillips *vs* la Compagnie d'assurance contre l'incendie *London Mutual*, 23 Rapports d'appel d'Ontario, p. 524.)

(r.) *Jugé* : 1. C'est négligence de la part des employés d'une compagnie de chemin de fer d'employer une locomotive pour faire passer les wagons dans une voie de garage lorsque la rampe est forte si le temps est exceptionnellement sec, qu'il vente beaucoup, et que l'on se trouve dans le voisinage immédiat de bâtiments inflammables.

2. Lorsqu'il est établi qu'il s'est échappé des étincelles en fort volume de la locomotive et qu'un incendie a été ainsi causé, la compagnie de chemin de fer ne sera pas dégagée de la responsabilité de la perte en prouvant que la locomotive était munie des appareils les plus approuvés pour empêcher le dégagement des étincelles.

3. Lorsqu'un feu est causé par négligence par les étincelles d'une locomotive et qu'il s'étend au delà du bâtiment où il a pris naissance, la compagnie de chemin de fer est obligée d'indemniser les propriétaires des autres bâtiments endommagés ou détruits, à moins qu'il ne soit établi quelque exemption ou limite à cette responsabilité. Le fait qu'il faisait un fort vent, contribuant à répandre le feu, ne dégage point la compagnie de l'obligation.

4. La compagnie d'assurance qui paie une perte causée par la négligence d'une compagnie de chemin de fer est subrogée quant à la réclamation.

5. Dans une action pour dommages par incendie causé par les étincelles d'une locomotive, la preuve ne doit permettre aucun doute raisonnable que la cause du feu a été celle alléguée. Il ne suffit pas de prouver que le feu aurait pu être causé par les étincelles de la locomotive et qu'aucune autre cause n'est établie.

(23 avril 1896—La Compagnie du chemin de fer Vermont-Central *vs* la Compagnie d'assurances Mutuelle contre l'incendie, de Sherbrooke, 5 Rapports banc de la reine (P. Q.) p. 224.)

(s.) Le demandeur est devenu membre d'une loge de *Odd-fellows* en adhérant à la condition qu'il avait examiné les lois et règlements généraux et était prêt et voulait s'y soumettre. A cette époque il existait un règlement qui fixait le montant du bénéfice à payer aux membres malades chaque semaine, ainsi qu'un autre règlement d'après lequel la société pouvait révoquer, suspendre ou modifier les règlements en vigueur par un règlement adopté par un vote des deux tiers des membres. Il a été subséquemment adopté un règlement réduisant le montant du bénéfice de maladie, sur quoi le demandeur a profité des différents droits d'appel que la constitution lui accordait, et n'ayant point réussi, a intenté une action pour faire déclarer que l'acte de la loge était contraire à la justice naturelle, et qu'il avait droit au paiement du montant fixé lorsqu'il est devenu membre de la société :—

Jugé, que c'était une question du ressort de la société, et qu'en conséquence le tribunal ne pouvait intervenir.

(21 janvier 1897.—M. le chancelier Boyd ; Baker *vs* *Forest City Lodge, I.O.O.F.*, et Parkhouse *vs* *Dominion Lodge, I.O.O.F.*, 28 Rapports d'Ontario, p. 238.)

S.—GARANTIE.

(t.) W. a été nommé en 1891 agent d'une compagnie pour vendre des marchandises à commission et a donné un cautionnement et des cautions pour la fidèle exécution de ses fonctions. Sa nomination a été renouvelée d'année en année, un nouveau cautionnement et les mêmes cautions étant donnés à la compagnie lors de chaque renouvellement. L'arrangement avec la compagnie n'autorisait W. à ne vendre qu'au comptant ; mais ce dernier, à la fin de chaque saison, était en retard pour ses remises, ce qu'il attribuait à des recouvrements tardifs pour lesquels il donnait un billet endorsed, le retirant avant l'exécution du cautionnement pour l'année suivante. Après la saison de 1894 la compagnie a découvert que W. avait perçu des argents dont il n'avait fait aucun rapport, et a intenté aux cautions une action en recouvrement de ces deniers.

Jugé, renversant la décision de la cour d'appel d'Ontario que l'emploi de W. avait été chaque année distinct et indépendant de celui des années précédentes ; que la position des cautions lors du renouvellement se trouvait la même que si d'autres personnes avaient signé le cautionnement de l'année précédente ; et qu'en acceptant un nouveau cautionnement la compagnie n'était pas tenue d'informer les cautions que W. n'avait pas accompli ponctuellement ce qu'il avait promis de faire pendant son engagement antérieur, et que le fait de ne pas faire connaître la chose n'impliquait pas

une représentation aux cautions lors de la signature d'un nouveau cautionnement que tout avait été fait ponctuellement.

(9 décembre 1896.—La compagnie dite *Niagara District Fruit Growers Stock Company re Walker*, 26 Rapports de la cour suprême du Canada, p. 629.)

9.—ASSURANCE MARITIME.

(n.) Si un navire désemparé peut être conduit à un port et réparé, bien qu'à des frais excédant de beaucoup sa valeur, il n'y a pas perte totale même par induction, à moins qu'un avis de délaissement n'ait été donné. Si le navire se trouve dans un lieu sûr, mais ne peut être réparé là où il se trouve, ni ne peut être conduit à un port pour y subir des réparations, et si l'on ne peut recevoir d'instructions du propriétaire avant des semaines, la dépense à faire pour le conserver, le danger qu'il y a de le voir jeter à la côte, et la probabilité que sa valeur diminuera de beaucoup pendant le délai, toutes ces choses justifieront le capitaine, s'il agit *bona fide* et dans l'intérêt de tous, à vendre sans attendre d'instructions, et la vente dispensera de l'avis de délaissement.

(18 février 1896.—La Compagnie d'assurance maritime de la Nouvelle-Ecosse *re Churchill*, 26 Rapports de la cour suprême du Canada, p. 65.)

THE MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

Il y a eu beaucoup de mécontentements parmi les plus anciens porteurs de polices de l'Association Mutuelle du Canada, vie, (ci-après mentionnée sous le nom de Compagnie Canadienne), dont les affaires ont été transportées en 1892 à la *Massachusetts Life Association* (ci-après appelée la Compagnie du Massachusetts), par suite de la forte augmentation de la première contribution demandée en 1897, comparativement aux contributions de 1896. Ce mécontentement a donné lieu à des assemblées de membres de la compagnie canadienne à Toronto et ailleurs dans Ontario, et le résultat c'est que les porteurs de polices particulièrement intéressés, savoir, les porteurs de polices de l'ancienne formule de certificats délivrés par la compagnie canadienne ont demandé une enquête sur les affaires de la compagnie du Massachusetts en vertu des dispositions de l'acte des assurances, ainsi que la suspension ou l'annulation de son permis, les principaux motifs allégués en faveur de cette suspension ou annulation étant les suivants :—

(a.) Que l'on impose des contributions irrégulières et illégales aux porteurs de polices de la compagnie canadienne, que les appels faits ne sont pas répartis d'une manière uniforme, que les appels pour 1897 sont de plus du double des appels de 1896, sont excessivement élevés et tels qu'ils auront l'effet d'obliger les assurés à abandonner leur position de membres de l'association.

(b.) Que les appels ne sont point autorisés par le contrat entre la Compagnie canadienne et la Compagnie du Massachusetts ; que les porteurs de polices de la Compagnie Canadienne ont droit d'être traités comme classe distincte ; que la Compagnie du Massachusetts impose des contributions aux porteurs de certificats canadiens non d'après la loi du Canada ou les lois applicables aux contrats passés avec les porteurs de certificats canadiens, mais selon la loi du Massachusetts, et les polices accordées par la Compagnie du Massachusetts à ses propres porteurs de polices, et que l'on fait payer aux porteurs de polices canadiennes de très fortes contributions afin de faire face aux obligations de pertes de la Compagnie du Massachusetts dans ses opérations générales aux Etats-Unis.

(c.) Que les porteurs de certificats de la Compagnie Canadienne sont traités d'une manière différentes, à leur détriment, et au bénéfice de ceux qui ont des polices ou certificats de la Compagnie du Massachusetts.

D'après les instructions du ministre des finances, le surintendant visita l'agence principale de la Compagnie du Massachusetts au Canada, Toronto, ainsi que son siège social à Boston, et il a fait, en date du 15 mars 1897, un rapport spécial sur les questions dont on se plaignait, à l'effet suivant :—

A l'honorable W. S. FIELDING,
Ministre des finances.

Le soussigné a l'honneur de faire le rapport suivant sur la condition actuelle de l'association mentionnée plus haut, ci-après appelée la Compagnie du Massachusetts, et ses rapports avec les porteurs de polices de l'Association Mutuelle du Canada, vie (primitivement l'Association d'aide mutuelle Canadienne), ci-après appelée la Compagnie Canadienne, et particulièrement sur l'appel n° 100, récemment fait par la Compagnie du Massachusetts.

Pour bien comprendre les questions dont il s'agit, il est nécessaire de rapporter brièvement l'histoire des deux compagnies.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

La Compagnie Canadienne a commencé ses opérations en 1880. Les polices délivrées d'abord pouvoient à ce que sur paiement d'un honoraire pour certificat et d'une contribution de un dollar faite lors du décès d'un membre, conformément aux règles et règlements de l'association, cette association assurait le membre pour une somme équivalente à 85 pour 100 du montant perçu de l'appel fait pour le paiement de cette somme, n'excédant pas toutefois le chiffre mentionné dans la police. Les montants maximum de l'assurance mentionnés dans les polices étaient fixés d'après l'âge des membres, en commençant par la somme de \$5,000 aux âges de 18 à 20 pour finir à celle de \$1,000, aux âges de 59 à 60. Cela s'est continué jusqu'en novembre 1883, alors que l'on a changé les sommes maximum de l'assurance, les montants mentionnés dans les polices délivrées par la suite commençant à \$3,000 aux âges de 18 à 30 et diminuant jusqu'à \$1,000 aux âges de 59 à 60. Sauf le changement du montant maximum de l'assurance mentionné plus haut, il n'a pas été fait de modification importante dans la formule de la police jusqu'à l'année 1886. A cette époque et pour se conformer aux prescriptions de l'acte passé en 1885 la formule a été changée de façon à pourvoir au paiement d'une somme fixe, les montants étant fixés d'après l'âge comme auparavant. Cette formule de police mentionnée en dernier lieu a été employée pendant l'année 1886, mais au commencement de 1887 il a été fait un changement par lequel les contributions étaient fixées d'après l'âge. Les polices de contributions fixes ont été en vigueur jusqu'à l'époque de l'arrangement intervenu entre la Compagnie du Massachusetts et la Compagnie Canadienne ci-après mentionnée, en juillet 1892. Les contributions fixes commençaient à 33 centins pour \$1,000, aux âges de 18 à 30, et augmentaient jusqu' \$1 pour \$1,000, aux âges de 59 à 60, la proportion du taux requis étant percevable des membres lors de chaque décès.

La Compagnie du Massachusetts a commencé des affaires en 1879. Dans les polices délivrées d'abord les contributions étaient fixés d'après l'âge et pouvoient au paiement aux représentants d'un membre d'une somme égale au montant perçu de la contribution d'un décès, laquelle ne devait pas cependant excéder le montant spécifié dans la police.

Cette formule a continué d'être en usage, y compris différentes modifications, jusqu'en 1885, après quoi les polices délivrées mentionnaient une somme fixe et définie, les contributions étant fixées comme d'abord d'après l'âge. Cette formule de police mentionnée en dernier lieu a été employée sans aucun changement bien radical jusqu'à décembre 1890, et depuis lors les polices délivrées ont pourvu au paiement de taux estimés suffisants pour continuer la police toute la vie sans augmentation, et qui étaient représentés comme les taux de prime ordinaire. On verra donc que les anciennes formules de polices délivrées par la Compagnie du Massachusetts avant 1890 ne différaient pas grandement de celles de la Compagnie Canadienne; les traits généraux étant les mêmes dans le cas de chacune.

En 1892 un arrangement est intervenu entre la Compagnie Canadienne et la Compagnie du Massachusetts, par lequel cette dernière a convenu avec la Compagnie Canadienne et tous ses membres individuellement de se charger de tous les certificats et de tous les contrats faits avec les membres de la Compagnie Canadienne le 20 juillet 1892, et de recevoir et accepter tous les membres de la Compagnie Canadienne comme membres de la Compagnie du Massachusetts sans aucune condition ou réserve, sauf les conditions, conventions et réserves contenues dans les certificats de ces différents membres de la Compagnie Canadienne.

Après l'arrangement mentionné plus haut, la Compagnie du Massachusetts, conformément à ces conditions, envoya à chaque porteur de police de la Compagnie Canadienne, pour l'annexer à sa police, une garantie signée par le président et le trésorier et scellée du sceau de la Compagnie du Massachusetts, d'après laquelle cette dernière compagnie, en considération du paiement à faire en conformité des conditions et aux époques énoncées dans cette police, consentait à faire de ce porteur de police un membre de la Compagnie du Massachusetts et à payer la somme mentionnée dans le certificat, etc., etc., et sur reçu de cette garantie les membres de la Compagnie Canadienne ont signé un mémoire accusant réception de ce reçu et donnant leur adhésion à ce contrat.

Avant le mois de juillet 1892, ainsi que depuis ce temps jusqu'à l'époque de l'appel n° 99, inclusivement, fait par la Compagnie du Massachusetts et payable le 1er décembre 1896, la contribution demandée pour chacune des polices de la Compagnie Canadienne, délivrée avant le 1er janvier 1887, était pour la même somme, c'est-à-dire qu'un membre âgé, dont la police était pour un montant moins élevé, payait la même somme qu'un membre plus jeune dont la police était pour un plus fort montant, ces montants étant fixés de la manière déjà mentionnée. De même aussi, dans le cas des polices délivrées par la Compagnie Canadienne subséquemment au 1er janvier 1887, désignées sous le nom de polices à taux fixes, chaque appel fait par la Compagnie Canadienne avant 1892, de même que par la Compagnie du Massachusetts subséquemment à cette date, jusqu'à et y compris l'appel n° 99, représentait pour chaque police le même nombre de contributions, le montant de chaque contribution étant déterminé par le montant de la police et l'âge du porteur de police à son admission conformément aux conditions de la police. Lors de l'appel n° 100 un changement a été fait; les anciennes méthodes ont été entièrement mises de côté, et chaque porteur de police de la Compagnie Canadienne, ainsi que chaque porteur de police de la Compagnie du Massachusetts, datant antérieurement à décembre 1890, ont été classés d'après leur âge actuel à cette époque conformément aux taux contenus dans la table désignée sous le nom de Table d'expérience des mortalités et en la manière décrite dans le mémoire de M. A. K. Blackader, F.I.A., actuaire de ce département, dont le soussigné a demandé l'aide lors de l'enquête faite récemment au bureau de la compagnie à Toronto, ainsi qu'à son siège social à Boston, mémoire qui est contenu dans la liste "A" ci-annexée et que le soussigné approuve complètement.

Il y avait en vigueur, le 31 décembre 1896, onze cent quarante-neuf polices à montant fixe délivrées par la Compagnie Canadienne avant le 1er janvier 1887, et cinq cent quatre-vingt-cinq polices à taux fixe délivrées subséquemment à cette date, soit en tout dix-sept cent trente polices. Les 1,149 polices avaient été en vigueur pendant les périodes variant de 15 ou 16 à 9 ou 10 ans, et pendant ce temps les contributions perçues à leur sujet avaient été considérablement moindres que le coût normal de l'assurance estimé suivant la règleposée officiellement. La Compagnie du Massachusetts a plus payé

pour décès et incapacité en vertu des polices délivrées par la Compagnie Canadienne de la classe à laquelle ces 1,149 polices appartenaient, *i.e.*, celles délivrées avant le 1er janvier 1887, qu'elle n'a reçu en contributions de décès sur cette classe de polices. Il n'y a en conséquence aucun fonds à leur crédit, mais au contraire il s'est accumulé un montant considérable de pertes par suite de décès.

Les contributions prélevées sur ces polices antérieurement à celles de 1896, ces dernières y comprises, n'ont pas été équitables à l'égard des membres les uns aux autres, car elles étaient fortement en faveur des membres plus vieux au détriment des plus jeunes.

Il ne paraît pas y avoir de raison de supposer qu'on ait fait une différence lors de l'appel n° 100 au détriment des porteurs de polices de la Compagnie Canadienne et en faveur des porteurs de polices de la Compagnie du Massachusetts habitant les États-Unis.

Le soussigné ne voit pas de raison qui donne droit aux porteurs de polices de la Compagnie Canadienne d'être considérés comme appartenant à une classe distincte, ce qu'ils ont allégué en leur faveur, et en fût-il même autrement il ne lui paraîtrait pas à leur avantage qu'ils fussent considérés ainsi.

Une commission nommée en vertu des dispositions d'un statut de l'État du Massachusetts dans le but d'inspecter et examiner les affaires de la Compagnie du Massachusetts particulièrement quant à son état financier et ses moyens de faire face à ses obligations, si elle s'était conformée aux lois de l'État et si ses officiers s'étaient rendus coupables d'une conduite frauduleuse ou illégale dans l'administration de ses affaires, a récemment fait un rapport préliminaire dont on trouvera une copie dans l'annexe "B" ci-jointe.

On peut ajouter que depuis la publication de ce rapport préliminaire il s'est opéré un changement dans l'administration de la compagnie, l'ancien président s'étant retiré pour donner place à M. John H. Rolker. L'honorable Carroll D. Wright et M. Charles H. Bacall sont devenus vice-présidents et MM. Charles S. Hamlin et Louis Windmuller, directeurs. MM. Salmon P. Hibbard, John C. Rand et Henry B. Pierce, d'anciens directeurs, ont donné leur démission. Les règlements de la compagnie ont aussi été modifiés de façon à donner à tous les membres le droit de se faire entendre au sujet de l'administration de ses affaires, et ils pouvoient de plus à ce que tout excédent du fonds des dépenses non nécessaires pour les dépenses réelles soit porté au fonds mortuaire. Quant à la question de savoir si la Compagnie du Massachusetts avait un droit légal de reclasser ses anciennes polices (y comprises celles de la Compagnie Canadienne) en la manière déjà décrite, on peut mentionner que cette compagnie soutient qu'elle avait et a ce droit. Que cette prétention soit vraie ou non, c'est une question légale qu'il n'appartient point au soussigné de décider, ainsi qu'avis lui en a été donné. D'ailleurs, d'après l'opinion que le soussigné a obtenue du département de la justice jusqu'à présent, il lui semble que le fait que cette question se soulève ne constitue pas un motif de suspendre le permis de la compagnie.

Ce qui est arrivé et ce qui arrivera dans le cas de cette compagnie montre d'une manière frappante ce à quoi l'on peut s'attendre dans le cas de toutes les associations semblables. Les porteurs de polices qui paient moins que la prime régulière pour assurance temporaire sont portés à croire que ces taux suffisent amplement pour conserver les polices toute leur vie ; les agents et officiers de ces associations les assurent qu'il n'y aura point d'augmentation, et confiants dans ces assurances et représentations ils continuent d'être membres, et d'autres se laissent gagner par des représentations semblables à devenir aussi membres, pour ne constater tous à la fin et quand il est trop tard, si la compagnie qui les assure ne s'écroule entièrement, qu'ils doivent soit l'abandonner ou payer des primes fortement augmentées, et ce dans un temps où par suite de mauvaise santé, ou pour d'autres causes, il peut leur être impossible de se faire assurer ailleurs.

Le tout respectueusement soumis.

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

ANNEXE A.

Mémoire re appel n° 100 prélevé par l'Association de bienfaisance sur la vie du Massachusetts.

Les polices de l'Association de bienfaisance sur la vie du Massachusetts ont été divisées en deux classes générales :

I. Celles délivrées par l'association avant décembre 1890, d'après les anciens plans de contribution, et

II. Celles délivrées pendant les six dernières années depuis que le statut du Massachusetts de 1890 est devenu en vigueur et appelées "polices à prime stipulée".

Toutes les polices réassurées depuis 1890, comme celles acceptées de la Société de secours mutuel de la Nouvelle-Ecosse, ont été groupées dans la première classe.

La deuxième classe ou le plan à "prime stipulée" "établit et perçoit à partir de la date de l'émission d'une police une prime stipulée en plus du coût de fournir l'avance pendant les premières années, laquelle est estimée suffisante pour continuer la police durant toute la vie et permet l'accumulation de fonds sur lesquels on peut tirer pendant les dernières années quand les conditions sont interverties et que le coût actuel excède le paiement stipulé".

Il a été constaté que les membres de la première classe, qui payaient les anciens taux de contributions ne couvraient point leur proportion régulière des pertes par suite de décès, et par l'appel n° 100 il était fait une nouvelle répartition parmi les membres des pertes par suite de décès selon la méthode suivante, laquelle pouvoit à ce que "chaque membre contribue aux pertes par suite de décès en conformité du risque réel entrepris par l'association sur la vie, cette contribution ne devant jamais

Ministère des Finances—Division des Assurances

excéder cependant le montant maximum dont le paiement peut être exigé d'après les termes de son contrat.

La mesure du risque mentionné plus haut est la probabilité du décès dans une année, d'après la table d'expérience de mortalité à l'âge actuel atteint. D'après ce plan il est présumé que cette classe de porteurs de polices n'a aucun intérêt au fonds de réserve actuel de l'association ; et de plus, en déterminant les taux de l'appel n° 100, il a été tenu compte, à l'égard de ces membres, d'une accumulation de réclamations par suite de décès impayés le 31 décembre 1896, et pour lesquelles il fallait pourvoir à même les contributions futures.

Ce système a pour effet que le taux de la contribution d'un membre augmente avec son âge, et comme la probabilité du décès augmente très rapidement quand il a atteint l'âge de 60 ou de 65 ans, les taux doivent nécessairement être très élevés et augmenter très rapidement quand il devient plus vieux.

Comme la proportion des décès dans l'association est maintenant très considérable, et comme il s'est accumulé un fort montant de réclamations de décès impayés, le taux de l'appel n° 100 est d'à peu près 60 pour 100 de plus que le taux naturel calculé d'après la table d'expérience de mortalité. Cela a causé pour l'appel n° 100, de plus que dans le précédent appel n° 99, une augmentation beaucoup plus forte pour le âge avancés que pour les âges qui l'étaient moins. En présence de cette grande accumulation de réclamations de décès impayés, auxquelles il fallait pourvoir, le montant prélevé par l'appel n° 100 n'est pas excessif, mais si l'association devait juger nécessaire de maintenir ce taux de contribution pour plusieurs appels futurs, cela indiquerait un état d'affaires très anormal. Bien que la proportion des décès puisse être à l'avenir moins forte que celle du moment, et le total des contributions moindre que celui indiqué par l'appel n° 100, cependant le principe général subsistera, savoir, que le taux de la contribution doit augmenter à mesure que le porteur de police vieillit.

Laissant de côté la question de contrat et du droit de l'association de changer la méthode d'imposer les membres en la manière mentionnée plus haut, le principe adopté au point de vue de l'actuaire est sans doute équitable. Les plus vieux membres doivent soit payer eux-mêmes leur propre coût d'assurance, ou bien le déficit de leurs contributions doit s'obtenir d'autres sources, dans ce cas par les paiements excessifs des plus jeunes membres, attendu qu'il n'existe pas de fonds de réserve d'où on le puisse couvrir. Cette forte augmentation des taux de contributions des plus vieux membres est le résultat naturel de ce système d'assurance.

Les taux des polices de la deuxième classe ou "à prime stipulée" sont soumis à l'augmentation, et cette augmentation doit inévitablement se produire à moins qu'on en maintienne le fonds de réserve régulier. Afin de protéger les membres canadiens de cette classe contre ces augmentations dans l'avenir, je suggérerais qu'on oblige l'association à maintenir au Canada un dépôt suffisant pour couvrir cette réserve.

ANNEXE B.

A Son Excellence le gouverneur et le conseil exécutif :—

La commission nommée en vertu du chapitre 515 des statuts de 1896 afin d'examiner les affaires de la *Massachusetts Benefit Life Association* et en faire rapport, vous transmets le rapport préliminaire suivant :—

Une des principales causes du mécontentement très général parmi les plus vieux porteurs de polices, c'est qu'ils se méprennent sur la nature de l'assurance par contribution et sur les termes de leur contrat d'assurance. L'association est un corps constitué privé, se composant de sept membres actifs, lesquels se prétendent les seuls administrateurs de la corporation, et qu'ils ont le contrôle et la disposition absolue des fortes sommes prélevées par les contributions de dépense sans être tenus de rendre compte aux porteurs de certificats de l'application de ce fonds de dépense.

Les porteurs de certificats n'ont pas voix à l'administration de la compagnie ou de ses affaires, sauf en tant qu'ils peuvent affirmer leur droit à ce que le fonds mortuaire prélevé au moyen des contributions ordinaires ou appels soit appliqué au paiement des pertes de décès. L'association reçoit ce fonds en fidéicommis à charge de payer les pertes par suite de décès, et les contributeurs ont les mêmes droits que tout bénéficiaire relativement à l'exécution du fidéicommis.

Les contrats d'assurance en cours mentionnent expressément les droits mentionnés plus haut. Cette association, comme toutes les compagnies d'assurance d'après le plan de répartition, n'avait pas d'actif lors de son établissement et n'était pas tenue, d'après la loi antérieure au 21 avril 1885, d'en avoir un, sauf le droit d'imposer aux porteurs de polices le paiement d'une somme n'excédant point celle mentionnée dans le certificat pour chaque perte par suite de décès, et l'existence même de la compagnie dépend entièrement du prompt paiement de ces contributions. Si l'on suppose la prudence ordinaire dans l'acceptation des risques, la proportion de décès pendant les premières dix ou quinze années de l'existence de la société sera si faible par suite de la jeunesse des membres que les contributions seront peu élevés et le coût de l'assurance très raisonnable ; mais il s'ensuit évidemment qu'à mesure que l'âge des membres augmentera la proportion de décès augmentera proportionnellement et nécessitera de plus fréquentes contributions. Ces contributions doivent et devront augmenter sous le rapport du nombre ou du montant pour faire face au coût actuel de la continuation des risques des membres d'un âge avancé. Il est également clair aussi que les plus jeunes membres ne doivent pas être taxés plus que le coût réel des risques sur leur propre vie dans le but de diminuer les contributions des membres plus âgés.

Chaque police fixe la limite à laquelle chaque membre peut être imposé, et dans nul cas aucune contribution ne s'est jamais élevée approximativement à cette limite. Les appels mortuaires ont été

basés sur les besoins de l'association afin de faire face aux pertes par décès, maintenir le fonds de l'imprévu ci-après décrit, et pourvoir à cette dépense en la manière que les contrats faits avec les porteurs de polices et les statuts de l'Etat le permettaient. Ce fonds de l'imprévu a été érigé par la loi depuis le statut de 1885, lequel prescrit que cette association doit accumuler et maintenir au moyen des contributions mortuaires pas moins que le produit d'une contribution de décès sur toutes les polices. Cela s'éleva à présent à environ \$125,000. Avant ce statut l'association n'était pas obligée d'accumuler aucun fonds en sus des pertes réelles par décès. Le fonds de l'imprévu actuel de l'association est d'environ six fois le montant ainsi exigé par le statut. Un tiers à peu près du nombre des polices en cours, et la moitié à peu près du montant ont été émises antérieurement à décembre 1890. Depuis cette date toutes les polices pouvoient à une somme stipulée que l'assuré doit payer à des périodes déterminées, laquelle peut être toutefois augmentée jusqu'à un montant y mentionné, ce montant étant basé d'après un taux qui se rapproche des taux de prime ordinaire et que les actnaires jugent suffisants pour couvrir le coût de l'assurance à mesure que l'assuré vieillit. Ces dernières polices ayant ainsi stipulé par contrat les sommes à payer, on ne peut évidemment demander aux porteurs de payer aucune partie du coût croissant pour continuer les plus anciennes polices, dans lesquelles le montant des contributions n'est pas déterminé et qui ne font que mentionner une somme, laquelle ne peut être excédée. En conséquence, ce sont ces anciennes polices qui seules doivent porter le coût croissant de l'assurance, et à mesure que les âges des membres plus vieux augmentent, les contributions doivent inévitablement s'accroître, et c'est sur cette base que l'association a réparti l'appel n° 100 d'après les avis d'experts d'autorité reconnue. Il n'est demandé de plus fortes sommes qu'à ceux qui ont été assurés depuis plusieurs années à un taux excessivement bas, ce qui ne pouvait se continuer ainsi qu'on l'aurait vu si l'on avait réfléchi pendant un moment. Cette commission ne peut faire rapport d'aucun plan praticable pour libérer à l'avenir ces membres plus âgés de contributions excédant de beaucoup, probablement, celles qu'ils payaient avant l'appel n° 100, bien qu'elle travaille présentement, aidée en cela par d'habiles actnaires, à imaginer quelque moyen d'améliorer le sort de ces membres. La commission a soigneusement examiné les placements du fonds de l'imprévu et constaté qu'une évaluation sage des garanties s'éleva à \$765,550.68, et que cette association à répartition est solvable.

La commission a suggéré aux officiers de la société de faire certains changements dans la tenue des comptes, et ces derniers ont exprimé leur volonté de les faire.

Il faudrait un examen détaillé par des rapports, à grands frais, pour nous permettre de déterminer avec exactitude s'il y a eu ou non fausse application ou mauvais emploi du fonds mortuaire, car à notre avis le système actuel de comptes est défectueux, et le statut réglant l'usage de ce fonds est vague.

Nous n'hésitons pas à dire qu'une association du genre de celle dont il est question ne devrait pas être contrôlée ni administrée que par quelques personnes pour leur propre intérêt pécuniaire, les intérêts de l'assuré fussent-ils même toujours bien considérés, et observerait-on la lettre de même que l'esprit du contrat. Chaque porteur de police devrait être un membre actif de l'association et avoir voix égale à toutes ses affaires, et tous les officiers devraient strictement rendre compte aux membres de l'application de tous les fonds. De plus tout excédent de fonds de toutes sortes, après les dépenses réelles payées, le coût de l'assurance et une réserve raisonnable mise de côté, devrait profiter à tous les membres et non pas aux administrateurs seuls. A moins qu'on ne change les règlements et méthodes de façon à assurer aux membres les droits et avantages que l'on vient d'énumérer, nous recommanderions qu'il soit adopté une législation propre à les leur garantir.

L'administration actuelle nous a soumis une proposition à l'effet de faire ces changements, qu'elle n'a pas encore accomplis toutefois, et nous attendrons, pour donner suite à notre projet, jusqu'à nouvel examen. Si ces changements peuvent s'effectuer sans législation (et nous croyons que cela se peut) nous sommes d'avis que c'est la meilleure manière pour sauvegarder les intérêts des porteurs de polices. Nous sommes aussi d'avis qu'aucune poursuite légale intentée par quelque porteur de police ne peut dans aucun cas lui être d'autant l'avantage comme à tous les autres porteurs de polices que les changements qui s'effectueraient en la manière proposée plus haut. En vérité même, nous croyons que la nomination d'un receveur ne peut avoir d'autre résultat que d'amener un désastre et la destruction; dans tous les cas cette nomination différerait certainement si elle n'empêchait point quelqu'un des résultats désirés mentionnés plus haut, par lesquels les porteurs de polices auraient l'absolu contrôle non seulement de tous les fonds contribués par eux, mais encore le choix de tous les officiers et en général l'administration de toutes les affaires de l'association. Nous ne pouvons imaginer d'autre plan que celui suggéré, d'après lequel l'assurance à répartition peut être convenablement conduite.

Nous avons recueilli une preuve considérable sur les commencements de l'association et son administration, mais il faudra que nous entendions beaucoup d'autres témoignages avant de faire rapport à ce sujet.

Annexée à ce rapport et en faisant partie l'on trouvera une liste détaillée des propriétés et garanties composant le fonds de l'imprévu et indiquant la valeur nominale et la valeur vénale fixées par nous après un examen soigneux. La surprise et le mécontentement causés par la forte augmentation des contributions ont été grandement aggravés et probablement justifiés par les représentations fausses que les administrateurs de l'association avaient faites à maintes reprises aux porteurs de polices, relativement à la cause donnée et au montant de cette augmentation; on aurait dû au contraire leur dire franchement que les contributions sur les polices entreprises avant 1890 avaient été trop basses, ce qu'était, et que l'on serait obligé dans l'intérêt des porteurs de polices eux-mêmes, de leur demander de combler ce déficit pour en arriver à faire contribuer chacun sa proportion du risque entrepris sur sa vie.

La commission en est au plus fort de l'examen des livres d'affaires de l'association. Les opérations couvrent une période de dix-sept années, pendant laquelle l'on a fait nombre de changements dans la formule du certificat ou de la police, et ses affaires se sont accrues jusqu'à comprendre à peu

Ministère des Finances—Division des Assurances.

près \$100,000,000 d'assurances en vigueur. L'examen soigneux des recettes et des dépenses serait nécessairement long. De plus, il faudrait des recherches considérables d'experts, ce qui entraînerait une dépense additionnelle et prendrait du temps pour permettre à la commission de faire rapport sur une répartition équitable des contributions entre les porteurs de polices, de façon à ce que les jeunes et vieux puissent partager le fardeau sans compromettre les droits de ni les uns ni les autres, et que l'association commence une vie nouvelle. S'il est jugé désirable que la commission entreprenne cette tâche, la législation devra alors pourvoir à cette dépense, et l'indemnité à payer aux membres de la commission devra d'abord être à la charge de l'État, qui se fera rembourser subséquemment par l'association.

Rendue où elle en est, la commission ne se charge pas de faire un rapport complet sur les affaires et l'administration financière de la compagnie relativement à ses différentes formules de certificats ou polices, sur sa manière d'entreprendre l'assurance, y compris l'absorption d'autres compagnies, sur la méthode suivie pour fixer ses contributions et sur la justice des contributions mêmes. Mais elle est rendue assez loin pour suggérer que l'on complète tout de suite tous les changements proposés ainsi que mentionnés plus haut.

Ce qu'il faut surtout à une association de la nature de la *Massachusetts Benefit Life Association*, c'est la confiance dans son administration, et nous doutons que cette confiance puisse s'obtenir autrement que par les changements radicaux proposés, par lesquels les porteurs de polices ont le contrôle pratique de l'administration, et par l'accumulation de quelque fonds de secours en vertu d'un loi semblable à celle qui régit les compagnies régulières, ainsi qu'on les appelle. Le placement de ce fonds de réserve se faisant d'après des règles posées. L'état de malaise actuel dans lequel se trouvent les administrateurs de l'association et son nombre considérable de porteurs de polices fait à la commission un devoir de faire ce rapport préliminaire sur les questions d'une importance immédiate afin de permettre aux porteurs de polices de décider en connaissance de cause la voie à suivre.

HENRY W. BRAGG,
FRANK D. ALLEN,
GEORGE F. MORSE,
BENJAMIN F. PEACH, jeune,
GEORGE E. PERRIN.

Dans l'état financier annexé au rapport se trouvent les totaux suivants :—

Obligations, valeur nominale, \$334,919 ; valeur vénale, \$346,566 ; en caisse, \$17,623.24 ; avances contre réclamations, \$7,161.83 ; dépôts, \$26,653.12 ; immeuble, valeur nominale, \$222,970 ; valeur estimée, 211,350 ; hypothèques, valeur nominale, \$146,589 ; valeur estimée, \$126,938 : total de l'actif, valeur nominale, \$785,174.68 ; valeur vénale, \$765,550.68.

Le rapport spécial suivant ayant été soumis au ministre des finances, la correspondance suivante s'y rattachant, et qui s'explique suffisamment par elle-même, a été échangée entre le surintendant et les officiers en loi de la couronne :—

OTTAWA, 23 mars 1897.

A. M. E. L. NEWCOMBE,
Sous-ministre de la justice,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Conformément aux instructions de l'honorable ministre des finances, j'ai l'honneur de vous transmettre sous pli un rapport spécial en date du 15 courant relativement à la condition actuelle de la *Massachusetts Benefit Life Association*, et les rapports qui existent entre cette association et les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada sur la vie, et particulièrement au sujet de l'appel n° 100 récemment fait par la dite Compagnie Massachusetts, ainsi que les documents suivants* :—

(a.) Compte rendu au mécanographe d'une entrevue que les membres de l'ancienne Association d'aide mutuelle du Canada ont eue avec sir Oliver Mowat, le 9 février 1897.

(b.) Copie d'un arrangement intervenu entre l'Association mutuelle sur la vie du Canada et la *Massachusetts Benefit Life Association*, en date du 20 juillet 1892.

(c.) Lettre de William Lount, M. P., en date du 18 février 1897.

(d.) Copie d'une formule de garantie par la Compagnie du Massachusetts pour être annexée et faire partie de la police délivrée par la Compagnie Canadienne et consentement, ainsi que son accusé de réception pour signature et transmission par le porteur de polices canadiennes de la Compagnie Canadienne à la Compagnie Massachusetts.

(e.) Copie du statut du Massachusetts d'après lequel on a nommé la commission dont le rapport est contenu dans l'annexe B du rapport spécial mentionné plus haut.

(f.) Lettre en date du 12 mars 1897, de Benjamin N. Johnson, le conseiller légal de la dite *Massachusetts Benefit Life Association*. Veuillez donc être assez bon de me donner, pour l'information du ministre, votre avis sur les questions suivantes :—

(1.) Si vous adoptez l'opinion exprimée par le soussigné dans ce rapport spécial, à l'effet qu'il n'y a aucune raison de suggérer que les porteurs de polices de la Compagnie Canadienne ont droit d'être considérés comme appartenant à une classe séparée, et, au cas où vous ne partagerez pas cette opi-

* Il n'a pas été jugé à propos de faire imprimer les documents ci-dessous mentionnés.

nion, si les droits spéciaux que ces porteurs de polices canadiens peuvent avoir à l'encontre de la Compagnie du Massachusetts peuvent être déterminés autrement que par le tribunal, et si en attendant la détermination de ce droit, le permis de la Compagnie du Massachusetts peut être légalement suspendu ?

(2.) Si vous adoptez l'opinion exprimée par le soussigné dans ce rapport spécial, à l'effet que la reclassification ou le droit de reclassifier les anciennes polices (y comprises celles de l'ancienne Association d'aide mutuelle du Canada) en la manière décrite dans ce rapport spécial constitue une question de droit qu'il n'appartient point au soussigné de décider, et s'il est ou non du ressort des officiers en loi de la couronne ou de l'Etat de la décider.

(3.) Si vous partagez l'opinion que l'existence de la question mentionnée dans le paragraphe n° 2 ne constitue pas un motif suffisant pour faire suspendre le permis de la compagnie.

(4.) Si les documents ci-joints révèlent un motif suffisant pour justifier la suspension du permis de la compagnie.

(5.) Si ces documents révèlent quelque motif d'après lequel l'Etat pourrait légalement et régulièrement refuser de renouveler le permis de la compagnie après son expiration le 31 courant.

En attendant la faveur d'une réponse immédiate.

J'ai l'honneur de demeurer,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 24 mars 1897.

Au surintendant des assurances,

Département des finances, Ottawa.

RE Massachusetts Benefit Life Association.

MONSIEUR,—Avant de répondre aux différentes questions que vous posez à ce département dans votre lettre du 23 courant, j'aimerais à connaître votre opinion relativement à l'exactitude, en tant que les porteurs de polices canadiens sont concernés, de l'allégation contraire dans le rapport préliminaire de la commission nommée en vertu de la loi du Massachusetts, à laquelle vous faites allusion, que dans nul cas aucune contribution ne s'est élevée même approximativement à la limite à laquelle chaque membre peut être imposé d'après les termes de sa police. Par exemple dans le cas des porteurs des premières formules de polices délivrées par la compagnie canadienne, l'appel n° 100 s'élève-t-il à plus que la contribution de \$1 au décès de chaque membre, chiffre auquel leur contrat pourvoit, (1) en supposant que les porteurs de polices canadiens ont droit d'être traités comme une classe distincte, et (2) dans la supposition qu'ils n'y ont pas droit.

Vous me feriez plaisir en m'informant encore si votre enquête, ou la connaissance que vous avez des affaires de l'association, vous permet de vous former une opinion, et si oui, quelle est votre opinion relativement à l'exactitude de l'allégation contenue dans le rapport en question, que la *Massachusetts Benefit Life Association* est solvable.

Il me paraît nécessaire d'avoir des renseignements sur ces points pour étudier pleinement, particulièrement les 4e et 5e questions que vous avez posées.

En attendant je vous renvoie les documents transmis en même temps que votre lettre.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 27 mars 1897.

A M. E. L. NEWCOMBE, C.R.,

Sous-ministre de la justice,

Ottawa.

RE MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

CHER MONSIEUR,—Je reçois votre lettre du 24 courant, dans laquelle vous me demandez mon opinion relativement à l'exactitude, en tant que les porteurs de polices canadiens sont concernés, de l'allégation contenue dans le rapport préliminaire de la commission nommée en vertu de la loi du Massachusetts, que dans nul cas aucune contribution ne s'est élevée même approximativement à la limite à laquelle chaque membre peut être imposé d'après les termes de sa police, et particulièrement si, dans le cas des porteurs des premières formules de polices délivrées par la compagnie canadienne, l'appel n° 100 s'élève à plus que la contribution de \$1 au décès de chaque membre, chiffre auquel leur contrat pourvoit, (1) en supposant que les porteurs de polices canadiens ont droit d'être traités comme une classe distincte, et (2) dans la supposition qu'ils n'y ont pas droit.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

En réponse j'ai l'honneur de vous dire que les chiffres suivants donnent le nombre de décès parmi les porteurs de polices de l'Association d'aide mutuelle du Canada pendant les années respectives, de l'époque à laquelle la compagnie canadienne a commencé ses opérations à la fin de 1891, savoir :—

Décès jusqu'à la fin de 1884	31
Décès pendant l'année 1885	23
“ “ 1886	39
“ “ 1887	34
“ “ 1888	54
“ “ 1889	44
“ “ 1890	43
“ “ 1891	55
Soit en tout.....	323

En 1892 il y a eu vingt décès avant le jour où la Compagnie du Massachusetts s'est chargée des affaires de la Compagnie Canadienne, et si l'on ajoute ce chiffre à celui mentionné précédemment, le total jusqu'à la date de l'arrangement intervenu entre les compagnies est de 343. Les chiffres pour le reste de l'année 1892 et pour les années 1893, 1894 et 1895 respectivement (d'après estimation) sont comme suit, savoir :—

1892	32
1893	56
1894	45
1895	50
1896	52

Soit un total de 235 décès depuis la date de l'arrangement. En ajoutant ce chiffre à celui des 343 décès arrivés avant l'arrangement, on arrive à un total de 578 décès parmi les porteurs de polices délivrées par la compagnie canadienne jusqu'à la fin de 1896.

Le 31 décembre 1896, il restait impayées 20 réclamations de décès se rapportant aux polices de la Compagnie Canadienne. Le montant total que tout porteur d'une ancienne formule de police de la Compagnie Canadienne paraît avoir payé au fonds mortuaire, en supposant que sa police ait été émise en 1881, n'excéderait pas \$425, et en déduisant cette somme de \$798 (ou \$1 pour chaque décès), il reste une balance de \$153.

Ainsi que mentionné déjà il restait impayées le 31 décembre 1896 vingt réclamations de décès se rapportant à des polices délivrées par la Compagnie Canadienne.

La plus forte somme prélevée d'aucun porteur de police au Canada par l'appel n° 100 était, autant que j'ai pu m'en assurer, celle de \$27.48 demandée à M. Ralph Disher, le porteur d'une police pour le montant maximum de \$1,000. L'âge actuel de M. Disher est de 76 ans, et suivant toute probabilité il est le plus vieux des porteurs de polices de la Compagnie Canadienne. Cette contribution est donc bien moindre que la somme maximum prévue dans la police Disher, en tenant compte de la balance de \$153 mentionnée plus haut. (Je suppose naturellement qu'on n'aurait pu prétendre qu'il ne devrait être tenu compte que des réclamations de décès non acquittées, au nombre de 25.)

Il est à observer de plus que cette contribution était pour \$1,000 d'assurance, tandis que d'après la police de M. Disher lue littéralement, il n'y avait que \$5 pour 100 de la somme perçue d'une seule contribution qui pourrait être de bien moins que \$1,000. En conséquence, bien que l'appel n° 100 ne porte pas le montant payé par M. Disher (ou tout autre porteur d'une police semblable de la Compagnie Canadienne) à une somme équivalente à \$1 pour chaque décès, si le prochain appel et les appels subséquents faits pendant l'année courante, 1897, sont pour des montants semblables, comme ce sera le cas sans doute, il est possible que le taux de \$1 par décès soit atteint ou même dépassé.

Je puis ajouter que le président de la Compagnie Massachusetts m'a informé qu'il ne voyait pas de chance que les appels subséquents soient moindres que le n° 100.

Il paraîtrait donc que si les membres de la Compagnie Canadienne ont droit d'être considérés comme une classe distincte, bien que l'appel n° 100 n'ait pas excédé la somme maximum qui peut être prélevée en vertu de leurs polices, ce montant maximum sera sans doute bientôt atteint.

Si cependant ces membres doivent être considérés comme étant maintenant des membres de la Compagnie du Massachusetts, cet appel n° 100 est bien au-dessous du maximum de \$1 pour chaque décès, ainsi qu'il apparaît d'après les chiffres suivants. La Compagnie du Massachusetts a payé, en 1895, 575 réclamations de décès, et en 1896, 665, et le 31 décembre 1897, lors de l'appel n° 100, il restait 201 réclamations impayées. Le montant total payé par aucun des porteurs de l'ancienne formule de police de la Compagnie Canadienne à la Compagnie du Massachusetts n'a pas dépassé \$200, et le montant total payé depuis l'émission d'aucune telle police jusqu'à et y compris l'appel n° 99 n'a pas excédé la somme de \$425, ce qui est bien au-dessous de \$1 pour chacune des réclamations de décès mentionnées plus haut, sans tenir compte des réclamations de décès payées précédemment.

Vous me demandez de plus mon opinion quant à l'exactitude de l'allégation contenue dans le rapport préliminaire de la commission mentionné par vous, que la *Massachusetts Benefit Life Association* est solvable. J'ai l'honneur de vous dire en réponse qu'ayant égard à la forme des contrats faits par les compagnies d'assurances d'après le plan de répartition et aux lois relatives à ces compagnies, lesquels pouvoient à ce qu'elles ne soient pas obligées de maintenir des réserves comme les compagnies régulières ou à primes ordinaires, c'est mon opinion que l'on doit tenir ces compagnies pour solvables quand elles ont à leur disposition les fonds prescrits par les statuts les régissant. L'article 8 du chapitre 183 des statuts du Massachusetts de 1885, établit que les corps constitués, organisés ou faisant des opérations sous son empire (comme cette compagnie) doivent, dans leurs contrats avec les porteurs

de polices, pourvoir à l'accumulation d'un fonds de l'imprévu, lequel ne devra jamais être moindre que le produit d'une contribution de décès sur tous ses porteurs de polices. Je ne connais pas d'autre statut qui exige le maintien d'autres fonds de réserve, et comme je ne doute point que la compagnie ait en caisse des fonds plus que suffisants pour faire face à ses besoins, je suis d'avis que la commission allègue avec vérité que, dans le sens mentionné, la compagnie est solvable.

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

OTTAWA, 29 mars 1897.

À M. E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la justice.

Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Depuis ma lettre du 27 courant j'ai eu une conversation avec M. Lount, M.P., lequel prétend que non seulement les porteurs de polices de la Compagnie Canadienne ont droit à être considérés comme appartenant à une classe distincte, mais que l'on doit aussi considérer comme tels les porteurs de l'ancienne formule de polices, *i. e.*, la police à montant fixé, et qu'en déterminant si le montant maximum qu'un porteur de police de cette classe était exposé à payer en vertu de son contrat avait été atteint ou dépassé, on ne devait tenir compte que de cette classe. Je vous transmets sous pli une liste de huit polices, dont six sont des polices à montant fixé, délivrées avant 1887, et deux des polices à taux fixés délivrées après cette date, ainsi que les polices y mentionnées. Je me procurerai et vous enverrai, si possible, tout autre renseignement que vous pourriez désirer. Je puis ajouter que je ne possède aucunes données d'après lesquelles je pourrais dire combien il est survenu de décès après 1886 parmi les porteurs de polices à montant fixé et polices à taux fixés, respectivement.

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

OTTAWA, 5 avril 1897.

Au surintendant des assurances,

Département des finances, Ottawa.

Re MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 du mois dernier ayant trait aux rapports entre la compagnie mentionnée plus haut et les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada, sur la vie, et me transmettant différents documents et énumérés, parmi lesquels un rapport spécial sur la situation en date du 15 du mois dernier, et fait par vous-même au ministre des finances.

Je dois aussi accuser réception de votre lettre du 27 courant me transmettant des renseignements additionnels que je vous avais demandés dans ma lettre du 24 courant.

Le ministre de la justice me charge de vous dire ce qui suit au sujet des différentes questions que vous avez posées au département :

1. Le ministre partage votre avis, ainsi qu'exprimé dans le rapport spécial, que les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada, sur la vie, ou aucune classe d'entre eux, n'ont légalement droit à être traités comme une classe distincte, et il s'accorde aussi avec vous quand vous dites qu'il ne serait pas non plus à leur avantage d'être ainsi considérés, puisque après réflexion il est évident qu'ils formeraient une classe diminuant de plus en plus rapidement en nombre, et que le produit des contributions devrait ou décroître ou le taux des contributions augmenter d'une façon proportionnelle, mais le ministre ne croit pas que l'existence d'une prétention de ce genre, y eut-il même de plus fortes raisons en sa faveur, justifierait une suspension du permis de l'association, soit jusqu'à ce que l'on eut remédié au grief, soit en attendant la décision de la question par le tribunal.

2. Le ministre partage votre avis que la question du droit de reclassier les anciennes polices (y comprises celles de l'Association d'aide mutuelle du Canada) en la manière décrite dans le rapport spécial, est une question de droit, et comme l'association prétend, et apparemment *bonâ fide*, que tout ce qu'elle a fait elle était strictement autorisée à le faire d'après ses contrats, le ministre croit comme vous qu'il ne vous appartient point de décider cette question.

3. Le ministre partage votre avis que l'existence de cette question ne constitue pas un motif pour suspendre le permis de la compagnie.

4. Le ministre croit que les documents transmis, en tant qu'ils ont trait à ce que contenu dans votre lettre du 27 du mois dernier, ne révèlent aucun motif suffisant pour justifier cette suspension.

5. Non plus qu'aucun motif d'après lequel l'Etat pourvoit légalement refuser le renouvellement du permis lors de son expiration le 31 du mois dernier.

6. Si le ministre des finances était bien convaincu que la prétention en droit de la compagnie n'était pas faite *bonâ fide* mais était frauduleuse, ou simplement spécieuse, il pourrait y avoir lieu à l'application de l'article 25, paragraphe 8, mais ce cas n'a pas été établi, d'après l'opinion du ministre de la justice.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur.

E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la justice.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 5 avril 1897.

Au surintendant des assurances,
Département des finances,
Ottawa.

MONSIEUR, —J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 du mois dernier et des polices y contenues, et je prends note de ce que vous dites relativement à la prétention de M. Lount, que les porteurs de l'ancienne formule de police ont droit à être regardés comme appartenant à une classe distincte, et qu'en déterminant si le montant maximum qu'un porteur de police de cette classe était exposé à payer en vertu de son contrat a été atteint ou excédé, il ne doit être tenu compte que de cette classe. En présence de l'opinion exprimée dans ma lettre d'aujourd'hui on verra que cette prétention ne donne aucune nouvelle force à ce qui a été établi relativement à la suppression du permis.

Je vous renvoie les documents sous pli.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la justice.

Bien que le département ne connaisse pas le nombre des porteurs de polices canadiens qui ont rompu avec la compagnie par suite des événements de la présente année, l'on a appris que la proportion des polices périmées a été très considérable, résultat auquel on pouvait raisonnablement s'attendre.

LÉGISLATION.

1.—LÉGISLATION FÉDÉRALE.

Les actes suivants ont été passés par le parlement fédéral à la session de 1897, 60-61 Victoria :—

- (1.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria.
- (2.) Acte constituant la Compagnie d'assurances sur la vie la Nationale du Canada.
- (3.) Acte concernant la Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord, sur la vie.
- (4.) Acte concernant la Compagnie canadienne d'assurances sur la vie dite du Soleil (*Sun*).
- (5.) Acte concernant la Compagnie d'assurances d'Ontario contre les accidents.
- (6.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance la Mutuelle générale canadienne.
- (7.) Acte concernant la Compagnie d'assurance contre l'incendie la Canadienne.
- (8.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances *Methodist Trust* contre l'incendie.

Le n° (1) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie sur la vie. Le bureau principal de la compagnie sera à Montréal. Le n° (2) contient aussi les dispositions habituelles d'une charte de compagnie sur la vie, le siège social devant être dans la cité de Toronto. Le n° (3) étend les pouvoirs de l'Amérique du Nord, sur la vie, particulièrement quant au placement de ses fonds. Le n° (4) étend les pouvoirs de placement de la Compagnie *Sun* sur la vie, et pourvoit à la possession d'immeubles dans les différentes provinces du Dominion. Le n° (5) donne à l'Ontario, contre les accidents, le pouvoir de combiner l'assurance contre la maladie avec ses opérations contre les accidents. Le n° (6) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie contre les accidents et donne le pouvoir d'assurer contre les accidents aux personnes ou à la propriété. Le n° (7) a trait à une compagnie qui a été constituée par un acte de la législature de la province du Manitoba en 1887 et qui a maintenant obtenu sa constitution du gouvernement fédéral. Le siège social se trouve en la cité de Winnipeg. Le n° (8) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie d'assurances contre l'incendie. Le siège social de la compagnie sera établi en la cité de Toronto.

2.—LÉGISLATION PROVINCIALE.

Lors de la dernière session de la législature de la province d'Ontario on a consolidé tous les actes de cette province se rapportant à l'assurance. Dans les autres provinces du Dominion comme dans Ontario l'on a adopté au besoin des lois concernant l'assurance. Les rapports publiés par ce bureau ont reproduit d'année en année les principales prescriptions provinciales se rapportant aux compagnies autorisées par le Dominion, mais comme elles se trouvent dispersées dans les différents rapports, elles étaient moins utiles pour la consultation que si elles avaient été contenues dans un seul volume, et l'on a donc essayé de les réunir toutes dans le présent rapport. On trouvera dans l'annexe suivant les tableaux des principales dispositions statutaire des différentes provinces, affectant ou qui sont censées affecter entre autres les compagnies ayant des permis fédéraux, leurs contrats, obligations et droits. L'intention a bien été de donner relativement aux sujets en question des copies complètes et exactes de toutes les lois provinciales indiquées plus haut, jus-qu'à et y comprises celles adoptées en 1898, et qui n'ont point été révoquées, mais bien que l'on pense avoir réussi sous ce rapport, il est cependant possible qu'il en ait été omises quelques-unes ou que l'on ait oublié des changements ou modifications. Quelles que soient ses imperfections, la compilation sera trouvée sans doute assez complète pour être utile à ceux que cela intéresse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE
DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET
SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA,
POUR L'ANNÉE 1896, CONFORMÉMENT À
L'ACTE DES ASSURANCES.

TABLEAUX GÉNÉRAUX.

ACTIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU
MARITIMES.

PASSIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU
MARITIMES.

REVENUS ET DÉPENSES DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE
L'INCENDIE OU MARITIMES.

RAPPORT CENTÉSIMAL DES PERTES AUX PRIMES, Etc., Etc.

RELEVÉ POUR L'ANNÉE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

	Argent reçu pour primes.	Ré: assurances, primes, renouvelées, etc.		Chiffre brut reçu pour primes, pour primes, etc.	Chiffre brut des polices non-velles et renouvelées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées.	
		\$	\$					\$	\$
Amérique Britannique.....	288,119	92,288	380,407	30,732,885	24,970,554	174,190	165,721	15,287	7,215
Mutuelle de Londres.....	171,331	2,682	174,013	20,847,080	50,787,036	124,854	125,658	20,727	1,100
Mercantile.....	107,568	25,425	132,993	7,855,941	13,154,228	124,471	127,692	3,229	Aucune.
Québec.....	98,792	47,192	145,984	11,086,542	9,504,143	72,774	66,734	7,450	Aucune.
De l'Ouest.....	396,045	232,843	628,888	44,206,032	42,835,901	241,688	227,781	19,719	4,950
Totaux pour 1896.....	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Totaux pour 1895.....	1,151,126	426,406	1,577,532	130,567,693	143,697,862	758,240	807,003	54,376	3,728

42

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Alliance.....	155,115	28,382	183,497	12,532,001	16,604,208	96,302	106,319	8,001	3,100
Atlas.....	131,701	18,486	160,187	11,432,731	13,183,783	77,015	77,705	4,808	5,750
Caledonian.....	158,810	23,508	182,318	16,595,259	20,683,365	69,972	99,723	4,820	1,000
Commercial Union.....	362,375	70,373	432,748	32,507,077	42,464,385	247,107	224,423	24,605	7,700
Guardian.....	200,828	43,745	246,573	30,123,369	38,125,789	133,848	185,895	14,363	4,000
Imperial.....	275,227	25,270	299,498	18,431,382	24,963,605	102,254	104,225	4,944	Aucune.
Leicestershire.....	353,541	34,888	388,429	24,807,761	29,353,388	171,696	165,504	3,246	11,651
Liverpool and London and Globe.....	195,260	24,661	219,921	17,743,378	22,569,988	86,730	89,008	13,869	19,402
London and Lancashire.....	134,996	21,268	156,264	14,669,564	17,693,943	63,648	62,386	1,217	58
London Assurance.....	186,969	28,060	215,029	16,321,498	20,112,211	113,900	107,167	11,568	3,480
Manchester, contre l'incendie.....	131,701	18,486	150,187	11,432,731	13,183,783	77,015	77,705	4,808	5,750
National, d'Irlande.....	462,927	44,858	507,785	43,739,639	56,024,679	251,691	209,733	43,758	2,900
North British.....	192,090	217,029	409,119	17,560,537	23,052,011	136,246	132,853	5,385	Aucune.
Northern.....	913,605	33,663	247,268	19,508,383	24,321,508	136,472	123,332	20,978	Aucune.
Norwich Union.....	319,317	40,181	359,498	28,400,894	35,100,832	137,763	138,331	4,809	1,750
Phoenix, de Londres.....	616,175	64,329	680,504	58,974,813	85,327,246	380,611	380,995	13,173	1,320
Royal.....	172,975	31,911	204,886	16,467,227	16,951,770	106,263	96,187	9,681	2,377
Scottish Union and National.....	275,496	33,055	202,151	14,548,957	16,812,073	112,534	105,069	11,315	None.
Swiss, contre l'incendie.....	144,584	33,038	277,622	20,394,019	22,213,587	145,162	143,141	919	10,000
Union Assurance.....	5,006,047	675,019	5,681,066	459,059,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Totaux pour 1896.....	4,750,290	692,180	5,442,470	436,765,579	573,683,150	3,292,709	3,402,337	142,519	53,848
Totaux pour 1895.....									

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna, contre l'incendie.....	141,215	37,783	178,998	14,798,948	15,584,647	73,756	67,243	8,195	1,500
Agricultural, de Watertown.....	33,229	9,850	43,079	4,084,600	9,052,500	34,543	36,693	1,011	None.
Connecticut, contre l'incendie.....	41,253	5,219	46,472	3,819,121	4,494,210	17,577	21,491	352	1,000
Hartford.....	157,980	22,996	180,976	15,038,874	16,103,732	82,768	80,304	6,824	None.
Compagnie d'assur. de l'Amérique du Nord	101,243	21,065	122,308	9,889,394	10,272,806	71,721	68,471	2,542	5,000
Phoenix, de Brooklyn.....	91,809	17,477	109,286	9,013,752	11,169,290	56,228	56,806	742	None.
Phoenix, de Hartford.....	155,162	24,037	179,199	13,394,615	16,466,996	119,684	113,692	10,343	4,485
Phoenix, de l'Amérique.....	286,057	35,357	321,414	24,905,518	29,522,301	166,835	169,841	7,320	3,270
Totaux pour 1896.....	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,322	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1895.....	1,041,966	184,305	1,226,271	100,305,776	118,491,852	761,815	784,410	41,103	8,582

43

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Compagnies britanniques.....	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Compagnies américaines.....	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,322	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1896.....	7,075,850	1,249,233	8,325,083	669,288,650	845,574,352	4,338,506	4,173,501	316,732	111,758
Totaux pour 1895.....	6,943,382	1,302,891	8,246,273	667,639,048	837,872,864	4,812,764	4,903,750	237,998	66,108

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, pour toutes les compagnies, de 1869 à 1880, inclusivement.

	Primes reçues.											Total.	
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.		1880.
<i>Compagnies canadiennes.</i>													
Amerique Britannique.....	113,883	114,877	135,852	174,047	191,085	194,077	184,799	146,532	174,892	174,006	166,401	186,895	1,956,746
Agricole du Canada.....						109,892	131,639	116,897	97,468	118,065	141,378	167,609	454,896
Canada, contre l'incendie.....								94,788	133,628	91,971	89,718	87,041	655,455
Citoyens.....							129,895	244,363	136,653	27,175	92,987	70,388	729,639
Dominion.....							60,353	80,448	96,136	88,441	92,987	106,602	945,654
Mutuelle de London, c'tre l'inc.								86,098	93,812	60,070	44,046		284,026
National, contre l'incendie.....							7,947	64,892	86,174	35,858			194,361
Agricole d'Ottawa.....							217,213	179,236	72,495				1,434,860
Provincial.....							86,424	82,208	80,042	146,773	116,754	128,298	888,531
Quebec.....							312,951	260,678	196,014	146,773	116,754	128,298	1,553,902
Royale Canadienne.....							88,250	80,091	92,656	95,117	82,819	+107,879	740,931
Souterraine.....							183,009	201,429	84,132				490,488
Stadacona.....							252,355	232,431	276,395				2,909,551
De l'Ouest.....													
501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
<i>Compagnies britanniques.</i>													
Commercial Union.....	81,890	86,371	80,162	57,529	29,782	84,066	127,253	133,695	174,240	165,500	190,264	231,607	1,472,258
Guardian.....	3,156	8,780	17,392	32,947	54,387	51,225	50,908	42,717	64,433	51,813	50,253	62,745	180,753
Imperial.....	64,522	82,004	85,915	102,750	134,710	134,794	126,945	121,548	133,012	156,988	149,449	156,461	1,469,098
Lancashire.....	40,487	34,615	33,561	43,967	66,733	71,455	101,116	101,116	142,109	161,828	161,064	184,145	1,084,177
Liverpool and London and Globe	286,398	273,303	263,696	260,262	258,632	219,948	138,480	106,771	129,083	148,024	157,617	195,880	2,396,094
London and Lancashire.....	55,931	56,496	63,390	67,885	79,368	60,086	47,450	45,898	74,425	61,272	51,095	52,454	9,448
London Assurance.....	141,822	168,500	203,724	235,200	304,234	322,516	292,563	265,910	288,943	282,475	262,508	293,871	3,027,356
North British.....	18,115	25,252	50,682	69,905	73,359	76,397	60,830	59,737	68,799	76,040	68,628	75,175	721,919
Northern.....													20,507
Norwich Union.....	86,081	82,643	80,133	108,215	158,403	188,503	162,030	151,223	157,844	171,410	160,898	162,339	1,659,722
Phoenix, de Londres.....	94,048	106,616	122,600	150,530	173,662	163,329	160,594	153,273	198,087	193,664	182,042	195,669	1,899,423
Royal.....	241,683	238,441	262,509	315,948	371,045	405,501	361,514	323,450	360,915	359,006	343,317	417,150	4,000,389
Scottish Commercial.....													3,443,421
Scottish Imperial.....	4,878	22,367	36,138	55,192	59,050	60,011	46,250	45,303	48,389	54,590	51,503	52,044	535,710
1,119,011	1,185,398	1,290,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460

	R E C A P I T U L A T I O N .												
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	
<i>Compagnies américaines.</i>													
Alta.....	107,685	114,121	153,751	177,943	183,929	168,147	152,835	130,658	118,640	118,801	110,533	103,175	1,640,268
Agricultural, de Watertown.....		5,431	68,481	73,613	64,641						27,279	37,290	296,615
Andes.....			31,431										31,431
Hartford.....		75,229	60,909	80,687	103,685	90,902	96,054	78,207	83,332	86,618	80,184	88,191	976,529
Home, de rap.....							15,506	20,000	11,858	6,075	7,516	7,484	68,529
Phoenix, de Brooklyn.....													175,185
165,166	194,781	314,452	352,243	352,255	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372
<i>Compagnies canadiennes, do britanniques, do américaines.</i>													
501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
1,119,011	1,185,398	1,290,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
165,166	194,781	314,452	352,243	352,255	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372
1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,628,710	2,968,416	3,522,403	3,594,764	3,708,006	3,764,005	3,368,430	3,227,488	3,479,577	36,285,733	

* Ci-devant Mutuelle Agricole. Dans ses primes pour 1880 la somme de \$17,352 reçue pour réassurances des risques de la Nationale n'a pas été comprise.
 † Ci-devant Risques Isolés. Dans ses primes pour 1880 la somme de \$63,310 reçue pour réassurances des risques de l'Agricole du Canada et de l'Agricole d'Ottawa.
 ‡ Non comprise la somme de \$63,310 reçue pour réassurances des risques de l'Agricole du Canada et de l'Agricole d'Ottawa.

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1868 à 1891 inclusivement.

	Totaux depuis 1869 jusqu'à 1891.		Primes reçues.										Totaux depuis 1869 jusqu'à 1891.		
	\$	¢	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	\$	¢
<i>Compagnies canadiennes.</i>															
Amérique Britannique	1,956,746		146,386	127,951	121,071	152,920	197,317	207,629	211,585	197,723	203,489	204,476	196,812	3,924,105	
Amérique du Canada	451,896													454,896	
Canada, contre l'incendie	655,455		192,894	32,984		228,235	195,181	203,289	206,340	203,727	205,308	187,409	205,281	881,333	
Citoyens	779,639		100,873	137,941	181,393									2,334,626	
Dominion	155,871		34,371											190,242	
De l'Est.														247,979	
*Mut., de London, cont. l'inc.	945,654		122,189	104,893	110,830	118,246	124,324	111,148	118,618	129,882	131,696	138,367	128,367	2,277,728	
Nationale, contre l'incendie.	284,026													284,026	
Agricole d'Ottawa	194,861													194,861	
Provinciale.	1,434,350													1,434,350	
Québec	888,531		49,287	49,897	64,434	66,720	77,029	85,390	84,670	87,955	96,908	113,095	111,642	1,775,828	
Royale Canadienne	1,553,902		154,585	164,622	193,021	243,729	183,124	169,178	162,212	171,846	175,017	178,056	194,118	3,533,410	
+Sovereign	740,031		123,476	102,654	88,443									1,055,404	
Stadacona	490,488		282,409	312,621	332,609	330,548	330,904	331,096	338,010	340,858	333,592	335,190	333,152	490,488	
De l'Ouest	2,909,551		1,206,470	1,033,433	1,091,801	1,140,428	1,107,879	1,107,710	1,121,435	1,173,948	1,249,884	1,278,736	1,278,736	6,510,540	
<i>Compagnies britanniques.</i>															
Atlas														256,672	
Caledonian					71,047	90,947	88,281	92,631	32,969	45,895	55,945	63,701	58,162	867,761	
City of London			127,100	149,665	171,502	170,338	170,317	170,317	160,215	153,789	143,490	140,758	144,256	1,531,430	
Commercial Union			307,967	294,508	312,381	302,935	299,911	285,071	285,071	286,903	305,678	318,697	359,153	4,823,347	
Employers' Liability									45,199	48,748	54,574	61,790	68,352	278,608	
Fire Insurance Association			43,296	110,989	109,316	134,109	126,497	147,145	127,419	117,721	109,642	113,900	103,367	1,243,401	
Glasgow and London						128,261	161,630	205,251	304,578	319,829	311,610	188,574	1,619,733		
Guardian	480,753		64,915	71,095	97,785	143,518	150,913	150,430	162,659	179,807	194,438	195,007	200,565	2,071,205	
Imperial	1,469,098		170,486	173,520	199,062	205,142	183,778	182,141	193,650	213,440	218,155	211,895	3,636,871		
Lancashire	1,034,177		197,980	208,539	210,159	226,468	208,454	194,767	192,695	212,492	223,197	253,229	254,233	3,467,800	
Liverpool & London & Globe.	2,398,094		157,565	161,962	195,602	213,133	207,436	224,050	232,994	253,446	257,022	279,594	287,909	4,868,807	
London and Lancashire	9,448		30,904	105,197	95,299	98,115	89,974	93,042	102,841	123,183	153,148	167,692	172,204	1,236,107	
Manchester	715,185		62,402	66,576	76,959	63,415	60,932	65,956	72,312	75,883	72,678	87,537	90,564	1,510,394	
National d'Irlande					32,528	45,969	54,082	71,432	73,840	73,413	77,053	58,067	96,300	149,376	
North British	3,027,356		271,375	273,516	293,579	323,171	308,392	303,808	312,663	307,680	313,247	315,247	338,016	5,777,571	
Northern	721,919		95,525	132,259	169,577	193,755	181,260	146,406	154,105	170,111	170,604	179,523	174,564	2,489,608	
Norwich Union	20,507		52,901	73,067	90,770	92,451	90,185	88,683	86,664	89,800	89,354	93,026	101,378	968,766	
Phoenix, de Londres.	1,659,722		178,497	204,138	203,548	225,510	208,022	194,942	219,891	206,427	216,422	228,449	226,643	3,972,211	
Queen	1,809,423		194,162	207,111	216,314	226,932	222,647	210,447	213,406	228,850	253,175	262,485	219,742	4,354,694	
Royal	4,000,389		503,233	569,431	609,973	531,307	498,738	508,612	521,141	523,580	534,299	552,723	536,126	9,883,621	
Scottish Commercial	343,421													343,421	
Scottish Imperial	535,710		52,072	72,314	12,759	51,033	60,507	79,141	100,635	115,916	114,568	123,755	134,247	672,855	
Scottish Union and National														867,919	
Union Assurance Society														77,941	
Union, contre l'incendie														183,862	
<i>Compagnies américaines.</i>															
Ætina	19,897,400		2,353,258	2,908,458	3,178,850	3,472,119	3,376,401	3,429,012	3,693,992	3,859,282	4,072,133	4,189,171	4,583,602	58,340,768	
Agricentral, de Watertown.	1,640,208		107,571	105,571	114,615	114,885	107,688	103,382	124,413	129,986	120,200	125,767	133,832	2,993,288	
Andes	31,451		57,361	51,885	74,840	70,338	78,389	79,570	75,194	79,249	77,591	77,753	77,753	1,079,137	
Connecticut	976,529		87,616	103,335	131,133	135,369	131,177	23,321	34,344	42,515	41,932	36,791	36,638	915,561	
Hartford														215,481	
Home														149,422	
Cie d'ass. de l'Am. du Nord.	68,529		14,840	27,004	42,467	58,922	65,924	63,377	69,845	70,806	72,552	72,552	84,310	75,827	
Phoenix, de Brooklyn.														676,481	
Phoenix, de Hartford														175,850	
Queen, d'Amérique														42,800	
Grand totaux	3,003,372		297,388	287,815	354,090	367,581	368,180	395,613	429,075	445,990	443,436	514,054	700,809	7,577,403	

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes	13,444,901	1,206,470	1,033,433	1,091,801	1,140,428	1,107,879	1,107,710	1,121,435	1,173,948	1,249,884	1,278,736	1,278,736	1,278,736	26,088,616
do britanniques	19,837,400	2,353,258	2,908,458	3,178,850	3,472,119	3,429,012	3,693,992	3,859,282	4,072,133	4,189,171	4,583,602	4,868,807	5,777,571	58,340,768
do américaines	3,003,372	297,388	287,815	354,090	367,581	368,180	395,613	429,075	445,990	443,436	514,054	700,809	7,577,403	7,577,403
Grand totaux	36,285,733	3,827,116	4,229,706	4,624,741	4,980,128	4,882,460	4,932,335	5,244,502	5,437,263	5,588,016	5,886,071	6,168,716	92,006,787	92,006,787

*Ci-devant Agricole Mathelle. †Ci-devant Risques Isolés. ‡Non compris \$124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'assurance Souveraine.

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

	Totaux pour 1869 à 1891.		Primes reçues. 1892.		Primes reçues. 1893.		Primes reçues. 1894.		Primes reçues. 1896.		Totaux pour 1869 à 1896.	
	\$		\$		\$		\$		\$		\$	
<i>Compagnies canadiennes.</i>												
Amerique Britannique.....	3,924,105		172,414		202,076		220,398		276,294		288,119	5,083,406
Agricole du Canada.....	454,896											454,896
Canada, contre l'incendie.....	881,333											881,333
Citoyens.....	2,824,226		22,335									2,846,561
Dominion.....	190,242		190,663		264,511		164,115		27,826		171,331	894,194
De l'Est.....	247,079		128,513		128,772		184,519		184,519		107,568	3,040,625
*Mutuelle de London, contre l'incendie.....	2,277,728		98,585		129,379		161,649		153,365			6,500,546
Mercantile.....	284,026											284,026
Nationale, contre l'incendie.....	1,434,350		111,578		90,631		86,522		90,259		98,792	1,434,350
Agricole d'Ottawa.....	1,775,628		4,613									2,293,310
Provinciale.....	3,533,410											3,533,410
*Royale Canadienne.....	490,488		32,340		328,428		319,848		418,863		396,045	1,065,404
Stadonna.....	6,510,540		1,052,041		1,137,797		1,108,294		1,151,126		1,061,855	8,297,068
De l'Ouest.....	26,088,616											31,569,729
<i>Compagnies britanniques.</i>												
Salbion Fire Insurance Association.....	1,248,401		105,216		119,698		175,016		169,689		155,115	1,468,310
Alliance.....	256,672		92,800		100,301		115,078		128,282		131,701	875,739
Atlas.....	867,761		112,084		138,021		147,081		157,169		168,810	1,875,876
Caledonian.....	1,631,430		357,747		364,276		385,647		373,555		362,375	1,688,254
Commercial Union.....	4,828,347		76,968		9,128							6,686,947
Employers' Liability.....	2,619,733		286,617		294,310		287,175		290,007		322,355	3,864,680
Guarant.	3,636,871		201,177		189,362		186,055		186,812		200,828	1,619,733
Imperial.....	3,466,800		285,920		259,563		260,854		278,705		275,227	4,601,705
Lancashire.....	4,868,307		312,472		323,872		330,175		353,996		353,541	8,297,159
Liverpool and London and Globe.....	1,236,107		190,308		194,053		170,472		181,436		195,260	6,542,863
London and Lancashire.....	1,510,394		104,206		107,918		118,754		121,333		134,996	2,167,636
London Assurance.....	1,149,940		121,229		119,940		190,006		171,291		186,669	2,097,601
Manchester.....	577,571		90,476		100,301		115,078		128,282		131,701	1,143,409
National, of Ireland.....	6,377,004		380,393		383,663		396,615		392,021		462,927	8,392,623
North British.....												

Northern.....	2,489,608		170,128		172,523		161,571		181,064		192,000	3,366,984
Norwich Union.....	968,766		118,399		142,281		137,557		187,824		213,605	1,768,432
Phoenix, de Londres.....	3,972,211		290,285		260,376		260,506		304,805		319,317	5,367,700
Queen.....	4,354,694		567,387		594,631		568,972		604,234		616,175	4,364,694
Royal.....	348,421											343,421
Scottish Commercial.....	672,855		137,817		134,593		119,941		144,043		172,975	672,855
Scottish Imperial.....	867,919		37,131		93,809		127,494		164,509		175,496	1,577,288
Scottish Union and National.....			104,398		135,047		192,300		213,306		244,584	698,439
Sun Fire Office.....	82,658		173,044		187,094		156,480		18,027			972,293
Union Assurance Society.....	183,862		4,465,474		4,623,196		4,602,747		4,750,290		5,006,047	12,841,001
Union, contre l'incendie.....	58,340,768											81,778,222
<i>Compagnies américaines.</i>												
Zetna.....	2,928,268		139,084		143,836		138,191		137,288		141,215	3,627,862
Agriculaire, de Watertown.....	1,079,187		61,923		51,685		43,980		35,188		33,229	1,305,042
Andes.....	31,431											31,431
Concord.....	215,561		33,054		32,509		32,811		38,633		41,253	393,821
Hardford.....	2,351,998		144,463		138,504		144,480		156,537		157,980	3,093,362
Home.....	75,227		54,885		66,321		82,919		94,007		101,243	475,202
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord.....	676,486		88,426		89,314		86,542		100,185		91,969	1,136,757
Phoenix, de Brooklyn.....	175,850		211,876		238,319		192,951		197,867		155,162	1,172,025
Phoenix, de Hartford.....	42,800		271,081		272,214		275,504		282,231		28,607	1,429,937
Queen, d'Amérique.....	7,577,403		1,004,812		1,032,602		1,000,328		1,041,966		1,007,948	12,665,059
Grands totaux.....	92,006,787		6,512,327		6,793,595		6,711,369		6,943,382		7,075,850	126,043,310

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	26,088,616		1,052,041		1,137,797		1,108,294		1,151,126		1,061,855	31,569,729
do britanniques.....	58,340,768		4,465,474		4,623,196		4,602,747		4,750,290		5,006,047	81,778,522
do américaines.....	7,577,403		1,004,812		1,032,602		1,000,328		1,041,966		1,007,948	12,665,059
Grands totaux.....	92,006,787		6,512,327		6,793,595		6,711,369		6,943,382		7,075,850	126,043,310

* Ci-devant Agricole Mutuelle. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Non compris \$124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'Assurances Souveraine § Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1880.

	Pertes payées.										Total.	
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.		1879.
<i>Compagnies canadiennes.</i>												
Amérique Britannique.....	49,538	61,636	83,669	89,828	117,970	92,846	125,435	106,989	115,015	73,553	101,804	81,160
Agricole du Canada.....	41,317	41,317	63,437	102,036	83,231	78,517	102,582	120,719
Canada, contre l'incendie.....	62,632	168,608	309,010	68,353	81,024	48,973
Citoyens.....	59,423	64,166	68,353	67,599	85,021	75,008
Dorchester.....	42,317	64,078	55,048	50,165	47,273	45,047	42,317	167,447	48,944	48,944	28,502	287,732
Montreal, de London.....	280	14,362	52,748	40,779	108,164
Nationale, contre l'incendie.....	280	14,362	52,748	40,779	987,146
Agricole d'Ottawa.....	81,431	68,006	100,344	119,791	106,512	117,386	139,134	163,020	161,522	15,304	19,511	28,807
Provinciale.....	28,990	152,076	17,582	60,630	57,606	27,840	61,658	105,753	37,747	55,147	54,597	63,473
Québec.....	322,405	332,977	560,179	65,851	58,777	88,941
Royale Canadienne.....	44,546	66,201	59,998	189,755	453,479
Souveraine.....	2,132	243,016	286,070	112,845	131,328	773,695
Stadacona.....	73,840	107,618	155,564	179,981	138,639	143,652	148,402	153,373	250,067	1,733,503
De l'Ouest.....	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,509,048	2,186,162	828,069	687,353	701,639
<i>Compagnies britanniques.</i>												
Commercial Union.....	38,223	45,035	85,262	88,407	31,765	30,467	65,287	55,723	420,405	74,117	129,527	103,516
Guardian.....	Aucune.	1,300	3,923	22,910	77,859	34,465	24,275	11,830	412,575	22,081	40,661	23,638
Imperial.....	27,587	71,589	67,986	80,965	71,295	68,886	45,942	55,946	690,079	67,230	82,762	49,903
Lancashire.....	29,368	28,212	25,055	53,670	46,802	45,088	46,393	40,307	484,572	70,674	90,180	1,017,755
Liverpool and London and Globe	183,579	251,405	215,563	244,474	136,608	164,156	193,477	1,8,873	526,275	37,093	78,429	54,703
London and Lancashire.....	66,274	33,221	35,034	84,493	43,875	56,724	16,544	37,888	25,118	29,697	14,827	14,406
London Assurance.....	47,829	115,967	140,757	119,605	110,154	157,391	220,639	171,265	1,092,876	118,497	103,880	2,543,711
North British.....	6,609	2,781	22,709	60,948	67,722	35,269	44,184	34,865	505,441	51,251	46,454	42,169
Northern.....	1,415
Norwich Union.....	23,819	128,845	37,226	86,919	53,009	81,752	121,577	92,871	72,313	47,778	147,524	53,408
Phoenix, de Londres.....	31,800	56,251	89,372	101,478	99,558	126,903	123,729	135,038	856,975	111,799	115,064	79,914
Queen.....	124,828	272,622	181,486	147,269	167,858	258,970	293,758	340,735	691,774	179,462	237,268	168,745
Royal.....	Aucune.	17,134	18,127	45,029	60,811	60,035	9,977	33,769	24,755	33,491	47,545	26,239
Scottish Commercial.....	400,765
Scottish Imperial.....	855,423
Total.....	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	16,948,076

<i>Compagnies américaines.</i>												
Zetna.....	82,299	111,285	116,943	142,928	182,368	103,864	113,761	62,622	342,208	63,166	87,139	44,929
Agricultural, de Watertown.....	100	13,168	33,616	28,204	1,196	34,325	33,527
Andes.....	29,108	35,726	76,681	86,795	16,647	39,719	63,394	21,048	167,200	47,221	55,215	31,088
Hartford.....	60,691	671,932
Home.....	104,070
Phoenix, de Brooklyn.....	672
Total.....	179,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,509,048	2,186,162	828,069	687,353	701,639
Compagnies britanniques.....	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	16,948,076
Compagnies américaines.....	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516
Grands totaux.....	1,027,720	1,624,837	1,549,199	1,909,975	1,682,184	1,926,159	2,563,531	2,807,295	8,490,919	1,822,674	2,145,198	1,606,578

* Ci-devant Mutuelle Agricole.
† Ci-devant Risques Isoles.

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1891, inclusiv.

	Pertes payées.										Totaux pour 1869 à 1891.	
	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.		1891.
<i>Compagnies canadiennes.</i>												
America Britannique	1,098,948	80,711	82,480	92,961	106,210	136,950	131,933	139,784	125,029	138,318	147,987	2,408,145
Agricole du Canada.	290,101											290,101
Canada, contre l'incendie.	472,221	73,838	135,613	148,631	120,488	134,782	170,235	146,987	121,802	148,688	186,202	698,133
Citoyens	736,720	119,681										2,258,687
Dominion.	93,673								200	35,297	73,162	148,255
De l'Est.												108,659
*Mutuelle, de London, contre l'incendie.	723,603	60,758	70,211	75,748	78,556	83,830	102,630	95,257	92,388	95,952	86,710	1,660,284
Nationale, contre l'incendie.	287,732											287,732
Agricole d'Ottawa	108,164											108,164
Provinciale.	957,146											957,146
Québec	613,504											1,531,137
Royal Canadienne.	1,546,450											2,980,684
Souveraine.	453,479											736,216
Stadacona.	773,605											773,605
De l'Ouest.	1,738,563	174,478	208,380	249,179	138,891	186,456	172,064	175,598	154,988	156,994	216,507	3,742,957
	9,888,934	733,843	760,430	762,737	597,189	739,364	764,321	750,448	678,752	736,065	940,734	18,689,605
<i>Compagnies britanniques.</i>												
Atlas			18,631	67,632	48,046							168,134
Caledonian						72,624	19,824	28,873	31,835	46,657	44,945	578,162
City of London.		66,220	82,158	94,885	86,607	127,550	117,840	127,144	79,129	87,048	66,237	984,518
Commercial Union.	1,157,734	203,594	264,744	237,611	186,827	227,179	206,844	145,737	178,702	151,640	207,527	3,404,249
Employers' Liability							11,838	30,892	28,567	37,012	42,420	150,720
Fire Insurance Association.		7,463	96,797	88,231	88,437	93,807	117,007	89,472	57,397	61,930	67,426	843,615
Glasgow and London.				109,609	104,043	144,330	216,989	219,775	209,480	163,100	154,623	1,167,345
Guardian.		45,027	38,740	68,562	79,163	99,846	121,111	93,334	115,604	148,763	154,623	1,727,445
Imperial.	1,411,017	100,755	92,334	128,330	80,292	129,743	95,384	85,357	91,828	101,111	91,773	2,538,907
Lancashire.	1,017,755	121,876	124,943	151,256	115,642	149,066	93,548	104,728	116,730	136,195	180,579	2,153,651
Liverpool & London & Globe	2,204,635	107,074	109,726	122,211	110,677	195,532	159,400	127,360	95,373	106,040	166,944	3,947,683
	465	30,537	76,632	57,974	64,993	43,218	65,226	42,800	40,284	103,102	71,450	606,200
London and Lancashire.		24,283	35,707	40,626	46,119	47,855	52,338	28,605	24,178	39,100	33,279	911,475
London Assurance.										6,700	47,525	54,225
Manchester			6,472	24,700	38,094	76,134	53,554	43,833	37,437	50,772	60,242	801,238
National, d'Irlande.		263,794	179,488	190,535	155,895	186,642	190,752	105,952	139,380	174,588	246,450	4,656,555
North British.												
Northern.	920,382	65,338	87,365	166,240	105,279	130,787	100,586	99,298	86,775	126,609	101,091	2,078,967
Norwich Union.	1,415	40,436	54,098	48,063	48,695	46,074	62,316	46,101	36,618	54,650	68,605	521,276
Phoenix, de Londres.	947,041	121,359	123,946	176,594	91,904	150,407	112,280	96,786	88,548	110,201	138,527	2,302,618
Queen.	1,927,781	150,717	132,189	140,051	129,232	128,645	119,306	107,049	107,028	115,506	117,058	3,395,321
Royal	3,034,275	324,667	315,855	360,084	205,008	267,443	307,772	284,209	227,111	294,526	306,376	6,495,567
Scottish Commercial.	177,329											177,329
Scottish Imperial	400,765	21,821	30,593	18,294	20,222	21,282	38,828	62,380	45,013	41,466	82,868	483,408
Scottish Union and National		8,318	13,599									332,265
Union Assurance Society												34,400
Union, contre l'incendie.										1,125	79,965	79,965
	16,948,076	1,669,405	1,922,671	2,290,588	1,895,175	2,388,164	2,385,034	2,094,465	1,968,537	2,229,556	2,533,162	40,083,277
<i>Compagnies américaines.</i>												
Aetna.	1,452,762	82,164	51,952	55,224	54,276	68,401	68,430	73,742	58,423	84,647	74,395	2,184,433
Agricultural, de Watertown.	144,136	20,271	28,965	33,740	33,653	49,976	54,946	47,387	70,273	44,920	67,015	629,558
Andes.	3,068											5,668
Connecticut	671,932	56,554	71,415	85,534	68,868	77,704	23,546	23,288	10,117	13,822	13,462	91,889
Hartford.	60,691											1,493,279
Home.												60,691
Cie d'Ass. de l'Am. du Nord.	104,070	3,710	14,795	17,500	25,116	28,736	91,693	26,034	32,558	11,866	21,104	32,970
Phoenix, de Brooklyn.												420,932
Phoenix, de Hartford.												49,327
Queen, d'Amérique.												82,820
	2,439,259	163,661	162,689	191,998	186,923	223,860	304,159	228,909	228,922	300,916	411,801	5,010,234
												7,994
												3,905,697
												63,783,116

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.	1,336,843	733,843	760,430	762,737	597,189	739,364	764,321	750,448	678,752	736,065	940,734	18,689,605
do britanniques.	16,948,076	1,669,405	1,922,671	2,290,588	1,895,175	2,388,164	2,385,034	2,094,465	1,968,537	2,229,556	2,533,162	40,083,277
do américaines.	2,439,259	163,661	162,689	191,998	186,923	223,860	304,159	228,909	228,922	300,916	411,801	5,010,234
Grands totaux.	29,276,269	3,169,824	2,920,228	3,245,323	2,679,287	3,301,388	3,408,514	3,073,822	2,876,211	3,266,567	3,905,697	63,783,116

* Ci-devant Mutuelle Agricole.

† Ci-devant Risques Isolés

	Totaux de 1869 à 1891.				Pertes payées.				Totaux de 1869 à 1896.	
	1869 à 1891.				1892. 1893. 1894. 1895.				1896.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>										
Amérique Britannique.....	2,408,145	148,511	144,298	148,829	172,857	165,721	3,188,361			
Agricole du Canada.....	290,101						290,101			
Canada, contre l'incendie.....	698,133						698,133			
Citoyens.....	2,258,637	28,521	712				2,287,870			
Dominion.....	148,255						148,255			
De l'Est.....	108,659	119,835	188,314	151,672	64,481	125,658	632,961			
*Mutuelle de London, contre l'incendie.....	1,660,254	82,370	99,088	126,532	117,940	127,692	2,225,744			
Mercantile.....	287,732		81,686	99,890	125,110		515,748			
Nationale, contre l'incendie.....	108,164						108,164			
Agricole d'Ottawa.....	957,146						957,146			
Provinciale.....	1,531,137	81,974	71,592	63,311	53,727	66,754	1,870,633			
†Royale Canadienne.....	2,980,644	8,306					2,988,952			
†Souveraine.....	736,216						736,216			
Stadacona.....	773,695						773,695			
De l'Ouest.....	3,742,657	226,440	211,459	211,637	272,888	227,751	4,892,862			
	18,639,605	792,219	797,149	801,871	307,003	713,566	22,601,413			
<i>Compagnies britanniques.</i>										
†Albion Fire Insurance Association.....	848,615	90,724	82,427	162,232	124,330	106,319	1,016,766			
Alliance.....	115,399	177,903	177,903	65,609	71,814	77,705	686,183			
Atlas.....	578,162	59,888	76,220	71,814	93,696	99,723	511,153			
Caledonian.....	994,518	42,937	97,590	102,019	93,696		1,031,078			
City of London.....	3,404,249	289,795	263,659	241,680	298,272	224,423	977,465			
Commercial Union.....	150,729	51,649	53,423				4,712,078			
Employers' Liability.....	1,167,345						255,801			
Glasgow and London.....	1,727,445	193,029	172,147	217,304	218,756	188,995	1,167,345			
Guarant.....	2,538,997	93,039	161,072	106,669	100,880	104,225	2,717,676			
Imperial.....	2,453,651	173,592	196,318	157,654	223,166	165,504	3,118,882			
Lancashire.....	3,647,633	202,820	281,337	215,753	249,608	204,133	3,869,885			
Liverpool and London and Globe.....	8,606,200	108,277	95,406	108,758	162,376	89,008	4,801,323			
Liverpool and Lancashire.....	911,475	47,823	75,476	75,179	109,385	62,386	1,168,025			
London Assurance.....	54,225	79,519	109,692	148,745	165,536	107,107	1,281,724			
Manchester.....	891,228	61,713	77,817	65,741	71,814	77,705	644,884			
National, d'Irlande.....	79,915						79,915			
North British.....	4,656,555	240,402	336,338	223,264	240,028	209,733	5,908,400			

Northern.....	2,078,967	101,738	121,612	113,862	156,392	132,853	2,765,424			
Norwich Union.....	521,276	74,582	91,212	114,258	131,346	123,332	1,056,006			
Phoenix, de Londres.....	2,302,618	136,335	165,097	162,357	149,390	138,331	3,053,598			
Queen.....	3,327,321						3,325,321			
Royal.....	6,495,567	361,616	446,332	402,605	439,127	389,995	8,535,242			
Scottish Commercial.....	177,329						478,408			
Scottish Imperial.....	483,408	94,038	109,741	81,758	124,046	96,187	858,035			
Scottish Union and National.....	352,265	7,717	58,177	88,469	116,304	105,069	875,736			
Sun Fire Office.....	34,400	47,227	91,849	117,321	127,577	143,141	661,515			
Union Assurance Society.....	79,915	153,670	163,277	121,534	28,994		549,440			
Union, contre l'incendie.....	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730			
<i>Compagnies américaines.</i>										
Atlanta.....	2,184,433	105,379	91,254	77,816	107,468	67,243	2,633,593			
Agricultural, de Watertown.....	629,558	47,990	43,037	55,666	42,230	36,693	855,174			
Andes.....	5,668						5,668			
Connecticut, contre l'incendie.....	91,889	15,990	20,198	13,619	29,468	21,491	192,655			
Hartford.....	1,493,279	72,716	97,167	94,407	118,373	80,304	1,956,246			
Home.....	60,691						60,691			
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord.....	32,970	31,075	43,132	53,653	58,703	68,471	293,004			
Phoenix, de Brooklyn.....	426,032	73,286	63,214	62,006	98,536	56,306	775,330			
Phoenix, de Hartford.....	82,820	169,316	229,819	145,013	140,395	113,092	880,995			
Queen, d'Amérique.....	7,994	191,150	171,608	184,351	168,697	169,841	914,141			
	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547			

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	18,639,605	792,219	797,149	801,871	307,003	713,566	22,601,413
do britanniques.....	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730
do américaines.....	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547
Grands totaux.....	63,733,116	4,377,270	5,052,690	4,589,363	4,993,750	4,173,501	86,969,690

* Ci-devant Mutuelle Agricole. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie au Canada pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Chiffre net des risques à la date des états.	Pertes payées.
	\$	\$	\$	\$
COMPAGNIES CANADIENNES.				
1869.....	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870.....	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871.....	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872.....	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873.....	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874.....	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875.....	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876.....	1,881,641	198,509,113	231,834,162	1,599,048
1877.....	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878.....	1,161,806	127,288,165	171,430,720	828,069
1879.....	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880.....	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
1881.....	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,336,758
1882.....	1,033,433	124,123,715	152,564,079	733,843
1883.....	1,091,801	122,302,460	149,930,173	760,430
1884.....	1,140,428	118,747,547	147,968,945	762,737
1885.....	1,107,879	111,162,914	143,759,390	597,189
1886.....	1,107,710	114,543,806	142,685,145	739,364
1887.....	1,121,435	109,206,925	154,165,902	764,321
1888.....	1,131,991	120,158,592	159,070,684	750,448
1889.....	1,173,948	122,965,987	158,883,612	678,752
1890.....	1,249,884	135,145,294	178,691,762	736,095
1891.....	1,278,736	135,943,674	177,785,359	940,734
1892.....	1,052,641	112,566,165	148,557,131	792,219
1893.....	1,137,797	123,785,683	154,614,280	797,149
1894.....	1,108,294	121,562,165	150,241,967	801,871
1895.....	1,151,126	130,567,693	143,697,862	807,003
1896.....	1,061,855	114,379,430	141,251,862	713,566
Totaux.....	31,599,729	3,316,368,703	22,601,413
COMPAGNIES BRITANNIQUES.				
1869.....	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870.....	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871.....	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872.....	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873.....	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874.....	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875.....	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876.....	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877.....	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878.....	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879.....	1,899,154	213,131,295	208,265,359	1,275,540
1880.....	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
1881.....	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,669,405
1882.....	2,908,458	321,466,183	339,520,054	1,768,444
1883.....	3,178,850	350,993,028	380,613,572	1,992,671
1884.....	3,472,119	354,458,616	413,441,198	2,290,588
1885.....	3,376,401	337,216,878	421,205,014	1,895,175
1886.....	3,429,012	349,109,117	393,166,340	2,338,164
1887.....	3,693,992	377,690,654	424,314,264	2,335,034
1888.....	3,859,282	376,540,072	434,941,955	2,094,465
1889.....	3,970,632	403,297,656	468,379,580	1,968,537
1890.....	4,072,133	427,931,692	474,884,419	2,229,556
1891.....	4,189,171	411,748,053	497,550,395	2,553,162
1892.....	4,455,474	466,900,791	549,223,123	2,878,149
1893.....	4,623,196	458,254,364	563,044,318	3,496,112
1894.....	4,602,747	435,237,770	567,948,304	3,094,861
1895.....	4,750,290	436,765,579	575,683,150	3,402,337
1896.....	5,006,047	459,959,398	591,656,008	2,845,994
Totaux.....	81,778,522	8,369,508,408	55,800,730

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie en Canada, etc.—Fin.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Montant net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES AMÉRICAINES.				
	\$	\$	\$	\$
1869.	165,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870.	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871.	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872.	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873.	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874.	259,049	25,243,769	25,050,427	143,583
1875.	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876.	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
1877.	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878.	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879.	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880.	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
1881.	267,388	30,040,366	31,053,261	163,661
1882.	287,815	52,454,518	34,772,345	162,699
1883.	354,090	40,284,814	41,720,296	167,127
1884.	367,581	40,777,215	44,097,646	191,998
1885.	368,180	37,623,116	46,830,075	186,923
1886.	395,613	42,099,984	50,921,537	223,860
1887.	429,075	45,859,509	56,287,171	304,159
1888.	445,990	44,881,343	56,722,420	228,909
1889.	443,436	46,518,461	57,275,186	228,922
1890.	514,054	57,646,959	67,103,440	300,916
1891.	700,809	75,726,695	84,266,497	411,801
1892.	1,004,812	107,708,732	123,629,818	706,902
1893.	1,032,602	105,564,192	124,028,459	739,429
1894.	1,000,328	96,789,493	117,876,931	692,631
1895.	1,041,966	100,305,776	118,491,852	784,410
1896.	1,007,948	94,949,822	112,666,482	613,941
Totaux	12,665,059	1,257,826,427	8,567,547

TOTAUX POUR LES ANNÉES 1869 À 1896, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes	31,599,729	3,316,368,703	22,601,413
do britanniques	81,773,522	8,369,508,408	55,800,730
do américaines	12,665,059	1,257,826,427	8,567,547
Grand totaux	126,043,310	12,943,703,538	86,969,690

* Ces rapports ne sont pas complets.

Relevé des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par des compagnies canadiennes au dehors du pays, et des opérations d'assurances contre l'incendie, sur la navigation intérieure et contre les tourbillons, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires en 1896.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes régifiées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
					Non contestées.	Contestées.		
Contre l'incendie	\$ 1,247,283	\$ 108,930,236	\$ 108,100,811	\$ 784,114	\$ 89,838	\$ 16,511	\$ 721,538	} Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure	129,459	22,964,870	2,283,575	165,612	21,085	1,765	125,284	
do	131,981	6,957,435	698,663	72,808	6,613	Aucune.	79,421	
	1,508,723	188,852,541	110,983,049	972,534	117,536	18,276	926,243	

58

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

Contre l'incendie	1,982,531	169,573,662	165,252,135	1,077,371	128,832	22,518	1,048,318	} Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure	220,257	43,879,961	4,012,270	235,339	26,006	Aucune.	241,401	
do	137,652	21,290,071	1,440,124	143,699	13,113	Aucune.	142,754	
	2,220,440	234,743,694	170,704,529	1,456,400	167,951	22,518	1,482,473	

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, QUÉBEC.

Contre l'incendie	160,601	16,518,348	14,816,751	95,065	9,950	Aucune.	100,663	} Dans tous les pays, 31 décembre 1896.

COMPAGNIES D'ASSURANCES ÉTNA.

Contre l'incendie	141,215	14,793,948	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation maritime	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	142,188	15,568,766	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	

COMPAGNIE D'ASSURANCES LONDON.

Contre l'incendie	134,996	14,669,564	17,693,943	62,386	9,095	3,000	69,648	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation intérieure	885	263,680	Aucun.	554	Aucune.	Aucune.	554	
	135,881	14,933,244	17,693,943	62,940	9,095	3,000	70,202	

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE.

Contre l'incendie	33,229	4,084,600	9,052,500	36,693	1,011	Aucune.	34,543	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Contre les tourbillons	318	36,500	93,100	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	33,547	4,121,100	9,145,600	36,693	1,011	Aucune.	34,543	

59

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure en Canada, 1896.

	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies pendant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.							
Amérique Britannique.....	\$ 1,069	\$ 2,691,355	Aucun.	7,371	\$	\$	\$ 6,147
De l'Ouest.....	3,860	3,173,045	Aucun.	6,309	3	Aucun.	5,532
Totaux.....	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucun.	11,679
COMPAGNIES BRITANNIQUES.							
British and Foreign Marine.....	5,332	3,544,244	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
London Assurance.....	835	263,680	Aucun.	554	Aucun.	Aucun.	554
Reliance Marine.....	35,612	10,357,217	50,000	68,036	23,238	Aucun.	44,609
Totaux.....	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucun.	45,163
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna.....	973	775,818	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
RECAPITULATION.							
Compagnies canadiennes.....	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucun.	11,679
Compagnies britanniques.....	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucun.	45,163
Compagnies américaines.....	973	775,818	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Totaux pour 1896.....	47,681	20,805,359	50,000	82,270	23,241	Aucun.	56,842
Totaux pour 1895.....	76,345	25,395,155	111,390	93,362	40,260	Aucun.	124,438

État général de l'actif et du passif des compagnies d'assurances britanniques, contre l'incendie, 31 décembre 1896.

Compagnies.	Actif. £	PASSIF.				Excédent de l'actif sur le passif.	Capital versé.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital.	Altération du capital.	Réserve du capital non demandé.
		*Primes non acquises.	Pertes non réglées.	Divers.	Total du passif.					
Alliance.....	1,489,046	392,414	50,559	6,592	359,565	1,129,471	550,000	579,481	£	4,450,000
Atlas.....	636,085	212,672	40,005	8,117	260,794	375,591	144,000	231,891	£	1,056,000
Caledonian.....	630,189	234,715	41,668	5,801	282,184	348,005	107,500	240,505	£	430,000
Commercial Union.....	1,793,188	687,906	92,725	95,393	856,024	937,151	250,000	687,164	£	2,250,000
Guardian.....	1,771,688	906,980	8,918	30,527	255,225	1,516,563	1,000,000	516,363	£	1,000,000
Imperial.....	1,798,769	306,465	82,648	72,532	521,545	1,277,224	300,000	977,224	£	1,900,000
Lancashire.....	634,894	420,767	63,226	7,247	491,240	143,654	272,986	120,332	£	2,456,874
Liverpool and London and Globe.....	3,626,670	1,001,430	128,747	74,485	1,204,662	2,422,008	245,640	2,176,368	£	1,794,360
London and Lancashire Fire.....	1,221,412	501,699	38,358	67,325	607,382	614,030	212,750	401,280	£	1,914,750
London Assurance.....	1,619,400	238,258	34,149	29,350	301,757	1,317,643	448,275	863,368	£	448,275
Manchester.....	865,343	438,893	86,053	54,007	578,953	285,390	200,000	85,390	£	1,800,000
National, d'Irlande.....	259,918	163,892	30,764	14,799	211,455	48,463	100,000	51,537	£	900,000
North British.....	3,583,484	873,061	102,657	133,476	1,114,194	2,470,290	687,500	1,782,790	£	2,062,500
Northern Union.....	1,822,312	490,004	56,720	59,591	586,324	1,235,988	300,000	985,988	£	2,700,000
Norwich, de Londres.....	1,272,070	528,270	60,694	36,162	625,126	651,944	332,000	519,944	£	908,000
Royal.....	1,628,704	659,081	145,949	701	801,731	826,973	268,580	558,093	£	2,419,920
Scottish Union and National.....	3,908,875	1,274,238	121,317	63,547	1,459,156	2,446,719	375,702	2,071,017	£	2,068,978
Sum, contre l'incendie.....	969,594	323,747	94,885	21,110	441,742	527,252	300,000	227,852	£	4,051,400
Union Assurance.....	2,021,890	581,811	79,543	738,597	1,283,293	1,200,000	180,000	1,163,293	£	2,280,000
Union Assurance.....	715,195	250,871	42,104	80,187	373,222	341,973	180,000	161,973	£	270,000
Total.....	32,266,326	9,667,174	1,401,612	947,192	12,015,978	20,250,948	6,195,233	14,055,115	£	36,181,057

*Le réserve des primes non acquises est calculée en prenant 60 pour 100 du revenu net des primes pour l'année.

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes faisant des opérations contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débiteures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Amérique Britannique Mutuelle, de London, contre l'incendie ..	150,468 92	700 00	1,048,186 79	Aucun.	181,407 15	17,244 99	12,328 60	37,364 57	1,447,701 02	Contre l'incendie et sur la navigat. intérieure.
Mercantile	14,110 81	Aucun.	59,038 75	Aucun.	* 313,026 37	1,723 52	402 67	1,489 41	389,791 53	Contre l'incendie.
Québec	Aucun.	Aucun.	59,650 29	Aucun.	2,350 25	88,851 48	754 39	3,009 68	149,616 09	do
De l'Ouest	32,000 00	Aucun.	169,295 00	Aucun.	28,373 62	60,529 54	4,881 90	9,617 32	304,697 38	do
	65,000 00	62,326 00	1,400,971 42	Aucun.	437,493 42	248,675 20	8,156 73	97,964 64	2,320,587 41	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et marit.
Total	261,579 73	63,026 00	2,737,142 25	Aucun.	962,650 81	412,024 73	26,524 29	149,445 62	4,612,393 43	

* Y compris \$303,626.46 de billets de primes.

TABLEAU II.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES —PASSIF—1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserves des primes non acquies.	Divers.	Total des obligations à part le capital.	Excédent de l'actif sur le passif à l'exclusion du capital.	Capital social versé ou en voie de perception.	e Surplus de l'actif sur le passif et le capital social.		Nature des assurances.
							\$	c.	
Americque Britannique ..	135,811 70	777,863 96	10,285 26	923,960 92	523,740 10	750,000 00	226,259 90		Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Mutuelle de London, contre l'incendie.....	21,827 18	337,536 12	21,937 49	381,300 79	8,490 74	Aucun.	8,490 74		Contre l'incendie.
Mercantile.....	3,229 00	72,668 83	Aucun.	75,897 83	73,718 26	50,000 00	23,718 26		Contre l'incendie.
Québec	9,950 00	106,220 04	870 80	117,040 84	137,656 54	100,000 00	87,656 54		Contre l'incendie.
De l'Ouest.....	190,468 97	1,168,952 61	12,436 64	1,371,858 22	948,729 19	1,000,000 00	51,270 81		Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Total.....	361,286 85	2,463,241 56	45,530 19	2,870,058 60	1,742,384 83	1,900,000 00	157,665 17		

TABLEAU III.—Indiquant l'actif au Canada des comp. britanniques et amér.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur biens-fonds.		Effets, bons et débetures.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
Alliance	1er mars 1892	Aucun.	Aucun.	311,142	00	311,142	00
Atlas	7 do 1887	Aucun.	Aucun.	114,099	00	114,099	00
British and Foreign Marine	16 mai 1888	Aucun.	Aucun.	112,000	00	112,000	00
Caledonian	Septembre 1883	Aucun.	Aucun.	141,253	29	141,253	29
Commercial Union	11 septembre 1863	Aucun.	Aucun.	363,391	60	363,391	60
Guardian	1er mai 1869	100,000	00	Aucun.	Aucun.	322,897	51
Imperial	1864	377,178	17	Aucun.	Aucun.	197,440	67
Lancashire	Juillet 1864	Aucun.	Aucun.	225,230	24	225,230	24
Liverpool and London and Globe	4 juin 1851	88,000	00	911,150	00	902,195	08
London and Lancashire	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	186,266	67	186,266	67
London Assurance	1er mars 1862	Aucun.	Aucun.	170,340	00	170,340	00
Manchester	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	216,832	00	216,832	00
National, d'Irlande	2 avril 1883	Aucun.	Aucun.	108,674	68	108,674	68
North British	1862	108,000	00	1,509,199	99	2,672,005	60
Northern	1867	Aucun.	Aucun.	211,700	00	211,700	00
Norwich Union	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	157,333	33	157,333	33
Phoenix, de Londres	1804	Aucun.	Aucun.	225,354	26	225,354	26
Reliance Marine	1er novembre 1894	Aucun.	Aucun.	110,980	00	110,980	00
Royal	1851	245,000	00	Aucun.	Aucun.	700,245	34
Scottish Union and National	Février 1882	Aucun.	Aucun.	113,650	00	113,650	00
Sun, contre l'incendie	3 juin 1892	Aucun.	Aucun.	325,258	78	325,258	78
Union Assurance Society	Novembre 1890	Aucun.	Aucun.	264,354	50	264,354	50
Totaux		918,178	17	2,420,349	99	8,152,644	55

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie	1821	Aucun.	Aucun.	123,690	00
Agricultural, de Watertown	1er octobre 1878	Aucun.	Aucun.	149,148	00
Connecticut, contre l'incendie	1886	Aucun.	Aucun.	104,000	00
Hartford	1836	Aucun.	Aucun.	110,934	00
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord	1er novembre 1839	Aucun.	Aucun.	122,100	00
Phenix, de Brooklyn	1er mai 1874	Aucun.	Aucun.	112,000	00
Phenix, de Hartford	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	239,311	50
Queen, d'Amérique	2 novembre 1891	Aucun.	Aucun.	301,986	00
Totaux		Aucun.	Aucun.	1,263,169	50

faisant des opérations d'assur. contre l'incendie et sur la nav. intér. au Canada.

ACTIF AU CANADA—1896.

Prêts sur garanties collatérales.	Solde des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.						
							\$	c.	\$	c.	\$	c.
Aucun.	10,866	25	9,718	76	Aucun.	Aucun.	331,727	01	Contre l'incendie.			
Aucun.	15,202	10	12,170	36	Aucun.	3,500	00	144,971		46		
Aucun.	1,766	59	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	113,766	59				
Aucun.	12,712	56	6,461	36	Aucun.	5,200	00	165,627	21	Contre l'incendie.		
2,000	00	38,884	02	8,995	31	Aucun.	5,000	00	418,270	93	do	
Aucun.	29,974	96	10,325	04	1,161	64	2,964	87	467,324	02	do	
Aucun.	17,609	56	1,178	13	Aucun.	8,617	51	602,024	04	do		
Aucun.	15,829	91	9,921	80	1,431	10	5,000	00	257,413	05	do	
6,745	70	29,614	53	37,768	42	14,850	31	2,500	00	1,992,324	04	do et sur la vie.
Aucun.	7,767	66	29,602	65	Aucun.	Aucun.	223,636	98	do			
Aucun.	8,025	55	5,385	77	Aucun.	Aucun.	183,751	32	do et sur la vie.			
Aucun.	4,980	09	29,852	34	Aucun.	3,500	00	255,164	43	do		
Aucun.	16,236	54	3,467	20	Aucun.	3,500	00	131,938	42	do		
146,000	00	44,034	95	182,440	09	32,710	80	4,696,891	43	do et sur la vie.		
Aucun.	14,763	52	8,259	38	Aucun.	5,000	00	239,722	90	do		
Aucun.	12,091	63	60,582	48	Aucun.	3,500	00	233,507	44	do		
Aucun.	27,404	11	Aucun.	1,543	95	Aucun.	254,302	32	do			
Aucun.	7,252	79	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	118,232	79	Navigation intérieure.			
34,464	46	62,969	74	16,763	61	Aucun.	9,010	00	1,068,453	15	Contre l'inc. et sur la vie.	
Aucun.	10,178	88	56,796	19	Aucun.	None.	180,625	07	do			
Aucun.	26,985	27	10,700	11	Aucun.	6,110	52	369,054	68	do		
Aucun.	38,811	41	39,028	75	844	67	4,225	05	347,264	38	do	
189,210	16	454,022	62	539,417	75	52,542	47	70,127	95	12,796,493	66	

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,690	54	Aucun.	Aucun.	Aucun.	136,380	54	Cont. l'inc. et la nav. int.		
Aucun.	12,153	77	Aucun.	6,214	50	167,516	27			
Aucun.	5,174	13	Aucun.	Aucun.	Aucun.	109,174	13			
Aucun.	7,014	60	11,132	25	Aucun.	Aucun.	129,080	85	do	
Aucun.	Aucun.	28,217	29	Aucun.	Aucun.	150,317	29	do		
Aucun.	9,900	12	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,900	12	do		
Aucun.	22,583	29	1,678	49	2,814	98	7,772	57	do	
Aucun.	14,582	70	7,243	40	Aucun.	1,082	47	324,894	57	do
Aucun.	84,099	15	48,271	43	9,029	48	8,855	04	1,413,424	60

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).		Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).		Passif du département de la vie.		Divers.		Total du passif au Canada.		Excédent de l'actif sur le passif. — d)Diminution.		Nature des assurances.		
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.			
Alliance	11,101	21	105,893	16	Aucun.	116,994	37	e	214,732	64	Contre l'incendie.		
Atlas	10,558	41	89,765	40	Aucun.	100,323	81	e	44,647	65	do		
British and Foreign Marine	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	113,766	59	Navigation intérieure.		
Caledonian	3,520	00	116,327	79	2,224	70	122,072	49	c	43,554	72	Contre l'incendie.	
Commercial Union	32,305	44	273,301	41	465	05	306,071	90	e	112,199	03	do	
Guardian	18,362	70	236,421	01	Aucun.	254,783	71	e	212,540	31	do	
Imperial	4,944	21	149,705	19	574	76	155,224	16	e	446,799	88	do	
London and Lancashire	14,896	36	197,095	54	Aucun.	211,391	90	e	45,421	15	do		
Liverpool and London and Globe	33,270	67	294,979	69	100,000	00	500	00	428,750	36	e	1,564,073	68	do	
London Assurance	1,275	32	138,859	37	Aucun.	Aucun.	140,134	69	e	83,502	29	do	
Manchester	12,095	00	93,323	74	12,322	81	Aucun.	117,741	55	e	66,009	77	do	
National, d'Irlande	15,047	96	128,547	31	1,336	70	144,931	97	e	110,232	46	do	
National, d'Angleterre	10,558	41	89,765	40	Aucun.	100,323	81	e	31,614	61	do		
North British	46,657	89	318,930	12	5,256	90	946,208	07	e	3,750,683	36	do	
Northern	5,324	96	133,868	21	575,363	16	Aucun.	145,203	17	e	94,519	73	do	
Norwich Union	20,977	68	154,311	35	Aucun.	175,289	03	e	56,218	41	do		
Phoenix, de Londres	6,559	47	286,693	50	Aucun.	243,252	97	e	11,049	35	do		
Reliance Marine	23,238	12	631	88	694	06	24,564	06	e	93,668	73	do	
Royal	14,493	00	486,475	05	428,109	14	2,024	83	931,102	02	e	137,351	13	do
Scottish Union and National	12,057	99	106,698	44	Aucun.	118,756	43	e	61,868	64	do		
San Insurance Office	11,315	10	114,849	64	145	83	126,310	57	e	242,744	11	do	
Union Assurance	10,918	75	181,281	50	Aucun.	192,200	25	e	155,064	13	do		
Totaux	319,488	65	3,653,724	70	1,115,795	11	13,222	88	5,102,231	29	e	7,694,262	37		

et sur la vie.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation au Canada, pour l'année 1896—Fin.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).		Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).		Passif du département de la vie.		Divers.		Total du passif au Canada.		Excédent de l'actif sur le passif. — Diminution.		Nature des assurances.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Ætna, contre l'incendie.....	9,695	31	91,317	32	Aucun.	101,042	63	e	35,367	91	Contre l'incendie et la navigation intérieure.
Agricultural, de Watertown.....	1,010	75	39,724	67	Aucun.	40,735	42	e	126,780	85	Contre l'incendie.
Connecticut, contre l'incendie.....	1,352	19	27,610	28	Aucun.	28,962	47	e	80,211	66	do
Hartford.....	6,824	17	89,089	36	Aucun.	95,913	53	e	83,167	32	do
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	7,520	68	63,742	79	Aucun.	71,263	47	e	79,053	82	do
Phoenix, de Brooklyn.	741	68	68,619	78	Aucun.	69,361	46	e	52,538	66	do
Phoenix, de Hartford.....	14,828	26	111,654	10	Aucun.	126,482	36	e	147,678	47	do
Queen, d'Amérique.....	10,590	00	191,199	85	250 00	202,039	85	e	122,854	72	do
Total.....	52,563	04	682,958	15	250 00	735,771	19	e	677,653	41	

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les DÉPENSES des compagnies canadiennes navigation intérieure; le revenu et les dépenses au Canada des

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU ET REVENU (EN ARGENT).					
Compagnies.	Argent reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Amérique Britannique.	1,508,723 72	37,704 77	3,996 17	1,550,424 66	Aucun.
Mutuelle de London	171,330 55	3,043 47	746 96	175,120 98
Mercantile	107,563 17	8,654 23	75 96	116,298 36	60,000 00
Québec	160,600 72	8,061 89	1,470 00	170,132 61	80 00
De l'Ouest	2,220,440 76	75,117 26	Aucun.	2,295,558 02	Aucun.
Total	4,168,663 92	132,581 62	6,289 09	4,307,534 63	60,080 00

COMPAGNIES

Alliance	155,115 21	9,334 26	Aucun.	164,449 47
Atlas	181,700 56	3,747 33	Aucun.	185,447 89
British and Foreign Marine	5,381 81	4,480 00	Aucun.	9,811 81
Caledonian	158,809 82	5,666 23	Aucun.	164,476 05
Commercial Union	382,375 27	12,558 02	Aucun.	375,233 29
Guardian	322,355 09	11,581 33	3,158 34	337,094 76
Imperial	200,828 01	7,042 93	6,761 82	214,632 76
Lancashire	275,226 86	8,339 55	Aucun.	283,616 41
Liverpool and London and Globe	353,541 17	64,519 23	2,919 26	420,979 66
London and Lancashire	195,260 15	7,752 77	Aucun.	203,012 92
London Assurance	135,831 10	6,680 00	Aucun.	142,511 10
Manchester	186,969 43	7,680 21	Aucun.	194,649 64
National, d'Irlande	181,700 56	4,006 44	Aucun.	185,707 00
North British	462,926 50	195,654 88	3,376 62	661,958 00
Northern	192,090 09	12,580 33	Aucun.	204,670 42
Norwich Union	213,604 91	6,846 02	Aucun.	220,450 93
Phoenix, de Londres	319,317 24	8,438 82	Aucun.	327,756 06
Reliance Marine	35,612 14	Aucun.	Aucun.	35,612 14
Royal	616,175 03	23,016 88	3,535 38	642,727 29
Scottish Union and National	172,975 01	10,666 30	Aucun.	183,641 31
Sun Insurance Office	175,496 05	483 90	106 81	176,086 76
Union Assurance	244,583 97	8,249 13	Aucun.	252,833 10
Total	5,047,825 98	409,559 91	19,858 23	5,487,358 77

COMPAGNIES

Ætina, contre l'incendie	142,187 69	5,630 00	Aucun.	147,817 69
Agricultural, de Watertown	33,547 29	3,188 25	Aucun.	36,735 54
Connecticut, contre l'incendie	41,253 13	4,000 00	Aucun.	45,253 13
Hartford, contre l'incendie	157,979 60	8,065 93	Aucun.	166,045 53
Cie d'assur. de l'Amér. du Nord	91,242 55	4,440 00	Aucun.	105,682 55
Phenix, de Brooklyn	191,809 28	Aucun.	Aucun.	191,809 28
Phenix, de Hartford	155,161 66	10,567 34	Aucun.	165,729 00
Queen d'Amérique	286,056 98	149 69	Aucun.	286,206 67
Total	1,009,238 18	36,041 21	1,045,279 39

faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES, 1896.

DÉPENSES (EN ARGENT).						
Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total des dépenses.	e Excédent des primes sur les pertes payées.	e Excédent du revenu sur les pertes payées.	Nature des affaires.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
972,533 73	514,874 72	52,328 50	1,539,736 95	e 536,189 99	e 10,687 71	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
125,638 29	56,892 84	Aucun.	182,531 13	e 45,692 26	d 7,410 15	Contre l'incendie.
127,691 60	32,035 19	2,000 00	161,726 79	d 20,123 43	d 45,428 43	do
95,064 52	46,406 43	8,323 60	149,794 55	e 65,536 20	e 20,338 06	do
1,456,399 83	767,428 21	99,958 00	2,323,786 04	e 764,040 93	d 28,228 02	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
2,777,327 97	1,417,637 39	162,610 10	4,357,575 46	e 1,391,335 95	d 50,040 83	

BRITANNIQUES.

106,318 60	50,818 25	157,136 85	e 48,796 61	e 7,312 62	Contre l'incendie.
77,705 00	41,474 51	119,179 51	e 53,995 56	e 16,268 38	do
Aucun.	592 42	592 42	e 5,381 81	e 9,219 39	Navig. intérieure.
99,722 72	49,312 99	149,035 71	e 59,087 10	e 15,440 34	Contre l'incendie.
224,423 29	93,712 57	318,135 86	e 137,951 98	e 57,997 43	do
188,995 34	105,948 62	295,943 96	e 133,359 75	e 41,150 80	do
104,225 34	63,705 39	167,930 73	e 96,602 67	e 46,702 03	do
165,503 77	79,409 43	244,913 20	e 109,723 09	e 38,703 21	do
204,133 43	98,948 36	303,081 79	e 149,407 74	e 117,897 87	do
89,007 82	52,395 56	141,403 38	e 106,252 33	e 29,641 94	do
62,940 09	39,325 53	102,265 62	e 72,891 01	e 40,245 48	do
107,166 51	57,841 19	165,007 70	e 79,802 92	e 29,641 94	do
77,705 00	41,474 56	119,179 56	e 53,995 56	e 16,527 44	do
209,792 69	131,512 21	341,304 90	e 253,133 81	e 320,653 10	do
132,853 13	51,033 37	183,886 50	e 59,236 96	e 20,783 92	do
123,332 40	66,104 66	189,437 06	e 90,272 51	e 31,013 87	do
138,330 94	91,292 13	229,623 07	e 180,986 30	e 98,132 99	do
68,035 79	7,730 59	75,766 38	d 32,423 65	d 40,154 24	Navig. intérieure.
389,995 09	164,538 46	554,533 55	e 226,179 94	e 88,193 74	Contre l'incendie.
96,187 40	43,907 19	140,094 59	e 76,787 61	e 43,546 72	do
105,068 66	53,907 97	158,976 63	e 70,427 39	e 17,110 13	do
143,141 13	73,272 03	216,413 16	e 101,442 84	e 36,419 94	do
2,914,584 14	1,459,257 99	4,373,842 13	e 2,133,241 84	e 1,113,516 64	

AMÉRICAINES.

67,243 36	40,503 40	107,746 76	e 74,944 33	e 40,070 93	Cont. l'incendie et la nav. intérieure.
36,692 90	15,312 93	52,005 83	d 3,145 61	d 15,270 29	C. l'inc. et les tourb.
21,491 33	11,022 91	32,514 24	e 19,761 80	e 12,738 89	Contre l'incendie.
80,311 79	40,311 13	120,614 92	e 77,675 81	e 45,430 61	do
68,470 56	28,079 62	96,550 18	e 32,771 99	e 9,132 37	do
56,805 83	27,892 13	84,697 96	e 35,003 45	e 7,111 32	do
113,092 08	54,962 53	168,054 61	e 42,069 58	d 2,325 61	do
169,804 62	80,592 12	250,432 74	e 116,216 36	e 35,773 93	do
613,940 47	298,672 77	912,617 24	e 395,297 71	e 132,662 15	

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation maritime en 1896; le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des dépenses au revenu total en argent.

—	Nature des assurances.	Rapport centésimal	Rapport centésimal	Rapport centésimal	Rapport centésimal	Chiffre des risques pendant l'année.	Primes inscrites sur ces polices.	Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.	Chiffre net des assurances en vigueur.	Actif.	Rapport centésimal de l'actif au chiffre des risques.
		des pertes payées aux primes reçues.	des dépenses générales aux primes reçues.	des dividendes ou bonts aux actionnaires.	des dépenses au revenu total en argent.	\$	\$ c.	Rapp. centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.	\$	\$ c.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>											
Amérique Britannique	Contre l'incendie et la navigation intérieure.....	64.46	34.18	3.47	99.31	138,852,541	1,892,072.86	1.36	110,983,049	1,447,701.02	1.30
Mutuelle, de London, contre l'incendie.....	Contre l'incendie.....	73.33	33.21	104.23	20,347,980	256,677.39	1.26	50,787,036	389,791.53	0.77
Mercantile.....	do	118.71	31.64	1.86	139.06	7,955,941	107,741.25	1.35	13,154,228	149,616.09	1.14
Québec.....	do	59.19	28.80	5.18	88.05	16,518,348	218,839.36	1.32	14,816,751	304,697.38	2.06
De l'Ouest	Contre l'incend. la navig. intérieure et maritime.....	65.59	34.56	4.50	101.23	234,743,694	3,159,494.74	1.35	170,704,529	2,320,587.41	1.36

TABLEAU VII.—Indiquant le rapport centésimal des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant au Canada en 1896 des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

Nature des assurances.		Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses totales aux primes reçues.	Chiffre des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.
<i>Compagnies britanniques.</i>							
Alliance.....	Contre l'incendie.....	68.54	32.76	101.30	12,532,001	170,104.36	1.36
Atlas.....	do.....	59.00	31.49	90.49	11,452,731	150,186.48	1.31
British and Foreign Marine.....	Sur la navig. intérieure.....	.00	11.11	11.11	3,544,244	9,478.77	0.27
Caledonian.....	Contre l'incendie.....	62.79	31.05	93.84	16,595,289	184,303.49	1.11
Commercial Union.....	do.....	61.93	25.86	87.79	32,507,077	426,324.40	1.31
Guadian.....	do.....	58.63	33.18	91.81	30,123,369	365,169.90	1.21
Imperial.....	do.....	51.90	31.72	83.62	18,431,382	227,356.86	1.23
Lancashire.....	do.....	60.13	28.85	88.98	24,807,761	310,414.86	1.25
Liverpool and London and Globe.....	do.....	57.74	27.90	85.73	33,178,198	391,987.76	1.18
London and Lancashire.....	do.....	45.58	26.83	72.42	17,743,378	219,659.16	1.24
London Assurance.....	do.....	46.34	28.95	75.29	14,933,244	151,233.77	1.01
Manchester.....	do.....	57.32	30.94	88.25	16,821,488	214,245.87	1.27
National d'Irlande.....	do.....	31.49	30.94	90.49	11,432,731	150,186.48	1.31
North British.....	do.....	45.32	28.41	73.73	43,739,639	500,629.63	1.14
Northern.....	do.....	69.16	26.56	95.73	17,560,537	214,588.90	1.22
Norwich Union.....	do.....	57.74	30.95	88.69	19,598,383	252,544.59	1.29
Phoenix, de Londres.....	do.....	49.32	28.59	71.91	28,400,894	389,497.93	1.37
Reliance Marine.....	do.....	191.05	21.71	212.76	10,357,217	36,341.51	0.35
Royal.....	Sur la navig. intérieure.....	63.29	26.70	90.00	58,374,814	689,732.61	1.17
Scottish Union and National.....	Contre l'incendie.....	55.61	25.38	80.99	16,467,227	204,866.21	1.24
Sun, contre l'incendie.....	do.....	59.87	30.72	90.59	14,548,957	201,247.56	1.38
Union Assurance Society.....	do.....	58.52	29.96	88.48	20,394,019	305,082.93	1.50
Totaux.....		57.74	28.91	86.65	474,124,540	5,765,204.03	1.22
<i>Compagnies américaines.</i>							
Ætna, contre l'incendie.....	C. l'inc. et sur la nav. int.	47.29	28.49	75.78	15,560,766	179,970.72	1.16
Agricultural, de Watertown.....	Cont. l'inc. et les tourbil.	109.38	45.65	155.02	4,121,100	37,418.00	0.91
Connecticut, contre l'incendie.....	Contre l'incendie.....	52.10	26.72	78.82	3,819,121	46,906.80	1.23
Hartford, contre l'incendie.....	do.....	50.83	25.52	76.35	15,038,874	180,976.20	1.20
Cie d'assurance de l'Amérique du Nord.....	do.....	67.63	27.73	95.37	9,899,394	122,307.97	1.24
Phoenix, de Brooklyn.....	do.....	61.87	30.38	92.25	9,013,752	109,286.64	1.21
Phoenix, de Hartford.....	do.....	72.89	35.42	108.31	13,394,615	181,885.20	1.36
Queen, d'Amérique.....	do.....	59.37	28.17	87.54	24,905,518	321,463.53	1.29
Totaux.....		60.83	29.59	90.42	95,762,140	1,180,215.06	1.23

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES A VAPEUR AU CANADA

POUR L'ANNÉE 1896

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échuës.	Chiffre net des polices échuës.	Réclamations payées (y compris les polices échuës).	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non contestées.	Contestées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>											
Canada, sur la vie (opérations en Canada).	1,835,508	1,587	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confederation do	899,079	1,846	3,074,145	18,080	27,177,396	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Dominion, sur la vie	66,565	509	574,700	1,397	2,381,977	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Fédérale	312,839	1,452	2,000,500	6,014	10,387,482	37	64,620	82,793	92,400	Aucune.	do
Great West.	156,638	1,125	1,742,200	3,415	5,653,204	26	98,707	28,707	2,000	Aucune.	do
(Générales.	47,685	360	334,750	1,792	1,634,391	29	20,639	19,639	2,000	Aucune.	do
London, sur la vie.) Industrielles	129,319	9,941	953,422	28,253	2,655,186	387	232,729	20,136	5,000	Aucune.	do
Manufacturiers (opérations au Canada)	326,138	1,465	2,366,117	6,571	10,060,536	35	52,675	66,686	4,000	Aucune.	do
North American do	531,128	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	do
Ontario Mutual.	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,973,159	134	226,572	217,441	13,256	Aucune.	do
Sum, sur la vie (opérations au Canada).	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,900	do
Temperance et Générale.	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,687,212	18	19,280	20,196	Aucune.	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,305,042	1,628	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	31 déc. 1896.
Totaux pour 1895.	5,702,783	34,626	27,909,672	140,865	188,326,057	1,315	1,630,264	1,583,721	176,862	8,526	do
Augmentation, a; diminution, d.	a 372,671	d 5,882	d 1,737,842	a 9,198	a 6,976,985	a 213	a 536,599	a 544,840	a 41,905	d 2,000	
<i>Compagnies britanniques.</i>											
British Empire.	228,561	155	434,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union.	15,562	Aucune.	Aucune.	270	607,561	10	12,761	16,293	181	Aucune.	do
*Edinburgh, sur la vie.	6,729	Aucune.	Aucune.	99	272,084	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland.	39,793	Aucune.	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,847	25,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe.	7,124	1	1,500	137	2,717,740	3	2,768	2,703	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
London and Lancashire.	224,640	508	875,705	4,444	7,169,705	46	86,268	91,789	2,000	11,000	do
London Assurance.	1,108	Aucune.	Aucune.	7	33,186	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
North British.	32,856	4	66,355	508	1,250,599	28	91,762	109,076	Aucune.	Aucune.	do
*Reliance.	6,123	Aucune.	Aucune.	186	226,131	3	4,048	4,953	Aucune.	Aucune.	do
Royal.	20,071	1	5,000	344	891,831	20	43,535	39,727	3,808	Aucune.	do
Scottish Annapole.	5,349	Aucune.	Aucune.	109	279,548	2	4,867	19,467	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident.	1,903	Aucune.	Aucune.	56	156,070	1	4,096	11,802	Aucune.	Aucune.	do

Standard.	535,523	884	1,433,550	7,416	15,752,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Star.	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896.	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	do
Totaux pour 1895.	1,137,366	1,678	3,337,633	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,968	15,000	do
Augmentation, i; diminution, d.	i 241	d 76	d 467,667	i 237	i 496,276	i 32	i 171,934	292,190	d 56,527	i 1,000	
<i>Compagnies américaines.</i>											
Zetna, sur la vie.	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual.	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	86,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable.	645,641	583	1,431,102	8,687	18,886,614	111	313,905	310,584	16,068	Aucune.	do
Garantia.	11,412	1	2,118	141	258,776	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan (Générales.	174,373	292	252,616	427	4,752,292	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Mutual, sur la vie.) Industrielles	702,505	851	5,133,912	43,214	47,652,292	603	34,512	227,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie.	2,048	Aucune.	Aucune.	186	1,287,720	77	223,316	17,145	5,263	Aucune.	do
New-York.	815,136	1,529	2,474,992	10,860	21,782,848	110	294,330	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern.	13,558	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	12,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phoenix	90,240	Aucune.	Aucune.	850	910,466	34	33,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings.	102,438	408	876,250	1,624	3,734,365	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers.	136,371	192	419,633	2,808	5,234,108	69	77,186	71,941	8,244	Aucune.	do
Union Mutual.	124,771	372	511,208	2,888	4,622,384	58	73,065	85,379	4,870	Aucune.	do
United States.	43,547	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,060,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	15 nov. 1896.
Totaux pour 1895.	3,452,205	46,382	13,093,888	87,338	96,950,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	31 déc. 1896.
Augmentation, i; diminution, d.	d 62,600	d 3,422	i 488,881	i 6,256	i 1,069,657	d 179	i 65,311	i 120,084	i 4,201	i 1,330	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,305,042	1,628	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	
Compagnies britanniques.	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	
Compagnies américaines.	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,060,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	
Grands totaux pour 1896.	10,602,666	73,306	42,624,570	261,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,707,147	404,935	24,399	
Grands totaux pour 1895.	10,252,354	82,686	44,341,138	245,507	319,257,381	3,320	3,928,240	3,750,053	415,356	24,069	
Augmentation, i; diminution, d.	i 310,312	d 9,380	d 1,716,628	i 15,691	i 8,542,918	i 66	i 773,844	i 957,114	d 10,421	i 330	

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

AUGMENTATION ou diminution des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour 1896 comparée à 1895.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (v)—Diminution (d).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
	\$		\$		\$		\$	\$
Canada, sur la vie (opérations au Canada).....	7,827	611	d 1,352,794	218	d 83,849	54	251,131	274,832
Confédération (opérations au Canada).....	51,724	390	d 290,675	624	d 923,352	9	65,998	65,904
Dominion, sur la vie.....	12,170	56	33,350	338	d 356,463	9	4,430	9,570
Fédérale.....	54,732	56	177,450	239	d 181,255	9	120	9,293
G. east West.....	33,435	161	d 60,000	567	d 718,354	8	5,938	5,938
London, sur la vie..... (Générales.....)	3,867	1	25,500	67	d 37,138	4	3,864	3,864
Des Manufacturiers, sur la vie, (opérations au Canada).....	12,308	6,928	d 606,372	1,432	d 157,485	45	5,295	5,267
North American (opérations au Canada).....	21,733	166	d 298,711	331	d 433,294	1	106,152	22,567
Ontario Mutual.....	53,330	386	d 547,406	1,333	d 1,697,120	48	104,341	84,680
Sun (opérations au Canada).....	11,454	70	d 78,918	403	d 694,735	10	59,341	37,010
Temperance et Générale.....	101,260	1,232	d 207,372	2,931	d 1,170,137	61	57,163	43,116
	8,371	315	d 305,000	669	d 693,531	10	14,220	14,119
Total, augmentation ou diminution.....	372,471	d 5,882	d 1,737,342	9,198	d 6,976,985	213	596,599	544,840

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

British Empire.....	6,304	77	d 177,400	123	d 189,560	9	9,589	11,060
Commercial Union.....	897	4	d 27,000	13	d 33,189	7	4,789	8,039
Liverpool and London and Globe.....	379	1	d 1,500	3	d 739	3	9,133	12,966
London and Lancashire.....	17,131	15	d 6,762	219	d 299,244	18	7,741	83,112
* North British.....	1,395	2	d 49,777	25	d 37,511	9	47,284	19,897
Royal.....	16,883	35	d 287,183	227	d 623,774	13	23,705	108,623
Standard.....	282	21	d 26,599	20	d 34,519	13	87,266	8,689
Total, augmentation ou diminution.....	3,676	d 76	d 467,667	309	d 629,622	83	164,448	228,264

* Pour 13 mois.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Alma, sur la vie.....	7,424	144	d 237,709	288	d 350,642	9	73,597	87,842
Equitable.....	27,659	142	a 396,185	98	d 312,111	3	11,442	11,069
Germania.....	2,180	67	d 1,118	11	d 35,000	2	2,027	2,027
Metropolitan.....	5,378	3,222	a 1,537,172	6,121	a 1,577,016	1	2,000	5,099
Mutual, sur la vie..... (Générales.....)	34,268	480	d 831,892	65	d 781,021	176	6,068	73,140
New-York.....	7,656	267	d 303,992	394	a 1,156,334	15	66,306	47,432
Provident Savings.....	10,979	9	d 85,918	128	d 288,168	20	87,237	9,922
Travelers.....	9,203	86	d 496,817	120	d 311,953	6	24,220	27,614
Union Mutual.....	1,600	17	d 109,792	10	d 23,251	9	24,220	19,039
United States.....	223	42	a 1,650	30	d 59,600	1	5,550	1,550
Total, augmentation ou diminution.....	55,344	d 3,422	a 488,881	6,276	a 1,244,847	132	167,745	177,326

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	372,671	d 5,882	d 1,737,342	9,198	a 6,976,985	213	a 596,599	544,840
do britanniques.....	3,676	d 76	d 467,667	309	a 629,622	83	a 164,448	228,264
do américaines.....	55,344	d 3,422	a 488,881	6,276	a 1,244,847	132	v 167,745	177,326
Total, augmentation ou diminution.....	321,003	d 9,380	d 1,716,628	15,783	a 8,851,454	114	a 868,792	948,430

RELEVÉ des opérations d'assurances sur la vie par des compagnies canadiennes qui font des affaires en dehors du Canada.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non contestées.	Contestées.	
	\$		\$		\$		\$	\$	\$		
Au Canada	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	59,482	5,000	Aucune.	do
Total	2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026	

ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.

Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	907,322	1,902	3,064,995	18,253	27,379,476	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, MANUFACTURIERS.

Au Canada	326,138	1,465	2,366,117	6,071	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	23,011	180	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total	355,149	1,595	2,732,929	6,983	10,711,606	36	53,648	67,009	4,500	4,000	

NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE COMPANY.

Au Canada	581,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	589,762	2,532	3,447,900	11,953	17,164,229	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.

Au Canada	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	630,274	1,729	3,354,663	5,764	11,362,274	54	97,700	86,371	38,935	Aucune.	do
Total	1,649,943	6,519	7,468,282	26,840	38,170,341	268	422,506	398,505	63,277	1,500	

AUGMENTATION ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896, comparées à 1895.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.

Augmentation (a)—Diminution (d).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre de nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffres des polices échues.	Réclamations payées.
	\$		\$		\$		\$	\$
Au Canada.....	a 7,827	d 611	d 1,352,794	a 218	d 83,849	a 54	a 251,131	a 274,382
Dans d'autres pays.....	a 10,398	a 64	d 101,049	a 226	a 253,317	d 13	d 73,484	d 62,841
Total.....	a 18,225	d 547	d 1,453,843	a 444	a 109,468	a 41	a 177,647	a 211,541

ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.

Au Canada.....	a 51,724	d 390	d 290,675	a 624	a 923,352	a 9	a 65,998	a 65,704
Dans d'autres pays.....	a 2,724	0	d 15,650	a 39	a 28,650
Total.....	a 54,448	d 390	d 306,325	a 663	a 952,002	a 9	a 65,998	a 65,604

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.

Au Canada.....	a 21,733	d 165	d 298,711	a 331	a 433,264	a 1	d 825	a 22,567
Dans d'autres pays.....	a 8,967	a 21	a 158,083	a 79	a 211,901	a 1	a 973	a 973
Total.....	a 30,700	d 144	d 140,628	a 410	a 645,165	a 2	a 148	a 23,540

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "NORTH AMERICAN".

Au Canada.....	a 53,330	a 386	a 547,400	a 1,839	a 1,697,120	a 48	a 106,152	a 84,680
Dans d'autres pays.....	a 1,078	d 6	d 16,500	a 16	a 24,665	d 3	d 10,000	d 5,000
Total.....	a 54,408	a 380	a 530,900	a 1,355	a 1,721,785	a 45	a 96,152	a 79,680

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.

Au Canada.....	a 101,260	a 1,282	d 207,472	a 2,931	a 1,170,137	a 61	a 57,103	a 48,116
Dans d'autres pays.....	a 247,462	a 499	a 811,661	a 1,608	a 2,271,914	a 9	d 8,042	a 1,266
Total.....	a 348,722	a 1,781	a 604,189	a 4,539	a 3,442,150	a 70	a 49,061	a 49,382

MONTANT des assurances sur la vie terminées en Canada selon le cours naturel ou par rachat et prescription, durant l'année 1896.

	Montant des assurances terminées.				Total des assurances rachetées et pémimées.
	Par décès.	Expimées.	Rachetées.	Pémimées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Canada, sur la vie.....	770,053	116,035	779,752	1,265,801	2,045,553
Confédération.....	223,487	167,030	552,447	910,153	1,462,600
Dominion, sur la vie.....	11,500	Aucune.	17,642	203,000	220,642
Fédérale.....	94,620	300,500	119,975	1,289,700	1,409,675
Great West.....	28,707	Aucune.	100,546	597,600	698,146
London, sur la vie.....	39,370	13,999	52,498	992,360	1,044,858
Manufacturiers, sur la vie.....	62,675	Aucune.	156,145	1,775,161	1,931,306
North American.....	139,089	39,692	348,260	962,450	1,310,710
Ontario Mutual.....	181,741	85,331	526,718	1,214,250	1,740,968
Sun.....	261,954	94,842	505,138	1,573,004	2,083,142
Tempérance et Générale.....	15,230	4,000	143,189	919,500	1,062,689
Totaux pour 1896.....	1,828,476	821,429	3,302,310	11,707,979	15,010,289
Totaux pour 1895.....	1,409,924	664,438	3,288,382	12,842,900	16,131,282
Augmentation a ; Diminution d.....	a 418,552	a 156,991	a 13,928	d 1,134,921	d 1,120,993
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	143,456	12,767	180,585	252,598	433,183
Commercial Union.....	12,761	Aucune.	18,634	2,000	20,634
Edinburgh, sur la vie.....	14,435	1,246	973	None.	973
Life Association of Scotland.....	85,833	3,407	18,870	3,460	22,330
Liverpool and London and Globe.....	703	2,000	504	Aucune.	504
London and Lancashire.....	50,743	35,465	202,628	331,015	533,643
London Assurance.....	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
North British.....	91,762	Aucune.	11,644	11,178	22,822
Reliance.....	2,989	1,059	1,515	2,129	3,644
Royal.....	41,588	3,247	3,697	7,483	11,180
Scottish Amicable.....	4,867	Aucune.	487	973	1,460
Scottish Provident.....	4,096	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Standard.....	288,864	37,875	166,772	740,455	907,227
Star.....	14,104	Aucune.	28,478	45,665	74,143
Totaux pour 1896.....	756,201	97,066	634,787	1,396,956	2,031,743
Totaux pour 1895.....	518,420	90,178	683,230	1,709,920	2,393,150
Augmentation a ; Diminution d.....	a 237,781	a 6,888	d 48,443	d 312,964	d 361,407
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	232,802	586,428	158,400	130,191	288,591
Connecticut Mutual.....	60,144	28,056	12,325	Aucune.	12,325
Equitable.....	247,441	68,648	763,652	646,359	1,410,011
Germania.....	8,027	Aucune.	22,058	7,633	29,691
Metropolitan.....	36,275	Aucune.	38,383	3,625,347	3,663,790
Mutual, sur la vie.....	210,428	57,065	535,215	2,064,350	2,599,565
National, sur la vie.....	12,740	2,220	1,106	Aucune.	1,106
New-York.....	261,654	79,676	558,914	1,273,779	1,832,693
North-western.....	9,118	4,358	1,832	Aucune.	1,832
Phoenix Mutual.....	13,327	16,427	14,941	Aucune.	14,941
Provident Savings.....	21,000	451,221	27,361	112,500	139,861
Travelers.....	36,635	105,550	228,727	376,104	604,831
Union Mutual.....	49,578	153,487	60,934	250,770	311,704
United States.....	19,000	17,000	8,100	196,150	204,250
Totaux pour 1896.....	1,218,169	1,570,136	2,431,948	8,683,183	11,115,131
Totaux pour 1895.....	1,191,239	1,399,818	2,312,205	9,005,631	11,317,836
Augmentation a ; Diminution d.....	a 26,930	a 170,318	a 119,743	d 322,448	d 192,705

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Actif, 1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débiteures.	Argent en caisse et en banques.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Canada, sur la vie.....	1,573,213 86	4,082,074 58	2,551,931 58	2,141,660 75	5,374,131 09	320,009 87	Aucun.	324,278 97	445,847 80	7,378 00	17,420,526 50
Confédération.....	1,353,152 29	2,488,445 41	95,141 50	604,561 10	834,854 00	98,656 40	854 99	115,142 72	179,149 90	9,252 64	5,779,210 95
Dominion, sur la vie . . .	Aucun.	138,419 41	Aucun.	2,950 00	73,280 45	8,811 99	1,210 44	6,616 93	13,921 71	500 00	245,690 93
Fédérale.	27,178 28	183,179 65	1,250 00	142,721 67	68,133 39	73,089 11	8,086 96	10,554 78	99,633 81	2,885 16	697,712 81
Great-West.	Aucun.	169,216 64	Aucun.	4,715 13	61,600 00	11,838 86	17,449 63	1,830 00	40,689 53	4,663 69	313,003 48
London, sur la vie.....	Aucun.	381,146 83	8,338 31	31,093 50	142,520 00	3,236 89	Aucun.	15,221 02	10,034 51	Aucun.	591,591 06
Manufacturiers, sur la vie..	5,100 00	729,514 14	Aucun.	49,162 44	190,407 06	98,001 51	4,561 93	20,602 25	91,573 59	12,069 03	1,200,951 95
North American.....	220,395 26	1,162,728 21	135,691 89	140,285 37	539,984 98	173,104 68	Aucun.	39,496 52	97,180 22	7,016 28	2,515,833 41
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	56,000 00	27,334 36	1,500 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	84,834 36
Mutuelle d'Ontario	69,942 00	1,832,664 09	Aucun.	484,384 02	764,884 92	8,151 15	760 96	103,588 21	128,321 87	Aucun.	3,392,697 22
Sun	473,514 18	3,298,135 43	10,000 00	475,500 78	1,521,713 45	102,771 44	Aucun.	155,333 28	349,955 70	1,220 40	6,388,144 66
Tempérance et Générale . .	Aucun.	118,582 00	Aucun.	23,882 31	238,129 63	62,373 02	3,997 93	4,893 90	53,806 71	1,690 00	507,355 50
Total.....	3,722,495 87	14,584,106 39	2,802,353 28	4,100,807 07	10,465,618 97	987,379 28	38,442 84	797,558 88	1,501,115 35	46,675 20	39,046,552 83

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Passif, etc., 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.		Réserve nette des réassurances.		Divers.		Total du passif, y compris la réserve, mais non le capital.		Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital.		Capital versé.		Excédent de l'actif sur le passif et le capital.		Base de la réserve.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Canada, sur la vie.....	104,230	63	15,957,617	00	196,689	87	16,298,537	50	1,161,989	00	125,000	00	1,086,989	00	Americain. 4 p. 100	
Confédération.....	26,297	75	5,170,371	00	110,611	36	5,307,280	11	471,930	84	100,000	00	371,930	84	H. M. 4½ p. 100 et 3½ p. nouv. polices.	
Dominion, sur la vie....	1,000	00	167,633	79	509	30	169,143	09	76,547	84	64,400	00	12,147	84	H. M. 4½ p. 100.	
Fédérale.....	22,400	00	495,478	25	Aucun.		517,878	25	89,834	56	81,297	00	8,537	56	do	
Great-West.....	Aucun.		216,531	40	1,845	56	218,376	96	93,626	52	100,000	00		Actuaires 4 p. 100.	
London, sur la vie.....	2,516	25	497,908	48	24,096	55	524,521	28	67,069	78	50,000	00	17,069	78	H. M. 4½ p. 100 et actuaires 4 p. 100	
Manufacturiers, sur la vie	8,500	00	975,288	00	4,841	39	988,629	39	212,322	56	127,320	00	85,002	56	H. M. 4½ p. 100.	
North American.....	26,250	00	1,991,526	00	16,511	21	2,034,287	21	481,546	20	160,000	00	421,546	20	do	
Northern, sur la vie....	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		84,834	36	83,650	00	1,184	36	do	
Mutuelle d'Ontario.....	13,256	00	3,176,716	00	1,145	74	3,191,117	74	201,579	48	Aucun.		201,579	48	Actuaires 4 p. 100.	
Sun.....	67,510	74	5,932,200	48	43,324	79	6,043,036	01	345,108	05	62,500	00	282,608	05	H. M. 4 p. 100.	
Temperance et Générale.	Aucun.		397,560	32	7,085	80	404,596	12	102,759	38	160,000	00	42,759	38	H. M. 4½ p. 100.	
Total.....	271,961	37	34,978,830	72	406,611	57	35,657,463	66	3,389,149	17	914,167	00	2,474,982	17		

+ Le capital de ces compagnies est un capital de garantie, sujet à être payé à même l'excédent.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurance sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commence- ment des opérations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur biens-fonds.		Prêts sur collatéraux.		Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.		Bons, effets et débitures.		Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.		Soldes des agences et effets à recevoir.		Intérêts et loyers dus et acquis.		Primes échues et remises.		Actif supplémentaire		Total de l'actif.
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
<i>Compagnies britan- niques.</i>																						
British Empire.....	7 février '83	229,779	73	1,172,125	40	Auc.	114,878	41	158,243	33	123,396	34	14,141	16	27,871	84	20,990	65	Aucun.	1,861,426	86	
Commercial Union.....	11 sept. '63	Aucun.		75,433	32	Auc.	19,194	51	172,805	64	2,665	29	270	03	399	40	4,554	20	Aucun.	275,322	39	
Edinburgh, sur la vie	1857.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	18,001	81	161,667	00	2,862	27	Aucun.		580	04	73	60	Aucun.	183,184	72	
Life Association of Scotland.....	— sept. '57	Aucun.		Aucun.		Auc.	97,857	65	154,760	00	Aucun.		Aucun.		6,929	26	13,745	38	Aucun.	497,778	50	
*Liverpool and Lon- don and Globe.....	4 juin '51	Aucun.		189,526	25	Auc.	100,085	80	1,292,687	64	36,576	54	1,308	65	25,174	62	66,726	65	19,560	64	2,018,599	48
London & Lancashire	1863.....	Aucun.		476,584	04	Auc.	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.	115,576	53	
*London Assurance.....	1er mars '62	Aucun.		Aucun.		Auc.	Aucun.		110,277	00	5,299	53	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.			
*North British.....	1862.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.			
Reliance.....	1er août '68	Aucun.		Aucun.		Auc.	16,285	53	146,867	07	Aucun.		Aucun.		Aucun.		115	18	Aucun.	163,277	03	
*Royal.....	1851.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	13,383	33	2,313,888	31	Aucun.		Aucun.		Aucun.		232	81	Aucun.	2,395,606	45	
Scottish Amicable.....	1846.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	394,395	30	6,726,095	09	112,502	32	Aucun.		Aucun.		94,430	65	Aucun.	12,948,186	23	
Scottish Provident.....	1847.....	369,450	35	4,651,314	12	Auc.	20,059	88	154,760	10	114,023	62	Aucun.		22,898	48	1,714	00	Aucun.	1,481,875	28	
Standard.....	1847.....	Aucun.		1,108,417	20	Auc.	794,092	29	1,422,051	18	432,285	87	15,714	74	121,964	89	202,582	52	19,560	64	21,340,831	47
Star.....	6 nov. '68	Aucun.		599,230	08	Auc.																
Totaux.....				7,733,350	33	Auc.																

* Ces compagnies font aussi des opérations d'assurance contre l'incendie. Pour le total de leur actif et passif au Canada, voir pages 64 et 66.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commence- ment des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débitures.	Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'État.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire	Total de l'actif.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies améri- caines.</i>												
Ethna, sur la vie.....	1850.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	244,737 39	4,155,007 85	8,857 43	Aucun.	Aucun.	23,038 54	Auc.	4,436,681 21
Connecticut Mutual.	1er août '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Auc.	100,000 00
Equitable	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	4,857,342 00	21,858 41	Aucun.	Aucun.	98,296 00	Auc.	4,977,496 41
Germania.....	— nov. '87	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,515 00	78,750 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	470 62	Auc.	80,735 62
Metropolitan.....	— do '72	Aucun.	Aucun.	Aucun.	958 04	162,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	7,542 14	Auc.	170,500 18
Mutual, sur la vie.....	1er sept. '85	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	3,863,933 94	321,500 00	Aucun.	Aucun.	72,095 82	Auc.	4,257,529 76
National do	11 juin '69	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	110,000 00	Aucun.	Aucun.	94 60	Auc.	110,094 60
New-York.....	Vers 1868..	475,000 00	300,000 00	Aucun.	207,718 73	3,169,200 00	57,009 47	1,576 70	25,926 15	63,517 05	Auc.	4,300,038 10
North-western	— nov. '71	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,070 00	110,991 66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,013 14	Auc.	118,074 80
Phoenix Mutual	— oct. '66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	135,547 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	838 43	Auc.	136,385 43
Provident Savings.....	— mars '89	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	59,993 50	24,001 21	Aucun.	Aucun.	4,435 30	Auc.	88,430 01
Travelers	1er juil. '65	2,711 77	135,000 00	Aucun.	90,863 91	905,268 06	Aucun.	Aucun.	17,086 22	32,208 54	Auc.	1,183,138 50
Union Mutual.....	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	9,533 44	582,566 23	15,755 25	1,242 84	2,227 81	16,503 35	84 30	627,913 22
United States.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,759 34	155,900 00	Aucun.	Aucun.	243 25	7,698 08	Auc.	170,600 67
Total.....	477,711 77	435,000 00	Aucun.	568,155 85	18,336,590 24	558,961 77	2,819 54	45,483 48	382,811 61	84 30	20,757,618 51

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TABLEAU indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

	Réclamations non réglées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve.	(e) Excédent de l'actif sur le passif. (d) Diminution.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	5,000 00	1,200,000 00	Aucun.	1,205,000 00	e 656,426 86
Commercial Union.....	180 79	232,801 86	Aucun.	232,982 65	e 42,339 74
Edinburgh, sur la vie.....	10,399 58	149,450 57	Aucun.	159,850 15	e 23,334 57
Life Association of Scotland.....	25,282 32	1,013,216 64	Aucun.	1,038,498 96	d 540,720 46
Liverpool & London & Globe.....	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00
London and Lancashire.....	13,000 00	1,520,000 00	2,557 54	1,535,557 54	e 483,041 94
London Assurance.....	Aucune.	12,322 81	Aucun.	12,322 81
North British.....	Aucune.	575,000 00	363 16	575,363 16
Reliance.....	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	e 15,576 53
Royal.....	3,808 33	424,300 81	Aucun.	428,109 14
Scottish Amicable.....	Aucune.	148,506 33	Aucun.	148,506 33	e 14,770 70
Scottish Provident.....	Aucune.	92,622 40	Aucun.	92,622 40	e 2,302,984 05
Standard.....	27,494 52	4,037,402 00	Aucun.	4,064,896 52	e 8,283,289 71
Star.....	1,305 23	155,000 00	Aucun.	156,305 23	e 1,325,568 05
Totaux.....	86,470 77	9,760,623 42	2,920 70	9,850,014 89	e11,490,816 58
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	22,102 00	5,253,584 00	6,298 60	5,281,984 60	d 845,303 39
Connecticut Mutual.....	Aucune.	750,000 00	Aucun.	750,000 00	d 650,000 00
Equitable.....	16,068 02	4,203,954 00	1,434 00	4,221,456 02	e 756,040 39
Germania.....	Aucune.	82,711 00	Aucun.	82,711 00	d 1,975 38
Metropolitan.....	2,951 00	161,150 00	Aucun.	164,101 00	e 6,399 18
Mutual, sur la vie.....	40,618 00	3,260,752 00	Aucun.	3,301,370 00	e 956,159 76
National, sur la vie.....	5,233 00	61,594 90	Aucun.	66,827 90	e 43,266 70
New-York.....	6,867 71	4,137,448 00	1,197 65	4,145,513 36	e 154,524 74
North-western.....	2,000 00	62,005 00	Aucun.	64,005 00	e 54,069 80
Phoenix Mutual.....	2,616 00	350,000 00	Aucun.	352,616 00	d 216,230 57
Provident Savings.....	Aucune.	79,960 00	Aucun.	79,960 00	e 8,470 01
Travelers.....	8,244 00	1,209,407 00	Aucun.	1,217,651 00	d 34,512 50
Union Mutual.....	4,869 61	807,359 00	708 44	812,937 05	d 185,023 83
United States.....	6,000 00	154,443 00	Aucun.	160,443 00	e 10,157 67
Totaux.....	117,569 34	20,574,367 90	9,638 69	20,701,575 93	e 56,042 58

TABLEAU indiquant le revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et le revenu au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

REVENU (EN ARGENT), 1896.

	Revenu net des primes.	Considération pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>					
Canada, sur la vie.....	2,025,715 94	Aucune.	692,017 58	24,178 48	2,741,912 00
Confédération.....	870,614 89	36,706 80	198,940 91	26,355 06	1,132,617 66
Dominion, sur la vie.....	59,339 30	6,226 00	9,668 12	291 54	75,524 96
Fédérale.....	312,398 79	Aucune.	22,572 50	671 62	335,642 91
Great-West.....	149,833 16	6,200 00	12,067 11	Aucun.	168,100 27
London, sur la vie.....	177,004 32	Aucune.	28,643 94	Aucun.	205,648 26
Des Manufacturiers, sur la vie	355,149 01	Aucune.	44,714 52	152 84	400,016 37
North-American.....	532,961 55	6,800 00	92,846 23	9,180 30	641,788 08
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucune.	1,184 36	Aucun.	1,184 36
Ontario-Mutual.....	599,339 30	2,278 00	158,785 94	Aucun.	760,403 24
Sun.....	1,529,298 52	120,644 02	231,740 25	4,249 39	1,885,932 18
Tempérance et Générale....	151,318 60	Aucune.	18,961 06	Aucun.	170,279 66
Totaux.....	6,762,973 38	178,854 82	1,512,142 52	65,079 23	8,519,049 95
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	223,560 97	Aucune.	78,369 85	5,003 96	306,924 78
Commercial Union.....	15,562 42	Aucune.	3,153 91	Aucun.	18,716 33
Edinburgh, sur la vie.....	6,728 76	Aucune.	974 43	Aucun.	7,703 19
Life Association of Scotland.	39,792 74	Aucune.	13,841 18	Aucun.	53,633 92
Liverpool & London & Globe	6,624 06	500 00	Aucun.	Aucun.	7,124 06
London and Lancashire.....	224,640 38	Aucune.	81,934 07	Aucun.	306,574 45
London Assurance.....	1,108 44	Aucune.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British.....	32,856 02	Aucune.	Aucun.	Aucun.	32,856 02
Reliance.....	6,122 60	Aucune.	179 78	Aucun.	6,302 38
Royal.....	20,070 92	Aucune.	1,893 39	Aucun.	21,964 31
Scottish Amicable.....	5,349 03	Aucune.	975 95	Aucun.	6,324 98
Scottish Provident.....	1,903 19	Aucune.	103,656 23	Aucun.	105,559 42
Standard.....	529,428 68	6,094 20	536,856 48	6,561 34	1,078,940 70
Star.....	17,264 82	Aucune.	68,244 32	Aucun.	85,509 14
Totaux.....	1,131,013 03	6,594 20	890,079 59	11,565 30	2,039,252 12
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	554,832 97	Aucune.	10,851 31	Aucun.	565,684 28
Connecticut Mutual.....	41,831 95	Aucune.	Aucun.	Aucun.	41,831 95
Equitable.....	641,641 31	4,000 00	157,618 09	Aucun.	803,259 40
Germania.....	11,412 46	Aucune.	3,073 00	Aucun.	14,485 46
Metropolitan.....	174,372 79	Aucune.	6,000 00	Aucun.	180,372 79
Mutual, sur la vie.....	693,020 23	9,484 72	122,474 13	Aucun.	824,979 08
National, sur la vie.....	2,048 23	Aucune.	Aucun.	8 25	2,056 48
New-York, sur la vie.....	813,004 16	2,131 60	167,258 12	7,212 30	989,606 18
Northwestern.....	13,858 09	Aucune.	Aucun.	Aucun.	13,858 09
Phœnix Mutual.....	20,240 00	Aucune.	5,307 90	Aucun.	25,547 90
Provident Savings.....	102,437 76	Aucune.	2,315 00	Aucun.	104,752 76
Travelers.....	136,971 55	Aucune.	45,536 50	Aucun.	182,508 05
Union Mutual.....	124,770 60	Aucune.	21,917 67	Aucun.	146,688 27
United States.....	43,546 52	Aucune.	5,284 94	Aucun.	48,831 46
Totaux.....	3,373,988 62	15,616 32	547,636 66	7,220 55	3,944,462 15

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TABLEAU indiquant les dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et les dépenses au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES (EN ARGENT) 1896.

	Paiements aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Dividendes aux actionnaires.	Total des dépenses.	e Excédent du revenu sur les dépenses. d Diminution.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>					
Canada, sur la vie.....	1,308,140 91	355,909 84	25,000 00	1,689,050 75	e 1,052,861 25
Confédération.....	451,110 90	206,685 06	15,000 00	672,795 96	e 459,821 70
Dominion, sur la vie.....	14,462 63	23,064 21	3,220 00	40,746 84	e 34,778 12
Fédérale.....	131,856 45	97,837 51	Aucun.	229,693 96	e 105,948 95
Great West.....	30,486 17	73,406 71	Aucun.	103,892 88	e 64,207 39
London, sur la vie.....	57,521 62	71,619 14	4,250 00	133,390 76	e 72,257 50
Des Manufacturiers, sur la vie	77,807 74	136,824 97	10,185 60	224,818 31	e 175,193 06
Amérique du Nord.....	256,171 72	174,373 42	6,000 00	436,545 14	e 205,242 94
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	e 1,184 36
Ontario Mutual.....	376,767 68	125,558 94	Aucun.	502,326 62	e 258,076 62
Sun.....	512,826 86	451,572 40	9,375 00	973,774 26	e 912,157 92
Tempérance et Générale.....	27,342 17	61,774 88	3,000 00	92,117 05	e 78,162 61
Totaux.....	3,244,494 85	1,778,627 08	76,030 60	5,099,152 53	e 3,419,897 42
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	88,590 60	37,277 01	125,867 61	e 181,067 17
Commercial Union.....	17,241 37	1,520 41	18,761 78	d 45 45
Edinburgh, sur la vie.....	18,063 79	606 12	18,669 91	d 10,966 72
Life Association of Scotland.	105,705 62	2,659 13	108,404 75	d 54,770 83
Liverpool & London & Globe.	4,692 34	337 94	5,030 28	e 2,093 78
London and Lancashire.....	102,662 76	53,892 80	156,555 56	e 150,018 89
London Assurance.....	Aucun.	2 81	2 81	e 1,105 63
North British.....	114,907 08	6,347 80	121,254 88	d 88,398 86
Reliance.....	5,131 13	311 91	5,443 04	e 859 34
Royal.....	43,089 06	817 13	43,906 19	d 21,941 88
Scottish Amicable.....	19,619 24	116 80	19,736 04	d 13,411 06
Scottish Provident.....	11,802 15	36 72	11,838 87	e 93,720 55
Standard.....	380,603 81	123,702 05	504,305 86	e 574,634 84
Star.....	16,954 43	4,120 37	21,074 80	e 64,434 34
Totaux.....	929,063 38	231,780 00	1,160,852 38	e 878,399 74
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	674,547 00	54,605 95	729,152 95	d 163,468 67
Connecticut Mutual.....	119,774 74	263 94	120,038 68	d 78,206 73
Equitable.....	460,839 87	63,564 91	524,404 78	e 278,854 62
Germania.....	11,222 73	624 37	11,847 10	e 2,638 36
Metropolitan.....	42,562 94	103,493 40	146,056 34	e 34,316 45
Mutual, sur la vie.....	319,542 51	94,301 49	413,844 00	e 411,135 08
National, sur la vie.....	17,739 50	140 57	17,880 07	d 15,823 59
New-York, sur la vie.....	354,240 84	106,857 35	461,098 19	e 528,507 99
North-western.....	16,999 04	Aucun.	16,999 04	d 3,140 95
Phoenix Mutual.....	51,890 42	51,890 42	d 26,342 52
Provident Savings.....	33,248 20	25,320 53	58,568 73	e 46,184 03
Travelers.....	115,651 84	23,860 43	139,512 27	e 42,995 78
Union Mutual.....	100,002 47	28,706 63	128,709 10	e 17,979 17
United States.....	14,276 05	11,992 59	26,268 64	e 22,562 82
Totaux.....	2,332,538 15	513,732 16	2,846,270 31	e 1,098,191 84

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, 1896.

Compagnies.	Décès de l'assuré.	Dotations échues.	Aux rentiers viagers.	Rachat de polices.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Total des paiements aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considération pour rentes viagères).
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>							
Canada, sur la vie.....	818,615 69	118,444 52	400 00	118,244 06	252,436 64	1,308,140 91	2,025,715 94
Confédération.....	203,797 34	103,130 00	6,260 21	55,227 10	82,696 25	451,110 90	907,321 69
Dominion, sur la vie...	13,570 00	Aucune.	364 00	9 50	519 13	14,462 63	65,565 30
Fédérale.....	82,793 11	Aucune.	100 00	6,207 64	42,755 70	131,856 45	312,398 79
Great West.....	28,707 26	Aucune.	447 18	1,331 73	Aucun.	30,486 17	156,033 16
London, sur la vie.....	38,776 03	9,998 75	Aucun.	4,924 69	3,822 15	57,521 62	177,004 32
Des Manufact., sur la vie	67,009 00	Aucune.	Aucun.	10,021 06	777 68	77,8 7 74	355,149 01
Amérique du Nord.....	114,712 48	67,325 92	4,625 74	10,659 76	58,847 82	256,171 72	539,761 55
Northern, sur la vie....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Ontario Mutual.....	174,441 00	43,000 00	316 50	87,185 33	71,824 85	376,767 68	601,617 30
Sun.....	334,019 37	64,485 49	7,446 42	79,040 35	27,835 23	512,826 86	1,649,942 54
Tempérance et Générale.	16,195 54	4,000 00	Aucun.	5,486 35	1,660 28	27,342 17	151,318 60
Totaux.....	1,892,636 82	410,384 68	19,960 05	378,337 57	543,175 73	3,244,494 85	6,941,828 20
<i>Compagnies britanniques</i>							
British Empire.....	57,845 30	12,766 33	817 72	17,028 25	133 00	88,590 60	223,560 97
Commercial Union.....	16,292 85	Aucune.	Aucun.	904 07	44 45	17,241 37	15,562 42
Edinburgh, sur la vie..	16,504 57	1,245 63	Aucun.	313 59	Aucun.	18,063 79	6,728 76
Life Association of Scot- land.....	89,914 00	2,433 33	Aucun.	7,907 57	5,450 72	105,705 62	39,792 74
Liverpool and London and Globe.....	703 00	2,000 00	1,617 66	223 00	148 68	4,692 34	7,124 06
London and Lancashire	56,323 75	35,465 00	Aucun.	10,358 85	515 16	102,662 76	224,640 38
London Assurance.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British.....	109,675 94	Aucune.	Aucun.	969 10	4,262 04	114,907 08	32,856 02
Reliance.....	3,893 73	1,059 00	Aucun.	178 40	Aucun.	5,131 13	6,122 60
Royal.....	37,779 62	1,946 66	235 22	2,518 75	608 81	43,089 06	20,070 92
Scottish Amicable.....	19,466 67	Aucune.	Aucun.	152 57	Aucun.	19,619 24	5,349 03
Scottish Provident.....	11,802 15	Aucune.	Aucun.	Aucun.	n.	11,802 15	1,903 19
Standard.....	299,713 34	37,874 99	4,451 34	15,724 33	22,839 81	380,603 81	535,522 88
Star.....	14,104 57	Aucune.	123 41	2,496 41	230 04	16,954 43	17,264 82
Totaux.....	734,019 49	94,790 94	7,245 35	58,774 89	34,232 71	929,063 38	1,157,607 23
<i>Compagnies américaines.</i>							
Ætna, sur la vie.....	222,254 11	308,914 00	Aucun.	28,312 35	115,066 54	674,547 00	554,832 97
Connecticut Mutual....	72,489 00	28,056 00	Aucun.	2,915 00	16,314 74	119,774 74	41,831 95
Equitable.....	243,316 79	67,216 87	3,468 58	124,620 51	22,217 12	460,839 87	645,641 31
Germania.....	8,027 01	Aucune.	Aucun.	3,182 25	13 47	11,222 73	11,412 46
Metropolitan.....	36,274 55	Aucune.	Aucun.	1,826 69	4,461 70	42,562 94	174,372 79
Mutual, sur la vie.....	183,914 00	43,778 54	8,556 90	67,814 34	15,478 73	319,542 51	702,504 95
National, sur la vie....	14,925 00	2,220 00	Aucun.	594 50	Aucun.	17,739 50	2,048 23
New-York, sur la vie...	248,767 43	23,331 96	8,155 64	46,705 34	27,280 47	354,240 84	815,135 76
North-western.....	9,118 00	3,167 00	Aucun.	401 67	4,312 37	16,909 04	13,858 09
Phoenix Mutual.....	21,967 00	17,903 00	Aucun.	7,182 00	4,838 42	51,890 42	20,240 00
Provident Savings.....	22,823 00	Aucune.	Aucun.	1,184 05	9,241 15	33,248 20	102,437 76
Travelers.....	31,391 00	40,550 00	207 08	43,503 76	Aucun.	115,661 84	136,971 55
Union Mutual.....	61,975 11	23,403 98	Aucun.	9,582 31	5,041 07	100,002 47	124,770 00
United States.....	14,000 00	Aucune.	Aucun.	219 01	57 04	14,276 05	43,546 52
Totaux.....	1,191,242 00	558,541 55	20,388 20	338,043 78	224,322 82	2,332,538 15	3,389,604 94

SYSTÈME DE RÉPARTITION.
RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rap- portés comme acceptés.	Montants des certificats et nouveaux acceptés.	Nombre de cer- tificats en vi- gueur à cette date.	Montant net des polices en vi- gueur.	Nombre des cer- tificats deve- nus réclama- tions.	Montant net de- venu réclama- tions.	Réclamations payées.		Réclamations non réglées.		Date du rapport.
								\$	do	Non con- tes- tées.	Contes- tées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.												
Association Catholique de Secours Mutuels	187,965	1,246	1,659,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	\$ 37,500	Aucune.	\$	31 déc. 1896.
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	do	
Société de Secours Mutuels des Commis- voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	do	
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	do	
Ordre Indépendant des Forestiers (opéra- tions au Canada)	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	do	15 juillet 1896.
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	Aucun.	2,000	do	
Woodmen of the World	44,033	1,615	1,399,000	3,404	4,982,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	do	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000		
*Totaux pour 1895	390,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,100	175	292,550	271,158	60,450	2,500		
COMPAGNIES AMÉRICAINES.												
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.		31 déc. 1896.
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,000	17,108	36,188,974	113	271,500	40,728	90,500	2,000	do	
Association de secours du Massachusetts.	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	129,478	132,508	66,338	1,500	do	
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500		
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000		

R É C A P I T U L A T I O N .

Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000		
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500		
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500		
* Totaux pour 1895	945,497	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500		

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certifi- cats delivrés.	Montant des nouveaux certificats.	Nombre des certifi- cats en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net en vigneur.	Nombre des certifi- cats ré- clamés.	Chiffre net échu.	Réclama- tions payées.	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non con- testées.	Con- testées.	
Au Canada	\$ 647,082	7,120	\$ 7,756,500	50,913	\$ 61,603,000	303	\$ 383,102	\$ 438,020	\$ 48,708	\$	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	679,481	17,004	21,101,500	51,325	67,188,000	224	272,729	272,488	82,884	Aucune.	do
Totaux.....	1,326,513	24,124	28,858,000	102,838	128,791,000	527	655,731	710,508	81,592	Aucune.	

Division des assurances contre la maladie.

Au Canada	107,339	3,195	18,866	80,860	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	35,564	2,045	6,255	27,574	239	Aucune.	do
Totaux.....	142,903	5,240	25,121	108,434	1,018	Aucune.	

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

CHIFFRES des assurances sur la vie terminées selon leur cours naturel ou par rachat et prescription, parmi les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, durant l'année 1896.

Compagnies.	Expirées par		Total des assurances terminées.
	Décès.	Rachat, expiration ou prescription.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>			
	\$	\$	\$
Association Catholique de Secours Mutuels (C. M. B. A.)	181,000	594,500	775,500
Coloniale Mutuelle	8,500	476,500	485,000
Société de Secours Mutuel des Commis-voyageurs	21,000	66,000	87,000
Home Life Association	2,000	571,250	573,250
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada).....	378,854	3,692,546	4,071,400
Institution de secours Provinciale.....	68,500	785,100	853,600
Woodmen of the World.....	30,000	408,000	438,000
Total pour 1896	689,854	6,593,896	7,283,750
*Total pour 1895	279,900	4,058,700	4,338,600
<i>Compagnies américaines.</i>			
Covenant Mutual	42,875	867,250	910,125
Mutual Reserve Fund	279,500	2,749,500	3,029,000
Association de secours du Massachusetts.....	127,478	1,835,762	1,963,240
Total pour 1896.....	449,853	5,452,512	5,902,365
*Total pour 1895.....	367,800	4,405,380	4,773,180

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	689,854	6,593,896	7,283,750
do américaines	449,853	5,452,512	5,902,365
Total pour 1896.....	1,139,707	12,046,408	13,186,115
Total pour 1895	647,700	8,464,080	9,111,780

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'ordre indépendant des Forestiers pour cette année.

TABEAU indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant les assurances sur la vie d'après le plan de répartition, et l'actif au Canada des compagnies américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada par répartition.

COMPAGNIES CANADIENNES, ACTIF, 1896.

Compagnies.	Commen- cement des opé- rations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur immubles.		Actions bons et dé- ventures.		Argent en caisse et dans les banques.		Soldes des agents et effets à recevoir.		Intérêt dit et acquis.		Dû par les sociétaires.		Actifs supplé- mentaire.		Total de l'actif.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Association catholique de Se- cours Mutuels	10 fév. 1880	Aucun.		Aucun.		Aucun.		61,506 91		Aucun.		Aucun.		19,082 52		685 00		81,274 43	
Coloniale Mutuelle	2 janv. 1895	Aucun.		Aucun.		Aucun.		294 53		5,665 84		Aucun.		5,072 88		364 33		11,397 58	
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	— juillet 1881	Aucun.		19,500 00		8,131 14		6,329 40		Aucun.		340 80		Aucun.		516 68		34,818 02	
O. I. des Forestiers	12 mai 1892	Aucun.		Aucun.		Aucun.		10,613 46		2,271 91		Aucun.		2,497 45		279 70		15,669 52	
Home	— 1884	263,600 00		1,166,320 02		359,886 43		187,975 63		Aucun.		65,233 46		10,433 02		79,877 77		2,113,326 33	
Institution de secours Provinc.	19 avril 1884	7,906 10		20,200 00		47,690 00		68,992 16		3,819 03		3,441 42		23,631 78		1,858 49		177,138 98	
Woodmen of the World	6 juillet 1893	Aucun.		Aucun.		Aucun.		9,184 07		156 69		Aucun.		4,235 84		500 00		14,076 60	
Total		271,106 10		1,206,020 02		395,707 57		344,896 16		11,913 47		69,015 68		64,953 49		84,081 97		2,447,694 46	

COMPAGNIES AMÉRICAINES, ACTIF AU CANADA, 1896.

Covenant Mutual	20 sept. 1890	Aucun.		55,148 77		822 55		Aucun.		846 36		Aucun.		Aucun.		Aucun.		56,817 68	
Massachusetts Benefit Life	8 nov. 1891	14,250 00		100,000 00		1,562 43		36 22		1,724 30		1,724 30		48,480 89		513 00		178,781 10	
Mutual Reserve Fund	— avril 1884	Aucun.		111,141 40		49,785 85		Aucun.		1,219 40		1,219 40		189,290 90		Aucun.		301,377 55	
Total		14,250 00		266,290 17		52,170 83		-36 22		3,790 06		187,711 79		513 00				536,976 38	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Réclama- tions non réglées.	Passif à compte des frais généraux.	Autrẽ passif.	Total du passif (la réserve non comprise).
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	37,500 00	1,645 98	Aucun.	39,145 98
Coloniale Mutuelle.....	3,340 34	Aucun.	2,421 53	5,761 87
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs...	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Home	Aucune.	449 41	5,176 51	5,625 92
Ordre Indépendant des Forestiers	82,609 62	1,182 23	5,934 00	89,725 85
Institution de secours Provinciale.	Aucune.	1,370 38	Aucun.	1,370 38
Woodmen of the World.....	11,200 00	497 00	4,124 00	15,821 00
Totaux.....	134,649 96	5,145 00	17,656 04	157,451 00

COMPAGNIES AMÉRICAINES—PASSIF AU CANADA, 1896.

(LA RÉSERVE NON COMPRISE.)

Covenant Mutual.....	17,125 00	Aucun.	Aucun.	17,125 00
Massachusetts Benefit Life.....	67,837 50	Aucun.	Aucun.	67,837 50
Mutual Reserve Fund.....	92,500 00	Aucun.	Aucun.	92,500 00
Total.....	177,462 50	Aucun.	Aucun.	177,462 50

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION

REVENU, 1896.

Compagnies.	Honoraires d'admission.	Contributions annuelles, etc.	Honoraires des médecins examinateurs.	Répartition.	Intérêt et autre revenu.	Total du revenu.
<i>Canadiennes.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels	657 50	10,747 50	Aucun.	175,098 09	3,096 58	189,599 67
Coloniale Mutuelle.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	21,280 77	45 73	21,326 50
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs.....	550 00	3,484 00	374 00	20,276 85	1,728 64	26,413 49
Home.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	19,618 53	Aucun.	19,618 53
*Ordre Indépendant des Forestiers.	34,098 00	87,129 89	Aucun.	1,348,189 34	64,897 42	1,534,314 65
Institution de secours Provinciale.	8,216 00	14,288 75	614 00	74,547 28	2,143 34	99,804 37
Woodmen of the World.....	9,090 00	4,400 26	1,515 00	29,047 96	681 00	44,734 22
Total.....	52,611 50	120,045 40	2,503 00	1,688,058 82	72,592 71	1,935,811 43
<i>Américaines.</i>						
Covenant Mutual.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	55,208 25	1,554 18	56,762 43
Mutual Reserve Fund.....	21,600 00	123,369 84	1,593 00	269,750 79	3,302 73	419,616 36
Massachusetts Benefit Life Association.....	Aucun.	4,615 32	Aucun.	147,113 89	754 66	152,483 87
Total.....	21,600 00	127,985 16	1,593 00	472,072 93	5,611 57	628,862 66

DÉPENSES, 1896.

Compagnies.	Payé pour réclamations.	Frais généraux.	Intérêt payé aux garants.	Total de la dépense.	e Excédent du revenu sur la dépense. — d Diminution.
<i>Canadiennes.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels..	168,150 00	16,348 58	Aucun.	184,498 58	e 5,101 09
Coloniale Mutuelle.....	5,045 49	20,319 30	412 29	25,777 08	d 4,450 58
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs.....	21,000 00	4,992 27	Aucun.	25,992 27	e 421 22
Home.....	4,000 00	18,039 03	280 60	22,319 63	d 2,701 10
*Ordre Indépendant des Forestiers..	818,941 91	235,331 69	Aucun.	1,054,273 60	e 480,041 05
Institution de secours Provinciale....	57,150 00	24,696 24	Aucun.	81,846 24	e 17,958 13
Woodmen of the World.....	29,200 00	17,125 25	Aucun.	46,325 25	d 1,591 03
Totaux.....	1,103,487 40	336,852 36	692 89	1,441,032 65	e 494,778 78
<i>Américaines.</i>					
Covenant Mutual.....	31,833 33	8,455 43	40,288 76	e 16,473 67
Mutual Reserve Fund.....	264,727 77	84,148 57	348,876 34	e 70,740 02
Massachusetts Benefit Life Association	132,507 81	12,457 09	144,964 90	e 7,518 97
Totaux.....	*429,068 91	105,061 09	534,130 00	e 94,732 66

*Y compris la division du fonds des malades et des décès.

TABLEAU indiquant le total de l'actif des compagnies canadiennes entreprenant les assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces ou chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débiteures.	Prêts sur garanties collatérales.	Solde des agences et effets à recevoir.	Argent en mains et en banques.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur.	Aucun.	15,800 00	73,942 00	Aucun.	2,128 17	15,073 37	1,298 96	815 50	109,053 00	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada.....	Aucun.	Aucun.	69,197 20	Aucun.	5,028 92	6,617 28	896 85	708 84	82,449 09	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents sur chemin de fer.	Aucun.	Aucun.	20,000 00	Aucun.	8,448 21	12,805 68	283 33	1,000 00	42,487 22	Accidents.
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucun.	Aucun.	5,000 00	Aucun.	43 89	78 03	58 33	Aucun.	5,180 25	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puisseance contre les voleurs.	Aucun.	Aucun.	28,000 00	Aucun.	1,334 41	7,186 31	Aucun.	31,689 99	68,210 71	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.....	Aucun.	5,430 00	16,347 00	Aucun.	1,915 45	484 22	Aucun.	3,094 00	21,840 67	Glaces.
Garantie.....	61,665 54	Aucun.	747,533 66	Aucun.	11,977 31	47,782 63	6,586 75	4,640 75	885,566 64	Garantie.
Garantie des manufact. et accidents	Aucun.	14,418 66	20,900 00	Aucun.	9,014 52	4,964 40	489 71	677 07	50,464 36	Accidents.
Accidents d'Ontario.....	Aucun.	Aucun.	23,167 75	Aucun.	3,952 68	10,174 12	Aucun.	Aucun.	37,294 55	Accidents.
Totaux.....	61,665 54	35,648 66	1,004,087 61	Aucun.	43,838 56	105,166 04	9,513 93	42,626 15	1,302,546 49	

TABLEAU indiquant le total du passif, et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant des assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces et chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserve des primes non réalisées.	Divers.	Total du passif, non compris le capital-actif.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital-actif.	Capital-actif versé ou en cours de perception.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital-actif.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur....	Aucune.	28,042 76	3,603 30	31,646 06	77,406 94	55,055 00	22,351 94	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada.....	17,362 42	24,440 20	210 36	42,012 98	40,436 11	32,480 00	7,946 11	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents de chemins de fer.	Aucune.	15,667 40	Aucun.	15,667 40	26,819 82	34,860 00	8,040 18	do
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucune.	240 38	108 74	349 12	4,831 13	5,000 00	168 87	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.	997 40	7,602 75	437 75	9,037 90	59,172 81	60,000 00	827 19	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.....	Aucune.	12,864 27	Aucun.	12,864 27	8,976 40	10,000 00	1,023 60	Glaces.
Garantie.....	78,633 24	104,185 28	7,724 43	190,542 95	685,023 69	304,600 00	380,423 69	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents.....	6,477 85	32,645 45	Aucun.	39,123 30	11,341 06	47,480 00	36,138 94	Accidents.
Accidents d'Ontario.....	408 24	8,823 01	115 80	9,347 14	27,947 41	29,330 00	1,382 50	do
	163,879 15	234,511 50	12,200 47	350,591 12	951,955 37	578,815 00	373,140 37	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TABLEAU indiquant le revenu et la dépense des compagnies canadiennes qui entreprennent les assurances contre les accidents, la garantie, sur glaces, contre les voleurs, et sur les chaudières à vapeur.

REVENU, 1896.

Compagnies.	Montant net reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu à compte du capital non compris dans le revenu.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Inspection des chaudières à vapeur..	23,183 71	4,532 42	639 85	28,355 98	10,010 00
Boivin, Wilson et Cie.....	15,185 59	None.	Aucun.	15,185 59	Aucun.
Accidents, du Canada	47,902 84	2,805 35	Aucun.	50,708 19	Aucun.
Cie can. contre les accidents de ch. de fer	29,593 39	1,034 07	Aucun.	30,627 46	2,340 00
Cie can. de bienfaisance contre la maladie	1,672 00	57 05	Aucun.	1,729 05	5,000 00
Corneille et Sharpe.....	2,044 49	232 72	Aucun.	2,276 81	550 00
Cie de gar. de la personne contre les vol.	15,303 93	1,217 91	Aucun.	16,521 84	Aucun.
Sur glaces au Canada	8,346 25	697 39	Aucun.	9,043 64	Aucun.
Garantie	198,140 42	38,863 06	Aucun.	237,003 48	Aucun.
Garantie des manufacturiers et accidents	72,259 14	1,764 02	Aucun.	74,023 16	Aucun.
Accidents d'Ontario	17,876 17	954 12	Aucun.	18,830 29	2,315 00
Totaux.....	431,507 53	52,158 11	639 85	484,305 49	20,215 00

DÉPENSE, 1896.

Compagnies.	Payé pour pertes.	Frais généraux.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total de la dépense en argent.	Nature des opérations.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Inspection des chaud. à vapeur.	Aucun.	22,608 41	12,712 70	35,321 11	Chaud. à vapeur, etc.
Boivin, Wilson et Cie.....	8,905 17	2,288 02	Aucun.	11,193 19	Glaces.
Accidents, du Canada	35,311 79	25,577 76	Aucun.	60,889 55	Accidents et glaces.
Ciecan. contre les acc. de ch. de f.	8,673 35	18,079 02	Aucun.	26,752 37	Accidents.
Cie can. de bienf. cont. la malad.	436 14	1,274 88	Aucun.	1,711 02	Maladie.
Corneille et Sharpe	758 53	1,172 26	Aucun.	1,930 79	Glaces.
Cie de garant. contre les voleurs.	3,900 19	9,429 29	Aucun.	13,329 48	Garantie cont. les vol.
Sur glaces au Canada.....	4,032 72	3,805 22	750 00	8,587 94	Glaces.
Garantie.....	69,728 18	123,666 21	18,276 00	211,670 39	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents	50,510 93	38,898 85	Aucun.	89,409 78	Accidents.
Accidents d'Ontario	2,755 91	11,614 69	Aucun.	14,370 60	Accidents.
Totaux	185,012 91	258,414 61	31,738 70	475,166 22	

RELEVÉ des opérations des assurances de garantie au Canada, pour l'année 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffres des nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées.	
								Non contestées.	Contestées.
	\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
American Surety.....	5,550	1,077	1,285,980	540	855,688	970	970	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	7,848	837	1,640,570	771	1,393,520	760	760	Auc.	Auc.
Garantie.....	26,103	5,313,500	4,985,928	7,532	9,850	267	Auc.
London Guarantee and Accident.....	30,249	4,990	5,467,425	4,667	5,084,400	2,110	1,229	3,059	Auc.
Totaux.....	69,750	6,904	13,707,475	5,978	12,319,536	11,372	12,809	3,326	Auc.

RELEVÉ des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées.	
								Non contestées.	Contestées.
	\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
Canada, Accidents.....	36,531	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Canadienne contre les accidents de chem. de fer.	29,593	2,793	4,205,750	2,458	3,600,050	8,673	8,673	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	23,536	1,135	4,190,000	979	3,676,500	10,145	7,015	6,535	Auc.
London Guar. and Accid.	63,628	5,949	17,491,514	5,853	17,239,014	46,770	41,677	11,026	Auc.
Garantie des manufactures et accidents.....	72,259	3,903	12,064,000	3,903	10,895,000	51,791	50,511	5,478	1,000
Norwich and London...	2,094	179	541,000	141	428,000	820	940	50	Auc.
Ocean Accident and Guarantee.....	79,375	3,497	14,370,496	2,855	12,837,496	38,914	24,468	15,291	Auc.
Ontario Accident.....	17,876	1,567	3,939,350	1,347	2,814,935	3,164	2,756	408	Auc.
Sun.....	326	Aucune.	Aucune.	44	15,000	60	60	Auc.	Auc.
Travelers.....	98,792	7,412	17,372,916	6,246	16,218,298	65,509	68,269	8,374	5,780
Totaux.....	424,010	28,971	81,024,188	25,809	72,772,955	254,788	232,583	62,853	7,030

RELEVÉ des opérations de garantie contre les voleurs, pour l'année 1896.

Cie de garantie du Canada contre les voleurs.....	15,304	1,993	1,770,759	1,813	1,669,565	3,227	3,900	997	Auc.
---	--------	-------	-----------	-------	-----------	-------	-------	-----	------

RÉSUMÉ des assurances sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.

Cie d'inspect. et d'assurance de chaudières.	23,184	592	1,771,125	982	3,458,875	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
--	--------	-----	-----------	-----	-----------	---------	---------	---------	---------

Ministère des Finances—Division des Assurances.

RELEVÉ des opérations contre les accidents et de garantie faites par les compagnies canadiennes qui opèrent en dehors du Canada, pour 1896.

LA CIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

	Primes de l'année.	Nombre de polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre des polices nouvelles et renouvelées.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Chiffre net en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Indemnités payées.	Réclamations non réglées.	
								Non contestées.	Contestées.
	\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
Au Canada.....	36,611	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Dans d'autres pays.	4,713	240	1,112,500	175	803,000	2,776	3,522	1,050	Aucune.
Totaux	41,324	2,776	7,961,662	2,158	5,851,662	31,718	31,736	16,741	250

LA CIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Au Canada.....	26,103	5,313,500	4,985,928	7,532	9,850	267	Aucune.
Dans d'autres pays.	172,038	48,314,242	37,469,151	65,586	59,878	7,366	71,000
Totaux	198,141	53,627,742	42,455,079	73,118	69,728	7,633	71,000

RÉSUMÉ des assurances sur glaces au Canada, pour 1896.

Accidents au Canada..	6,659	533	1,249	3,164	3,575	371	Aucune.
Corneille et Sharpe....	2,044	434	623	759	759	Aucune.	Aucune.
Glaces du Canada.....	8,346	801	1,984	4,033	4,033	Aucune.	Aucune.
Glaces de Lloyds.	19,091	7,753	8,197	Aucune.	Aucune.
Boivin, Wilson et Cie.	15,186	2,327	2,967	8,905	8,905	Aucune.	Aucune.
Totaux	51,326	4,095	6,823	24,614	25,469	371

RELEVÉ des assurances contre la maladie au Canada, pour l'année 1896.

Cie canadienne de bien-faisance, cont. la mal.	1,672	844	534	436	436	Aucune.	Aucune.
Ordre indépendant des Forestiers.....	107,339	3,195	18,866	80,860	779	Aucune.
Totaux	109,011	4,039	19,400	81,296	779	Aucune

Nom de la compagnie.	Principal, agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Genre d'assurances autorisées.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assur. dite "Aetna", de Hartford Connecticut.	F. W. Evans, agent général, Montréal.	112,000	\$ 100,800	Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Aetna", de Hartford, Conn.	Wm. H. Orr, gérant, Toronto.	3,935,193	3,684,053	Sur la vie.
La Cie d'assur. Alliance, de Hartford, Angeterre.	P. M. Wickland, agent en chef, Montréal.	311,142	292,000	Contre l'incendie.
La Cie d'Amérique de Stratford de New-York.	Alex. Dixon, agent en chef, Toronto.	50,000	50,000	Garantie.
La Cie d'Assurances Atlas, de Londres, Angleterre.	Matthew C. Hinshaw, Montréal.	107,067	104,779	Contre l'incendie.
La Cie Canadienne d'insp. et d'ass. des chaudières à vapeur.	W. B. McMurrich, agent, Toronto.	54,724	49,252	Sur chaudières à vapeur, etc
*La Cie d'assur. mutuelle sur la vie dite "British Empire", Londres, Ang.	Fred. Standcliffe, agent en chef, Montréal.	124,587	114,707	Sur la vie.
Boivin, Wilson et Cie.	L. I. Boivin, agent, Montréal.	18,567	17,211	Sur les glaces.
La Cie d'assur. de l'Amérique Britannique.	P. H. Sims, secrétaire, Toronto.	65,314	65,314	Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. Maritime britannique et étrangère (à resp. lim.).	E. L. Bond, agent en chef, Montréal.	62,000	100,800	Sur la navigation intérieure.
La Cie d'assur. dite "Caledonian", Edimbourg, Ecosse.	Loring Lewis, gérant, Montréal.	115,109	104,555	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. du Canada contre les accidents.	T. H. Hudson, agent en chef, Montréal.	27,932	25,072	Contre les ac. et s. les glaces.
La Cie d'assur. du Canada sur la vie.	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton.	61,000	54,900	Sur la vie.
La Cie canadienne d'assur. contre les accid. sur chemin de fer.	Dr A. A. Henderson, agent en chef, Ottawa.	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Société Canadienne de Secours aux Malades.	Charles Egan, agent en chef, Pétrolia, Ont.	5,000	5,000	Assur. contre la maladie et l'incapacité d'après le système de répartition.
La Cie d'ass. de l'Union Commerciale (à resp. lim.), Londres, Ang.	Evans et McGregor, agents généraux, Montréal.	492,820	486,180	Cont. l'inc., s. la n. in. et s. la vie
L'Association d'assur. sur la vie dite "Confédération", Montréal.	J. K. Macdonald, directeur-gérant, Toronto.	84,500	76,050	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'inc. du Connecticut, Hartford, Conn.	Robeat Hampson et fils, agent en chef, Montréal.	100,000	100,000	Contre l'incendie.
C. C. Corneille et C. A. Sharpe (faisant des opér. sous le nom de Cie d'assur. sur les glaces dite "Metropolitan").	Charles A. Sharpe, Montréal.	5,600	5,040	Sur les glaces.
The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois.	A. H. Hoover, agent en chef, Toronto.	53,533	53,533	Sur la vie, syst. de répartition.
La Cie dite "Dominion Benefit Guarantees" (à resp. limit.).	John A. Grose, agent en chef, Montréal.	28,000	25,200	Garantie contre le vol.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Dominion" (à resp. limit.).	Thos Hilliard, directeur-gérant, Waterloo, Ont.	56,319	50,195	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur les glaces dite "Dominion".	Alexander Ramsay, agent en chef, Montréal.	16,000	14,900	Sur les glaces.
La corporation dite "The Employers' Liability Ass." (limitée).	F. Standcliffe, agent en chef, Montréal.	76,650	76,650	Garantie et accidents.
*La société d'assur. sur la vie dite "Equitable", des Etats-Unis.	Sergent P. Stearns, gérant, Montréal.	1,560,100	1,427,373	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Excelsior d'Ontario.	Edwin Marshall, agent en chef, Toronto.	54,000	50,600	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Fédérale" d'Ontario.	David Dexter, directeur-gérant, Hamilton.	56,307	50,226	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Germania.	C. E. G. Johnson, agent en chef, Montréal.	75,000	72,500	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Great West.	J. H. Brock, directeur-gérant, Winnipeg, M.	50,000	50,400	Sur la vie.
La Cie de garantie de l'Amérique du Nord.	Edward Rawlings, gérant, Montréal.	58,400	53,800	Garantie.
La Cie d'assurance contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian" (à responsabilité limitée), Londres, Ang.	E. P. Heaton, agent en chef, Montréal.	216,567	216,567	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. contre l'incendie, de Hartford, Conn.	Peter A. McCallum, agent en chef, Toronto.	87,920	100,000	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Impérial (à resp. limitée), Londres, Ang.	G. R. Kearley, agent, Montréal.	192,730	184,021	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. de l'Amérique du Nord, Philadelphie, Pa.	Robert Hampson, agent en chef, Montréal.	111,000	100,000	Contre l'inc. et sur la nav. int
La Cie d'assur. dite "Lancashire", Manchester, Ang.	J. G. Thompson, agent en chef, Toronto.	211,800	211,800	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Liverpool and London and Globe", Liverpool, Ang.	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal.	334,133	332,133	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurances sur les glaces de Lloyds, New-York.	Estimure et Lightbourne, agents en chef, Toronto.	16,000	15,400	Sur les glaces.
La corporation d'assurances de Londres, Ang.	E. A. Lilly, agent en chef, Montréal.	167,000	150,300	Contre l'incendie, sur la vie et navig. intérieure.
La Cie de garantie et contre les accidents (à resp. limitée), Londres, Ang.	A. I. Hubbard, agent en chef, Toronto.	73,000	69,389	Garantie c. les accidents.
La Cie d'assurances sur la vie London and Lancashire, Liverpool, Ang.	Alfred Wright, agent en chef, Toronto.	136,267	136,267	Contre l'incendie.
*La Cie d'assurances sur la vie London and Lancashire, Londres, Ang.	B. Hal Brown, gérant, Montréal.	122,187	113,318	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie de London, Ont., Canada.	D. C. McDonald, secrétaire, London, Ont.	56,620	50,058	Contre le feu.
La Cie d'assurances sur la vie, London.	J. G. Richter, gérant, London, Ont.	60,000	54,000	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'incendie dite "Manchester", Ang.	James Boomer, gérant, Toronto.	202,200	202,200	Contre le feu.
La Cie d'ass. de gar. c. les accidents dite des Manufacturiers.	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto.	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances des manufacturiers, sur la vie.	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto.	50,000	50,000	Sur la vie.
La Cie d'assurance maritime (à resp. limitée).	Jno. W. Molson, agent en chef, Montréal.	102,200	102,200	Assur. toute matière postale enregistrée en passant d'un point quelconque en Canada à tout autre point en Canada.
L'Association de secours mutuels du Massachusetts.	T. E. P. Sinton, agent en chef, Toronto.	100,000	100,000	Sur la vie, système de répart.
La Cie Métropolitaine d'assurances sur la vie de New-York.	Frank L. Palmer, agent général, Toronto.	150,000	150,000	Sur la vie.
*La Cie d'assurance Mutuelle sur la vie, de New-York.	James Lockie, secrétaire, Waterloo, Ont.	55,916	50,087	Contre l'incendie.
*La Cie d'assurance Mutuelle sur la vie, de New-York.	Fayette Brown, gérant, Montréal.	2,834,333	2,215,300	Sur la vie.
L'Association du Fonds de Réserve Mutuelle sur la vie, New-York.	D. Z. Bessette, agent en chef, Montréal.	108,533	100,857	Sur la vie, système de répart.
La Cie d'assurances National d'Irlande.	Matthew C. Hinshaw, Montréal.	100,161	100,161	Contre l'incendie.
*La Cie d'assurances sur la vie, de New-York.	William F. Smith, agent en chef, Montréal.	1,273,000	1,163,700	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie "North American".	Wm. McCabe, directeur-gérant, Toronto.	60,069	55,775	do
La Cie d'assurances "North British and Mercantile", Londres, Ang.	Thos. Davidson, directeur-gérant, Montréal.	772,093	719,993	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurances du Nord, d'Aberdeen et Londres.	Robt. W. Tyre, gérant, Montréal.	211,700	209,555	Contre l'incendie.
L'Association d'assurances contre les accidents, de Norwich et Londres, Norwich, Ang.	Alfred Robinson, agent en chef, London, Ont.	56,400	50,400	Sur la vie.
La Société d'assur. contre l'incendie "Norwich Union", Ang.	Scott et Walmsley, agents généraux, Toronto.	58,400	58,400	Contre les accidents.
La Corporation de garantie et contre les accidents sur l'océan.	Alex. Dixon, gérant, Toronto.	149,333	146,833	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre les accidents d'Ontario.	Francis F. Rolland, agent en chef, Montréal.	82,247	82,247	Sur la vie, système de répart
La Cie d'assurances Mutuelle sur la vie, d'Ontario.	A. L. Eastman, agent en chef, Toronto.	22,500	21,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances "Phenix", de Brooklyn.	Wm. Hendry, gérant, Waterloo.	100,000	92,693	Sur la vie.
La Cie d'assurances "Phoenix", de Hartford, Conn.	A. M. M. Kirkpatrick, agent en chef, Toronto.	100,000	100,000	Contre l'incend. et nav. intér.
La Soc. dite "Provident Savings Life Assurance", New-York.	Smith et Talley, agents en chef, Montréal.	217,127	173,200	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'inc. Phoenix, de Londres, Ang.	Peterson et Fils, agents généraux, Montréal.	54,500	50,400	do
La Cie d'assurances "Queen", d'Amérique, New-York.	R. H. Mason, agent en chef, Toronto.	59,500	56,200	do
La Cie d'assurances "Queen", d'Amérique, New-York.	Edwin Jones, président, Québec.	252,200	256,200	do
La Cie d'assur. sur la navig. intér. dite "Reliance" (limitée), Londres, Ang.	Geo. Simpson, agent en chef, Montréal.	110,980	104,797	Sur la navigation intérieure.
La Société d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", Londres, Ang.	E. L. Boud, agent en chef, Montréal.	110,277	110,277	Sur la vie.
La Cie d'assurances Royale, Liverpool, Ang.	J. Cassie Hutton, procureur, Montréal.	689,533	689,533	Contre l'incend., et sur la vie.

LISTE des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assurances—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agentee pour la réception des significations de procédures.	Dépôts entre les mains du receveur général.		Nature des assurances.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assurances Union Ecossoise et Nationale, d'Edimbourg, Ecosse.	Walter Kavanagh, agent, Montréal.	\$ 100,838	\$ 100,483	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. sur la vie "Standard," d'Edimbourg, Ecosse.	W. M. Ramsay, gérant, Montréal.	3,078,070	2,754,361	Sur la vie.
La Société d'assurances sur la vie "Star," Londres, Ang.	Alfred W. Biggs, agent en chef, Toronto.	146,000	146,000	Sur la vie.
Le bureau d'assurances "Sun," Londres, Ang.	H. M. Blackburn, agent en chef, Toronto.	308,410	295,333	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Sun," du Canada.	R. Macaulay, directeur-gérant, Montréal.	64,000	57,600	Sur la vie.
La Cour Suprême de l'ordre indépendant des forestiers.	Dr Oronhyatchia, agent en chef, Toronto.	100,000	100,000	Assurances sur la vie dans le cas d'incapacité et de maladie d'après le système de répartition.
La Cie d'assurances de tempérance génér. sur la vie de l'A. N.	Henry Sutherland, agent en chef, Toronto.	75,211	50,000	Sur la vie.
†† La Cie d'assurances "Travelers," de Hartford, Conn.	Frank F. Parkins, agent en chef, Toronto.	848,113	774,446	Sur la vie et contre les accid.
† La Cie d'assurances Union Mutuelle, sur la vie, Portland, du Maine.	Henri F. Morin, procureur, Montréal.	572,468	563,468	do
La Société d'assurances Union, de Londres, Ang.	T. F. Morrissey, agent en chef, Montréal.	226,335	213,667	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie, United States, dans la ville de New-York.	Lewis A. Stewart, agent en chef, Toronto.	145,000	145,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances Western	J. J. Kenny, directeur-gérant, Toronto.	57,700	51,980	Contre l'incendie et nav. int.

* Cette compagnie a aussi \$892,500 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. † Cette compagnie a aussi \$1,005,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi \$1,218,197 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ** Cette compagnie a aussi \$2,010,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi \$760,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi \$157,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada en vertu de l'Acte des assurances.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessous mentionnées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées, en vertu de l'article 32 de l'Acte des Assurances, à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises avant le 31 mars 1878, et leurs dépôts sont applicables à ces polices, sujet aux dispositions des actes d'assurances.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Opérations.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assur. Mutuelle sur la vie dite Connecticut, de Hartford, Conn.	F. W. Evans, agent général, Montréal.	\$ 100,000	\$ 100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie d'Edimbourg, Ecosse.	David Higgins, agent en chef, Toronto.	161,667	150,367	Sur la vie.
L'Association d'assurances sur la vie d'Ecosse, Edimbourg, Ecosse.	Charles M. Holt, agent en chef, Montréal.	154,760	154,760	Sur la vie.
La Cie Nationale d'assurances sur la vie des Etats-Unis d'Amérique, Washington, D.C.	F. A. Powis, agent en chef, Hamilton.	110,000	110,000	Sur la vie.
La Cie d'ass. mutuelles sur la vie dite "North-Western" de Milwaukee.	William Angus, procureur, Montréal.	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelles sur la vie dite "Phoenix", Hartford, Conn.	H. D. Simpson, agent général, Montréal.	123,280	126,280	Sur la vie.
La Soc. d'assur. sur la vie dite "Scottish Amicable", Glasgow, Ecosse.	William W. Robertson, procureur, Montréal.	144,795	134,795	Sur la vie.
L'institution de Prévoyance Ecosseise, Edimbourg, Ecosse.	John Dunlop, procureur, Montréal.	100,000	90,000	Sur la vie.

Les compagnies d'assurances ci-dessous sont inscrites sous l'Acte des assurances, et sont autorisées à faire des opérations d'assurances au Canada, d'après le système de répartition :—

Nom de la compagnie.

Agent en chef pour la réception des significations de procédures.

L'Ordre Canadien des Forestiers de l'Univers W. C. Fitzgerald, agent en chef, London, Ont.
 L'association d'assur. sur la vie, dite "Colonial Mutual" J. F. Mathieson, agent en chef, Montréal.
 La Société de Secours mutuels des Commis-voyageurs W. G. H. Lowe, secrétaire, Toronto.
 Le Grand Conseil de l'Association catholique de secours mutuels. Samuel R. Brown, agent en chef, Toronto.
 La "Home Life Association of Canada" A. J. Pattison, agent en chef, Toronto.

ANNEXE

LÉGISLATION.

PROVINCE DE L'ONTARIO.

L'ACTE D'ASSURANCES DE L'ONTARIO, 1897.

(Acte à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs aux assurances, étant le chapitre 36 des statuts de 1897, sanctionné le 13 avril 1897.)

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée Législative de la province de l'Ontario, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte pourra être cité comme *l'Acte d'Assurances de l'Ontario, 1897.*

2. Lorsque les mots et expressions respectives suivantes se rencontreront dans le présent acte, ou dans ses annexes, ils seront interprétés de la manière ci-après mentionnée, à moins qu'une intention contraire ne soit manifeste :—

(7) "Officier de l'enregistrement" ou "Registraire" ou "Registraire d'assurances" signifient l'inspecteur des assurances ou le registraire des sociétés de bienveillance, selon qu'ils se rapportent à une compagnie d'assurance ou à une société de bienveillance respectivement.

(10) "Compagnie" signifie et comprend toute corporation, toute société ou association constituée ou non constituée en corporation, ou tout assureur qui entreprend ou effectue pour valable considération, ou convient ou offre d'entreprendre ou effectuer, dans la province, aucun contrat d'assurance selon les intentions du présent acte.

(12) Compagnie ou corporation "Canadienne" signifie une compagnie ou un corps constitué en corporation par le Parlement du Canada et faisant des opérations conformément à l'acte, ou d'un instrument en vertu desquels la compagnie ou le corps est devenu ainsi constitué en corporation.

(18) "Directeurs" comprennent le conseil ou le comité (quelque soit son nom) ayant la direction de la corporation d'assurance. "Officier" s'applique à tout fidéicommissaire, gérant, trésorier, secrétaire ou membre de conseil ou de comité de direction d'une corporation, ou à toute personne nommée par la corporation pour instituer ou recevoir la signification des procédures au nom de la compagnie.

(19) "Règles" signifient et comprennent les dispositions de la constitution et les règles ou règlements ou résolutions en vigueur dans le temps.

(20) "Bureau principal" signifie l'endroit où les principaux officiers exécutifs d'une corporation d'assurances font leurs opérations.

(21) "Agence principale" signifie le siège ou bureau principal d'affaires dans l'Ontario, d'une corporation extra-provinciale faisant des opérations d'assurances dans l'Ontario.

(22) "Écrit" en tant que cette expression s'applique à quelque acte, comprend un acte écrit ou imprimé ou en partie écrit et en partie imprimé; et "scellé" comprend un acte sous le sceau corporatif ou autre.

(23) "Contrat" signifie et comprend tout contrat ou convention scellé, par écrit ou verbal, dont le sujet tombe sous les dispositions du paragraphe 35 du présent article.

(24) "Police" comprend tout contrat d'assurance selon les dispositions du présent acte.

(25) L'expression "offre d'entreprendre quelque contrat" comprendra, quant à la corporation et à la personne agissant ou censée agir en son nom, l'établissement d'un signe ou d'une inscription contenant le nom de la compagnie, ou la distribution ou publication de quelque proposition, circulaire, carte, annonce, formule imprimée ou document semblable au nom de la compagnie, où toute sollicitation semblable écrite ou verbale faite au nom de la compagnie, ou toute perception ou acceptation des primes d'assurances.

(26) "Maturité" d'un contrat d'assurance signifie l'accomplissement d'un événement ou l'expiration du terme auquel échoie le bénéfice résultant du contrat.

(27) "Prime" comprend toute valable considération donnée ou promise pour l'assurance.

(28) "Billet de prime" signifie un instrument donné comme considération pour une assurance contre l'incendie ou sur le bétail, par lequel le faiseur entreprend de payer telle somme ou telles sommes que l'assureur pourra légalement exiger, le total de ces sommes ne devant pas dépasser un montant spécifié dans l'instrument.

(29) "Corporation d'assurance" ou "corporation" simplement, comprend toute corporation qui entreprend ou offre d'entreprendre un contrat d'assurance selon les dispositions du paragraphe 35 et aussi comprend toute corporation existant continuellement qui entreprend ou offre d'entreprendre tel contrat, et qui bien qu'elle ne soit pas actuellement constituée en corporation, a néanmoins légalement droit d'intenter des procédures et d'en recevoir signification au nom d'aucun de ses officiers ou d'un officier public.

* * * * *

(31) "L'assureur" signifie la corporation qui entreprend le contrat d'assurance ou de réassurance, selon le cas.

(32) "L'assuré" signifie la personne dont la propriété, la vie, la sûreté, la santé, la fidélité ou l'intérêt assurable, est assuré.

(33) "La personne nommée", lorsque cette expression est employée relativement aux rentes viagères sur des vies, signifie une personne désignée sur la vie de laquelle dépend la rente viagère d'une autre.

(34) "Maximum" signifie la plus forte somme qu'en vertu du contrat l'assurance peut atteindre, mais qu'elle ne peut en aucun cas dépasser.

(35) "Assurance" comprend ce qui suit, que ce soit un contrat primitif d'assurance ou un contrat de réassurance, et que la prime payable soit une somme certaine ou se compose de sommes incertaines ou variables quant au temps, au nombre et au montant :

(a) L'assurance contre la mort, la maladie, l'infirmité, le hasard, les accidents, l'invalidité, ou contre tout changement d'état physique ou mental ;

(b) L'assurance contre les pertes financières ; ou contre les pertes d'ouvrage, d'emploi, de pratique, de clientèle, de gage, de rente, profits ou de revenus ;

(c) L'assurance de la propriété contre les pertes ou les dommages de quelque cause que se soit, que l'obligation de l'assureur soit d'indemniser par des paiements en espèces ou par le rétablissement ou la réintégration de la propriété assurée ;

(d) Les contrats de dotation, de dotation par répartitions de tontine, de semi-tontine, de bénéfice à vie, de rente viagère ; ou contrat de placement d'après le système tontine, ou d'après les principes de survivant au bénéfice des membres qui persistent ; ou contrat de placement embrassant les choses imprévues de la vie ; et

(e) Tout contrat fait en considération d'une prime et basé sur les calculs de la vie ; ou tout contrat fait à raison de cette considération et ayant pour objet la vie, la sûreté, la santé, la fidélité, ou l'assurance d'une personne, que les bénéfices de ce contrat soient originairement payables à l'assuré ou à la personne qu'il a indiquée ou à ses ayants cause à ou ses représentants, ou en fidéicommiss pour un bénéficiaire quelconque, ou à l'assuré à titre d'indemnité ou d'assurance contre toute obligation qu'il pourrait encourir à raison du décès d'une personne ou du mal qu'elle pourrait subir ; ou

(f) Tout contrat de placement en vertu duquel des déchéances, ou paiements faits par des membres qui cessent de contribuer, accroissent au bénéfice des membres qui persistent, sauf lorsqu'une corporation autre qu'une corporation d'assurance est expressément autorisée à entreprendre ce contrat par un statut en vigueur dans Ontario ; et

(g) Généralement tout contrat de la nature d'aucun de ceux qui précèdent, en vertu duquel les bénéfices sont payables à la survenance ou après la survenance d'un événement imprévu.

(36) "Assurance de la personne" comprend l'assurance contre la mort, la maladie, l'infirmité, le hasard, les accidents, l'invalidité, ou contre tout changement d'état physique ou mental, ou tout contrat d'assurance ayant pour objet la vie, la santé, la sûreté ou l'état physique ou mental d'une personne.

(37) "L'assurance de dotation" comprend tout contrat d'assurance qui contient une promesse de payer une somme connue ou pouvant être connue à une date future fixe, pourvu que l'assuré soit alors vivant. Une promesse de payer une telle somme si l'assuré atteint l'expectative de la vie sera censé être une assurance de dotation.

(37a) "Assurance par répartition", ou "assurance sur le système de répartition", comprend tout contrat dans lequel la prime n'étant pas une note de prime autorisée par un statut en vigueur dans Ontario, se compose de sommes incertaines ou variables en temps, en nombre ou en somme ; et comprend aussi tout contrat par lequel les profits se trouvent de toute façon à dépendre de la perception de sommes prélevées sur des personnes qui ont des contrats semblables ou sur des membres de la corporation contractante ;

Pourvu que les assurances par répartition entreprises et transigées sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada soient réputées des assurances par répartition pour les fins de la présente loi.

(38) "Bénéfice" comprend tout bénéfice, boni et deniers d'assurances payables par l'assureur en vertu de contrat ; et "bénéficiaire" comprend toute personne ayant droit à ces deniers, et les exécuteurs, administrateurs et ayants cause de toute personne y ayant ainsi droit.

(39) Dans l'assurance de la personne le mari, la femme, les enfants, les petits enfants et la mère de l'assuré constitueront une classe appelée "bénéficiaires privilégiés", et tous les autres bénéficiaires sont appelés "bénéficiaires ordinaires".

(40) Dans telle assurance la phrase "héritiers légaux" ou "héritiers légitimes" signifiera et comprendra tous les enfants légitimes survivants de l'assuré, et aussi la femme ou le mari, survivant de l'assuré ; ou, lorsque l'assuré est mort sans enfant survivant légitime, et célibataire, elle signifiera les personnes ayant droit de partager d'après la loi des distributions.

(41) "Bénéficiaire pour valeur" signifie un bénéficiaire pour valable considération autre que le mariage.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(42) “ Assurance mutuelle ” signifie, dans le cas d’une assurance contre l’incendie ou sur le bétail sur pieds, l’assurance donnée en considération d’un billet de prime ou entreprise avec ou sans un paiement immédiat en espèce sur cette assurance ; et “ compagnie mutuelle ” signifie une compagnie autorisée à faire uniquement ce genre d’assurance.

(43) “ Assurance au comptant ” signifie une assurance donnée pour une considération en espèces sans billets de primes.

(46) “ Assurance de navigation intérieure ” signifie une assurance maintenue au sujet de risques d’assurance en amont du port de Montréal.

(47) “ L’assurance de garantie ” comprend les contrats par lesquels une corporation, raison sociale ou personne autre que l’assureur entend d’assurer la validité d’un titre, et n’étant pas le débiteur, entend d’assurer le paiement de deniers dus ou à échoir.

(53) “ Créancier ” comprend toute personne ayant droit de réclamer en vertu d’une police, arrivée à maturité ou en vertu d’une police ayant une valeur de rachat fixe ; et dans le cas d’une corporation que la loi ou les règlements du département exigent de maintenir une réserve déterminée ou pouvant être déterminée pour faire face à ses obligations en vertu de polices non arrivées à maturité, “ créancier ” comprend aussi toute personne portant ou ayant droit de réclamer en vertu d’une telle police non arrivée à maturité.

(54) “ Demande régulière ” comprend tous renseignements, preuves et choses essentielles que le registraire exigera de fournir ; et aussi le paiement d’avance au trésorier provincial des honoraires ci-après prescrits relativement à toute demande, certificat ou document exigé ou émis en vertu de cet acte.

(55) “ Sur preuve ” telle que cela s’applique à toute affaire se rapportant à l’enregistrement d’une corporation ou personne, ou à l’enregistrement de toute affaire ou chose que l’on exige d’enregistrer ; signifie sur preuve à la satisfaction du registraire.

(56) “ Appel ” comprend toute révision judiciaire d’un jugement, décision, ordre, instruction, détermination ou conviction, et comprend aussi toute cause dite ou réservée et tout désistement de procédure par voie de certiorari ou autrement.

CONSTITUTION EN CORPORATION DE SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE.

30. (1) Aucune compagnie, société, association ou organisation constituée en corporation après le dixième jour de mars 1890, en vertu du statut révisé concernant les sociétés de bienveillance, de prévoyance et autres, ou en vertu d’aucun acte le modifiant ou le revisant, ne sera autorisée d’entreprendre ou effectuer pour valable considération, ou de convenir ou offrir d’entreprendre ou effectuer aucun contrat d’assurance selon l’intention de l’article 2 du présent acte ; et toute personne qui, en contravention de cet article, agit ou tente d’agir pour aucune telle corporation dans aucun tel contrat ou offre, sera coupable d’une offense punissable de la manière prescrite par l’article 85 du présent acte.

(2) Aucune compagnie, société, association ou organisation constituée en corporation en vertu du statut révisé concernant les sociétés de bienveillance, de prévoyance et autres sociétés le ou avant le dixième jour de mars 1890, et non autorisée par son certificat original ou déclaration de constitution en corporation à entreprendre des contrats comme ceux mentionnés dans le paragraphe immédiatement précédent, sera, en vertu de l’article 19 du dit statut révisé ou autrement, autorisé à changer et étendre les objets de la corporation de manière à comprendre l’entreprise de contrats de cette nature.

31. Si un corps régulièrement constitué en corporation pour entreprendre de tels contrats en vertu d’aucune loi antérieure de la province ou à être constitué en corporation en vertu des articles 33 à 38 inclusivement, du présent acte, ne commence pas réellement ses opérations dans les deux ans qui suivront la constitution en corporation, ou pendant deux années consécutives ne fait pas usage de ses pouvoirs corporatifs pour les fins ou pour la fin principale énoncée dans la déclaration ou la demande de constitution en corporation, tel défaut d’usage constituera *ipso facto* une forclusion des pouvoirs corporatifs, excepté en autant qu’il sera nécessaire pour la liquidation des affaires de la corporation ; et dans toute action ou procédure dans laquelle on alléguera tel défaut d’usage, la preuve de cet emploi incombera à la corporation.

32. (1) Si après qu’un temps raisonnable aura été donné à la corporation pour se faire entendre, il paraît au lieutenant-gouverneur en conseil qu’aucun corps constitué en corporation en vertu des articles ou dispositions mentionnées dans les articles 30 et 31, se sert de ses pouvoirs corporatifs pour aucune fin frauduleuse ou illégale, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de suspendre pour une période limitée ou de révoquer les dits pouvoirs corporatifs, et sur toute révocation les pouvoirs corporatifs cesseront absolument *ipso facto*, excepté pour la seule fin de la liquidation des affaires de la corporation ; et la Haute-Cour, sur la pétition du procureur général ou de toute personne intéressée, pourra, par jugement ou ordre, limiter le temps pendant lequel la corporation devra régler et clore ses comptes, et pourra pour cette fin spéciale, ou pour les fins de la liquidation en général, nommer un receveur.

(2) Avis de toute suspension ou révocation de pouvoirs corporatifs comme susdit sera donné dans la *Gazette de l’Ontario* et ailleurs aussi si le lieutenant-gouverneur en conseil le décide ainsi.

(3) Si durant la suspension ou après la révocation de ses pouvoirs corporatifs, aucun directeur, officier, agent, employé ou autre personne agissant ou censé agir au nom du corps jusqu’à ce temps constitué en corporation, entend aucun contrat d’assurance selon l’intention de cet acte, il sera coupable d’une offense punissable de la manière prescrite dans l’article 85 du présent acte.

CHANGEMENT DE NOM OU DE BUREAU PRINCIPAL.

(Toutes les corporations d'assurances provinciales.)

40. (1) Lorsqu'une corporation d'assurance sous l'autorité de la législature de cette province désire adopter un nom différent de celui sous lequel elle a été constituée en corporation, ou lorsque dans l'opinion du registraire des assurances le nom sous lequel la corporation a été constituée peut être facilement confondu avec celui d'aucune autre corporation existante, ou pour des motifs publics est autrement sujet à objection, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du dit registraire, approuvée par le ministre, pourra changer le nom de la corporation pour quelque autre nom qui sera mentionné dans l'arrêté du conseil; mais aucun tel changement de nom n'affectera les droits ou les obligations de la corporation; et toutes les procédures qui pourraient avoir été continuées ou commencées par ou contre la corporation sous son ancien nom, pourront être continuées ou commencées par ou contre la corporation sous son nouveau nom.

(2) Le bureau principal d'une corporation pourra être changé d'après une procédure semblable.

(3) De tout tel changement de nom ou de bureau principal ou de demande de changement de nom ou de bureau principal, il sera donné dans la *Gazette de l'Ontario* tel avis ou autrement que le registraire prescrira.

DÉPÔTS AU GOUVERNEMENT.

44. Une compagnie ayant fait un dépôt en vertu du présent acte aura droit de retirer le dépôt, avec la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil, chaque fois qu'il sera démontré à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil que la compagnie fait ses opérations d'assurance sans l'autorité d'un permis du Dominion du Canada.

ENREGISTREMENT DES CORPORATIONS D'ASSURANCES.

54. A compter du 31 décembre 1892, nulle assurance autre que celle qui fait l'objet des dispositions et du but de l'*Acte concernant le titres de biens-fonds*, et autre que des contrats de garanties entrepris par une compagnie enregistrée sous l'autorité de l'*Acte des corporations de prêts*, ne se fera ou ne s'entreprendra dans l'Ontario, si ce n'est pas une corporation dûment enregistrée en la manière stipulée au présent acte. Pourvu que l'enregistrement d'aucun fonds de retraite ou d'assurance ou d'annuités, administré ou contrôlé par le gouvernement fédéral du Canada pour l'avantage de son service civil, ne soit exigé.

55. Deux registres seront ouverts et tenus comme suit :

(1) Un registre des corporations énumérées dans les articles 58 et 59; ce registre, qu'on pourra appeler "registre des compagnies d'assurances", sera tenu dans le bureau et sous la direction de l'inspecteur des assurances.

(2) Un registre des sociétés de bienveillance.

(3) Dans le présent acte "registraire" ou "registraire d'assurances" signifie l'inspecteur des assurances ou le registraire des sociétés de bienveillance, selon que l'affaire se rapporte à une compagnie d'assurance ou à une société de bienveillance respectivement.

56. (1) Le devoir de déterminer et de distinguer ces corporations d'assurance qui aux termes de la présente loi ont légalement le droit de s'inscrire sur le registre des licences d'assurances, et d'accorder en conséquence des certificats d'enregistrement, incombera au registraire des assurances, soumis à appel tel que ci-après stipulé.

(2) Pour les fins de ses devoirs, aux termes du présent acte ou de tous autres actes de cette province relatifs aux assurances, le registraire pourra exiger ou prendre ou recevoir des affidavits ou dépositions, et pourra examiner des témoins sous serment, et le registraire aura les mêmes pouvoirs d'assigner les officiers des corporations, les receveurs et liquidateurs et autres personnes à comparaître comme témoins, de les forcer à comparaître et de les forcer à produire les livres et documents et à rendre témoignage, que toute cour de justice dans les causes civiles.

REGISTRE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES; QUELLES CORPORATIONS POURRONT ÊTRE INSCRITES SUR CE REGISTRE.

57. Les compagnies d'assurances qui, lors de l'adoption du présent acte, seront dûment enregistrées comme telles, seront admissibles à l'enregistrement sur le registre des compagnies d'assurances.

59. (1) Les licenciés d'assurance du Canada, sur demande et sur la preuve de l'existence de telle licence, pourront être inscrits sur le registre des licences d'assurance.

(2) Pour les fins du présent acte le mot "licencié" comprendra des corporations autorisées par un acte ou un document exécuté avant le 16e jour d'avril 1895, en vertu de l'article 38 de l'*Acte des assurances du Canada*, ou exécuté sur la garantie d'un dépôt substantiel en vertu de l'article 39 du dit acte, ou exécuté en vertu d'autres dispositions de cet acte sur telle garantie, et chaque licencié porteur d'une licence en vertu de l'*Acte des assurances du Canada* sera réputé une corporation pour les fins d'enregistrement en vertu de cet article.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(3) Lorsqu'une corporation licenciée ou autorisée en vertu de l'article 39 de l'Acte des assurances du Canada sera enregistrée en vertu du présent acte, chaque police et certificat émis et employé dans l'Ontario se conformera et sera sujet aux dispositions du dit article; et sur toute contravention du dit article la corporation sera susceptible de voir suspendre ou annuler son enregistrement en vertu du présent acte.

(4) La suspension ou l'annulation de l'autorisation accordée en vertu de l'Acte des assurances du Canada opérera *ipso facto* et sans avis du registraire dans les cas respectifs comme une suspension ou une annulation d'enregistrement aux termes de cette présente loi.

Pourvu que, lorsque après telle suspension d'autorisation en vertu de l'Acte des assurances du Canada, la corporation ait été admise en vertu du dit acte de faire revivre son autorisation, le registraire pourra accorder une reprise de l'enregistrement et donner son certificat à cette fin.

(5) Les corporations, compagnies ou assureurs selon les intentions de l'article 3 (a), ou 32 de l'Acte des assurances du Canada, pourront, sur demande régulière, être admis à l'enregistrement comme s'ils étaient licenciés en vertu du dit acte.

(7) Pour les fins des deux paragraphes immédiatement précédents, le terme de l'enregistrement annuel commencera et finira aux dates respectives ci-après prescrites dans les cas des licences d'assurances du Canada.

PROCÉDURES POUR L'ENREGISTREMENT; DURÉE DE L'ENREGISTREMENT.

64. (1) Les demandes des corporations d'assurance pour être enregistrées conformément aux termes de la présente loi seront faites d'après une formule que fournira le registraire, et la requérante remettra au registraire, à son bureau, la requête, dûment complète, avec les témoignages que la formule requiert par ses conditions, et la requérante produira telles autres informations, matière à être témoignage, ou donnera tel avis public de la requête que le registraire ordonnera; dans le cas des corporations faisant ou entreprenant, ou offrant d'entreprendre ou de faire de l'assurance dans Ontario au 14^e jour d'avril 1892, lors de l'adoption du présent acte, ces corporations devront faire dûment demande d'enregistrement le ou avant le treizième jour de juin 1892.

(2) Pour des raisons suffisantes et en considération du paiement au trésorier provincial d'un honoraire ci-après stipulé, le registraire pourra par écrit sous sa signature et sous le sceau de son bureau prolonger les délais pour la remise d'une requête ou pour compléter une requête déjà remise ou offerte.

66. (1) Lorsqu'une corporation qui demande d'être enregistrée à son bureau principal d'affaires ailleurs que dans Ontario, sa demande d'enregistrement sera accompagnée d'une procuration de la corporation en faveur d'un agent résidant dans Ontario; la procuration portera le sceau de la corporation et elle sera signée par le président et le secrétaire, ou par tous autres fonctionnaires en présence d'un témoin qui jurera ou affirmera de la valable exécution de la procuration, et la position officielle qu'occupent dans la corporation les fonctionnaires qui auront signé cette procuration sera attestée sous serment ou par affirmation par une personne qui connaît les faits nécessaires à cette fin.

(2) La procuration déclarera à quel endroit de la province l'agence principale de la corporation est ou doit être établie, et autorisera expressément le procureur à recevoir la signification des documents dans toutes les actions ou procédés intentés contre la corporation dans la province pour les obligations que la corporation pourra y encourir, et aussi de recevoir du registraire tous les avis que la loi requiert de donner ou qu'on juge à propos de donner; et elle déclarera que la signification de documents pour et au sujet de telles obligations et la réception de tels avis à tel bureau ou agence principale ou personnellement, à ou par tel procureur à l'endroit où cette agence principale est établie, seront légales et lieront la corporation à toutes fins que de droit.

(3) La procuration dûment exécutée sera déposée par le registraire dans son bureau.

67. Lorsque la corporation change son agent principal ou son agence principale dans la province, elle déposera chez le registraire une procuration telle que susdite qui contiendra ce ou ces changements à cet égard et qui renfermera une déclaration semblable quant à la signification de procédés ou d'avis tel que précédemment stipulé; et chaque corporation, lors de la préparation des états sommaires ou annuels ci-après prévus, déclarera que dans sa charte, son acte constitutif, acte de règlement ou acte d'association, et dans sa constitution et par les règlements faits en vertu de cette constitution, nulle modification ou changement n'a eu lieu de nature à affecter ses contrats d'assurance faits ou à faire; ou si ce changement a eu lieu, elle indiquera clairement le changement et déclarera que nul changement n'a été fait par l'agent ou dans l'agence principale sans que dans l'un ou l'autre cas avis de ce changement ou de cette modification ait été dûment donné au registraire.

68. (1) Après que la procuration aura été produite tel que susdit, tout procédé ou action intenté contre la corporation pour des obligations encourues dans la province pourra être valablement signifié à la corporation à son agence principale; et tous les procédés pourront se poursuivre jusqu'à jugement et exécution de la même manière et avec le même effet que dans une action civile dans la province: pourvu que rien dans cet article n'invalide la signification faite de toute autre façon dont on peut légalement signifier la corporation.

2. Si la procuration devient invalide ou sans effet pour une raison quelconque, ou si une autre signification ne peut se faire, le tribunal ou juge pourra ordonner une autre signification des procédés

par voie de telle publication qu'il jugera nécessaire de faire dans l'espèce pendant au moins trois semaines, dans au moins un papier-nouvelles; et cette publication sera censée une signification valable de tels procédés à la corporation.

69. (1) Sur le registre des licences d'assurance ou sur le registre des sociétés de bienveillance, selon le cas, le registraire y inscrira le nom de chaque corporation que de temps à autre il jugera avoir légalement droit à l'enregistrement, avec la date du commencement de l'enregistrement; aussi le terme pendant lequel en l'absence d'une suspension, d'une révocation ou d'une annulation, l'enregistrement doit durer; lequel terme commencera à compter de la date du commencement et expirera pas plus tard que le trentième jour de juin suivant, sauf dans le cas des corporations mentionnées à l'article 59 de cet acte, et pour les dites corporations exceptées, le terme d'enregistrement ne dépassera pas douze mois; il inscrira aussi le lieu où est situé le bureau principal ou l'agence principale, s'il y en a, de la corporation, et s'il y a une agence principale, le nom et l'adresse de l'agent principal; aussi la nature ou le genre d'assurance pour lequel la corporation est enregistrée; aussi si pendant le terme l'enregistrement a été suspendu, ou remis en vigueur ou révoqué ou annulé, la date et l'autorité de cette suspension, remise en vigueur, révocation ou annulation.

(2) A toutes les corporations enregistrées tel que susdit, le registraire remettra sous sa signature et sous le sceau de son bureau, un certificat d'enregistrement ou de renouvellement, selon le cas, déclarant qu'on lui a démontré que la corporation a droit de s'inscrire comme compagnie d'assurance ou société de bienveillance (selon le cas) * * * en vertu de cette loi, et que la corporation est conséquemment enregistrée pour le terme et les fins indiqués au certificat.

70.—(1) Dans le cas des corporations mentionnées à l'article 59 de cet acte, et qui reçoivent de temps à autre une licence ou autres pouvoirs en vertu de l'Acte des assurances du Canada, la corporation, après son premier enregistrement, présentera annuellement au registraire sa licence qui existera alors dans les trente jours à compter de l'émission de cette licence, et sur la présentation de cette licence et le paiement au trésorier provincial des honoraires ci-après stipulés, elle aura droit d'être enregistrée, ou de renouveler son enregistrement, et à défaut de tel renouvellement ou enregistrement dans les dits trente jours, la corporation sera censée n'être pas enregistrée.

Pourvu que la corporation soit dispensée de présenter ce document sur réception par le registraire de la part du fonctionnaire fédéral requis d'un avis déclarant que cette licence ou document a été de fait délivré à la corporation nommée dans l'avis, et qu'elle autorise la transaction d'affaires d'assurance du genre et pour le terme indiqué dans l'avis.

(2) La suspension ou l'annulation ou l'absence du renouvellement de la licence délivrée sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada ou délivrée par aucune province du Canada à une corporation d'assurances enregistrée dans l'Ontario aura *ipso facto* le même effet dans chaque cas qu'une suspension ou annulation d'enregistrement aux termes de cette loi, sans avis du registraire; mais l'enregistrement ainsi suspendu pourra être remis en vigueur tel que le stipule cette loi.

71. Sur preuve qu'une corporation a par accident ou pour des causes inévitables été empêchée de se conformer aux dispositions du présent acte dans les délais voulus, et sur paiement au trésorier provincial des honoraires ci-après stipulés, le registraire pourra par écrit, sous sa signature et le sceau de son bureau, accorder pour un délai restreint un certificat intérimaire d'enregistrement, ou pourra par cet écrit prolonger pendant un délai restreint la durée du certificat d'enregistrement subsistant alors; mais à défaut dans l'un et l'autre cas du renouvellement de l'enregistrement avant l'expiration des délais ainsi limités, la corporation sera censée n'être pas enregistrée.

73. Nulle corporation ne sera enregistrée sous un nom identique à celui sous lequel une autre corporation existante est enregistrée, ou qui lui ressemble de si près que le nom est à peu près le même, et elle ne sera pas enregistrée sous tout autre nom de nature à tromper, dans l'opinion du registraire, les membres ou le public quant à son identité; et nulle corporation enregistrée ne sera enregistrée sous un nom nouveau ou différent à moins qu'on ne prouve que ce nom nouveau et différent est autorisé par la loi.

PREUVE DE L'ENREGISTREMENT ET D'AUTRES MATIÈRES; AVIS SOUS L'AUTORITÉ DE L'ACTE.

74.—(1) Le registraire fera publier dans la *Gazette d'Ontario* en mars chaque année une liste des corporations qui sont enregistrées à la date de la liste; de plus, si dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux listes de corporations enregistrées, une nouvelle corporation est enregistrée, ou si l'enregistrement d'une corporation est suspendue ou annulé, ou si un enregistrement suspendu est remis en vigueur, il en fera publier un avis dans la *Gazette d'Ontario*.

(2) Une liste ou un avis publié dans la *Gazette d'Ontario* sous le nom du registraire, sera admis sans autre preuve devant un tribunal et devant tous les juges de paix et autres comme preuve *prima facie* des faits énoncés dans tel avis ou liste publié.

(3) Toutes les copies d'états, de rapports, ou autres publications officielles du registraire comportant qu'elles ont été imprimées par l'imprimeur de la reine ou l'imprimeur de l'Assemblée législative, ou qu'elles ont été imprimées par ordre de l'Assemblée législative, seront sans autre preuve admises comme preuve de telle publication et impression, et comme vraies copies des originaux ainsi imprimés et publiés.

(4) Le sceau ou la signature du registraire sera admis en témoignage sans qu'il soit nécessaire de prouver son authenticité ou le caractère officiel de la personne qui a signé.

(5) Le certificat sous la signature du registraire et le sceau de son bureau déclarant qu'à un jour dit la corporation ou la personne qui y est mentionnée était enregistrée, ou qu'elle n'était pas enre-

gistrée aux termes du présent acte, ou que l'enregistrement d'une corporation ou personne a été originairement accordé, ou renouvelé, ou suspendu, ou remis en vigueur, ou révoqué ou annulé, à un jour dit, constituera une preuve *prima facie* en cour ou ailleurs des faits énoncés dans le certificat.

(6) Chaque certificat d'enregistrement accordé en vertu de cet acte indiquera le premier et le dernier jour du terme pendant lequel la corporation ou la personne est enregistrée; et la corporation ou la personne ainsi enregistrée sera censée l'être au commencement du premier jour jusqu'à l'expiration du dernier jour ainsi spécifié.

(7) Des copies ou des extraits de tout livre, archive, acte ou document déposés dans le bureau du registraire, certifiés par lui vraie copie ou extrait, et scellés du sceau de son bureau, seront une preuve *prima facie* du même effet légal que l'original en cour ou ailleurs.

(8) Pour les fins de cet article "registraire" comprendra le député ou l'assistant du registraire.

(9) Dans le cas d'aucun document dont le présent acte ou aucun acte mentionné dans l'annexe du dit acte exige la production dans le bureau du registraire provincial, un certificat de production constituera une preuve *prima facie* de cette production s'il est signé ou censé signé par le député ou l'assistant du registraire, ou par celui qui remplit les fonctions de député ou d'assistant.

(10) Les livres, comptes et documents de la corporation et les inscriptions dans les livres par ses officiers ou le receveur ou le liquidateur constitueront une preuve *prima facie* des affaires auxquelles ces inscriptions se rapportent, contre la corporation ou aucune de ses succursales ou loges, ou entre aucune des succursales, loges ou leurs membres respectifs, ou entre les contributeurs ou prétendus contributeurs.

(11) Tous les règlements de la corporation seront couchés par écrit et porteront le sceau ordinaire de la corporation, et toute copie ou extrait de ces règlements, certifiés sous la signature du président, du secrétaire ou du gérant, constitueront une preuve *prima facie* dans toutes les cours de justice civiles dans l'Ontario, de ces règlements ou extraits de règlements, et qu'ils ont été régulièrement faits et sont en vigueur; et dans toute action ou procédure civile il ne sera pas nécessaire d'amener des témoins pour prouver le sceau de la corporation, et les documents réputés être scellés avec le sceau de la corporation, attestés par son président, son secrétaire ou son gérant, seront tenus *prima facie* avoir été scellés régulièrement avec le sceau de la corporation.

75. Suet à la condition statutaire 23 de l'article 168, la remise d'un avis écrit à une corporation, d'assurance pour aucune des fins de cet acte, lorsque le mode n'en est pas autrement expressément stipulé, pourra se faire par lettre délivrée au bureau principal de la corporation dans l'Ontario, ou par lettre chargée adressée à la corporation, son gérant ou agent à tel bureau principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre manière à un agent autorisé de la corporation.

SUSPENSION OU ANNULLATION DE L'ENREGISTREMENT; APPELS.

76.—(1) La survenance d'aucun des événements qui suivent annulera par le fait même et sans avis du registraire l'enregistrement de la corporation intéressée:

- (a) L'abrogation ou l'expiration sans renouvellement de sa charte, l'acte d'association, ou l'acte de règlement, ou de son acte ou de ses actes d'incorporation; ou
- (b) La révocation de ses pouvoirs constitutifs;
- (c) L'annulation ou l'expiration de la licence ou autre document d'autorité par lequel la corporation a été autorisée à exercer ses pouvoirs constitutifs pour la transaction d'affaires d'assurance;
- (d) L'adoption d'une résolution par la corporation pour sa liquidation;
- (e) L'arrêt d'un tribunal ordonnant la liquidation de la corporation;

Et sur preuve qu'aucun des événements est arrivé le registraire, après avoir donné avis à la corporation, lorsqu'une contestation doit surgir, fera l'inscription convenable sur le registre.

(2) La survenance d'un des événements qui suivent aura, *ipso facto* et sans avis du registraire, l'effet de suspendre les corporations intéressées.

- (a) La suspension d'aucun des actes, instruments ou documents mentionnés dans le premier et le troisième sous-paragraphe du paragraphe qui précède; ou
- (b) La suspension des pouvoirs constitutifs de la corporation;

Et sur la preuve qu'aucun des dits événements est arrivé le registraire après avoir donné avis à la corporation lorsqu'une contestation doit surgir, fera l'inscription convenable sur le registre.

(3) Lorsque la survenance d'aucun des événements mentionnés dans les deux sous-paragraphe qui précèdent est contestée par un écrit remis au registraire à son bureau, le registraire décidera des questions de fait et de droit, et rendra sa décision par écrit, soumise toutefois à l'appel prévu à l'article 78.

Pourvu néanmoins qu'avis de la survenance de tel événement, si elle est publiée par les autorités compétentes dans la *Gazette* officielle de la province, du territoire, de la puissance, du pays ou de l'Etat par lequel la corporation a été constituée, licenciée ou autorisée à faire de l'assurance, ou dans la *Gazette d'Ontario*; ou qu'un avis officiel donné autrement par la province, le territoire, la puissance, le pays ou l'Etat, au registraire, constitue une autorité suffisante pour celui-ci de faire sur le registre les inscriptions susmentionnées.

(4) Lorsqu'une corporation constituée en vertu d'un statut d'Ontario cesse d'être enregistrée, le registraire produira un avis du fait au greffe.

(5) Dans le présent article et les articles subséquents le mot "greffe" signifiera le greffe ordinaire lorsqu'il s'agit d'une corporation dont le bureau principal est à Toronto, ou dans le comté de York; et lorsqu'il s'agit d'une corporation dont le bureau principal est dans un autre comté, il signifiera le greffe ou la cour de ce comté.

77. (1) Lorsque le registraire décide dans aucune cause contestée qu'une corporation a ou n'a pas légalement droit à l'enregistrement, ou au renouvellement de l'enregistrement, ou lorsqu'il suspend, remet en vigueur ou annule l'enregistrement d'une corporation, le registraire, excepté de la manière autrement prévue dans le présent acte, rendra sa décision par écrit et fera délivrer une copie de sa décision certifiée sous le sceau de son office, par lettre chargée ou autrement, à la corporation, à son siège social ou à son bureau principal dans l'Ontario.

(2) Une copie certifiée de toute telle décision du registraire pourra être obtenue sur demande faite à son bureau et sur paiement au trésorier provincial de l'honoraire ci-après prescrit.

(3) Les affidavits et les dépositions reçus ou pris par le registraire dans toute cause contestée seront produits dans son bureau.

(4) Les témoignages et les procédures dans toute affaire devant le registraire pourront être rapportés par un sténographe qui aura prêté serment devant le registraire de les rapporter fidèlement.

78.—(1) De la décision du registraire que la corporation a ou n'a pas droit à l'enregistrement, ou de toute suspension, remise en vigueur ou annulation d'enregistrement par lui, appel pourra être porté devant une cour de division de la Haute Cour, l'appelant ayant préalablement donné un cautionnement pour les frais, pour une somme à fixer par la cour ou par un juge de cette cour, ou par les règles générales, de la manière ci-après prescrite. Deux jours francs d'avis de la demande de fixer le montant de tel cautionnement seront donnés au registraire à son bureau.

(2) Aucun appel ne sera accordé à moins qu'avis ait été donné au registraire en dedans d'un mois à compter de la date du jugement dont on se plaint; ni à moins que dans les deux mois après le jugement dont on se plaint, l'appelant ait donné un cautionnement convenable comme susdit qu'il continuera en effet son appel et paiera les frais et dommages qui pourront être accordés dans le cas où le jugement dont il appelle sera en tout ou en partie confirmé. Au moins dix jours d'appel de toute procédure subséquente sur l'appel devront être donnés par écrit au registraire à son bureau.

(3) Sur la production du jugement final en appel, s'il y en a, admettant la corporation à l'enregistrement ou désavouant l'enregistrement accordé, ou renversant la suspension, remise en vigueur ou annulation de l'enregistrement, le registraire fera faire une inscription convenable dans le registre avec une minute du jugement autorisant telle inscription, et le registraire devra là et alors accorder un certificat d'enregistrement ou annulera l'enregistrement accordé, selon la teneur de ce jugement.

(4) Les juges de la cour supérieure de judicature nommés dans l'article 135 de l'Acte de judicature, 1895, pourront faire des règles ou ordres quant à la forme des appels en vertu du présent article et l'audition de ces appels, et autres choses s'y rapportant.

79.—(1) Sur preuve qu'un enregistrement ou un certificat a été obtenu par fraude ou erreur, ou qu'une corporation existe pour une fin illégale, est insolvable, ou sur le point de devenir insolvable, ou, aux termes des articles 80 et 81, a fait défaut de paiement, ou a volontairement et après avis du registraire, enfreint une des dispositions de cet acte, ou a cessé d'exister, l'enregistrement de la corporation pourra être suspendu ou annulé par le registraire; mais on pourra interjeter appel de cette suspension ou annulation en la manière ci-après déterminée.

(2) Sur la suspension ou l'annulation de l'enregistrement d'une corporation, sauf lorsque cet acte en décrète autrement, le registraire, par lettre chargée ou autrement, en fera donner avis sous sa signature au bureau et à l'agence principale de la corporation dans l'Ontario; et à compter de la date de cette signification, la corporation sera censée n'être pas enregistrée; mais, dans le cas de suspension d'enregistrement, seulement pendant la durée de cette suspension; et à compter de cette signification et après, la corporation retirera toutes les offres de contrat d'assurance, et cessera absolument d'entreprendre des contrats, mais sans préjudice à toute obligation réellement encourue par cette corporation qui peut être mise en vigueur contre elle comme si cette suspension ou annulation n'avait pas eu lieu.

80. Toute réclamation légitime contre une corporation d'assurance en vertu d'un contrat selon l'interprétation de l'article 2 deviendra légalement payable à l'expiration de soixante jours après qu'une preuve raisonnablement suffisante aura été fournie à la corporation de la souvenance de l'événement sur lequel cette réclamation devenait due en vertu de ce contrat, et, lorsque la propriété était assurée, après une preuve semblable de telles choses additionnelles que la loi exige; et toutes règles, conditions ou stipulations au contraire seront nulles à l'égard de l'assuré; mais la corporation d'assurance pourra à sa discrétion payer la réclamation en aucun temps avant l'expiration des soixante jours.

81.—(1) L'enregistrement de toute corporation d'assurance pourra être suspendu par le registraire sur le défaut de la corporation de payer une réclamation non contestée sur un contrat d'assurance pendant une période de 60 jours après que cette réclamation est devenue légalement payable, ou si elle a été contestée, après que jugement final aura été prononcé et que l'offre d'une décharge valide aura été faite, et dans l'un et l'autre cas après qu'avis accompagné d'un affidavit attestant le défaut de la société aura été remis au registraire.

(2) Lorsque l'enregistrement d'une corporation a été suspendu en vertu du paragraphe qui précède, mais que la corporation a, dans les 60 jours après l'avis, payé en entier toutes les réclamations non contestées et le jugement final contre la corporation, le registraire pourra, sur la preuve des faits, faire revivre l'enregistrement de la corporation et donner un certificat de remise en vigueur.

(3) Si, dans les 60 jours mentionnés au paragraphe qui précède la corporation n'a pas payé en entier toutes les réclamations non contestées et tous les jugements, le registraire, sur preuve de ce fait, annulera l'enregistrement de la corporation.

(4) Si la loi qui constitue la corporation ou qui régit les contrats de la corporation prescrit le paiement des réclamations non contestées ou les jugements finals dans un délai de moins de soixante

jours, cet article ne sera pas censé prolonger les délais ainsi établis pour le paiement, ou d'étendre le droit qu'a la corporation de faire revivre l'enregistrement au delà du temps limité par la dite loi.

82.—Le registraire ou toute personne autorisée sous son sceau, aura en aucun temps dans les heures raisonnables d'affaires chaque jour, excepté les dimanches et jours de fête, accès à tous les livres, garanties et documents d'une corporation se rapportant aux contrats de la corporation; et tout officier ou personne en charge, possession, garde ou contrôle de tels livres, garanties ou papiers refusant ou négligeant de donner tel accès, sera coupable d'une offense, punissable comme les offenses contre l'article 85, et, si elle est enregistrée, la corporation sera passible de voir suspendre son enregistrement; et sur un refus ou une négligence continue de donner tel accès, sera passible de voir annuler son enregistrement.

83.—(1) S'il est établi à la satisfaction du registraire que les comptes d'aucune corporation (y compris tout corps enregistré sous l'autorité du présent acte) ont été matériellement et volontairement falsifiés; ou que pendant dix-huit mois consécutifs il n'a pas été fait une audition de bonne foi des livres et des comptes; ou s'il est produit dans le bureau du registraire une demande d'audition portant la signature, l'adresse et l'occupation d'au moins vingt-cinq personnes étant des membres de la corporation ou des réclamants ou des personnes ayant droit de réclamer ou ayant un intérêt assurable en vertu de contrats de la corporation, et si cette demande allégué d'une manière suffisamment précise à la satisfaction du registraire, des actes frauduleux ou illégaux spécifiques, ou une répudiation de contrats ou l'insolvabilité, le registraire pourra nommer un comptable compétent qui devra, sous la direction du registraire, faire une audition spéciale des livres et des comptes, et fera au registraire sur cette audition un rapport par écrit, vérifié sous serment.

(2) Pour les fins du présent acte un auditeur spécial sera suffisamment accrédité, s'il délivre au secrétaire ou à aucun officier de cette corporation, une déclaration écrite sous la signature et le sceau du registraire, à l'effet que le registraire a nommé tel auditeur pour faire l'audition des livres et des comptes.

(3) Les dépenses de cette audition spéciale seront supportées par cette corporation, et le compte de l'auditeur pour cela, lorsqu'il sera approuvé par écrit par le registraire, sera concluant et sera payable de suite par la corporation.

Pourvu néanmoins que lorsque audition sera demandée comme dans le paragraphe 1, les personnes qui la demanderont ainsi, déposeront, avec leur demande, entre les mains du registraire une garantie convenable pour les frais d'audition en une somme n'excédant pas \$200, selon qu'il le décidera; et lorsque les faits allégués dans la demande paraîtront au registraire avoir été en partie ou totalement réfutés par l'audition, il pourra en payer les frais en partie ou en totalité à même ce dépôt.

(4) Tous les livres, garanties, pièces justificatives et documents relatifs aux contrats ou aux fonds de la corporation (ou de la succursale ou loge enregistrée entreprenant des contrats) seront réputés être compris dans l'audition prescrite par le présent article.

(5) Lorsqu'aucune corporation selon les intentions du paragraphe (1) par l'entremise d'aucun syndic, officier, employé, agent ou auditeur ayant sous sa garde, possession ou pouvoir, ses fonds, livres ou pièces justificatives refuse de les faire dûment audité de la manière prescrite par l'article 90, et par le présent article, ou empêche un auditeur de remplir ses devoirs, le registraire, sur la preuve du fait, pourra suspendre ou annuler l'enregistrement de cette corporation; et l'on pourra appeler de telle suspension ou annulation de la manière ci-dessus prévue.

(6) Tout syndic, directeur, officier, gérant, agent, percepteur, auditeur ou employé de la corporation ou d'aucune des succursales, ou loges quelconques de la corporation, qui sciemment fait ou publie ou aide à faire ou publier, toute fausse déclaration volontaire de ses affaires financières, ou qui fait ou aide à faire aucune inscription incorrecte dans aucun livre de minutes, inscription ou compte, ou qui refuse ou néglige d'y faire aucune inscription convenable, ou de montrer les livres, pièces justificatives, garanties et documents, ou de permettre de les laisser inspecter ou auditer soit pour les fins générales de la corporation soit pour les fins du présent acte, et d'en prendre des extraits, sera passible d'une offense, et sur conviction sommaire devant un magistrat de police ou un juge de paix ayant juridiction où l'offense a été commise, sera emprisonné dans la prison centrale, ou dans aucune prison de la province, avec ou sans travaux forcés, pendant une période n'excédant pas douze mois.

84.—(1) Si le rapport fait par l'auditeur spécial paraît au registraire dévoiler des actes frauduleux ou illégaux de la part d'une corporation comme ceux mentionnés dans le paragraphe de l'article 83, ou une répudiation de ses contrats, ou l'insolvabilité, le registraire donnera avis à la corporation en conséquence, et lui fournira une copie du rapport de l'auditeur spécial, en allouant deux semaines pour la production entre les mains du registraire d'une réplique.

(2) Après délibération sur le rapport de l'auditeur spécial et sur la réplique de cette corporation, et sur telle autre preuve, écrite ou orale qu'il pourra exiger, le registraire rendra sa décision par écrit, et pourra, par cette décision, continuer ou suspendre ou annuler l'enregistrement de la corporation; mais il pourra y avoir appel de cette décision de la manière ci-dessus prévue.

(3) Les témoignages pourront être donnés sous serment, que le registraire pourra administrer.

DISQUALIFICATION DES CORPORATIONS NON ENREGISTRÉES; ASSURANCE PAR RÉPARTITIONS; PÉNALTÉS.

85.—(1) Après le 31 décembre 1892 nulle personne ou corps, constitué en corporation ou non, autre qu'une corporation enregistrée en vertu de cet acte et que les personnes dûment autorisées par la loi et par telles corporations enregistrées à agir en leur nom, n'entreprendra ou ne fera, ou n'offrira d'entreprendre ou de faire aucun contrat d'assurance.

(2) Si un promoteur, organisateur, gérant, directeur, fonctionnaire, percepteur, agent, employé ou une personne quelconque, autre que celle prévue dans le paragraphe précédent, entreprend ou fait, ou consent ou offre d'entreprendre et de faire un contrat d'assurance, elle sera coupable d'une offense,

et sur conviction sommaire devant un magistrat de police, ou un juge de paix ayant juridiction dans le lieu où l'offense a été commise, sera passible d'une amende de pas plus de \$200 et les frais, et de pas moins de \$20 et les frais; et à défaut de paiement le délinquant sera emprisonné avec ou sans travaux forcés pendant un terme de pas plus de trois mois et de pas moins d'un mois, et à la suite d'une seconde conviction ou d'une conviction subséquente il sera emprisonné aux travaux forcés pendant un terme de pas plus de douze mois et de pas moins de trois mois.

(3) Dans tout procès ou cause ou procédé en vertu de cette loi, la preuve de l'enregistrement sera à la charge de la corporation ou de la personne accusée.

(4) Toute demande, contrat, ou autre instrument de telle assurance, et toute circulaire, annonce ou publication sollicitant une assurance émise ou employée dans l'Ontario pour les fins d'assurances par répartitions devront porter les mots "Système de répartitions" imprimés ou étampés en gros caractère à la tête de ces circulaires, etc.; toute contravention de ce paragraphe constituera une offense et sera punissable comme une offense contre le paragraphe 2 du présent article.

(5) Toute personne peut se constituer poursuivant en vertu de cet acte; et la moitié de l'amende imposée sous l'empire de cette loi appartiendra à Sa Majesté, lorsqu'on l'aura reçue, pour l'usage de la province, et l'autre moitié appartiendra au poursuivant.

(6) Toute personne ayant été trouvée coupable aux termes de cette loi et qui donne avis d'appel de la décision du juge de paix sera tenue, avant d'être remise en liberté, de donner au juge de paix des garanties satisfaisantes pour le montant de l'amende, des frais du procès et de l'appel; et l'appel sera porté devant une cour de division de la Haute cour.

(7) Toutes informations ou plaintes pour la poursuite d'offenses aux termes de cette loi seront déposées ou faites par écrit dans l'année à compter de la date où l'offense a été commise.

86. Chaque offense commise par une corporation ou par la division d'assurance d'une corporation contre la présente loi, sera réputée avoir été commise par chaque fonctionnaire de cette corporation tenu en vertu de sa charge ou autrement à remplir un devoir relativement auquel telle offense constitue une infraction, ou si ce fonctionnaire n'existe pas, alors par chaque membre du bureau de direction de cette corporation, à moins qu'il soit prouvé que ce membre ignorait son devoir ou qu'il a essayé d'empêcher la commission de cette offense; et chaque défaut aux termes de cette loi qui constitue une offense, constitue, s'il se continue, une nouvelle offense pour chaque semaine pendant laquelle le défaut se continue.

* * * * *

LIVRES : AUDITION PÉRIODIQUES, ETC.

90. (1) Il sera du devoir des officiers de toute corporation d'assurance enregistrée de faire faire au moins une fois chaque année une audition de bonne foi et conforme aux affaires, de ses livres de minutes et de comptes par au moins deux auditeurs compétents.

93. Tout officier ou autre personne nommé ou élu à aucune charge concernant en aucune manière la réception, la garde, ou l'affectation convenable de deniers fournira un cautionnement à la satisfaction des directeurs pour le juste et fidèle accomplissement des devoirs de sa charge selon les règles de la corporation, et les directeurs pourront exiger de toute personne à laquelle est confiée l'accomplissement d'aucun autre service, de fournir un cautionnement semblable, et les cautionnements ainsi fournis et alors subsistants seront soumis aux auditeurs comme partie de l'audition annuelle ci-dessus prescrite. Dans le cas des compagnies d'assurances provinciales, le cautionnement donné par le trésorier ou autre officier ayant charge des deniers de la compagnie ne sera dans aucun cas moindre que \$2,000.

94. Tous les biens, immeubles et personnels, deniers, propriétés et effets, et tous les titres, garanties, instruments et preuves, et tous les droits et réclamations de la corporation, de la succursale, ou de loge, ou leur appartenant, seront dévolus à la corporation, à la succursale ou à la loge. Les livres employés par tout auditeur, officier, percepteur ou agent pour vérifier ou pour inscrire les deniers reçus par la corporation, la succursale ou la loge, seront la propriété de la corporation, de la succursale ou de la loge; et aucune des personnes ci-dessus et aucun solliciteur, conseil ou autre personne quelconque n'aura sur ces livres ou tous autres livres de comptes ou d'archives de la corporation aucun droit de propriété ou aucun droit hypothécaire quelconque; et toute personne qui en contravention de cet article, enlève ou détient aucun de ces livres de la possession ou du contrôle des directeurs, ou officiers exécutifs, ou du receveur ou liquidateur de la corporation de la succursale ou de la loge, sera coupable d'une offense, et la procédure et la pénalité seront semblables à celles dans le cas d'une offense contre l'article 85 du présent acte.

95. Si une personne nommée ou élue à une charge et à laquelle on a confiée ou ayant en sa possession des livres, deniers, garanties, documents ou autres biens ou effets appartenant à la corporation, à la succursale ou à la loge, ou y ayant rapport, décède, résigne, abandonne ou devient incapable par débilité mentale ou physique, ou tombe en banqueroute ou devient insolvable, son représentant légal ou autre personne ou autres personnes les ayant en sa possession ou en soin, délivrera dans les quinze jours du décès, de la résignation, de l'incapacité ou de la banqueroute ou insolvabilité, tous ces biens et effets appartenant à la corporation ou à la succursale ou à la loge, à telle personne ou à telles personnes que les directeurs ou officiers exécutifs nommeront.

97.—(1) D'après les états à lui fournis comme susdit, le registraire fera chaque année préparer, imprimer et distribuer un rapport pour l'année officielle se terminant le 31 décembre, et ce rapport comprendra une liste des corporations d'assurances enregistrées jusqu'à la date réelle de la publication

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(2) Le registraire ne devra dans aucun certificat primaire ou de renouvellement d'enregistrement ou autre publication, ni autrement, garantir la base financière ou la solvabilité ou état actuel ou d'après les actuaires, d'aucune corporation d'assurance; et l'impression de l'état annuel d'une corporation dans le rapport du registraire ne constituera pas ou ne sera en aucune autre manière interprétée comme une garantie de telle base, ou de telle solvabilité ou état.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCES.

142.—Les articles 143 à 146, inclusivement, s'appliqueront à tous les contrats d'assurances en général.

143.—Lorsque l'objet du contrat est une propriété ou un intérêt susceptible d'assurance dans les limites de la juridiction d'Ontario, ou une personne y résidant ou domiciliée, toute police, certificat, reçu temporaire, ou écrit prouvant l'authenticité du contrat sera, lorsque signé, contresigné, émis ou délivré dans Ontario, ou déposé au bureau de poste, ou à tout courrier, messager ou agent, pour être délivré ou remis à l'assuré, son ayant cause ou agent dans l'Ontario, censé être une preuve d'un contrat passé dans la province, et tel contrat sera interprété d'après la loi de la dite province, et tous les deniers payables en vertu du contrat seront payés au bureau de l'officier principal ou agent dans l'Ontario de la corporation assurant, en argent légal du Canada, et cette disposition sera appliquée malgré toute convention, condition ou stipulation à ce contraaires.

144.—(1) Lorsqu'un contrat d'assurance fait par une corporation quelconque aux termes de l'article 2 de cet acte est attesté par un document imprimé ou écrit, toutes les conditions du contrat seront énoncées au long sur la face ou au verso du document contenant ou attestant le contrat; et, à moins d'être ainsi énoncée nulle condition, stipulation, autorisation ou disposition modifiant ou restreignant l'effet de tout contrat fait ou renouvelé après l'adoption de cet acte, ne sera valide ou admissible en preuve au préjudice de l'assuré ou du bénéficiaire.

Pourvu que rien de contenu dans le présent paragraphe n'exclue la proposition ou la demande de l'assuré d'être considérée avec le contrat, et le tribunal déterminera jusqu'à quel point l'assureur a été induit à signer le contrat par une fausse représentation essentielle contenue dans la dite demande ou proposition.

Pourvu aussi qu'une société de bienveillance enregistrée puisse, au lieu de donner le contrat entier dans le certificat ou autre instrument du contrat, y indiquer par renvoi spécial aux articles ou dispositions de la constitution, règlements ou règles qui contiennent toutes les conditions essentielles de contrat non énoncées dans l'acte du contrat lui-même, et la société devra, lors de la livraison de cet acte du contrat ou avant, délivrer aussi à l'assuré un exemplaire des règlements et règles mentionnés aux présentes.

Pourvu aussi que rien dans les paragraphes 1, 2 et 3 de cet article soit considéré comme restreignant l'effet des dispositions des articles 68 à 73 inclusivement, ou l'effet des dispositions de l'article 54 d'un acte passé dans la cinquante-deuxième année de Sa Majesté, chap. 33.

(2) Nul contrat d'assurance fait ou renouvelé après l'adoption de cet acte ne contiendra, ou n'aura à son verso, ou ne sera soumis à aucunes conditions, stipulations, autorisations ou dispositions, comportant que ce contrat sera nul à raison d'un allégué dans la demande de tel contrat, engageant la corporation à entreprendre le contrat à moins que telles conditions, stipulations, autorisations ou dispositions ne soient restreintes au cas où cet allégué est essentiel au contrat, et nul contrat dans le sens de l'article 2 de cet acte ne sera nul à cause de l'inexactitude de tout tel allégué, à moins qu'il ne soit essentiel au contrat.

(3) La question de savoir ce qui est essentiel dans un contrat d'assurance quelconque sera une question de fait pour le juré, ou pour le tribunal s'il n'y a pas de juré; et nulle admission, condition, stipulation, autorisation ou disposition au contraire, dans la demande ou proposition d'assurance, ou dans l'acte du contrat, ou dans toute convention ou document s'y rapportant, n'aura de valeur ou de validité.

(145) Après la perte ou les dommages arrivés à une propriété assurée l'assureur, a, par son agent accrédité, un droit immédiat d'entrée et d'accès suffisant pour examiner la propriété et faire une estimation générale des pertes ou des dégâts; mais l'assureur n'a pas le droit de disposer, contrôler, occuper ou posséder la propriété assurée ou de ce qui en reste, à moins que l'assureur n'entreprenne le rétablissement ou n'accepte l'abandon de la propriété.

(2) Après la perte d'une propriété ou après qu'elle a subi des dégâts, il est du devoir de l'assuré, dès que la chose peut se faire, de mettre la propriété assurée à l'abri de dégâts ou de nouveaux dégâts, et de séparer, en tant que la chose peut se faire raisonnablement, la propriété endommagée de celle qui ne l'est pas, et d'avertir l'assureur lorsque cette séparation a eu lieu; et sur ce l'assureur a le droit d'entrer et d'arriver à la propriété pour évaluer ou faire une évaluation particulière des pertes et des dommages.

Pourvu qu'en tout temps après la perte ou les dégâts l'assureur et l'assuré puissent, en vertu d'une condition ou contrat d'assurance ou par une convention spéciale, faire un examen ou une évaluation collective des pertes et des dommages, auquel cas l'assureur sera censé avoir abandonné tout droit de faire un examen ou une estimation séparée.

146. Lorsque plusieurs actions sont intentées relativement à une assurance, le tribunal doit les réunir ou prendre d'autres moyens de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule action relativement aux parts de toutes les personnes ayant des droits en vertu d'une police.

(2) Si une action est intentée pour la part d'un ou de plusieurs mineurs intéressés, tous les autres mineurs intéressés, ou les fidéicommissaires, les exécuteurs testamentaires ou les tuteurs ayant droit de recevoir le versement des parts de tels autres mineurs, seront mis en cause, et les droits de tout

mineur seront traités et déterminés dans une seule action. Les personnes ayant droit de recevoir les parts des mineurs pourront se joindre à des majeurs qui réclament des parts de la police. Dans toutes les actions où plusieurs personnes sont intéressées à l'assurance, le tribunal ou le juge partagera parmi les intéressés la somme dont le paiement aura été ordonné, et rendra tous les arrêts nécessaires.

(3) Dans une action commencée devant une cour de division ou de comté pour toute assurance ou bénéfice allégué payable à l'assuré ou à aucun bénéficiaire, cessionnaire, représentant ou tuteur, lorsque l'assurance ou le bénéfice réclamé est de la nature d'une rente viagère ou autre paiement périodique de manière que la valeur présente ou capitalisée de l'assurance ou bénéfice s'élève ou puisse s'élever à une somme dépassant la juridiction de la cour dans laquelle l'action est intentée, le défendeur pourra produire entre les mains du registraire ou du registraire local de la haute cour un affidavit exposant ces faits, et dès lors, sur demande du défendeur, l'action sera renvoyée à la haute cour de justice.

ASSURANCE DE LA PERSONNE.

1. Dispositions générales applicables à tous les assurés.

147. Les articles 148 à 185 inclusivement, s'appliquent à l'assurance de la personne selon l'intention du paragraphe 34 de l'article 2.

148. (1) Dans toute assurance sur la vie, lorsque l'argent payable au moyen de primes, contributions ou répartitions (autres que les primes, contributions ou répartitions primitives) en vertu de tout contrat d'assurance sur la vie n'est pas payé, chacune des personnes ci-après mentionnées pourra, dans les 30 jours qui suivront le défaut, par lettre recommandée, ou autrement, payer, remettre ou offrir à la compagnie à son bureau principal, ou à son agence principale dans Ontario, ou au percepteur de la compagnie ou à un agent autorisé, la somme en défaut. Sur paiement, remise ou offre par l'assuré, comme susdit, ou par l'un des bénéficiaires nommés au contrat, le contrat sera censé avoir été *ipso facto* remis en vigueur ou renouvelé, et toute stipulation ou convention au contraire sera entièrement nulle en ce qui concerne l'assuré ou ses bénéficiaires. Les 30 jours ci-dessus mentionnés courront concurremment avec la période de grâce ou crédit (s'il y en a) accordée par l'assureur pour le paiement d'une prime ou du versement d'une prime; et rien de contenu dans le présent paragraphe ne sera censé prolonger la période de grâce ou de crédit au delà de 30 jours. Ce paragraphe ne sera pas censé prolonger le délai accordé pour le paiement des contributions ou répartitions par l'article 165 du présent acte.

(2) Nonobstant toute stipulation ou convention à ce contraire, toute action ou procédure contre l'assureur en recouvrement d'une réclamation due en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie, pourra être instituée en tout temps dans le cours d'une année après la survenance de l'événement étant l'objet de l'assurance; ou dans un autre délai de 6 mois subséquent sur permission d'un juge d'une cour supérieure, du juge en chambre, s'il est établi à sa satisfaction qu'il y a eu une excuse raisonnable pour ne pas instituer l'action ou la procédure dans le cours du premier délai mentionné.

149.—(1) Lorsque l'âge d'une personne est essentiel à un contrat aux termes de l'article 2, et que cet âge est donné erronément, dans une déclaration ou autorisation faite pour les fins du contrat, le contrat ne sera pas nul à raison seulement du fait que l'âge est autre que déclaré, s'il appert que cette déclaration a été faite de bonne foi et sans intention de tromper; mais la personne ayant droit de bénéficier de ce contrat ne pourra pas recevoir plus que la somme qui comporte la même proportion à la somme que cette personne aurait autrement droit de recevoir que la prime voulue en rapport avec l'âge indiqué de telle personne comporte avec la prime voulue en rapport avec l'âge véritable de telle personne, le dit âge indiqué et l'âge véritable étant tous deux pris à la date du contrat.

Pourvu que dans aucun cas la somme recevable ne dépasse la somme indiquée au contrat.

Pourvu aussi que lorsque la demande d'assurance ou le contrat d'assurance limite expressément l'âge assurable, et lorsque l'âge réel du demandeur d'assurance à la date de sa demande dépasse l'âge ainsi limité, le contrat, du vivant de l'assuré, et pas plus tard que cinq années à compter de la date du contrat, sera annulable, à la discrétion de l'assureur, dans les trente jours qui suivront celui où l'erreur d'âge sera venu à la connaissance de l'assureur.

(2) Pour les fins du paragraphe qui précède le mot "prime" signifiera la prime annuelle nette, tel qu'indiqué à la table M.H. de l'institut des actuaires, le taux de l'intérêt étant porté à quatre et demi pour cent par année.

(3) Si l'erreur de l'âge comprend une fraction d'une année d'au delà de six mois, cette fraction sera calculée pour une année complète, mais si la fraction ne dépasse pas six mois elle sera complètement mise de côté dans les calculs.

(4) Lorsque, en vertu des conditions et pour les fins du contrat l'âge de la personne, relativement à l'âge de laquelle le contrat est fait, est plus avancé que l'âge véritable de telle personne, le nombre d'années ajoutées à cet âge sera, pour les fins du calcul prévu par cet article, ajouté à l'âge véritable de telle personne.

(5) Lorsqu'on découvre une erreur relativement à un contrat d'assurance sur la vie ou relativement à la prime ou aux primes payées ou devant être payées en vertu de ce contrat, rien dans cet acte ne sera interprété de manière à empêcher en tout temps avant la maturité du contrat, un règlement entre l'assureur et l'assuré de la somme ou des sommes payables relativement à une assurance ou à la prime ou aux primes payées ou devant être payées.

150.—(1) Dans toute assurance sur la vie, excepté une rente viagère, il est nécessaire, dans le but de rendre valide un contrat d'assurance sur la vie, que le bénéficiaire, autre que l'assuré ou le parent ou l'ayant cause de bonne foi de l'assuré, ou une personne ayant des droits en vertu du testament de l'assuré ou par l'opération de la loi, ait eu à la date du contrat un intérêt pécuniaire dans la durée de

Ministère des Finances—Division des Assurances.

la vie ou de tout autre sujet assuré; pourvu que dans tout autre contrat légal de rente viagère il ne soit pas nécessaire pour sa validité que le rentier viager ait ou en aucun temps ait eu un intérêt assuré sur la vie de la personne nommée.

(2) Nulle corporation n'assurera ou ne paiera au décès d'un enfant âgé de moins de dix ans une somme d'argent qui, ajoutée à une somme payable au décès de tel enfant par une autre compagnie d'assurance, dépasse les sommes suivantes respectivement, savoir :—

Si tel enfant décède avant l'âge de 2 ans	\$ 32
Si tel enfant décède avant l'âge de 3 ans	40
Si tel enfant décède avant l'âge de 4 ans	48
Si tel enfant décède avant l'âge de 5 ans	56
Si tel enfant décède avant l'âge de 6 ans	83
Si tel enfant décède avant l'âge de 7 ans	92
Si tel enfant décède avant l'âge de 8 ans	110
Si tel enfant décède avant l'âge de 9 ans	129
Si tel enfant décède avant l'âge de 10 ans	147

Pourvu que rien dans cet article ne s'applique aux assurances qui existent sur la vie des enfants âgés de moins de dix ans à la date du quatorzième jour d'avril 1892, ou ne s'applique à l'assurance sur la vie des enfants de tout âge lorsque la personne qui a fait l'assurance a un intérêt particulier dans la vie de l'assuré.

(3) Lorsque l'âge de l'assuré à la date du contrat est moins de dix ans et que la corporation d'assurance a sciemment ou sans avoir pris les informations nécessaires pour un contrat défendu par le paragraphe qui précède, les primes versées en vertu de ce contrat seront recouvrables de la corporation par les personnes ou la personne qui les auront versées, avec l'intérêt légal sur cette somme.

(4) Chaque corporation qui entreprendra ou fera des assurances sur la vie d'enfants de moins de dix ans imprimera les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 de cet article, en caractères visibles sur chaque circulaire sollicitant des assurances, sur chaque demande d'assurance, et sur chaque contrat d'assurance; et toute contravention de ce paragraphe sera punissable comme une infraction à l'article 85, dont toutes les dispositions s'appliquent également à une infraction commise contre ce paragraphe.

Pourvu que, au lieu d'imprimer ce qui est requis par ce paragraphe, la compagnie puisse, avec le consentement par écrit de l'inspecteur des assurances, imprimer ou marquer les mots suivants en remplacement :—“Toute assurance entreprise ou offerte pour être entreprise dans la province d'Ontario sur la vie des enfants âgés de moins de 10 ans, est soumise aux restrictions prescrites par les paragraphes 1 jusqu'à 5 inclusivement de l'article 150 de l'Acte concernant les corporations d'assurance, 1897.”

(5) Relativement aux assurances prises ou qui se prendront à l'avenir par toute personne n'ayant pas vingt et un ans révolus, lorsque cette assurance a été effectuée par un parent sur la vie de son enfant, cette assurance ne sera pas réputée invalide pour la seule raison du manque d'intérêt pécuniaire du parent dans la vie de l'enfant.

(6) Relativement aux assurances prises ou qui se prendront à l'avenir par toute personne n'ayant pas vingt et un ans révolus, mais âgée de quinze ans et plus, sur sa propre vie, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de son père, de sa mère, son frère ou sa sœur, l'assuré ne sera pas censé incapable, à raison seule de sa minorité, de faire un contrat d'assurance, ni l'abandon de telle assurance, ou de donner une décharge valide pour des bénéfices qui pourraient en provenir, ou pour des deniers payables en vertu du contrat.

151.—(1) Toute personne âgée de vingt et un ans révolus sera réputée avoir un intérêt d'assurance illimitée dans sa propre vie, et pourra effectuer de bonne foi à ses propres frais une ou des assurances sur sa propre personne pour le terme entier de sa vie, ou pour un terme plus court sur l'unique ou partiel avantage de lui-même ou de sa succession, ou de toutes personnes ou personnes en corporation quelconque, que ce bénéficiaire ait ou non un intérêt d'assurance sur la vie de l'assuré. Le montant de l'assurance peut être fait payable à toute personne soit pour son propre usage soit comme fédicommissaire pour une autre personne.

(2) Si la police a été prise et si les primes ont été payées par l'assuré avec l'intention de frauder ses créanciers, les créanciers auront droit de recevoir à même l'assurance une somme égale aux primes payées.

(3) L'assuré peut désigner ou nommer le bénéficiaire par le contrat d'assurance ou par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, et pourra par le dit contrat ou par l'acte ci-dessus nommé ou autre semblable répartir le montant de l'assurance, ou par un acte semblable le répartir de nouveau de temps à autre, ou changer et révoquer les bénéfices ou fédicommissaires, ou ajouter ou substituer de nouveaux bénéficiaires, ou fédicommissaires, ou se réserver le montant de l'assurance pour lui-même ou pour sa succession, pourvu que l'assuré ne change pas ou ne révoque pas ou ne détourne le bénéfice de toute personne qui est un bénéficiaire pour valable considération; et l'assuré ne pourra détourner le bénéfice d'une personne qui se trouve dans la classe des bénéficiaires privilégiés, en faveur d'une personne qui n'est pas dans cette classe, ou en faveur de l'assuré lui-même ou de sa succession.

(4) Cet article s'appliquera non seulement à tout contrat futur d'assurance et à toute déclaration faite sur ce contrat ou s'y rapportant, mais aussi à tout contrat d'assurance signé jusqu'à présent et à toute déclaration faite jusqu'à présent.

(5) Rien dans cet acte ne sera réputé restreindre ou gêner le droit qu'a une personne de prendre ou d'appliquer une police au bénéfice de son épouse ou de ses enfants ou de quelques-uns d'entre eux, de toute autre façon que le permet la loi.

(6) Si un ou plusieurs des bénéficiaires décèdent du vivant de l'assuré, et si l'assuré ne fait aucune répartition ou autre disposition subséquente, l'assurance sera à l'avantage du ou des bénéficiaires

survivants par parts égales, s'il y en a plus d'un; et si tous les bénéficiaires décèdent du vivant de l'accusé, le bénéfice de la police et le montant de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré.

(7) L'assureur pourra, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'original ou une copie de quelque déclaration, répartition, testament ou autre instrument ou disposition par écrit affectant le montant de l'assurance ou quelque partie de ce montant, ou de quelque nomination ou révocation d'un fidéicommissaire, traiter avec l'assuré et en obtenir une quittance valide ou (suivant le cas respectif) avec et de ses bénéficiaires (ces bénéficiaires n'étant pas sous le coup d'autres causes d'incapacité), ou avec et de ses fidéicommissaires, exécuteurs, administrateurs ou ayants droit, de la même manière et avec le même effet que si cette déclaration, répartition, disposition, nomination ou révocation n'avait pas eu lieu.

152.—Dans chaque contrat d'assurance contre les accidents, le hasard ou l'invalidité totale ou partielle, l'événement contre lequel on est assuré sera censé comprendre toute blessure corporelle survenant sans l'intention directe de la personne blessée, ou survenant comme résultat indirect de son acte intentionnel, cet acte n'allant pas jusqu'au fait que la personne s'est exposée volontairement ou négligemment à un danger inutile. Et nulle condition, stipulation, garantie, ou disposition du contrat qui modifie la susdite obligation, n'aura pas à l'encontre de l'assuré de valeur ou de validité.

153.—(1) Lorsque l'événement à l'arrivée duquel un bénéfice ou une assurance devient payable en vertu de la police s'est produit, mais que le montant à payer fait le sujet d'une contestation, le montant à payer par l'assureur au bénéficiaire sera *prima facie* le maximum du montant déclaré ou indiqué dans la police, et il incombera à l'assureur de prouver le contraire.

(2) Si, lorsqu'il se produit une réclamation en vertu de la police, l'assureur offre au réclamant une somme moindre que le maximum mentionné dans la police, et soit qu'il n'offre aucune explication, soit qu'il allègue comme raison pour ne pas payer le maximum, que le fonds général des polices de l'assureur ou quelque autre fonds est insuffisant, le réclamant, sur avis par écrit donné à l'assureur, pourra de plein droit inspecter, personnellement ou par son agent, les livres et documents relatifs aux fonds généraux des polices ou au fonds qu'on allègue être insuffisant.

(2) Si l'assureur refuse ou néglige de donner au réclamant une occasion raisonnable d'inspection tel que prescrit dans le paragraphe précédent, le réclamant pourra déposer entre les mains du registraire des assurances un affidavit à l'effet qu'il réclame légitimement en vertu d'une certaine police de l'assureur, donnant des détails suffisants pour établir l'identité de la police, ou s'il en est requis, en produisant la police, et que l'assureur a refusé ou négligé de lui donner l'occasion de faire l'inspection comme susdit, et dès lors le registraire des assurances pourra, sous son sceing et sceau, donner au réclamant ou à son agent, un ordre d'inspection à un jour mentionné; et la négligence ou le refus subséquent de lui donner l'occasion de faire l'inspection, constituera une offense, punissable comme une ou des offenses commises contre l'article 85, et les procédures et pénalités prescrites dans l'article susdit s'appliqueront également au cas d'une offense contre le présent article.

154.—(1) Lorsque l'argent de l'assurance devient dû et payable, il sera versé au temps prescrit par l'article 80 et conformément aux conditions de la police ou d'une déclaration ou d'un acte tel que susdit, et dans le cas de bénéficiaires privilégiés, sera exempt des réclamations de tout créancier de l'assuré, sauf ce que comporte les dispositions de l'article 151.

(2) Lorsque l'argent de l'assurance ou une partie de cet argent est pour le bénéfice, en tout ou en partie, des enfants de l'assuré, et que les enfants sont mentionnés, comme classe et non pas leurs noms individuels, l'argent ne sera payable aux enfants que lorsqu'on aura donné à la compagnie une preuve raisonnable du nombre, des noms et de l'âge des enfants avantagés.

155.—(1) L'assuré, par la police ou par son testament, ou par tout écrit de sa main, pourra nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer de la même manière cette nomination et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et prendre des dispositions pour la nomination d'un ou de nouveaux fidéicommissaires, et pour le placement des deniers provenant de la police.

L'argent versé à ce ou ces fidéicommissaires aura l'effet de décharger la compagnie.

(2) Si la police ne nomme pas de fidéicommissaire, ou s'il n'y en a pas de nommé tel que le stipule l'article 1, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être remises aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur des enfants dûment nommé par un des tribunaux appelés *Surrogate Court* de cette province ou par la Haute cour, ou à un fidéicommissaire nommé par le tribunal mentionné en dernier lieu, sur la requête de l'épouse ou des enfants ou de leur tuteur; et tel verement constituera une décharge valide pour la compagnie d'assurance.

(3) Un tuteur nommé en vertu de l'article 2 donnera des garanties à la satisfaction du tribunal ou du juge pour le fidèle accomplissement de son devoir comme tuteur et pour la bonne application des fonds qu'il pourra recevoir.

Pourvu que lorsque l'argent en vertu de la police, ne dépassant pas \$3,000, est payable à l'épouse et aux enfants de l'assuré, et que quelques-uns ou tous les enfants sont mineurs, la cour ou le juge pourra à sa discrétion nommer la veuve de l'assuré, étant la mère de ces enfants, leur tutrice sans exiger de garanties.

(4) Lorsqu'on cherche à faire vérifier le testament dans le seul but d'obtenir de l'argent d'assurance, les honoraires pour la nomination de ce tuteur ou exécuteur testamentaire seront les suivants: lorsque l'argent de l'assurance ne dépasse pas \$1,000, \$4; lorsque l'argent de l'assurance dépasse \$1,000, mais ne dépasse pas \$2,000, \$6; lorsque l'argent de l'assurance dépasse \$2,000, mais ne dépasse pas \$3,000, \$8; et ces honoraires seront régies par l'article 69 de l'Acte relatif aux *Surrogate Courts*.

(5) Sujet aux conditions expresses de l'acte de fidéicommissaire (s'il y en a), tout fidéicommissaire nommé conformément aux dispositions des paragraphes 1, 2 et 3, et tout exécuteur testamentaire ou tuteur pourra placer les deniers reçus de toute manière autorisée par la loi de la province, et pourra de temps à autre modifier, changer et transporter les placements, et appliquer tout ou une partie du

Ministère des Finances—Division des Assurances.

revenu annuel provenant de la part ou de la part probable de chacun des enfants, à son entretien et à son éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur testamentaire ou le tuteur jugera à propos, et pourra aussi avancer à aucun des enfants et pour aucun d'eux, nonobstant sa minorité, le tout ou une partie de la part de l'enfant pour son avancement ou ses progrès dans le monde, ou lors du mariage de tel enfant.

156.—(1) Lorsqu'en vertu d'une police d'assurance sur la vie émise ou par la loi réputée émise dans l'Ontario, ou d'une police émise par une compagnie d'assurance dont le siège principal des affaires est dans l'Ontario, l'argent est payable aux représentants d'une personne qui, lors de son décès, était domiciliée ou résidant dans une juridiction étrangère, et que personne n'est devenu son représentant personnel dans l'Ontario, l'argent, après l'expiration de deux mois à compter de tel décès, pourra être versé entre les mains du représentant personnel nommé par la cour de la juridiction étrangère, pourvu qu'il appert à la vérification ou à la curatelle, ou tous autres documents semblables de telle cour, ou par un certificat du juge portant le sceau de la cour, qu'il a été démontré à la satisfaction du tribunal que le défunt, lors de son décès, était domicilié ou résidant dans quelque endroit dans la juridiction de telle cour.

(2) Lorsque la police stipule que l'argent de l'assurance pourra être versé entre les mains du représentant personnel nommé par la cour de la juridiction dans laquelle le défunt était résidant ou domicilié lors de son décès, les fonds pourront être en conséquence versés en tout temps après le décès susdit ou conformément aux conditions de la police.

(3) Lorsqu'en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie fait dans l'Ontario, l'argent de l'assurance est payable aux représentants d'une personne qui, lors de son décès, était domiciliée dans une juridiction étrangère, et qu'elle est décédée *intestat*, l'argent, après l'expiration de trois mois à compter de ce décès, si personne n'est devenu son représentant dans l'Ontario, pourra être versé entre les mains de la personne ou des personnes qui, d'après les lois de la juridiction étrangère, ont droit de toucher l'argent et d'en donner une décharge si tel argent était, aux termes du contrat, payable dans cette juridiction.

(4) Lorsqu'un testateur domicilié ou résidant dans une juridiction étrangère dispose de l'argent de l'assurance par testament, valide selon les lois de cette juridiction, alors l'argent pourra être payé en aucun temps après le décès ou selon les conditions de la police à ce sujet, à la personne ou aux personnes ayant droit en vertu de ce testament de toucher l'argent et de donner une décharge valide de cet argent dans telle juridiction étrangère.

(5) Lorsqu'il paraît d'après les lettres de tutelle ou autres documents semblables relatifs à la personne, délivrés ou qui le seront par une cour n'ayant pas juridiction dans la province, ou par un certificat du juge sous le sceau de cette cour, qu'il a été démontré à la satisfaction de ce tribunal que le défunt lors de son décès était domicilié ou résidait dans sa juridiction, et quand le tuteur ou autre officier nommé par ces lettres ou documents aura donné des garanties à la satisfaction du tribunal, la Haute cour pourra alors, sur la requête faite pour la nomination de ce tuteur ou autre officier en qualité de fidéicommissaire aux termes du présent article, le dispenser de fournir des cautions, pourvu qu'il ait été légalement démontré que les enfants résident dans la juridiction du tribunal situé en dehors de la province, et que le fidéicommissaire qu'il est question de nommer est une personne apte et capable, et que conformément à la pratique du tribunal ci-dessus mentionné il a été donné garantie de la régulière application et reddition de compte des argents payables en vertu de la police.

(6) Cet article s'applique aux polices émises jusqu'ici comme aux polices qui seront émises à l'avenir, et quand bien même le décès est survenu ou non avant l'adoption du présent acte.

157.—(1) S'il n'y a pas de fidéicommissaires, d'exécuteurs testamentaires ou de tuteurs capables de recevoir la part d'un mineur dans l'argent d'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou une partie d'icelle, la compagnie en tout temps après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation ou d'une partie d'icelle, pourra obtenir un ordre de la haute cour pour lui permettre de payer la part du mineur en cour; et dans ce cas les frais de la requête seront payés à même la part (à moins que le tribunal n'en ordonne autrement), et le reliquat sera versé en cour conformément à l'ordre; et ce versement constituera une décharge suffisante pour la compagnie pour l'argent versé, et les fonds subiront le sort que le tribunal indiquera.

(2) Si la compagnie, dans les soixante jours à compter de la date de son admission de la réclamation, ne verse pas l'argent à une personne capable de le recevoir aux termes de cette loi, ou ne le verse pas dans la haute cour, la dite cour pourra, sur demande faite par quelqu'un capable de toucher le dit argent, ou par une autre personne au nom du mineur, ordonner que l'argent de l'assurance ou une partie quelconque soit remis à un fidéicommissaire, ou à un exécuteur, ou à un tuteur capable de recevoir, ou bien qu'il soit versé en cour pour subir le sort que le tribunal indiquera, et tel versement constituera une décharge bonne et valable pour la compagnie.

(3) Le tribunal pourra ordonner que les frais de la requête et tous les frais encourus dans le but d'établir l'autorité de la partie requérante, seront payés à même tels deniers, ou par la compagnie ou autrement, selon que la chose semblera juste; et le tribunal pourra aussi ordonner que les frais encourus pour obtenir de la cour des deniers volontairement versés par une compagnie, seront payés à même tels deniers.

158.—(1) Si une personne qui a pris ou qui prendra une assurance pour les fins indiquées par la présente loi, pour le bénéfice d'un ou de plusieurs bénéficiaires préférés, que la fin apparaisse aux conditions de la police ou à l'endossement qui s'y trouve, ou à un acte se rapportant à la police et l'indiquant, se trouve dans l'impossibilité de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police pour la somme que représentent les primes versées, payable à la mort, ou d'après le système de dotation ou autrement (selon le cas), de la même manière qu'aurait été payable la police primitive si elle n'avait pas été abandonnée; et la compagnie

pourra accepter l'abandon et accorder la police payée nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de tout bénéficiaire ou de tous bénéficiaires préférés.

(2) La personne assurée pourra de temps à autre emprunter de la compagnie ou de toute autre compagnie ou personne, sur la garantie de la police, telles sommes qui pourront être nécessaires, et qui seront appliquées à maintenir la police en vigueur, et à telles conditions dont on pourra convenir, et les sommes ainsi empruntées ainsi que l'intérêt légal dont on conviendra pour ces sommes constitueront, tant que la police restera en vigueur, un premier gage sur la police et sur tous les deniers en provenant, nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de tout bénéficiaire ou de tous bénéficiaires préférés.

(3) Lorsque tous les bénéficiaires, préférés ou ordinaires, sont majeurs, ces personnes et l'assuré pourront faire abandon de la police ou en faire cession soit absolument ou à titre de garantie.

(4) Lorsqu'une police d'assurance, ou la déclaration endossée sur la police ou annexée à la police, ou qui l'indique par son numéro ou autrement, que cette déclaration ait été faite dans le passé ou qu'elle se fasse à l'avenir, stipule que la police sera au bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de telle personne, au bénéfice d'une autre personne, si elle vit, sera réputée pour les fins du paragraphe 3 de cet article, la personne ayant droit de bénéficier de cette assurance.

(5) Cet article s'appliquera non seulement aux polices émises à l'avenir, ou à toute déclaration s'y rapportant, mais aussi aux polices émises par le passé, ainsi qu'aux déclarations s'y rapportant.

159.—(1) Lorsqu'une personne (ci-après appelée l'assurée) prend une assurance sur sa vie, et soit par la police ou par un écrit annexé ou mis au verso de la police, ou indiquant la police par son numéro ou autrement, déclare que la police est pour le bénéfice du mari, de la femme, des enfants, petits-enfants ou de la mère de l'assuré, telle police sera (sauf le droit de l'assuré de la répartir ou changer de la manière ci-après stipulée), réputée un fidéicommiss en faveur du ou des bénéficiaires susdits, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommiss, l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle de l'assuré ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de la succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable; mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

(2) Le mari, la femme, les enfants, petits-enfants, et la mère de l'assurée constitueront une classe qui pourra être désignée sous le nom de "bénéficiaires préférés", et les autres bénéficiaires seront appelés "bénéficiaires ordinaires".

(3) Dans le cas d'une police ou d'un contrat écrit d'assurance sur la vie fait avant le mariage, une déclaration aux termes de cet article sera, et sera réputée avoir été aussi valide et efficace que si cette police ou ce contrat avait été passé après le mariage; mais rien dans cet acte n'affectera une action ou un procédé maintenant pendant.

(4) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié, au bénéfice de son épouse future ou de son épouse et de ses enfants futurs, mais que le contrat ne désigne pas par les noms, ou qu'il indique clairement par d'autres moyens une personne particulière comme devant être cette épouse future, le contrat (ne tombant pas dans le domaine de l'intention des paragraphes 5 ou 6 de cet article) sera interprété conformément aux dispositions de l'article 7 du dit acte principal.

(5) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait comme dans le paragraphe 1, mais qu'à la maturité du contrat l'assuré n'est pas encore marié, où qu'il est veuf et sans enfants, l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(6) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié au bénéfice de son épouse future, son épouse et ses enfants futurs, et que l'épouse future est désignée par un nom ou qu'elle est clairement indiquée par d'autres moyens dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage n'a pas lieu, toutes les questions résultant de ce contrat seront réglées comme si la présente loi n'avait pas été passée.

(7) Lorsque deux ou plusieurs bénéficiaires sont nommés ou désignés, mais qu'aucun partage n'est fait entre eux, tous ces dits bénéficiaires seront réputés avoir une part égale dans l'assurance, et lorsqu'il est dit dans la police ou déclaration que l'assurance est en faveur de l'épouse et des enfants en général, ou des enfants en général, sans spécifier le nom des enfants, le mot "enfants" sera réputé signifier tous les enfants de l'assuré, vivant à l'époque de l'échéance de la police, qu'ils soient nés de son épouse actuelle ou d'une épouse antérieure, et l'épouse pour bénéficier de la police devra être l'épouse vivant à l'époque de l'échéance de la police.

(8) Si un ou plusieurs des bénéficiaires préférés en faveur desquels le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant par son numéro ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'une ou plusieurs des classes de personnes qui ont droit d'être préférées aux créanciers de l'assuré; et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera pour le bénéfice du survivant ou des survivants de cette personne par parts égales.

(9) Cet article s'applique non seulement aux contrats futurs d'assurances et à toute déclaration faite sur ces contrats ou s'y rapportant, mais aussi à tout contrat d'assurance émis jusqu'à ce jour et à toute déclaration s'y rapportant.

160.—(1) L'assuré pourra par un instrument par écrit attaché à la police, ou inscrit au verso ou établissant l'identité de la police par son numéro ou autrement, changer une police ou une déclaration ou une répartition précédemment faite de façon à restreindre ou étendre, transférer ou limiter les avantages de la police à la femme seule ou aux enfants ou à l'un ou plusieurs d'entre eux, ou à la mère de l'assuré comme l'un des bénéficiaires ou la seule bénéficiaire, bien qu'il soit exprimé ou déclaré dans la police qu'elle est pour l'avantage de la femme et des enfants, ou de la femme seule ou de l'enfant ou des enfants seuls, ou de la mère ou de l'autre bénéficiaire préféré, ou pour l'avan-

tage de l'épouse pendant sa vie et des enfants après sa mort, ou pour l'avantage de l'épouse, et au cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants, ou aucun d'entre eux, ou pour l'avantage d'aucune ou de plusieurs personnes ci-dessus mentionnées pendant sa ou leur vie et après sa ou leur mort, pour l'avantage d'aucun ou de plusieurs des survivants ; ou bien qu'une déclaration antérieure eût été ainsi restreinte ; et il pourra aussi partager le montant de l'assurance entre les personnes qui sont destinées à en bénéficier, et il pourra au besoin par instrument par écrit attaché à la police ou inscrit au verso ou y renvoyant, altérer la répartition suivant qu'il le jugera à propos ; il pourra aussi par son testament faire ou changer la répartition du montant de l'assurance, et la répartition qui aura été ainsi faite ou changée par son testament prévaudra sur toute autre faite avant la date du testament, sauf en tant qu'il n'aura pas été donné suite à telle autre répartition avant l'avis de la répartition par testament. Et tout ce que l'assuré pourra faire en vertu de cet article par un instrument par écrit attaché à la police, ou inscrit au verso ou établissant l'identité de la police, ou d'une ou des polices particulières, par le numéro ou autrement, il pourra également le faire par testament établissant l'identité de la police ou d'une ou des polices particulières par le numéro ou autrement.

(2) Le "partage" ou la "répartition" dans cet article comprend et autorise toute division, subdivision, nouveau partage ou disposition de l'assurance, les deniers ou bénéfices entre aucune des classes de personnes qui, en vertu du présent acte ou de ses amendements, ont droit d'être préférées aux créanciers de l'assuré ; et comprennent aussi toute disposition des dits deniers ou bénéfices tel que dessaisir d'un droit en partie ou en totalité, ou augmenter ou diminuer l'intérêt d'un bénéficiaire ou des bénéficiaires acquis en vertu d'une disposition antérieure des dits deniers ou bénéfices, ou tel que substituer un bénéficiaire de la dite classe à un autre ou aux autres ou à tous autres, ou réciproquement.

Pourvu que l'assuré en vertu du présent article ne soit pas autorisé à distraire ces deniers ou bénéfices de toutes les personnes de cette classe en faveur d'une personne qui ne fasse pas partie de cette classe, ou de l'assuré lui-même ou de sa succession ; ou de distraire ces deniers ou bénéfices d'assurances ou aucune partie d'eux, du bénéficiaire original, lorsque la police dit expressément que ce bénéficiaire à était un bénéficiaire pour valable considération.

(3) Lorsqu'il est prouvé à la satisfaction de l'exécutif d'une société de bienveillance enregistrée qu'un bénéficiaire en vertu d'un certificat ou contrat d'assurance de la société mène une vie criminelle ou immorale, alors et nonobstant toute disposition du présent acte ou de tout autre acte de cette province, l'assuré pourra, avec le consentement de l'exécutif, déclarer soit par endossement sur le certificat ou contrat ou par tout autre écrit, que les droits, titres et intérêts du dit bénéficiaire dans tout bénéfice en vertu du certificat sont nuls et de nul effet ; et dès lors les dits droits, titres et intérêt seront en conséquence nuls et de nul effet ; et l'assuré, par un écrit semblable pourra alors ou plus tard au besoin, faire une nouvelle répartition conforme aux règles légitimes de la société, et pourra répartir de nouveau le bénéfice ; et le droit dans l'assuré sous ce rapport sera en sus de ses droits en vertu du présent acte ou des autres actes de cette province.

(4) Lorsque le contrat est fait par une autre compagnie que celle mentionnée dans le paragraphe 3, alors sur pétition et sur preuve de faits semblables à ceux mentionnés dans le dit paragraphe, à la satisfaction d'un juge de la haute cour, le juge pourra faire un ordre annulant le bénéfice et accordant tel autre redressement qui lui paraîtra convenable dans les circonstances.

(5) Cet article s'appliquera non seulement à tout contrat d'assurance fait et à toute déclaration faite à ce sujet s'y rapportant, mais aussi à tout contrat fait jusqu'à présent et à toute déclaration faite en vertu de ce contrat.

161.—(1) Tout assuré pourra ordonner par écrit à la compagnie d'assurance de remettre les gratifications ou profits produits par une police ou une partie de ces profits à l'assuré ; ou de les appliquer en réduction des primes annuelles que l'assuré a à payer, de telle façon qu'il indiquera, ou d'ajouter ces gratifications ou profits à la police ; et la compagnie remettra ou appliquera ces gratifications ou profits selon que l'assuré l'ordonne et conformément aux taux et règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas tenue de remettre ou d'appliquer ces gratifications ou profits d'une autre façon que le stipule la police ou la demande de la police. Cet article s'applique aux polices faites avant le 4 mars 1881, et aux gratifications ou profits déclarés relativement à ces polices comme aux polices faites subséquemment ou qui se feront à l'avenir.

(2) L'abandon ou la cession d'une telle police pourra se faire :

(a) Lorsque la police est pour le bénéfice des enfants seulement, et que les enfants survivants sont tous âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(b) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse et des enfants, et que tous les enfants sont âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et si son épouse et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(c) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse seulement ou de l'épouse et des enfants, et qu'il n'y a pas d'enfants vivants, si la personne assurée et son épouse consentent à en faire l'abandon ou cession.

* * * * *

POLICES D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

1. Dispositions générales. (Toutes les compagnies d'assurance contre l'incendie.)

166. Toute compagnie ayant une licence et étant enregistrée pour la transaction d'assurances contre l'incendie, pourra, dans les limites prescrites par la licence ou par l'enregistrement, assurer ou réassurer des maisons d'habitation, magasins, boutiques et autres bâtiments, meubles de ménage, mar-

chandises, machines, bétail sur pieds, produits de ferme et autres choses, contre les dégâts ou la perte par l'incendie ou par la foudre, que ces dégâts ou pertes soient le résultat d'accident ou d'autre chose, excepté par le fait de l'assuré lui-même, ou par l'invasion d'un ennemi ou par une insurrection.

167.—(1) Les contrats d'assurance contre l'incendie ne dépasseront pas un terme de trois années; et les assurances de risques mercantiles ou manufacturiers, s'ils sont faits au comptant, ne devront pas être faits pour une période de plus d'une année.

Pourvu que les contrats d'assurance contre l'incendie par une compagnie d'assurance mutuelle ou mutuelle au comptant puisse se faire pour un terme quelconque ne dépassant pas quatre ans.

(2) Tout contrat qui pourra être fait pour un an ou pour une période plus courte sur le système de billets de primes, ou pour trois ans, ou autre période plus courte d'après le système au comptant, pourra être renouvelé à la discrétion du conseil de direction au moyen d'un reçu de renouvellement au lieu d'une police, sur le paiement de la prime requise par l'assuré, ou dans le cas d'un contrat d'après le système de billets de primes, en donnant un nouveau billet de prime ou d'entreprise; et tous paiements en espèces ou par billets de primes pour le renouvellement devront être faits à la fin de l'année ou autre période pour laquelle le billet de prime est accordé, autrement la police sera nulle et de nul effet.

2. Conditions et dispositions statutaires.

(Liant tous les contrats d'assurances quelconques contre l'incendie dans l'Ontario.)

168. Les conditions contenues dans cet article seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de tout contrat, qu'il soit imprimé, écrit ou oral, d'assurance contre l'incendie fait ou renouvelé dans la suite ou autrement en vigueur dans l'Ontario relativement à toute propriété dans cette province ou en transit d'icelle ou vers icelle, et seront imprimées sur chaque police avec le titre: "Conditions statutaires"; et nulle stipulation contraire, ou disposition comportant une modification, une addition ou omission, ne liera l'assuré à moins d'une preuve faite en la manière prescrite par les articles 169 et 170.

Conditions statutaires.

1. Si une personne (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'il les fasse décrire autrement qu'ils ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'il dénature ou omette de communiquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entreprend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentations ou des omissions sont faites.

2. Après qu'une demande d'assurance aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police diffère de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie, dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subi que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèces, les livres de compte, les sûretés pour les deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué, les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle, de même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas où toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise tel que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts, sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, à savoir:

(a) Pertes de biens appartenant à tout autre qu'à l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(b) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou le pouvoir usurpé ;

(c) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées bonnes et solides en brique ou en pierre ; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptacles en bois ; ou par des poêles ou tuyaux de poêle situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés ;

(d) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire.

(e) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission d'exécuter telles réparations n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission.

(f) Des pertes ou dégâts survenant pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, fluide, d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté pétrole raffiné pour des fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser, n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie d'une usine à gaz, et des pertes causées par l'incendie provoquée par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(a) Immédiatement après les pertes elle devra par écrit en donner avis à la compagnie.

(b) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet

(c) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire—

(1) Que le dit état est juste et vrai ;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;

(3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;

(4) La somme des autres assurances ;

(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;

(6) Le lieu où les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(d) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de comptes, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir ses factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en temps que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police.

(e) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véritablement que l'assuré par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés pour la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'incapacité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou incapacité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégués dans une déclaration statutaire en rapport avec aucun des détails qui précèdent aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisissent, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendent pas alors par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante quant à la somme des pertes et à la proportion que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation sera adjugée, les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après 60 jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

18. La compagnie au lieu de payer de l'argent pourra dans un délai raisonnable réparer, et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré, calculé à compter de la fin de l'avis ; dans le cas de signification personnelle de l'avis il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Une compagnie ayant une agence dans Ontario pourra donner avis par lettre chargée adressée à l'assuré à sa dernière adresse postale dont la compagnie aura reçu avis, et lorsque avis n'aura pas été donné de l'adresse, alors au bureau de poste de l'agence d'où la compagnie aura reçu la demande, et lorsque tel avis est donné par lettre, alors sept jours à compter de l'arrivée de la lettre à tout bureau de poste dans Ontario seront réputés un délai suffisant, et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration des cinq ou sept jours, selon le cas.

(a) L'assuré pourra aussi mettre fin à l'assurance, si cette assurance est pour de l'argent, en donnant un avis écrit à cet effet à la compagnie ou à son agent autorisé, auquel cas la compagnie pourra retenir le faible taux habituel pour le temps que l'assurance aura été en vigueur, et elle remboursera à l'assuré le reliquat de la prime payée.

20. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera réputée être *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédure contre la compagnie pour le recouvrement d'une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument exclus à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans Ontario, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent, à tel siège d'affaire principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

169. Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions ou en omettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat contenant les conditions statutaires des mots à l'effet suivant, imprimés en caractères bien en vue, et en encre de couleur différente :

“ Modifications des conditions. ”

“ Cette police est délivrée aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

“ Ces modifications (ou selon le cas) sont, en vertu du statut d'Ontario à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat déclarera que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger.

170. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins qu'elle ne soit indiquée et énoncée distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assuré ; et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable ; mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumises qu'aux conditions statutaires, à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière ou à l'effet susdit.

Pourvu que les assureurs aient le choix de payer ou allouer les réclamations qui sont nulles en vertu des 3e, 4e et 8e conditions statutaires dans le cas où les dits assureurs jugent à propos de se désister des objections mentionnées dans les dites conditions.

171. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle contienne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées à l'article 114, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, les conditions seront nulles et de nul effet.

172. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, quant à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu ; ou bien lorsque après qu'un état ou la preuve des pertes a été donné de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom, conformément aux dispositions ou conditions de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement, s'objecte à la perte pour d'autres motifs que pour l'accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve, elle ne notifie pas l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve, ou, lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à cette assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchuë à cause de l'accomplissement imparfait de telles conditions, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état ou de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégageement de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurance, peu importe là et où il a été passé.

(2) Si dans toute action ou procédure sur un contrat d'assurance contre l'incendie, l'assuré, étant le demandeur dans cette action ou procédure, a, dans l'opinion de la cour ou du juge, volontairement négligé ou refusé sans raison de fournir les renseignements nécessaires au sujet de la propriété pour laquelle il réclame l'argent de l'assurance, et si en conséquence de telle négligence ou refus la compagnie défenderesse a été obligée de faire des dépenses pour obtenir des renseignements ou des preuves, la

Ministère des Finances—Division des Assurances.

pour ou le juge pourra, en disposant des frais, prendre en considération les dépenses ainsi encourues par la compagnie défenderesse.

173.—La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à révision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

ENQUÊTE SUR LES INCENDIES.

174.—(1) Tout juge de paix, ou quiconque a légalement le pouvoir d'administrer le serment ou de prendre des déclarations solennelles dans tout procédé légal, pourra examiner sous serment ou après déclaration solennelle, toute personne qui comparait devant lui pour donner son témoignage concernant des pertes causées par l'incendie et auxquelles une compagnie d'assurance est intéressée, et pourra administrer le serment ou la déclaration solennelle requise aux termes du présent acte ;

(2) Sur réception d'une requête écrite d'un fonctionnaire ou agent d'une compagnie d'assurance avec des garanties pour les frais d'une enquête, tout juge de paix pourra immédiatement procéder à une enquête sur l'origine ou la cause de tout incendie qui a eu lieu dans son comté ou district, et sur les personnes, s'il y en a, qui en bénéficient.

(3) Le juge de paix aura le pouvoir d'assigner des personnes et de faire venir des papiers et d'examiner toutes les personnes qui comparaissent devant lui sous serment ou sur déclaration solennelle ; et il gardera un registre de tous ces procédés et de la preuve qu'il aura entendue.

(4) Tout directeur ou officier d'une compagnie d'assurance, ou l'assuré, ou aucune personne ayant une réclamation en vertu de la police, ou toute personne préjudicialement affectée par aucun des témoignages reçus jusque-là, aura le droit d'assister, personnellement ou par procureur, aux enquêtes et procédures comme partie intéressée, et d'appeler, examiner, contre-interroger et ré-examiner les témoins, selon le cas.

(5) Aucun directeur ou officier de la compagnie d'assurance, ni aucune autre personne intéressée tel que ci-dessus mentionné, n'agira comme magistrat ou coroner dans toute enquête sur un incendie ; et ils n'agiront pas pour le magistrat ou le coroner, en qualité de greffier, rapporteur ou autrement pour prendre et enregistrer les dépositions ou la preuve.

(6) Les deux paragraphes immédiatement précédents s'appliqueront également à toutes les enquêtes d'incendie tenues par les coroners ou les coroners provinciaux sous l'autorité d'aucune loi de la province.

(7) Pour les fins de toute enquête tenue en vertu de l'article en dernier lieu mentionné, le coroner provincial ou un juge de paix pourra assigner et amener devant lui toute personne qu'il jugera capable de donner des renseignements ou des preuves touchant ou concernant l'incendie, et pourra examiner ces personnes sous serment, et il couchera ces examens par écrit et les remettra au greffier de la paix pour le district ou le comté dans les limites duquel ils auront été pris, et les honoraires à payer à un juge de paix au sujet de ces enquêtes seront payées à un coroner provincial de la manière prescrite aux présentes.

175.—(1) Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer de temps à autre, sous le grand sceau, des coroners provinciaux, chacun desquels sera en vertu de sa nomination un coroner et un juge de paix pour chaque comté ou partie de l'Ontario, pour les fins de tenir des enquêtes sur les incendies.

(2) Les honoraires à payer à un coroner provincial seront ceux prescrits par l'article 7 du chapitre 217 des Statuts révisés de l'Ontario, 1887.

(3) Avant qu'un coroner provincial commence une enquête quelconque en vertu du présent acte, il devra obtenir le consentement par écrit soit du procureur général soit du procureur du comté dans lequel il se propose de tenir une enquête.

(4) Cet article sera interprété comme faisant un avec les chapitres 80, 83 et 217 des Statuts révisés de l'Ontario, 1887.

(5) Pour les fins de toute enquête sous l'autorité de l'article 174 du présent acte, le juge de paix ou le coroner provincial aura le même pouvoir et la même autorité d'exiger et de forcer les témoins à comparaître et à produire des documents et de rendre témoignage, que ceux que possède un juge de paix en vertu des articles 580, 581, 582, 583, 584 et 585 du Code criminel de 1892.

HONORAIRES.

195. Les honoraires auxquels prévoit le présent article seront payables au trésorier provincial d'Ontario, qui en fera délivrer un reçu en double à la personne qui en fera le paiement.

Lorsqu'il s'agit de produire, d'examiner ou de déposer une demande ou tout autre document ou instrument, les honoraires seront payés et le reçu en double du trésorier provincial pour ces honoraires sera délivré au registraire des assurances, avant que la demande ou tout autre document ou instrument ne soit examiné ; lorsqu'il s'agit de l'enregistrement ou de certificats d'enregistrement, les honoraires devront être payés avant que la corporation ne soit enregistrée.

Division II.—Les corporations qui puisent leurs pouvoirs dans un acte du Canada ou dans une autorisation émise sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada.

(1) Lorsqu'il s'agit des corporations qui puisent leurs pouvoirs d'une licence ou d'une autorisation émise en vertu de l'Acte des assurances du Canada, sauf les corporations qui tombent sous le coup de l'article 38 du dit acte, les honoraires seront comme suit :—

(a) Demande d'enregistrement original.....	\$	5 00
(b) Prolongement de délai pour faire la demande ou délivrer des documents.....		2 00

(c) Production de la procuration dans le cas de corporations extra-provinciales.....	5 00
(d) Changement de procureur.....	5 00
(e) Certificat d'enregistrement primitif ou de renouvellement.....	150 00
(f) Certificat intérimaire d'enregistrement, ou prolongement du certificat.....	5 00
(g) Remise en vigueur de l'enregistrement après suspension.....	25 00

(2) Lorsqu'il s'agit d'une corporation autorisée en vertu de l'article 38 de l'Acte des assurances du Canada, ces honoraires seront comme suit :—

(a) Demande de premier enregistrement.....	5 00
(b) Prolongement des délais pour faire une demande ou délivrer des documents.....	2 00
(c) Production de la procuration dans le cas de corporations extra-provinciales.....	5 00
(d) Changement de procureur.....	5 00
(e) Certificat d'enregistrement primitif ou de renouvellement.....	100 00
(f) Certificat intérimaire d'enregistrement ou prolongement du certificat.....	5 00
(g) Remise en vigueur après suspension.....	20 00

(3) Dans le cas de corporations, compagnies ou assureurs entreprenant ou faisant des opérations d'assurances maritimes seulement, et aussi dans le cas de corporations, compagnies et assureurs dans le sens de l'article 3 (a) ou de l'article 32 de l'Acte des assurances du Canada qui seront admis à l'enregistrement en vertu du présent acte, l'honoraire exigé pour le certificat d'enregistrement, soit primitif ou renouvelé, sera de \$10.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.—TITRE CINQUIÈME.

De l'Assurance.—Chapitre premier.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

SECTION I.

2468. L'assurance est un contrat par lequel l'un des contractants, appelé l'assureur, en considération d'une valeur, s'engage à indemniser l'autre, qu'on appelle l'assuré, ou ses représentants, contre la perte ou la responsabilité résultant de certains risques ou périls auxquels l'objet assuré peut être exposé, ou contre la chance d'un événement.

2469. La valeur ou le prix que l'assuré s'oblige de payer pour l'assurance se nomme *prime*. Soit que l'assureur ait ou non reçu la prime, il n'y a droit que du moment que le risque commence.

2470. L'assurance maritime est toujours un contrat commercial ; toute autre assurance n'est pas de sa nature un contrat commercial, mais elle l'est dans tous les cas où elle est contractée pour une prime par des personnes qui en font un trafic, sauf l'exception contenue dans l'article qui suit.

2471. L'assurance mutuelle n'est pas une opération commerciale. Elle est réglée par des statuts spéciaux, et par les règles générales contenues dans ce titre, en autant qu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas contraires à ces statuts.

2472. Toute personne capable de contracter peut prendre une assurance sur des objets dans lesquels elle a un intérêt et qui sont exposés à quelque risque.

2473. Les choses corporelles et celles qui ne le sont pas, de même que la vie humaine et la santé, peuvent être l'objet d'un contrat d'assurance.

2474. Une personne a un intérêt susceptible d'assurance dans la chose à assurer dans tous les cas où elle peut souffrir un dommage direct et immédiat par la perte ou détérioration de cette chose.

2475. L'intérêt assuré doit exister au temps de la perte de la chose, à moins que la police ne contienne une stipulation de bonnes ou mauvaises nouvelles.

Cette règle souffre exception quant à l'assurance sur la vie.

2476. L'assurance peut être stipulée contre toutes pertes provenant d'accidents inévitables ou de force majeure, ou d'événements sur lesquels l'assuré n'a pas de contrôle, sauf les règles générales relatives aux contrats illégaux et contraires aux bonnes mœurs.

2477. L'assureur peut lui-même prendre une réassurance, et l'assuré peut aussi assurer la solvabilité de son assureur.

2478. Dans le cas de perte, l'assuré doit sous un délai raisonnable en donner avis à l'assureur, et il doit se conformer aux conditions spéciales contenues dans la police relativement à l'avis et à la preuve préliminaire de sa réclamation, à moins que l'assureur ne l'en dispense.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

S'il est impossible pour l'assuré de donner l'avis et de faire la preuve préliminaire dans le délai spécifié en la police, il a droit à une prolongation de délai raisonnable.

2479. L'assurance se divise, relativement à son objet et à la nature des risques, en trois espèces principales :

1. L'assurance maritime ;
2. L'assurance contre le feu ;
3. L'assurance contre la vie.

2480. Le contrat d'assurance est ordinairement constaté par un document auquel on donne le nom de police d'assurance.

La police déclare la valeur de la chose assurée et se nomme alors police évaluée, ou bien elle ne contient aucune déclaration de valeur et se nomme en ce cas police à découvert.

Les polices d'aventure ou de jeu, sur des objets dans lesquels l'assuré n'a aucun intérêt susceptible d'assurance, sont illégales.

2481. L'acceptation d'une proposition d'assurance constitue une convention valide d'assurer, à moins que la loi n'exige que l'assureur ne contracte exclusivement sous une autre forme.

2482. La police d'assurance peut être transportée par endossement et délivrance, ou par simple délivrance, sous les conditions qui y sont exprimées.

Mais la police d'assurance maritime ou contre le feu ne peut être transportée qu'à une personne qui a dans l'objet assuré un intérêt susceptible d'assurance.

2483. A défaut du consentement ou de la participation de l'assureur, le simple transport de la chose assurée ne transfère pas la police d'assurance.

L'assurance est par là terminée, sauf les dispositions contenues en l'article 2576.

2484. Les énonciations et clauses qui sont essentielles ou ordinaires dans les polices d'assurance sont déclarées dans les articles qui suivent relativement à chaque espèce d'assurance en particulier.

SECTION II.

2485. L'assuré est tenu de déclarer pleinement et franchement tout fait qui peut indiquer la nature et l'étendue du risque, empêcher de l'assumer, ou influer sur le taux de la prime.

2486. L'assuré n'est pas tenu de déclarer des faits que l'assureur connaît, ou qu'il est censé connaître d'après leur caractère public et leur notoriété ; il n'est pas non plus obligé de déclarer les faits qui sont couverts par la garantie expresse ou implicite, excepté en réponse aux questions que l'assureur peut lui faire.

2487. Les fausses représentations ou réticences par erreur ou de propos délibéré sur un fait de nature à diminuer l'appréciation du risque, ou à en changer l'objet, sont des causes de nullité. Le contrat peut, en ce cas, être annulé, lors même que la perte ne résulterait aucunement du fait mal représenté ou caché.

2488. Les fausses représentations ou réticences frauduleuses de la part de l'assureur ou de l'assuré sont dans tous les cas des causes de nullité du contrat que la partie qui est de bonne foi peut invoquer.

2489. L'obligation de l'assuré en ce qui concerne les déclarations est suffisamment remplie si le fait est en substance tel que représenté et s'il n'y a pas de réticence importante.

SECTION III.

2490. Les garanties et conditions font partie du contrat ; elles doivent être vraies si elles sont affirmatives, et elles doivent être exécutées si elles sont promissoires ; autrement le contrat peut être annulé nonobstant la bonne foi de l'assuré.

Elles sont ou expresses ou implicites.

2491. Une garantie expresse est une stipulation ou condition exprimée dans la police, ou qui y est énoncée comme en faisant partie.

Les garanties implicites sont définies dans les chapitres suivants relatifs aux différentes espèces d'assurance.

CHAPITRE DEUXIÈME. DE L'ASSURANCE MARITIME.

SECTION I.

2492. La police d'assurance maritime contient :

Le nom de l'assuré ou de son agent ;

La désignation de la chose assurée, du voyage, du temps auquel le risque doit commencer et de l'époque à laquelle il doit finir, et des périls contre lesquels l'assurance est effectuée ;

Le nom du vaisseau et celui du maître, excepté lorsque l'assurance est prise sur un bâtiment ou des bâtiments généralement ;

La prime ;

Le montant assuré ;

La souscription de l'assureur avec sa date.

Elle contient encore toutes autres clauses et énonciations dont les parties conviennent.

2493. L'assurance peut être effectuée sur les bâtiments, les marchandises, le fret, les prêts à la grosse, les profits et commissions, les primes d'assurance, et sur toutes autres choses appréciables en argent et exposées aux risques de la navigation, à l'exception des salaires des matelots, sur lesquels

l'assurance ne peut avoir lieu légalement, et sauf les règles générales concernant les contrats contraires à la loi ou aux bonnes mœurs.

2494. L'assurance peut être faite pour tous voyages et transports par mer, rivières et canaux navigables, soit pour tout le voyage ou pour un temps limité.

2495. Le risque de perte ou de détérioration de la chose par sinistre ou fortune de mer est de l'essence du contrat d'assurance maritime.

Les risques ordinairement spécifiés dans la police sont : la tempête et le naufrage, l'échouement, l'abordage, le changement forcé de la route du bâtiment ou du voyage, ou le changement du bâtiment même, le feu, le jet, le pillage, la piraterie, la prise, la reprise et tous autres accidents de guerre, l'arrêt par ordre de puissance, la baraterie du maître et de l'équipage, et de toutes autres fortunes de mer d'où peut résulter perte ou dommage.

Les parties par convention spéciale peuvent limiter ou étendre le risque.

2496. Si le temps ou le risque doit commencer et se terminer n'est pas spécifié dans la police, il est réglé conformément aux dispositions de l'article 2598.

2497. Dans le cas de doute quant à l'interprétation d'une police d'assurance maritime, on doit se guider par l'usage établi et connu du négoce auquel elle se rapporte ; tel usage est censé compris dans la police, à moins qu'il n'en soit autrement convenu d'une manière spéciale.

2498. L'assurance effectuée après la perte ou l'arrivée de l'objet est nulle, si au temps de l'assurance l'assuré connaissait la perte, ou l'assureur l'arrivage.

Cette connaissance se présume si l'information a pu en être reçue par les voies et dans le temps de transmission ordinaire.

SECTION II.

2499. Les principales obligations de l'assuré se rapportent :

A la prime ;

Aux déclarations et réticences ;

Aux garanties et conditions ;

Au délaissement, dont il est traité en la cinquième section.

2500. L'assuré est tenu de payer le montant ou taux de prime convenu, aux termes du contrat. Si le temps du paiement n'est pas spécifié, la prime est payable comptant.

2501. Dans les cas ci-après énumérés la prime n'est pas due, et si elle a été payée elle peut être répétée, le contrat étant nul :

1- Lorsque le risque contre lequel l'assurance a été prise n'a pas lieu, soit parce que le voyage a été entièrement rompu avant le départ du bâtiment, ou pour quelque autre cause, celle même résultant sans fraude de l'acte de l'assuré ;

2. Lorsqu'il y a absence d'intérêt susceptible d'assurance ou quelque autre cause de nullité, sans fraude de la part de l'assuré.

Dans ces cas l'assureur a droit à un demi pour cent sur la somme assurée, par forme d'indemnité, à moins que la police ne soit illégale ou invalide par suite de fraude, fausse représentation ou réticence de sa part.

Si la police est illégale, il n'y a pas d'action pour recouvrer la prime, ni pour la répéter si elle a été payée.

2502. L'article qui précède s'applique, lorsque le risque n'a lieu que pour partie de la valeur, quant au non-paiement ou remboursement d'une proportion de la prime, et ce suivant les circonstances et la discrétion du tribunal.

2503. Les règles relatives aux déclarations et à l'effet de fausses représentations et réticences sont énoncées au chapitre premier, section deuxième.

2504. Les règles générales concernant les garanties sont contenues dans le premier chapitre, section troisième.

2405. Dans tout contrat d'assurance maritime, il y a garantie implicite que le bâtiment sera propre à la mer à l'époque du départ. Il est propre à la mer s'il est dans un état convenable quant aux réparations, ravitaillement, équipage et sous tous autres rapports pour entreprendre le voyage.

2506. Dans le cas d'assurance au profit du propriétaire du bâtiment, il y a garantie implicite que le bâtiment sera pourvu de tous les papiers nécessaires et sera conduit conformément aux lois et traités du pays auquel il appartient et au droit des nations.

SECTION III.

2507. L'obligation principale de l'assureur est de payer à l'assuré toutes pertes que ce dernier souffre par suite des risques contre lesquels il est assuré, et conformément aux termes du contrat.

Cette responsabilité est sujette aux règles contenues en la section qui précède et aux règles et conditions ci-après exposées.

2508. L'assureur n'est pas tenu des pertes souffertes après une déviation ou un changement du risque fait sans son consentement, ou par le changement, contrairement à l'usage reçu, de la route ou du voyage du bâtiment, ou par le changement de bâtiment, provenant du fait de l'assuré, à moins que telle déviation ou changement n'ait eu lieu par nécessité ou pour sauver quelque vie en péril.

L'assureur a néanmoins droit à la prime si le risque a commencé.

2509. L'assureur n'est pas tenu des pertes et dommages qui arrivent par le vice propre de la chose, ou qui sont causés par le fait répréhensible ou la négligence grossière de l'assuré.

2510. L'assureur n'est pas tenu des pertes provenant de la baraterie du maître ou de l'équipage, s'il n'y a convention à cet effet.

2511. La baraterie est tout acte de prévarication volontaire du maître ou de l'équipage qui cause une perte aux propriétaires ou aux officiers.

2512. L'assureur n'est pas tenu des frais ordinaires connus sous le nom de petites avaries, comme pilotage, touage, tonnage, acquits de douane, ou droits imposés sur le bâtiment et la cargaison.

2513. La restriction de la responsabilité de l'assureur quant à des avaries particulières au-dessous d'un certain montant, ou pour la perte ou détérioration de certains articles énumérés dans le mémorandum commun de garantie comme exempts de contribution, est réglé par les termes de ce mémorandum contenu dans la police.

S'il n'y a pas tel mémorandum de garantie, les règles générales contenues dans ce titre reçoivent leur application.

2514. Un contrat d'assurance fait frauduleusement de la part de l'assuré pour une somme excédant la valeur de la chose, peut être annulé quant à l'assureur qui, dans ce cas, a droit à un demi pour cent sur le montant assuré.

2515. Dans le cas de l'article précédent, s'il n'y a pas de fraude, le contrat est valable jusqu'à concurrence de la valeur de la chose assurée.

L'assureur n'a pas droit à la prime entière sur l'excès de valeur assurée, mais seulement à un demi pour cent.

2516. S'il existe plusieurs contrats d'assurance faits sans fraude sur le même objet et sur les mêmes risques, et que le premier contrat assure l'entière valeur de l'objet, ce dernier est seul exécutoire.

Les assureurs subséquents sont exempts de toute responsabilité et sont tenus de restituer la prime, sauf le demi pour cent.

Sujet néanmoins aux conditions et convictions qui peuvent être contenues dans les polices d'assurance.

2517. Lorsque dans le cas spécifié en l'article qui précède, l'entière valeur de l'objet n'est pas assurée par le premier contrat, les assureurs subséquents sont responsables de l'excédent, et suivant l'ordre de la date de leurs contrats respectifs, sous la même restriction.

2518. Si l'assurance subséquent est entachée de fraude de la part de l'assuré, il est tenu à la prime entière sur cette assurance, sans en pouvoir rien réclamer.

2519. Lorsqu'il y a une perte partielle d'un objet assuré par plusieurs assurances, pour un montant n'excédant pas son entière valeur, les assureurs en sont responsables à proportion des sommes pour lesquelles ils ont respectivement assuré.

2520. Lorsque l'assurance est faite divisément sur des marchandises qui doivent être chargées sur différents bâtiments, si le chargement entier est mis sur un seul bâtiment ou sur un moindre nombre qu'il n'en est désigné, l'assureur n'est tenu que de la somme qu'il a assurée sur les marchandises qui d'après la convention devraient être mises sur le bâtiment ou les bâtiments qui ont reçu le chargement, nonobstant la perte de tous les bâtiments désignés. Il a cependant droit au demi pour cent de prime sur le reste du montant total assuré.

SECTION IV.

2521. Les pertes dont l'assureur est responsable sont ou totales ou partielles.

2522. La perte totale peut être absolue ou implicite.

Elle est absolue lorsque la chose assurée est totalement détruite ou perdue.

Elle est implicite lorsque la chose assurée, quoique non entièrement détruite ou perdue, devient, par suite d'un accident garanti par l'assurance, sans valeur ou d'une valeur minime pour l'assuré, ou lorsque le voyage ou l'expédition sont perdus ou ne valent plus la peine d'être poursuivis.

Avant de pouvoir réclamer sur une perte totale implicite l'assuré est tenu au délaissement tel que prescrit dans la section qui suit.

2523. Toute perte qui ne tombe pas dans la définition de l'article qui précède est une perte partielle.

2524. Lorsqu'une perte par abordage résulte d'un cas fortuit sans qu'aucune des parties soit en faute, elle tombe sur le bâtiment avarié sans recours contre l'autre, et c'est une perte par fortune de mer dont l'assureur est responsable d'après les termes généraux de la police.

2525. Lorsque l'abordage est causé par la faute du maître ou de l'équipage de l'un des bâtiments, la partie en faute en est responsable envers l'autre, et si le bâtiment assuré est avarié par la faute du maître ou de l'équipage de l'autre, l'assureur est responsable d'après la clause générale; mais si le dommage est causé par la faute du maître ou de l'équipage du bâtiment assuré, l'assureur n'est pas responsable. Si la faute équivaut à la baraterie, elle est soumise à la disposition contenue en l'article 2510 en autant qu'il s'agit de l'assureur.

2526. Si la cause de l'abordage est inconnue, ou s'il est impossible de déterminer quelle est la partie en faute, les dommages sont supportés également par chacun des bâtiments, et l'assureur en ce cas est responsable en vertu de la clause générale.

2527. Les frais extraordinaires encourus nécessairement pour le seul avantage de quelque intérêt particulier, tel que pour le bâtiment seul, ou pour la cargaison seule, et les dommages soufferts par le bâtiment seul ou la cargaison seule, et qui n'ont pas été encourus volontairement pour le salut commun, sont des avaries particulières dont l'assureur est tenu envers l'assuré en vertu des termes généraux de la police, lorsque ces pertes sont causées par fortune de mer.

2528. Les frais de sauvetage sont des avaries par fortune de mer, et l'assureur en est tenu en vertu des termes généraux de la police.

Des règles spéciales concernant le sauvetage sont contenues dans l'acte intitulé *The Merchant Shipping Act, 1854*.

2529. Les règles concernant les pertes résultant de la contribution se trouvent en la section sixième de ce titre.

2530. Si dans le cours du voyage le bâtiment se trouve dans l'impossibilité de le parfaire, à cause d'innavigabilité, le maître est tenu de se procurer un autre bâtiment pour rendre la cargaison à sa destination, si la chose peut se faire avec avantage pour les parties intéressées, et dans ce cas la responsabilité de l'assureur continue après le transbordement à cet effet.

2531. Dans le cas de l'article qui précède, l'assureur est encore tenu des avaries, frais de déchargement, magasinage, rembarquement, avitaillement, fret et tous autres frais jusqu'à concurrence seulement du montant assuré.

2532. Dans le cas de l'article 2530, si le maître ne peut sous un délai raisonnable se procurer un autre bâtiment pour rendre la cargaison à sa destination, l'assuré peut en faire le délaissement.

2533. Dans l'assurance sous une police à découvert, la valeur du bâtiment est réglée par celle qu'il avait au port où a commencé le voyage, y compris tout ce qui ajoute à sa valeur permanente ou est nécessaire pour le mettre en état de faire le voyage, et aussi les frais d'assurance.

2534. La valeur des marchandises assurées sous une police à découvert est établie par la facture, ou, si cela ne peut se faire, elle est estimée suivant leur prix courant au temps du déchargement; y compris tous les frais et dépens encourus jusqu'à ce moment, ainsi que la prime d'assurance.

2535. Le montant que l'assureur est tenu de payer sur une perte partielle est constaté par la comparaison du produit brut de la vente de ce qui est avarié et de ce qui ne l'est pas, et en appliquant la proportion à la valeur des effets telle qu'énoncée dans la police, ou établie de la manière indiquée dans l'article qui précède.

2536. L'assuré est tenu en faisant sa demande d'indemnité de déclarer, s'il en est requis, toutes autres assurances qu'il peut avoir prises sur la chose assurée et tous les prêts à la grosse qu'il a obtenus sur cette chose.

Il ne peut exiger son paiement avant que cette déclaration soit faite, lorsqu'elle a été demandée, et si cette déclaration est fautive ou frauduleuse, il perd son recours.

2537. L'assuré est tenu de faire de bonne foi tout ce qui est en son pouvoir, entre l'époque du sinistre et le délaissement, pour sauver les effets assurés. Ses actes et ceux de ses agents à cet égard sont aux profit, dépens et risque de l'assureur.

SECTION V.

2538. L'assuré peut faire à l'assureur le délaissement de la chose assurée dans tous les cas où la perte en est implicite, et peut en conséquence recouvrer comme si la perte était totale. S'il ne fait pas le délaissement dans ces cas, il a le droit de recouvrer à titre d'avarie seulement.

2539. Le délaissement ne peut être partiel ni conditionnel. Il ne s'étend cependant qu'aux effets qui sont l'objet du risque au temps du sinistre.

2540. Si différentes choses ou classes de choses sont assurées sous une même police et évaluées séparément, le droit de délaisser peut exister à l'égard d'une partie évaluée séparément de même que pour la totalité.

2541. Le délaissement doit être fait sous un délai raisonnable après que l'assuré a reçu avis du sinistre.

Si à raison de l'incertitude des nouvelles ou de la nature du sinistre, l'assuré a besoin de plus ample information et investigation pour être en état de décider s'il fera le délaissement ou non, il lui est accordé un délai raisonnable pour ce faire, suivant les circonstances.

2542. A défaut par l'assuré de faire le délaissement sous un délai raisonnable, tel que pourvu en l'article qui précède, il est censé s'être désisté de ce droit et ne peut recouvrer qu'à titre d'avarie.

2543. Le délaissement se fait par un avis que l'assuré donne du sinistre à l'assureur et de l'abandon qu'il lui fait de tous ses intérêts dans la chose assurée.

2544. L'avis du délaissement doit être explicite et contenir un exposé des motifs du délaissement. Ces motifs doivent être réels et suffisants au temps où l'avis est donné.

2545. Le délaissement fondé sur l'innavigabilité du bâtiment résultant d'échouement ne peut avoir lieu si le bâtiment peut être relevé et mis en état de continuer son voyage jusqu'au lieu de sa destination.

En ce cas, l'assuré a recours contre l'assureur pour les frais et l'avarie résultant de l'échouement.

2546. Si l'on n'a reçu aucune nouvelle du bâtiment sous un délai raisonnable à compter de son départ ou de la réception des dernières informations à son égard, il est présumé avoir sombré en mer, et l'assuré peut faire le délaissement et réclamer comme sur une perte totale implicite.

Le temps requis pour justifier cette présomption est déterminé par le tribunal suivant les circonstances.

2547. Le délaissement fait et accepté équivaut à une cession, et la chose délaissée et tous les droits y attachés deviennent dès cet instant la propriété de l'assureur.

L'acceptation peut être expresse ou tacite.

2548. [Dans le cas d'acceptation du délaissement du bâtiment, le fret gagné après le sinistre appartient à l'assureur, et celui gagné auparavant appartient au propriétaire du bâtiment ou à l'assureur du fret à qui il a été abandonné.]

2549. Le délaissement fait sur cause suffisante et accepté est obligatoire pour les deux parties. Il ne peut être mis au néant par un événement subséquent, ou révoqué, si ce n'est de consentement mutuel.

2550. Si l'assureur refuse d'accepter un délaissement valable, il est responsable comme sur une perte totale absolue, en déduisant néanmoins du montant tout ce qui est provenu de la chose délaissée et qui a tourné au profit de l'assuré.

SECTION VI.

2551. En l'absence de conventions spéciales entre les parties, la contribution est réglée par les dispositions des articles de la présente section, et lorsque ces dispositions ne peuvent s'appliquer, par l'usage du commerce.

L'assureur est tenu de rembourser à l'assuré sa contribution, pourvu qu'elle n'exécède pas le montant assuré.

2552. La contribution par le bâtiment et le fret et par la cargaison soit qu'elle soit sauvée ou perdue, proportionnellement et suivant leur valeur respective, a lieu pour toute avarie encourue volontairement et pour toute dépense extraordinaire faite pour la sûreté commune du bâtiment et de la cargaison.

Ces pertes sont appelées avaries générales ou communes et sont les suivantes :

1. Les deniers ou autres choses donnés, comme compensation, à des corsaires pour racheter le bâtiment et la cargaison, ou comme droit de sauvetage sur la reprise ;
2. Les choses jetées à la mer ;
3. Les mâts, les câbles, ancres ou autres appareils du bâtiment coupés, détruits ou abandonnés ;
4. Les dommages causés par le jet aux marchandises restés à bord du bâtiment ou au bâtiment lui-même ;
5. Les salaires et l'entretien de l'équipage pendant l'arrêt du bâtiment par ordre de puissance, durant le voyage, et pendant la réparation nécessaire de quelque dommage qui donne lieu à la contribution ;
6. Les frais de déchargement pour alléger le bâtiment et le faire entrer dans un havre ou dans une rivière, quand le navire est contraint de le faire par la tempête ou par la poursuite de l'ennemi ;
7. Les frais et dommages résultant de l'échouement volontaire du bâtiment pour éviter la perte totale ou la prise.

Et en général tous dommages soufferts volontairement et les dépenses extraordinaires encourues pour la sûreté commune du bâtiment et de la cargaison depuis le temps du chargement et départ du bâtiment jusqu'à son arrivée et déchargement au port de sa destination.

2553. Le jet ne donne lieu à contribution que dans le cas de péril imminent et lorsqu'il est indispensable pour la conservation du bâtiment et de la cargaison.

Le jet peut être de la cargaison, des provisions ou des agrès et fournitures du bâtiment.

2554. Les choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre valeur sont jetées les premières.

2555. Les munitions de guerre, les provisions du bâtiment et les hardes de l'équipage, ne contribuent pas au jet, mais la valeur de ceux de ces effets qui sont jetés à la mer est payée par contribution sur les autres effets généralement.

Le bagage des passagers ne contribue pas. S'il est perdu il est payé par contribution à laquelle il prend part.

2556. Les effets dont il n'y a pas de connaissance ou reconnaissance du maître ou qui sont mis à bord contrairement à la charte-partie ne sont pas payés par contribution s'ils sont jetés. Ils contribuent s'ils sont sauvés.

2557. Les effets chargés sur le tillac, s'ils sont jetés ou endommagés par le jet, ne sont pas payés par contribution, à moins qu'ils ne soient ainsi transportés conformément à un usage reçu ou à celui du commerce.

Ils contribuent s'ils sont sauvés.

2558. Au cas de contribution pour avaries, le bâtiment et le fret sont estimés suivant leur valeur au lieu du déchargement.

Les effets jetés de même que ceux qui sont sauvés sont estimés de la même manière, déduction faite du fret, des droits et autres frais.

2559. Nonobstant la règle d'évaluation contenue dans l'article qui précède, le montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré pour sa contribution est réglé par la valeur du bâtiment et de la cargaison, suivant les articles 2533 et 2534, ou par la somme portée dans la police évaluée et non d'après leur valeur de contribution.

2560. Il n'y a pas lieu à contribution pour les avaries particulières. Elles sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage ou occasionné la dépense, sauf son recours contre l'assureur, tel qu'énoncé dans l'article 2527.

2561. Si le jet ne sauve pas le bâtiment, il n'y a aucune contribution, et les choses sauvées ne sont point tenues de contribuer pour celles qui ont été perdues ou endommagées.

2562. Si le jet sauve le bâtiment et si le bâtiment continue son voyage et se perd ensuite, les effets sauvés contribuent suivant leur valeur actuelle, déduction faite des frais de sauvetage.

2563. Les effets jetés ne contribuent en aucun cas au paiement des dommages essuyés ensuite par les effets sauvés.

La cargaison ne contribue pas au paiement du navire perdu ou réduit à l'état d'innavigabilité.

2564. En cas de perte des marchandises mises dans des allèges pour permettre au bâtiment d'entrer dans un port ou une rivière, le bâtiment et la cargaison sont sujets à contribution ; mais si le bâtiment périt avec le reste de son chargement, les effets mis sur les allèges ne sont pas assujettis à la contribution quoiqu'ils arrivent à bon port.

2565. Il est du devoir du maître, à son arrivée au premier port, de faire sa déclaration et ses protestations dans la forme accoutumée, et aussi d'affirmer sous serment conjointement avec quelqu'un de son équipage, que les avaries ou les frais essuyés étaient pour la sûreté du bâtiment et de l'équipage. Sa négligence à le faire ne peut cependant préjudicier aux droits des parties intéressées.

2566. Le propriétaire et le maître ont un privilège et un droit de rétention sur les effets à bord du bâtiment ou sur le prix en provenant pour le montant de la contribution sur ces effets.

2567. Si depuis la contribution les effets jetés sont recouvrés par le propriétaire, il est tenu de remettre au maître et autres intéressés ce qu'il a reçu dans la contribution, déduction faite des dommages causés par le jet et des frais de sauvetage.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'assurance contre le feu.

2568. L'assurance contre les pertes par le feu est soumise aux dispositions contenues dans le premier chapitre de ce titre, et est aussi sujette aux règles contenues dans le second chapitre lorsqu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas incompatibles avec les articles du présent chapitre.

2569. La police contre le feu contient :

Le nom de celui en faveur de qui elle est faite ;

Une description ou désignation suffisante de l'objet de l'assurance et de la nature de l'intérêt qu'y a l'assuré ;

Une déclaration du montant couvert par l'assurance, du montant ou du taux de la prime, et de la nature, commencement et durée du risque ;

La souscription de l'assureur avec sa date ;

Toutes autres énonciations et conditions dont les parties peuvent légalement convenir.

2570. Les déclarations qui ne sont pas insérées dans la police ou qui n'en font pas partie ne sont pas reçues pour en affecter le sens ou les effets.

2571. L'intérêt d'une personne qui assure contre le feu peut être celui de propriétaire ou de créancier, ou tout autre intérêt dans la chose assurée, appréciable en argent ; mais la nature de cet intérêt doit être spécifiée.

2572. Il y a garantie implicite de la part de l'assuré que la description qu'il a donnée de l'objet assuré est telle qu'elle montre vraiment sous quelle classe de risque elle tombe, d'après les propositions et les conditions de la police.

2573. Une assurance sur des effets sans désignation et qui se trouvent dans un certain lieu ne se restreint pas aux effets particuliers qui s'y trouvaient au temps où l'assurance a été prise, mais elle couvre tous effets du même genre qui se trouvent sur le lieu au temps du sinistre, à moins que la police n'indique une intention contraire.

2574. Tout changement dans l'usage ou l'état de la chose assurée, tels que restreints par la police, fait sans le consentement de l'assureur, par des moyens sur lesquels l'assuré a un contrôle, et qui augmentent le risque, est une cause de nullité de la police. Si le changement n'augmente pas le risque, la police n'en est pas affectée.

2575. Le montant de l'assurance ne fait aucune preuve quant à la valeur de l'objet assuré ; cette valeur doit être prouvée de la manière prescrite dans les conditions de la police et par les règles générales de la preuve, à moins qu'il n'y ait une évaluation spéciale dans la police.

2576. L'assurance devient nulle par la cession que l'assuré fait à un tiers de l'intérêt qu'il a dans la chose, à moins que ce transport n'ait lieu avec le consentement ou la participation de l'assureur.

La règle ci-dessus ne s'applique pas au cas de droits acquis à titre successif ou dans le cas spécifié en l'article qui suit. Elle est sujette aux dispositions contenues dans l'Acte concernant la faillite, 1864.

L'assuré a le droit de transporter la police avec la chose assurée sous les conditions qui y sont exprimées.

2577. La cession d'intérêt entre coassociés ou copropriétaires d'immeubles qui ont assuré conjointement, ne rend pas la police nulle.

2578. L'assureur est responsable des dommages causés par l'assuré autres que ceux résultant de sa fraude ou de sa négligence grossière.

2579. L'assureur est aussi responsable des dommages causés par la faute des serviteurs de l'assuré hors de la connaissance et sans le consentement de ce dernier.

2580. L'assureur est responsable de tous les dommages qui sont une conséquence immédiate du feu ou de la combustion, quelle qu'en soit la cause, y compris le dommage essuyé par les effets assurés en les transportant, ou par les moyens employés pour éteindre le feu, sauf les exceptions spéciales contenues dans la police.

2581. L'assureur n'est pas responsable des pertes causées seulement par l'excessive chaleur d'une fournaise, d'un poêle ou autre mode de communiquer la chaleur, lorsqu'il n'y a pas combustion ou ignition actuelle de la chose assurée.

2582. Dans le cas de perte par le feu, l'assureur est responsable du montant entier de la perte, pourvu qu'il n'exécède pas la somme assurée, sans aucune déduction ni contribution.

2583. Lorsque par les conditions de la police il est accordé un délai pour le montant de la prime de renouvellement, l'assurance subsiste, et s'il survient un sinistre pendant ce délai l'assureur en est responsable, en déduisant le montant de la prime due.

2584. L'assureur, en payant l'indemnité, a droit à la cession des droits de l'assuré contre ceux qui ont causé le feu ou la perte.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'assurance sur la vie.

2585. L'assurance sur la vie est réglée par les dispositions contenues dans le premier chapitre, et est aussi sujette aux règles contenues dans le deuxième chapitre lorsqu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas incompatibles avec les articles du présent chapitre.

Les articles 2570 et 2583 s'appliquent aux assurances sur la vie.

2586. L'assurance sur la vie est aussi sujette aux règles contenues dans les articles 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, relativement aux personnes sur la vie desquelles elle peut être effectuée.

2587. La police d'assurance sur la vie contient :

Le nom ou une désignation suffisante de la personne en faveur de qui elle est faite et de celle dont la vie est assurée ;

Une déclaration du montant de l'assurance, du montant ou du taux de la prime, et du commencement et de la durée du risque ;

La souscription de l'assureur avec sa date ;

Toutes autres énonciations et conditions dont les parties peuvent légalement convenir.

2588. La déclaration dans la police de l'âge et de l'état de santé de la personne sur la vie de laquelle l'assurance est prise, comporte une garantie de l'exactitude de laquelle dépend le contrat.

Néanmoins, en l'absence de fraude, la garantie que la personne est en bonne santé doit être interprétée favorablement, et ne comporte pas que la personne est exempte de toute infirmité ou indisposition.

2589. Dans l'assurance sur la vie, la somme assurée peut être stipulée payable au décès de la personne sur la vie de laquelle elle est effectuée, ou au cas où il survivrait à une époque déterminée, ou périodiquement sa vie durant, ou autrement, selon quelque événement relatif à la continuation ou à l'extinction de sa vie.

2590. L'assuré doit avoir un intérêt susceptible d'assurance dans la vie sur laquelle l'assurance est effectuée.

Il a un intérêt susceptible d'assurance :

1. Dans sa propre vie ;

2. Dans celle de toute personne dont il dépend en tout ou en partie pour son soutien et son éducation ;

3. Dans celle de toute personne qui lui est endettée d'une somme de deniers, ou qui lui doit des biens ou des services dont la mort ou la maladie pourrait éteindre ou empêcher la prestation ;

Dans celle de toute personne de laquelle dépend quelque propriété ou intérêt dont l'assuré est investi.

2591. Une police d'assurance sur la vie ou la santé peut passer par cession, testament ou succession à toute personne quelconque, soit qu'elle ait ou non un intérêt susceptible d'assurance dans la vie de la personne assurée.

2592. La mesure de l'intérêt de l'assuré est la somme spécifiée dans la police ; excepté dans les cas d'assurance par un créancier ou autres cas semblables où l'intérêt est susceptible d'une appréciation pécuniaire exacte. Dans ces cas, la somme fixée est réduite au montant de l'intérêt actuel.

2593. L'assurance prise par un individu sur sa propre vie est sans effet s'il périt par la main de la justice, en duel, ou par suicide.

STATUTS RÉVISÉS DE QUÉBEC.

TITRE IV—PARTIE II.

SECTION XXVII.

Des taxes sur les corporations commerciales.

1143. Afin de pourvoir aux besoins du service public, chacune des compagnies et corporations suivantes faisant des affaires en cette province, savoir : * * *

Toute compagnie d'assurance y acceptant des risques et y faisant des affaires d'assurance, * *

Doivent payer annuellement les diverses taxes mentionnées et spécifiées dans l'article 1145, lesquelles taxes sont imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

1144. Dans cette section, les mots et expressions qui suivent ont le sens, la signification et l'application indiqués dans le présent article : * * *

L'expression "compagnie d'assurance" comprend les compagnies d'assurances sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation sur les eaux intérieures ou sur la mer ; les compagnies de garantie et contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle constituées en vertu des lois de cette province. * * *

L'expression "bureau principal" signifie bureau ou place d'affaires le plus important, dans la province de Québec, de toute corporation commerciale.

1145. Les taxes annuelles imposées sur les corporations commerciales mentionnées et spécifiées dans l'article 1143, et payables par elles sont comme suit : * * *

II.—Compagnies d'assurance.

(a.) Sur une compagnie faisant des affaires d'assurance d'une espèce seulement, cinq cents piastres ;

(b.) Sur une compagnie faisant des affaires d'assurance de deux ou plusieurs espèces à la fois, cinq cents piastres pour la première espèce et une somme additionnelle de cinquante piastres pour chaque espèce en outre d'une espèce ;

(c.) Si les compagnies dites *Plate glass insurance companies*,—pour chacune d'elles, un dixième d'un pour cent sur le montant du capital versé ;

(d.) Une taxe additionnelle de cent piastres pour chaque bureau ou place d'affaires dans les cités de Montréal et Québec, et de cinq piastres pour chaque bureau ou place d'affaires dans tout autre endroit ;

(e.) Toute personne agissant comme courtier pour des compagnies d'assurance maritime, qui ne font pas des affaires d'assurance dans la province et qui n'y ont pas de bureaux ou places d'affaires, doit payer une taxe principale de deux cents piastres et une taxe additionnelle de cinquante piastres pour chacun de ses bureaux ou places d'affaires.

1146. Ces taxes sont payables le premier jour juridique du mois de juillet de chaque année.

1147. Le montant entier des taxes imposées sur les corporations commerciales qui tombent sous le coup de cette section, est payable annuellement au percepteur du revenu du district de revenu dans lequel la corporation commerciale a son bureau principal.

1148. Le ou avant le premier jour de mai de chaque année, toute corporation commerciale faisant affaires dans la province de Québec doit, sans attendre d'avis ou de demande à cet effet de la part du gouvernement, transmettre en double, au trésorier de la province, un état détaillé dans lequel sont indiqués, en autant que requis, en vue de la perception de ces taxes, par la partie de l'article 1145 consacrée à chaque classe de corporation commerciale, le nom de la corporation, sa nature, le chiffre de son capital versé, le nombre et la situation de tous et chacun de ses bureaux, places d'affaires, agences,

A la même date, chaque année, toute personne agissant comme courtier pour une ou des compagnies d'assurance maritime qui ne font pas d'affaire d'assurance dans la province et qui n'y ont pas de bureaux ou places d'affaires, doivent faire rapport du nombre et de la situation de ses bureaux ou places d'affaires, ainsi que du nom ou de la nature de chacune des compagnies au nom desquelles il fait des affaires d'assurance.

1149. Toute corporation commerciale faisant des affaires dans la province de Québec, et toute personne agissant comme courtier pour des compagnies d'assurance maritime, décrites dans l'article précédent, qui négligent de se conformer aux dispositions de tel article, sont, par le fait, passibles d'une amende de dix piastres par jour, pour chaque jour durant lequel elles ont été coupables de cette négligence, à dater du jour de l'échéance de sa taxe jusqu'au jour auquel elles transmettent au trésorier de la province le rapport requis par le dit article précédent. Toute telle corporation commerciale et tout tel courtier qui font un rapport incomplet ou inexact, sont réputés n'avoir pas fait de rapport.

1151. Toute taxe annuelle imposée par la présente section, qui n'est pas payée, peut être recouvrée par action portée en son nom, au profit de Sa Majesté, par le percepteur du revenu du district du revenu dans lequel elle était payable, avec l'intérêt légal à compter de la date de son échéance.

L'amende imposée par les articles 1149 et * * * est recouvrable de la même manière.

2. Toute action en recouvrement de ces taxes doit être intentée dans le district judiciaire où elles sont payables, soit devant la cour de circuit, soit devant la cour supérieure, selon la compétence du tribunal relativement au montant réclamé.

3. Les frais ne sont pas adjugés contre le percepteur du revenu dans aucune action intentée par lui en vertu des présentes dispositions; mais, sur la recommandation du tribunal, le trésorier de la province peut, à sa discrétion, payer à la corporation commerciale en faveur de laquelle jugement a été rendu, les frais auxquels il juge qu'elle a équitablement droit.

STATUTS REVISÉS DE QUÉBEC, 1888.

Par la 58^e Victoria, ch. 34, "Acte relatif aux Associations de bienveillance et de secours mutuels et aux compagnies d'assurance mutuelle", sanctionné le 21 décembre 1895, la section et les articles suivants sont ajoutés après l'article 5375 des Statuts révisés :—

TITRE XI, CHAPITRE III, SECTION XVIIIa.

DES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS, ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE.

"5375a. Nulle association étrangère de bienfaisance ou de secours mutuels ou nulle compagnie d'assurance mutuelle qui n'est pas déjà obligée par les lois du Canada de faire un dépôt entre les mains du gouvernement fédéral, ou qui ne tombe pas sous le coup des articles 5264 à 5375 inclusive-ment, de ces Statuts révisés, n'est admise à faire des opérations dans la province, à moins qu'elle n'ait obtenu une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

"5375b. Cette autorisation est donnée sur requête, si l'association ou compagnie—

1. Publie un avis préalable de sa demande, pendant un mois, dans la *Gazette Officielle de Québec* et dans un journal publié dans la langue anglaise dans la localité dans laquelle le principal bureau d'affaires sera établi;

2. Dépose au bureau du secrétaire de la province une copie de sa charte, de ses articles d'association ou d'un autre acte constitutif, certifié par l'officier qui a la garde de l'original;

3. Etablit qu'elle est constituée de manière à remplir les obligations qu'elle peut contracter;

4. Dépose au bureau du secrétaire provincial une procuration constituant un agent principal dans la province aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, et déclarant où sera établi le bureau principal de l'association ou de la compagnie.

"5375c. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, suivant les circonstances, avant d'accorder l'autorisation demandée, exiger que l'association ou compagnie dépose entre les mains du trésorier de cette province telle somme d'argent qu'il juge nécessaire pour garantir l'exécution des engagements

Ministère des Finances—Division des Assurances.

pris dans cette province, laquelle peut être augmentée ou diminuée par le lieutenant-gouverneur en conseil de temps à autre, selon les circonstances.

Ce dépôt porte intérêt à trois pour cent pour ou en faveur de l'association ou compagnie.

“5375*d*. Avis que cette autorisation a été accordée doit être publié par le secrétaire de la province dans la *Gazette Officielle de Québec*, suivant la formule de la cédule “A”, et, à compter de la publication de cet avis, et du dépôt, au greffe de la cour supérieure du district où sera situé le bureau principal de l'association ou compagnie, d'une copie de la *Gazette Officielle de Québec* contenant cet avis, l'association ou compagnie peut se livrer à des opérations.

Sur réception de cette copie de la *Gazette Officielle de Québec*, le protonotaire doit transcrire l'avis dans un registre tenu à cet effet.

“5375*e*. Chaque fois qu'une pareille association ou compagnie change son agent principal ou la location de son principal bureau d'affaires, elle doit transmettre au secrétaire de la province une copie de la nouvelle procuration s'y rapportant, et avis en doit être donné dans la *Gazette Officielle de Québec*.

Dépôt de cette gazette et transcription de l'avis doivent être faits en la manière prescrite par l'article précédent.

“5375*f*. Quiconque fait des opérations pour une association ou compagnie, visée par l'article 5375*a*, qui n'a pas accompli les formalités requises avant qu'elle puisse faire les opérations dans la province, ou qui ne s'est pas conformée aux dispositions de l'article 5375*a*, est passible, pour chaque infraction, d'une amende n'excédant pas cent piastres, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

“5375*g*. Les poursuites en vertu de la présente section sont régies par les dispositions de la partie LVIII du Code criminel, 1892.”

CÉDULE A.

FORMULE MENTIONNÉE DANS L'ARTICLE 5375*d*.

L'association (ou compagnie, *nom*) a été autorisée à faire des opérations dans la province de Québec.

La principale place d'affaires dans la province est à (*nom de la ville, etc.*)

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les actions ou procédures exercées contre elle est (*nom et résidence de l'agent*).

(*Date.*)

Secrétaire de la province.

TITRE XI.—CHAPITRE III.—SECTION XIX.

Du paiement de dividendes par certaines compagnies d'assurance.

5376. Si les administrateurs, directeurs ou gérants d'une compagnie d'assurance contre le feu, sur la vie, maritime ou autre, constituée en corporation par la législature du Canada, ou de cette province, sciemment et volontairement, déclarent et paient un dividende ou boni à même le capital versé de la compagnie, pendant son insolvabilité, ou si le paiement de ce boni ou dividende tend à la rendre insolvable ou à diminuer le montant de son fonds social, ceux des administrateurs, directeurs ou gérants qui sont présents lors de la déclaration de tel dividende ou boni, s'il est payé, sont conjointement et solidairement responsables de toutes les dettes alors existantes de la compagnie, ainsi que de celles qui sont contractées par la suite pendant tout le temps qu'ils demeurent respectivement en charge ; mais si quelqu'un d'eux s'oppose à ce que ce dividende ou boni soit déclaré ou soit payé, et si, en tout temps avant l'époque fixée pour le paiement d'icelui, il dépose une déclaration par écrit, constatant son opposition, dans le bureau de la compagnie, ainsi que dans le bureau d'enregistrement de la division ou du comté où la compagnie est établie, il est exonéré de toute responsabilité à cet effet. S.R.C., c. 69, s. 1.

Par la 58^e Victoria, chapitre 35 ci-dessus mentionné, la section et les articles suivants, tels que modifiés par la 60^e Victoria, chapitre 45, sont ajoutés après l'article 5376 des dits Statuts révisés :

“SECTION XIXA.

“DES PAIEMENTS DES BÉNÉFICES OU SECOURS PAR LES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS.

“5376*a*. Dans les associations de bienfaisance et de secours mutuels constituées, soit en vertu des articles 3096 à 3104, soit par charte spéciale ou faisant des opérations après une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, ainsi qu'il est prescrit dans l'article 5375*a*, les bénéfices ou secours payés aux membres malades ne doivent point dépasser le montant à être prélevé pour cet objet après déduction des frais d'administration imputables à ce chef.

“5376*b*. Les membres du comité de régie ou du bureau de direction de l'association sont responsables conjointement et solidairement de tous paiements faits en contravention avec l'article précédent, et peuvent être condamnés à rembourser à l'association les sommes ainsi payées, sur poursuite intentée par un membre quelconque de l'association.

3. L'article 5390 des dits statuts est amendé en insérant après le mot "refondus" dans la troisième ligne, les mots "ou en vertu d'une charte spéciale."
4. Les articles 5391 et 5392 des dits statuts sont abrogés.
5. La présente loi et les lois qu'elle amende s'appliquent tant aux associations et compagnies faisant actuellement des opérations qu'à celles qui en feront à l'avenir.
2. Un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, est accordé aux associations ou compagnies visées par l'article 5375a pour se conformer aux dispositions de la présente loi.
6. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

STATUTS REVISÉS DE QUÉBEC, 1888.

TITRE XII.—PARTIE I.—CHAPITRE I.—SECTION IX.

Des conventions matrimoniales et de l'effet du mariage sur les biens des époux.—(Article 1265.)

DE L'ASSURANCE SUR LA VIE DES MARIS ET PARENTS.

5580. Rien dans la présente section ne doit être interprété de manière à restreindre ou affecter les droits qu'une personne possède autrement par la loi, d'effectuer ou de transporter une police d'assurance pour le bénéfice d'une femme ou des enfants ; ni ne s'applique à une police d'assurance effectuée ou transportée en faveur d'une femme par son contrat de mariage.

5581. Il est loisible à tout mari :

(a) D'assurer sa vie, ou

(b) D'appliquer toute police d'assurance sur sa vie, de laquelle police il est le porteur : au profit et au bénéfice de sa femme, ou de sa femme et de leurs enfants généralement ; de sa femme et des enfants à lui, des enfants à elle et des enfants des deux généralement ; de sa femme et des enfants à lui ou des enfants à elle généralement ; de sa femme et d'un ou de plusieurs des enfants à lui ou à elle, ou de leurs enfants.

2. Et à tout père ou mère :

(a) D'assurer sa vie, ou

(b) D'appliquer toute police d'assurance sur sa vie de laquelle police il, ou elle, est porteur au profit et pour le bénéfice des enfants à lui ou des enfants à elle ou de l'un ou de plusieurs de leurs enfants.

5582. L'assurance dont il est parlé dans l'article précédent peut être effectuée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période définie ; et le montant de la police peut être stipulé payable à la mort de l'assuré ou à l'expiration d'une période fixe n'étant pas de moins de dix ans, si elle y survit.

5583. La prime d'assurance peut être stipulée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période fixe n'étant pas de moins de dix ans et payable annuellement, semi-annuellement, trimestriellement ou mensuellement.

5584. L'application de la police d'assurance, dont il est parlé dans l'article 5581, se fait par une déclaration écrite au dos de la police ou y annexée et s'y référant.

Un double de la déclaration est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et une note de ce dépôt est endossée par cette compagnie sur la police, ou sur la déclaration.

5585. Une assurance peut être effectuée et la police peut être appliquée, par une femme mariée, sans l'autorité de son mari.

5586. Quand le mari, ou le père ou la mère effectue une assurance ou applique une police d'assurance au profit et pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut, par la demande d'assurance ou par la déclaration d'application, en faire la distribution qu'il juge convenable.

5587. En l'absence de distribution, le partage du montant de la police se fait entre les parties intéressées comme suit :

1. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants issus de son mariage avec l'assuré, une moitié va à la femme et l'autre aux enfants, qui la partagent entre eux en parts égales ;

2. Si l'assurance est au profit d'une femme et de ses enfants, une moitié va à la femme et l'autre aux enfants issus du même ou de différents mariages, lesquels la subdivisent entre eux par parts égales ;

3. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari, la moitié va à la femme et l'autre aux enfants du mari nés d'un ou de plusieurs mariages, qui la partagent entre eux par parts égales ;

4. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari et des siens, la moitié appartient à la femme et l'autre aux enfants du mari et de la femme, nés de leur mariage ou de différents mariages, lesquels en font entre eux un partage égal ;

5. Si l'assurance est au profit d'une femme et d'un ou de plusieurs enfants nommément désignés, la moitié va à la femme et l'autre à l'enfant nommé ou aux enfants nommés ensemble qui la partagent également ;

6. Si l'assurance est seulement au profit des enfants généralement, les enfants seuls du parent assuré, issus du même ou de différents mariages, la partagent également entre eux ;

7. Si l'assurance est au profit de plusieurs enfants nommés, elle est partagée entre eux par parts égales.

5588. Lorsqu'un enfant désigné sous son nom ou inclu d'une manière générale, meurt avant l'assuré, les descendants de cet enfant prédécédé ont droit à sa part par représentation.

5589. Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite, sans mention de partage, pour le bénéfice de plusieurs enfants, soit conjointement avec une femme, soit pour le bénéfice des enfants

seuls, et que quelqu'un de ces enfants meurt avant l'assuré sans laisser d'enfants, sa part accroît aux enfants survivants.

Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite sans mention de partage, pour le bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, et que la femme meurt avant son mari, sa part accroît à cet enfant ou à ces enfants; et si l'enfant meurt ou tous les enfants meurent avant le mari, sa part accroît ou leurs parts accroissent à la femme.

5590. Il est loisible à quiconque a ainsi favorisé une femme seule, et une femme et un enfant ou des enfants, ou un enfant et des enfants seuls, de révoquer en tout temps, et de temps à autre, le bénéfice ainsi conféré, soit quant à une, soit quant à plusieurs, soit quant à toutes les personnes qui auraient ainsi bénéficié de cette faveur, et de déclarer par la révocation, que l'assurance est seulement pour le bénéfice de ces personnes non exclues conjointement avec une ou d'autres personnes ou entièrement pour le bénéfice d'une autre ou d'autres personnes non originairement mentionnées comme devant bénéficier.

Cette autre personne ou ces autres personnes doivent néanmoins être du nombre de celles au profit desquelles une assurance peut être effectuée ou appliquée en vertu des présentes dispositions.

5591. La révocation peut se faire par un acte annexé à la police et dont un double est remis à la compagnie qui a émis cette police; une note du dépôt de ce double est endorsee par la compagnie sur la police, ou sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après le décès de l'assuré.

A défaut de ce dépôt ou de cette signification, la compagnie qui paie le montant de la police d'assurance aux termes et conditions de cette police ou de la déclaration, ou d'une révocation précédente, est valablement déchargée.

5592. Une police retourne à l'assuré :

1. Quand l'enfant au profit duquel elle a été effectuée ou appliquée, ou l'enfant survivant auquel elle est échue exclusivement, meurt sans enfants avant l'assuré ;

2. Quand la femme à qui l'assurance appartient exclusivement, en vertu de la police, d'une déclaration d'application, d'une révocation ou par accroissement, meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

Le bénéfice de toute part en vertu d'une distribution retourne pareillement à l'assuré, quand l'enfant auquel elle a été attribuée meurt sans enfants avant le parent assuré, ou quand la femme à laquelle elle a été attribuée meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

5593. Au cas où une police d'assurance retourne en tout ou en partie à l'assuré, il peut en disposer jusqu'à concurrence de ce retour comme si l'assurance avait été originairement effectuée et qu'elle n'eût jamais cessé d'être en sa faveur.

5594. L'assurance dans les cas mentionnés aux articles précédents peut, par la demande et par la police, par la déclaration d'application ou par un acte de révocation, être stipulée payable aux personnes qui doivent bénéficier ou à des fiduciaires nommés pour elles.

5595. A défaut de nomination de fiduciaires dans la demande ou dans la police, dans la déclaration d'application ou dans un acte de révocation, il est loisible à l'assuré, par un acte qui doit être annexé à la police et dont un double doit être déposé entre les mains de la compagnie qui l'a émise, lequel dépôt doit être annoté par la compagnie sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après la mort du testateur, de nommer également des fiduciaires pour les personnes qui doivent bénéficier de l'assurance, ou pour quelques-unes d'elles.

5596. Au cas du décès de l'assuré sans avoir nommé de fiduciaires, pour les enfants mineurs bénéficiaires ou pour d'autres bénéficiaires incapables d'exercer leurs droits, le paiement du montant de l'assurance échéant à ces enfants mineurs ou à ces autres personnes incapables, doit se faire aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, qui deviennent les fiduciaires des bénéficiaires incapables.

Au cas où les fiduciaires ou les exécuteurs testamentaires refusent d'accepter, ou au cas où l'assuré meurt *ab intestat*, le paiement doit se faire aux tuteurs des enfants mineurs ou aux curateurs des incapables.

Au cas où les fiduciaires nommés pour les bénéficiaires capables d'exercer leurs droits refusent d'accepter la fiducie, le paiement se fait aux bénéficiaires eux-mêmes.

5597. Le paiement d'une assurance ainsi fait à un bénéficiaire ayant l'exercice de ses droits, à un fiduciaire, à un exécuteur testamentaire ou à un tuteur ou curateur, décharge valablement la compagnie d'assurance du montant ainsi payé.

La compagnie n'est pas ensuite tenue de voir au placement de l'argent, ni n'est responsable du mauvais placement de cet argent par des fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs.

5598. Les fiduciaires doivent payer le montant de l'assurance reçu par eux pour des personnes ayant l'exercice de leurs droits, à ces personnes si l'assuré n'a imposé, par la police, par la déclaration d'application ou par la révocation, aucune conditions et stipulations quant à ce paiement.

Au cas d'imposition de conditions et stipulations, les fiduciaires exécutent la fiducie et l'admission, et soumettent le paiement de l'assurance à ces conditions.

Le montant de l'assurance reçu par tout fiduciaire, exécuteur testamentaire, tuteur ou curateur, pour des mineurs et autres incapables d'exercer leurs droits, doit être placé par eux en actions des fonds permanents ou de débiteures de la Puissance ou de la province, ou en actions des fonds permanents municipaux ou de débiteures municipales, ou sur premier privilège ou première hypothèque sur des propriétés foncières, avec pouvoir cependant à tels fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs, de varier, changer et transporter ces placements de temps à autre.

5599. Selon que les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs le jugent à propos, le revenu annuel provenant du placement de l'assurance peut être employé, en tout ou en partie, à l'entretien et à l'éducation des enfants, ou à l'entretien des personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits.

Au cas de non emploi de la totalité du revenu annuel le surplus doit être capitalisé et placé de la même manière que le montant de l'assurance.

5600. A moins de stipulations et de conditions particulières, lesquelles doivent être exécutées, les placements sont transportés par les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, les tuteurs ou curateurs :

1. Dans le cas d'un mineur, au mineur lui-même quand il a atteint son âge de majorité ;

2. Dans le cas de personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits,—lorsqu'elles acquièrent cette capacité, et à leurs héritiers lorsqu'elles meurent avant de reprendre l'exercice de leurs droits.

Il est cependant loisible aux fiduciaires, exécuteurs-testamentaires ou tuteurs d'avancer, s'ils le jugent à propos, le montant de l'assurance ou de disposer des placements et d'en avancer le produit à tout enfant mineur durant sa minorité pour son établissement, son avancement ou pour lui procurer une position avantageuse dans le monde ou le pourvoir en mariage.

5601. Si une personne qui a effectué ou appliqué une assurance pour le bénéfice d'une femme, ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, devient incapable d'acquitter les primes, il est loisible à cette personne de remettre la police à la compagnie qui l'a émise et d'accepter à sa place une police acquittée, pour le montant que les primes payées pourraient représenter, et à la compagnie d'accepter la remise de la police et d'accorder telle police acquittée, payable à l'époque, de la manière et pour le bénéfice des personnes indiquées dans la police primitive ; la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une qui y a droit, est alors proportionnellement diminuée.

5602. Quiconque a effectué une police d'assurance avec profits, peut les recevoir pour son propre bénéfice ou, de temps à autre, appliquer ces profits au paiement ou à la diminution des primes, ou les faire ajouter au montant de l'assurance.

La part de chaque bénéficiaire, lorsqu'il y en a plus d'un, est, dans ce dernier cas, proportionnellement augmentée.

Les profits accroissant, après l'acquiescement de la police, peuvent être reçus par l'assuré pour son propre bénéfice ou être ajoutés au montant de l'assurance ; et la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une d'appelée à bénéficier de la police, est aussi augmentée proportionnellement.

5603. Toute personne qui a effectué ou appliqué une police pour le bénéfice d'une femme ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, se trouve incapable de continuer le paiement des primes, peut emprunter, de temps à autre, sur la garantie de la police, les sommes nécessaires pour la maintenir en vigueur.

Les emprunts doivent être constatés par un document dont un double est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et annoté par elle sur le double retenu par le prêteur.

Ces emprunts sont garantis par privilège sur la police, et la compagnie retient sur l'assurance une somme suffisante pour les acquitter.

Si ces emprunts sont acquittés avant la mort de l'assuré, la quittance en doit être fournie à la compagnie.

5604. Les polices d'assurance effectuées ou appliquées en vertu de cette section sont insaisissables pour les dettes des personnes assurées ou qui doivent en bénéficier, et sont également incessibles par ces personnes.

Pendant qu'il est entre les mains de la compagnie, le montant de l'assurance est aussi insaisissable pour les dettes de l'assuré, ainsi que pour celles des bénéficiaires, et doit être payé en conformité de la police, de la déclaration d'application ou de toute révocation qui s'y rapportent.

Cette insaisissabilité ne s'applique cependant pas à une police, en tout ou en partie, qui peut être retournée et appartenir à l'assuré.

5605. Le montant de l'assurance n'est pas censé provenir de la succession, ni de la communauté de biens de l'assuré ; et la réception de ce montant par un bénéficiaire ne constitue pas une acceptation de la succession de cet assuré, ni de la communauté de biens qui existait à son profit.

5606. S'il est prouvé que toutes les primes d'assurance, ou quelques-unes d'elles, ont été acquittées à une époque où l'assuré était devenu insolvable et en fraude de ses créanciers, ces derniers ont le droit de réclamer à même le montant de l'assurance une somme égale au montant des primes ainsi payées ; et en ce cas la part de chaque bénéficiaire, s'il y en a plus d'un, est réduite proportionnellement.

Le chapitre XLVI des statuts de la province de Québec de 1895, sanctionné le 12 janvier 1895, se lit comme suit :

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Lorsqu'un mari, en communauté de biens avec sa femme, a, pendant l'existence de cette communauté, assuré ou assure sa vie en cas de décès au moyen d'une prime payable périodiquement, et que cette assurance a été ou est faite payable à sa femme ou qu'elle a été ou est faite payable au mari ou à ses ayants droits, et que la femme est morte ou vient à mourir avant le mari et que celui-ci survit à l'année couverte par la dernière prime payée pendant l'existence de la communauté, alors, si le mari, après la dissolution de la dite communauté, a seul continué ou continue seul à payer les primes, il est resté et reste maître et propriétaire de toute l'assurance, dont le capital, à son décès, appartiendra à son patrimoine et à sa succession exclusivement, sujet seulement à l'obligation de tenir compte à la dite communauté de la valeur de réduction de cette assurance au moment de sa dissolution, laquelle devra être constatée dans l'inventaire.

Lorsque à la dissolution de la communauté le nombre de primes payées n'est pas suffisant pour donner à la police une valeur de réduction, si le mari paie ensuite le nombre de primes voulues pour faire acquérir à la police une valeur de réduction, alors le mari ou sa succession, tiendra compte à la dite communauté seulement de la proportion représentée par les primes payées durant la communauté.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

2. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent, pour le passé, qu'aux contrats d'assurance ou polices qui sont encore en vigueur, et dans le cas où le mari vit encore à l'entrée en vigueur de la présente loi, que la femme soit déjà morte ou qu'elle vienne à mourir avant lui plus tard.
3. Les droits des créanciers antérieurs à la présente loi sont sauvegardés.
4. La présente loi ne devra pas être interprétée comme déclarant que la loi était différente de ce qu'elle est ici exprimée.
5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

PROVINCE DU MANITOBA.

STATUTS RÉVISÉS DU MANITOBA 1892, CHAP. 59.

Acte pour établir des conditions uniformes dans les polices d'assurance contre l'incendie.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte peut être cité sous le nom de "Acte concernant les polices d'assurance contre l'incendie."

2. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, ainsi qu'à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu, ou lorsque, après qu'un état ou la preuve des pertes a été donnée de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom conformément à une disposition ou condition de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement, s'objecte à la perte pour d'autres motifs que son accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve elle notifie l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve, ou lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à cette assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchuë à cause de l'accomplissement imparfait de telle condition, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état et de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégage ment de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurance, peu importe là et où il a été passé ; mais cette section ne s'appliquera pas aux incendies qui auront lieu avant le dix-septième jour de juillet de l'année mil huit cent soixante et dix-huit.

3. Les conditions contenues dans l'annexe A de cet acte seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie qui a été prise depuis le 16e jour de juillet 1888, ou qui seront prises à l'avenir, ou renouvelées ou autrement en vigueur dans le Manitoba relativement à toute propriété qui s'y trouve, et elles seront imprimées sur chaque police avec le titre "Conditions statutaires".

Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions, ou en mettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat contenant les conditions statutaires des mots à l'effet suivant, imprimés en caractère bien en vue et en encre de couleur différente :—

"MODIFICATION DES CONDITIONS."

"Cette police est émise aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

"Ces modifications (ou selon le cas) sont, en vertu du statut du Manitoba à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat, décide que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger.

5. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins que cela ne soit indiqué et énoncé distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assuré, et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable, mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumise qu'aux conditions statutaires à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière et à l'effet susdit.

6. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle entraîne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées dans l'annexe A de cet acte, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, ces conditions seront nulles et de nul effet.

7. La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à révision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

ANNEXE.

Ce qui suit est l'annexe dont il est question dans le présent acte.

ANNEXE A.

Conditions statutaires.

1. Si une (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'il les fasse décrire autrement qu'il ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'il dénature ou omette de com-

muniquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entreprend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentations ou des omissions sont faites.

2. Après qu'une demande d'assurance aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police diffère de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou à la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local ; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même ; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subi que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis, si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent ; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèce, les livres de compte, les sûretés pour les deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué, les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle. De même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas où toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise tel que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, à savoir :

(a) Pertes de biens appartenant à tout autre qu'à l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police ;

(b) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou pouvoir usurpé ;

(c) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées bonnes et solides en brique ou en pierre ; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptacles en bois ; ou par des poêles ou tuyaux de poêle, situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés ;

(d) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire ;

(e) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission ;

(f) Des pertes ou dégâts survenant pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, et huile d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté le pétrole raffiné pour les fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré, ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie de l'usine à gaz, et les pertes causées par l'incendie provoqué par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(a) Immédiatement après les pertes, elle devra par écrit en donner avis à la compagnie ;

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(b) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet :

(1) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire :

(c) Que le dit état est juste et vrai ;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;

(3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;

(4) La somme des autres assurances ;

(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;

(6) Le lieu ou les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(d) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de compte, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir des factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en tant que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police.

(e) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véritablement que l'assuré par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés par la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'incapacité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou incapacité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégués dans une déclaration statutaire, en rapport avec aucun des détails qui précèdent, aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisiront, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendent pas, alors par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante quant à la somme des pertes et la protection que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation est adjugée les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après—jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

(Le blanc sera rempli dans le cas des compagnies mutuelles par le mot "soixante", et dans le cas d'autres compagnies par le mot "trente").

18. La compagnie, au lieu de payer de l'argent, pourra dans un délai raisonnable réparer et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré. Calculé à compter de la fin de l'avis : dans le cas de signification personnelle de l'avis, il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Une compagnie ayant une agence dans le Manitoba pourra donner avis par lettre chargée adressée à l'assuré à sa dernière adresse postale dont la compagnie aura reçu avis, et lorsque avis n'aura pas été donné de l'adresse, alors au bureau de poste de l'agence d'où la compagnie aura reçu la demande, et lorsque tel avis est donné par lettre, alors sept jours à compter de l'arrivée de la lettre à tout bureau de poste dans le Manitoba, seront réputés un délai suffisant et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration des cinq ou sept jours selon le cas.

20. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera réputée être *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédure contre la compagnie pour le recouvrement d'une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument excluse à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans le Manitoba, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent, à tel siège d'affaires principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

STATUTS RÉVISÉS DU MANITOBA 1892, CHAPITRE 88.

(Tels que modifiés par les statuts de 1895, chapitre 88.)

Acte concernant l'assurance sur la vie pour le bénéfice des femmes et des enfants.

Attendu qu'il est opportun d'encourager l'assurance sur la vie des maris et des parents pour le bénéfice de leur femme et de leurs enfants ;

C'est pourquoi, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte pourra être cité sous le nom de : “ Acte de l'assurance sur la vie ”.

2. Il est loisible à tout mari d'assurer sa vie au profit et au bénéfice de sa femme, ou de sa femme et de leurs enfants généralement, de sa femme et des enfants à lui, des enfants à elle et des enfants des deux généralement, de sa femme et des enfants à lui ou des enfants à elle généralement, de sa femme et d'un ou de plusieurs des enfants à lui ou à elle, ou de leurs enfants, et à tout père ou mère, d'assurer sa vie, au profit et pour le bénéfice des enfants à lui ou des enfants à elle ou de l'un ou de plusieurs de leurs enfants.

3. L'assurance peut être effectuée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période définie ; et le montant de la police peut être stipulé payable à la mort de l'assuré ou à l'expiration d'une période fixe n'étant pas de moins de dix ans, si elle y survit.

4. La prime d'assurance peut être stipulée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période fixe n'étant pas de moins de dix ans et payable annuellement, semi-annuellement, trimestriellement ou mensuellement.

5. Lorsqu'une police d'assurance prise par un homme marié sur sa vie déclaré à sa face être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou lorsque par le passé il a mis au verso de la police, ou qu'il pourra le faire à l'avenir, ou que par un écrit indiquant la police par son numéro ou autrement, ou par testament, une déclaration que la police est pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, telle police constituera et sera réputée un fidéicommiss pour le bénéfice de son épouse pour son usage séparé et de ses enfants ou d'aucun d'eux, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommiss l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle du mari ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de sa succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable, mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

(2.) L'assuré pourra, par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, modifier une police ou une déclaration ou un partage antérieurement fait soit pour restreindre ou étendre, transporter ou limiter les bénéfices de la police, à son épouse seule ou aux enfants, ou à l'un ou à plusieurs d'entre eux, quoique la police comporte ou déclare être pour le bénéfice de l'épouse et des enfants ou de l'épouse seule ou de l'enfant ou des enfants seuls, ou pour le bénéfice de l'épouse pendant sa vie, et des enfants après son décès, ou pour le bénéfice de l'épouse, et dans le cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants ou aucun d'eux, ou quoiqu'une déclaration antérieure ait été ainsi restreinte ; il peut aussi partager l'argent d'assurance parmi les personnes qu'il a l'intention d'avantager ; et il pourra, de temps à autre, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant, modifier le partage selon qu'il le jugera à propos ; il pourra aussi, par son testament, faire ou modifier le partage de l'argent d'assurance, et le partage fait par son testament prévaudra sur tout autre fait antérieurement à la date du testament, sauf en tant qu'on aura procédé d'après tel autre partage avant qu'on ait reçu avis du partage par le testament.

(3.) Lorsqu'un partage, ainsi que pourvu dans le présent article, a été fait, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'épouse et les enfants de l'assuré ou un ou plusieurs d'entre eux ; et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, et il pourra en faire et disposer selon qu'il le jugera à propos, et à son décès formera partie de sa succession.

(4.) Les dispositions des articles 10 et 11 du présent acte ne s'appliqueront que dans le cas où il n'y a pas de partage en vertu du paragraphe 3 du présent article.

6. *Révoqué.*

7. Une assurance peut être effectuée et la police peut être appliquée, par une femme mariée, sans l'autorisation de son mari.

8. Quand le mari, ou le père ou la mère effectue une assurance ou applique une police d'assurance au profit et pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut, par la demande d'assurance ou par la déclaration d'application, en faire la distribution qu'il juge convenable.

9. En l'absence de distribution, le partage du montant de la police se fait entre les parties intéressées comme suit :

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants issus de son mariage avec l'assuré, un tiers va à la femme, et les deux autres aux enfants, qui la partagent entre eux par parts égales ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et de ses enfants, un tiers va à la femme et les deux autres tiers aux enfants issus du même ou de différents mariages, lesquels les subdivisent entre eux par parts égales ;

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari, le tiers va à la femme et les deux autres aux enfants du mari nés d'un ou de plusieurs mariages, qui les partagent entre eux par parts égales ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari et des siens, le tiers appartient à la femme et les deux autres aux enfants du mari et de la femme, nés de leur mariage ou de différents mariages, lesquels en font entre eux un partage égal ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et d'un ou de plusieurs enfants nommément désignés, le tiers va à la femme et l'autre à l'enfant nommé ou aux enfants nommés ensemble, qui les partagent également ;

Si l'assurance est seulement au profit des enfants généralement, les enfants seuls du parent assuré, issus du même ou de différents mariages, la partagent également entre eux ;

Si l'assurance est au profit de plusieurs enfants nommés, elle est partagée entre eux par parts égales.

10. Lorsqu'un enfant désigné sous son nom ou inclut d'une manière générale meurt avant l'assuré, les descendants de cet enfant prédécédé ont droit à sa part par représentation.

11. Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite, sans mention de partage, pour le bénéfice de plusieurs enfants, soit conjointement avec une femme, soit pour le bénéfice des enfants seuls, et que quelqu'un de ces enfants meurt avant l'assuré sans laisser d'enfants, sa part accroît aux enfants survivants. Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite sans mention de partage, pour le bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, et que la femme meurt avant son mari, sa part accroît à cet enfant ou à ces enfants ; et si l'enfant meurt ou tous les enfants meurent avant le mari, sa part accroît ou leurs parts accroissent à la femme.

12. Toute révocation de quelque partage en vertu du présent acte pourra être fait avec le même effet, en la manière qu'il est ci-après prescrit que le partage pourra se faire.

13. Révoqué.

14. Une police retourne à l'assuré quand l'enfant au profit duquel elle a été effectuée ou appliquée, ou l'enfant survivant auquel elle est échue exclusivement, meurt sans enfants avant l'assuré ; quand la femme à qui l'assurance appartient exclusivement, en vertu de la police, d'une déclaration d'application, d'une révocation ou par accroissement, meurt avant son mari, avec ou sans enfants. Le bénéfice de toute part en vertu d'une distribution retourne pareillement à l'assuré quand l'enfant auquel elle a été attribuée meurt sans enfants avant le parent assuré, ou quand la femme à laquelle elle a été attribuée meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

15. Au cas où une police d'assurance retourne en tout ou en partie à l'assuré, il peut en disposer jusqu'à concurrence de ce retour comme si l'assurance avait été originairement effectuée et qu'elle n'eût jamais cessé d'être en sa faveur.

16. L'assurance prise au bénéfice d'une femme, ou d'une veuve ou d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement peut, par la demande ou par la police, par la déclaration d'application ou par un acte de révocation, être stipulée payable aux personnes qui doivent bénéficier ou à des fiduciaires nommés pour elles.

17. A défaut de nomination de fiduciaires dans la demande et dans la police, dans la déclaration d'application ou dans un acte de révocation, il est loisible à l'assuré, par un acte qui doit être annexé à la police et dont un double doit être déposé entre les mains de la compagnie qui l'a émise, lequel dépôt doit être annoté par la compagnie sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après la mort du testateur, de nommer également des fiduciaires pour les personnes qui doivent bénéficier de l'assurance, ou pour quelques-unes d'elles.

18. Au cas de décès de l'assuré sans avoir nommé des fiduciaires pour les enfants mineurs bénéficiaires ou pour d'autres bénéficiaires incapables d'exercer leurs droits, le paiement du montant de l'assurance échéant à ces enfants mineurs ou à ces autres personnes incapables, doit se faire aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, qui deviennent les fiduciaires des bénéficiaires incapables.

Au cas où les fiduciaires ou les exécuteurs testamentaires refusent d'accepter, ou au cas où l'assuré meurt *ab intestat*, le paiement doit se faire aux tuteurs des enfants mineurs ou aux curateurs des incapables.

Au cas où les fiduciaires nommés pour les bénéficiaires capables d'exercer leurs droits refusent d'accepter la fiducie, le paiement se fait aux bénéficiaires eux-mêmes.

19. Le paiement d'une assurance ainsi fait à un bénéficiaire ayant l'exercice de ses droits, à un fiduciaire, à un exécuteur testamentaire ou à un tuteur ou curateur, décharge valablement la compagnie d'assurance du montant ainsi payé.

La compagnie n'est pas ensuite tenue de voir au placement de l'argent, ni n'est responsable du mauvais placement de cet argent par les fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs.

20. Les fiduciaires doivent payer le montant de l'assurance reçu par eux pour des personnes ayant l'exercice de leurs droits, à ces personnes si l'assuré n'a imposé, par la police, par la déclaration d'application ou par la révocation, aucunes conditions et stipulations quant à ce paiement. Au cas d'imposition de conditions et stipulations, les fiduciaires exécutent la fiducie et l'administrent, et soumettent le paiement de l'assurance à ces conditions. Le montant de l'assurance reçu par tout fiduciaire, exécuteur testamentaire, tuteur ou curateur, pour des mineurs et autres incapables d'exercer leurs droits, doit être placé par eux en actions des fonds permanents ou débetures de la Puissance ou de la province, ou en actions des fonds permanents municipaux ou débetures municipales, ou sur premier privilège ou première hypothèque sur des propriétés foncières, avec pouvoir cependant à tels fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs, de varier, changer et transporter ces placements de temps à autre.

21. Selon que les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs le jugent à propos, le revenu annuel provenant du placement de l'assurance peut être employé, en tout ou en

partie, à l'entretien et à l'éducation des enfants, ou à l'entretien des personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits. Au cas de non emploi de la totalité du revenu annuel le surplus doit être capitalisé et placé de la même manière que le montant de l'assurance.

22. A moins de stipulations et conditions particulières, lesquelles doivent être exécutées, les placements sont transportés par les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, les tuteurs ou curateurs :

1. Dans le cas d'un mineur, au mineur lui-même quand il a atteint son âge de majorité ;

2. Dans le cas de personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits, — lorsqu'elles acquièrent cette capacité, et à leurs héritiers lorsqu'elles meurent avant de reprendre l'exercice de leurs droits. Il est cependant loisible aux fiduciaires, exécuteurs testamentaires ou tuteurs, d'avancer, s'ils le jugent à propos, le montant de l'assurance ou de disposer des placements et d'en avancer le produit à tout enfant mineur durant sa minorité, pour son établissement, son avancement ou pour lui procurer une position avantageuse dans le monde ou le pourvoir en mariage, sauf en tant qu'ils sont restreints par un acte ou par un arrêté en vertu duquel ils ont pu être nommés.

23. Si une personne qui a effectué ou appliqué une assurance pour le bénéfice d'une femme, ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, devient incapable d'acquitter les primes, il est loisible à cette personne de remettre la police à la compagnie qui l'a émise et d'accepter à sa place une police acquittée, pour le montant que les primes payées pourraient représenter, et à la compagnie d'accepter la remise de la police et d'accorder telle police acquittée, payable à l'époque, de la manière et pour le bénéfice des personnes indiquées dans la police primitive : la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une qui y a droit, est alors proportionnellement diminuée.

24. Quiconque a effectué une police d'assurance avec profits, peut les recevoir pour son propre bénéfice ou, de temps à autre, appliquer ces profits au paiement ou à la diminution des primes ou les faire ajouter au montant de l'assurance. La part de chaque bénéficiaire, lorsqu'il y en a plus d'un, est, dans ce dernier cas, proportionnellement augmentée. Les profits accroissant, après l'acquiescement de la police, peuvent être reçus par l'assuré pour son propre bénéfice ou être ajoutés au montant de l'assurance ; et la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une d'appelée à bénéficier de la police, est aussi augmentée proportionnellement.

25. Toute personne qui a effectué ou appliqué une police pour le bénéfice d'une femme ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, se trouve incapable de continuer le paiement des primes, peut emprunter, de temps à autre, sur la garantie de la police, les sommes nécessaires pour la maintenir en vigueur. Les emprunts doivent être constatés par un document dont un double est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et annoté par elle sur le double retenu par le prêteur. Ces emprunts sont garantis par privilège sur la police, et la compagnie retient sur l'assurance une somme suffisante pour les acquitter. Si ces emprunts sont acquittés avant la mort de l'assuré, la quittance en doit être fournie à la compagnie.

26. Les polices d'assurance effectuées ou appliquées au bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, ou d'un ou des enfants seulement, ou d'une épouse seulement, sont insaisissables pour les dettes des personnes assurées ou qui doivent en bénéficier, et seront cessibles par aucune de ces personnes sauf pendant la minorité de ces personnes. Pendant qu'il est entre les mains de la compagnie, le montant de l'assurance est aussi insaisissable pour les dettes de l'assuré, ainsi que pour celles des bénéficiaires, et doit être payé en conformité de la police, de la déclaration d'application ou de toute révocation qui s'y rapportent. Cette insaisissabilité ne s'applique cependant pas à une police, en tout ou en partie, qui peut être retournée et appartenir à l'assuré.

27. Le montant de l'assurance n'est pas censé faire partie de la succession de l'assuré ; et la réception de ce montant par un bénéficiaire ne constitue pas une acceptation de la succession de cet assuré.

28. Rien dans cet acte sera réputé restreindre ou gêner tous droits accordés par la loi à une personne de prendre ou de transférer une police au bénéfice d'une femme ou des enfants, et ne s'appliquera à l'assurance faite en faveur d'une femme en vertu de son contrat de mariage ou transporté à cette femme en vertu de ce contrat.

STATUTS RÉVISÉS DU MANITOBA, 1892, CHAP. 95.

Acte concernant les femmes mariées.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :

Cet acte pourra être cité comme "l'Acte concernant les femmes mariées".

23. Une femme mariée pourra assurer sa propre vie ou, avec le consentement de celui-ci, assurer la vie de son mari, pour la durée de la vie naturelle à elle ou à lui ou pour une période moindre, pour le bénéfice de ses héritiers à elle, ou pour le bénéfice d'elle-même ou pour tel emploi et soumis à telle fiducie qu'elle déclarera en tout temps par écrit relativement à telle police, sans le consentement ou l'approbation de son mari, sauf tel que susdit, comme si elle était une femme seule et usant de ses droits.

24. Une femme mariée pourra devenir actionnaire ou membre d'une banque ou d'une compagnie d'assurance ou de toute autre compagnie ou association dûment constituée, d'une manière aussi entière et aussi officieuse que si elle était une femme seule usant de ses droits, et elle pourra voter par procuration ou autrement et exercer les mêmes droits que les autres actionnaires ou membres.

26. Rien dans cet acte, relativement aux deniers déposés, ou aux placements faits par une femme mariée, ne rendra valide à l'encontre des créanciers du mari tout dépôt ou placement du mari fait par fraude de ces créanciers, et les deniers ainsi déposés et placés pourront être atteints comme si cet acte n'avait pas été passé.

ACTE D'ASSURANCE DU MANITOBA

Le chapitre 13 des actes de l'Assemblée législative de la province du Manitoba, 1894, sanctionné le 2 mars 1894, tel que modifié par 58 Victoria, chapitres 21 et 22, et 60 Victoria, chapitre 10.

Interprétation.

Article 2. Chaque fois que les expressions suivantes se présenteront dans le présent acte on devra les interpréter de la manière mentionnée ci-après, à moins qu'une intention contraire ne soit manifeste.

(a) "Province" et "Législature" signifient respectivement la province et la législature du Manitoba.

(b) "Trésorier", signifie le trésorier de la province, ou tout membre du conseil exécutif, auquel pourront être transférés au besoin, soit pour une période limitée ou autrement, les pouvoirs et fonctions assignés par le présent acte au trésorier.

(c) "Compagnie" signifie et comprend toute corporation ou toute société ou association, constituée ou non constituée, ou toute société ou tout assureur, sauf ce que pourvu par l'article 3, qui entreprend ou effectue, moyennant valables considérations, ou convient, ou offre d'entreprendre, ou effectuer ainsi dans la province, aucun contrat d'indemnité, garantie, cautionnement, assurance, dotation, tontin, ou rente viagère sur la vie, ou quelque contrat semblable, qui devient payable lors de quelque événement accidentel, ou par la suite.

(d) L'expression "offre d'entreprendre quelque contrat" comprendra l'établissement d'un signe ou d'une inscription contenant le nom de la compagnie; ou la distribution ou publication de quelque proposition, circulaire, carte, annonce, formule imprimée ou document semblable, au nom de la compagnie, ou toute sollicitation écrite ou verbale faite au nom de la compagnie.

(e) "Contrat" signifie et comprend tout contrat ou convention scellé, par écrit ou verbal, dont le sujet tombe sous les dispositions du paragraphe "c" du présent article.

(f) "Ecrit", en tant que cette expression s'applique à quelque acte, comprend écrit ou imprimé, ou en partie écrit ou en partie imprimé.

(g) "Compagnie provinciale" signifie une compagnie constituée en corporation, par ou en vertu de quelque acte de la législature du Manitoba.

(h) "Compagnie canadienne" signifie une compagnie constituée en corporation, ou légalement autorisée au Canada, autre qu'une compagnie comprise dans le paragraphe "g" du présent article.

(i) "Assurance de la navigation intérieure" signifie l'assurance à l'égard de risques d'assurance au Canada, en amont du havre de Montréal.

(j) "Assurance mutuelle" signifie l'assurance délivrée en considération d'un billet de prime, ou entreprise avec ou sans paiement immédiat d'argent à ce sujet, et "Compagnie mutuelle" signifie une compagnie uniquement autorisée à effectuer cette assurance.

(k) "Compagnie mutuelle au comptant" signifie une compagnie organisée pour entreprendre l'assurance mutuelle, mais qui a le pouvoir d'entreprendre des contrats d'assurance, et d'après le plan du comptant et celui des billets de prime, ou mutuel.

APPLICATION DE L'ACTE.

Article 3. Les dispositions du présent acte ne s'appliqueront pas :—

(a.) A une compagnie autorisée par le Canada, sauf relativement aux articles 2, 4 à 8 (tous deux inclusivement), de 25 à 31 (les deux inclus), de 41 à 44 et de 50 à 54 (les deux inclus).

PERMIS.

Article 4. Nulle compagnie n'entreprendra ni ne sollicitera, ni ne conviendra ou offrira d'entreprendre, quelque contrat tombant sous les dispositions de l'article 2 du présent acte, que le contrat soit nouveau ou renouvelé, sauf le renouvellement au besoin des polices d'assurances sur la vie, ni n'acceptera, ne consentira ou ne négociera quelque prime ou autre considération pour le contrat, ni ne poursuivra ou soutiendra quelque action ou procédure relativement au contrat, sauf les actions ou procédures résultant du règlement des affaires de la compagnie, sans avoir au préalable obtenu du trésorier et possédé un permis ou certificat d'enregistrement, ou un renouvellement de ce permis ou certificat, en vertu des dispositions du présent acte.

Article 5. Le permis ou le certificat d'enregistrement devra être de telle forme qui pourra être de temps à autre fixé par le trésorier, et ce dernier devra spécifier les affaires que fera la compagnie; ce permis ou certificat prendra fin le trente-unième jour de décembre de chaque année, mais il sera renouvelable d'année en année.

Article 6. Aussitôt qu'une compagnie qui demandera un permis aura déposé entre les mains du trésorier les garanties ci-après mentionnées, et se sera autrement conformée aux prescriptions du présent acte, le trésorier pourra délivrer le permis.

(2.) Les porteurs du permis d'assurance du Canada, après demande dûment faite et preuve fournie que ce permis fédéral subsiste, et après s'être autrement conformés aux dispositions du présent acte, applicables aux porteurs de permis fédéraux, auront droit à l'enregistrement de leur permis en vertu du présent acte.

Article 7. Chaque compagnie qui obtiendra ce permis ou ce certificat d'enregistrement, devra sans délai en donner avis dans la *Gazette du Manitoba*, et dans au moins un journal de la cité de Winnipeg

et elle en continuera la publication une fois chaque semaine, pendant quatre semaines. La compagnie devra donner un semblable avis, pendant la même période, quand elle cessera de faire des opérations au Manitoba.

Article 8. Le trésorier fera publier chaque année dans la *Gazette du Manitoba* une liste des compagnies autorisées, ou enregistrées en vertu du présent acte, ainsi que le montant du dépôt fait par chacune d'elles, s'il y a lieu ; quand une nouvelle compagnie sera autorisée ou enregistrée, ou que le permis ou certificat lui aura été retiré, il devra également en publier l'avis dans la *Gazette du Manitoba* pendant deux semaines.

Article 12. La compagnie qui aura fait un dépôt en vertu du présent acte, aura droit de retirer ce dépôt avec la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil chaque fois qu'il apparaîtra à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil que la compagnie fait les affaires d'assurance en vertu d'un permis du Canada.

DOCUMENTS À PRODUIRE.

Article 25. Avant qu'il ne soit délivré un permis ou certificat d'enregistrement à une compagnie qui n'est pas constituée par les autorités provinciales, la compagnie devra produire au bureau du trésorier :

(a) Une copie attestée de l'acte constitutif de corporation, ou autre acte d'association de la compagnie.

(b) Une procuration, contenant les choses ci-après mentionnées, de la compagnie à son principal employé ou agent dans la province, ou à quelque autre personne y résidant ou y faisant affaire, sous le sceau de la compagnie, s'il en existe un, et la signature du président et du secrétaire, ou d'un autre officier de la compagnie, en présence d'un témoin qui attestera par serment, ou affirmera la due exécution de cette procuration, et il devra y avoir attestation par serment, ou affirmation de la part de quelque personne au fait de la chose, que les officiers signant la procuration, occupent ces positions officielles dans la compagnie.

(c) Dans le cas de compagnies non autorisées en vertu de l'acte d'assurance du Canada, un état sur la condition des affaires de la compagnie le trente-unième jour de décembre alors dernier, ou le jour du dernier bilan ordinaire de la compagnie (pourvu que ce jour ne soit pas plus de douze mois avant la production de l'état), en la forme que pourra l'exiger le trésorier.

Article 26. Cette procuration devra déclarer l'endroit de la province dans lequel est établi ou sera établi l'agence principale, ou siège social, ou bureau du procureur de la compagnie, et devra autoriser expressément le procureur à recevoir la signification des procédures dans toutes actions ou poursuites intentées à la compagnie dans la province pour dettes y encourues par elle, ainsi que déclarer que cette signification de procédures pour ou à l'égard de ces dettes à l'agence principale, ou personnellement au procureur, à l'endroit dans lequel cette agence principale, ce siège social ou bureau du procureur est établi, sera légal et obligatoire pour la compagnie à toutes fins quelconques.

Article 27. Chaque fois qu'une compagnie autorisée ou enregistrée en vertu du présent acte changera son agent principal, procureur, siège social ou agence principale dans le Manitoba, la compagnie devra produire une procuration, ainsi que mentionnée précédemment, spécifiant le changement, et contenant une déclaration semblable à celle mentionnée précédemment relativement à la signification des procédures.

Article 28. Des duplicatas de ces procurations dûment autorisées, ainsi que dit plus haut, devront être produits par la compagnie à Winnipeg, au bureau du protonotaire de la cour du banc de la reine.

REGISTRE QUI DOIT ÊTRE TENU AU DÉPARTEMENT DU TRÉSORIER.

Article 29. Il sera tenu dans le bureau du trésorier un registre mentionnant les différents documents produits par chaque compagnie, en vertu du présent acte, dans lequel seront inscrits, sous l'en-tête de la compagnie, les garanties déposées à son compte entre les mains du trésorier, avec détail de ces différentes garanties, de leur valeur au pair et valeur à l'époque où elles ont été reçues et déposées ; et avant qu'il ne soit délivré un nouveau permis, ou que l'on ne renouvelle l'ancien à une compagnie, cette dernière devra remplir les prescriptions de la loi, et l'état de ses affaires devra indiquer qu'elle peut faire face à ses obligations. Il sera également tenu note, dans le bureau du trésorier, des permis et certificats d'enregistrement, à mesure qu'ils seront délivrés ou renouvelés.

HONORAIRES.

Article 30. Chaque compagnie paiera au trésorier les honoraires suivants :—

(a) Pour l'enregistrement et la production dans le bureau du trésorier des documents requis par l'article 25, \$5.

(b) *Abrogé.*

(c) *Abrogé.*

(d) Pour le premier permis de faire des affaires, ou son renouvellement,—

(1) Dans le cas d'une compagnie provinciale, \$100.

(2) Dans le cas de toute autre compagnie, sauf ce que spécifié ci-après, \$200.

(e) Pour le premier certificat d'enregistrement, ou son renouvellement, \$200.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

(f) Pour le premier permis de faire des affaires, ou le certificat d'enregistrement ou son renouvellement,—

(1) Dans le cas d'une compagnie d'assurance maritime ou contre les accidents, ou de garantie, \$25.

(g) *Abrogé.*

SIGNIFICATION DES PROCÉDURES.

Article 31. Après la production de ces copies attestées et de la procuration, ainsi qu'il est dit plus haut, toute procédure dans quelque action, poursuite ou procès intenté à la compagnie au sujet de dettes faites dans la province, pourra être signifiée à son procureur nommé conformément à l'article 25 du présent acte, et cette signification sera réputée avoir été donnée à la compagnie. Pourvu cependant que rien de ce qui est contenu dans le présent article ne rende nulle la signification qui pourra être légalement faite à la compagnie, d'après tout autre mode.

Article 41. Toute compagnie autorisée par le Canada à faire des affaires devra produire au trésorier, chaque année, le premier jour de janvier, ou dans les trois mois qui suivront, une copie attestée de son état annuel, fourni à la division des assurances du ministère des finances, à Ottawa.

Article 44. La suspension, l'annulation ou le non renouvellement du permis de quelque compagnie, d'après l'acte des assurances du Canada, opérera *ipso facto* dans les cas respectifs la suspension ou l'annulation du certificat d'enregistrement prescrit par le présent acte, sans avis du trésorier, pourvu que si le permis de la compagnie est remis en vigueur en vertu de l'acte des assurances du Canada, le trésorier accorde à cette compagnie, sur preuve de cette remise en vigueur du permis, ainsi qu'après paiement de l'honoraire prévu ci-dessus, un nouveau certificat d'enregistrement.

PEINES.

Article 50. Tout directeur, officier, agent, employé, ou toute autre personne, qui, en contravention de l'article 4 du présent acte, entreprendra ou effectuera, ou conviendra ou offrira d'entreprendre, ou sollicitera quelque contrat d'assurances, ou percevra quelque prime au nom de quelque compagnie, lorsque la compagnie n'aura pas obtenu de permis ou de certificat d'enregistrement en vertu du présent acte, ou lorsque ce permis ou ce certificat d'enregistrement aura dû être suspendu ou annulé, et n'aura pas été renouvelé ou remis en vigueur, sera passible d'une amende de deux cents dollars pour chaque infraction au présent acte.

Article 51. Toute infraction aux articles 38 ou 41 du présent acte exposera la compagnie s'en rendant coupable à une amende de deux cents dollars pour chaque infraction, ainsi qu'à une somme additionnelle de cent dollars pour chaque mois pendant lequel la compagnie négligera de produire les déclarations assermentées, déclarations statutaires et états y exigés ; si la compagnie ne paie pas ces amendes, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra ordonner la suspension ou l'annulation du permis ou certificat d'enregistrement, suivant qu'il le jugera à propos.

Article 52. Toute amende imposée par le présent acte appartiendra, après son recouvrement, à la province du Manitoba.

Article 53. Toutes les amendes imposées par le présent acte pourront être recouvrées, par et devant tout magistrat de police ou deux juges de paix ; la dénonciation ou plainte devra être portée ou faite par écrit, dans l'année qui suivra l'infraction, et les dispositions des articles 839 à 909, les deux compris, de l'acte du parlement du Canada connu sous le nom de " Code Criminel de 1892 ", et les modifications, maintenant apportées ou qui le seront par la suite à ces articles de l'acte en question, s'appliqueront à ces procédures.

Article 54. Le présent acte deviendra en vigueur le trente-unième jour de décembre A.D. 1894.

PLACE DU PAIEMENT DE LA POLICE SUR LA VIE.

Article 55. Les argents payables en vertu d'aucune police d'assurance sur la vie déjà émise ou qui pourra par la suite être émise par une compagnie qui a déjà obtenu ou pourra par la suite obtenir un permis ou certificat d'enregistrement d'après les dispositions du présent acte, seront dans tous les cas payables dans cette province quand l'assuré y résidera, nonobstant tout ce que contenu dans toute telle police ou le fait que le siège social de la compagnie ne se trouve pas dans cette province.

Le chapitre 26 des statuts de 1895 : " Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant les assurances sur la vie pour le bénéfice des femmes et des enfants " (sanctionné le 29 mars 1895), contient les dispositions suivantes :

2. Une police ou contrat d'assurance par écrit sur la vie effectué par quelque femme sur sa propre vie et déclarant qu'elle est pour le bénéfice de son époux et des enfants ou aucun d'eux sera réputée un fidéicommiss en faveur des personnes y mentionnées, et l'argent payable en vertu de cette police, tant que subsistera tout objet de fidéicommiss, ne formera pas partie de la succession de la défunte, ni ne sera soumis au paiement de ses dettes.

(2.) Tout ce qu'un homme pourra légalement faire à l'égard de l'assurance prise sur sa vie, a femme, dans les mêmes circonstances, le pourra également faire à l'égard de l'assurance sur la sienne, et les mêmes règles d'interprétation s'appliqueront.

ACTE DES CORPORATIONS ÉTRANGÈRES.

Acte concernant les corporations constituées en dehors du Manitoba.

Etant le chapitre 2 des actes de l'Assemblée législative de la province du Manitoba, 60 Victoria.

Sanctionné le 30 mars 1897.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

TITRE ABRÉGÉ.

1. Cet acte pourra être cité sous le nom de "Acte des corporations étrangères".

PERMIS.

2. Toute compagnie, institution ou tout corps dûment constitué en vertu des lois de la Grande-Bretagne ou d'Irlande ou du Canada, ou de l'ancienne province du Canada, ou d'aucune des provinces du Canada, ou d'aucun Etat des Etats-Unis d'Amérique, ou d'aucun autre Etat ou pays étranger dûment autorisé à entreprendre ou effectuer aucun des buts ou objets tombant sous l'autorité législative de la législature du Manitoba, pourra obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un permis l'autorisant à faire des opérations dans la province du Manitoba en conformité des dispositions du présent acte, et cette compagnie, institution, ou ce corps constitué aura par la suite les mêmes pouvoirs et privilèges au Manitoba que si cette compagnie, institution ou corps constitué avait été constitué en corporation en vertu des dispositions d'un statut de la province du Manitoba; pourvu cependant que le lieutenant-gouverneur en conseil puisse restreindre ce permis en la manière qu'il pourra le croire désirable.

(2.) Cet article ne s'appliquera pas ni n'affectera en aucune manière toute institution ou corporation, constituée et en existence actuellement ou qui sera constituée par la suite, laquelle aura le pouvoir ou l'objet d'acquérir, acheter, occuper et recevoir des propriétés, meubles ou immeubles, pour l'usage ou les usages de quelque congrégation ou congrégations particulières, ou station ou stations de missions dépendantes de quelque église ou dénomination religieuse, ou de prêter de l'argent avec garantie sur meubles ou immeubles, avec ou sans intérêt, pour l'achat ou la construction d'églises, chapelles, presbytères et dépendances à l'usage ou aux usages de quelque congrégation ou congrégations particulières ou station ou stations de mission dépendantes de quelque église ou dénomination religieuse, et il ne sera pas nécessaire pour toute telle institution ou tout tel corps constitué d'obtenir un permis l'autorisant ou lui permettant d'exercer les permis ou de remplir les buts pour lesquels cette institution ou ce corps constitué aura été ou pourra être par la suite constitué en corporation, ou aueun d'eux.

3. Toute compagnie d'assurance constituée conformément aux dispositions de l'article 2 de cet acte pourra, en se conformant aux dispositions de cet acte, demander et obtenir une licence en vertu des dispositions de cette loi, lui accordant le pouvoir d'acheter des immeubles et de prêter et de placer ses deniers sur les garanties énoncées dans cet acte et jusqu'à concurrence de la somme première par l'acte ou la charte constitutive de la compagnie.

4. La licence obtenue par la compagnie d'assurance, dans les trois mois après le septième jour de juillet, en l'an mil huit cent quatre-vingt-trois, sera censée avoir ratifié et confirmé tous les actes antérieurs de la compagnie, et sera interprétée comme si cette licence avait été accordée avant que cette compagnie n'eut placé des fonds dans cette province; sauf, toutefois, tous les placements qui, au dit septième jour de juillet, avaient été attaqués par des procédés judiciaires dans cette province.

DOCUMENTS À PRODUIRE.

5. Avant l'émission d'une licence à toute telle compagnie, institution ou corporation, la compagnie, institution ou corporation déposera dans le bureau du secrétaire provincial (a) une copie certifiée de la charte, de l'acte constitutif ou de l'acte de société de telle compagnie, institution ou corporation; (b) un affidavit ou une déclaration que la dite compagnie, institution ou corporation existe encore, et qu'elle est légalement autorisée à transiger des affaires en vertu de sa dite charte ou acte constitutif; (c) une copie du dernier rapport de l'auditeur sur les affaires financières de la compagnie, institution ou corporation; (d) une procuration contenant les sujets ci-après mentionnés, par la compagnie, institution ou corporation, en faveur de son principal officier ou agent dans cette province, ou quelque autre personne résidant ou faisant des affaires dans la province, signée par son président et son secrétaire ou quelques autres de ses officiers, scellé du sceau officiel (s'il y en a un) de la dite compagnie, institution ou corporation devant un témoin qui connaît les faits nécessaires pour cette vérification. La position officielle dans la compagnie, institution ou corporation, des officiers qui signent cette procuration, sera établie sous serment ou affirmation de quelque personne qui connaît les faits.

6. Cette procuration devra déclarer à quel endroit dans la province est ou sera établi l'agence principale, le siège social ou le bureau du procureur de la compagnie, institution ou corporation, et devra expressément autoriser le procureur à accepter toutes les significations dans tous les procès et procédés judiciaires intentés contre la compagnie, institution ou corporation dans la province, et déclarera que la signification de ces procédés à tel agent ou procureur personnellement à l'endroit où

Ministère des Finances—Division des Assurances.

est établi l'agence principale, le siège social ou bureau du procureur sera légale et liera la compagnie, l'institution ou la corporation, à toutes fins que de droit.

7. Chaque fois qu'une compagnie, institution ou corporation autorisée en vertu du présent acte, changera son agent principal, son procureur, son siège social ou agence principale dans le Manitoba, la compagnie, institution, ou corporation déposera une procuration de la manière ci-dessus mentionnée, spécifiant le changement, et contenant une déclaration semblable quant à la spécification des procédés tel que ci-dessus mentionné.

AVIS DE PERMIS.

8. Toute compagnie, institution ou corporation qui obtiendra tel permis en donnera immédiatement avis dans la *Gazette* du Manitoba, et dans au moins un papier-nouvelle dans la municipalité, cité ou lieu où l'agent principal, le siège ou bureau du procureur de cette compagnie, institution ou corporation, dans la province, transige les dites affaires ; quatre publications de l'avis dans la *Gazette* et le papier-nouvelle seront suffisantes ; l'avis indiquera le nom du procureur ainsi nommé tel que susdit, ou, lorsqu'un nouveau procureur est nommé aux termes de cette loi, le nom de ce nouveau procureur, et le même avis sera donné lorsque la compagnie, l'institution, ou corporation cessera de faire des affaires dans la province.

IMMEUBLES.

9. Nulle compagnie, corporation ou autre institution, non constituée en vertu des dispositions des statuts de cette province, et n'ayant pas obtenu un permis en vertu du présent acte, excepté celles mentionnées dans le paragraphe 2 de l'article 2 du présent acte, ne pourra prendre, tenir ou acquérir d'immeubles dans cette province, ou exercer les pouvoirs mentionnés dans l'article 11 du présent acte.

10. Toute telle compagnie, institution ou corporation, après avoir obtenu un permis en vertu du présent acte, pourra tenir à perpétuité des terres au montant mentionné dans son permis, ou dans tout ordre qui pourra être fait par le lieutenant-gouverneur en conseil en aucun temps après l'émission de permis. Cet article s'applique aux terres ci-devant ou ci-après acquises.

11. La dite compagnie, institution ou corporation ainsi licenciée pourra prendre et tenir toutes hypothèques immobilières ou de chemin de fer, toutes obligations municipales ou autre de quelque sorte que ce soit, et sur la garantie de ces hypothèques ou obligations elle pourra prêter son argent, que les obligations constituent ou non une charge sur les immeubles dans la province, et elle pourra tenir ces hypothèques en son nom constitutif, et les vendre et les transporter à sa volonté, et avoir et exercer à tous égards les pouvoirs et privilèges quant à prêter son argent et à la transaction de ses affaires dans la dite province qu'un particulier pourra avoir ou exercer, en tant que la chose est à la portée de sa dite charte ou en tant que la législature du Manitoba a le pouvoir de l'accorder.

12. Toute compagnie, corporation ou autre institution qui a obtenu ou obtiendra une licence tel que susdit, pourra prendre, tenir et acquérir toutes les terres et dépendances, biens meubles et immeubles qui auront été hypothéqués de bonne foi en faveur de la compagnie, corporation ou institution, à titre de garantie ou de transport pour l'acquiescement d'une dette antérieurement contractée dans le cours de ses affaires ou achetées à des ventes en justice en reconnaissance de telle créance ou acquises par ventes pour les taxes, ou achetées autrement dans le but d'éviter une perte pour la compagnie, corporation ou institution quant à cette dette, ou du propriétaire. Cet article s'appliquera aux terres acquises jusqu'à présent ou qui seront acquises à l'avenir par toute telle compagnie, institution ou corporation qui a obtenu ou qui obtiendra un permis comme susdit.

HONORAIRES.

13. Les honoraires relatifs à ce permis se composeront de la somme que pourra déterminer le lieutenant-gouverneur en conseil.

PREUVE DU PERMIS.

14. Un certificat sous la signature du secrétaire provincial de l'émission de ce permis sera admis comme preuve *prima facie* dans toutes les cours de justice et devant tous les tribunaux que ce permis a été dûment émis et qu'il est en vigueur ; et le secrétaire provincial fournira ce certificat à toute personne sur le paiement d'une piastre.

RÉVOCATION DE PERMIS.

15. Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra en tout temps révoquer tout permis accordé en vertu du présent acte ou en vertu de quelque acte ou actes auquel ou auxquels le présent acte a été substitué par suite de la violation par toute telle compagnie, institution ou corporation, de quelque une des dispositions du présent acte. Tout tel permis révoqué sera nul et d'aucun effet relativement à tout ce qui pourrait arriver à la suite de cette révocation.

ÉTAT ANNUEL.

16. Toute compagnie, institution ou corporation autorisée en vertu du présent acte, transmettra annuellement, le ou avant le quinzisième jour de mars chaque année, au secrétaire provincial, un état

en double, vérifié sous serment par le principal agent dans la province du Manitoba, mentionnant le capital-actions de la compagnie, le montant d'actions souscrites et le montant versé sur ces actions, et quant aux opérations de la dite compagnie, institution ou corporation dans la province du Manitoba, le montant placé sur hypothèque, l'estimation de la valeur des immeubles sous hypothèque, le nombre d'acres de terres à fermes sous hypothèque, et tels autres détails que le secrétaire provincial pourra exiger ; et le dit état devra être fait jusqu'à l'exercice immédiatement précédent des opérations de la compagnie.

ABROGATION.

17. L'Acte des corporations étrangères, étant le chapitre 24 des statuts révisés du Manitoba, et les actes qui le modifient, chapitre 4 de la 55^e Victoria et chapitre 5 de la 56^e Victoria, sont par le présent acte abrogés. Les permis jusqu'à présent émis en vertu des dispositions du dit "Acte des corporations étrangères" et de tout acte ou de tous actes auxquels le présent acte est substitué en tout ou en partie, seront réputés être continués en vigueur comme s'ils avaient été émis en vertu du présent acte.

18. Le présent acte ne s'appliquera pas à la corporation connue sous le nom de "The Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay".

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

55 VICTORIA—CHAPITRE 4.

Acte pour imposer certaines taxes sur certaines compagnies ou associations constituées en corporations.

(Tel que modifié par la 58^e Victoria, chapitres 13 et 22, et par la 59^e Victoria, chapitre 35.)

Adopté le 7 avril 1892.

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative, comme suit :—

1. Dans le but de pourvoir aux besoins du service public les taxes ci-après spécialement indiquées seront et sont par le présent imposées sur les compagnies et associations ci-après mentionnées ; chacune de ces compagnies et associations constituées en corporations paieront respectivement ces taxes annuellement au receveur général pour l'usage de la province.

(2.) Sur toutes les compagnies qui acceptent des risques et qui font des affaires d'assurance contre l'incendie, un pour cent des primes nettes reçues par chacune d'elles, avec une somme additionnelle de cent piastres qui sera payée par chacune des dites compagnies dont le bureau ou l'organisation principale n'est pas dans la province. [Les mots "primes nettes" dans ce paragraphe signifient les primes brutes reçues par chaque compagnie sur ses affaires dans la province pour l'année qui précède le premier jour de mai de l'année dans le cours de laquelle la taxe est payée, moins toute somme payée pour une réassurance ou sur l'annulation d'une de ses polices.]

(3.) Sur toutes les compagnies ou associations d'aucune sorte qui ont des agences ou qui acceptent des risques sur la vie des personnes dans la province, et qui y font des affaires d'assurance sur la vie ou d'assurance par dotations comme seul but de leur organisation ou comme incident à d'autres fins de leur organisation, dont le bureau et l'organisation principale ne sont pas dans la province, la somme de \$250, et pour toutes les compagnies d'associations semblables dont le bureau principal et l'organisation se trouvent dans la province, la somme de \$100.

(4.) Sur toutes les compagnies qui font des affaires d'assurance contre les accidents ou comme garantie dans la province, la somme de \$25, et une autre somme d'un demi d'un pour cent sur les primes d'assurance que reçoit annuellement chaque compagnie.

2. Les taxes, quant aux corporations ou aux associations mentionnées dans le paragraphe 1, jusqu'au paragraphe 14 inclusivement, seront payables par ces corporations et associations semi-annuellement, le premier jour juridique des mois de juin et décembre chaque année, en commençant au premier jour juridique du mois de juin qui suivra l'adoption de cette loi, auquel jour le premier paiement semi-annuel des taxes susdites sera dû et payable par ces compagnies au receveur général de la province.

3. Le ou avant le premier jour de mai chaque année chaque corporation qui fait avec la province des affaires contre l'incendie ou contre les accidents ou de l'assurance en garantie, transmettra au receveur général sans en attendre un avis ou une demande à cet effet, un état détaillé qui indiquera la somme brute des primes reçues par cette corporation relativement à ses affaires d'assurance contre l'incendie, les accidents ou en garantie dans la province pour l'année qui aura précédé le premier jour de mai, qui fera voir aussi dans le cas des corporations d'assurance contre les incendies la somme payée par chaque corporation à titre de renouvellement d'assurance ou pour l'annulation d'aucune de ses polices.

Dans le cas des compagnies d'assurance sur la vie contre les accidents et en garantie, dans cette province, chacune de ces compagnies fera annuellement et à la même date un rapport au receveur

Ministère des Finances—Division des Assurances.

général du nombre et de la situation de ses agences et du nom de ses agents à chaque agence, lesquels rapports requis par cet article seront dans tous les cas vérifiés sous serment par le gérant ou l'agent général de cette corporation dans cette province, ou s'il n'y a pas de gérant ou d'agent général dans la province, alors par l'agent à l'agence principale dans la province.

4. Toute corporation ou association dont le devoir est de fournir un état du rapport au receveur général, tel que l'exige le dernier article, qui négligera ou refusera de faire cet état ou ce rapport, ou qui fera un rapport ou un état incomplet ou inexact, sera par le fait même passible d'une amende de dix piastres par jour pour chaque jour pendant lequel se continuera cette négligence ou ce refus, à compter du jour que le rapport aurait dû être fait tel que requis par l'article précédent jusqu'au jour où ce rapport ou cet état est transmis au receveur général. Un état inexact ou incomplet ne sera pas réputé un état ou un rapport dans le sens des stipulations de cette loi.

5. Chaque taxe annuelle imposé par cette loi deviendra, à la date de son échéance, une dette de la couronne, et si elle n'est pas payée à cette date elle pourra être recouvrée avec l'intérêt légal au moyen d'une action intentée au nom de Sa Majesté par le receveur général de la province devant tout tribunal ayant juridiction ; et toutes les amendes imposées par la présente loi seront recouvrables de la même manière.

6. Il ne sera pas accordé ou adjugé de frais contre Sa Majesté dans toute action instituée au nom de Sa Majesté par le receveur général en vertu de cet acte, mais sur la recommandation du tribunal le receveur général pourra, à sa discrétion, payer à la partie en faveur de laquelle jugement aura été rendu, les frais auxquels à son avis cette partie aura équitablement droit.

7. Les taxes imposées par cet acte formeront partie du revenu de la province, et les frais faits pour la mise à exécution de cette loi pourront être payés à même ce revenu, sur la recommandation du receveur général.

* Par le chapitre 13 de la 58^e Victoria, sanctionné le 5 mars 1895, il est cependant décrété que

Nonobstant tout ce que contenu dans l'acte de l'Assemblée, 55 Victoria, chapitre 4, intitulé : "Acte à l'effet d'imposer certaines taxes sur certaines compagnies et associations constituées en corporations", les taxes imposées à toutes compagnies d'assurance, ainsi que mentionné dans cet acte, seront payables le premier jour juridique du mois de juin de chaque année, et ces taxes seront pour l'année suivant la date à laquelle ces taxes doivent par le présent être payables.

55 VICTORIA—CHAPITRE 5.

Acte à l'effet d'imposer une taxe sur certains agents d'assurance sur la vie.

(Tel que modifié par 59 Victoria, chapitre 34.)

(Adopté le 7 avril 1892.)

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative comme suit :

1. Il sera et il est par le présent imposé sur tous les agents spéciaux ou voyageurs qui sollicitent des demandes d'assurance au nom de compagnies ou d'associations d'assurance sur la vie d'aucune sorte, faisant des affaires d'assurance sur la vie, ou d'assurance par dotation, ou au nom d'une compagnie ou association d'assurance sur la vie pour laquelle les affaires d'assurance sur la vie sont en vue d'autres objets de son organisation, une taxe ou licence annuelle de cent piastres qui devra être versée entre les mains du receveur général avant que tel agent ou telle personne ne commence telles affaires ; pourvu, toutefois, que nulle personne qui demeure dans la province lors de l'adoption de cette loi et qui continue à y demeurer lors et pendant son emploi comme tel agent, et qu'elle a. pendant la durée de cet emploi un bureau ou un lieu d'affaires fixe dans la province, ou nulle personne qui, employée après l'adoption de cet acte, aura demeuré dans la province pendant douze mois antérieurement à cet emploi, et qui, pendant cet emploi, a un bureau ou un lieu fixe d'affaires comme susdit, ne soit soumise à la dite taxe.

2. La taxe ou licence imposée par la présente loi formera, une fois perçue, partie du revenu de la province, et le receveur général pourra, de temps à autre, à même le produit de cette taxe ou licence, sur l'arrêt du gouverneur en conseil, défrayer les dépenses faites pour la mise à exécution des dispositions de cette loi.

3. Toute personne qui, soumise à la taxe imposée par l'article un de cette loi, se mettra à solliciter des demandes d'assurance au nom de compagnies ou associations d'assurance sur la vie tel que susdit, sans avoir au préalable versé entre les mains du receveur général la somme de la dite taxe, sera passible d'une amende de cent piastres, et de dix piastres additionnelles pour chaque jour qu'il fera telles affaires, amende qui pourra se recouvrer sur conviction sommaire, au nom de Sa Majesté, sur la dénonciation de toute personne. Toutes les amendes recouvrées seront immédiatement versées par le juge de paix entre les mains du receveur général.

4. Toute personne ou agent qui aura payé la taxe susdite recevra un certificat du paiement de la dite taxe sous la signature du receveur général, et sur tel paiement et la remise de tel certificat, avis en sera publié dans la *Gazette Royale*. Le paiement de cette taxe et la remise de ce certificat donnera à la personne nommée au certificat le droit de faire les dites affaires pendant un an à compter de la date de ce certificat, mais pas plus.

5. A l'instruction d'une dénonciation faite en vertu de cet acte, la preuve du fait de la personne accusée d'avoir sollicité des assurances comme susdit, sera une preuve *prima facie* de la culpabilité, et la preuve du paiement de la taxe, ou qu'il entre dans l'exception prévue par l'article un de cet acte sera à sa charge. La production du certificat du receveur général sera la preuve du paiement de la taxe.

6. Tout agent général d'une compagnie ou association d'assurance sur la vie dont le territoire, en cette qualité d'agent général, comprend le Nouveau-Brunswick, qui réside en dehors de cette province, sera soumis à une taxe annuelle ou honoraire de permis de dix dollars, et non pas à la taxe ou l'honoraire de cent dollars imposé par l'article 1 du présent acte.

7. En transmettant au receveur général le rapport ou relevé des agences, et les noms de leurs agents ou sous-agents, ainsi que le requiert le chapitre 4 de 55 Victoria, les compagnies d'assurance sur la vie devront faire payer annuellement au receveur général la somme de deux dollars pour chaque agent et sous-agent, et sur ce paiement il sera accordé un permis à chacun de ces agents ou sous-agents pour lesquels l'honoraire aura été payé, et nulle personne ne devra solliciter en qualité d'agent ou de sous-agent des assurances pour quelque compagnie ou association d'assurance sur la vie s'il n'a ainsi obtenu ce permis sous peine d'une amende de dix dollars pour chaque jour pendant lequel il fera ces opérations sans permis.

58 VICTORIA—CHAPITRE 25.

Acte à l'effet d'assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie.

Adopté le 5 mars 1895.

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative, comme suit :

1. "Maturité de la police" ou "Maturité du contrat", dans le présent acte, signifiera l'arrivée de l'événement ou l'expiration du terme auquel le bénéfice en vertu de la police ou du contrat devient dû.

2. Les expressions "contrat d'assurance", "police d'assurance" et "police", chaque fois qu'elles se trouveront dans le présent acte, comprendront tout certificat ou contrat ci-après mentionné où se rapportant d'une manière quelconque à l'assurance sur la vie.

3. Les dispositions du présent acte s'appliqueront à tout contrat légitime d'assurance par écrit maintenant en vigueur ou effectué à l'avenir, basé sur l'expectative de la vie humaine, et comprendront l'assurance sur la vie d'après le système de dotation, aussi bien que tout autre, et s'étendront aussi à ces contrats d'assurances dans lesquelles toute déclaration inscrite au dos du contrat ou y attaché, bien que faits avant l'adoption du présent acte, se trouverait dans les limites de l'opération et des dispositions du présent acte, si elle avait été faite subséquemment à cet acte. Ces dispositions s'étendront aussi et s'appliqueront aux certificats de sociétaire, bénéficiaire et autres certificats et contrats relatifs aux assurances sur la vie, émis ou entrepris par toute société ou association de personnes pour tous objets de confraternité, de prévoyance, de bienfaisance, d'industrie ou de religion, dont l'un des objets sera d'assurer la vie des membres de ces sociétés exclusivement, ou par aucune association pour des fins d'assurance sur la vie organisée en rapport avec toute telle société ou organisation ou de ses membres et qui assurent la vie de ces membres, y compris les certificats ou contrats émis ou entrepris jusqu'à ce jour.

4. Toute personne peut assurer sa vie pour son cours entier ou pour une période déterminée, pour le bénéfice de sa femme, ou de sa femme et ses enfants, ou de sa femme et quelqu'un de ses enfants, ou de ses enfants seuls, ou de quelques-uns ou de l'un d'eux, et lorsque l'assurance est effectuée pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut répartir le montant provenant de l'assurance comme il le juge à propos.

5. L'assurance peut être effectuée soit au nom de la personne dont la vie est assurée soit au nom d'une autre personne avec le consentement de cette autre personne comme fidécommissaire.

6. (1.) Dans le cas où une police d'assurance prise par un homme sur sa propre vie exprimerait à sa face même être pour le bénéfice de sa femme ou de sa femme et ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou de ses enfants seuls ou de l'un d'eux, ou dans le cas où il aurait antérieurement endossé ou pourrait ci-après endosser, ou par un écrit quelconque établir l'indentité de la police par son numéro ou autrement, a fait ou pourra faire à l'avenir une déclaration que la police est pour le bénéfice de sa femme, ou de sa femme et ses enfants, ou l'un d'eux, ou de ses enfants seuls, ou de l'un d'eux, cette police constituera et sera censée être un fidécommiss pour le bénéfice de sa femme pour son usage distinct, ou de sa femme et de ses enfants, ou de ses enfants, ou de l'un d'eux, selon l'intention ainsi exprimée ou déclarée, et tant que durera l'objet du fidécommiss, les deniers payables en vertu de la police ne seront pas sujets au contrôle du mari ou de ses créanciers excepté de la manière ci-après prévue, ou former partie de sa succession lorsque la somme garantie par la police devient payable ; mais cela ne sera pas tenu comme nuisant à aucun nantissement de la police à aucune personne antérieurement à cette déclaration.

(2.) Dans le cas d'une police ou contrat par écrit d'assurance sur la vie effectué avant le mariage, une déclaration en vertu du présent acte sera et sera censée avoir été aussi valable et effective que si cette police ou contrat eût été fait après le mariage, mais rien dans le présent acte n'affectera aucune action ou procédure actuellement pendante.

(3.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué par un célibataire pour le bénéfice de sa future femme ou de sa future femme et de ses futurs enfants ou de ses futurs enfants, mais que le contrat ne spécifie pas nommément ou ne désigne pas clairement autrement une personne spéciale comme telle future femme, le contrat (n'étant pas conforme aux intentions des paragraphes 4 et 5 ci-après) sera interprété tel que prescrit par l'article 8 du présent acte.

(4.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué comme dans le paragraphe 3 du présent article, mais qu'à la maturité du contrat l'assuré est encore célibataire, ou est veuf, ou dans le cas où l'assurance est pour le bénéfice des enfants seuls, est veuf sans enfants, le montant de l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(5.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué par un célibataire pour le bénéfice de sa future femme ou de sa future femme et ses futurs enfants, et que la future femme est nommée par son nom ou est autrement clairement désignée dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage projeté n'a pas lieu, toutes les questions provenant de ce contrat seront décidées comme si le présent acte n'avait pas été adopté.

7. (1.) L'assuré pourra, au moyen d'un instrument par écrit attaché à la police ou endossé sur la police ou établissant l'identité de la police par son numéro ou autrement, changer une police ou une déclaration d'une répartition antérieurement faite, de manière à restreindre ou étendre, transférer ou limiter les bénéfices de la police en faveur de la femme seule ou des enfants, ou en faveur d'un ou plusieurs d'entre eux, bien que la police dise expressément ou qu'il y soit déclaré qu'elle est pour le bénéfice de la femme et des enfants, ou de la femme seule ou pour l'enfant ou les enfants seuls, ou pour le bénéfice de la femme durant sa vie et des enfants après son décès, ou pour le bénéfice de la femme, et dans le cas de son décès durant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants, ou quelqu'un d'eux ou pour le bénéfice d'une ou de plusieurs des personnes ci-dessus nommées pour leur vie, et après son ou leur décès, pour le bénéfice d'un ou de plusieurs des sus vivants; ou, bien qu'une déclaration antérieure soit restreinte; et il pourra aussi répartir le montant de l'assurance entre les personnes qu'il a intention d'avantager; et il pourra, au moyen d'un instrument par écrit attaché ou endossé sur la police ou s'y rapportant, changer la répartition comme il le jugera à propos; il pourra aussi par son testament faire ou changer la répartition du montant de l'assurance; et une répartition faite par son testament prévaudra contre toute autre faite avant la date du testament; excepté lorsque cette répartition a été mise en vigueur avant qu'un avis soit donné de la répartition faite par le testament.

(2.) Le présent article s'appliquera aux polices émises jusqu'à présent ainsi qu'aux polices futures.

8. Lorsque aucune répartition n'est faite, toutes les personnes ayant droit aux bénéfices de l'assurance seront tenues comme partageant par part égale; et lorsqu'il est dit dans la police ou la déclaration que l'assurance est pour le bénéfice de la femme et des enfants en général, ou des enfants en général, sans spécifier les noms des enfants, le mot "enfants" sera tenu comme signifiant tous les enfants de l'assuré vivant à l'époque de la maturité de la police, qu'ils soient nés de sa femme actuelle ou d'une femme antérieure, et la femme qui retirera les bénéfices de la police sera la femme vivant à la maturité de cette police.

9. Lorsqu'une répartition telle que prévue ici aura été faite, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles la répartition a été faite meurent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra au moyen d'un instrument par écrit attaché à la police ou endossé sur cette police et établissant l'identité de la police d'assurance, déclarer que la part ci-devant affectée à la personne ainsi décédée sera pour le bénéfice de telle autre personne ou telles autres personnes, qu'il pourra nommer à cet effet, ne devant pas être une autre personne que la femme et les enfants de l'assuré, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, qui pourra en disposer comme il le jugera à propos, et à son décès elle fera partie de sa succession.

10. Lorsque aucune répartition telle que prévue par le présent article n'aura été faite, si une ou plusieurs des personnes ayant droit au bénéfice de l'assurance meurent durant la vie de l'assuré, et qu'aucune répartition n'est subséquemment faite par l'assuré, l'assurance profitera au survivant ou aux survivants de cette personne par parts égales, s'il y en a plus d'une; et si toutes les personnes ayant ainsi droit meurent durant la vie de l'assuré, la police et le montant de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré, et après le décès de toutes les personnes ayant droit à ce bénéfice l'assuré pourra, au moyen d'un instrument exécuté comme susdit, faire une déclaration que la police sera pour sa femme d'alors ou une femme ou enfants futurs, ou quelques-uns ou l'un d'eux.

11. Lorsque le montant de l'assurance devient dû et payable, il sera payé selon les termes de la police, ou de toutes déclarations ou instrument comme susdit, selon le cas, libre de toutes réclamations de la part des créanciers de l'assuré, excepté de la manière prévue par le présent acte.

12. L'assuré pourra, par la police ou par son testament, ou par un écrit quelconque de sa main, nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer cette nomination de la même manière, et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et faire des dispositions en vue de la nomination d'un ou de nouveaux fidéicommissaires et du placement des sommes d'argent payables en vertu de la police. Le paiement fait à ce ou à ces fidéicommissaires libérera la compagnie.

13. Si aucun fidéicommissaire n'est nommé dans la police ou nommé de la manière mentionnée dans l'article 12, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être payées aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur régulièrement nommé aux enfants, ou à un fidéicommissaire désigné par la cour suprême en équité, sur demande de la femme ou des enfants ou de leur tuteur; et ce paiement sera une libération valable de la compagnie d'assurance.

14. Tout fidéicommissaire nommé de la manière prescrite dans les deux derniers articles, et tout exécuteur ou tuteur, pourront placer l'argent reçu en garanties de l'Etat, ou en débiteurs municipales, ou de toute autre manière autorisée par le testament de l'assuré, ou par la cour suprême en équité, et pourront de temps à autre changer et varier et déplacer les placements et appliquer en tout ou en partie le revenu annuel provenant de la part ou de la part présumptive de chacun des enfants, pour son ou leur entretien, ou leur éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur ou le tuteur le jugera à propos, et pourra aussi avancer à ou pour aucun des enfants, nonobstant sa minorité, toute la part ou une partie de la part de tel enfant dans cet argent pour l'avancement de cet enfant dans le monde, ou à la majorité de cet enfant.

15. Le tuteur, en vertu de l'article 13, donnera caution à la satisfaction de la cour qui le nommera, ou du juge de cette cour, pour le fidèle accomplissement de ses devoirs comme tuteur, et pour le paiement convenable de l'argent qu'il pourra recevoir. Lorsque le montant de l'assurance payable à un tuteur d'enfants ne dépassera pas quatre cents dollars et qu'on voudra avoir un acte probatif de la validité d'un testament, les honoraires à payer pour la nomination de tel exécuteur seront de huit dollars et pas plus, et ces honoraires seront répartis entre le juge, le registraire et le représentant, de la manière prescrite par le juge de la cour de probation.

16. (1.) S'il n'y a pas de fidéicommissaire, d'exécuteur ou de tuteur capable de recevoir la part d'un enfant dans l'argent de l'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou partie de la réclamation, la compagnie, en aucun temps, après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation, ou d'une partie de la réclamation, pourra obtenir un ordre de la cour suprême en équité, pour le paiement de la part de l'enfant en cour, et dans ce cas les frais de cette demande seront payés à même la part (à moins que la cour n'en ordonne autrement), et le reste sera payé en cour conformément à l'ordre, et tel paiement sera une libération suffisante de la compagnie pour l'argent payé ; et l'argent sera traité de la manière prescrite par le juge.

(2.) Si la compagnie, dans les quatre mois de l'époque où la réclamation sera admise, ne paie pas cette réclamation à une personne qualifiée pour recevoir l'argent en vertu du présent acte, ou ne le paie pas dans la cour suprême en équité, la dite cour pourra, sur la demande de quelque personne en état de recevoir l'argent de la part de l'enfant, ordonner que l'argent de l'assurance, ou une partie de cet argent, soit payé à un fidéicommissaire, exécuteur ou tuteur qualifié pour le recevoir, ou le payer en cour, pour y être traité de la manière prescrite par la cour ; et tel paiement sera une libération convenable de la compagnie ;

(3.) La cour pourra ordonner que les frais de la demande et tous les frais occasionnés pour prouver l'autorisation de la partie qui demande l'ordre, seront payés à même cet argent, ou par la compagnie ou autrement, comme elle le jugera juste, et la cour pourra aussi ordonner que les frais occasionnés pour l'obtention hors de la cour de l'argent volontairement déposé par la compagnie, seront payés à même cet argent.

17. Si une personne qui s'est déjà assurée ou qui pourra ci-après s'assurer pour les objets prévus par le présent acte, que cet objet apparaisse par les termes de la police ou par endossement sur la police ou par un instrument établissant l'identité de la police, se trouve incapable de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police acquittée pour telle somme que représenteraient les primes payées, payable au décès ou à l'âge de dotation ou autrement, selon le cas, de la même manière que l'argent assuré par la police originale, si elle n'eût pas été remise, eût été payable, et la compagnie pourra accepter la remise et accorder une police acquittée, nonobstant toute déclaration ou toutes instructions en faveur de la femme ou des enfants, ou de l'un ou l'autre d'entre eux.

18. La personne assurée pourra, de temps à autre, emprunter de la compagnie assureur, ou de toute autre compagnie ou personne, sur la garantie de la police, telles sommes d'argent qui pourront être nécessaires et qui seront affectées à maintenir la police en vigueur, et à tels termes et conditions qui pourront être convenus ; et les sommes ainsi empruntées, ainsi que tel intérêt légitime qui pourra être convenu, constitueront, tant que la police restera en vigueur, une première charge sur la police, et sur tout argent payable en vertu de cette police, nonobstant toute déclaration ou toutes instructions en faveur de la femme ou des enfants, ou de l'une ou des autres.

19. Toute personne assurée en vertu des dispositions du présent acte pourra, par écrit, exiger que la compagnie d'assurance paie les bonis ou profits provenant de la police, ou de parties de ces bonis ou profits à l'assuré, ou les applique en réduction des primes annuelles payables par l'assuré, de la manière qu'elle pourra désigner, ou qu'elle ajoute ces bonis ou profits à la police ; et la compagnie paiera ou appliquera ces bonis ou profits de la manière que l'assuré désignera et d'après les tarifs et les règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas obligée de payer ou d'appliquer ces bonis ou profits d'aucune autre manière que celle stipulée dans la police ou dans la demande d'assurance. Cet article s'appliquera aux polices émises avant l'adoption du présent acte, et aux bonis et profits alors déclarés sur ces polices, aussi bien qu'aux polices émises ci-après.

20. Dans le cas où plusieurs actions seraient intentées pour obtenir le montant de l'assurance, un ordre pourra être fait pour réunir ces actions ou pour en disposer autrement. Si une action est intentée pour recouvrer la part d'un ou de plusieurs des enfants ayants droit, tous les autres enfants ayants droit ou les fidéicommissaires exécuteurs ou tuteurs ayant qualité de recevoir le paiement des parts de ces autres enfants seront faits parties à l'action, et les droits de tous les enfants seront traités et déterminés par une seule action. Les personnes ayant qualité de recevoir les parts des enfants pourront se joindre à toutes les personnes adultes réclamant des parts dans la police. Dans toutes les actions dans lesquelles plusieurs personnes sont intéressées dans l'argent, la cour, ou le juge de cette cour, pourra répartir entre les parties ayants droit, toute somme dont le paiement sera ordonné, et donnera toutes les instructions nécessaires à ce sujet.

21. Les dispositions des articles 13, 16 et 20 du présent acte s'étendront et s'appliqueront au cas où l'assuré est mort avant l'adoption du présent acte, aussi bien qu'aux cas survenus depuis.

22. Aucune déclaration ou répartition affectant le montant de l'assurance, ou aucune partie de ce montant, ni aucune nomination ou révocation d'un fidéicommissaire, n'auront de force ou d'effet quant à la compagnie, tant que l'instrument ou un double ou une copie de cet instrument n'aura pas été déposé entre les mains de la compagnie.

23. Si la police a été effectuée et les primes payées par l'assuré dans le but de frauder ses créanciers, le créancier aura droit de recevoir à même la somme assurée un montant égal aux primes ainsi payées avec intérêt sur ce montant.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

24. Rien de contenu dans le présent acte ne sera tenu ou interprété comme limitant ou gênant les droits de toute personne d'effectuer ou céder une police pour le bénéfice de sa femme et de ses enfants, ou de quelques-uns ou d'un d'entre eux, de toute autre manière permise par la loi.

25. Dans le cas où toutes les personnes ayant droit aux bénéfices d'une police, soit par l'assurance originale, déclaration par écrit ou instrument de changement ou de répartition en vertu de toute police, sont majeures, elles pourront, ainsi que la personne assurée, remettre la police ou la céder soit absolument soit comme garantie.

26. Dans le cas où une police d'assurance ou la déclaration endossée ou attachée à la police ou en établissant l'identité, par le numéro, ou autrement, de la police d'assurance à laquelle s'applique le présent acte, que cette déclaration ait été faite avant, ou qu'elle soit faite à l'avenir, stipule que la police est pour le bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de cette personne, pour le bénéfice d'une autre personne, cette personne en premier lieu mentionnée sera, si elle vit, censé être, pour les fins de l'article 25 du présent acte, la personne ayant droit aux bénéfices de cette police.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

35 ET 36 VICTORIA—CHAPITRE XXX.

Acte concernant les assurances sur la vie.

(Adopté le 29 juin 1872.)

Qu'il soit décrété qu'une personne pourra assurer sa vie pour toute sa durée, ou pour toute période définie, pour le bénéfice de son épouse, ou le son épouse et de ses enfants, ou de ses enfants, seulement, de quelqu'un d'eux, et d'en partager la somme selon qu'il le jugera à propos, lorsque l'assurance est prise pour le bénéfice de plus d'un.

2. L'assurance pourra se prendre soit au nom de la personne dont la vie est assurée, ou au nom de son épouse, ou de toute autre personne, avec le consentement de cette autre personne ou fidéicommissaire, et la prime de toute police d'assurance effectuée en vertu de cette loi sera payable pendant toute la durée de la vie de la dite personne, ou pendant une période moindre, par versements annuels, semi-annuels, trimestriels ou mensuels.

3. Lorsqu'il n'y a pas de partage de la police, tous les intéressés dans la dite police seront réputés la partager également, et le mot "enfants" dans une police sera censé signifier tous les enfants de la personne dont la vie est assurée, vivants à sa mort, et issus de son mariage à l'époque où il s'est assuré, ou d'un mariage subséquent.

4. A la mort de la personne dont la vie est assurée, l'argent de l'assurance due sur la police sera payable conformément aux conditions de la police, exempt des réclamations de tout créancier quelconque, nonobstant la banqueroute ou l'insolvabilité de la personne assurée.

5. La compagnie d'assurance qui aura accordé cette police pourra payer la police à un enfant ou aux enfants, mineurs, entre les mains de l'exécuteur testamentaire ou administrateur de l'assuré, ou au tuteur légalement constitué de ces enfants, lequel exécuteur testamentaire, administrateur ou tuteur gardera ces deniers en qualité de fiduciaire pour ces enfants mineurs, et le reçu de cet exécuteur, administrateur ou tuteur sera une décharge suffisante pour la compagnie ou l'association d'assurance.

6. L'exécuteur testamentaire, l'administrateur ou le tuteur pourra placer les deniers ainsi reçus sur des obligations de l'Etat ou immobilières, et les modifier, changer et transporter, et en appliquer le revenu, en tout ou en partie, à l'entretien et à l'éducation de tel mineur ou enfants, et avancer à chaque enfant sa part ou sa part probable de tels deniers pour l'éducation et l'avancement dans le monde ou le mariage d'un enfant, nonobstant sa minorité.

7. Toute personne qui s'assure avec profits pourra les appliquer soit au paiement des primes ou les faire ajouter à l'assurance payable à sa mort.

51 VICTORIA—CHAPITRE XII.

Acte pour refondre et modifier les divers actes qui constituent la cité de Charlottetown en corporation.

[Sanctionné le 28 avril 1888.]

* * * * *
Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, et l'Assemblée, comme suit :—
* * * * *

73. Toute compagnie ou association d'assurance sur la vie, maritime ou contre l'incendie, établie dans la cité de Charlottetown, ou y ayant une succursale, un agent ou des agences, sera cotisée quant à ses biens meubles et immeubles de la même manière que les autres contribuables de la cité de Charlottetown, et paiera en sus une licence annuelle de cinquante piastres chacune. Si la même compagnie ou association fait plus d'une branche d'affaires d'assurance, elle paiera une licence pour chaque branche d'affaires au taux susmentionné. Lorsque des compagnies d'assurance sont à liquider leurs affaires dans la cité de Charlottetown et qu'elles ne délivrent pas de nouvelles polices, elles seront exemptes de cette taxe ou licence additionnelle et elles ne seront cotisées que pour leurs biens meubles et immeubles.

74. La dite taxe ou licence annuelle de chaque compagnie, association ou agence sera due et payable le premier jour de juin de chaque année, et l'agent ou le gérant de toute compagnie ou association qui n'a pas été constituée par la législature de la province de l'Île du Prince-Edouard sera personnellement responsable de la licence payable par la compagnie ou l'association dont il est l'agent ou le gérant, ainsi que des taxes payables pour la cotisation de ces biens meubles et immeubles, comme s'il avait été cotisé personnellement, mais rien dans cette loi n'empêchera le percepteur municipal de la ville d'exiger le paiement de la licence et des taxes dues par une compagnie ou association en la manière ci-après stipulée.

75. La taxe ou la licence annuelle payable par une banque constituée en corporation ou par actions, par une compagnie ou association d'assurance sur la vie, d'assurances maritimes ou contre l'incendie, pourra être recouvrée à la demande et au nom du percepteur de la ville dans la cour municipale de la dite ville, ou dans toute autre cour ayant juridiction. Et les procédés pour le recouvrement de la taxe ou licence seront pris contre telle banque, compagnie ou association en son nom constitutif, et toute sommation lancée pour le recouvrement de telle taxe ou licence annuelle sera et pourra être signifiée au caissier, secrétaire ou agent de telle banque, compagnie ou association, laquelle signification sera valable contre telle banque, compagnie ou association.

57 VICTORIA—CHAPITRE 3.

Acte à l'effet d'imposer certaines taxes sur certaines compagnies et associations constituées en corporations.

(Sanctionné le 9 mai 1894.)

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative, comme suit :

1. Dans le but de pourvoir aux besoins du service public les taxes ci-après spécialement indiquées seront et sont par le présent imposées sur les compagnies et associations ci-après mentionnées ; chacune de ces compagnies et associations constituées en corporations paieront respectivement ces taxes annuellement au secrétaire provincial pour l'usage de la province.

(1.) Sur toutes les compagnies qui acceptent des risques et qui font des affaires d'assurance contre l'incendie, dont le bureau ou l'organisation principale n'est pas dans la province, la somme de cent dollars.

(2.) Sur toutes les compagnies ou associations d'aucune sorte qui ont des agences ou qui acceptent des risques sur la vie des personnes dans la province, et qui y font des affaires d'assurance sur la vie ou d'assurance par dotations comme seul but de leur organisation, ou comme incident à d'autres fins de leur organisation, dont le bureau et l'organisation principale ne sont pas dans la province, la somme de cent cinquante dollars.

(3.) Sur toutes les compagnies qui font des affaires d'assurance contre les accidents ou comme garantie dans la province, la somme de vingt-cinq dollars.

2. Les taxes, quant aux corporations ou aux associations mentionnées dans le paragraphe 1, jusqu'au paragraphe 7 inclusivement, seront payables par ces corporations ou associations semi-annuellement, le premier jour juridique des mois de juin et décembre chaque année, en commençant au premier jour juridique du mois de juin qui suivra l'adoption de cette loi, auquel jour le premier paiement semi-annuel des taxes susdites sera dû et payable par ces compagnies au secrétaire provincial.

3. Chaque taxe annuelle imposée par cette loi deviendra, à la date de son échéance, une dette de la couronne, et si elle n'est pas payée à cette date elle pourra être recouvrée avec l'intérêt légal au moyen d'une action intentée au nom de Sa Majesté par le secrétaire provincial devant la cour supérieure de judicature de la province, avec les frais entiers de la poursuite—chaque action de ce genre sera jugée sans jury.

1. Il ne sera pas accordé ou adjugé de frais contre Sa Majesté dans toute action instituée au nom de Sa Majesté par le secrétaire provincial en vertu de cet acte, mais sur la recommandation du tribunal le secrétaire provincial pourra, à sa discrétion, payer à la partie en faveur de laquelle jugement aura été rendu les frais auxquels à son avis cette partie aura équitablement droit.

5. Les taxes imposées par cet acte formeront partie du revenu de la province, et les frais faits pour la mise à exécution de cette loi pourront être payés à même ce revenu, au besoin.

60 VICTORIA—CHAPITRE 5.

Acte concernant les compagnies de garantie.

(Sanctionné le 1er mai 1897.)

Le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative décrètent ce qui suit :

1. Que chaque fois que la loi ou la charte, les ordonnances, les règles ou règlements de toute municipalité, conseil, corps, organisation, cour de justice, juge ou officier public, exigeront ou permettront de faire, de donner, offrir ou produire aucun cautionnement, entreprise, reconnaissance ou autre obligation, avec une ou des cautions, et chaque fois que l'accomplissement d'un acte quelconque, devoir ou obligation ou empêchement d'accomplir cet acte, est exigé ou qu'il est permis de le garantir, tel cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, seront sous tous rapports une observance pleine et entière des exigences de toute loi, charte, ordonnance, règles ou règlement, que tels entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté seront exécutés par une caution ou par une ou plusieurs cautions, et que ces cautions seront des résidents ou des tenanciers ou propriétaires en franc-alleu, ou l'un ou l'autre ou les deux, et possèdent toutes les autres qualifications, et toutes les cours de justice,

les juges, chefs de départements, conseils, corps, municipalités et officiers publics de toute sorte, pourront, s'ils le jugent à propos, accepter et traiter ce cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, lorsqu'ils seront ainsi exécutés par telle compagnie, comme se conformant entièrement et pleinement à toutes les exigences de telles loi, charte, ordonnance, règle ou règlement.

2. Que telle compagnie, pour avoir qualité d'agir ainsi comme garant ou caution, devra se conformer aux exigences de toute loi de cette province applicable aux compagnies de cette nature qui y font des opérations, doit être autorisée en vertu des lois de la province ou de l'état où elle a été constituée en corporation et en vertu de sa charte de se porter caution sur tels cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, doit posséder un capital versé en entier, et sûrement placé et intact, d'au moins deux cent cinquante mille dollars, devra avoir un bon actif disponible en sus de ses obligations, lesquelles obligations, pour les fins du présent acte, seront réputées être son capital-actions, ses dettes impayées et une réserve de primes au taux de cinquante pour cent de ses primes annuelles courantes sur chaque cautionnement, entreprise, reconnaissance et obligation de même nature, impayées et en vigueur, devra déposer entre les mains du secrétaire provincial une demande par écrit d'être autorisée à faire des opérations en vertu du présent acte, et aussi avec cette demande, et chaque année subséquente, un état, vérifié sous serment, allant jusqu'au 31 décembre précédent, indiquant le montant de son capital versé en espèces, spécifiant particulièrement chaque item de placement, le montant des primes sur les cautionnements, entreprises, reconnaissances, et obligations de même nature existantes et en vigueur sur lesquelles elle s'est portée caution, le montant de sa responsabilité sur la partie non gagnée de ces cautionnements, entreprises, etc., estimée au taux de cinquante pour cent des primes annuelles courantes sur ces cautionnements, entreprises, reconnaissances, et obligations en vigueur, indiquant aussi le montant impayé de ses obligations de toutes sortes, et tels autres faits que les lois de cette province pourront exiger de ces compagnies qui y font des opérations; elle devra aussi nommer dans cette province un procureur pour recevoir la signification des procédures, laquelle nomination restera en vigueur jusqu'à sa révocation, ou jusqu'à la substitution d'un autre procureur, et devra déposer entre les mains du secrétaire provincial la preuve de cette nomination, qui devra mentionner la résidence et la profession de ce procureur.

3. Que le secrétaire provincial, sur preuve régulière de la part de telle compagnie qu'elle possède les qualités spécifiées dans le présent acte, délivrera à cette compagnie un certificat déclarant que cette compagnie possède les qualités requises et est autorisée pour l'année qui commence, à faire des opérations en vertu du présent acte, lequel certificat sera une preuve de cette qualité de la part de cette compagnie et de son autorisation à devenir et à être acceptée comme seule caution pour tous cautionnements, entreprises, reconnaissances et obligations requis ou permis par la loi ou par la charte. Les ordonnances, règles ou règlements de toute municipalité, conseil, corps, organisation ou officier public.

4. Qu'à partir de l'adoption du présent acte et après, la caution ou le représentant de toute caution sur le cautionnement de tout syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire, pourra demander par pétition à la cour dans laquelle le dit cautionnement doit être produit, ou qui pourra avoir juridiction sur tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur, d'être relevé de toute responsabilité ultérieure comme telle caution pour les actes ou omissions du syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur, qui pourront survenir après la date de l'ordre relevant tel cautionnement à être donné de la manière prévue par les présentes pour exiger de tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire de montrer pour quelles raisons ils ne rendraient pas compte, et pour lesquels telle caution ne sera pas relevée de toute responsabilité ultérieure comme susdit, et exiger du principal un nouveau cautionnement; et dès lors, sur présentation de la dite pétition, la cour émettra tel ordre rapportable à tel temps et à tel endroit et à être signifié de la manière que la cour ordonnera, et elle pourra empêcher tel syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire, d'agir excepté de la manière qu'elle ordonnera pour conserver les fidéicommis; et sur rapport de tel ordre d'exposer ses raisons, si le principal dans le cautionnement rend compte de la manière voulue par la loi et produit un nouveau cautionnement régulièrement approuvé, alors la dite cour devra émettre un ordre libérant telle caution qui produira la pétition comme susdit, de toute responsabilité sur ce cautionnement pour tout acte ou défaut ultérieur de la part du principal; et à défaut de la part du principal de rendre ainsi compte et de produire un nouveau cautionnement, telle cour émettra un ordre ordonnant à tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire, de rendre compte de la manière exigée par la loi, dans les trente jours, et si les fonds ou la succession en fidéicommis sont trouvés, et payés et convenablement garantis, telle caution sera libérée de toute responsabilité ultérieure comme telle, pour les actes ou omissions ultérieurs du syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire, après la date où telle caution aura été ainsi relevée ou libérée, et libérera tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire.

5. Que tout receveur, cessionnaire, tuteur, syndic, comité, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire dont la loi ou l'aide de la cour ou du juge exigent un cautionnement comme tels, pourront inclure comme partie des dépenses légitimes de l'accomplissement du fidéicommis, toute somme raisonnable payée à une compagnie autorisée par les lois de cette province à se porter caution sur tel cautionnement que la cour ou le juge devant lequel il devra rendre compte pourra allouer, n'excédant pas un pour cent par année sur le montant de tel cautionnement; et dans toutes actions et procédures, une partie ayant droit de recouvrer des déboursés, aura la permission de faire taxer et recouvrer telle somme payée à une telle compagnie pour l'exécution de tout cautionnement, reconnaissance, entreprise, stipulation ou autre obligation s'y rapportant, n'excédant pas, cependant, un pour cent du montant de la responsabilité sur tel cautionnement, reconnaissance, entreprise, stipulation ou autre obligation, durant chaque année pendant laquelle ils auront été en vigueur.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

L'ACTE DES POLICES D'ASSURANCES (COLOMBIE ANGLAISE), 1893.

Etant le chapitre 12 des Statuts de 1893, sanctionné le 12 avril 1893, ainsi que modifié par le chapitre 22 des Statuts de 1895 (C.A.), sanctionné le 21 février 1895, et par le chapitre 25 des Statuts de 1896 (C.A.), sanctionné le 17 avril 1896.

Acte à l'effet d'assurer des conditions uniformes dans les polices d'assurance contre l'incendie.

[Sanctionné le 12 avril 1893.]

Se Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de la Colombie anglaise, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte pourra être cité sous le nom d' "Acte des polices d'assurances contre l'incendie de 1893."

2. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, ainsi qu'à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu, ou lorsque, après qu'un état ou la preuve des pertes a été donnée de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom conformément à une disposition ou condition de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement s'objecte à la perte pour d'autres motifs que son accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve elle notifie l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve et mentionne en quoi cet état ou cette preuve est défectueux, ou lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à cette assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchuë à cause de l'accomplissement imparfait de telle condition, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état et de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégageant de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurance, peu importe là et où il a été passé.

3. Les conditions contenues dans l'annexe A de cet acte seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie qui a été prise ou qui seront prises à l'avenir, ou renouvelées ou autrement en vigueur dans le Manitoba relativement à toute propriété qui s'y trouve, et elles seront imprimées sur chaque police avec le titre : "Conditions statutaires".

4. Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions, ou en remettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat des mots à l'effet suivant, imprimés en caractères bien en vue, et en encre de couleurs différentes :

" Modifications des conditions."

" Cette police est délivrée aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

" Ces modifications (ou selon le cas), sont, en vertu du statut de la Colombie anglaise à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat, décide que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger."

5. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins que cela ne soit indiqué et énoncé distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assuré, et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable, mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumise qu'aux conditions statutaires à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière et à l'effet susdit.

6. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle entraîne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées dans l'annexe A de cet acte, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, ces conditions seront nulles et de nul effet.

7. La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à révision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

8. (Révoqué.)

(L'article 3 de la 59e Victoria, chapitre 20, se lit comme suit : " Article 8 de l'Acte des polices d'assurances, 1893, est par les présentes révoqué, et le dit acte tel que modifié par les présentes et par l'Acte des polices d'assurance modifié, 1895, entrera en vigueur le 1er jour de juillet 1896.")

ANNEXE.

(ARTICLES 3 ET 6.)

Conditions statutaires.

1. Si une (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'elle les fasse décrire autrement qu'ils ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'elle dénature ou omette de communiquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentations ou des omissions sont faites.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

2. Après qu'une demande d'assurances aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police diffère de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou à la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subi que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis, si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèces, les livres de compte, les sûretés pour des deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué, les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle. De même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas où toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise telle que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, savoir :

(a) Pertes de biens appartenant à toute autre que l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police;

(b) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou pouvoir usurpé;

(c) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées, bonnes et solides en brique ou en pierre; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptacles en bois; ou par des poêles ou tuyaux de poêle, situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés;

(d) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire;

(e) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission.

(f) Des pertes ou dégâts survenant pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, et huile d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté le pétrole raffiné pour des fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré, ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie de l'usine à gaz, et les pertes causées par l'incendie provoqué par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(a) Immédiatement après les pertes, elle devra par écrit en donner avis à la compagnie;

(b) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet;

(c) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire.

(1) Que le dit état est juste et vrai;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;
 (3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;

(4) La somme des autres assurances ;

(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;

(6) Le lieu où les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(d) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de compte, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir des factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en tant que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police ;

(e) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véritablement que l'assuré, par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés pour la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'incapacité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou incapacité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégué dans une déclaration statutaire, en rapport avec aucun des détails qui précèdent, aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisiront, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendant pas, alors par un juge de la cour suprême, de la Colombie anglaise ou par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante tant qu'à la somme des pertes et la proportion que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation est adjugée les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après trente jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

18. La compagnie, au lieu de payer de l'argent, pourra, dans un délai raisonnable, réparer et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré calculé à compter de la fin de l'avis : dans le cas de signification personnelle de l'avis, il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration de cinq jours.

(a) Si l'assurance est d'après le système du comptant, elle pourra aussi se terminer si l'assuré en donne avis à cet effet à la compagnie ou à son agent autorisé, et dans ce cas la compagnie pourra garder le taux ordinaire pour le temps pendant lequel l'assurance a été en vigueur, et elle remboursera à l'assuré la balance de la prime payée par lui.

30. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera réputée *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédé contre la compagnie pour une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument exclue à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans la Colombie anglaise, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent à tel siège d'affaire principal ou par tel avis écrit, donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

L'acte modificateur 58 Victoria, chapitre 22 des statuts de 1895, tel que modifié par la 58^e Victoria, chapitre 20, contient l'article additionnel qui suit :—

4. Lorsque la perte (s'il en est) en vertu de quelque police doit être payée du consentement de la compagnie à quelque personne ou personnes ou à une compagnie autre que l'assuré à titre de créancier hypothécaire ou créanciers hypothécaires, cette police ne sera ni annulée ni modifiée, ou la compagnie n'en disposera pas autrement à la demande de l'assuré, et dans aucun cas sans qu'un avis raisonnable n'ait été donné à ce ou ces créanciers hypothécaires.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACTE D'ASSURANCE DES FAMILLES, 1895 (C. A.)

Etant le chapitre 26 des Statuts de 1895, intitulé :

“ Acte à l'effet de garantir aux épouses et enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie.”

(Sanctionné le 21 février 1895.)

Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de la Colombie anglaise, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte pourra être cité comme l'Acte d'assurance des familles, 1895.”

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte ne le comporte autrement,—

(a.) “ Contrat d'assurance.”

“ Police d'assurance.”

“ Police.”

Comprendront tout contrat du certificat ci-après mentionné ou se rattachant d'aucune façon à l'assurance sur la vie.

(b.) “ Maturité de la police ” ou maturité du contrat signifiera l'accomplissement de l'événement ou l'expiration du terme auquel échoie le bénéfice résultant de la police ou du contrat.

3. Les dispositions du présent acte s'appliqueront à tout contrat légal d'assurance fait par écrit maintenant en vigueur ou qui se fera par la suite, et qui est basé sur les calculs de la vie humaine, et qui comprendra l'assurance sur la vie d'après le plan de dotation comme d'après tout autre système ; et s'étendront aussi aux dits contrats d'assurance dont la déclaration qu'ils contiennent ou qui y est annexée, bien que faite avant la date de l'adoption du présent acte, aurait tombé ou tomberait sous l'opération et les dispositions de cet acte, si les contrats avaient été faits subséquemment à la dite date ; et s'étendront aussi et s'appliqueront aux certificats de membres bénéficiaires et autres, et aux contrats relatifs à l'assurance sur la vie délivrés ou entrepris par toute société ou association de personnes fondée dans un but fraternel, de prévoyance, de bienveillance, d'industrie ou religieux, qui entre autres fins se propose d'assurer les vies de ses membres exclusivement, ou par toute association ayant pour but l'assurance sur la vie se rattachant à cette société ou organisation, et de ses membres, et qui assure les vies de ses membres, y compris les certificats ou contrats délivrés ou entrepris jusqu'ici.

4. Il est par le présent déclaré valide pour toute personne le ou avant le 21^{me} jour de février 1873, qui a mis au verso d'une police d'assurance sur sa vie faite et délivrée avant ce jour, ou qui a annexé à la dite police, que cette police ait été émise avant ou après le mariage, une déclaration écrite que l'assurance était pour le bénéfice de son épouse et de ses enfants, ou de son épouse, ou de quelques-uns, ou d'un de ses enfants, ou de ses enfants seulement, ou de quelques-uns ou d'un de ses enfants, et de partager la somme de l'argent de l'assurance comme elle le jugeait à propos lorsque l'assurance était destinée par la déclaration au bénéfice de plus d'un.

5. Toute personne peut assurer sa vie pour toute la durée de sa vie ou pour une période définie, ou pour le bénéfice de son épouse, ou de son épouse et de ses enfants, ou de son épouse et de quelques-uns de ses enfants, ou d'un seul, ou de ses enfants seulement, ou de quelques-uns de ses enfants, ou d'un seul, et lorsque l'assurance est donnée au bénéfice de plus d'un, elle pourra partager l'argent de l'assurance selon qu'elle le jugera convenable.

6. L'assurance pourra être passée soit au nom de la personne dont la vie est assurée, ou au nom de son épouse, ou de toute autre personne (avec le consentement de celle-ci) comme fidéicommissaire.

7. Lorsqu'une police d'assurance prise par un homme sur sa vie déclare à sa face être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou lorsque par le passé il a mis au verso de la police, ou qu'il pourra le faire à l'avenir, ou que par un écrit indiquant la police par son numéro ou autrement, une déclaration que la police est pour le bénéfice de son épouse, ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, telle police constituera, et sera réputée un fidéicommissaire pour le bénéfice de son épouse pour son usage séparé et de ses enfants ou d'aucun d'eux, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommissaire, l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle du mari ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de sa succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable ; mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

Dans le cas d'une police ou d'un contrat écrit d'assurance sur la vie fait avant le mariage, une déclaration aux termes de cet article sera, et sera réputée avoir été aussi valide et efficace que si cette police ou ce contrat avait été passé après le mariage ; mais rien dans cet acte n'affectera une action ou un procédé maintenant pendant.

8.—(1) L'assuré pourra, par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, modifier une police ou une déclaration, ou un partage antérieurement fait soit pour restreindre ou étendre, transporter ou limiter les bénéfices à la police, de son épouse seule ou des enfants, ou d'un ou de plusieurs d'entre eux, quoique la police comporte ou déclare être pour le bénéfice de l'épouse pendant sa vie, et des enfants après son décès ou pour le bénéfice de l'épouse, et dans le cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants ou aucun d'eux, ou pour le bénéfice d'aucun ou de plusieurs des personnes ci-dessus mentionnées pour la vie, et après son ou leur décès pour le bénéfice d'aucun ou de plusieurs des survivants, ou quoiqu'une déclaration antérieure ait été ainsi restreinte ; il peut aussi partager l'argent d'assurance parmi les personnes qu'il a l'intention d'avantager ; et il pourra, de temps à autre, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit sur la police, ou en la mentionnant, modifier le partage selon qu'il le

jugera à propos ; il pourra aussi, par son testament, faire ou modifier le partage de l'argent d'assurance ; et le partage fait par son testament prévaudra sur tout autre fait antérieurement à la date du testament, sauf en tant qu'on aura procédé d'après tel partage avant qu'on ait reçu avis du partage par le testament.

9.—(1) Lorsqu'il n'y a pas de partage, toutes les personnes ayant droit d'être avantagées par l'assurance seront réputées la partager également ; et lorsqu'il est dit dans la police ou la déclaration que l'assurance est pour le bénéfice de l'épouse et des enfants généralement, ou des enfants généralement sans spécifier le nom des enfants, le mot "enfants" sera censé signifier tous les enfants de l'assuré vivants à l'échéance de la police, soit du dernier lit ou d'un lit antérieur, et l'épouse qui doit bénéficier de la police sera l'épouse vivante à l'échéance de cette police.

(2) L'abandon ou la cession d'une telle police pourra se faire :

(a) Lorsque la police est pour le bénéfice des enfants seulement, et que les enfants survivants sont tous âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(b) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse et les enfants, et que tous les enfants sont âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et si son épouse et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(c) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse seulement ou de l'épouse et des enfants, et qu'il n'y a pas d'enfants vivants, si la personne assurée et son épouse consentent à en faire l'abandon ou cession.

10. Lorsqu'un partage, comme dans les articles 4, 5 et 8, a été fait, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit sur la police ou en la mentionnant, ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'épouse et les enfants de l'assuré, ou un ou plusieurs d'entre eux, et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, et il pourra en faire et disposer selon qu'il le jugera à propos, et à son décès formera partie de sa succession.

11. Lorsqu'un partage comme dans les articles 4, 5 et 8 n'a pas été fait, si une ou plusieurs des personnes ayant droit au bénéfice de l'assurance décèdent du vivant de l'assuré, et que l'assuré ne fasse pas subséquemment le partage, l'assurance sera au bénéfice du survivant ou des survivants de telles personnes en parts égales s'il y en a plus d'une ; et si toutes les personnes ainsi avantagées décèdent du vivant de l'assuré, la police et l'argent de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré ; ou après le décès de toutes les personnes ayant droit à tels bénéfices, l'assuré pourra, par un acte exécuté comme susdit, faire une déclaration que la police sera pour le bénéfice de son épouse ou de ses enfants du moment, ou de son épouse ou de ses enfants à venir, ou quelques-uns ou l'un d'entre eux.

12.—(1) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié, au bénéfice de son épouse future ou à son épouse et de ses enfants futurs, mais que le contrat ne désigne pas par les noms, ou qu'il indique clairement par d'autres moyens une personne particulière comme devant être cette épouse future, le contrat (ne tombant pas dans le domaine de l'intention des paragraphes 2 et 3 de cet article) sera interprété conformément aux dispositions de l'article 7 du dit acte principal.

(2) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait comme dans le paragraphe 1, mais qu'à la maturité du contrat l'assuré n'est pas encore marié, ou qu'il est veuf et sans enfants, l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(3) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié au bénéfice de son épouse future, son épouse et de ses enfants futurs, et que l'épouse future est désignée par un nom ou qu'elle est clairement indiquée par d'autres moyens dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage n'a pas lieu, toutes les questions résultant de ce contrat seront réglées comme si la présente loi n'avait pas été passée.

13.—(1.) Une police ou un contrat écrit d'assurance sur la vie fait par une femme sur sa propre vie, et que cette police ou ce contrat déclare être au bénéfice de son mari et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, sera réputée un fidéicommiss en faveur des fins qui sont indiquées, et les deniers payables en vertu de cette police ne formeront pas partie de la succession de la défunte, ou ne seront pas soumis à l'acquiescement de ses dettes tant qu'une des fins du fidéicommiss restera à accomplir.

(2.) Tout ce qu'un homme peut légalement faire en vertu de l'acte principal relativement à une assurance sur sa vie, pourra être aussi fait dans les autres circonstances par une femme relativement à une assurance prise sur sa vie ; et les autres règles d'interprétation s'appliqueront.

14.—(1.) Lorsque l'argent de l'assurance devient dû et payable, il sera versé conformément aux conditions de la police ou d'une déclaration ou d'un acte tel que susdit, selon le cas, exempt des réclamations de tout créancier de l'assuré, sauf ce que comportent les dispositions du présent acte.

(2.) Lorsque l'argent de l'assurance ou une partie de cet argent est pour le bénéfice, en tout ou en partie, des enfants de l'assuré, et que les enfants sont mentionnés comme classe et non par leurs noms individuels, l'argent ne sera payable aux enfants que lorsqu'on aura donné à la compagnie une preuve raisonnable du nombre, des noms et de l'âge des enfants avantagés.

15. L'assuré, par la police ou par son testament, ou par tout écrit de sa main, pourra nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer de la même manière cette nomination et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et prendre des dispositions pour la nomination d'un ou des nouveaux fidéicommissaires, et pour le placement des deniers provenant de la police. L'argent versé à ce ou ces fidéicommissaires aura l'effet de décharger la compagnie.

16.—(1.) Si la police ne nomme pas de fidéicommissaire, ou s'il n'y en a pas de nommé tel que le stipule l'article 15, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être

Ministère des Finances—Division des Assurances.

remises aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur des enfants dûment nommé par la cour suprême de cette province ou par toute cour ayant juridiction, ou à un fidéicommissaire nommé par le tribunal sur la requête de l'épouse ou des enfants ou de leur tuteur ; et tel versement constituera une décharge valide pour la compagnie d'assurance.

(2.) Lorsqu'il paraît d'après les lettres de tutelle ou autres documents semblables délivrés ou qui le seront par une cour n'ayant pas juridiction dans la province, ou par un certificat du juge sous le sceau de cette cour, qu'il a été démontré à la satisfaction de ce tribunal que le défunt lors de son décès était domicilié ou résidait dans sa juridiction, et quand le tuteur ou autre officier nommé par ces lettres ou documents aura donné des garanties à la satisfaction du tribunal, la cour suprême pourra alors, sur la requête faite pour la nomination de ce tuteur ou autre officier en qualité de fidéicommissaire aux termes du présent article, le dispenser de fournir des cautions, pourvu qu'il ait été légalement démontré que les enfants résident dans la juridiction du tribunal situé en dehors de la province, et que le fidéicommissaire qu'il est question de nommer est une personne apte et capable, et que conformément à la pratique du tribunal ci-dessus mentionné il a été donné garantie de la régulière application et reddition de comptes des argents payables en vertu de la police.

17. Tout fidéicommissaire nommé conformément aux dispositions des deux derniers articles, et tout exécuteur testamentaire ou tuteur, pourra placer les deniers reçus sur des effets de l'Etat ou des débentures municipales, ou sur des hypothèques d'immeubles, ou de toute autre manière autorisée par le testament de l'assuré, ou par la loi actuellement en vigueur au sujet du placement des fonds en fidéicommissé, et pourra de temps à autre modifier, changer et transporter les placements, et appliquer tout ou une partie du revenu annuel provenant de la part ou de la part probable de chacun des enfants, à son entretien et à son éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur testamentaire ou le tuteur jugera à propos, et pourra aussi avancer à aucun des enfants et pour aucun d'eux, nonobstant sa minorité, le tout ou une partie de la part de l'enfant pour son avancement ou ses progrès dans le monde, ou lors du mariage de tel enfant.

18. Un tuteur nommé en vertu de l'article 16 donnera des garanties à la satisfaction du tribunal ou au juge pour le fidèle accomplissement de son devoir comme tuteur et pour la bonne application des fonds qu'il pourra recevoir.

19.—(1.) S'il n'y a pas de fidéicommissaire, d'exécuteur testamentaire ou de tuteurs capables de recevoir la part d'un mineur dans l'argent d'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou une partie de cette réclamation, la compagnie, en tout temps après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation ou d'une partie de cette réclamation, pourra obtenir un ordre de la cour suprême pour lui permettre de payer la part du mineur en cour ; et dans ce cas les frais de la requête seront payés à même la part (à moins que le tribunal n'en ordonne autrement), et le reliquat sera versé en cour conformément à l'ordre ; et ce versement constituera une décharge suffisante pour la compagnie pour l'argent versé, et les fonds subiront le sort que le tribunal indiquera.

(2.) Si la compagnie, dans les quatre mois à compter de la date de son admission de la réclamation, ne verse pas l'argent à une personne capable de le recevoir aux termes de cette loi, ou ne le verse pas dans la cour suprême, la dite cour pourra, sur demande faite par quelqu'un capable de toucher le dit argent, ou par une autre personne au nom du mineur, ordonner que l'argent de l'assurance ou une partie quelconque soit remis à un fidéicommissaire, ou à un exécuteur, ou à un tuteur capable de le recevoir, ou bien qu'il soit versé en cour pour subir le sort que le tribunal indiquera, et tel versement constituera une décharge bonne et valable pour la compagnie.

(3.) Le tribunal pourra ordonner que les frais de la requête et tous les frais encourus dans le but d'établir l'autorité de la partie requérante, seront payés à même tels deniers, ou par la compagnie ou autrement, selon que la chose semblera juste ; et le tribunal pourra aussi ordonner que les frais encourus pour obtenir de la cour des deniers volontairement versés par une compagnie, seront payés à même tels deniers.

20. Si une personne qui a pris ou qui prendra une assurance pour les fins indiquées par la présente loi, que la fin apparaisse aux conditions de la police ou à l'endossement qui s'y trouve, ou à un acte se rapportant à la police et l'indiquant, se trouve dans l'impossibilité de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police acquittée pour le bénéfice de l'objet ou des objets de la police cédée et dont il sera disposée de la même manière que pour la police cédée, pour la somme que représentent les primes versées, payable à la mort, ou d'après le système de dotation ou autrement (selon le cas), de la même manière qu'aurait été payable la police primitive si elle n'avait pas été abandonnée ; et la compagnie pourra accepter l'abandon et accorder la police payée nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de l'épouse et les enfants ou d'aucun d'eux.

21. La personne assurée pourra de temps à autre emprunter de la compagnie ou de toute autre compagnie en personne, sur la garantie de la police, telles sommes qui pourront être nécessaires, et qui seront appliquées à maintenir la police en vigueur, et à telles conditions dont on pourra convenir, et les sommes ainsi empruntées ainsi que l'intérêt légal dont on conviendra pour ces sommes constitueront, tant que la police restera en vigueur, un premier gage sur la police et sur tous les deniers en provenant, nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de l'épouse et des enfants ou d'aucun d'eux.

22. Tout assuré sous l'empire des dispositions de cette loi pourra ordonner par écrit à la compagnie d'assurance de remettre les gratifications ou profits produits par une police ou une partie de ces profits à l'assuré ; ou de les appliquer en réduction des primes annuelles que l'assuré a à payer, de telle façon qu'il indiquera, ou d'ajouter ces gratifications ou profits à la police ; et la compagnie remettra ou appliquera ces gratifications ou profits selon que l'assuré l'ordonnera et conformément aux taux et règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas tenue de

remettre ou d'appliquer ces gratifications ou profits d'une autre façon que le stipulera la police ou la demande de la police.

23. Lorsque plusieurs actions sont intentées relativement à une assurance, le tribunal doit les réunir ou prendre d'autres moyens de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule action relativement aux parts de toutes les personnes ayant des droits en vertu d'une police. Si une action est intentée pour la part d'un ou de plusieurs mineurs intéressés, tous les autres mineurs intéressés, ou les fidéicommissaires, les exécuteurs testamentaires ou les tuteurs ayant droit de recevoir le versement des parts de tels autres mineurs seront mis en cause, et les droits de tout mineur seront traités et déterminés dans une seule action. Les personnes ayant droit de recevoir les parts des mineurs pourront se joindre à des majeurs qui réclament des parts de la police. Dans toutes les actions où plusieurs personnes sont intéressées à l'assurance, le tribunal ou le juge partagera parmi les intéressés la somme dont le paiement aura été ordonné, et rendra tous les arrêts nécessaires.

24. Les dispositions des articles 16, 17, 18, 19 et 23 de cet acte s'appliqueront, et il est par les présentes déclaré que toutes ces dispositions s'appliquent au cas où l'assuré est décédé avant l'adoption du présent acte, de même qu'aux cas qui se présenteront dans la suite.

25. Nulle déclaration ou partage affectant l'assurance ou une partie de l'assurance, et nulle nomination ou révocation d'un fidéicommissaire faite après l'adoption du présent acte, n'aura d'effet relativement à la compagnie tant que l'acte ou un duplicata ou une copie de l'acte n'aura pas été déposé entre les mains de la compagnie. Lorsqu'une déclaration ou un endossement a été fait et qu'avis n'en a pas été donné, la compagnie, jusqu'à ce qu'elle en ait reçu avis, pourra agir envers l'assuré, ses exécuteurs, ses administrateurs ou ayants cause, relativement à la police, de la même manière et avec le même effet que si la déclaration ou l'endossement n'avait pas été fait.

26. Si la police a été prise et si les primes ont été payées par l'assuré avec l'intention de frauder ses créanciers, les créanciers auront droit de recevoir à même l'assurance une somme égale aux primes ainsi payées et sans intérêt.

27. Rien dans cet acte ne sera réputé restreindre ou gêner le droit qu'a une personne de prendre ou d'appliquer une police au bénéfice de son épouse ou de son mari ou de ses enfants ou de quelques-uns d'entre eux, de toute autre façon que le permet la loi.

28. Lorsque toutes les personnes intéressées à l'assurance, soit par une police primitive ou par une déclaration écrite, ou par un acte de modification ou de partage en vertu d'une police, sont majeures, ces personnes et l'assuré pourront faire abandon de la police ou en faire cession soit absolument ou à titre de garantie.

29. Lorsqu'une police d'assurance, ou la déclaration endossée sur la police ou annexée à la police, ou qui l'indique par son numéro ou autrement, que cette déclaration ait été faite dans le passé ou qu'elle se fasse à l'avenir, stipule que la police sera au bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de telle personne, au bénéfice d'une autre personne, la première, si elle vit, sera réputée, pour les fins de l'article 28 de cet acte, la personne ayant droit de bénéficier de cette assurance.

30. Les articles 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45 de l' " Acte concernant les biens des femmes mariées ", sont par le présent révoqués, mais cette révocation ne devra pas affecter tous droits provenant de ces articles ainsi révoqués ou d'aucun d'eux.

Les articles de 36 à 44 inclusivement de l' " Acte concernant les biens des femmes mariées ", révoqués par l'acte qui précède, se trouve à la page xxxvii du rapport de 1891, publié en 1892.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

STATUTS RÉVISÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, CINQUIÈME SÉRIE, 1884, CHAP. 94.

Des biens des femmes mariées.

1. Ce chapitre pourra être cité sous le nom de : " Acte concernant les biens des femmes mariées, 1884. "

11. Une femme mariée de son chef ou du chef d'un fiduciaire pour elle, pourra, pour son seul bénéfice, ou pour l'usage ou le bénéfice de ses enfants, ou d'elle-même et de ses enfants, assurer sa propre vie, ou, avec son consentement, la vie de son mari, pour une période définie, ou pour la durée de sa vie ou de la vie de son mari ; et la somme payable en vertu de cette licence sera pour le bénéfice unique et séparé de cette femme mariée ou de ses enfants, ou d'elle-même et de ses enfants, selon le cas, exempté de toutes réclamations des représentants de son mari ou d'aucun de ses créanciers.

12. Une police d'assurance prise par un homme marié sur sa propre vie, et qui à sa face déclare être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, subsistera et sera réputée un fidéicommissaire au bénéfice de son épouse pour son usage séparé, ou pour l'usage séparé de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, d'après la somme d'intérêt ainsi exprimées, et ne sera pas soumise, tant qu'un des objets du fidéicommissaire subsiste, au contrôle de son mari ou des créanciers de celui-ci, ou ne tombera pas dans sa succession.

Lorsque la police devient payable, ou en tout temps avant, un fiduciaire pourra être nommé par un juge, et le reçu de ce fiduciaire sera une décharge valable de l'assurance ; s'il est prouvé que la police a été prise et les primes payées par le mari dans l'intention de frauder ses créanciers, ils auront droit de recevoir à même du produit de la police une somme égale aux primes payées.

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

ET LES

RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

-
- Compagnie d'assurances *Etna*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Agricultural*, de Watertown, N.-Y.
Compagnie d'assurances *Alliance*.
Compagnie d'assurances *Atlas*.
Compagnie d'assurances *British America*, Toronto.
Compagnie d'assurances *Caledonian*.
Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée), de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Connecticut*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, *Guardian* (à responsabilité limitée), Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Hartford*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Imperial* (à responsabilité limitée), Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord.
Compagnie d'assurances *Lancashire*.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *London and Lancashire*.
Compagnie d'assurances *London*.
Compagnie d'assurances Mutuelle contre l'incendie du Canada, London, Ont.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Manchester*.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Mercantile*.
Compagnie d'assurances *National*, d'Irlande.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
Compagnie d'assurances *Northern*.
Société d'assurances contre l'incendie *Norwich Union*.
Compagnie d'assurances *Phoenix*, de Brooklyn, N.-Y.
Compagnie d'assurances *Phoenix*, de Londres.
Compagnie d'assurances *Phoenix*, de Hartford, Conn., E.-U.
Compagnie d'assurances contre l'incendie, de Québec.
Compagnie d'assurances *Queen*, d'Amérique.
Compagnie d'assurances *Royal*.
Compagnie d'assurances *Scottish Union and National*.
Bureau d'assurances *Sun*, Londres, Angleterre.
Union Assurance Society, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE
LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

-
- Compagnie d'assurances *Etna*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *British America*, de Toronto.
Compagnie d'assurances *British and Foreign Marine* (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurances *Reliance Marine* (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurance de l'Ouest, Toronto.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ÆTNA*, HARTFORD, CONN., E.-U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM B. CLARK.

Secrétaire—W. H. KING.

Siège social—Hartford, Conn.

Bureau principal au Canada—Montréal.

Agent en chef au Canada—F. W. EVANS.

(Constituée en corporation, 5 juin 1819. Opérations commencées au Canada, 1821.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$5,000,000 00
do souscrit et payé en argent.....	<u>4,000,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets, débetures, etc., déposés entre les mains du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.
Effets de la corporation de Montréal	\$ 19,000 00
Obligations du havre de Montréal.....	4,000 00
do des concessions de terres du Pacifique Canadien.....	<u>89,000 00</u>
Total, valeur au pair.....	<u>\$ 112,000 00</u>
Reporté à la valeur vénale.....	\$ 123,690 00
Argent entre les mains des agents du Canada.....	<u>12,690 54</u>
Total de l'actif au Canada.....	<u>\$ 136,380 54</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes non réglées, mais non contestées.....	\$ 8,195 31
do do contestées—non portées devant les tribunaux.....	<u>1,500 00</u>
Chiffre total net des réclamations pour pertes par le feu non réglées au Canada.....	\$ 9,695 31
Réserve des primes non acquises sur les risques en cours au Canada.....	<u>91,317 32</u>
Total du passif au Canada.....	<u>\$ 101,012 63</u>

REVENU AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 178,997 62
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	<u>37,783 03</u>
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	<u>\$ 141,214 59</u>

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Total brut et net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 973 10
Chiffre total net reçu pour primes au Canada.....	\$ 142,187 69
Reçu en intérêt et dividendes.....	<u>5,630 00</u>
Total du revenu en argent au Canada.....	<u>\$ 147,817 69</u>

ÆTNA—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre l'incendie en Canada.

Payé durant l'année sur sinistres (incendies) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$3,941).....	\$ 4,182 48
Payé pour sinistres (incendies) survenus durant l'année.....	63,060 88
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendies).....	\$ 67,243 36

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Payé sur sinistres de la navigation intérieure survenus durant l'année.....	Nil.
---	------

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendies et risques de la navigation intérieure).....	\$ 67,243 36
Payé pour commission ou courtage au Canada.....	29,645 39
do appointements, émoluments, etc.....	4,021 96
do taxes au Canada.....	2,989 09
do dépenses générales.....	3,846 96

Total des dépenses au Canada..... \$ 107,746 76

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.

	Montant.	Primes.
Total net des primes en vigueur à la date du dernier état.....	\$ 15,522,677	\$ 177,339 72
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	14,793,948	178,997 62
Total.....	\$ 30,316,625	\$ 356,337 34
A déduire—les polices éteintes.....	14,578,512	176,687 90
Total brut des polices en vigueur durant l'année... \$	15,738,113	\$ 179,649 44
A déduire—les réassurances.....	153,466	1,307 89
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896. \$	15,584,647	\$ 178,341 55

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Risques entrepris durant l'année.....	\$ 775,818	\$ 973 10
---------------------------------------	------------	-----------

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. (Pas de rapport.)	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$ 15,584,647 00
Total des primes sur ces polices.....	178,341 55

OPÉRATIONS GÉNÉRALES, 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Biens-fonds, livres d'hypothèques.....	\$ 225,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques.....	36,500 00
Argent en caisse et en banque.....	789,875 62
Chiffre brut des primes en voie de recouvrement.....	555,798 13
Prêts sur garanties collatérales, valeur au pair, \$5,425 ; valeur vénale, \$9,058.50 ; montant prêté.....	5,600 00
Effets et obligations, valeur au pair, \$7,665,190 ; valeur vénale.....	9,817,584 50
Intérêt dû et accru.....	825 96
Total de l'actif.....	\$ 11,431,184 21

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ÆTNA—Fin.

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	\$ 341,005 94
Montant des primes non acquises	3,025,736 77
Montant pouvant être réclaté sur polices d'assurances perpétuelles	52,118 64
Commission et courtage	100,834 26
Remboursement de primes	60,500 55
Impressions, etc.	1,000 00

Total du passif à l'exclusion du capital

3,581,196 16

Capital social payé en argent	\$4,000,000 00
Excédent en sus de toutes obligations et du capital	3,849,988 05

REVENU.

Total net de l'argent reçu pour primes	\$3,783,330 31
Reçu en intérêt et dividendes	482,413 03
Reçu en loyers	6,437 47

Total du revenu en argent

\$4,272,180 81

DÉPENSES.

Chiffre net payé pour pertes	\$1,885,825 70
Dividendes payés en argent aux actionnaires	720,000 00
Commission ou courtage	630,840 55
Appointements, émoluments, etc.	260,102 97
Taxes	80,902 13
Divers	276,179 21

Total des dépenses

\$3,853,850 56

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre des risques entrepris durant l'année—Incendie	\$365,989,289 00
Primes afférentes à ces polices	4,417,502 30
Chiffre des polices ayant pris fin—Incendie	362,201,107 00
Primes afférentes à ces polices	4,463,999 87
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année—Incendie	485,325,720 00
Primes afférentes à ces polices	5,819,010 98

Chiffre des risques entrepris durant l'année—Navigation intérieure ...	\$ 84,654,100 00
Primes afférentes à ces polices	220,443 82
Chiffre des polices ayant pris fin—Navigation intérieure	83,207,899 00
Primes afférentes à ces polices	178,477 69
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année—Navigation intérieure	3,460,108 00
Primes afférentes à ces polices	105,302 20

COMPAGNIE D'ASSURANCES *AGRICULTURAL*, DE WATERTOWN, N.-Y.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. R. STEBBINS.*Secrétaire*—H. M. STEVENS.*Siège social*—Watertown, N.-Y.*Agent au Canada*—C. R. G. JOHNSON.*Bureau principal au Canada*—Montréal.(Organisée ou constituée en corporation comme compagnie mutuelle en 1853 ; comme compagnie par actions, 1863 ; opérations commencées au Canada, 1^{er} octobre 1878.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, souscrit et versé en argent.....\$ 500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons de la cité de Kingston déposés entre les mains du receveur général— valeur au pair, \$138,100 ; valeur vénale.....	\$ 149,148 00
Intérêt dû.....	3,107 25
Intérêt acquis.....	3,107 25
Primes non perçues.....	12,153 77
Total de l'actif au Canada.....	\$ 167,516 27

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités établies mais non échues au Canada.....	\$ 19 50
Chiffre net des indemnités réclamées mais non établies au Canada.....	991 25
Chiffre net des indemnités non réglées au Canada (incendie).....	\$ 1,010 75
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....	39,724 67
do do do contre les tourbillons au Canada.....	Nil.
Total du passif au Canada.....	\$ 40,735 42

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 43,079 67
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	9,850 38
Argent reçu pour ces primes.....	\$ 33,229 29
Total brut de l'argent reçu pour primes contre les tourbillons.....	\$ 322 00
Moins les réassurances, rabais, etc.....	4 00
Argent reçu pour les primes, risques contre les tourbillons.....	\$ 318 00
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 33,547 29
Reçu en intérêt ou en dividendes sur effets, etc.....	3,188 25
Total du revenu au Canada.....	\$ 36,735 54

Ministère des Finances—Division des Assurances.

AGRICULTURAL—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à \$3,475.09).....	\$ 3,161 01
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année.....	<u>\$33,531 89</u>
Chiffre net payé sur sinistres survenus pendant l'année—incendie.....	\$36,692 90
Montant payé pour pertes causées par les tourbillons pendant l'année.....	Nil
Total net payé sur sinistres durant l'année, incendies et tourbillons.....	\$ 36,692 90
Commission ou courtage.....	6,911 91
Appointements, émoluments et autres frais du personnel au Canada.....	2,624 08
Taxes.....	224 37
Toutes autres dépenses, savoir :—Frais de port et change, \$152.08 ; taxe, \$204.06 ; dépenses, générales et de l'agence, \$5,196.43.....	5,552 57
Total des dépenses au Canada.....	<u><u>\$ 52,005 83</u></u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état....	\$ 12,450,004	\$ 114,998 66
Polices délivrées durant l'année (nouvelles et renouvelées).....	4,084,600	37,096 00
Total.....	<u>\$ 16,534,604</u>	<u>\$ 152,094 66</u>
A déduire, les polices éteintes.....	6,375,371	59,827 07
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année.....	\$ 10,159,233	\$ 92,267 59
A déduire, les réassurances.....	1,106,733	11,406 59
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>\$ 9,052,500</u>	<u>\$ 80,861,00</u>

Risques contre les tourbillons au Canada.

Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$ 57,100	\$ 341 00
Chiffre brut des polices délivrées durant l'année.....	36,500	322 00
Total.....	<u>\$ 93,600</u>	<u>\$ 663 00</u>
A déduire, les polices éteintes.....	500	4 00
Chiffre brut et net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>\$ 93,100</u>	<u>\$ 659 00</u>

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. (Pas de rapport.)	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$9,145,600 00
Total des primes sur ces polices.....	<u><u>81,520 00</u></u>

AGRICULTURAL—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles.....	\$	245,260	00
Prêts sur obligations et hypothèques (1re hypothèque) sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt.....		917,496	97
Prêts sur obligations et hypothèques (1re hypothèque) sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt.....		149,600	00
Intérêt échu et acquis sur ces obligations et prêts hypothécaires.....		26,233	49
Effets et actions possédés par la compagnie—valeur au pair, \$396,200; valeur vénale.....		402,527	37
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale, etc., valeur au pair, \$242,630.50; valeur vénale, \$296,954.50; somme prêtée.....		205,947	97
Intérêt dû et acquis sur ces prêts.....		11,685	39
Argent en caisse et en banques.....		162,179	24
Primes brutes en voie de perception.....		205,144	25
Dû par d'autres compagnies pour réassurance.....		6,170	49
Total de l'actif.....	\$	2,332,245	17

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$	85,196	52
Primes non acquises.....		1,331,941	54
Autres obligations.....		54,812	02
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$	1,471,950	08
Capital versé en argent.....	\$	500,000	00
Excédent disponible sur le passif et le capital social versé.....		360,295	09

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$	1,059,902	00
Reçu en intérêt et dividendes.....		88,636	07
do loyers.....		2,012	81
Total du revenu en argent.....	\$	1,150,550	88

DÉPENSES.

Chiffre net payé pour pertes.....	\$	539,200	90
Dividendes payés aux actionnaires.....		50,075	00
Commission ou courtage.....		206,550	26
Appointements, rétributions, etc.....		116,244	89
Taxes.....		33,978	36
Divers.....		108,525	63
Total des dépenses en argent.....	\$	1,054,575	04

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de polices délivrées durant l'année.....	\$	195,924,900	00
Chiffre des primes sur ces polices.....		1,601,106	00
Chiffre des polices éteintes durant l'année.....		172,401,991	00
Chiffre des primes sur ces polices.....		1,510,328	87
Chiffre net des polices en vigueur à la fin de l'année.....		294,481,156	00
Chiffre des primes sur ces polices.....		2,717,684	00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

<i>Président</i> — Le très honorable lord ROTHSCHILD.	<i>Secretary</i> — ROBERT LEWIS.
<i>Bureau principal</i> —Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.	
<i>Agent-chef au Canada</i> — P. M. WICKHAM.	<i>Bureau principal au Canada</i> — 157 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Etablie le 4 août 1824. Opérations commencées au Canada le 1^{er} mars 1892.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	\$ 24,333,333 33
Capital payé en argent.....	<u>2,676,666 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets, débiteures, etc., déposés entre les mains du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.
Effets à 3 pour 100 du Canada	\$ 311,142 00
Reporté à la valeur vénale.....	\$ 311,142 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	130 99
Argent à la Banque de Montréal.....	9,587 77
Argent entre les mains des agents au Canada.....	<u>10,866 25</u>
Total de l'actif au Canada.....	\$ 331,727 01

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par l'incendie, réclamées mais non établies.....	\$ 8,001 21	
do do contest. devant les tribunaux.....	2,600 00	
do do do non devant les tribunaux.....	<u>500 00</u>	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.....	\$ 11,101 21	
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	<u>105,893 16</u>	
Total du passif au Canada.....	\$ 116,994 37	

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 183,497 06
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursem. de primes.....	<u>28,381 85</u>
Total de l'argent reçu pour primes.....	\$ 155,115 21
*Reçu en intérêt sur actions.....	<u>9,334 26</u>
Total du revenu au Canada.....	\$ 164,449 47

* Payé directement au bureau principal, à Londres, Angleterre.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE*—*Suite*.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à \$18,423.38).....	\$ 21,838 44	
Moins le montant reçu pour réassurances.....	720 15	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$ 21,118 29	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 89,204 81	
A déduire, le montant reçu pour réassurances.....	4,004 50	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	\$ 85,200 31	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année au Canada.....		\$106,318 60
Commission ou courtage au Canada.....		22,420 73
Appointements, honoraires et autres frais du personnel au Canada.....		12,891 91
Taxes au Canada.....		3,674 53
Divers paiements, savoir :—		
Loyers, \$2,286 ; frais de port, \$934.65 ; papeterie, \$2,075.45 ; annonces, \$694.86 ; frais de voyage, \$605.53 ; dépenses générales, \$2,556.39 ; déboursés de l'agence, \$804.27 ; télégrammes et câbles, \$126.48 ; dettes véreuses, \$1,747.45.....		11,831 08
Total des dépenses au Canada.....		<u>\$157,136 85</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$ 21,181,414	\$ 254,691 07
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	12,532,001	170,104 36
Total.....	\$ 33,713,415	\$424,795 43
A déduire, polices éteintes.....	16,337,601	209,146 23
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$ 17,375,814	\$ 215,649 20
A déduire, les réassurances.....	771,606	9,297 12
En vigueur le 31 décembre 1896 (net).....	\$ 16,604,208	\$ 206,352 08
Nombre de polices en vigueur à cette date. (Pas de rapport.)		
Total net des polices en vigueur.....		\$16,604,208 00
Total des primes sur ces polices.....		<u>206,352 08</u>

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE, COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Le revenu net des primes s'est élevé à.....	£504,024 6 5
L'intérêt, moins la taxe sur le revenu, sur le capital (le fonds d'assurances sur la vie, celui des baux et des placements des polices exceptés), a été de.....	51,316 13 1
	<u>£555,340 19 6</u>
Les réclamations par suite d'incendie.....	£265,297 12 10
La commission et les frais d'administration, y compris les soldes non recouvrables de l'agence.....	181,372 2 8
	<u>446,669 15 6</u>
Profits.....	<u>£108,671 4 0</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ALLIANCE—Fin.

COMPTE DE LA DIVISION DES INCENDIES.

Montant du fonds des assurances contre l'incendie au commencement de l'année.....	£	s. d.	£	s. d.
Primes reçues, déduction faite des primes de réassurances.....	776,094	5 10	265,297	12 10
Intérêt et dividendes sur le fonds des assurances contre l'incendie.....	504,024	6 5	75,266	11 5
A déduire, taxe du revenu.....	£ 30,706	16 3	105,614	7 10
	894	3 9	491	5 5
			81,366	4 10
			781,895	4 5
	£1,309,931	4 9	£1,309,931	4 9

COMPTE DES BAUX ET DES PLACEMENTS DES POLICES.

Montant du fonds des baux et des placements des polices au commencement de l'année.....	£	s. d.	£	s. d.
Primes reçues.....	33,288	9 8	169	15 8
Intérêt et dividendes.....	17,763	2 4	2,434	7 9
A déduire, taxe du revenu.....	1,740	13 10	50,188	2 5
	£ 52,792	5 10	£ 52,792	5 10

PROFITS ET PERTES.

Solde du compte de l'an dernier.....	£	s. d.	£	s. d.
Intérêt et dividendes sur capital-actions et sur le compte des profits et pertes.....	100,000	0 0	100,000	0 0
A déduire, taxe du revenu.....	£ 25,112	10 2	2,870	5
	608	9 7	100,000	0 0
Transféré du compte des incendies.....	21,504	0 7	2,870	5
	81,366	4 10	100,000	0 0
	£ 202,870	5 5	£ 202,870	5 5

BILAN.

Capital, £5,000,000, dont il a été versé.....	£	s. d.	£	s. d.
Fonds des assurances sur la vie.....	550,000	0 0	561,410	6 10
Fonds des assurances contre l'incendie.....	2,730,062	2 1	58,614	19 11
Baux et fonds de placement des polices.....	781,895	4 5	116,891	1 11
Compte de profits et pertes.....	100,000	0 0	198,256	10 8
			89,420	0 0
			355,359	4 0
			682,497	16 3
	£ 4,212,145	8 11	552,259	9 0
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie, admises mais encore impayées.....	£ 6,316	3 5	62,000	0 0
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie, mais non encore admises, pour des décès n'ayant pas encore été transmis.....	37,445	7 5	79,600	0 0
			1,330	0 0
			322,665	15 11
			4,936	0 0
Pertes pour incendie à payer.....	48,761	10 10	453,008	2 10
Dividendes à payer.....	50,559	6 2	270,004	2 4
Effets à payer.....	395	12 0	198,641	2 2
Commission et dépenses impayées.....	2,405	19 9	47,903	16 6
	3,590	0 0	1,400	0 0
			120,163	18 4
			16,328	19 6
			4,276	10 10
	104,912	8 9	54,703	15 5
			3,925	14 5
			37,260	10 10
			£ 4,313,057	17 8

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ATLAS*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Secrétaire—SAMUEL J. PIPKIN. | *Siège social*—LONDRES, ANGLETERRE.
Agent en chef au Canada—M. C. HINSHAW. | *Bureau principal au Canada*—MONTREAL.

(Constituée en corporation en 1808. Opérations commencées au Canada
le 7 mars 1887.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit.....	£	1,200,000
Capital versé en argent.....		144,000
		<u>144,000</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada 3½ pour 100.....	\$ 82,733 33	\$ 87,697 33
Effets de la Nouvelle-Galles du Sud, 3½ pour 100....	24,333 33	26,401 67
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 107,066 66	\$ 114,099 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$	114,099 00
---------------------------------	----	------------

(Ces effets sont déposés chez le receveur général.)

Argent à la banque British North America.....		12,170 36
Montant de l'argent entre les mains des agents au Canada.....		15,202 10
Mobilier du bureau et cartes.....		3,500 00
		<u>\$ 144,971 46</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités réclamées, mais non établies.....	\$	4,808 41
Chiffre net des pertes contestées—devant les tribunaux (dont \$3,500 datent d'années antérieures).....		5,750 00
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.....	\$	10,558 41
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....		89,765 40
Total du passif en Canada.....	\$	<u>100,323 81</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$	150,186 48
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements des primes....		18,485 92
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$	131,700 56
Reçu en intérêt et dividendes.....		3,747 33
Total du revenu en Canada.....	\$	<u>135,447 89</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ATLAS—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à \$7,960.58)	\$ 7,751 68	
A déduire, les réassurances.	3 61	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	\$ 7,748 07	
Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 72,529 35	
A déduire, les réassurances.....	2,572 42	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	\$ 69,956 93	
Chiffre net payé durant l'année sur les sinistres au Canada.....	\$ 77,705 00	
Commission sur courtage.....	25,273 33	
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	4,986 67	
Taxes au Canada.....	3,110 86	
Divers paiements, savoir :—		
Dépenses de bureau, \$910.22 ; papeterie et impressions, \$761.07 ; annonces, \$672.65 ; cartes et diagrammes, \$684.22 ; frais de port, de messagerie et télégrammes, \$333.96 ; frais de voyages, \$517.92 ; loyer de bureau et taxes, \$747.67 ; frais des agents, \$2,719.42 ; frais judiciaires, \$2.50 ; conseil des assureurs, \$754.02.		
	8,103 65	
Total des dépenses au Canada.....	\$ 119,179 51	

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état... \$	12,175,424	\$ 163,740 31
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouvelées....	11,432,731	150,186 48
Total.....	\$ 23,608,155	\$ 313,926 79
A déduire, polices éteintes.....	10,302,563	137,456 09
En vigueur à la fin de l'année.....	\$ 13,305,592	\$ 176,470 70
A déduire, les réassurances.....	166,809	1,593 81
En vigueur le 31 décembre 1896.....	\$ 13,138,783	\$ 174,876 89
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	(Pas de rapport)	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$13,138,783 00	
Total des primes sur ces polices.....	174,876 89	

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Dans la division de l'incendie le chiffre net des primes s'est élevé à £354,453 4s. 3d., soit une diminution de £14,688 0s. 4d. comparativement à 1895. L'abaissement du revenu provient d'une source étrangère et est dû à des circonstances hors de l'influence de la compagnie ; la diminution aurait même été plus forte si les opérations de la compagnie n'avaient été plus considérables partout ailleurs.

Les pertes ont été de £176,268 8s. 7d., soit 49·7 pour 100 des primes et de £27,031 9s. 7d. moins que celles de 1895. Dans le cours des dernières quarante années la compagnie n'a eu qu'une seule fois une proportion de pertes aussi favorable.

ATLAS—Suite.

L'excédent pour l'exercice est de £72,905 4s. 2d., et après avoir déduit £1,500, du compte d'achat d'opérations, l'excédent net, soit la balance au crédit du compte de profit et pertes est de £71,405 4s. 2d. que les directeurs ont résolu d'appliquer comme suit :—

Au paiement d'un dividende pour l'année, déclaré ce jour, de 22s. par action, exempt de la taxe sur le revenu (soit 22 pour 100 sur le capital primitivement versé de la compagnie), et un dividende additionnel de 2s. par action, ce qui absorbera la somme de £28,800 0 0 et dont un dividende intérimaire de £6,000 ou 5s. par action a été payé le 28 septembre dernier ; la balance de 19s. par action sera payée le ou après le 30 courant.		
Ajouté à la caisse des incendies.....	40,000	0 0
do de réserve.....	1,191	4 2
Gratification au personnel du bureau principal.	1,414	0 0
	<hr/>	
	£ 71,405	4 2
	<hr/> <hr/>	

La caisse des incendies et de réserve s'élèvera à £420,349 12 11

Le total de l'actif de la compagnie s'élève maintenant à.....£2,159,678 19 1

ATLAS—Suite.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier (1895)	300,000	0	0	176,267	8	7
Reporté du compte de profits et pertes, 1895	30,000	0	0	66,076	3	0
Montant de la caisse de l'incendie au commencement de l'année.	330,000	0	0	57,533	17	3
Primes reçues, après déduction des primes de réassurances.....	354,453	4	3	54,582	19	6
Dettes véreuses recouvrées	7	4	1	330,000	0	0
	£	684,400	8	4		

Pertes par incendie, déduction faites des réassurances.....	30,000	0	0
Commission	1,384	3	6
Frais de gestion.....	20,400	0	0
Excédent de l'année porté au compte des profits et pertes.....			
Montant de la caisse des incendies à la fin de l'année	£ 71,405	4	2

PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier (1895).....	51,784	3	6	51,784	3	6
Intérêt, dividendes, etc., non portés à d'autres comptes.....	14,414	6	6	1,500	0	0
Montant transféré du compte des assurances contre l'incendie.....	54,582	19	6	6,000	0	0
Montant transféré du compte des assurances sur la vie.....	3,885	8	2			
Honoraires de transferts.....	22	10	0			
				65,405	4	2

Répartition de l'excédent :—

Solde du dividende payable—Ordinaire.....	£20,400					
Additionnel.....	2,400					
	£ 22,800	0	0			
Addition à la caisse des incendies.....	40,000	0	0			
de réserve.....	1,191	4	2			
Gratification au personnel.....	1,414	0	0			
	£ 124,689	7	8			

ATLAS—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

Propriétaires.

	£	s.	d.
Capital versé.....	120,000	0	0
Bonis ajoutés à même les profits depuis 1847.....	24,000	0	0
Caisse de réserve.....			
" des incendies.....			
Profits et pertes.....	£ 40,004	19	2
Pertes par incendie à payer.....	643	9	0
Commission sur risques d'incendie à payer.....	6,722	4	6
Dû à d'autres bureaux pour réassurances.....	751	2	0
Dividendes impayés.....			

ACTIF.

Propriétaires.

	£	s.	d.
Hypothèques sur taxes de comté, de conseil et de corporation.....	14,553	2	4
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	41,881	1	10
Avances sur loyer.....	2,774	14	5
(Aucunes de ces avances ne sont faites en Irlande.)			
Placements—			
Garanties du gouvernement, colonial et des Indes.....	112,849	14	0
" de gouvernements étrangers.....	68,547	11	6
Actions garanties de chemins de fer des Indes.....	25,653	0	2
Actions de chemins de fer et autres débentures non rachetables.....	35,079	15	4
Actions de chemins de fer et autres (privilegiées et ordinaires).....	30,217	14	5
Bons et effets de corporations municipales.....	75,178	5	5
Biens-fonds en pleine propriété et autres.....			
Prêts sur garanties mobilières.....			
Soldes des succursales et agences.....	£ 92,314	16	10
Solde du prix des opérations acquises.....	4,400	0	0
Dû par d'autres compagnies pour réassurances.....	10,447	4	7
Primes à payer.....	6,500	8	4
Intérêt à payer.....	£ 2,838	3	8
Intérêt acquis.....	2,070	9	6

347,526 0 10
86,767 4 3
97 16 1

118,571 2 11
24,514 4 11

£ 636,685 7 7
1,522,993 11 6
£2,159,678 19 1

£ 636,685 7 7
1,522,993 11 6
£2,159,678 19 1

Division des assurances sur la vie.....
Total.....

NOTE.—Conformément aux lois locales certains placements sont spécialement déposés dans différentes colonies et pays étrangers comme garantie pour les porteurs de polices de ces endroits.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *BRITISH AMERICA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'hon. GEO. A. COX.

Secrétaire—P. H. SIMS.

Bureau principal—18 et 20, rue Front-Est, Toronto.

(Organisée le 13 février 1833. Opérations commencées au Canada, 19 juin 1835.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé.....\$ 750,000 00

(Pour liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie, savoir :—

Edifices de la compagnie, coin des rues Front et Scott, Toronto, occupés comme bureaux et magasin, \$150,000, et lot 7, plan 125 M., côté sud de la rue John, dans la ville de la Jonction de Toronto, de 50 sur 95 pieds, \$468.92.....\$ 150,468 92

Montant dus à la compagnie et pour lesquels il a été obtenu jugement.... 700 00

Effets et actions possédés par la compagnie :—

<i>*Déposé au gouvernement des Etats-Unis.</i>	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis, 4s, 1904.....	\$ 275,000 00	\$ 305,250 00
Bons de l'Etat de Géorgie, 4½ pour 100, 1915.....	25,000 00	28,750 00
Obligations hypothécaires, 4 pour 100, chemin de fer <i>New York and West Shore</i>	50,000 00	52,375 00
Obligations de Richmond, Va., 4 pour 100, 1924.....	26,300 00	25,774 00
do de la cité de Toronto do.....	40,000 00	40,804 00
do do London do 1916.....	150,000 00	155,532 74
do de la Compagnie de prêts et d'épargnes du Canada Central.....	25,000 00	25,000 00
Effets fédéraux, 4 pour 100, 1903.....	12,000 00	12,540 00
Obligations de la cité de Kingston.....	20,000 00	21,490 05
do do Winnipeg.....	20,000 00	22,240 00
do do Toledo, Ohio.....	50,000 00	52,750 00
do do Columbus, Ohio.....	50,000 00	53,750 00
do do Riverside, Cal.....	25,000 00	27,180 00
do <i>Chicago Electric Transit Co</i>	25,000 00	27,937 50
do <i>Freehold Loan and Savings Co</i>	12,000 00	12,000 00
do de la cité de Brooklyn 3½ pour 100.....	30,000 00	30,900 00
do Colorado Springs, Col., 5 pour 100.....	25,000 00	26,250 00
do Cie d'éclairage à l'électricité de Toronto, 4½ p. 100.....	20,000 00	20,000 00
do Cie de chemin de fer Rochester, 5 pour 100.....	25,000 00	27,062 50
do du fonds général de la cité de Toledo, 4½ pour 100.....	10,000 00	10,920 00
	<u>\$ 915,300 00</u>	<u>\$ 978,505 79</u>

* Certificats de dépôts possédés par les divers commissaires d'assurances dans les Etats-Unis :—

	Valeur au pair.
1. Californie.....	\$ 100,000 00
2. New-York.....	200,000 00
3. Géorgie.....	25,000 00
4. Virginie.....	26,300 00
5. Ohio.....	100,000 00
6. Fidéicommissaires de New-York.....	464,000 00
Total.....	<u>\$ 915,300 00</u>

BRITISH AMERICA—Suite.

Déposé au gouvernement canadien.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débitures de la cité de Kingston	\$ 17,000 00	\$ 18,266 54
do de la ville d'Owen-Sound	10,000 00	10,275 00
do de la cité de London	7,000 00	7,258 19
Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique	1,000 00	1,090 00
Débitures de la ville de Harriston	7,000 00	7,122 50
do de la cité de Sainte-Catherine	15,000 00	14,250 00
do do Montréal	5,000 00	5,220 00
	<u>\$ 62,000 00</u>	<u>\$ 63,482 23</u>

Possédées par la compagnie.

Actions de la <i>Dominion Savings and Investment Society</i> . \$	5,500 00	\$ 4,125 00
Débitures de la cité de London	2,000 00	2,073 77
	<u>\$ 7,500 00</u>	<u>\$ 6,198 77</u>

Récapitulation.

Déposé aux Etats-Unis	\$ 915,300 00	\$ 978,505 79
Déposé au gouvernement canadien	62,000 00	63,482 23
Possédé par la compagnie	7,500 00	6,198 77
Total, valeur au pair et valeur vénale	<u>\$ 984,800 00</u>	<u>\$ 1,048,186 79</u>

Reporté à la valeur vénale	1,048,186 79
En caisse au bureau principal	402 58

Argent en banque, comme suit :—

Banque du Commerce du Canada, New-York	\$ 2,666 51
do do Toronto	14,175 90

Total 16,842 41

Intérêt dû et impayé sur actions, etc 11,852 77

do acquis do 475 83

Solde des agents 169,486 59

Effets à recevoir (montant dû sur ces effets, \$3,687,61) 14,350 34

Divers, savoir :—

Mobilier de bureau et plans	\$ 33,793 66
Loyers échus et acquis	684 21
Réassurances sur pertes établies	2,886 70
	<u>37,364 57</u>

Total de l'actif \$1,450,130 80

Montant à déduire par suite de soldes véreuses ou douteuses des agents,

\$1,853.78 ; effets à recevoir, \$576 2,429 78

Total net de l'actif \$1,447,701 02

PASSIF.

1. *Passif au Canada.**Risques contre l'incendie.*

Chiffre net des pertes rapportées ou supposées mais non réclamées	\$ 3,385 38
do indemnités réclamées, mais non établies	11,901 79
do do contestées—non portées devant les tribunaux	7,215 00

Chiffre net des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada \$ 22,502 17

Risques sur la navigation intérieure.

Chiffre net des pertes établies mais non échues	\$ 2 82
---	---------

Chiffre net des réclamations non réglées pour pertes sur la navigation intérieure au Canada 2 82

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BRITISH AMERICA—Suite.

Risques de la navigation maritime.

Chiffre net des pertes de la navigation maritime.....	\$	4,166 66
Montant total des réclamations des pertes de la navigation maritime non réglées au Canada.....		4,166 66
do do des pertes en Canada.....	\$	26,671 65
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours du Canada :—		
Assurances contre les incendies.....	\$	174,720 87
Risques de la navigation maritime.....		11,889 00
Réserve totale des primes non acquises pour risques en cours au Canada..		186,609 87
Dividendes déclarés et dus mais impayés.....		4,665 62
Total du passif, à l'exclusion du capital social au Canada... ..	\$	217,947 14

2. Passif dans d'autres pays.

Chiffre net des pertes établies mais non échues.....	\$	19,442 04
do indemnités réclamées mais non établies.....		55,108 59
do réclamations contestées, portées devant les tribunaux. . . .		9,296 00
Total des pertes par incendie non réglées.....	\$	83,846 63
Chiffre net des pertes de la navigation intérieure établies mais non échues.\$		439 23
do do réclamées mais non établies.....		20,642 85
do do contestées, port. dev. les tri.....		1,765 00
Total des pertes non réglées (dont \$3,825.68 datent d'années antérieures)... .	\$	22,847 08
Chiffre net des pertes de la navigation maritime.....	\$	2,446 34
Total des pertes non réglées de la navigation maritime.	\$	2,446 34
Total net des réclamations non réglées dans d'autres pays.....	\$	109,140 05
Réserve des primes non acquises, savoir :—		
Assurance contre l'incendie.....	\$	572,049 38
Risques de la navigation intérieure.....		14,042 21
do do maritime.....		5,162 50
Total.....		591,254 09
Balances non employées des billets de primes.....		5,619 64
Total du passif dans d'autres pays.....	\$	706,013 78
Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays.....	\$	923,960 92
Capital social versé.....	\$	750,000 00

REVENU.

	En Canada.	Dans les autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 380,407 81.	\$1,216,943 34
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	92,288 47	257,779 56
Chiffre net des primes reçues sur incendie.....	\$ 288,119 34	\$ 959,163 78
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>		
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 12,833 82	\$ 170,562 88
A déduire, les réassurances, etc.....	11,764 66	42,172 84
Total net de l'argent reçu pour primes sur risques de la navigation intérieure.....	\$ 1,069 16	\$ 128,390 04

BRITISH AMERICA—Suite.

Risques de la navigation maritime.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 101,915 74	\$ 30,464 88
A déduire, les réassurances, etc.	399 22	
Montant net de l'argent reçu pour primes sur risques de la navigation maritime.....	\$ 101,516 52	\$ 30,464 88
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 390,705 02	\$ 1,118,018 70
Total net reçu en argent pour primes dans tous les pays.....		\$ 1,508,723 72
Reçu pour intérêts sur obligations et hypothèques.....		37,704 77
Loyers.....		3,996 17
Total du revenu en argent.....		\$ 1,550,424 66

DÉPENSES.

<i>Risques contre l'incendie.</i>	Au Canada.	Dans les autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$109,977.46).....	\$ 19,470 89	\$ 108,141 53
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$ 340 93	
do les réassurances.....	8,346 51	
Total des déductions.....	5,438 04	3,249 40
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année.....	\$ 14,032 85	\$ 104,892 13
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$ 200,317 54	\$ 476,959 67
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$ 5,636 57	
do les réassurances.....	56,451 94	
Total des déductions.....	48,629 35	13,459 16
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 151,688 19	\$ 463,500 51
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 165,721 04	\$ 568,392 64
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>		
Payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$1,230.49).....	\$ 1,803 62	\$ 79,210.88
A déduire, pour objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$ 2,885 09	
do les réassurances.....	14,951 51	
Total des déductions.....	575 96	17,260 64
Chiffre net payé sur sinistres pendant l'année.....	\$ 1,227 66	\$ 61,950 24
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$ 9,508 09	\$ 164,077 69
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$ 7,513 54	
do les réassurances.....	45,638 13	
Total des déductions.....	3,364 39	49,787 28
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 6,143 70	\$ 96,290 41
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure.....	\$ 7,371 36	\$ 158,240 65

Total net payé durant l'année sur sinistres par incendie et dans la navigation intérieure :—

Au Canada.....	\$ 173,092 40
Dans les autres pays.....	726,633 29

Total.....\$ 899,725 69

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BRITISH AMERICA—Suite.

Chiffre net payé durant l'année sur sinistres maritimes.....	72,808 04
Payé en dividendes sur le capital social à 7 pour 100.....	52,328 50
Commission ou courtage.....	279,753 41
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel.....	69,497 27
Taxes.....	34,970 76
Divers paiements, savoir :—Change, \$2,074.87 ; conseil et patrouille, \$17,- 327.05 ; timbres-poste, \$10,888.27 ; annonces, \$5,046.29 ; mobilier de bureau, \$669.33 ; dépenses du bureau, \$11,239.61 ; auditeurs et fidéicommissaires, \$830 ; droits, \$21.37 ; frais de voyage, \$922.28 ; indemnité aux directeurs, \$4,340 ; impressions et papeterie, \$10,- 682.50 ; surveillance, \$56,461.10 ; télégraphe et messagerie, \$1,853.32 ; divers, \$8,297.29.....	130,653 28
Total des dépenses en argent.....	\$1,539,736 95

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

1895.

Dt.

31 déc. Solde en caisse et en banque à cette date.....	\$ 37,348 66
1896.	
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....	1,550,424 66
Reçu par la réalisation des placements.....	83,483 37
Total.....	\$1,671,256 69

1896.

Av.

31 déc. Dépenses de l'année comme ci-dessus.....	\$1,539,736 9 ⁵
Placements.....	114,274 7 ⁵
Solde en caisse à cette date.....	17,244 99
	\$1,671,256 69

BRITISH AMERICA—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.		DANS D'AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
<i>Risques contre l'incendie.</i>	\$	\$ c.	\$	\$ c.	\$	\$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	30,209,256	387,713 14	88,115,844	1,131,456 91	118,325,100	1,519,170 05
Délivrées pendant l'année— Nouvelles et renouvelées.	30,722,935	382,029 40	78,207,301	1,228,715 42	108,930,236	1,610,744 82
Total.....	60,932,191	769,742 54	166,323,145	2,360,172 33	227,255,336	3,129,914 87
A déduire, polices éteintes.	31,686,336	380,702 16	79,772,239	1,208,924 42	111,458,575	1,589,626 58
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	29,245,855	389,040 38	86,550,906	1,151,247 91	115,796,761	1,540,288 29
A déduire, réassurances ...	4,275,301	63,156 97	3,420,649	36,627 69	7,695,950	99,784 66
En vigueur le 31 décembre 1896 (net).....	24,970,554	325,883 41	83,130,257	1,114,620 22	108,100,811	1,440,503 63
<i>Risques de la nav. intérieure</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...			3,406,769	41,434 90	3,406,769	41,434 90
Délivrées pendant l'année.	2,691,355	12,870 42	20,273,515	176,135 56	22,964,870	189,005 98
Total.....	2,691,355	12,870 42	23,683,284	217,570 46	26,371,639	230,440 88
A déduire, polices éteintes.	2,691,355	12,870 42	21,396,709	189,486 03	24,088,064	202,356 45
En vigueur le 31 décembre 1896 (brut et net).....			2,283,575	28,084 43	2,283,575	28,084 43
<i>Risques de la nav. maritime</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	460,965	12,672 04	150,750	953 50	611,715	13,625 54
Délivrées pendant l'année.	5,285,744	71,209 44	1,671,691	21,112 62	6,957,435	92,322 06
Total.....	5,746,709	83,881 48	1,822,441	22,066 12	7,569,150	105,947 60
A déduire, polices éteintes.	5,337,750	71,992 48	1,632,737	16,903 62	6,970,487	88,896 10
Nombre en vigueur le 31 déc. 1866 (brut et net)...	408,959	11,889 00	189,704	5,162 50	598,663	17,051 50

Total des polices en vigueur.....(Pas de rapport.)

Chiffre net des polices en vigueur.....\$110,983,049 00

Total des primes reçues sur ces polices.....1,485,639 56

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *BRITISH AND FOREIGN MARINE* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

<i>Président</i> —THOMAS CHILTON. <i>Siège social</i> —Liverpool, Ang. <i>Agent en chef au Canada</i> —EDWARD L. BOND.	}	<i>Assureur</i> —J. DAVIES. <i>Secrétaire</i> —ARTHUR McNEILL. <i>Bureau principal au Canada</i> —Montréal.
--	---	---

(Organisée en 1863 ; constituée en corporation le 5 août 1867. Opérations.
commencées au Canada le 16 mai 1888.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit.....	£1,340,000=	\$6,521,333 33
Capital versé en argent.....	268,000=	<u>1,304,266 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Actions et effets déposés chez le receveur général, savoir :—		
	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débitures de la cité de Montréal, 4 pour 100	\$ 112,000 00	\$ 112,000 00
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 112,000 00
Argent en mains des agents au Canada.....		1,766 59
Total de l'actif au Canada.....		<u>\$ 113,766 59</u>

PASSIF AU CANADA.

Total du passif en Canada.....	<u>Nil.</u>
--------------------------------	-------------

REVENU AU CANADA.

Montant brut reçu pour primes (navigation intérieure).....	\$	9,478 77
A déduire, les réassurances.....		4,146 96
Chiffre net de l'argent reçu pour primes (navigation intérieure).....	\$	5,331 81
Reçu en intérêt sur effets.....		4,480 00
Total du revenu (navigation intérieure) au Canada....	\$	<u>9,811 81</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Commission ou courtage.....	\$	592 42
Total des dépenses (navigation intérieure) au Canada.....	\$	<u>592 42</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques de la navigation intérieure au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices délivrées durant l'année.....	81	\$ 3,544,244	\$ 9,478 77
Terminées.....	81	<u>3,544,244</u>	<u>9,478 77</u>

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le compte des assurances de 1895, après y avoir crédité les £15,000 transférés du profit du compte de réassurances accusé une perte de £19,574, 17s. 5d.

Le compte de l'intérêt pour l'année 1896 s'élève à £49,053 11s. 9d., somme à laquelle on doit ajouter celle de £19,300 0s. 9d., le profit sur placements réalisés, soit un total de £68,353 12s. 6d., au crédit du compte de l'intérêt.

Le résultat combiné des comptes des assurances et de l'intérêt laisse un profit de £48,778 15s. 1d., ce qui, joint à la balance de £169,783 9s. reportée, donne au crédit du compte de profits et pertes £218,562 4s. 1d.

Un dividende intérimaire de 8s. par action a été payé le 1^{er} juillet dernier, et il est maintenant proposé de payer un autre dividende de 8s. par action ainsi qu'un bonus de 4s. par action, les deux exempts de la taxe du revenu, le 1^{er} février prochain, ce qui fera une distribution de 20s. par action ou 25 pour 100 pour l'année. Après avoir pourvu à la taxe du revenu, il restera une balance de £148,566 16s. 1d., à reporter au compte suivant.

Les primes reçues pendant l'année 1896 s'élèvent à £566,131 15s. 8d., et les réclamations réglées à £237,362 7s. 1d., ce qui laisse, déduction faite des dépenses, une balance nette de £273,041 1s. 10d. au crédit du compte des assureurs.

COMPAGNIE D'ASSURANCES BRITISH AND FOREIGN MARINE—Fin.
OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

		COMPTÉ DES PROFITS ET PERTES.		AV.				
Dr.		£	s.	d.	£	s.	d.	
	Solde le 31 décembre 1895.	209,983	9	0	278,820	11	3	
	Moins le dividende et le boni du 2e semestre, 1895.	40,200	0	0	25,000	0	0	
	Moins le dividende et le boni du 2e semestre, 1896.							
	Moins le dividende et le boni du 2e semestre, 1897.							
	Profits sur compte de réassurances transférés.	19,300	0	9				
	Profits sur vente de placements.							
	Solde du compte des assurances, 1895.	169,783	9	0				
	Compte des intérêts, 1896.	269,245	13	10				
	Compte des intérêts, 1897.	49,053	11	9				
	Profits sur compte de réassurances transférés.	15,000	0	0				
	Profits sur vente de placements.	19,300	0	9				
	Solde reporté.							
		£	522,382	15	4			
					£	522,382	15	4

COMPTÉ DES ASSURANCES.

		COMPTÉ DES ASSURANCES.		AV.				
		£	s.	d.	£	s.	d.	
	Primes de 1896, moins les remboursements, réassurances, taxes à l'étranger et frais des agents.	565,131	15	8	262,362	7	1	
	Reclamation en 1896.				25,000	0	0	
	Moins crédité comme ci-dessus.							
	Rémunération des directeurs—Liverpool et Londres.							
	do auditeurs.							
	Dépenses générales—Liverpool.							
	Londres.							
	New-York.							
	Solde reporté.							
		£	565,131	15	8			
					£	565,131	15	8

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

		COMPTÉ DES PROFITS ET PERTES.		AV.				
Dr.		£	s.	d.	£	s.	d.	
	Capital—67,000 actions à £20 l'action.	1,340,000	0	0	1,120,478	5	0	
	Payé £4 l'action.				67,500	0	0	
	Fonds de réserve.				17,934	19	5	
	Solde de compte des profits et pertes reporté.	218,562	4	1	27,030	7	6	
	Moins le divid. inté. payé le 1er juil. 1896.							
	et la taxe sur le revenu l'année précéd.	29,805	8	0				
	Solde du compte des assurances.	188,756	16	1				
	Compte des réassurances.	273,041	1	10				
	Dividendes impayés.	23,981	6	7				
	Honoraires de transfert réservés.	452	3	0				
	Honoraires de transfert réservés.	300	7	6				
	Comptes dus par la compagnie.	17,033	10	11				
		£	1,496,574	5	11			
					£	1,496,574	5	11

COMPAGNIE D'ASSURANCES CALEDONIAN.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et gérant général,
D. DEUCHAR, F.I.A. et F.F.A.Surintendant, division des incendies,
JAMES COWAN.

Siège principal—Édimbourg.

Agent au Canada—LANSING LEWIS.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée en 1805 ; constituée en corporation le 18 juin 1846 ; opérations
commencées au Canada, septembre 1883.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, £1,000,000.....	\$4,866,666 67
do souscrit, £537,500.....	2,615,833 33
Chiffre versé en argent, £107,500.....	<u>523,166 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité de Toronto, débetures 6 pour 100 (1904) ..£	6,000 0 0	£ 6,823 4 0
Prov. de Québec, nouv. emp. 5 pour 100 (1912) ..	800 0 0	903 19 9
Effets du Canada, 4 pour 100 (1910).....	1,000 0 0	1,080 0 0
Cité de Toronto, 4 pour 100 (1924).....	2,871 0 0	3,412 14 9
do do 4 do (1925) ..	8,000 0 0	8,340 0 0
Cité de Québec, 5 pour 100 (1913).....	5,000 0 0	5,586 10 0
Oblig. des écoles C. R. de Montréal dues en 1926.	3,082 3 10	3,297 18 11
Total, valeur au pair et valeur vénale.....£	<u>26,753 3 10</u>	<u>£ 29,444 7 5</u>

Reporté à la valeur vénale.....\$ 141,253 29
(Ces obligations sont déposées entre les mains du receveur général.)

Argent aux banques, savoir :—

Banque de Molson, Montréal.....\$ 5,568 58

Total.....5,568 58

Argent au bureau principal.....892 78

Argent entre les mains des agents au Canada.....12,712 56

Diagrammes d'assurance.....4,500 00

Mobilier de bureau.....700 00

Total de l'actif au Canada.....\$ 165,627 21

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées, mais non établies	\$ 2,420 00
do rapportées ou supposées, mais non réclamées.....	100 00
do contestées—non portées devant les tribunaux.....	1,000 00

Chiffre net des pertes par incendie non réglées au Canada.....\$ 3,520 00

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.. 116,327 79

Commission sur primes non perçues entre les mains des agents.....2,224 70

Total du passif au Canada.....\$ 122,072 49

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CALEDONIEN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 182,318 47
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes..	23,508 65
Chiffre net reçu pour ces primes	\$ 158,809 82
*Reçu en intérêt sur dépôts	5,474 22
Intérêts sur compte de banque	192 01
Total du revenu au Canada	\$ 164,476 05

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalué dans le dernier état à \$3,363)	\$ 3,270 83
Chiffre net payé sur sinistres survenus durant l'année	96,451 89
Total net payé durant l'année sur sinistres au Canada	\$ 99,722 72
Commission ou courtage	27,184 45
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada ..	10,769 28
Payé pour taxes de l'Etat au Canada	3,311 15
Divers paiements, savoir :—Impressions et papeterie, \$1,054.70 ; frais de voyages, \$677.06 ; annonces, \$557.80 ; frais de port et change, \$1,106.75 ; loyer, \$1,395 ; meubles, \$273.75 ; plans, \$581.79 ; dépenses imprévues, \$1,158.97 ; dépenses du conseil, \$1,242.29	8,048 11
Total des dépenses du Canada	\$ 149,035 71

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	13,747	\$ 19,852,269	\$ 218,500 18
Polices délivrées durant l'année (nouvelles)	5,912	9,892,326	102,793 83
do do (renouvelées)	3,859	6,702,913	81,509 66
Total	23,518	\$ 36,447,508	\$ 402,803 67
A déduire, les polices éteintes	8,559	15,444,405	172,118 73
En vigueur à la fin de l'année (brut)	14,959	\$ 21,003,103	\$ 230,684 94
A déduire, les réassurances		304,738	3,723 58
En vigueur le 31 décembre 1896.	14,959	\$ 20,698,365	\$ 226,961 36
Nombre total des polices en vigueur en Canada à cette date	14,959		
Chiffre total de ces polices			\$20,698,365 00
Total des primes sur ces polices			226,961 36

* Intérêt payé directement à la compagnie à Edimbourg.

CALEDONIAN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTES DES INCENDIES (1896.)

Fonds le 31 décembre 1895—		Pertes par incendie, déduction faite	
Capital versé.....	£ 107,500 0 0	des réassurances.....	£ 225,864 0 0
Fonds de garantie contre l'incendie	270,000 0 0	Commission.....	68,799 5 1
Réserve pour risques non expirés.	131,427 8 6	Frais d'administration.....	57,529 8 11
	£ 508,927 8 6	Taxes à l'étranger et dans les colonies, ainsi que frais de taxes des comités et associations de sauvetage.....	10,865 0 9
Primes.....	£445,095 19 4	Transféré au compte de profits et pertes des réassurances.....	9,560 15 6
MOINS—Des primes de réassurances... 53,904 17 7	391,191 1 9	Capital versé.....	£107,500 0 0
		Caisse de garantie..	270,000 0 0
		Réserve pour risques non expirés.....	150,000 0 0
			527,500 0 0
	£ 900,118 10 3		£ 900,118 10 3

COMPTE DES PROFITS ET PERTES DES ACTIONNAIRES (1896).

Solde de 1895.....	£ 52,098 9 6	Dividende payé en 1896.....	£ 25,800 0 0
Intérêt et dividendes (moins la taxe sur le revenu).....	19,695 8 2	Dettes mauvaises et douteuses.....	352 17 2
Droits de transferts.....	18 10 0	Solde d'après le bilan.....	55,220 6 0
Transféré du compte de la division des incendies.....	9,560 15 6		
	£ 81,373 3 2		£ 81,373 3 2

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CALEDONIAN—Fin.

BILAN GÉNÉRAL LE (31 DÉCEMBRE 1896.)

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. d.		£	s. d.
Capital des actionnaires, £537,500 en 21,500 actions de £25, dont £5 payés pour chacune, montant total payé Assurance sur la vie et fonds d'annuité.....	107,500	0 0	Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	136,947	0 3
Caisse des assurances contre l'incendie (à l'exclusion du capital)....	1,459,833	15 9	Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni.....	21,000	0 0
Compte des profits et pertes des actionnaires.....	420,000	0 0	Prêts garantis sur taxes.....	92,629	17 6
Réclamations en vertu de polices d'assur. admises mais impayées..	55,220	6 0	Prêts sur les polices d'assurances sur la vie de la compagnie.	74,647	6 8
Pertes par l'incendie à payer	27,049	5 11	Placements—		
Dividendes à payer	41,667	15 4	Garanties du gouvernement colo-et des Indes	103,140	0 0
Diverses balances dues par la compagnie.....	1,859	11 6	Actions garanties de chemins de fer des Indes et du gouvernement colonial.....	24,027	5 8
	3,941	14 8	Garanties du gouvernement des Etats-Unis	72,482	18 9
			Garanties d'autres gouvernements étrangers.....	12,021	9 4
			Garanties municipales coloniales.	104,328	15 0
			Bons et effets de havres dans les colonies.....	4,170	0 0
			Garanties de corporations municipales aux Etats-Unis.....	91,974	1 6
			Obligations de chemins de fer des Etats-Unis	286,936	2 3
			Débitures de compagnies à fonds social	146,038	5 6
			Sommes déposées dans les banques des colonies	30,403	18 5
			Actions de chemins de fer (préférentielles et ordinaires).....	175,093	7 6
			Droits de fiefs et constituts.	164,758	18 9
			Immeubles.....	103,067	7 6
			Intérêts viagers et réversions achetées	106,762	19 3
			Prêts sur intérêts viagers et réversions.....	222,767	16 1
			Prêts sur garanties mobilières avec polices d'assurances sur la vie et les actions de la compagnie.....	15,222	0 0
			Solde des agents (recettes en cours de perception).....	60,524	16 3
			Primes à payer.....	2,367	8 6
			Intérêt à payer	835	5 5
			Intérêt acquis mais non dû.....	17,562	9 8
			Argent en dépôt à demande.....	2,000	0 0
			Argent en caisse et en compte courant	40,699	16 3
			Meubles et cartes de bureau.....	4,526	8 8
			Timbres.....	136	14 6
	<u>£2,117,072</u>	<u>9 2</u>		<u>£2,117,072</u>	<u>9 2</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE), LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN TROTTER.

Secrétaire—HENRY MANN.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent-chef au Canada—JAMES MCGREGOR. Bureau principal au Canada—Montréal.

((Organisée ou constituée en corporation le 28 septembre 1861. Opérations commencées en Canada le 11 septembre 1863.))

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£2,500,000 stg =	\$12,166,666 67
do versé en argent.....	250,000 “ =	1,216,666 67

ACTIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET DES RISQUES MARITIMES).

Montant des prêts au Canada garantis par des obligations, effets et autres valeurs collatérales.....	\$	2,000 00
Effets, débiteures, etc., déposés au crédit du receveur général, savoir :—		
	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens à 4 pour 100.....	\$ 106,580 00	\$ 115,106 40
Effets de Queensland à 4 pour 100, 1878.....	73,000 00	77,380 00
Effets suédois, 3½ pour 100.....	58,400 00	60,736 00
Effets consolidés anglais.....	48,667 00	54,507 04
Effets canadiens, 3 pour 100.....	24,333 00	25,002 16
Effets du gouvernement de Ceylan, 3 pour 100.....	29,200 00	30,666 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 340,180 00	\$ 363,391 60
Reporté à la valeur vénale.....		363,391 60
En caisse au bureau principal au Canada.....		1,187 49
Argent aux banques, savoir :—		
A la banque de l'Amérique Britannique du Nord, Winnipeg.....	\$ 1,475 80	
do do do Montréal.....	6,332 02	
		7,807 82
Solde des agents.....		38,257 86
Effets à recevoir.....		626 16
Évaluation de la valeur actuelle des diagrammes.....		4,000 00
Mobilier du bureau à Montréal.....		1,000 00

Total de l'actif au Canada (à part du département des assurances sur la vie).....\$ 418,270 93

PASSIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET DES RISQUES MARITIMES).

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, échues mais impayées.....	\$	71 00
do do établies mais non dues.....	7,166 71	
do do réclamées mais non établies.....	10,367 73	
do do rapportées ou supposées mais non réclamées.....	7,000 00	
do do contestées—devant les tribunaux.....	6,500 00	
do do contestées—non portées devant les tribunaux.....	1,200 00	
Total net du chiffre des réclamations non réglées pour incendies au Canada.....	\$	32,305 44
(Dont \$1,500 acquises avant 1896.)		
Réserve de primes non acquises pour risques en cours au Canada.....		273,301 41
Dû pour réassurances et autres comptes.....		465 05
Total du passif au Canada (à part le passif du dép. des ass. sur la vie)\$		306,071 90

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMMERCIAL UNION—Suite.

REVENU AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 432,747 86
Moins—réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	70,372 59
Chiffre net de l'argent reçu pour primes (incendie).....	\$ 362,375 27
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant impayés, \$626.16).	
Reçu pour dividendes payés directement au bureau principal, Angleterre.....	12,779 88
Intérêt.....	78 14
Total du revenu en argent au Canada.....	\$ 375,233 29

DÉPENSE AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Payé durant l'année sur sinistres (incendies) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$8,887.41).....	\$ 8,071 74
Payé pour pertes par incendie survenues durant l'année.....	\$ 239,839 51
Moins—reçu pour réassurances.....	23,487 96
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 216,351 55
Total net payé durant l'année pour pertes par incendie.....	\$ 224,423 29
Commission ou courtage.....	55,020 53
Appointements, honoraires et autres frais du personnel au Canada.....	16,601 64
Taxes au Canada.....	3,080 45
Divers paiements, savoir :—Loyers, \$1,343.00; frais de voyage et examens, \$1,954.20; papeterie et impressions, \$1,246.82; annonces et souscriptions, \$564.32; frais de port, télégrammes, etc., \$2,026.41; dépenses de bureau, \$2,082.49; frais judiciaires, \$385.56; frais de l'Association des assureurs, \$2,184.22; diagrammes, \$707 20; divers, \$6,515.73.....	19,009 95
Total des dépenses au Canada.....	\$ 318,135 86

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	33,039	\$ 45,917,382	\$ 587,419 62
Délivrées durant l'année—nouvelles.....	8,922	14,878,173	180,374 10
do renouvelées.....	10,714	17,628,904	245,950 30
Total.....	52,675	\$ 78,424,459	\$1,013,744 02
A déduire—polices éteintes.....	20,528	33,366,796	435,387 32
En vigueur à la fin de l'année.....	32,147	\$ 45,057,663	\$ 578,356 70
A déduire—les réassurances.....		2,593,268	35,112 52
En vigueur le 31 décembre 1896.....	32,147	\$ 42,464,395	\$ 543,244 18
Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date.....	32,147		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$ 42,464,395 00
Total des primes sur ces polices.....			543,244 18

COMMERCIAL UNION—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES INCENDIES.

Le montant net des primes pour 1896 s'est élevé à £1,086,186, soit une diminution de £3,295 comparativement à l'année 1895, et les pertes payées et à payer ont été de £610,395 ou 56.19 du revenu des primes.

Des profits réalisés dans cette division il a été porté £70,000 au compte des profits et pertes, et après avoir pourvu aux pertes à payer la caisse des incendies est maintenant de £1,067,347, contre £976,975 à la même époque l'année dernière.

DIVISION DES ASSURANCES MARITIMES.

Le montant net des primes reçues a été de £208,928, et celui des pertes payées et à payer de £133,297.

£25,000 des profits de cette division ont été au compte des profits et pertes, et après avoir pourvu aux pertes impayées, le caisse des assurances maritimes se chiffre par £302,982.

PROFITS ET PERTES.

Ce compte s'est clos avec une balance de £71,528 reportée à 1897, et les directeurs recommandent de payer à même ce montant un dividende au taux de dix-sept chelins et six deniers par action (exempt de la taxe du revenu), soit, avec le dividende intérimaire payé en novembre dernier, 25 pour 100.

La balance restant au crédit de ce compte suffira pour pourvoir au paiement d'un dividende intérimaire de 10 pour 100 en novembre prochain, si l'état des affaires justifie alors ce paiement.

COMPTE DU REVENU DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Dt.	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des assurances contre l'incendie au commenc. de l'année..	976,975	7	2	Pertes payées et à régler, déduction faite des réassurances.....	610,395	0	10
Recettes des primes, déduction faite des réassurances.....	1,086,186	1	7	Commission et courtage.....	152,139	2	7
Intérêt.....	31,688	8	2	Contributions aux associations de pompiers.....	6,851	10	9
				Charges de l'Etat—étranger...	14,098	10	10
				Frais de gestion.....	173,707	3	3
				Dettes véreuses.....	311	8	2
				Somme portée à profits et pertes.	70,000	0	0
				Chiffre de la caisse des assuran. contre l'inc. à la fin de l'année.	1,067,347	0	6
	<u>£2,094,849</u>	<u>16</u>	<u>11</u>		<u>£2,094,849</u>	<u>16</u>	<u>11</u>

Dt.

DIVISION DES ASSURANCES MARITIMES.

Av.

Dt.	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des assurances maritimes au commencement de l'année..	282,150	13	8	Pertes payées et à régler, déduction faite des réassurances.....	133,297	10	3
Primes, déduction faite des réassurances, escomptes et remises.....	208,928	17	4	Abonnements au <i>Lloyd's and Register Books</i>	649	2	0
Intérêt.....	8,407	12	9	Frais de gestion.....	31,218	16	7
				Commissions aux assureurs et gérants.....	6,339	4	7
				Somme portée à profits et pertes	25,000	0	0
				Chiffre de la caisse des assuran. maritimes à la fin de l'année.	302,982	10	4
	<u>£ 499,487</u>	<u>3</u>	<u>9</u>		<u>£ 499,487</u>	<u>3</u>	<u>9</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMMERCIAL UNION—Suite.

Dt.	PROFITS ET PERTES.	Av.
	£ s. d.	£ s. d.
Solde du comp. de l'année dernière.	66,108 12 7	43,750 0 0
Intérêt et dividendes non portés aux comptes des différents départements d'assurances	29,275 8 4	18,750 0 0
Transféré du département des incendies	70,000 0 0	11,600 0 0
Transféré du département des assurances maritimes	25,000 0 0	8,315 0 0
Honoraires de transfert et recettes diverses	53 10 0	13,286 17 11
		2,184 9 4
		5,000 0 0
		4,740 15 5
		614 0 3
		9,430 17 5
		1,236 11 0
		71,528 19 7
	<u>£ 190,437 10 11</u>	<u>£ 190,437 10 11</u>

BILAN (31 DÉCEMBRE 1896).

PASSIF.	£ s. d.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Capital des actionnaires souscrit—50,000 actions de £50 chac.	2,500,000 0 0		Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	60,320 7 8
Versé	250,000 0 0		Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni	2,766 3 0
Obligations "Ouest d'Angleterre" 4 p. 100	300,000 0 0		Hypothèques sur taxes prélevées en vertu d'actes du parlement	20,745 3 6
Fonds de réserve général	200,000 0 0		Prêts sur intérêts viagers et droits éventuels de réversions	3,600 0 0
Fonds de réserve des placements	10,206 19 9		Prêts sur garanties mobilières	11,582 4 1
Caisse de garantie et des pensions	10,177 4 5		Capital engagé dans les assurances sur la vie, et comptes non soldés, d'après le bilan spécial	1,953,003 1 7
Caisse des assur. contre l'incendie	1,067,347 0 6		Placements—	
Compte des assurances sur la vie, d'après le bilan spécial	1,953,003 1 7		Effets du gouvernem. britannique	121,050 15 7
Caisse des assurances maritimes	302,982 10 4		do do de l'Inde et des colonies	185,130 12 3
Compte des profits et pertes	71,528 19 7		do des municipalités coloniales	57,018 13 0
Dépôt temporaire par le département des assur. sur la vie	44,848 7 6		do de gouvernements étrangers	89,129 13 2
Effets à payer	11,246 19 7		do du gouvernement des E.-U.	85,921 8 8
Dividendes non réclamés et intérêt	416 2 6		Obligat. des ch. de fer des E.-U.	304,641 16 11
Dépôts—incendie et primes perpétuelles	16,194 4 11		Débitures de ch. de fer et autres, et débiteures non rachetables	119,080 18 5
Honoraires d'inspection	39 17 6		Effets et actions de ch. de fer et autres	141,939 1 6
Intérêt reçu avant l'échéance	584 16 8		Biens possédés en pleine propriété en Angleterre et à l'étranger, en partie occupés comme bureaux, et en partie rapportant un loyer	518,625 10 1
Pertes (incendie) non réglées	£92,725 0 0		Baux de propriétés do do	20,547 18 10
inistres maritimes, non réglés	2,665 0 0		Soldes des succursales des agences	220,388 9 9
Sommes dues à d'autres compagnies pour réassurances	83,104 18 9		Sommes dues par d'autres compagnies pour réassurances et pertes	73,380 16 7
	<u>£ 4,417,071 3 7</u>		Répartition des frais dus par la caisse des assurances sur la vie "Ouest d'Angleterre"	3,595 12 2
			Primes (assur. maritimes) à payer	23,549 2 0
			do do incendie do	5,705 7 4
			Intérêts en cours	1,799 6 5
			Argent—En dépôt	£159,449 3 6
			En banques et en caisse	203,790 11 3
				<u>363,239 14 9</u>
			Effets en portefeuille	29,615 1 4
			Timbres	694 5 0
				<u>£ 4,417,071 3 7</u>

NOTE.—Une partie de l'actif est, en vertu de lois locales ou de contrats, spécialement déposée dans les diverses colonies et des pays étrangers, comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *CONNECTICUT*,
HARTFORD, CONN.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. D. BROWNE.

Secrétaire—CHARLES R. BURT.

Agents au Canada—ROBERT HAMPSON ET FILS.

Siège social—Hartford, Conn.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation, juin 1850. Opérations commencées au Canada, 1886.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent. \$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets 4 pour 100 du Canada déposés entre les mains du receveur général
—valeur au pair, \$100,000; valeur vénale. \$ 104,000 00
Solde des agents au Canada. 5,174 13
Total de l'actif au Canada. \$ 109,174 13

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada mais non dues. \$ 352 19
Chiffre net des pertes contestées devant les tribunaux (datant d'années
antérieures). 1,000 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada
(approximativement). 27,610 28
\$ 28,962 47

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes. \$ 46,471 79
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes. 5,218 66
Argent net reçu pour primes. \$ 41,253 13
Reçu pour intérêt ou dividendes sur effets. 4,000 00
Total du revenu au Canada. \$ 45,253 13

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CONNECTICUT—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$5,329.03)	\$	4,266 95
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	\$	17,238 38
Moins le montant reçu pour les réassurances		14 00
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres	\$	17,224 38
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres	\$	21,491 33
Commission ou courtage		6,999 31
Taxes		1,749 61
Divers paiements, savoir:—Frais de port, messageries, télégrammes, charges, etc., \$243.28; règlement et frais de voyage, \$512.84; frais judiciaires, \$952.61; cartes et plans, \$179.90; mobilier de bureau, \$10; annonces, \$49; Association des Assureurs, \$319.86; papeterie et impression, \$6.50		2,273 99
Total des dépenses au Canada	\$	32,514 24

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada (approximativement).</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	\$ 4,245,000	\$ 47,000 00
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	2,597,310	32,178 91
do do renouvelées	1,221,311	14,727 89
Total	\$ 8,064,121	\$ 93,906 80
A déduire, les polices éteintes	3,490,661	38,193 55
En vigueur à la fin de l'année (brut)	\$ 4,573,460	\$ 55,713 25
A déduire, les réassurances	79,250	761 98
En vigueur le 31 décembre 1896 (net)	\$ 4,494,210	\$ 54,951 27
Nombre de polices en vigueur à cette date (Pas de rapport.)		
Chiffre net des polices en vigueur		\$4,494,210 00
Total des primes sur ces polices		54,951 27

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles	\$	154,775 00
Prêts sur obligations et hypothèques		916,359 00
Obligations et effets—valeur au pair, \$1,678,360; valeur vénale		1,824,018 50
Prêts sur effets, débetures, etc., valeur au pair, \$17,500; valeur vénale, \$17,600		14,000 00
Argent en caisse et en banque		171,387 33
Chiffre net des primes en voie de perception		218,457 55
Effets à recevoir		1,020 50
Total de l'actif	\$	3,300,017 88

CONNECTICUT—Fin.

, PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$	142,271	21
Primes non acquises.....		1,430,015	17
Autres obligations.....		59,400	00
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$	1,631,686	38
Capital versé en argent.....	\$	1,000,000	00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital.....		668,331	50

REVENU.

Argent reçu pour primes.....	\$	1,724,851	93
Intérêts et dividendes.....		130,732	86
Total du revenu en argent.....	\$	1,855,584	79

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités.....	\$	1,007,349	71
Dividendes aux actionnaires.....		100,000	00
Commission ou courtage.....		311,237	74
Appointements, rétributions et autres frais du personnel.....		137,411	48
Taxes.....		39,751	42
Divers.....		125,680	82
Total des dépenses en argent.....	\$	1,721,431	17

RISQUES ET PRIMES—RISQUES CONTRE L'INCENDIE ET LES TOURBILLONS.

Entrepris et renouvelés durant l'année.....	\$	158,550,267	00
Primes sur ces risques.....		1,991,731	29
Terminés durant l'année.....		136,350,671	00
Primes sur ces risques.....		1,769,726	36
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		220,109,224	00
Primes sur ces polices.....		2,760,127	49

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE GUARDIAN (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. DAVID POWELL. | *Gérant du dépt. de l'incendie*—A. J. RELTON.

Siège social—Londres, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent au Canada*—E. P. HEATON.

(Établie le 17 décembre 1821.—Opérations commencées au Canada, 1^{er} mai 1869.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£ 2,000,000 stg.	\$9,733,333 33
Capital versé	1,000,000 "	4,866,667 67

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles (moins les charges) au Canada (édifice n° 181, rue Saint-Jacques, Montréal).....\$ 100,000 00

Effets, obligations ou débetures possédées par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Emprunt garanti du Canada, 4 pour 100 (1910).....	\$ 114,366 67	\$ 124,659 66
* Emprunt garanti du chemin de fer Intercolonial, 5 pour 100 (1903).....	53,533 33	58,886 66
* Fonds inscrits du Canada, 4 pour 100.....	73,000 00	78,109 99
Bons de la cité de Winnipeg, 5 pour 100.....	14,000 00	15,141 00
Bons de Saint-Louis de Mile-End, 4 pour 100.....	10,000 00	10,100 00
do Brantford, 4 pour 100.....	10,000 00	10,300 00
do Maisonneuve, 5 pour 100.....	7,000 00	8,292 20
do Saint-Henri, 4½ pour 100.....	6,000 00	6,708 00
Bons des écoles C.-R. de Montréal.....	10,000 00	10,700 00

Total, valeur au pair et valeur vénale....\$ 297,900 00 \$ 322,897 51

Reporté à la valeur vénale..... 322,897 51

En caisse au bureau principal au Canada..... 4,780 37

Argent en banque, savoir :—

Banque de Molson, compte général.....	\$ 4,141 66	
do compte du gérant.....	10 12	
Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	1,392 89	

Total..... 5,544 67

Argent en mains des agents au Canada..... 29,974 96

Intérêt acquis..... 1,161 64

Mobilier..... 824 71

Cartes et plans..... 1,608 93

Loyers acquis..... 531 23

Total de l'actif au Canada.....\$ 467,324 02

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non dues.....	\$ 14,362 70	
do do contestées, devant les tribunaux.....	3,500 00	
do do non portées devant les tribunaux.....	500 00	

Chiffre total des réclamations non réglées au Canada.....\$ 18,362 70

Reserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada 236,421 01

Total du passif au Canada.....\$ 254,783 71

* Déposé au crédit du receveur général.

GUARDIAN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes contre l'incendie.....	\$ 366,099 84	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes..	43,744 75	
Total net de l'argent reçu pour primes (incendies).....	\$ 322,355 09	
*Reçu pour dividendes sur effets.....	10,171 33	
Intérêt sur débetures.....	1,410 00	
Loyer.....	3,158 34	
Total du revenu au Canada.....	\$ 337,094 76	

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$18,912.88).....	\$ 31,434 86	
Moins le montant reçu pour réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage.....	17,924 33	
Chiffre net payé durant l'année pour ces primes.....	\$ 13,510 53	
Payé sur sinistres durant l'année.....	\$ 187,660 08	
Moins les réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage.....	12,175 27	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$ 175,484 81	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendies).....	\$ 188,995 34	
Commission ou courtage.....	53,519 30	
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	26,992 86	
Taxes.....	3,657 12	
Divers paiements, savoir:—		
Taxe du gouvernement fédéral, \$149.18; frais de voyage, \$2,745.48; frais de l'association du tarif, \$2,161.17; annonces, \$1,787.39; timbres-poste, télégrammes, téléphones, frais de messageries et change, \$2,356.60; impressions et papeterie, \$2,142.15; cartes et plans, \$2,311.97; mobilier de bureau, \$369.78; loyer, \$3,724.59; gaz, eau, éclairage, etc., \$323.05; divers, \$2,273.61; frais judiciaires, \$32.70; agences commerciales, \$201.67; dettes véreuses, \$2,200.....		22,779 34
Total des dépenses au Canada.....	\$ 295,943 96	

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	25,613	\$ 38,703,288	\$ 446,792 54
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	10,155	18,423,734	213,893 35
do do renouvelées.....	6,886	11,694,635	151,276 55
Total.....	42,654	\$ 68,826,657	\$ 811,962 44
A déduire, les polices éteintes.....	16,558	28,673,332	341,528 23
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	26,096	\$ 40,153,325	\$ 470,434 21
Moins les réassurances.....		1,027,536	10,530 41
En vigueur le 31 décembre 1896.....	26,096	\$ 39,125,789	\$ 459,903 80

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	26,096	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$ 39,125,789 00	
Total des primes sur ces polices.....	\$ 459,903 80	

* Payé directement à la compagnie-mère à Londres.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

GUARDIAN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes de la division de l'incendie, déduction faite du montant pour réassurances, se sont élevées à £344,965 15s. 3d., contre £357,403 15s. 9d. en 1895, montrant une diminution de £12,438 0s. 6d., et les pertes, après avoir fait la même réduction, à £202,670 8s. 3d., contre £192,723 10s. 3d. en 1895.

La proportion pour 100 des pertes sur les primes de 1896 a été de 58·7 pour 100, contre 53·9 pour 100 en 1895. Les dépenses et commissions réunies se sont élevées à £118,579 13s. 4d., soit 34·4 pour 100 sur les primes, comparativement à 33·6 pour 100 en 1895.

Après avoir ensuite pourvu aux pertes et dépenses, taxe sur le revenu et les dettes véreuses, ainsi que la réserve des primes pour couvrir les obligations non échues sur polices en cours à la fin de l'année, le compte accuse, l'intérêt non compris, un profit de £26,684 2s. 2d., et si l'on ajoute l'intérêt sur le fonds des incendies s'élevant à £20,686 9s., le profit de l'année s'est élevé à £47,370 11s. 2d., contre £62,473, le profit net de l'année 1895. La caisse générale des assurances contre l'incendie sera donc de £370,000, et celle de la réserve des primes, calculée d'après la méthode ordinaire, est de £156,850, ce qui porte le chiffre de la caisse totale contre l'incendie à £526,850.

COMpte DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance nette reportée de 1895 après paiement du dividende déclaré lors de la dernière réunion annuelle et déduction faite de la réserve ci-dessous.....	22,702	0	6			
Réserve de trois-cinquièmes de part d'actionnaires des profits sur la vie pendant les derniers cinq ans, dont un cinquième, viz., £13,200 est applicable au dividende de cette année.....	39,600	0	0			
Total de la balance repartie suivant compte n° 3.....				62,302	0	6
Intérêt et dividende (moins taxe du revenu).....				39,366	16	5
Honoraires de transfert.....				82	15	0
Transfert du compte du revenu contre l'incendie.....				47,370	11	2
Total.....				£149,122	3	1

Crédits proposés comme suit :—

Réserve de deux cinquièmes de parts d'actionnaires des profits sur la vie reportés.....	£ 26,400	0	0			
Dividende proposé de 9 pour 100 (exempt de la taxe du revenu).....	90,000	0	0			
(dont £25,000 ont déjà été payés à titre de dividende intérimaire.)				116,400	0	0
Balance nette reportée à 1897.....				£ 32,722	3	1

Les directeurs recommandent donc aux actionnaires qu'il soit déclaré un dividende sur chaque action de £10 du capital souscrit pour l'année terminée le 31 décembre 1896, de 9s., soit au taux de 9 pour 100 sur le capital versé, et que 2s. 6d. sur chaque action ayant été payés à titre de dividende intérimaire en janvier dernier la balance de 6s. 6d. sur chaque part soit payée le 1^{er} juillet prochain, sans taxe du revenu.

N° 1—ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE—COMpte DU REVENU.

Caisse des assurances contre l'incendie au commencement de l'année, savoir :—

	£	s.	d.	£	s.	d.
Réserve des primes pour les polices en cours le 31 décembre 1895.....	161,150	0	0			
Fonds général de réserve.....	370,000	0	0			
Total.....				531,150	0	0
Primes reçues, déduction faite des primes de réassurances.....				344,965	15	3
Intérêt et dividendes (moins la taxe sur le revenu).....				20,686	9	0
Total.....				£896,802	4	3

GUARDIAN—Suite.

Av.	£	s.	d.
Pertes par incendie, déduction faite des réassurances.....	202,670	8	3
Frais de gestion.....	67,488	14	1
Commission.....	51,090	19	3
Taxe du revenu sur les profits.....	293	16	8
Dettes véreuses des agents.....	1,037	14	10
Transféré au compte des profits et pertes.....	47,370	11	2
Caisse d'assurance contre l'incendie à la fin de l'année, viz. :—			
Réserve des primes pour les polices en cours au 31 décembre 1896.....	£156,850	0	0
Fonds général de réserve des incendies.....	370,000	0	0
	526,850	0	0
	£896,802	4	3

N° 3.—COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

COMPTE DU REVENU DES ACTIONNAIRES.

Dt.	£	s.	d.
Solde reporté de l'an dernier (y compris la réserve des quatre cinquièmes des profits sur la vie £52,800).....	149,720	10	6
	£149,720	10	6
Solde net reportée (y compris la réserve des trois cinquièmes des profits sur la vie, £39,600).....	62,302	0	6
Intérêt et dividendes au compte du capital des actionnaires (moins la taxe sur le revenu).....	39,366	16	5
Emoluments sur transferts.....	82	15	0
Transféré du compte des assurances contre l'incendie, comme ci-dessus.....	47,370	11	2
	£149,122	3	1
Av.			
Dividende partiel aux actionnaires payé en janvier 1896.....	£25,000	0	0
Dividende payé aux actionnaires en juillet 1896.....	60,000	0	0
	85,000	0	0
Bonis à une partie du personnel.....	2,418	10	0
Balance nette à reporter.....	62,302	0	6
	£149,720	10	6
Balance répartie comme suit, viz. :—			
Dividende intérimaire aux actionnaires payé en janvier 1897.....	£25,000	0	0
Dividende aux actionnaires, juillet 1897.....	65,000	0	0
Reporté (y compris les deux cinquièmes de la part des profits des assurances sur la vie des actionnaires £26,400).....	59,122	3	1
	149,122	3	1
	£149,122	3	1

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

PASSIF.

Caisse des incendies à la fin de l'année d'après le compte du revenu des assurances contre l'incendie.....	526,850	0	0
Indemnités à payer.....	8,818	0	0
Primes de réassurances dues à d'autres compagnies.....	26,175	6	11
Dû pour frais d'administration.....	1,539	11	8
Effets à payer.....	5,671	18	0
Somme estimée nécessaire pour compléter la liquidation des opérations à régler aux Etats-Unis.....	2,580	3	1
Intérêt payé d'avance.....	516	15	0
Profits et pertes—Balance due aux actionnaires.....	47,370	11	2
	£619,522	5	10

Ministère des Finances—Division des Assurances.

GUARDIAN—Suite.

Placements—	ACTIF.	£	s.	d.
Effets du gouvernement britannique.....		48,342	7	0
Effets des gouvernements de l'Inde et des colonies.....		80,438	12	10
Effets du gouvernement des Etats-Unis, bons enregistrés.....		34,865	0	0
Garanties de corporations coloniales.....		40,547	3	5
Dépôts à des gouvernements étrangers pour permis d'entreprendre des assurances contre l'incendie.....		23,535	6	4
Débitures de ch. de fer et autres, et débiteures non rachetables.....		197,079	17	6
Actions privilégiées de chemins de fer.....		19,734	12	4
Effets du chemin de fer des Indes (garantis par le gouv. des Indes)		40,843	17	11
Corps de sauvetage (part d'édifices).....		4,846	16	0
Edifices (pleine propriété).....		11,457	14	11
Edifices (bail de bureau).....		389	17	3
Mobilier et plans dans les bureaux à l'étranger.....		486	14	7
Primes à régler.....		9,086	14	11
Solde des agents.....		52,786	4	8
Primes de réassurances dues par d'autres compagnies.....		2,695	17	6
Intérêt à percevoir, acquis et échu.....		5,981	10	4
Argent—				
En dépôt.....	£ 21,300 0 0			
En caisse et en compte courant.....	20,122 2 2			
	<u>41,422 2 2</u>			
Effets en portefeuille—remises des agents, etc.....		4,981	16	2
		<u>£ 619,522 5 10</u>		
COMPTE DU CAPITAL DES ACTIONNAIRES.				
PASSIF.				
Capital des actionnaires £2,000,000—200,000 actions de £10 chacune (£5 payés).....		1,000,000	0	0
Compte des profits et pertes.....		149,122	3	1
Dividendes et bonis impayés aux actionnaires.....		3,043	7	0
		<u>£ 1,152,165 10 1</u>		
ACTIF.				
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....		352,549	2	2
Placements—				
Effets publics du Canada (garantis par le gouvern. britannique).....		90,627	11	0
Effets des gouvernements coloniaux et des Indes.....		118,456	13	0
Effets inscrits du gouvernement des Etats-Unis.....		54,563	15	7
Garanties de corporations coloniales.....		17,794	15	7
Débiteures non rachetables du chemin de fer des Indes (garanties par le gouvernement des Indes).....		25,000	0	0
Débiteures du chemin de fer et autres.....		187,043	4	7
Actions privilégiées du chemin de fer.....		31,240	5	3
Constituts à termes.....		15,473	3	8
Effets municipaux et publics.....		5,741	18	2
Rente fonc. sur propriété en franc-alleu.....		27,544	19	2
Loyer de terrain.....		10,642	4	6
Immeubles (pleine propriété).....		109,538	15	10
Edifices (bail de bureau).....		4,554	12	10
Terrains en franc-alleu.....		12,992	14	5
Transféré de la caisse de l'incendie pour le dividende.....		47,370	11	2
Intérêts à percevoir—				
Acquis.....	£ 9,535 10 0			
Dus dans la limite des jours de grâce.....	1,567 8 10			
		<u>11,102 18 10</u>		
Argent—				
En dépôt.....	£ 25,000 0 0			
En caisse et compte courant.....	4,928 4 4			
		<u>29,928 4 4</u>		
		<u>£ 1,152,165 10 1</u>		

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE *HARTFORD.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. L. CHASE.

Secrétaire—P. C. ROYCE.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent général au Canada—Peter A. McCallum | Bureau principal au Canada—Toronto.

(Organisée ou constituée mai 1810. Opérations commencées au Canada, 1836.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$3,000,000 00
Souscrit et versé.....	<u>1,250,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

Obligations de la munic. de Montréal, 4 p. 100 d'intérêt.....	\$ 62,500 00	\$ 62,500 00
Actions de la banque d'Ontario, 36½ actions.....	3,633 00	2,834 00
Actions de la banque de Montréal, 100 actions.....	20,000 00	45,600 00

Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 86,133 00	\$ 110,934 00
---	--------------	---------------

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 110,934 00
Argent à la banque Impériale, Toronto.....	11,132 25
Argent à la disposition des agents au Canada.....	7,014 60

Total de l'actif au Canada.....	<u>\$ 129,080 85</u>
---------------------------------	----------------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des pertes non réglées mais non contestées au Canada (net).....	\$ 6,824 17
Total net des réclamations d'indemnité (incendie) non réglées au Canada..	\$ 6,824 17
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.	89,089 36
Total de l'actif au Canada.....	<u>\$ 95,913 53</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 180,976 20
A déduire, les réassurances et remboursements de primes.....	22,996 60
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 157,979 60
do do intérêt et dividendes.....	8,065 93
Total du revenu du Canada.....	<u>\$ 166,045 53</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

HARTFORD, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie survenus les années précédentes, (porté dans le dernier état à \$4,758).....	\$ 4,359 92	
Payé sur sinistres (incendie) survenus pendant l'année.....	75,943 87	
Total net payé sur sinistres durant l'année.....	\$ 80,303 79	
Commission ou courtage.....	26,557 16	
Appointements, rétributions, etc.....	8,977 40	
Taxes au Canada.....	1,917 25	
Dépenses générales (papeterie, annonces et frais de port).....	2,859 32	
Total des dépenses au Canada.....	\$ 120,614 92	

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$ 19,020,985	\$ 179,587 04
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	15,038,874	180,976 20
Total	\$ 34,059,859	\$ 360,563 24
A déduire, les polices éteintes.....	17,936,477	182,778 54
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année.....	\$ 16,123,382	\$ 177,784 70
A déduire, les réassurances.....	19,650	212 94
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$ 16,103,732	\$ 177,571 76
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....		Pas de rapport.
Montant total des polices en vigueur.....		\$16,103,732 00
Total des primes sur ces polices.....		177,571 76

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

Immeubles.....	\$ 459,575 00
Prêts sur obligations et hypothèques.....	1,375,500 00
Intérêt acquis sur ces prêts.....	25,181 93
Effets et actions, valeur au pair, \$5,169,599.33 ; valeur vénale.....	6,049,267 00
Prêts sur effets, débetures, etc., valeur au pair, \$8,300 ; valeur vénale, \$16,680 ; montant prêté.....	10,800 00
Argent en caisse et en banques.....	991,914 44
Montant brut des primes en voie de perception.....	1,091,613 65
Loyer dû et acquis.....	845 53
Total de l'actif.....	\$10,004,697 55

PASSIF.

Montant net des indemnités impayées.....	\$ 524,648 56
Primes non acquises.....	4,894,406 84
Commission, courtage et autres frais des agents.....	71,250 00
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$5,490,305 40

HARTFORD, CONTRE L'INCENDIE—*Fin.*

Capital versé.....	\$1,250,000 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital.....	<u>3,264,392 15</u>

REVENU.

Reçu pour primes.....	\$5,841,971 83
Intérêt et dividendes.....	360,413 50
Autres recettes—loyers.....	5,296 73
Total du revenu.....	<u>\$6,207,682 06</u>

DÉPENSES.

Montant net payé en indemnités.....	\$3,062,232 69
Dividendes aux actionnaires.....	350,000 00
Commission ou courtage.....	955,450 55
Appointements, rétributions et autres frais du personnel.....	431,052 60
Taxes.....	125,156 00
Divers.....	561,209 36
Total des dépenses.....	<u>\$5,485,101 20</u>

RISQUES ET PRIMES—RISQUES CONTRE L'INCENDIE.

Risques entrepris et renouvelés durant l'année, montant.....	\$585,493,051 00
Primes sur ces risques.....	7,173,438 97
Risques ayant pris fin durant l'année.....	494,787,028 00
Primes sur ces risques.....	6,185,199 94
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	788,511,325 00
Primes sur ces polices.....	<u>9,628,629 73</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *IMPERIAL* (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—R. C. ADAMS BECK. | *Gérant général*—E. COZENS-SMITH.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent général au Canada—G. R. KEARLEY | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée le 12 février 1803. Opérations commencées au Canada, 1864.)

CAPITAL.

Capital social autorisé (y compris £400,000 de profits capitalisés).....	£ 1,600,000 stg.	\$ 7,786,666 67
Capital souscrit	1,200,000 “	5,840,000 00
Capital versé.....	<u>300,000 “</u>	<u>1,460,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds possédés par la compagnie au Canada, savoir :—

Edifice et terrain situé au coin de la rue Saint-Jacques et de la côte de la Place-d'Armes, Montréal, occupés par la compagnie et des locataires comme bureaux.....	\$ 359,838 78
Edifice situé au coin de la rue Prince-William et Market Square, à Saint-Jean, N.-B., occupé par la compagnie et par des locataires comme bureaux.....	<u>17,339 39</u>

Total des biens-fonds.....\$ 377,178 17

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada à 4 pour 100.....	\$ 100,253 33	\$ 105,266 00
do do do 3½ do	29,200 00	28,908 00
do do de la Colombie-Britannique à 3 pour 100..	<u>63,266 67</u>	<u>63,266 67</u>
Total, valeurs au pair et vénale.....	<u>\$ 192,720 00</u>	<u>\$ 197,440 67</u>

Reporté à la valeur vénale (au crédit du receveur général).....	197,440 67
En caisse au bureau principal et dans les banques au Canada.....	1,178 13
Primes impayées.....	17,609 56
Loyers échus.....	873 44
Mobilier de bureau et plans.....	5,000 00
Divers.....	<u>2,744 07</u>
Total de l'actif au Canada.....	<u>\$ 602,024 04</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités réclamées mais non établies.....		\$ 4,944 21
Chiffre net des réclamations d'indemnité pour incendie non réglées au Canada.....		\$ 4,944 21
Réserves des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....		149,705 19
Dû pour annulations et réassurances.....		<u>574 76</u>
Total du passif au Canada.....		<u>\$ 155,224 16</u>

IMPERIAL—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 226,098 31
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes..	25,270 30
Total net de l'argent reçu pour primes	\$ 200,828 01
*A ajouter, dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général.	6,930 13
Autre intérêt.....	112 80
Reçu pour loyers.....	6,761 82
Total du revenu au Canada	\$ 214,632 76

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$9,385.40).....	\$ 6,915 61
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 97,525 11
A déduire—les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvetage...	215 38
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 97,309 73
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$ 104,225 34
Payé pour commission ou courtage.....	30,121 72
do appointements, rétributions, etc.....	17,044 62
do taxes au Canada.....	3,996 79
Divers paiements, savoir :—Frais de port, de messageries et télégrammes, \$1,446.12 ; annonces, \$360.13 ; impressions et papeterie, \$1,372.33 ; frais de voyage, \$1,578.99 ; loyer, \$3,181.96 ; divers, \$1,847.70 ; Associations des assureurs, \$1,258.96 ; cartes et plans, \$754.60 ; audition des comptes, \$225.00 ; éclairage, \$135.59 ; change, \$380.88.....	12,542 26
Total des dépenses au Canada.....	\$ 167,930 73

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).	15,206	\$ 25,103,126	\$ 291,243 68
do délivrées durant l'année—nouvelles.....	5,171	8,995,401	109,383 00
do do renouvelées....	5,328	9,435,981	117,973 86
Total.....	25,705	\$ 43,534,508	\$ 518,600 54
A déduire—les polices éteintes.....	9,985	17,717,106	213,441 42
Police en vigueur à la fin de l'année.....	15,720	\$ 25,817,402	\$ 305,159 12
A déduire, les réassurances.....		853,797	9,817 43
Police en vigueur le 31 décembre 1896.....	15,720	\$ 24,963,605	\$ 295,341 69

Nombre total des polices en vigueur au Canada.....	15,720
Chiffre total des polices en vigueur.....	\$ 24,963,605 00
Total des primes sur ces polices.....	295,341 69

* Ces dividendes sont payés directement au bureau principal à Londres.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

IMPERIAL—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le chiffre net des primes de 1896 s'est élevé à £610,775 (£64,252 de moins qu'en 1895), et les pertes payées et à payer ont été de £328,439, soit 53.77 pour 100 des primes, contre une proportion de perte de 54.95 l'année précédente.

Les directeurs ont le plaisir de recommander un dividende pour 1896 de £1 5s. par action, exempt de la taxe du revenu, et comme il a été payé 10s. à titre de dividende intérimaire le 5 janvier dernier, c'est l'intention que la balance de 15s. par action soit transmise par la poste aux membres de la compagnie, samedi le 3 juillet prochain.

Après avoir pourvu au paiement de ce dividende, qui s'élève à £75,000, la caisse de la compagnie sera comme suit :—

Capital versé	£	300,000	0	0
Réserve spéciale		400,000	0	0
Réserve générale		665,096	16	7
Réserve pour risques en cours		203,591	14	3
Total		£1,568,688	10	10

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Fonds général de réserve	607,647	1	6	Pertes par incendie, déduction faite			
Réserve pour les risques non expir.	225,009	4	9	des réassurances	328,439	19	8
Primes reçues, déductions faites des				Frais d'administration	110,889	3	2
réassurances	610,775	2	11	Commission et courtage	114,997	0	1
Intérêt et dividendes (moins la taxe).	55,034	12	3	Mauvaises dettes	474	7	8
Emoluments sur transferts	23	0	0	Réserve des risques en cours re-			
				porté	203,591	14	3
				Transféré au compte des profits et			
				perles	75,000	0	0
				Fonds général de réserve reporté ..	665,096	16	7
				£1,498,489	£1,498,489	1	5

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier	60,000	0	0	Dividende partiel payé le 6 janvier			
Transféré des comptes du revenu	75,000	0	0	1896	30,000	0	0
				Dividende payé le 6 juillet 1896	30,000	0	0
				Solde à la fin de l'année	75,000	0	0
				£ 135,000	£ 135,000	0	0

IMPERIAL—Fin.

BILAN.

<i>Capital et passif.</i>				<i>Immeubles et actif.</i>	
	£	s.	d.		£ s. d.
Capital souscrit sur 60,000 actions de £20 chac.	£1,200,000	0	0	Hypothèques sur immeubles dans le Royaume-Uni	25,000 0 0
Versé sur 60,000 actions de £5 chac.	300,000	0	0	Placements—	
Caisse de réserve spéciale	400,000	0	0	Effets du gouvernement britan.	193,392 18 10
do générale	665,096	16	7	do do del'Inde	
Réserve pour les risques en cours . .	203,591	14	3	des colonies et des gouverne-	229,871 1 2
Compte de profits et pertes	75,000	0	0	ments provinciaux	
Pertes pour incendie à régler	82,548	0	0	Effets des gouvernements	140,417 17 7
Primes à terme payées d'avance, — moins la commission et les frais.	44,820	4	10	étrangers et de l'Etat	
Commission et frais des agents à payer	17,074	0	0	Débent. de ch. de fer et autres	190,870 12 4
Effets à payer	4,366	19	7	obligations non rachetables.	
Dividendes impayés	3,131	11	6	Obligations et actions de ch. de fer et autres (garanties et privilégiées)	261,176 0 4
Divers comptes	2,781	1	4	Edifices—bureaux en pleine propriété	389,631 8 3
Soldes d'autres compagnies pour ré-assurances et pertes	358	12	3	Edifices—bail de bureau	4,480 12 1
				Garanties de corps de pompiers et de corps de sauvetage	5,344 3 11
				Obligations et actions municipales	119,769 1 6
				Actions de banque	75,950 6 3
					£1,635,904 2 3
				Solde des agents et de succursales.	122,718 8 0
				Argent—Comptes courants avec les banquiers	31,635 18 9
				Effets à recevoir	8,293 14 4
				Timbres et arg. en caisse	216 17 0
					£1,798,769 0 4
					£1,798,769 0 4

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—CHARLES PLATT.

Secrétaire—GREVILLE E. FRYER.

Agents au Canada—ROBERT HAMPSON

ET FILS.

Siège social—Philadelphie.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1792. Opérations commencées au Canada le 7 novembre 1889.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et versé en argent \$3,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons de la cité de Montréal, déposés au crédit du receveur général; valeur au pair, \$111,000; valeur vénale	\$ 122,100 00
Argent à la banque, savoir:—	
Banque de Montréal, Montréal	\$ 9,901 02
do Saint-Jean, N.-B.	6,223 39
do Halifax, N.-E.	12,092 88
	<u>28,217 29</u>
Total de l'actif au Canada	\$ 150,317 29

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, rapportées ou supposées, mais non réclamées	\$ 2,520 68
Chiffre net des pertes par incendie au Canada, contestées—devant les tribunaux	5,000 00
Chiffre net des pertes par incendie non réglées au Canada	\$ 7,520 68
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada	63,742 79
Total du passif au Canada	\$ 71,263 47

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 122,307 97
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	21,065 42
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$ 101,242 55
Intérêt sur obligations, payé directement à la compagnie-mère	4,440 00
Total du revenu au Canada	\$ 105,682 55

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes, (estimées dans le dernier état à \$4,270.60)	\$ 4,270 60
Chiffre payé pour pertes survenues durant l'année	\$ 71,238 87
A déduire, les réassurances	\$ 6,690 99
do les objets sauvés et frais de sauvetage	347 92
Total des déductions	<u>7,038 91</u>
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	<u>\$ 64,199 96</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Suite.*DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année au Canada.....	\$	68,470	56
Commission ou courtage.....		21,081	50
Taxes au Canada.....		2,939	83
Divers paiements, savoir :—Règlements, \$218.85 ; annonces, \$328.75 ; cartes et plans, \$791.15 ; timbres-poste, télégrammes et messageries, \$951.67 ; papeterie, \$358.93 ; frais de voyage, \$504.49 ; associations des assureurs, \$709.30 ; divers, \$195.15.....		4,058	29
Total des dépenses au Canada.....	\$	96,550	18

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état....	\$ 10,257,986	\$ 126,280 16
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées....	9,899,394	122,307 97
Total.....	\$ 20,157,380	\$ 248,588 13
Moins les polices éteintes.....	9,267,847	115,976 65
Total brut en vigueur à la fin de l'année.....	\$ 10,889,533	\$ 132,611 48
Moins les réassurances.....	616,727	6,793 39
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$ 10,272,806	\$ 125,818 09
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada....	Pas de rapport.	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$10,272,806	00
Total des primes sur ces polices.....	125,818	09

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur des biens-fonds, livres d'hypothèques.....	\$	457,132	35
Prêts sur obligations et hypothèques (première hypothèque) sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt.....		2,362,698	76
Prêts sur obligations et hypothèques (première hypothèque) sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt (dont \$73,135 deviendront bientôt prescrites).....		100,535	00
Intérêt dû sur ces prêts, obligations et hypothèques.....		50,643	78
Obligations, effets et débiteurs possédés par la compagnie, valeur au pair, \$4,525,392.50 ; valeur vénale.....		4,936,222	50
Chiffre des prêts garantis par obligations, effets et autres valeurs collatérales de commerce, valeur au pair, \$78,000 ; valeur vénale, \$103,290.		80,300	00
Argent en caisse et en banques.....		782,589	87
Primes en voie de perception.....		773,752	56
Effets en portefeuille.....		60,114	88
Réclamations de réassurances sur sinistres maritimes réglés.....		14,953	75
Dû à la compagnie.....		67,864	63
Total de l'actif.....	\$9,686,808	08	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Fin.*

PASSIF.

Chiffre net des pertes à payer.....	\$ 348,656 81
Réserves des primes non acquises.....	3,156 592 50
Somme que peuvent réclamer les assurés en vertu de polices perpétuelles contre l'incendie, soit 90 et 95 pour 100 des primes ou du dépôt reçu.	781,689 31
Toutes autres obligations.....	80,095 94
Total du passif.....	\$4,367,034 56
Capital social versé en argent.....	\$3,000,000 00
Excédent net disponible en sus du capital et de toutes autres obligations.	2,319,773 52

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$5,553,507 96
Reçu en intérêt et dividendes.....	367,900 58
Chiffre net des primes perpétuelles pour l'année.....	2,321 99
Total du revenu.....	\$5,923,730 53

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net payé sur sinistres.....	\$3,462,732 19
Dividendes payés en argent.....	360,000 00
Payé pour commission ou courtage.....	1,038,731 45
Appointements.....	300,458 24
Taxes.....	113,787 56
Toutes autres dépenses.....	293,727 65
Total des dépenses.....	\$5,569,437 39

DIVERS.

Chiffre des risques entrepris ou renouvelés durant l'année.....	\$560,659,513 00
Primes sur ces polices.....	4,785,484 56
Chiffre des risques de la navigation intérieure et maritime entrepris ou renouvelés durant l'année.....	270,786,330 00
Primes sur ces polices.....	2,094,040 60
Chiffre des risques contre l'incendie ayant pris fin.....	588,338,293 00
Primes sur ces polices.....	4,787,522 67
Chiffre des risques de la navigation intérieure et maritime ayant pris fin.....	270,888,074 00
Primes sur ces polices.....	2,101,881 60
Chiffre net des risques contre l'incendie le 31 décembre 1896.....	590,031,288 00
Primes sur ces polices.....	5,772,214 63
Chiffre net des risques de la navigation intérieure et maritime en vigueur le 31 décembre 1896.....	41,898,256 00
Primes sur ces polices.....	244,159 00

RISQUES PERPÉTUELS.

Chiffre des risques entrepris durant l'année.....	\$ 738,566 20
Dépôts sur ces risques.....	17,694 94
Chiffre des risques terminés.....	615,077 88
Dépôts.....	15,372 95
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896.....	34,022,948 01
Dépôts.....	858,767 81

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE*.

ÉTAT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—EDWARD COWARD. | *Siège social*—Manchester, Angleterre.*Gérant au Canada*—J. G. THOMPSON. | *Gérant général*—DIGBY JOHNSON.*Bureau principal au Canada*—59, rue Yonge, Toronto.

(Organisée le 19 juin 1852. Opérations commencées au Canada en juillet 1864.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé	\$14,600,000 00
Chiffre souscrit	13,285,318 67
Chiffre versé	<u>1,328,531 87</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets 4 pour 100 du Canada	\$ 97,333 33	\$ 101,030 28
Obligations 4 pour 100 du Canada, emprunt de 1883	95,000 00	102,600 00
Rentes viagères consolidées, 2½ pour 100	19,466 67	21,599 96
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$ 211,800 00</u>	<u>\$ 225,230 24</u>
Reporté à la valeur vénale		\$ 225,230 24
Argent en caisse au bureau principal		1,358 56
Argent à la banque Dominion		8,563 24
Intérêt acquis		1,431 10
Argent entre les mains des agents au Canada		15,829 91
Meubles de bureau et diagrammes d'assurances		5,000 00
Total de l'actif au Canada		<u>\$ 257,413 05</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités réclamées, mais non établies	\$ 3,070 66
do do rapportées ou supposées, mais non réclamées	175 00
do pertes contestées et en litige	8,650 70
do do non portées devant les tribunaux	3,000 00
Chiffre net des indemnités non réglées pour sinistres au Canada	\$ 14,896 36
Réserve de primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada ..	197,095 54
Total du passif au Canada	<u>\$ 211,991 90</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES LANCASHIRE—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$310,114 84	
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes.....	34,887 98	
Total net reçu pour primes.....	\$ 275,226 86	
Intérêt et dividendes sur effets, etc.....	8,241 39	
Intérêt de la banque.....	148 16	
Total du revenu au Canada.....	\$ 283,616 41	

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$7,688 22).....	8,704 23	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$ 156,830 83	
A déduire, les réassurances d'autres compagnies.....	31 29	
Total payé pour pertes.....	\$ 156,799 54	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$ 165,503 77	
Payé pour commission ou courtage.....	49,695 07	
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	12,727 39	
Payé pour taxes au Canada.....	3,355 31	
Divers paiements, savoir :—		
Annonces, impressions et papeterie, \$3,041.66 ; frais de messagerie, timbres-poste et télégrammes, \$1,780.63 ; loyer et meubles de bureau, \$1,993.22 ; plans d'assurances, \$1,510.38 ; frais judiciaires et rapports d'agences mercantiles et d'incendie, \$243.50 ; Associations des assurances, \$1,669.73 ; taxe de la division des assurances du Canada, \$143.37 ; frais de remise, \$355.14 ; frais de voyage, \$2,060.17 ; divers, \$833.86.....	13,631 66	
Total des dépenses au Canada.....	\$ 244,913 20	

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date, du dernier état (brut).....	23,045	\$ 32,593,113	\$ 395,198 08
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles ..	6,805	14,263,497	163,889 72
do do renouvelées.....	6,809	10,544,264	146,525 14
Total.....	36,659	\$ 57,400,874	\$ 705,612 94
A déduire, les polices éteintes.....	14,588	24,628,575	309,780 36
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	22,071	\$ 32,772,299	\$ 395,832 58
A déduire, les réassurances.....		162,026	2,203 53
Polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	22,071	\$ 32,610,273	\$ 393,629 05
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	22,071		
Chiffre total net des polices en vigueur.....			\$32,610,273 00
Total des primes sur ces polices.....			393,629 05

COMPAGNIE D'ASSURANCES LANCASHIRE—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu des primes de la division de l'incendie, déduction faite du montant pour les réassurances, s'est élevé à £701,278 2s. 8d., soit une diminution de £31,267 0s. 6d., comparativement à l'année précédente. Cette diminution a été causée par une forte réduction de nos opérations en Russie, ainsi qu'on l'avait prévu l'année dernière, et en Amérique, quoique dans une mesure moindre; cependant la perte du revenu de ces sources a été contrebalancée jusqu'à un certain point par des augmentations satisfaisantes dans nos opérations au pays et ailleurs. Les réclamations pour pertes et dommages causés par incendies, y compris les pertes à régler, se sont élevées à £420,744 19s. 10d., et après y avoir pourvu, de même qu'aux commissions, frais et taxes d'États étrangers, l'on avait, sans compter l'intérêt provenant des placements, un solde aux profits de £30,238 3s. 8d., somme qui a été portée au compte des profits et pertes.

PLACEMENTS.

Les placements de la compagnie ont donné en intérêts la somme de £47,674 7s. 2d.; £34,437 16s. 5d. de ce montant provenaient de la division des assurances sur la vie, et il en sera question dans le compte du revenu de cette division.

DIVIDENDE.

Il a été payé le 17 novembre 1896, en dividende intérimaire au taux de 5 pour 100 par année pour la moitié de l'année terminée le 30 juin 1896, soit une somme de.....	£ 6,824 13 0
Un autre dividende au taux de 5 pour 100 par année, pour la moitié de l'année terminée le 31 décembre 1896, a été déclaré et sera payable le et après le 24 mai 1897, soit.....	6,824 13 0
	£13,649 6 0

PROFITS ET PERTES.

A la fin de l'année ce compte était comme suit :—

Balance reportée de l'an dernier.....	£ 3,509 1 8
Profits provenant du compte de la division des incendies.....	30,338 3 9
Intérêt et dividendes.....	13,236 10 9
Total.....	£47,083 16 2
Moins les dividendes, ainsi qu'indiqué plus haut.....	13,649 6 0
Ce qui laisse une balance de.....	£33,434 10 2

£30,000 de cette somme ont été ajoutés aux réserves pour incendie, et la somme de £3,434 10s. 2d. a été reportée.

FONDS.

Les fonds de la compagnie sont maintenant comme suit :—

Capital des actionnaires versé.....	£ 272,986 0 0
Caisse des assurances sur la vie.....	1,009,974 7 1
“ de réserve et des assurances contre l'incendie.....	288,000 0 0
Solde reporté.....	3,434 10 2
	£1,574,394 17 3

Soit une augmentation de £63,114 0s. 11d. pendant l'année.

COMPAGNIE D'ASSURANCES LANCASHIRE—Suite.

Compte du revenu.

COMPTE DE L'INCENDIE.

Primes, déduction faite des réassurances ..	£ 701,278 2 8	Pertes par incendie (déduction faite des réassurances).....	£ 420,744 19 10
		Frais d'administration.....	120,212 8 10
		Commission.....	118,739 13 11
		Taxes d'Etats étrangers.....	11,242 16 4
		Excédent reporté au compte des profits et pertes.....	30,338 3 9
	£ 701,278 2 8		£ 701,278 2 8

COMPTES DES PROFITS ET PERTES.

Solde de l'an dernier.....	£ 3,509 1 8	Dividendes aux actionnaires—	£ 6,824 13 0
Caisse des assurances contre l'incendie et de réserve générale au commencement de l'année	258,000 0 0	Montant payé le 17 novembre 1896	6,824 13 0
Intérêt et dividendes.....	13,236 10 9	“ payable le 24 mai 1897.....	—
Excédent des opérations contre l'incendie.....	30,338 3 9	Caisnes des assurances contre l'incendie et de réserve générale.....	13,649 6 0
		Balance reportée.....	288,000 0 0
			3,434 10 2
	£ 305,083 16 2		£ 305,083 16 2

COMPAGNIE D'ASSURANCES LANCASHIRE—Fm.

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.		ACTIF.	
Capital des actionnaires.....	£ 272,986 0 0	Hypothèques, Royaume-Uni.....	£ 287,694 19 3
Caisse des assurances sur la vie.....	1,099,974 7 1	do hors du Royaume-Uni.....	11,894 17 5
do contre l'incendie et de réserve.....	288,000 0 0	Prêts sur polices.....	40,401 3 10
Balance à reporter.....	3,484 10 2	Placements—	
		Garanties du gouvernement britannique.....	£ 36,730 6 6
		do des colonies.....	69,779 2 0
		do des Etats-Unis.....	146,682 17 6
Reclamations de vie admises, mais non encore payées.....	£ 13,492 4 8	Biens d'Etats et de cités des Etats-Unis.....	22,238 5 3
Pertes par incendie à payer.....	63,226 0 0	Garanties des gouvernements étrangers.....	21,969 9 6
Dividendes dus aux actionnaires.....	7,246 13 0	Bons de cités étrangères.....	12,803 15 0
		Débiteurs de chemins de fer et débiteurs non rachetables.....	349,245 18 8
		Actions privilégiées de chemins de fer et autres	94,885 7 3
		Prêts à des municipalités et conseils de comtés et de districts.....	58,136 9 6
		Edifices et terrains.....	212,744 9 10
		Dépôts à la banque à termes.....	24,308 6 8
		Dépôts à des compagnies étrangères.....	17,155 1 5
		Dépôts aux Etats-Unis.....	11,783 9 7
		Soldes de succursales et d'agences.....	1,078,462 18 8
		Primes à payer au bureau principal.....	166,026 7 1
		Intérêt acquis.....	2,786 18 5
		Argent chez les banquiers.....	10,538 4 0
		Effets en caisse.....	60,554 6 3
			<u>£ 1,658,359 14 11</u>
			<u>£ 1,658,359 14 11</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. BIBBY.

Gérant général et secrétaire—
JOHN M. DOVE.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Opérations commencées au Canada, 4 juin 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit.....	£ 2,000,000	stg.	\$9,733,333 33
do versé.....	245,640	“	1,195,448 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir :—

Bureau de la compagnie, rue Saint-Jacques, coin de la Place-d'Armes, Montréal.....	\$ 88,000 00
Prêts garantis par obligations et hypothèques sur biens-bons au Canada (première hypothèque).....	911,150 00

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Fonds inscrits du Canada, 4 pour 100 (réduits).....	\$ 97,333 33	\$ 104,633 33
do do 4 do	100,000 00	103,750 00
do do 4 do de 1883.....	116,800 00	126,728 00
Chambres de commerce de Montréal, obligations hypothécaires, 1922, 5 pour 100	1,000 00	1,000 00
Débitures de la cité de Montréal, 6 pour 100, savoir :—		
Bons du bur. des écoles protest. de Montréal—Jan., 1906.	10,000 00	11,500 00
Havre de Montréal—Juillet 1906.....	10,000 00	11,350 00
Effets consolidés de la cité de Montréal, 4 pour 100, de 1881..	40,000 00	41,800 00
Bons de la province de Québec.....	194,666 66	207,320 00
Bons de la cité de Sherbrooke.....	30,000 00	30,825 00
Bons de la cité d'Ottawa.....	18,000 00	18,540 00
Bons de la ville de Saint-Henri.....	50,000 00	55,500 00
Bons de la ville d'Outremont.....	50,000 00	51,250 00
Bons de la cité de Winnipeg.....	117,233 00	124,545 97
Bons des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.....	13,000 00	13,452 78
Total, valeurs au pair et vénale.....	\$ 848,032 99	\$ 902,195 08

Reporté à leur valeur vénale (\$402,133.33 au pair étant déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie).....	902,195 08
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, étant la valeur de leur rachat lorsque les prêts ont été faits.....	6,745 70
En caisse au bureau principal au Canada.....	561 24

En caisse aux banques, savoir :—

Banque de Montréal, Montréal.....	\$ 36,123 70
Argent en banque, Victoria, C.-B.....	1,137 83
	\$ 37,261 53
MOINS dû à la banque de Montréal, à Saint-Jean, N.-B.....	54 35

Total.....

37,207 18

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

ACTIF AU CANADA—Suite.

Intérêt dû et acquis.....	14,850 31
Argent entre les mains des agents au Canada.....	29,614 53
Mobilier de bureau, horloge publique, cartes, plans, etc., au bureau de Montréal et aux succursales de Saint-Jean, N.B., (évalués à).....	2,500 00
Total de l'actif au Canada.....	\$1,992,824 04

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies au Canada.....	\$ 13,869 00
do contestées, portées devant les tribunaux au Canada....	18,501 67
do do non portées devant les tribunaux.....	900 00
Montant net des réclamations non réglées au Canada (incendie).....	\$ 33,270 67
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	294,979 69
Caisse des réassurances du département d'assurances sur la vie au Canada.....	100,000 00
Dû et acquis pour appointements, loyer et dépenses générales.....	500 00
Total du passif au Canada.....	\$ 428,750 36

REVENU AU CANADA.

Total de l'argent reçu pour primes.....	\$ 391,868 97
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes....	38,327 80
Montant net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 353,541 17
Reçu en intérêt sur obligations et hypothèques.....	48,567 26
Intérêt et dividendes sur effets, et recettes provenant d'autres sources....	15,951 97
Revenu provenant d'autres sources (loyers).....	2,919 26
Total du revenu en argent au Canada.....	\$ 420,979 66

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$1,843.23).....	\$ 2,065 75
Payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 208,115 84
Moins les réassurances.....	6,048 16
Chiffre net payé pour ces pertes.....	\$ 202,067 68
Total net payé pendant l'année sur sinistres par incendie au Canada.....	\$ 204,133 43
Commission ou courtage.....	55,816 56
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	23,348 21
Taxes au Canada.....	4,029 67
Paiements divers, savoir :—Annonces, \$2,181.66 ; loyer, \$2,275 ; réparations, \$86.80 ; houille et gaz, \$488.29 ; frais de voyage, \$859.00 ; impressions et papeterie, \$1,647.68 ; commissaire des incendies, \$193.13 ; timbres-poste et télégrammes, \$2,075.80 ; change, \$623.35 ; dépenses de bureau, \$1,435.27 ; inspections, \$1,014.05 ; assureurs, \$2,163.02 ; surintendant des assurances, \$182.07 ; auditeur, \$387.50 ; frais de justice, \$89.30 ; pompiers, \$52.00.....	15,753 92
Total des dépenses au Canada.....	\$ 303,081 79

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)....	25,701	\$ 51,140,760	\$ 577,927 59
do délivrées pendant l'année—nouvelles.....	9,521	15,767,137	180,693 08
do do renouvelées.....	9,672	17,411,061	211,294 68
Total.....	44,894	\$ 84,318,958	\$ 969,915 35
A déduire, les polices éteintes.....	18,752	35,542,573	384,762 89
En vigueur à la fin de l'année.....	26,142	\$ 50,776,385	\$ 585,152 46
A déduire, les réassurances.....		1,044,466	11,910 21
En vigueur le 31 décembre 1896.....	26,142	\$ 49,731,919	\$ 573,242 25
Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada . . .	26,142		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$49,731,919 00
Total des primes sur ces polices.....			573,242 25

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu des primes dans la division de l'incendie, déduction faite des sommes payées pour réassurer l'excédent des risques, s'élève à £1,552,835. Les pertes, y compris tout ce qui est nécessaire pour les réclamations survenues jusqu'à la fin de l'année, s'élèvent au chiffre de £839,970. Après avoir pourvu aux dépenses le compte accuse, sans y ajouter l'intérêt, un excédent de £201,934, lequel a été porté à profits et pertes.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

Le compte de profits et pertes, en y ajoutant les profits de la division de l'incendie et l'intérêt acquis sur les fonds autres que ceux de la division des assurances sur la vie, et après avoir déduit ce qui a été payé pour les rentes viagères perpétuelles de 1896 de la *Globe*, 6 pour 100, accuse un solde de £1,141,760. C'est l'intention de payer à même ce montant à compte de la division de l'incendie un dividende de 20 chelins par action ainsi qu'un boni de 11 chelins par action, et à même les profits sur la vie reportés à ce compte pour cet effet à la fin du dernier terme quinquennal un boni de 3 chelins par action, soit en tout 34 chelins par action, exempts de la taxe sur le revenu. Il a été payé à compte le 23 novembre dernier un versement intérimaire de 12 chelins par action, et c'est l'intention d'émettre des mandats pour la balance, soit : 22 chelins par action, payables le 22 mai.

FONDS DE LA COMPAGNIE.

La caisse de la compagnie sera alors comme suit :—

Capital (versé).....	£	245,640
Réserve générale.....	£	1,300,000
Réassurance, division de l'incendie.....		740,000
Profits et pertes après paiement du dividende et du boni pour 1896.....		932,966
		<hr/>
		2,972,966
Fonds des rentes viagères perpétuelles de la <i>Globe</i>		1,102,800
do do et d'assurances sur la vie.....		5,007,301
		<hr/>

COMPTE DE L'INCENDIE.

Chiffre de la caisse des assurances au commencement de l'année.....	£	s.	d.
Primes reçues, déduction faite des réassurances.....	740,000	0	0
Indemnités payées, déduction faite des réassurances.....	1,552,835	3	9
Commission.....	232,463	16	3
Autres paiements, savoir :—	239,060	10	2
Corps de pompiers dans le Royaume-Uni et à l'étranger.....		£	1,389 14 7
Taxes de l'État (étranger).....			24,016 2 11
Solde porté au compte de profits et pertes.....			
Chiffre de la caisse des assurances à la fin de l'année d'après le bilan.....	39,405	17	6
	201,934	18	0
	740,000	0	0
	£2,292,835	3	9

Autres paiements, savoir :—
 Corps de pompiers dans le Royaume-Uni et à l'étranger.....
 Taxes de l'État (étranger).....

Solde porté au compte de profits et pertes.....
 Chiffre de la caisse des assurances à la fin de l'année d'après le bilan.....

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

SSolde du compte de l'an dernier.....	£	s.	d.
SSIntérêt et dividendes non portés à d'autres comptes.....	953,788	1	5
SSPris du fonds des assurances contre l'incendie.....	173,044	15	8
SSEmoluments sur transferts.....	201,934	18	0
	32	2	0
	£1,327,799	17	1
Montant payé en 1896 aux porteurs de rentes viagères perpétuelles de la <i>Globe</i>	49,626	0	0
Moins la taxe sur le revenu.....	1,654	4	0
Solde du dividende de 1895, payé le 29 mai 1896.....	47,971	16	0
Change.....	135,102	0	0
Solde.....	2,965	4	10
Dividende intérimaire pour l'année 1896, payé le 23 novembre.....	73,692	0	0
*Écarté au compte de l'an dernier.....	1,068,068	16	3
	1,141,760	16	3
	£1,327,799	17	1

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.		ACTIF.	
Capital des actionnaires.....	£	s.	d.
Fonds des assurances sur la vie :—	245,640	0	0
<i>Liverpool and London and Globe</i>	£ 3,391,481	15	0
<i>Globe</i>	186,197	11	10
	3,577,679	6	10
Fonds de réserve générale.....	1,420,088	16	7
Fonds de réassurances (incendie).....	3,533	15	5
Profits et pertes.....	1,300,000	0	0
Autres fonds, savoir :—	740,000	0	0
fluctuation des placements.....	1,068,068	16	3
Fonds des assurances, perpétuelles contre l'incendie.....	182,764	15	3
Obligat. envers les porteurs de rentes viagères de 6 p. 100 de la <i>Globe</i> , £49,626 par année, payable à perpétuité et ne comportant pour la compagnie aucune obligation de rachat, le paiement de l'annuité étant garanti collectivement par la caisse de garantie de un million sterling, compris dans l'énumération de l'actif de cette société, évalué à.....	69,729	3	1
Déclaration en vertu de polices d'assurances sur la vie, admises, mais non payées.....	182,764	15	3
<i>Liverpool and London and Globe</i>	69,729	3	1
Autres sommes dues par la Cie.....			
Effets payables.....			
Dividendes dus et impayés.....			
Montant dû aux compagnies d'assurances contre l'incendie.....			
Dettes courantes de la compagnie.....			
	£193,444	16	6
	£9,956,421	12	1

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£	s.	d.
do hors du Royaume-Uni.....	383,091	4	11
do do.....	1,050,102	9	1
Prêts sur polices de la compagnie.....	152,630	16	2
Placements :—			
Effets du gouvernement britannique.....	119,452	3	0
do des gouvernements fédéral et d'État aux États-Unis.....	401,530	16	5

Capital des actionnaires.....
 Fonds des assurances sur la vie :—
Liverpool and London and Globe.....
Globe.....
 Fonds de réserve générale.....
 Fonds de réassurances (incendie).....
 Profits et pertes.....
 Autres fonds, savoir :—
 fluctuation des placements.....
 Fonds des assurances, perpétuelles contre l'incendie.....
 Obligat. envers les porteurs de rentes viagères de 6 p. 100 de la *Globe*, £49,626 par année, payable à perpétuité et ne comportant pour la compagnie aucune obligation de rachat, le paiement de l'annuité étant garanti collectivement par la caisse de garantie de un million sterling, compris dans l'énumération de l'actif de cette société, évalué à.....
 Déclaration en vertu de polices d'assurances sur la vie, admises, mais non payées.....
Liverpool and London and Globe.....
 Autres sommes dues par la Cie.....
 Effets payables.....
 Dividendes dus et impayés.....
 Montant dû aux compagnies d'assurances contre l'incendie.....
 Dettes courantes de la compagnie.....

Effets de municipalités aux États-Unis.....	195,317	8	7
Effets de gouvernements et d'États coloniaux.....	384,032	2	9
Effets de municipalités coloniales.....	143,987	7	11
Effets de gouvernements étrangers.....	15,439	18	4
Débiteurs de ch. de fer et autres, et nében. non rachetables.....	2,544,640	0	6
Actions de ch. de fer (dont £4,617 10s. 7d. sont ordinaires).....	1,463,692	7	11
Actions de banques.....	1,17,598	13	8
Édifices, y compris les bur. en partie occupés par la compagnie.....	1,081,908	18	4
Terrain.....	13,641	9	0
Constituts.....	34,674	14	4
Intérêts voyageurs et rentes viagères.....	£321,008	11	10
Droits éventuels de réversions.....	45,361	12	5
366,370	4	3	
*Solde des agents.....	£113,872	10	11
*Primes à percevoir.....	224,053	2	11
Intérêt à percevoir, acquis mais non échu.....			
Argent—			
En dépôt.....	£284,398	6	4
En caisse ou en comptes courants aux banques.....	249,065	13	1
Autre actif—			
Prêts sur intérêts voyageurs, rentes viagères et droits éventuels de réversions.....	£211,291	13	1
Prêts sur débiteurs de chemins de fer et autres, actions et effets.....	101,683	13	3
Prêts à des corporations locales ou à des comtés dans le Royaume-Uni.....	176,691	6	4
Prêts sur garanties personnelles.....	Nil.		
Montant dû à la compagnie.....	3,289	16	9
	492,356	9	5
<i>Globe.</i>			
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£ 36,000	0	0
Édifices, y compris les bureaux en parties occupées par la compagnie.....	113,271	5	10
Annuités, dont la compagnie est la crédit-rentière.....	42,173	10	8
	193,444	16	6
	£9,956,421	12	1

*Le solde ci-dessus sera réduit à £982,966 16s. 3d. par le paiement du solde de 1896, dividende du 22 mai. †Soit la partie non perçue du revenu du trimestre finissant à la date à laquelle ces comptes ont été préparés; recouvrée depuis.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *LONDON*
AND LANCASHIRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—DUNCAN GRAHAM.

Gérant—CHARLES G. FOTHERGILL.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agent au Canada—ALFRED WRIGHT.

Bureau principal au Canada—Toronto.

(Etablie le 10 décembre 1861. Opérations commencées au Canada en avril 1880.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$ 12,166,666 67
do souscrit.....	10,353,833 33
Capital versé.....	1,035,383 33

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

Effets du Canada 4 pour 100.....	\$ 107,066 67
do 3 do.....	29,200 00
Déposé au crédit du receveur général, au pair.....	\$ 136,266 67
Argent en caisse au bureau principal.....	7,042 33
Argent dans la banque Dominion, Toronto.....	2,560 32
Montant d'argent entre les mains des agents au Canada.....	7,767 66
Dépôt spécial à la Cie de Prêts et d'Epargnes <i>Union</i>	70,000 00
Total de l'actif au Canada.....	\$ 223,636 98

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités dues mais non encore payées (datant d'années antérieures).....	\$ 65 00
do do réclamées mais non établies (dont \$5.85 datent d'années antérieures).....	1,127 32
do do rapportées ou supposées mais non réclamées.....	25 00
do do contestées (non portées devant les tribunaux).....	58 00
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada....	\$ 1,275 32
Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	138,859 37
Total du passif au Canada.....	\$ 140,134 69

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 219,920 76
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	24,660 61
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 195,260 15
Intérêt à la banque et sur dépôt spécial.....	2,594 10
Intérêt sur dépôt payé directement au bureau principal.....	5,158 67
Total du revenu au Canada.....	\$ 203,012 92

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LONDON AND LANCASHIRE.

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus durant les années précédentes, (estimés dans le dernier état à \$4,168.60).....	\$ 3,481 77
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 85,692 56
A déduire—reçu pour réassurances.....	166 51
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	<u>\$ 85,526 05</u>
Chiffre net payé pour sinistres durant l'année au Canada.....	\$ 89,007 82
Commission ou courtage, y compris commission sur les profits.....	35,899 65
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	5,831 58
Taxes.....	2,375 85
Tous autres frais au Canada, savoir:—Annonces, \$314.40; loyer, \$924.96; cartes et plans, \$712.10; inspection et frais de voyage, \$1,641.37; divers, \$657.36; papeterie et impressions, \$1,183.64; frais de port, télégrammes et frais de messagerie, \$1,281.96; associations des assureurs, \$1,087.82; dépenses de bureau \$307.45; droit, \$177.42.....	8,288 48
Total des dépenses au Canada.....	<u>\$ 141,403 38</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du der- nier état.....	17,729	\$ 20,694,526	\$ 256,883 07
Polices délivrées durant l'année (nouvelles).....	11,153	9,873,980	120,119 62
do do (renouvelées).....	4,316	7,869,398	99,539 54
Total.....	<u>33,198</u>	<u>\$ 38,437,904</u>	<u>\$ 476,542 23</u>
A déduire, les polices éteintes.....	11,644	15,245,969	194,427 57
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	21,554	\$ 23,191,935	\$ 282,114 66
A déduire, les réassurances.....	621,947	7,299 78
En vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>21,554</u>	<u>\$ 22,569,988</u>	<u>\$ 274,814 88</u>
Nombre total des polices en vigueur en Canada à cette date....	21,554		
Chiffre total de ces polices.....	\$ 22,569,988 00		
Total des primes sur ces polices.....	<u>274,814 88</u>		

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes nettes de l'année, déduction faite des sommes payées à d'autres bureaux pour diminuer le passif de la compagnie, se sont élevées à £836,165 8s. 9d., contre £847,094, 16s. 7d. l'année précédente.

Les pertes nettes par incendies, y compris une somme suffisante pour couvrir toutes celles qui n'étaient pas définitivement établies lors de la clôture des comptes, s'élèvent à £459,589. 15s. 4d.

L'excédent provenant des opérations de l'année après avoir pourvu à toutes les dépenses, commissions, dettes véreuses, dépréciations et tous autres frais, s'élève à £84,000. 0s. 6d., auquel chiffre il faut ajouter £36,116. 10s. 1d. d'intérêt sur les placements, etc., ce qui porte le total des profits pendant l'année à £120,919. 10s. 7d.

Les directeurs se proposent de payer, le 7 du mois prochain, un dividende de 7 chelins par action, exempt de la taxe sur le revenu, ce qui fera avec le dividende intérimaire de 3 chelins par action, payé en novembre dernier, une distribution totale de £42,550, ou 20 pour 100 sur le capital versé.

LONDON AND LANCASHIRE—*Fin.*

Après avoir donné suite à ce qui précède, la situation financière de la compagnie sera comme suit :—

Plein capital souscrit	£	s.	d.
Dont il a été versé	2,127,500	0	0
Caisse de réserve et de réassurances	£ 600,000	0	0
Balance reportée	273,194	7	7
	<u>873,194</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

COMPTÉ DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

£ s. d.			£ s. d.				
Primes d'assurances contre les incendies (moins les réassurances)..	836,165	8	9	Pertes par incendie payées et im- payées	459,589	15	4
Dividendes et intérêts	36,116	10	1	Commission, y compris la commis- sion éventuelle sur les opérations de 1896	140,656	2	8
				Taxe sur le revenu et taxe d'États étrangers et de colonies	13,703	9	6
				Frais d'administration au siège so- cial, dans les succursales et à l'étranger, et toutes autres dé- penses	137,416	0	9
				Solde reporté à la caisse générale	120,916	10	7
	<u>£ 872,281</u>	<u>18</u>	<u>10</u>		<u>£ 872,281</u>	<u>18</u>	<u>10</u>

BILAN.

PASSIF.

Capital, 85,100 actions de £25 chaque, £2 10ch. par action versée	£	s.	d.
Réclamations pour pertes par incendie en voie de règlement	212,750	0	0
Dividendes non réclamés	38,357	14	3
Effets à payer	223	15	0
Solde des comptes de réassurances avec d'autres bureaux—incendie	12,515	9	9
Solde des agents étrangers et divers autres créanciers	14,750	10	11
Fonds de réserve et de réassurances	39,834	16	2
Fonds général—	600,000	0	0
Solde du dernier compte	£ 224,612	17	0
Moins—dividende déclaré le 7 mai 1896	29,785	0	0
	<u>£ 194,827</u>	<u>17</u>	<u>0</u>
D'après le dernier rapport	120,916	10	7
Ajouter—solde à l'avoir du compte des recettes et dépenses en 1896	<u>£ 315,744</u>	<u>7</u>	<u>7</u>
	12,765	0	0
Moins—le dividende intérimaire payé le 5 novembre 1896	<u>302,979</u>	<u>7</u>	<u>7</u>
	<u>£1,221,411</u>	<u>13</u>	<u>8</u>

ACTIF.

Effets possédés par la compagnie à Liverpool, Londres, Br ^{istol} , Dublin, New-York et les colonies, libre d'hypothèques	£	s.	d.	£	s.	d.
Part de propriétaires dans divers édifices du corps de sauvetage	184,976	5	11	193,417	0	2
Argent chez les banquiers et en dépôts	8,440	14	3	109,172	5	10
Effets à recevoir				777	17	4
Effets privilégiés de chemin de fer britanniques	133,880	15	1			
Obligations des docks et du havre de la Mersey	42,509	8	10			
Caisse d'emprunt des États-Unis et autres sûretés américaines de 1 ^{re} classe	463,339	9	10			
Obligations de colonies, et actions inscrites	24,108	3	8			
Garanties du gouvernement des colonies	40,820	16	0			
do do à l'étranger	19,484	17	9			
Débitures de chemins de fer à l'étranger	30,084	12	6			
Hypothèques sur résidences (1 ^{re} hypothèque)				754,228	3	8
Solde des succursales et agences britanniques	45,261	10	8	22,962	9	1
do do à l'étranger	81,434	19	6			
Primes directes impayées	3,442	14	9			
				<u>193,139</u>	<u>4</u>	<u>11</u>
Intérêt acquis et divers débiteurs				10,714	12	8
				<u>£1,221,411</u>	<u>13</u>	<u>8</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. W. CAMPBELL.

Gérant du département des incendies—

JAMES CLUNES.

Siège social—N° 7 Royal Exchange, Londres, E.C., Angleterre.

Agent et gérant au Canada—E. A. LILLY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal

(Constituée en corporation le 22 juin 1720. Opérations commencées au Canada, 1^{er} mars 1862.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	\$4,363,210 00
Capital versé.....	2,181,605 00

ACTIF AU CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Effets de la corporation de Montréal.....	\$ 167,000 00	\$ 170,340 00
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 170,340 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....		2,310 55
A la banque Union du Canada.....		3,075 22
Solde des agents au Canada.....		8,025 55
Total de l'actif au Canada.....		\$ 183,751 32

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non dues.....	\$ 4,195 00	
do do réclamées mais non établies.....	4,900 00	
do do contestées devant les tribunaux.....	3,000 00	
Chiffre net des réclamations non réglées au Canada.....		\$ 12,095 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....		93,823 74
Réserve des réassurances du département des assurances sur la vie.....		12,322 81
Total du passif au Canada.....		\$ 117,741 55

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut reçu pour primes.....	\$ 156,253 48	
A déduire, les réassurance, rabais, déductions et remboursements de primes.....	21,257 76	
Total net de l'argent reçu pour primes contre l'incendie.....		\$ 134,995 72
Total net de l'argent reçu pour primes d'assurances de navigation intér.....		835 38
Intérêt sur le dépôt de \$167,000, au crédit du receveur général, payé au bureau principal en Angleterre.....		6,680 00
Total du revenu au Canada.....		\$ 142,511 10

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$5,288).....	\$ 4,833 11	
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 59,192 79	
Moins les réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage.....	1,640 17	
Chiffre net payé pendant l'année sur ces sinistres.....	\$ 57,552 62	

*De cette somme, \$50,000 sont à compte de l'assurance sur la vie et déposées au crédit du receveur général.

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON—Suite.

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.	\$	62,385	73
Payé durant l'année pour pertes dans la navigation intérieure du Canada.		554	36
Commission ou courtage.		19,842	33
Appointements, honoraires et autres paiements aux employés au Canada.		9,102	83
Taxes au Canada (y compris \$50 au département de la marine).		2,902	76
Tous autres paiements au Canada, savoir :—			
Loyer, \$1,762.71 ; dépenses de bureau, \$424.98 ; timbres-poste, mes-			
sageries et télégrammes, \$975.65 ; impressions et papeterie,			
\$944.57 ; dépenses pour le tarif, \$973.61 ; plans de ville, \$515.25 ;			
frais de voyage, \$1,391.40 ; annonces, \$376.16 ; commissions,			
département de la marine, \$113.28.		7,477	61
Total des dépenses au Canada.	\$	102,265	62

RISQUES ET PRIMES.

	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.	\$ 17,793,211	\$ 180,749 38
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.	8,082,307	79,777 10
do do renouvelées.	6,587,257	70,621 29
Total.	\$ 32,462,775	\$ 331,147 77
A déduire, polices éteintes.	14,115,596	145,092 14
En vigueur à la fin de l'année (brut).	\$ 18,347,179	\$ 186,055 63
A déduire, les réassurances.	653,236	6,339 93
En vigueur le 31 décembre 1896.	\$ 17,693,943	\$ 179,715 70

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Polices entreprises pendant l'année (brut).	\$ 263,680	\$ 835 38
A déduire, les polices éteintes.	263,680	835 38

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. . Pas de rapport.

Montant net des polices en vigueur. \$17,693,943 00

Total des primes sur ces polices. 179,715 70

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

Le revenu des primes d'assurances contre l'incendie pour l'année, déductions faites des réassurances et remises, s'est élevé à £397,097 7s. 6d., et les pertes, y compris une ample prévision pour toutes les réclamations, jusqu'au 31 décembre 1896, à £186,064 14s. 8d.

Le solde au crédit du fonds des assurances contre l'incendie le 31 décembre 1896, après avoir transféré £50,000 au compte des profits et pertes, s'élevait à £662,491 12s. 7d.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES MARITIMES.

Les primes nettes reçues durant l'année se sont élevées à £291,908 3s. 1d. Les pertes payées et à payer pour 1896 et les années précédentes ont été de £267,317 17s. 9d. Le solde au crédit de la caisse des assurances maritimes s'élevait, le 31 décembre 1896, à £230,905 5s. 3d.

PROFITS ET PERTES.

Le montant au crédit de ce compte le 31 décembre 1896, était de £135,134 18s. 9d. et le conseil de direction recommande de payer à même cette somme un dividende de 20 pour 100, soit £2 10s. 0d. par action, comme suit :—£1 15s. 0d. le 1^{er} avril, et la balance de 15s. le 1^{er} octobre.

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON—Suite.

COMPTE D'INCENDIE.

1895. 31 déc.	Montant de la caisse des assur. contre l'inc. à cette date.	1896. 31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassur. et sauvet.	£ s. d.
1896. 31 déc.	Primes, déduct. faite des réassur. et des remboursements.	1896. 31 déc.	Frais d'administration (répartis).....	186,064 14 8
	Intérêt et dividendes..... £20,510 1 4		Commission.....	70,587 16 9
	MOINS—Taxe du revenu..... 54116 2		Dettes véreuses.....	65,422 17 6
			Bénéfices portés au compte des profits et pertes.....	79 2 2
			Montant de la caisse des assurances contre l'incendie à cette date, d'après le bilan.....	50,000 0 0
				662,491 12 7
				<u>£1,034,646 3 8</u>

COMPTE DE MARINE.

1895. 31 déc.	Montant de la caisse des assurances marit. à cette date..	1896. 31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassurances et sauvetage pour 1896 et les années précédentes.....	£ s. d.
1896. 31 déc.	Primes, déduction faite du courtage, de l'escompte, des réassurances et des remboursements de primes.....	1896. 31 déc.	Frais d'administration (répartis).....	267,317 17 9
	Intérêt et dividendes..... £ 7,960 17 8		Commission des agents.....	38,774 17 4
	MOINS—Taxe du revenu..... 210 6 1		Dettes véreuses.....	6,008 9 2
			Montant de la caisse des assurances maritimes à cette date, d'après le bilan.....	763 1 3
				230,905 5 3
				<u>£ 539,369 10 9</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

1895. 31 déc.	Solde de compte à cette date.....	1896. 31 déc.	Dividendes aux actionnaires.....	£ s. d.
1896. 31 déc.	Intérêt et dividendes qui n'ont pas été portés à d'autres comptes..... £ 29,548 1 3	1896. 31 déc.	Taxe du revenu.....	89,655 0 0
	MOINS—Taxe du revenu..... 780 11 3		Solde, d'après le bilan.....	1,235 3 2
				135,134 13 9
				<u>£ 226,025 1 11</u>

Transféré des assurances sur la vie—	15,778 6 5
Sans participation.....	£ 10,548 12 7
Avec participation.....	5,229 13 10
Transféré des assurances contre l'incendie.....	50,000 0 0
Emolument de transférés.....	29 17 6
	<u>£ 226,025 1 11</u>

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON—*Fin.*

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.		ACTIF.	
£	s. d.	£	s. d.
Capital des actionnaires, £896,550, sur lequel il a été versé.....	448,275	0	863,119
Fonds de réserve générale.....	310,000	0	476,779
Caisse des assurances sur la vie—			16,538
Sans participation.....	669,206	14	1
Avec participation.....	1,391,290	17	4
Caisse des assurances contre l'incendie.....	2,060,497	11	5
do	662,491	12	7
maritimes.....	230,905	5	3
Profits et pertes.....	135,134	18	9
	£ 3,847,304	8	0
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie admises, mais non payées.....	28,613	0	0
Pertes par incendie impayées.....	34,149	1	2
Pertes sur sinistres maritimes impayées.....	2,181	14	8
Dividendes aux actionnaires.....	17,071	5	0
Taxe sur le revenu impayée.....	562	16	0
Primes (incendie) dues à d'autres compagnies.....	11,408	0	9
Primes, sinistres maritimes, dues à d'autres compagnies.....	9,600	4	4
Caisse d'épargnes des employés.....	5,879	13	9
Intérêt reçu mais non encore dû.....	307	16	8
	109,773	12	4
			208,222
			38,797
			198,675
			162,133
			884,911
			405,888
			57,005
			144,231
			67,960
			1,108
			4,108
			1
			2
			0
			8
			0
			1
			3
			5
			0
			0
			5
			10
			9
			4
			10
			14
			4
			11
			9
			4
			13
			4
			Nil.
			40,620
			15
			4
			371
			8
			1
			2,808
			16
			7
			£
			49,417
			12
			4
			54,276
			19
			7
Effets à recevoir.....			103,694
do			11
Timbres de polices.....			13,108
			4
			8
			388
			2
			10
			£3,957,078
			0
			4

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....

Prêts sur taxes parlementaires.....

Prêts sur loyers.....

Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....

Prêts sur polices d'assurances sur la vie de cette corporation.....

Prêts sur effets de chemins de fer et autres garanties.....

Placements:—

 Effets du govern. britannique, savoir:—

 £201,256 7s. 8d. d'effets.....

 4 pour 100 garantis du governem. turc.....

 Effets du gouvernement des colonies.....

 Effets de gouvernements étrangers.....

 Effets municipaux.....

 Débentures de ch. de fer et autres débet. non rachetables.....

 Effets de chemins de fer privilégiés et ordinaires.....

 Garanties du chemin de fer des Indes.....

 Constituts.....

 Réversions.....

 Intérêts voyageurs.....

 Propriétés.....

Soldes des agents:—

 Comptes des assurances sur la vie.....

 do contre l'incendie.....

 do maritime.....

Prêts sur biens-meubles.....

Primes impayées.....

Intérêts impayés.....

Primes (incendie) dues par d'autres compagnies.....

Argent:—

 En dépôt.....

 En caisse et en compte courants.....

Effets à recevoir.....

Timbres de polices.....

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE DE LONDON, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS E. ROBSON.

Secrétaire et agent en chef—
D. C. MACDONALD.

Bureau principal—London, Ontario.

(Compagnie constituée en corporation en 1859 par l'Acte concernant les compagnies, d'assurances mutuelles, ch. 52 des Statuts révisés du Haut-Canada ; acte modifié en 1863 par le 27^e Vic., ch. 52 ; constituée en corporation en 1878 par l'acte fédéral 41 Vic., ch. 40. Organisée et opérations commencées au Canada, A.D. 1859.)

CAPITAL.

Compagnie d'assurances mutuelle, n'ayant aucun actionnaire, mais composée seulement de sociétaires qui sont les assurés, et qui ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leurs billets de primes d'assurances.

ACTIF.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie \$ 14,110 81

Débetures municipales et de compagnies de prêts possédées par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débetures de la cité de Saint-Thomas	\$ 22,600 00	\$ 25,092 50
* do ville de Tilsonburg	6,500 00	7,426 25
* do <i>Ontario Loan and Debenture Company.</i>	13,260 00	13,260 00
* do <i>Huron and Erie Loan and Savings Co.</i>	13,260 00	13,260 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	\$ 55,620 00	\$ 59,038 75

Reporté à la valeur vénale	59,038 75
Argent en caisse et au bureau principal	1,723 52
Intérêt acquis sur les débetures	402 67
Solde des agents	9,124 56
Billets à recevoir	275 35

(Montant passé échéance, \$175.35.)

Billets de primes en portefeuille	\$ 471,762 16
À déduire, le montant payé sur ces billets	168,135 70
	303,626 46

(Total réparti sur billets de primes, \$232,744.90.)

Mobilier du bureau 1,489 41

Total de l'actif \$ 389,791 53

* Déposé au crédit du receveur général.

MUTUELLE DE LONDON—*Suite.*

PASSIF.

Chiffre net des pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû.....	\$ 6,709 86
do réclamaçons rapportées ou supposées, mais non réclamées....	14,017 32
	<u>\$ 20,727 18</u>
do des pertes contestées, devant les tribunaux.....	1,100 00
Total net du chiffre des réclamations non réglées au Canada	\$ 21,827 18
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	337,536 12
Découvert à la banque Molson.....	1,937 49
Emprunté à la banque Molson.....	20,000 00
	<u>\$ 381,300 79</u>
Total du passif.....	\$ 381,300 79
Excédent de l'actif sur le passif	<u>\$ 8,490 74</u>

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 91,582 09
Reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes (brut).....	82,431 20
	<u>\$ 174,013 29</u>
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 174,013 29
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	2,682 74
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$ 171,330 55
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et encore impayés, \$154,000.06)	
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets et d'autres sources.....	3,043 47
Divers, savoir:—Emoluments de transfert, \$388.96; permis d'employer des batteuses à vapeur, \$5; loyer, \$353	746 96
Total du revenu.....	<u>\$ 175,120 98</u>

DÉPENSES.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$23,420.19).....	\$ 22,611 44
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	103,089 14
A déduire, les réassurances.....	62 29
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....	<u>\$ 103,026 85</u>
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 125,638 29
Commission ou courtage	30,034 80
Taxes	477 06
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	17,844 56
Divers paiements, savoir:—Commission des banques, \$52.81; frais judi- ciaires, \$2,029.59; timbres-poste, \$1,233.97; timbres-poste des agents, \$657.36; impressions, annonces et papeterie, \$2,198.62; inspection du gouvernement, \$94.92; intérêt, \$1,280.09; escompte sur timbres, etc., \$63.75; eau, combustible et éclairage, \$182.67; permis du gou- vernement d'Ontario, \$100; dépenses de l'association des assureurs, \$67.45; menues dépenses, télégrammes, téléphone, messagerie, etc., \$575.19.....	8,536 42
Total des dépenses	<u>\$ 182,531 13</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MUTUELLE DE LONDON—Fin.

COMPTE DE CAISSE.

Dr.		1896.	Av.
1895.		31 déc.—	
31 déc.—Solde en caisse et en banques à cette date.....\$	494 15	31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-haut.....	\$ 182,531 13
1896.			
31 déc.—Revenu comme ci-haut.....	175,120 98	Remboursement de l'argent emprunté.....	13,297 97
Emprunté durant l'année.....	21,937 49	Solde en caisse et en banque à cette date.....	1,723 52
	<u>\$ 197,552 62</u>		<u>\$ 197,552 62</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	43,250	\$ 49,620,544	\$ 616,682 12
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées.....	16,716	20,347,980	256,677 39
Total.....	59,966	\$ 69,968,524	\$ 873,359 51
A déduire, les polices éteintes.....	15,044	18,878,029	217,934 93
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année.....	44,922	\$ 51,090,495	\$ 655,424 58
A déduire, les réassurances.....		303,459	2,526 50
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>44,922</u>	<u>\$ 50,787,036</u>	<u>\$ 652,898 08</u>
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....	44,922		
Chiffre total net des polices en vigueur.....			\$50,787,036 00
Total des primes sur ces polices.....			<u>652,898 08</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *MANCHESTER*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS BARHAM FOSTER.

Secrétaire et gérant—WILLIAM LEWIS.

Siège social—Manchester, Angleterre.

Agent au Canada—JAMES BOOMER.

Bureau principal au Canada—TORONTO.

(Etablie le 21 juin 1824. Opérations commencées au Canada le 20 mai 1890.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$9,733,333	33
Chiffre versé en argent.....	973,333	33

ACTIF AU CANADA.

Effets, bons et débetures :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 3½ pour 100.....	\$ 102,200	\$ 108,332
do do 4 do	100,000	108,500
Total de la valeur au pair et de la valeur vénale..	\$ 202,200	\$ 216,832

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 216,832	00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	17,875	83
Argent dans la banque Molson, Toronto.....	11,976	51
Argent entre les mains des agents au Canada.....	4,980	09
Diagrammes d'assurances.....	3,000	00
Mobilier du bureau et garnitures.....	500	00
Total de l'actif au Canada.....	\$ 255,164	43

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non échues.....	\$ 7,719	15
do réclamées mais non établies.....	375	90
do rapportées ou supposées mais non réclamées.....	3,474	91
do contestées—en litige (datant d'années antérieures).....	1,980	00
do do non devant les tribunaux.....	1,500	00
Chiffre net des réclamations non réglées.....	\$ 15,047	96
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	128,547	31
Dû pour réassurances et autres comptes.....	1,336	70
Total du passif au Canada.....	\$ 144,931	97

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 215,029 78
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	28,060 35
<hr/>	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$ 186,969 43
Intérêt sur dépôt entre les mains du receveur général payé directement à la compagnie-mère en Angleterre.....	7,577 00
Intérêt sur dépôts en banque.....	103 21
<hr/>	
Total du revenu au Canada.....	<u>\$ 194,649 64</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$7,203.85).....	\$ 7,003 65
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances.	699 14
<hr/>	
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année.....	<u>\$ 6,334 51</u>
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$ 102,583 52
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances.....	1,751 52
<hr/>	
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année.	<u>\$ 100,832 00</u>
<hr/>	
Montant payé pour pertes par incendie au Canada pendant l'année.....	\$ 107,166 51
Commission ou courtage au Canada.....	30,583 91
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	14,814 22
Taxes au Canada.....	2,383 47
Divers, savoir :—Papeterie et impressions, \$976.45 ; frais de voyage et inspection, \$1,822.61 ; annonces et abonnements, \$912.88 ; timbres- poste télégrammes et messageries, \$1,406.16 ; dépenses de bureau, \$585.79 ; frais judiciaires, \$464.86 ; cartes et plans, \$937.75 ; associa- tions d'assureurs, \$1,076.09 ; loyers, \$1,877.00.....	10,059 59
<hr/>	
Total des dépenses au Canada.....	<u>\$ 165,007 70</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$ 22,116,845	\$ 277,084 69
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	9,998,058	118,573 08
do do renouvelées.....	6,823,440	95,672 79
<hr/>		
Total.....	\$ 38,938,343	\$ 491,330 56
A déduire, les polices éteintes.....	18,308,502	229,544 12
<hr/>		
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$ 20,629,841	\$ 261,786 44
A déduire, les réassurances.....	517,630	6,637 34
<hr/>		
En vigueur au 31 décembre 1896.....	<u>\$ 20,112,211</u>	<u>\$ 255,149 10</u>
<hr/>		
Nombre total des polices en vigueur à cette date..... (Pas de rapport).		
Chiffre total de ces polices.....	\$20,112,211 00	
Total des primes sur ces polices.....	<u>255,149 10</u>	

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le chiffre net des primes s'est élevé à £731,487 13s. 5d. Les pertes, après avoir fait ample provision pour toutes réclamations non réglées, ont été de £434,523 5s. 4d., soit 59·4 pour 100.

COMPTE DE L'INCENDIE ET DU REVENU.

Après avoir payé toutes les dépenses, commissions et taxes, le compte de la division de l'incendie pour l'année s'est clos avec un surplus de.....	£	42,198	5	7
Le revenu provenant de l'intérêt, etc., sur placements a donné.....		21,308	8	10
		<hr/>		
Solde porté à la caisse.....	£	63,506	14	5

DIVIDENDE.

Il a été payé en septembre dernier un dividende intérimaire de 2 chelins par action, et les directeurs recommandent par le présent rapport de payer un autre dividende au même taux pour le dernier semestre, ainsi qu'un boni de 2 chelins par action, soit 15 pour 100 pour l'année.....	£	30,000	0	0
Dividende et intérêt payés et acquis sur les actions et bons des compagnies <i>Times Mutual, Sprinkler et Cambridge</i>		3,666	13	4
Montant rayé de la valeur de la propriété de la compagnie d'après le grand-livre.....		1,744	13	9
		<hr/>		
		35,411	7	1
Ce qui permettra d'ajouter à la caisse (après avoir pourvu au dividende ainsi que mentionné plus haut) la somme de.....	£	28,095	7	4

Les présents comptes comprennent les affaires d'à-peu près six mois des compagnies d'assurances contre l'incendie *Times Mutual, Sprinkler et Cambridge* transférées à la Manchester, et l'actif remis par elle, £30,000, est inclus dans le bilan.

Le capital et la caisse de réserve s'élèvent actuellement à la somme de £754,282 12s. 9d.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—*Fina.*

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
REVENU.				DÉPENSE.			
Primes nettes.....	731,487	13	5	Pertes par incendies payées et à régler.....	434,523	5	4
Intérêt et dividendes.....	21,308	8	10	Commissions et dépenses des agents.....	132,853	18	2
				Taxe d'Etat, en Angleterre, à l'étranger et dans les colonies.....	13,511	0	3
				Frais d'administration, siège social et succursales au pays et à l'étranger.....	106,296	4	1
	<u>£ 752,796</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	Solde à reporter.....	£ 689,289	7	10
					63,506	14	5

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
PASSIF.				ACTIF.			
Compte de capital—100,000 actions, £2 par action versés.....	200,000	0	0	Obligations et autres débentures de chemins de fer.....	249,026	7	5
Montant reporté de l'an dernier.....	£ 486,187	5	5	Bons enregistrés du gouvernement des Etats-Unis, 4 pour 100.....	96,842	18	7
Solde de compte du revenu reporté.....	63,506	14	5	Obligations municipales.....	106,435	2	3
	<u>£ 559,693</u>	<u>19</u>	<u>10</u>	Actions de chemins de fer anglais et autres.....	23,924	9	10
Moins dividende intérimaire, payé en septembre et divid. des comp. <i>Times Mutual</i> et <i>Cambridge</i> ...£ 11,500 0 0				Effets inscrits du gouvernement du Canada.....	48,785	8	1
Dividende et boni payables le 2 avril 1897.....	20,000	0	0	do Cap de Bonne-Espérance, 3½ pour 100.....	9,853	6	0
Intérêt dû et acquis sur les bons de la <i>Times Mutual</i> , etc.....	2,166	13	4	Emprunt 5 pour 100 du gouvernement du Transvaal.....	5,257	11	0
Mont. biffé de la valeur de la prop. de la compag. d'après le B-livre.....	1,741	13	9	Rentes en or 4 pour 100 du gouvernement autrichien.....	8,710	0	0
Fonds de réserve.....	<u>35,411</u>	<u>7</u>	<u>1</u>	Actions rachetables 4 pour 100 du gouvernement espagnol.....	628	8	2
				Hypothèques sur biens-fonds (avec marge suffisante) et prêts à court avis.....	17,635	0	0
Total.....	£ 724,282	12	9	Intérêt acquis, mais non échu.....	6,087	11	0
Divers porteurs d'obligations—				Maisons et terrains, Manchester et Londres, etc.....	44,221	10	11
<i>Times Mutual</i> , bons 10 pour 100, série A.....£ 10,000 0 0				Solde entre les mains des agents et des succursales (en Angleterre et à l'étranger).....	101,551	8	7
* <i>Cambridge</i> , bons 10 pour 100, série B.....	10,000	0	0	Soldes dus par d'autres compagnies.....	61,047	12	4
<i>Sprinkler</i> , bons 10 pour 100, série C.....	10,000	0	0	Primes impayées.....	36,786	3	0
Pertes à payer.....	30,000	0	0	Argent chez les banquiers et en caisse.....	52,550	2	11
Autres obligations.....	86,053	5	10				
Dividende et boni du dernier semestre, payables aux actionnaires le 2 avril 1897, ainsi qu'indiqué plus haut.....	4,007	1	5				
	<u>20,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>				
	£ 864,843	0	1				

* Y compris des bons au montant de £47 10s. qui seront émis.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *MERCANTILE*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM A. SIMS.

Secrétaire et agent-chef—JAS. LOCKIE.

Bureau principal—Waterloo, Ont.

(Constituée en corporation par l'acte d'Ontario, 37 Vic., ch. 87, 1874; modifié par 55 Vic., ch. 101 (Ontario), 1892. Opérations commencées au Canada le 1^{er} novembre 1875.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$ 500,000 00
do souscrit.....	250,000 00
do argent.....	<u>50,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Effets, obligations et débetures, savoir :—

	Valeur.	
* Débetures de Thorold.....	\$ 5,276 33	
* do de Leamington.....	9,798 10	
* do d'Arthur.....	5,000 00	
* do de Thamesville.....	3,722 00	
* do de Markdale.....	4,145 72	
* do de Markham.....	13,015 58	
* do de Berlin.....	5,559 00	
* do de Windsor.....	5,000 00	
* do de Guelph.....	4,400 00	
Total, valeur au pair.....	<u>\$ 55,916 73</u>	
Reporté à la valeur vénale.....	\$ 59,650 29	
Argent en caisse au bureau principal.....	647 10	
Argent aux banques, savoir :—		
Banque Dominion.....	\$ 80,000 00	
Banque Canadienne du Commerce.....	3,204 38	
	<u>83,204 38</u>	
Intérêt acquis, et impayé sur effets, etc.....	754 39	
Solde des agents.....	1,923 58	
Effets à recevoir.....	426 67	
Mobilier du bureau.....	346 96	
Plans de Goad.....	2,662 72	
Total de l'actif.....	<u>\$ 149,616 09</u>	

* Déposées au crédit du receveur général.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MERCANTILE—Suite.

PASSIF.

Chiffre net des pertes non réglées mais non contestées	\$ 3,229 00
Total net des réclamations pour pertes par incendie non réglées au Canada.	\$ 3,229 00
Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada.	72,668 83
Total du passif (à l'exclusion du capital-actions).....	
	\$ 75,897 83
Capital versé.....	\$ 50,000 00

REVENU.

Risques contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 132,770 79
do do sur effets ou billets pris pour primes.....	222 70
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 132,993 49
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	25,425 32
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 107,568 17
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et non payées, \$426.67.)	
Total du chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 107,568 17
Reçu en intérêt et dividendes.....	8,654 23
Revenu provenant d'autres sources.....	75 96
Total.....	
	\$ 116,298 36
Reçu par versements sur le capital.....	10,000 00
Prime sur le capital.....	50,000 00
Total du revenu.....	
	\$ 176,298 36

DÉPENSES.

Pertes par incendie.

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$5,417.77).....	\$ 8,744 65
Moins reçu pour réassurances.....	2,295 22
Total net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$ 6,449 43
Payé pour sinistres survenus durant l'année.....	\$ 134,012 69
Moins reçu pour réassurances.....	12,770 52
Total net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie).....	\$ 121,242 17
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 127,691 60
Dividendes payés durant l'année à 10 pour 100, semi-annuellement.....	2,000 00
Commission ou courtage.....	18,561 29
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	6,684 39
Taxes.....	30 00
Divers paiements, savoir :—Timbres-poste, téléphone, télégrammes et messageries, \$1,128.87; impressions et papeterie, \$535.33; annonces, \$842.26; loyer, \$465; droits à l'Etat, \$78.89; frais de voyage, \$532.83; change à la banque, \$131.90; Association des Assureurs contre l'incendie du Canada, \$630.14; frais judiciaires, \$4.33; dépenses de bureau, \$167.25; plans de Goad et mobilier du bureau, \$914.15; boni aux agents, \$1,328.56.....	6,759 51
Total des dépenses en argent.....	\$ 161,726 79

MERCANTILE--Fin.

COMPTE DE CAISSE.

1895.	<i>Dt.</i>	1896.	<i>Av.</i>
31 déc. 1896.	Solde en caisse et en banque à cette date.	\$ 3,792 12	31 déc. Dépenses comme ci-dessus. . . . \$ 161,726 79
31 déc.	Revenu comme ci-dessus.	176,298 36	Remise d'argent emprunté. 8,249 65
	Reçu par la réalisation des placements.	73,737 44	Solde en caisse et en banque à cette date.
			83,851 48
		<u>\$ 253,827 92</u>	<u>\$ 253,827 92</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).	15,572	\$ 18,777,631	\$ 221,352 90
Délivrées durant l'année—nouvelles.	4,295	4,548,415	61,936 91
do do renouvelées.	3,570	3,407,526	45,804 34
Total.	23,437	\$ 26,733,572	\$ 329,094 15
A déduire—polices éteintes.	8,591	12,754,361	166,181 27
En vigueur à la fin de l'année (brut).	14,846	\$ 13,979,211	\$ 162,912 88
A déduire, les réassurances.		824,983	10,481 81
En vigueur le 31 décembre 1896 (net).	14,846	\$ 13,154,228	\$ 152,431 07
Nombre de polices en vigueur à cette date.			14,846
Chiffre net des polices en vigueur.			\$13,154,228 00
Total des primes sur ces polices.			<u>152,431 07</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES NATIONAL D'IRLANDE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Secrétaire—C. CHEVALLIER CREAM.

Siège social—Dublin.

Agent au Canada—MATTHEW C. HINSHAW. Bureau principal au Canada—MONTRÉAL.

(Organisée ou constituée en corporation le 10 novembre 1828 ; opérations commencées au Canada le 2 avril 1893.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	£ 2,000,000	\$9,733,333 33
Chiffre souscrit.....	1,000,000	4,866,666 67
Chiffre versé.....	100,000	486,666 67

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 4 pour 100.....	\$ 100,161 00	\$ 108,674 68
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 108,674 68
Argent à la banque British North America.....		3,467 20
Argent en mains des agents au Canada.....		16,296 54
Mobilier de bureau, y compris les diagrammes, plans, livres, etc.....		3,500 00
Total de l'actif au Canada.....		\$ 131,938 42

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada mais non encore dues.....	\$ 4,808 41
Chiffre net des pertes contestées devant les tribunaux (dont \$3,500 datent d'années antérieures).....	5,750 00
Total net des réclamations non réglées au Canada.....	\$ 10,558 41
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	89,765 40
Total du passif au Canada.....	\$ 100,323 81

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 150,186 48
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	18,485 92
Chiffre net reçu pour primes.....	\$ 131,700 56
*Intérêt sur dépôt.....	4,006 44
Total du revenu au Canada.....	\$ 135,707 00

*Payé directement au siège social, Dublin.

NATIONAL D'IRLANDE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$7,960.58).....	\$	7,751	68
Moins reçu pour réassurances.....			3 61
Montant net payé sur ces sinistres durant l'année.....	\$	7,748	07
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$	72,529	35
Moins les réassurances.....			2,572 42
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année.....	\$	69,956	93
Chiffre net payé durant l'année pour pertes par incendie.....	\$	77,705	00
Commission ou courtage au Canada.....			25,273 33
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada..			4,986 67
Taxes au Canada.....			3,110 87
Diverses dépenses, savoir :—Dépenses de bureau, \$910.22 ; papeterie et impressions, \$761.08 ; annonces, \$672.66 ; cartes et plans, \$684.23 ; frais de port, messageries et télégrammes, \$333.97 ; frais de voyage, \$517.92 ; loyer et taxes de bureau, \$747.67 ; frais des agents, \$2,719.42 ; frais judiciaires, \$2.50 ; conseil des assureurs, \$754.02....			8,103 69
Total des dépenses au Canada.....	\$	119,179	56

RISQUÉS ET PRIMES.

Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état....	\$	12,175,424	\$	163,740	31
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées.....		11,432,731		150,186	48
Total.....	\$	23,608,155	\$	313,926	79
A déduire, les polices éteintes.....		10,302,563		137,456	09
Total en vigueur à la fin de l'année.....	\$	13,305,592	\$	176,470	70
A déduire, les réassurances.....		166,809		1,593	81
En vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	13,138,783	\$	174,876	89

Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada. Pas de rapp.			
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$	13,138,783	00
Total des primes sur ces polices.....			174,876 89

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NATIONAL D'IRLANDE—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes, déduction faite du montant pour les réassurances, se sont élevées pendant l'année à £276,487 9ch. 8d., comparativement à £302,286 9ch. 6d. l'année précédente. Les réclamations par suite d'incendie, y compris le montant nécessaire pour couvrir toutes les pertes non payées, ont atteint le chiffre de £194,385 4ch. 4d. Les commissions et frais ont été de £92,755 11ch. 5d., ce qui donne un déficit sur les opérations de l'année de £10,653 6ch. 1d. Après règlement, la caisse de réserve s'élèvera à £100,760 1ch. 5d., ce qui, relativement au revenu, n'accuse qu'une différence fractionnaire, comparativement à 1895. La réduction du revenu des primes a été causée jusqu'à un certain point par des circonstances hors du contrôle des directeurs, mais surtout par l'abandon d'affaires non profitables, ce qui, on a raison de l'espérer, donnera des résultats plus favorables dans l'avenir.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

La balance du compte de profits et pertes, après avoir déduit le dividende final de 3 pour 100 de 1895, et le dividende intérimaire de 2 pour 100 de 1896, payé en août dernier, est de £9,571 10ch. 4d. Les directeurs recommandent de payer à même cette somme un nouveau dividende de 3 pour 100, soit 1ch. 6d. par action, ce qui fera en tout pour l'année 5 pour 100. Ce paiement effectué il restera un montant de £6,571 10ch. 4d. à reporter au compte de la prochaine année.

COMPTE DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

1896.	£	s.	d.	1896.	£	s.	d.
1er janv.—Chiffre de la caisse des assur. contre l'inc. au comm. de l'année.....	111,413	7	6	31 déc.—Pertes par incendie (après déduction des réassur.)...	194,385	4	4
31 déc.—Primes reçues (déduction faites du montant des réassurances).....	276,487	9	8	Commission.....	54,696	13	0
	<u>£387,900</u>	<u>17</u>	<u>2</u>	Frais d'administration.....	38,058	18	5
				Chiffre de la caisse des assurances contre l'incendie à la fin de l'année.....	100,760	1	5
					<u>£387,900</u>	<u>17</u>	<u>2</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

1896.	£	s.	d.	1896.	£	s.	d.
1er janv.—Solde de compte de l'an dernier.....	9,051	2	1	31 déc.—Dividendes aux actionnaires, étant le dividende final pour 1895.....	£3,000		
1 déc.—Intérêt et divid. non portés à d'autres comptes.....	6,540	1	5	Dividende intérimaire pour l'année 1896... 2,000			
Montant transf. de la caisse des assur. sur la vie n° 1..	671	17	9		5,000	0	0
				Usure et réparations. . . .	103	7	1
				Compte de dépenses en Grande-Bretagne.....	88	3	10
				Frais d'administration non portés à d'autres comptes..	1,500	0	0
				Solde à la fin de l'année....£14,571 10 4			
				Moins les dividendes com- me ci-haut..	5,000	0	0
	<u>£ 16,263</u>	<u>1</u>	<u>3</u>			<u>9,571</u>	<u>10 4</u>
						<u>£ 16,263</u>	<u>1 3</u>

NATIONAL D'IRLANDE—Suite.

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

	Compte général de la Compagnie d'assurances <i>National</i> .			Compte de fidé- commiss de la <i>Liberal Annuity</i> de Dublin			Compte de fidécommiss de la Compagnie <i>Dublin Widow's</i> .			Compte de fidécommiss de la Grande- Bretagne.			Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital des actionnaires	100,000	0	0												
Caisse des assurances contre l'incendie	100,760	1	5												
Profits et pertes	9,571	10	4												
Réserve de fluctuations des placements, compte général.	2,900	9	5												
Caisse des assurances sur la vie n° 1.	3,799	19	0												
do n° 2.	91,956	3	9												
Réserve pour variation de prix de placements.	1,122	19	2												
Caisse des rentes viagères.	10,017	5	8												
Total des fonds.	320,128	8	9	36,887	0	10	15,397	3	3	87,554	0	4	459,916	13	2
Ancienne Compagnie d'assurances <i>Royal Exchange</i> de Dublin.	1,868	12	6										1,868	12	6
Dividendes et bons non réclamés	2,049	2	6										2,049	2	6
Comptes des prêts.	12,750	0	0										12,750	0	0
Pertes par incendies et dépenses impayées.	30,763	10	5										30,763	10	5
Réclamations en vertu d'assurances sur la vie admises mais impayées.	1,849	16	6										4,529	0	0
Dû au syndic des porteurs de polices de la Grande-Bretagne.													52	10	0
Dû à la Compagnie d'assurances <i>National</i> et inclus dans les comptes de cette compagnie.				1,464	2	8				641	16	6	2,183	19	6
Total.	£ 369,409	10	8	£ 38,301	3	6	£ 16,038	19	9	£ 94,319	9	10	£ 518,069	3	9

BILAN de la Compagnie d'assurances *National d'Irlande*, le 31 décembre 1896—*Fin.*

ACTIF.

	Chiffre des actions.		Compte général de la Compagnie d'assurances <i>National</i> .		Compte de fidéicommis de la Compagnie <i>Liberal Annuity</i> de Dublin.		Compte de fidéicommis de la Grande-Bretagne.		Total.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....			125,570	19 0					125,570	19 0
Prêts sur polices d'assurances sur la vie de cette compagnie.			5,770	14 9			11,042	6 5	16,813	1 2
Placements:—										
Garanties du gouvernement britannique.....	10,000	0 0	9,078	12 11					9,078	12 11
do do des Indes et des colonies	40,461	12 11	22,513	17 9	3,278	8 6	17,662	10 7	43,454	16 10
do do des corporations municipales.....	2,500	0 0					2,500	0 0	2,500	0 0
Effets municipaux et d'Etats aux Etats-Unis.....	29,000	0 0	31,790	14 10					31,790	14 10
Garanties des gouvernements étrangers.....	6,000	0 0							6,334	1 4
Débiteurs de ch. de fer et débiteurs non rachetables.	64,050	0 0	25,680	13 8	10,937	10 0	6,334	1 4	73,404	13 2
Effets et actions de ch. de fer (privilegiés et ordinaires garantis)	41,374	3 4	8,887	1 9	21,665	5 0	20,418	13 2	50,970	19 11
Edifices et mobilier (immeubles en pleine propriété et à bail).....			29,734	17 1			7,200	0 0	36,984	17 1
Actions de la banque d'Angleterre.....	1,000	0 0					3,250	0 0	3,250	0 0
do do d'Irlande.....	10,950	0 0	30,402	3 0	2,400	0 0			32,802	3 0
Part d'édfice dans le corps de sauvetage de Glasgow.....	350	0 0	350	0 0					350	0 0
Avances sur effets du gouvernement, pensions, annuités et garanties personnelles.....			4,629	16 5					4,629	16 5
Solde des agents des assurances sur la vie.....			1,617	6 4			213	1 0	1,830	7 4
Solde des agents et de réassurances contre l'incendie, y compris les primes à payer.....			60,173	16 6					60,173	16 6
Dû par la compagnie de réassurances.....			1,383	17 1			1,031	8 6	1,031	8 6
Primes d'assurances sur la vie impayées.....			2,188	9 8	27	19 9	506	17 2	1,918	14 0
Intérêt en cours.....			3,146	3 7			1,024	6 10	3,212	16 6
Autres montants dus à la compagnie.....			100	0 0					3,146	3 7
Actions de la compagnie d'assurances <i>National</i>									100	0 0
Dû à la <i>National d'Irlande</i> pour le compte de fidéicommis de la Grande-Bretagne.....			641	16 6					641	16 6
Dû au compte général de la Compagnie d'assurances <i>National</i> par le <i>Dublin Widows</i>			1,464	2 8					1,464	2 8
Dû à la Compagnie d'assurances <i>National d'Irlande</i> par la <i>Liberal Annuity</i> de Dublin.....			2,183	19 6					2,183	19 6
Argent en caisse et en compte courant.....			2,050	7 8			2,380	15 4	4,431	3 0
Total.....			£ 369,409	10 8	£ 38,301	3 6	£ 16,038	19 9	£ 94,319	9 10
									£ 518,069	3 9

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE.*

ÉTAT POUR LES 13 MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. PASCOE DU PRÉ GRENFELL.*Administrateur*—PHILLIP R. D. MACLAGAN.*Agent principal et directeur au Canada*—THOMAS DAVIDSON.*Siège social*—Edimbourg et Londres. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Etablie en 1809. Opérations commencées au Canada, 1862.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £3,000,000 sterling.....	\$14,600,000 00
Capital souscrit, £2,750,000 sterling.....	13,383,333 33
Capital versé, £687,500 sterling.....	<u>3,345,833 33</u>

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie au Canada, savoir :—

Edifice à quatre étages, situé au coin nord-ouest des rues Saint-François-Xavier et de l'Hôpital, Montréal, divisé en bureaux occupés par la compagnie et par d'autres locataires.....	\$ 60,000 00
Edifice à trois étages, situé 26 rue Wellington, Toronto, occupé par la compagnie et par d'autres locataires.....	23,000 00
Edifice à deux étages et demi, Montréal, occupé par des locataires comme entrepôts.....	<u>25,000 00</u>
	\$ 108,000 00
Prêts garantis par hypothèques sur biens-fonds.....	1,509,199 99
do obligations, effets et autres valeurs collatérales de commerce.....	146,000 00

Effets et obligations, savoir :—

Déposé au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.
Bons du havre de Montréal.....	\$ 124,000 00
do comté de Carleton.....	10,000 00
Effets de la cité de Montréal.....	14,000 00
Bons du comté de Middlesex.....	73,000 00
Bons de la province du Manitoba.....	31,146 67
do do Nouveau-Brunswick.....	75,000 00
Obligations du township de York.....	19,000 00
Bons de la ville d'Owen-Sound.....	95,000 00
do de Saint-Henri.....	100,000 00
Effets du gouvernement de Victoria.....	50,613 33
do de Queensland.....	97,333 33
Bons de la ville de Welland.....	32,000 00
do cité de Brantford.....	20,000 00
do do Belleville.....	50,000 00

\$ 791,093 33

Autres placements sous le contrôle de la compagnie :—

Effets de la cité de Montréal.....	34,700 00
Bons de la province de Québec.....	51,000 00
do cité de Belleville.....	15,000 00
do cité d'Ottawa.....	10,000 00
do ville de Parkdale.....	27,860 00
do do Goderich.....	65,000 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Obligations de la <i>Central Canada Loan and Savings Company</i>	50,000 00
Bons de la ville de Brockville.....	24,021 95
do Longueuil.....	25,000 00
Cité de Winnipeg.....	62,489 01
Bons de la ville de Woodstock.....	60,000 00
do Cobourg.....	3,500 00
Bons du village de Kingsville.....	17,717 45
Bons de la ville de Kincardine.....	3,051 70
do Leamington.....	4,848 75
Bons de la cité de Trois-Rivières.....	25,000 00
Bons de la ville de Wallaceburg.....	16,000 00
Valeur actuelle des certificats de la caisse de subvention des chemins de fer de la province d'Ontario.....	\$ 18,652 57
Valeur actuelle des bons de la ville de Chatham.....	14,268 09
Bons de la ville de Windsor.....	32,472 00
do Trenton.....	30,000 00
do Lachine.....	35,000 00
Bons de l'école dissidente de Lachine.....	10,000 00
Bons du township de Rochester.....	924 70
Bons de la ville de Petrolia.....	22,794 05
Rentes viagères du village de Wallaceburg.....	4,828 90
do township de Romney.....	12,910 17
Bons du township de Colchester.....	780 00
Rentes viagères du township de Raleigh.....	3,238 88
Bons de la ville de Picton.....	11,426 19
Obligations de la Cathédrale de St. James.....	61,844 91
Bons de la cité de Hamilton.....	77,107 00
do Jonction de Toronto-Ouest.....	28,700 00
do ville de Cornwall.....	28,715 72
do Côte Saint-Antoine.....	100,000 00
Bons des écoles de la cité de Hamilton.....	28,060 23
Bons du township de Richmond, B.-C.....	50,000 00
Bons de la cité de London, Ont.....	80,000 00
do Victoria, B.C.....	126,000 00
Bons 5 pour 100 de la Chambre de Commerce de Montréal.....	5,000 00
Bons de la cité de New-Westminster, C.-B.....	57,000 00
do Cie dite <i>Montreal Water and Power Co.</i>	75,000 00
do ville de Lindsay.....	69,000 00
do cité de Halifax.....	44,000 00
Actions de la cité de Halifax.....	15,000 00
Bons des écoles protestantes de Montréal.....	58,000 00
do catholiques romaines de Montréal.....	55,000 00
Bons de la ville de Saint-Henri.....	100,000 00
do province de l'Île du Prince-Edouard.....	25,000 00
do cité de Brantford.....	50,000 00
do cité de Sainte-Catherine.....	15,000 00
Total, valeur au pair.....	\$2,672,005 60
Argent à la banque de Montréal, Montréal.....	182,440 09
Intérêt acquis et impayé sur effets et obligations.....	32,710 80
Solde des agents au Canada.....	44,034 95
Mobilier de bureau et fournitures à Montréal, Toronto et St-Jean, N.-B..	2,500 00
Total de l'actif au Canada.....	\$4,696,891 43
PASSIF AU CANADA.	
Chiffre net des pertes par incendie au Canada rapportées ou supposées, mais non réclamées.....	\$ 43,757 89
Chiffre net des pertes par incendie au Canada contestées—en litige (dont \$1,500 datent des années précédentes).....	2,900 00
Chiffre net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada.....	\$ 46,657 89
Réserve des primes non acquises pour tous les risques (inc.) en cours au Can.....	318,930 12
Caisse des réassurances, département de la vie.....	575,363 16
Dû et acquis pour appointements, loyers, annonces, dépenses des agences et autres diverses dépenses.....	5,256 90
Total du passif au Canada.....	\$ 946,208 07

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes (brut).....	\$ 507,785 16
A déduire, les réassurances, etc.....	44,858 66
Total net de l'argent reçu pour primes (incendie).....	\$ 462,926 50
Intérêt et dividendes.....	192,810 11
Reçu en intérêt sur dépôts à la banque, etc.....	2,844 77
Loyers (net).....	3,376 62
Total du revenu au Canada.....	\$ 661,958 00

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$17,055.98).....	\$ 3,260 05
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année.....	\$ 212,681 27
Moins les réassurances.....	6,148 63
Chiffre net payé sur ces pertes.....	\$ 206,532 64
Total net payé durant l'année pour pertes par incendie au Canada.....	\$ 209,792 69
Commission ou courtage.....	78,134 74
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada..	28,662 20
Taxes au Canada.....	4,323 84
Toutes autres dépenses au Canada, savoir :—Annonces, journaux et almanachs des adresses, \$915.51 ; calendriers, \$1,422 40 ; allocation de retraite, \$1,625 ; reliure, impressions et papeterie, \$2,454.92 ; chauffage, éclairage et eau, \$635.77 ; associations des assureurs, \$2,342.75 ; frais de voyage, \$2,369.94 ; mobilier de bureau, \$96.43 ; rétribution des auditeurs et frais judiciaires, \$501 ; loyers, \$3,566 ; surintendant des assurances, \$201.66 ; diverses autres dépenses, \$568.33 ; frais de port, messageries, change et télégrammes, \$3,494.75 ; plans, \$932.45 ; fret et droits, \$166.77 ; téléphones et péages, \$256.60 ; commission des incendies, \$36.79 ; salaire du prévôt des incendies, \$204.36 ; contribution aux pompiers, \$100. Total, \$21,891.43. moins la proportion des dépenses imputables au département de la vie, \$1,500.....	20,391 43
Total des dépenses.....	\$ 341,304 90

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vig. à la date du dernier état.	31,552	\$ 55,832,055	\$ 626,822 16
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouv.	21,855	43,739,639	500,629 63
Total.....	53,407	\$ 99,571,694	\$1,127,451 79
A déduire, les polices éteintes.....	20,537	42,484,719	479,221 95
Polices en vigueur le 30 novembre 1896.....	32,870	\$ 57,086,975	\$ 648,229 84
A déduire, les réassurances.....		2,062,296	21,298 00
Polices en vigueur le 30 novembre 1896..	32,870	\$ 55,024,679	\$ 626,931 84
Nombre total de polices en vigueur à cette date.....	32,870		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$55,024,679 00
Total des primes sur ces polices.....			626,931 84

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

En 1896 les primes reçues se sont élevées à.....	£ 1,819,444	18	2
A déduire, les réassurances.....	356,009	13	7
Chiffre net des primes.....	£ 1,463,435	4	7
En 1895 les primes reçues se sont élevées à.....	£ 1,815,368	3	0
A déduire, les réassurances.....	336,953	15	11
Chiffre net des primes.....	1,478,414	7	1

D'après l'état de compte des assurances contre l'incendie (n° 1) on verra que les opérations dans cette division pendant l'année 1896 ont donné un gain de £187,129 18s. 3d., somme qui a été portée au compte (n° 2) des profits et pertes, et le solde au crédit de ce compte, en y comprenant le montant reporté de 1895, atteint aujourd'hui le chiffre de £372,976 10ch. 2d.

DIVIDENDE.

Le 31 décembre 1896 le solde au crédit de profits et pertes était de..	£ 372,976	10	2
Il a été porté au compte du dividende.....	165,000	0	0
Balance à reporter.....	£ 207,976	10	2

Après avoir crédité la somme mentionnée ci-haut de £165,000 au compte du dividende il y avait au crédit de ce compte.....£ 317,500 0 0

Les directeurs recommandent que sur ces montants :—

1. Il soit déclaré un dividende de £1 par action, exempt de la taxe du revenu, la moitié de ce dividende était payable le 15 mai et l'autre moitié le 11 novembre 1897, ce qui fera la somme de.....£110,000 0 0
 2. Il soit déclaré un boni de 10 chelins par action payable le 15 mai..... 55,000 0 0
- 165,000 0 0

Ce qui laissera au crédit du compte du dividende une balance de...£ 152,500 0 0

Après avoir pourvu au paiement du dividende et du boni, le total des fonds pour assurances contre l'incendie, sur la vie et les rentes viagères, y compris le capital versé, s'élevait, le 31 décembre 1896, à la somme de £12,789,532 14ch. 8d.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

COMPTES DU REVENU.

INCENDIE—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Réserve le 31 décembre 1895.....	1,550,000	0	0	Pertes, moins les réassurances.....	795,812	0	1
Réserve des primes				Commission.....	244,350	3	5
le 31 décembre 1895.....	492,804	15	8	Frais d'administration.....	242,134	16	8
Ajouté en 1896.....	98,561	0	0	Réserve des primes le 31 décembre			
				1896.....	585,374	1	10
Primes reçues en 1896, moins les				Réserve le 31 décembre 1896.....	1,550,000	0	0
réassurances.....	1,463,435	4	7	Balance, soit le profit de 1896 portée			
				à profits et pertes.....	187,129	18	3
	<u>£3,604,801</u>	<u>0</u>	<u>3</u>		<u>£3,604,801</u>	<u>0</u>	<u>3</u>

PROFITS ET PERTES—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance de 1895.....	171,961	7	1	Fonds des pensions.....	1,000	0	0
Moins, porté à la réserve des primes.	98,561	0	0	Balance non recouvrables.....	91	1	0
				Taxe sur le revenu.....	56	7	4
	£ 73,400	7	1	Reporté au compte			
Profits de l'année 1896.....	187,129	18	3	des dividendes.....	£165,000	0	0
Intérêt et dividendes, moins la taxe				Balance.....	207,976	10	2
sur le revenu.....	113,436	0	8				
Emoluments sur transferts.....	157	12	6	Balance le 31 décembre 1896.....	372,976	10	2
	<u>£ 374,123</u>	<u>18</u>	<u>6</u>		<u>£ 374,123</u>	<u>18</u>	<u>6</u>

DIVIDENDE—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance le 31 décembre 1895.....	386,250	0	0	Dividende de 1895 payé en mai et			
Somme créditée de profits et pertes				novembre 1896.....	233,750	0	0
de 1896.....	165,000	0	0	Balance le 31 décembre 1896.....	317,500	0	0
	<u>£ 551,250</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>£ 551,250</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

CAPITAL.

Souscrit—110,000 actions de £25 chaque.....	£2,750,000
Versé—£6 5s. par action.....
Compte des dividendes.....
Profits et pertes.....
Dividendes non réclamés.....
Caisse de pension.....

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Réserve des primes.....	£ 585,374 1 10
do générales.....	1,650,000 0 0
	£2,135,374 1 10
	229,394 19 1

Obligations non réglées.....	2,364,769 0 11
Pertes à régler.....	£ 102,656 10 2
Effets à payer.....	7,723 18 4
Primes de réassurances.....	100,511 13 7
Diverses balances impayées.....	17,946 9 5
Intérêt reçu mais non dû.....	556 1 7
	£ 229,394 19 1

DIVISION DE LA VIE.

Division des assurances sur la vie—	
Caisse des assurances.....	£7,136,311 0 4
Obligations non réglées.....	177,321 13 5
	7,313,632 13 9

Division des rentes viagères—	
Caisse des rentes viagères.....	£ 2,469,871 2 4
Obligations non réglées.....	9,327 2 4
	2,479,198 4 8

£13,448,916 11 10

ACTIF.

Effets du gouvernement britannique.....	£ 434,710 7 11
Effets de gouvernements coloniaux.....	290,339 13 7
Actions garanties du chemin de fer des Indes.....	139,613 8 0
do do.....	20,005 11 2
Débiteurs do.....	73,215 2 7
Chemin de fer des Indes, rentes viagères.....	517,870 13 3
Effets de gouvernements et d'États étrangers.....	74,543 17 11
do de municipalités coloniales.....	94,344 7 5
do municipaux étrangers.....	74,043 9 1
Actions ordinaires de chemins de fer anglais.....	697,776 15 6
Effets de chemins de fer étrangers.....	1,135 1 4
Actions privilégiées de chemins de fer.....	98,788 19 7
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	18,700 5 6
Rentes foncières et constitutifs.....	90,999 16 9
Débiteurs non rachetables de chemins de fer et autres.....	15,000 0 0
Prêts garantis à Londres.....	447,977 6 7
Edifices d'Edimbourg, de Londres et des succursales en partie occupés par les bur. de la Cie et en partie rapportant loyer.....	11,646 5 8
Edifices des corps de pompiers.....	17,391 15 4
Effets à recevoir.....	279,651 10 9
Soldes des agents.....	62,411 18 6
Primes impayées.....	8,445 12 3
Intérêt impayé.....	1,950 19 10
Dû par le département de la vie.....	462 11 1
Dû par la division des rentes viagères.....	138,764 14 9
Argent en caisse et en banque à l'étranger.....	26,295 9 1
do do au pays.....
	£3,656,085 13 5

DIVISION DE LA VIE.

Division de la vie—	
Actif de la division des assur. sur la vie, d'après le bilan séparé.....	7,313,632 13 9
Division des rentes viagères—	
Actif de la division des rentes viagères, d'après le bilan séparé.....	2,479,198 4 8

£13,448,916 11 10

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTHERN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Le très hon. sir ALGERNON WEST, | *Gérant général*—H. E. WILSON.
C.C.B.

Siège social—Londres et Aberdeen.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent-chef au Canada*—ROBERT W. TYRE.

(Organisée, 2 juin 1836. Opérations commencées au Canada, 1867.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£ 3,000,000	\$ 14,600,000 00
Capital versé.....	300,000	1,460,000 00
		<u> </u>

ACTIF AU CANADA.

Obligations déposées au crédit du receveur général :—

Obligations de la Colombie-Britannique.....	\$ 100,253 33
Bons de la cité de Toronto.....	111,446 67
Total, valeur au pair.....	<u>\$ 211,700 00</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 211,700 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	683 99

Argent dans les banques, savoir :—

Banque de Montréal.....	\$ 5,447 55
do l'Amérique Britannique du Nord, Victoria.....	2,127 84

Total.....	7,575 39
Argent en mains des agents au Canada.....	14,763 52
Cartes et diagrammes d'assurances.....	4,000 00
Mobilier et garniture de bureau.....	1,000 00

Total de l'actif au Canada.....	<u>\$ 239,722 90</u>
---------------------------------	----------------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes non réglées au Canada mais non contestées.....	\$ 5,334 96
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.....	\$ 5,334 96
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....	139,868 21
Total du passif au Canada.....	<u>\$ 145,203 17</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTHERN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 217,028 65
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	24,938 56
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$ 192,090 09
* Reçu en intérêt et dividendes sur effets, et de toutes autres sources....	12,580 33
Total du revenu au Canada	\$ 204,670 42

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$2,405.20).....	\$ 1,941 80
Payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 144,666 95
Moins les réassurances.....	13,755 62
Chiffre net payé sur ces pertes.....	130,911 33
Total net payé sur sinistres (incendie) durant l'année au Canada.....	\$ 132,853 13
Commission ou courtage au Canada.....	29,561 44
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	9,848 99
Taxes au Canada.....	2,658 54
Divers paiements, savoir:—Cartes et plans, \$399.05; frais de port, \$1,271.88; Association des assureurs, \$1,029.18; loyers, \$1,546.68; papeterie et impressions, \$1,377.17; frais de voyages, \$808.02; annonces, \$993.47; dépenses de bureau, \$996.02; divers, \$532.93; frais judiciaires, \$10.....	8,964 40
Total des dépenses au Canada.....	\$ 183,886 50

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices et vigueur à la date du dernier état (brut)....	14,945	\$ 23,372,049	\$ 273,953 75
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	6,068	10,340,385	120,244 17
do do —renouvelées.....	4,329	7,220,152	94,344 73
Total.....	25,342	\$ 40,932,586	\$ 488,542 65
A déduire, les polices éteintes.....	9,289	16,759,416	204,552 10
Polices en vigueur à la fin de l'année.....	16,053	\$ 24,173,170	\$ 283,990 55
A déduire, les polices éteintes.....	1,121,169	13,036 95
Polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	16,053	\$ 23,052,001	\$ 270,953 60
Nombre des polices en vigueur à cette date.....	16,053		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$23,052,001 00
Total des primes sur ces polices.....			270,953 60

* L'intérêt est payé directement au siège social à Londres.

NORTHERN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes reçues l'année dernière se sont élevées au chiffre de £700,007 4ch. 10d., soit, comparativement à celles de l'année précédente, une diminution de £32,683 2ch. 1d.

Les pertes ont été de £399,556 11ch. 3d., ou 57.1 pour 100 des primes. La moyenne générale sous ce rapport depuis la fondation de la compagnie est actuellement de 59 pour 100, ou, en y comprenant la somme réservée pour les pertes possibles sur les risques en cours, de 60.8 pour 100.

Les frais d'administration (y compris la commission aux agents et frais de toutes sortes) ont été de £236,111 12ch. 4d., ou 33.7 pour 100 des primes. Cette proportion est de .8 pour 100 plus élevée que celle de l'année précédente.

Par suite de l'augmentation tant du nombre que du montant des annonces à longs termes dans le cours des quelques dernières années, les directeurs croient qu'il est à propos de faire maintenant plus ample provision pour les obligations des risques en cours; en conséquence ils ont réservé dans les comptes de l'an dernier une somme suffisante, en sus des 33½ pour 100 débités jusqu'ici à ce compte, pour porter cette sûreté à 40 pour 100.

Après avoir pourvu à l'addition faite à la réserve pour les risques en cours mentionnés dans le paragraphe précédent, ce qui a absorbé £46,667, 3ch. 1d., il restait au crédit du compte de l'incendie pour 1896 une balance de £28,566 5ch. 8d., somme qui, comme d'habitude, a été transférée au compte de profits et pertes.

PROFITS ET PERTES.

La balance du compte de profits et pertes est de £125,989 13ch. 3d., composée comme suit :

	£	s.	d.
Montant reporté de l'année 1895 après avoir donné suite aux diverses résolutions adoptées lors de la dernière assemblée générale.....	69,131	3	11
Balance du compte de l'incendie pour 1896.....	28,566	5	8
Intérêt sur placements, déduction faite des parties appartenant aux caisses des assurances sur la vie, rentes viagères et du personnel, respectivement.....	61,263	11	8
Profits sur placements vendus.....	7,137	17	4
	<u>£166,098</u>	<u>18</u>	<u>7</u>
A déduire—Dividende intérimaire payé en décembre dernier.....	£ 30,000	0	0
Intérêt à payer et dépense, hypothèques à Melbourne.....	877	12	4
Diverses dettes ainsi que détaillées au compte.....	9,231	13	0
	<u>40,109</u>	<u>5</u>	<u>4</u>
	<u>£125,989</u>	<u>13</u>	<u>3</u>
Les directeurs proposent qu'à même cette balance—			
Il soit payé un autre dividende à compte de l'année 1896 de £1 5ch. par action, absorbant.....	£ 37,500	0	0
Il soit payé un boni de 15ch. par action, absorbant.....	22,500	0	0
	<u>60,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Ce qui laissera à reporter.....	<u>£ 65,989</u>	<u>13</u>	<u>3</u>

DIVIDENDE.

D'après ce qui précède du rapport on verra que le montant total que l'on propose de distribuer aux actionnaires pour l'année 1896 est de £90,000, viz.:—

	£	s.	d.
Dividende de £1 par action payé en décembre dernier.....	30,000	0	0
Dividende de £1 5ch par action à payer maintenant.....	37,500	0	0
Boni de 15ch. par action à payer maintenant.....	22,500	0	0
	<u>£ 90,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances

NORTHERN—Suite.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Reporté du compte de l'année dernière.....	174,131	3	11	Montant transféré aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 12 juin 1896:—			
Montant transféré du compte des assurances sur la vie sans participation aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 12 juin 1896.....	10,000	0	0	A la caisse.....	50,000	0	0
Solde du compte des intérêts, après avoir déduit les sommes respectivement dues aux caisses des assurances sur la vie, des rentes viagères et du personnel.....	61,263	11	8	A la caisse de retr. des employés.....	5,000	0	0
Montant transféré du compte des assurances contre l'incendie.....	28,566	5	8	Dividende et boni déclarés le 12 juin 1896.....	60,000	0	0
Bénéfices sur placements réalisés.....	7,137	17	4	Dividende déclaré le 19 novembre 1896.....	30,000	0	0
				Taxe sur le revenu.....	6,031	11	11
				Allocations aux officiers retirés du service de la compagnie et aux familles d'officiers décédés.....	1,364	17	2
				Moitié des primes d'assurances du personnel payée par la compagnie..	882	17	8
				Soldes d'agents irrécouvrables.....	299	14	9
				Hypothèques de Melbourne—Arrérages d'intérêt.....	714	0	7
				Hypothèques de Melbourne—Dépenses pendant l'année.....	163	11	9
				Pertes sur le change.....	652	11	6
				Solde à l'avoir de ce compte, d'après le bilan.....	125,989	13	3
	<u>£281,098</u>	<u>18</u>	<u>7</u>		<u>£281,098</u>	<u>18</u>	<u>7</u>

COMPTE DE LA DIVISION DE L'INCENDIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des incendies au commencement de l'année.....	950,000	0	0	Pertes par suite d'incendies payées et à payer (déduction faite du montant des réassurances).....	£399,556	11	3
Montant transféré du compte des profits et pertes aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale tenue le 12 juin 1896	50,000	0	0	Commission.....	102,924	8	2
Proport. des primes réservée pour faire face aux obligations résultant des polices en cours le 31 décembre 1895.....	£244,230	2	4	Frais de gestion.....	133,187	4	2
Primes reçues (déduction faite du montant pour réassurances).....	700,007	4	10	Proportion des primes réservée p. faire face aux obligations résultant des pol. en cours.	233,335	14	10
				du revenu.....	46,667	3	1
				Montant additionnel pour porter la réserve à 40 pour 100.....	28,566	5	
				Balance du rev. transférée au compte des profits et pertes, sav.: Profit pend. l'année...£75,233 8 9	46,667	3	1
				Profit pendant l'année, m. addit. à la rés. des primes (comme ci-dessus)	46,667	3	1
				Chiffre de la caisse de l'incendie à la fin de l'ann. d'après le bilan	1,000,000	0	0
	<u>£944,237</u>	<u>7</u>	<u>2</u>		<u>£944,237</u>	<u>7</u>	<u>2</u>
	<u>£1,000,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>£1,000,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES *NORWICH UNION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY S. PATTERSON.

Secrétaire—C. A. BATHURST BIGNOLD.

Siège social—Norwich, Angleterre.

Agent principal au Canada—

JOHN B. LAIDLAW.

Bureau principal au Canada—

22, rue Toronto, Toronto.

(Constituée en corporation en 1797. Opérations commencées au Canada en avril 1880.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£1,100,000	\$5,353,333 33
Capital versé.....	132,000	642,400 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés chez le receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Canada 4 pour 100.....	\$ 100,000 00	\$ 108,000 00
Canada 3 pour 100.....	24,333 33	24,333 33
Débitures de la <i>Western Canada Loan and Savings Co.</i> . . .	25,000 00	25,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 149,333 33	\$ 157,333 33

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 157,333 33
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	531 55

Argent en banques, savoir :—

Banque de Montréal, Toronto.....	\$ 5,419 68
do do (compte spécial).....	44,836 71
do Montréal.....	9,794 54
Total.....	60,050 93
Solde des agents.....	12,091 63
Diagramme de Goad.....	3,500 00

Total de l'actif au Canada.....	\$ 233,507 44
---------------------------------	---------------

PASSIF AU CANADA.

Total net des pertes réglées mais non échues au Canada (dont \$150 déduites de 1895).....	\$ 19,277 68
Total net des pertes réclamées mais non établies.....	1,700 00

Montant net des réclamations d'indemnités non réglées (Incendie).....	\$ 20,977 68
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	154,311 35

Total du passif au Canada.....	\$ 175,289 03
--------------------------------	---------------

NORWICH UNION—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 247,268 07
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	33,663 16
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 213,604 91
*Reçu en intérêt sur effets, etc.....	5,730 00
Intérêt sur dépôts en banque.....	1,116 02
Total du revenu au Canada.....	\$ 220,450 93

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$7,441.83).....	\$ 7,687 87
Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 121,164 34
Moins—reçu pour réassurances.....	5,519 81
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$ 115,644 53
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 123,332 40
Commission ou courtage et boni sur bénéfices réalisés au Canada.....	53,605 70
Appointements, salaires et tous autres frais du personnel.....	2,311 67
Taxes au Canada.....	3,174 37
Divers paiements, savoir :— Papeterie, \$1,383.16 ; frais de port, de messageries et télégrammes, \$71.70 ; annonces, \$277.25 ; frais de voyage, \$1,959.72 ; cartes et plans, \$1,191.50 ; frais judiciaires, \$103.50 ; divers, \$804.48 ; dépenses du conseil de direction, \$1,221.61.....	7,012 92
Total des dépenses au Canada.....	\$ 189,437 06

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	17,793	\$ 22,624,336	\$ 269,046 58
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	7,481	12,482,083	156,833 16
do do renouvelées.....	4,876	7,116,300	95,711 43
Total.....	30,150	\$ 42,222,769	\$ 521,591 17
A déduire, polices éteintes.....	11,404	17,070,989	211,218 26
En vigueur à la fin de l'année.....	18,746	\$ 25,151,780	\$ 310,372 91
A déduire, les réassurances.....		830,272	10,877 77
En vigueur le 31 décembre 1896.....	18,746	\$ 24,321,508	\$ 299,495 14
Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date.....	18,746		
Chiffre des polices en vigueur.....		\$ 24,321,508 00	
Total des primes sur ces polices.....			299,495 14

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu net des primes pour l'année terminée le 31 décembre 1896 s'est élevé à.....	£872,115
Le revenu net des primes en 1895 a été de.....	906,762

Après avoir réservé un tiers des primes (£290,705) pour faire face aux obligations résultant des polices en vigueur, la balance au crédit du compte des profits et pertes, y compris le montant non réparti de £161,824, reporté de l'année précédente, est de £252,508. Un dividende intérimaire de £2 par action a été payé à même ce montant

* Payé directement au bureau principal.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORWICH UNION—Fin.

en janvier dernier, et le conseil a déclaré un nouveau dividende de £2 par action. Afin de marquer l'heureuse fin du premier siècle d'existence de la société, les directeurs ont aussi décidé, à cette occasion, de déclarer un boni spécial de £1 par action, lequel sera payé ainsi que le dividende final de £2, le 3 juin.

La balance non divisée est de £197,508, £20,000 de ce montant ont été ajoutés à la caisse de réserve, laquelle se trouve ainsi portée à £520,000, et £1,000 à la caisse des crédits et bénéfices des employés, ce qui laisse une somme de £176,508 à reporter au bilan de la prochaine année.

Les directeurs désirent faire remarquer que la réduction des primes est due à la diminution des opérations de réassurances en Russie, ce qui a été causé par la pression exercée sur les compagnies russes par les autorités de ce pays; d'autre part le revenu des primes de la société accuse une bonne augmentation.

La proportion des pertes par rapport aux primes est de 62.26, contre 58.20 en 1895, et 55.14 en 1894.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes	872,115	10	2	Pertes par incendie.....	542,990	17	10
Intérêt.....	36,536	7	9	Commission.....	175,999	0	10
Emoluments sur transferts.....	39	0	0	Frais d'administration, etc.....	112,562	9	1
Profits sur ventes de placements.....	444	14	1	Balance.....	77,583	4	3
	<u>£ 909,135</u>	<u>12</u>	<u>0</u>		<u>£ 909,135</u>	<u>12</u>	<u>0</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance disponible, 1895.....	252,324	2	0	Dividendes aux propriétaires.....	49,500	0	0
Réserve sur polices courantes, 1895... ..	302,254	5	11	Caisse des pensions de secours des em-	1,000	0	0
Plus-value des placements.....	1,552	8	6	ployés.....	40,000	0	0
Balance du compte du revenu.....	77,583	4	3	Caisse de réserve.....	290,705	3	3
				Réserve sur polices en cours, 1896....	252,508	17	3
	<u>£633,714</u>	<u>0</u>	<u>8</u>	Balance disponible.....	<u>£633,714</u>	<u>0</u>	<u>8</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. d.		£	s. d.
Capital versé.....	132,000	0 0	Garanties du gouvernement britan.	122,625	0 0
Caisse des assurances contre l'incen-			Actions de la banque d'Angleterre.	96,900	0 0
die—			Obligations non rachetables de che-		
Caisse de réserve. £500,000 0 0			mins de fer.....	59,362	10 0
Réserve sur les po-			Garanties de chemins de fer et autres		
lices en cours... 290,705 3 5			du gouvernement colonial.....	103,471	0 0
Balance disponible. 252,508 17 3			Garanties du gouvern. des Etats-Unis	82,125	0 0
	<u>1,043,214</u>	<u>0 8</u>	Garanties de chemins de fer et de		
Retenue pour les pertes non réglées.	60,694	5 1	municipalités aux Etats-Unis....	284,593	18 4
Dépenses impayées, évaluées à.....	3,000	0 0	Garanties des gouvern. européens..	28,834	19 6
Effets à payer.....	15,551	18 6	Garanties de chemins de fer du gou-		
Fonds de retraite des commis.....	17,600	10 1	vernement de l'Amérique du Sud.	7,921	19 10
Dividendes non réclamés.....		9 12	Garanties du gouvern. de l'Afrique		
			du Sud.....	5,425	0 0
			Fonds de placements et effets muni-		
			cipaux, etc.....	82,011	5 0
			Hypothèques.....	8,000	0 0
			Immeubles.....	36,400	0 0
			Propriété à bail.....	289	1 5
			Caisse d'édifice du corps de sauvetage	5,339	2 1
			Intérêt acquis.....	10,586	19 1
			Effets en portefeuille.....	14,003	8 6
			Solde chez les banquiers d'Angleterre	55,601	8 5
			Soldes chez les banquiers étrangers		
			et dans les colonies.....	142,387	8 2
			Primes en cours de perception (per-		
			ques depuis), moins la commission.	65,631	7 0
			Solde des agents.....	60,460	19 0
			Argent en caisse au bureau.....	100	0 0
	<u>£1,272,070</u>	<u>6 4</u>		<u>£1,272,070</u>	<u>6 4</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHENIX*, BROOKLYN, N.-Y.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEORGE P. SHELDON.

Secrétaire—CHARLES C. LITTLE.

Siège social—16 Court Street, Brooklyn, N.-Y.

Agent au Canada—A. M. M. KIRKPATRICK. | Bureau principal au Canada—Toronto.

(Constituée en corporation le 10 septembre 1853. Charte renouvelée le 9 septembre 1893, pour trente ans. Opérations commencées au Canada, 1^{er} mai 1874.

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé.....\$1,000,000 00

PASSIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des Etats-Unis, 4 pour 100.....	\$ 100,000 00	\$ 112,000 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 112,000 00
Argent entre les mains des agents au Canada.....	9,900 12

Total de l'actif au Canada.....\$ 121,900 12

ACTIF AU CANADA.

Total des réclamations d'indemnités réglées au Canada mais non dûes....	\$ 741 68
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	68,619 78

Total du passif au Canada.....\$ 69,361 46

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes au Canada.....	\$ 109,286 64
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	17,477 36

Total net de l'argent reçu pour primes.....\$ 91,809 28

Total du revenu au Canada.....\$ 91,809 28

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$1,465).....\$ 1,319 50

Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 60,732 23
A déduire, les réassurancés.....	5,245 90

Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....\$ 55,486 33

Ministère des Finances—Division des Assurances.

PHENIX, DE BROOKLYN—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$ 56,805 83
Commission ou courtage.....	19,992 76
Appointements, rétributions, et tous autres frais du personnel au Canada.....	1,500 00
Taxes au Canada.....	1,768 56
Dépenses générales—frais de port, \$800.66 ; loyer, \$900.00 ; télégrammes, \$96.78 ; messageries, \$21.04 ; change, \$52.97 ; droits sur fournitures, \$112.66 ; dépenses du conseil, \$398.17 ; inspections, \$399.96 ; annonces, \$312.45 ; dépenses de voyage, \$186.28 ; divers, \$1,349.84...	4,630 81
Total des dépenses au Canada.....	\$ 84,697 96

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état....	\$ 12,489,305	\$ 151,386 85
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées....	9,013,752	109,286 64
Total.....	\$ 21,503,057	\$ 260,673 49
A déduire—polices éteintes.....	9,769,193	115,409 41
Polices en vigueur à la fin de l'année.....	\$ 11,733,864	\$ 145,264 08
A déduire, les réassurances.....	564,574	7,514 18
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896....	\$ 11,169,290	\$ 137,749 90
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	Pas de rapport.	
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$ 11,169,290 00	
Total des primes sur ces polices.....	137,749 90	

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles.....	\$ 511,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt.....	115,600 00
Intérêt acquis sur ces obligations et hypothèques.....	1,911 62
Actions et bons—valeur au pair, \$3,163,050 ; valeur vénale.....	3,846,334 00
Intérêt échu et acquis sur ces actions et bons.....	14,401 65
Argent en caisse et en banques.....	416,039 66
Total net des primes en voie de perception.....	657,491 20
Autres actifs—loyers dus et acquis, et réassurances.....	15,671 46
Total de l'actif.....	\$5,578,449 59

PASSIF.

Chiffre net des pertes non payées.....	\$ 213,342 40
Primes non acquises.....	3,257,910 90
Dû et acquis pour loyer, etc.....	2,333 34
Toutes autres réclamations.....	181,546 67
Total du passif à l'exclusion du capital.....	\$3,655,133 31
Capital versé.....	\$1,000,000 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital social.....	923,316 28

PHENIX, DE BROOKLYN—Fin.

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$3,213,212 78
Intérêt et dividendes.....	156,425 84
Autres recettes (loyers).....	10,973 48
Total du revenu.....	<u>\$3,380,612 10</u>

DÉPENSES.

Chiffre net payé payé pour pertes.....	\$1,927,411 77
Dividendes aux actionnaires.....	100,000 00
Commission ou courtage.....	490,619 10
Appointements, rétributions, etc.....	338,887 80
Taxes.....	74,948 03
Divers.....	326,876 18
Total des dépenses.....	<u>\$3,258,742 88</u>

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie—entreprise durant l'année—montant....	\$339,799,050 00
Primes sur ces risques.....	4,195,050 44
Risques ayant pris fin durant l'année.....	400,832,294 00
Primes sur ces risques.....	5,118,833 47
Risques en vigueur le 31 décembre 1896.....	542,674,717 00
Primes sur ces risques.....	<u>6,787,951 40</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE PHOENIX,
DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HONORABLE JAMES BYNG. | Secrétaires { WILLIAM C. MACDONALD.
conjointes. { FRANCIS B. MACDONALD.

Bureau principal—19 Lombard Street, Londres, C.E.

Agents au Canada—PATERSON ET FILS. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée A.D. 1782. Opérations commencées au Canada, A.D. 1804.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£2,688,800
Capital versé.....	268,880

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	\$ 57,500 00	\$ 59,800 00
Effets du Canada 4 pour 100 (capital réduit).....	50,126 67	53,134 27
Effets du Canada 3½ pour 100.....	36,500 00	36,500 00
Effets du Canada 4 pour 100 enregistrés.....	48,666 67	51,586 66
Actions consolidées anglaises 2½ pour 100.....	24,333 33	24,333 33

Total, valeur au pair et valeur vénale... \$ 217,126 67 \$ 225,354 26

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 225,354 26
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc.....	1,543 95
Primes impayées.....	27,404 11

Total de l'actif au Canada.....\$ 254,302 32

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie rapportées ou supposées mais non réclam. \$ 4,809 47
do do contestées devant les tribunaux (datant de l'année précédente)..... 1,500 00
do do contestées non portées devant les tribun. 250 00

Total net des réclam. non réglées pour pertes par incendie au Canada..\$ 6,559 47
Réserve des primes non acquises pour tous les risq. en cours au Canada. 236,693 50

Total du passif au Canada.....\$ 243,252 97

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$359,497 93
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes....	40,180 69

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 319,317 24
A ajouter les intérêts sur effets déposés au crédit du receveur général et payés directement au bureau principal à Londres.....	8,438 82

Total du revenu au Canada.....\$ 327,756 06

PHŒNIX, DE LONDRES—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$5,194.27).....	\$ 7,030 20	
A déduire, les réassurances.....	1,402 41	
Chiffre net payé pour ces sinistres pendant l'année.....	\$ 5,627 79	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$ 133,301 59	
Moins reçu pour réassurances, objet sauvés et frais de sauvetage.....	598 44	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 132,703 15	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 138,330 94	
Commission ou courtage.....	84,892 27	
Taxes au Canada.....	3,807 99	
Divers paiements.....	2,591 87	
Département des assurances, Ottawa.....	\$ 156 79	
Conseil des assureurs.....	1,546 52	
Divers frais, Vancouver, C.-B.....	888 56	
Total des dépenses en Canada.....	\$ 229,623 07	

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vig. à la date du dernier état.	17,433	\$ 35,834,899	\$ 435,802 53
Polices délivrés durant l'année—nouvelles.....	6,482	15,791,409	218,908 05
do do renouvelées.....	5,952	12,609,485	170,589 88
Total.....	29,867	\$ 64,235,793	\$ 825,300 46
A déduire, les polices éteintes.....	11,676	27,774,829	358,138 55
En vigueur à la fin de l'année.....	18,191	\$ 36,460,964	\$ 467,161 91
A déduire, les réassurances.....		1,360,082	22,819 20
En vigueur le 31 décembre 1896.....	18,191	\$ 35,100,882	\$ 444,342 71
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....	18,191		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$35,100,882 00
Chiffre des primes sur ces polices.....			444,342 71

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes reçues pendant l'année, moins les réassurances, se sont élevées au chiffre de £1,091,802 3ch. 10d.

Les pertes payées et impayées s'élèvent à £643,130 13ch. 7d.

Les frais d'administration (y compris la commission aux agents et tous autres frais) s'élèvent à £355,129 0ch. 9d.

Le résultat des opérations de l'année, y compris l'intérêt, accuse une balance au crédit des profits et pertes de £197,662 16ch. 8d. Les directeurs proposent de déclarer à même ce montant un dividende pour l'année 1897 de £1 15ch. par action—dont £1 3ch. devant être payés le 30 avril et la balance de 12ch. le 30 octobre. Le 31 décembre 1896 les fonds étaient comme suit :—

	£	ch.	d.
Capital versé.....	268,880	0	0
Réserve pour risques en cours.....	436,720	1	4
Réserve des placements.....	5,000	0	0
Caisse de réserve générale.....	573,790	2	7
Balance au crédit du compte des profits et pertes.....	197,662	16	8
	<u>£ 1,482,053</u>	<u>0</u>	<u>7</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

PHENIX DE LONDRES—Fin.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Réserve pour les risques en cours au 31 décembre 1895.....	448,315	19	7		643,130	13	7
Primes (moins les réassurances)...	1,091,802	3	10		£264,207	10	6
Revenu des placements (moins la taxe sur le revenu).....	45,080	0	2		90,921	10	3
					355,129	0	9
					436,720	1	4
					150,218	7	11
	<u>£1,585,198</u>	<u>3</u>	<u>7</u>		<u>£1,585,198</u>	<u>3</u>	<u>7</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance reportée du 31 décembre 1895.....	£148,208	3	3		1,046	19	8
Dividende déclaré le 8 avril 1896....	94,108	0	0		608	14	10
	54,100	3	3		5,000	0	0
Balance du compte du revenu....	150,218	7	11		197,662	16	8
	<u>£ 204,318</u>	<u>11</u>	<u>2</u>		<u>£ 204,318</u>	<u>11</u>	<u>2</u>

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.		ACTIF.	£	s.	d.
Capital—£2,688,800.					Consolidés.....	326,550	16	7
53,776 actions de £50 chacune, £5 payés.....	268,880	0	0		Deux et demi pour cent.....	103,500	0	0
Réserve pour les risques impayés..	436,720	1	4		Métropolitain, deux et demi pour cent.....	20,990	14	9
do des placements.....	5,000	0	0		Garanties du gouvern. des colonies.	84,269	10	0
do générale.....	573,790	2	7		Obligations de concessions de terres du ch. de fer Canad. du Pacifique	12,096	11	3
Balance au crédit du compte des profits et pertes.....	197,662	16	8		Obligations du gouv. des Etats-Unis	300,749	9	10
	£1,482,053	0	7		Oblig. de ch. de fer des Etats-Unis.	85,716	9	11
Dividendes impayés.....	701	14	0		Effets de la cité de New-York trois pour cent.....	20,644	6	6
Pertes à régler.....	145,949	0	0		Sur dépôts et compte courant aux Etats-Unis.....	85,321	18	4
					Autres garant. de gouv. étranvers..	17,085	15	6
					Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	139,967	17	5
					Bureaux de la Cie et autres propr. à Londres, aussi bureaux succursales à Liverpool, Manchester et Hambourg.....	206,824	5	5
					La part de la Cie dans différ. propr. du corps de pompiers.....	12,185	11	4
					Balances des succurs. et de l'agence en Angleterre et à l'étranger.....	171,094	14	5
					Effets à recevoir.....	9,616	10	10
					Intérêt et dividendes dus.....	10,582	17	11
					Argent chez les banquiers et menus sommes en caisse.....	21,506	4	7
	<u>£1,628,703</u>	<u>14</u>	<u>7</u>		<u>£1,628,703</u>	<u>14</u>	<u>7</u>	

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE HARTFORD:

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—D. W. C. SKILTON.

Secrétaire—EDWARD MILLIGAN.

Agents-chef au Canada—SMITH ET TATLEY.

Siège social—Hartford, Conn.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1854. Opérations commencées au Canada le 20 mai 1890.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	\$5,000,000 00
do souscrit et versé en argent.....	<u>2,000,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Bons et obligations possédés par la compagnie, savoir :—

Bons de la cité de Guelph.....	\$ 24,000 00	\$ 28,200 00
do Brantford.....	25,000 00	28,125 00
do Victoria.....	20,000 00	23,400 00
Bons de la ville de Saint-Henri.....	75,000 00	81,750 00
Bons de la province du Nouveau-Brunswick.....	5,000 00	5,212 50
Obligation du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	44,000 00	48,950 00

(Ces bons et obligations sont déposés au crédit du receveur général)..... \$ 193,000 00 \$ 215,637 50

Actions de la banque <i>Imperial</i>	13,300 00	23,674 00
	<u>\$ 206,300 00</u>	<u>\$ 239,311 50</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 239,311 50
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	1,678 49
Argent à la disposition des agents au Canada.....	22,583 29
Intérêt acquis.....	2,814 98
Cartes et plans.....	6,214 15
Mobilier de bureau.....	1,558 42

Total de l'actif au Canada..... \$ 274,160 83

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes au Canada établies mais non échues.....	\$ 2,736 18
do do dues mais non encore payées.....	1,000 00
do do réclamées mais non établies.....	5,317 45
do do rapportées ou supposées mais non réclamées.....	1,289 21
do do contestées—devant les tribunaux.....	2,785 42
do do contestées non portées devant les tribunaux (dont \$800 datent de l'année précédente).....	1,700 00

Total des réclamations d'indemnités non réglées au Canada (incendie).... \$ 14,828 26
Réverse des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada 111,654 10

Total du passif au Canada..... \$ 126,482 36

Ministère des Finances—Division des Assurances.

PHŒNIX, DE HARTFORD—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 179,198 36
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	24,036 70
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 155,161 66
*Reçu en intérêt et dividendes.....	10,422 00
Intérêt sur le compte à la banque.....	145 34
Total du revenu au Canada.....	\$ 165,729 00

DÉPENSES AU CANADA.

Montant payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à \$11,314.01).....	\$ 7,436 06
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 110,498 12
Moins reçu pour objets sauvés et frais de sauvetage, \$119.11, et pour les réassurances, \$4,722.99.....	4,842 10
Montant net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$ 105,656 02
Montant net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$ 113,092 08
Commission ou courtage.....	26,789 70
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada..	12,356 11
Taxes au Canada.....	3,543 16
Divers paiements, savoir :—Frais de voyage, \$1,620.92 ; associations des assureurs du Canada, \$1,095.07 ; timbres-poste et télégrammes, \$1,611.43 ; papeterie et impressions, \$1,157.51 ; diagrammes d'assurance, \$1,079.00 ; mobilier de bureau, \$6.00 ; droits de douanes et messageries, \$347.23 ; loyers, \$2,561.32 ; annonces, \$1,269.60 ; change, \$373.71 ; abonnements, \$275 ; divers, \$876.77.....	12,273 56
Total des dépenses au Canada.....	\$ 168,054 61

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut) ..	13,928	\$ 18,544,306	\$ 251,494 63
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles.....	8,211	9,738,635	126,276 65
do do renouvelées.....	2,727	3,655,980	55,608 55
Total.....	24,866	\$ 31,938,921	\$ 433,379 83
A déduire, les polices éteintes.....	10,912	15,185,739	206,218 41
Total en vigueur à la fin de l'année (brut).....	13,954	\$ 16,753,182	\$ 227,161 42
A déduire, les réassurances.....		286,186	3,240 85
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..	13,954	\$ 16,466,996	\$ 223,920 57
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	13,954		
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$16,466,996 00		
Total des primes sur ces polices.....	223,920 57		

* Payé directement à la compagnie-mère.

PHENIX, DE HARTFORD—*Fin*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur vénale des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie.....	\$ 498,906 40
Prêts sur obligations et hypothèques.....	188,306 91
Actions et bons possédés par la compagnie—valeur au pair, \$2,802,150 valeur vénale.....	3,867,801 50
Prêts sur effets, etc., donnés en garantie collatérale—valeur au pair, \$39,500, valeur vénale \$46,449.....	31,200 00
Argent en caisse et en banques.....	247,453 65
Intérêt dû et acquis.....	17,602 73
Total net des primes dues et en voie de perception, moins les commissions..	454,255 66
Loyers dus et acquis.....	6,842 27
Dû par d'autres compagnies pour réassurances sur pertes déjà payées....	7,896 66
Total de l'actif.....	\$5,320,265 42

PASSIF.

Chiffre net des pertes non payées.....	\$ 392,412 39
Primes non acquises.....	2,197,341 46
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$2,589,753 85
Capital versé.....	\$2,000,000 00
Excédent net en sus du passif et du capital social.....	\$ 730,511 57

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$2,952,791 57
Intérêt et dividende.....	192,844 89
Loyers.....	8,088 64
Total du revenu.....	\$3,153,725 10

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net payé pour pertes pendant l'année.....	\$1,691,704 80
Dividendes aux actionnaires.....	280,000 00
Commission ou courtage.....	502,076 60
Appointements, rétributions, et tous autres frais du personnel.....	193,919 72
Taxes.....	67,712 96
Tous autres paiements et dépenses.....	311,041 02
Total des dépenses.....	\$3,046,455 10

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie et les tourbillons entreprises durant l'année —montant.....	\$309,480,061 00
Primes sur ces risques.....	3,448,246 01
Chiffre des polices ayant pris fin.....	341,601,579 00
Primes sur ces polices.....	3,821,207 18
Risques en vigueur le 31 décembre 1896.....	397,514,478 00
Primes sur ces risques.....	4,523,474 46

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—EDWIN JONES.

Secrétaire—WILLIAM W. WELCH

Siège social—QUÉBEC.

(Organisée le 2 avril 1818, et constituée en corporation par un acte du B.-C., 9 George IV., chap. 58, amendée par 18 Vic., chap. 12, par 29-30 Vic., chap. 27, par 41 Vic., chap. 31, 42 Vic., chap. 69, et par 46 Vic., chap. 83.)

Opérations commencées en 1818.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	\$ 225,000 00
Capital versé en argent.....	<u>100,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Biens-fonds—Un lot de terre dans la cité de Québec, situé sur le côté ouest de la rue Saint Pierre, borné au front par la rue Saint-Pierre, en arrière par la rue du Sault-au-Matelot, d'un côté, au sud, par la Banque Nationale, et de l'autre côté, au nord, par la Compagnie de Télégraphe de Montréal, avec un édifice en pierre y érigé, connu sous le nom de *The Québec Fire Office*..... \$ 32,000 00

* Effets et bons possédés par la compagnie:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons hypothécaires des steamers de Québec.....	\$ 2,500 00	\$ 2,500 00
Débitures de la corporation de Québec.....	39,000 00	40,350 00
do du pont de Dorchester.....	5,400 00	5,400 00
do du Nouveau-Brunswick.....	10,000 00	10,800 00
do de la cité de Hull.....	10,000 00	10,250 00
do do Trois-Rivières.....	10,000 00	9,700 00
do de la province de Québec.....	12,700 00	13,760 00
Effets enregistrés do.....	4,000 00	4,460 00
Banque de Québec.....	50,000 00	60,000 00
Banque Nationale.....	15,750 00	12,075 00

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$ 159,150 00 \$ 169,295 00

Reporté à leur valeur vénale..... 169,295 00

Argent en caisse au bureau principal..... 3 73

Argent en banque, savoir:—

La Banque Nationale, Québec.....	\$ 12,103 29
do dividendes.....	950 80
do compte d'épargnes.....	1,679 06
Banque de Montréal, Québec.....	16,359 32
do Toronto.....	193 78
do dépôt spécial.....	7,500 00
do New-York.....	1,239 56
Banque de Québec, dépôt spécial.....	<u>20,500 00</u>

Total..... 60,525 81

* Sur les effets ainsi marqués, il y a au crédit du receveur général:

Débitures de la cité de Québec.....	\$ 33,000 00
do du Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
do de la province de Québec.....	12,500 00
Effets enregistrés 5 pour 100 de la province de Québec.....	4,000 00

Total..... \$ 59,500 00

QUÉBEC—*Suite.*

Intérêt dû et impayé sur effets.....	\$ 2,318 47
Intérêt acquis et impayé sur effet.....	2,563 43
Soldes des agents.....	28,373 62
Balances dues pour pertes réassurées.....	9,617 32
Total de l'actif.....	\$ 304,697 38

ACTIF.

(1) *Passif au Canada.*

Réclamations pour pertes par incendies réclamées mais non établies.....	\$ 7,450 00
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées.....	\$ 7,450 00
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada.....	68,844 53
Dividendes déclarés et échus, mais impayés.....	870 80
Total du passif au Canada, à l'exclusion du capital social....	\$ 77,165 33

(2) *Passif dans les autres pays.*

Montant net des pertes par incendies réclamées, mais non établies.....	\$ 2,500 00
Total net des pertes par incendie non réglées.....	\$ 2,500 00
Réserve totale des primes non acquises pour risques dans les autres pays.....	37,375 51
Total du passif dans les autres pays.....	\$ 39,875 51
Total du passif dans tous les pays, à l'exclusion du capital social.....	\$ 117,040 84
Capital social versé.....	\$ 100,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital social.....	\$ 87,656 54

REVENU.

	En Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 145,984 18	\$ 71,079 69
Moins les réassur., déductions et remboursements de primes.....	47,192 24	9,270 91
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 98,791 94	\$ 61,808 78
Chiffre net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays.....	\$ 160,600 72	
Reçu pour intérêt sur obligations et hypothèques.....	3,541 44	
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets, etc.....	4,520 45	
Reçu pour loyer.....	1,470 00	
Total.....	\$ 170,132 61	
Reçu par versements sur le capital.....	80 00	
Total du revenu en argent.....	\$ 170,212 61	

DÉPENSES.

	En Canada.	Dans d'autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$5,160.55).	\$ 1,409 77	\$ 2,941 49
Payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 69,990 95	\$ 25,389 13
Moins reçu pour réassurances, objets sauvés et fr. de sauvetage.....	4,666 82
Chiffre net payé pour ces pertes.....	\$ 65,324 13	\$ 25,389 13
Total.....	\$ 66,733 90	\$ 28,330 62

Ministère des Finances—Division des Assurances.

QUÉBEC—Fin.

Chiffre total payé pendant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 95,064 52
Chiffre des dividendes payés pendant l'année à 8 pour 100.....	8,323 60
Commission ou courtage.....	28,360 59
Appointements, honoraires, etc.....	8,815 00
Taxes.....	2,906 28
Divers paiements, savoir :—	
Réparations, \$421.29 ; intérêt, \$1,005.30 ; combustible, \$266.18 ; loyer des succursales, \$475 ; diagrammes, \$172.68 ; frais de port, télégrammes et menues dépenses, \$3,402.36 ; impressions, \$581.75.	6,324 56
Total des dépenses.....	\$ 149,794 55

COMPTE DE CAISSE.

1895.	Dt.	1896.	Av.
31 déc. Solde en caisse et en banque à cette date.....	\$ 63,647 69	31 déc. Dépenses durant l'année (comme ci-dessus).....	\$ 149,794 55
1896.		Placements.....	25,800 00
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....	170,212 61	Solde en caisse et en banque à cette date.....	60,529 54
Reçu des placements.....	2,057 79		
Effets à recevoir.....	206 00		
	<u>\$ 236,124 09</u>		<u>\$ 236,124 09</u>

RISQUES ET PRIMES.

	EN CANADA.		DANS D'AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
<i>Risques contre l'incendie.</i>	\$	\$ c.	\$	\$ c.	\$	\$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	11,051,270	149,133 90	6,203,789	82,645 41	17,255,059	231,779 31
Polices délivrées pendant l'année —nouvelles.....	5,807,738	74,193 47	5,431,806	72,819 56	11,239,544	147,013 03
Polices délivrées pendant l'année —renouvelées.....	5,278,804	71,826 33			5,278,804	71,826 33
Total.....	22,137,812	295,153 70	11,635,595	155,464 97	33,773,407	450,618 67
A déduire, les polices éteintes....	10,368,515	131,163 91	6,107,583	80,665 65	16,476,098	211,829 56
En vigueur à la fin de l'année (brut)	11,769,297	163,989 79	5,528,012	74,799 32	17,297,309	238,789 11
A déduire—les réassurances.....	2,265,154	32,161 10	215,404	3,241 82	2,480,558	35,402 92
En vigueur le 31 déc. 1896.....	9,504,143	131,828 69	5,312,608	71,557 50	14,816,751	203,386 19

Nombre total des polices en vigueur à cette date..... Pas de rapport.
 Chiffre total des polices en vigueur..... \$14,816,751 19
 Total des primes sur ces polices..... 203,386 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. A. MACDONALD.

Secrétaire—G. W. BURCHELL.

Siège social—New-York.

Agent au Canada—GEORGE SIMPSON.

Bureau principal au Canada—

1707 rue Notre-Dame, Montréal.

(Constituée en corporation le 11 septembre 1891. Opérations commencées au Canada le 2 novembre 1891.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé.....\$ 500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des Etats-Unis, 4 pour 100.....	\$ 100,000	\$ 117,000
Effets 5 pour 100 de la cité d'Halifax.....	60,000	75,000
Bons 4 pour 100 de la Nouvelle-Zélande.....	48,667	51,100
Bons 5 pour 100 de la province de Québec.....	24,333	26,766
Bons 5 pour 100 de la province du Manitoba.....	29,200	32,120

Total de la valeur au pair et de la valeur vénale....\$ 262,200 \$ 301,986

Reporté à la valeur vénale.....\$ 301,986 00

Argent au bureau principal et aux succursales au Canada..... 1,356 51

Argent en banque, savoir :—

Banque Molson, Montréal.....	\$ 4,524 98
Banque British North America, Halifax.....	896 91
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean, N.-B.....	465 00

Total..... 5,886 89

Argent entre les mains des agents au Canada..... 14,582 70

Dû pour réassurances..... 756 65

Dû pour loyer..... 175 82

Divers..... 150 00

Total de l'actif au Canada.....\$ 324,894 57

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnité (incendie) réclamées mais non établies.....	\$ 1,666 00
Chiffre net des réclamations d'indemnité (incendie) établies mais non dues.....	4,769 00
Chiffre net des réclamations d'indemnités rapportées ou supposées mais non réclamées.....	885 00
do do contestées—en litige.....	120 00
do do do —non devant les tribunaux.....	3,150 00

Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.....\$ 10,590 00

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada..... 191,199 85

Divers..... 250 00

Total du passif au Canada.....\$ 202,039 85

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 321,413 84
Moins les réassurances, etc.....	<u>35,356 86</u>
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 286,056 98
Intérêt.....	149 69
 Total du revenu au Canada.....	 <u>\$ 286,206 67</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à \$13,281.58).....	\$ 13,595 84
Payé pour pertes survenues durant l'année	\$ 164,075 88
Moins, reçu pour objets sauvés, frais de sauvetage et pour les réassurances... ..	<u>7,831 10</u>
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	<u>\$ 156,244 78</u>
 Chiffre net payé durant l'année pour sinistres (incendie) au Canada.....	 \$ 169,840 62
Commission ou courtage au Canada.....	44,797 13
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada..	16,351 77
Taxes au Canada.....	4,182 22
Divers paiements, savoir :—Frais de port et télégrammes, \$1,803.58 ; change, \$418.84 ; impressions et papeterie, \$1,785.27 ; annonces, \$1,112.88 ; inspection et frais de voyage, \$1,035.61 ; association des assureurs, \$1,736.09 ; loyer, \$1,899.33 ; dépenses générales et divers, \$4,681.10 ; cartes et plans, \$768.05 ; mobilier de bureau, \$20.25....	15,261 00
 Total des dépenses au Canada.....	 <u>\$ 250,432 74</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques et primes.</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$ 30,522,342	\$ 387,281 13
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	12,384,545	147,803 45
do do renouvelées.....	<u>12,520,973</u>	<u>173,660 08</u>
Total	\$ 55,427,860	\$ 708,744 66
A déduire, les polices éteintes.....	<u>25,046,702</u>	<u>319,244 89</u>
Total en vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$ 30,381,158	\$ 389,499 77
A déduire, les réassurances.....	<u>858,857</u>	<u>10,810 61</u>
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>\$ 29,522,301</u>	<u>\$ 378,689 16</u>
 Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada. . . (Pas de rapport.)		
Chiffre net des polices en vigueur.....		\$29,522,301 00
Total des primes sur ces polices.....		<u>378,689 16</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles appartenant à la compagnie	\$ 466,222 09
Actions et bons possédés par la compagnie—valeur au pair, \$2,783,900.00 ; valeur vénale	3,240,789 43
Argent en caisse et en banques	301,504 50
Intérêt dû et acquis	41,505 30
Primes en voie de perception	298,795 77
Billets recevables	551 45
Tous autres biens appartenant à la compagnie	22 80
	<hr/>
	<u>\$4,349,391 34</u>

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	\$ 169,341 28
Primes non acquises	1,642,067 81
Dû et acquis pour loyers, appointements, etc.	16,619 89
Divers	107,813 69
	<hr/>
Total du passif, à l'exclusion du capital	<u>\$1,935,842 67</u>
Capital versé en argent	\$ 500,000 00
Excédent net disponible en sus du passif, y compris le capital	<u>\$1,913,548 67</u>

REVENU.

Argent reçu pour primes	\$2,018,075 44
Intérêt et dividendes	134,715 91
	<hr/>
Total du revenu	<u>\$2,152,791 35</u>

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités	\$1,162,630 19
Dividendes aux actionnaires	50,000 00
Commission ou courtage	319,002 05
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	161,334 47
Taxes	48,035 71
Tous autres paiements et dépenses	128,276 74
	<hr/>
Total des dépenses	<u>\$1,869,279 16</u>

RISQUES ET PRIMES.

Risques entrepris et renouvelés durant l'année	\$226,595,623 00
Primes sur ces risques	2,551,818 86
Risques terminés durant l'année	225,617,066 00
Primes sur ces risques	2,581,884 19
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	289,628,403 00
Primes sur ces polices	3,257,178 84
	<hr/>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *RELIANCE MARINE* (À RES. LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM BLAIN.

Secrétaire—W. B. BROADBENT.

Agent au Canada—E. L. BOND.

Assureur—JOS. PEMBERTON.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation en 1880. Opérations commencées au Canada, 1^{er} novembre 1894.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	£	500,000
Montant versé		100,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

		Valeur au pair.
Bons de la cité de Winnipeg	\$	19,000 00
do Québec		14,600 00
do Montréal		9,246 66
do Toronto		14,600 00
do London, Ont		4,866 67
Bons de la province du Manitoba		4,866 67
do de Québec		14,600 00
Effets inscrits de Queensland		4,866 67
do de Victoria		14,600 00
Effets 3 pour 100 des Indes.		9,733 33
Total	\$	110,980 00
Reporté à la valeur au pair	\$	110,980 00
Solde des agents au Canada		7,252 79
Total de l'actif au Canada	\$	118,232 79

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes (navigation intérieure) rapportées ou supposées mais non réclamées	\$	23,238 12
Montant total des réclamations non réglées	\$	23,238 12
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.		631 88
Balance due à l'agent par le bureau principal		694 06
Total du passif au Canada	\$	24,564 06

REVENU AU CANADA.

Chiffre net provenant des primes	\$	36,341 51
A déduire, les remboursements de primes		729 37
Total du revenu au Canada	\$	35,612 14

RELIANCE MARINE—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (évaluées dans le dernier état à \$38,193.24).....	\$	46,707	49
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....		42	38
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	\$	46,665	11
do pertes survenues durant l'année.....	\$	23,779	21
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....		2,408	53
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$	21,370	68
<hr/>			
Total net payé durant l'année pour pertes (navigation intérieure) au Canada.....	\$	68,035	79
Commission ou courtage.....		5,688	22
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada..		685	33
Taxes au Canada.....		610	45
Tous autres paiements, savoir:—Frais de port, \$73.24; télégrammes, \$399.90; change, \$117.87; divers, \$155.58.....		746	59
Total des dépenses au Canada.....	\$	75,766	38

RISQUES ET PRIMES.

Polices délivrées pendant l'année.....	3,956	\$ 10,357,217	\$ 36,341 51
do éteintes.....	3,951	10,307,217	35,709 63
Polices en vigueur le 31 décembre 1896 (brut et net)...	5	\$ 50,000	\$ 631 88

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

La balance du compte des assurances de 1895 reportée a été de £40,781 8ch. 1d., le montant porté à ce compte cette année-là et les années précédentes était de £51,808 15ch. 1d. Le compte d'intérêt pour 1896 est de £7,883 6ch. 9d., et il reste au crédit du compts de profits et pertes une balance de £11,326 15ch. 4d.

Un dividende intérimaire de 2 chelins par action a été payé en juillet dernier, et les directeurs proposent de payer un autre dividende de 2 chelins par action (exempt de la taxe du revenu), soit 10 pour 100 pour l'année, reportant £1,326 15ch. 4d. au crédit du compte suivant.

Le chiffre net des primes reçues pendant l'année s'élève à £108,908 0ch. 7d., et celui des réclamations réglées à £33,392 10ch. 8d., ce qui laisse, après avoir déduit les dépenses, etc., une balance de £57,890 17ch. 4d. La responsabilité sur les risques acceptés s'élevait à la somme de £25,373,453, dont £23,400,797, ou 92.23 pour 100, avaient pris fin ou avaient été réassurés—en sorte qu'il restait en cours £1,972,656, ou 7.77 pour 100, et les primes non acquises sur ce montant de risques étaient de £23,603 12ch. 11d.

RELIANCE MARINE—Fin.

Dt.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Solde du 1er janvier 1896	23,127 15 6		
Solde de compte de l'assureur, 1895	40,781 8 1	5,000 0 0	
Compte de l'intérêt	7,883 6 9	5,000 0 0	
Transféré du compte spécial de réassurances	1,870 0 9		10,000 0 0
			527 0 8
			51,808 15 1
			11,326 15 4
			£ 73,662 11 1

Dt.	£ s. d.	£ s. d.
Primes, moins réassurances, remboursements et frais d'agence	108,908 0 7	33,392 10 8
Echouements de transfert	18 17 6	
		15,793 10 1
		100 0 0
		1,900 0 0
		250 0 0
		57,890 17 4
		£ 108,926 18 1

Dt.	£ s. d.	£ s. d.
Capital—		
50,000 actions à £10 par action, £500,000		224,596 10 8
£2 par action de versés		92 0 3
Caisse de réserve		2,388 9 8
Solde du compte des profits et pertes	£ 11,326 15 4	11,033 14 2
Moins dividende intérim, payé, 1er juill. 1896.	5,000 0 0	2,179 13 1
Balance du compte des assureurs, 1896		31,014 17 3
Compte spécial de réassurances		
Dû par la compagnie		
Dividendes impayés		
		£ 271,305 5 1

Av.	£ s. d.
Dividende payé aux actionnaires :—	
1er juillet 1895	5,000 0 0
27 janvier 1896	5,000 0 0
	10,000 0 0
	527 0 8
	51,808 15 1
	11,326 15 4
	£ 73,662 11 1

Av.	£ s. d.
Compte des Assureurs.	
Frais généraux, y compris les appointements, loyer, abonnements, etc., enregistrement de navires, etc., Liverpool, Londres, New-York et Paris	15,793 10 1
Rétribution des auditeurs	100 0 0
Rémunération des directeurs	1,900 0 0
Mobilier—montant biffé	250 0 0
Solde reporté	57,890 17 4
	£ 108,926 18 1

Av.	£ s. d.
BILAN, 31 DÉCEMBRE 1895.	
Prêts et placements	
Timbres	
Mobilier, Liverpool, Londres, New-York et Paris	
Argent chez les banquiers et en caisse	
Intérêt acquis mais non reçu	
Dû à la compagnie pour primes, sauvetages, etc.	
	£ 271,305 5 1

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. H. MAXWELL.

Gérant—CHAS. ALCOCK.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal. | Agent principal au Canada—GEO. SIMPSON.

(Organisée le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada, 1851.)

Capital autorisé, £3,000,000 sterling.....	\$ 14,600,000 00
Capital souscrit, £2,504,680 sterling.....	12,189,442 67
Capital versé, £375,702 sterling.....	<u>1,828,416 33</u>

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds au Canada possédés par la compagnie..... \$ 245,000 00
 Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Effets du Canada, 4 pour 100.....	\$ 178,533 34	\$ 189,245 34
* Consolidés.....	511,000 00	511,000 00
	<u>\$ 689,533 34</u>	<u>\$ 700,245 34</u>

Reporté à la valeur vénale..... 700,245 34

Prêts avec garantie collatérale sur polices d'assurances de cette compagnie (département de la vie) au Canada..... 34,464 46

Argent en caisse au bureau principal, Canada..... 1,422 45

Argent aux banques, savoir :—

Banque à Halifax.....	\$ 280 31
Banque Molson, Montréal.....	15,060 85

Total..... 15,341 16

Argent entre les mains des agents au Canada..... 62,969 74

Loyers acquis..... 2,010 00

Ameublement et installation des édifices de Montréal et Toronto ; aussi, l'ameublement des agences de Québec, Hamilton et autres, y compris les fournitures, plans d'édifices, etc..... 7,000 00

Total de l'actif au Canada..... \$1,068,453 15

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités établies mais non dues..... \$ 9,593 00

do do réclamées mais non établies..... 2,905 00

do do rapportées ou supposées mais non réclamées..... 675 00

Chiffre net des indemnités contestées—non portées devant les tribunaux (datant des années précédentes)..... 1,320 00

Total net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada. \$ 14,493 00

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada. 486,475 05

Passif au Canada (département de la vie)..... 428,109 14

Dû et acquis pour commission, etc..... 1,180 31

Dû pour réassurances..... 844 52

Total du passif au Canada..... \$ 931,102 02

* Déposé au bureau du receveur général, au crédit des départements de l'incendie et de la vie.

Ministère des Finances—Division des Assurances

ROYAL—Suite.

REVENU AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE).

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 680,504 21
Moins réassurances, etc.	<u>64,329 18</u>
Total net de l'argent reçu pour primes	\$ 616,175 03
Intérêt et dividendes sur actions.	23,016 88
Loyers	3,475 38
Divers	<u>60 00</u>
 Total du revenu au Canada	 <u><u>\$ 642,727 29</u></u>

DÉPENSES AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE).

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$32,197)	\$ 23,876 95
Payé sur sinistres survenus durant l'année	<u>\$ 375,818 42</u>
Moins les réassurances	<u>9,700 28</u>
Chiffre net payé pour ces sinistres	\$ 366,118 14
 Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada	 \$ 389,995 09
Payé pour commission ou courtage	107,796 91
Payé pour appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada	26,540 10
Taxes au Canada	4,345 49
Divers paiements, savoir :—Impressions et papeterie, \$2,078.81 ; inspection, \$1,834.91 ; Association des assureurs, \$3,413.54 ; annonces, \$3,828.10 ; loyers, \$5,542.91 ; diverses autres dépenses, \$9,157.69 ...	25,855 96
 Total des dépenses au Canada	 <u><u>\$ 554,533 55</u></u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	\$ 86,517,918	\$ 980,600 00
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	30,664,490	345,917 20
do do renouvelées	<u>28,310,323</u>	<u>345,815 41</u>
Total	<u>\$ 145,492,731</u>	<u>\$ 1,670,332 61</u>
Moins les polices éteintes	59,530,020	698,278 11
Polices en vigueur à la fin de l'année	\$ 85,962,711	\$ 972,054 50
A déduire, les réassurances	<u>635,465</u>	<u>10,287 72</u>
Polices en vigueur le 31 décembre 1896	<u>\$ 85,327,246</u>	<u>\$ 961,766 78</u>
 Nombre total des polices en vigueur au Canada		Pas de rapport.
Chiffre net des polices en vigueur		\$85,327,246 00
Total des primes sur ces polices		<u><u>961,766 78</u></u>

ROYAL—Suite.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes reçues dans la division de l'incendie pendant la période, déduction faite des réassurances, se sont élevées à £2,051,479 15ch. 7d., et les pertes nettes à £1,112,484 13ch. 5d. Si l'on déduit la commission des agents et tous les frais d'administration, l'excédent sur les opérations dans la division de l'incendie reporté à profits et pertes s'élève à £269,226 14ch. 2d.

PROFITS ET PERTES.

Le montant au crédit du compte de profits et pertes après le paiement du dividende pour l'année 1895, était de.....	£499,525	18	9
Moins la taxe du revenu.....	4,713	1	9
			<u>0</u>
	£494,812	17	0

Auquel a été ajouté :—

Profits de la division de l'incendie.....	£269,226	14	2
Intérêt non porté à d'autres comptes.....	121,334	10	6
Emoluments sur transferts.....	63	5	6
			<u>2</u>
	390,624	10	2

A déduire, le dividende intérimaire payé le 16 décembre dernier.....	£885,437	7	2
	93,925	10	0
			<u>0</u>

Ce qui laisse au crédit du compte à la fin de 1896.....	£791,511	17	2
---	----------	----	---

DIVIDENDE.

Les directeurs recommandent, outre le dividende intérimaire mentionné plus haut de 15 chelins par action, qu'il soit payé un autre dividende de 20 chelins, exempt de la taxe du revenu, le 16 juin, ce qui absorbera.....

	125,234	0	0
Balance du compte de profits et pertes.....	£666,277	17	2

En recommandant le même dividende que l'année dernière les directeurs ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont l'intention de porter le dividende intérimaire payable en décembre prochain de 15 à 18 chelins par action.

FONDS.

Après avoir pourvu au paiement du dividende, les fonds de la compagnie seront comme suit :—

Capital versé.....	£375,702	0	0
Caisse des assurances sur la vie.....	5,329,897	15	6
Caisse des pensions.....	46,814	8	11
Caisse de l'incendie.....	£ 928,000	0	0
Caisse de réserve.....	1,582,393	11	7
Balance du compte de profits et pertes.....	666,277	17	2
			<u>2</u>
	3,176,671	8	9
	£8,929,085	13	2

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ROYAL—Suite.

COMPTE DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des assurances contre l'incen- die au commencement de l'année..	928,000	0	0	Indemnités payées, déduction faite des réassurances.	1,112,484	13	5
Primes reçues, déduction faites des réassurances.	2,051,479	15	7	Commission.	277,584	1	4
				Frais d'administration.	392,184	6	8
				Montant porté à profits et pertes..	269,226	14	2
				Caisse des assur. contre l'inc. à la fin de l'année, d'après le bilan...	928,000	0	0
	<u>£2,979,479</u>	<u>15</u>	<u>7</u>		<u>£2,979,479</u>	<u>15</u>	<u>7</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde du compte de l'année dernière.	718,685	8	9	Dividende intérimaire de 1896.	93,925	10	0
Moins dividende de 1895.	219,159	10	0	Taxe du revenu.	4,713	1	9
	<u>£499,525</u>	<u>18</u>	<u>9</u>	Solde reporté.	791,511	17	2
Intérêt et dividendes non portés à d'au- tres comptes.	£122,975	14	6				
Moins intér. porté à la caisse des pensions.	1,641	4	0				
	<u>121,334</u>	<u>10</u>	<u>6</u>				
Emoluments de transfert.	63	5	6				
Montant reporté au compte de l'inc.	269,226	14	2				
	<u>£890,150</u>	<u>8</u>	<u>11</u>		<u>£890,150</u>	<u>8</u>	<u>11</u>

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital des actionnaires.	375,702	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni :			
Fonds de réserve.	1,582,393	11	7	Propriété de ville,			
Caisse des assurances sur la vie.	5,052,620	13	7	Angleterre.	£582,665	12	11
Caisse des rentes viagères.	277,277	1	11	Propriété de ville,			
Caisse des assur. contre l'incendie..	928,000	0	0	Ecosse.	169,300	0	0
Caisse des assurances perpétuelles.	43,349	11	1	Biens-fonds, Angle- terre.	770,387	0	0
Caisse des pensions.	46,814	8	11	Biens-fonds, Ecosse.	331,641	0	0
Pr. et pertes (sujets au paiem. d'un dividende aux actionnaires) le 16 juin prochain.	791,511	17	2		<u>1,853,993</u>	<u>12</u>	<u>11</u>
	<u>£9,097,669</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.	167,822	6	5
Reclamations en vertu de polices sur la vie, admises mais impayées.	£ 57,163	9	10	Prêts sur réversions et intérêts viagers.	129,650	16	10
Indemnités pour per- tes par incendie à payer.	121,370	19	9	Prêts sur polices d'assur. sur la vie délivrées par cette comp. dans la limite de leur val. de rachat.	307,977	0	2
Dividendes non récla- més.	9,257	12	9	Placements :—			
Comptes impayés, payés depuis.	14,145	13	7	Effets du gouvern. britannique. .	255,663	10	6
Effets à payer, payés depuis.	40,143	10	7	do des gouvern. coloniaux.	108,356	0	8
	<u>242,081</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	do des gouvern. étrangers.	20,511	19	5
				do du gouv. des Etats-Unis. .	423,891	16	9
				Chemins de fer des Etats-Unis, première hypothèque.	817,028	6	6
				Chemins de fer des Etats-Unis, effets garantis.	100,620	18	2
				Bons provinciaux dans les colonies	11,060	0	0
				Bons municipaux dans les colonies	24,686	7	9
				Bons municipaux aux Etats-Unis.	155,536	11	7

ROYAL—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896—Fin

Débentures non rachetables de chemins de fer :—			
Angleterre.....	252,144	0	9
Ecosse.....	27,872	5	1
Galles.....	7,686	18	0
Etrangers.....	17,448	18	1
			<hr/>
			304,952 1 11
Effets de chemins de fer garantis et privilégiés, savoir :—			
Angleterre.....	1,740,778	0	11
Ecosse.....	123,831	16	9
Galles.....	27,659	0	7
Indes et colonies..	82,878	11	7
			<hr/>
			1,975,147 9
Actions ordinaires de chemins de fer en Angleterre.....			74,122 7 8
Bons de compagnies de docks et de gaz.....			400,985 14 11
Bons et actions d'autres compagnies constituées.....			47,865 18 5
Constituts, Angleterre et Ecosse..			34,894 5 2
Edifices possédés en pleine propriété, savoir :—			
Angleterre.....	451,244	6	10
Ecosse.....	45,897	15	8
Irlande.....	7,000	0	0
Etats-Unis.....	410,055	15	9
Canada.....	34,229	1	6
Melbourne.....	8,116	13	4
Calcutta.....	6,547	0	8
			<hr/>
			963,090 13 9
Edifices possédés à bail :—			
Angleterre.....			110,954 13 0
Prêts :—			
Prêts à des villes et townships garantis par transfert de taxes, savoir :—			
Angleterre.....	306,590	14	4
Ecosse.....	9,359	6	11
Galles.....	201	16	8
			<hr/>
			316,151 17 11
Prêts sur chemins de fer britanniques et écossais, avec marge.			183,334 6 4
Soldes des agents reçu depuis..			200,308 19 5
Primes impayées do ..			29,783 6 0
Intérêts do do ..			80,454 15 1
Argent en caisse et en compte courant chez les banquiers...			240,964 13 9
			<hr/>
			£9,339,750 10 9
			<hr/>
			£9,339,750 10 9
			<hr/>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SCOTTISH UNION AND NATIONAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ALEXANDER DUNCAN.

Secrétaire—J. K. MACDONALD.

Siège social—Edimbourg, Ecosse.

Agent-chef au Canada

WALTER KAVANAGH.

Bureau principal au Canada—

Montréal.

(Organisée, A.D. 1824. Constituée en corporation, 26 juin 1833. Opérations commencées au Canada en février 1882.)

CAPITAL.

Capital autorisé	\$	6,000,000
Capital souscrit		4,945,180
Capital versé		300,000

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada, 4 pour 100	\$ 97,333 33	\$ 110,000 00
Débitures de la cité de Saint-Jean	2,000 00	2,120 00
Bons de la cité de Toronto	1,500 00	1,530 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	\$ 100,833 33	\$ 113,650 00

Reporté à la valeur vénale	\$	113,650 00
Entre les mains des agents au Canada		10,178 88
A la banque Impériale du Canada		56,796 19

* Total de l'actif au Canada

	\$	180,625 07
--	----	------------

* Outre ces bons et effets, la succursale américaine de la compagnie, à Hartford, possède d'autres placements canadiens comme suit :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du gouvernement de la province de Québec	\$ 47,500 00	\$ 55,335 00
Bons de la ville de Cobourg	11,500 00	11,660 00
Débitures de la ville de Montréal	150,000 00	138,375 00
Bons du comté de Middlesex	114,500 00	114,500 00
do Hastings	20,000 00	21,705 00
Bons de la ville de Dundas	35,000 00	35,620 00
Bons du village de Parkdale	14,500 00	15,715 00
Bons de subventions de chemins de fer de l'Ontario	146,815 43	146,815 43
Débitures de la Canada Permanent Loan Company	25,000 00	25,000 00
do Farmers' Loan and Savings Company	50,000 00	50,000 00
do Huron and Erie Loan Company	60,000 00	60,000 00
do London and Canadian Loan Company	75,000 00	75,000 06
do Freehold Loan and Savings Company	50,000 00	50,000 00
do Ontario Loan and Debenture Company	25,000 00	25,000 00
do Land Security Company	50,000 00	50,000 00
do Western Canada Loan and Savings Company	50,000 00	50,000 00
do Trust and Loan Company of Canada	50,000 00	50,000 00
do Central Canada Loan and Savings Company	25,000 00	25,000 00
Bons de la cité de Toronto	125,000 00	131,250 00
Bons du gouvernement de la province du Manitoba	50,000 00	53,000 00
Débitures perpétuelles du chemin de fer Grand-Tronc du Canada	50,000 00	59,750 00
Obligations du tramway de la cité de Toronto	49,000 00	50,345 00
Débitures de la Canada Landed and National Investment Co.	37,500 00	37,500 00
do cité de London, Ont	75,000 00	79,805 00
Débitures hypothécaires de la Cie du ch. de fer de Toronto	125,000 00	135,020 00
do do do du Pac. Can.	50,000 00	56,750 00
Débitures de la cité de Hamilton	25,000 00	26,750 00
do Imperial Loan and Investment Company	25,000 00	25,000 00
Total	\$1,602,315 43	\$1,654,895 43

SCOTTISH UNION AND NATIONAL—Suite.

PASSIF AU CANADA

Chiffre net des pertes établies mais non échues au Canada.....	\$	8,606	39
do réclamées mais non établies au Canada.....		1,075	00
do contestées—en litige.....		2,376	60
<hr/>			
Chiffre total net des pertes par incendie non réglées au Canada (dont \$1,500 datent de 1895).....	\$	12,057	99
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....		106,698	44
<hr/>			
Total du passif au Canada.....	\$	118,756	43

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$	204,886	21
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....		31,911	20
<hr/>			
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$	172,975	01
Reçu pour intérêt et dividendes.....		10,666	30
<hr/>			
Total du revenu au Canada.....	\$	183,641	31

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$733.88).....		733	88
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....		251	02
<hr/>			
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$	482	86
<hr/>			
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$	107,925	26
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$	2,775	19
do réassurances.....		9,445	53
<hr/>			
Total des déductions.....		12,220	72
<hr/>			
Chiffre net payé pour ces primes.....	\$	95,704	54
<hr/>			
Chiffre net des pertes payées durant l'année.....	\$	96,187	40
Commission ou courtage.....		36,523	51
Taxes au Canada.....		3,037	63
Divers paiements, savoir :—Papeterie et impressions, frais de port, télégrammes et messageries, annonces, Association des assureurs, etc., divers.....		4,346	05
<hr/>			
Total des dépenses au Canada.....	\$	140,094	59

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	16,510	\$ 14,722,070	\$ 167,942 89
do délivrées durant l'année—nouvelles et renouv.....	18,394	16,467,227	204,886 21
<hr/>			
Total.....	34,934	\$ 31,189,297	\$ 372,829 10
A déduire, les polices éteintes.....	14,863	13,050,086	150,626 72
<hr/>			
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	20,071	\$ 18,139,211	\$ 222,202 38
A déduire, les réassurances.....		1,187,441	15,344 25
<hr/>			
Total net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....	20,071	\$ 16,951,770	\$ 206,858 13

Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada.....	20,071
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$16,951,770 00
Total des primes sur ces polices.....	206,858 13

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SCOTTISH UNION AND NATIONAL—Suite:

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu net des primes, déduction faite du montant pour réassurances, a été de	£542,911 9 0
Les réclamations, y compris un ample montant pour toutes les pertes à payer, ont été de.....	£315,263 5 3
La commission et les frais se sont élevés à	175,436 17 0
	490,700 2 3
Ce qui donne pour l'année un excédent net de.....	£ 52,211 6 9

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

Excédent net du compte de l'incendie.....	£ 52,211 6 9
Intérêt sur le capital des actionnaires et les réserves.....	36,107 16 3
Emoluments sur transfert reçus.....	65 2 6
Recouvré des dettes véreuses biffées.....	£712 3 2
Moins les balances non recouvrables d'agents.....	44 5 3
	667 17 11
Balance reportée de l'an dernier.....	18,536 2 1
Balance non répartie.....	£107,588 5 6

Les directeurs proposent qu'il soit payé à même cette somme un dividende au taux de 16 pour 100, absorbant £48,000, ainsi qu'un boni au taux de 1½ pour 100 pour l'année, s'élevant à £4,500, soit £52,500 en tout; qu'il soit porté à la caisse de réserve des primes d'incendie £20,000; à la caisse générale £8,989 8ch., et au compte de l'an prochain £26,098 17ch. 6d., soit £55,088 5ch. 6d., ou en tout £107,588 5ch. 6d.

Le dividende de même que le boni ci-dessus mentionnés seront payés (sans taxe du revenu) par moitié le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre prochains.

COMPTE DU REVENU, DIVISION DE L'INCENDIE.

	£	s. d.		£	s. d.
Primes reçues, déduction faite des réassurances.....	542,911	9 0	Pertes par inc., m. les réassurances.....	315,263	5 3
			Commission.....	93,459	4 0
			Frais d'administration, y compris les taxes du gouvernement et d'Etat.....	81,977	13 0
			Balance du revenu, transféré au compte de profits et pertes.....	52,211	6 9
	£542,911	9 0		£542,911	9 0

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

	£	s. d.		£	s. d.
Réserve des primes de la division de l'incendie le 31 déc. 1895....	255,000	0 0	Soldes des agents non recouvrables	44	5 3
Caisse de la réserve générale, le 31 décembre 1895.....	191,010	12 0	Somme nécessaire au dividende et boni payables en 1897.....	52,500	0 0
	£446,010	12 0	Réserve des primes de l'incendie, le 31 déc. 1895.....	255,000	0 0
Balance du compte des profits et pertes le 31 déc. 1895, reportée....	18,536	2 1	Ajouté le 31 déc. 1896.....	20,000	0 0
Bal. du compte du revenu (incendie)	52,211	6 9	Réserve générale le 31 déc. 1895.....	£191,010	12 0
Intérêt et dividendes (moins la taxe du revenu) non portés au compte des assurances sur la vie.....	36,107	16 3	Ajouté le 31 décembre 1896.....	8,989	8 0
Emoluments sur transferts.....	65	2 6		200,000	0 0
Recouvré des mauvaises dettes biffées en 1895.....	712	3 2	Balance reportée.....	26,098	17 6
	£553,643	2 9		£553,643	2 9

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LE BUREAU D'ASSURANCES *SUN*, LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—FRED'K. HENRY NORMAN. | *Secrétaire*—E. H. MANNERING.

Siège social—Londres, Angleterre.

Gérant général au Canada— | *Bureau principal au Canada*—
H. M. BLACKBURN. | 15 rue Wellington-Est, Toronto.

(Organisée le 6 avril 1710. Opérations commencées au Canada le 3 juin 1892.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$12,166,666 67
do souscrit.....	11,680,000 00
do versé.....	584,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens réduits à 4 pour 100.....	\$ 24,433 33	\$ 26,766 66
do 4 pour 100, 1885.....	24,433 33	26,523 32
do 3 pour 100.....	116,600 00	119,136 00
Province du Manitoba, débetures.....	12,666 67	13,991 67
Effets de la cité de Montréal.....	48,366 67	53,533 33
Bons de la cité de Toronto.....	45,110 40	46,252 80
do Vancouver.....	24,333 33	25,793 33
do Winnipeg.....	12,166 67	13,261 67
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 308,410 40	\$ 325,258 78
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 325,258 78
En caisse au bureau principal au Canada.....		119 00
Argent à la banque Dominion.....		10,581 11
Argent entre les mains des agents au Canada.....		26,985 27
Divers, savoir :—		
Plans.....	\$ 5,514 23	
Mobilier de bureau et garnitures.....	596 29	
		6,110 52
Total de l'actif au Canada.....		\$ 369,054 68

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, réclamées mais non établies... \$	11,315 10
Total net des réclamations (incendie) non réglées au Canada..... \$	11,315 10
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada.....	114,849 64
Dû et acquis pour loyer.....	145 83
Total du passif au Canada.....	\$ 126,310 57

BUREAU D'ASSURANCES *SUN*—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$ 202,151 30
Moins, réassurances, rabais, déductions et remboursements des primes	26,655 25
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$ 175,496 05
Emoluments sur endossements	106 81
Intérêt de la banque	483 90
Total du revenu au Canada	<u>\$ 176,086 76</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour pertes par incendie survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$8,105.83)	\$ 3,849 86
Payé pour pertes survenues durant l'année	\$ 101,286 30
Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage	67 50
Chiffre net payé sur ces sinistres durant l'année	<u>\$ 101,218 80</u>
Chiffre net payé sur sinistres durant l'année au Canada	\$ 105,068 66
Commission ou courtage	31,296 26
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada	10,303 55
Taxes au Canada	3,026 83
Divers paiements, savoir :—Frais de port, \$2,177.67 ; annonces, \$1,615.34 ; papeterie et impressions, \$687.12 ; plans, \$652.90 ; téléphone, \$193.75 ; frais de voyage, \$794.39 ; conseil des assurances, \$1,253.76 ; agences mercantiles, \$181.25 ; loyer, \$1,156.28 ; divers, \$304.17 ; frais judiciaires, \$97.70 ; enseignes de bureau, \$117 ; Association de protection des assureurs, \$50	9,281 33
Total des dépenses au Canada	<u>\$ 158,976 63</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur au commencement de l'année	9,625	\$ 15,702,098	\$ 206,383 65
Polices délivrés pendant l'année—nouvelles	5,964	8,736,779	115,688 64
do do renouvelées	2,919	5,812,178	85,558 92
Total	19,508	\$ 30,251,055	\$ 407,631 21
A déduire, polices éteintes	8,034	13,107,164	184,062 57
En vigueur à la fin de l'année (brut)	11,474	\$ 17,143,891	\$ 223,568 64
A déduire, les réassurances		331,818	3,557 99
En vigueur le 31 décembre 1896	11,474	\$ 16,812,073	\$ 220,010 65

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	11,474
Chiffre net des polices en vigueur	\$16,812,073 00
Total des primes sur ces polices	<u>220,010 65</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BUREAU D'ASSURANCES SUN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes reçues, déductions faites des réassurances, s'élèvent à £969,684 17ch., soit une diminution de £9,710 0ch. 2d. comparativement à celles de l'année précédente.

L'assurance totale pendant l'année, après avoir déduit les réassurances, est de £388,952,818, soit une diminution de £1,800,000 à peu près comparativement aux chiffres correspondants pour l'année 1895.

Les pertes payées et à régler s'élèvent à £504,218 8ch. 2d., soit au taux de 52 pour 100 des primes reçues.

Les frais d'administration (y compris les commissions aux agents et frais de toutes sortes) ont été de £321,533 11ch. 3d., soit aux taux de 33·16 pour 100.

Le revenu provenant des placements s'est élevé pendant l'année à £72,957 15ch. 10d.

Après avoir pourvu à la réserve ordinaire de 40 pour 100 des primes afin de couvrir les obligations résultant des polices en cours, il reste une balance de £220,774 13ch 4d., qui a été transférée au crédit du compte des profits et pertes.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE,

La balance reportée de l'an dernier s'élevait à £197,244 6ch. 4d. Il a été transporté à la caisse des pensions £41,000, et à la réserve pour dividendes, £50,000. De plus, il a été payé en dividendes sur les opérations de l'année 1895, £90,000; total, £181,000, ce qui laisse une balance à l'avoir de £16,244, 6ch. 4d., laquelle s'est accrue par les opérations de l'année, ainsi que détaillé au compte, à £229,894, 13ch. Sur ce montant il a été payé en janvier dernier un dividende intérimaire au taux de trois chelins par action, soit une somme de £36,000, et les directeurs ont déclaré un nouveau dividende de cinq chelins et six deniers par action, qui sera payable le 9 juillet et comprendra une autre somme de £66,000, ce qui laissera £127,874, 13ch. à reporter

FONDS.

Les fonds du bureau seront alors comme suit :—

Capital versé.....	£	120,000	0	0
Réserve générale.....		1,150,000	0	0
Réserve des dividendes.....		100,000	0	0
Réserve pour risques non encore expirés.....		387,873	18	10
Réserve des placements.....		57,355	11	3
Caisse des pensions.....		41,000	0	0
Balance à l'avoir du compte de profits et pertes, après avoir fait le paiement des dividendes.....		127,874	13	0
		<u>£ 1,984,104</u>	<u>3</u>	<u>1</u>

COMPTE DU REVENU.

	£	ch.	d.		£	ch.	d.
Réserve pour les risques non expirés, reportée de 1895.....	391,757	18	9	Pertes.....	504,218	8	2
Primes, moins les réassurances....	969,684	17	0	Commission.....	152,202	6	11
Revenu provenant des placements (moins la taxe sur le revenu) ...	72,957	15	10	Frais généraux.....	169,331	4	4
				Réserve pour tous les risques non expirés le 31 décembre 1896, soit 40 pour 100 du revenu des primes....	387,873	18	10
				Balance reportée au compte de profits et pertes.....	220,774	13	4
	<u>£1,434,400</u>	<u>11</u>	<u>7</u>		<u>£1,434,400</u>	<u>11</u>	<u>7</u>

BUREAU D'ASSURANCES *SUN*—Suite.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

	£	ch.	d.		£	ch.	d.
Balance reportée de 1895.....	197,244	6	4	Pensions et allocations aux employés de la compagnie en retraite.....	5,725	14	8
A déduire—				Taxe du revenu sur les profits.....	1,120	14	8
Dividende déclaré en janvier 1896...£ 36,000 0 0				Dettes véreuses.....	1,311	15	0
Dividende déclaré en juillet 1896.... 54,000 0 0				Reporté à la réserve des dividendes.....	50,000	0	0
	90,000	0	0	Reporté à la caisse des pensions.....	41,000	0	0
				Balance reportée au bilan.....	229,874	13	0
	£ 107,244	6	4				
Balance du compte du revenu.....	220,774	13	4				
Restitution.....	254	17	6				
Emoluments sur transferts.....	47	15	0				
Profits sur change.....	711	5	2				
	£ 329,032	17	4		£ 329,032	17	4

BILAN.

PASSIF.			ACTIF.				
	£	ch.	d.		£	ch.	d.
Capital—£2,400,000, 240,000 actions de £10 chac., 10ch. par act. versés.	120,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	187,350	0	0
N.B.—2,500 actions appartiennent au bureau d'assurances, mais ne sont pas comprises dans les placements.				Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	62,600	0	0
Réserve générale.....	1,150,000	0	0	Garanties du gouvernement anglais.	75,000	0	0
Réserve des dividendes.....	100,000	0	0	Garanties du gouvernement des Indes et des colonies.....	53,742	15	11
Réserve des placements.....	57,355	11	3	Garanties de gouvernem. étrangers.	105,342	3	4
Réserve pour risques non encore expirés, soit 40 pour 100 du revenu des primes pendant l'année.....	387,873	18	10	Actions de chemins de fer et autres garanties, privilégiées et ordinaires.....	200,921	6	0
Réserve des pensions.....	41,000	0	0	Débitures de chemins de fer et autres.....	358,375	7	8
Balance au crédit du compte des profits et pertes.....	229,874	13	0	Autres débiteures et bons municipaux.....	171,468	8	6
	£ 2,080,104	3	1	Immeubles, y compris le bâtiment occupé par le bureau.....	532,880	14	7
Pertes à régler.....	79,543	0	0	Edifices de corps de sauvetage.....	14,706	13	4
Soldes des agents.....	5,474	15	8	Autres placements.....	122,110	0	0
Montants dus à d'autres bureaux pour réassurances.....	18,322	0	1	Dépôts dans les banq. des colonies..	15,212	10	0
Effets à payer.....	654	6	10	Soldes de l'agence et des succursales.	164,980	4	1
Réserve pour commission et frais non réglés.....	6,500	0	0	Du par d'autres bureaux.....	7,771	14	11
Fonds de dépôts des commis.....	5,291	16	5	Primes à régler (reçues depuis).....	33,632	13	7
				Effets à recevoir.....	5,754	13	8
				Argent en dépôt chez les banquiers et en caisse.....	90,040	16	6
	£ 2,201,890	2	1		£ 2,201,890	2	1

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA SOCIÉTÉ UNION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—STEPHEN SOAMES | *Secrétaire*—CHARLES DARRELL.
Siège social—Londres, Angleterre.
Agent-chef au Canada—T. L. MORRISSEY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
 (Organisée ou constituée en corporation, 16 février 1714; opérations commencées au Canada, novembre 1890.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit.....	£450,000	\$2,190,000 00
do versé en argent.....	180,000	876,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur véale.
Effets de la Nouvelle-Galles du Sud.....	\$ 121,666 67	\$ 127,750 00
Effets du gouvernement de Victoria.....	24,333 33	31,937 50
Débitures de la cité de Toronto pour améliorations permanentes	24,333 33	24,008 50
do consolidées de la cité de Québec.....	24,333 33	24,008 50
Bons de l'aqueduc de la cité d'Ottawa.....	50,000 00	50,500 00
Bons du comté de Victoria, N.-E.....	6,000 00	6,150 00
Total.....	\$ 250,666 66	\$ 264,354 50
Reporté à la valeur véale.....		\$ 264,354 50
Argent au bureau principal au Canada.....		4,657 66
Argent en banques en comptes courants (banques de Toronto, Montréal).		10,569 88
do dépôt spécial do do		23,801 21
Argent entre les mains des agents au Canada.....		38,811 41
Intérêt acquis.....		844 67
Mobilier de bureau et plans.....		4,225 05
Total de l'actif au Canada.....		\$ 347,264 38

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie réclamées mais non établies.....	\$ 900 00	
do rapportées ou supposées mais non réclamées.....	18 75	
do contestées en litige.....	7,650 00	
do non portées devant les tribunaux.....	2,350 00	
Chiffre total des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada.....		\$ 10,918 75
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....		181,281 50
Total du passif du Canada.....		\$ 192,200 25

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 277,621 56	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	33,037 59	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....		\$ 244,583 97
Reçu pour intérêt sur obligations.....		2,135 00
*Intérêt et dividendes sur effets.....		5,447 92
Intérêt de la banque de Toronto.....		666 21
Total du revenu au Canada.....		\$ 252,833 10

* Payé directement au siège social en Angleterre.

LA SOCIÉTÉ UNION—Suite.

DÉPENSE AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$8,830).....	\$	8,934	98
A déduire, le montant reçu pour réassurances.....		837	28
Chiffre net payé durant l'année pour ces sinistres.....	\$	8,097	70
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$	147,781	65
A déduire, les réassurances, objets sauvés et sauvetage.....		12,738	22
Total net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$	135,043	43
Total net payé sur sinistres survenus durant l'année au Canada.....	\$	143,141	13
Commission ou courtage au Canada.....		45,394	17
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel, Canada.....		14,345	37
Taxes au Canada.....		3,598	69
Divers paiements, savoir :—			
Timbres-poste et télégrammes, \$1,183.53 ; change, \$293.46 ; loyer, \$2,385.55 ; frais de voyage, \$774.76 ; annonces, \$1,411.46 ; papeterie, \$658.38 ; messageries, \$54.18 ; souscriptions à des agences mercantiles, \$123.66 ; associations du tarif, \$1,394.63 ; plans, \$388.45 ; divers comptes, \$1,153.36 ; divers, \$78.28 ; frais judiciaires, \$34.10.....			9,933 80
Total des dépenses au Canada.....	\$	216,413	16

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	13,670	\$ 22,911,385	\$ 349,483 65
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	5,063	13,541,137	193,907 01
do do renouvelées.....	3,721	6,758,346	109,037 36
Primes supplémentaires.....		94,536	2,138 56
Total.....	22,454	\$ 43,305,404	\$ 654,566 58
A déduire, les polices éteintes.....	10,600	20,491,272	307,655 58
Polices en vigueur à la fin de l'année—brut.....	11,854	\$ 22,814,132	\$ 346,911 00
A déduire, les réassurances.....		600,545	10,760 53
Polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	11,854	\$ 22,213,587	\$ 336,150 47
Nombre de polices en vigueur à cette date.....			11,854
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$22,213,587 00
Total des primes sur ces polices.....			336,150 47

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA SOCIÉTÉ UNION—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu brut annuel pendant l'année a été de £837,250 11ch. 7d., montrant une augmentation de £12,763 0ch. 4d., et la somme des fonds accumulés à la fin de l'année se montait à £2,932,697 6ch. 9d.

Caisse des assurances sur la vie	£1,979,852	19	9
Capital souscrit, £450,000, dont il a été versé	180,000	0	0
Caisse de réserve sur la vie	350,000	0	0
do (incendie)	323,539	0	0
do des hypothèques	10,000	0	0
Comptes de profits et pertes	89,305	7	0
	<u>£2,932,697</u>	<u>6</u>	<u>9</u>

Soit £133,742 6ch. 5d. de plus qu'à la fin de l'année précédente.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes d'assurance contre l'incendie reçues pendant l'année, déduction faite des réassurances, se sont élevées à £418,118 9ch. 2d., soit une diminution de £7,830 2ch. 0d. comparativement aux primes de l'année précédente.

Le montant payé et accordé en indemnités à raison d'incendie s'est élevé à £266,249 8ch. 10d., soit au taux de 63.67 pour 100, et le total des frais, y compris la commission, à £136,662 1ch. 8d., soit au taux de 32.69 pour 100 du revenu des primes. Après avoir réservé la somme de £71 18ch. 1d. pour mauvaises dettes, il restait une balance de £15,135 0ch. 7d., qui a été ajoutée au compte de profits et pertes.

COMPTES DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DES INCENDIES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des incendies au commencement de l'année	323,539	0	0	Pertes par incendies, déduction faite des réassurances	266,249	8	10
Primes, déduction faite des réassurances	418,118	9	2	Frais d'administration	61,437	16	1
				Commission	75,224	5	7
				Dettes véreuses bifées	71	18	1
				Solde porté au compte des profits et pertes	15,135	0	7
				Montant du fonds de la réserve des incendies à la fin de l'année	323,539	0	0
	<u>£741,657</u>	<u>9</u>	<u>2</u>		<u>£741,657</u>	<u>9</u>	<u>2</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES*

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde reporté de l'an dernier	98,975	8	7	Dividendes aux actionnaires	40,500	0	0
Intérêt et dividendes	37,566	3	11	Taxes du revenu sur l'intérêt et les dividendes	1,144	10	6
Bénéfices sur les placements	40	19	8	Frais d'administration, non portés à d'autres comptes	1,050	0	0
Solde du compte des incendies	15,135	0	7	Pensions	1,846	7	5
				Coût des opérations acquises	17,871	7	10
				Solde	89,305	7	0
					<u>£151,717</u>	<u>12</u>	<u>9</u>

LA SOCIÉTÉ UNION—Fin.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Capital souscrit.....	450,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	340,336	0	0
Sur leq. il a été versé	180,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	30,347	18	3
Fonds de réserve des assurances sur la vie...	350,000	0	0	Placements—			
Fonds de réserve des assurances contre l'incendie.....	323,539	0	0	Garantie du gouvern. des colonies.	28,884	9	6
Fonds de réserve des hypothèques.....	10,000	0	0	do do des Indes...	24,808	8	7
Profits et pertes.....	89,305	7	0	do do étrangers...	9,318	2	6
	£952,844	7	0	do do des Etats-Unis et d'Etats.....	86,798	17	4
Pertes par incendie à payer.....	42,163	13	5	Bons municipaux (Etats-Unis).....	73,923	1	6
Dépenses se rattachant aux pertes p. incendie à payer..	2,138	6	2	Garant. municip. dans les colonies	21,697	8	6
Dividendes à payer..	20,564	10	0	Actions de banques.....	25,600	0	0
Primes de réassurances dues à d'autres compagnies.....	4,159	8	5	Débit. et obligat. de ch. de fer et autres débit. non rachetables.	99,729	19	4
Effets à payer.....	53,324	7	2	Effets et actions de chemins de fer privilégiés et ordinaires.....	84,555	11	7
	1,075,194	12	2	Prêts sur taxes.....	1,906	13	4
				do actions de la société....	1,200	0	0
				Immeubles.....	103,338	12	8
				Soldes des succursales et agences...	93,341	6	8
				Primes à payer.....	7,472	9	0
				Primes de réassurances dues par d'autres compagnies.....	6,092	3	6
				Intérêt à payer, dû mais non reçu..	3,115	5	11
				do acquis mais non dû	6,834	1	4
				Effets à recevoir.....	3,242	11	3
				Argent en dépôt..... £	895	0	0
				En caisse et en compte courant.....	21,756	11	5
Passif—département de la vie.....	1,997,717	12	10	Actif, département de la vie.....	1,997,717	12	10
	£3,072,912	5	0		£3,072,912	5	0

COMPAGNIE D'ASSURANCES WESTERN.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HON. GEO. A. COX. Vice-président—J. J. KENNY. Secrétaire—C. C. FOSTER.

Bureau principal—Toronto.

(Constituée en corporation, 31 août 1851, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 14-15 Vic., chap. 162; modifié en 1857, 20 Vic., chap. 167, et en 1872, 35 Vic., chap. 99, et en 1875, 38 Vic., chap. 81, et en 1887, 50-51 Vic., chap. 102. Opérations commencées au Canada, août 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$2,000,000 00
do souscrit.....	2,000,000 00
do versé.....	1,000,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir annexe.)

ACTIF.

Biens-fonds—Edifice de la compagnie, à quatre étages, en pierre, et lot de 30 x 100, au coin des rues Scott et Wellington, Toronto.....	\$	65,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par Ire hypothèque sur biens-fonds.....		57,926 00
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'une année d'intérêt et pour lesquels il n'a pas été pris jugement.....		4,400 00
Intérêts dus et impayés sur ces prêts.....	\$	1,437 84
Intérêts acquis et impayés sur ces prêts.....		974 48
Total des intérêts reportés.....		2,412 32

Effets et bons possédés par la compagnie:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada.....	\$ 65,350 00	\$ 68,050 00
Actions de la Banque du Commerce.....	40,000 00	50,800 00
Débiteures de Shelburne.....	2,100 00	2,397 78
do d'Arthur.....	3,000 00	3,409 80
do de Tilsonburg.....	3,000 00	3,585 60
do de York.....	2,700 00	3,044 00
do d'Owen-Sound.....	5,200 00	5,659 15
Bons enregistrés des Etats-Unis.....	241,000 00	267,510 00
Bons de l'Etat de la Georgie.....	25,000 00	26,250 00
Bons de la cité de Richmond, Va.....	42,000 00	41,160 00
Débiteures de la Chambre de Commerce.....	2,500 00	2,500 00
do de Collingwood.....	800 00	800 00
Actions de la <i>Freehold Loan and Savings Co.</i>	10,200 00	10,200 00
Débiteures do do.....	14,500 00	14,500 00
Effets de la <i>Canada Landed and National Investment Co.</i>	22,700 00	22,700 00
Effets de la <i>Central Canada Loan and Savings Co.</i>	20,000 00	24,000 00
Actions de la <i>Toronto Savings and Loan Co.</i>	22,500 00	25,000 00
Débiteures do do.....	25,000 00	25,000 00
Actions de la <i>Canada Permanent Loan and Savings Co.</i>	10,710 00	13,387 50
Débiteures do do.....	2,400 00	2,400 00
do <i>Dominion Savings and Investment Co.</i>	15,000 00	11,250 00
do <i>Imperial Loan and Investment Savings Co.</i>	28,320 00	28,320 00
do <i>British America Assurance Co.</i>	176,350 00	208,974 66
Bons de la cité de Columbus.....	50,000 00	53,750 00
do de Toledo.....	50,000 00	52,750 00
Débiteures de la <i>Central Canada Loan Co.</i>	45,000 00	45,000 00

WESTERN—Suite.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

Cie dite <i>Chicago Electric Transit</i>	\$ 25,000 00	\$ 27,937 50
Bons de Colorado-Springs.....	25,000 00	26,250 00
Bons de l'arrondissement sanitaire de Chicago.....	50,000 00	52,375 00
Bons du chemin de fer de Rochester.....	20,000 00	21,650 00
Débitures de Kingston.....	21,300 00	24,074 43
do London.....	44,000 00	45,331 20
do Montréal.....	46,000 00	46,413 00
do Portland, Oregon.....	50,000 00	57,400 00
do Toronto.....	60,000 00	61,116 00
do Winnipeg.....	24,000 00	26,025 80
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$1,290,630 00</u>	<u>\$1,400,971 42</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$1,400,971 42
Argent en caisse au bureau principal.....	2,421 66

Argent en banque, savoir :—

Banque Canadienne du Commerce, Toronto.....	\$ 48,191 96
Banque Ontario, Toronto.....	2,874 21
Alex. Laird et Wm. Gray, agents de la banq. Can. du Com. New-York.....	11,527 68
do do compte de fidéicommissaires.....	166,649 92
<i>Corn Exchange National Bank</i> , Chicago.....	98 40
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean.....	1,909 23
do Montréal, Saint-Jean, N.-B.....	121 19
do Marchands de Halifax, Halifax.....	4,890 95
Dépôt spécial— <i>Ontario Industrial Loan and Investment Co.</i>	10,000 00

Total.....	246,253 54
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc.....	5,744 41
Solde des agents.....	376,450 13
Effets en portefeuille.....	61,043 29

Divers, savoir :—

Mobilier de bureau, cartes, etc.....	\$ 63,226 34
Dû par d'autres compagnies pour réassurances sur pertes déjà payées.....	34,738 30

97,964 64

Total de l'actif.....	<u>\$2,320,587 41</u>
-----------------------	-----------------------

PASSIF.

(1) *Passif au Canada.*

Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada, mais non contestées :—

Pertes par incendies.....	\$ 19,719 06
Risques maritimes.....	8,214 00
Total.....	\$ 29,933 06
Chiffre net des pertes par incendies contestées—en litige (\$750 datant d'années précédentes).....	4,950 00

Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada... \$ 32,883 06

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—

Pertes par incendie.....	\$ 252,179 27
Risques de la navigation intérieure.....	Nil.
Risques maritimes.....	23,778 23

Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques au Canada... 275,958 50
Dividendes déclarés et dus, mais restant impayés..... 1,099 53

Total du passif (à part le capital social) au Canada..... \$ 309,941 09

Ministère des Finances—Division des Assurances.

WESTERN—Suite.

(2) Passif dans d'autres pays.

Chiffre net des pertes non réglées, mais non contestées :—

Incendie.....	\$ 109,112 61
Navigation intérieure.....	26,006 00
Risques maritimes.....	4,899 00
Total.....	\$ 140,017 61

Chiffre net des pertes contestées :—

Incendie.....	\$ 17,568 30
---------------	--------------

Total net des réclamations d'indemnités non réglées dans d'autres pays. \$ 157,585 91
(Dont \$20,071.23 de pertes par incendie datent d'années antérieures.)

Réserve des primes, non acquises :—

Incendie.....	\$ 858,066 56
Navigation intérieure.....	23,487 80
Risques maritimes.....	11,439 75

Total de la réserve..... 892,994 11

Effets à payer..... 11,337 11

Total du passif dans les autres pays.....\$1,061,917 13

Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays.....\$1,371,858 22

Capital social versé.....\$1,000,000 00

REVENU.

<i>Risques contre l'incendie</i>	En Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 628,888 01	\$1,845,158 40
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	232,842 84	378,672 08
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie.....	\$ 396,045 17	\$1,466,486 32

Risques de la navigation intérieure.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 35,248 90	\$ 255,320 32
Moins les réassurances, etc.....	31,388 40	38,923 98
Chiffre net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques de la navigation intérieure.....	\$ 3,860 50	\$ 216,396 34

(Billets et effets reçus pour primes pendant l'année et encore
impayés, \$33,981.95.)

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 233,427 19	\$ 62,223 33
Moins les réassurances, etc.....	145,530 39	12,467 70
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances maritimes.....	\$ 87,896 80	\$ 49,755 63
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 487,802 47	\$1,732,638 29

(Billets et effets reçus pour primes pendant l'année et encore
impayés, \$27,061.34.)

Total net reçu pour primes dans tous les pays.....\$2,220,440 76
Reçu en intérêt et dividendes..... 75,117 26

Total du revenu en argent.....\$2,295,558 02

WESTERN—Suite.

DÉPENSES.

<i>Pertes par incendie.</i>	En Canada.	Dans d'autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$147,007.10).....	\$ 10,011 19	\$ 149,569 84
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$ 320,820 84	\$ 787,624 19
Moins reçu pour les réassurances, ainsi que pour les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	103,051 44	87,604 03
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 217,769 40	\$ 700,020 16
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$ 227,780 59	\$ 849,590 00
<i>Pertes dans la navigation intérieure.</i>		
Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à \$19,845.23).....	\$ 776 63	\$ 19,158 23
Payé sur sinistres durant l'année.....	\$ 51,245 00	\$ 335,347 48
Moins les objets sauvés, les frais de sauvetage et réassurances.....	45,712 94	125,484 29
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 5,532 06	\$ 209,863 19
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure.....	\$ 6,308 69	\$ 229,021 42
Total net payé durant l'année sur sinistres, incendie et navigation intérieure, savoir :		
En Canada.....	\$ 234,089 28	
Dans d'autres pays.....		1,078,611 42
Total.....		\$1,312,700 70
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres maritimes (sur cette somme \$14,057.88 datent des années précédentes).....		143,699 13
Payé en dividendes sur le capital social.....		99,958 00
Commission ou courtage.....		423,304 96
Appointements, rétributions et autres frais du personnel.....		108,138 01
Taxes.....		53,687 37
Divers paiements, savoir :—Contrôle des affaires, \$96,463.27 ; impressions et annonces, \$23,127.40 ; conseil locaux, \$19,857.41 ; télégrammes et messageries, \$21,110.20 ; frais judiciaires, \$4,436.40 ; livres, papeterie, fournitures, etc., \$6,256.73 ; rétributions des directeurs, \$5,000 ; divers, \$6,046.46.....		182,297 87
Total des dépenses.....		<u>\$2,323,786 04</u>

COMPTE DE CAISSE.

1895.	<i>Dt.</i>	
31 déc. Solde en caisse et en banque à cette date.....		\$ 290,016 87
1896.		
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....		2,295,558 02
		<u>\$2,585,574 89</u>
1896.	<i>Av.</i>	
31 déc. Dépenses durant l'année.....		\$ 2,323,786 04
Placements.....		13,113 65
Solde en caisse et en banque à cette date.....		248,675 20
		<u>\$2,585,574 89</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

WESTERN—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.		DANS D'AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
<i>Risques contre l'incendie.</i>	\$	\$ c.	\$	\$ c.	\$	\$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	51,412,343	609,249 27	136,540,869	1,794,591 32	187,953,212	2,403,840 59
Polices déliv. pendant l'année (nouvelles et renouvelées)...	44,266,032	607,939 49	125,307,630	1,850,022 71	169,573,662	2,457,962 20
Total	95,678,375	1,217,188 76	261,848,499	3,644,614 03	357,526,874	4,861,802 79
A déduire, les polices éteintes	40,815,211	557,993 44	134,477,541	1,923,946 27	175,292,752	2,481,939 71
En vig. à la fin de l'an. (brut).	54,863,164	659,195 32	127,370,958	1,720,667 76	182,234,122	2,379,863 08
A déduire, les réassurances..	12,027,263	194,530 62	4,954,724	48,737 42	16,981,987	243,268 04
En vig. le 31 déc. 1896.....	42,835,901	464,664 74	122,416,234	1,671,930 34	165,252,135	2,136,595 04
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....			7,370,836	85,474 90	7,370,836	85,474 90
Délivrées pendant l'année...	3,173,045	35,248 70	40,706,916	295,377 10	43,879,961	330,625 80
Total	3,173,045	35,248 70	48,077,752	380,852 00	51,250,797	416,100 70
A déduire, les polices éteintes	3,173,045	35,248 70	42,243,983	294,028 34	45,417,028	329,277 04
Total brut en vig. à cette date			5,833,769	86,823 66	5,833,769	86,823 66
Moins les réassurances.....			1,821,499	39,848 06	1,821,499	39,848 06
En vig. le 31 déc. 1896.....			4,012,270	46,975 60	4,012,270	46,975 60
<i>Risques maritimes.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	1,372,897	38,018 12	940,114	29,090 62	2,313,011	67,108 74
Délivrées pendant l'année...	15,775,935	289,546 80	5,514,136	81,359 94	21,290,021	370,906 74
Total	17,148,832	327,564 92	6,454,250	110,450 56	23,603,032	438,015 48
A déduire, les polices éteintes	15,921,054	280,970 08	5,432,197	84,327 67	21,403,251	365,297 75
En vig. à la fin de l'an. (brut)	1,227,778	46,594 84	972,053	26,122 89	2,199,831	72,717 73
A déduire, les réassurances..	409,259	22,816 61	350,448	15,008 59	759,707	37,825 20
En vig. le 31 déc. 1896 (net).	818,519	23,778 23	621,605	11,114 30	1,440,124	34,892 53

Nombre total des polices en vigueur à cette date..... Pas de rapport.

Chiffre total net des polices en vigueur.....\$168,764,148 00

Total des primes sur ces polices.....2,187,936 25

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE.

LISTE DES COMPAGNIES •

QUI ONT FAIT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA
PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

- Compagnie d'assurances *Ætna*, sur la vie.
 Compagnie d'assurances Mutuelle sur la vie, *British Empire*.
 Compagnie d'assurances du Canada sur la vie.
 Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée).
 Association d'assurances sur la vie de la Confédération.
 *Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual*.
The Dominion Life Assurance Company.
 *Compagnie d'assurances d'Edimbourg, sur la vie.
 Société d'assurances sur la vie *Equitable*, des Etats-Unis.
 Compagnie d'assurances sur la vie, *Federal*, d'Ontario.
 Compagnie d'assurances *Germania*, sur la vie.
The Great West Life Assurance Company.
 *Association d'assurances sur la vie, d'Ecosse.
 Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire*.
 Compagnie d'assurances *London*.
 Compagnie d'assurances *London*, sur la vie.
 Compagnie d'assurances sur la vie, dite des Manufacturiers.
 Compagnie d'assurances *Metropolitan*.
 Compagnie d'assurances *Mutual of New-York*, sur la vie.
 *Compagnie d'assurances sur la vie, *National*, des Etats-Unis d'Amérique.
 Compagnie d'assurances sur la vie, *New-York*.
 Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord, sur la vie.
 Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
 *Compagnie d'assurances *North Western Mutual*.
 Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
 *Compagnie d'assurances *Phoenix Mutual*.
 Compagnie d'assurances *Provident Savings*, de New-York.
 Société d'assurances sur la vie, *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances *Royal*.
 *Société d'assurances sur la vie, *Scotish Amicable*.
 *Institution *Scotish Provident*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Standard*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Star*.
 Compagnie d'assurances sur la vie dite du Soleil (*Sun*), du Canada.
 Compagnie d'assurances de Tempérance et Générale, sur la vie.
 Compagnie d'assurances *Travelers'*.
 Compagnie d'assurances *Union Mutual*, sur la vie.
 Compagnie d'assurances *United States*, sur la vie, dans la cité de New-York.

*Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *ÆTNA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—MORGAN G. BULKELEY.

Secrétaire—J. L. ENGLISH.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—WILLIAM H. ORR.

Bureau principal au Canada—Toronto.

(Constituée en corporation le 6 juin 1850. Opérations commencées au Canada en 1866.)

CAPITAL.

Capital autorisé	\$2,000,000 00
Souscrit et versé	1,750,000 00

ACTIF AU CANADA.

Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (sur cette somme \$174,650 sont sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878).	\$ 201,650 00
Obligations de primes sur polices canadiennes en vigueur (sur cette somme \$15,593.71 sont sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878).	43,087 39
Effets, obligations et débetures possédés par la compagnie au Canada, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Province du Manitoba, obligations	\$ 154,000 00	\$ 163,240 00
Cité de London do	75,000 00	76,500 00
Cité d'Ottawa do	133,000 00	140,980 00
Cité de Hull do	40,000 00	41,200 00
Havre de Montréal do	60,000 00	63,600 00
Cité de Québec do	40,000 00	41,500 00
do Stratford do	21,000 00	22,050 00
do Toronto do	502,200 00	527,310 00
Gouvernement de Québec do	207,500 00	224,100 00
Ville de Coaticook do	21,000 00	21,000 00
Province de Québec do	153,000 00	162,180 00
Ville de Mount-Forest do	20,000 00	20,600 00
do Lévis do	26,000 00	26,000 00
Cité de Brantford do	100,000 00	102,000 00
do Vancouver do	225,000 00	243,000 00
do Saint-Hyacinthe do	30,000 00	30,000 00
do Trois-Rivières do	32,500 00	34,125 00
do Victoria do	80,000 00	84,000 00
Ville du Saut-Sainte-Marie do	20,000 00	21,200 00
Cité de Saint-Thomas do	117,155 38	119,498 48
Jonction de la ville de Toronto do	107,000 00	107,000 00
Village de Parkdale do	74,847 74	74,847 74
Ville de Windsor do	99,533 03	104,509 68
Cité de Kingston do	51,163 99	52,698 90
do Belleville do	50,000 00	51,500 00
Côte Siant-Antoine do	100,000 00	105,000 00
Ville de Galt do	50,000 00	52,500 00
Province du Nouv.-Brunswick do	66,000 00	69,300 00
Cité de Saint-Jean, N.-B. do	50,000 00	51,000 00
do Hamilton, Ont. do	38,895 15	39,673 05
do Halifax do	100,000 00	105,000 00
do Sherbrooke, Qué. do	75,000 00	76,500 00
Ecoles catholiques romaines do Montréal.	85,000 00	87,550 00
do protestantes do do	203,000 00	213,150 00
Ile du Prince-Edouard do	100,000 00	103,000 00
Hôpital protestant pour les aliénés, obligations.	74,000 00	76,220 00
Bons de la province de Québec	100,000 00	105,000 00
Bons du gouvernement des Etats-Unis.	455,000 00	516,475 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.	\$3,936,795 29	\$4,155,007 85

ETNA, SUR LA VIE—Suite.

Reporté à la valeur vénale.....		\$4,155,007 85
Banque Ontario.....	\$ 5,289 36	
Banque de Toronto.....	3,548 07	
Total de l'argent dans les banques.....		8,837 43
Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur.	\$ 14,758 95	
do différées sur ces polices.....	20,364 22	
Total des primes payées et différées.....	\$ 35,123 17	
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100.....	7,024 63	
Chiffre net des primes payées et différées.....		28,098 54
Total de l'actif au Canada.....		\$4,436,681 21

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de tous les risques en cours au Canada.....		\$1,423,778 00
Chiffre net des réclamations établies mais non échues, et non réglées mais non contestées.....	\$ 11,003 00	
Réclamations en vertu de dotations arrivées à maturité, dues mais impayées (dont \$2,655 datent d'années précédentes).....	2,864 00	
Chiffre net des réclamations impayées.....		13,867 00
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices canadiennes.....		1,161 65
Total des obligations envers les porteurs de ces polices en Canada.....		\$1,438,806 65

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de tous les risques en cours au Canada.....		\$3,829,806 00
Chiffre des réclamations établies mais non échues, et non réglées mais non contestées.....	\$ 6,376 00	
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées (dont \$558.03 datent d'années précédentes) ..	1,859 00	
Chiffre net des réclamations impayées.....		8,235 00
Montant des dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada.....		5,136 95
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.....		\$3,843,177 95
Total du passif au Canada.....		\$5,281,984 60

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes.....	\$ 436,612 70
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....	4,757 81
Primes payés par dividendes, y compris les additions.....	113,462 46
Total du revenu des primes.....	\$ 554,832 97
Reçu en intérêt sur primes et prêt sur polices.....	10,851 31
Total du revenu au Canada pendant l'année.....	\$ 565,684 28

* Basée sur la table H. M. de mortalité de l'Institut des Actuaire à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

AETNA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé pour réclamations d'indemnités pour cause de décès au Canada.	\$ 218,528 70
Billets de primes et autres obligat. employés au paiement de ces réclamations	3,725 41
Montant total payé en indemnité pour cause de décès....	\$ 222,254 11
(Sur cette somme \$7,200 datent des années précédentes.)	
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....	\$ 282,309 00
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces dotations	26,605 00
Montant total payé pour dotations arrivées à maturité....	\$ 308,914 00
Montant total payé pour réclamations pour cause de décès et dotations échues.....	\$ 531,168 11
Argent payé en rachat de polices.....	27,399 35
Billets de primes employés à l'achat de polices remises.....	913 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices et appliqués au paiement de primes au Canada.....	113,462 46
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices au Canada.....	1,604 08
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$ 674,547 00
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....	48,883 94
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....	1,828 96
Divers paiements, savoir :—	
Frais de port, \$2,083.16 ; télégrammes, \$33.37 ; messageries, \$395.43 ; papeterie, \$224.77 ; impressions, \$139.70 ; change, \$208.62 ; médecins-examineurs, \$1,308.....	4,393 05
Total des dépenses au Canada.....	\$ 729,152 95

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 25,669 32
do reçus pendant l'année.....	1,531 81
	\$ 27,201 13
Montant des billets employés au paiement des réclamations.....	\$ 2,525 07
do do rachat de polices.....	600 00
do do paiement des dividendes aux porteurs de polices.....	1,604 08
do rachetés.....	34 76
Total des déductions.....	\$ 4,763 91
Balance—actif en billets à la fin de l'année.....	\$ 22,437 22

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	312	
Montant de ces polices.....	\$	494,700 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	396	
Montant de ces polices.....		530,430 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	12,081	
Montant de ces polices.....		15,531,006 00

ÆTNA, SUR LA VIE—Suite.

Nombre et montant de polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	161	\$ 232,802 00
2. maturité.....	235	297,628 00
3. expiration du temps.....	129	288,800 00
4. rachats (pour lesquels \$27,399.35 ont été payés en argent).....	79	93,788 00
5. rachats, \$102,901 (pour lesquels des polices acquittées ont été données au montant de \$38,289). Différence des montants.....		64,612 00
6. Par prescription.....	90	130,191 00
Total.....	694	\$ 1,107,821 00
	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	12,349	\$ 15,881,648 00
Polices délivrées durant l'année.....	560	883,241 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées pour des polices acquittées.....	790	1,176,364 00
Polices ayant pris fin autrement, non entreprises.....	38	57,519 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	12,081	15,531,006 00

Nombre de personnes assurées au commencement de l'année..	11,151
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	242
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.	123
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par décès.....	326
Nombre de personnes assurées à la date de cet état.....	10,944

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada..	8,963	\$ 12,207,174 00
Polices délivrées pendant l'année.....	536	826,337 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées.....	686	1,042,569 00
Polices non acceptées.....	38	57,519 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	8,775	11,933,423 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes.....	\$ 5,216,350 48
Argent reçu en intérêt sur prêts hypothécaires.....	2,279,731 84
do pour loyer.....	21,150 82
do pour dividendes et rachats des réassurances.....	215 70
Billots de primes, prêts, ou hypothèques rétablies par la remise en vigueur des polices.....	298 46
Profits sur ventes des immeubles.....	6,960 93
Total du revenu, division des assurances sur la vie.....	\$ 7,524,708 23
do do contre les accidents.....	457,441 15
Total du revenu.....	\$ 7,982,149 38

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ÆTNA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues.....	\$ 2,929,840 61
Billets de primes, prêts ou gages employés au rachat de polices, et devenus caducs sur polices terminées par prescription.....	5,755 02
Dividendes payés aux porteurs de polices en argent ou en réduction des billets de primes.....	246,761 98
Argent payé en rachat de polices.....	258,605 15
Argent de rachats de polices appliqué au paiem. des primes en cours...	21,268 44
Dividendes appliqués au paiement de primes en cours.....	633,328 56
Argent de rachats de polices appliqué à l'achat de polices acquittées et de rentes viagères.....	233,333 70
Payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes.....	175,000 00
Payé comme commission à des agents.....	614,922 18
Payé pour taxes.....	137,738 64
Loyer.....	27,087 15
Appointements et allocations dans les agences.....	23,427 49
Rétributions des médecins examinateurs et inspection des risques.....	42,811 73
Appointements des employés et commis de bureau.....	122,526 40
Dépenses diverses.....	120,473 56
Total des déboursés, division des assurances sur la vie.....	\$ 5,592,880 61
do do contre les accidents.....	372,379 39
Total des dépenses.....	\$ 5,965,260 00

ACTIF.

Coût des immeubles, moins les charges.....	\$ 486,348 25
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds.....	25,200,422 44
Prêts garantis par nantissement de débentures, actions ou autres valeurs collatérales négociables.....	422,672 65
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérale.....	1,058 715 00
Billets de primes, prêts ou gages, sur polices en vigueur.....	660,778 17
Prix d'achat des effets possédés d'une manière absolue par la compagnie.....	12,872,180 31
Argent en caisse et en banque.....	2,768,279 30
Soldes des agents d'après le grand-livre.....	25,662 22
Prêts sur garanties mobilières.....	1,350 00
Total net ou actif d'après le grand-livre.....	\$ 43,496,408 34
A déduire, les soldes au crédit des agents.....	15,361 68
Total net, ou actif const. par le grand-livre.....	\$ 43,481,046 66

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis.....	1,148,652 61
Différence en plus entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat.....	574,571 8¢
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	380,013 25
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie.....	\$ 45,584,284 37
Moins les item non admis.....	27,012 22
Total de l'actif, moins les item non admis.....	\$ 45,557,272 15

ÆTNA, SUR LA VIE—Fin.

PASSIF.

Réserve nette de réassur., d'après la table des Actuaires, 4 p. 100.....	\$ 37,796,392 00
Total des réclamations d'indemnités non réglées.....	218,244 00
Commission due aux agents sur billets de primes payés.....	392 54
Chiffre de tous les dividendes ou excédents impayés, ou autres bénéfiques dus aux porteurs de polices.....	591,884 27
Primes payées d'avance.....	8,352 79
Effets à payer.....	8,495 43
Obligations résultant de polices annulées.....	20,473 00
Total des obligations, division des assurances contre les accidents.....	201,535 87
Total du passif.....	\$ 38,845,769 90
Excédent brut.....	\$ 6,711,502 25
Capital versé.....	1,500,000 00
Excédent brut à répartir.....	\$ 4,961,502 25

RISQUES ET PRIMES.

VIE.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	10,586
Montant de ces polices.....	\$ 21,577,940 00
Nombre de polices qui ont pris fin pendant l'année.....	8,638
Montant de ces polices.....	16,734,268 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	87,658
Montant net de ces polices.....	145,635,941 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE, *BRITISH EMPIRE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Très hon. sir JOHN GORST, C.R., M.P.

Secrétaire et actuaire—GERALD H. RYAN, F.I.A.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—F. STANCLIFFE.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 26 février 1847. Opérations commencées au Canada, 7 février 1883.)

Pas de capital.

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie au Canada	\$ 229,779 73
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	1,172,125 40
Montant des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale	114,878 41
<i>Argent et obligations déposés au crédit du receveur général :—</i>	
	<i>Valeur au pair.</i>
Effets de la province de la Colombie-Britannique	\$ 7,056 67
Effets du Canada à 4 pour 100, 1885	7,300 00
Effets de la cité d'Ottawa	24,333 33
Bons de l'Australie-sud	34,553 33
Bons de la cité de London	60,000 00
Reporté à la valeur au pair	133,243 33
Bons de la compagnie du gaz de Montréal (valeur au pair)	25,000 00
Argent au bureau principal au Canada	23,568 86
<i>Argent à la banque, savoir :—</i>	
Banque de Montréal	\$ 59,827 48
Banque des Marchands d'Halifax	25,000 00
Banque du Peuple	12,000 00
Total	99,827 48
Solde des agents d'après le grand-livre	10,375 27
Effets à recevoir	3,765 89
Intérêt dû	\$ 9,981 02
Intérêt acquis	16,685 03
Total	26,666 05
Loyers dus	\$ 99 95
Loyers acquis	1,105 84
Total	1,205 79
Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur	\$ 23,322 94
Moins les frais de perception à 10 pour 100	2,332 29
Total net des primes impayées	20,990 65
Total de l'actif au Canada	\$1,861,426

BRITISH EMPIRE—Suite.

PASSIF AU CANADA.

*Chiffre de la réserve sur toutes les polices en cours au Canada	\$1,200,000 00
Réclamations par suite de décès contestées—devant les tribunaux (datant d'années antérieures).	\$ 5,000
Montant total des réclamations non réglées au Canada	5,000 00
Total du passif du Canada	<u>\$1,205,000 00</u>

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année, pour polices sur la vie au Canada	\$ 236,558 05
Moins, payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies.	12,997 08
Total net du revenu des primes	\$ 223,560 97
Reçu pour loyer	5,003 96
Intérêt sur hypothèques, etc	78,369 85
Total du revenu au Canada	<u>\$ 306,934 78</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net des indemnités payées durant l'année au Canada	\$ 144,478 00
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances	86,632 70
Chiffre net payé pour réclamations par suite de décès au Canada	\$ 57,845 30
Chiffre net payé pour dotations échues	12,766 33
Total payé pour indemnités pour cause de décès et pour dotations échues au Canada	\$ 70,611 63
Argent payé en rentes viagères	817 72
Montant payé pour rachat de polices	17,028 25
Payé en dividendes aux assurés au Canada	133 00
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	\$ 88,590 60
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada	29,068 09
Argent payé pour taxes	1,492 92
Paiements divers, savoir:— Frais, \$1,382.59; frais de voyages, \$1,342.98; papeterie, \$447.70; frais judiciaires, \$1,213.23; loyer, \$1,755.00; annonces, \$566.50; amendes et honoraires, \$8.	6,716 00
Total des dépenses au Canada	<u>\$ 125,867 61</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	155
Chiffre de ces polices	\$ 434,100 00
“ “ réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	65,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	31
Chiffre de ces polices échues	156,222 33
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	86,632 70

* Calculé par le département, et basé sur la table H.M. de l'Institut des Actuaire à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BRITISH EMPIRE—Suite.

DIVERS—Fin.

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	2,791
Chiffre de ces polices	\$5,997,696 11
Additions de bonis sur ces polices	71,464 14
Total	\$6,069,160 25
Moins, polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada....	266,843 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896	5,802,317 25

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$956).....	24	\$ 143,456 00
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, \$1,333)....	7	12,766 33
3. Par rachat (y compris les additions de bonis, \$1,759.50)..	80	158,734 50
(Pour lesquelles il a été payé en argent, \$17,028.25.)		
4. Par achat (y compris les additions de bonis, \$537), \$40,537.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au chiffre de \$18,687).		
Différence des montants		21,850 00
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$98)...	149	252,598 00
Total (y compris les additions de bonis, \$4,683.50) ..	260	\$ 589,404 83

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$74,402.14).....	2,914	\$6,263,719 58
Polices délivrées durant l'année.....	161	454,100 00
Bonis ajoutés pendant l'année.....		1,512 50
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, \$233)	7	12,233 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	260	589,404 83
Polices non acceptées	31	73,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$71,464.14).....	2,791	6,069,160 25

Nombre des personnes assurées Pas de rapport.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Il a été reçu durant l'année 1,394 demandes d'assurance pour un montant de £1,009,773. On a délivré 1,154 polices, pour un montant d'assurances de £792,648, donnant des primes au montant de £31,817.

Des réassurances ont été effectuées dans d'autres compagnies pour £116,490, moyennant des primes de £3,365.

Des rentes viagères immédiates, au nombre de 25, ont été accordées pour £2,443 par année; et la somme reçue de ce chef a été de £21,491.

Les nouvelles assurances entreprises ont dépassé celles de 1895 par un montant de pas moins de £112,132.

REVENU DES PRIMES ET INTÉRÊT.

Le revenu total des primes pendant l'année a été de £275,194, déduction faite des paiements de réassurance. Le revenu provenant de l'intérêt a été de £97,459, soit au taux de £3 18s. 10d. pour 100 (déduction faite de la taxe du revenu), calculé d'après la moyenne des fonds de l'année, placés ou non.

BRITISH EMPIRE—Suite.

RÉCLAMATIONS DE DÉCÈS ET DÉPENSES.

Le chiffre de la mortalité parmi les assurés a été de nouveau bien au-dessous de celui de l'estimation, et en conséquence les profits ont été considérables. Il y a eu 372 décès, qui ont donné lieu à des réclamations en vertu de 418 polices assurant une somme de £140,745, y compris les bonis réversibles.

Quatre rentiers qui recevaient £335 4ch. 4d. par année sont également morts durant l'année.

Les déboursés en commissions pour frais d'administration, accusent une proportion pour 100 réduite sur le revenu des primes.

Outre les frais ci-haut, il faut compter un item exceptionnel de dépenses par suite de l'achat des affaires de la Compagnie Positive et sa mise en liquidation.

TOTAL DES FONDS ET POLICES EN VIGUEUR.

A la fin de l'année le total des fonds s'élevait à £2,549,942, soit une augmentation de £154,829 comme résultat des opérations de l'année. Les polices en vigueur étaient au nombre de 25,456, assurant un montant de £8,581,248, y compris les additions de bonis (et déduction faite des réassurances); 146 polices de rentes viagères assuraient £12,175 par année.

La base de l'évaluation adoptée est comme suit :—

Polices anglaises.—Table de mortalité Hm., intérêt $3\frac{1}{4}$ pour 100 de l'évaluation nette de la prime.

Polices canadiennes.—Table de mortalité Hm., intérêt de $3\frac{1}{2}$ pour 100 de l'évaluation nette de la prime.

Polices des comtés de l'Ouest.—Table de mortalité Hm., intérêt de $3\frac{1}{2}$ pour 100. Réserve pour dépenses et profits, 15 pour 100 des primes futures (pas de valeurs négatives).

Rentes viagères.—Table des rentes viagères de l'Etat (1883), intérêt de $3\frac{1}{4}$ et $3\frac{1}{2}$ pour 100, comme ci-dessus.

L'évaluation révèle un excédent de £102,924, à part de la caisse de réserve de £47,945, et les directeurs ont résolu de diviser parmi les porteurs de polices, avec participation, une somme de £98,430, et de porter la balance à la réserve, qui sera alors de £52,439. L'excédent divisible de £98,430 suffira pour pourvoir à un boni réversible uniforme au taux de £1 7ch. 6d. pour 100 par année dans la section de tempérance, et de £1 5ch. pour 100 par année dans la section générale, et quatre cinquièmes de ces bonis réversibles respectivement dans le cas des polices canadiennes avec participation.

Le boni déclaré aujourd'hui est notablement plus élevé que le boni accordé lors de la dernière distribution des profits, et les membres observeront avec plaisir que la prospérité de la compagnie durant les trois années écoulées a permis aux directeurs de faire une forte distribution d'excédents, tout en ajoutant considérablement au fonds de réserve et en réduisant le taux de l'intérêt adopté pour l'évaluation des polices anglaises—la grande majorité des contrats entiers—de $3\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{4}$ pour 100. Il est évident que les profits des trois années auraient permis la distribution d'un boni beaucoup plus élevé que celui déclaré, mais les directeurs croient que leur décision d'appliquer une partie de l'excédent à renforcer l'évaluation et les autres réserves sera cordialement approuvée par les membres, plus particulièrement dans un temps comme le présent, alors que la difficulté de placer sûrement et avec avantage leurs capitaux, ainsi qu'une réduction de profits d'autres sources, a porté plusieurs compagnies d'assurances sur la vie de renom, à diminuer leurs taux de bonis.

Les membres voudront bien se rappeler que la prochaine évaluation aura lieu à la fin de 1899, la suivante à la fin de 1901, après quoi les évaluations se feront à la fin de chaque période quinquennale.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BRITISH EMPIRE—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.
Chiffre des fonds au commencement de l'année (moins le fonds positif des actionnaires et l'actif inscrit).....	2,395,112	19	6
Primes (moins les réassurances).....	275,194	10	5
Considération pour rentes viagères.....	21,491	4	8
Intérêt (moins la taxe).....	97,459	16	11
Amendes et honoraires.....	137	5	9
	£	s.	d.
Reclamations.....	140,745	17	2
Dotations échues.....	12,133	4	10
Kachats.....	18,635	18	9
Rentes viagères.....	8,354	13	8
Commission.....	14,971	6	3
Frais d'administration.....	33,868	18	9
Boni en argent.....	534	1	9
do réduction de primes.....	2,042	19	10
Re transfert des opérations du fonds de la Positive (boni aux actionnaires et divers frais de transfert).....	8,164	10	9
Chiffre des fonds à la fin de l'année (d'après le bilan).....	2,549,942	5	6

	£	s.	d.
	140,745	17	2
	12,133	4	10
	18,635	18	9
	8,354	13	8
	14,971	6	3
	33,868	18	9
	534	1	9
	2,042	19	10
	8,164	10	9
	2,549,942	5	6
	£2,780,395	17	3

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s.	d.
PASSIF.			
Caisse d'assurance.....	£2,501,996	6	10
Fonds de réserve.....	47,945	18	8
Reclamations d'indemnités admises ou annoncées.....	2,549,942	5	6
Comptes indéterminés.....	42,361	17	3
	1,493	17	5
	£	s.	d.
	2,549,942	5	6
	42,361	17	3
	1,493	17	5
	£2,780,395	17	3

	£	s.	d.
ACTIF.			
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	367,782	5	8
do do hors du.....	249,325	5	8
Prêts sur réversions.....	110,977	14	8
do intérêts viagers.....	330,676	7	10
do polices de la compagnie.....	159,849	2	3
sur garanties personnelles (avec polices d'assurances sur la vie et autres garanties collatérales).....	86,828	9	10

Placements:—

Garanties du gouvernement des Indes.....	310,180	0	0
do do colonies.....	100,992	0	0
do municipales.....	28,768	0	0
do de gouvernements étrangers.....	13,759	0	0
Débitures de ch. de fer et autres, et débiteures non rachetab. Actions de chemins de fer et autres (privilegiées et ordinaires).....	235,097	19	8
Maisons et terrains en pleine propriété.....	114,735	0	0
Constituts.....	190,699	8	4
Réversions.....	99,776	8	0
Intérêts viagers.....	52,327	1	2
Mobilier et garnit. de bureau au siège social et dans les succurs. Solde des agents.....	1,789	8	3
Primes impayées (payable en janvier).....	1,213	3	6
Intérêt impayé.....	12,284	19	5
do acquis.....	40,850	14	6
Argent:—	6,361	19	9
En dépôt.....	28,421	13	8
En caisse et en compte courant.....	21,533	10	3
	29,567	7	3
	£2,593,798	0	2

Conformément à la coutume de la compagnie et des autres compagnies d'assurances entreprenant des risques aux Indes, la roupie est acceptée tant du côté du Dt. que de l'Av. du compte comme l'équivalent de 2 ch. sterling.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et gérant—A. G. RAMSAY.*Secrétaire*—R. HILLS.*Agent principal*—A. G. RAMSAY.*Bureau principal*—Hamilton, Ont.

(Organisée le 21 août 1847; constituée en corporation le 25 avril 1849, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 12 Vic., ch. 168; modifié en 1879 par la 42^e Vic., ch. 71, et en 1893 par la 56^e Vic., ch. 76; opérations commencées au Canada le 21 août 1847.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	\$1,000,000 00
Capital versé	<u>125,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annonce.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques) possédés par la compagnie : édifices à Hamilton, Toronto, Montréal et ailleurs	\$1,573,213 86
Chiffre des prêts garantis par des obligations ou hypothèques constituant une première hypothèque sur biens-fonds	4,082,074 58
Chiffre des prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce	2,551,931 58

Savoir :—Sur les effets et bons suivants :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Prêts.
30 act. Cie d'éclairage au gaz de Hamilton..\$	1,200 00	\$ 1,920 00	\$ 900 00
7 do do ..	280 00	448 00	280 00
18 do do ..	720 00	1,152 00	1,000 00
200 do <i>Central Canada Loan and Savings Co</i>	20,000 00	24,000 00	} 35,000 00
200 do Cie de prêts et d'éparg. de Toronto..	20,000 00	23,000 00	
593 do Cie de fidéc. générale de Toronto. .	7,412 50	17,419 00	16,500 00
9 do Cie d'éclairage au gaz de Hamilton..	360 00	576 00	330 00
164 do Banque Dominion	8,200 00	18,860 00	17,000 00
759 do Cie d'assurances Amér. Britannique.	37,950 00	45,540 00	} 80,260 00
1,461 do Cie d'assurance Western	29,220 00	45,167 00	
100 do Cie de téléphone Bell	10,000 00	15,600 00	13,800 00
45 do <i>Hamilton Provident and Loan</i>	4,500 00	4,950 00	} 8,400 00
50 do <i>Hamilton Provident and Loan</i>	1,000 00	1,100 00	
et polices dans les compagnies d'assurances sur la vie du Canada, Mutuelle et l'Amérique du Nord..	35,500 00	5,651 00	
407 do Cie d'assurance Western.	8,140 00	12,861 00	} 13,500 00
31 do Banque du Commerce	1,550 00	1,953 00	
19 do <i>Hamilton Provident and Loan</i>	1,900 00	2,090 00	1,900 00
5 do do do	500 00	550 00	500 00
15 do do do	1,500 00	1,650 00	1,500 00
300 do <i>Canada Southern Railway Company</i> ..	30,000 00	15,000 00	} 10,000 00
et polices dans la Cie d'assurance du Canada sur la vie, pour	5,000 00	2,551 00	
300 do <i>Confederation Life Association</i>	3,000 00	8,350 00	6,000 00
1,000 do Cie du chemin de fer de Toronto....	100,000 00	70,000 00	56,002 50

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Bons du chemin de fer de Kingston, Napanee et de l'Ouest, 6 pour 100.....	\$ 500,000 00	\$ 500,000 00	} \$ 449,510 40
Bons de la Cie du ch. de fer et de navigat. de la baie de Quinté, 6 pour 100.....	60,000 00	60,000 00	
Bons de la paroisse de St-André, P. Q., 5 p. 100.	8,848 68	8,848 68	8,848 68
Obligations 5 pour 100 de la Cie de chem. de fer Saint-Laurent et Adirondack.....	300,000 00	330,000 00	300,000 00
Bons du chemin de fer Lac-Erié et Rivière-Détroit, 6 pour 100.....	900,000 00	900,000 00	} 800,000 00
4,625 actions H. Walker, Fils et Cie (resp. lim.)	453,250 00	453,250 00	
Cie de ch. de fer et de houille d'Alberta (b. gar.)	550,000 00	555,500 00	550,000 00
Paroisse de Saint-Henri des Tanneries.....	40,000 00	40,000 00	40,000 00
51 bons du C. G. T., (embranc. d'Owen-Sound)...	51,000 00	51,000 00	35,700 00
220 actions, ch. de fer Sandwich, Windsor et Amherstburg, et polices dans la Standard sur la vie, la New-York sur la vie, l'Equitable sur la vie, la Mutuelle sur la vie et la Canada sur la vie, pour.....	33,000 00	10,192 00	} 8,000 00
55 actions du ch. de fer Sandwich, Windsor et Amherstburg, et police dans la Canada sur la vie pour.....	5,500 00	2,750 00	
Bons du tramway d'Hamilton et Dundas, 6 pour 100.....	1,000 00	524 00	3,000 00
Bons de la Cie des brasseurs Grant, Lottridge, à resp. lim., 6 pour 100.....	5,000 00	5,000 00	4,000 00
780 act. de la Cie des brasseurs Grant, Lottridge, et police dans la Canada sur la vie pour....	75,000 00	75,000 00	} 90,000 00
	78,000 00	78,000 00	
	30,000 00	9,495 00	

Total..... \$3,440,531 18 \$3,411,947 68 \$2,551,931 58

Chiffre des prêts, tels que ci-dessus, sur lesquels aucun intérêt n'a été payé dans le cours de l'année qui a précédé la date de cet état, \$87,386.50.

Chiffre des prêts faits en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (y compris \$32,600 de prêts sur des polices d'autres compagnies)..... 2,073,668 09

Billets de primes sur polices en vigueur..... 67,992 66

Débitures appartenant à la compagnie :—

Municipalité.	Valeur au pair.
<i>Cité—</i>	
Kanloops, C.-B.....	\$ 15,000 00
Trois-Rivières, Qué.....	20,000 00
Vancouver, C.-B.....	15,500 00
Victoria, C.-B.....	405,000 00
Saint-Thomas.....	7,755 08
Toledo, Ohio.....	100,000 00
Moncton, N.-B.....	20,500 00
Winnipeg, Man.....	45,920 97
	\$ 629,676 05
<i>Comté—</i>	
Compton, Qué.....	\$ 973 34
Digby, N.-E.....	28,600 00
Minnedosa, Man.....	8,000 00
Queen, N.-E.....	7,000 00
Pontiac, Qué.....	100,000 00
	\$ 144,573 34
<i>Ville—</i>	
Windsor.....	\$ 66,470 04
Tilsonburg.....	3,000 00
Ingersoll.....	57,000 00
Sarnia.....	20,000 00
Chutes-Niagara.....	7,550 00
Mitchell.....	15,000 00
Dresden.....	246 56
Kincardine.....	8,000 00
Peterboro'.....	14,500 00
Saint-Jean, Q.....	60,000 00
Beauharnois, Q.....	10,000 00
Seaforth.....	4,000 00
Orangeville.....	15,000 00

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*Débentures appartenant à la compagnie—*Suite.*

Municipalité.	Valeur au pair.
<i>Ville—Fin.</i>	
Orillia	2,300 00
Saint-Henri, Q.	22,000 00
Petrolia	21,446 64
Cornwall	2,416 00
Amherstburg	9,156 75
Walkerton	7,000 00
Wingham	11,000 00
Uxbridge	5,000 00
Calgary, T.N.-O.	19,700 00
Jonction de Toronto	61,500 00
Brampton	53,303 04
Sydney, N.-E.	7,000 00
Dartmouth, N.-E.	2,000 00
Sydney-Nord, N.-E.	5,000 00
Buckingham, Q.	1,000 00
Chicoutimi, Q.	3,459 86
Maisonneuve, Q. (Valeur au pair \$35,000)	41,441 13
	\$ 555,490 02
<i>Village—Clinton</i>	
Exeter	\$ 6,000 00
Caledonia	4,500 00
Hochelaga, Q.	7,000 00
Georgetown	20,000 00
Sainte-Cunégonde, Q.	11,600 00
Saint-Jean-Baptiste, Q.	87,000 00
Wingham	35,000 00
Côte-Saint-Louis, Q.	2,500 00
Alliston	1,900 00
Madoc	3,400 00
Brussels	7,500 00
Saint-Gabriel, Q.	9,000 00
Parkdale	65,000 00
Blyth	30,000 00
Aylmer	5,300 00
Thamesville	11,578 53
Port-Elgin	3,249 19
Uxbridge	1,111 79
Dunnville	10,000 00
Iucknow	3,215 00
Essex-Centre	4,500 00
Tottenham	2,668 00
Kingsville	628 00
Wallaceburg	672 00
London-Ouest	10,458 72
Leamington	15,000 00
Port-Stanley	7,698 12
Tilbury-Centre	246 56
Tara	2,998 92
Northville, Mich	1,000 00
Saint-Aimé, Q.	30,000 00
Rigaud, Q.	3,654 94
	4,515 75
	\$ 408,895 52
<i>Township—Dover</i>	
Colchester-Sud	\$ 5,019 25
Raleigh	273 00
Mersea	1,515 31
Saint-Jean-Baptiste, Man.	9,622 11
Torbolton, Man.	290 00
Melbourne, Man.	600 00
Alfred	1,500 00
Dunwich	944 00
Caradoc	3,785 26
Ferris	2,315 49
Howard	298 25
	1,165 72
	\$ 27,328 39

CANADA, SUR LA VIE—*Suits.*

 Débentures appartenant à la compagnie—*Fin.*

Municipalité.	Valeur au pair.
<i>Résumé—Cité</i>	\$ 629,676 05
Comté.....	144,573 34
Ville.....	555,490 02
Township.....	27,328 39
Village.....	408,895 52
Total, débentures municipales, au pair.....	<u>\$1,765,963 32</u>

Actions et effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur courante.	Valeur véale.
<i>Actions des banques—Banq. des Marchands.</i>	\$ 66,500 00	\$ 112,385 00	\$ 112,385 00
Banque Dominion.....	40,000 00	92,000 00	92,000 00
do Standard.....	26,850 00	43,302 50	43,302 50
do Imperial.....	57,000 00	101,310 00	101,310 00
do Molson.....	2,000 00	3,360 00	3,360 00
do d'Hamilton.....	100,100 00	152,154 00	152,154 00
do de Toronto.....	39,900 00	91,760 00	91,760 00
do de Montréal.....	60,000 00	136,000 00	136,000 00
do du Commerce.....	60,000 00	75,600 00	75,600 00
	<u>\$ 452,350 00</u>	<u>\$ 807,871 50</u>	<u>\$ 807,871 50</u>
<i>Actions de compagnies de prêts—Canada</i>			
<i>Landed and National Invest. Comp.</i>	\$ 5,000 00	\$ 5,400 00	\$ 5,400 00
Huron et Erié.....	22,300 00	34,206 00	34,206 00
Trust Corporation of Ontario.....	2,000 00	2,000 00	2,000 00
	<u>\$ 29,300 00</u>	<u>\$ 41,606 00</u>	<u>\$ 41,606 00</u>
<i>Bons de compagnies de gaz—Montréal.....</i>	\$ 150,000 00	\$ 157,500 00	\$ 157,500 00
<i>Actions de Cies de distr. de gaz—Hamilton..</i>	\$ 7,412 00	\$ 11,859 20	\$ 11,859 20
Toronto.....	100,000 00	200,000 00	200,000 00
	<u>\$ 107,412 00</u>	<u>\$ 211,859 20</u>	<u>\$ 211,859 20</u>
<i>Débentures de compagnies de prêts—Central</i>			
<i>Canada Loan and Savings Company... .</i>	\$ 100,000 00	\$ 100,000 00	\$ 100,000 00
<i>Débentures de Cies de ponts—Dorchester... .</i>	\$ 6,000 00	\$ 6,000 00	\$ 6,000 00
<i>Actions de Cies de télégraphe—Dominion... .</i>	\$ 6,700 00	\$ 8,509 00	\$ 8,509 00
Montréal.....	8,000 00	13,112 00	13,112 00
	<u>\$ 14,700 00</u>	<u>\$ 21,621 00</u>	<u>\$ 21,621 00</u>
<i>Obligations de chemins de fer—Wellington,</i>			
Grey et Bruce,	\$ 6,813 33	\$ 6,482 41	\$ 6,482 41
Des comtés du Centre.	15,000 00	13,500 00	13,500 00
	<u>\$ 21,813 33</u>	<u>\$ 19,982 41</u>	<u>\$ 19,982 41</u>
<i>Oblig. de Cies de ch. de fer urbains.—Toronto</i>	\$ 500,000 00	\$ 500,000 00	\$ 500,000 00
<i>Débentures de Cies de distribution d'eau—</i>			
Belleville.....	\$ 140,000 00	\$ 140,000 00	\$ 140,000 00
Berlin.....	80,000 00	80,000 00	80,000 00
Cobourg.....	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Waterloo.....	18,000 00	18,000 00	18,000 00
Ingersoll.....	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Lindsay.....	57,000 00	57,000 00	57,000 00
Cornwall.....	12,000 00	12,000 00	12,000 00
	<u>\$ 427,000 00</u>	<u>\$ 427,000 00</u>	<u>\$ 427,000 00</u>
<i>Débentures de compagnies de matériel rou-</i>			
<i>lant—Victoria Rolling Stock Co.</i>	\$ 298,000 00	\$ 298,000 00	\$ 298,000 00

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*Actions et effets possédés par la compagnie—*Suite.*

	Valeur au pair.	Valeur courante.	Valeur vé nale.
<i>Dé bentures de compagnies de téléphone—Compa- gnie de téléphone Bell.....</i>	\$ 12,000 00	\$ 18,480 00	\$ 18,480 00
<i>Bons de compagnies de téléphone—Compagnie de téléphone Bell.....</i>	\$ 353,000 00	\$ 377,500 00	\$ 377,500 00
<i>Dé bentures du havre—Montréal.....</i>	\$ 359,000 00	\$ 353,987 00	\$ 353,987 00
<i>Effets du gouvernement de Terre neuve.....</i>	\$ 48,666 66	\$ 48,666 66	\$ 48,666 66
<i>Bons du gouvernement des Etats-Unis.....</i>	\$ 100,000 00	\$ 113,500 00	\$ 113,500 00
<i>Actions de compagnies de chemins de fer— Pacifique Canadien.....</i>	\$ 200,000 00	\$ 110,000 00	\$ 110,000 00
<i>Canada Southern.....</i>	200,000 00	92,000 00	92,000 00
	\$ 400,000 00	\$ 202,000 00	\$ 202,000 00
<i>Dé bentures de compagnies d'éclairage à l'électri- cité—Toronto.....</i>	\$ 350,000 00	\$ 350,000 00	\$ 350,000 00
<i>Bons de filatures—Dominion Cotton Company...\$</i>	146,000 00	\$ 146,000 00	\$ 146,000 00
<i>Rentes viagères garanties de chemins de fer—Che- min de fer Grand-Tronc.....</i>	\$ 6,594	\$ 6,594	\$ 6,594
<i>Résumé—Actions de banques.....</i>	\$ 452,350 00	\$ 807,871 50	\$ 807,871 50
<i>Actions de compagnies de prêts.....</i>	29,300 00	41,606 00	41,606 00
<i>do do d'éclairage au gaz..</i>	107,412 00	211,859 20	211,859 20
<i>Obligations de compagnies de gaz.....</i>	150,000 00	157,500 00	157,500 00
<i>Dé bentures de compagnies de prêts.....</i>	100,000 00	100,000 00	100,000 00
<i>do do ponts.....</i>	6,000 00	6,000 00	6,000 00
<i>Actions de compagnies de télégraphe.....</i>	14,700 00	21,621 00	21,621 00
<i>Obligations de chemins de fer.....</i>	21,813 33	19,982 41	19,982 41
<i>do do urbains.....</i>	500,000 00	500,000 00	500,000 00
<i>Dé bentures de Cies de distribution d'eau..</i>	427,000 00	427,000 00	427,000 00
<i>Effets inscrits du gouvernem. de Terre neuve</i>	48,666 66	48,666 66	48,666 66
<i>Obligat. du gouvernement des Etats-Unis..</i>	100,000 00	113,500 00	113,500 00
<i>Dé bentures de Cies de matériel roulant...\$</i>	298,000 00	298,000 00	298,000 00
<i>Actions de compagnies de chemins de fer...\$</i>	400,000 00	202,000 00	202,000 00
<i>do do téléphone.....</i>	12,000 00	18,480 00	18,480 00
<i>Bons de compagnies de téléphone.....</i>	353,000 00	377,500 00	377,500 00
<i>Dé bentures de havres.....</i>	359,000 00	353,987 00	353,987 00
<i>Dé bent. de Cies d'éclairage à l'électricité..</i>	350,000 00	350,000 00	350,000 00
<i>Bons de filatures.....</i>	146,000 00	146,000 00	146,000 00
<i>Rentes viagères garanties de ch. de fer...\$</i>	6,594 00	6,594 00	6,594 00
Totaux.....	\$3,881,835 99	\$4,208,167 77	\$4,208,167 77

Total des dé bentures, actions, etc., reportées à la valeur vé nale.....\$5,974,131 09
Argent en caisse au bureau principal..... 648 37

Argent en banques, savoir :—

<i>National Bank of Scotland.....</i>	\$ 608 11
<i>Banque d'Hamilton.....</i>	10,546 88
<i>Banque de Montréal.....</i>	113,922 73
<i>Banque du Commerce.....</i>	112,891 87
<i>Savings Bank of Central Canada Loan and Savings Co.....</i>	56,391 91
<i>Banque d'Hamilton, dépôt spécial.....</i>	25,000 00

Mobilier de bureau..... 319,361 50
7,378 00

Total.....\$16,650,399 73

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	\$ 61,932 95	
do acquis	248,756 76	
Total à reporter		310,689 71
Loyers dus	\$ 7,532 66	
do acquis	6,056 60	
Total à reporter		13,589 26
Total net des primes non perçues et différées sur nouvelles opérations, \$40,060.34 ; sur renouvellements, \$405,787.46		445,847 80
Total de l'actif		\$17,420,526 50

PASSIF.

Somme calculée nécessaire pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	\$16,022,296 00	
A déduire, la valeur des polices réassurées	64,679 00	
*Réserve nette des réassurances		\$15,957,617 00
Indemnités pour cause de mort dues et impayées (dont \$11,042 datent des années précédentes)	\$ 55,727 98	
Indemnités pour cause de mort établies mais non dues	40,114 10	
Réclamations non établies, mais non contestées	7,362 50	
do contestées—devant les tribunaux (datant des années précédentes)	1,026 05	
Total		104,230 63
Réserve sur polices annulées sur lesquelles la valeur de rachat peut être demandée		115,062 00
Montant au crédit des actionnaires		29,506 80
Chiffre des dividendes ou bonis dus et impayés aux porteurs de polices ..		19,523 63
Primes payées d'avance		1,512 20
Compte indéterminé		1,085 24
Compte de l'imprévu		30,000 00
Total du passif		\$16,258,537 50
Excédent au compte des porteurs de polices		\$1,161,989 00
Capital social versé		\$ 125,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif (y compris le capital social versé)		\$1,036,989 00

REVENU.

Argent reçu pour primes	\$1,848,469 04	
Primes payées pour dividendes	192,068 71	
Total		\$2,040,537 75
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.	14,821 81	
Total du revenu des primés		\$2,025,715 94
Reçu pour intérêt et dividendes		692,017 58
Reçu pour loyers		23,093 24
Compte indéterminé		1,085 24
Total du revenu		\$2,741,912 00

* On se sert de la table d'expérience américaine, avec 4 pour 100 d'intérêt.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES.

Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$ 815,390 56
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	3,225 13
<hr/>	
Total payé en indemnités pour cause de mort (sur cette somme \$87,085 et \$6,423.38 de profits, formant \$93,508.38, datent des années précédentes)..	\$ 818,615 69
Argent payé en dotations échues.....	116,496 73
Billets de primes employés au paiement de dotations.....	1,947 79
<hr/>	
Total payé en dotations.....	118,444 52
<hr/>	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et en dotations échues (y compris \$92,123.99 de bonis sur réclamations de décès et \$16,544.52 sur dotations échues.....)	\$ 937,060 21
Argent payé aux rentiers.....	400 00
do pour polices rachetées.....	118,244 06
Billets de primes employés au paiement de divid. aux porteurs de polices....	157 92
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	60,367 93
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes.....	191,910 79
Argent payé aux actionnaires pour intérêts et dividendes.....	25,000 00
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel.....	277,387 63
Taxes, permis, émoluments et amendes.....	7,395 19
Divers paiements, savoir :—Honoraires d'avocats, \$991.42 ; frais de route des agents et autres, \$5,485.79 ; loyers, \$32,967.92 ; combustible, \$71.60 ; éclairage, \$727.31 ; papeterie, \$5,219.24 ; impressions et annonces, \$7,890.88 ; livres et revues, \$955.23 ; frais de port, change, etc., \$8,207.99 ; divers, y compris nettoyage de bureaux, téléphones, télégrammes, messageries, fret, primes de garanties, assurance contre les accidents de l'ascenseur, évaluation des polices, etc., \$7,789.99 ; biffé pour mobilier de bureau, \$819.65.....	71,127 02
<hr/>	
Total des dépenses.....	\$1,689,050 75

* COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille le 31 décembre 1895.....	\$ 74,523 60
<hr/>	
Déductions à faire pendant l'année, savoir :—	
Montant des billets employés au paiement d'indemnités.....	5,172 92
do do des divid. aux porteurs de polices.....	157 92
do remboursés en argent.....	1,200 10
<hr/>	
Total des déductions.....	\$ 6,530 94
<hr/>	
Solde, actif en billets de primes le 31 décembre 1896.....	\$ 67,992 66

DIVERS.

Nombre de nouv. polices rapportées comme délivrées durant l'année, 2,043	
Chiffre de ces polices.....	\$4,635,777 75
do réassurées dans d'autres comp. autorisées au Canada....	47,247 87
Nombre de polices échues durant l'année.....	376
Chiffre des réclan. en vertu de ces polices (profits, \$110,463.72, compris)....	937,947 42
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	32,302
Chiffre de ces polices.....	\$ 66,947,039 65
Ajoutez les bénéfices ou bonis.....	3,800,517 56
<hr/>	
Total.....	\$70,747,557 21
Moins—chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada, y compris les bénéfices et bonis, \$9,180.11).....	372,160 62
<hr/>	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	70,375,396 59

* Dû en vertu du système de demi-crédit.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année, non compris les additions de bonis :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	318 \$	725,583 70
2. Par maturité.....	58	101,900 00
3. Par rachat.....	347	641,826 00
(Dont on a payé la valeur en argent, \$118,244.06.)		
4. Par rachat, \$244,925. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$62,499.67.)		
Différence des montants.....		182,425 33
5. Par prescription.....	836	2,052,663 00
Total	1,559 \$	3,704,398 03

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les bénéfices ou bonis).....	31,858	\$66,514,073 93
Polices remises en vigueur durant l'année.....	82	162,500 00
Polices délivrées durant l'année.....	2,321	4,980,982 42
Polices arrivées à fin comme ci-dessus, et échangées contre des polices acquittées.....	1,638	3,766,897 70
Polices arrivées à fin autrement, c'est-à-dire polices inacceptées de cette année, aussi bien que des années précédentes, et renvoyées par les agents.....	321	943,619 00
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état, non compris les bénéfices ou bonis.....	32,302	66,947,039 65

Bonis en vigueur le 31 décembre 1895.....	\$4,027,321 74
Bonis ajoutés, remis en vigueur et changés.....	12,455 16

Bonis terminés :—	\$4,039,776 90
Par le décès de l'assuré.....	\$ 88,469 57
Par dotations échues.....	14,935 37
Par polices libres.....	4,199 28
Par prescription.....	29,505 75
Par changement.....	75,731 80
Par rachat.....	26,301 41
Par réduction.....	116 16
	239,259 34

Bonis en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$3,800,517 56
---	-----------------------

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	23,278
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,766
Nombre de décès survenus pendant l'année.....	232
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par cause de mort.....	1,174
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	23,638

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA. (Comprises dans le rapport ci-dessus.)

ACTIF.

Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$ 46,804 62
Chiffre brut des primes différées sur ces polices.....	19,166 40
Total des primes impayées ou différées.....	\$ 65,971 02
Moins les frais de perception à 10 pour 100.....	6,597 10
Chiffre net des primes impayées ou différées.....	\$ 59,373 92

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

Paiement d'indemnités pour cause de mort ou de dotations échues impayées le 31 décembre 1896.....	\$ 5,000 00
--	-------------

REVENU.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1896.....	\$ 190,207 58
--	---------------

DÉPENSES.

Paiement d'indemnités pour cause de mort ou de dotations échues pendant l'année terminée le 31 décembre 1896.....	\$ 59,481 82
--	--------------

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année dans d'autres pays.....	446	
Chiffre de ces polices.....		\$1,198,151 00
Nombre de polices échues durant l'année.....	11	
Chiffre de ces polices.....		43,681 82
Nombre des polices en vigueur dans d'autres pays à cette date... 1,825		
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>5,361,709 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année dans d'autres pays :—

1. Par le décès de l'assuré.....	10	\$ 43,000 00
2. Par maturité.....	1	500 00
3. Par rachat.....	15	37,500 00
(Pour lesquelles il a été payé en argent.)		
4. Par rachat.....	8	37,500 00
(Pour lesquelles il a été accordé des polices acquittées.)		
5. Par prescription et réduction inacceptées.....	199	816,368 00
6. Par transfert.....	27	101,000 00
Total.....	<u>260</u>	<u>\$1,035,868 00</u>

Polices en vigueur le 31 décembre 1895.....	1,599	\$5,108,392 00
Polices délivrées durant l'année.....	450	1,175,115 00
Polices transférées d'autres agences.....	47	114,070 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	260	1,035,868 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>1,825</u>	<u>5,361,709 00</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN TROTTER.

Secrétaire—HENRY MANN.

Siège social—19 et 20 Cornhill, Londres, Angleterre.

Agent au Canada—JAMES MCGREGOR.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée le 28 septembre 1861. Opérations commencées au Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£ 2,500,000 stg.
Versé en argent	250,000 "

ACTIF AU CANADA.

(Particulier au département de la vie.)

Mont des prêts garantis par 1 ^{re} hypothèque sur biens-fonds au Canada. . . \$	75,433 32
Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices canadiennes sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (sur cette somme \$1,948.25 sont sur des polices délivrées avant le 31 mars 1878). . . .	11,727 10
Billets de primes sur polices canadiennes en vigueur (sur cette somme \$1,268 sont sur des polices délivrées avant le 31 mars 1878).	7,467 41
Déposés au receveur général—	
	Valeur au pair. Valeur vénale.
Effets du Cap de Bonne-Espérance.	\$ 107,066 67 \$ 125,268 39
Effets du Canada, 4 pour 100.	29,200 00 31,536 00
do 3 pour 100.	15,573 00 16,001 25
	<u>\$ 151,839 67 \$ 172,805 64</u>
Reporté à la valeur vénale.	172,805 64
Argent en caisse au bureau principal au Canada.	377 64
Argent en banques, savoir :—	
Banque de Montréal, Montréal, compte courant.	\$ 1,287 65
do do dépôt spécial	1,000 00
Total d'argent en banques.	2,287 65
Solde des agents d'après le grand-livre.	270 03
Intérêt acquis.	399 40
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur \$	4,347 27
do do différées sur ces polices.	1,345 48
Total des primes impayées et différées.	\$ 5,692 75
Moins les frais de perception, à 20 pour 100	1,138 55
Chiffre des primes impayées et différées (sur cette somme \$2,022.81 sont pour des polices délivrées après le 31 mars 1878).	4,554 20
Total de l'actif au Canada.	<u>\$ 275,322 39</u>

COMMERCIAL UNION—Suite.

PASSIF AU CANADA—DÉPARTEMENT DE LA VIE.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur des réassurances de toutes les polices en cours au Canada	\$	185,536	80
Boni intérimaire, dû et impayé			20 19
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	\$	185,556	99

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	\$	47,265	06
Chiffre des réclamations d'indemnités non établies, mais non contestées			160 60
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	\$	47,425	66
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	\$	232,982	65

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	\$	15,517	97
Primes payées par dividendes			44 45
Total du revenu des primes	\$	15,562	42
Intérêt sur les prêts portant 1 ^{re} hypothèque (remis directement au siège social)			2,420 09
Intérêt sur les prêts sur polices et amendes d'extension de temps			703 67
do dépôts à la banque			30 15
Total du revenu au Canada	\$	18,716	33

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort (y compris les additions de bonis, \$1,816.41), dont \$3,713.01 datent de 1895	\$	16,292	85
Chiffre payé en rachat de polices			904 07
Dividendes appliqués au paiement de primes au Canada			44 45
Total net payé au porteurs de polices au Canada	\$	17,241	37
Payé pour commissions, etc			1,404 27
Divers paiements, savoir :—Honoraires de médecin, \$3.75 ; frais judiciaires, \$13.50 ; surintendant des assurances, \$8.46 ; frais de port et change, \$88.68 ; impressions et papeterie, \$1.75			116 14
Total des dépenses au Canada	\$	18,761	78

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	\$	7,467	41
Total des déductions			Nil.
Solde—actif en billets à la fin de l'année	\$	7,467	41

* Table de mortalité de l'Institut des Actuaire, $\frac{4}{2}$ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMMERCIAL UNION—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada.....	Aucune.	
Nombre de polices échues pendant l'année au Canada.....	10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$556.92).....		12,760 63
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	270	
Nombre de ces polices.....	\$ 521,519 23	
Plus les additions de bonis.....	86,042 20	
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896.		607,561 43

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année, savoir :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès de l'assuré (y compris les bonis, \$556.92).....	10	\$ 12,760 63
2. Par rachat (y compris le boni de \$15.33) dont on a payé la valeur en argent, \$904.07.....	2	8,801 99
3. Par rachat, \$15,081.20 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$5,249.33). Différence des montants reportés (y compris les additions de bonis, \$664.54).....		9,831 87
4. Par prescription.....	1	2,000 00
Total (y compris les bonis, \$1,236.79).....	13	\$ 33,394 49

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bonis, \$87,072.69).....	283	\$ 640,749 62
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les bonis, \$1,236.79).....	13	33,394 49
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, \$86,042.20).....	270	607,561 43

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	264
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	7
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	3
Nombre des vies assurées à la date du dernier état.....	254

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les bonis, \$11,409.41).....	119	\$ 260,174 41
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris \$839.72 de bonis). ..	11	30,943 70
Polices en vig. à la date de cet état (y comp. les bonis, \$10,569.69). ..	108	229,230 71

COMMERCIAL UNION—Fin.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE LA VIE.

Les nouvelles opérations de l'année comprennent une somme d'assurances de £497,032 en reste de 751 polices, et les primes portées au compte pour ces polices s'élèvent à £19,713.

Il a été payé pour cause de décès £88,171, somme qui reste en deçà des prévisions.

L'excédent provenant des opérations de l'année s'est élevé à £146,415, et la caisse des assurances sur la vie s'est ainsi accrue du montant de £1,909,707.

La septième évaluation pour déterminer le profit quinquennal se fera à la fin de 1897.

DIVISION DE LA VIE, COMPTE DU REVENU, 1896.

<i>Di.</i>		£ s. d.	<i>Av.</i>		£ s. d.
Chiffre de la caisse des assur. sur la vie au commencement de l'année.		1,763,291 13 3	Reclamat. en vertu de pol. (y comp. les addit. de bonis) après déduct. des sommes réassurées..		88,171 6 9
Nouv. primes..	19,713 15 4		Dotations échues.....		2,832 4 10
Primes de renouvellement	196,526 14 8		Rachats.....		6,828 10 7
	216,240 10 0		Rentes viagères.....		2,355 2 5
A déduire, les réassuranc.	27,658 8 3		Réduction de primes par bonis..		370 9 10
		188,582 1 9	Commission.....		7,815 3 1
Primes de dotations certaines...		37 17 8	Frais d'administration.....		13,589 6 3
Consider. pour rentes viagér.	3,586 7 10		Bonis payés en argent aux porteurs de polices.....		114 5 0
A déduire, les réassuranc.	582 0 0		Mauvaises dettes.....		0 15 1
		3,004 7 10	Caisse des assur. à la fin de l'année sur la vie.....		1,909,707 2 9
Intérêt et dividendes.....		74,351 10 8			
Profits sur placements.....		2,210 18 5			
Profits sur change.....		40 15 8			
Amendes.....		265 1 4			
		<u>£2,031,784 6 7</u>			<u>£2,031,784 6 7</u>

BILAN DE LA DIVISION DE LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

	£ s. d.
Caisse des assurances.....	1,909,707 2 9
Caisse de réserve des placements des assurances sur la vie.....	10,879 19 0
Réclamations impayées.....	23,304 14 7
Primes de réassurances dues, mais impayées.....	4,554 18 4
Commissions dues, mais impay.	2,294 9 8
Rentes viagères do ..	136 5 11
Compte indéterminé.....	133 7 11
Int. reçu d'av. avant échéance..	1,992 3 5

ACTIF.

	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	770,184 14 6
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	138,839 8 2
Hypothèques sur taxes créées par des actes du parlement.....	80,153 17 10
Prêts sur intérêts, viagères et droits éventuels de réversion..	275,584 4 3
Prêts sur garanties personnelles.	14,163 16 8
Prêts sur polices de la compag. .	51,635 17 1
Placements—	
Effets des colonies et des Indes.	112,041 18 6
Effets de gouvernem. étrangers.	23,916 2 8
Garanties de ch. de fer des E.-U.	151,446 19 1
Débit. de ch. de fer et autres, et débit. non rachetables...	94,549 12 5
Actions de ch. de fer et autres actions privilégiées.....	71,292 0 5
Loyer de terrains possédés en pleine propriété.....	13,400 0 0
Polices d'assur. sur la vie achet.	1,646 16 10
Soldes des succursales et agences..	34,595 4 5
Primes impayées.....	12,281 18 4
Intérêt impayé.....	8,316 17 5
Argent—Dépôt..... £80,048 7 6	
Chez les banquiers et en caisse.....	18,881 14 8
	98,930 2 2
Effets à recevoir.....	23 10 10

£1,953,003 1 7£1,953,003 1 7

(Pour le bilan général, voir l'état des assurances contre l'incendie.)

**ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DE LA
CONFÉDÉRATION.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—

L'HON. SIR WM P. HOWLAND, C.B., C.C.M.G. |

Directeur-gérant et agent-chef—

J. K. MACDONALD.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871, par 34 Vic., ch. 54 ; modifié en 1874 par 37 Vic., ch. 88, et en 1879 par 42 Vic., ch. 72, et en 1890 par 56 Vic., ch. 45. Opérations commencées au Canada, 31 octobre 1871.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$1,000,000 00
do payé en argent.....	<u>100,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds possédés par la compagnie, édifices à Toronto, Winnipeg et ailleurs.....	\$1,353,152 29
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds..	2,488,445 41
Prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :.....	95,141 50

	Nombre d'actions.	Valeur au pair.	Valeur vérale.	Montant prêté.
Banque d'Ontario.....	74	\$ 7,400 00	\$ 5,920 00	\$ 7,300 00
Hypothèque collatérale sur immeuble.....			2,000 00	
Banque Impériale.....	16	1,600 00	2,848 00	2,186 83
do.....	19	1,900 00	3,382 00	1,767 26
Débitures du comté d'York.....		10,777 44	10,777 44	10,777 44
Canada Permanent Loan Co.....	200	2,000 00	2,300 00	2,000 00
Ontario Industrial Loan Co.....	57	4,560 00	1,368 00	1,368 00
Banque des Marchands.....	50	5,000 00	4,750 00	3,645 38
Cie d'assurance de l'Amérique Britanniq.	50	8,500 00	10,200 00	7,001 60
London and Canadian Loan & Agency Co.	600	4,200 00	3,906 00	3,700 00
do do.....	50	350 00	325 50	277 90
Royal Loan Co., Brantford.....	200	10,000 00	10,000 00	9,692 22
Banque d'Ontario.....	237½	23,733 33	18,986 67	18,108 87
Hypothèques collatérales.....		1,300 00	1,300 00	
Cie d'assurances de l'Ouest.....	500	10,000 00	16,175 00	21,300 00
do l'Amérique Britannique.....	156	7,800 00	9,360 00	
Canada Permanent Loan Co.....	400	4,000 00	4,600 00	3,800 00
Ontario Industrial Loan Co.....	22	1,760 00	528 00	528 00
do do.....	63	5,760 00	1,728 00	1,728 00
Total.....				<u>\$ 95,141 50</u>

Chiffre des prêts ci-dessus sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date du rapport, \$114,192 01.....

Chiffre des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices d'assurances de la compagnie données comme garanties collatérales.....

604,561 10

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

Effets, bons et débetures possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Cité de New-Westminster, C.-B.	\$ 200,000 00	\$ 214,550 00	
Ville de la Jonction de Toronto	44,700 00	35,760 00	
do Neepawa	20,000 00	20,260 00	
do Port-Arthur	15,000 00	16,257 00	
Township d'York	4,024 03	4,140 00	
do de Muskoka	1,200 00	1,200 00	
do d'Assiginack	100 00	100 00	
Ville de Ridgetown	2,710 00	2,908 00	
do d'Orillia	4,100 00	4,450 00	
Rosedale, Montagne-de-la-Tortue	700 00	756 00	
Village d'Aurora	19,421 61	20,942 00	
do de Markham	3,098 02	3,330 00	
Cité de Vancouver	20,000 00	26,046 00	
Village de London-Ouest	5,000 00	5,784 00	
do Kincardine	3,500 00	3,882 00	
do Wawanesa	1,000 00	1,080 00	
Cité de Saint-Jean, N.-B.	48,500 00	53,668 00	
do New-Glasgow, N.-E.	34,000 00	35,870 00	
Ville de Portage-la-Prairie	60,500 00	55,750 00	
do Stellarton, N.-E.	2,000 00	2,114 00	
do Dartmouth	3,000 00	3,150 00	
Cité de Charlottetown, I. P.-E.	9,500 00	10,337 00	
Ville de Lunenburg, N.-E.	1,000 00	1,081 00	
do Sydney, C.-B.	7,000 00	7,420 00	
do Sydney-Nord, C.-B.	20,000 00	21,368 00	
Arrondissement scolaire de Lauder, Man.	1,955 00	2,220 00	
do d'Estevan, Man.	1,350 00	1,535 00	
do de Boissevain, Man.	9,800 00	10,623 00	
do de Sifton, Man.	7,100 00	7,906 00	
Village de Souris, Man.	7,890 00	8,620 00	
Mâchoire-d'Orignal	7,799 96	7,800 00	
Village de Virden, Man.	4,719 84	5,322 00	
Broadway	3,800 00	3,938 00	
Cyprés-Sud	2,926 83	3,489 00	
Cité de Saint-Hyacinthe	3,000 00	3,180 00	
do Stratford	5,000 00	5,660 00	
do Régina	10,000 00	10,000 00	
do Saint-Henri	100,000 00	107,776 00	
Rivière-du-Chêne	4,785 16	5,320 00	
Oakland, Man.	3,350 00	3,690 00	
Cité de Chatham	44,414 58	44,597 00	
Comté de Lambton	15,482 68	15,768 00	
Simcoe	6,411 49	6,938 00	
Wallace	3,800 00	4,030 00	
Agassiz	5,000 00	5,609 00	
Wapella	3,500 00	3,600 00	
Campbellton	15,000 00	15,000 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale.	\$ 797,119 20	\$ 834,854 00	
Reporté à la valeur vénale			834,854 00
Effets du gouvernement 5 pour 100, valeur au pair, et dépôts dans les banques d'épargnes			4,931 55
Argent en caisse au bureau principal			1,080 86
Argent en banque, savoir :—			
Banque de la Colombie-Britannique, Vancouver	\$	3,176 58	
do do New-Westminster		3,015 56	
do do Victoria		1,696 04	
Banque Impériale, Winnipeg		28,354 09	
do do compte spécial		2,000 00	
do des Marchands, Halifax		4,411 47	
do d'Ontario, Toronto		9,191 17	
do Canadienne de Commerce, Toronto		5,983 57	
do Impériale, Toronto		32,815 51	
Compte spécial à la banque des provinces maritimes		2,000 00	
			92,643 99
Solde des agents d'après le grand-livre			854 99
Primes contre l'incendie			6,275 51
Avances aux employés, garanties par les appointem. ou la commission			1,131 13
Avances pour frais de voyages			1,846 00
Total			\$5,484,918 33

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû.....	\$	44,009 93
do acquis.....		64,635 83
Total.....		\$ 108,645 76
Loyers dus.....	\$	6,306 27
do acquis.....		190 69
Total.....		6,496 96
Chiffre net des primes non perçues sur nouvelles opérations, \$32,591.20 ; sur renouvellements, \$146,558.70.....		179,149 90
Total de l'actif.....		<u>\$5,779,210 95</u>

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices et rentes viagères en vigueur.....			\$5,205,215 00
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies....			34,844 00
Total net de la réserve des réassurances.....			\$5,170,371 00
Reclamations d'indemnités dues mais impayées (datant des années précédentes)\$	\$	2,164 00	
do do non réglées mais non contestées (moins les réassu- rances).....		14,133 75	
do de dotations, échues, non réglées mais non contestées.....		10,000 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort...		26,297 75	
Dividendes dus et impayés aux porteurs de polices.....		96,533 86	
Chiffre des dividendes dus et impayés aux actionnaires.....		7,500 00	
Dû pour dépenses générales.....		6,553 00	
Dépôt sur prêt.....		24 50	
Total du passif.....		<u>\$5,307,280 11</u>	
Excédent d'après le compte des porteurs de polices.....	\$	471,930 84	
Capital social versé.....		100,000 00	
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital...		<u>\$ 371,930 84</u>	

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$	816,910 68
Primes payées par dividendes.....		59,299 57
Argent reçu pour rentes viagères.....		36,706 80
Total.....		\$ 912,917 05
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance.....		5,595 36
Total du revenu des primes.....		\$ 907,321 69
Reçu pour intérêt.....		198,940 91
Loyers (chiffre net).....		26,355 06
Total du revenu.....		<u>\$1,132,617 66</u>

* Réserve à $4\frac{1}{2}$ pour 100 calculée sur la table G. B., de l'Institut des Actuaire, pour les polices délivrées antérieurement au 31 décembre 1895, et $3\frac{1}{2}$ pour 100 pour les polices postérieures à cette date.

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$ 219,094 34	
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances.....	15,297 00	
Chiffre net payé pour réclamations de décès.....	\$ 203,797 34	
Argent payé pour dotations échues.....	103,130 00	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotat. échues.\$		306,927 34
(Sur ce chiffre \$17,772.09 datent des années précédentes).		
Argent payé aux rentiers viagers.....		6,260 21
do pour polices rachetées.....		55,227 10
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....		23,396 68
do affectés au paiement des primes.....		59,299 57
Argent payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes.....		15,000 00
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....		152,384 55
Taxes, permis, honoraires et amendes.....		5,167 95
Loyer.....		13,015 39
Autres dépenses, savoir :—Surintendant des assurances, \$435.89 ; hono- raires des avocats, \$3,437.14 ; timbres-poste, \$3,700.89 ; dépenses des agences, \$1,601.96 ; honoraires des médecins, \$6,429.61 ; dé- penses générales, \$8,093.45 ; impressions et papeterie, \$4,363.44 ; annonces, \$6,356.32 ; littérature d'assurances, \$319.91 ; commission sur prêts, \$148.00 ; mobilier de bureau, \$1,230.56.....		36,117 17
Total des dépenses.....	\$	<u>672,795 96</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	1,902	
Chiffre de ces polices.....	\$	3,044,046 00
Bonis ajoutés durant l'année.....		20,949 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	175	
Chiffre des réclamat. (y compris les additions de bonis, \$8,774)..		336,617 00
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		23,328 00
Nombre de polices en vigueur au Canada.....	18,253	
Chiffre de ces polices.....	\$ 27,371,098 00	
Additions de bonis.....	189,325 00	
Total.....	\$ 27,560,423 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$1,463, additions de bonis).....	180,947 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	<u>27,379,476 00</u>
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :		
	Nombre.	Montant.
1. Par le décès (y compris les additions de bonis).....	114	\$ 223,487 00
2. Par maturité (y compris les additions de bonis).....	61	113,130 00
3. Par l'expiration du temps.....	28	53,900 00
4. Par rachat (y compris les additions de bonis).....	235	416,442 00
(Pour lesquelles \$55,227.10 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, \$172,150 (y compris les additions de bonis.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$36,145.)		
Différence des montants rapportés.....		136,005 00
6. Par prescription (y compris les additions de bonis).....	645	910,153 00
Total (y compris les additions de bonis).....	1,083	\$ <u>1,853,117 00</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Fin.*

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	17,590	\$26,611,718	00
Polices délivrées pendant l'année.....	1,951	3,131,995	00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	1,083	1,853,117	00
Polices non acceptées.....	205	330,173	00
Chiffre brut des polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>18,253</u>	<u>27,560,423</u>	<u>00</u>

Nombre des assurés au commencement de l'année.....	15,413
Nombre de nouveaux assurés durant l'année.....	1,738
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	99
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	1,074
Nombre d'assurés à la date de ce rapport.....	<u>15,978</u>

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans le rapport ci-dessus.)

Primes reçues.....	\$	8,242	96
Réclamations payées.....		Nil.	
Nombre de nouvelles polices acceptées.....	56		
Chiffre de ces polices.....		50,850	00
Nombre des polices en vigueur en dehors du Canada, le 31 déc. 1896....	173		
Chiffre des polices en vigueur.....		<u>202,150</u>	<u>00</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *CONNECTICUT MUTUAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JACOB L. GREENE. | Secrétaire—EDWARD M. BUNCE.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—FRED'K. W. EVANS. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 15 juin 1846. Opérations commencées le 15 décembre 1846 ; permis accordé au Canada, 1^{er} août 1868.)

(Pas de capital.)

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, 6 pour 100 de 1898, déposés entre les mains du receveur général... \$ 100,000 00

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada... \$ 750,000 00

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$	25,517 21
Primes payées par dividendes		16,314 74
Total du revenu des primes.....	\$	41,831 95

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada—		
Indemnités pour cause de mort (dont \$12,345 dat. des années précédentes).\$	72,489 00	
do dotations échues.....	28,056 00	
Chiffre net payé en indemnités.....	\$	100,545 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiennes.....		16,314 74
Payé pour rachat de polices.....		2,915 00
Total net payé aux porteurs de polices au Canada....	\$	119,774 74
Payé pour commission.....		263 94
Total de la dépense au Canada.....	\$	120,038 68

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	46	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$	88,200 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	860	
Chiffre de ces polices.....		1,656,911 00

*Table d'expérience combinée à 4 pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CONNECTICUT MUTUAL—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	26	\$ 60,144 00
2. Par maturité.....	20	28,056 00
3. Par rachat.....	8	12,325 00
Total.....	54	\$ 100,525 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	914	\$1,757,436 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	54	100,525 00
Polices en vigueur à la fin de cet état.....	860	1,656,911 00

Aucun rapport du nombre de vies assurées.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes.....	\$4,743,236 75
Reçu pour intérêt.....	2,881,770 20
Reçu pour escompte sur les réclamations payées d'avance.....	3,188 11
Reçu pour loyer.....	254,446 91
Billets de primes, prêts ou hypothèques remis en vigueur par le renouvellement des polices.....	1,200 00
Revenu de toutes autres sources.....	50,140 75
Total du revenu.....	\$7,933,982 72

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues.....	\$4,508,018 25
Argent payé pour rachat de polices.....	506,578 82
Valeurs de rachat appliquées sur billets de primes.....	15,977 95
Billets de primes, prêts ou hypothèques prescrits.....	2,808 00
Valeur de rachat appliquée au paiement des primes.....	33,568 87
Valeur de rachat appliquée à l'achat de pol. acquittées et de rentes viagères.....	201,514 29
Dividendes payés aux porteurs de polices.....	137,694 44
Dividendes appliqués sur billets de primes.....	42,189 08
Dividendes appliqués au paiement de primes courantes.....	1,094,775 10
Commissions et bonis aux agents.....	345,970 21
Payé pour appointements et allocations aux gérants et agents.....	24,541 49
Honoraires de médecins-examineurs.....	22,585 23
Appointements des employés de bureaux.....	145,485 41
Taxes, permis et honoraires du département des assurances.....	336,490 89
Loyers.....	8,239 70
Tous autres paiements et dépenses.....	289,893 93
Total des dépenses.....	\$7,716,331 75

CONNECTICUT MUTUAL—Fin.

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—non hypothéqués.....	\$ 8,788,184 43
Prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds.....	35,722,498 00
Prêts garantis par nantissement de bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce.....	12,300 00
Billets de primes, prêts ou hypothèques sur les polices en vigueur.....	1,065,427 28
Valeur aux prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie.....	13,995,988 97
Argent en banques.....	1,392,194 53
Effets à recevoir et solde des agents.....	5,078 40
Total de l'actif d'après le grand-livre.....	\$ 60,981,671 61

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis.....	1,078,701 64
Loyers dus et acquis.....	39,763 69
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat.....	499,278 03
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	352,933 91
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie.....	\$ 62,952,348 88
A déduire, les item non admis.....	5,078 40
Total de l'actif, moins les item non admis.....	\$ 62,947,270 48

PASSIF.

Réserve nette des réassurances.....	\$ 53,171,578 00
Total des réclamations.....	195,999 50
Divid. impayés ou autre genre de bénéfices dus aux porteurs de polices.....	637,985 00
Réserve sur polices périmées et annulées.....	264,204 00
Primes payées d'avance.....	41,067 33
Dû à compte d'appointements, loyers et frais de bureau.....	48 00
Total du passif.....	\$ 54,310,881 84
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 8,636,388 64

POLICES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	3,906
Chiffre de ces polices.....	\$ 10,178,242 00
Nombre de ces polices arrivées à fin pendant l'année.....	4,105
Chiffre des polices arrivées à fin.....	10,974,667 00
Nombre de polices en vigueur à la fin de l'année.....	66,441
Chiffre net de ces polices.....	157,422,626 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DITE *DOMINION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAMES INNES.

Vice-président—CHR. KUMPF.

Directeur gérant et agent chef—

THOMAS HILLIARD.

Siège principal—Waterloo, Ont.

(Constituée en corporation le 20 mars 1889 ; organisée le 4 juillet 1889. Opérations commencées au Canada le 12 juillet 1889.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
do souscrit.....	261,600 00
Montant versé en argent.....	64,400 00

(Pour la liste des actionnaires, voir annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Montant garanti par prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 138,419 41
Montant des prêts comme ci-dessus sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt une année avant cet état.....	\$ 8,200 00

Montant des prêts aux porteurs de polices sur les polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	2,950 00
Effets et obligations possédés par la compagnie, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du village de Lucan.....	\$ 7,000 00	\$ 7,237 32
do de la ville de Port-Arthur.....	10,000 00	10,853 92
do du village d'Acton.....	3,000 00	3,123 69
do de la ville du Saint-Sainte-Marie.....	8,500 00	8,742 75
do do de Sainte-Catherine.....	10,220 00	9,820 00
do du township du Portage-du-Rat.....	8,087 00	8,485 41
do do de Brantford.....	3,728 00	4,027 14
do du village de New-Hamburg.....	4,051 45	4,450 63
do du township de Flos.....	3,454 49	3,841 55
do do de Medonte.....	1,849 22	1,871 54
do de la ville d'Aylmer.....	300 00	302 00
do do de Seaforth.....	3,500 00	3,665 87
do du township de Luther.....	1,546 44	1,148 47
do de la ville de Bracebridge.....	5,433 46	5,690 16

*Total, valeur au pair et valeur vénale.... \$ 70,670 06 \$ 73,260 45

Reporté à la valeur vénale.....	73,260 45
Argent au bureau principal.....	74 78
Argent en banque, savoir :—	
Banque Molson—recus de dépôts.....	\$ 4,000 00
do compte courant.....	859 22
Banque du Commerce—division d'épargne.....	2,500 00
do compte courant.....	1,377 99
Soldes des agents et avancés à eux faites d'après le grand-livre.....	8,737 21
Mobilier de bureau.....	1,210 44
	500 00

Total..... \$ 225,152 29

*Déposés au crédit du receveur général au Canada, à l'exception des bons du township du Portage-du-Rat, \$8,087 ; des bons du township de Brantford, \$1,117 ; des bons du village de New-Hamburg, \$1,345.60 ; des bons du township de Flos, \$954.49 ; des bons du township de Medonte, \$1,000.10 ; des bons de la ville d'Aylmer, \$300 ; des bons du township de Luther, \$1,546.44.

DOMINION—Suite.

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$ 1,646 71	
Intérêt acquis.....	4,970 22	
Total reporté.....		\$ 6,616 93
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, \$3,147.72 ; renouvellements, \$10,773.99.....		13,921 71
Total de l'actif.....		\$ 245,690 93

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur.....	\$ 167,829 36	
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies.....	195 57	
Réserve nette des réassurances.....		\$ 167,633 79
Réclamations par suite de décès non établies mais non contestées.....		1,000 00
Dû pour dépenses générales.....		400 00
Primes payées d'avance.....		109 30
Total du passif.....		\$ 169,143 09
Excédent sur le compte des porteurs de polices.....		\$ 76,547 84
Capital social versé.....		\$ 64,400 00
Excédent de tout passif et du capital.....		\$ 12,147 84

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$ 59,119 69
Primes payées par dividendes.....	519 13
Reçu pour rentes viagères.....	6,226 00
Total.....	\$ 65,864 82
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....	299 52
Revenu net des primes.....	\$ 65,565 30
Montant reçu en intérêt ou dividendes.....	9,668 12
Tout autre revenu.....	291 54
Total du revenu.....	\$ 75,524 96

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (y compris \$70 d'addition de boni et \$2,000 datant d'années antérieures).....	\$ 13,570 00
Argent payé aux rentiers.....	364 00
Argent payé pour rachat de polices.....	9 50
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes.....	519 13
Argent payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes.....	3,220 00
Argent payé pour commissions, appoint. et tous autres frais du personnel.....	18,337 88
Taxes, permis, honoraires et amendes.....	127 47
Diverses dépenses, savoir :—Frais de port, \$286.37 ; messageries et menues dépenses, \$81.38 ; frais de voyages, \$868.51 ; frais de banques, \$19.22 ; examineurs médicaux, \$1,539.55 ; annonces, \$323.40 ; impressions, livres et papeterie, \$817.92 ; frais judiciaires, \$59.24 ; télégraphe et téléphone, \$32.97 ; loyers des bureaux des agents et du bureau prin- cipal, \$362.00 ; honoraires d'évaluation et comm. sur prêts, \$166.75 ; pour mob. de bureau biffé, \$29.00 ; éclairage et nettoyage, \$12.55...	4,598 86
Total de la dépense.....	\$ 40,746 84

*Basée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

DOMINION—Fin.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	509	
Chiffre de ces polices.....	\$ 574,700	00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		2,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	6	
Chiffre de ces réclamations.....		11,500 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	1,937	
Chiffre de ces polices.....	\$ 2,394,367	00
Additions de bonis sur ces polices.....		3,610 00
Total	\$ 2,397,977	00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		16,000 00
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>2,381,977 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	6	\$ 11,500 00
2. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent, \$9.50)...		500 00
3. Par rachat.....	\$ 18,900	00
Pour lesquelles on a accordé des polices acquit tées pour.....	1,758	00
Différence des montants reportés.....		17,142 00
4. Par prescription.....	165	203,000 00
Total	171	\$ 232,142 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$2,705).....	1,599	\$2,054,514 00
Polices délivrées pendant l'année.....	509	574,700 00
Bonis ajoutés durant l'année.....		805 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	171	232,142 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions, de bonis, \$3,610).....	<u>1,937</u>	<u>2,397,977 00</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	1,542
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	495
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	6
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	162
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>1,869</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ÉDIMBOURG.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Sir G. G. MONTGOMERY, bart. | *Géran*—GEORGE M. LOW, F.F.A.
Siège social—Edimbourg, Ecosse.
Agent au Canada—DAVID HIGGINS. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.
(Organisée le 29 août 1823. Opérations commencées au Canada, 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	£ 500,000 stg.	\$2,433,333 33
Chiffre versé en argent.	100,000 "	<u>486,666 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Prêts à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données en garantie collatérale.....	\$	18,001 81
Effets et bons déposés entre les mains du receveur général, savoir :—		
	Valeur au pair.	
Effets du Cap de Bonne-Espérance, 4 pour 100 enregistrés.....	\$ 48,666 67	
Bons de la ville de Belleville.....	27,000 00	
do Whitby.....	10,000 00	
do Owen-Sound.....	16,000 00	
do Listowell.....	13,000 00	
do London-Est.....	40,000 00	
do Woodstock.....	6,000 00	
Bons du township de Somerville.....	1,000 00	
Reporté à la valeur au pair.....		161,666 67
Argent à la banque British North America.....		<u>2,862 27</u>
Intérêt dû.....	\$ 157 29	
do acquis.....	422 75	
Total reporté.....		580 04
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$ 81 78	
Moins les frais de perception à 10 pour 100.....	8 18	
Chiffre net des primes impayées.....		<u>73 60</u>
Total de l'actif au Canada.....	\$	<u>183,184 39</u>

PASSIF AU CANADA.

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices impayées au Canada.....	\$	149,450 57
Chiffre des réclamations pour cause de décès—		
Dues et impayées (y compris les additions de bonis \$3,099.58).	\$ 10,399 58	
Total des réclamations non réglées.....		<u>10,399 58</u>
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$	<u>159,850 15</u>

* Basée sur la table H. M. et H. M. (5) de l'Institut des Actuaire, avec 4 pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ÉDIMBOURG, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$	6,728 76
Intérêt sur prêts sur polices.....		974 43
Total du revenu au Canada.....	\$	7,703 19

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les bonis, \$3,447.30).....	\$	16,504 57
Chiffre payé pour dotations mutuelles (y comp. \$272.29 additions de bonis).....		1,245 63
Total payé pour indemnités de décès et dotations échues... (Sur ce montant \$12,270.57 datent des années précédentes.)	\$	17,750 20
Chiffre payé pour polices rachetées et bonis.....		313 59
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada...\$		18,063 79
Argent payé pour commissions, appointements, etc., au Canada.....		526 45
Argent payé pour permis ou taxes au Canada.....		13 42
Emoluments des solliciteurs.....		66 25
Total des dépenses au Canada.....	\$	18,669 91

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....		4
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$3,371.87).....	\$	15,879 21
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....		99
Chiffre de ces polices.....	\$	221,445 32
Additions de bonis sur ces polices.....		51,238 59
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....		272,683 91
Nombre et chiffre des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada:—		
1. Par décès de l'assuré (y compris les add. de bonis, \$2,901.02).....	3 \$	14,435 02
2. Par expiration (y compris les additions de bonis, \$272.29).....	1	1,245 63
3. Par rachat.....	1	973 34
(Pour lesquelles \$272.53 ont été payés en argent.)		
Total (y compris les additions de bonis, \$3,173.31)....	5 \$	16,653 99

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$54,472.49).....	103	\$ 288,425 16
Addition intérimaire de boni.....		23 36
Police transférée du bureau principal.....	1	973 33
Pol. ayant pris fin comme ci-dessus (y comp. \$3,173.31 d'add. de bonis)	5	16,653 99
Bonis rachetés.....		83 95
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris \$51,238.59 d'additions de bonis).....	99	272,683 91
Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	97	
Transféré du bureau principal.....	1	
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	3	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	2	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	93	

ÉDIMBOURG, SUR LA VIE—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.			
1896, 1er janvier—				Indemnités en vertu de polices (déduction faite des sommes réassur.)	164,257	8 8
Chiffre de la caisse au commencement de la période.....	2,980,926	16	8	Rachats.....	12,984	17 9
Primes (moins les primes de réassurances).....	265,720	14	1	Rentes viagères (moins ce que reçu en vertu de réassurances).....	35,152	5 11
Considération pour rentes viagères accordées (moins ce que payé pour réassurances).....	47,078	10	10	Commission.....	11,570	5 6
Intérêt et dividendes.....	117,434	2	2	Frais d'administration.....	24,760	10 8
Emolument sur transferts et autres.....	126	15	0	Dividendes aux actionnaires.....	9,500	0 0
				Taxe sur le revenu.....	4,693	15 11
				31 décembre 1896—		
				En caisse à la fin de l'année, d'après la deuxième liste.....	3,148,367	14 4
	<u>£3,411,286</u>	<u>18</u>	<u>9</u>			
					<u>£3,411,286</u>	<u>18 9</u>

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.				ACTIF.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des assur. et des rentes viag.	3,013,788	1	11	Hypothèques sus biens-fonds dans le Royaume-Uni, savoir:—			
Capital des actionnaires versé.....	100,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds....	522,113	5	4
Autres caisses—				Recettes et loyers annuels.....	211,429	17	2
Caisse de réserve des actionnaires.....	6,455	13	1	Hypothèques d'intérêts viagers et réversions.....	281,807	14	1
Caisse de réserve des placements.....	28,123	19	4	Hypothèques sur actions de la compagnie.....	121	10	7
Total, d'après la première liste.....	£3,148,367	14	4				
*Réclam. adm. mais encore impayées.....	33,357	10	11		£1,015,472	7	2
Autres sommes dues par la comp.—				Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	115,591	6	3
Frais d'administration encore impayés*.....	1,575	0	0	Prêts sur polices de la compagnie... Prêts sur garantie de cotisation statutaire.....	138,799	15	6
Sommes dépos. entre les mains de la comp. pour pay. des int., etc.	1,853	2	2	Prêts sur polices avec garantie mobilière.....	17,647	18	10
				Placements—	5,853	5	10
				Garanties coloniales et provinciales.....	217,329	15	5
				Garanties municipales (Canada)...	170,084	0	4
				Débent. et actions de ch. de fer et autres, et débent. non rachetab.	1,066,226	17	8
				Dépôts dans les banques coloniales et autres.....	61,430	11	10
				Actions de chemins de fer (privilegiées et garanties).....	51,947	14	1
				Maisons à Edimbourg, Londres, Dublin, Manchester et Glasgow.....	119,610	2	1
				Actions de la Cie (achetées).....	3,006	9	6
				Rentes const. et fonc. (<i>feu-duties</i>).....	36,673	9	9
				Intérêts viagers (achetés).....	1,297	14	1
				Réversions (achetées).....	30,116	8	0
				Argent en dépôt... £66,000 0 0			
				Compte courant..... 8,425 15 7	74,425	15	
				Timbres à polices en portefeuille....	23	4	
				Soldes des agents (payés depuis)....	27,816	10	1
				Primes impayées.....	4,718	5	2
				Intérêt dû et impayé à cette date... Intérêt acquis mais non encore échu.....	1,497	12	5
					25,583	18	9
	<u>£3,185,153</u>	<u>7</u>	<u>5</u>				
					<u>£3,185,153</u>	<u>7</u>	<u>5</u>

*NOTE.—Ces item sont compris dans les item correspondants de la première liste.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE*, DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY B. HYDE.

Secrétaire—WILLIAM ALEXANDER.

Siège social—120 Broadway, New-York.

Agent-chef au Canada—SEARGENT P. STEARNS. *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 26 juillet 1859. Opérations
commencées au Canada vers octobre 1868.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent.....\$ 100,000 00

ACTIF AU CANADA.

Déposé au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets des Etats-Unis, 4 pour 100.....	\$ 475,000 00	\$ 533,267 00
Bons de la cité de Toronto, 4 pour 100.....	292,000 00	303,680 00
do Montréal, 4 pour 100.....	190,000 00	202,858 00
do do 3½ do.....	250,000 00	244,122 00
Effets de la cité de Montréal.....	243,333 33	259,262 00
Bons de la province de Québec.....	99,766 67	110,593 00
Total.....	\$1,550,100 00	\$1,653,782 00

Reporté à la valeur vénale.....\$1,653,782 00

Possédées par des fidéicommissaires conformément à l'Acte des assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Actions de la <i>Mercantile Trust</i>	\$ 642,000 00	\$2,683,560 00
Effets, 4 pour 100, Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba.....	500,000 00	520,000 00

Reporté à la valeur vénale.....3,203,560 00

Argent dans les banques au Canada, savoir :—

Banque Dominion, Toronto.....	\$ 9,592 37	
Banque des Marchands, Montréal.....	12,266 04	

Total.....21,858 41

Primes brutes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada.....\$ 65,283 00

do différées sur ces polices.....49,908 00

Total des primes impayées et différées.....\$ 115,191 00

Moins les frais de perception, à 14½ pour 100.....16,895 00

Chiffre net des primes impayées et différées (évaluées à).....98,296 00

Total de l'actif au Canada.....\$4,977,496 41

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou valeur
des réassurances sur toutes les polices en cours au Canada.....\$ 624,150 00

Réclamations par suite de dotations échues mais impayées.....1,568 02

Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada.....950 00

Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....\$ 626,668 02

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite.**En vertu de polices délivrées depuis le 31 mars 1878.*

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en Canada.....	\$3,579,804 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort—	
Dues et impayées	\$ 9,500 00
Non établies mais non contestées.....	5,000 00
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort et dotations échues.....	14,500 00
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada.....	484 00
Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$3,594,788 00
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.....	\$4,221,456 02

REVENU AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$ 624,172 53
Primes payées par dividendes	17,468 78
Argent reçu pour rentes viagères.....	4,000 00
Total	\$ 645,641 31
Intérêt et dividendes sur effets.....	157,043 00
Intérêt sur primes échues.....	575 09
Total du revenu au Canada.....	\$ 803,259 40

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé pendant l'année sur réclamations d'indemnités au Canada, savoir :—	
Réclamations pour cause de décès (y compris \$2,266.79 d'additions de bonis) (\$10,376 datant d'années précédentes).....	\$ 243,316 79
Dotations échues (y compris \$11,365.87 d'additions de bonis) (\$2,300 d'années précédentes).....	67,216 87
Chiffre net payé pour ces réclamations.....	\$ 310,533 66
Argent payé aux rentiers viagers.....	3,468 58
Chiffre payé en rachat de polices.....	124,620 51
Chiffre payé en dividendes ou bonis aux porteurs de polices au Canada.....	4,748 34
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada.....	17,468 78
Chiffre net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$ 460,839 87
Argent payé pour commission, appointements et tous autres frais du personnel au Canada.....	51,421 21
Argent payé pour permis, taxes, honoraires ou amendes.....	2,896 91
Divers paiements, savoir :—Médecins examinateurs, \$2,890 ; loyer, \$2,879.79 ; timbres-poste et change, \$1,172.25 ; annonces, \$753.98 ; impressions et papeterie, \$239.51 ; divers item, \$1,238.76 ; frais judiciaires, \$72.50.....	9,246 79
Total des dépenses au Canada.....	\$ 524,404 78

* La réserve est basée sur la table de mortalité des actuaires, H. M., à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	583	
Chiffre de ces polices		\$1,431,102 00
Nombre de ces polices échues au Canada pendant l'année	111	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$14,200.68)		313,904 68
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	8,687	
Chiffre de ces polices		\$ 18,693,283 00
Additions de bonis		132,331 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		18,825,614 00
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—		
1. Par le décès de l'assuré (y compris \$2,266.79 d'additions de bonis)	82	\$ 247,440 79
2. Par maturité (y compris \$11,933.89 d'additions de bonis)	29	66,463 89
3. Par expiration	2	2,184 00
4. Par rachat (y compris \$21,355 d'additions de bonis) (Pour lesquelles \$124,620.51 ont été payés en argent.)	202	538,597 00
5. Par rachat (y compris \$910.60 d'additions de bonis, \$327,031.60.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$101,977.)		
Différence des montants reportés		225,054 60
6. Par prescription (y compris \$189 d'additions de bonis)	318	646,359 00
Total (y compris \$36,655.28 d'additions de bonis)	633	\$1,726,099 28
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$134,127)	8,780	\$19,197,725 00
Polices délivrées durant l'année	781	1,804,199 00
Bonis ajoutés durant l'année		34,859 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées (y compris les additions de bonis, \$36,655)	753	1,828,076 00
Polices non acceptées	121	383,093 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$132,331)	<u>8,687</u>	<u>18,825,614 00</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada	7,902
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	709
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	74
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	712
Nombre de nouveaux assurés à la date de cet état	7,825

DÉTAIL DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$63,580)	8,198	\$17,767,893 00
Polices délivrées durant l'année	781	1,804,199 00
Bonis ajoutés durant l'année		17,822 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées (y compris les additions de bonis, \$19,113)	707	1,696,969 00
Polices non acceptées	121	383,093 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, évaluées à \$62,289)	<u>8,151</u>	<u>17,509,852 00</u>

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes	\$ 36,089,357 71
Reçu pour intérêt et dividendes	7,081,346 42
Reçu pour loyer	1,840,354 25
Total du revenu	\$ 45,011,058 38

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	\$ 13,292,957 62
Argent payé aux rentiers viagers	410,793 31
Argent payé pour le rachat de polices	3,594,800 91
Argent appliqué à l'achat de polices acquittées et de rentes viagères	2,212,955 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	1,756,181 12
do appliqués à l'achat d'additions acquittées et de rentes viagères	660,751 49
Argent payé aux actionnaires pour dividendes	7,000 00
Commissions et bonis aux agents	3,736,118 34
Appointements et allocations aux gérants et agents	318,587 88
Honoraires des médecins-examineurs et inspection des risques	290,008 25
Appointements des employés de bureau	631,015 35
Commutation de commissions	694,924 65
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	549,885 88
Loyers	346,977 84
Dépenses générales	1,502,464 37
Total des dépenses	\$ 30,004,422 01

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—non hypothéqués	\$ 42,758,629 31
Prêts sur obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	32,021,426 97
Prêts garantis par nantissement de bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce	11,723,700 00
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie	109,595,489 37
Argent en caisse et en banque	11,262,939 63
Soldes des agents	632,697 20
Commissions commuées	685,113 66
Total net de l'actif d'après le grand-livre	\$208,679,996 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt et loyers dus et acquis	\$ 518,896 58
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	2,796,862 63
Chiffre net des primes non perçues et différées	4,778,192 00
Total net de l'actif d'après les livres de la compagnie	\$216,773,947 35
Moins les item non admis	1,317,810 86
Total de l'actif, moins les items non admis	\$215,456,136 49

Ministère des Finances—Division des Assurances.

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	\$171,644,845 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur versements de polices.	110,583 00
Total des réclamations non réglées	1,630,464 23
Dividendes impayés ou excédent ou autre genre de bénéfices dus aux porteurs de polices	110,876 00
Total du passif	<u>\$173,496,768 23</u>
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices. \$	<u><u>41,959,368 26</u></u>

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	43,448
Chiffre de ces polices	\$123,961,269 00
Nombre de ces polices arrivées à fin pendant l'année	37,868
Chiffre total des polices arrivées à fin	125,101,567 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	293,719
Chiffre net de ces polices ..	<u><u>915,102,070 00</u></u>

* Calculée d'après la table des Actuaires à 4 pour 100.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE FÉDÉRALE DE
L'ONTARIO.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAS. H. BEATTY.

Agent en chef et directeur-gérant—
DAVID DEXTER.

Siège social—Hamilton, Ontario.

(Constituée en corporation le 21 décembre 1874, par l'acte 38 Vic., ch. 68 (Ontario),
modifié en 1875 par 39 Vic., ch. 1 (Ontario). Organisée en février 1882.

Opérations commencées au Canada, juin 1882.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit.....	700,000 00
Chiffre versé en argent.....	<u>81,297 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques).....	\$ 27,178 28
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	183,179 65
do do par bons, actions ou autres garanties collatérales de commerce.....	1,250 00
do do comme ci-dessus sur lesquels il était dû l'intérêt d'une année ou plus antérieurement à cet état.....	\$3,150 00
do faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales.....	141,219 66
Billets de primes sur polices en vigueur.....	1,502 01
Effets et bons possédés par la compagnie, savoir:—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débentures de Saint-Thomas.....	\$ 11,806 00	\$ 12,977 37
* do de Lindsay.....	4,000 00	4,149 22
* do de Gananoque.....	5,000 00	5,026 20
* Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	11,000 00	12,034 82
* Débentures d'Eldon.....	10,000 00	10,294 65
* do de Merriton.....	1,500 65	1,541 96
* do de Seaforth.....	10,500 00	11,102 30
* do de Clinton.....	2,500 00	2,592 80
do de Pembroke.....	5,981 55	6,301 73
do de Seaforth.....	2,000 00	2,112 34

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$ 64,288 20 \$ 68,133 39

Reporté à la valeur vénale.....	68,133 39
Argent en caisse au siège social.....	580 47
Argent en banque, savoir:—	
Banque d'Hamilton.....	\$ 62,193 33
do succursale de Toronto.....	275 21
Traders' Bank.....	8,471 93
Hamilton Provident and Loan Society.....	<u>1,568 17</u>
Total.....	72,508 64

* Déposé au crédit du receveur général.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

FÉDÉRALE, SUR LA VIE—*Suite.*

Solde des agents d'après le grand-livre.....	\$	2,815 99
Avances aux agents, à être remboursées à même les commissions.....		5,270 97
Mobilier du bureau.....		2,023 04
Primes d'assurances contre l'incendie payées à compte des hypothèques..		862 12
Total.....	\$	<u>506,524 22</u>

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE

Intérêt dû.....	\$	3,797 09
do acquis.....		6,757 69
Total reporté.....		<u>10,554 78</u>
Chiffre net des primes impayées et différées sur nouvelles opérations, \$20,733.61 ; renouvellements, \$69,900.20.....		<u>90,633 81</u>
Total, actif.....	\$	<u><u>607,712 81</u></u>

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle nette de toutes les polices en vigueur.....	\$	498,475 06
A déduire, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies.....		<u>2,996 81</u>
Réserve nette des réassurances.....	\$	495,478 25
Réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées.....		19,000 00
Valeur actuelle des réclamations d'indemnités payables par versements..		<u>3,400 00</u>
Total du passif.....	\$	<u>517,878 25</u>
Excédent d'après le compte des porteurs de polices.....	\$	89,834 56
Capital versé.....		<u>81,297 00</u>
Excédent sur le passif et le capital.....	\$	<u><u>8,537 56</u></u>

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$	265,338 25
Primes garanties par des prêts sur polices.....		27,889 70
Primes payées par des dividendes.....		<u>30,631 26</u>
Total.....	\$	<u>323,859 21</u>
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....		<u>11,460 42</u>
Total net du revenu des primes.....	\$	<u>312,398 79</u>
Reçu pour intérêt.....		22,572 50
do loyer.....		<u>671 62</u>
Total.....	\$	<u>335,642 91</u>
Reçu par appels sur le capital.....		<u>1,100 00</u>
Total du revenu.....	\$	<u><u>336,742 91</u></u>

FÉDÉRALE, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé sur réassurance à cause de mort (dont \$12,173.12 datent des années précédentes).....	\$ 82,793 11
Total payé pour réclamations à cause de mort.....	\$ 82,793 11
Payé aux rentiers viagers.....	100 00
Argent payé en rachat de polices.....	6,207 64
Dividendes payés aux porteurs de polices.....	11,540 12
do appliqués au paiement de primes.....	584 32
Billets de primes emp. au paiement de dividendes aux porteurs de polices.....	30,631 26
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....	2,357 26
Argent payé pour commissions, appoint. et autres dépenses du personnel.....	75,732 43
Divers paiements, savoir :—Honoraires des médecins, \$5,660.41 ; impressions, publicité, papeterie, etc., \$4,578.63 ; frais de port, téléphone, télégrammes et messageries, \$1,535.76 ; rétribution des directeurs et auditeurs, \$1,228 ; change, \$203.52 ; frais judiciaires, \$1,959 ; surintendant des assurances, \$132.54 ; loyers, \$1,592.52 ; mobilier de bureau, \$438.41 ; divers, y compris combustible, éclairage, eau, primes de garantie et services du concierge, \$2,419.03.....	19,747 82
Total des dépenses.....	\$ 229,693 96

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 1,386 97
do reçus pendant l'année.....	115 04
Total.....	\$ 1,502 01
Total des déductions.....	Nil.
Solde—actif en billets à la fin de l'année.....	\$ 1,502 01

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	1,452
Chiffre de ces polices.....	\$2,000,550 00
Chiffre de ces polices réass. dans d'autres compag. autorisées au Canada..	57,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	37
Montant des réclam. en vertu de ces polices (y compris dotations échues).....	94,620 00
Nombre de polices en force à cette date au Canada.....	6,014
Chiffre de ces polices.....	\$10,864,982 26
do réassurées dans d'autres compag. autorisées au Canada.....	527,500 00
Chiffre net de ces polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	10,337,482 26
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—	
	Nombre. Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	37 \$ 94,620 00
2. Par l'expiration du temps.....	120 300,500 00
3. Par rachat.....	51 103,750 00
(Pour lesquelles \$6,207.64 ont été payés en argent.)	
4. Par rachat, \$19,500 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$3,275.00).	
Différence des montants.....	16,225 00
5. Par prescription.....	1,009 1,289,700 00
Total.....	1,217 \$1,804,795 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

• FÉDÉRALE, SUR LA VIE—*Fin.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	5,775	\$ 10,664,227 26
do délivrées pendant l'année au Canada (y compris quatre polices au montant de \$5,000 remises en vigueur).	1,496	2,085,050 00
do arrivées à fin comme ci-dessus.....	1,217	1,804,795 00
do non acceptées.....	40	79,500 00
do en vigueur à la date de cet état	6,014	10,864,982 26

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	5,588	
do de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,445	
do de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	36	
do d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autre- ment que pour cause de mort.....	1,213	
do de vies assurées à la date de cet état	5,784	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GERMANIA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HUGO WESENDONCK.

Secrétaire—HUBERT CILLIS.

Siège social—20 rue Nassau, New-York.

Agent au Canada—

C. R. G. JOHNSON.

Bureau principal au Canada—

Nouveaux édifices de la *Canada Life*, Mont.

(Constituée en corporation le 10 avril 1860. Opérations commencées au Canada, en novembre 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé, souscrit et versé en argent. \$ 200,000 00

ACTIF AU CANADA.

Montant des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale. \$ 1,515 00

Débentures possédées par la compagnie, et déposées chez le receveur général savoir :—

	Valeur au pair.
Effets 4 pour 100 du Canada.	\$ 50,000 00
Bons du havre de Montréal.	25,000 00
Total, valeur au pair.	<u>\$ 75,000 00</u>

Reporté à la valeur vénale. 78,750 00

Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada. \$ 118 76

Chiffre brut des primes différées sur ces polices. 469 52

Total des primes différées et impayées. \$ 588 28

Moins les frais de perception à 20 pour 100. 117 66

Chiffre net des primes impayées et différées. 470 62

Total de l'actif au Canada. \$ 80,735 62

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la présente valeur nette de toutes les polices en vigueur. \$ 82,711 00

Réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées. Nil.

Total du passif au Canada. 82,711 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes. \$ 10,407 55

Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes. 991 44

Primes payées par dividendes. 13 47

Total du revenu des primes. \$ 11,412 46

Reçu en intérêt ou dividendes. 3,000 00

Intérêt sur prêts garantis par les polices. 73 00

Total du revenu au Canada. \$ 14,485 46

*Table des actuaires, 4 pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

GERMANIA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les additions de bonis, \$27.01).....	\$ 8,027 01
Argent payé en rachat de polices (y compris les additions de bonis).....	2,190 81
Billets de primes employés au rachat de polices.....	991 44
Dividendes appliqués au paiement des primes au Canada.....	13 47
<hr/>	
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$ 11,222 73
Commissions, appointements et autres frais du personnel au Canada.....	590 27
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....	0 50
Toutes autres dépenses, savoir :—Change, frais de port, médec. et avocats.....	33 60
<hr/>	
Total des dépenses au Canada.....	<u>\$ 11,847 10</u>

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées durant l'année.....	1	
Chiffre de ces polices.....	\$ 2,000 00	
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	3	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$27.01).....	8,027 01	
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	141	
Chiffre de ces polices.....	\$ 257,138 00	
Bonis ajoutés à ces polices.....	1,638 00	
<hr/>		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>258,776 00</u>	

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$27.01).....	3	\$ 8,027 00
2. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent, \$2,190.81).....	9	22,058 00
3. Par rachat, \$9,500 (pour lesquelles il a été donné des polices acquittées au montant de \$1,867).....		
Différence des montants reportés.....		7,633 00
<hr/>		
Total.....	<u>12</u>	<u>\$ 37,718 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$1,605).....	152	\$ 294,376 00
Polices délivrées durant l'année.....	1	2,000 00
Bonis ajoutés durant l'année.....		118 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	12	37,718 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, \$1,638).....	<u>141</u>	<u>258,776 00</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	152
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1
Nombre de décès parmi les assurés pendant l'année.....	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	9
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>141</u>

GERMANIA, SUR LA VIE—*Suite.*

. OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes	\$ 3,006,461 48
Intérêt et escompte sur réclamations payées d'avance	884,869 20
Reçu pour loyers	137,150 83
Honoraires de polices	1,779 94
Total du revenu	\$ 4,030,261 45

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	\$ 1,439,697 38
Argent payé aux rentiers viagers	22,964 54
do pour rachat de polices	224,500 27
Argent appliqué au rachat de polices acquittées et de rentes viagères ..	173,125 76
Dividendes payés aux porteurs de polices sur polices acquittées	9,132 67
do en argent de 1896 appliqués en paiement des primes dues en 1896	106,887 49
do do appliqués à l'achat des additions acquittées et rentes viagères	48,950 97
Argent payé aux actionnaires pour dividendes et intérêt	24,000 00
Commissions et bonis aux agents	310,090 21
Appointements et allocations des administrateurs aux agents	116,915 29
Honoraires des médecins	27,085 90
Appointements du personnel	89,757 69
Taxes, permis et honoraires du département d'assurances	42,065 66
Loyers	20,260 00
Commutation de commissions	2,734 71
Dépenses générales	110,124 54
Total des dépenses	\$ 2,768,293 08

ACTIF.

Valeur des immeubles au prix d'achat (libre d'hypothèques)	\$ 2,158,928 01
Prêts sur obligations et hypothèques sur immeubles (1 ^{re} hypothèque) ..	12,137,625 00
Prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie cédées comme garantie collatérale	1,119,162 81
Valeur au prix d'achat des obligations et effets possédées par la compagnie	5,841,218 92
Argent en caisse et en banques	320,166 74
Total net ou placé de l'actif	\$ 21,577,101 48

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	\$ 216,409 57
Loyers dus et acquis	9,191 72
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat	38,341 80
do obligations et hypothèques en sus du prix d'achat ..	74,955 72
Chiffre net des primes non perçues et différées	446,442 55
Total de l'actif	\$ 22,362,442 84

Ministère des Finances—Division des Assurances.

GERMANIA, SUR LA VIE—Fin.

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$ 19,960,618 00
Total des réclamations non réglées.....	214,144 63
Dividendes impayés, ou excédent ou autre sorte de profits dus aux porteurs de polices.....	31,916 36
Primes payées d'avance.....	1,855 20
Réserve sur polices annulées pour lesquelles on peut demander la valeur de rachat.....	8,624 30
Réserve additionnelle pour polices absolues, dividende de tontines, etc.	68,664 18
Total du passif.....	\$ 20,285,823 17
Capital versé.....	200,000 00
Excédent brut divisible (excédent accru sur dividende différé pour polices, \$266,992.16).....	\$ 1,876,619 67

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	5,816
Chiffre de ces polices.....	\$ 9,330,593 00
Nombre de polices arrivées à fin durant l'année.....	4,587
Chiffre de ces polices.....	8,023,303 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	42,020
Chiffre net de ces polices.....	70,434,816 00
Nombre de polices industrielles en vigueur.....	5,054
Chiffre de ces polices.....	627,327 00

*Basé sur la table des Actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *GREAT WEST*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ALEX. MACDONALD.*Secrétaire*—A. JARDINE.*Agent et directeur gérant*—J. H. BROCK.*Siège principal*—Winnipeg, M.

(Constituée en corporation le 28 août 1891 par 54-55 Vic., chap. 115. Opérations commencées au Canada le 18 août 1892.)

CAPITAL.

Montant des effets, capital autorisé.....	\$ 400,000 00
do do souscrit.....	400,000 00
do do montant versé en argent.....	<u>100,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Montant garanti par prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 169,216 64
Montant des prêts faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées en garantie collatérale.....	4,715 13
Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—	
Bons de la cité de Winnipeg à 5 pour 100.....	\$ 56,000 00 \$ 61,600 00
Reporté à la valeur vénale.....	61,600 00
Argent au bureau principal.....	9,392 78
Argent aux succursales.....	2,307 03
Argent en banques, savoir :—	
Banque du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, N.-B.....	\$ 139 05
Total.....	139 05
Solde des agents d'après le grand-livre.....	9,958 24
Mobilier de bureau et garnitures.....	4,224 65
Avances faites aux agents remboursables par commissions.....	7,491 39
Réversion.....	389 04
Divers.....	50 00
Total.....	<u>\$ 269,483 95</u>

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis.....	1,830 00
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, \$11,771.53 ; sur renouvellements, \$28,918.00.....	40,689 53
Total de l'actif.....	<u>\$ 312,003 48</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

GREAT WEST, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices réassurées.....		\$ 217,348 18
A déduire, la valeur des polices réassurées.....		816 78
Réserve nette des réassurances.....		\$ 216,531 40
Primes payées d'avance.....		438 45
Découvert, Banque Impériale, Winnipeg.....		1,407 11

Total du passif.....\$ 218,376 96

Excédent sur le compte des porteurs de polices.....\$ 93,626 52

Capital social versé.....\$ 100,000 00

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$ 151,807 85
do rentes viagères.....	6,200 00

Total.....\$ 158,007 85

A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.... 1,974 69

Total net du revenu des primes.....\$ 156,033 16

Montant reçu en intérêt ou dividendes sur actions..... 12,067 11

Total du revenu.....\$ 168,100 27

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Montant net payé pour indemnités de décès.....\$ 28,707 26

Argent payé pour réclamations d'indemnités à cause de décès.....\$ 28,707 26

do aux rentiers viagers..... 447 18

do pour rachat de polices..... 1,331 73

Commissions, appointements et tous autres frais du personnel..... 47,447 71

Taxes, permis, honoraires et amendes..... 2,108 85

Diverses dépenses, savoir :—

Médecins, \$6,516.50 ; frais de voyage, \$6,757.65 ; loyers, \$2,218.09 ; papeterie et impressions, \$2,853.34 ; annonces, \$1,121.03 ; frais de port et télégrammes, \$1,458.24 ; dépenses de l'agence, \$273.50 ; frais judiciaires, \$401.71 ; frais de messagerie, \$175.11 ; change, \$155.16 ; divers, \$1,919.82..... 23,850 15

Total des dépenses.....\$ 103,892 88

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada..... 1,125

Montant de ces polices.....\$1,742,200 00

Nombre de polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada 39,000 00

do échues durant l'année..... 26

Chiffre de ces polices..... 28,707 26

Nombre de polices en vigueur à cette date..... 3,415

Chiffre de ces polices.....\$5,778,704 00

Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada. 125,500 00

Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....\$5,653,204 00

* Basée sur la table des Actuaire à 4 pour 100 d'intérêt.

GREAT WEST, SUR LA VIE—Fin.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	26	\$ 28,707 26
2. Par rachat.....	27	65,000 00
(Pour lesquelles il a été payé en argent \$1,331.73.)		
3. Par rachat, \$46,000. (Pour lesquelles il a été accordé des polices au montant de \$10,454.)		
Différence des montants reportés.....		35,546 00
4. Par prescription.....	329	597,600 00
Total des polices arrivées à fin.....	332	\$726,853 26

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,818	\$5,071,150 00
Polices délivrées pendant l'année.....	1,240	1,933,450 00
Polices remises en vigueur durant l'année.....	11	16,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	382	726,853 26
Polices inacceptées.....	272	488,250 00
Polices réduites.....		26,792 74
Polices en vigueur à la date de cet état.....	3,415	5,778,704 00

	Nombre.
Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	2,503
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,154
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	20
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	590
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	3,047

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ÉCOSSE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 5 AVRIL 1896.

Gérant—JOHN TURNBULL SMITH.

Secrétaire—JOHN SHARP.

Siège social—Edimbourg.

Agent-chef au Canada—CHARLES M. HOLT. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 mars 1839. Opérations commencées
au Canada en septembre 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$1,946,666 67
Chiffre versé en argent.....	<u>425,833 33</u>

ACTIF AU CANADA.

Prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 189,526 25
Chiffre des prêts à des porteurs de polices au Canada sur polices de l'association données comme garantie collatérale.....	37,336 06
Dettes de crédit sur les polices en vigueur.....	60,521 59
Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—	
Bons du Canada, 4 pour 100.....	\$ 24,333 33
do do.....	30,660 00
Bons de la province de Québec, 5 pour 100.....	97,333 34
Obligations du Canada, 4 pour 100.....	<u>2,433 33</u>
Valeur totale au pair.....	154,760 00
Argent à la banque des Marchands, savoir :	
Compte courant.....	\$ 788 68
do de dépôt.....	<u>34,171 28</u>
	34,959 96
Intérêt dû.....	\$ 1,389 06
do acquis.....	<u>5,540 20</u>
	6,929 26
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada.....	<u>13,745 38</u>
Total de l'actif au Canada.....	\$ 497,778 50

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$1,013,216 64
Reclamations d'indemnités pour cause de mort—dues et impayées (dont \$730 datent des années précédentes).....	\$ 21,778 33
Reclamations pour dotations échues—dues et impayées (dont \$97.33 datent des années précédentes).....	<u>3,503 99</u>
Total des réclamations d'indemnités non réglées.....	25,282 32
Total du passif au Canada.....	\$1,038,498 96

* Calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 3 pour 100 pour les polices et à 3½ et 3¼ pour 100 pour les bonis.

ASSOCIATION D'ÉCOSSE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues.....	\$	39,582 57
Nouveaux prêts de primes à l'avoir.....		210 17
<hr/>		
Total du revenu des primes.....	\$	39,792 74
Montant reçu pour intérêt et dividendes.....		13,841 18
<hr/>		
Total du revenu au Canada.....	\$	53,633 92

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé pour réclamat. d'indemnités au Canada (dont \$19,800.02 datent des années précédentes).....	\$	89,914 00
Chiffre net payé pour dotations échues au Canada (datant des années précédentes).....		2,433 33
<hr/>		
Montant net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues.....	\$	92,347 33
Chiffre payé en rachat de polices.....		6,070 46
Billets de primes employés à l'achat de polices rachetées ou prescrites....		1,837 11
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices au Canada.....		85 81
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes au Canada.....		5,364 91
<hr/>		
Total des paiements aux porteurs de polices au Canada.....	\$	105,705 62
Commission, appointements et autres frais du personnel au Canada.....		2,084 81
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....		24 76
Toutes autres dépenses au Canada.....		589 56
<hr/>		
Total des dépenses au Canada.....	\$	108,404 75

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	39
Chiffre net des réclamations en vertu de ces polices.....	\$ 89,240 06
Nombre de polices en vigueur au Canada le 5 avril 1896.....	897
Chiffre de ces polices.....	1,544,388 69

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par décès de l'assuré.....	36	\$	85,833 40
2. Par maturité.....	3		3,406 66
3. Par rachat.....	16		18,650 69
(Pour lesquelles \$7,907.57 ont été payés en argent.)			
4. Par rachat, \$486.67. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$267.67.)			
Différence des montants reportés.....			219 00
5. Par prescription.....	2		3,460 20
<hr/>			
Total.....	57	\$	111,569 95

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	954	\$1,655,958 64
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	57	111,569 95
Polices en vigueur à la date de cet état.....	897	1,544,388 69

Nombre de vies assurées..... Pas de rapport.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. BIBBY.

Gérant général et secrétaire—J. M. DOVE.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agent-chef au Canada—G. F. C. SMITH.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Constituée en corporation le 14 juillet 1836. Opérations commencées au Canada, 4 juin 1851.)

(Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état contre l'incendie.)

PASSIF AU CANADA

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques au Canada.....	\$ 100,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$ 100,000 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes.....	\$ 6,624 06
Argent reçu pour rentes viagères.....	500 00
Total du revenu.....	\$ 7,124 06

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur réclamations pour cause de mort.....	\$ 703 00
Payé pour dotations échues.....	2,000 00
Chiffre payé aux rentiers viagers.....	1,617 66
Payé pour rachat de polices.....	223 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiens.....	148 68
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$ 4,692 34
Payé pour commission, etc.....	211 50
Taxes, primes, honoraires ou amendes.....	48 50
Diverses dépenses :—Frais de port, \$61.57 ; change, \$1.89 ; surintendant des assurances, \$7.98 ; honoraires des médecins, \$5 ; divers, \$1.50..	77 94
Total des dépenses au Canada.....	\$ 5,030 28

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	1
Chiffre de cette police.....	\$ 1,500 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	3
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	2,703 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	137
Chiffre de ces polices.....	\$ 192,556 00
A ajouter, additions de bonis.....	39,183 59
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	231,739 59

* Calculée par le département sur la base de la Table H. M. de l'Institut des Actuaire, à 4½ pour 100 d'intérêt.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris \$203 d'addit. de bonis).	1	\$ 703 00
2. Par maturité.....	2	2,000 00
3. Par rachat.....	1	504 00
Total (y compris les additions de bonis, \$203).....	4	\$ 3,207 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$36,941.05).....	140	\$ 231,001 05
Bonis ajoutés.....		2,445 54
Polices délivrées durant l'année.....	1	1,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$203).....	4	3,207 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$39,183.59).....	137	231,739 59

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	131
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année (par transfert).....	1
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin autrement que par suite de décès.....	3
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	128

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Dans le cours de l'année la compagnie a reçu—

1,041 demandes d'assurances pour.....	£705,910
815 polices ont été délivrées pour.....	576,360
149 demandes n'ont pas eu de suite.....	83,750
77 demandes ont été refusées.....	45,800

Les primes sur les nouvelles assurances se sont élevées dans le cours de l'année à £17,618, et les recettes totales pour primes, déduction faite des sommes payées pour réassurances, étaient de £230,326. Le chiffre net des réclamations payées (y compris les bonis) s'est élevé à £223 316, et sur ce montant £4,533 représentaient les dotations échues. Deux cent soixante-un contrats de rentes viagères ont été passés pour une considération de £150,876, et créant des rentes au montant de £13,986. Les bénéficiaires de cent trente-trois contrats de rentes viagères sont décédés dans le cours de l'année, et ont libéré la compagnie d'une charge annuelle de £6,666. Les fonds des assurances sur la vie et des rentes viagères ont augmenté de £147,245 durant l'année, et s'élèvent aujourd'hui à £5,007,301.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Fin.

COMPTÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE.		
FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".		
	£	s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	3,270,442	13 3
Primes, après déduction des primes de réassurances	222,754	18 11
Intérêt et dividendes	129,705	4 8
Emoluments sur transferts	100	15 0
Amendes	29	0 10
	<u>3,624,032</u>	<u>12 8</u>
Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises et non payées (après déduction des sommes nécessaires).....		
Rachats	193,811	1 1
Commission	16,364	6 9
Frais d'administration	9,586	7 0
Honoraires de médecins	10,327	16 7
Timbres	833	2 11
	1,028	3 4
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	3,391,481	15 0
	<u>3,624,032</u>	<u>12 8</u>

FONDS DE LA "GLOBE".		
	£	s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	202,924	10 10
Primes, après déduction des primes de réassurances	6,571	16 3
Intérêt et dividendes	7,413	10 5
Emoluments sur transferts	2	5 0
Amendes	1	10 0
	<u>216,913</u>	<u>12 6</u>
Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises et non payées (après déduction des sommes réassurées).....		
Rachats	20,505	0 0
Commission	553	17 0
Frais d'administration	£ 195	2 0
	462	1 8
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	186,197	11 10
	<u>216,913</u>	<u>12 6</u>

COMPTÉ DES RENTES VIAGÈRES.		
FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".		
	£	s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	1,382,352	18 9
Considération pour rentes viagères accordées	160,876	12 0
Intérêt et dividendes	53,524	7 8
Emoluments sur transferts	15	0
	<u>1,586,754</u>	<u>13 5</u>
Rentes viagères payées	154,486	7 9
Commission	1,508	15 4
Frais d'administration	4,670	13 9
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	1,425,088	16 7
	<u>1,586,754</u>	<u>13 5</u>

FONDS DE LA "GLOBE".		
	£	s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	4,336	1 2
Intérêt et dividendes	150	0 3
	<u>4,486</u>	<u>1 5</u>
Rentes viagères payées	915	13 6
Frais d'administration	36	12 6
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	3,533	15 5
	<u>4,486</u>	<u>1 5</u>

(Pour le bilan, voir l'état des assurances contre l'incendie.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, LONDON AND LANCASHIRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—SIR NIGEL KINGSCOTE, C.C.B. | Secrétaire—WILLIAM PALIN CLIREHUGH.

Bureau principal—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—B. HAL. BROWN. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Etablie le 4 août 1862. Opérations commencées au Canada, 1863.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	£100,000	0	0
Chiffre versé en argent.....	£10,000	0	0
Part des propriétaires dans les bénéfices ajoutés.....	10,000	0	0
		20,000	0

ACTIF AU CANADA.

Hypothèques sur biens-fonds au Canada, aux mains de fidéicommiss, conformément à l'acte.....	\$	476,534	04
(Chiffre des prêts sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt une année avant cet état).....		Aucun.	
Montant des prêts à des porteurs de polices canadiens sur les polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....		100,035	80
Effets et obligations possédés par la compagnie :—			
Déposés entre les mains du receveur général :—			

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la province de Québec (enregistrés).....	\$ 8,000 00	\$ 9,160 00
Débiteures de l'aqueduc de la cité de Victoria, C.-B.....	10,000 00	10,600 00
do de la cité de Toronto.....	2,999 00	3,118 96
do de la municipalité de Montréal.....	7,000 00	8,348 70
Effets do do.....	24,700 00	27,817 00
Débiteures du comté de Middlesex.....	20,000 00	21,000 00
do de la cité de Hamilton.....	15,000 00	18,300 00
do de la ville de Saint-Thomas.....	10,587 81	10,799 56
Bons de la province de Québec.....	15,500 00	17,232 90
Débiteures du village de Cowansville.....	5,400 00	5,893 56
do de la ville de Collingwood.....	3,000 00	3,264 90
Total.....	\$ 122,186 81	\$ 135,535 58

Total déposé entre les mains du receveur général..... 135,535 58

Aux mains des fidéicommissaires conformément à l'Acte des assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Brampton.....	\$ 15,508 68	\$ 17,059 54
Bons du havre de la cité de Montréal.....	54,000 00	60,623 60
Débiteures des écoles de la cité de Montréal.....	8,000 00	9,360 00
do do d'Ottawa.....	20,000 00	20,950 00
Ville de Valleyfield.....	10,000 00	11,405 00
do Trenton.....	3,665 00	3,665 00
do Tilsonburg.....	5,000 00	5,817 50
do Ingersoll.....	30,500 00	35,486 75
do Port-Hope.....	10,000 00	9,730 00
do Wingham.....	8,500 00	9,535 70
do Welland.....	16,000 00	18,320 00
do Dartmouth.....	5,000 00	5,000 00
do Penetanguishene (garanties par le comté de Simcoe).....	10,000 00	12,013 00
Village de Wiarton.....	10,500 00	11,235 00

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Cité de New-Westminster.....	\$ 25,000 00	\$ 26,125 00	
do Victoria.....	25,000 00	27,000 00	
do Brandon.....	31,000 00	33,169 00	
do Belleville.....	40,000 00	44,119 00	
Ville de Beauharnois.....	16,000 00	17,536 80	
Obligations de concessions de terres du chemin de C. P.....	100,000 00	109,500 00	
Township de Bexley.....	7,000 00	7,662 20	
Ville de Collingwood.....	10,000 00	10,500 00	
do Toronto-Junction.....	27,500 00	27,500 00	
do Goderich.....	5,000 00	5,619 00	
do Saut-Sainte-Marie.....	13,800 00	14,482 40	
do Farnham.....	30,000 00	31,902 00	
Victoria Rolling Stock Co.....	40,000 00	40,000 00	
Bons du ch. de fer du Lac-Champ. et Jon. du St-Laurent.....	8,000 00	8,000 00	
Ville de Fort-William.....	10,000 00	10,000 00	
Cité de Winnipeg.....	15,000 00	17,400 00	
Corporation de Montréal—Effets permanents.....	17,100 00	30,780 00	
Effets de la cité de Montréal.....	66,000 00	70,280 00	
Cité de Sainte-Catherine.....	15,000 00	15,900 00	
Bons enregistrés de la province de Québec.....	5,000 00	5,725 00	
Cité d'Halifax.....	15,000 00	16,110 00	
Cité de Saint-Jean.....	40,000 00	40,800 00	
Ville de Yarmouth.....	4,000 00	4,040 00	
Total, valeur au pair.....	\$ 772,073 68	\$ 844,354 49	
Total des débetures au nom de syndics en vertu de l'acte, reportées à la valeur vénale.....			844,354 49
Possédé par la compagnie—			
Cité de Toronto.....	\$ 235 00	\$ 235 00	
Bons de la province de Québec.....	500 00	555 90	
do Sombra.....	3,600 00	3,769 56	
Village de Midland.....	2,500 00	2,710 00	
Bons de la ville de Niagara.....	3,000 00	3,060 00	
do Meaford.....	11,221 54	11,831 67	
do Paris.....	3,555 00	3,718 53	
do Collingwood.....	461 31	461 31	
Village d'Arnprior.....	8,247 88	8,572 69	
Township de Luther, Ouest.....	983 24	983 24	
do Holland.....	2,327 20	2,327 20	
do Brooke.....	2,004 00	2,044 08	
do Amaranth.....	733 40	733 40	
do Dundee.....	19,262 40	20,418 14	
do York.....	9,322 10	9,508 54	
Ville de Napanee.....	4,765 50	5,016 64	
do Calgary.....	12,300 00	13,365 00	
Comté de Renfrew.....	15,749 86	16,340 47	
Village de Vaudreuil.....	11,781 00	12,169 77	
Ville de Cornwall.....	22,626 05	23,531 09	
do Lunenburg.....	9,750 00	9,996 67	
Cité de Québec.....	9,733 33	10,548 98	
Ville de Mattawa.....	11,811 59	12,220 66	
Cité de Winnipeg.....	15,000 00	15,675 00	
Ville de Sydney.....	10,000 00	10,475 00	
Township de Charlottenburgh.....	877 76	877 76	
Village de Saint-Louis-du-Mile-End.....	20,000 00	20,500 00	
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	15,000 00	15,600 00	
do Saint-Grégoire Thaumaturge.....	2,000 00	2,106 00	
Bons du chemin de fer Canada-Central.....	3,893 36	4,495 27	
Bons des écoles protestantes de Saint-Louis.....	14,000 00	16,310 00	
Gravenhurst.....	10,000 00	10,440 00	
Province du Nouveau-Brunswick.....	40,000 00	43,200 00	
Total, valeur au pair.....	\$ 297,241 52	\$ 313,797 57	
Total possédé par la compagnie, reporté à la valeur vénale.....			313,797 57
Argent au bureau principal au Canada.....			3,430 91
Argent à la banque de Montréal, compte courant.....			33,145 63
Soldes des agents d'après le grand-livre.....			1,303 55
Intérêt dû.....	\$ 1,225 48		
do acquis.....		23,949 14	
Total reporté.....			25,174 62

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur.	\$	13,719	67
Total brut des primes différées sur ces polices		22,500	00
Primes de décembre dont les jours de grâce courent		47,188	64
<hr/>			
Total des primes impayées et différées	\$	83,408	31
A déduire, frais de perception à 20 pour 100		16,681	66
<hr/>			
Chiffre net des primes impayées et différées	\$	66,726	65
Mobilier du bureau		616	94
Avances aux agents garanties		2,697	04
Bureau en Angleterre		68	72
Compte indéterminé		94	05
Divers		16,083	89
<hr/>			
Total de l'actif au Canada	\$	2,018,599	48

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Chiffre net de la réserve de réassurances	\$	195,000	00
Chiffre des réclam. dues pour cause de mort—non établies mais non contestées.	\$	2,000	00
do cont.—en litige (dat. des ann. précé.)		11,000	00
<hr/>			
Dû pour frais généraux au Canada		2,342	21
Primes payées d'avance, etc.		215	33
<hr/>			
Total des obligations envers les porteurs de ces polices	\$	210,557	54

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Chiffre net de la réserve de réassurances	\$	1,325,000	00
Total des obligations envers ces polices	\$	1,325,000	00
Total des obligations en Canada	\$	1,535,557	54

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent	\$	229,354	35
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		4,713	97
<hr/>			
Total net du revenu des primes	\$	224,640	38
Intérêt ou dividendes sur effets, etc.		81,934	07
<hr/>			
Total du revenu au Canada	\$	306,574	45

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé au Canada pour réclamations pour cause de mort (dont \$7,581.75 datent des années précédentes)	\$	56,323	75
Pour dotations échues au Canada		35,465	00
<hr/>			
Total payé pour réclamat. pour cause de mort et pour dotations échues	\$	91,788	75
Argent payé en rachat de polices		10,358	85
Dividende en argent payé à des porteurs de polices au Canada		515	16
<hr/>			
Chiffre total net payé à des porteurs de polices en Canada	\$	102,662	76

*Calculé par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Suite.*

Commissions, appointements et autres frais du personnel.....	\$	42,583 85
Taxes, permis, honoraires et amendes		2,370 31
Toutes autres dépenses, savoir :—Dépenses des agences, \$1,630.54 ; hono- raires des médecins, \$2,091 ; timbres-poste, etc., \$774.21 ; dépenses légales, \$435.60 ; annonces, \$834.47 ; loyer, \$2,521.85 ; surintendant des assurances, \$106.74 ; divers, \$98.43 ; change, \$115.36 ; messa- geries, \$24.63 ; frais de coupons, \$110.61 ; frais généraux, \$196.20.		8,938 64
Total des dépenses au Canada.....	\$	156,555 56

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....		508
Chiffre de ces polices	\$	875,738 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....		46
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$	84,909 00
Additions de bonis sur ces polices.....		1,298 50
		86,207 50
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....		4,444
Chiffre de ces polices.....	\$	7,205,656 00
Additions de bonis sur ces polices.....		83,604 00
		\$7,289,260 00
Moins les sommes réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris les additions de bonis, \$1,805)		119,555 00
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		7,169,705 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris \$1,059.50 d'additions de bonis).....	28	\$ 50,742 50
2. Par maturité (y compris \$239 d'additions de bonis).....	18	35,465 00
3. Par rachat (y compris \$937.15 d'additions de bonis)..... (Pour lesquelles \$10,358.85 ont été payés en argent.)	66	133,900 15
4. Par rachat, \$113,000, (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$44,272). Différence des montants.....		68,728 00
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$15)....	177	331,015 00
Total (y compris \$2,250.65 d'additions de bonis)....	289	\$ 619,850 65

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris \$85,854 d'additions de bonis).....	4,225	\$7,033,372 00
Polices délivrées pendant l'année.....	586	1,016,988 00
Polices remises en vigueur (y comp. \$2,250 d'additions de bonis)	289	619,850 00
Polices non acceptées.....	78	141,250 00
Chiffre net des polices en vigueur à la fin de l'année (y compris \$83,604 d'additions de bonis)	4,444	7,289,260 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	3,953
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	493
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...	28
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	260
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>4,158</u>

Détails des polices depuis le 31 mars 1878, et additions de bonis.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris \$53,367.97 d'additions de bonis).....	3,907	\$6,603,586 63
Polices délivrées pendant l'année.....	586	1,016,988 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et par changement en polices acquittées (y compris \$820 d'additions de bonis)....	275	596,887 00
Polices non acceptées.....	78	141,250 00
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris \$52,547.97 d'additions de bonis).....	<u>4,140</u>	<u>6,882,436 97</u>

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU.

	1896.	1896.		1896.
	1er janv. 31 déc.	1er janv. 31 déc.		1er janv. 31 déc.
	£	s.	d.	£
Chiffre de caisse au commencement de l'année.....	1,059,799	4	11	31
Primes—				
Nouvelles, sur 2,742 polices assurant	£37,039	2	2	
Renouvelées.....	£386,428			
	188,425	19	3	
Total des primes.....	225,465	1	5	
Moins, primes payées à d'autres com- pagnies pour réassurances.....	6,806	10	0	
Intérêt et dividendes.....	218,658	11	5	
Autres recettes—	44,545	5	11	
Enregistrement des transports et autres honoraires.....	62	17	0	
Total net du revenu.....	263,266	14	4	
Réclamations en vertu de polices d'assurances (après dé- duction des sommes réassurées) payées et admises, avec additions de bonis.....				74,896
Dotations échues avec additions de bonis.....				16,280
Rachats.....				11,598
Commission.....				22,957
Frais d'administration.....	£31,527	0	10	
Médecins et honoraires.....	£3,245	10	1	
Timbres à polices.....	349	5	8	
	3,584	15	9	
Taxe sur le revenu.....				35,121
Dividendes et bonis aux actionnaires, savoir:—				1,339
Dividendes.....	£1,000	0	0	
Bonis.....	1,000	0	0	
Bonis en argent aux porteurs de polices.....				2,000
Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	£1,059,799	4	11	
Addition en 1896.....	98,260	10	7	
Chiffre de la caisse à la fin de l'année (d'après le bilan).	1,158,059	15	6	
	£1,323,065	19	3	

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—Fin.

BILAN (le 31 décembre 1896).

<i>Passif.</i>	£ s. d.	<i>Actif.</i>	£ s. d.
Capital souscrit en entier.....	100,000 00	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni—	
Montant primitif versé.....	£ 10,000 0 0	Sur immeubles.....	£ 12,481 6 6
Part des profits des actionnaires ajoutée.....	10,000 0 0	Sur intérêts voyageurs et réversions.....	£ 26,908 4 1
Caisse des actionnaires—	£ 20,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds au Canada, en Australie et les Indes.....	133,652 9 8
Solde de cette caisse le 31 déc. 1896.....	£ 2,197 7 11	Prêts sur les polices de la compagnie.....	173,022 0 3
A déduire, le montant du boni distribuable aux actionnaires en 1896....	1,000 0 0	Placements—	109,977 14 10
Caisse des assurances.....	1,197 7 11	Garanties du gouvernement britannique.....	£ 4,763 18 1
Réserve des placements.....	£ 21,197 7 11	Garanties du gouvernement britannique—	9,580 1 0
Fonds (d'après le compte du revenu).....	1,158,059 15 6	Garantie du gouvernement colonial et des Indes, et dépôt spécial au gouvernement du Canada.....	122,775 9 6
Item, compte de profits et pertes non crédités.....	1,759 15 6	Chemins de fer des Indes—effets et actions.....	13,957 9 3
Reclamations admises, mais impayées.....	16,315 16 3	Garanties de gouvernements étrangers.....	16,130 0 0
Autres réclamations dues par la compagnie—	1,042 14 6	Débent. de ch. de fer et autres (débet. non rachetables)	437,102 3 8
Intérêt et boni aux actionnaires le 31 décembre 1896.....	976 9 3	Actions de chemins de fer (privilegiées et ordinaires).....	124,469 10 11
Traite d'agents courante.....		Autres actions (privilegiées).....	2,825 4 3
		Edifices.....	26,875 0 0
		Loyers de terres améliorées.....	13,461 17 9
		Réversions.....	8,210 3 4
		Prêts sur garanties personnelles et polices sur la vie.....	779,141 17 9
		Solde des succursales et des agences.....	8,370 0 0
		Primes dues en décembre dans le cours du délai de grâce.....	56,176 11 8
		Intérêt impayé, savoir :—	
		Acquis, mais encore impayé.....	10,547 9 6
		Dû.....	122 0 0
		Loyer à payer.....	10,669 9 6
		Argent en dépôt à terme fixe.....	352 2 0
		Argent—	8,383 6 8
		En comptes courants au bur. principal et dans les succurs..	27,837 16 6
		Effets en portefeuille.....	1,083 4 2
		Actif supplémentaire—	
		Mobilier et garniture du bureau principal	£ 3,798 17 4
		et des succursales.....	379 17 9
		Moins, montant bifité pour la dépréciation.....	21 8 0
		Timbres en portefeuille.....	3,440 7 7
			<u>£1,178,654 10 11</u>

CORPORATION D'ASSURANCES DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. WM. CAMPBELL.

Siège social—N° 7 Royal Exchange, Londres, C.E.

Agent en chef et procureur au Canada—
E. A. LILLY.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation le 22 juin 1720. Opérations commencées au Canada, 1862.)

(Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département des incendies.)

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes polices en cours au Canada.....	\$	12,322 81
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$	<u>12,322 81</u>

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances au Canada.....	\$	<u>1,108 44</u>
---	----	-----------------

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour commission au Canada.....	\$	2 81
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>2 81</u>

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	Aucune.
do en vigueur à cette date au Canada.....	7
Chiffre de ces polices.....	\$ 27,253 33
Additions de bonis.....	5,932 71
Chiffre total des polices le 31 décembre 1896.....	\$ <u>33,186 04</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au Canada au commencement de l'année (y compris \$4,249.07 d'additions de bonis).....	7	\$ 31,502 40
Bonis ajoutés durant l'année.....		1,683 64
Polices en vigueur à cette date au Canada (y compris \$5,932.71 d'additions de bonis).....	<u>7</u>	<u>33,186 04</u>

* Calculée par le département et basée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire, à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CORPORATION D'ASSURANCES DE LONDRES—*Suite.*

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année...	6
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	Aucun.
Nombre de vies assurées à la date du dernier état.....	<u>6</u>

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Dans le cours de la dernière année de nouvelles assurances en vertu de 537 polices pour un montant de £328,996 ont été acceptées, et les primes se sont élevées à £12,297 2ch. 9d. £40,400 de cette somme ont été réassurés moyennant des primes de £1,178 3ch. 11d. Il a été aussi accordé une rente viagère réversible pour un montant de £100 moyennant une prime de £27 8ch. 4d. par année.

Le revenu des primes pendant l'année, déduction faite des réassurances, s'est élevé à £152,953 19ch. 2d., et le revenu total de toutes sources a été de £233,194 2ch. 5d.

Des réclamations ont été produites en vertu de 154 polices pour un montant de £108,327 13ch, déduction faite des réassurances et y compris £133,664 19ch. d'additions de bonis. Le total des fonds de la division, le 31 décembre 1896, s'élevait à £2,060.497 11ch. 5d.

L'évaluation quinquennale ordinaire au 31 décembre 1895 a été terminée en 1896, et la somme de £133,616 (outre les £10,003 payés en bonis dans le cours des cinq années précédentes) a été divisée parmi les porteurs de polices avec participation. Cela équivaut à un remboursement de $27\frac{1}{2}$ pour 100 des primes payées pendant le quinquennium.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE LONDON.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN McCLARY.

Secrétaire et agent en chef—J. G. RICHTER. | Bureau principal—London, Ont.

(Constituée en corporation par un acte de la législature d'Ontario, 37 Vic., ch. 85, en 1874. Charte prolongée par l'acte fédéral 47 Vic., ch. 89, en 1884. Modifié en 1885 par 48-49 Vic., ch. 94, et en 1891 par 54-55 Vic., ch. 117. Opérations commencées au Canada en juillet 1874. Autorisée le 7 décembre 1885.)

Chiffre du capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
do do souscrit.....	250,000 00
do do versé en argent.....	50,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Chiffre des prêts sur obligations ou hypothèques garanties par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 381,146 83
Chiffre des prêts garantis par bons, effets ou toutes valeurs collatérales de commerce.....	8,338 31

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêté.
167 actions de la Cie d'assurances sur la vie de London.....	\$ 3,740 00	\$ 4,008 00	\$ 718 31
44 actions de la Cie d'épargnes et de prêts Huron et Erié, effets 20 pour 100.....	440 00	1,388 30	800 00
9 actions de la Cie d'épargnes et de prêts Huron et Erié.....	450 00		
50 actions de la Cie dite <i>Agricultural Savings and Loan Company</i>	2,500 00	2,750 00	2,000 00
232 actions de la Cie de prêts et débentures d'Ontario, 20 pour 100.....	2,320 00	6,918 40	4,820 00
36 actions de la Cie de prêts et débentures d'Ontario.....	1,800 00		
40 actions de la Cie d'épargnes et de prêts du Canada.....	2,000 00		
	<u>\$ 12,850 00</u>	<u>\$ 15,064 70</u>	<u>\$ 8,338 31</u>

Chiffre des prêts sur lesquels l'intérêt n'avait pas été payé depuis un an à la date de cet état.....	\$900
Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme sûretés collatérales.....	31,093 50

Effets et actions possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Valeur au grand-livre.
Effets de la Cie de prêts et débet. d'Ontario	\$ 50,000 00	\$ 60,000 00	\$ 59,500 00
Effets 20 pour 100.....	10,000 00	11,200 00	11,200 00
Effets de la Cie d'épargne et de placements du Canada	1,250 00	950 00	950 00
Effets de la Cie canad. d'épargne et de prêts	5,000 00	5,400 00	5,350 00
Effets de la Cie agricole d'éparg. et de prêts.	2,600 00	2,860 00	2,808 00
Effets de la Cie de prêts et d'épargnes Huron et Erié.....	1,600 00	2,512 00	2,480 00
Effets 20 p. 100 de la Cie de prêts et d'épargnes Huron et Erié.....	160 00	235 20	232 00
*Débentures de la Cie de prêts et débentures d'Ontario.....	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Total.....	<u>\$ 130,610 00</u>	<u>\$ 143,157 20</u>	<u>\$ 142,520 00</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE LONDON—*Suite.*

Reporté à la valeur au grand-livre	\$ 142,520 00
Argent en caisse au bureau principal	337 21
Argent en banques, savoir	2,899 68
Total	\$ 566,335 53

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû	\$ 2,268 29
Intérêt acquis	12,952 73
Total de l'intérêt	15,221 02
Chiffre net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, \$2,677.33 ; sur renouvellements, \$7,357.18	10,034 51
Total net de l'actif	\$ 591,591 06

PASSIF.

†Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	\$ 499,714 88
A déduire, la valeur nette des polices réassurées à d'autres compagnies auto- risées	1,806 40
Total net de la réserve des réassurances	\$ 497,908 48
Indemnités pour cause de décès non réglées mais non contestées (y compris police industrielle, \$516.25)	2,516 25
Chiffre des dividendes ou bonis aux actionnaires acquis	6,600 50
Avance des primes (chiffre net)	271 17
Fonds des dépenses imprévues pour faire face aux comptes impayés	3,000 00
Comptes des propriétaires	14,224 88
Total du passif	\$ 524,521 28
Excédent d'après le compte des porteurs de polices	\$ 67,069 78
Capital social payé	\$ 50,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital	\$ 17,069 78

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes (y compris polices industrielles, \$129,318.59)	\$ 173,386 27
Primes payées par dividendes	3,822 15
Total	\$ 177,208 42
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance	204 10
Total net du revenu des primes	\$ 177,004 32
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc	28,643 94
Total du revenu	\$ 205,648 26

* Déposé au crédit du receveur général.

† Réserve à 4½ pour 100, basé sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires pour les polices générales, et sur la table d'expérience combinée à 4 pour 100 pour les polices industrielles.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE LONDON—Suite.

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort, y compris \$29,135.55 sur polices industrielles.....	\$ 38,776 03
(Sur ce montant \$1,922.50—y compris \$922.50 de polices industrielles —ptoviennent d'années antérieures.)	
Argent payé en dotations échues.....	9,998 75
do sur polices rachetées.....	4,924 69
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices et appliqués au paiement des primes.....	3,822 15
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes.....	4,250 00
do pour commissions, appointements et autres frais du personnel	58,924 38
Taxes, etc.....	707 24
Divers paiements, savoir :—Honoraires de médecins, \$1,602 ; frais de route, \$4,045.82 ; frais de port et change, \$624.74 ; impressions et papeterie, \$1,482.84 ; annonces, \$318.54 ; loyers, \$1,745 ; divers, y compris l'eau, l'éclairage, les revues, le nettoyage de bureaux, etc., \$1,185.93 ; commission sur placements, \$365.83 ; frais judiciaires, \$116.82.....	11,987 52
Total des dépenses.....	\$ 133,390 76

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année—générales, 360 (y compris 1 police de \$1,000 remise en vigueur) ; industrielles, 9,941 (y compris 22 polices au montant de \$2,180 remises en vigueur).....	10,301
Chiffre de ces polices—générales.....	\$ 334,750 00
do do industrielles.....	953,422 00
Total.....	\$1,288,172 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année—générales, 29 ; industrielles, 387.....	416
Chiffre de ces réclamations (y compris dotations échues)—générales.....	\$ 20,639 23
do do industrielles.....	28,729 30
Total.....	\$49,368 53
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada—générales, 1,792 ; industrielles, 28,258.....	30,050
Chiffre de ces polices—générales.....	\$1,639,390 63
do do industrielles.....	2,655,509 00
Total.....	\$4,294,899 63
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada—générales.....	5,000 00
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....	\$4,289,899 63

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1 Par décès de l'assuré—générales.....	12	\$ 10,640 48
do do industrielles.....	387	28,729 30
2. Par maturité—générales.....	17	9,998 75
3. Par expiration do.....	4	4,000 00
4. Par rachat do.....	40	37,971 46
(Pour lesquelles on a payé en argent, \$4,924.69.)		
5. Par rachat, \$17,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$2,973.19.)		
Différence des montants reportés.....		14,526 81
6 Par prescription—générales.....	220	223,474 97
do industrielles.....	8,112	768,884 70
Total.....	8,792	\$1,098,226 47

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE LONDON—Fin.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année—générales . .	1,725	\$1,605,253 10
do do industrielles	26,816	2,499,701 00
Polices remises en vigueur durant l'année—industrielles	22	2,180 00
do do générales	1	1,000 00
Polices délivrées pendant l'année—générales	359	333,750 00
do do industrielles	9,919	951,242 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	8,792	1,098,226 47
Polices en vigueur à la date de cet état—général	1,792	1,639,390 63
do do industrielles	28,258	2,655,509 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année—général.	1,667
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année do	356
Nombre de décès survenus pend. l'année parmi les assurés do	12
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort—générales	279
Nombre de vies assurées à la date de cet état—générales	1,732

Polices industrielles.—Nombre de décès et montants assurés le 31 décembre 1896, aux âges suivants :—

	<i>5 ans et au-dessous.</i>		<i>De 6 à 10 ans inclusivement.</i>		<i>Tous autres âges.</i>	
	Nombre de polices.	Montant assuré.	Nombre de polices.	Montant assuré.	Nombre de polices.	Montant assuré.
Vie	825	\$19,802 00	1,002	\$50,302 00	11,199	\$1,246,366
Dotation	2,591	66,347 50	3,759	168,462 50	8,882	860,539
	<u>3,416</u>	<u>\$86,149 50</u>	<u>4,761</u>	<u>\$218,764 50</u>	<u>20,081</u>	<u>\$2,106,905</u>

Polices industrielles.—Nombre et chiffre des réclamations payées pendant l'année 1896 aux âges suivants :—

	<i>5 ans et au-dessous.</i>			<i>De 6 à 10 ans inclusivement.</i>			<i>Tous autres âges.</i>		
	Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.	Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.	Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.
	48	47	\$811 52	35	31	\$1,137 50	304	260	\$26,780 28

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. GOODERHAM. | Agent-chef—JAMES F. JUNKIN.
 Secrétaire—GEORGE A. STERLING. | Bureau principal—Toronto, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., ch. 104.
 Opérations commencées au Canada le 19 août 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$2,000,000 00
Montant souscrit.....	621,000 00
Chiffre versé en argent.....	<u>127,320 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie (moins les hypothèques).\$	5,100 00
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	726,698 86
do do seconde do	2,815 28
Chiffre des prêts comme ci-dessus pour lesquels il n'a pas été payé d'intérêt dans l'année précédent l'état.....	\$36,486
Prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	49,102 44
Effets, bons et débetures, possédés par la compagnie, savoir:—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du gouvernement fédéral.....	\$ 50,000 00	\$ 52,250 00
Débetures de Huntsville.....	3,900 00	3,900 00
do de la Jonction de Toronto-Ouest.....	60,700 00	59,857 88
Bons du Saut-Sainte-Marie.....	22,200 00	23,680 00
do de Winnipeg.....	40,000 00	44,000 00
do de Brandon.....	4,880 00	5,719 18
do de Hilton.....	1,000 00	1,000 00

Total, valeur au pair et valeur vénale.....\$ 182,680 00 \$ 190,407 06

Reporté à la valeur vénale.....	190,407 06
Argent au bureau principal.....	6,583 86
Argent aux banques, savoir:—	

Traders' Bank, Toronto.....	\$ 15,363 77
Banque de Toronto.....	71,707 42
Banque de Toronto, Montréal.....	485 07
Haiti.....	2,812 93
Jamaïque.....	<u>1,048 46</u>

91,417 65

Effets en portefeuille.....	354 70
Soldes des agents.....	4,227 23
Réassurances dues par d'autres compagnies.....	5,000 00
Mobilier de bureau.....	5,000 00
Dû par les débiteurs hypothécaires.....	<u>2,069 03</u>

Total.....\$1,088,776 11

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$ 2,967 51	
do acquis.....	17,634 74	
	<hr/>	
Total reporté.....		20,602 25
Total net des primes impayées et différées sur nouvelles opérations, \$30,302.25 ; sur renouvellements, \$61,271.34.....		91,573 59
		<hr/>
Total de l'actif.....		\$1,200,951 95

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle sur toutes les polices en vigueur.....	\$ 996,993 00	
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies.....	21,705 00	
	<hr/>	
Réserve nette des réassurances.....		\$ 975,288 00
Réclamations d'indemnités à cause de mort non établies mais non contestées (dont \$1,000 datant d'années précédentes).....	\$ 4,500 00	
Réclamations d'indemnités à cause de mort contestées—portées devant les tri- bunaux (datant d'années précédentes).....	4,000 00	
	<hr/>	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort...		8,500 00
Dividendes aux porteurs de polices dus et impayés.....		588 09
Dû pour frais généraux.....		1,232 85
Primes payées d'avance.....		3,020 45
		<hr/>
Total du passif.....		\$ 988,629 39
Excédent de l'actif sur le passif pour la protection des porteurs de polices.....	\$ 212,322 56	
Capital versé.....		127,320 00
		<hr/>
Excédent en sus de tout passif et du capital versé.....		\$ 85,002 56

REVENU.

Argent reçu pour primes.....	\$ 368,572 85
A déduire—primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....	13,423 84
	<hr/>
Total des recettes pour primes.....	\$ 355,149 01
Reçu pour intérêt ou dividendes.....	44,714 52
Loyers.....	152 84
	<hr/>
Total du revenu.....	\$ 400,016 37

DÉPENSES.

Payé en indemnités pour cause de décès.....	\$ 72,009 00
Moins, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances.....	5,000 00
	<hr/>
Argent payé pour réclamations pour cause de mort (dont \$12,000 datent de 1895).....	\$ 67,009 00
Argent payé pour rachat de polices.....	10,021 06
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	777 68
Argent payé aux actionnaires en intérêt et dividendes.....	10,185 60
Argent payé pour commissions, appointements et tous autres frais du personnel.....	102,976 72
Argent payé pour taxes, licences, droits et amendes.....	2,267 09

*Basée sur la table H.M. de l'Institut des Actuaire à 4½ pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—Suite.

Divers paiements, savoir : impressions, \$1,774.84 ; annonces, \$5,254.68 ; frais de port, télégrammes et messageries, \$2,980.18 ; rétributions des directeurs, \$1,617.50 ; honoraires des médecins, \$7,312.50 ; frais judiciaires, \$1,232.63 ; éclairage, \$185.84 ; mobilier de bureau, \$1,125.11 ; frais d'évaluation, \$54.85 ; honoraires d'auditeurs, \$200 ; agences commerciales, \$154.90 ; surintendance des assurances, \$156.59 ; téléphones, \$155.68 ; change, \$475.29 ; journaux d'assurances, \$86.06 ; dépenses diverses, \$2,013.19 ; fournitures de bureau, \$2,664.26 ; commission sur prêts, \$422 ; loyers, \$3,715.06	31,581 16
Total des dépenses	\$ 224,818 31

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (y compris 130 étrangères pour \$366,812)	1,595
Chiffre de ces polices	\$2,732,929 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$27,500 d'étrangères)	114,500 00
Chiffre des polices échues au Canada pendant l'année	36
Chiffre net des réclamations en vertu de ces polices	63,648 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées	10,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada (y compris 312 polices étrangères pour \$693,170)	6,983
Chiffre de ces polices (y compris les additions de bonis, \$2,080)	\$11,326,686 00
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$42,100, etc., polices étrangères)	615,080 00
Chiffre net en vigueur le 31 déc. 1896 (y compris, à l'étranger, \$651,070)	10,711,606 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	36	\$ 63,648 00
2. Par rachat (Pour lesquelles il a été payé \$10,021.06 en argent.)	69	98,361 00
3. Par rachat (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$12,716.)		
Différence des montants		57,784 00
4. Par prescription (y compris 54 étrangères pour un montant de \$115,127)	1,128	1,860,618 00
Total	1,233	\$2,080,411 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris 233 étrangères pour un montant de \$435,802)	6,573	\$10,645,021 00
Bonis ajoutés		521 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris 154 polices étrangères pour \$426,702)	1,710	2,981,288 00
Polices remises en vigueur (y compris 5 étrangères, \$7,787)	48	82,880 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	1,233	2,080,411 00
Polices terminées par la réduction de la somme assurée (y compris \$644 de polices étrangères)		54,254 00
Polices arrivées à fin autrement, polices non acceptées (y compris 25 étrangères pour \$60,377)	115	248,359 00
Polices arrivées à fin à la date de cet état, (y compris 312 polices étrangères pour \$693,170)	6,983	1,326,686 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—*Fin.*

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	6,253
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,588
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	34
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	1,119
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>6,688</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *METROPOLITAN.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN R. HEGEMAN. | *Secrétaire*—GEORGE B. WOODWARD.
Siège social—Coin de Madison Avenue et de la 23e rue, cité de New-York.
Agent au Canada—F. L. PALMER. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.
(Organisée en corporation en juin 1866. Opérations commencées au Canada en novembre 1872.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent.....\$2,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Montant des prêts à des porteurs de polices au Canada sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales.....\$ 710 00
Billets de primes sur polices en vigueur au Canada..... 248 04
Effets inscrits du Canada, 4 pour 100, déposés au crédit du receveur général, valeur au pair, \$150,000; valeur vénale..... 162,000 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices du Canada en vigueur.\$ 3,627 45
do do différées sur ces polices..... 4,752 71
Total des primes non réglées et différées.....\$ 8,380 16
A déduire, les frais de perception à 10 pour 100..... 838 02
Chiffre net des primes non réglées et différées..... 7,542 14
Total de l'actif au Canada.....\$ 170,500 18

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours.....\$ 161,150 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort, non réglées mais non contestées\$ 1,078 00
do do contestées—devant les tribunaux 1,500 00
do do do non do .. 373 00
Total des réclamations non réglées..... 2,951 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.\$ 164,101 00

REVENU AU CANADA.

Primes reçues en argent sur polices sur la vie au Canada.....\$ 174,124 75
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes..... 248 04
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets..... 6,000 00
Total du revenu au Canada.....\$ 180,372 79

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en réclamations pour cause de mort.....\$ 36,274 55
Argent payé en rachat des polices..... 1,826 69
do pour dividendes aux porteurs de polices..... 3,119 00
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices au Canada..... 1,342 70
Total net payé aux porteurs de polices au Canada.....\$ 42,562 94

* Réserve à 4 pour 100, d'après la Table d'expérience combinée.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Argent payé pour commission, appoint. et autres dépenses du personnel..	\$	102,209 09
do permis ou taxes.....		1,284 31
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>146,056 34</u>

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$	1,342 70
do reçus durant l'année.....		248 04
	\$	1,590 74
Chiffre des billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices	\$	1,342 70
Total des déductions.....		1,342 70
Solde, actif en billets à la fin de l'année.....	\$	<u>248 04</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada		
—générales, 292 ; industrielles, 38,368.....		38,660
Chiffre de ces polices—générales.....	\$	252,616 00
do industrielles.....		5,133,912 00
		<u>\$5,386,528 00</u>
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année—générales,		
2 ; industrielles, 603.....		605
Chiffre de ces réclamations—générales.....	\$	3,000 00
do industrielles.....		34,512 39
		<u>37,512 39</u>
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada—générales,		
427 ; industrielles, 43,214.....		43,641
Chiffre net de ces polices—générales.....	\$	472,505 00
do industrielles.....		4,765,292 00
Chiffre net au 31 décembre 1896.....		<u>5,237,797 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré—générales.....	2	\$	3,000 00
do industrielles.....	603		33,275 00
2. Par rachat.....	66		11,132 00
(Pour lesquelles \$1,826.69 ont été payés en argent.)			
3. Par rachat.....		\$	33,545 00
Pour lesquelles il a été accordé des polices			
acquittées au montant de.....			
	8,332 00		
Différence des montants reportés.....			25,213 00
4. Par prescription.....	31,708		3,625,347 00
5. Par changement.....	3		2,038 00
Total.....	32,382	\$	<u>3,700,005 00</u>

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année—générales . . .	277	\$ 371,989 00
do do industrielles . . .	37,093	3,188,285 00
Polices délivrées durant l'année	38,973	5,394,860 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus ou par changement en polices acquittées	32,702	3,717,337 00
Polices en vigueur à la date de cet état—générales	427	472,505 00
do do industrielles	43,214	4,765,292 00
Nombre de vies assurées—Pas de rapport.		

Polices industrielles—Nombre de vies et montants en vigueur le 31 décembre 1896, suivant l'âge, comme suit :—

	Nombre de vies.	Montant d'assurances.
Age—5 ans et au-dessous	7,734	\$ 625,829 00
Age—de 5 à 10 ans	7,311	598,273 00

Polices industrielles—Nombre et montant des réclamations payées durant l'année 1896, suivant l'âge, comme suit :—

	Nombre de vies.	Montant payé.
Age—5 ans et au-dessous	194	\$ 3,113 65
Age—De 5 à 10 ans	45	1,910 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896..

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes	\$ 19,306,195 84
Argent reçu en intérêt et dividendes	885,500 23
Escompte sur réclamations payées d'avance	17,689 53
Argent reçu pour loyer	304,129 85
Profit sur la vente des immeubles et garanties	31,529 30
Dépôts des agents	3,549 16
Revenu total	\$ 20,548,593 91

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues	\$ 6,965,656 31
Payé aux rentiers viagers	300 00
Argent payé en rachat de polices	95,189 85
Billets de primes annulés par prescription	62 00
Billets de primes, prêts ou gages employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices	55,469 40
Payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes	140,000 00
Commission et bonis aux agents	2,975,663 31
Argent payé pour appointements du personnel	820,283 07
Commutation de commissions	910,107 71
Loyers	138,842 01
Taxes et honoraires	227,179 74
Appointements et frais de voyages des directeurs d'agences et des agents	2,022,487 46
Honoraires des médecins-examineurs et inspection des risques	396,923 32
Dépenses diverses	637,204 07
Total des dépenses	\$ 15,385,368 25

Ministère des Finances—Division des Assurances.

METROPOLITAN, SUR LA VIE—Fin.

ACTIF.

Coût des immeubles, livres d'hypothèques.....	\$	8,102,985	24
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds.....		11,754,018	00
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérale.....		16,578	49
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur.....		61,891	95
Prix d'achat des effets possédés par la compagnie.....		8,950,386	17
Argent en caisse et en banque.....		961,089	50
Soldes au débit des agents.....		322	31

Total net de l'actif (d'après le grand-livre)\$ 29,847,271 66

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis.....		318,471	81
Loyers dus et acquis.....		11,190	97
Chiffre net des polices non perçues et différées.....		547,035	42

Total de l'actif.....\$ 30,723,969 86

Moins les item non admis et la dépréciation du coût de l'actif pour le porter à la valeur vénale..... 95,001 97

Total de l'actif admis.....\$ 30,628,967 89

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$	22,795,158	00
Total des réclamations d'indemnités non réglées.....		119,157	58
Chiffre de tous les dividendes ou excédents impayés ou autres bénéfices dus aux porteurs de polices.....		4,524	94
Primes payées d'avance.....		2,383	62
Réserve spéciale.....		2,475,211	00
Fonds possédés en fidéicommiss par la compagnie.....		73,574	36
Dû et acquis à compte des appointements, loyers, etc.....		106,657	90

Total du passif.....\$ 25,576,667 40

Excédent brut.....\$ 5,052,300 49

RISQUES ET PRIMES.

Polices générales.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année.....	16,228	
Chiffre de ces polices.....		\$ 16,021,159 00
Nombre de polices qui ont pris fin durant l'année.....	8,901	
Chiffre total des polices qui ont pris fin.....		9,787,635 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	30,835	
Chiffre net de ces polices.....		33,097,851 00

Polices industrielles.

Nombre de nouvelles polices délivrées et d'anciennes polices remises en vigueur.....	1,222,055	
Chiffre de ces polices.....		\$169,820,543 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année.....	1,037,342	
Total des polices qui ont pris fin.....		131,814,733 00
Nombre de polices industrielles en vigueur à cette date.....	3,643,569	
Chiffre de ces polices.....		454,068,004 00

* Calculée d'après la Table d'expérience combinée à 4 pour 100.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—RICHARD A. McCURDY.

Secrétaire—WM. J. EASTON.

Siège social—32 rue Nassau, cité de New-York.

Agent en chef au Canada—

FAYETTE BROWN.

Bureau principal au Canada—

Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 12 avril 1842. Opérations commencées au Canada le 1^{er} septembre 1885.)*Pas de capital.*

ACTIF AU CANADA.

Bons, etc., déposés entre les mains du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis, 4 pour 100.....	\$ 170,000 00	\$ 187,000 00
Bons du Canada, 4 pour 100.....	125,000 00	128,700 00
Bons de la Nouvelle-Ecosse, 4 pour 100.....	400,000 00	409,687 50
Bons du Nouveau-Brunswick, 4 pour 100.....	199,000 00	199,560 00
Bons et effets de la cité de Montréal.....	565,000 00	590,084 96
Bons de la cité d'Ottawa, 5 pour 100.....	40,000 00	43,496 00
do de Guelph, 5 pour 100.....	124,333 33	135,933 48
do de Toronto, 4 pour 100.....	461,000 00	461,547 00
Bons des Etats-Unis, 5 pour 100.....	250,000 00	282,925 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$2,334,333 33</u>	<u>\$2,438,933 94</u>

Reporté à la valeur vénale.....\$2,438,933 94

Déposé entre les mains des fidéicommissaires canadiens en vertu de l'Acte d'assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Guarantee Trust Company, de New-York, effets.....	\$ 250,000 00	\$ 900,000 00
United States Mortgage and Trust Co., de New-York, effets.....	300,000 00	525,000 00

Reporté à la valeur vénale.....1,425,000 00

Argent à la banque de Montréal, Montréal.....321,500 00

Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....\$ 54,998 89

do do et différées.....35,120 89

Total des primes payées ou différées.....\$ 90,119 78

Moins les frais de perception à 20 pour 100.....18,023 96

Chiffre net des primes dues et différées.....72,095 82

Total de l'actif au Canada.....\$4,257,529 76

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur des réassurances sur tous les risques en cours au Canada.....\$3,260,752 00

Réclamations d'indemnités à cause de mort, dues et payées.....33,618 00

do pour dotations échues, dues et payées.....7,000 00

Total du passif au Canada.....\$3,301,370 00

* Calculée d'après la Table d'expérience combinée à 4 pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$ 684,937 75
Primes payées par dividendes.....	8,082 48
Montant reçu pour rentes viagères.....	9,484 72
Total du revenu des primes.....	\$ 702,504 95
Montant reçu pour intérêt ou dividendes.....	122,474 13
Total du revenu au Canada.....	\$ 824,979 08

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnités pour cause de mort.....	\$ 183,581 33
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	332 67
Total (y compris \$5,306 datant des années précédentes).....	\$ 183,914 00
En dotations échues.....	43,778 54
Chiffre net payé sur réclamations.....	\$ 227,692 54
Chiffre payé aux rentiers viagers.....	8,556 90
Payé pour rachat de polices.....	67,814 34
Dividendes payés aux porteurs de polices au Canada.....	7,396 25
do appliqués au paiement des primes au Canada.....	8,082 48
Montant total payé aux porteurs de polices.....	\$ 319,542 51
Argent payé pour commissions au Canada.....	72,676 54
Permis ou taxes.....	3,430 57
Honoraires des médecins, \$4,655; droits et messageries, \$2,920.44; annonces et impressions, \$1,738.38; frais de port et télégrammes, \$2,968.23; mobilier de bureau, dépenses, etc., \$5,912.38.....	18,194 38
Total des dépenses au Canada.....	\$ 413,844 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	851
Chiffre de ces polices.....	\$1,861,658 00
Nombre de polices échues durant l'année au Canada.....	77
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$34,077).....	225,316 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	7,876
Chiffre de ces polices.....	\$17,521,088 00
Additions de bonis.....	280,583 00
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	17,801,671 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris \$30,290 d'add. de bonis)	60	\$ 210,428 00
2. Par maturité (y compris \$3,787 d'additions de bonis).....	17	48,965 00
3. Par expiration.....	7	8,100 00
4. Par rachat (y compris \$10,387 d'additions de bonis).....	142	269,535 00
(Pour lesquelles \$67,814.34 ont été payés en argent.)		

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

5. Par rachat, \$398,536 (y compris \$286 d'additions de bonis.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$132,856).		
Différence des montants reportés.....	265,680	00
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$950)...	778	2,064,350 00
Total (y compris les additions de bonis, \$45,700)...	1,004	\$2,867,058 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$295,754).....	7,941	\$18,582,692 00
Polices délivrées pendant l'année et remises en vigueur.....	1,084	2,538,206 00
Bonis ajoutés pendant l'année.....		30,529 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$45,700).....	1,004	2,867,058 00
Polices réduites.....		18,900 00
Polices non acceptées.....	145	463,798 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris \$280,583 d'additions de bonis).....	<u>7,876</u>	<u>17,801,671 00</u>

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Total du revenu des primes.....	\$ 39,593,414 20
Reçu en intérêt et dividendes.....	8,760,122 28
do loyers.....	900,361 54
Profits sur ventes de garanties et d'immeubles.....	409,793 93
Dettes véreuses recouvrées.....	39,003 32
Total du revenu.....	\$ 49,702,695 27

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Chiffre total payé en indemnités et dotations échues.....	\$ 15,070,664 41
Payé aux rentiers viagers.....	605,094 54
Payé pour rachat de polices.....	3,950,004 74
Remises appliquées au paiement des primes courantes.....	923,108 79
do à l'achat de polices acquittées.....	2,497,745 00
Dividendes appliqués à l'achat d'additions acquittées.....	2,390,952 02
Commissions et bonis aux agents.....	5,511,225 07
Dépenses des agences.....	988,573 42
Rétributions des médecins, appointements et inspection des risques....	414,098 16
Appointements du personnel.....	633,759 58
Taxes, permis et honoraires du département des assurances.....	589,492 94
Loyers.....	175,000 00
Payé pour dépenses générales, etc.....	2,468,856 47
Total des dépenses.....	\$36,218,575 14

Ministère des Finances—Division des Assurances

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Biens-fonds, non hypothéqués.....	\$22,767,666 65
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds (1 ^{re} hypothèque)..	71,543,929 56
Prêts sur garanties collatérales.....	11,091,525 00
Valeur nominale des bons et effets possédés.....	103,449,194 87
Argent en caisse et en banques.....	12,680,390 00
Commutation de commissions.....	12,000 00
Solde des agents d'après le grand-livre.....	410,115 08
Compte indéterminé.....	526,877 45
	<hr/>
Total net de l'actif.....	\$222,481,698 61

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis.....	\$ 2,279,843 32
Loyers dus et acquis.....	113,709 95
Valeur vénale des bons et effets en sus de leur valeur normale.....	6,675,887 28
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	4,142,001 79
	<hr/>
Total de l'actif.....	\$235,693,140 95
A déduire, les item non admis.....	948,992 53
	<hr/>
Total de l'actif net.....	\$234,744,148 42

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$203,177,461 00
Total des réclamations d'indemnités.....	1,223,926 21
Primes payées d'avance.....	293,706 51
Montant couvert par la clause de non-confiscation.....	315,540 00
	<hr/>
Total du passif au compte des porteurs de polices.....	\$205,010,633 72
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 29,733,514 70

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	52,034
Chiffre de ces polices.....	\$128,801,803 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année.....	41,035
Chiffre de ces polices.....	116,207,780 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	326,775
Chiffre des polices en vigueur (y compris additions de bonis).....	917,930,911 00

* Calculée d'après la Table américaine d'expérience de mortalité, à 4 pour 100 d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NATIONAL*, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY J. FURBER.

Secrétaire—J. H. NITCHIE.

Siège social—Washington, D.C.

Agent-chef au Canada—

F. A. POWIS.

Bureau principal au Canada—

64 rue King-est, Hamilton, Ont.

(Constituée le 25 juillet 1868. Opérations commencées au Canada le 11 juin 1869.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent\$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

En caisse, à la banque de Montréal, au crédit du receveur général.....\$ 110,000 00

Chiffre brut des primes différées sur polices en vigueur au Canada.....\$ 105 11

Moins les frais de perception à 10 pour 100..... 10 51

Chiffre des primes différées..... 94 60

Total de l'actif au Canada.....\$ 110,094 60

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....\$ 61,594 90

Réclamations d'indemnités pour cause de mort, établies mais non échues..... 5,000 00

do non établies mais non contestées..... 233 00

Total net des oblig. envers les port. de polices au Canada..\$ 66,827 90

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....\$ 2,048 23

Escompte sur réclamations payées d'avance..... 8 25

Total du revenu au Canada.....\$ 2,056 48

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort (dont \$7,418 datent de 1895).\$ 14,737 60

Primes différées..... 187 40

Total.....\$ 14,925 00

Chiffre payé pour dotations échues..... 2,220 00

do en rachat de polices..... 594 50

Total net payé aux porteurs de polices au Canada.....\$ 17,739 50

Argent payé pour appointements du personnel au Canada..... 60 00

Taxes, permis, honoraires ou amendes..... 5 57

Honoraires de procureur..... 75 00

Total des dépenses au Canada.....\$ 17,880 07

* Réserve basée sur la Table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100 d'intérêt, calculée par le département.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NATIONAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	9	
Chiffre de ces réclamations.....		\$ 14,960 00
Nombre de polices en vigueur au Canada, à date.....	136	
Chiffre de ces polices.....	\$123,443 50	
Polices à primes remboursables.....	2,276 40	
Total net du montant en vigueur au 31 décembre 1896....		<u>125,719 90</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	6	\$ 12,740 00
2. Par maturité.....	3	2,220 00
3. Par rachat.....	2	1,106 00
(Pour lesquelles on a payé en argent, \$594.50.)		
Total.....	<u>11</u>	<u>\$ 16,066 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	147	\$ 139,509 50
do ayant pris fin comme ci-dessus durant l'année.....	11	16,066 00
do en force à la date de cet état (non compris \$2,276.40 de primes remboursables non encore acquittées en entier).	<u>136</u>	<u>123,443 50</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	133
do de décès survenus pendant l'année.....	6
do d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que par cause de mort.....	5
do de vies assurées à la date de cet état.....	<u>122</u>

ÉTAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Total du revenu des primes.....	\$ 17,697 46
Argent reçu pour intérêt.....	134,787 78
Total du revenu.....	<u>\$ 152,485 24</u>

DÉPENSES.

Chiffre total payé en indemnités, en dotations échues et en rachat.....	\$ 84,000 00
Frais généraux et autres emplois d'argent.....	130,775 47
Total des dépenses.....	<u>\$ 214,775 47</u>

NATIONAL, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds.....	\$ 124,056 17
Prêts garantis par polices.....	11,221 79
Valeur vénale des bons et effets possédés par la compagnie.....	1,941,910 00
Argent en caisse et en banque.....	2,721 53
Intérêt et loyers dus et acquis.....	1,435 61
Primes différées et non perçues (montant net).....	1,641 31
Total.....	<u>\$2,082,986 41</u>
A déduire, les soldes au crédit des agents.....	67 97
Actif net.....	<u><u>\$2,082,918 44</u></u>

PASSIF.

*Chiffre net de la réserve de réassurances.....	\$ 879,990 00
Total des réclamations d'indemnités non réglées.....	27,398 00
Passif supplémentaire.....	4,601 08
Total du passif d'après le compte des porteurs de polices...\$	<u>911,989 08</u>
Excédent net d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 170,929 36
Capital versé.....	<u><u>1,000,000 00</u></u>

*Calculé d'après la Table américaine de mortalité, à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW-YORK, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN A. McCALL. | *Secrétaire*—CHAS. C. WHITNEY.
Siège social—346 et 348 Broadway, New-York.
Agent princ. au Canada—DAVID BURKE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
 (Organisée et constituée en corporation le 21 mai 1841. Opérations commencées
 au Canada vers 1868.)

Pas de capital.

ACTIF AU CANADA.

Immeubles—Edifice en pierre au coin du carré de la Place-d'Armes et de la rue Saint-Jaques, Montréal (libre d'hypothèque).....	\$	475,000	00
Prêts sur immeubles garantis par 1 ^{re} hypothèque.....		300,000	00
Prêts aux porteurs de polices au Canada sur les polices de la compagnie transportées comme garantie collatérale (\$186,395.50 sur des polices délivrées après le 31 mars 1878).....		194,965	50
Billets de primes sur polices en vigueur au Canada (\$12,053.83 sur polices délivrées après le 31 mars 1878).....		12,753	23
Effets, bons et débentures, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Bons consolidés des Etats-Unie, 4 pour 100.....	\$	100,000	00
Bons du chemin de fer Pacifique Canadien, 5 pour 100....		993,000	00
Debentures de la ville d'Ottawa.....		100,000	00
Bons de la province de Québec, 5 pour 100.....		80,000	00
Bons du chemin de fer West-Shore, 4 pour 100.....		720,000	00
Bons consolidés en or de la <i>Chicago and North-western</i>		150,000	00
Bons de la Cie <i>Delaware and Hudson Canal</i>		240,000	00
Bons de la New-York, Lackawana et Ouest.....		410,000	00
	<u>\$2,793,000</u>	<u>\$3,169,290</u>	
Reporté à la valeur vénale.....		3,169,290	00
Argent aux agences.....		1,135	19
Argent en banques, savoir :—			
Banque de Montréal, Montréal.....	\$	51,587	93
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Halifax.....		3,000	00
Balance à la banque succursale.....		1,286	35
		55,874	28
Balances des agents d'après le grand-livre.....		1,576	70
Intérêt acquis.....		21,095	84
Loyers acquis.....		4,830	31
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada..	\$	41,818	31
do différées sur ces polices.....		37,578	00
Total des primes dues et différées.....	\$	79,396	31
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100.....		15,879	26
Total net des primes dues et différées (\$56,237.74 sur des polices délivrées après le 31 mars 1878).....		63,517	05
Total de l'actif au Canada.....	\$4,300,038		10

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$ 543,201 00
A déduire, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	1,681 00
Total net de la réserve.....	\$ 541,520 00
Chiffre des réclamations impayées, savoir :—	
Reclamations pour cause de mort non établies mais non contestées (dont \$1,640 datent d'années antérieures).....	\$ 1,371 00
Dotations échues et impayées (datant d'années antérieures).....	133 11
Total des réclamations pour cause de mort et dotations.....	1,504 11
Montant des dividendes ou bonis aux porteurs de polices au Canada.....	728 06
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$ 543,752 17

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours et additions de bonis au Canada (y compris les rentes viagères).....	\$3,595,928 00
Reclamations d'indemnités en vertu de polices non réglées mais non contestées au Canada.....	4,363 60
Reclamations pour dotations échues et impayées.....	1,000 00
Chiffre des dividendes et bonis aux porteurs de polices dus et impayés...	469 59
Total net des obligations envers les dits porteurs de polices au Canada...	\$3,601,761 19
do do tous les porteurs de polices au Canada...	\$4,145,513 36

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes au Canada durant l'année.....	\$ 800,087 18
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....	4,199 71
Primes payées par dividendes.....	8,916 21
Argent reçu pour rentes viagères.....	2,131 60
Total.....	\$ 815,334 70
A déduire, les primes payées pour réassurances.....	198 94
Total du revenu net des primes.....	\$ 815,135 76
Montant reçu en intérêt et en dividendes.....	167,258 12
Montant net reçu pour loyers (déduct. faite de toutes les taxes et dépenses)	7,212 30
Total du revenu au Canada.....	\$ 989,606 18

DÉFENSES AU CANADA.

Chiffre des réclamations payées pendant l'année au Canada, savoir :—	
En indemnités pour cause de mort (sur lesquelles \$12,702.89 provenant des années antérieures). Additions de bonis, \$2,729.68.....	\$ 253,267 43
A déduire, les réassurances reçues d'autres compagnies.....	4,500 00
Montant net payé pour réclamations par suite de décès.....	\$ 248,767 43
En dotations échues.....	23,331 96
Chiffre net payé pour réclamations.....	\$ 272,099 39

*La réserve est basée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 4 pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Argent payé aux bénéficiaires de rentes viagères.....	8,155 64
Chiffre payé pour rachat de polices.....	45,783 13
Billets de primes employés au rachat de polices.....	922 21
Chiffre payé pour dividendes aux porteurs de polices au Canada.....	18,364 26
Dividendes appliqués au paiement de primes au Canada.....	8,916 21
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..\$	354,240 84
Argent payé pour commissions et appointements.....	79,758 44
Argent payé pour permis et taxes, honoraires ou amendes.....	2,646 87
Divers paiements, savoir :—loyer, \$6,030.64 ; papeterie, impressions, etc., \$244.56 ; timbres-poste, télégrammes et messageries, \$3,366.47 ; annonces, \$997.73 ; frais de voyage, \$3,994.34 ; mobilier de bureau, \$146.30 ; frais judiciaires, \$218.02 ; change et commission, \$482.42 ; honoraires des médecins, \$7,193.27 ; divers item, \$1,778.29.....	24,452 04
Total des dépenses au Canada.....\$	461,098 19

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 10,587 61
do reçus pendant l'année.....	4,199 71
Total.....	\$ 14,787 32
Chiffre des obligations employées au rachat de polices.....	\$ 922 21
do rachetées en argent.....	1,111 88
Total des déductions.....	2,034 09
Balance—actif en billets à la fin de l'année.....	\$ 12,753 23

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada.....	1,529	
Chiffre de ces polices.....		\$2,474,992 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		7,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	110	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		298,830 00
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		4,500 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	10,860	
Chiffre de ces polices.....		\$21,650,817 00
Additions de bonis.....		139,031 00
		\$21,789,848 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		7,000 00
		21,782,848 00

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—		
1. Par décès (non compris les additions de bonis, \$2,896)....	98	\$258,758 00
2. Par maturité (non compris les additions de bonis, \$371)...	12	36,805 00
3. Par expiration.....	27	42,500 00
4. Par rachat.....	199	380,392 00
(Pour lesquelles \$52,539.56 ont été payés en argent).		
5. Par rachat, \$389,651. (Pour lesquelles il a été donné des polices acquittées au montant de \$211,129.)		
Différence des montants reportés.....		178,522 00
6. Par prescription.....	813	1,273,779 00
		<hr/>
Total (non comp. les additions de bonis, \$3,267).	1,149	<u>\$2,170,756 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les additions de bonis, \$121,920).....	10,466	\$20,516,094 00
Additions de remboursement de primes sur polices en vigueur au commencement de l'année.....		804,854 00
Polices délivrées durant l'année (y compris les polices renouvel.)	1,543	2,500,625 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (non compris les bonis)...	1,149	2,170,756 00
Polices en vigueur à la date de cet état (non compris les addi- tions de bonis, \$139,031).....	10,860	<u>21,650,817 00</u>

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les additions de bonis, \$52,092).....	9,975	\$19,511,642 00
Additions de remboursement de primes sur polices en vigueur au commencement de l'année.....		804,854 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris les polices remises en vigueur et augmentées).....	1,543	2,500,625 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	1,123	2,131,643 00
Polices en vigueur à la date de cet état (non compris les addi- tions de bonis, \$68,330).....	10,395	<u>20,685,478 00</u>

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Total du revenu des primes.....	\$ 31,138,075 64
Reçu en intérêt.....	7,280,862 38
Reçu pour loyer.....	702,619 98
Dépôt au compte des polices en fidéicommis.....	18,000 00
	<hr/>
Total du revenu.....	<u>\$ 39,139,558 00</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues.....	\$ 11,893,387 51
Payé en argent aux rentiers viagers..	1,417,377 99
Payé en argent pour rachat de polices.....	1,342,766 58
Valeurs de rachat appliquées au paiement des primes courantes.....	30,013 00
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices.....	2,165,268 82
Valeurs de réserve payées sur tontines échues.....	1,622,365 00
Versements payés sur polices en fidéicommiss.....	12,441 76
Commissions et avances aux agents.....	4,191,192 18
Honoraires et appointements des médecins examinateurs.....	292,820 89
Appointements du personnel, bureau principal et succursales.....	1,434,369 72
Taxes, permis et honoraires.....	428,795 62
Loyer.....	269,644 71
Dépenses sur biens-fonds.....	162,807 85
Inspection des risques.....	79,986 78
Dépenses diverses.....	1,055,717 02
Total des dépenses.....	\$ 26,398,955 43

ACTIF.

Prix d'achat des biens-fonds libres d'hypothèques.....	\$ 16,852,400 00
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds (1 ^{re} hypothèque).....	37,509,910 21
Prêts garantis par le nantissement de bons, effets et autres valeurs collatérales de commerce.....	984,200 00
Prêts sur polices de la comp. transportées comme garanties collatérales.....	5,972,778 69
Valeur au prix d'achat de bons et effets possédés.....	107,570,592 61
Argent en caisse et en banque.....	5,400,999 14
Billets de primes sur polices en vigueur.....	1,023,613 28
Soldes des agents.....	766,454 10
Total net de l'actif.....	\$176,080,948 03

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis.....	1,380,733 85
Loyers dus et acquis.....	41,994 51
Valeur vénale des bons et effets en sus de leur prix d'achat.....	5,876,275 18
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	4,562,908 39
Actif brut.....	\$187,942,859 96
A déduire, item non admis.....	766,454 10
Total de l'actif, moins les item non admis.....	\$187,176,405 86

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$158,115,938 00
Total de la réserve spéciale tenue par la compagnie.....	396,040 22
Total des réclamations d'indemnités non réglées.....	1,512,245 06
Primes payées d'avance.....	188,816 61
Dépôts en fidéicommiss pour le compte des assurés aux termes des polices.....	190,387 38
Dividendes impayés aux porteurs de polices.....	90,981 61
Total du passif.....	\$160,494,408 88

*Calculée sur la Table d'expérience combinée, à 4 pour 100 d'intérêt.

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Fin.*

Excédent d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 26,681,996 98
---	------------------

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année.....	54,389
Chiffre de ces polices.....	\$121,564,987 00
Nombre de polices arrivées à fin durant l'année.....	32,949
Chiffre total des polices arrivées à fin.....	96,023,546 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	299,785
Chiffre net de ces polices.....	<u>826,816,648 00</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN L. BLAIKIE.

Directeur gérant et agent—

WILLIAM McCABE, LL.B., F.I.A.

Secrétaire—LEOPOLD GOLDMAN, A.I.A.

Bureau principal—Toronto, Canada.

(Constituée en corporation le 15 mai 1879, par 42 Vic., chap. 73 ; modifié en 1882 par 45 Vict., chap. 98. Organisée et opérations commencées au Canada le 10 janvier 1881.)

CAPITAL.

Chiffre du capital de garantie autorisé et souscrit.....	\$ 300,000 00
Chiffre versé en argent.....	60,000 00
	66,000 00

(Pour la liste des souscriptions à la caisse de garantie, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles de la compagnie.....	\$ 220,395 26
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	1,162,728 21

Chiffre des prêts garantis par le nantissement de bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :—

<i>Prêts sur bons et effets.</i>	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêté.
Banque Impériale.....	\$ 11,700 00	\$ 20,709 00	\$ 20,200 00
Farmers' Loan and Savings Co.....	900 00	810 00	770 00
Dominion Savings and Investment Society.....	900 00	675 00	770 00
Banque de Toronto.....	1,700 00	3,876 00	3,655 00
Banque Dominion.....	2,500 00	5,750 00	5,225 00
do.....	38,450 00	88,435 00	63,121 89
Banque Impériale.....	8,000 00	14,160 00	13,680 00
Banque Standard.....	5,000 00	8,050 00	11,000 00
Banque de l'Ouest du Canada.....	5,000 00	5,000 00	11,000 00
Ontario Loan and Savings Co.....	2,500 00	1,250 00	11,000 00
Banque Canadienne du Commerce.....	15,750 00	19,688 00	18,040 00
		\$ 168,468 00	\$ 135,691 89

Montant total prêté.....	135 691 89
--------------------------	------------

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

Chiffre des prêts aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées comme garantie collatérale. 140,235 37
Effets et actions possédés par la compagnie :—

	<i>Déposé au crédit du receveur général.</i>	
	Valeur au pair.	Prix coûtant.
Débitures du townships de Pickering.	\$ 3,556 06	\$ 3,556 06
do du village de Tiverton.	1,500 00	1,500 00
do du village d'Ayr.	8,000 00	7,880 00
do de la ville de Palmerston.	1,673 09	1,673 09
do du township d'Uxbridge.	19,060 00	21,008 29
do de la ville de Thornbury.	2,000 00	2,000 00
do de la cité de Brantford.	25,000 00	25,000 00
	\$ 60,729 15	\$ 62,617 44

<i>Possédé par la compagnie.</i>		
Débitures de la cité d'Hamilton.	1,174 15	1,174 15
do de la ville d'Ingersoll.	207 45	207 45
do du township de Chaffey.	152 15	152 15
do du township de York.	8,677 00	8,848 55
do du village de Tiverton.	1,500 00	1,556 01
do de la ville de Toronto-Junction.	1,671 85	1,671 85
do de la cité de Brantford.	16,200 00	15,376 00
do de la cité d'Halifax.	95,009 00	99,200 96
Effets de la cité d'Halifax.	5,000 00	6,451 60
Débitures de la cité de Kingston.	32,079 49	33,497 18
do de la ville de Parkdale.	19,600 00	22,197 28
do du township d'Amaranth.	3,488 28	3,573 28
do du village de Yorkville.	31,732 00	32,853 81
do de la ville de Cornwall.	8,505 48	9,110 12
do du village d'Uxbridge.	5,000 00	5,655 65
do de la ville de Newmarket.	3,100 00	3,465 48
do de la cité de Guelph.	7,000 00	7,847 29
do de la ville de Berlin.	9,691 00	10,786 43
do de la ville de Durham.	3,752 01	4,007 11
do du village de Preston.	8,370 00	8,691 32
do de la province du Nouveau-Brunswick.	29,000 00	29,903 26
do de la ville de Tilsonburg.	12,760 48	14,417 81
do de la ville des Chutes-Niagara.	13,548 90	14,130 59
do de l'arrondissement scolaire de la ville de Régina.	12,311 51	12,578 07
do de la ville de Yarmouth.	20,000 00	20,000 00
do de la ville de Brampton.	3,820 98	3,978 25
do du village de Dundalk.	1,958 12	1,958 12
do de la cité de Frédéricion.	4,000 00	4,353 29
do de la ville de Collingwood.	9,400 00	10,283 09
do de la ville de Springhill, N.-E.	12,000 00	12,261 80
do de la ville de Renfrew.	7,000 00	7,738 68
do de la ville de Woodstock.	4,000 00	4,156 11
do de la ville de Granby, P. Q.	25,000 00	27,141 86
do de la ville de Darmouth, N.-E.	4,000 00	4,259 87
do du village d'Alexandrie.	25,470 90	28,729 82
do de Westville, N.-E.	5,000 00	5,158 25
Total de la valeur au pair et du prix coûtant. \$	511,900 90	\$ 539,984 98

Reporté au prix coûtant (valeur vénale, \$552,814.30) 539,984 98

Argent en caisse au bureau principal 778 98

Argent en banque, savoir :—

Banque Impériale du Canada, Toronto.	\$ 663 49
Banque Union du Canada, Toronto.	167,975 88
Banque du Peuple, Halifax.	125 31
Banque Jacques-Cartier, Montréal.	1,090 02
Traders' Bank of Canada, Toronto.	988 61
Banque Union du Canada, Winnipeg.	1,482 39

Total.	172,325 70
Mobilier.	2,000 00
Réversions.	3,199 05
Primes d'incendie payées par les créanciers hypothécaires.	1,817 23
Total.	\$2,379,156 67

Ministère des Finances—Division des Assurances.

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$	13,623 81
do acquis.....		23,365 75
Total reporté.....	\$	36,989 56
Loyers dus.....	\$	1,335 00
do acquis.....		1,171 96
Total reporté.....		2,506 96
Chiffre net des primes non perçues et différées sur nouvelles opérations, \$24,118. 29 ; sur renouvellements, \$73,061. 93.....		97,180 22
Total de l'actif.....		\$2,515,833 41

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de toutes les polices et les rentes viagères en vigueur..... \$2,023,168 00
Moins, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies..... 31,642 00

Chiffre net de la réserve des réassurances.....		\$1,991,526 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès et impayées, et attendant la preuve de décès.....		26,250 00
Dividendes ou bonis à des porteurs de polices dus et impayés.....		9,621 06
Intérêt dû sur le fonds de garantie.....		3,000 00
Dû pour dépenses générales.....		2,850 65
Primes payées d'avance.....		1,039 50
Total du passif.....		\$2,034,287 21
Excédent d'après le compte des porteurs de polices.....	\$	481,546 20
Caisse de garantie.....		60,000 00
Excédent net disponible, en sus de tout passif et de la caisse de garantie.....	\$	421,546 20

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$	539,659 48
do rentes viagères.....		6,800 00
Total.....	\$	546,459 48
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....		6,697 93
Total du revenu des primes.....	\$	539,761 55
Montant reçu en intérêt.....		92,846 23
do pour loyers.....		9,180 30
Total du revenu.....		\$ 641,788 08

* Calculée sur la table H. M. de mortalité à 4½ pour 100 d'intérêt, Institut des Actuaire de la Grande Bretagne et d'Irlande.

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (sur ce chiffre \$6,873.19 datent des années précédentes).....	\$ 120,712 48
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances.....	6,000 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort.....	\$ 114,712 48
do pour dotations échues.....	39,692 00
do pour polices de placement sur vie.....	27,633 92
Total payé pour indemnités et dotations échues pour cause de mort.....	\$ 182,038 40
Argent payé aux rentiers viagers.....	4,625 74
Payé en argent pour rachat de polices.....	10,659 76
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices.....	58,847 82
Argent payé pour intérêt sur fonds de garantie versés.....	6,000 00
Commissions, appointements et tous autres frais du personnel.....	132,292 80
Loyers, taxes, permis, honoraires ou amendes.....	8,083 38
Autres dépenses, savoir :—Honoraires de médecin, \$11,039.25 ; publicité, \$4,038.79 ; change, \$893.11 ; frais généraux, \$1,699.05 ; frais de port \$3,111.35 ; impressions et papeterie, \$4,519.37 ; frais judiciaires, \$969.01 ; mobilier, \$1,233.99 ; commissions sur emprunts, \$100 ; journaux d'assurances, etc., \$221.70 ; compte de la dépense pour la propriété, \$6,171.62.....	33,997 24
Total des dépenses.....	\$ 436,545 14

DIVERS.

Nombre de nouv. polices rapportées comme délivrées pendant l'année, 2,532	
Chiffre de ces polices.....	\$3,447,900 00
do réassurées dans d'autres compagnies autorisées.....	7,000 00
Nombre de ces polices échues au Canada pendant l'année.....	102
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris une police industrielle pour \$60).....	178,781 29
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisés au Canada.....	6,000 00
Nombre des polices en vigueur à cette date.....	11,953
Chiffre de ces polices.....	\$17,486,875 00
Additions de bonis.....	7,295 00
Total.....	\$17,494,170 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada.....	329,941 00
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	17,164,229 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$518).....	80	\$ 139,089 29
2. Par maturité (y compris additions de bonis, \$132).....	22	39,692 00
3. Par rachat.....	156	273,155 00
(Pour lesquelles \$38,293.68 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$106,000.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$29,895).		
Différence des sommes reportées.....		76,105 00
5. Par prescription.....	748	962,450 00
	1,006	\$1,490,491 29

Ministère des Finances—Division des Assurances.

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Fin*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	10,598	\$ 15,779,385 00
Polices délivrées durant l'année.....	2,603	3,554,960 00
Polices arrivées à fin durant l'année.....	1,006	1,490,491 29
Polices non acceptées de cette année et de l'année dernière....	242	323,600 00
Polices réduites et annulées.....		26,083 71
Polices en vigueur à la date de cet état.....	11,953	17,494,170 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année..	9,945	
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	2,576	
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés..	70	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	1,244	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	11,207	

OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans l'état ci-dessus.)

PASSIF EN DEHORS DU CANADA.

Réserve sur polices.....		\$ 43,779 00
--------------------------	--	--------------

REVENU EN DEHORS DU CANADA.

Primes.....		\$ 8,639 55
-------------	--	-------------

DÉPENSES EN DEHORS DU CANADA.

Réclamations de décès durant l'année.....		Nil.
---	--	------

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées pendant l'année hors du Canada.....		8
Chiffre de ces polices.....		\$ 10,500 00
Nombre de polices échues durant l'année.....		Aucune.

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	110	\$ 233,915 00
Polices délivrées durant l'année.....	9	12,000 00
Polices annulées par rachat.....	1	1,000 00
Polices inacceptées.....	1	1,500 00
Polices en vigueur à la fin de l'année.....	117	243,415 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—PASCOE DUPRÉ GRENFELL. | Gérant—PHILIP R. D. MACLAGAN.
 Siège social—Edimbourg et Londres.
 Gérant et agent au Canada— |
 THOS. DAVIDSON. | Bureau principal au Canada—Montréal.
 (Organisée en 1809. Constituée en 1824. Opérations commencées en Canada en 1862.)

(Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département contre l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Somme estimée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes
 les polices en cours au Canada..... \$ 227,413 57

En vertu des polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes
 les polices en cours au Canada (y compris la réserve sur les opérations
 de la *Scottish Provincial*)..... \$ 349,886 05
 Dû pour dépenses générales au Canada..... 363 16
 Total des obligations nettes envers les porteurs de ces polices au Canada. \$ 350,249 21
 Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada..... \$ 577,662 78

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année sur polices d'assurances
 sur la vie au Canada..... \$ 32,856 02
 Total du revenu au Canada..... \$ 32,856 02

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre total payé pour réclamations pour cause de mort (dont \$17,913.85
 datent de 1895)..... \$ 109,675 94
 Chiffre payé en rachat de polices..... 969 10
 Montant alloué aux porteurs de polices pour rachat de bonis..... 4,262 04
 Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.. \$ 114,907 08
 Argent payé pour commissions, appointements et tous autres frais du per-
 sonnel au Canada..... 4,352 28
 Argent payé pour taxés, permis, honoraires ou amendes..... 184 00
 Divers paiements, savoir :—Frais de port, papeterie, télégrammes, etc.,
 \$50.74; surintendant des assurances, \$17.25; honoraires de médecins,
 \$7.50; part des frais généraux afférente à la division des assurances
 sur la vie, \$1,500; frais judiciaires, \$236.03..... 1,811 52
 Total des dépenses au Canada..... \$ 121,254 88

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	4	
Chiffre de ces polices.....	6	\$ 5,000 00
Reçu durant l'année (y compris \$1,560.68 d'additions de bonis)....	6	10,719 34
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	28	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris \$16,472.35 d'additions de bonis).....		91,762 09
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	508	
Chiffre de ces polices.....		\$1,008,775 25
Bonis ajoutés à ces polices.....		241,823 84
		<hr style="width: 100%;"/>
Chiffre total des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>1,250,599 09</u>

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y comp. \$16,472.35 d'add. de bonis).	28	\$ 91,762 09
2. Par rachat de polices (y compris \$391.21 d'add. de bonis). (Pour lesquelles on a payé \$969.10 en argent.)	3	3,846 54
3. Bonis rachetés.....		7,797 32
4. Par prescription (y compris \$1,314.13 d'additions de bonis).	4	11,178 46
		<hr style="width: 100%;"/>
Total (y compris \$25,975.01 d'additions de bonis)...	35	<u>\$ 114,584 41</u>
		<hr style="width: 100%;"/>
	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bonis, \$204,883.67).....	533	\$1,288,109 66
Polices délivrées pendant l'année.....	4	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année.....		61,354 50
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris les additions de bonis, \$1,560.68).....	6	10,719 34
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les bonis).....	35	114,584 41
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, \$241,823.84).....	508	<u>1,250,599 09</u>

Détails des polices de la Scottish Provincial compris dans l'état ci-dessus.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$107,316.27).....	303	\$ 545,917 78
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris les additions de bonis, \$1,208.21).....	4	6,366 87
Bonis ajoutés durant l'année.....		28,885 68
Polices arrivées à fin (y compris les additions de bonis, \$11,678.70)	23	50,584 77
Bonis rachetés.....		3,552 03
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris les additions de bonis, \$122,179.43).....	284	<u>527,033 53</u>

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Détails des polices de la North British and Mercantile délivrées depuis le 31 mars 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$11,655.49).....	80	\$ 312,756 16
Polices délivrées pendant l'année	4	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année.....		11,078 78
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris \$222.53 d'additions de bonis).....	1	2,222 53
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$1,510.14).....	4	31,410 14
Bonis rachetés.....		2,143 03
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$19,303.63).....	81	297,504 30
Nombre de vies assurées		Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Les directeurs éprouvent beaucoup de plaisir à faire rapport que les nouvelles opérations de l'année se comparent comme suit avec celles de l'année 1895 :—

Année.	Polices.	Assurant.		Nouvelles primes.	
		£	ch. d.	£	ch. d.
1896.....	3103	2,204,788	0 0	83,522	15 4
1895.....	2553	1,691,365	0 0	61,672	11 2

Le montant net des assurances, déduction faite des réassurances et des nouvelles primes, après déduction faite de celles payées aux compagnies de réassurances, ont été :—

Année.	Somme nette assurée.		Nouvelles primes nettes.	
	£	ch. d.	£	ch. d.
1896.....	1,693,738	0 0	63,830	0 6
1895.....	1,472,215	0 0	55,025	8 6

D'après ces chiffres l'on verra que les assurances sur la vie, montants brut et net, ont excédé celles de 1895 ; en réalité la compagnie n'a jamais complété une somme plus considérable de nouvelles assurances dans aucune autre année.

Le revenu de la division des assurances sur la vie, tant par les primes que par l'intérêt, s'est élevé en 1896 à £999,438 2 ch. 4d.

Il y a eu, dans le cours de l'année 1896, 596 décès, donnant échéance à 749 polices, et 80 dotations sont arrivées à maturité. Les sommes devenues ainsi payables (y compris les dotations) se sont élevées, avec les additions de bonis et après avoir déduit les réassurances, au chiffre de £532,671 16 ch. 6d.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

On verra par le bilan ci-joint que le fonds des assurances sur la vie est aujourd'hui de £7,136,311 Och. 4d., et que l'augmentation pendant l'année a été de £287,941 Och. 11d.

NOUVELLES AFFAIRES DE RENTES VIAGÈRES.

Les directeurs font aussi rapport des opérations suivantes dans cette division pendant 1896 :—

Année.	Nombre d'affaires.	Rentes viagères obtenues.	Considération reçue.			
			Par paiement unique.		Par primes annuelles.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1896.....	598	36,877 2 11	308,361 11 1	727 2 10		
1895.....	729	47,352 17 6	534,160 15 0	698 5 3		

Les rentes viagères obtenues se composaient de :—

Année.	Rentes viagères immédiates.	Rentes viagères de survivance.	Rentes viagères différées.	Paiements différés.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1896.....	27,191 16 7	800 0 0	335 6 4	8,550 0 0
1895.....	44,763 13 0	1,889 4 6	580 0 0	120 0 0

145 rentes viagères ont pris fin durant l'année, ce qui a déchargé la compagnie du paiement de la somme de £8,149 17ch. 10d. de rentes viagères immédiates.

Les fonds accumulés des divisions de la vie et des rentes viagères sont placés séparément ; d'après l'acte du parlement ils sont mis en réserve afin de faire face aux réclamations provenant de ce genre d'affaires de la compagnie.

CAISSE DES ASSURANCES SUR LA VIE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Chiffre de la caisse des assur. sur la vie au commencement de l'année.	6,848,369 19 5	Indem. en vertu de pol. d'ass. sur la vie (deduct. faite des réassurances. Pour les polices à vie. £502,718 2 11	532,671 16 6
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	715,798 5 10	Pour les polices de dotation.....	29,953 13 7
Intérêt—Moins la taxe sur le revenu	283,639 16 6		
Honoraires d'enregistrement.....	314 7 6		
Taxe du revenu mise de côté en 1895 pour faire face à la répartition contre laquelle on en a appelé...	4,929 4 10		
		£532,671 16 6	
		Rachats.....	83,572 10 11
		Comprenant les polices et bonis.....	£ 34,872 3 3
		Les bonis seulement.	48,700 7 8
		£ 83,572 10 11	
		Commission.....	39,810 1 5
		Frais d'administration.....	*60,655 6 11
		Biffé sur les placements.....	30 18 0
		Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année.....	7,136,311 0 4
	<u>£7,853,051 14 1</u>		<u>£7,853,051 14 1</u>

* Dans cet item sont comprises les dépenses de l'enquête quinquennale.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

CAISSE DES RENTES VIAGÈRES, 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année.	2,296,245	0	0	Rentes viagères payées.....	226,868	7	2
Considération pour rentes viagères, déduction faite des réassurances.	308,361	11	1	A déduire, l'argent reçu pour réass.	7,378	16	10
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	3,339	17	2	Taxe sur le revenu payée à l'Etat...	3,605	16	6
Intérêt—Moins la taxe sur le revenu	92,753	11	10	Commission.....	223,095	6	10
Profit sur placements réalisés.....	105	4	8	Frais d'administration.....	2,283	16	3
				Rachats.....	4,854	19	4
				Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année.....	700	0	0
					2,469,871	2	4
					<u>£2,700,805</u>	<u>4</u>	<u>9</u>
					<u>£2,700,805</u>	<u>4</u>	<u>9</u>

BILAN, ASSURANCES SUR LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Caisse des assurances sur la vie le 31 décembre 1896.....	7,136,311	0	4	Hypothèques sur biens fonds dans le Royaume-Uni.....	1,980,438	5	10
Obligations non réglées.....	177,321	13	5	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	769,804	6	8
Réclamations d'indemnités admises. £137,354	2	5		Prêts sur garantie de loyers.....	107,472	19	5
Commission, etc., due 18,968	0	8		Prêts garantis par taxes publiques..	59,512	5	6
Primes de réassurances dues mais non payées.....	10,543	1	4	Prêts sur polices de la compagnie à moins de leur valeur de rachat....	312,575	13	9
Valeur de polices non réclamées....	5,969	2	1	Prêts sur intérêts viagers et réversions	664,285	7	5
Dû à la division des incendies.....	1,950	19	10	Intérêts viagers et rentes rachetées.	18,711	9	5
Intérêt reçu mais non dû.....	2,536	7	1	Garanties du gouvernement de l'Inde et des colonies.....	425,462	4	11
	<u>£177,321</u>	<u>13</u>	<u>5</u>	Débitures garanties du chemin de fer de l'Inde.....	60,362	11	6
				Rentes viagères du chemin de fer du gouvernement de l'Inde.....	9,568	2	9
				Bons municipaux britanniques.....	15,001	17	3
				Bons municipaux de l'Inde et des colonies..	600,623	19	1
				Débitures de chemins de fer et autres, et débitures non rachetables	665,728	1	7
				Bons de chemins de fer à l'étranger.	267,318	3	1
				Act. garant. de ch. de fer à l'étrang.	15,713	16	0
				Act. privilég. de ch. de fer anglais..	73,792	4	10
				Prêts garantis à Londres.....	110,000	0	0
				Garanties municipales à l'étranger..	22,188	18	0
				Garant. de gouvernements étrangers	129,466	11	0
				Immeubles.....	25,560	11	7
				Constituts.....	28,116	13	11
				Depôts dans les banques des colonies	64,652	0	5
				Depôts et effets de banques dans les colonies.....	12,375	0	0
				Prêts sur garantie mobilière.....	379,415	12	9
				Primes de demi-crédit garanties par des polices.....	14,302	14	0
				Soldes des agents.....	86,260	16	11
				Primes à régler.....	102,891	2	3
				Intérêt non payé.....	95,285	1	8
				Arg. à la banq. et en caisse à l'étrang.	52,827	0	10
				Arg. à la banque et en caisse au pays.	138,527	0	6
				Effets à recevoir.....	3,032	8	4
				Dû par la div. des rentes viagères..	2,359	12	7
					<u>£7,313,632</u>	<u>13</u>	<u>9</u>
					<u>£7,313,632</u>	<u>13</u>	<u>9</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

BILAN, ASSURANCES SUR LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Caisse des rentes viagères le 31 décembre 1896	2,469,871	2	4	Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	572,200	0	8
Obligations non réglées.	9,327	2	4	Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni	22,659	0	10
Rentes viagères dues et non payées, etc. £4,791 18 5				Prêts garant. par des tax. publiques	99,369	12	1
Intérêt reçu mais non dû	1,713	0	3	Réversions	165,318	18	5
Dû à la division des incendies.	462	11	1	Intérêts viagers	2,430	2	11
Dû à la division des assurances sur la vie	2,359	12	7	Prêts sur intér. viagers et réversions	594,898	16	5
£ 9,327 2 4				Garanties de gouvern. des colonies..	89,369	9	1
				Garanties de gouvern. étrangers. . . .	54,577	8	11
				Garanties municipales des colonies.	82,892	11	11
				Effets garantis du chemin de fer de l'Inde.	66,111	12	8
				Actions privilégiées du chemin de fer anglais.	8,400	0	0
				Bons de chemins de fer à l'étranger.	245,267	12	1
				Actions garanties de chemins de fer à l'étranger	4,921	11	2
				Débitures de chemins de fer et autres, et débet. non rachetables. . . .	344,507	1	10
				Constituts	69,946	7	0
				Intérêt non réglé.	26,475	12	6
				Primes à régler.	10	16	6
				Argent à la banque.	29,791	9	8
				£2,479,198 4 8	£2,479,198	4	8

(Pour le bilan, voir l'état contre les incendies.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTH WESTERN MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—H. L. PALMER.

Secrétaire—J. W. SKINNER.

Siège social—Milwaukee, Wis., E.-U.

Agent-chef au Canada—WM ANGUS.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation le 2 mars 1857. Opérations commencées au Canada en novembre 1871.)

PAS DE CAPITAL SOCIAL.

ACTIF AU CANADA.

Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	\$	6,070 00
Bons enregistrés des États-Unis déposés au crédit du receveur général, savoir :—		
Bons à 5 pour 100, \$60,000 ; bons à 4 pour 100, \$40,000 ; reportés à la valeur vénale.....		110,991 66
Chiffre net des primes impayées.....		1,013 14
Total de l'actif au Canada.....	\$	<u>118,074 80</u>

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices au Canada.....	\$	62,005 00
Réclamations pour dotations échues non établies mais non contestées....		2,000 00
Total net des oblig. envers les port. de polices au Canada..	\$	<u>64,005 00</u>

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année au Canada.....	\$	13,858 09
Total net du revenu des primes.....	\$	<u>13,858 09</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—		
Pour cause de mort.....	\$	9,118 00
Pour dotations échues.....		3,167 00
Chiffre total payé pour réclamations pour cause de mort et pour dotations échues.....	\$	12,285 00
Chiffre net payé en rachat de polices.....		401 67
Chiffre net payé en dividendes ou bonis aux porteurs de polices.....		4,312 37
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>16,999 04</u>

* Basée sur la table des Actuaire—4 pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

NORTH-WESTERN MUTUAL—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	9
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$ 12,285 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	330
Chiffre de ces polices le 31 décembre 1896.....	<u>450,140 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	5	\$ 9,118 00
2. Par échéance.....	4	3,167 00
3. Par l'expiration du temps (assurance temporaire).....		1,191 00
4. Par rachat.....	3	1,154 00
(Pour lesquelles on a payé en argent, \$401.67.)		
5. Par rachat.....		\$1,000 00
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$322.)		
Différence des montants.....		678 00
Total.....	<u>12</u>	<u>\$ 15,308 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	342	\$ 464,125 00
Ajouté par dividendes durant l'année.....		1,323 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	12	15,308 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>330</u>	<u>450,140 00</u>

Nombre de vies assurées non rapporté.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Total du revenu des primes.....	\$ 14,263,174 28
Total de l'argent reçu pour intérêt et dividendes.....	4,174,418 14
Reçu pour loyer.....	124,803 99
Escompte sur dotations payées d'avance.....	8,291 18
Divers.....	19,140 87
Total du revenu.....	<u>\$ 18,589,828 46</u>

DÉBOURSÉS.

Total payé pour indemnités et dotations échues.....	\$ 4,058,670 74
Payé aux rentiers viagers.....	3,086 28
Billets de primes prescrits.....	10,881 68
Valeur du rachat appliqué au paiement des primes.....	3,298 13
Valeur du rachat appliqué au paiement de polices et rentes viagères acquittées.....	302,332 99
Valeur du rachat payé en argent.....	574,631 06
Dividendes appliqués au paiement de primes.....	845,682. 63
Dividendes appliqués à l'achat d'additions payées et de rentes viagères.	196,044 96
Dividendes aux porteurs de polices.....	330,900 02
Commissions aux agents.....	1,591,335 74
Rétributions des médecins examinateurs.....	119,198 78
Appointements du personnel.....	326,739 48

NORTH-WESTERN MUTUAL—Fin.

DÉBOURSÉS—Fin.

Taxes, permis et honoraires.....	231,475 07
Loyer.....	33,000 00
Dépenses générales.....	519,508 87
Total des dépenses.....	\$ 9,146,783 43

ACTIF.

Valeur des immeubles libres de toutes hypothèques.....	\$ 1,814,791 33
Prêts sur obligations et premières hypothèques sur biens-fonds.....	66,871,974 65
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données en sûreté collatérale.....	3,817,235 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur.....	386,394 03
Valeur au pair des effets possédés.....	13,771,865 00
Argent en caisse et en banques.....	1,921,284 08
Solde des agents.....	16,217 92
Autres dettes en suspens.....	138 50
Total.....	\$ 88,599,900 51
A déduire, les soldes au crédit des agents, \$25,864.55, et les dettes de la compagnie, \$10,119.80.....	35,984 35

Total net de l'actif d'après le grand-livre..... \$ 88,563,916 16

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis.....	\$ 1,631,851 44
Loyers dus et acquis.....	9,155 86
Valeur vénale des effets et bons au-dessus du pair.....	841,905 96
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	1,603,130 74
Total de l'actif.....	\$ 92,649,960 16
A déduire, les item non admis.....	16,356 42
Total de l'actif admis.....	\$ 92,633,603 74

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$ 72,601,674 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur versements de polices échus.....	86,276 47
Total des réclamations non réglées.....	283,253 11
Dividendes impayés et autres genres de bénéfices dus aux porteurs de polices, évalués à.....	102,170 00
Primes payées d'avance, évaluées à.....	6,000 00
Divers.....	43,222 42
Total du passif.....	\$ 73,122,596 00
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 19,511,007 74

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	22,352
Chiffre de ces polices.....	\$ 50,395,155 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année.....	13,133
Chiffre de ces polices.....	33,466,973 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	165,415
Chiffre des polices en vigueur.....	\$384,167,829 00

*Table de mortalité des actuaire à 4 pour 100 d'intérêt.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTHERN* DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HON. DAVID MILLS, C.R. | Secrétaire et agent—ALFRED ROBINSON.

Siège social—London, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 par 57-58 Vict., ch. 122. Autorisée à faire des affaires au Canada le 4 juillet 1896.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$1,000,000 00
do souscrit.....	761,450 00
Chiffre versé en argent et en billets.....	<u>83,650 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Garanties déposées au crédit du receveur général, savoir :—

Débitures de la Compagnie d'épargne et de prêts Huron et Erié.....	Valeur au pair. \$56,000 00	
Reporté à la valeur au pair.....	\$	56,000 00
Argent à la banque d'épargnes de la Société d'Épargnes et de Placements Dominion.....		27,334 36
Effets à recevoir.....		1,500 00
Total de l'actif.....	\$	<u>84,834 36</u>

PASSIF.

Aucune opération n'a été faite en 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Montant reçu en intérêt ou dividendes.....	\$	1,184 36
Reçu par appels sur le capital.....		83,650 00
Total du revenu.....	\$	<u>84,834 36</u>

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Coût de la charte, etc., non encore déterminé.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ISAAC E. BOWMAN.

Secrétaire—W. H. RIDDELL.

Gérant et agent-chef—WM. HENDRY.

Siège social—Waterloo, Ontario.

(Organisée et constituée en corporation, A.D. 1869, par l'acte de la législature de la province d'Ontario, 32 Vict., ch. 17; modifié en 1874 par 37 Vic., ch. 86. Constituée en corporation en 1878 par l'acte du parlement du Canada, 41 Vict., ch. 33; modifié en 1889 par 52 Vict., ch. 96, et en 1894 par 57 Vict., ch. 123. Opérations commencées au Canada en 1870.)

PAS DE CAPITAL SOCIAL.

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie . . .	\$	69,942	00
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds . .		1,830,664	09
do do deuxième do do			2,000
			00
(Montant des prêts ci-dessus sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date de cet état, \$109,711.76.)			
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale		437,563	84
Billets de primes sur polices en vigueur		46,820	18

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

Déposé au crédit du receveur général.

	Valeur au pair.	Valeur véale.
Bons de la cité de Guelph	\$ 10,000 00	\$ 10,246 52
do Sainte-Catherine	7,982 46	8,017 59
Bons du village de Brussels	10,000 00	10,000 00
do Merriton	2,845 95	2,959 87
Bons de la ville de Waterloo	5,434 00	5,488 44
do Owen-Sound	15,000 00	15,262 92
do Collingwood	2,200 00	2,200 00
do Windsor	12,000 00	12,329 67
Bons du township de Woolwich	3,890 00	3,934 08
Bons du village de Georgetown	35,500 00	37,736 53
	<u>\$ 104,852 41</u>	<u>\$ 108,175 62</u>

En possession de la compagnie.

Bons de la ville de Thorold	\$ 2,209 14	\$ 2,311 55
do Berlin	74,061 00	77,938 48
do Waterloo	27,009 27	27,476 82
do Milton	13,977 94	14,819 21
Bons du township de Sarawak	200 00	251 39
Bons du village de Ridgetown	41,095 98	43,296 16
do Blyth	8,405 89	8,595 98
do Merriton	17,519 59	18,038 59
do Southampton	5,397 00	5,603 92
do Warton	7,259 05	7,631 95
do Parkhill	6,200 00	6,472 56
do Lucan	2,000 00	2,052 00
Bons du township de Woolwich	1 005 00	1,026 94
Bons de l'école C. R. de Preston	721 23	721 23

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Suite.*

En possession de la compagnie—Fin.

Bons du village de Markdale.....	\$ 220 90	\$ 226 60
Bons de la ville de Listowel.....	41,000 00	41,704 32
Bons du village de Dunnville.....	5,080 76	5,429 68
do d'Elmira.....	8,700 00	8,986 36
Bons de la ville d'Alliston.....	11,350 00	11,777 00
Bons de la ville de Sandwich.....	4,000 00	4,574 27
Bons de la ville de Windsor.....	71,772 09	75,022 50
do Goderich.....	33,692 58	34,599 84
Bons du township de Hallam.....	3,888 00	4,102 80
du village de Hespeler.....	9,131 29	9,380 30
do Leamington.....	10,664 96	11,496 79
do Thamesville.....	207 00	210 43
do Markham.....	3,672 33	3,575 46
de la ville de Brampton.....	4,117 22	4,350 89
du village de Preston.....	2,608 86	2,680 87
Bons de la ville de Oshawa.....	2,950 82	3,128 06
Bons de la ville de Niagara.....	23,937 27	24,985 94
do Mitchell.....	19,920 17	19,920 17
do Simcoe.....	9,525 51	10,051 27
do Exeter.....	9,046 62	9,381 68
do Newmarket.....	6,554 43	6,892 55
do Edmonton.....	30,804 15	32,416 95
do Meaford.....	19,382 88	21,684 40
do Almonte.....	3,400 00	3,787 12
do Ingersoll.....	36,863 96	37,148 67
Bons du village de Tottenham.....	3,856 02	3,925 16
Bons de la ville de Brandon.....	15,000 00	15,214 98
do Petrolia.....	4,478 42	4,514 78
do Prince-Albert.....	3,000 00	3,338 19
Bons de l'école séparée de la ville de Waterloo.....	1,121 28	1,121 28
Bons du township de Wilmot.....	1,688 38	1,756 55
Bons de l'école séparée C. R. de Galt.....	2,200 00	2,200 00
Bons du township de McKim.....	1,012 46	1,053 74
Bons du village d'Ottawa-Est.....	2,420 31	2,525 00
Bons du village de Beamsville.....	12,600 00	14,092 83
Bons du township de Jocelyn.....	600 00	704 03
Township de Springer.....	2,511 66	2,511 06
Total en possession de la compagnie.....	\$ 630,042 82	\$ 656,709 30
Total, valeurs au pair et vénale.....	\$ 734,895 23	\$ 764,884 92

Reporté à la valeur vénale..... 764,884 92
Argent en caisse au bureau principal..... 1,086 43

Argent en banque, savoir :—

Banque Canadienne du Commerce, Waterloo.....	\$ 3,948 29
Banque Molsons, Waterloo.....	3,116 43

Total..... 7,064 72

Soldes des agents d'après le grand-livre..... 760 96

Total..... \$3,160,787 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$ 27,711 67
Intérêt acquis.....	75,316 21

Total de l'intérêt..... 103,027 88

Loyers dus..... 560 33

Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, \$20,151.63 ;
sur renouvellements, \$108,170.24..... 128,321 87

Total de l'actif..... \$3,392,697 22

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve sur toutes les polices en vigueur	\$3,177,349 00
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies	633 00
Réserve nette des réassurances	\$3,176,716 00
Réclamations pour cause de mort, non réglées mais non contestées	\$ 12,425 00
Réclamations pour dotations échues, non réglées mais non contestées	831 00
Chiffre net des réclamations non réglées	13,256 00
Primes payées d'avance	1,145 74
Total du passif	\$3,191,117 74
Excédent sur le compte des porteurs de polices	\$ 201,579 48

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	\$ 533,914 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	4,121 61
Primes payées par dividendes	61,607 85
Reçu pour rentes viagères	2,278 00
Total	\$ 601,922 14
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	304 84
Revenu net des primes	\$ 601,617 30
Montant reçu pour intérêt	158,785 94
Total du revenu	\$ 760,403 24

DÉPENSE DURANT L'ANNÉE.

Total payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort	\$ 173,987 13
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	453 87
Total payé en indemnités pour cause de mort (dont \$5,000 datent d'années antérieures)	\$ 174,441 00
Payé pour dotations échues	\$ 40,432 15
Billets de primes employés au paiement de ces dotations	2,567 85
Argent payé pour dotations échues	43,000 00
Argent payé en rentes viagères	316 50
Argent payé en rachat de polices	85,681 08
Billets de primes employés à l'achat de polices	768 75
do prescrits	735 50
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	3,248 09
Dividendes en argent employés au paiement des primes	61,607 85
Divid. en argent affectés au paiem. de l'intérêt sur les billets de primes	5,098 80
Billets de primes empl. au paiem. de dividendes aux port. de polices	1,870 11
Argent payé pour commiss., appoint. et autres frais du personnel	100,561 46
Argent payé pour taxes, permis, honoraires ou amendes	1,980 51
Autres dépenses, savoir:—Honoraires des médecins, \$7,070; livres et papeterie, \$1,659.46; loyer des bureaux des agents, \$1,384.02; télégraphe et téléphone, \$274.94; frais de port, \$1,228.86; impressions, \$1,518.52; publicité, \$3,352.80; frais de voyage, \$1,414.40; commission sur prêts et honoraires d'évaluation, \$2,501.71; garniture de bureau, \$293.65; menues dépenses, \$2,005.03; département des assurances, \$313.58	23,016 97
Total	\$ 502,326 62

*Réserve calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 4 pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE—*Suite.*

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	\$ 48,930 72
Billets de primes reçues pendant l'année	4,121 61
Billets de primes remis en vigueur pendant l'année	169 77
Total	\$ 53,222 10
A déduire, les billets employés au paiement des indemnités	\$ 3,021 72
do employés au rachat de polices	768 75
do emp. au paiement de dividendes aux porteurs de pol.	1,870 11
do de primes prescrits	735 50
do de primes rachetés	5 84
Total des déductions	6,401 92
Solde de l'actif des billets de primes à la fin de l'année	\$ 46,820 18

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,600	
Chiffre de ces polices		\$2,415,350 00
Nombre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		10,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année (y compris les dotations échues)	134	
Chiffre de ces réclamations		225,572 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	14,822	
Chiffre de ces polices	\$20,001,462 38	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies (y compris \$303.75 d'additions de bonis)	28,303 75	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		19,973,158 63

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	98	\$ 181,741 00
2. Par maturité	36	43,831 00
3. Par l'expiration du temps	7	41,500 00
4. Par rachat	374	493,892 00
(Pour lesquelles \$83,028 ont été payées en argent)....		
5. Par rachat, \$39,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$6,674).		
Différence des montants reportés		32,826 00
6. Par prescription	864	1,214,250 00
Total	1,379	\$2,008,040 00

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Fin.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	14,419	\$19,312,477 38
Polices délivrées pendant l'année.....	1,825	2,838,250 00
Polices remises en vigueur.....	21	16,875 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	1,379	2,008,040 00
Polices ayant pris fin autrement (non acceptées).....	64	158,100 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	14,822	<u>20,001,462 38</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année..	12,834
Nombre de nouveaux assurés durant l'année.	1,655
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.	91
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.	1,215
Nombre de vies assurées à la date de cet état.	<u>13,183</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE PHENIX MUTUAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JONATHAN B. BUNCE. | *Secrétaire*—CHAS. H. LAWRENCE.

Siège principal—Hartford, Conn.

Agent au Canada— MME H. D. SIMPSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en mai 1851. Opérations commencées au Canada en octobre 1866.)

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	
Bons du comté de Middlesex	\$ 30,000 00	
Bons du Parc des Chutes-Niagara.....	99,280 00	
	<u>\$ 129,280 00</u>	
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 135,547 00
Chiffre des primes dues et non perçues sur les polices en vigueur au Canada...	\$ 320 67	
Chiffre des primes différées sur ces mêmes polices.....	526 23	
	<u>\$ 846 90</u>	
A déduire, les frais de perception à 1 pour 100	8 47	
Chiffre net des primes impayées et différées.....		838 43
		<u>\$ 136,385 43</u>

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$ 350,000 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort établies mais non dues ...	2,616 00
	<u>\$ 352,616 00</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$ 15,633 78
Primes payées par dividendes.....	4,838 42
	<u>\$ 20,472 20</u>
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....	232 20
	<u>\$ 20,240 00</u>
Total net du revenu des primes.....	\$ 20,240 00
Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets, etc:.....	5,307 90
	<u>\$ 25,547 90</u>

PHŒNIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnité pour causes de mort.....	\$ 21,967 00	
En dotations échues.....	17,903 00	
Chiffre net payé en indemnités.....	\$	39,870 00
Argent payé pour rachat de polices.....		7,182 00
Dividendes en argent employés au paiement de primes en Canada.....		4,838 42
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$	51,890 42
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....		
Total des dépenses au Canada.....		

DIVERS.

Nombre des polices échues pendant l'année au Canada.....	34	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$	33,630 00
Nombre de polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896.....	850	
Chiffre de ces polices.....		910,488 00

Nombre et chiffre de ces polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	12	\$ 13,327 00
2. Par maturité.....	20	16,427 00
3. Par rachat.....	11	14,516 00
(Pour lesquelles on a payé \$7,182.)		
4. Par rachat, \$1,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$1,075.)		
Différence des montants reportés.....		425 00
Total.....	43	\$ 44,695 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	893	\$ 955,183 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	43	44,695 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	850	910,488 00

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

PHENIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Total du revenu des primes	\$1,430,227 81
Argent reçu en intérêt et dividendes	516,033 94
do commé escompte sur dotations payées d'avance	171 54
do pour loyers	24,018 10
Bénéfices sur ventes de biens-fonds	1,064 98
Profits et pertes	4,278 39
Total du revenu	\$1,975,794 76

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé pour réclamations et pour dotations échues	\$ 871,400 51
Argent payé aux rentiers viagers	1,990 00
Billets de primes, prêts et gages employés à l'achat de polices	6,539 78
do do do au paiement de dividendes aux porteurs de polices	392 23
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	4,105 65
do appliqués au paiement des primes	135,032 29
do do à l'achat d'additions et rentes viagères acquittées	30,419 62
Valeur de rachat payé en argent	154,853 62
do appliquée au paiement de primes	7,247 77
do do à l'achat de polices et de rentes viagères acquittées	170 00
Commissions et bonis aux agents	216,323 65
Appointements et allocations aux gérants et agents	57,430 52
Rétributions des médecins examinateurs et inspection des risques	30,116 45
Appointements du personnel	63,343 31
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	65,231 29
Loyer	19,126 61
Dépenses générales	142,949 10
Total des dépenses	\$1,806,672 40

ACTIF.

Valeur des immeubles, à l'exclusion de toutes charges	\$ 994,312 96
Prêts sur hypothèques sur biens-fonds	5,793,119 51
Prêts garantis par le nantissement d'obligations, d'effets ou autres valeurs collatérales de commerce	6,600 00
Prêts sur polices de la compagnie données en garantie collatérale	270,540 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur	451,560 68
Valeur au prix d'achat des obligations et effets possédés par la compagnie	2,474,844 16
Argent en caisse et en banque	294,581 86
Total net ou actif sur le grand-livre	\$10,285,559 17

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	165,643 71
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	47,465 04
Primes à payer et différées	156,501 70
Total de l'actif	\$10,655,169 62

PHENIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

Chiffre net de la réserve pour réassurances	\$9,796,048 00
Réserve spéciale des polices	204,767 00
Total des réclamations en vertu de ces polices	32,694 00
Chiffre des dividendes impayés ou autres profits dus au porteurs de polices (d'après l'estimation)	2,500 00
Primes payées d'avance	7,248 00
Réserve au compte des immeubles	43,311 00
Total du passif	\$10,086,568 00
Excédent brut au compte des porteurs de polices	\$ 568,601 62

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	5,192
Chiffre de ces polices	\$9,240,566 00
Nombre des polices arrivées à fin pendant l'année	4,524
Total des polices ayant pris fin	8,115,091 00
Nombre des polices en vigueur à la date de cet état	25,981
Chiffre net de ces polices	42,216,841 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

THE PROVIDENT SAVINGS LIFE ASSURANCE SOCIETY OF NEW YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—E. W. SCOTT. | Secrétaire—WILLIAM E. STEVENS.

Siège social—Cité de New-York

Agent au Canada—R. H. MATSON. | Bureau principal au Canada—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 25 février 1875. Opérations commencées en Canada en mars 1889.)

CAPITAL.

Chiffre du capital versé en argent.....\$ 100,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

Bons de la province de Québec à 5 pour 100.....	\$ 13,500 00	\$ 15,201 00
Bons de la cité de Montréal à 4 pour 100.....	41,000 00	44,792 50

Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 54,500 00	\$ 59,993 50
---	--------------	--------------

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 59,993 50	
Dépôt à la banque de Montréal.....		24,001 21

Chiffre brut des primes dues mais non perçues sur les polices en vigueur au Canada.....	\$ 3,426 82	
Chiffre brut des primes différées sur les mêmes polices.....	1,501 29	

Total des primes impayées et différées.....	\$ 4,928 11	
A déduire, les frais de perceptions à 10 pour 100.....	492 81	

Chiffre net des primes impayées et différées.....		4,435 30
---	--	----------

Total de l'actif au Canada.....	\$ 88,430 01	
---------------------------------	--------------	--

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle nette de toutes les polices en vigueur au Canada.....	\$ 79,960 00	
---	--------------	--

Total du passif du Canada.....	\$ 79,960 00	
--------------------------------	--------------	--

REVENU AU CANADA.

Primes payées en argent.....	\$ 93,196 61	
Primes payées par dividendes.....	9,241 15	

Total du revenu des primes.....	\$ 102,437 76	
Somme reçue à titre d'intérêt sur les bons au Canada.....	2,315 00	

Total du revenu au Canada.....	\$ 104,752 76	
--------------------------------	---------------	--

THE PROVIDENT SAVINGS—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net du montant payé pour réclamations à cause de décès (y compris \$843.22 d'additions de bonis, dont \$1,097 datent d'années antérieures)	\$	22,823 00
Payé en rachat de polices		1,184 05
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada		9,241 15
<hr/>		
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	\$	33,248 20
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel au Canada		20,765 54
Argent payé pour taxes, etc.		1,523 45
Divers paiements, savoir :—		
Loyer, \$662 ; annonces, \$779.59 ; timbres-poste, papeterie et dépenses en général, \$1,589.95		3,031 54
<hr/>		
Total des dépenses au Canada	\$	58,568 73

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada		408
Chiffre de ces polices (y compris 1 pour \$5,000 remis en vigueur et 3 pour \$1,600 transférés des E.-U.)	\$	897,250 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		10
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		21,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		1,624
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		3,734,866 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	10	\$ 21,000 00
2. Par expiration	207	451,221 00
3. Par rachat	14	15,000 00
(Pour lesquelles il a été payé \$1,184.05).		
4. Par rachat, \$13,000.		
Pour lesquelles il a été accordé une police acquittée au montant de \$639.)		
Différence des montants		12,361 00
5. Par prescription	53	112,500 00
<hr/>		
Total	284	\$ 612,082 00

Polices en vigueur au Canada au commencement de l'année	1,496	\$3,449,698 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris les polices remises en vigueur et transférées)	412	897,250 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	284	612,082 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,624	3,734,866 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,379
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	371
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	8
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	251
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,491

THE PROVIDENT SAVINGS—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes.....	\$2,148,636 97
Intérêt.....	62,536 98
Loyers.....	24,612 51
Dividendes et valeur de rachat sur réassurances.....	90 70
Total du revenu.....	\$2,235,877 16

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Somme totale payée en indemnités et dotations échues.....	\$1,231,882 30
Rentes viagères.....	1,581 40
Billets de primes prescrits.....	811 12
Polices rachetées.....	18,026 17
Valeur de rachat appliquée à l'achat de polices et de rentes viagères acquittées.....	4,365 06
Dividendes payés aux porteurs de polices.....	28,160 27
Dividendes appliqués par les porteurs de polices en paiement des primes...	196,432 16
Commissions aux agents.....	330,116 24
Dividendes aux actionnaires.....	6,977 60
Appointements et allocations des directeurs d'agences et des agents.....	20,413 92
Appointements du personnel du bureau.....	108,156 16
Honoraires des médecins-examineurs et inspection des risques.....	29,832 83
Taxes, permis, honoraires du département des assurances.....	31,511 19
Loyer.....	26,284 75
Dépenses générales.....	90,698 72
Total des dépenses.....	\$2,125,249 89

ACTIF.

Coût des immeubles, moins les charges.....	\$ 241,470 57
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds..	226,500 00
Prêts garantis par nantissement de débetures, actions ou autres valeurs collatérales.....	118,159 25
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérales.....	29,366 87
Prix d'achat des effets possédés par la compagnie.....	1,033,112 00
Argent en caisse et en banques.....	142,732 48
Solde des agents.....	50,963 27
Billets de primes sur polices en vigueur.....	5,467 93
Total net de l'actif placé.....	\$1,847,772 37
A déduire, les soldes au crédit des agents.....	582 23
Total net de l'actif, moins la dépréciation.....	\$1,847,190 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis.....	22,455 42
Loyers dus et acquis.....	6,784 96
Différence en plus entre la valeur vénale des immeubles et leur prix d'achat	15,000 00
Chiffre des primes non perçues ou différées.....	219,341 25
Total.....	\$2,110,771 77
Moins les item non admis.....	68,511 30
Total de l'actif.....	\$2,042,260 47

THE PROVIDENT SAVINGS—Fin.

PASSIF.

* Réserve nette des primes le 31 décembre 1896.....	\$1,156,398 00
Billets de primes ou prêts sur polices en sus de la valeur nette des polices.....	71 39
Total des réclamations en vertu de ces polices.....	244,000 00
Primes payées d'avance.....	3,998 67
Réserve sur polices annulées pour lesquelles il peut être réclamé la valeur de rachat.....	636 13
Divers.....	143 47
	<hr/>
Total du passif.....	\$1,405,247 66
Capital social versé.....	100,000 00
	<hr/>
Excédent brut.....	\$ 587,976 08

POLICES.

Nombre de nouvelles polices délivrées.....	5,878
Chiffre de ces polices.....	\$ 14,416,578 00
Nombre de ces polices qui ont pris fin.....	7,175
Chiffre de ces polices.....	23,170,216 00
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	26,158
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896.....	80,174,683 00

* Basée sur la Table des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *RELIANCE MUTUAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

<i>Président</i> —W. W. DUFFIELD.	<i>Secrétaire</i> —E. CLIFTON GRIFFITH.
<i>Siège social</i> —71 rue King William, Londres, Angleterre.	
<i>Agent-chef et procureur au Canada</i> — J. CASSIE HATTON.	<i>Bureau principal au Canada</i> — 1724 rue Notre-Dame, Montréal.

(Organisée ou constituée en 1840. Opérations commencées au Canada le 1^{er} août 1868.)

PAS DE CAPITAL.

ACTIF AU CANADA.

Nouvelles rentes viagères britanniques $2\frac{3}{4}$ pour 100 déposées au crédit du receveur général.....	\$ 110,277 00
Argent en caisse.....	13 25
Argent à la banque Molsons.....	5,286 28
Total de l'actif au Canada.....	\$ 115,576 53

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878

*Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$ 67,000 00
Total du passif envers les porteurs de polices au Canada.....	\$ 67,000 00

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$ 33,000 00
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$ 33,000 00
Total du passif envers tout les porteurs de ces polices au Canada.....	\$ 100,000 00

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances au Canada.....	\$ 6,122 60
Intérêt sur le dépôt en banque.....	179 78
Total du revenu.....	\$ 6,302 38

DÉPENSES AU CANADA.

Total payé en indemnités pour cause de mort.....	\$ 3,893 73
Chiffre payé en dotations échues.....	1,059 00
Chiffre payé en rachat de polices.....	178 40
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$ 5,131 13

* Réserve calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à $4\frac{1}{2}$ pour 100.

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—Fin.

DÉPENSES AU CANADA—Fin.

Argent payé pour commissions, appoint. et autres frais du personnel.....	282 11
Argent payé pour timbres-poste, câblesgrammes, change, etc.....	28 40
Taxes, etc.....	3 40
Total des dépenses au Canada.....	\$ 5,443 04

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	3	
Chiffre de ces polices.....	\$	4,048 44
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	186	
Montant de ces polices.....	\$ 215,231 73	
Additions de bonis.....	10,899 76	

Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896..... 226,131 49

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$306.11).....	2	\$	2,989 44
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, \$59.00)..	1		1,059 00
3. Par rachat (y compris \$115.00 d'additions de bonis)....	2		1,515 00
(Pour lesquelles il a été payé en argent, \$178.40.)			
4. Par prescription (y compris \$128.50 d'additions de bonis).	1		2,128 50

Total (y compris \$608.61 d'additions de bonis).... 6 \$ 7,691 94

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$11,508.37).	192	\$ 233,823 43
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$608.61).....	6	7,691 94
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$10,899.76).....	186	226,131 49

Nombre de vies assurées..... Pas de rapport.

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris \$1,926.40 d'additions de bonis).....	79	\$ 68,499 68
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$128.50).....	2	2,378 50
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris \$1,797.90 en additions de bonis).....	77	66,121 18

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. H. MAXWELL.

Gérant—CHAS. ALCOCK.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agent au Canada—GEORGE SIMPSON.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada en 1851.)

(Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada. \$ 282,661 15

Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada. \$ 282,661 15

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve de toutes les polices en cours au Canada (y compris la réserve des polices de la Queen) \$ 141,639 66

Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées 3,808 33

Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada. \$ 145,447 99

Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada. \$ 428,109 14

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada. \$ 20,070 92

Intérêt des prêts 1,893 39

Total du revenu au Canada \$ 21,964 31

DÉPENSES AU CANADA.

Payé en indemnités pour cause de mort \$ 37,779 62

do do pour dotations échues 1,946 66

Chiffre payé aux rentiers viagers 235 22

Argent payé en rachat de polices 2,518 75

Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada 608 81

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada. . . \$ 43,089 06

Argent payé comme commissions, etc 696 59

Taxes, permis, honoraires ou amendes 60 00

Divers, viz. :—Avis d'hommes de loi, \$20 ; honoraires d'examen, \$15 ; frais de port et change, \$25.54 60 54

Total des dépenses au Canada. \$ 43,906 19

*Calculée par le département sur la table H. M. de mortalité de l'Institut des Actuaire à $\frac{4}{3}$ pour 100.



ROYAL—Suite.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme déli- vrées au Canada.....	1	
Chiffre de ces polices.....		5,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	20	
Chiffre des réclamations de ces polices (y compris \$2,099.86 d'ad- ditions de bonis).....		43,534 61
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	344	
Chiffre de ces polices.....		\$ 740,380 32
Additions de bonis sur ces polices.....		151,450 49
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>891,830 81</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$2,099.86).....	19	\$ 41,587 95
2. Par maturité.....	1	1,946 66
3. Par expiration (y compris \$300 d'additions de bonis).....	1	1,300 00
4. Par rachat (y compris \$420.75 d'additions de bonis).....	5	8,352 09
5. Par rachat, \$994.69 (y compris \$244.69 d'additions de bonis)..... (Par lesquelles il a été accordé des polices acquittées au montant de \$650.)		
Différence des montants reportés.....		344 69
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$483.50).....	3	7,483 50
Total (y compris les additions de bonis, \$3,548.80)....	<u>29</u>	<u>\$ 61,014 89</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y com- pris les additions de bonis, \$154,999.29).....	373	\$ 947,845 70
Polices délivrées durant l'année.....		5,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$3,548.80).....	29	61,014 89
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$151,450.49).....	<u>344</u>	<u>891,830 81</u>

Nombre de vies assurées... Pas de rapport.

DÉTAIL DES POLICES DE LA "ROYAL" DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur de la <i>Royal</i> à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$13,396.99).....	54	\$ 151,926 98
Polices de la <i>Queen</i> en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$28,678.40).....	<u>118</u>	<u>220,435 60</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ROYAL—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Il a été accepté durant l'année des nouvelles demandes d'assurances pour un montant de £1,110,511; l'on a complété de ces assurances pour un montant de £1,035,674, et les primes annuelles correspondantes obtenues lors de la fermeture des comptes s'élevaient à £40,253 3ch. 8d. Les demandes refusées pendant l'année s'élevaient à £71,540. Le revenu total des primes, déduction faite des réassurances, s'élevait à £432,280 1ch. 3d., et l'intérêt provenant des placements, celui de la caisse des rentes viagères non compris, à £177,661 9ch. 6d.

Les réclamations d'indemnités ont été durant l'année comme suit :—

	£	s.	d.
Par suite de décès—Sommes primitives assurées.....	277,451	1	8
Additions de bonis sur ces sommes.....	55,280	2	2
Par polices échues (y compris les dotations d'enfants):—			
Sommes primitives assurées.....	26,936	10	0
Additions de bonis sur ces sommes.....	2,997	12	8
	£ 362,665	6	6

Dans la division des rentes viagères le prix d'achat des nouvelles rentes viagères ainsi que les primes sur rentes viagères accidentelles se sont élevés à £42,711 2ch. 6d., et l'intérêt à £9,317 5ch. Trente-cinq rentes viagères ont pris fin durant l'année, libérant la compagnie de paiements annuels de £1,151 16ch. 4d.

Après avoir payé toutes les réclamations, rentes viagères, bonis en argent ainsi que dépenses de tous genres, il a été ajouté une balance de £188,306 3ch. 10d. à la caisse des assurances sur la vie, ce qui portait le chiffre total des divisions de vie et de rentes viagères de la compagnie à £5,329,897 15ch. 6d.

COMPTE DU REVENU

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse d. assurances sur la vie au commencem. de l'année.	4,889,947	18	5	Réclam. en vertu des polices, y comp. les bonis réversibles, déduction faite des sommes réassurées.....	362,665	6	6
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	432,280	1	3	Rachats.....	25,378	6	7
Intérêt.....	177,661	9	6	Bonis en argent.....	3,034	8	11
Emoluments sur transferts.....	208	15	0	Commission.....	21,940	13	8
				Frais d'administration.....	34,458	14	11
				Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année, d'après le bilan.....	5,052,620	13	7
	£ 5,500,098	4	2		£ 5,500,098	4	2

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencem. de l'année.	251,643	13	3	Rentes viagères.....	25,107	19	6
Considération pour rentes viagères accordées.....	42,711	2	6	Commission.....	844	9	11
Intérêt.....	9,317	5	0	Frais d'administration.....	442	9	5
				Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année, d'après le bilan.....	277,277	1	11
	£ 303,672	0	9		£ 303,672	0	9

(Pour le bilan, voir l'état relatif au département de l'incendie.)

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LORD KELVIN, LL.D., D.C.L.

Gérant—N. B. GUNN.

Agent-chef au Canada—W.W.ROBERTSON.

Secrétaire—WILLIAM G. SPENS.

Siège social—Glasgow.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Fondée à Glasgow le 1^{er} janvier 1826. Constituée en corporation par acte du parlement en 1849. Opérations commencées au Canada en 1846.)

(Compagnie purement mutuelle.)

ACTIF AU CANADA.

*Certificats du chemin de fer Canada-Atlantique (caisse de subvention des chemins de fer de la province d'Ontario) — valeur actuelle.....	\$	50,507 07
*Obligations de concessions de terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, valeur au pair, \$100,000; valeur vénale.....		96,360 00
Chiffre des prêts à des porteurs de polices canadiennes sur polices de la société données comme garantie collatérale.....		16,285 53
Intérêt dû.....		9 25
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur pol. en vigueur au Canada.....		115 18
Total de l'actif au Canada.....	\$	<u>163,277 03</u>

PASSIF AU CANADA.

†Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices au Canada.....	\$	148,506 33
Total du passif au Canada.....	\$	<u>148,506 33</u>

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....		5,349 03
Intérêt sur prêts sur polices.....		975 95
Total du revenu.....	\$	<u>6,324 98</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnité pour cause de mort (dont \$14,600 datent de 1895)..	\$	19,466 67
Argent payé pour rachat de polices.....		152 57
Total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$	19,619 24
Argent payé pour commission, appointements ou autres dépenses du personnel au Canada.....		116 80
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>19,736 04</u>

* Déposés au crédit du receveur général.

† Réserve basée sur la table de mortalité de l'Institut des Actuaire à 2½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	2	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		\$ 4,866 67
Nombre de polices en vigueur au Canada.....	109	
Chiffre de ces polices.....	\$ 265,875 49	
Additions de bonis sur ces polices.....	13,472 63	
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>279,348 12</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès de l'assuré.....	2	\$ 4,866 67
2. Par rachat.....	1	486 67
(Pour lesquelles \$152.57 ont été payés en argent.)		
3. Par prescription.....	1	973 33
Total.....	<u>4</u>	<u>\$ 6,326 67</u>

*Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$9,433.99)	113	\$ 281,636 15
Bonis ajoutés durant l'année.....		4,038 64
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	4	6,326 67
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$13,472.63).....	<u>109</u>	<u>279,348 12</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	108	
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés....	2	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par suite de décès.....	2	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>104</u>	

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Les directeurs font rapport qu'ils ont reçu et examiné le 31 décembre dernier 901 demandes d'assurance pour un montant total de £636,308 19ch. 10d. De ces demandes il a accordé 769 polices ensuite acceptées assurant le chiffre total de £533,808 19ch. 10d., et les nouvelles primes sur ces polices s'élevaient à £32,596 11ch. Outre ce montant on a reçu £54,371 6ch. 5d. pour rentes viagères accordées durant l'année.

RÉCLAMATIONS.

Le nombre de décès en 1896 a été de 229, et les réclamations en résultant, y compris les additions de bonis après déduction des réassurances, se sont élevées à.....		£204,973 19 4
Il a été aussi payé en vertu de polices échues par suite de survie.....		13,840 0 0
Total des réclamations pendant l'année.....		<u>£218,813 19 4</u>

*Les chiffres mentionnés dans le rapport de l'année dernière étaient de £1,300 trop bas. On a découvert l'erreur lors de l'enquête septennale.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

La proportion de mortalité parmi les membres a été considérablement moindre que celle indiquée par la table de mortalité (la table des hommes en santé de l'institut des actuaires) d'après laquelle on base les calculs du bureau. Les réclamations ne se sont élevés qu'à 78 pour 100 des réclamations prévues.

Les détails suivants relativement aux âges des porteurs de polices qui sont morts pendant l'année pourront avoir de l'intérêt :—

A l'âge de 90 et au-dessus.	2	sont	morts	pendant	l'année.
do 80 et au-dessous de 90	14	do	do		
do 70 do 80	60	do	do		
do 60 do 70	70	do	do		
Au-dessous de 60	83	do	do		

Total des décès comme ci-dessus. 229

L'âge moyen au décès était de 63 ans.

La mort de six rentiers viagers a libéré la société de paiements s'élevant à £192 14ch. par année.

TOTAL DES ASSURANCES.

Le total des assurances indiqué par les livres de la société le 31 décembre dernier s'élevait à £8,760,893 16ch. 6d., en vertu de 14,735 polices.

COMPTES DE L'ANNÉE.

Les comptes ci-joints indiquent que le revenu total a été de £426,233 6ch. 8d., et la dépense £292,488 18ch. 1d., en sorte qu'une somme de £133,744 8ch. 7d. a été ajoutée aux fonds nets, lesquels s'élevaient le 31 décembre dernier à £3,672,937 15ch. 4d.

TAUX DE L'INTÉRÊT.

Le montant reçu en intérêts au cours de 1896 a été de £141,631 2ch. 6d., le taux moyen, sauf la déduction de la taxe du revenu, étant de £4 0ch. 2d. pour 100 sur le total des fonds placés ou non. Le taux correspondant en 1895 ayant été de £4 3ch. 11d. pour 100, on verra que le profit des placements de la société a diminué pendant l'année de 3ch. 9d. pour 100. Ce résultat provient principalement du remboursement de plusieurs gros prêts rapportant de 4 à 5 pour 100, le montant ayant été placé de nouveau à des taux plus bas ; aussi du changement dans le taux de l'intérêt demandé pour prêts sur polices, lequel a été réduit à 4 pour 100. Il est satisfaisant toutefois de remarquer que la grande partie des nouveaux placements sont soit permanents soit remboursables à des dates éloignées ; de plus, que nonobstant la réduction mentionnée plus haut le taux de l'intérêt obtenu excède encore d'un et demi pour cent celui d'après lequel on a fait l'évaluation du passif de la société lors de la dernière enquête septennale le 31 décembre 1895.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année, d'après le dernier rapport publié.....	3,539,193	6	9	Reclamations en vertu de polices (déduction faite des réassurances)—			
Primes (déduction faite des réassurances).....	£230,142	7	9	Par suite de décès.....	£204,973	19	4
Considération pour rentes viagères.....	54,371	6	5	Par suite de survie.....	13,840	0	0
Intérêt, dividendes et loyers.....	141,631	2	6	Rachats.....			218,813 19 4
Honoraires de bureau.....	88	10	0	Rentes viagères.....			16,384 17 9
				Commission.....			16,085 3 3
	426,233	6	8	Frais d'administration (y compris les dépenses de l'enquête).....			9,400 1 10
				Taxe sur le revenu.....			26,649 5 5
							5,155 10 8
				Caisse à la fin de l'année d'après le bilan.....			£ 292,488 18 1
							3,672,937 15 4
	£3,965,426	13	5				£3,965,426 13 5

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.			ACTIF.				
	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des assurances et des rentes viagères.....	3,672,937	15	4	Hypothèques—			
Reclamations admises ou rapportées, mais non payées.....	63,647	4	5	Dans le Royaume-Uni.....	322,872	13	10
Rentes viagères dues.....	242	0	6	Hors du do.....	239,709	18	1
Prêts de la banque.....	57,000	0	0	Prêts—			
				Sur polices.....	239,745	5	8
				Sur rentes viagères et réversions..	42,035	14	9
				Sur taxes publiques.....	78,921	12	1
				Sur garantie personnelle..... Nil			
				Sur actions de chemins de fer, etc	3,000	0	0
				Placements—			
				Intérêts viagers et réversions.....	72,424	9	11
				Garanties du gouv. à l'étranger...	172,826	16	7
				do des colonies..	18,854	1	6
				Effets municipaux, anglais.....	28,616	5	0
				do des colonies et à l'étranger...	243,309	13	11
				do à l'étranger...	62,202	11	5
				Actions garanties de chemins de fer anglais et autres autres actions privilégiées.....	458,951	9	9
				Débitures de chemins de fer anglais et débiteures non rachetables.....	285,705	8	9
				Débitures de chemins de fer des colonies et de l'étranger.....	243,520	0	1
				Actions garanties du chemin de fer des Indes.....	61,841	8	5
				Bons de chemins de fer américains	569,286	6	0
				Biens héréditaires.....	201,953	0	3
				Rentes const. et fonc. (<i>feu-duties</i>)..	337,417	12	4
				Primes à payer.....	30,794	11	10
				Intérêt à payer.....	4,077	13	4
				do acquis.....	16,001	13	4
				Billets en portefeuille.....	25,151	0	9
				Argent en dépôt à la banque pour des périodes fixes.....	30,000	0	0
				Argent en compte courant et en caisse.....	4,607	12	8
	£3,793,827	0	3				£3,793,827 0 3

INSTITUTION SCOTTISH PROVIDENT.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Gérant—JAMES GRAHAM WATSON.

Secrétaires { JOHN LAMB.
H. R. COCKBURN.

Siège social—6 St. Andrew's Square, Edimbourg.

Agent en chef et procureur au Canada—

JNO. DUNLOP.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée en 1837. Organisée en corporation par des actes spéciaux du parlement en 1848, 1884 et 1893.)

ACTIF AU CANADA

Chiffre des prêts à des porteurs de polices du Canada, sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales.....	\$	13,383 33
Bons et effets possédés par la compagnie, savoir :—		
Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique portant première hypothèque (déposées au crédit du receveur général).....	\$	98,577 25
Débentures municipales.....		2,123,798 04
Obligations, portant première hypothèque, du chem. de fer Grand-Tronc, Baie-Georgienne et Lac-Erié		73,973 33
Obligations de concessions de terres du ch. de fer Canadien du Pacifique.....		47,539 69
Total reporté à la valeur vénale.....		2,343,888 31
Intérêt dû.....	\$	8,303 78
do acquis.....		29,708 22
Total de l'intérêt.....		38,102 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$	258 66
Moins les frais de perception, à 10 pour 100.....		25 85
Chiffre net de l'actif au Canada.....		232 81
Total de l'actif au Canada.....	\$	<u>2,395,606 45</u>

PASSIF AU CANADA.

*Réserve nette des réassurances.....	\$	92,622 40
Total du passif au Canada.....	\$	<u>92,622 40</u>

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent.....	\$	1,903 19
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc.....		103,656 23
Total du revenu au Canada.....	\$	<u>105,559 42</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour indemnités par suite de décès au Canada (y compris \$4,502.15 d'additions de bonis).....	\$	11,802 15
Payé pour frais judiciaires.....		36 72
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>11,838 87</u>

* Calcul basé sur la table H. M. de mortalité des actnaires, à 3½ pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SCOTTISH PROVIDENT—Suite.

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.	1	
Chiffre de ces réclamations (y compris \$1,662.45 d'additions de bonis). \$		4,095 78
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	56	
Chiffre de ces polices.	\$ 112,069 60	
Additions de bonis sur ces polices.	44,600 57	
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.		<u>156,670 17</u>
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—		
	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris \$1,662.45 d'add. de bonis). 1 \$	<u>1</u>	<u>4,095 78</u>
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$46,233.33)	57	\$ 160,736 26
Additions de bonis durant l'année.		29 69
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.	1	4,095 78
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$44,600.57)	<u>56</u>	<u>156,670 17</u>
Nombre de vies assurées au commencement de l'année.	57	
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année.	1	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de décès.		Pas de rapport.
Nombre de vies assurées à la date de cet état.	<u>56</u>	

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bien que les nouvelles assurances aient été moindres que celles de l'année précédente (lesquelles comprenaient les assurances à courtes périodes donnant droit aux bonis éventuels déclarés dans l'année suivant immédiatement la division de l'excédent), elles dépassent cependant tant sous le rapport du nombre que du montant les opérations ordinaires de 1895. Sur 2,753 demandes au montant de £1,635,472 16ch, il en a été complété 2,401 pour £1,408,494 6ch. £46,500 de cette somme ont été réassurés à d'autres compagnies.

Les nouvelles primes se sont élevées à £83,780 16ch. Id., la forte somme de £41,006 17ch. 7d. se composant d'un paiement unique. Il a été reçu une autre somme de £176,051 0ch. 10d. comme prix des rentes viagères.

Les primes de toutes sortes, y compris le prix des rentes viagères, ont été de £821,556 18ch. 1d., ou après déduction des primes de réassurances, £801,449 3ch. 11d. Le recettes totales de l'année, y compris l'intérêt, se sont élevées à £1,189,799 15ch. 1d.

Les réclamations ont été de nouveau modérées et plutôt moindres que le montant rapporté pour l'année précédente. Par suite du décès de 495 membres assurés en vertu de 673 polices, les réclamations (moins les sommes réassurées) se sont élevées à £439,862 0ch. 11d., y compris les additions de bonis, et des assurances de dotation au montant de £19,710 sont devenues payables à maturité. Le total des réclamations pendant l'année a été ainsi de £459,572 0ch. 11d. D'un autre côté, des rentes viagères au montant de £2,459 4ch. 4d. ont pris fin par le décès des rentiers viagers.

Les fonds réalisés le 31 décembre 1896 s'élevaient à £10,025,505 0ch. 6d., ou déduction faite des réclamations admises mais non alors payées et des autres item à régler, à £9,926,144 13ch. 10d., ce qui indiquait pour l'année une augmentation de £568,618 0ch. 1d. Cette augmentation, qui comprend la forte somme exceptionnelle reçue comme prix des rentes viagères, n'a jamais été plus considérable en aucune autre année antérieure.

Le coût total de l'administration des affaires de la compagnie, après avoir alloué la somme modérée d'un pour cent sur le prix des rentes viagères, n'a été que de 10½ pour 100 du revenu des primes d'assurance. Le taux moyen de l'intérêt obtenu durant l'année a été de £4 2ch. 1d. pour 100.

INSTITUTION SCOTTISH PROVIDENT—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	1896.	1896.		1896.	
	£	ch. d.		£	ch. d.
1er janv. Caisse au commencement de l'année	9,357,526	13 9	Réclamations en vertu des polices (moins réassurances)	439,862	0 11
Primes (moins les réassurances)	625,398	3 1	Dotations	19,710	0 0
Considération pour rentes viagères accordées	176,051	0 10	Rachats	13,914	19 4
Intérêts, dividendes et loyers	387,802	15 0	Rentes viagères	69,172	9 7
Amendes pour renouvellement de polices prescrites	297	1 8	Taxe sur le revenu	11,581	0 7
Emoluments pour enrégistrement de transferts	250	15 0	Commission (sur réassurances et rentes viagères)	17,019	15 0
			Frais d'administration	49,921	10 1
			Caisse à la fin de l'année d'après le bilan	9,926,144	13 10
				10,547,326	9 4

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	ACTIF.		ACTIF.		
	£	ch. d.	£	ch. d.	
Caisse des assurances sur la vie	9,856,144	13 10	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	2,887,144	17 8
Fonds de réserve des placements	70,000	0 0	“ “ hors du “ “	2,815,263	4 5
			Prêts sur polices de la compag. dans la limite de leur valeur de rachat	572,729	3 5
Chiffre de la caisse d'après le revenu	9,926,144	13 10	Placements —		
Réclamations admises mais non payées	86,719	6 9	* Garanties du gouvernement des colonies	81,168	3 5
Valeurs de rachat non réclamées	4,696	18 5	* Débitures de chemins de fer et autres—		
Rentes viagères dues mais non payées	1,059	18 11	Au pays et dans les colonies	523,668	13 4
Commission sur primes à payer	2,202	2 8	Bons américains en or	700,213	0 2
Dépenses non soldées	4,681	19 11			
			* Débitures non rachetables (£373,165 7 ch. 10 d.) et actions privilégiées et autres (£358,268 3 ch. 9d.)	1,023,881	13 6
			Valeur des bureaux à Edimbourg et autres succursales, et propriétés (rapportant loyer)	731,433	11 7
			Prêts sur taxes municipales—	263,368	16 0
			Au pays et dans les colonies	52,847	16 10
			Aux Etats-Unis		
			Prêts sur garantie de fonds tenus en fidejucmissis	1,018,580	1 7
			Prêts sur dépôts dans les banques des colonies	62,524	4 4
			Prêts sur garanties mobilières et polices d'assurances	157,001	15 9
			Primes en voie de recouvrement au bur. principal et aux agences	27,806	18 9
			Intérêt à payer (presque entièrement payé depuis)	105,185	14 2
			Mobilier au bureau principal et aux succursales	7,246	3 2
			Argent sur compte de dépôt	89,369	9 10
			Argent en caisse et compte courant	4,010	13 1
			Timbres en portefeuille	100,000	0 0
				25,804	5 10
				88	7 1
				10,025,505	0 6

* La valeur vénale est considérablement plu élevée.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE STANDARD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

CAPITAL.

Gérant—SPENCER C. THOMSON. | Secrétaire—GEORGE OLIVER.
 |
 Siège social—Edimbourg.
 Agent-chef au Canada—W. M. RAMSAY. | Bureau principal au Canada—Montréal.
 (Organisée en 1825 ; constituée en corporation, 6 juin 1822. Opérations commencées
 au Canada en 1847.)

Chiffre du capital social autorisé et souscrit pour £500,000 sterling. . . . \$2,433,333 33
 Chiffre versé en argent. 584,000 00

ACTIF AU CANADA.

Valeur des biens-fonds possédés par la compagnie au Canada. \$ 369,450 35
 Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds. 4,651,314 12
 Chiffre des prêts faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie
 transportées comme sûretés collatérales. 394,395 30
 Effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.		Valeur au pair.
Bons de la cité de Montréal.	\$ 56,000 00	Bons de la ville de Barrie.	\$ 11,600 00
do du havre do	43,000 00	do do d'Almonte.	16,800 00
do du comté de Compton.	4,866 67	do do de Milton.	13,575 00
do de la ville d'Owen-Sound.	105,996 22	do do Sarnia.	9,320 00
do do de Listowel.	35,000 00	do du township de Sombra.	8,155 00
do de la cité d'Hamilton.	20,000 00	do des comtés de Leeds et Grenville.	25,000 00
do do de Toronto.	154,572 00	do du village de Toronto-Est.	7,000 00
do do Stratford.	100,000 00	do do Lakefield.	10,000 00
do de la ville de Collingwood.	89,500 00	do de la cité de Victoria, C.-B.	20,000 00
do do Walkerton.	14,800 00	do de la ville de Wingham.	28,000 00
do du township d'Elderslie.	10,000 00	do do Brockville.	14,500 00
do de la ville d'Artemesia.	11,300 00	do du village de Côte-Saint-Antoine.	120,000 00
do du comté de Prince-Edward.	12,000 00	do do Penetanguishene.	5,000 00
do de la ville de Windsor.	19,445 00	do de la ville d'Amberstburg.	15,782 37
do du township d'Amabel.	12,000 00	do do de Napanee.	9,071 00
do de la ville de Peterboro'.	3,000 00	do du township de Colchester-Sud.	13,749 20
do du township d'Artemesia.	3,500 00	do du village de Kingsville.	6,874 60
do du village de New-Edinburgh.	9,000 00	do de la ville de Dresden.	17,713 81
do de la cité de Guelph.	20,000 00	do do Newmarket.	8,075 71
do do Belleville.	68,000 00	do du village de Midland.	3,768 80
do do d'Halifax.	41,000 00	do de la ville de Picton.	25,688 08
do de la ville de Moncton.	30,000 00	do du village de Glencoe.	6,401 49
do de la cité de Saint-Jean.	13,900 00	do do Forest.	3,460 24
do de la ville de New-Glasgow.	48,000 00	do do Morrisburg.	16,014 96
do do d'Oakville.	15,000 00	do de la province de Québec.	9,000 00
do do de Dundas.	3,500 00	do de la ville de Saint-Henri.	183,000 00
do do Parkdale.	120,370 78	do du village de St-Louis du Mile-End.	175,000 00
do do Seaforth.	3,000 00	do de la ville de la Côte-Saint-Antoine.	200,000 00
do do Cobourg.	1,000 00	do do Beauharnois.	40,000 00
do de la cité de Charlottetown.	10,000 00	do de la cité de Saint-Henri.	145,000 00
do de la ville de Galt.	12,000 00	do du comté de Pontiac.	114,650 00
do do Smith's-Falls.	15,700 00	do de la ville de Sainte-Cunégonde.	150,000 00
do du township de Tilbury-Est.	24,419 00	do do Tilsonburg.	10,000 00
do de la ville de Woodstock.	32,000 00	do do Maisonneuve.	45,000 00
do do Mount-Forest.	26,750 00	do de l'école C. R. de la cité de Toronto.	23,000 00
do de la cité d'Ottawa.	56,253 32	do de la ville de Longueuil.	90,000 00
do du comté de Wentworth.	2,000 00	do de la cité de Winnipeg.	51,742 00
do de la ville de Whitby.	6,400 00	do de la ville de Fraserville.	40,000 00
do do d'Ingersoll.	3,000 00	do de la municipalité de Neebing.	10,000 00
do do d'Harriston.	2,400 00	do de la ville d'Amherst, N.-E.	20,000 00
do du village de Norwich.	3,000 00	do do de Fort-William.	11,000 00
do township de Crosby-Nord.	1,500 00	do do Stellarton.	10,000 00
do du comté de Middlesex.	2,000 00	do du village de Lucknow.	10,000 00
do do Lincoln.	7,000 00	do du township d'Ameliasburg.	15,000 00
do du township de Thorah.	12,000 00		
do de la ville de Cornwall.	13,891 00		
do du village d'Oil-Springs.	7,090 00		
		Total.	\$3,073,070 26

Reporté à la valeur au pair. 3,073,070 26

STANDARD SUR LA VIE—*Suite.*

* Débentures municipales entre les mains de la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.		Valeur au pair.
Ville de—		Ville de— <i>Fin.</i>	
Owen-Sound.....	\$ 33,076 70	Bowmanville.....	\$ 53,340 04
Sarnia.....	76,842 70	Ridgetown.....	13,708 00
Trenton.....	13,500 00	Prescott.....	3,787 03
Mount-Forest.....	15,000 00	Côte-Saint-Antoine.....	73,566 98
Pictou.....	6,404 18	Farnham.....	10,000 00
Windsor.....	60,023 27	Cookshire.....	26,864 85
Brampton.....	36,503 87	Kincardine.....	48,007 31
Collingwood.....	29,519 97	Port-Hope.....	68,553 00
Orillia.....	63,833 94	New-Glasgow.....	3,000 00
Durham.....	4,985 20	Amherst.....	15,000 00
Seaforth.....	3,000 00	Sainte-Anne-de-Bellevue.....	6,000 00
Sainte-Marie.....	19,883 11	Valleyfield.....	28,000 00
Berlin.....	4,565 00	Wolfville.....	15,000 00
Whitby.....	31,647 03	Saint-Jérôme.....	38,889 79
Newmarket.....	25,666 55	Jonction-de-Toronto.....	84,800 00
Thorold.....	3,736 11	Almonte.....	600 00
Chatham.....	64,876 67	Dresden.....	1,276 70
Niagara-Falls.....	70,492 85	Bedford.....	6,900 00
Mitchell.....	1,720 00	Victoriaville.....	8,198 24
Lindsay.....	34,102 51		
Smith's-Falls.....	29,353 25		\$1,811,396 66
Richmond.....	9,864 59		
Barrie.....	16,738 65	Township de—	
Pembroke.....	11,531 96	Colchester-Nord.....	\$ 9,346 20
Uxbridge.....	6,000 00	Farnham-Ouest.....	10,000 00
Lethbridge.....	7,500 00	Colchester-Sud.....	12,779 53
Sorel.....	6,000 00	Roxton.....	18,000 00
Aylmer.....	18,812 05	Easton, Lindsay et Saint-Edmond.....	6,000 00
Niagara.....	26,880 80	Proton.....	1,838 61
Leamington.....	13,464 16	Plantagenet-Sud.....	984 00
Port-Elgin.....	6,151 00	Ellice.....	5,400 00
Perth.....	2,200 00	Logan.....	139 50
Amherstburgh.....	40,765 12	Gosfield.....	247 00
Gravenhurst.....	6,215 62	Dover.....	14,506 07
Napanee.....	10,951 37	Maidstone.....	1,081 11
Walkerton.....	22,920 78	Garafraxa.....	1,688 45
Meaford.....	560 68	Strong.....	373 66
Lachute.....	20,204 24	Finch.....	246 75
Goderich.....	5,000 00	Tilbury-Ouest.....	7,475 87
Essex.....	25,348 51	Winchester.....	1,932 76
Tilbury Centre.....	1,000 00	Grimsby-Sud.....	1,576 58
Terrebonne.....	12,000 00	Chatham et Gore-Nord.....	3,294 20
Cornwall.....	34,490 66	Tilbury-Est.....	1,258 50
Waterloo.....	5,500 00	Raleigh.....	3,409 34
Clinton.....	4,000 00	Enniskillen.....	526 00
Warton.....	12,000 00	Luther-Est.....	2,501 61
Mattawa.....	4,000 00	Oxford.....	12,979 45
Sandwich.....	13,752 31	Dundee.....	21,799 40
Simcoe.....	6,262 62	Mersea.....	1,731 42
Walkerville.....	26,679 88	Pelee.....	1,058 00
Blenheim.....	4,466 24	Ascot.....	20,000 00
Lachine.....	27,000 00	Oakland.....	6,300 00
Parry-Sound.....	26,464 07	Marmora et Lac.....	2,824 96
Peterboro'.....	1,500 00	Brook.....	1,960 50
Plantagenet.....	300 00	Hawkesbury.....	4,451 37
Tilsonburg.....	13,378 29	Aldbrough.....	7,200 00
Dartmouth.....	10,000 00	Belmont et Methuen.....	2,074 14
Saint-Henri.....	135,000 00	Amabel.....	1,883 79
Cobourg.....	14,600 00	Orillia.....	2,000 00
Berthier.....	20,735 43	Farnham-Est.....	10,543 25
Chicoutimi.....	37,053 81	Laxton, Digby et Longford.....	5,000 00
Alliston.....	7,540 00	Somerville.....	2,000 00
Port-Dover.....	2,338 97	Innisfil.....	941 59

*Outre ce montant, la compagnie garde au siège social, à Edimbourg, \$107,407.24 de débentures municipales canadiennes, ainsi que \$25,000 de bons de la province de Québec possédés par le gouvernement de Terrebonne.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

STANDARD, SUR LA VIE—Suite.

Débitures municipales entre les mains de la compagnie, savoir :—Fin.

	Valeur au pair.		Valeur au pair.
Township de—		Village de—	
Luther-Ouest	\$ 1,245 84	Côte-Saint-Paul	\$ 15,000 00
Madoc	25,000 00	Rigaud	6,102 87
Artemesia	1,000 00	Forest	412 54
Delaware	567 07	Oil-Springs	800 00
Gosfield-North	1,119 00	Weedon-Centre	3,080 72
Himsworth	1,198 50	Lac-Weedon	5,646 01
Potton	11,000 00		<hr/>
Sandwich-Est	1,732 02		\$273,910 97
Sandwich-Ouest	1,138 80		
Russell	2,418 34	Comté de—	
Shefford	11,800 00	Kent	\$ 1,026 27
	<hr/>	Lennox et Addington	18,400 00
	267,573 18	Middlesex	500 00
		Compton	10,973 33
Village de—		Cap-Breton	36,000 00
Wellington	\$ 375 00	Lincoln	1,000 00
Chesley	3,919 00		<hr/>
Yorkville	1,000 00		\$ 67,909 60
Essex-Centre	5,844 00		
Beaverton	1,200 00	Cité de—	
Kemptville	3,575 00	Montréal	\$ 82,500 00
Beamsville	1,617 00	Stratford	21,000 00
Campbellford	13,464 86	Belleville	15,000 00
Midland	5,939 30	Guelph	2,600 00
Blenheim	4,460 47	Halifax	76,500 00
Wallaceburg	5,240 68	Saint-Thomas	17,280 98
Carleton-Place	1,400 00	Ottawa	26,270 43
Weston	1,672 23	Saint-Hyacinthe	193,579 94
Paisley	3,066 00	Toronto	548 25
Gravenhurst	1,860 00	Moncton	4,500 00
Dunnville	3,660 00	Windsor	17,393 02
Madoc	5,770 81	Kingston	13,000 00
Lennoxville	6,000 00	Sherbrooke	1,000 00
Ailsa-Craig	555 86		<hr/>
Glencoe	2,151 51		\$471,172 62
Kingsville	8,651 40		
Tilbury-Centre	908 72	Divers—	
Waterford	7,703 04	Havre de Montréal	\$ 7,000 00
Preston	7,664 83	Province de Québec	3,500 00
Mégantic	2,593 80	Saint-Grégoire-de-Thaumaturge	35,203 72
London-Ouest	15,175 99	Municipalité de Lunenburg	10,000 00
Winchester	8,810 22	Municipal-Jean-Chrysostôme	3,627 38
Bobcaygeon	3,000 00	Chemin de fer du Parc et des Chutes- Niagara	400,000 00
Parkhill	1,600 00	Central Canada Loan and Savings Co	25,000 00
Morrisburgh	6,006 61	Municipalité de Weedon	22,584 04
Dorion	13,743 72	Compagnie de Gaz de Montréal	250,146 67
Bradford	1,000 00	Municipalité de Guysboro'	3,000 00
Port-Dover	6,906 00	Municipalité de Sunnville	1,000 00
Sainte-Thérèse-de-Blainville	7,000 00		<hr/>
Embro	3,166 31		\$ 761,061 81
Vaudreuil	9,096 00		
Warton	2,000 00	Résumé—	
Tweed	5,000 00	Cité	\$471,172 62
Pointe-Fortune	2,350 00	Comté	67,909 60
Valleyfield	16,168 95	Ville	1,811,396 66
Casselman	2,000 00	Township	267,573 18
Watford	932 92	Village	273,910 97
Georgetown	1,400 00	Divers	761,061 81
Toronto-Est	8,000 00		<hr/>
Hintonburgh	4,000 00		\$3,653,024 84
Stanstead-Plain	14,375 54		
Windsor-Mills	10,843 06		
		Reporté à la valeur au pair	3,653,024 84

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

Argent au bureau principal.....		7,526 93
Argent à la banque, savoir :—		
Banque de Montréal.....	\$ 103,640 26	
Banque Molsons.....	1,335 13	
Total.....		104,975 39
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada.	\$ 104,922 27	
A déduire, les frais de perception à 10 pour 100.....	10,492 22	
Chiffre net des primes impayées.....		94 130 05
Total de l'actif au Canada.....	\$12,348,187 24	

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices au Canada.....	\$1,109,883 00
Chiffre des réclamations en vertu de polices échues mais impayées au Canada.....	3,094 52
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$1,112,977 52

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris les rentes viagères, \$23,984).....	\$2,951,114 00
A déduire, le montant des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	23,595 00
Différence reportée.....	\$2,927,519 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès dues mais impayées.....	24,400 00
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$2,951,919 00
Total net du passif envers tous les porteurs de polices au Canada.....	\$4,064,896 52

REVENU AU CANADA.

Primes reçues en argent.....	\$ 533,460 68
Reçu pour rentes viagères.....	6,094 20
Total.....	\$ 539,554 88
A déduire, le chiffre net des primes sur polices réassurées.....	4,032 00
Revenu net des primes.....	\$ 535,522 88
Intérêt et dividendes sur hypothèques, bons et prêts.....	536,856 48
Argent reçu pour loyers.....	6,289 34
Autres recettes.....	272 00
Total du revenu au Canada.....	\$1,078,940 70

*Evaluation calculée sur la table anglaise n° 1 (hommes) du registraire général, à 3½ pour 100, et les bonis à 4 pour 100. Evaluation exacte au 15 novembre 1895. Estimation pour 1896.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour décès au Canada.....	\$ 299,713 34
Payé pour dotations échues au Canada.....	37,874 99
<hr/>	
Chiffre net des indemnités pour cause de mort.....	\$ 337,588 33
Argent payé aux rentiers viagers.....	4,451 34
Chiffre payé en rachat de polices.....	15,724 33
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiennes.....	22,582 03
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada.....	257 78
<hr/>	
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$ 380,603 81
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....	86,818 29
Argent payé pour taxes, permis, honoraires et amendes.....	1,821 08
Toutes autres dépenses au Canada, savoir:—Honoraires des médecins, \$4,975.50 ; frais judiciaires, \$1,764.12 ; frais de voyage, \$12,316.57 ; annonces, \$2,669.60 ; impressions et papeterie, \$1,953.53 ; timbres-poste, télégrammes, etc., \$2,176.47 ; livres et circulaires, etc., \$929.60 ; change, \$779.27 ; rétribution des directeurs, \$2,147.50 ; loyers, \$4,499.96 ; mobilier et réparations, \$242.82 ; divers, \$134.52 ; journaux, \$180.58 ; évaluations. \$40 ; profits et pertes, \$252.64....	35,062 68
<hr/>	
Total des dépenses au Canada.....	<u>\$ 504,305 86</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	884
Chiffre de ces polices.....	\$1,433,550 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	118
Chiffre des réclamations (y compris \$47,429.10 d'additions de bonis)	326,738 72
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	7,416
Chiffre de ces polices.....	\$14,577,971 16
Additions de bonis sur ces polices.....	1,230,638 86
	<hr/>
	\$15,808,610 02
Chiffres de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada, y compris \$646 d'additions de bonis.....	56,146 00
<hr/>	
Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 15 novembre 1896.....	<u>15,752,464 02</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y comp. \$45,171.10 d'ad. de bonis).....	103	\$ 288,863 73
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, \$2,258)....	15	37,874 99
3. Par rachat (y compris les additions de bonis, \$3,331.27)....	77	128,903 27
(Pour lesquelles \$15,724.33 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$61,108.86. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$23,239.60.)		
Différence des montants reportés (y compris les additions de bonis, \$1,786.87).....		
		37,869 26
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$10,861.59).....	422	740,454 91
<hr/>		
Total (y compris les additions de bonis, \$63,408.83).....	<u>617</u>	<u>\$1,233,966 16</u>

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$873,303.89).....	7,183	\$15,154,549 05
Bonis ajoutés durant l'année.....		420,643 80
Polices délivrées durant l'année.....	1,048	1,791,983 33
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$63,408.84).....	617	1,233,966 16
Polices annulées.....	36	98,500 00
Polices réduites.....		11,000 00
Polices non acceptées.....	162	215,100 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$1,230,638.86).....	<u>7,416</u>	<u>15,808,610 02</u>

Détails des polices délivrées depuis le 31 mars 1878, et additions de bonis sur ces polices.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$429,293.86).....	6,064	\$13,991,177 37
Bonis ajoutés durant l'année.....		324,197 40
Polices délivrées pendant l'année.....	1,043	1,780,050 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$24,060.25).....	552	1,058,367 75
Polices annulées.....	36	98,500 00
Polices réduites.....		11,000 00
Polices non acceptées.....	162	215,100 00
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris les additions de bonis, \$729,431.01).....	<u>6,357</u>	<u>14,712,457 02</u>

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Montant des fonds au commencement de l'exercice, 16 novembre 1895... ..	7,978,336 14 11	Réclam.en vertu de polices sur la vie, y compris les add. de bonis (déduction faite des sommes réassurées).....	560,469 17 8
Primes (déduction faite des primes de réassurances).....	766,225 7 4	Réclamations en vertu de dotations et dotations échues.....	22,711 11 6
Considération pour rentes viagères accordées.....	79,094 7 2		
Intérêt et dividendes.....	327,618 15 5	Rachat.....	£ 583,181 9 2
Amendes et émoluments.....	1,037 13 3	Rentes viagères.....	51,859 4 10
Remboursem. de la taxe du revenu.....	5,822 6 8	Commission.....	37,755 15 10
Compte de change.....	1,139 19 6	Dépenses d'administration.....	99,827 7 10
		Dividendes et bonis aux actionnaires.....	20,000 0 0
		Taxes sur le revenu.....	6,087 14 0
		Montant des fonds à la fin de l'exercice, 15 novembre 1896, d'après le bilan.....	8,294,591 17 8
	<u>£ 9,159,275 4 3</u>		<u>£ 9,159,275 4 3</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

STANDARD, SUR LA VIE—Fin.

BILAN LE 15 NOVEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Capital des actionnaires versé.....	120,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	2,097,292 18 11
Caisse des assur. de rentes viagères.	8,086,137 2 9	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	2,753,014 1 10
Caisse de réserve.....	80,000 0 0	Prêts sur polices de la compagnie (dans les limites de leur valeur de rachat).....	413,403 16 8
Solde reporté.....	8,454 14 11	Placements:—	
		Effets du gouvernem. britannique	30,824 10 3
Total des fonds d'après le compte du revenu.....	£8,294,591 17 8	Effets coloniaux et des Indes....	186,317 18 6
*Réclamations en vertu de polices admises, mais impayées.....	133,035 15 9	Garanties de gouvernem. étrangers	61,677 15 4
*Dividendes aux propriétaires (dus le ou avant le 15 novembre) impayés.....	9,484 16 0	Débitures de municipal. dans les Indes et les colonies, et autres..	300,967 11 2
*Rentes viagères impayées.....	1,950 10 11	Débitures de chemins de fer et autres débet. non rachetables.	699,755 4 9
Caisse de dépôt du personnel.....	9,240 6 5	Actions de chemins de fer et autres (privilegiées).....	83,952 7 2
		Dépôts aux banq. p. une période fixe	120,111 2 1
		Edifices—	
		En pleine propriété.....	502,639 5 8
		A bail.....	19,820 1 10
		Parts de banq. chartées d'Ecosse.	12,641 2 7
		Actions de la compagnie.....	300 0 0
		Rentes foncièr. et rent. constituées	166,184 6 10
		Rentes viagères et réversions achetées.....	126,478 0 6
		Prêts sur garanties de municipalités dans les Indes.....	5,250 0 0
		Prêts sur garanties personnelles avec garanties de polices d'assurances remboursables par versements....	212,560 8 1
		Solde des agents en cours de percept.	191,085 18 9
		Primes impayées, en cours de perception.....	108,047 19 4
		Intérêt acquis mais non échu.....	75,438 15 9
		Intérêt échu mais impayé.....	3,167 16 4
		Argent en dépôt.....	170,723 6 8
		do en comptes cour. et en caisse	106,592 3 8
		Timbres d'act. et de reçus en portef.	56 14 1
	£8,448,303 6 9		£8,448,303 6 9

*Ces item sont compris dans les item correspondants du compte du revenu.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *STAR*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président.—WM. MEWBURN.

Secrétaire—H. G. HOBSON.

Bureau principal—32 Moorgate Street, Londres, Angleterre.

Agent au Canada—

Bureau principal au Canada—Toronto.

ALFRED WILLIAM BRIGGS.

(Organisée ou constituée en corporation en 1843. Opérations commencées au Canada, 6 novembre 1868.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit, £100,000 stg.....	\$ 486,666 67
Chiffre versé en argent, £5,000.....	24,333 33

ACTIF AU CANADA.

Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	\$1,168,417 20
Montant des prêts sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé depuis un an à la date de cet état, \$141,446.16.	
Montant des prêts à des porteurs de polices du Canada, sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	16,038 10
Billets de primes sur polices du Canada en vigueur.....	4,021 78
Effets fédéraux du Canada, 4 pour 100, déposés au crédit du receveur général (valeur au pair, \$146,000).....	154,760 10
Argent à la banque, viz.:—	
Banque Impériale, compte courant.....	\$ 1,372 58
do do compte de prêt.....	112,651 04
	114,023 62
Intérêt dû.....	\$ 5,909 02
do acquis.....	16,989 46
Total reporté.....	22,898 48
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur.....	\$ 1,904 45
A déduire, le coût de perception à 10 pour 100.....	190 45
Chiffre net des primes à payer.....	1,714 00
Total de l'actif au Canada.....	\$1,481,873 28

PASSIF AU CANADA.

*Réserve nette sur tous les risques en cours au Canada.....	\$ 155,000 00
Chiffre des réclamations d'indemnités non réglées au Canada mais non contestées.....	1,305 23
Total du passif au Canada.....	\$ 156,305 23

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année.....	\$ 16,773 06
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes.....	261 72
Primes payés par dividendes.....	230 04
Total.....	\$ 17,264 82
Intérêt ou dividendes sur effets.....	68,244 32
Total du revenu au Canada.....	\$ 85,509 14

*Calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 4½ pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

STAR, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé pendant l'année en indemnités au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort (y compris les additions de bonis) \$401.50) \$	13,803 65
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	300 92
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et dotations échues... \$	14,104 57
Chiffre payé pendant l'année en rachat de polices.....	2,496 41
do aux rentiers viagers.....	123 41
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes.....	230 04
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada... \$	16,954 43
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel.....	3,936 68
do taxes, permis, honoraires ou amendes.....	183 69
Total des dépenses au Canada..... \$	21,074 80

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année..... \$	4,060 99
do reçus pendant l'année.....	261 72
	\$ 4,322 71
Billets de primes employés au paiement de réclamations..... \$	300 92
Total des déductions.....	300 92
Actif, billets de primes à la fin de l'année..... \$	4,021 79

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées, 49.	
Chiffre de ces polices..... \$	53,728 04
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	7
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, \$2,667.90).....	14,104 15
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	277
Chiffre de ces polices..... \$	582,369 33
Additions de bonis sur ces polices.....	36,453 55
Chiffre total des polices en vigueur le 31 décembre 1896... \$	618,822 88

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès (y compris les additions de bonis, \$2,667.90).....	7 \$	14,104 15
2. Par rachat, pour lesquelles on a payé en argent, \$2,496.41 (y compris les additions de bonis, \$737.52).....	10	28,477 56
3. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$892.06).....	12	45,665 42
Total (y compris les additions de bonis, \$4,297.48)....	29 \$	88,247 13

STAR, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$40,751.03).....	257	\$653,341 97
Polices délivrées pendant l'année.....	49	53,728 04
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, \$4,297.48).....	29	88,247 13
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$36,453.55).....	<u>277</u>	<u>618,822 88</u>
Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada..	257	
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	49	
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	7	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	22	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>277</u>	

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS EN 1896.

Il a été présenté au conseil de direction pendant l'année 7,522 demandes d'assurance, au montant de £2,653,549 ; 1,434 de ces demandes ont été refusées ou il n'y avait pas été donné suite à la fin de l'année. Mais on a délivré 6,088 polices assurant un montant de £2,043,793 8ch., sur lesquelles les primes annuelles s'élevaient à £79,007 19ch. 11d.

Il a été reçu la somme de £12,937 4ch. 4d. pour l'achat de 31 rentes viagères immédiates au montant de £1,426 1ch. 7d.

Le montant total des assurances actuellement en vigueur est de £15,636,698.

MORTALITÉ.

Les réclamations survenues dans le cours de l'année en vertu de 678 polices se sont élevées à £251,585 19ch. 8d., y compris £28,298 11ch. 6d. de bonis. Le nombre des décès est bien en deçà de la moyenne prévue par les tables de la société.

La somme payée en réclamation d'indemnités (y compris les additions de bonis) depuis l'établissement de la société s'élève maintenant à £4,826,453 7ch. 2s.

REVENU ANNUEL ET PLACEMENTS.

Le revenu de la société pendant la dernière année s'est élevé à £664,441 19ch. 4d., et provenait des sources suivantes :—

	£	s.	d.
Primes sur polices.....	501,340	14	9
Achat de rentes viagères.....	12,937	4	4
Intérêt sur fonds placés.....	149,856	5	2
Honoraires et amendes.....	307	15	1
	<u>£664,441</u>	<u>19</u>	<u>4</u>

Après avoir payé toutes les dépenses et réclamations, le solde du revenu sur la dépense se trouve de £273,004 1ch. 1d. Ce montant a été ajouté à la caisse des assurances et des rentes viagères, laquelle atteint maintenant le chiffre de £4,074,738 14ch.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

STAR, SUR LA VIE—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	3,806,734	12	11	Réclamations	244,512	19	8			
Primes £522,762 17 8				Dotations	16,778	9	0			
Moins les réassurances 21,422 2 11					261,291	8	8			
	501,340	14	9	Moins les réassurances	9,705	9	0			
Considération pour rentes viagères	12,937	4	4					251,585	19	8
Intérêt et dividendes	149,856	5	2	Rachats				20,552	13	4
Honoraires	228	13	1	Rachats de bonis				1,577	16	5
Amendes	79	2	0	Rentes viagères				13,010	7	8
				Commission				58,287	19	2
				Frais d'administration	27,595	18	7			
				Honoraires de médecins	5,623	6	2			
								33,219	4	9
				Taxe du revenu				6,375	16	5
				Dividendes aux actionnaires				250	0	0
				Bonis d'amortissement				4,578	0	10
				Montant en caisse à la fin de l'année, d'après le bilan				4,079,738	14	0
	£4,471,176	12	3					£4,471,176	12	3

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.			ACTIF.				
	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital des actionnaires versé	5,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	282,951	9	7
Caisse des assurances et des rentes viagères	4,074,738	14	0	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni (possessions britanniques)	413,218	15	2
Total des fonds d'après le compte du revenu	4,079,738	14	0	Prêts sur polices (dans la limite de la valeur de rachat)	251,428	11	3
Reclamations admises et annoncées, mais impayées	53,717	4	10	Placements—			
				Effets du gouvernement britannique et des Indes	18,744	14	4
				Dépôts des gouvernem. étrangers	848,951	11	1
				Effets de chemins de fer garantis	41,727	9	8
				Effets non rachetables de chemins de fer	31,522	10	1
				Effets privilégiés de chemins de fer Bureaux, etc.	24,301	1	11
				Prêts sur intérêts viagers et réversions	1,234,372	17	10
				Prêts aux syndics de chapelles méthodistes wesleyennes	46,949	0	0
				Hypothèques sur autres chapelles méthodistes	114,335	5	4
				Hypothèques sur chapelle congrégationalistes	78,203	5	4
				Hypothèques sur chapel. baptistes do sur autres chapelles	2,775	0	0
				Corporations locales (garanties par taxes publiques)	28,057	19	7
				Rentes foncières	43,496	10	0
				Soldes des agents (primes en voie de perception)	2,000	0	0
				Primes impayées (bureau principal)	259,832	11	4
				Intérêt impayé	78,305	2	9
				Intérêt calculé (au 31 décembre 1896)	132,144	2	10
				Soldes des banques—	11,641	5	4
				Dépôt spécial	42,724	11	2
				Dépôt	6,508	8	7
				Compte courant	49,830	11	3
					57,900	0	0
					29,950	0	0
					5,583	4	5
	133	455	18 10		£1,133,455	18	10

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SUN* SUR LA VIE, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent chef—

ROBERTSON MACAULAY.

Secrétaire—T. B. MACAULAY.*Bureau principal*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1865 par l'acte de la province du Canada, 28 Vic., ch. 43. Modifié en 1870 par l'acte 33 Vic., ch. 58, en 1871 par 34 Vic., ch. 53, en 1882 par 45 Vic., ch. 100, et en 1888 par 51-52 Vic., ch. 119. Opérations commencées au Canada en mai 1871).

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit	500,000 00
Chiffre versé en argent	<u>62,500 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques) possédés par la compagnie	\$ 473,514 18
Montant des prêts garantis par l ^{re} hypothèque sur immeubles	3,298,135 43
Montant des prêts garantis par le nantissement de bons, effets et autres valeurs collatérales commerciales (<i>Montreal Investment and Freehold Company</i> , actions de la valeur au pair de \$14,500, valeur vénale, \$15,950)	10,000 00
Chiffre des prêts, comme ci-dessus, sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date de cet état	\$78,561 34
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garanties collatérales	437,823 62
Prêts sur polices d'après les conventions de non-confiscation	36,437 06
Billets de primes sur polices en vigueur	1,240 10

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SUN—Suite.

*Effets, bons et débetures possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal.....	\$ 5,475 00	\$ 7,117 50
Débetures de la cité de Vancouver.....	30,000 00	39,000 00
do des écoles de la ville de Richmond.....	6,139 98	6,890 79
do de la cité de New-Westminster.....	226,000 00	241,890 00
do du village de Wyoming.....	800 00	816 00
do du township de Stukely-Nord.....	6,000 00	6,285 00
do de la ville de Saint-Jérôme.....	49,900 00	54,890 00
do des écoles de la paroisse de Saint-Jean-Bte.....	10,000 00	11,388 00
do de la cité de Brandon.....	42,000 00	43,762 30
do du village du Portage-du-Fort.....	1,500 00	1,500 00
do des écoles du village de Granby.....	7,371 59	8,447 50
do do do Danville.....	1,880 00	1,898 80
do de la ville du Sant-Sainte-Marie.....	80,208 47	85,431 10
do de la cité de Sainte-Catherine.....	5,400 00	5,494 50
do de la ville de Toronto-Junction.....	54,600 00	54,600 00
do do Mâchoire-d'Orignal.....	7,000 00	7,000 00
do du district de Burnaby.....	35,000 00	43,190 00
do do Vancouver-Nord.....	28,000 00	38,022 80
do de la municipalité de Chilliwack.....	9,500 00	10,640 00
do do d'Argyle.....	2,400 00	2,536 00
do de la ville de Lethbridge.....	4,500 00	4,725 00
do de la cité de Winnipeg.....	54,500 00	57,305 33
do do Montréal.....	1,500 00	1,564 50
do du district de Dewdney, C.-B.....	17,228 00	18,089 40
do do Maple Ridge (Dyking) C.-B.....	126,000 00	140,766 80
do do Vancouver-Sud.....	25,000 00	26,000 00
do do Norfolk-Nord, Man.....	5,000 00	5,463 15
do do la Baie-Saint-Paul, Qué.....	10,414 21	11,217 11
do de la ville de Régina.....	22,500 00	26,350 00
do do Prince-Albert.....	5,000 00	5,575 00
do de la province du Nouveau-Brunswick.....	10,000 00	10,450 00
do do de la Nouvelle-Ecosse.....	3,500 00	3,710 00
do de la ville d'Edmonton.....	12,591 73	13,957 66
do du township de Richmond, C.-B.....	60,000 00	63,611 00
do de la cité de Québec.....	36,000 00	38,588 00
do de la ville d'Iberville.....	19,000 00	19,902 50
do do de Moncton.....	1,500 00	1,500 00
do do Sudbury.....	49,246 03	50,448 17
do des écoles du township de Gloucester.....	2,000 00	2,120 00
do du district de Spallumcheen.....	23,043 64	25,001 32
do do Coquitlam.....	70,000 00	81,907 00
do de la ville de Berthier.....	5,000 00	5,075 00
do du village de Scholastique.....	2,954 84	3,126 83
do des Etats-Unis d'Amérique.....	100,000 00	121,000 00
do de la paroisse de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge, Montréal.....	10,700 00	11,688 68
do de la ville de Waterloo.....	9,200 00	9,739 71
do du village de Thessalon.....	2,000 00	2,131 00
do de la Comp. de tramway électrique de Cornwall.....	100,000 00	90,000 00

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$1,397,553 49 \$1,521,713 45

Reporté à la valeur vénale..... \$1,521,713 45

Argent en caisse..... 4,032 32

Argent déposé au crédit du gouvernement de Porto-Rico..... 1,220 40

Argent en banques, savoir :—

Banque Molsons, Montréal.....	\$ 25,514 04
Banque d'Ecosse, Londres, Ang.....	6,444 13
Banque Internationale, Valparaiso, Chili.....	11,099 55
Banque de Santiago, Valparaiso, Chili.....	12,488 90
Banque Nationale des Indes, Bombay, Indes.....	26,994 30
Crédit Lyonnais, Bruxelles, Belgique.....	11,293 62
Banque de Chili, Chili.....	1,254 58
Banco Aleman Transatlantics, Chili.....	3,650 00

Total reporté..... 98,739 12

Total..... \$5,882,855 68

* Dont \$64,000 sont déposées au crédit du receveur général, savoir :—Township de Stukely-Nord, \$5,000 ; cité de Vancouver, \$30,000, et cité de New-Westminster, \$29,000.

SUN—Suite.

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt échu.....	\$ 59,625 32	
do acquis.....	93,782 16	
Total		\$ 153,407 48
Loyers dus.....	\$ 901 60	
do acquis.....	1,024 20	
Total		1,925 80
Chiffre net des primes non recouvrées et différées sur nouvelles opérations, \$150,096.40 ; sur renouvellements, \$199,859.30.....		349,955 70
Total de l'actif		<u>\$6,388,144 66</u>

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Can. (y comp. les rés. de rentes viagères, \$152,445.19). \$5,938,314 99
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies... 6,114 51

Réserve nette des réassurances.....		\$5,932,200 48
Reclamations d'indemnités pour cause de mort rapportées mais non prouvées. \$	31,745 03	
do établies mais attendant quittance.....	31,266 10	
do d'indemnités pour cause de mort, cont., port. devant les tribu- naux (datant les années précédentes).....	1,500 00	
do dotations échues mais attendant quittance.....	266 00	
Total des réclamations impayées		64,777 13
Valeur actuelle des indemnités par suite de décès payables par versements et non encore échues.....		2,590 11
Rentes viagères dues en impayées.....		143 50
Bonis impayés aux porteurs de polices.....		9,673 97
Dividendes aux actionnaires, dus le 1 ^{er} janvier 1897.....		4,687 50
Dépôts pour faire face aux débetures en cours d'échéance.....		1,479 04
Dettes diverses.....		27,288 79
Total du passif, département de la vie		<u>\$6,042,840 52</u>
Passif—département des accidents.....		195 49
Total du passif (à l'exclusion du capital)		<u>\$6,043,036 01</u>
Excédent net disponible quant aux porteurs de polices.....	\$	345,108 65
Capital versé.....		62,500 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital. \$		<u>282,608 56</u>

REVENU DURANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Total brut de l'argent reçu pour primes (y compris les primes payées par emprunts sur polices).....	\$1,504,691 34
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....	33 50
Primes payées pour dividendes.....	25,979 05
Argent reçu pour rentes viagères.....	120,644 02
Total	<u>\$1,651,347 91</u>
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....	1,405 37
Total du revenu des primes	<u>\$1,649,942 54</u>

*Calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à 4 pour 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SUN—Suite.

Montant reçu en intérêt	231,740 25
Montant reçu en loyer (déduction faite des taxes et réparations).....	4,249 39
Total du revenu—département de la vie.....	\$1,885,932 18

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont \$42,169.54 datent d'années antérieures).....	\$ 326,627 99
Additions de bonis.....	7,391 38
Total.....	\$ 334,019 37
Payé pour dotations échues (y compris les additions de bonis, \$5,242.47).....	64,485 49
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues...\$	398,504 86
Argent payé aux rentiers viagers	7,446 42
Argent payé pour polices rachetées	67,160 77
Argent payé pour bonis rachetés	11,879 58
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes	25,979 05
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	1,856 18
Argent payé en intérêt ou dividendes aux actionnaires	9,375 00
Commission, appointements et autres frais du personnel.....	378,044 04
Taxes, permis, etc	4,567 12
Toutes autres dépenses, savoir :—	
Timbres-poste et divers, \$13,001.20; annonces, \$6,740.81; impressions et papeterie, \$8,953.83; loyers, \$13,378.06; combustible, eau, éclairage, \$438.33; honoraires des médecins, \$22,947.84; frais judiciaires, \$2,582.59; mobilier, \$918.58.....	68,961 24
Total des dépenses—Département de la vie.....	\$ 973,774 26

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 1,157 69
Billets de primes reçus pendant l'année.....	82 41
	\$ 1,240 10
Total des déductions.	Aucune.
Solde de l'actif en billets à la fin de l'année.....	\$ 1,240 10

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....	6,519
Chiffre de ces polices.....	\$7,468,281 57
Nombre de polices échues pendant l'année.....	268
Nombre de réclamations en vertu de ces polices (y compris les dotat. échues, \$64,934.90 et les addit. de bonis, \$11,656.50).....	422,505 67
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	26,840
Chiffre de ces polices.....	\$ 37,809,945 11
Additions de bonis sur ces polices.....	386,945 81
Total.....	\$ 38,196,890 92
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres comp. autorisées au Can.....	26,550 00
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	38,170,340 92

SUN—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$6,414.03).....	215	\$ 357,570 77
2. Par maturité (y comp. les add. de bonis, \$5,242.47)....	53	64,934 90
3. Par l'expiration du temps.....	14	34,100 00
4. Par rachat (y comp. les add. de bonis, \$17,668.03).....	256	481,468 82
(Pour lesquelles \$66,050.08 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, 133 polices pour \$251,906.36 (y compris les additions de bonis, \$2,074.70).		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$76,590,83.)		
Différence des montants reportés.....	133	175,315 53
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, \$2,302.56).....	2,092	2,198,287 46
Total (y compris les additions de bonis, \$33,701.79)...	2,763	\$ 3,311,677 48

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$375,607.98).....	22,301	\$ 34,754,840 25
Polices délivrées pendant l'année.....	10,161	9,741,258 38
Bonis ajoutés pendant l'année.....		44,323 23
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, \$716.39).....	63	94,759 23
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées (y compr. les add. de bonis, \$33,701.79)	2,763	3,311,677 48
Polices arrivées à fin par réduction.....		697,452 82
Polices non acceptées.....	2,922	2,429,159 87
Total des polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$386,945.81).....	26,840	38,196,890 92

Nombre de vies assurées au commencement de l'année (d'après l'évaluation)....	20,295
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année..... do.....	9,988
Nombre de décès pendant l'année parmi les assurés.....	190
Nombre de vies assurées dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	5 495
Nombre de vies assurées à la date de cet état (d'après l'estimation).....	<u>24,598</u>

Etat du nombre des vies et du chiffre des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896, aux âges suivants :—

	Nombre.	*Montant assuré.
Age, de 5 ans et moins.....	1,158	\$ 70,783 90
Age, de 5 ans à 10 ans.....	843	59,191 70

Réclamations payées en 1896 sur les vies :—

	Nombre.	Valeur de la police.	Montant payé.
Age, de 5 ans et moins.....	14	\$669 75	\$ 41 75
Age, de 5 ans à 10 ans.....	4	153 65	80 75

* Dans le plan spécial d'assurance des enfants le montant de l'assurance donné dans l'état mentionné plus haut représente le chiffre exact de la responsabilité actuelle de la compagnie, tandis que d'après les autres plans d'assurance sur la vie, de dotation, etc., l'assurance ne prend pleine vigueur qu'à l'âge de 13 ans. Si le décès survient avant cet âge la compagnie convient de rembourser les primes payées avec intérêt compris sur le montant à 7 pour 100 par année.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

SUN—Suite.

OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans l'état qui précède.)

PASSIF EN DEHORS DU CANADA.

Réserves sur polices (y compris les bonis).....	\$1,302,100 98
Indemnités pour cause de mort impayées.....	38,934 52
Total du passif en dehors du Canada.....	\$1,341,035 50

REVENU EN DEHORS DU CANADA.

Primes	\$ 522,108 13
Moins les primes de réassurances.....	993 76
Revenu net des primes.....	\$ 521,114 37
Rentes viagères.....	109,159 45
Revenu net en dehors du Canada.....	\$ 630,273 82

DÉPENSES EN DEHORS DU CANADA.

Réclamations d'indemnités payées durant l'année.....	\$ 82,178 11
Payé pour dotations échues (y compris \$759.74 d'additions de bonis)....	4,193 07
Payé pour rachat de polices et bonis.....	13,406 19
Rentes viagères.....	3,939 92
Honoraires des médecins.....	12,642 45
Total.....	\$ 116,359 74

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées en dehors du Canada et virtuellement payés en argent.....	1,729	
Chiffre de ces polices		\$3,354,663 05
Nombre de polices échues pendant l'année.....	54	
Chiffre de ces polices		97,700 17
Nombre de polices en vigueur à cette date..	5,764	
Chiffre de ces polices.....	\$ 11,302,852 53	
Additions de bonis.....	74,421 54	
Total.....	\$ 11,377,274 07	
Chiffre de ces polices qui ont été réassurées.....		15,000 00

Chiffre net de ces polices en vigueur le 31 décembre 1896..... 11,362,274 07

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, \$69,690.58)	4,157	9,108,359 95
Polices délivrées durant l'année.....	2,556	4,517,484 50
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, \$277.09)	17	30,622 93
Bonis ajoutés durant l'année.....		9,376 08
Total	6,730	\$13,665,843 46

SUN—Fin.

	Nombre.	Montant.
Polices terminées par décès (y compris les additions de bonis, \$1,350.03).....	51 \$	95,616 87
Polices annulées par rachat (y compris les additions de bonis, \$1,984.88).....	43	77,621 54
Polices annulées par polices acquittées (y compris les additions de bonis, \$463).....	34	74,024 66
Polices terminées par maturité (y compris les additions de bonis, \$759.74).....	3	4,193 07
Polices terminées par prescription (y compris les additions de bonis, \$364.56).....	304	620,283 46
Polices non acceptées.....	531	890,112 72
Polices terminées par réduction.....		526,717 07
Total.....	966	\$2,288,569 39
Polices en vigueur à la fin de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$74,421.54).....	5,764	\$11,377,274 07

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE, DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HON. GEO. W. ROSS.
Secrétaire—JAMES G. BEGG.

Gérant et agent-chef—
HENRY SUTHERLAND.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 19 avril 1884, par 47 Vic., ch. 97.
Opérations commencées au Canada le 1^{er} avril 1886.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre du capital souscrit.....	100,000 00
Chiffre versé en argent.....	60,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Prêts sur biens-fonds, premières hypothèques.....	\$ 118,582 00
Chiffre des prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garanties collatérales.....	23,882 31
Débentures possédées par la compagnie, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures de la ville de Whitby.....	\$ 14,489 91	\$ 15,165 78
do do Brampton.....	12,345 14	13,558 00
do de la cité de Sainte-Catherine.....	3,000 00	3,119 70
do du comté de Welland.....	5,291 00	5,404 82
do de Sainte-Marie.....	1,598 42	1,724 17
do de Port-Arthur.....	3,250 00	3,506 20
do de Napanee.....	8,000 00	8,728 40
do de Toronto.....	390 00	413 24
do du township de York.....	27,973 57	30,633 56
do de Burk's-Falls.....	2,000 00	2,406 20
do de la ville de Lethbridge.....	7,142 86	7,411 28
do do Milton.....	4,956 90	5,354 03
do de Fort-Érié.....	8,696 50	9,180 05
do de Pembroke.....	17,823 33	18,800 67
do de Waterford.....	2,629 30	2,704 42
do du township de Machar.....	1,553 03	1,766 94
do do Toronto-Nord.....	9,796 00	10,236 59
do de Palmerston.....	10,000 00	10,975 00
do du township de Himsforth.....	1,054 66	1,140 05
do de Bowmanville.....	10,264 38	11,089 11
Central Canada Loan and Savings Co.....	20,000 00	20,117 00
Hastings' Loan and Investment Society.....	54,466 66	54,694 42
	\$ 226,721 66	\$ 238,129 63

Reporté à la valeur vénale.....	238,129 63
Argent au bureau principal.....	412 97
Argent en banque, savoir :—	
Banque Impériale.....	\$ 56,339 82
Central Canada Loan and Savings Co.....	5,620 23
	61,960 05
Solde des agents d'après le grand-livre.....	3,997 93
Mobilier du bureau.....	1,690 00

Total.....\$ 448,654 89

LA TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis.....	\$	4,893 90
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, \$16,851.73 ; sur renouvellements, \$36,954.98.....		53,806 71
Actif brut.....	\$	<u>507,355 50</u>

PASSIF.

*Somme calc. c. suffis. pour cov. la val. act. nette de toutes les pol. en vig. \$ 398,081 14
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies..... 520 82

Réserve nette de réassurances.....	\$	397,560 32
Primes payées d'avance.....		734 77
Honoraires des médecins.....		1,761 50
Excédent réparti.....		4,539 53
Total du passif.....	\$	<u>404,596 12</u>
Excédent sur le compte des porteurs de polices.....	\$	102,759 38
Capital versé.....		60,000 00
Excédent sur tout le passif et le capital.....	\$	<u>42,759 38</u>

REVENU DES PRIMES DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$	151,133 34
Primes payées par dividendes.....		1,660 28
Total.....	\$	152,793 62
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies.....		1,475 02
Total du revenu des primes.....	\$	151,318 60
Montant reçu pour intérêt.....		18,961 06
Total du revenu.....	\$	<u>170,279 66</u>

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont \$1,000 datent de 1895)..	\$	16,195 54
do pour dotations échues.....		4,000 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues... \$		20,195 54
Argent payé pour rachat de polices.....		5,486 35
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes.....		1,660 28
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes (5 pour 100)...		3,000 00
Commissions, appointem. et autres dépenses du personnel et des agents..		43,614 11
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....		960 57
Divers paiements, savoir:—Honoraires de médecins, \$5,547.91 ; annonces, \$1,450.27 ; impressions et papeterie, \$1,583.86 ; timbres-poste, messageries, télégrammes, change, etc., \$1,788.89 ; frais de voyage, \$3,193.26 ; loyer, \$1,941 ; divers dépenses, \$920.46 ; honoraires des avocats, \$774.55.....	\$	17,200 20
Total des dépenses.....	\$	<u>92,117 05</u>

*Réserve calc. sur la table de morta. H.M. de l'Institut des Actuaire de la G.-B., à 4½ p. 100 d'intérêt.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE, SUR LA VIE—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	1,535	
Chiffre de ces polices.....		\$1,782,000 00
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		15,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	18	
Chiffre de ces polices.....		19,280 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	5,685	
Chiffre de ces polices.....	\$6,759,711 51	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compag. autorisées au Canada.....	72,500 00	
Chiffre net des assurances en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>6,687,211 51</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	15	\$ 15,280 00
2. Par maturité.....	3	4,000 00
3. Par rachat.....	42	52,671 00
(Pour lesquelles il a été payé \$5,486.35.)		
4. Par rachat, \$9,500. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$8,482.)		
Différence des montants.....		87,018 00
5. Par prescription.....	812	919,500 00
6. Par déduction sur quatre polices.....		3,500 00
Total.....	<u>872</u>	<u>\$1,081,969 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	5,016	\$6,051,680 51
Polices délivrées pendant l'année.....	1,555	1,813,000 00
Polices terminées comme ci-dessus.....	872	1,081,969 00
Polices non acceptées.....	20	31,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>5,685</u>	<u>6,759,711 51</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	4,746
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,498
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	15
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	857
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>5,372</u>

COMPAGNIES D'ASSURANCES *TRAVELERS*.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAMES G. BATTERSON.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—F. F. PARKINS. | Bur. principale au Canada—Montréal, Q.P.

(Organisée ou constituée en corporation, 17 juin 1863. Opérations commencées au Canada, 1^{er} juillet 1865.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent. \$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles au Canada (propriété améliorée à Stanstead, Québec) \$ 2,711 77
 Montant des prêts garantis par 1^{re} hypothèque, immeubles 135,000 00
 Bons, actions et débiteures déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des écoles de la municipalité de Montréal	\$ 13,000 00	\$ 15,080 00
do du havre de Montréal	35,000 00	39,525 00
Montréal, emprunt à 4 pour 100 de 1885	4,500 00	4,635 00
Débiteures de Saint-Thomas	30,000 00	33,900 00
do Paris, Ont.	8,000 00	8,960 00
do Coaticook	25,000 00	27,000 00
do Sherbrooke	36,000 00	33,000 00
do Parkdale	10,000 00	12,300 00
Bons du chemin de fer Canadien du Pacifique	50,000 00	53,500 00
Débiteures de la cité de Québec	50,000 00	52,000 00
do la province du Manitoba	74,946 67	84,689 73
do la cité de Winnipeg	75,000 00	79,750 00
do Port-Hope, Ont.	60,000 00	60,600 00
do Guelph, Ont.	73,000 00	83,220 00
do Brantford, Ont.	55,000 00	55,000 00
do Vancouver, C.-B.	10,000 00	11,300 00
do Saint-Hyacinthe, Qué.	10,000 00	10,450 00
do Stratford, Ont.	10,500 00	11,445 00
do Hull, Qué.	10,000 00	10,000 00
do du Saut-Sainte-Marie, Ont.	50,000 00	50,500 00
do de Toronto	50,000 00	50,500 00
do Victoria, C.-B.	12,500 00	14,000 00
do de la province de Québec	48,666 67	50,613 33
do de Port-Arthur	43,000 00	43,000 00
do d'Iberville, P.Q.	10,000 00	10,300 00

Total, valeur au pair et valeur vénale. \$ 848,113 34 \$ 905,268 06

Reporté à la valeur au pair 905,268 06

*Montants prêtés à des porteurs de polices au Canada sur des polices de la compagnie comme garantie collatérale 90,863 91

Intérêt acquis 17,086 22

†Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur \$ 20,281 13

Total brut des primes différées sur ces polices 15,506 17

Total des primes dues et différées \$ 35,787 30

A déduire, les frais de perception, à 10 pour 100 3,578 76

Total net des primes dues et différées 32,208 54

Total de l'actif au Canada \$1,183,138 50

*Dont \$53,648.91 sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

†De ce montant \$19,742.22 se rapportent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TRAVELLERS—Suite.

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	\$ 419,323 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès, non établies mais non contestées	5,244 00

Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada... \$ 424,567 00

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur actuelle de toutes les polices en vigueur au Canada	790,084 00
Réclamations d'indemnités non établies mais non contestées	3,000 00

Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada... \$ 793,084 00

do do tous les porteurs de polices au Canada... \$ 1,217,651 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes	\$ 136,971 55
Intérêt ou dividendes sur effets, etc.	40,585 65
Intérêt sur prêts sur polices canadiennes	4,950 85

Total du revenu au Canada

	\$ <u><u>182,508 05</u></u>
--	-----------------------------

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—	
En indemnités pour cause de mort	\$ 31,391 00
En dotations échues	40,550 00
Chiffre net payé en indemnités	\$ 71,941 00
Argent payé aux rentiers viagers	207 08
Chiffre payé en rachat de polices	43,503 76
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	\$ 115,651 84
Argent payé pour commissions	14,091 40
do permis, taxes, etc	1,501 79
Toutes autres dépenses, savoir :—Frais de messagerie, loyers, dépenses de voyages et annonces, \$7,305.54; émoluments des médecins, \$771; change, \$190.70	8,267 24
Total des dépenses au Canada	\$ <u><u>139,512 27</u></u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada .. 132	
Chiffre de ces polices	\$ 419,563 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	69
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	77,185 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	2,808
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	\$ <u><u>5,234,108 00</u></u>

* Réserve à 4½ pour 100, calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire.

TRAVELERS—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	30	\$ 36,635 00
2. Par maturité	39	40,550 00
3. Par expiration	21	65,000 00
4. Par rachat	69	200,310 00
(Pour lesquelles \$43,503.76 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, \$35,000. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$6,583.)		
Différence des montants reportés		28,417 00
6. Par prescription	95	376,104 00
Total	<u>254</u>	<u>\$ 747,016 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,928	\$5,548,061 00
Polices délivrées pendant l'année	134	433,063 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	254	747,016 00
Polices en vigueur à la date de cet état	<u>2,808</u>	<u>5,234,108 00</u>

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,016	\$4,568,165 00
Polices délivrées durant l'année	134	433,063 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	193	685,095 00
Polices en vigueur à la date de cet état	<u>1,957</u>	<u>4,316,133 00</u>

Nombre de vies assurées

Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Département de la vie.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre reçu pour primes, moins les réassurances	\$2,379,534 53
do intérêt	729,779 31
do loyer	62,491 10
Dividendes et rachat sur réassurances	5,872 24
Total du revenu	<u>\$3,177,677 18</u>

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues	\$ 932,571 40
Argent payé aux rentiers viagers	11,139 58
do en rachat de polices	284,366 92
Valeurs de rachat appliquées au paiement des primes courantes	13,452 58
Intérêt ou dividendes payés aux actionnaires	125,000 00
Commissions aux agents	258,376 43

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TRAVELERS—Fin.

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE—Fin.

Appointements et allocations des gérants et agents.....	48,398 98
Honoraires des médecins examinateurs.....	20,507 31
Appointements du personnel et des employés du bureau.....	60,993 40
Taxes, permis et honoraires du département des assurances.....	57,009 85
Loyer.....	17,400 90
Tous autres frais.....	734,768 14
Total des dépenses.....	\$ 2,563,985 49

ACTIF.

Valeur des immeubles au prix d'achat (à l'exclus. de toutes charges)....	\$ 1,773,878 37
Prêts garantis sur obligations et hypothèques sur biens-fonds.....	5,377,156 02
Prêts garantis par effets, actions ou autres valeurs collatérales.....	714,150 00
Prêts aux porteurs de polices de la compagnie sur polices de la compagnie transportées en garantie collatérale.....	936,342 31
Valeur au prix d'achat de bons et effets possédés.....	6,912,816 96
Argent en caisse et en banques.....	1,175,103 42
Compte indéterminé.....	4,340 59
Solde des agents d'après le grand-livre et effets à recevoir.....	14,106 10
Total net de l'actif d'après le grand-livre.....	\$ 16,907,893 77

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis mais non encore dû.....	165,627 59
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat.....	179,877 72
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	547,439 14
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie.....	\$ 17,800,838 22
A déduire, les item non admis.....	266,281 79
Total de l'actif, moins les item non admis.....	\$ 17,534,556 43

PASSIF.

Réserve des réassurances, département de la vie (expérience des actuaires ou combinée, 4 pour 100).....	\$ 15,561,585 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur pol. de dot. échues...	354,570 00
Total des réclamations en vertu des polices.....	94,490 80
Primes payées d'avance.....	6,497 11
Total du passif.....	\$ 16,017,142 91
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 1,517,413 52

POLICES.

Sur la vie.

Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année.....	4,310
Chiffre de ces polices.....	\$ 12,154,060 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année.....	4,206
Chiffre de ces polices.....	13,312,936 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	32,945
Chiffre de ces polices.....	88,243,267 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, UNION MUTUAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—FRED. E. RICHARDS.

Secrétaire—J. FRANK LANG.

Siège social—Portland, Maine.

Procureur et agent principal au Canada—HENRI E. MORIN.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 17 juillet 1848 ; permis délivré au Canada le 19 octobre 1868.)

PAS DE CAPITAL.

ACTIF AU CANADA.

*Billets de primes sur polices canadiennes en vigueur.....	\$	9,533 44
Bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—		
Province d'Ontario.....	\$	374,566 23
Bons 4 pour 100 du havre de Montréal.....		30,000 00
Bons 4 pour 100 de la province du Nouveau-Brunswick.....		100,000 00
Bons des Etat -Unis (valant au pair \$65,000).....		78,000 00
Reporté à la valeur vénale.....		582,566 23
Argent dans les banques au Canada :—		
Banque Dominion, Toronto.....	\$	11,838 76
Banque de Montréal, Montréal.....		1,303 45
do Winnipeg.....		465 38
Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Saint-Jean, N.-B.....		394 56
do do Vancouver, C.-B.....		276 04
Banque des Marchands d'Halifax, Charlottetown, I.P.-E.....		193 56
Banque de Québec, Québec.....		1,021 68
La Banque Jacques Cartier, Fraserville.....		261 82
Total de l'argent dans les banques au Canada.....		15,755 25
Solde des agents au Canada d'après le grand-livre.....		1,242 84
Intérêt dû.....	\$	194 88
do acquis.....		2,032 93
Total reporté.....		2,227 81
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada..	\$	11,807 75
Total brut des primes différées sur ces polices.....		8,821 44
Total des primes différées sur ces polices.....	\$	20,629 19
Moins les frais de perception à 20 pour 100.....		4,125 84
† Chiffre net des primes impayées et différées.....		16,503 35
Primes en souffrance.....		84 30
Total de l'actif au Canada.....	\$	627,913 22

* Sur cette somme \$6,651 appartiennent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

† Sur cette somme \$15,515.10 appartiennent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

(En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.)

*Somme estimée comme suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$ 316,800 00
Réclamations pour cause de mort—non établies, mais non contestées (dont \$500 datent d'avant 1896)....	\$ 746 00
Réclamations de dotations échues, dues et impayées (dont \$2,720 94 datent d'avant 1896).....	2,803 71
Total	3,549 71
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices canadiennes.	85 76
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada....	<u>\$ 320,435 47</u>

(En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.)

*Somme estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques en cours au Canada.....	\$ 491,000 00
A déduire, la réserve sur polices réassurées dans des compagnies autorisées au Canada.....	441 00
Chiffre net de la réserve de réassurances.....	\$ 490,559 00
Réclamations pour cause de mort:—	
Non établies mais non contestées.....	\$ 1,183 00
Total des réclamations d'indemnité pour cause de mort....	1,183 00
Réclamations pour dotations échues dues et impayées (datant d'avant 1896).....	136 90
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada..	240 23
Primes payées d'avance.....	382 45
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada....	<u>\$ 492,501 58</u>
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.....	<u>\$ 812,937 05</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$ 109,255 67
Billets de primes acceptés durant l'année en paiement partiel de primes au Canada	10,802 99
Primes payées en dividendes.....	4,945 93
Total	\$ 125,004 59
A déduire—chiffre payé pour primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada.....	233 99
Total net du revenu des primes au Canada.....	\$ 124,770 60
Intérêt et dividendes sur effets.....	21,204 36
Tous autres revenus (intérêt sur billets de primes et escompte sur dotations, etc.).....	713 31
Total du revenu au Canada.....	<u>\$ 146,688 27</u>

* Calculée d'après la Table d'expérience américaine à 4½ pour 100.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont \$14,224.16 sont antérieurs à 1896).....	\$ 61,228 11	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	747 00	
Total.....	\$	61,975 11
Argent payé en dotations échues et dotations escomptées.....	\$ 23,122 98	
Billets de primes employés au paiement de ces dotations.....	281 00	
Total.....	\$	23,403 98
Total payé pour réclamations pour cause de mort et de dotations échues et escomptées.....	\$	85,379 09
Argent payé pour polices par versements calculés.....	53 28	
Argent payé en rachat de polices.....	8,376 85	
Billets de primes employés au rachat de polices.....	232 00	
Billets de primes prescrits.....	920 18	
Argent payé en dividendes aux porteurs de polices au Canada.....	128 64	
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada.....	4,747 43	
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices.....	165 00	
Total payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$	100,002 47
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....	23,107 87	
Taxes, honoraires de permis ou amendes au Canada.....	1,955 27	
Divers paiements, savoir :—		
Loyer, \$656 ; annonces, \$421.30 ; impressions, etc., \$90.50 ; change, etc., \$292.41 ; honoraires des médecins, \$1,965.50 ; mobilier et garnitures, \$91.25 ; divers, \$126.53.....		3,643 49
Total des dépenses au Canada.....	\$	128,709 10

COMPTE DE BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 10,376 32	
Billets de primes reçus pendant l'année.....	10,802 99	
Total.....	\$	21,179 31
Déductions pendant l'année :—		
Billets employés en paiement de réclamations d'indemnités.....	\$ 1,028 00	
do au rachat de polices.....	232 00	
do en paiement de dividendes aux porteurs de polices.....	165 00	
Billets prescrits.....	920 18	
Billets rachetés en argent.....	9,300 69	
Total des déductions.....	\$	11,645 87
Solde de l'actif en billets à la fin de l'année.....	\$	9,533 44

Ministère des Finances—Division des Assurances.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	372	
Chiffre de ces polices.....	\$	511,208 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	58	
Chiffre de ces polices.....		73,064 85
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	2,888	
Chiffre de ces polices.....	\$4,562,813 00	
Additions de bonis.....	74,571 23	
Total	\$4,637,384 23	
A déduire, chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autori- sées au Canada.....		15,000 00
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....		<u>4,622,384 23</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, \$517.10).....	32	\$ 49,578 10
2. Par maturité et escompte (y compris les additions de bonis, \$1,203.84).....	26	23,486 75
3. Par expiration du temps.....	78	130,000 00
4. Par rachat (y compris les addit. de bonis, \$1,399.66)... (Pour lesquelles il a été payé \$8,608.85.)	18	57,149 66
5. Par rachat, \$5,000. (Pour lesquel les des polices acquittées ont été don- nées au montant de \$1,216.)		3,784 00
Différence des montants reportés.....		250,770 00
6. Par prescription.....	184	250,770 00
Total (y compris les addit. de bonis, \$3,120.60)..	<u>338</u>	<u>\$ 514,768 51</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris \$67,370.59 d'additions de bonis).....	2,878	\$4,660,634 59
Polices délivrées pendant l'année.....	394	584,121 00
Bonis ajoutés pendant l'année.....		12,773 79
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et par changement en polices acquittées (y comp. les addit. de bonis, \$3,120.60)..	338	515,984 51
Polices diminuées.....		19,584 09
Polices en fidéicommiss diminuées jusqu'à valeur actuelle.....		17,662 00
Polices inacceptées.....	46	64,462 00
Contrat de polices.....		30 15
Dividende mortuaire.....		2,422 40
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$74,571.23).....	<u>2,888</u>	<u>4,637,384 23</u>

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.**Détails des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, \$56,886.16).....	2,349	\$3,802,379 16
Polices délivrées durant l'année.....	394	583,666 00
Polices ajoutées durant l'année.....		11,874 53
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et par changement en polices acquittées (y comp. les addit. de bonis, \$2,527.10)..	296	446,280 67
Polices non acceptées.....	46	64,462 00
Polices diminuées.....		15,956 43
Polices en fidécomis diminuées jusqu'à valeur actuelle.....		17,662 00
Dividende mortuaire.....		2,422 40
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, \$63,811.19).....	<u>2,401</u>	<u>3,851,136 19</u>

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Total du revenu des primes.....	\$1,107,779 45
Argent reçu en intérêt et dividendes.....	291,013 08
Argent reçu pour loyers.....	21,061 04
Argent reçu comme escompte sur réclamations payées d'avance.....	1,933 13
Total du revenu.....	<u>\$1,421,786 70</u>

DÉPENSES.

Chiffre total payé pour réclamations et dotations échues et escomptées... \$	603,504 14
Argent payé aux rentiers viagers.....	479 91
Argent payé en rachat de polices.....	55,829 46
Billets de primes et de prêt garantis par sûretés collatérales prescrits....	13,719 21
Valeur de rachat en argent, employée au paiement des primes.....	5,351 58
Valeur de rachat en argent appliquée à l'achat de polices acquittées et de rentes viagères.....	26,422 27
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices, \$5,381.57; dividendes appliqués aux paiements des primes, \$9,399.40; dividendes appliqués à l'achat d'additions et rentes viagères acquittées, \$19,439.14.....	34,220 11
Commission aux agents.....	170,371 32
Appointements et frais de voyages des gérants et agents.....	84,543 23
Rétributions des médecins examinateurs.....	25,822 86
Appointements du personnel.....	57,538 24
Taxes, permis et honoraires du département des assurances.....	32,628 70
Loyer.....	16,563 73
Pour tenir lieu de commissions.....	2,864 08
Dépenses générales.....	112,989 91
Total des dépenses.....	<u>\$1,242,848 75</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—Fin.

ACTIF.

Valeur des immeubles à l'exclusion de toutes charges.....	\$ 811,274 13
Prêts sur obligations et hypothèques (1 ^{re} hypothèque) sur biens-fonds ...	1,481,695 66
Prêts garantis par le nantissement d'obligations, d'effets ou autres valeurs collatérales de commerce.....	751,919 98
Prêts sur polices de la compagnie données en garantie collatérales.....	18,975 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur.....	233,771 25
Valeur au prix d'achat des obligations et effets possédés par la compagnie.	3,295,163 64
Argent en caisse et en banque.....	77,638 31
Effets en portefeuille.....	18,648 58
Soldes des agents d'après le grand-livre (chiffre net).....	9,977 29
Argent en route (reçu depuis).....	3,373 09
Total net ou actif sur le grand-livre.....	\$6,702,436 93

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis.....	76,180 53
Loyers acquis.....	1,536 40
Valeur vénale des bons et effets en sus de leur prix d'achat.....	88,113 98
Primes en souffrance à déduire lors du règlement des réclamations d'indemnités.....	84 30
Chiffre net des primes non perçues ou différées.....	170,971 29
Total de l'actif.....	\$7,039,323 43
Moins les item non admis.....	28,625 87
Total de l'actif, moins les item non admis.....	\$7,010,697 56

PASSIF.

Caisse de réassurances, table de mortalité des actuaire à 4 pour 100 d'intérêt.....	6,423,951 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur polices de versements échus.....	2,600 22
Total des réclamations en vertu de ces polices.....	48,633 32
Primes payées d'avance.....	2,759 86
Dividendes impayés aux porteurs de polices.....	2,972 84
Réserve éventuelle.....	58 00
Effets impayés.....	1,000 00
Effets à payer.....	50,000 00
Total du passif.....	\$6,531,975 24
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 507,348 19
Excédent accumulé sur polices à dividende différées.....	\$ 204,700 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	5,242
Chiffre de ces polices.....	\$7,630,122 00
Nombre de polices échues.....	4,374
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	7,443,675 00
Nombre de polices en vigueur.....	22,439
Chiffre de ces polices.....	38,086,849 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *UNITED STATES*, DANS LA
CITÉ DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. H. BURFORD.

Secrétaire—C. P. FRALEIGH.

Siège social—

261-263 Broadway, cité de New York.

Procureur et principal agent au Canada—

Bureau principal au Canada—

LEWIS A. STEWART.

Toronto, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation en février 1850. Permis délivré au Canada
le 8 août 1873.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé en argent..... \$ 440,000 00

ACTIF AU CANADA.

Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices au Canada, sur polices de
la compagnie transférées comme sûreté collatérale et billets de primes
sur polices canadiennes en vigueur.....\$ 6,759 34

Effets et bons au déposé crédit du receveur général:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des États-Unis, 4 pour 100 enregistrés.....	\$ 40,000 00	\$ 44,200 00
Bons 3 65 du district de Columbia enregistrés.....	60,000 00	65,400 00
Débiteures de la province du Nouveau-Brunswick.....	20,000 00	20,800 00
Bons de la cité de Québec 4 pour 100.....	25,000 00	25,500 00
Total.....	\$ 145,000 00	\$ 155,900 00

Valeur totale des biens et effets reportés à la valeur vénale..... 155,900 00

Intérêt acquis sur les prêts sur polices..... 243 25

Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur \$ 4,621 89

do do différées sur ces polices..... 3,931 53

Total des primes impayées et différées.....\$ 8,553 42

Moins les frais de perception à 10 pour 100..... 855 34

Chiffre net des primes impayées et différées..... 7,698 08

Total de l'actif au Canada.....\$ 170,600 67

PASSIF AU CANADA.

* Somme calculée commesuffisante pour garantir la réserve nette sur toutes
les polices au Canada.....\$ 154,443 00

Indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées (dont
\$4,000 datent d'années antérieures)..... 6,000 00

Total du passif au Canada.....\$ 160,443 00

* Calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaire à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt. Évaluée en déduisant
8 pour 100 de la réserve des actuaire à 4 pour 100.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

UNITED STATES, SUR LA VIE—Suite.

REVENU AU CANADA.

Chiffres des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$ 43,546 52
Reçu en intérêt sur bons.....	5,090 00
Intérêt sur prêts.....	194 94
	<hr/>
Total du revenu au Canada pendant l'année.....	\$ 48,831 46

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort durant l'année au Canada..	\$ 14,000 00
Argent payé pour rachat de polices.....	219 01
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada.....	57 04
	<hr/>
Total net du montant payé aux porteurs de polices au Canada..	\$ 14,276 05
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....	9,314 90
Argent payé pour permis ou taxes, émoluments ou amendes au Canada..	1,473 31
Divers paiements, savoir :—impressions \$11.25 ; change, messagerie, etc., \$300.46 ; loyers, \$725.04 ; divers, \$167.63.....	1,204 38
	<hr/>
Total des dépenses.....	\$ 26,268 64

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	112
Chiffre de ces polices.....	\$ 124,650 00
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada.....	9
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	19,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	812
Chiffre de ces polices.....	<u>1,427,680 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	9	\$ 19,000 00
2. Par expiration.....	10	17,000 00
3. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent \$219.01)..	2	3,000 00
4. Par rachat, \$6,000 (pour lesquelles il a été accordé des polices acquittées au montant de \$900.)		
Différence des montants reportée.....		5,100 00
5. Par prescription.....	85	196,150 00
		<hr/>
Total.....	106	\$ 240,250 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	782	\$ 1,487,280 00
Polices délivrées durant l'année.....	161	241,650 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	106	240,250 00
Polices non acceptées.....	25	61,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	812	<u>1,427,680 00</u>

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

UNITED STATES, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total du revenu des primes.....	\$1,101,924 28
Reçu pour intérêt et dividendes.....	328,947 05
Reçu pour loyer.....	14,086 38
Total du revenu.....	<u>\$1,444,957 71</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Montant total payé en indemnités et dotations échues.....	\$ 800,333 76
Argent payé aux rentiers viagers.....	3,160 38
Billets de primes, prescrits.....	11,337 71
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	7,282 31
Rachats de polices payés comptant.....	48,328 17
Valeurs de rachats appliquées à payer les primes courantes.....	286 65
Valeurs de rachats appliquées à l'achat de polices et rentes viagères acquittées.....	74,813 30
Argent payé aux actionnaires pour intérêt sur le capital.....	30,800 00
Appointements et frais de voyage des gérants et agents.....	68,910 99
Commission aux agents.....	136,483 75
Honoraires des médecins.....	16,208 94
Appointements des employés.....	57,947 80
Taxes, permis et honoraires.....	23,964 76
Loyers.....	23,990 13
Dépenses générales.....	88,026 35
Total des dépenses.....	<u>\$1,391,875 00</u>

ACTIF.

Valeur des immeubles libres de toutes hypothèques au prix d'achat.....	\$ 380,673 93
Prêts sur obligations et 1 ^{res} hypothèques sur biens-fonds.....	4,379,050 00
Prêts garantis par nantissement d'obligations, d'actions et autres valeurs collatérales.....	73,645 58
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la campagne données comme garanties collatérales.....	381,131 00
Prix d'achat des obligations et effets possédés par la compagnie.....	1,657,857 44
Argent en caisse et en banques.....	196,852 28
Effets en portefeuille.....	9,669 85
Soldes des agents.....	17,230 27
Total net ou actif d'après le grand-livre.....	<u>\$7,096,110 35</u>

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû et acquis.....	85,452 87
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat.....	76,026 07
Valeur vénale des obligations et effets en sus du prix d'achat.....	12,274 64
Chiffre net des primes non perçues et différées.....	194,147 48
Total de l'actif.....	<u>\$7,464,011 41</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

UNITED STATES, SUR LA VIE—Fin.

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances.....	\$6,710,646 50
Total des réclamation non réglées.....	99,525 33
Primes payées d'avance.....	3,921 38
Obligations sur polices annulées sur lesquelles il peut être demandé une valeur de rachat.....	2,930 00
Autres obligations.....	15,889 59
Total du passif.....	\$6,832,912 80
Capital social versé.....	440,000 00
Excédent brut divisible.....	191,098 61

RISQUES ET PRIMES.

Nombre des nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	2,563
Chiffre de ces polices.....	\$ 5,897,545 00
Nombre de polices terminées pendant l'année.....	2,772
Chiffre de ces polices.....	7,585,739 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	17,515
Chiffre de ces polices.....	<u>37,793,775 00</u>

*Calculée d'après la Table de mortalité d'expérience combinée, à 4 pour 100 d'intérêt.

ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES À VAPEUR.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES ET SUR CHAUDIÈRES À VAPEUR, AU CANADA, PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACCIDENTS.

- Compagnie d'assurances contre les accidents dite Canada.
do des chemins de fer canadiens contre les accidents.
do pour couvrir la responsabilité des patrons (à resp. limitée).
Compagnie de garantie et contre les accidents de London (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurances contre les accidents, dite des Manufacturiers.
Association d'assurances contre les accidents, dite *Norwich and London*.
Compagnie de garantie et contre les accidents sur l'océan (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurances contre les accidents d'Ontario.
do sur la vie dite *Sun*.
do dite *Travelers*.

GARANTIE.

- Compagnie de Sûreté Américaine de New-York.
Compagnie d'assurances pour couvrir la responsabilité des patrons (à responsabilité limitée).
Compagnie de garantie de l'Amérique du Nord.
do et contre les accidents de London (à responsabilité limitée).

GLACES.

- Compagnie d'assurances contre les accidents dite Canada.
Corneille et Sharpe (Compagnie d'assurances sur glaces dite *Metropolitan*).
Compagnie d'assurances sur glaces dite *Dominion*.
do do *Lloyds*.
Boivin, Wilson et C^{ie}.

CHAUDIÈRES À VAPEUR.

- Compagnie d'inspection et d'assurances des chaudières à vapeur (ci-devant Compagnie Canadienne d'assurances des personnes qui font usage de la vapeur).

GARANTIE CONTRE LES VOLEURS.

- Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

ASSURANCE CONTRE LA MALADIE.

- Compagnie de garantie et contre les accidents sur l'océan (à responsabilité limitée).

ASSURANCE DE TRANSPORT À L'INTÉRIEUR.

- La Compagnie d'assurance maritime (à responsabilité limitée).

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—R. WILSON SMITH. | Secrétaire et agent-chef—T. H. HUDSON.

Siège social—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., chap. 106.
Opérations commencées au Canada le 10 septembre 1888.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$	500,000 00
do souscrit.....		108,300 00
do versé.....		32,490 00
		840,790 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Débitures municipales déposées au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Whitby.....	\$ 10,302 02	\$ 10,320 00
Cité de Sainte-Catherine.....	12,000 00	12,960 00
Bons de la province du Nouveau-Brunswick.....	5,000 00	5,300 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 27,302 02	\$ 28,580 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$	28,580 00
Effets enregistrés du Canada à 3½ p. 100, valeur au pair, \$37.960, val. vénale.....		40,617 20
Argent en caisse au siège social.....		922 11
Déposé à la banque du Commerce.....		5,695 17
Intérêt dû et impayé.....		728 60
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc.....		168 25
Solde des agents.....		2,053 99
Billets recevables, etc.....		316 46
Chiffre net des primes en voie de perception (moins la commission).....		2,658 47
Mobilier de bureau.....		608 84
Dépôt en fidéicommis sur glace.....		100 00
Total de l'actif.....	\$	82,449 09

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Risques contre les accidents.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies (dont \$4,800 datent des années précédentes).....	\$	6,457 15
Chiffre net des réclamations rapportées ou supposées mais non envoyées.....		2,034 16
Chiffre net des réclamations établies mais non dues (dont \$3,600 datent des années précédentes).....		7,200 00
Chiffre net des réclamations contestées, portées devant les tribunaux (datant d'années précédentes).....		250 00
Total net des réclm. non réglées p. pertes par suite d'accid..	\$	15,941 31

CANADA—*Suite.**Pour pertes sur glaces.*

Montant net des pertes rapportées ou supposées mais non réclamées.....\$	346 00
do réclamationes mais non établies.....	25 11
Total net des réclamations non réglées pour pertes sur glaces	371 11
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours.....	13,792 68
do do do sur glaces en cours .	8,964 60
Dû et acquis pour dépenses diverses.....	210 36
Total du passif au Canada.....\$	<u>39,280 06</u>

(2.) Passif dans d'autres pays.

Chiffre net des pertes par accidents, réclamées mais non établies.....\$	1,050 00
Total net des pertes par accidents non réglées.....\$	1,050 00
Réserve des primes non acquises sur tous les risques contre les accidents en cours.....	1,682 92
Total du passif dans d'autres pays.....\$	<u>2,732 92</u>
Montant total du passif dans d'autres pays (le capital excepté).....\$	<u>42,012 98</u>
Capital payé.....\$	<u>32,490 00</u>
Excédent en sus de tout le passif et du capital versé.....\$	<u>7,946 11</u>

REVENU.

<i>Risques contre les accidents—</i>	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 39,636 94	\$ 5,606 35
A déduire, les réassurances, rabais, reduct. et remboursem.....	3,105 80	893 54
Montant net reçu pour ces primes.....	<u>\$ 36,531 14</u>	<u>\$ 4,712 81</u>
<i>Risques sur les glaces—</i>		
Total brut de l'argent reçu en primes.....	\$ 7,004 90	
A déduire, les réassurances, rabais, etc.....	346 01	
Montant net reçu pour ces primes.....	<u>\$ 6,658 89</u>	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays.....\$		<u>47,902 84</u>
Reçu en intérêt.....		<u>2,805 35</u>
Total du revenu.....\$		<u>50,708 19</u>

DÉPENSES.

<i>Risques contre les accidents—</i>	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$8,870.02).....	\$ 6,766 08	\$ 1,796 42
A déduire, les réassurances.....	203 57	
Chiffre net payé pour pertes survenues durant l'année.....	<u>\$ 6,562 51</u>	<u>\$ 1,796 42</u>
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$ 22,161 79	\$ 1,725 83
A déduire, les réassurances.....	510 00	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	<u>\$ 21,651 79</u>	<u>\$ 1,725 83</u>
Chiffre net payé durant l'année pour accidents et pertes.....	<u>\$ 28,214 30</u>	<u>\$ 3,522 25</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

CANADA—Suite.

Risques sur les glaces—

Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes (pertes évaluées dans le dernier état à \$1,181.04).	\$	782 64
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année.....		2,792 60
Total net du montant payé pendant l'année pour pertes de glaces.....		\$ 3,575 24
Total net payé pendant l'année en indemnités pour cause d'accidents et pour pertes de glaces.....		
	\$	35,311 79
Payé ou alloué pour commission ou courtage		13,547 63
Appointements, rémunérations et autres frais du personnel.....		6,962 56
Taxes		1,335 36
Paiements divers, savoir :—Impressions et papeterie, \$749.09 ; annonces, \$418.01 ; inspection d'ascenseur, \$126.50 ; loyer, \$672.50 ; dépenses générales, \$1,044.57 ; frais, \$721.54		
		3,732 21
Total des dépenses.....		\$ 60,889 55

COMPTE DE CAISSE.

1895.	<i>Dt.</i>	
31 déc. En caisse et en banques.....		\$ 16,475 93
1896.		
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....		50,708 19
Soldes d'agents.....		631 83
		\$ 67,815 95
1896.	<i>Av.</i>	
31 déc. Dépenses comme ci-dessus.....		\$ 60,889 55
Divers paiements.....		309 12
Solde en caisse et en banque.....		6,617 28
		\$ 67,815 95

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA—*fin.*

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.				DANS D'AUTRES PAYS.				TOTAL DANS TOUS PAYS.			
	Nom- bre.	Montant. \$	Primes.		Nom- bre.	Montant. \$	Primes.		Nom- bre.	Montant. \$	Primes.	
			\$	c.			\$	c.			\$	c.
<i>Risques contre les accidents.</i>												
Total brut des pol. en vigueur à la date du dern. état.	3,506	10,103,014	48,109 85		827	3,818,000	15,225 90		4,333	13,921,014	63,335 75	
Risques entrepris durant l'année—nouv. et renouv....	2,556	6,849,162	37,932 94		240	1,112,500	4,041 17		2,776	7,961,662	41,974 11	
Total.....	6,042	16,952,176	86,042 79		1,067	4,930,500	19,267 07		7,109	21,882,676	105,309 86	
A déduire—risques arrivés à fin.....	4,059	11,554,014	56,929 14		892	4,127,500	15,901 23		4,951	15,681,514	72,830 37	
Chiffre brut des risques en vigueur à la fin de l'année.	1,983	5,398,162	29,113 65		175	803,000	3,365 84		2,158	6,201,162	32,479 49	
A déduire, les réassurances		349,500	1,528 20							349,500	1,528 29	
Chiffre net des risques en vigueur le 31 déc. 1896.....	1,983	5,048,662	27,585 36		175	803,000	3,365 84		2,158	5,851,662	30,951 20	
<i>Risques sur glaces.</i>												
Chiffre brut des risq. en vig. à la date du dern. état..	1,392		18,810 83						1,392		18,810 83	
Pris durant l'année.....	533		6,699 80						533		6,699 80	
Total.....	1,925		25,510 63						1,925		25,510 63	
A déduire, les risques arrivés à fin.....	676		7,913 92						676		7,913 92	
Chiffre brut et net des risq. en vig. le 31 déc. 1896....	1,249		17,596 71						1,249		17,596 71	

Nombre total des polices en vigueur jusqu'à date (contre les accidents et sur glaces)..... 3,407
 Montant total en vigueur (contre les accidents)..... \$5,851,662 00
 Total des primes sur ces polices (contre les accidents et sur glaces)..... 48,547 91

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CHEMINS DE FER CANADIENS
CONTRE LES ACCIDENTS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. W. McRAE.

Secrétaire—J. P. DICKSON.

Agent principal—A. A. HENDERSON.

Bureau principal—Ottawa, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 par 57-58 Vic., chap. 118. Opérations
commencées au Canada le 27 août 1895.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$ 500,000 00
do souscrit.....	174,300 00
do versé.....	<u>34,860 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Effets du Canada ($3\frac{1}{2}$ pour 100) déposés au crédit du receveur général, valeur au pair.....	\$ 20,000 00
En caisse au bureau principal.....	51 98
Argent à la banque, savoir :—	
Banque des Marchands, Canada, compte spécial.....	\$ 11,243 67
do compte courant.....	1,510 03
Total.....	12,753 70
Intérêt acquis et impayé sue effets.....	233 33
Soldes des agents.....	432 94
Effets à recevoir.....	621 48
Mobilier de bureau.....	1,000 00
Primes impayées.....	7,393 79
Total de l'actif.....	<u>\$ 42,487 22</u>

PASSIF.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents en cours.....	\$ 15,667 40
Total du passif.....	<u>\$ 15,667 40</u>

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents.....	\$ 29,717 89
Moins les réassurances, rabais, réduction et remboursements de primes.....	124 50
Chiffre net de l'argent reçu pour primes contre les accidents.....	\$ 29,593 39
(Billets et effets reçus durant l'année pour primes et restant impayés, \$621.48.)	
Reçu pour intérêt sur effets, etc.....	1,034 07
Total.....	<u>\$ 30,627 46</u>
Reçu par appels sur le capital.....	2,340 00
Total du revenu.....	<u>\$ 32,967 46</u>

DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE LES ACCIDENTS—*Fin.*

DÉPENSES.

Payé pour pertes par suite d'accidents survenus durant l'année.....	\$	8,673	35
Commission ou courtage et appointements, émoluments et tous autres frais du personnel.....		12,300	60
Loyers et taxes.....		873	00
Diverses dépenses, savoir:—			
Frais d'organisation, \$200; mobilier de bureau, \$226.90; avances aux agents, \$326.93; impressions et papeterie, \$1,440.40; annonces, \$249.96; frais de port, change et messagerie, \$241.03; frais généraux, \$2,220.20.....		4,905	42
Total de la dépense.....	\$	26,752	37

COMPTE DE CAISSE.

1895.		1896.			
31 déc. Balance en caisse et à la banque..	\$	6,590 59	31 déc. Dépenses comme ci-dessus.....	\$	26,752 37
1896.			Solde en caisse et dans les ban-		
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....		32,967 46	ques à cette date.....		12,805 68
	\$	39,558 05		\$	39,558 05

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes de ces polices.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	720	\$ 851,400 00	\$ 9,094 06
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	2,793	4,205,750 00	34,744 38
Total.....	3,513	\$5,057,150 00	\$ 43,838 44
A déduire, les polices éteintes.....	1,045	1,415,100 00	12,543 63
Montant brut en vigueur à la fin de l'année.....	2,468	\$3,642,050 00	\$ 31,294 81
Moins les réassurances.....	10	42,000 00	239 50
Montant net en vigueur au Canada à cette date.....	2,458	\$3,600,050 00	\$ 31,055 31
Polices délivrées durant l'année dans d'autres pays....	37	67,000 00	279 50
Montant net en vigueur dans tous les pays à cette date.	2,495	\$3,667,050 00	\$ 31,334 81
Chiffre total des polices en vigueur à cette date.....			2,495
Chiffre total net des polices en vigueur.....			\$5,667,050 00
Chiffre total des primes sur ces polices.....			31,334 81

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LORD CLAUD HAMILTON. | *Secrétaire*—S. STANLEY BROWN.

Agent principal au Canada—F. STANCLIFFE.

Siège social—Londres, Angleterre. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation le 25 octobre 1880. Autorisation donnée d'entreprendre
des opérations de garantie et contre les accidents au Canada, le 24 octobre
1894, et opérations commencées en 1895.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social versé.....	£ 1,000,000
Chiffre souscrit.....	750,000
Chiffre versé.....	150,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.
Effets réduits du Canada (4 pour 100).....	\$ 30,420 00
Effets du Canada, 4 pour 100, 1910-35.....	12,896 67
Bons de la province de Québec.....	24,333 33
Total.....	\$ 76,650 00
Reporté à la valeur vénale.....	\$ 76,650 00
Argent au bureau principal.....	200 00
Argent à la banque de Montréal.....	3,013 45
Soldes des agents.....	6,544 89
Mobilier de bureau (soit).....	325 00
Total de l'actif au Canada.....	\$ 86,733 34

PASSIF AU CANADA.

Pour pertes par suite d'accidents au Canada—

Chiffre net des pertes au Canada, établies mais non dues (estimées à)....	\$ 667 71
do do reportées ou supposées mais non réclamées (estimées à).....	5,866 80
Total net des réclamations non réglées pour pertes par suite d'accidents au Canada.....	\$ 6,534 51
Réserve des primes non acquises sur tous les risques contre les accidents non expirés au Canada.....	11,600 48
Réserve des primes non acquises sur tous les risques de garantie non expirés au Canada.....	4,175 49
Total du passif au Canada.....	\$ 22,310 48

POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Pour les risques contre les accidents au Canada—

Montant brut reçu pour primes.....	\$ 25,694 29
A déduire, les polices annulées et réassurées.....	2,158 32

Montant net reçu pour ces primes.....\$ 23,535 97

Pour les risques de garantie au Canada—

Montant brut reçu pour primes.....	\$ 8,445 92
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements.....	598 27

Montant net reçu pour ces primes..... 7,847 65

Total du revenu au Canada.....\$ 31,383 62

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre les accidents au Canada—

Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes, pertes évaluées dans le dernier état à \$2,988.15.....	\$ 3,404 17
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	3,610 28

Total net du montant payé pour pertes par accidents.....\$ 7,014 45

Risques de garantie au Canada—

Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	\$ 2,490 07
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....	1,730 10

Montant net payé durant l'année pour pertes par suite des risques de garantie..... 759 97

Chiffre net payé pour pertes par suite d'accidents survenus au Canada durant l'année et les risques de garantie.....\$ 7,774 42

Commission ou courtage au Canada..... 9,775 14

Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada..... 1,175 00

Taxes au Canada..... 901 82

Divers paiements, savoir :—

Frais de voyages, \$326.60 ; frais de port, télégrammes, etc., \$715.19 ;
frais, \$121.52 ; loyer, \$400 ; impressions et papeterie, \$896.05.. 2,459 36

Total des dépenses au Canada.....\$ 22,085 74

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents au Canada—

Polices en vigueur à la date du dernier état.....	640	\$ 1,592,583	\$ 15,125 26
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	630	2,535,000	13,727 73
do do renouvelées.....	505	1,655,000	11,563 77

Total .. 1,775 \$5,782,583 \$ 40,416 76

A déduire, les polices éteintes..... 795 2,095,083 17,424 75

Montant brut en vigueur à la fin de l'année..... 980 \$3,687,500 \$ 22,981 81

A déduire, les réassurances..... 1 11,000 47 50

Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896..... 979 \$3,676,500 \$ 22,934 31

Risques de garantie au Canada—

Polices en vigueur à la date du dernier état.....	166	\$ 510,000	\$ 3,067 63
Délivrées durant l'année—nouvelles.....	667	1,244,220	6,842 28
do do renouvelées.....	170	396,350	2,369 84

Total .. 1,003 \$2,150,570 \$ 12,279 75

A déduire, les polices éteintes..... 231 757,050 3,928 78

Chiffre brut et net en vigueur le 31 décembre 1896..... 771 \$1,393,520 \$ 8,350 97

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date..... 1,750

Total net en vigueur.....\$5,070,020 00

Total des primes sur ces polices..... 31,285 28

Ministère des Finances—Division des Assurances.

POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1897.

Les primes de l'année ont été de £314,173, contre £309,010 l'année précédente, soit une augmentation de £5,163.

La balance du compte de l'année est de £188,872. Les directeurs recommandent de payer à même ce montant un dividende de 4ch. par action (exempt de la taxe du revenu) égal à 10 pour 100 pour l'année sur le capital versé, ce qui absorbera £15,000, laissant à reporter £173,872. Après avoir donné suite à ce qui précède, les fonds seront comme suit :—

Capital versé.....	£	150,000
Réserve spéciale.....		25,000
Balance.....		173,872

Total des fonds..... £ 348,872

La dépréciation dans la valeur vénale des placements a de nouveau diminué, et elle est maintenant au-dessous de 2 pour 100, pleinement couverte par la réserve des placements.

COMPTE DU REVENU DU 1ER AVRIL 1896 AU 31 MARS 1897.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier.....	174,471	13	0	Au débit des recettes de l'année—			
Moins le dividende déclaré le 14 mai 1896.....	11,250	0	0	Rétribution des direct. et des audit.	2,605	0	0
	163,221	13	0	Appointements et dépenses.....	7,842	5	3
Revenu de l'année—				Loyers et taxes.....	2,008	14	6
Primes, moins le boni et les remises aux assurés et les réassurances....	314,173	5	8	Taxes au pays et à l'étranger.....	5,094	11	4
Intérêt.....	11,157	18	11	Annonces.....	2,167	17	7
Emoluments sur transferts.....	16	0	0	Livres et papeterie.....	3,282	12	10
Profit sur le change.....	79	3	10	Frais judiciaires et honoraires.....	761	6	0
Profits réalisés sur placements.....	2,941	1	10	Frais des succursales et agences.....	2,785	0	11
				Frais de port et paquets.....	236	14	1
				Frais de voyage (inspection, etc.)...	3,441	6	7
				Total des dépenses.....	£ 30,225	9	11
				Commission et pertes payées et impay.	271,138	10	11
				Dépréciation sur mobilier et réparations des édifices.....	1,089	17	5
				Dettes véreuses.....	262	9	10
				Solde du compte de cette année.....	188,872	15	2
	£491,589	3	3		£491,589	3	3

BILAN, LE 31 MARS 1897.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital des actionnaires :—				Placements au prix coûtant—			
75,000 actions, £10 chacune.....	750,000	0	0	Actions de la banque d'Irlande....	5,586	0	9
Capital versé :—				Garanties du gouvernement des Indes et des colonies.....	31,249	13	8
75,000 actions, £2 par action....	150,000	0	0	Garanties de gouvernem. étrangers.	84,332	15	0
Réserve spéciale (soit la prime sur la nouvelle émission d'actions).....	25,000	0	0	Garanties municipales à l'étranger et dans les colonies.....	64,288	16	10
Obligations impayées, y compris les pertes et la commission.....	91,480	7	2	Débitures de chemins de fer et autres, et débet. non rachetables.	122,122	6	9
Soldes des succursales et agences.....	125	10	7	Débitures de chemins de fer et autres privilégiées et ordinaires..	19,916	6	11
Montants dus à d'autres compagnies..	3,952	8	6	Prêts sur garanties.....	5,000	0	0
Solde du compte des recettes.....	188,872	15	2				
					£332,495	19	11
				Soldes des succursales et agences.....	90,639	3	7
				Montants dus par d'autres compagnies	332	15	8
				Primes à payer.....	14,653	1	9
				Intérêt acquis.....	3,857	11	5
				Mobilier, etc.....	1,922	2	7
				Argent dans les banques.....	15,501	19	8
				Argent en caisse.....	28	6	10
	£459,431	1	5		£459,431	1	5

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT*
(À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Siège social—

61 rue Moorgate, Londres, Angleterre.

Bureau principal au Canada—

Coin des rues King et Yonge, Toronto.

Secrétaire—E. G. LAUGHTON ANDERSON.

Agent au Canada—A. I. HUBBARD.

(Etablie, A.D., 1869. Opérations commencées au Canada, juillet 1880.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	£250,000 sterling.
Chiffre souscrit.....	150,000 do
Chiffre versé en argent.....	75,000 do

ACTIF AU CANADA.

Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$	600 00
Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—		
	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets enregistrés au Canada.....	\$ 53,533 33	\$ 56,745 32
Débitures de la cité de Toronto.....	19,466 67	19,466 66
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 73,000 00	\$ 76,211 98
Reporté à la valeur vénale.....		76,211 98
Argent au bureau principal.....		781 68
Argent à la banque d'Hamilton, Toronto.....		1,925 09
Argent entre les mains des agents au Canada.....		14,416 24
Effets à recevoir.....		813 59
Mobilier du bureau.....		1,000 00
Total de l'actif au Canada.....	\$	95,748 58

PASSIF AU CANADA.

Pour pertes par suite de garantie au Canada—

Chiffre net des indemnités pour garanties, réclamées mais non établies (datant d'années antérieures).....	\$	2,000 00
Chiffre net des indem. p. garanties, rapportées ou supposées mais non réclãm.....		1,058 55
Total net des pertes par suite de garanties non réglées.....	\$	3,058 55

Pour pertes par suite d'accidents au Canada—

Chiffre net des indemnités réclamées mais non établies.....	\$	680 00
do do rapportées ou supposées mais non établies (dont \$2,290 datent d'années antérieures).....		10,345 88
Total net des pertes par suite d'accidents non réglées.....	\$	11,025 88

Total net des réclamations non réglées au Canada.....	\$	14,084 43
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—		
Garantie.....	\$	15,048 66
Accident.....		33,447 59
Total de la réserve.....		48,496 25
Dû et acquis pour loyer et autres dépenses.....		360 89
Total du passif au Canada.....	\$	62,941 57

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT—Suite.

REVENU AU CANADA.

Pour les risques par suite de garantie au Canada.

Chiffre brut pour primes d'assurances de garantie	\$ 31,459 79
À déduire, les réassurances, rabais, réductions et remboursements de primes.....	1,211 21
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	<u>\$ 30,248 58</u>

Pour les risques par suite de garantie au Canada.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes d'assurances contre les accidents...\$	64,881 97
À déduire, les réassurances, rabais, réductions et remboursements de primes.....	1,253 69
Chiffre net de l'argent reçu pour ces primes.....	<u>\$ 63,628 28</u>

Total net de l'argent reçu pour primes au Canada.....\$	93,876 86
Intérêt sur dépôt payé directement en Angleterre.....	2,822 63
Intérêt sur dépôt à la banque.....	160 30
Total du revenu au Canada.....\$	<u>96,859 79</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Risques de garantie au Canada.

Payé pendant l'année pour pertes de garantie survenues les années précédentes (pertes évaluées dans le dernier état à \$21.61).....\$	177 96
Payé pour pertes de garantie survenues pendant l'année.....	\$ 2,055 09
À déduire, les recouvrements.....	1,004 50
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	1,050 59
Total net payé pour pertes de garantie durant l'année.....\$	<u>1,228 55</u>

Risques de garantie au Canada.

Payé pendant l'année pour pertes par accidents survenus les années précé- dentes (pertes évaluées dans le dernier état à \$4,515.71).....\$	3,643 43
Montant payé pour accidents survenus durant l'année.....	\$ 38,063 69
Moins, reçu pour réassurances.....	29 98
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	38,033 71
Total net payé pour accidents survenus durant l'année.....\$	<u>41,677 14</u>

Total net payé durant l'année pour pertes par garantie et accidents.....	42,905 69
Payé pour commission ou courtage au Canada.....	19,583 27
Payé pour appointements, émoluments et autres frais du personnel au Canada.....	12,277 75
Payé pour taxes au Canada.....	1,867 73
Divers paiements, savoir:—Frais judiciaires, \$323.36; honoraires des médecins, \$80.50; impressions et papeterie, \$1,368.35; frais de voyage, \$1,973.14; frais de port et télégrammes, \$1,134.84; loyer \$896; frais d'agence, \$201.43; diverses dépenses, \$1,004.39; an- nonces, \$532.54.....	7,514 55
Total des dépenses au Canada.....\$	<u>84,148 99</u>

LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques de garantie au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	5,441	\$ 5,577,330	\$ 37,652 49
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	1,237	1,162,690	7,492 59
do do renouvelées.....	3,753	4,304,735	23,726 95
Total.....	10,431	\$ 11,044,755	\$ 68,872 03
A déduire, les polices éteintes.....	5,764	5,960,355	38,774 70
Total brut et net des pol. en vig. le 31 déc. 1896.	4,667	\$ 5,084,400	\$ 30,097 33

<i>Risques contre les accidents au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	6,019	\$ 17,356,883	\$ 71,642 77
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	3,222	8,769,382	37,718 87
do do renouvelées.....	2,727	8,722,132	30,426 71
Total.....	11,968	\$ 34,848,397	\$ 139,788 35
A déduire, les polices éteintes.....	6,102	17,592,383	72,732 93
Total brut des polices en vig. à la fin de l'année.	5,866	\$ 17,256,014	\$ 67,055 42
A déduire, les réassurances.....	13	17,000	160 24
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1896.	5,853	\$ 17,239,014	\$ 66,895 18

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada..... 10,520
 Chiffre total des polices en vigueur..... \$22,323,414 00
 Total des primes sur ces polices..... 96,992 51

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu net des primes, déduction faite des réassurances, a été de £179,912 4ch. 3d.
 La balance du compte des réclamations, y compris la réserve pour les réclamations alors en voie d'examen, a été de £83,349 3ch. 6d.

Les directeurs recommandent de transférer £5,000 à la caisse de réserve, laquelle s'élèvera alors à £97,000, et de payer (1) sur les actions privilégiées un dividende au taux de 5 pour 100 par année pour le semestre terminée le 31 décembre 1896, (2) sur les actions ordinaires un dividende de six chelins par action, ce qui fera, avec le dividende intérimaire payé en septembre, huit chelins par action, sans la taxe du revenu.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Réclamations, solde de compte et de dépenses <i>re</i> règlements.....	83,349	3	6	Primes, moins les bonis et réductions aux assurés et les réassurances.....	179,912	4	3
Frais :—Commission de succursales et d'agences, y compris les réserves <i>re</i> soldes, timbres à polices.....	43,171	14	10	Intérêt.....	9,840	12	7
Taxes sur le revenu et autres, au pays et à l'étranger.....	3,940	17	1	Profits et pertes.....	200	1	9
Annonces, extension de l'agence, impressions et papeterie.....	6,388	11	5				
Loyer, appointements et frais judiciaires en général, émoluments des directeurs, auditeurs, médecins et autres personnes.....	19,928	13	9				
Frais de port, timbres et frais divers..	3,415	13	6				
Caisse de réserve.....	5,000	0	0				
Dividende intérimaire payé en septembre 1896. £3,125 0 0							
Solde reporté au bilan... 21,633 4 6							
	24,758	4	6				
	£189,952	18	7		£189,952	18	7

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE DES
MANUFACTURIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. GOODERHAM.

Directeur-gérant—J. F. JUNKIN.

Bureau principal—Toronto, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., ch. 105 ;
modifié en 1893 par 56 Vic., ch. 80. Opérations commencées au Canada
le 5 novembre 1887.)

Chiffre du capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre du capital souscrit.....	118,700 00
Chiffre payé en argent.....	<u>47,480 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Prêts garantis par hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, consistant en une 1 ^{re} hypothèque sur biens-fonds.....	\$	6,378 66
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt et pour lesquels jugement n'a pas été obtenu—première hypothèque.....		8,040 00
Intérêt dû et impayé sur ces prêts.....	\$	125 48
Intérêt acquis et impayé sur ces prêts.....		<u>232 73</u>

Total de l'intérêt dû et acquis..... 358 21

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
	\$	\$	
Obligations du gouvernement canadien.....	<u>20,000 00</u>	<u>20,900 00</u>	
Reporté à la valeur vénale.....			20,900 00
Argent en caisse au siège social.....			1,569 49
Argent à la "Trader's Bank".....			3,394 91
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc.....			131 50
Primes non perçues.....			8,564 08
Dû par les agents.....			450 44
Mobilier de bureau.....			<u>677 07</u>

Total de l'actif.....\$ 50,464 36

PASSIF.

Indemnités pour accidents, savoir :—

Réclamées mais non établies.....	\$	1,869 99
Rapportées ou supprimées mais non réclamées.....		3,607 86
Contestées—en litige.....		<u>1,000 00</u>
Total des réclamations pour pertes par accidents non réglées....	\$	6,477 85
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours.....		<u>32,645 45</u>

Total du passif.....\$ 39,123 30

Capital social payé en argent et en billets.....\$ 47,480 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

DES MANUFACTURIERS, CONTRE LES ACCIDENTS—*Suite.*

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 75,766 52
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes.....	3,507 38
	<u>72,259 14</u>
Argent reçu pour intérêt sur effets et hypothèques.....	1,764 02
	<u>74,023 16</u>

DÉPENSES.

Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à \$5,199.99).....	\$ 5,197 99
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année	45,312 94
	<u>50,510 93</u>
Montant net payé pour pertes par accidents.....	\$ 50,510 93
Commission ou courtage	19,462 15
Appointements, honoraires et autres dépenses du personnel.....	11,289 78
Taxes	1,109 88
Divers paiements, savoir :—	
Dépenses diverses, \$608.51 ; impressions, papeterie et annonces, \$2,468.29 ; frais judiciaires, \$332.73 ; mobilier de bureau, \$264.49 ; frais de voyage, \$1,578.02 ; frais de port, télégraphie, change et messagerie, \$840.82 ; éclairage, \$34.45 ; loyer, \$909.73	7,037 04
	<u>89,409 78</u>

COMPTE DE CAISSE.

1895.	<i>Di.</i>	
1 ³ déc.—Solde en caisse et aux banques.....		\$ 21,759 04
1896.		
31 déc.—Revenu comme ci-dessus.....		74,023 16
Avances remboursées par les agents.....		1,510 00
		<u>\$ 97,292 20</u>
1896.	<i>Av.</i>	
31 déc.—Dépenses comme ci-dessus.....		\$ 89,409 78
Placements		2,539 80
Avance aux agents.....		378 22
Solde en caisse et aux banques à cette date.....		4,964 40
		<u>\$ 97,292 20</u>

DES MANUFACTURIERS, CONTRE LES ACCIDENTS—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	3,296	\$ 13,199,250	\$ 77,042 67
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	2,281	5,866,900	30,618 42
do renouvelées	1,266	3,060,600	14,758 68
do responsabilité des patrons	356	3,136,500	22,834 10
Total	7,199	\$ 25,263,250	\$ 145,253 87
A déduire—polices arrivées à fin	3,296	13,199,250	77,042 67
Chiffre brut des polices en vigueur à la fin de l'année.	3,903	\$ 12,064,000	\$ 68,211 20
A déduire, les réassurances		1,169,000	2,920 29
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.	3,903	\$ 10,895,000	\$ 65,290 91
Nombre total de polices en vigueur à cette date.	3,903		
Chiffre total des polices en vigueur			\$10,895,000 00
Total des primes sur ces polices			65,290 91

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ASSOCIATION D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS NORWICH AND LONDON.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY S. PATTESON. | Secrétaire—C. R. GILMAN.

Siège social—Norwich, Angleterre.

Agents au Canada— | Bureau principal au Canada—
SCOTT et WALMSLEY. | 32 rue Church, Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 1^{er} septembre 1856. Opérations commen-
cées au Canada le 1^{er} juillet 1883.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit	£200,000	\$ 973,333 33
Chiffre du capital versé en argent.....	100,000	<u>486,666 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada 4 pour 100.....	\$ 58,400 00	\$ 63,656 00
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 63,656 00

Argent en banque, savoir :—

Banque Molson, compte courant.....	\$ 1,071 34	
do do spécial.....		6,571 94
Total.....		7,643 28
Solde des agents.....		252 62
Total de l'actif au Canada.....		<u>\$ 71,551 90</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies au Canada.....	\$	50 00
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada...		950 00
Total du passif au Canada.....		<u>\$ 1,000 00</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents.....	\$ 2,572 00	
Moins les polices annulées et remboursements de primes.....		478 00
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....		2,094 00
Reçu pour intérêt sur dépôt en banque.....		253 32
Total du revenu au Canada.....		<u>\$ 2,347 32</u>

NORWICH AND LONDON—Fin.

BILAN LE 31 AOUT 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital versé.....	100,000	0	0	Garantie du gouv. col. et des Indes. . .	56,043	15	6
Caisse d'assurance—				Débitures non rachetables de che-			
Réserve générale. £ 50,000	0	0		mins de fer	50,919	15	6
Réserve pour les ris-				Effets de chemins de fer privilégiés et			
ques en cours. 30,480	0	0		garantis	78,789	11	11
Solde. 27,295	17	11		Hypothèques sur biens-fonds.	9,000	0	0
	107,775	17	11	Immeubles en pleine propriété.	3,000	0	0
Réclamations non réglées.	9,414	9	4	Solde des agents.	9,947	9	5
Compte indéterminé.	1,686	12	10	Argent chez les banquiers	11,149	17	3
				Argent en caisse.	26	10	6
	<u>£218,877</u>	<u>0</u>	<u>1</u>		<u>£218,877</u>	<u>0</u>	<u>1</u>

LA COMPAGNIE DE GARANTIE ET CONTRE LES ACCIDENTS SUR
L'OCÉAN (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS HEWITT.

Secrétaire—RICHARD J. PAULL.

Bureau principal—Londres, Ang.

Agent principal au Canada—

FRANCIS F. ROLLAND.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation en vertu des actes des compagnies de 1862 et 1867.
Opérations commencées au Canada le 1^{er} septembre 1885.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	£	400,000
Chiffre souscrit.....		263,720
Chiffre versé.....		100,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada 4 pour 100.....	\$ 9,733 33	\$ 10,305 16
Bons 5 pour 100 de la province de Québec.....	14,600 00	15,366 62
do 4 pour 100 do do.....	12,166 67	12,300 50
do 4 pour 100 de l'Australie-Sud.....	45,746 66	46,032 82
Total.....	\$ 82,246 66	\$ 84,005 10

Reporté à la valeur vénale.....\$ 84,005 10

Argent au bureau principal..... 192 41

Argent à la banque de Montréal, Montréal..... 1,845 04

Argent à la disposition des agents au Canada..... 8,788 66

Billets de prime en caisse pour lesquels des polic. ont été déliv. au Canada.

Mobilier de bureau..... 1,000 00

Total de l'actif au Canada.....\$ 95,994 96

PASSIF AU CANADA.

Pour les pertes par suite d'accidents au Canada.

Chiffre net des pertes dues mais encore impayées.....	\$	961 87
do établies mais non dues.....		1,111 50
do réclamées mais non établies.....		11,809 20
do rapportées ou supposées mais non réclamées.....		1,408 25

Total net des pertes par suite d'accidents non réglées.....\$ 15,290 82

Réserve des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents non réglés au Canada..... 42,591 74

Total de tout le passif au Canada.....\$ 57,882 56

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACCIDENTS SUR L'OcéAN ET DE GARANTIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Montant brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents....	\$ 79,503 37
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	128 78
Montant net de l'argent réellement reçu pour ces primes.....	\$ 79,374 59
Intérêt sur dépôt payé directement au bureau principal en Angleterre...	3,435 87
Total du revenu au Canada.....	<u>\$ 82,810 46</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre les accidents au Canada.

Intérêt payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes, pertes évaluées dans le dernier état à \$715.90....	\$ 844 14
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	23,623 42
Montant total payé p. pertes par suite d'accidents survenus durant l'année.	\$ 24,467 56
Commission sur courtage.....	23,759 75
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel.....	1,917 50
Taxes.....	1,916 91
Divers paiements, savoir :—	
Frais judiciaires, \$1,419.14 ; impressions et papeterie, \$1,564.33 ; annonces, \$124.50 ; loyers, \$838.64 ; mobilier de bureau et gar- nitures, \$402.38 ; téléphone, \$50.91 ; dépenses diverses, \$65.93 ; droits, \$57.85 ; éclairage, \$59.60 ; inspection d'ascenseur, \$16.	4,599 28
Total de la dépense au Canada.....	<u>\$ 56,661 00</u>

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents au Canada.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	449	\$ 2,318,500	\$ 16,261 44
do délivrées durant l'année—nouvelles.....	3,254	12,708,996	81,263 53
do do renouvelées.....	243	1,661,500	10,475 59
Total.....	3,946	\$ 16,688,996	\$ 108,000 56
A déduire, les polices éteintes.....	1,091	3,851,500	23,663 73
Montant brut en vigueur à la fin de l'année.....	2,855	<u>\$ 12,837,496</u>	<u>\$ 84,336 83</u>
Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date.....	2,855		
Montant total net des polices en vigueur.....			<u>\$12,837,496 00</u>
Total des primes sur ces polices.....			<u>84,336 83</u>

ACCIDENTS SUR L'OcéAN ET DE GARANTIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

En soumettant leur rapport ainsi que les comptes ci-joints pour l'année 1896, la vingt-cinquième de l'existence de la compagnie, les directeurs éprouvent beaucoup de plaisir à observer que les opérations accusent encore un progrès satisfaisant.

Les recettes brutes de la compagnie pendant l'année se sont élevées à £256,649 1ch. 3d., contre £201,565 18ch. 10d. pendant l'année précédente.

Les primes sur les nouvelles propositions reçues pendant l'année s'élevaient à £100,296, contre £88,992 en 1895, et le revenu des placements a atteint le chiffre de £11,121 19ch. 5d., contre £9,000 8ch. 7d. l'année précédente.

Les réclamations payées durant l'année, y compris les émoluments des médecins, etc., se sont élevées à £113,048 17ch. 5d., contre £92,948 0ch. 8d. pendant l'année 1895, soit 46 pour 100 du revenu des primes.

Après avoir porté au débit tous les frais et dépenses il reste au crédit des opérations de l'année une balance de £50,940 16ch., contre £40,118 1ch. 8d. l'année précédente. Cette balance a été reportée à la balance du compte du revenu et indéterminé, ce qui porte cette réserve de £62,973 17ch. à £101,414 13ch.

La caisse de réserve et la balance du compte du revenu et indéterminé s'élèvent maintenant à £201,414 13ch., contre £162,973 17ch. à la fin de 1895.

Outre le dividende pour le semestre terminé le 30 juin, les directeurs ont décidé de payer à même la balance au compte du revenu et indéterminé sur le capital versé, pour le semestre terminé le 31 décembre, un nouveau dividende au taux de 10 pour 100, ainsi qu'un boni au taux de 25 pour 100 pour l'année sur le même montant, les deux moins la taxe sur le revenu, ce qui fait une distribution totale pour l'année de 15 pour 100, contre 12½ pour 100 en 1895.

Le dividende sera payé le 1^{er} jour de mars.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.	
Primes	245,258	1	2	Primes sur réassurances	2,485	8	1	
Emoluments sur transferts	26	12	6	Réclamat. et dépenses imprévues ..	113,048	17	5	
do d'inspection	137	1	0	Annonces, impressions et papeterie,				
Change étranger	87	13	2	timbres, frais de port, frais de				
Profit sur la vente ou le transfert de				voyage, etc.	15,933	2	4	
garanties				Frais de gestion, y compris les ap-				
Intérêt, dividendes et	17	14	0	pointements, loyer du bureau				
loyers	£11,121	19	5	principal et des succursales, rémuné-				
Moins chiffre pourvu				érations des direct., émoluments	25,779	0	11	
pour les placements				des médecins et des audit., etc. ...				
rachetables au pair				Commissions et montant prévu pour	37,555	18	1	
et pour la déprécia-				les soldes des agents				
tion des propriétés				Bonis aux assurés, y compris le mon-				
à bail	777	15	8	tant prévu pour les soldes des				
				agents	4,929	4	0	
	10,344	3	9	Dépréciation du mobilier	755	13	11	
				Montant prévu pour les annulations				
				et non renouvellements	4,443	4	10	
				Balance	50,940	16	0	
	£	255,871	5	7	£	255,871	5	7

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACCIDENTS SUR L'OcéAN ET DE GARANTIE—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. d.		£	s. d.
Capital des actionnaires :			Placements, savoir —		
AUTORISÉ—			Garanties du gouvernement des colonies et des provinces.....	66,294	6 3
80,000 actions de £5 chacune.....	400,000	0 0	Garanties de gouvernem. étrangers.		
EMISSION—			Bons municipaux.....	9,960	10 4
11,814 actions de £5 chacune, versées en entier.....	£ 59,070	0 0	Débent. 4½ pour 100 du tramway de Melbourne.....	42,223	5 10
40,930 actions de £5 —chacune, £1 par action versé... ..	40,930	0 0	Actions du chemin de fer des Indes.	4,432	10 0
52,744 actions.....	100,000	0 0	Actions garanties et ordinaires des ch. de fer de l'Amérique du Sud..	2,025	18 0
Divers comptes intérim. jusqu'au 31 décembre 1896.....	6,935	10 10	Bons, hypothèques et actions ordinaires de ch. de fer en Angleterre et dans les colonies.....	8,153	11
Dividendes non réclamés.....	99	14 2	Bons en or garantis par hypothèque de chemins de fer américains....	55,172	15
Montant prévu pour les placements rachetables au pair.....	582	7 2	Hypothèques sur propriétés en franc alleu et à bail.....	45,783	14
Réserves :—			Actions de la banque d'Irlande....	4,408	8 10
Balance du compte du revenu et indéterminé, y compris les obligat. pour les risques non expirés.....	£101,414	13 0	Propriétés en franc-alleu et tenures à bail à Moorgate Court (moins la dépréciation).....	3,223	6 3
Caisse de réserve... ..	100,000	0 0	40, 42 et 44 rue Moorgate, E. C., propriétés à bail (moins la dépréciation).....	32,966	6 8
Caisse de rédemption du capital....	201,414	13 0	Pall Mall, S. O., propriétés à bail (moins la dépréciation).....	4,681	7 1
	4,087	13 10	Mobilier de bureau au siège social et dans les succursales (moins la dépréciation).....	422	17 1
			Loyers dus par les locataires et autres balances.....	2,000	0 0
			Soldes des agents... ..	£ 24,303	15 11
			Moins le montant pourvu pour commission, annulation, non renouvellements et bonis.....	8,165	19 1
				16,137	16 10
			Dépôts fixes dans les banques.....	2,500	0 0
			Argents chez les banquiers et en caisse.....	8,069	18 11
			Placements et numéraire à la disposition de fidéicommis pour faire face à la caisse de rédemption du capital.....	4,087	13 10
				£313,119	19 0
				£313,119	19 0

BALANCE DU COMPTE DU REVENU ET INDÉTERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

(Y compris les obligations pour les risques non expirés.)

	£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.
Dividende payé en mars 1896.....	7,500	0 0			Par balance de 1895.....	62,973	17 0
Dividende payé en sept. 1896.....	5,000	0 0			Transféré du compte du revenu.....	50,940	16 0
			12,500	0 0			
Balance.....			101,414	13 0			
			£113,914	13 0			
						£113,914	13 0

CAISSE DE RÉSERVE, 31 DÉCEMBRE 1896.

	£	s. d.		£	s. d.
Balance.....	100,000	0 0	Par balance de 1895.....	100,000	0 0
				£100,000	0 0
				£100,000	0 0

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ONTARIO.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LARRATT W. SMITH.

Siège social—Toronto.

Secrétaire—FRANCIS J. LIGHTBOURN.

Agent—ARTHUR L. EASTMURE.

(Constituée en corporation le 22 juillet 1895, par 58-59 Vic., chap. 83. Opérations commencées au Canada le 17 octobre 1895.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$ 500,000 00
do souscrit.....	101,000 00
do versé.....	<u>29,330 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Bons et débetures déposés au crédit du receveur général, savoir.—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la cité de Brantford.....	\$ 5,000 00	\$ 5,100 00
do (d'école) de la cité de Saint-Jean, N.-B.....	5,000 00	5,112 50
do de la ville de Woodstock, Ont.....	5,000 00	5,075 00
do de la province du Nouveau-Brunswick.....	7,500 00	7,880 25
Total.....	<u>\$ 22,500 00</u>	<u>\$ 23,167 75</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$ 23,167 75
Argent en casse au siège social.....	623 26

Argent dans les banques, savoir:—

Banque des Marchands du Canada.....	\$ 4,496 74
Central Canada Loan and Savings Company.....	5,054 12
Total.....	9,550 86
Primes à payer.....	2,843 63
Avances aux agents.....	1,109 05
Total de l'actif.....	<u>\$ 37,294 55</u>

PASSIF.

Réclamations d'indemnités par suite d'accidents rapportées ou supposées mais non réclamées.....	\$ 408 24
Réserves des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents non payés.....	8,823 01
Montant dû à d'autres compagnies pour réassurances.....	115 89
Total du passif.....	<u>\$ 9,347 14</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACCIDENTS, ONTARIO—Fin.

REVENU.

Montant brut de l'argent reçu pour primes.....	\$	20,816	62
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....		2,940	45
<hr/>			
Montant net de l'argent reçu pour primes.....	\$	17,876	17
Intérêt sur bons.....		954	12
<hr/>			
Total.....	\$	18,830	29
Reçu pour appels sur le capital.....		2,315	00
<hr/>			
Total du revenu.....	\$	21,145	29

DÉPENSES.

Payé pour pertes survenues durant l'année.....	\$	3,461	14
A déduire, le montant reçu pour réassurances.....		705	23
<hr/>			
Montant net payé durant l'année pour pertes par suite d'accidents.....	\$	2,755	91
Commission ou courtage.....		7,030	99
Taxes.....		202	63
Dépenses diverses, viz. :—			
Avances aux agents, \$1,109.05; dépenses préliminaires, \$950; frais judiciaires, \$71.50; impressions, annonces, loyer, dépenses et fournitures de bureau, \$2,242.52; inspection d'ascenseur, \$8.00.		4,381	07
<hr/>			
Total de la dépense.....	\$	14,370	60

CÔMPTÉ DE CAISSE.

1895.		1896.	
31 déc. Balance en caisse et aux banques à cette date.....	\$	31 déc. Dépenses comme ci-dessus.....	\$
	3,399	Balances en caisse et à la banque.....	14,370
	43		60
1896.			
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....	21,145		10,174
	29		13
	\$		\$
	24,544		24,544
	72		72

RISQUES ET PRIMES.

Polices en vigueur à la date du dernier état.....	166	\$	395,500	00	\$	2,057	65
Polices entreprises durant l'année—nouvelles.....	1,446		3,651,850	00		22,142	21
do do renouvelées.....	121		287,500	00		1,655	15
<hr/>							
Total.....	1,733	\$	4,334,850	00	\$	25,855	01
A déduire, les polices éteintes.....	380		892,500	00		5,227	28
<hr/>							
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année.....	1,347	\$	3,442,350	00	\$	20,627	73
A déduire, les réassurances.....			627,415	00		2,981	71
<hr/>							
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	1,347	\$	2,814,935	00	\$	17,646	02
<hr/>							
Total des polices en vigueur à date.....					1,347		
Total en vigueur.....					\$	2,814,935	00
Total des primes sur ces polices.....						17,646	02

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOLEIL (*SUN*) DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

(Pour l'actif, voir l'état du département de la vie.)

PASSIF.

Primes non acquises.....	\$	195 49
--------------------------	----	--------

REVENU.

Argent brut reçu pour primes contre les accidents sur polices combinées.....	\$	325 82
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$	325 82

DÉPENSES.

Indemnités payées durant l'année.....	\$	60 00
Dépenses.....		162 92
Total des dépenses pour accidents.....	\$	222 92

DIVERS.

Nombre de polices en vigueur à la fin de l'année (combinées).....	44	
Somme payable au décès.....	\$	15,000 00
Primes annuelles sur le chiffre des polices en vigueur.....		344 42

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES TRAVELERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS—OPÉRATIONS DU CANADA.

(Pour l'actif, voir l'état du département sur la vie.)

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des indemnités en vertu des polices d'assurances contre les accidents non établies mais non contestées	\$	7,000 00
Chiffre des indemnités en vertu des polices d'assurances contre les accidents contestés, devant les tribunaux (datant d'années antérieures)		5,000 00
Réclamations de billets—devant les tribunaux		780 00
Chiffre de la réserve sur tous les risques en cours au Canada		42,533 16
Réserve spéciale sur dix polices à primes contre les accidents		25,390 00
Réserve sur réclamations de responsabilité dépendant de trois procès		1,374 33
Total du passif au Canada	\$	82,077 49

REVENU AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'accidents au Can.	\$	98,791 62
---	----	-----------

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour accidents survenus les années précédentes (estimées dans le dernier état à \$12,500)	\$	10,540 00
Chiffre payé en indemnités pour accidents survenus pendant l'année		57,729 03
Total payé en indemnités pour accidents au Canada	\$	68,269 03
Payé pour commission, appointements et autres dépenses du personnel au Canada		29,978 32
Payé pour taxes au Canada		595 85
Dépenses diverses, savoir :—		
Loyers et appointements, \$6,301.73 ; émoluments des médecins, \$978.50 ; frais judiciaires, \$1,550.67 ; change, \$156.69 ; frais de port, \$560.17 ; premier aide-médecin, \$187.60		9,735 36
Total des dépenses au Canada	\$	108,578 56

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre les accidents au Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	6,816	\$ 18,306,169	\$ 102,049 60
Polices délivrées durant l'année	7,412	17,272,916	93,753 25
Total	14,228	\$ 35,579,085	\$ 195,802 85
A déduire—polices arrivées à fin		19,826,869	110,869 85
Chiffre brut et net des polices en vig. le 31 déc. 1896		\$ 15,752,216	\$ 84,933 00
Dix polices à primes contre les accidents en vigueur le 31 décembre 1895	144	466,082	6,141 59
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada			
Chiffre de ces polices			\$16,218,298 00
Primes sur ces polices			91,074 59

TRAVELERS—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

(Division des assurances contre les accidents.)

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre reçu pour primes.....	\$2,820,917 29
Chiffre reçu pour intérêt.....	146,592 49
Total du revenu.....	<u>\$2,967,509 78</u>

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre payé en indemnités pour accident et responsabilité des patrons....	\$1,373,936 96
Commission aux agents.....	794,488 92
Appointements et allocations, gérants et agents.....	120,764 51
Honoraires des médecins examinateurs et inspections.....	36,808 31
Appointements du personnel et des employés du bureau.....	75,994 56
Taxes, permis et honoraires de la division des assurances.....	52,477 60
Loyer.....	26,138 85
Tous autres frais.....	876,864 85
Total des déboursés.....	<u>\$3,357,474 56</u>

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés.....	\$3,142,369 51
Argent en caisse et en banque.....	387,029 84
Total.....	<u>\$3,429,399 35</u>

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis.....	37,494 30
Total de l'actif.....	<u>\$3,466,893 65</u>
A déduire, les item non admis.....	104,765 45
Total de l'actif, moins les item non admis.....	<u>\$3,362,128 20</u>

PASSIF.

Réserve nette des réassurances.....	\$1,311,974 40
Total des réclamations en vertu de polices.....	581,142 96
Dû pour appointements, loyers et dépenses de bureau.....	10,000 00
Total du passif.....	<u>\$1,903,117 36</u>
Excédent net d'après le compte des porteurs de polices.....	<u>\$ 459,010 84</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

TRAVELERS—Fin.

POLICES.

Contre les accidents.

	Montant.	Primes.
Nouvelles polices délivrées ou renouvelées durant l'année. \$	502,592,116	\$2,318,177 90
Polices arrivées à fin durant l'année.....	499,717,735	2,288,997 23
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..	<u>289,448,097</u>	<u>1,551,924 21</u>

Responsabilité des patrons.

	Montant.	Primes.
Nouvelles polices délivrées ou renouvelées durant l'année. \$	63,728,935	\$ 575,846 79
Polices arrivées à fin.....	56,388,435	540,706 87
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..	<u>64,765,560</u>	<u>503,025 79</u>

COMPAGNIE DITE *AMERICAN SURETY*, DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM. L. TRENHOLME.

Secrétaire—WM E. KEYS.

Siège social—100 Broadway, New-York.

Agent au Canada—ALEXANDER DIXON.

Bureau principal au Canada—Toronto.

(Constituée en corporation le 14 avril 1884. Opération commencées au Canada, juillet 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé, souscrit et versé en argent. \$2,500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés, 4 pour 100 des Etats-Unis, déposés au crédit du receveur général : valeur au pair, \$50,000 ; valeur vénale.	\$	55,250 00
Argent au bureau principal au Canada		66 25
Argent dans les banques, savoir :—		
Banque Impériale du Canada, Toronto.	\$	150 00
Banque Canadienne du Commerce, Toronto.		61 01
Total		211 01
Argent entre les mains des agents au Canada.		136 37
Mobilier et garnitures de bureau		217 85
Total de l'actif au Canada.	\$	55,881 48

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada. \$	2,775 22
Total du passif au Canada	\$ 2,775 22

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes.	\$	6,337 00
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements.		786 59
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.	\$	5,550 41
Total du revenu au Canada.	\$	5,550 41

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé durant l'année pour pertes garanties au Canada.	\$	970 20
Commission et courtage.		545 27
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada.		769 50
Taxes au Canada (frais d'enregistrement).		125 00
Divers paiements, savoir :—		
Impressions, \$300.95 ; droits et messageries, etc., \$157.57 ; frais de port et télégrammes, \$184.67 ; divers, \$88.66 ; loyer, \$237.25 ; frais de voyages, \$70.40 ; mobilier, \$217.85.		1,257 35
Total des dépenses au Canada.	\$	3,667 32

Ministère des Finances—Division des Assurances.

AMERICAN SURETY—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des pol. en vigueur à la date du dern. état.	587	\$ 710,003 00	\$ 4,838 72
Risques entrepris durant l'année—nouveaux et renouv.	1,077	1,285,980 00	6,337 00
Total.....	1,664	\$1,995,983 00	\$ 11,175 72
A déduire, risques arrivés à fin.....	1,124	1,140,295 00	5,625 31
Chiffre brut et net des pol. en vig. le 31 déc. 1896.....	540	\$ 855,688 00	\$ 5,550 41
Total du nombre des polices en vigueur au Canada à cette date.....	540		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$ 855,688 00
Primes sur ces polices.....			5,550 41

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur des immeubles libres d'hypothèques.....	\$3,420,778 82
Prêts sur bons et hypothèques, premières hypothèques.....	15,000 00
Prêts garantis par le nantissement de bons, act. ou autre val. col. de oom.....	110,721 86
Valeur d'achat des actions et bons possédés par la compagnie.....	1,289,675 61
Argent en caisse et en banque.....	121,142 78
Effets à recevoir.....	25,697 98
Total net ou actif d'après le grand-livre.....	\$4,983,017 05

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis.....	61,134 49
Loyers dus.....	7,742 77
Valeur vénale des bons et actions en plus du prix d'achat.....	74,330 63
Chiffres net des primes à régler.....	146,578 82
Total de l'actif.....	\$5,272,803 76

PASSIF.

Chiffre des indemnités impayées.....	\$ 298,978 55
Total des primes non acquises.....	607,848 98
Argent emprunté.....	150,000 00
Divers.....	22,369 28
Total du passif, sauf le capital versé.....	\$1,079,196 81
Capital social versé.....	\$2,500,000 00
Excédent en sus du passif et du capital.....	\$1,693,606 95

REVENU.

Chiffre net reçu pour primes.....	\$1,169,776 54
Reçu pour intérêt et dividendes.....	45,138 99
Reçu pour loyers.....	153,640 21
Autres recettes.....	43,544 11
Total du revenu.....	\$1,412,099 85

AMERICAN SURETY—Fin.

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités	\$ 234,341 74
Dividendes aux actionnaires	200,000 00
Commission ou courtage	49,545 86
Appointements, frais de voyage et autres des agents et des succursales ..	153,613 27
Honoraires des médecins examinateurs et des inspections	18,947 53
Appointements, émoluments et autres frais du personnel	194,341 69
Taxes, primes et honoraires	63,685 11
Toutes autres dépenses	256,379 87
Total des dépenses	\$1,170,854 89

RISQUES ET PRIMES.

	Risques de fidélité.	Risques de garantie.
Chiffre des risques de garantie entrepris ou renouvelés durant l'année	\$ 108,696,798 42	\$ 138,080,310 00
Primes sur ces risques	712,551 82	745,974 24
Chiffre des risques expirés et arrivés à fin	116,902,603 40	109,461,890 00
Primes sur ces risques	755,703 40	624,025 41
Chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année	83,455,779 35	122,995,318 00
Primes sur ces risques	529,591 62	666,688 15

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent-chef—

EDWARD RAWLINGS.

Secrétaire et trésorier—

ROBERT KERR.

Bureau principal—Carré Dominion, Montréal.

(Constituée en corporation le 2 août 1851, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 14—15 Vic., ch. 36; modifié en 1873 par 36 Vic., ch. 22; en 1880 par 43 Vic., ch. 71; et en 1881 par 44 Vic., ch. 57. Opérations commencées au Canada en avril 1872. Opérations commencées aux Etats-Unis en janvier 1881.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit.....	668,600 00
Chiffre versé en argent.....	<u>304,600 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie.....	\$ 61,665 54
Prêts garantis par bons et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'une année d'intérêt, constituant 1 ^{re} hypothèque sur biens-fonds...	5,430 00

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la corporation de Montréal.....	\$ 10,500 00	\$ 11,235 00
Effets do do.....	44,000 00	56,606 00
Bons du havre de Montréal.....	73,500 00	81,595 00
Bons de la cité de Toronto.....	10,000 00	10,500 00
Bons de l'aqueduc de Victoria, C.-B.....	10,000 00	10,700 00
Bons du ch. de fer Lac-Champlain et Jonction du St-Laurent.....	5,000 00	4,000 00
Bons de la province de Québec.....	1,000 00	1,100 00
Effets du Canada.....	2,399 67	2,447 66
Bons de la Chambre de Commerce de Montréal.....	2,500 00	1,750 00
Bons du chemin de fer Canada-Sud.....	10,000 00	10,500 00
Bons du gouvernement des Etats-Unis, enregistrés.....	100,000 00	108,000 00
Bons de la cité de Richmond, Virginie.....	16,000 00	16,150 00
Bons de la cité de Brooklyn, N.-Y.....	110,000 00	102,300 00
Actions de la Compagnie de Garantie des Etats-Unis.....	149,100 00	149,100 00
Effets de la Bourse de Philadelphie.....	200 00	200 00
Effets de la Cie de télégraphe de Montréal.....	34,000 00	56,100 00
Effets de la Cie de télégraphe Western Union.....	20,000 00	16,600 00
Effets de la Cie de téléphone Bell.....	25,000 00	39,250 00
Effets de la banque de Montréal.....	10,000 00	22,800 00
Effets de la banque des Marchands du Canada.....	10,000 00	17,000 00
Effets de la Cie du gaz de Montréal.....	16,000 00	29,600 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$ 659,199 67</u>	<u>\$ 747,533 66</u>

Reporté à la valeur vénale.....	747,533 66
Argent en caisse au siège social.....	855 12

GARANTIE—*Suite.*

Argent en banque, savoir :

Banque de Montréal, Montréal.....	\$ 2,700 21	
do Chicago.....	10,699 80	
Cuyler, Morgan et Cie, New-York.....	18,461 30	
Banque de Kentucky, Louisville, Ky.....	1,301 24	
Banque de Buffalo, Buffalo, N.-Y.....	79 89	
St-Louis National Bank, St Louis, Mo.....	3 15	
Continental Bank, St-Louis, Mo.....	260 13	
Fourth National Bank, Nashville, Tenn.....	923 24	
Third National Bank, Atlanta, Ga.....	490 67	
Philadelphia Trust Safe Deposit and Insurance Co., Phil., Pa.....	11,045 47	
Tradesmen's National Bank, Pittsburg, Pa.....	962 41	
		<hr/>
Total.....	\$	46,927 51
Intérêt acquis et impayé sur effets.....		6,536 71
Solde des agents.....		11,977 35
Mobilier de bureau et aménagement, y compris les coffres de sûreté au bureau principal et aux succursales.....		4,640 75
		<hr/>
Total de l'actif.....	\$	885,566 64

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Chiffre des indemnités réclamées mais non établies.....	\$ 267 07	
Chiffre total des réclamations non réglées pour pertes au Canada.....	\$	267 07
Réserve des primes non acquises sur tous les risques au Canada.....		14,117 54
Dû et acquis pour appointements, réassurances, loyer, dépenses des agences et autres dépenses diverses, y compris commission pour la perception des primes impayées.....		5,707 79
		<hr/>
Total du passif au Canada.....	\$	20,092 40

(2.) *Passif dans les autres pays.*

Chiffre net des indemnités réclamées mais non réglées.....	\$ 7,366 17	
do pertes contestées et en litige.....	51,000 00	
do do non devant les tribunaux.....	20,000 00	
		<hr/>
Chiffre net des indemnités de garantie non réglées (dont \$50,000 datent d'années antérieures).....	\$	78,366 17
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours.....		90,067 74
Dû et acquis pour appointements, loyer, réassurances, dépenses des agences et autres dépenses diverses, y compris commission pour la perception des primes impayées.....		2,016 64
		<hr/>
Total du passif dans les autres pays.....	\$	170,450 55
		<hr/>
Total du passif (à part le capital social) dans tous les autres pays.....	\$	190,542 95
		<hr/>
Capital social versé en argent.....	\$	304,600 00
		<hr/>
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital social.....	\$	390,423 69

Ministère des Finances—Division des Assurances

GARANTIE—*Suite.*

REVENU.

<i>Pour risques de garantie.</i>	En Canada.	Dans les autres pays.
Argent brut reçu pour primes.....	\$ 29,481 53	\$ 215,151 37
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements..	3,379 01	43,113 47
Argent net reçu pour primes.....	<u>\$ 26,102 52</u>	<u>172,037 90</u>
Total net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays.....	\$ 198,140 42	
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques	19,385 00	
do et dividendes sur effets et recettes de toutes autres sources	19,478 06	
Total du revenu.....	<u>\$ 237,003 48</u>	

DÉPENSES.

<i>Pour risques de garantie.</i>	En Canada.	Dans les autres pays.
Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à \$53,605.32).....	\$ 2,762 62	\$ 40,279 90
Moins, les objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances ...	177 51	17,621 54
Chiffre net payé sur ces polices.	<u>\$ 2,585 11</u>	<u>\$ 22,658 36</u>
Chiffre payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 7,339 08	\$ 50,041 73
Moins, les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvet.	573 73	12,822 37
Chiffre net payé pendant l'année pour ces pertes..	<u>\$ 7,265 35</u>	<u>\$ 37,219 36</u>
Total net payé pour pertes de garanties pendant l'année.....	<u>\$ 9,850 46</u>	<u>\$ 59,877 72</u>
Chiffre net payé durant l'année pour pertes dans tous les pays.....	\$ 69,728 18	
Chiffre des dividendes payés durant l'année à 6 pour 100.....	18,276 00	
Commission ou courtage	6,860 03	
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	87,078 78	
Taxes (d'Etat, nationales et municipales)	6,542 48	
Divers paiements, savoir :—Annonces, \$2,210.02 ; loyer, \$8,170.45 ; divers frais de bureau, frais de port, change et télégrammes, \$8,221.68 ; impressions et papeterie, \$3,102.89 ; frais judiciaires, \$1,429.88 ; mobilier, \$50.....	23,184 92	
Total des dépenses.....	<u>\$ 211,670 39</u>	

COMPTE DE CAISSE.

31 déc. 1895.	<i>Dt.</i>	
Solde en caisse et en banques à cette date.....		\$ 57,947 79
31 déc. 1896.		
Revenu comme ci-dessus		237,003 48
Reçu par la réalisation de placements.....		22,350 00
Remise de l'argent emprunté.....		11,000 00
		<u>\$ 328,301 27</u>

GARANTIE—*Fin.*

Av.

31 déc. 1896—

Dépenses durant l'année comme ci-dessus.....	\$ 211,670 39
Placements faits pendant l'année.....	68,848 25
Solde en caisse et en banque à cette date.....	47,782 63
	<u>\$ 328,301 27</u>

RISQUES ET PRIMES.

POUR RISQUES DE GARANTIE.	EN CANADA.		DANS LES AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes	Montant.	Primes.
	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	5,271,228	31,877 55	42,626,510	213,726 16	47,897,738	245,603 71
Polices déliv. pend. l'an.—nouvelles	477,700	2,374 63	7,318,400	32,684 84	7,796,100	35,059 47
do do renouvelées.....	4,835,800	26,721 24	40,995,842	185,183 85	45,831,642	211,905 09
Total.....	10,584,728	60,973 42	90,940,752	431,594 85	101,525,480	492,568 27
A déduire, les pol. éteintes, y compris les polices renouvelées.....	5,390,050	31,331 59	46,892,412	219,494 05	52,282,462	250,825 64
Polices en vigueur à cette date.....	5,194,678	29,641 83	44,048,340	212,100 80	49,243,018	241,742 63
Moins les polices réassurées.....	208,750	1,406 75	6,579,189	31,965 32	6,787,939	33,372 07
Polices en vigueur le 31 déc. 1896.	4,985,928	28,235 08	37,469,151	180,135 48	42,455,079	208,370 56

Chiffre net des polices en vigueur.....\$42,455,079 00
 Total net des primes sur ces polices.....208,370 56

Ministère des Finances—Division des Assurances.

OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR GLACES PAR BOIVIN, WILSON ET CIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bureau principal—338 rue Saint-Paul, Montréal.

(Permis délivré le 14 octobre 1886.)

ACTIF, ASSURANCES SUR GLACES.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada 4 pour 100.....	\$ 5,000 00	\$ 5,200 00
Effets de la ville de Saut-Sainte-Marie.....	8,567 25	8,567 25
Effets de la cité de Trois-Rivières.....	5,000 00	5,000 00
Total.....	\$ 18,567 25	\$ 18,767 25

Reporté à la valeur vénale.....\$ 18,767 25

PASSIF, ASSURANCES SUR GLACES.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques d'assurances sur glaces au Canada.....\$ 17,875 47

REVENU, ASSURANCES SUR GLACES.

Total net de l'argent reçu pour primes.....\$ 15,185 59

Total du revenu.....\$ 15,185 59

DÉPENSES, ASSURANCES SUR GLACES.

Montant payé pour pertes survenues pendant l'année.....	\$ 10,094 17
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	1,189 00
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année.....	\$ 8,905 17
Commission ou courtage.....	1,932 39
Taxes.....	355 63
Total des dépenses.....	\$ 11,193 19

Risques sur glaces.

	Nombre.	Primes sur ces risques.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	2,915	\$ 35,887 07
Risques entrepris durant l'année—nouveaux.....	718	7,172 43
do do renouvelés.....	1,609	8,013 16
Total.....	5,242	\$ 51,072 66
A déduire, les polices éteintes.....	2,275	15,483 07
Total brut et net en vigueur, 31 décembre 1896.....	2,967	\$ 35,589 59
Nombre total des polices en vigueur.....	2,967	
Chiffre total des primes sur ces polices.....		\$ 35,589 59

OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR GLACES DE C. C. CORNEILLE ET
C. A. SHARPE.

Faisant affaires sous le nom de Cie d'assurances sur Glaces dite Metropolitan.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bureau principal—1641 rue Notre-Dame, Montréal.

(Opérations commencées le 1^{er} mai 1894.)

ACTIF—ASSURANCES SUR GLACES.

Bons déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du havre de Montréal.....	\$ 5,000 00	\$ 5,175 00
Bons de la cité de Montréal.....	600 00	630 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$ 5,600 00</u>	<u>\$ 5,805 00</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$	5,805 00
Argent en caisse et en banque.....		331 62
Balance du compte de C. A. Sharpe.....		167 24
Solde des agents.....		693 82
Total de l'actif.....	\$	<u>6,997 68</u>

PASSIF—ASSURANCE SUR GLACES.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques sur glaces au Canada.....	\$	2,442 57
Argent emprunté.....		2,500 00
Divers.....		172 09
Total du passif.....	\$	<u>5,114 66</u>

REVENU.

Total de l'argent reçu pour primes.....	\$	2,096 98
A déduire, les rabais et remboursements de primes.....		52 89
Chiffre net reçu pour primes.....	\$	90 440,2
Reçu pour intérêt.....		232 72
Total.....		<u>2,276 81</u>
Reçu par appels au capital.....		550 00
Total du revenu de l'argent.....	\$	<u>2,826 81</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ASSURANCES SUR GLACES DE CORNEILLE ET SHARPE—*Fin.*

DÉPENSES.

Montant payé pour pertes sur glaces pendant l'année.....	\$	988 38
A déduire, les glaces sauvées et frais de sauvetage		229 85
		758 53
Montant net payé pour pertes.....	\$	758 53
Commission ou courtage.....		755 75
Appointements, honoraires et autres charges des fonctionnaires.....		120 58
Taxes.....		110 00
Intérêt, etc.....		185 93
		1,930 79
Total des dépenses.....	\$	1,930 79

COMPTE DE CAISSE.

<p>1895.</p> <p>31 déc.—Balance en caisse et dans les banques à cette date</p> <p style="text-align: right;">\$ 263 71</p> <p>1896.</p> <p>31 déc.—Revenu, ainsi que mentionné plus haut.....</p> <p style="text-align: right;">2,826 81</p> <p>Reçu d'autres sources.....</p> <p style="text-align: right;">839 13</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">\$ 3,929 65</p>		<p>1896.</p> <p>31 déc.—Dépenses comme ci-dessus.....</p> <p style="text-align: right;">\$ 1,930 79</p> <p>Emprunt remis.....</p> <p style="text-align: right;">1,500 00</p> <p>Placements.....</p> <p style="text-align: right;">167 24</p> <p>Solde en caisse et en banque.....</p> <p style="text-align: right;">331 62</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">\$ 3,929 65</p>
---	--	--

DIVERS.

<i>Risques sur glaces.</i>	Nombre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	315	\$ 2,659 41
do délivrées durant l'année—nouvelles.....	333	2,417 54
do do renouvelées.....	101	485 29
Total.....	749	\$ 5,562 24
A déduire, les polices éteintes.....	126	1,155 36
Chiffre brut et net en vigueur à la fin de l'année.....	623	\$ 4,406 88

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR GLACES *DOMINION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent—A. RAMSAY.

Secrétaire—E. DOWSLEY.

Siège social—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 22 mai 1888, 51 Vic., chap. 95. Opérations commencées au Canada, 14 décembre 1888, en se chargeant des affaires d'assurances sur glaces de A. Ramsay.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$	50,000 00
Chiffre souscrit.....		25,000 00
Chiffre payé en argent.....		<u>10,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir annexe.)

ACTIF.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la province de Québec 5 pour 100.....	\$ 5,000 00	\$ 5,500 00
Bons du bureau des écoles protestantes de Montréal.....	11,000 00	10,847 00
Total.....	<u>\$16,000 00</u>	<u>\$16,347 00</u>
Reporté à la valeur vénale.....	\$	16,347 00
Prêts sur la garantie personnelle de A. Ramsay et Fils.....		2,694 00
En caisse au bureau principal.....		351 09
Argent dans les banques.....		133 13
Soldes des agents.....		1,915 45
Mobilier et aménagement de bureau.....		400 00
Total de l'actif.....	\$	<u>21,840 67</u>

PASSIF.

Réserve des primes non acquises sur tous les risq. en cours sur glaces....	\$	12,864 27
Total du passif.....	\$	<u>12,864 27</u>
Capital payé en argent.....	\$	<u>10,000 00</u>

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes.....	\$	8,838 52
A déduire, les réassurances, rabais, deduct. et remboursements de primes.....		492 27
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$	8,346 25
Reçu en intérêts sur bons.....		690 00
Autre intérêt.....		7 39
Total du revenu.....	\$	<u>9,043 64</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR GLACES *DOMINION*—Fin.

DÉPENSES.

Chiffre payé pour pertes sur glaces durant l'année.....	\$ 4,558 66
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage	525 94
Chiffre net payé pour pertes sur glaces.....	\$ 4,032 72
Montant des dividendes payés durant l'année.....	750 00
Commission ou courtage.....	2,072 39
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	1,112 00
Taxes.....	242 00
Divers.....	378 83
Total des dépenses.....	\$ 8,587 94

COMPTE DE CAISSE.

<p>1895. 31 déc.—Soldes en caisse et en banques à cette date.....</p> <p>1896. 31 déc.—Revenu comme ci-dessus.....</p> <p style="text-align: right;"><u>\$ 2,722 52</u></p> <p style="text-align: right;"><u>9,043 64</u></p> <p style="text-align: right;"><u>\$11,766 16</u></p>	<p>1896. 31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus.....</p> <p>Prêt à A. Ramsay & Fils.....</p> <p>Sol. en caisse et en b. à cette date.....</p> <p style="text-align: right;">\$ 8,587 94</p> <p style="text-align: right;">2,694 00</p> <p style="text-align: right;">484 22</p> <p style="text-align: right;"><u>\$11,766 16</u></p>
--	---

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	1,865	\$24,770 42
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	448	5,155 81
do do renouvelées.....	353	4,264 26
Total.....	<u>2,666</u>	<u>\$34,190 49</u>
A déduire, les polices éteintes.....	682	8,601 83
Total brut et net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>1,984</u>	<u>\$25,588 66</u>
Nombre total de polices en vigueur.....	1,984	
Total des primes sur ces polices.....		\$ 25,588 66

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE LLOYDS' PLATE GLASS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WILLIAM T. WOODS.

Secrétaire—CHAS. E. W. CHAMBERS.

Siège social—63 rue William, New-York.

Bureau principal au Canada—
Toronto.Agents au Canada—
EASTMURE ET LIGHTBOURN.(Organisée ou constituée en corporation en août 1882. Opérations commencées
au Canada, 12 juillet 1886.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent.....\$ 250,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons déposés at crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.
Bons du Canada 4 pour 100.....	\$ 10,000 00
Bons de la cité d'Ottawa.....	6,000 00
do d'Hamilton.....	7,198 00
Total, valeur au pair....	<u>\$ 23,198 00</u>

Reporté à la valeur vénale.....\$ 24,612 23

Primes en voie de perception.....5,058 87

Total de l'actif au Canada.....\$ 29,671 10

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada..\$ 25,281 97

Total du passif au Canada.....\$ 25,281 97

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent.....\$ 21,052 70

A déduire, les rabais et remboursements de primes.....1,962 11

Chiffre net reçu pour primes.....\$ 19,090 59

Reçu en intérêt et dividendes.....670 00

Total du revenu au Canada.....\$ 19,760 59

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LLOYDS' PLATE GLASS—Suite.

DÉPENSE AU CANADA.

Chiffre des pertes survenues l'année précédente (portées dans le dernier état à \$443,68)	\$	443 68
Chiffre payé pour pertes survenues durant l'année.....	\$	9,080 30
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage		1,327 17
Chiffre net payé pendant l'année pour ces pertes	\$	7,753 13
Chiffre net payé pour pertes sur glaces pendant l'année.....	\$	8,196 81
Commission ou courtage.....		8,139 74
Taxes.....		336 95
Divers paiements, savoir :—		
Annonces, \$100; frais de voyages, \$70; calendriers, \$186.22;		
droits, \$36.08; fret, \$2.53		394 83
Total des dépenses au Canada.....	\$	17,068 33

RISQUES ET PRIMES.

Risques sur glaces au Canada.

	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$	35,580 54
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées.....		22,056 91
Total	\$	57,637 45
A déduire, les polices éteintes.....		11,974 22
Chiffre brut et net en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	45,663 23
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada..... Pas de rapport.		
Total net de l'argent reçu pour primes.....		do
Primes sur ces polices		\$ 45,663 23

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur d'achat des immeubles, libres d'hypothèques.....	\$	245,763 18
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur immeubles.....		20,000 00
Valeur d'achat des effets et bons possédés par la compagnie.....		338,980 79
Argent en caisse et en banques.....		17,694 35
Total net ou actif d'après le grand-livre.....	\$	622,438 32
Primes brutes en voie de perception.....		50,690 34
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat.....		19,236 82
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie.....	\$	692,365 48
A déduire pour dépréciation de l'actif ci-dessus pour le porter à la valeur vénale.....		30,047 18
Total net de l'actif.....	\$	662,318 30

LLOYDS' PLATE GLASS—Fin.

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$	2,238	12
Primes non acquises.....		198,286	95
Dû et acquis pour dépenses de l'agence, glaces, etc.....		14,196	44
Total du passif, à part le capital.....	\$	214,721	51
Capital versé en argent.....	\$	250,000	00
Excédent en sus de toutes obligations.....		197,596	79

REVENU.

Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$	387,459	52
Intérêt et dividendes.....		14,975	37
Loyers.....		16,655	68
Total net du revenu.....	\$	419,090	57

DÉPENSES.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$	157,010	47
Dividendes aux actionnaires.....		50,000	00
Payé pour commissions aux agents.....		102,443	45
Appointements et frais de voyages des agents, etc.....		981	14
Appointements des employés et du personnel du bureau.....		51,744	20
Taxes, permis et honoraires.....		13,063	24
Loyer.....		2,739	98
Tous autres frais.....		26,512	13
Total des dépenses.....	\$	404,494	61

RISQUES ET PRIMES.

	Montant.
Risques entrepris ou renouvelés en 1896.....	\$ 15,485,873 00
Primes sur ces risques.....	420,282 71
Chiffre des risques qui ont pris fin pendant l'année.....	14,703,326 00
Primes sur ces risques.....	431,274 47
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année 1896.....	15,709,604 00
Primes sur ces risques.....	392,009 76

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE CANADIENNE D'INSPECTION ET D'ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN L. BLAIKIE.

Agent—W. B. McMURRICH.

Secrétaire—ALEXANDER FRASER.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 8 avril 1875, par 38 Vict., ch. 95 ; modifié en 1882 par 45 Vict., ch. 102, et en 1889 par 52 Vict., ch. 97, et en 1892 par 55-56 Vict., ch. 68. Opérations commencées au Canada le 9 octobre 1875.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	\$ 500,000 00
Chiffre du capital souscrit	100,100 00
Chiffre versé en argent	55,055 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Obligations de la ville de Gananoque	\$ 10,000 00	\$ 10,084 00
Débitures de la cité de London, Ont.	3,000 00	3,000 00
do de la <i>Canada Landed and National Investment Co.</i> ..	8,000 00	8,000 00
do de la ville de Tilsonburg	2,000 00	2,223 00
do de la cité de Guelph	1,500 00	1,519 00
do de la ville de Deseronto	6,224 00	6,420 00
do du township de Leeds et Lansdowne	5,000 00	5,217 00
do do Young et Escott	5,000 00	5,235 00
do do Elizabethtown	7,000 00	7,300 00
do de la ville de Simcoe	7,000 00	7,340 00
	\$ 54,724 00	\$ 56,388 00

(Les effets ci-dessus sont déposés au crédit du receveur général.)

Débitures de la ville de Deseronto	2,822 00	2,822 00
do de la <i>Land Security Co.</i>	4,500 00	4,500 00
do <i>British Canadian Land and Investment Co.</i> ..	2,000 00	2,000 00
do <i>Imperial Loan and Investment Co.</i>	1,000 00	1,000 00
do <i>Freehold Loan and Savings Co.</i>	2,500 00	2,500 00
do Chambre de Commerce de Toronto	200 00	100 00
do cité de London	3,000 00	3,000 00
do du township de Loberough	1,643 36	1,682 00
	\$ 72,389 36	\$ 73,942 00

Reporté à la valeur vénale

\$ 73,942 00

Prêts garantis par débiteures sur lesquelles il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt

15,800 00

Argent au bureau principal

3 65

Argent en banques, savoir :—

A la banque Canadienne du Commerce	\$ 12,388 25
<i>Home Savings and Loan Co</i>	10,127 06
A la banque Canadienne du Commerce, division de la caisse d'épargne ..	2,554 41

Total de l'argent en banques

15,069 72

INSPECTION ET ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR—*Suite.*

Intérêt acquis sur débentures, etc.....	1,298 96
Soldes des agents.....	2,223 17
Mobilier de bureau et instruments à l'usage des inspecteurs.....	793 00
Compte du service spécial à payer.....	22 50
Total de l'actif.....	\$ 109,153 00
Montant à déduire pour balances mauvaises ou douteuses des agents.....	100 00
Total net de l'actif.....	\$ 109,053 00

PASSIF.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....	\$ 28,042 76
Dû pour divers petits comptes d'impressions, annonces, etc., environ.....	300 00
Dividende déclaré mais non encore dû.....	3,303 30
Total du passif.....	\$ 31,646 06
Capital versé en argent.....	55,055 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital.....	\$ 22,351 94

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes.....	\$ 24,177 79
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes.....	994 08
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$ 23,183 71
Reçu pour intérêt sur effets, etc.....	4,532 42
Revenu de la division du service spécial.....	639 85
Total.....	\$ 28,355 98
Reçu par appels sur le capital.....	10,010 00
Total du revenu.....	\$ 38,365 98

DÉPENSES.

Dividendes payés durant l'année.....	\$ 12,712 70
Commission ou courtage.....	2,266 86
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	11,549 71
Taxes.....	515 94
Divers paiements:—	
Dépenses générales, y compris loyer, papeterie, impressions, frais de port, dépenses de l'agence, etc., \$1,753.31; frais de voyage, \$2,867.24; annonces, \$1,052.05; inspections spéciales, \$185.30; crédit voté par les actionnaires au président et aux directeurs, \$2,275; achat d'appareils à l'usage de l'inspecteur, \$143.....	8,275 90
Total des dépenses.....	\$ 35,321 11

Ministère des Finances—Division des Assurances.

INSPECTION ET ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR—Fin.

COMPTE DE CAISSE.

1895.	<i>Dt.</i>	
31 déc.—Solde en caisse et en banques à cette date		\$ 16,312 42
1896.		
31 déc.—Revenu comme ci-dessus		38,365 98
Reçu en recouvrement et placements		3,716 08
		\$ 58,394 48
1896.	<i>Av.</i>	
31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus		\$ 35,321 11
Par placements pendant l'année		8,000 00
Solde en caisse et en banques à cette date		15,073 37
		\$ 58,394 48

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.		
	Nombre	Montant.	Primes.
		\$	\$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état	978	3,346,025	55,705 04
do délivrées durant l'année—nouvelles	141	419,650	6,569 25
do do renouvelées	451	1,351,475	18,036 25
Total	1,570	5,117,150	80,310 54
Moins les polices éteintes	588	1,658,275	21,773 67
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	982	3,458,875	58,536 87

Nombre total des polices en vigueur à cette date	982
Chiffre net des polices en vigueur	\$3,458,875 00
Total des primes sur ces polices	58,536 87

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES
VOLEURS (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—SAMUEL FINLEY. | Secrétaire—WILLIAM J. KIRBY.
Bureau principal—Montréal. | Gérant général et agent-chef—
JOHN A. GROSE.

(Constituée en corporation le 26 avril 1893, 56 Vict., ch. 78. Opérations
commencées au Canada le 6 juin 1893.)

CAPITAL.

Chiffre autorisé et souscrit.....	\$ 200,000 00
Chiffre versé en argent.....	<u>60,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

*Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons 4 pour 100 des écoles protestantes de Montréal.....	\$ 28,000 00	\$ 28,000 00
Reporté à la valeur vénale.....		\$ 28,000 00
Outillage d'alarme en cas d'incendie.....		11,144 34
do de vol avec effraction.....		17,094 16
Prêts.....		1,881 36
Argent en caisse au bureau principal.....		2,218 04
Argent à la banque Molson.....		4,968 27
Soldes des agents.....		1,334 41
Mobilier du bureau.....		951 84
Diverses créances.....		618 29
Total de l'actif.....		<u>\$ 68,210 71</u>

PASSIF (GARANTIE CONTRE LES VOLEURS).

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies.....	\$ 997 40
Réserve des primes non acquises.....	7,602 75
Compte de commission.....	145 49
Divers créanciers.....	292 26
Total du passif (à l'exception du capital).....	<u>\$ 9,037 90</u>
Capital versé en argent.....	<u>\$ 60,000 00</u>

* Déposés au crédit du receveur général.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

**LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES
VOLEURS—Fin.**

REVENU.

Pour les risques de garantie contre les voleurs.

Chiffre brut reçu en primes.....	\$ 15,803 69
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	499 76
Total net reçu pour ces primes.....	<u>15,303 93</u>
Total net de l'argent reçu en primes.....	\$ 15,303 93
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques.....	1,217 91
Total du revenu.....	<u>\$ 16,521 84</u>

DÉPENSES.

Pour les risques de garantie contre les voleurs.

Montant payé pour pertes survenues durant l'année (portées dans le dernier état à \$1,360.48).....	\$ 1,674 48
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage.....	3 50
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$ 1,670 98
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	<u>2,229 21</u>
Total net payé durant l'année pour les pertes de garantie contre les voleurs.....	\$ 3,900 19
Commission ou courtage.....	2,191 40
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	3,008 18
Taxes.....	251 52
Divers paiements, savoir :—Frais de voyage, \$212.70 ; mobilier de bureau, \$157.60 ; impressions et papeterie, \$364.75 ; annonces, \$1,092.32 ; loyer, \$645.83 ; frais judiciaires \$337.50 ; divers, \$1,167 49.....	3,978 19
Total des dépenses.....	<u>\$ 13,329 48</u>

COMPTE DE CAISSE.

1895. Dt.	1896. Av.
31 déc.—Solde en caisse et aux banques à cette date	31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus
\$ 4,522 60	\$ 13,329 48
1896.	Divers paiements.....
31 déc.—Revenu comme ci-dessus.....	Solde en caisse et en banques à cette date.....
16,521 84	6,019 70
Autres recettes..... 2,341 05	7,186 31
Prêt remboursé..... 3,150 00	
<u>\$ 26,535 49</u>	<u>\$ 26,535 49</u>

RISQUES ET PRIMES AU CANADA.

<i>Risques de garantie contre les voleurs.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des pol. en vig. au commenc. de l'année..	1,180	\$ 1,669,477	\$ 14,759 81
Polices délivrées durant l'année, nouvelles..	1,184	535,059	5,169 74
do do renouvelées.....	809	1,235,700	10,893 85
Total	3,173	\$ 3,440,236	\$ 30,823 40
A déduire, les polices arrivées à fin.....	1,360	1,770,671	15,617 89
Total brut et net des polic. en vig. le 31 déc. 1896.	1,813	\$ 1,669,565	\$ 15,205 51

Nombre total des polices en vigueur à cette date.....	1,813
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$1,669 565 00
Total des primes sur ces polices.....	<u>15,205 51</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME, (À RESP. LIM.)

ÉTAT POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEORGE R. RUXTON.

Secrétaire—HENRY G. R. MAUGHAN.

Bureau principal—
20 rue Old Broad, Londres, Ang.

Bureau principal au Canada, Montréal.

(Etablie le 30 juillet 1836, constituée en corporation en janvier 1881 Opérations
commencées au Canada le 14 décembre 1896.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit.....	£	1,000,000
Montant versé.....		180,000

ACTIF AU CANADA.

Bons 4 pour 100 du Canada déposés au crédit du receveur général, valeur au pair.....	\$	102,200 00
---	----	------------

PASSIF AU CANADA.

Total du passif au Canada.....		Nil.
--------------------------------	--	------

REVENU AU CANADA.

Montant net reçu pour primes.....	\$	289 44
-----------------------------------	----	--------

DÉPENSES AU CANADA.

Commission ou courtage.....	\$	28 94
-----------------------------	----	-------

RISQUES ET PRIMES.

Risques de transport à l'intérieur au Canada.

Polices délivrées durant la période.....	\$	950,673 00	\$	289 44
Total.....	\$	950,673 00	\$	289 44
A déduire, les polices arrivées à fin.....		950,673 00		289 44

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

BILAN.

PASSIF.

Compte du capital, savoir :—

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital souscrit.....	1,000,000	0	0			
Moins le montant non demandé.....	820,000	0	0			
				180,000	0	0
Caisse de réserve.....				530,000	0	0
Créanciers divers.....				40,587	8	4
Balance du compte d'assurances le 31 décembre 1895.....	£	422,306	7 3			
Le montant des règlements faits en 1896, et appli- cable à 1895 et aux années antérieures, a été de.£	68,459	13	1			
Payé en dividendes.....	80,000	0	0			
Ajoutés à la caisse de réserve.....	30,000	0	0			
				178,459	13	1
				243,846	14	2
Ob.ffre net des primes et de l'intérêt sur placements en 1896.	£	226,633	10 7			
Dépenses de règlement et de bureau pendant l'année 1896.....	78,159	0	0			
				148,374	10	7
				£	1,142,808	13 1

Ministère des Finances—Division des Assurances

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME—*Fin.*

ACTIF.

Garanties :—			
Bons de l'Etat, de la métropole garantis par l'Etat	£	148,159	1 4
Gouvernement des Indes		49,062	10 6
Chemin de fer de l'Inde		62,488	8 0
Colonies		100,922	0 6
Gouvernements étrangers et des Etats-Unis		220,760	1 3
Chemins de fer anglais		137,150	9 4
Autres		288,631	5 1
		£	1,007,173 16 0
Edifices			60,000 0 0
Montant dû pour primes et sur compte de réassurances			63,386 7 5
Effets à recevoir			454 19 4
Débiteurs divers			123 14 5
Argent dans les banques			11,669 15 11
		£	1,142,808 13 1
		£	1,142,808 13 1

ETATS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

QUI FONT DES OPÉRATIONS D'APRÈS LE SYSTÈME DE RÉPARTITION

Liste des compagnies qui ont fait des opérations d'assurance sur la vie d'après le plan de répartition, au Canada, durant l'année terminée le 31 décembre 1896. :—

Le Grand Conseil de l'Association Catholique de Secours Mutuel du Canada.
The Colonial Mutual Life Association.
The Commercial Travellers' Mutual Benefit Society.
The Home Life Association of Canada.
The Provincial Provident Institution.
The Canadian Order of the Woodmen of the World.
The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois.
The Massachusetts Benefit Life Association.
The Mutual Reserve Fund Life Association.

Liste des compagnies qui ont fait des opérations d'assurances contre la maladie et l'incapacité d'après le plan de répartition, au Canada, pendant l'année terminée le 31 décembre 1896 :—

La Société de bienfaisance canadienne contre la maladie.
La Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LE GRAND CONSEIL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'honorable M. F. HACKETT | *Secrétaire*—SAMUEL R. BROWN
Bureau principal—London, Ont.

(Organisé le 10 février 1880 ; constitué en corporation en Ontario le 18 janvier 1890 ;
enregistré en Ontario le 22 août 1892 ; constitué en corporation au Canada
en vertu de 56 Vic., ch. 90, sanctionné le 1^{er} avril 1893, et enre-
gistré au Canada le 27 décembre 1894.)

ACTIF.

Argent aux banques (y compris \$1,635.14 d'intérêt acquis en 1896), savoir :—

A la banque Canadienne du Commerce, London, Ont.	\$	8,238 35	
do des Marchands du Canada.		11,436 00	
do de l'Amérique Britannique du Nord.		10,098 68	
do de Toronto.		11,736 96	
do de Montréal.		8,212 62	
do des Townships de l'Est, Stanstead, P.Q.		10,779 35	
Total	\$		60,501 96
Argent entre les mains du grand trésorier.			1,004 95
Fournitures en magasin.			425 00
Mobilier de bureau et armoire de sûreté.			260 00
Total	\$		62,191 91

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions mortuaires dues et non perçues sur certificats en vigueur.	\$	15,075 74	
Contribution <i>per capita</i> , contribution d'initiation et fournitures.		4,006 78	
Total impayé			19,082 52
Total de l'actif	\$		81,274 43

PASSIF.

dennités pour cause de décès établies mais non dues.	\$	26,500 00	
do non établies mais non contestées.		11,000 00	
Total des indemnités non réglées	\$		37,500 00
Dû à compte de frais généraux, fournitures, etc.			1,645 98
Total	\$		39,145 98

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit :—			
Honoraires de certificats—contribution d'initiation.	\$	657 50	
Contributions annuelles—contribution <i>per capita</i>		10,747 50	
Fournitures et polices.		1,461 44	
Répartitions.		175,098 09	
Total payé par les sociétaires	\$		187,964 53

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL—*Fin.*

Intérêt.....	\$	1,635 14
Total du revenu.....	\$	<u>189,599 67</u>

DÉPENSES.

Argent payé pour réclamations pour cause de décès (dont \$24,650 datent d'années précédentes).....	\$	168,150 00
Appointements et autres frais du personnel.....		1,840 85
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....		235 67
Divers paiements :—		
Frais judiciaires.....	\$	113 73
A compte d'emprunts.....		4,522 50
Dépenses pour les réunions du conseil des syndics.....		231 61
Convention d'Ottawa, dépenses.....		7,179 74
Dépenses des députés pour l'organisation des succursales.....		307 69
Journal officiel, impressions et fournitures.....		1,250 55
Frais de port, télégrammes, change et papeterie.....		301 69
Primes pour le cautionnement du secrétaire et du trésorier.....		80 00
Auditeurs.....		284 55
		<u>14,272 06</u>
Total des dépenses.....	\$	<u>184,498 58</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	1,246	
Chiffre de ces polices.....		\$1,659,500 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	107	
Chiffre des réclamations.....		181,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	11,116	
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....		<u>17,050,500 00</u>

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	107	\$ 181,000 00
2. Par abandon.....	36	46,000 00
3. Par prescription.....	390	548,500 00
Total.....	<u>533</u>	<u>\$ 775,500 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	10,403	\$16,166,500 00
Délivrées durant l'année.....	1,246	1,659,500 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	533	775,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>11,116</u>	<u>17,050,500 00</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	10,403
Nouveaux assurés pendant l'année.....	1,246
Décès parmi les assurés pendant l'année.....	107
Assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par suite de décès.....	426
Vies assurées à la date de l'état.....	<u>11,116</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances

ASSOCIATION DITE *COLONIAL MUTUAL*, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—F. P. BUCK
Secrétaire—EDWARD A. BAYNES.

Gérant général et agent principal—
JOHN F. MATHIESON.
Siège social—Montréal.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 ; enregistrée pour faire des opérations
au Canada le 29 octobre 1894.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$ 100,000 00
Capital souscrit.....	42,825 00
Capital versé.....	14,343 48

(Pour la liste des garants, voir l'annexe.)

ACTIF.

Argent en caisse au siège social.....	\$ 20 93
Argent à la banque Union.....	273 60
Avances aux agents.....	5,013 45
Argent entre les mains des agents.....	652 39
Mobilier de bureau.....	364 33
Total de l'actif d'après le grand-livre.....	\$ 6,324 70

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et non perues sur polices en vigueur.....	\$ 4,293 95
Billets à courte échéance pour primes.....	2,047 15
Total des répartitions impayées.....	\$ 6,341 10
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100.....	1,268 22
Chiffre net des répartitions à payer.....	5,072 88
Total de l'actif.....	\$ 11,397 58

PASSIF.

Réclamations d'indemnités par suite de décès établies mais non dues.....	\$ 1,500 00
Valeur actuelle des réclamations de décès payables par versements.....	1,840 34
Dividendes dus et impayés aux actionnaires.....	786 00
Dû à compte de prêts.....	1,635 53
Total.....	\$ 5,761 87

COLONIAL MUTUAL—Fin.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre brut payé par les membres de l'association ou à ses agents, sans déduction pour les commissions ou autres frais, comme suit :—

Reçu pour répartitions.....	\$ 21,513 94	
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances..	233 17	
Revenu net des primes.....	\$ 21,280 77	
Montant reçu pour intérêts.....	45 73	
Total.....	\$	21,326 50
Reçus pour appels sur capital.....		2,725 98
Total du revenu pendant l'année.....	\$	<u>27,052 48</u>

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Payé pour indemnités à cause de mort.....	\$	5,045 49
Honoraires des médecins.....		1,258 25
Payé aux gérants en intérêts ou dividendes.....		412 29
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....		15,191 09
Taxes, permis, honoraires ou amendes.....		575 37
Dépenses diverses, sav. :—Annonces, impressions et papeterie, \$1,320.94 ; frais de voyages, \$804.19 ; frais de port, \$222.69 ; dépenses générales, \$649.99 ; frais judiciaires, \$87.30 ; menues sommes, \$121.88 ; mobilier de bureau, \$87.60.....		3,294 59
Total de la dépense pendant l'année.....	\$	<u>25,777 08</u>

DIVERS.

Nombre de polices entreprises durant l'année, d'après les rapports....	461	
Chiffre de ces polices.....	\$	740,500 00
Nombre des polices échues durant l'année.....	5	
Chiffre de ces polices.....		8,500 00
Nombre des polices en vigueur à cette date.....	685	
Chiffre de ces polices.....	\$1,035,250 00	
do réassurées dans d'autres compagnies au Canada.....		21,000 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>1,014,250 00</u>

Nombre et chiffre des polices ayant pris fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	5	\$ 8,500 00
2. Par prescription.....	335	476,500 00
Total.....	340	\$ <u>485,000 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	564	\$ 779,750 00
Polices délivrées durant l'année.....	461	740,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	340	485,000 00
Polices en vigueur à la date de l'état.....	685	<u>1,035,250 00</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

THE COMMERCIAL TRAVELLERS MUTUAL BENEFIT SOCIETY.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ROBERT CREAN.

| Secrétaire et agent-chef—WM G. H. LOWE.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée en 1881; constituée en corporation le 27 janvier 1882, en vertu des dispositions des Statuts révisés d'Ontario (1877), chap. 167; opérations commencées au Canada en juillet 1881.)

ACTIF.

Prêts sur immeubles portant première hypothèque.....	\$	19,500 00
Débitures de Bracebridge.....		8,131 14
Argent au bureau principal.....		92 91
Argent à la banque Dominion.....		6,236 49
Mobilier de bureau.....		516 68
Total.....	\$	34,477 22

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$	137 50
do acquis.....		203 30
Total reporté.....		340 80
Total de l'actif.....	\$	34,818 02

PASSIF.

Réclamations pour cause de mort.....	Nil.
--------------------------------------	------

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit:—

Honoraires de certificats.....	\$	550 00
Contributions annuelles.....		3,484 00
Honoraires des médecins.....		374 00
Répartitions.....		20,276 85
Total payé par les sociétaires.....	\$	24,684 85
Intérêt.....		1,728 64
Total du revenu.....	\$	26,413 49

THE COMMERCIAL TRAVELLERS—Fin.

DÉPENSES.

Argent payé pour réclamations à cause de décès.....	\$	21,000	00
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux.....		1,023	00
Honoraires des médecins.....		374	00
Taxes.....		87	09
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....		2,141	00
Divers paiements :—Impressions et papeterie, \$193.85; frais de port, \$408.91; annonces, \$43.00; menues dépenses, \$95.27; frais judiciaires, \$49.15; loyer, \$300.00; téléphone, \$45.00; médecin directeur, \$182.00; frais de voyage, \$50.00..		1,367	18
Total des dépenses.....	\$	25,992	27

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada..	280		
Chiffre de ces polices.....	\$	280,000	00
Chiffre des polices échues au Canada pendant l'année.....	21		
Chiffre de ces réclamations.....		21,000	00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	2,401		
Chiffre de ces polices.....		2,401,000	00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	21	\$ 21,000 00
2. Par prescription.....	66	66,000 00
Total.....	87	\$ 87,000 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,208	\$2,208,000 00
Polices délivrées pendant l'année.....	280	280,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	87	87,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	2,401	2,401,000 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	1,793
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	167
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés... ..	19
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	39
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	1,902

THE CANADIAN ORDER OF THE WOODMEN OF THE WORLD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Consul commandant-chef—C. C. HODGINS.

Commis principal et agent-chef—

W. C. FITZGERALD.

Bureau principal—London, Ont.

(Constituée en corporation le 1^{er} avril 1893, par 56 Vic., chap. 92. Opérations commencées le 6 juillet 1893.)

ACTIF.

Argent à la banque du Commerce du Canada :—

Caisse des assurances.....	\$	5,697 38	
do éventualités.....		3,441 80	
do dépenses.....		54 89	
		—	\$ 9,184 07
Solde des agents d'après le grand-livre.....			156 69
Mobilier, fournitures.....			500 00
			—
Total de l'actif d'après le grand-livre.....	\$		9,840 76

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et impayées sur certificats en vigueur.....	\$	3,659 64	
Redevances annuelles en voie de perception.....		576 20	
		—	
Total dû par les sociétaires.....			4,235 84
			—
Total de l'actif.....	\$		14,076 60

PASSIF.

Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées.....	\$	11,200 00
Dû pour frais généraux.....		497 00
Billets escomptés.....		3,375 00
Appointements, etc., du personnel impayés.....		749 00
		—
Total.....	\$	15,821 00

REVENU.

Montant brut payé par les secrétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commissions ou autres frais, comme suit :—

Honoraires de certificats (estimation).....	\$	9,090 00
Redevances annuelles.....		4,400 26
Honoraires des médecins (estimation).....		1,515 00
Contributions à la caisse des éventualités.....		1,393 12
do do assurances.....		27,654 84
Reçu en argent pour honoraires de certificats et amendes.....		465 00
		—
Total payé par les sociétaires.....	\$	44,518 22

WOODMEN OF THE WORLD—Fin.

Reçu pour fournitures.....	82 75
Divers.....	57 60
Amendes.....	75 65
Total du revenu.....	<u>\$ 44,734 22</u>

DÉPENSES.

Argent payé, pour indemnités par suite de décès.....	\$ 29,200 00
Paiements annuels et répartitions remboursées aux sociétaires.....	1 90
Honoraires des médecins (estimation).....	1,515 00
Commissions et honoraires retenus par les agents (estimation).....	9,090 00
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....	3,353 35
Taxes, permis, honoraires et amendes.....	135 00
Diverses dépenses, savoir :—Impressions et papeterie, \$954.65 ; honoraires du solliciteur, \$187.43 ; frais de port, \$503.57 ; dépenses du comité exécutif (Head Camp), \$737.46 ; divers, \$553.09 ; <i>Canadian Woodman</i> , \$93.80.....	3,030 00
Total des dépenses.....	<u>\$ 46,325 25</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapport. délivrées durant l'année.....	1,515
Chiffre de ces polices.....	\$1,999,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	16
Chiffre de ces réclamations (y compris monuments).....	31,600 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	3,404
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>4,982,500 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par abandon.....	16	\$ 30,000 00
2. Par décès.....	48	63,000 00
3. Par prescription.....	245	345,000 00
Total.....	<u>309</u>	<u>\$ 438,000 00</u>
	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,198	\$3,421,500 00
Polices délivrées durant l'année.....	1,515	1,999,000 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	309	438,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>3,404</u>	<u>4,982,500 00</u>
Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	2,198	
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,503	
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	16	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	293	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>3,392</u>	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

THE COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION OF ILLINOIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—A. W. BERGGREN.

Secrétaire—W. H. SMOLLINGER.

Siège social—Galesburg, Ill.

Bureau principal au Canada—Toronto.

Agent au Canada—A. H. HOOVER.

(Organisée ou constituée en corporation le 9 janvier 1877. Permis délivré au Canada le 20 septembre 1890.)

ACTIF AU CANADA.

Bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets 3 pour 100 du Canada.	\$ 53,533 33	\$ 55,148 77
Reporté à la valeur vénale		\$ 55,148 77
Argent à la banque Molsons, Toronto.....		822 55
Intérêt acquis.....		846 36
Total de l'actif au Canada.....		\$ 56,817 68

PASSIF AU CANADA.

Réclamations pour cause de mort	\$ 17,125	
Total.....		\$ 17,125 00

REVENU AU CANADA.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit :—		
Répartitions.....	\$ 55,208 25	
Total payé par les sociétaires au Canada..	\$ 55,208 25	
Intérêt.. ..		1,554 18
Total du revenu au Canada		\$ 56,762 43

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en réclamations pour cause de décès (dont \$8,333.33 datent d'années antérieures).....	\$ 31,833 33	
Honoraires des médecins.....		525 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada.....		136 89
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux.....		2,643 14
Taxes, permis, honoraires ou amendes au Canada.....		132 60
Commissions, appointements et toutes autres dépenses du personnel au Can.		3,169 10
Dépenses diverses :—		
Impressions et papeterie, \$174.75 ; frais de port, \$94.11 ; frais judiciaires, \$853.91 ; dépenses de bureau, \$650 ; enquête sur réclamations, \$55 ; droits, \$20.93.....		1,848 70
Total des dépenses au Canada.....		\$ 40,288 76

COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouveaux certificats rapportés comme délivrés durant l'année au Canada	149	
Chiffre de ces certificats		\$ 205,000 00
Nombre de certificats devenus réclamations au Canada pendant l'année. 29		
Chiffre de ces réclamations		42,875 00
Nombre de certificats en vigueur le 31 décembre 1886	2,929	
Chiffre de ces certificats		<u>3,647,125 00</u>

Nombre et chiffre des certificats arrivés à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	29	\$ 42,875 00
2. Certificats réduits		11,125 00
3. Par déplacements	4	3,375 00
4. Par rachat	7	26,000 00
5. Par prescription	491	826,750 00
Total	<u>531</u>	<u>\$ 910,125 00</u>

	Nombre.	Montant.
Certificats en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,254	\$4,123,000 00
Certificats délivrés pendant l'année	149	205,000 00
Certificats renouvelés pendant l'année	157	229,250 00
Certificats arrivés à fin comme ci-dessus	531	910,125 00
Certificats en vigueur à la date de cet état au Canada	<u>2,029</u>	<u>3,647,125 00</u>

Nombre de vies assurées Pas de rapport

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total payé par les sociétaires pour répartitions	\$1,595,175 11
Intérêt	25,343 83
Loyer	2,965 17
Total du revenu	<u>\$1,623,484 11</u>

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Pertes et réclamations	\$1,231,098 26
Dépôts faits d'avance	23,873 15
Certificats remis	1,223 29
Dividendes payés aux sociétaires	1,620 14
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux, ou alloués aux agents sur honoraires et droits	174,401 15
Appointements des gérants et agents non payés par commissions	10,427 98
Appointements du personnel	22,825 00
Appointements et autres dépenses du personnel	33,150 74
Honoraires des médecins	23,010 25
Loyer	11,266 18
Taxes, honoraires, etc	5,593 69
Toutes autres dépenses	39,406 56
Total des dépenses	<u>\$1,577,896 39</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COVENANT MUTUAL LIFE ASSOCIATION—Fin.

ACTIF PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles, libres d'hypothèques.....	\$	85,000	00
Prêts sur premières hypothèques sur immeubles.....		20,000	00
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés.....		469,855	18
Balances garanties des agents d'après le grand-livre.....		93,118	81
Argent au bureau.....		17,662	76
Argent en banque.....		107,910	36
<hr/>			
Total de l'actif d'après le grand-livre.....	\$	793,547	11
Moins la dépréciation de l'actif pour le porter à la valeur vénale.....		46,544	62
<hr/>			
Total de l'actif net ou placé, moins la dépréciation.....	\$	747,002	49

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt et loyers dus et acquis.....		5,594	52
Livres, timbres-poste, mobilier et garnitures, etc.....		11,273	54
Machine, caractères d'imprimerie, galées, etc.....		7,229	48
Livres de médecine, de loi et d'assurances.....		3,051	21
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat.....		3,413	21
<hr/>			
Actif brut.....	\$	777,564	45

PASSIF.

Répartitions payées d'avance.....	\$	8,734	69
Caisse de dépôt pour les polices à paiement limité.....		1,102	94
<hr/>			
Total du passif.....	\$	9,837	63

ACTIF DE MORTALITÉ ÉVENTUELLE.

Répartitions de mortalité appelées mais non échues, pour pertes payées avant le 31 décembre 1896.....	\$	290,886	00
Répartitions de mortalité non encore appelées.....		466,285	00
<hr/>			
Total dû par les sociétaires.....	\$	757,171	00

PASSIF DE MORTALITÉ ÉVENTUELLE.

Pertes établies mais non échues (18 réclamations).....	\$	44,125	00
Pertes en voie de règlement (147 réclamations).....		333,160	00
Pertes rapportées (16 réclamations).....		50,750	00
Pertes contestées (13 réclamations).....		38,250	00
<hr/>			
Total du passif de mortalité éventuelle.....	\$	466,285	00

CERTIFICATS DE POLICES.

	Nombre.	Montant.
Polices ou certificats délivrés durant l'année 1896.....	9,250	\$14,216,125 00
do qui ont cessé d'être en vigueur en 1896..	11,193	19,606,500 00
Total des polices ou certificats en vigueur le 31 décembre 1896	42,312	87,420,375 00

THE HOME LIFE ASSOCIATION OF CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'hon. RICHARD HARCOURT, M.P.P.

Agent—A. J. PATTERSON.

Bureau principal—Toronto.

(Constituée en corporation le 16 mai 1890, par 53 Vic., ch. 46. Opérations
commencées au Canada le 12 mai 1892.)

CAPITAL.

Chiffre du capital de garantie autorisé et souscrit.....	\$ 100,000 00
Montant versé.....	<u>25,524 14</u>

(Pour la liste des garants, voir l'annexe.

ACTIF.

En caisse au bureau principal—Compte général.....	\$ 100 25
Argent à la banque Dominion :—	
Compte mortuaire.....	\$ 4,840 90
Compte de réserve et éventuel.....	5,014 90
Comptes de répartition.....	<u>657 41</u>
Total.....	10,513 21
Solde des agents d'après le grand-livre.....	2,271 91
Mobilier de bureau.....	200 00
A recevoir.....	<u>79 70</u>
Total de l'actif d'après le grand-livre.....	\$ 13,165 07

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et non perçues sur polices en vigueur.....	2,497 45
Total de l'actif.....	<u>\$ 15,662 52</u>

PASSIF.

Compte des dépenses, banque Dominion.....	\$ 5,176 51
Notes à payer.....	<u>449 41</u>
Total.....	<u>\$ 5,625 92</u>

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à des agents, sans déduction de commission ou autres dépenses, comme suit :—	
Répartitions.....	\$ 20,367 31
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....	<u>748 78</u>
Total payé par les sociétaires.....	\$ 19,618 53
Reçu par appel sur capital.....	\$ 8,212 36
Moins le capital remboursé.....	<u>2,000 00</u>
Total du revenu.....	<u>\$ 25,830 89</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

HOME LIFE ASSOCIATION—Fin.

DÉPENSES.

Argent payé pour indemnités pour cause de décès (dont \$2,000 datent de 1895).....	\$ 4,000 00
Honoraires des médecins examinateurs	1,401 09
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux	9,392 27
Argent payé aux actionnaires pour intérêt sur paiements du capital d'avance	280 60
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel	2,859 75
Taxes, permis, honoraires ou amendes	82 57
Divers paiements, savoir :—Compte des dépenses, \$693.56 ; frais de port, \$576.91 ; annonces, \$205.20 ; impressions et papeterie, \$731.53 ; dépenses diverses, \$173.22 ; divers, \$389.66 ; avances aux agents, \$1,533.27	4,303 35
Total des dépenses	\$ 22,319 63

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme déli- vrées au Canada	576	
Chiffre de ces polices		\$ 663,500 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	1	
Chiffre de ces polices		2,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	1,111	
Chiffre de ces polices		\$1,319,250 00
Chiffre de ces polices réassurées		65,000 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		1,254,250 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	1	\$ 2,000 00
2. Par prescription	437	571,250 00
Total	438	\$ 573,250 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	973	\$1,229,000 00
Polices délivrées durant l'année	576	663,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-de-sus	438	573,250 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,111	1,319,250 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	933
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	559
Nombre de décès survenus durant l'année parmi les assurés	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autre- ment que pour cause de mort	421
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,070

THE MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—G. A. LITCHFIELD.

Secrétaire—E. S. LITCHFIELD.

Siège social—Boston, Mass.

Agent au Canada.—T. E. P. SUTTON.

Bureau principal au Canada—Toronto.

(Constituée en corporation le 8 février 1878. Opérations commencées au Canada
le 7 novembre 1891.)

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles au Canada (libres d'hypothèques) possédés par l'association	\$ 14,250 00
Montant garanti par prêts sur immeubles au Canada, 1 ^{res} hypothèques	12,214 26
Montant des prêts comme ci-dessus, sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt pendant l'année précédent cet état	\$ 3,140 26
Bons déposés au crédit du receveur général, valeur au pair, savoir :—	
Bons des Etats-Unis, 4 pour 100	\$ 100,000 00
Reporté à la valeur vénale	100,000 00
Argent au bureau principal au Canada	642 54
Argent à la banque Dominion	919 89
Intérêt dû	\$ 1,116 59
do acquis	342 09
Total reporté	1,458 68
Loyers dus	\$ 250 00
do acquis	15 62
Total reporté	265 62
Répartitions mortuaires dues et impayées sur certificats en vigueur au Canada	48,480 89
Mobilier de bureau	513 00
Soldes des agents au Canada	36 22
Total de l'actif au Canada	<u>\$ 178,781 10</u>

PASSIF AU CANADA.

Réclamations pour cause de mort, établies mais non échues	\$ 16,000 00
do non établies mais non contestées	36,775 00
do contestées, en litige	1,500 00
do non établies mais non contestées	13,562 50
Total des réclamations pour cause de mort et pour incapacité non réglées au Canada	<u>\$ 67,837 50</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MASSACHUSETTS BENEFIT—Suite.

REVENU AU CANADA.

Chiffre payé par les sociétaires au Canada à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commission ou autres frais, savoir :—

Redevances annuelles.....	\$	4,615 32
Répartitions.....		147,113 89
<hr/>		
Total payé par les sociétaires au Canada.....	\$	151,729 21
Intérêt.....		604 66
Ventes d'immeubles.....		150 00
<hr/>		
Total du revenu au Canada.....	\$	<u>152,483 87</u>

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé pour réclamations pour cause de mort et pour incapacité au Canada.....	\$	132,507 81
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada.....		3,213 40
Honoraires de médecins.....		390 00
Commission et honoraires payés aux agents ou retenus par eux.....		1,661 97
Payé par commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada.....		2,896 00
Argent payé pour permis, taxes, honoraires ou amendes.....		1,111 00
Divers paiements, savoir :—Frais de port, \$362.40 ; dépenses de bureau, \$847.32 ; impressions, \$372.10 ; compte de l'agence, \$1.50 ; frais de voyage, \$98.55 ; intérêt et escompte, \$151.63 ; frais judiciaires, \$1,340.22 ; assurance, \$10.00 ; annonces, \$1.00.....		3,184 72
<hr/>		
Total des dépenses au Canada.....	\$	<u>144,964 90</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada.....	139	
Chiffre de ces polices.....		\$ 173,800 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	79	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		127,478 00
Nombre des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896.....	3,256	
Chiffre de ces polices.....		<u>5,743,800 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès.....	79	\$127,478 00
2. Par incapacité (pour lesquelles on a payé en argent \$18,325).....	32	57,900 00
3. Par réduction.....		24,625 00
4. Par prescription.....	1,063	1,753,237 00
<hr/>		
Total.....	<u>1,174</u>	<u>\$1,963,240 00</u>

MASSACHUSETTS BENEFIT—Suite.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	4,291	\$7,533,240 00
Polices délivrées durant l'année (y compris celles remises en vigueur) 139		173,800 00
Polices arrivées à fin tel que ci-dessus.....	1,174	1,963,240 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>3,256</u>	<u>5,743,800 00</u>

Nombre de vies assurées.—Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

RECETTES DE L'ANNÉE 1896.

Droits d'admission, bruts.....	\$ 303,393 16
Contributions annuelles, brutes.....	229,575 13
Répartitions.....	<u>2,524,741 25</u>
Total payé par les sociétaires.....	\$3,057,709 54
Intérêt.....	21,302 29
Argent reçu d'autres sources.....	2,591 79
Total du revenu.....	<u>\$3,081,603 62</u>

DÉBOURSÉS DURANT L'ANNÉE.

Réclamations pour cause de décès.....	\$2,033,986 60
Montants remboursés aux porteurs de polices (dividendes).....	593,474 57
Commission aux agents pour honoraires et contributions annuelles.....	378,417 32
Commissions et frais de perceptions des répartitions.....	7,043 01
Appointements des administrateurs.....	25,958 30
Appointements des employés.....	29,616 71
Examens des médecins.....	36,597 18
Loyers.....	4,187 63
Taxes.....	11,580 23
Annonces et impressions.....	41,871 31
Dépenses diverses.....	106,052 34
Total des déboursés.....	<u>\$3,268,785 20</u>

ACTIF NET OU PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles, à l'exclusion des charges.....	\$ 230,638 01
Prêts sur hypothèques, première hypothèque.....	138,921 33
Prêts sur garanties collatérales.....	26,653 12
Prix d'achat des effets et bons possédés.....	334,919 00
Solde des agents d'après le grand-livre.....	100,173 27
Argent en caisse au bureau.....	14,252 26
Argent en banq. pour le compte de la caisse de réserve ou d'éventualité.....	49,575 20
Total net de l'actif placé.....	<u>\$ 895,132 19</u>

Ministère des Finances—Division des Assurances.

MASSACHUSETTS BENEFIT—Fin.

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt dû et acquis	8,958 55
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	15,437 25
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat et des charges	118,161 99
Primes à la disposition de la division des opérations à l'étranger et en sus de transmission	76,335 60
Machines et fournitures dans la division des impressions	13,860 33
Actif brut	\$1,127,885 91

PASSIF.

Nil.

ACTIF MORTUAIRE (OU RESSOURCES) ÉVENTUEL.

Répartitions mortuaires demandées mais non encore dues	\$ 395,000 00
do non encore demandées p. des réclm. non établies	316,000 00
Montant net dû par les sociétaires	\$ 711,000 00

PASSIF MORTUAIRE ÉVENTUEL.

Pertes établies, mais non encore échues (112 réclamations)	\$ 431,435 66
do en voie de règlement (54 réclamations)	151,850 00
do rapportées (30 réclamations)	76,550 00
do contestées (6 réclamations)	19,650 00
Total du passif mortuaire éventuel	\$ 679,485 66

ÉTATS DES CERTIFICATES.

	Nombre.	Montant.
Polices ou certificats délivrés durant l'année 1896	16,543	\$ 14,900,720 00
Nombre et montant qui ont cessé d'être en vigueur durant l'année 1896	22,084	33,511,900 00
Polices ou certificats en vigueur le 31 décembre 1896	46,399	93,957,600 00

L'ASSOCIATION DU FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—FREDERICK A. BURNHAM. | Secrétaire—CHARLES W. CAMP.

Siège social—Broadway, New-York.

Agent-chef au Canada—D. Z. BESSETTE. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en vertu du chap. 267 des lois de New-York, 1875. Reconstituée en vertu du chap. 175 des lois de New-York, passé le 2 avril 1883. Opérations commencées au Canada en avril 1884.)

ACTIF AU CANADA.

Bons au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la province de Québec.....	\$ 50,000 00	\$ 56,500 00
Bons 3 pour 100 sterling du Canada.....	52,325 57	54,641 40
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$ 102,325 57	\$ 111,141 40

Reporté à la valeur vénale.....\$ 111,141 40

Argent en banque au Canada, savoir :—

Banque Canadienne du Commerce, Winnipeg, Man.....	\$ 1,060 78
Banque du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, N.-B.....	587 47
Banque Molsons, Montréal, Québec.....	10,415 77
Banque d'Ontario, Toronto, Ont.....	6,776 88
Banque Union, Halifax, N.-E.....	988 77
Banque Moisons, Saint-Thomas, Ont.....	750 59

20,579 76

Dépôt entre les mains des percepteurs ayant fourni caution..... 29,206 09

Intérêt dû.....802 73

Intérêt acquis.....416 67

Total reporté..... 1,219 40

Répartitions mortuaires dues et impayées sur certifié en vigueur au Canada.\$ 5,504 00

do non encore échues..... 135,028 00

Paiements annuels ou primes en voie de perception..... 14,169 00

Total dû par les sociétaires au Canada.....\$ 154,701 00

A déduire, les frais de perception, évalués à..... 15,470 10

Montant net dû par les sociétaires au Canada..... 139,230 90

Total de l'actif au Canada.....\$ 301,377 55

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle de toutes les polices au Canada.....\$ 89,253 09

Réclamations pour cause de mort—établies, mais non échues.....\$ 19,400 00

do do non établies, mais non contestées..... 71,100 00

do do contestées, en litige..... 2,000 00

92,500 00

Total.....\$ 181,753 09

* Table de mortalité des Actuaire, 4 pour 100 d'intérêt, sur assurances renouvelables à terme pendant 60 jours.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut payé par les sociétaires au Canada à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commission ou autres frais, savoir :—	
Droits d'admission	\$ 21,600 00
Redevances annuelles	123,369 84
Honoraires de médecins examinateurs	1,593 00
Répartitions	269,750 79
Total payé par les sociétaires au Canada	\$ 416,313 63
Intérêt	3,302 73
Total du revenu Canada	\$ 419,616 36

DÉBOURSÉS AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année pour indemnités pour cause de mort au Canada	\$ 264,727 77
Payé pour rachat de polices	625 00
Honoraires des médecins	4,875 00
Argent payé pour commissions et rétributions aux agents ou retenu par eux	59,888 16
do do appointements et tous frais du personnel au Canada	9,769 22
do do pour permis ou taxes	2,484 01
Annonces et impressions	1,596 50
Enquête au sujet des réclamations par suite de décès et de règlements de ces réclamations	4,910 68
Total des dépenses au Canada	\$ 348,876 34

DIVERS.

Nombre de nouveaux certificats rapportés comme délivrés au Canada	1,639	
Chiffre de ces certificats		\$3,708,000 00
Nombre des certificats échus au Canada pendant l'année	113	
Montant de ces certificats		279,500 00
Nombre de certificats en vigueur le 31 déc. 1896	17,108	
Montant de ces certificats		<u>35,188,974 00</u>

Nombre et chiffre des certificats arrivés à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	113	\$ 279,500 00
2. Par expiration	1,058	2,749,500 00
Total	1,171	\$3,029,000 00

	Nombre.	Montant.
Certificats en vigueur au commencement de l'année au Canada	9,645	\$22,971,025 00
do délivrés pendant l'année	2,217	5,224,500 00
do transférés de la <i>Provincial Provident Institution</i>	6,995	11,538,949 00
do arrivés à fin comme ci-dessus	1,171	3,029,000 00
do inacceptés	578	1,516,500 00
do en vigueur à la date de cet état	17,108	<u>35,188,974 00</u>

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Droits d'administration bruts.....	\$ 295,566 85
Droits annuels (bruts).....	902,446 35
Répartitions mortuaires.....	4,340,498 85
Honoraires des médecins examinateurs payés par le candidat.....	38,572 00
Total payé par les sociétaires.....	\$5,577,084 05
Intérêt.....	115,671 45
Loyers.....	150,261 10
Honoraires pour changer les certificats.....	1,130 24
Dépôts spéciaux.....	14,330 13
Total du revenu.....	\$5,858,476 97

DÉBOURSÉS.

Réclamations pour cause de décès payées.....	\$3,967,083 94
Paiements d'avance sur rejet de la demande.....	390 93
Dividendes payés aux porteurs de polices.....	21,850 59
Commissions aux agents.....	489,983 49
Appointements des administrateurs et agents non payés par commissions.....	50,890 25
Examen des médecins payés par le bureau principal et par les sociétaires.....	69,044 89
Appointements des employés.....	104,791 68
Loyers.....	217,542 02
Taxes.....	23,794 87
Annonces et impressions.....	88,574 46
Appointements, etc., des employés de bureau.....	247,505 20
Commissions payées aux banques et aux percepteurs, et déboursés pour prélever et percevoir \$4,340,498.85 d'appels mortuaires.....	73,628 40
Frais d'apurement et de règlement de \$3,967,083.94 de réclamations pour cause de mort.....	73,583 41
Divers paiements.....	156,753 56
Total des déboursés.....	\$5,585,417 69

ACTIF PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles à part des charges.....	\$ 528,022 04
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens fonds (1 ^{re} hypothèque).....	1,933,100 00
Valeur au prix d'achat des effets et bons possédés par la compagnie.....	268,306 39
Argent en banque pour le compte de la caisse de réserve ou d'éventualité.....	568,677 00
Argent en caisse au bureau.....	664 11
Argent en dépôt dans les banques chargées des recouvrements et entre les mains des agents de recouvrements ayant fourni des cautions.....	232,229 91
Autres dépôts d'argent.....	223,777 61
Soldes des agents.....	440,303 55
Mobilier et garnitures.....	45,294 92
Total de l'actif placé.....	\$4,240,375 53
A déduire, les soldes des agents assurés.....	219,235 24
Total net de l'actif placé.....	\$4,021,140 29

Ministère des Finances—Division des Assurances.

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt dû et acquis.....	26,966 80
Loyers dus et acquis.....	5,709 61
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat.....	22,261 16
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat.....	8,631 46
Réclamations de décès payées avant la répartition.....	101,139 27
Total de l'actif.....	<u>\$4,185,848 59</u>

PASSIF.

Répartitions et contributions d'avance.....	\$ 156,924 17
Bons ou obligations non payés.....	258,777 99
Total du passif.....	<u>\$ 415,702 16</u>

ACTIF MORTUAIRE (OU RESSOURCES).

Répartitions mortuaires demandées mais non encore dues.....	\$1,476,997 36
Répartitions mortuaires dues et impayées.....	75,958 72
Redevances annuelles en voie de perception.....	195,530 04
Total dû par les sociétaires.....	<u>\$1,748,486 12</u>
Moins les frais estimés de perception.....	174,848 61
Chiffre net dû par les sociétaires.....	<u>\$1,573,637 51</u>

PASSIF MORTUAIRE.

Réclamations pour cause de décès approuvées mais non encore dues (104 réclamations).....	\$ 392,700 00
Réclamations pour cause de décès rapportées et en voie de règlement (121 réclamations).....	445,626 48
Réclamations pour cause de décès contestées par l'association (14 réclamations).....	89,000 00
Total du passif mortuaire.....	<u>\$ 927,326 48</u>

CERTIFICATS.

Opérations en 1896.

Certificats délivrés en 1896.....	30,936	\$ 73,026,330 00
Nombre et chiffre des certificats qui ont cessé d'être en vigueur en 1896.....	18,365	56,659,640 00
Total des certificats en vigueur au 31 décembre 1896.....	118,449	<u>325,026,061 00</u>

THE PROVINCIAL PROVIDENT INSTITUTION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. K. MORTON.

| Secrétaire et agent—E. S. MILLER.

Bureau principal—St-Thomas.

(Organisée et constituée en corporation, 1^{er} février 1884, en vertu des dispositions des Statuts révisés d'Ontario (1887), chap 187. Opérations commencées en Canada, 19 avril 1884.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie.....	\$	7,506	10
Montant des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds, par le nantissement de bons ou autres hypothèques.....		20,200	00

Effets, bons ou débetures, savoir :—

	Valeur vénale.
Bons des écoles publiques du Belmont.....	\$ 690 00
do do du Daim-Rouge.....	2,850 00
Bons de la <i>Canada Coal & Railway Co.</i>	8,700 00
Débetures de la cité de Winnipeg.....	35,000 00
Débetures d'école de Willowdale.....	450 00
	<hr/>
	\$ 47,690 00

Reporté à la valeur vénale..... 47,690 00

Argent en caisse au bureau principal..... 137 36

Argent en banque, savoir :—

Banque Molson.....	\$ 10,220 60
<i>Southern Loan and Savings Co.</i>	16,437 57
<i>Elgin Loan and Savings Co.</i> (Compte A).....	192 41
do do (Compte B).....	19,424 34
<i>Atlas Loan Co.</i> (Compte A).....	5,924 77
do (Compte B).....	16,655 11

Total de l'argent en banque..... 68,854 80

Effets en portefeuille..... 819 46

Solde des agents d'après le grand-livre..... 2,999 57

Mobilier et aménagements de bureau..... 1,858 49

Total..... \$ 150,065 78

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$ 1,996 65
do acquis.....	938 52

Total reporté..... 2,935 17

Loyers dus et acquis..... 506 25

Répartitions mortuaires dues et impayées sur certificats en vigueur..... \$ 1,892 30

Dû par les sociétaires pour réclamations non encore réparties..... 21,193 73

Redevances annuelles dues par les sociétaires en cours de perception..... 545 75

Chiffre net dû par les sociétaires..... 23,631 78

Total de l'actif..... \$ 177,138 98

Ministère des Finances—Division des Assurances.

PROVINCIAL PROVIDENT—Suite.

PASSIF.

Réclamations pour cause de mort, non établies mais non contestées.....	\$ 43,500 00
do do contestées—portées devant les tribunaux.....	2,000 00
do pour cause d'incapacité contestées, portées devant les tribunaux.....	500 00
Chiffre net dû pour réclamations.....	\$ 46,000 00
Répartitions payées d'avance.....	123 14
Dû aux agents sur comptes ouverts.....	247 24
Evaluation des comptes impayés.....	1,000 00
Total.....	\$ 47,370 38
Montant appartenant à la caisse de réserve.....	\$ 98,915 46
do do des éventualités.....	20,705 08
do do des rentes viagères.....	3,826 46
Total.....	\$ 123,447 00

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Montants bruts payés par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commissions ou autres dépenses, savoir :—

Honoraires de certificats.....	\$ 8,216 00
Contributions annuelles.....	14,283 75
Honoraires de réintégration.....	7 28
do des médecins.....	614 00
Répartitions.....	73,194 49
Pour changer les certificats.....	26 90
Contributions à la caisse des éventualités.....	1,249 58
Répartitions à la caisse de réserve.....	103 21
Total payé par les sociétaires.....	\$ 97,695 21
Intérêt.....	2,014 16
Loyer.....	95 00
Total.....	\$ 99,804 37

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé pour réclamations pour cause de mort, incapacité et rentes viagères.....	\$ 57,150 00
Contributions annuelles remboursées aux candidats à l'admission.....	570 00
Honoraires des médecins.....	1,251 00
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux.....	9,413 10
Argent payé pour appointements et autres dépenses du personnel.....	8,329 89
Taxes.....	315 00
Diverses dépenses, savoir :—Combustible et éclairage, \$29.40 ; frais de port, \$1,048.34 ; loyer, \$450 ; papeterie, \$185.95 ; impressions et annonces, \$1,912.70 ; cautionnement des employés, \$50 ; frais judiciaires, \$402.86 ; frais de voyages, \$307.76 ; frais de messageries, télégrammes, etc., \$399.80 ; change, \$30.44.....	4,817 25
Total des dépenses.....	\$ 81,846 24

PROVINCIAL PROVIDENT—Fin.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada.....	696	
Chiffre de ces polices.....	47	\$ 1,286,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	47	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les réclamations par suite d'incapacité et de rentes viagères).....		76,925 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	8,153	
Chiffre net des polices en vigueur le 15 juillet 1896.....		<u>13,514,650 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

1. Par le décès de l'assuré.....	38	\$ 68,500 00
2. Par maturité.....		1,400 00
3. Par incapacité.....	9	15,000 00
Sur lesquelles il a été payé \$7,025 pour réclamations par suite d'incapacité.		
4. Par prescription.....	460	768,700 00
Total.....	507	<u>\$ 853,600 00</u>

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	7,950	\$ 13,062,250 00
Polices remises en vigueur durant l'année.....	14	20,000 00
Polices délivrées pendant l'année.....	696	1,286,000 00
Polices terminées comme ci-dessus.....	507	853,600 00
Polices en vigueur le 15 juillet 1896.....	8,153	<u>13,514,650 00</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	7,807
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	687
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés..	36
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	440
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	<u>8,018</u>

COUR SUPRÊME DE L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

<i>Chef forestier suprême—</i>	<i>Secrétaire suprême—</i>
ORONHYATEKHA, M.D.	JOHN A. MCGILLIVRAY.
<i>Bureau principal—Toronto.</i>	<i>Agent principal—ORONHYATEKHA, M.D.</i>

(Constituée en corporation par le 52 Vict., ch. 104, sanctionné le 2 mai 1889.
Autorisée à faire des opérations au Canada le 1^{er} mai 1896.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie (édifice Temple).....	\$	263,600 ⁰⁰
Montant garanti par premières hypothèques sur biens-fonds.....		1,166,320 ⁰⁰
Montant des prêts sur lesquels il était dû une année d'intérêt ou plus avant cet état.....	\$	243,777 92

Actions, bons ou débiteures, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur au prix d'achat.
Effets du Canada $\frac{3}{4}$ pour 100 déposés au crédit du receveur général, Ottawa.....	\$ 100,000 00	\$ 100,000 00
Débiteures de la Cie dite <i>British Canadian Land Investment Co.</i>	10,000 00	10,000 00
Débiteures, école de Dorchester-Nord.....	517 27	517 27
do ville d'Uxbridge.....	5,000 00	5,037 50
do école, township de London.....	180 53	180 53
do ville de Lucknow.....	5,000 00	5,175 00
do township du Portage-du-Rat.....	1,505 00	1,505 00
do do de Mattawa.....	4,997 38	4,997 38
do do de McKim.....	750 00	759 27
do Forest (A).....	5,828 56	5,853 83
do Forest (B).....	1,665 70	1,672 91
do ville d'Essex.....	7,793 05	8,068 41
do ville de Watford.....	5,830 25	5,959 86
do Milton.....	3,284 53	3,344 75
do Simcoe.....	3,000 00	3,132 00
do Kingsville.....	5,732 85	5,810 00
do Saut-Sainte-Marie.....	6,000 00	6,146 03
do cité de Victoria.....	10,000 00	10,077 75
do Prince-Albert.....	7,000 00	7,476 10
do cité de Vancouver.....	5,000 00	5,247 50
do école du township d'Ayr.....	2,200 00	2,247 60
Total (au Canada).....	\$ 191,285 12	\$ 193,208 69

Dépôt au Wisconsin, savoir :—

Débiteures de la ville d'Uxbridge.....	\$ 4,000 00	\$ 4,030 00
do du village de Campbellford.....	21,936 11	22,581 58
do do Hagersville.....	4,765 91	4,792 89
do de Brampton.....	11,120 13	11,196 30
do de la Jonction de Toronto-Ouest.....	6,800 00	6,743 64
	\$ 48,622 15	\$ 49,344 41

Total, valeur au pair et au prix d'achat..... \$ 239,907 27 \$ 242,553 10

Reporté à la valeur du prix d'achat..... 242,553 10

Bons déposés à la Haute Cour de Chancellerie, Londres, Angleterre (prix d'achat)..... 97,333 33

Argent aux banques, savoir :—

Banque Molsons, Toronto.....	\$ 149,638 63
Banque Nationale, Londres, Ang.....	18,337 00

Total..... 167,975 63

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Suite.*

Argent déposé au crédit du receveur général du Nouveau-Brunswick....	20,000 00
Reçu de dépôt—Banque du Peuple.....	517 54
Dépenses dues <i>re</i> emprunts.....	665 71

Total de l'actif d'après le grand-livre.....\$1,958,965 33

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

*Intérêt dû.....	\$ 51,985 37	
do acquis.....	13,248 09	
Total reporté.....		65,233 46
Mobilier de bureau.....		10,095 31
Fournitures en magasin.....		25,311 64
Montant dû par les succursales de l'ordre :—		
Hautes cours pour fournitures.....	\$ 33,185 77	
Cours subordonnés.....	851 65	
Forestiers royaux.....	9,250 15	
Total.....		43,287 57
Taxe <i>per capita</i> due et impayée.....		10,433 02
Total de l'actif.....		\$2,113,326 33

PASSIF.

Réclamations d'indemnités pour cause de décès—		
Dues et impayées.....	\$ 16,681 67	
Non établies mais non dues.....	64,409 98	
Total des réclamations pour cause de décès.....	\$	81,091 65
Réclamations pour incapacité dues et impayées.....		500 00
do de frais funéraires do.....		50 00
do de maladie do.....		967 97
Valeur actuelle des contributions impayées de rentes viagères par suite de vieil âge (\$800 par année).....		5,934 00
Dû pour dépenses.....		1,182 23
Total du passif (à l'exclusion des réserves sur bénéfices non échus). \$		89,725 85

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre brut de l'argent payé par les sociétaires à l'ordre ou à ses agents sans déduction pour commission ou autres dépenses, comme suit :—		
Admission.....	\$	28,858 00
Taxe <i>per capita</i>		54,731 02
Certificats.....		24,124 00
Enregistrement, division de la maladie et des funérailles.....		5,240 00
Organisation.....		6,972 81
Changement de bénéficiaires.....		1,302 06
Répartitions—mortuaires.....		1,210,525 62
do division de la maladie et des funérailles.....		137,663 72
Total payé par les sociétaires.....	\$	1,469,417 23
Reçu en intérêt.....		52,230 20
Reçu par fournitures vendues.....		12,667 22
Total du revenu.....		\$1,534,314 65

* Sur ce montant il a été recouvré depuis \$16,780.95 d'arrérages d'intérêt sur hypothèques.

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS- *Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Payé durant l'année pour indemnités de décès.....	\$ 668,359 46
Payé durant l'année par suite d'incapacité totale et permanente.....	38,000 00
Payé pour bénéfice de vie à l'âge prévu, échu.....	1,000 00
Payé pour rentes viagères de vieil âge.....	800 00
Payé pour commutation de bénéfices.....	2,348 30
Payé pour réclamations de funérailles.....	7,285 00
Payé pour réclamations par suite de maladie.....	101,149 15

Total payé aux sociétaires.....	\$ 818,941 91
Appointements des officiers.....	26,933 21
do des employés du bureau.....	32,157 37
do des organisateurs.....	45,029 97
Dépenses d'organisation.....	21,939 87
Achat de fournitures.....	22,546 45
Organe officiel.....	22,318 74
Taxes d'Etat et de provinces.....	800 46
Assurances contre l'incendie et taxes <i>re</i> hypothèques.....	1,053 55

Dépenses diverses, savoir :—

Mobilier, \$2,404.68 ; honoraires <i>re</i> réclamation par suite d'incapacité totale et permanente, \$303.45 ; frais de port et télégrammes, \$6,099.81 ; loyer, éclairage et chauffage, \$4,027.57 ; taxes sur immeubles, \$957.43 ; frais de voyages, \$6,151.87 ; dépenses de législation au Canada et aux Etats-Unis, \$4,821.58 ; annonces, \$11,098.22 ; inspecteur et estimateur, appointements et dépenses, \$2,765.13 ; frais judiciaires, Canada et Etats-Unis, \$4,573.78 ; dépenses du bureau médical et divers honoraires de médecin, \$1,482.95 ; cautionnements des employés, etc., \$173.50 ; dépenses pour la charte, \$2,225 ; dépenses de la Cour Suprême, \$3,329.42 ; assurance contre les accidents \$160 ; honoraires de société fraternelle, \$69.75 ; commission sur prêts, \$228.75 ; dépenses de bureau, papeterie, etc., \$8,209.61 ; dépenses de l'exécutif, \$271.54 ; dépenses générales diverses, \$3,193.03.....	62,552 07
--	-----------

Total de la dépense durant l'année..... \$1,054,273 60

DIVERS.

Nouveaux risques entrepris durant l'année.....	24,124	
Chiffre de ces risques.....		\$ 28,858,000 00
Nombre de risques échus durant l'année.....	527	
Chiffre des réclamations en vertu de ces risques.....		655,731 38
Nombre de risques en vigueur à cette date.....	102,838	
Chiffre des ces risques.....		<u>128,791,000 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

1. Par décès.....	526	\$ 651,583 08
2. Par maturité.....	1	1,000 00
3. Par abandon et vieil âge.....		3,148 30
4. Par prescription.....	7,280	7,438,768 62
		<u>7,807 \$ 8,094,500 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	86,521	\$108,027,500 00
Polices délivrées durant l'année.....	24,124	28,858,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	7,807	8,094,500 00
Polices en vigueur à la date de l'état.....	102,838	<u>128,791,000 00</u>

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Fin.*

DIVISION DE LA MALADIE ET DES FUNÉRAILLES.

Réclamations d'indemnités payées durant l'année	\$	101,149	15
Nombre de nouvelles polic. rapport. comme délivr. durant l'année.		5,240	
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>25,121</u>	

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans l'état qui précède.)

PAIEMENTS PAR LES SOCIÉTAIRES (EN DEHORS DU CANADA.)

Reçu pour admission.....	\$	21,101	50
do taxe <i>per capita</i>		26,244	14
do certificats.....		17,004	00
do enregistrement (division de la maladie et des funérailles)...		2,045	00
do organisation.....		6,162	81
do changement du bénéficiaire.....		704	06
do répartitions (mortuaires).....		608,264	62
do répartitions (division de la maladie et des funérailles).....		33,519	36
Total payé par les secrétaires, en dehors du Canada.....	\$	<u>715,045</u>	<u>49</u>

PAIEMENTS AUX SECRÉTAIRES (EN DEHORS DU CANADA.)

Réclamations de décès.....	\$	260,887	66
Réclamations pour cause d'incapacité.....		11,500	00
Rentes viagères de vieil âge.....		100	00
Réclamations de funérailles.....		1,700	00
Réclamations pour cause de maladie.....		25,873	67
Total payé aux secrétaires en dehors du Canada.....	\$	<u>300,061</u>	<u>33</u>

Réclamations de décès dues et impayées.....	\$	8,473	33
do non établies mais non contestées.....		23,909	98
do pour cause d'incapacité dues et impayées.....		500	00
do pour cause de maladie impayées.....		238	75
Total des réclamations impayées en dehors du Canada...	\$	<u>33,122</u>	<u>06</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées en dehors du Canada durant l'année.....		17,004	
Chiffre de ces polices.....	\$	21,101,500	00
Nombre de polices échues durant l'année en dehors du Canada.....		224	
Chiffre de ces réclamations.....		272,729	38
Nombre de polices en vigueur en dehors du Canada, le 31 déc. 1896.		51,925	
Chiffre de ces polices.....		<u>67,188,000</u>	<u>00</u>

DIVISION DE LA MALADIE ET DES FUNÉRAILLES.

Réclamations payées durant l'année en dehors du Canada.....	\$	25,873	67
Nombre de polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada.....		2,045	
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896, en dehors du Canada.....		<u>6,255</u>	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE CANADIENNE CONTRE LA MALADIE.

ÉTAT POUR LE SEMESTRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

<i>Président</i> —JOHN KERR.		<i>Secrétaire</i> —WM ENGLISH.
<i>Agent principal</i> —CHARLES EGAN.		<i>Bureau principal</i> —Petrolia, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juin 1895 par 58-59 Vic., ch. 80. Opérations commencées au Canada le 1^{er} juillet 1896.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, souscrit et versé en argent.....	\$	5,000 00
---	----	----------

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Effets 3½ pour 100 du Canada déposés au crédit du receveur général, valeur au pair	\$	5,000 00
Argent au bureau principal		18 44
Argent aux banques		59 59
Intérêt acquis et impayé.		58 33
Soldes des agents.....		43 89
Total de l'actif	\$	5,180 25

PASSIF.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours.....	\$	240 38
Argent emprunté		60 00
Dû au médecin directeur.....		48 74
Total du passif (à l'exclusion du capital).....	\$	349 12
Capital versé.....	\$	5,000 00

REVENU.

Montant net de l'argent reçu pour primes.....	\$	1,281 75
Intérêt sur effets.....		57 05
Honoraires d'admission.....		390 25
Total.....	\$	1,729 05
Reçu par appels sur le capital.....		5,000 00
Total du revenu	\$	6,729 05

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE CANADIENNE CONTRE LA
MALADIE—*Fin.*

DÉPENSES.

Montant net payé durant le semestre pour indemnités par suite de maladie	\$	436 14
Commission ou courtage		100 75
Appointements, honoraires et autres frais du personnel		768 90
Tous autres paiements, savoir :—		
Frais de port, \$111.53 ; impressions, etc., \$283.70 ; divers, \$10.....		405 23
	\$	<u>1,711 02</u>

COMPTE DE CAISSE.

1896.

Dt.

31 déc.—Revenu comme ci-dessus	\$	6,729 05
Somme empruntée durant l'année		60 00
	\$	<u>6,789 05</u>

1896.

Av.

31 déc.—Dépenses comme ci-dessus	\$	1,711 02
Par placements durant l'année		5,000 00
Par balance en caisse et aux banques à cette date		78 03
	\$	<u>8,789 05</u>

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Primes.
Risques entrepris durant le semestre	844	\$
À déduire, les risques arrivés à fin	310
Total brut et net en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>534</u>	<u>.....</u>

ANNEXE

LISTE DES ACTIONNAIRES

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INSPECTION DES CHAUDIÈRES
À VAPEUR.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Bate, T. B.	Sainte-Catherine	5,000	2,750
Bell, John	Belleville	2,000	1,100
Benny, Robert.	Montréal	2,000	1,100
Blaikie, John L.	Toronto	2,400	1,320
Campbell, C. F.	Montréal	16,700	9,185
Carter, R. C.	Kingston	2,600	1,430
Crawford, Robert	do	1,000	550
Carruthers, C. B.	do	1,000	550
Davies, Thos.	Toronto	1,000	550
Gildersleeve, Lucretia	Kingston	1,000	550
McMurrich, George	Toronto	3,200	1,700
McMurrich, J. P.	Ann-Arbor, Mich.	900	495
McMurrich, W. Barclay	Toronto	2,000	1,100
McMurrich, W. B. et Geo., fidéicommissaires	do	900	495
McMurrich et Rathbun, fidéicommissaires	do	900	495
McMurrich, J. Bryce	Oswegc, N.-Y.	1,200	660
Rathbun, Mme Bunella	Deseronto	34,400	13,420
Rathbun, S. F.	do	1,000	550
Rathbun, E. W.	do	10,000	5,500
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	2,000	1,100
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. Walter	do	11,900	6,545
Wilkes, Mme Isabella A.	Brantford	1,000	550
Wilkison, W. H.	Napanee	4,500	2,475
	Total	\$100,100	\$55,055

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			\$
Agar, Mlle Florence	Toronto	5	250
Aid Savings and Loan Co., (Ltd.), en fidéicom.	do	9	450
Aitken, John	do	35	1,750
Alger, Mlle Fanny	do	24	1,200
Armour, Robt.	Hamilton	35	1,750
Bain, John	Toronto	33	1,650
Baines, W. J. et A. R. Boswell, en fidéicommiss	do	2	100
Bell, Alf. J.	Halifax.	4	200
Bezley, Mme E. A., et Mme S. M. Wood, exécutrices	Toronto	11	550
Bigger, Mlle Sarah M	Mohawk.	2	100
Birnie, Mme Grace I.	Toronto	14	700
Bond, John M.	Guelph.	20	1,000
Booth, Mme Fanny V.	Toronto	20	1,000
Bower, Mme Sarah E.	do	20	1,000
Boyd, Mme Mary H.	do	53	2,650
Brimacombe, Mlle Victoria C.	Bowmanville.	10	500
Brown, Mme Mary E.	Toronto	18	900
Browne, rév. Geo.	do	20	1,000
Buntin, Alex., succession de	Montréal.	427	21,350
Burton, l'hon. Geo. W.	Toronto	20	1,000
Burritt, A. P.	do	5	250
Campbell, J. Lorne.	do	10	500
Cameron, Mlle Margaret D.	Kingston	19	950
Canada, Compagnie d'assurances sur la vie.	Hamilton	759	37,950
Carey, J. P.	Inconnue	1	50
Carpenter, E. R.	Collingwood	10	500
Cartwright, John R.	Toronto	9	450
Cathcart, R.	Inconnue	1	50
Ca ley, John.	Toronto	2	100
Chafee, Mme Mary F.	Providence, R. I.	50	2,500
Clark, Andrew	Bullocks Corners.	20	1,000
Clark, James.	do	28	1,400
Clark, Daniel, M.D.	Toronto	88	4,400
Colby, Alf. F.	do	15	750
Confédération, Associat. sur la vie la, en fidéic.	do	326	16,300
Courtney, J. M., et Mary E. S.	Ottawa	6	300
Coutts, James	Ufford, Muskoka.	20	1,000
Cox, Mme Annie S.	Paris.	26	1,300
Cox, Geo. A., en fidéicommiss.	Toronto	691	34,550
Cox, Geo. A.	do	150	7,500
Cox, F. G., gén., et E. R. Wood, secrét., en fidéic.	do	37	1,850
Dexter, Geo. J.	Atlanta, Ga	10	500
DeGex, L. M.	Sainte-Catherine	20	1,000
Dickson, Mme Marion E. W.	Belleville	40	2,000
Dalton, Mme F. M.	Stratford	10	500
Drummond, Mme Catherine L.	Toronto	3	150
Drynan, W. R.	do	2	100
Duncan, John, exécuteur survivant de Wm. Duncan, successeur	do	17	850
Dunlop, H. C.	Goderich	18	900
Dundas, Mme Amy C.	Toronto	19	950
Dundas, Mlle Amy D.	do	4	200
Dundas, Mlle Lydia C.	do	4	200
Dundas, Mlle Ada L.	do	4	200
Dundas, Jos. R., exécuteurs de la succés. de	do	50	2,500
Dunnet, Thos.	do	20	1,000
Dupuis, Mme Annie, J.	Kingston	10	500
Eaton, Timothy	Toronto	300	15,000
Elliott, Christopher	Inconnue	16	800
Ferrah, Mlle Maggie.	Oakville	1	50
Ferrah, Mlle Mary	do	2	100
Fitzgerald, E. G.	Toronto	47	2,350
Fitzgerald, E. G., en fidéicommiss.	do	6	300
Fitzgerald, Thos.	Bowmanville	20	1,000

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*

 LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Nombre d'ac- tions.	Montant.
			\$
Fitton, Chas. E. et H. W., en fidéicommiss.	Toronto	10	500
Fitton, Horace W.	do	5	250
Fitton, Henry W.	Orillia	20	1,000
Flavelle, Jos. W.	Toronto	288	14,400
Fletcher, Mme Annie.	do	10	500
Gamble, R. D., agent général, en fidéicommiss.	do	38	1,900
Gamble, C. et H. D., en fidéicommiss.	do	15	750
Gamble, Geo.	do	12	600
Gamble, Mme Matilda.	do	18	900
Gardiner, Samuel	Inconnue.	1	50
Garrett, H. A.	Niagara, O.	75	3,750
Gearing, S. B., en fidéicommiss.	Brighton	10	500
George, Mme Margt. M.	Toronto	50	2,500
Gibbs, Mlle Matilda L.	New-York	20	1,000
Gibson, rév. John.	Norwood.	30	1,500
Gilkison, Mme Emelia L.	Toronto	22	1,100
Gilmour, Thos.	Brockville	50	2,500
Goad, Chas. E.	Toronto	50	2,500
Gosling, F. J., agent, et D. S. Cassels, comp- table, en fidéicommiss.	do	24	1,200
Gowan, James R.	Barrie	54	2,700
Gunn, Geo. C.	London.	3	150
Hamilton, Clark et R. V. Rogers, jeune, fidéic.	Kingston	7	350
Hamilton, J. M. et Jno. H. Sharp, exécut.	Toronto	120	6,000
Hammond, L. D.	Chicago	15	750
Harris, Arthur B.	Clarkson	13	650
Harris, Mlle Lucy L.	Toronto	21	1,050
Henderson, John.	Ottawa.	70	3,500
Henderson, Jos., en fidéicommiss.	Toronto	8	400
Heribel, Louis Émile	Saint-Hyacinthe, Qué.	10	500
Hewson, Mme Fanny B.	Chutes-Niagara, Ont.	20	1,000
Home Savings & Loan Co., Ltd., en fidéicom.	Toronto	189	9,450
Horton, Wm.	Rochester, N.-Y.	40	2,000
Hoskin, John, R. C.	Toronto	75	3,750
Hoskin, Mme Mary A.	do	25	1,250
Howitt, Chas. E.	Guelph.	30	1,500
Howe, Etna D.	Toronto	40	2,000
Hyman, Ely.	Churchville.	5	250
Innes, James.	Guelph.	20	1,000
Innes, Mme Helen.	do	10	500
Irving, L. Homfray.	Toronto	15	750
Jacks, Joseph.	do	74	3,700
Jacks, Price.	do	37	1,850
Jaffray, Robt.	do	75	3,750
Jarvis, Émilius et Cie.	do	30	1,500
Jefferson, Mme Louisa A.	Paris.	28	1,400
Jennings, B., caissier-adj., en fidéicommiss.	Toronto	194	9,700
Jennings, B., gérant, en fidéicommiss.	do	2	100
Kay, J. Bryce, et Colin F. Gordon, en fidéic.	do	30	1,500
Kemp, J. C., gérant, et Jno. Aird, gérant- adjoint, en fidéicommiss.	do	372	18,600
Kemp, J. C., gérant, et H. W. Fitton, comp- table, en fidéicommiss.	do	203	10,150
Kenny, James J.	do	55	2,750
Kent Testimonial Fund	do	3	150
Kent, Mlle Myra.	do	40	2,000
Kinghorn, G. M.	Montréal	181	9,050
Kinghorn, G. M., en fidéicommiss.	do	30	1,500
Kirk, J. F., gérant, en fidéicommiss.	Toronto	26	1,300
Kirkpatrick, A. S. et G. A., exécuteurs.	do	19	950
Lamb, Danl., et A. V. Delaporte, fidéicommiss.	do	55	2,750
Lauder, John C.	do	60	3,000
Lavis, Chas.	Belleville.	60	3,000
Laird, Alex., et Wm. Gray, agents de la banque Canad. de Commerce de N.-Y., en fidéicom.	New-York.	630	31,500

AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite*

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			\$
Leckie, Mme Sarah	Bullock's-Corners	10	500
Ler, Walter S.	Toronto	9	450
Lee, Walter S., en fidéicommis	do	6	300
Leslie, William	Inconnue	2	100
Lester, Thos. W.	Hamilton	22	1,100
Long, Thos., et Frère	Collingwood	350	17,500
Long, Thos	Toronto	150	7,500
McArthur, Mme Margaret	do	50	2,500
McCallum, Samuel	Bolton	15	750
McCallum, J. Finlay	Milton	5	250
McDonald, Mme Janet	Londres, Angl	10	500
McKay, Geo.	Inconnue	2	100
McKinnon, S. F.	Toronto	50	2,500
Macaulay, Mlle Charlotte J.	Kingston	15	750
Macdonald, Mme Catherine	Toronto	50	2,500
Macdonald, Mme Susan Agnes (baronne)	Ottawa	42	2,100
MacKerchar, Donald	Minneapolis, Minn	1	50
MacPherson, R.	Kingston	5	250
Maddison, Mme Esther A.	Toronto	10	500
Marks, Thos.	Port-Arthur	20	1,000
Marling, Thos. W. B.	Montréal	1	50
Martin, T. E.	Chutes-Niagara, Ont.	30	1,500
Maughan, Nicholas	Toronto	20	1,000
Maule, Mme Henrietta L.	do	5	250
Meadows, Mme Emily M.	Ballycogley, Irlande	18	900
Milne, Mme Elizabeth	Toronto	60	3,000
Moran, W. J.	Portage-du-Rat	14	700
Morrison, John	Montréal	66	3,300
Mountain, rév. J. J. S.	Cornwall	104	5,200
Myers, Augustus	Toronto	160	8,000
Naismith, John, administrateur	Lotusville	44	2,200
Niven, John K., et Cie	Toronto	18	900
Northcote, Hy.	do	1	50
O'Hara, James	do	90	4,500
O'Hara, Mlle Mary	do	11	550
Osborne, James Kerr	do	400	20,000
Osborne, J. Woodburn	do	100	5,000
Osborne, Mlle Annie	do	13	650
Osborne, Henry C.	do	100	5,000
Palin, Mlle Wimifred A.	do	10	500
Palin, Mme A. M.	do	3	150
Parker, Caleb	Bowmanville	12	600
Parlane, W. H.	Collingwood	20	1,000
Paterson, Mlle Helen M.	Toronto	8	400
Paterson, Mlle Mary Louise	Deer-Park	20	1,000
Paterson, rév. T. W.	do	63	3,150
Paterson, John A.	Toronto	9	450
Pellatt, Henry M.	do	50	2,500
Perry, Robt. D.	do	50	2,500
Peters, Mlle Kate W.	London	34	1,700
Peters, Mme M. H.	do	26	1,300
Plummer, A. E., gérant, en fidéicommis	Toronto	20	1,000
Porter, John S.	do	26	1,300
Potts, Jas. McC., M.D.	Chicago	20	1,000
Potts, Mme Jane V.	do	20	1,000
Pottenger, John	Hamilton	20	1,000
Procter, J. A., R. D. Perry et C. Peter, exéc. de la succession de A. M. Smith	Toronto	75	3,750
Raikes, Walter	Barrie	60	3,000
Ramsay, A. G., et W. F. Burton	Hamilton	10	500
Ramsay, Wm.	Toronto	10	500
Redway, Mme Ellen R.	do	7	350
Ridout, Jos. D., succession de	North-Toronto	60	3,000
Robertson, W. J., exécuteur	Sainte-Catherine	25	1,250
Robertson, W. J.	Sainte-Catherine	25	1,250

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			\$
Roberts, Mlle Sarah	Walkerton	8	400
Robinson, Geo., et J. H. Flock, en fidéicommiss.	London	20	1,000
Robson, Ed.	Inconnue	2	100
Ross, l'hon. A. M.	Toronto	40	2,000
Rowsell, Mme Elizabeth	do	10	500
Ruddock, J.	do	10	500
Scholefield, Mme Ethel M.	do	4	200
Scholefield, Mme A. L., en fidéicommiss.	do	9	450
Scott, Ann.	Inconnue	8	400
Scott, John.	Toronto	20	1,000
Sellers, Mme Catherine L.	do	3	150
Simpson, Benj. M.	Philadelphie	15	750
Sinclair, Mme Catherine, exécutrice.	Toronto	7	350
Sintzel, Henry.	do	20	1,000
Sloane, W. P., Mgr, en fidéicommiss.	do	32	1,600
Smith, Alex.	do	36	1,800
Smith, G. B.	do	40	2,000
Smith, Mlle Jane.	do	24	1,200
Smith, Mme Jane M.	Montréal	5	250
Smith, Wm H., gérant, en fidéicommiss.	Toronto	165	8,250
Sproule, Mlle Elizabeth J.	Springfield-sur-la-Crédit	4	200
Stewart, Jno., et Jnc. Duncan, exécuteurs, en fidéicommiss.	Toronto	52	2,600
Stewart, John.	do	4	200
Stewart, Mlle Jane.	do	10	500
Stewart, Mlle Maggie.	do	10	500
Stewart, rév. Wm., D.D.	do	20	1,000
Swan, Robt.	do	2	100
Taylor, Mlle Maria et Albert G.	Ottawa	10	500
Thompson, Robt.	Toronto	358	17,900
Tilley, Mme Elizabeth M.	London	3	150
Tomlinson, R. H., gérant en fidéicommiss.	Toronto	22	1,100
Walker, Jos.	do	5	250
Walker, W. H.	Ottawa	12	600
Wardrop, John, exécuteur de la succession de..	Toronto	150	7,500
Warren, Chas. D.	do	1	50
Watson, Mme Sarah.	do	40	2,000
Weir, James.	Inconnue	8	400
Western Assurance Co.	Toronto	3,402	170,100
Whiton, John M.	New-York	11	550
Wigham, Cuthbert, administrateur	Toronto	30	1,500
Wilgress, Geo.	Cobourg	16	800
Wills, Alex.	Toronto	28	1,400
Wills, Mlle Wilhelmina M.	do	4	200
Wilson, John	Inconnue	8	400
Wood, Peter.	Brantford	60	3,000
Wood, l'hon. S. C.	Toronto	50	2,500
Wolfe, Mlle Maud E.	Petroléa	20	1,000
		15,000	\$750,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	¢
La Compagnie d'assurances Palatine.....	Manchester, Angleterre.....	98,300	29,490
R. Wilson Smith.....	Montréal, P.Q.....	4,000	1,200
Thomas H. Hudson.....	do.....	1,000	300
L'hon. A. Desjardins.....	do.....	1,000	300
S. H. Ewing.....	do.....	1,000	300
J. P. Cleghorn.....	do.....	1,000	300
J. J. Kenny.....	Toronto.....	1,000	300
L'hon. S. C. Woods.....	do.....	1,000	300
	Total.....	\$108,300	\$32,490

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Allan, Andrew.....	Montréal.....	2,000	250
Becher, Mme Caroline.....	Soins de MM. Denison et Macklem, Toronto.....	6,800	850
Bedells, Mme Clara Louise.....	6 avenue St. James, Toronto.....	2,800	350
Billings, W. L., M.D., succession de feu.....	Soins de John Billings, écr, Hamilton.....	8,400	1,050
Black, Mme O. A.....	Soins de Charles Black, écr, Chutes-Niagara, Ont.....	1,200	150
Brown, Adam.....	Hamilton.....	2,400	300
Bruce, Alexander, C.R.....	do.....	4,000	500
Burton, Joseph S.....	Reigate, Surrey, Angleterre— Adresse W. F. Burton, écr, Hamilton.....		400
Burton, l'hon. M. le juge.....	Toronto.....	3,200	400
Cameron, Mme E. M. DeB.....	17 rue Wilcock, Toronto.....	7,600	950
Campbell, C. S.....	11 rue de l'Hôpital, Montréal.....	16,800	2,100
Cathcart, rév. Nassau.....	Trinity Vicarage, Guernsey, Angleterre.....	2,000	250
Cawthra, Mme Anna C.....	Soins de Henry Cawthra, écr, 211 rue College, Toronto.....	12,000	1,500
Central Canada Loan & Savings Company.....	Toronto.....	16,000	2,000
Cooke, Wm.....	72 rue Grenville, Toronto.....	42,800	5,350
Cowcher, Mme Mary, succession de feu.....	Soins de l'hon. M. le juge Burton, Toronto.....	800	100
Cox, Edward W.....	Toronto.....	2,000	250
Cox, l'hon. Geo. A.....	do.....	28,400	3,550
Cox, Mme Margaret.....	Soins de l'hon. George A. Cox, Toronto.....	71,200	8,900
Crombie, A. M., comme gérant et en faveur de la Banque Canadienne du Commerce.....	Montréal.....	24,000	3,000
Durnford, lieut.-col. Chas. Day.....	Army and Navy Club, Pall Mall, Londres, Angleterre.....	33,200	4,150
Ewart, J. B., succession de feu.....	Soins de la succession de feu R. H. Bethune, écr, Banque Dominion, Toronto.....	34,800	4,350
Ewing, Mme Jane R.....	148 rue Bay-Sud, Hamilton.....	10,000	1,250
Ferrie, Campbell.....	Hamilton.....	12,000	1,500
Ferrie, Mme Emily.....	do.....	1,200	150
Findlay, W. F., et W. R. Macdonald.....	do Adresse W. F. Findlay, écr, Hamilton.....	4,000	500
Finlay, Wm., succession de feu.....	Adresse W. F. Finlay, écr, 17 rue Duke, Edimbourg, Ecosse.....	3,200	400
Finlay, Mme Catherine.....	16 Belgrave Crescent, Edimbourg, Ecosse.....	8,000	1,000
Forbes, Alexander McKenzie, succession de feu.....	Adresse MM. McIntosh et Hyde, 157 rue Saint-Jacques, Montréal.....	800	100
Gates, F. W.....	Hamilton.....	4,000	500
Gates, F. W., et Adam Brown.....	do Adresse, F. W. Gates, écr, Hamilton.....	7,200	900
Gates, H. E.....	London.....	400	50
Gibson, Wm., M. P.....	Beamsville.....	400	50
Gillman, Mme Maud.....	Portsmouth, Angleterre, soins de A. W. Hooper, écr, Montréal.....	400	50
Glassco, Mme M. F.....	Soins de G. F. Glassco, écr, Hamilton.....	2,400	300
Grasett, F. LeM., M. D.....	Rue Simcoe, Toronto.....	4,800	600
Gua-ett, lieut.-col. H. J.....	Bureau central de police, Toronto.....	1,600	200
Gzowski, col. sir Casimer S., C.C.M.G., A.D.C. de la reine.....	Toronto.....	20,800	2,600
Hatch, Mme Bessie, succession de feu.....	Soins de MM. Kingsmill, Symons, Saunders et Torrance, Toronto.....	4,000	500

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Henderson et Small (James Henderson et John T. Small)	Toronto	12,000	1,500
Hendrie, John S.	Hamilton	800	100
Hendrie, Wm.	do	15,200	1,900
Hendrie, Wm., jeune.	do	1,200	150
Hills, R.	do	1,600	200
Hodgins, Mme Anna, succession de feu	Soins de Frank E. Hodgins, écrivain, avenue Dale, Rosedale, Toronto	1,200	150
Hooper, Angus W.	Montréal	400	50
Hooper, Mme Catherine	Soins de A. W. Hooper, écrivain, Montréal	800	100
Hooper, George R.	Soins de A. W. Hooper, écrivain, Montréal	400	50
Innes, le très rév. G. M., doyen d'Huron	London	800	100
Kerr, Mme Margaret A., succession de feu	Soins du Dr Kerr, Galt	8,000	1,000
Kidd, D.	Hamilton	400	50
Kirkpatrick, l'hon. Geo. A., lieutenant-gouverneur d'Ontario	Toronto	400	50
Leggat, Matthew.	Hamilton	8,000	1,000
Macadam, Mme H. E., succession de feu	Soins de la succession de feu P. H. Macadam, MM. Grindlay et Cie, 55 rue Parliament, Westminster, Londres, Angl.	2,400	300
Macklem, Mme Charlotte.	Soins de O. R. Macklem, écrivain, Toronto	1,200	150
Macklem, O. R.	Toronto	1,200	150
Macklem, O. R., G. T. Dennison et C. E. Fleming	Adresse O. R. Macklem, écrivain, Toronto	1,200	150
McCarthy, D'Alton, C.R.	Toronto	1,600	200
Macdonald, Walter Ross et W. F. Findlay.	Adresse W. R. Macdonald, écrivain, Hamilton	2,800	350
MacInnes, l'hon. Donald.	Hamilton	800	100
Mackay, Mlle Mary.	159 av. de l'Hôtel-de-Ville, Mont.	800	100
Macpherson, Mme S. E. M.	Soins de M. Macpherson, écrivain, Wellington, Nouv.-Zélande	5,200	650
McLaren, Henry.	Hamilton	32,000	4,000
McLaren, W. P., exécuteurs de la succession de feu	Soins de Henry McLaren, écrivain, Hamilton	32,000	4,000
Martin, Edward, C.R., exécuteur de la succession de feu Mme W. G. Dickenson.	Hamilton	2,000	250
Merritt, Neheviah	42 rue Cécile, Toronto	800	100
Merritt, Charles, exécuteurs de la succession de feu.	Soins de N. Merritt, écrivain, 42 rue Cécile, Toronto	24,000	3,000
Miller, Daniel.	Gér., Banque des March., Toronto	12,000	1,500
Mills, James H.	Hamilton	16,000	2,000
Moore, E. Jackson.	do	1,200	150
Moore, Mme Mary	Soins de G. F. Glassco, écrivain, Hamilton	1,200	150
O'Reilly, E. B., M.D.	Hamilton	400	50
Osborne, Mme E., et W. R. Macdonald, exécutrice et exécuteur de feu James Osborne (Hamilton)	Adresse W. R. Macdonald, écrivain, Hamilton	4,000	500
Osler, E. B., et J. Henderson (Toronto), exécuteurs de feu A. T. Todd	Adresse MM. Henderson et Small, Toronto	15,600	1,950
Osler, E. B.	Toronto	2,800	350
Perrin, Mme H.	Rocklanas, Stillorgan, près Dublin, Irlande	4,400	550
Plumb, T. S., succession de feu	Soins de Wallace Nesbitt, C.R., Toronto	800	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA SUR LA VIE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Plummer, Jas. H	Toronto	37,200	4,650
Porteous, rév. John, succession de feu.....	Adres., Mme Catherine Porteous, Galt	400	50
Ramsay, A. G	Hamilton	5,600	700
Ramsay, A. G., F. W. Gates (Hamilton) et Byron E. Walker (Toronto), fidéicommiss.		160,000	20,000
Ramsay, Mlle Lily	Hamilton	400	50
Reeve, Richard A., M. D.	Toronto	2,000	250
Richardson, Mme Elizabeth G	Boitel79, b. de p., Brooklyn, N.-Y.	3,200	400
Ritchie, Thomas W., succession de feu.....	Soins de W. F. Ritchie, écr, Montréal	800	100
Robinson, Christopher, C.R., (Toronto)	Soins de MM. Henderson et Small, Toronto	6,000	750
Robinson, Mme L. A. E.	Soins de W. A. Robinson, écr, Hamilton	1,200	150
Rutherford, Mme Mary	III Landstrasse, 3 Streicher gasse, Vienne, Autriche	11,200	1,400
Sconce, Jas.	Etat-major Bengal		
Richard Juson Kerr	Bowden, Cheshire, Eng		
John Thomson	Angleterre. } Adres. Mme Manchester, Ang. } Emily Cross- le, Star		
Scott, J. J	Hall An- coats, Man- chester, Ang	8,000	1,000
Sharp, Samuel, succession de feu	Hamilton	1,200	150
Smith, l'hon sir Frank	Adresse, Mme M. Sharp, Crosbie House, Avenue Road West, Leamington, Warwickshire, Ang	8,000	1,000
Stephens, Mlle Jessie Isabella	Toronto	12,000	1,500
Strathy, H. H., (Barrie) et H. J. Grasett, (Toronto)	Adresse, J. H. Durham, écr., 43- 46 rue Threadneedle, Londres, E.C., Angleterre	1,200	150
Stuart, John	Adresse, H. J. Grasett, écr, 66 rue Saint-Patrice, Toronto	2,800	350
Thomas, F. Wolferstan	Hamilton	23,200	2,900
Thomson, Mme Eliza, fidéicommissaire de.....	Montréal	4,000	500
Toronto General Trusts Company	Adresse, Mme Eliza Thomson, Beech Bank, Bowden, Cheshire, Angleterre	8,000	1,000
Torrance, rév. Edward F	Toronto	30,000	3,750
Usher, Thomas S.	Peterborough	2,400	300
Usher, Arthur L.	Brantford	3,200	400
Walker, Byron E.	Boîte 706, bur. de p., Brantford.	3,200	400
Wilkie, D. R.	Toronto	20,000	2,500
Witty, Mlle Alice	Imperial Bank, Toronto	1,200	150
Witty, Mlle Ellen B.	Boîte 736, bur. de p., Brantford..	800	100
Witty, Francis	do do	800	100
Young, Mlle E. M.	do do	800	100
Young, Geo. A.	Soins de George A Young, écr, Hamilton	3,600	450
Young, John C	Hamilton	400	50
	95 ruePêche, Detroit, Michigan, E.-U.A.	4,000	500
	Total	\$1,000,000	\$125,000

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
SUR LES CHEMINS DE FER.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant. \$
Anderson, Wm.	Ottawa	20	400
Aris, E. C.	Schreiber	5	100
Austin, E. E.	Kamloops	5	100
Bronson, E. H.	Ottawa	50	1,000
Birkett, Thomas	do	5	100
Blencoe, Geo	Jonction-de-Toronto	1	20
Belfrey, J.	Saint-Thomas	1	20
Bilbes, A. H.	Schreiber	6	120
Brackenbury, G. B.	Aylmer	2	40
Bertrand, J. E.	Winnipeg	5	100
Bellefeuille, P.	Montreal	5	100
Barr, A. J.	Ottawa	20	400
Bryce, J. M.	Prince-Albert	2	40
Broker, H.	Prescott	4	80
Boisvert, V.	Ottawa	20	400
Botterell, R.	do	2	40
Becker, R. C.	Medicine-Hat	2	40
Booth, J. R.	Ottawa	5	100
Bronson, W. G.	do	50	1,000
Bartlett, J. R.	Fairville	5	100
Bullis, E.	Ottawa	2	40
Bolduc, A.	Québec	5	100
Boyd, A.	Smith's-Falls	1	20
Borbridge, W.	Ottawa	5	100
Bayly, A.	do	15	300
Booth, C. J.	do	10	200
Bate, W. T.	do	10	200
Bannerman, A.	do	5	100
Carson, S.	Schreiber	10	200
Collinson, J.	Saint-Thomas	5	100
Calder, L.	Gretna	1	20
Cross, J.	Webbwood	12	240
Clendenning, H.	Ottawa	5	100
Cloutier, Chas.	Québec	1	20
Cloutier, Jos	do	1	20
Corbett, D.	Schreiber	5	100
Corrigan, M.	Ottawa	20	400
Charrier, M.	do	2	40
Cardell, J.	Canmore	5	100
Cody, M.	Ottawa	1	20
Carr, J.	Carleton	1	20
Carey, C.	Canmore	5	100
Clark, J.	Ottawa	1	20
Cole, J. F.	do	2	40
Cranuel, L.	do	10	200
Clark, S. H.	Saint-Jean	5	100
Cram, R. H.	Ottawa	5	100
Cameron, D.	North-Bay	10	200
Casey, M.	Saint-Thomas	5	100
Callin, J.	North-Bay	10	200
Casey, J. W.	Hawkesbury	5	100
Church, S. H.	Chelsea	5	100
Ludley, J. N.	Carleton	10	200
Dobson, J.	Winnipeg	5	100
Dolman, J.	Ottawa	2	40
Doherty, M.	do	2	40
Downey, T.	Chapleau	5	100
Dickson, R.	Ottawa	1	20
Dutil, W. L.	Montreal	5	100
Doyle, M.	Havelock	2	40
Dionne, C. P.	Québec	1	20
Daniels, F. C.	Prescott	1	20
Davis, C.	Henderson	1	20
Donaldson, M.	Ottawa	5	100
Eddy, E. B.	Hull	5	100

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
SUR LES CHEMINS DE FER—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Suite.

Nom.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant.
			\$
Ellis, Wm	Prescott	1	20
Elliott, C. E. W. A	Québec	10	200
Elliott, J. B.	Carleton	10	200
Edey, E. B.	North-Bay	5	100
Egan, H. K.	Ottawa	15	300
Ellis, H.	do	2	40
Ferguson, A.	do	25	500
Flint, R. H.	Jonction-de-Toronto	1	20
Fahey, Jos.	Winnipeg	5	100
Fraser, R. H.	Ottawa	1	20
Flegg, Wm	do	10	200
Fairbairn, W. J.	do	5	100
Fraser, D. J.	do	1	20
Fleck, A. W.	do	5	100
Fulcher, N.	North-Bay	10	200
Fixter, W.	Schreiber	5	100
Gagnon, J. H.	Québec	1	20
Gowling, John	Saint-Thomas	5	100
Gariépy, A.	Québec	5	100
Gosselin, D.	Ottawa	1	20
Gallagher, J.	Carleton	1	20
Green, M.	Canmore	3	60
Gladman, J. G.	Toronto	5	100
Grant, Alonzo	Montréal	5	100
Griffith, W. H.	Carleton	1	20
Gaffney, M.	Ottawa	1	20
Greene, H.	do	10	200
Gadbois, N.	do	5	100
Henderson, A. A.	do	50	1,000
Hedge, Wm.	Schreiber	5	100
Hymers, H.	Carleton	1	20
Harpin, C. H.	Saint-Thomas	1	20
Hill, W. R.	Toronto	5	100
Hibbard, J. A.	Ottawa	20	400
Hénault, H.	do	1	20
Hawley, Geo.	Carleton	2	40
Hesse, A. S.	Farnham	1	20
Helme, Jas.	Smith's-Falls	5	100
Holtby, W.	Ottawa	2	40
Harris, J. E.	Montréal	10	200
Harris, L. C.	do	5	100
Hall, Thos.	Saint-Thomas	5	100
Hudson, J. E.	Ottawa	5	100
Hutcheson, W.	do	5	100
Johnson, I.	do	5	100
Jenkins, J. W.	Kamloops	5	100
Johnson, M. B.	Saint-Thomas	20	400
Kerr, J. S.	Winnipeg	2	40
Kenna, E.	Hintonburg	1	20
Kelly, D.	Ottawa	25	500
King, Wm.	do	5	100
Kenny, Thos.	do	20	400
Kennedy, Ash.	Winnipeg	5	100
Kenny, Maretta	Aylmer	10	200
Lowry, Thos.	Saint-Thomas	20	400
Landers, Robt.	Field	5	100
Landers, J. D.	Winnipeg	5	100
Lescarbeau, J. A.	Québec	20	400
Lewis, C. H.	Schreiber	10	200
Larondeau, F.	Ottawa	5	100
Lalumière, C.	Hochelaga	5	100
lamereaux, C. E.	Fairville	5	100
Lumsden, Geo. L.	Smith's-Falls	2	40
Lemieux, D. J.	Ottawa	1	20
Lyons, J. P.	North-Bay	10	200

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
SUR LES CHEMINS DE FER—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant.
			\$
Lowry, Jas	Saint-Thomas	5	100
Lewis, C. A.	Ottawa	5	100
May, G. L.	do	10	200
Muir, J. A.	Schrieber	5	100
Moore, Geo.	Chapleau	2	40
Mills, Geo.	Toronto	20	400
Matheson, A.	Canmore	3	60
Maloney, J.	Ottawa	5	100
Mulligan, J. B.	Winnipeg	2	40
Moriarity, T.	Smith's-Falls	5	100
Morris, J. B.	Ottawa	5	100
Millen, G. H.	Hull	10	200
Mereweather, G. R.	do	5	100
Manchester, D. G.	Saut-Sainte-Marie	10	200
Montgomery, N. J.	North-Bay	5	100
McRae, J. W.	Ottawa	50	1,000
McIntosh, Jas.	Portage-du-Rat	5	100
McGillivray, Wm	Ottawa	20	400
McLeod, H.	Portage-du-Rat	5	100
McLeod, A. A.	do	5	100
McCluskey, J.	North-Bay	5	100
McCullough, W. A.	Portage-du-Rat	5	100
McIntosh, S.	Winnipeg	5	100
McDonnell, E.	Ottawa	1	20
MacFarlane, A.	Winnipeg	2	40
McCluskey, J.	Brownville	3	60
McKenna, Thos.	Saint-Jean	5	100
MacDonald, G. E.	Vancouver	1	20
McLaren, D.	Ottawa	50	1,000
McKay, T. M.	do	10	200
McInnich, J. M.	Woo lstock	1	20
McIlvenna, J.	North-Bay	5	100
McCormack, J.	Hochelega	1	20
McGuire, E. E.	Portage-du-Rat	3	60
McLaren, Alex.	Ottawa	50	1,000
McLaren, Albert	Buckingham	50	1,000
McNab, Allan	Vancouver	5	100
McNabb, Neil	Ridgetown	5	100
Newman, Thos.	Schrieber	5	100
Orr, Robt.	Ottawa	10	200
Orniston, J. A.	Field	3	60
O'Leary, C.	Ottawa	1	20
O'Neill, T.	do	3	60
O'Doherty, J. P.	do	2	40
Pumple, John	do	1	20
Pumple, E.	Prescott	1	20
Pearson, J. T.	Smith's-Falls	1	20
Pennefather, F. R.	Canmore	2	40
Phelan, J.	Manitou	5	100
Preston, Robt.	Smith's-Falls	1	20
Pitts, Wm	Brandon	2	40
Pope, Chas	Portage-du-Rat	5	100
Pullar, Wm	do	5	100
Prenter, Wm	Cleveland	10	200
Perley, G. H.	Ottawa	10	200
Prenter, Elizabeth	Cleveland	5	100
Preston, R. H.	Newboro'	50	1,000
Powell, H.	Prescott	5	100
Reece, Thos.	Winnipeg	5	100
Rousseau, A.	Québec	7	140
Rathwell, J. A.	Chapleau	5	100
Rollin, L.	Trois-Rivières	1	20
Russell, G. H.	Chapleau	5	100
Rutherford, Wm	Jonction-de-Toronto	1	20
Rowe, Fred	Ottawa	5	100

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
SUR LES CHEMINS DE FER—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			\$
Ryan, John.....	Ottawa.....	5	100
Robillard, J. E. A.....	do.....	1	20
Rothwell, G. W.....	McAdam.....	1	20
Ross, L. L.....	Smith's-Falls.....	5	100
Robinson, R. P.....	Ottawa.....	10	200
Rogers, S. M.....	do.....	10	200
Roach, W. J.....	Saut-Sainte-Marie.....	5	100
Stringer, W. W.....	Saint-Thomas.....	5	100
Stockdale, J.....	North-Bay.....	5	100
Sexsmith, S.....	Schreiber.....	10	200
Shotton, J.....	North-Bay.....	1	20
St. Denis, N.....	Montréal.....	5	100
St. Mars, E.....	Ottawa.....	1	20
Steady, G. E.....	do.....	1	20
Spencer, Geo.....	Smith's-Falls.....	1	20
Sparks, N. C.....	Ottawa.....	10	200
Spencer, J.....	do.....	5	100
Stagg, H.....	do.....	5	100
Swanson, W.....	do.....	1	20
Smith, C. J.....	do.....	10	200
Spaulding, M. J.....	McAdam.....	1	20
Smith, W. B.....	Saint-Jean.....	5	100
Schofield, I.....	Montréal.....	5	100
Scott, Wm.....	Ottawa.....	20	400
Shannon, R. C.....	Renfrew.....	1	20
Smith, John.....	Toronto.....	5	100
Saisbury, E. J.....	Smith's-Falls.....	10	200
Stewart, J. N.....	Vancouver.....	5	100
Spencer, Catherine.....	Ottawa.....	5	100
Stewart, P. H.....	North-Bend.....	10	200
Thomas, W. H.....	North-Bay.....	10	200
Tomkins, J. D.....	Gretna.....	5	100
Trecartin, D. M.....	McAdam.....	2	40
Theborge, C. A.....	Ottawa.....	5	100
Taylor, W. J.....	do.....	1	20
Whitwam, S.....	Saint-Thomas.....	20	400
White, E. E.....	Schreiber.....	5	100
Wright, A. E.....	Ottawa.....	5	100
Wallace, Jas.....	Aylmer.....	10	200
Walsh, F.....	Saint-Thomas.....	5	100
Wilson, John.....	Carleton.....	5	100
West, Alex.....	Schreiber.....	3	60
Wood, J. A.....	Prescott.....	1	20
Wright, H. P.....	Ottawa.....	10	200
Wells, J.....	Montréal.....	10	200
Walker, J. H.....	Canmore.....	3	60
Wood, W. H.....	Ottawa.....	5	100
Wright, J.....	Webbwood.....	5	100
Webster, J. T.....	Saint-Thomas.....	10	200
Young, A. G.....	Ottawa.....	1	20
Yule, R. F.....	do.....	5	100
			\$34,860

THE CANADIAN SICK BENEFIT SOCIETY.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
John Kerr.....	Petrolia	600	600
H. Corey	do	600	600
Chas. Egan.....	do	600	600
Wm. English	do	500	500
Jas. McCort	do	500	500
Dr. W. D. Newell.....	Wyoming.....	500	500
B. S. Van Tuyl	Petrolia	600	600
J. C. Thompson.....	Wyoming.....	600	600
O. K. Sturgeon, M.D.....	Petrolia	500	500

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ASSOCIATION MUTUELLE COLOMBIENNE SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Mon-	Montant
		tant	payé.
		souscrit.	
		\$	\$
Aylsworth, M. B.	Toronto	700	275 00
Barnham, F. S.	Vancouver	525	100 00
Baynes, D.	Londres, Ang.	1,000	140 00
Baynes, E. A.	Montréal	150	55 00
Baynes, O'H.	do	250	80 00
Blue, W.	Sherbrooke	600	175 00
Blythe, J.	Montréal	1,200	250 00
Boswell, E. D.	Rivière-du-Loup	500	160 00
Brophy, G. P.	Ottawa	500	160 00
Buck, F. P.	Sherbrooke	1,750	475 00
Buck, H. P.	Ottawa	450	237 50
Buxton, D. W.	Londres, Ang.	500	160 00
Cargill, H.	Cargill	100	100 00
Chisholm, C. J.	Montréal	1,750	475 00
Clemow, F.	Ottawa	500	160 00
Cochrane, M. H.	Hillhurst	600	175 00
Corby, H.	Belleville	200	115 00
Costigan, W. T.	Montréal	300	87 50
D'Oyly, M. H.	Londres, Ang.	250	80 00
Dunn, T. H.	Québec	1,300	450 00
Dunnett, T.	Toronto	600	220 00
Elliott, J. E.	do	200	105 00
Ewing, A. S.	Montréal	1,300	450 00
Farwell, Wm.	Sherbrooke	1,250	400 00
Einnie, J. T.	Montréal	1,000	320 00
Garneau, P.	Québec	1,300	450 00
Gilmour, E. H.	Stanbridge	700	275 00
Gossip, W. H.	Cookshire	1,200	350 00
Greenshields, J. N.	Montréal	300	87 50
Greenshields, R. A. E.	do	300	87 50
Houghton, C. F.	do	300	300 00
Huckvale, W.	Lethbridge	600	175 00
Haggart, J. G.	Ottawa	250	80 00
Kenny, T. E.	Halifax	100	100 00
King, C.	Sherbrooke	2,000	725 00
Kirkpatrick, G. A.	Toronto	200	30 00
MacKeen, D.	Cap-Breton	500	160 00
MacKenzie, P.	Montréal	1,000	405 00
Marchand, F. G.	Saint-Jean	250	80 00
Mathieson, J. F.	Montréal	500	160 00
McCaskill, D. A.	do	1,000	320 00
Orwin, A. W.	Londres, Ang.	500	160 00
O'Brien, J. B.	Toronto	150	55 00
Payne, J. B.	Granby	1,250	400 00
Pope, J. H.	Cookshire	1,450	600 00
Pope, R. H.	do	1,400	550 00
Rennie, G. S.	Hamilton	200	115 00
Robinson, J.	Miramichi	500	160 00
Ross, J. H.	Toronto	1,200	250 00
Ross, A. W.	do	300	20 00
Ryan, H.	do	250	250 00
Slack, G. F.	Farnham	1,100	250 00
Spohon, P. H.	Penetanguishene	200	115 00
Spragge, E. W.	Toronto	500	330 00
Stearns, I. H.	Montreal	600	175 00
Thompson, F. W.	East-Angus	300	130 00
Trimble, T.	Montréal	1,000	50 00
Tuck, T. J.	Sherbrooke	750	325 00
Turnbull, T. T.	Montréal	1,750	325 00
Wylie, T.	Toronto	150	55 00
Paton, W. E.	Sherbrooke	300	130 00
Finley, E.	Brackington, Mass.	500	500 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE CONFÉDÉRATION.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$ c.	\$ c.
B. Homer Dixon	Toronto	20,000 00	2,000 00
Mme E. Wadsworth	Weston	8,000 00	800 00
Succ. de W. T. Mason	Toronto	10,000 00	1,000 00
L'hon. James Young	Galt	20,000 00	2,000 00
J. Herbert Mason	Toronto	40,000 00	4,000 00
Succ. William Elliott	do	20,000 00	2,000 00
Mme I. L. Hooper	do	10,000 00	1,000 00
Sir W. H. Hingston, M. D.	Montréal	10,000 00	1,000 00
Archibald W. Stevenson	do	6,000 00	600 00
Sir Wm P. Howland, C.B., C.C.M.G.	Toronto	5,000 00	500 00
George Campbell, fidéicommissaire	Truro, N.-E.	4,000 00	400 00
Succ. de l'hon. I. Burpee	Saint-Jean, N.-B.	10,000 00	1,000 00
Wm. W. Turnbull	do	4,000 00	400 00
Samuel Nordheimer	Toronto	10,000 00	1,000 00
Archibald F. Randolph	Frédéricton, N.-B.	5,000 00	500 00
Succ. de James L. Dunn	Saint-Jean, N.-B.	4,000 00	400 00
Andrew Allan	Montréal	4,000 00	400 00
E. Goff Penny	do	4,000 00	400 00
H. J. Johnston	do	36,000 00	3,600 00
George Mitchell	Halifax, N.-E.	4,000 00	400 00
The Home Sgs. Loan Co. en fidéicommis.	Toronto	7,500 00	750 00
Mme Charlotte E. Macdonald	do	2,000 00	200 00
Joseph O. Gravel en fidéicommis	Montréal	5,000 00	500 00
Mme Rebecca A. Starr	Halifax	10,000 00	1,000 00
Mme Sarah J. Franklin	Toronto	40,000 00	4,000 00
Mme Agnes M. Cameron	Montréal	10,000 00	1,000 00
J. K. Macdonald, en fidéicommis	Toronto	42,700 00	4,270 00
Mme Fanny Sibbald	do	8,000 00	800 00
Wm. Oldright, M. D.	do	5,000 00	500 00
Wm. Macdonald, en fidéicommis	do	7,000 00	700 00
Mme S. B. Bowlby	Cheltenham, Ang.	14,000 00	1,400 00
Mme Julia Cherriman	Londres, Ang.	62,000 00	6,200 00
Mme Helena G. Wellington	Toronto	23,600 00	2,360 00
Mme Frances Gibbs	do	37,400 00	3,740 00
Cie d'assurance sur la vie dite du Canada	Hamilton	30,000 00	3,000 00
Swan, Frères	Toronto	16,200 00	1,620 00
Henry Swan	do	3,800 00	380 00
B. Jennings, aide-caissier, en fidéicommis	do	5,000 00	500 00
Robert Beaty et Cie	do	4,200 00	420 00
Rév. Nassau Cathcart	Guernsey Channel Isd., G.-B.	6,000 00	600 00
Mlle Marion Sharpe	Southsea, Ang.	2,000 00	200 00
J. S. Meredith, gérant, en fidéicommis	Montréal	22,000 00	2,200 00
Mme Mary Jane Jones	Saint-Jean, N.-B.	4,000 00	400 00
Ralph K. Burgess	Toronto	2,000 00	200 00
Mme Caroline E. Macdonald, en fidéicommis	do	24,000 00	2,400 00
Wm. A. Sims	Londres, Ang.	12,500 00	1,250 00
W. H. Smith, gérant, en fidéicommis	Toronto	40,000 00	4,000 00
Succ. du rév. C. W. Ball	do	5,000 00	500 00
Mlle Louisa A. Ball	do	5,000 00	500 00
Mlle Florence S. Ball	do	5,000 00	500 00
Succ. de Reginald L. Ball	do	5,000 00	500 00
C. M. Gripton	Sainte-Catherine	35,000 00	3,500 00
Hugh J. Macdonald	Winnipeg	24,000 00	2,400 00
J. K. Macdonald	Toronto	12,300 00	1,230 00
Mme Jemima Hague	Halifax	5,000 00	500 00
Geo. A. Cox	Toronto	21,600 00	2,160 00
Mme Catherine Ryan	do	10,000 00	1,000 00
Donald B. Macdonald	do	2,500 00	250 00
Frederick Wyld	do	18,500 00	1,850 00
Est. F. J. Joseph	do	4,000 00	400 00
Mlle Mary Kate Caulfield	do	1,000 00	100 00
Wm. G. Patterson	Ottawa	2,500 00	250 00
Alexander J. R. Snow	Toronto	800 00	80 00
Mme Catherine Barnhart	do	5,000 00	500 00
Edward Hooper	do	50,000 00	5,000 00
Mlle Elizabeth Ruthven	do	400 00	40 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE CONFÉDÉRATION—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$ c.	\$ c.
The Toronto Gen'l. Trust Co., en fidéicommiss.	Toronto.....	10,000 00	1,000 00
Geo. Cork, en fidéicommiss.....	do	5,000 00	500 00
Mlle Letita A. Jones.....	do	3,500 00	350 00
Alfred Myers et Wm. Macdonald, en fidéic..	do	15,000 00	1,500 00
Mme Elvaretta J. Gripton.....	Sainte-Catherine.....	36,000 00	3,600 00
Mme Bessie Hope.....	Brantford.....	15,000 00	1,500 00
Jeffery Hale.....	do	10,000 00	1,000 00
James Austin, en fidéicommiss.....	Toronto.....	13,000 00	1,300 00
		\$1,000,000 00	\$100,000 00

COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES VOLEURS
(à responsabilité limitée).

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1895.)

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Bickerdike, Robert.....	Montréal.....	5,000	1,500
Brown, Lyman.....	New-York.....	10,000	3,000
Drake, Walter.....	Montréal.....	2,500	750
Drummond, l'hon. G. A.....	do.....	5,000	1,500
Evans, F. W.....	do.....	2,500	750
Eveleigh, J.....	do.....	5,000	1,500
Ewing, A. S.....	do.....	10,000	3,000
Elliott, James et Molson H. Markland, en fid.	do.....	5,000	1,500
Fairman, F. Wilson.....	do.....	2,500	750
Fairman, Ernest E.....	do.....	2,500	750
Finley, Samuel.....	do.....	5,000	1,500
Finley, Samuel, en fidéicommiss.....	do.....	5,000	1,500
Fortier, J. M.....	do.....	5,000	1,500
Fortier, J. M., en fidéicommiss.....	do.....	5,000	1,500
Gault, A. F.....	do.....	5,000	1,500
Gemmill, J. A.....	Ottawa.....	1,000	300
Good, Brent.....	New-York.....	10,000	3,000
Graham, Hugh.....	Montréal.....	5,000	1,500
Graham, Hugh, en fidéicommiss.....	do.....	5,000	1,500
Greenshields, J. N.....	do.....	2,500	750
Greenshields, R. A. E.....	do.....	7,500	2,250
Grose, J. A.....	do.....	500	150
Grose, William T.....	do.....	5,000	1,500
Hanson, Edwin.....	do.....	5,000	1,500
Hagar, W. C.....	do.....	1,200	360
Henshaw, H. H.....	do.....	1,300	390
Howard, capit. A. L.....	Brownsburg, P. Q.....	5,000	1,500
Jordon, Thomas.....	Montréal.....	5,000	1,500
Locker, George R.....	do.....	5,000	1,500
Moseley, Mlle Mary R.....	Saint-Hyacinthe.....	5,000	1,500
McRae, J. W.....	Ottawa.....	5,000	1,500
Ogilvie, l'hon. A. W.....	Mctréal.....	10,000	3,000
Routh, J. H.....	do.....	1,000	300
Sims, A. Haig.....	do.....	10,000	3,000
Smith, R. Wilson.....	do.....	2,500	750
Strachan, W.....	do.....	5,000	1,500
Tooke, B.....	do.....	5,000	1,500
Torrance, John.....	do.....	5,000	1,500
Wait, succession de feu George.....	do.....	2,500	750
Whiting, W. J.....	New-York.....	15,000	4,500
		\$200,000	\$60,000

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DOMINION.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Alexander, Robert	Galt	500	125
Boles, William	Stratford	800	200
Bean, David	Waterloo	1,000	250
Bechtel, Byron E.	do	200	50
Bowman, Israel D., (succession de)	Berlin	500	125
Bowman, N. S.	Conestogo	5,000	1,250
Bauman, A. F., M.D.	Waterloo	2,000	500
Boyd, J. C.	Simcoe	700	175
Braun, rév. C. F.	North-Amherst, Ohio.	2,000	500
Brandon, rév. W. J.	Moncton	600	150
Bricker, Jacob	Waterloo	5,000	1,250
Bricker, Simon B.	do	5,000	1,250
Bruce, Wm. M., L.D.S.	Listowel	2,000	500
Buckberrough, Daniel	Waterloo	1,000	250
Buckberrough, Mlle Helen P.	do	500	125
Bowman, Daniel L.	Toronto	1,000	250
Cargill, Henry, M.P.	Cargill	10,000	2,500
Carscadden, Thos., M.A.	Galt	500	125
Casson, rév. Wesley	Seaforth	1,000	250
Clemens, Mlle Cornelia	Preston	200	50
Clemens, Louis Edwin	Berlin	200	50
Colquhoun, Frederick	Waterloo	5,000	1,250
Conrad, Jacob	do	5,000	1,250
Elliott, Mme Jennie H.	Albion	1,000	250
Elsley, William	Winterbourne	1,000	250
Fleming, C. A.	Owen-Sound	500	125
Fink, Paul	Waterloo	1,000	250
Forbes, Geo. D.	Hespeler	5,000	1,250
Froehlich, Conrad	Waterloo	1,000	250
Goodale, John	Milverton	2,500	625
Gowdy, Thomas	Guelph	6,000	1,500
Harrison, W. S., M.D.	Brantford	1,000	250
Hawke, John	Toronto	3,000	100
Hamilton, rév. A. M., M.A.	Winterbourne	2,000	500
Hespeler, Jacob	Waterloo	1,000	250
Hill, Alexander	Guelph	2,000	500
Hilliard, Arthur J.	Waterloo	200	50
Hilliard, John	Albion	1,000	250
Hilliard, Thos.	Waterloo	10,000	2,500
Hughes, F. G., L.D.S.	Galt	5,000	1,250
Hughes, J. B.	Waterloo	2,000	500
Hutchison, Mlle Eliz. (Mme Connell).	Midland	600	150
Hilliard, Mme Catharine	Waterloo	2,400	600
Hibner, D.	Berlin	400	100
Hope, James	Ottawa	2,000	500
Innes, James, M.P.	Guelph	4,000	1,000
Johnston Wm. H.	Hay, Ont	500	125
Kumpf, Christian	Waterloo	5,000	1,250
Lackner, H. G., M.D.	Berlin	1,000	250
Larkworthy, Geo.	Stratford	2,000	500
Lockie, James S.	Waterloo	600	150
Lockhart, R. J., M.D.	Hespeler	1,000	250
McArthur, J. A., M.D.	Berlin	1,000	250
McGiverin, Thos.	Galt	200	50
McGowan, John	Alma	1,000	250
McMullin, James, M.P.	Mount-Forest	3,000	750
McKay, Hugh M., M.D., succession de	Woodstock	2,000	500
Melvin, Robert	Guelph	1,000	250
Merner, l'hon. Samuel	New-Hamburg	5,000	1,250
Moore, Mme J. D.	Sainte-Marie	5,000	1,250
Moore, H. P.	Acton	1,000	250
Moyer, P. E. W., B.A., (succession de)	Berlin	1,000	250

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DOMINION—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Mulloy, Nelson, M.D.	Preston	1,000	250
Mulloy, Chas. W.	Lucan	1,000	250
Noecker, Chas. T., M.D.	Waterloo	2,000	500
Oberholtzer, Owen, (succession de)	Bloomingtondale	2,000	500
Ortwein, rév. John W.	Listowel	1,000	250
Parke, Wm. T., M.D.	do	5,000	1,250
Pasmore, Mme W. J.	Toronto	2,000	500
Pasmore, W. J.	Milverton	2,000	500
Peine, Louis.	New-Hamburg	2,500	625
Petrie, William, (succession de)	Winterbourne	1,000	250
Ratz, Jacob	New-Hamburg	5,000	1,250
Ratz, John, succession de.	Elmira	5,000	1,250
Roos, Mlle Emma R.	Waterloo	1,000	250
Roos, Peter H.	do	1,500	375
Sauder, Jeremiah	Preston	400	100
Sauder, Mlle Tillie	do	600	150
Schmidt, George, M.B.	New-Hamburg	500	125
Sims, Peter H.	Waterloo	5,000	1,250
Shuh, John	do	10,000	2,500
Snider, William	do	10,000	2,500
Snyder, Simon	do	10,000	2,500
Smith, William	Winterbourne	1,000	250
Sauder, Wm. Louis	Preston	200	50
Tisdale, Mme Sarah A.	Simcoe	2,000	500
Trow, James, (succession de)	Stratford	10,000	2,500
Umbach, rév. H. L.	Napierville, Ill.	1,000	250
Vandusen, Whiteford.	Tara	5,000	1,250
Wells, Walter, L.D.S	Waterloo	15,000	3,750
Whaley, Thomas	Huntsville	1,000	250
Wing, Rev. M. L.	Berlin	1,000	250
Winter, Charles A.	Preston	1,000	250
Youngs, John, (succession de)	Woodstock	6,000	1,500
Pepper, r. v. John, B.A.	Holland-Centre	200	50
McCall, Alexander	Simcoe	3,000	750
Watson, Mlle Phoebe	Doon	300	75
Zimmermann, Henry	Waterloo	1,000	250
Young, William	do	8,300	2,075
Wells, Mme Rosina	do	2,000	500
	Total	\$261,600	\$64,400

DOMINION PLATE GLASS INSURANCE COMPANY.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Ramsay, A	Montréal.....	1,000	400
Ramsay, A. F.....	do	1,000	400
Denoon, Wm.....	do	1,000	400
Gilman, E. W.....	do	1,000	400
Gilman, Phou. F. E	do	1,000	400
Meredith, H. V., en fidéicomis.....	do	20,000	8,000
	Total.....	\$25,000	\$10,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Ames, A. E. et Cie, en fidéicommiss.	Toronto	8,000	1,040
Aikins, Jno	Brampton	10,000	1,300
Aikins, M. H.	Burnamthorp	10,000	1,300
Austin, W. H.	Trenton	10,000	1,300
Agar, Amos	Brampton	6,000	780
Atherton, A. B.	Toronto	1,000	130
Blanshard, Mme Mary	Appleby	10,000	1,300
Bowes, J. W.	Boyne	10,000	1,300
Beatty, J. H.	Thorold	32,000	4,160
Burkholder, J. G. Y.	Hamilton	10,000	
Brock, T., succession de	Paris	1,000	130
Birks, Win	Woodham	2,000	260
Bingham, G. S.	Hamilton	3,000	390
Baird, H. P.	Woodstock, N.-B.	1,000	130
Bain, A. R.	Toronto	2,000	260
Boyd, Jno	Saint-Jean, N.-B.	1,000	100
Burns, A.	Hamilton	10,000	1,300
Burns, A., en fidéicommiss.	do	2,300	299
Burns, R.	Chutes-Niagara, Ont	3,500	455
Crawford, H. T.	Toronto	15,500	
Coleman, F.	Hamilton	3,500	455
Cornish, Geo. H.	Port-Elgin	500	
Cummins, Mme R. A.	Brampton	5,000	650
Cobb, Thos.	Toronto	1,000	130
Colling, Thos.	Paisley	2,500	325
Chown, Edwin	Kingston	5,000	650
Clark, R. B.	Napanee	2,500	325
Campbell, Mme E. H.	Castleton	1,000	130
Dexter, David	Hamilton	26,600	3,458
Dexter, David, en fidéicommiss	do	9,500	1,235
Delong, A. M.	Beachburg	3,000	390
Douglas, George, succession de	Montréal	5,000	175
Dexter, Mme I.	Hamilton	10,000	1,300
Downer, W. H. N.	Glenavey, Irlande.	2,000	107
Drysdale, Wm	Montréal	2,000	260
Dawson, H. W.	Toronto	2,000	260
Dever, Jas. et Patrick	Frédéricton, N.-B.	1,000	130
Evans, W. A.	Milton	1,000	
Edgecombe, F. B.	Frédéricton, N.-B.	1,000	130
Fillman, Peter, succession de	Barton	10,000	
Fleming, D. G.	Chatham	2,000	260
Fairfield, B. C.	Sainte-Catherine	5,000	500
Foster, Geo. E.	Ottawa	2,000	260
Freeman, J. A.	Brantford	3,000	390
Farr, Diana	Holyoke	2,500	325
Gundy, Jas	Brantford	2,000	260
Griffith, Thos.	Brockville	2,500	325
Goodwin, Jas.	Gimsby	5,000	650
Gibson, J. M.	Hamilton	2,000	260
Hamilton Investment Co.	do	10,000	1,000
Haslett, T. C.	do	23,500	3,055
Hanger (R.) Slate Works	Hyderville, Vt.	200	26
Harris, Jas	Guelph	5,000	650
Hanson, C. A.	Montréal	3,000	390
Hall, F. A.	Perth	10,000	1,300
Hansford, Wm., succession de	Toronto	10,000	1,300
Hanson, W.	Montréal	2,500	325
Hayden, Jno	Cobourg	2,500	325
Hanger, Mme H.	Hyderville, Vt.	1,600	208
Hewitt, W. J.	Leeds, Ang	4,000	520
Hay, W. D.	Toronto	2,000	260
Hay, S. N.	do	2,000	260
Hunter, Wm.	Hamilton	3,000	390
Irwin, Jas., succession de	Prescott	5,000	650
Isaac, Richard	Salmon-Point	500	65

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE SUR LA VIE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Jarvis, R. H.	Toronto	9,000	120
Johnson, Mme P. F.	Deloraine, Man.	500	65
Kenney, S. M.	Hamilton	700	91
Kenney, S. M., en fidéicommis.	do	12,000	1,560
Kearns, W. C.	Burlington	5,000	650
Kerns, Wm	do	20,000	2,600
Kettlewell, Wm	Galt	5,000	650
Kinghorn, Wm., en fidéicommis.	Douglas, N.-B.	1,000	130
Lund, Wm., succession de	Woodstock	5,000	650
Lund, J. H.	Hamilton	10,000	
Laing, Christiana.	Burlington	5,000	650
Leitch, R. H.	Greenbank	1,000	130
Might, Samuel.	Smith's-Falls	10,000	1,300
Manley, J. G.	Deer-Park	1,000	130
Metcalfe, C. W.	Holyoke	2,500	325
Murray, Hugh, aîné.	Hamilton	6,600	858
McCutcheon, J. K.	Toronto	10,000	1,300
McCallum, J. W.	do	1,000	130
McDonald, H. S.	Brockville	2,500	325
McCraney, Wm	Vancouver	5,000	650
McIntyre, C. E.	Chatham	2,000	260
McLeod, E.	Saint-Jean, N.-B.	2,000	260
Potts, Jno.	Toronto	15,000	1,950
Potts, Jno. Edward	do	2,500	325
Potts, Frank H.	do	2,500	325
Potts, Jno., en fidéicommis.	do	2,500	325
Patrick, Wm., succession de.	Brockville	10,000	1,300
Raw, Robt., jeune.	Hamilton	10,000	
Roberts, Wm. et McGillivray, D., en fidéic.	do	10,000	1,300
Russ, A. E.	Chutes-Niagara, S.	17,000	2,210
Russ, Mme E. C.	do	3,000	390
Ross, J. S.	Brantford	2,000	260
Reynar, A. H.	Toronto	2,500	325
Richardson, J. E.	Gower-Nord	10,000	1,300
Scott, J. G.	Galt	10,000	1,300
Scott, Geo.	Saint-Thomas	5,000	650
Sutherland, Helena.	Toronto	10,000	1,300
Shepherd, W. W.	Muncey	1,000	130
Scott, Jno.	Sainte-Marie.	1,000	130
Smoke, S. C.	Toronto	2,000	260
Sharp, L. N., succession de	Minneapolis	1,000	130
Sutherland, A.	Toronto	2,000	260
Strachen, Mme E. S.	Hamilton	5,000	650
Temple, Thos.	Frédéricton, N.-B.	2,000	260
Turnbull, W. W.	Saint-Jean, N.-B.	1,000	130
Van Wart, G. W.	Woodstock, N.-B.	1,000	100
Van Wart, J. A.	Frédéricton, N.-B.	2,000	260
Wakefield, Jno.	Dundas	9,500	1,235
Wilson, T. H., succession de	Hamilton	10,000	1,300
Williams, Wm	Listowel	6,000	780
Wilmot, Austin, succession de	Milton	10,000	1,300
Willoughby, N. R.	Exeter	10,000	1,300
Woolverton, A.	Hamilton	20,000	2,600
Watson, W. C.	Brantford	8,000	1,040
Wakefield, Daniel.	Washington, Ont.	1,000	130
Wright, Mme Mary	Saint-Thomas.	6,000	780
Warden, R. H.	Montréal	2,500	325
Whiting, Richard.	Kingston	10,000	1,300
Wood, Josiah	Sackville, N.-B.	2,000	260
Young, Fred.	Hamilton	1,000	25
Young, E. R.	Toronto	1,000	130
Zimmerman, A.	Hamilton	3,000	390
		\$700,000	\$81,297

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GREAT WEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Aikins, J. A. M., et Culver, W. H.	Winnipeg.	70	7,000	1,750
Aikins, J. S.	do	20	2,000	500
Allen, rév. James.	Hamilton	10	1,000	250
Alloway, W. F.	Winnipeg.	25	2,500	625
Anderson, J. B.	Carberry	4	400	100
Anderson, J. W.	Victoria, C.-B.	2	200	50
Anderson, J. E.	Winnipeg.	10	1,000	250
Ashdown, J. H.	do	150	15,000	3,750
Ashdown, Mme M. J.	Portage-la-Prairie.	5	500	125
Audette, L. A.	Ottawa.	5	500	125
Baker, E. Crow.	Victoria.	20	2,000	500
Barber, Henry.	Toronto	5	500	125
Barber, S.	Calgary	5	500	125
Barclay, E. J., en fidéicommis.	Brandon.	20	2,000	500
Baskerville, C. A.	Winnipeg.	20	2,000	500
Bawlf, N.	do	10	1,000	250
Beck, H. H., en fidéicommis.	do	3	300	75
Beck, G. S., M.D.	Port-Arthur	20	2,000	500
Bertrand, S. A. D.	Winnipeg.	20	2,000	500
Boisseau, A. F., succession de	Brandon.	30	3,000	750
Bond, J. M.	Guelph, Ont.	5	500	125
Blanchard, R. J., M.D.	Winnipeg.	50	5,000	1,250
Bright, A.	do	10	1,000	250
Brock, J. H.	do	33	3,300	825
Brock, W. R.	Toronto	50	5,000	1,250
Burns, Adam.	Halifax, N.-E.	20	2,000	500
Byrnes, Henry.	Winnipeg.	10	1,000	250
Cain, J.	Virden	20	2,000	500
Cameron, A.	Oak-Lake.	10	1,000	250
Carscaden, J. D.	Vancouver.	20	2,000	500
Carscaden, Mme C. E.	do	20	2,000	500
Campbell, Charles	Montréal, Qué.	50	5,000	1,250
Campbell, H. M.	Portage-la-Prairie.	10	1,000	250
Campbell, Mme M.	do	10	1,000	250
Campbell, P.	Carman	20	2,000	500
Campbell, Isaac, Q. C.	Winnipeg.	10	1,000	250
Campbell, R. J.	do	10	1,000	250
Cass, Edward.	do	4	400	100
Champion, H. T.	do	20	2,000	500
Chown, H. H., M.D.	do	50	5,000	1,250
Clark, Samuel P.	do	16	1,600	400
Cowan, James.	Portage-la-Prairie.	20	2,000	500
Cross, A. E.	Calgary	4	400	100
Cross, W.	Winnipeg.	10	1,000	250
Clayton, F. W.	Portage-la-Prairie.	10	1,000	250
Crowe, Herbert	Winnipeg.	20	2,000	500
Crowe, Geo. R.	do	43	4,300	1,075
Crowe, H.	Brooklyn, E.-U.A.	22	2,200	550
Dancer, Chas. H.	Portage-la-Prairie.	5	500	125
Dick, Mlle M.	Winnipeg.	40	4,000	1,000
Donald, W. A.	Pilot-Mound	20	2,000	500
Drewry, E. L.	Winnipeg.	20	2,000	500
Duffin, S.	do	10	1,000	250
Dunsford, Mme J.	Morden	2	200	50
Elliott, Ellen	New-Westminster.	25	2,500	625
Erb, L. E.	Victoria	10	1,000	250
Ewen, A.	New-Westminster	25	2,500	625
Fairley, W. A.	Carberry	5	500	125
Farrell, Edward, M.D.	Halifax.	10	1,000	250
Ferguson, A. D.	Regina	4	400	100
Fletcher, Mme Annie.	Woodstock, Ont.	10	1,000	250
Finley, F. G., M.D.	Montréal	10	1,000	250
Flummerfelt, Alfred O.	Victoria	30	3,000	750
Forsyth, George.	Winnipeg	30	3,000	750
Frame, J. F.	Virden.	20	2,000	500

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GREAT WEST—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Suite.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Fraser, A. C.	Brandon	10	1,000	250
Fraser, J. M.	Pilot-Mound	5	500	125
Fraser, Donald	Winnipeg	10	1,000	250
Fraser, A. W.	Ottawa	10	1,000	250
Freer, Mme Ann.	Winnipeg	5	500	125
Fullerton, William	Manitou	20	2,000	500
Fyshe, Thomas	Halifax, N.-E.	10	1,000	250
Galbraith, R. L. T.	Fort-Steele, C.-B.	4	400	100
Galletly, A. J. C.	Victoria	2	200	50
Galt, G. F.	Winnipeg	20	2,000	500
Galt, Margaret	do	100	10,000	2,500
Garland, Wm. (en fidéicommiss)	Portage-la-Prairie	20	2,000	500
Girvin, J. A.	Winnipeg	50	5,000	1,250
Gordon, J. C.	do	5	500	125
Graham, H. C.	Hayfield, Man.	10	1,000	250
Green, T. D.	Ottawa	20	2,000	500
Halstead, Wm.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Hall, Mlle E. E.	Victoria	5	500	125
Hall, J. D.	Vancouver	5	500	125
Hay, C.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Hamilton, L. A.	Winnipeg	5	500	125
Henderson, F. G. A.	Brandon	15	1,500	375
Henderson, H. E.	do	5	500	125
Henderson, J. B.	Carberry	10	1,000	250
Henry, Mlle Jane	Don, Ont.	10	1,000	250
Henry, James	do	10	1,000	250
Henry, John	do	20	2,000	500
Henry, William	Wexford, Ont.	10	1,000	250
Heseler, William	Winnipeg	50	5,000	1,250
Hillier, G.	Virden	20	2,000	500
Hogg, W. D.	Ottawa	20	2,000	500
Hogg, rév. J.	Winnipeg	20	2,000	500
Hogg, rév. J. (en fidéicommiss)	do	60	6,000	1,500
Holland, C. A.	Victoria	30	3,000	750
Housser, J. H.	Winnipeg	70	7,000	1,750
Housser, J. W.	do	10	1,000	250
Howitt, H., M. D.	Guelph, Ont.	10	1,000	250
Hurtley, T.	Winnipeg	20	2,000	500
Hutchings, E. F.	do	20	2,000	500
Irving, John	Victoria	20	2,000	500
Jardine, A.	Winnipeg	5	500	125
Jardine, Mme A.	do	5	500	125
Johnston, W.	Brandon	2	200	50
Keddy, John	do	10	1,000	250
Kelly, A.	do	20	2,000	500
Kelty, Mlle Minnie	Mâchoire-d'Orignal	1	100	25
Kenny, J. J.	Toronto	20	2,000	500
Kerr, Robert	Winnipeg	5	500	125
Langley, Charles	Toronto	5	500	125
Little, J. W.	London, Ont.	10	1,000	250
Logan, John A.	McGregor	5	500	125
Logan, R.	Seaforth, Ont.	20	2,000	500
Logan, Wm.	Carberry	20	2,000	500
Loug, A. J.	Winnipeg	5	500	125
Marani, Cesare J.	Toronto	60	6,000	1,500
Marlatt et Housser	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Marsh, D. W.	Calgary	20	2,000	500
Marsh, G. W.	Beulah	5	500	125
Marsh, G. T.	Régina	48	4,800	1,200
Marvin, E. B.	Victoria	20	2,000	500
Martin, Robert	Vancouver	20	2,000	500
Mason, J. H.	Toronto	200	20,000	5,000
Masters, T. P.	Winnipeg	10	1,000	250
Mathewson, F. H. (en fidéicommiss)	Winnipeg	1	100	25
Maxwell, John S.	Brandon	5	500	125

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST*—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Meredith, H.	Brandon	40	4,000	1,000
Metcalf, T. H.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Millar, T. B.	do	20	2,000	500
Milroy, T. M., M.D.	do	50	5,000	1,250
Mitchell, W. J.	Toronto	10	1,000	250
Monk, G. N.	South-March, Ont.	20	2,000	500
Morse, Frank M., en fideicommis.	Winnipeg	4	400	100
Morton, Ed.	Carberry	5	500	125
Mudge, H. J.	Montréal	20	2,000	500
Mundie, J.	Winnipeg	8	800	200
Muttlebury, G. A.	do	20	2,000	500
Macdonald, Alexander	do	50	5,000	1,250
Macdonald, Alexander, en fideicommis.	do	40	4,000	1,000
Macdonald, Mme Annie.	do	10	1,000	250
Macdonald, H. J., C.R.	do	100	10,000	2,500
Macdonald, W. A.	Brandon	5	500	125
McCleneghen, A. V.	Winnipeg	10	1,000	250
McDiarmid, John, M.D.	Brandon	10	1,000	250
McDonald, Donald H.	Fort-Qu'Appelle	5	500	125
McDonald, W. A.	Winnipeg	4	400	100
McIntyre, P. C.	do	40	4,000	1,000
MacKenzie, Kenneth.	do	10	1,000	250
McLaren, J. B.	Morden	10	1,000	250
McLenaghan, James.	Portage-la-Prairie	30	3,000	750
McLeod, John.	do	4	400	100
McMillan, l'hon. D. H.	Winnipeg	20	2,000	500
McNaughton, R. D., en fideicommis.	Moosomin	5	500	125
McNee, Mme J.	Windsor, Ont.	40	4,000	1,000
McQuacker, Wm.	Winnipeg	20	2,000	500
Nairn, Stephen.	do	10	1,000	250
Nanton, A. M.	do	20	2,000	500
Nation, F.	Brandon	10	1,000	250
O'Connor, D.	Ottawa	10	1,000	250
Paddon, J. A.	Regina	5	500	125
Parsons, S. R.	Winnipeg	20	2,000	500
Patton, F. L.	do	5	500	125
Peterson, C. W.	Brandon	10	1,000	250
Phillips, F.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Purdon, W. F.	Winnipeg	5	500	125
Quinn, John.	Brandon	1	100	25
Reid, Hayter	Regina	10	1,000	250
Rice, G. S.	do	24	2,400	600
Richard, J. A.	Winnipeg	10	1,000	250
Redmond, J.	do	20	2,000	500
Richardson, A. K.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Riley, R. T.	Winnipeg	20	2,000	500
Robinson, J.	do	5	500	125
Robinson, T. W.	Mâchoire-d'Orignal.	10	1,000	250
Robson, D.	New-Westminster	5	500	125
Robson, l'hon. John, succession de	Victoria	20	2,000	500
Rogers, R. A.	Winnipeg	5	500	125
Rogers, W. G.	Carberry	2	200	50
Rowand, rév. W. L. H.	Rapid-City	6	600	150
Russell, J.	Winnipeg	5	500	125
Sayward, J. A.	Victoria	20	2,000	500
Sherk, Mlle J.	Winnipeg	2	200	50
Sheriff, Mme Christina.	Brandon	5	500	125
Smith, T. D.	Winnipeg	10	1,000	250
Smyth, J. C.	do	10	1,000	250
Smyth, S. M.	Brandon	20	2,000	500
Spencer, John P., succession de	Winnipeg	10	1,000	250
Spera, A. E.	do	10	1,000	250
Sprague, D. E.	Winnipeg	10	1,000	250
Stewart, Mme C. R.	do	20	2,000	500
Stewart, R.	do	10	1,000	250

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST—Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Stickle, T. D.....	Carberry.....	10	1,000	250
Stidson, R.....	Portage-la-Prairie.....	20	2,000	500
Smith, R. Wilson.....	Montréal.....	50	5,000	1,250
Thornton, R. S., M.D.....	Deloraine.....	5	500	125
Thomson, Robert.....	Hamilton.....	5	500	125
Unsworth, W. B.....	Portage-la-Prairie.....	10	1,000	250
Vernon, Hon. F. G.....	Victoria.....	50	5,000	1,250
Waddell, Mme E. M.....	Winnipeg.....	20	2,000	500
West, Thomas.....	Toronto.....	10	1,000	250
Wheeler, C. H.....	Winnipeg.....	10	1,000	250
Whimster, Peter.....	Portage-la-Prairie.....	40	4,000	1,000
White, Wm.....	Ottawa.....	10	1,000	250
Whitelaw, A.....	Brandon.....	5	500	125
Whyte, Wm.....	Winnipeg.....	5	500	125
Wickson, Arthur.....	do.....	30	3,000	750
Wilson, D. H., M.D.....	Vancouver.....	20	2,000	500
Wilson, R. R.....	Winnipeg.....	10	1,000	250
Wilson, W. F.....	Brandon.....	20	2,000	500
Wilkie, D. R.....	Toronto.....	20	2,000	500
Worth, Arthur.....	do.....	40	4,000	1,000
	Total.....	4,000	\$400,000	\$100,000

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(A la fin du 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Buchanan, W. J.	Montréal	40	2,000	2,000
Clouston, E. S.	do	25	1,250	1,250
Cassils, John	do	25	1,250	1,250
Dixon, B. Homer	Toronto	100	5,000	5,000
Gilroy, Mme B.	Winnipeg	75	3,750	750
Girdwood, G. P., M.D., en fidéicommiss.	Montréal	34	1,700	340
Gibb, Jas. D., succession de	do	30	1,500	1,500
Gunn, Geo. C.	London, Ont.	10	500	100
Gunn, Wm. A.	do	10	500	100
Gundry, Mme M. A.	Toronto	75	3,750	750
Hague, George	Montréal	20	1,000	1,000
Hall, Benjamin, succession de	do	80	4,000	4,000
Hamilton, John	Québec	50	2,500	2,500
Kerr, Robert	Montréal	20	1,000	1,000
Morrice, D.	do	60	3,000	600
Macfie, R. C.	London, Ont.	20	1,000	200
MacDougall, H. S.	Montréal	350	17,500	3,500
McCulloch, Ferdinand, succession de	do	30	1,500	300
Mackintosh, J. C.	Halifax, N.-E.	6	300	60
MacDougall, Frères, spécial	Montréal	1,342	67,100	17,020
Nelles, R. Campbell, et Robert Craick, M.D., exécuteurs	do	210	10,500	10,500
O'Brien, James	do	50	2,500	500
Ross, James G., succession de	Québec	120	6,000	1,200
Riddell, Alex. F.	Montréal	10	500	100
Ramsay, William	Toronto	60	3,000	3,000
Rawlings, Edward	Montréal	5,454	272,700	89,220
Rawlings, Edward, en fidéicommiss pour				
Rawlings, Mlle A. L.	do	6	300	300
Rawlings, Mlle E. M.	do	5	250	250
Rawlings, Mlle K. N. B.	do	5	250	250
Rawlings, Geo. W.	do	5	250	250
Rawlings, H. E. A.	do	5	250	250
Rawlings, W. T.	do	5	250	250
Shaugnessy, Thos	do	25	1,250	1,250
Smith, Larratt W.	Toronto	100	5,000	5,000
Stayner, Mme H. K.	do	280	14,000	10,800
Strickland, Mine C. C.	Lakefield, Ont.	30	1,500	300
Torrance, Mme M. W.	Montréal	711	35,550	8,110
Torrance, John	do	20	1,000	200
Thomson, Geo. H.	Québec	60	3,000	3,000
Waddell, Mme M. C.	Montréal	14	700	700
Walker, James R.	do	6	300	60
Walker, Kenneth McL	do	44	2,200	440
Withall, Wm. J.	do	170	8,500	8,500
Withall, Mme E.	do	20	1,000	1,000
Wainwright, Wm.	do	50	2,500	1,500
Armes, G. R. W.	Philadelphie, Pa	600	30,000	10,000
Armond, W. C. de	do	100	5,000	1,000
Atkins, Edw. F.	Boston, Mass.	100	5,000	5,000
Burroughs, H. N., succession de	Philadelphie, Pa.	50	2,500	2,500
Bullions, Mme L. C.	Troy, N.-Y.	5	250	250
Barr, John W.	Louisville, Ky.	10	500	500
Barrett, Thos. L.	do	25	1,250	1,250
Caldwell, Mlle Mary	Troy, N.-Y.	5	250	250
Clark, C. P.	Syracuse, N.-Y.	30	1,500	1,500
Commegys, B. B.	Philadelphie, Pa.	20	1,000	1,000
Citizens' Insurance Co	Pittsburg, Pa.	5	250	250
Cuyler, Thomas de Witt	Philadelphie, Pa.	20	1,000	1,000
Cannon, H. W.	New-York, N.-Y.	50	2,500	2,500
Chafee, Mme M. F.	Boston, Mass.	5	250	250
Chafee, Z.	Providence, R.I.	5	250	250
Collins, Alfred M., succession de	Philadelphie, Pa.	50	2,500	2,500
Cooley, Theo.	Nashville, Tenn.	50	2,500	2,500
Dunham, Mme Alice	Boston, Mass.	5	250	250

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Suite.*

 LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Dougherty, John.....	New-York, N.-Y.....	100	5,000	1,000
Dohrnan, Mme E.....	Pittsburg, Pa.....	20	1,000	1,000
Dickson, Mme S. H.....	Allegheny-City, Pa.....	6	300	300
Day, Thomas P.....	Pittsburg, Pa.....	8	400	400
Erringer, J. L.....	Philadelphie, Pa.....	50	2,500	500
Gregerson, Mme M. E.....	Boston, Mass.....	5	250	250
Gibbs, Edwd. N.....	Norwich, Conn.....	40	2,000	2,000
Garrison, Sallie E.....	Pittsburg, Pa.....	14	700	700
Gorman, George J.....	do.....	10	500	500
Gregerson, G. W.....	Boston, Mass.....	10	500	100
Granberry, W. L.....	Nashville, Tenn.....	10	500	500
Hartshorne, Charles.....	Philadelphie, Pa.....	50	2,500	2,500
Howell, J. T.....	Nashville, Tenn.....	10	500	500
Jesup, M. K.....	New-York, N.-Y.....	200	10,000	2,000
Jones, l'hon. J. Russell.....	Chicago, Ill.....	20	1,000	1,000
Keech, W. H.....	Pittsburg, Pa.....	15	750	750
Luce, Mme E. T.....	Boston, Mass.....	20	1,000	1,000
Lloyd, D. McK.....	Pittsburg, Pa.....	10	500	500
Loutrel, Cyrus F.....	New-York, N.-Y.....	50	2,500	2,500
Moss, J. O.....	Sandusky, O.....	50	2,500	2,500
Merrill, C. L.....	Pittsburg, Pa.....	10	500	500
Metzger, W. E.....	Nashville, Tenn.....	10	500	500
Morris, Geo. W.....	Louisville, Ky.....	10	500	500
Marks, Albert D.....	Nashville, Tenn.....	10	500	500
Messler, Thomas D., success. de.....	Pittsburg, Pa.....	42	2,100	2,100
Messler, Renseva V.....	do.....	14	700	700
Minturn, Mme S. S.....	New-York, N.-Y.....	200	10,000	10,000
McCoy, Mrs. Mary E.....	Allegheny-City, Pa.....	20	1,000	1,000
McClintock, Mary G.....	Pittsburg, Pa.....	13	650	650
Newcomb, H. V.....	New-York, N.-Y.....	400	20,000	4,000
Noël, Mlle Mamie F.....	Nashville, Tenn.....	10	500	500
Pennsylvania Co., pour assurances sur la vie et annuités, etc.—Exécuteurs testa- mentaires de Jos. W. Drexel, décédé.....	Philadelphie, Pa.....	200	10,000	10,000
Paton, John.....	New-York, N.-Y.....	50	2,500	2,500
Pell, Alfred.....	do.....	40	2,000	2,000
Pulsford, J. E.....	do.....	120	6,000	6,000
Quarier, Cushman.....	Louisville, Ky.....	10	500	500
Ricketson, Clementine G.....	Pittsburg, Pa.....	13	650	650
Rolph, W. T.....	Louisville, Ky.....	10	500	500
Smith, l'hon. J. Gregory, succes. de.....	St. Albans, Vt.....	100	5,000	5,000
Sabine, Mme J. Lee.....	Philadelphie, Pa.....	120	6,000	6,000
Sabine, A. F.....	do.....	60	3,000	600
Stahlman, E. B.....	Nashville, Tenn.....	20	1,000	1,000
Schoonmaker, James M.....	Pittsburg, Pa.....	20	1,000	1,000
Sites, John.....	Louisville, Ky.....	10	500	500
Thaw, Wm. Minor.....	Pittsburg, Pa.....	5	250	250
Thaw, Elizabeth B.....	do.....	5	250	250
Thompson, W. R.....	do.....	20	1,000	1,000
Walton, Samuel B.....	do.....	20	1,000	1,000
Winslow, Gen. E. T.....	New-York, N.-Y.....	100	5,000	1,000
Willock, James H.....	Pittsburg, Pa.....	10	500	500
	Total.....	13,372	\$668,500	\$304,600

HOME LIFE ASSOCIATION OF CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Actions de \$100 chacune).

Nom.	Occupation.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant		
				payé.	à payer.	
				\$ c.	\$ c.	
Anderson, E. E.	Assurance sur la vie.	Grimsby	1	20 00	80 00	
Apted, Ed.	Imprimeur.	Toronto	1	20 00	80 00	
Apted, W. H.	do	do	1	20 00	80 00	
Austin, Chas. A.	Pharmacien.	Simcoe	5	100 00	400 00	
Awde, rév. Jas.	Ministre de la religion.	Grimsby	30	300 00	2,700 00	
Bentley, L., M. D.	Médecin	Toronto	1	20 00	80 00	
Barber, H. W.	Comptable.	do	3	60 00	240 00	
Buskard, Thos.	Peintre.	Hamilton.	10	200 00	800 00	
Buskard, Mme Emily	do	do	2	40 00	160 00	
Carscadden, Thos.	Princ., Col. Institute.	Galt.	20	400 00	1,600 00	
Crow, J. J.	Comptable.	Hamilton.	25	500 00	2,000 00	
Coady, R. T.	Trésorier de la cité.	Toronto.	5	100 00	400 00	
Cleland, G. S., M. D.	Médecin.	do	5	100 00	400 00	
Davies, Mme E.	do	do	50	1,000 00	4,000 00	
Dickson, Geo., M. A.	Assurance sur la vie.	do	5	145 00	355 00	
Dransfield, E. R.	Agent des voyageurs.	do	10	200 00	800 00	
Fletcher, rév. D. H., D. D.	Ministre de religion.	Hamilton.	5	100 00	400 00	
Firstbrook, Jno	Manufacturier	Toronto	50	2,090 00	2,910 00	
Firstbrook, Wm. A.	do	do	50	2,500 00	2,500 00	
Gee, Rev. A. L.	Ministre de la religion.	Hamilton.	30	600 00	2,400 00	
George, Mme E.	do	do	15	300 00	1,200 00	
Goodwin, rév. J.	Ministre de la religion.	Grimsby	30	600 00	2,400 00	
Goldsmith, P. D., M. D.	Médecin.	Belleville.	20	400 00	1,600 00	
Gorman, S. R.	Avocat	do	10	100 00	900 00	
Hamilton, rév. J. B.	Ministre de la religion.	Dundas.	10	200 00	800 00	
Hamilton, tr. rév. C.	Evêque.	Hamilton.	3	60 00	240 00	
Harcourt, l'hon. R.	Trésorier provincial.	Welland.	10	200 00	800 00	
Hillock, J.	Manufacturier	Toronto.	10	225 00	775 00	
Harcourt, F. W.	Avocat	do	10	200 00	800 00	
Harrison, C. W.	Princ., école supérieure.	Grimsby	15	300 00	1,200 00	
Howarth, H. H.	Assurance sur la vie.	Toronto.	75	1,541 00	5,959 00	
Johnston, J.	Capitaliste.	Grimsby	10	200 00	800 00	
King, J. D.	Manufacturier.	Toronto.	5	100 00	400 00	
King, J. S.	do	do	20	433 00	1,567 00	
King, J. S., M. D.	Médecin.	do	20	400 00	1,600 00	
Kirkland, Thos.	Princ., école normale.	do	10	200 00	800 00	
Laidlaw, A.	Editeur.	Galt	10	200 00	800 00	
Morton, W. C.	Principal d'école.	Hamilton.	10	200 00	800 00	
Morton, Mme L. L.	do	do	5	100 00	400 00	
Mackenzie, W.	Prés., C. C. T.	Toronto.	20	400 00	1,600 00	
McLean, G.	Marchand	do	10	200 00	800 00	
MacDonald, A. E.	Princ., école supérieure.	do	10	200 00	800 00	
Morris, Jos.	Marchand	Hamilton.	5	100 00	400 00	
Ogden, A.	Avocat	Toronto	10	200 00	800 00	
Pattison, A. J.	Gérant	do	100	5,190 14	4,809 86	
Pentland, R.	Capitaliste.	Galt.	10	200 00	800 00	
Rowland, A. E.	Agent de commerce.	Toronto.	10	200 00	800 00	
Roaf, J. R.	Avocat	do	10	200 00	800 00	
Ross, Jas., M. D.	Médecin.	Dundas	10	200 00	800 00	
Ross, George	do	Welland	2	40 00	160 00	
Reid, Jos., M. A.	Principal d'école.	Dundas	10	200 00	800 00	
Smith, rév. J. V., D. D.	Ministre de la religion.	Hamilton.	5	100 00	400 00	
Stevenson, Mlle L. A.	do	do	5	100 00	400 00	
Somers, G. T.	Banquier.	Beeton	10	200 00	800 00	
Sheppard, L. C.	Entrepreneur	Toronto.	1	20 00	80 00	
Scott, J. H.	Manufacturier	Galt.	50	1,000 00	4,000 00	
Stevenson, H. M.	Gérant	Toronto.	20	400 00	1,600 00	
Turnbull, R.	Capitaliste.	Galt	50	1,000 00	4,000 00	
Tomlinson, J.	Manufacturier.	Toronto.	20	400 00	1,600 00	
Whyte, R.	Marchand	Hamilton.	25	500 00	2,000 00	
				1,000	\$25,524 14	\$74,475 86

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE LONDON.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Bullen, W. F	London	16,000	3,200
Bowman, W.	do	16,500	3,300
Blinn, H. W.	do	1,100	220
Durand, succession	do	2,200	440
Elliott, succession	do	6,000	1,200
Emery, A. S.	do	18,000	3,600
Green, Thos., succession	do	1,100	220
Gibbons, Geo. C.	do	12,200	2,440
Greenless, A., en fidéicommis	do	8,900	1,780
Jeffery, A. A.	do	60,500	12,100
Jeffery, A. O.	do	57,600	11,520
Jeffery, J. E.	do	7,300	1,460
Johnston, John	do	2,200	440
Milne, Jas	do	1,000	200
Milne, Mme E.	do	200	40
Mills, John	do	2,000	400
Moffat, Col. Jas., succession du	do	1,100	220
Magée, J., en fidéicommis	do	3,900	780
McClary, John	do	7,000	1,400
Richter, J. G.	do	18,500	3,700
Smallman, T. H.	do	4,700	940
Webb, Wm	do	2,000	400
	Totaux	\$250,000	\$50,000

COMPAGNIE DE GARANTIE DES MANUFACTURIERS CONTRE
LES ACCIDENTS.

Liste des actionnaires corrigée au 31 décembre 1896.

Nom.	Nombre d'ac- tions.	Montant payé.	Montant souscrit.
		\$	\$
S. F. McKinnon.....	100	4,000	10,000
C. D. Warren.....	10	400	1,000
R. L. Patterson.....	50	2,000	5,000
R. Crean.....	20	800	2,000
W. Bell.....	50	2,000	5,000
R. Archer.....	20	800	2,000
Jno. A. Macdonald.....	20	800	2,000
A. A. Allan.....	10	400	1,000
Isabella Thornton.....	10	400	1,000
H. Lowndes.....	20	800	2,000
Jno. Flett.....	50	2,000	5,000
J. F. W. Ross.....	40	1,600	4,000
S. Trees.....	50	2,000	5,000
A. Manning.....	50	2,000	5,000
Chas. Riordan.....	50	2,000	5,000
T. G. Blackstock.....	50	2,000	5,000
J. Barber.....	20	800	2,000
J. Young, succession.....	30	1,200	3,000
Geo. Gooderham, en fidéicommiss.....	75	3,000	7,500
A. E. Gooderham.....	50	2,000	5,000
Geo. Gooderham.....	372	14,880	37,200
J. E. Junkin.....	40	1,600	4,000
Totaux.....	1,187	\$47,480	\$118,700

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Archer, Robert	Montréal	50	5,000	1,000
Akers, J.	Toronto	50	5,000	1,000
Ball, W.	Chatham	10	1,000	200
Bond, J. M.	Guelph	10	1,000	200
Blackstock, T. G.	Toronto	50	5,000	1,000
Bell, J.	Belleville	15	1,500	300
Boswell, A. R.	Toronto	2	200	40
Brodie, R. T.	Hespeler	20	2,000	400
Brace, W.	Brockville	25	2,500	500
Bourgeau, A.	Montréal	50	5,000	1,000
Cleghorn, E. A., succession de.	Toronto Trust Co.	10	1,000	1,000
Crean, R.	Toronto	100	10,000	2,000
Christie, W.	do	1	100	20
Clarke, J.	Peterboro'	10	1,000	200
Comstock, W. H.	Brockville	100	10,000	2,000
Dailey, Mme M. E.	Council-Bluffs	1	100	20
Dobson, J.	Lindsay	1	100	20
Davie, T.	Victoria, C.-B.	100	10,000	2,000
Flett, J.	Toronto	50	5,000	1,000
Gault, A. F.	Montréal	50	5,000	1,000
Grenier, J.	do	10	1,000	200
Gravil, J. O.	do	50	5,000	1,000
Gonthier, rév. T. D. C.	Ottawa	5	500	100
Gooderham, G.	Toronto	2,557	255,700	51,140
Gooderham, G., en fidéicommiss		665	66,500	13,300
Gooderham, A. E.	Toronto	50	5,000	1,000
Harris, T. M., succession de.	Brantford	50	5,000	1,000
Halliday, J. T. J.	Peterboro'	50	5,000	1,000
Hamilton, W.	do	10	1,000	200
Hingston, W. H.	Montréal	50	5,000	1,000
Hill, W. H.	Peterboro'	10	1,000	200
Ireland, G. E.	Kingston	2	200	40
Jarvis, S. M., succession de.	Chatham	10	1,000	1,000
Junkin, J. F.	Toronto	35	3,500	700
Lennox, E. J.	do	100	10,000	2,000
Lowndes, H.	do	50	5,000	1,000
McBean, A. S.	Lancaster	50	5,000	1,000
McLennan, R. R.	Alexandria	250	25,000	5,000
McGaw, T.	Toronto	50	5,000	1,000
May, S.	do	100	10,000	2,000
McKinnon, S. F.	do	250	25,000	5,000
Mann, D. D.	Montréal	100	10,000	2,000
Manning, W. H.	Peterboro'	25	2,500	500
Matthews, W. E.	Ottawa	10	1,000	2,000
Mills, J.	Guelph	100	10,000	2,000
MacPherson, D. L., succession de.	Toronto	50	5,000	1,000
McMillan, D.	Alexandria	100	10,000	2,000
Nicholl, W.	Brantford	20	2,000	400
Nichols, W.	Ottawa	5	500	100
Nicholls, Mme M. A.	Peterboro'	10	1,000	200
O'Hara, R.	Chatham	19	1,900	1,900
Onimet, J. A.	Montréal	50	5,000	1,000
Phillips, F. J.	Toronto	1	100	20
Patterson, R. L.	do	100	10,000	2,000
Rolph, F.	do	1	100	20
O. C. Rowse, succession de.	Peterboro'	20	2,000	400
Ross, J. F. W.	Toronto	50	5,000	1,000
Robinson, J. C.	Montréal	50	5,000	1,000
Storey, W. H.	Acton	50	5,000	1,000
Stevens, Mme A. J.	Chatham	10	1,000	200
Strachan, W.	Montréal	50	5,000	1,000
Shepherd, H. L.	Brockville	5	500	100
Tilley, Mlle J.	Toronto	10	1,000	200
Tupper, sir C. H.	Halifax	20	2,000	400
Warren, C. D.	Toronto	100	10,000	2,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Walsh, Wm	Peterboro'	10	1,000	200
Walkey, H. W.	do	10	1,000	200
Wright, H.	Toronto	25	2,500	500
Young, M.	Galt.	50	5,000	1,000
Youngs, J., succession de	Woodstock	50	5,000	1,000
Total		6,210	\$621,000	\$127,320

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, *MERCANTILE*.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Capital souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Sims, W. A.	Toronto	2,000	400
Shuh, John	Waterloo	2,000	400
Lockie, James	do	2,000	400
Wright, Alfred	Toronto	2,000	400
Blogg, A. E.	do	2,000	400
Hall, Thos. H.	Waterloo	2,000	400
Cie d'ass. contre l'inc., London and Lancashire	Liverpool, Ang.	238,000	47,600
Totaux		\$250,000	\$50,000

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTH AMERICAN*.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Allan, l'hon. G. W.	Toronto	2,000	400
Belcher, Joseph S., en fidéicommiss.	Halifax, N.-E.	2,000	400
Blaikie, J. L.	Toronto	12,000	2,400
Blaikie, J. L., en fidéicommiss.	do	17,000	3,400
Braine, Ann.	Halifax, N.-E.	2,500	500
Burns, John	Toronto	2,000	400
Blake, l'hon. Edward	do	10,000	2,000
Burpee, l'hon. Isaac, exécuteur s de la success.	Saint-Jean, N.-E.	5,000	1,000
Carruthers, J. B.	Kingston.	4,000	800
Cartwright, sir R. J., M.P.	do	2,000	400
Carlyle, James, M. D.	Toronto	6,000	1,200
Davies, l'hon. L. H., C.R.	Charlottetown, I.P.-E.	7,000	1,400
Ferguson, l'hon. John	Toronto	2,000	400
Fudger, Harris Henry	do	8,000	1,600
Gurney, Edward.	do	2,000	400
Gorman, l'hon. James.	Barrie.	8,800	1,760
Gosling, F. J., et D. S. Cassels, en fidéicom.	Toronto	23,500	4,700
Hewett, rév. Wm. J.	Lancaster, Ont.	1,700	340
Jarvis, Æmelius, en fidéicommiss.	Toronto	10,000	2,000
do	do	7,000	1,400
Jones, l'hon. A. G.	Halifax, N.-E.	2,000	400
Kerr, J. K., C.R., en fidéicommiss.	Toronto	2,000	400
Lake, J. N.	do	2,000	400
Lovitt, Catharine M.	Yarmouth, N.-E.	3,400	680
do Israel M.	do	3,300	660
do William L.	do	3,300	660
Manning, Alexander.	Toronto	5,000	1,000
Mowat, l'hon. O., M.P.	do	2,000	400
Macdonald, l'hon. D. A.	Montréal.	10,000	2,000
McCabe, William, F.I.A.	Toronto	5,000	1,000
do do en fidéicommiss.	do	18,000	3,600
McKay, Hugh.	Montréal.	2,000	400
McDennan, Hugh	do	2,000	400
McCrea, D.	Guelph.	2,000	400
McRitchie, rév. Geo.	Almonte, Ont.	5,000	1,000
Osborne, James Kerr	Toronto	2,000	400
Proudfoot, l'hon. vice-chancelier.	do	10,000	2,000
Robertson, Andrew.	Montréal.	10,000	2,000
Scott, James.	Toronto	10,000	2,000
Smith, Dr L. W.	do	10,000	2,000
Smith, J. W. Y.	Dorchester, N.-E.	7,000	1,400
Smith, l'hon. Frank, sénateur	Toronto	2,000	400
Taylor, Mme Margaret, en fidéicommiss	do	12,500	2,500
Thorburn, Dr.	do	10,000	2,000
Thompson, rév. J.	Sarnia	15,000	3,000
Wellington, W. E., en fidéicommiss.	Toronto	5,000	1,000
Willett, Annie.	Yarmouth, N.-E.	5,000	1,000
Totaux		\$300,000	\$60,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN* DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Armstrong, Geo. W	London, Ont	1,000	100
Ansley, I. H.	Simcoe, Ont	1,000	100
Anderson, M	London, Ont	1,000	
Atkins, Wm	do	1,000	
Birklett, Alexander	Windsor, Ont	1,000	100
Balfour, J. D., M.D.	London, Ont	10,000	1,000
Bull, T. H.	Toronto, Ont	1,000	100
Blair, William	London, Ont	1,000	100
Benner, Frank, M.D	do	500	50
Ballentyne, Mme C.	Stratford, Ont	100	100
Bisby, R. H.	Hamilton, Ont	1,000	100
Bowes, I. G.	do	1,000	100
Barker, Samuel	do	1,000	100
Barron, William Cavan	do	1,000	100
Beatty, H. J.	Sainte-Catherine, Ont	1,000	100
Brenner, O. E.	London, Ont	1,000	100
Burtch, George	Sainte-Catherine, Ont	1,000	100
Barsalon, George	Montréal, Que	1,000	100
Bell, William	Guelph, Ont	1,000	
Bickerdike, T.	Montréal, Qué	1,000	100
Ballantyne, A. M.	Stratford, Ont	1,000	100
Bell, A. T.	Tavistock, Ont	1,000	1,000
Bayley, C. H.	London, Ont	1,000	100
Burns, George	do	1,000	
Bostob, Robert	Ferguson	1,000	
Bartram, W. H.	London, Ont	1,000	
Brown, S. J. T.	do	1,000	
Barkwill, W. T. B.	do	1,000	
Brown, Thomas A	do	2,000	
Bloom, Mme Ellen	Glencee, Ont	10,000	
Ballentyne, l'hon. Thos.	Stratford, Ont	2,000	
Ballentyne, Thos. jeune	do	500	
Bately, H. M.	Ottawa, Ont	2,000	
Cameron, D. M.	London, Ont	1,000	100
Cowper, T. D.	Welland, Ont	1,000	100
Campbell, J. B., M.D.	London, Ont	2,000	200
Calvert, W. S., M.P.	Napier, Ont	5,000	500
Campbell, C. T., M.D.	London, Ont	1,000	100
Cameron, G. D.	do	500	50
Creelman, A. R.	Toronto, Ont	1,000	100
Clark, William	Glencee, Ont	500	50
Catto, John	Toronto, Ont	1,000	100
Coutts, John	Thamesville, Ont	500	50
Clare, John K.	London, Ont	1,000	100
Calderwood, Robert	Bothwell, Ont	2,000	200
Cattermole, J. F., M.D.	Toronto, Ont	5,000	500
Cattermole, Mme E. A.	do	5,000	500
Cochrane, John	Ridgetown, Ont	500	50
Coyne, J. H.	Saint-Thomas, Ont	1,000	100
Charlton, B. E.	Hamilton, Ont	2,000	200
Cummer, J. H.	do	1,000	100
Campbell, Manson	Chatham, Ont	5,000	500
Charlebois, A.	Montréal, Qué	1,000	100
Campbell, James B.	do	1,000	100
Cochrane, James	do	500	50
Carscallen, O. G.	Hamilton, Ont	1,000	
Courcille, Chas. C.	Montréal, Qué	1,000	
Clark, Alexander	Newbury, Ont	500	100
Collard, John	London, Ont	1,000	
Colwell, W. T.	Simcoe, Ont	500	
Cook, Philip	London, Ont	500	
Curry, James W.	Toronto, Ont	1,000	
Cameron, L. K.	do	2,000	
Craig, W. J.	London, Ont	2,000	
Campbell, P. B.	Ridgetown, Ont	500	

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*.—*Suite*.

 LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite*.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Cleary, Mlle E. E.	Windsor, Ont.	1,000	
Coffee, Thomas P.	Guelph, Ont.	1,000	
Davis, John	Windsor, Ont.	5,000	500
Davey, Thomas G.	London, Ont.	1,000	100
Davis, C. W.	do	1,000	100
Durand, Andrew	do	2,000	200
Doust, Joseph	Toronto, Ont.	1,000	100
Durand, John	Dorchester, Ont.	1,000	100
Davis, William	Toronto, Ont.	5,000	500
Daly, Dennis	London, Ont.	1,000	100
Dufton, E. T.	Stratford, Ont.	1,000	100
Duncombe, T. W., M.D.	St-Thomas, Ont.	1,000	100
Duncan, J. H., M.D.	Chatham, Ont.	2,000	200
Dewar, Daniel	London, Ont.	1,000	100
Drummond, G. A.	Montréal, Qué.	2,000	200
Durcharme, G. E.	do	1,000	100
Dobbell, l'hon. R. R., M.P.	Québec, Qué.	2,000	200
Drummond, G. A.	Montréal, Qué.	1,000	100
Dickson, Robert	St-Marys, Ont.	5,000	500
Davey, P. N.	Duart, Ont.	1,000	100
Davey, Isabella	Bothwell, Ont.	3,000	300
Dubernet, E. E. A.	Toronto, Ont.	1,000	100
Deenan, James A.	London, Ont.	1,000	
Davis, Geo. C., D.D.S.	do	500	
Douglas, William, Q.C.	Chatham, Ont.	1,000	
Denholm, Andrew	Blenhiem, Ont.	2,000	
Davidson, J. G.	St-Thomas, Ont.	500	
Ewart, J. H.	Toronto, Ont.	500	50
Eckart, Mme Maria	London, Ont.	5,000	500
Elliott, Mme Maria	do	5,000	500
Eastwood, James M.	Hamilton, Ont.	1,000	100
English, William	Petrolia, Ont.	1,000	100
Evans, John P.	London, Ont.	1,000	100
Elliot, Chas. H.	do	1,000	
Edwards, W. C., M.P.	Rockland, Ont.	2,000	
Egan, James	London, Ont.	500	
Fleming, O. E.	Windsor, Ont.	2,000	200
Ferguson, Robert	Thamesville, Ont.	10,000	1,000
Ferguson, Mlle M. F.	do	5,000	500
Ferguson, Mlle S. H.	do	5,000	500
Flatt, H. W.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Furness, W. C.	London, Ont.	500	50
Ferguson, John	do	10,000	1,000
Fraser, R. N.	Bothwell, Ont.	2,000	200
Fraser, John	Petrolia, Ont.	1,000	100
Fraser, Margaret	Québec, Qué.	500	50
Fraser, C. E.	do	500	50
Fraser, Andrew	do	1,000	100
Fairbanks, J. H.	Petrolia, Ont.	5,000	500
Fitzgerald, F. A.	London, Ont.	1,000	
Fraser, D. C., M.P.	New-Glasgow, N.-E.	1,000	
Fallows, J.	London, Ont.	1,000	
Ferguson, John	do	20,000	20,000
Garner, Mme Isabella	Chatham, Ont.	3,000	3,000
Graham, Alex., M.D.	London, Ont.	1,000	100
Gibson, Wm., M.P.	Beamsville, Ont.	1,000	100
Grant, James	London, Ont.	500	50
Graham, R. M.	do	500	50
Greer, B. W.	do	1,000	100
Greer, A. B.	do	1,000	100
Garvey, John	do	1,000	100
Garrett, Joshua	do	1,000	100
Graham, A. D., M.D.	Bothwell, Ont.	1,000	100
Gillard, William	Stratford, Ont.	1,000	1,000
Gillard, W. H.	Hamilton, Ont.	1,000	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Guest, T. G.	Ridgetown, Ont.	1,500	1,500
Griffin, J.	St-Thomas, Ont.	1,000	100
Gault, Andrew F.	Montréal, Qué.	2,500	250
Graham, P. L., M.D.	Lobo, Ont.	1,000	100
Geoffrion, C. A.	Montréal, Qué.	1,000	100
Guest, T. G.	Ridgetown, Ont.	5,000	500
Graydon, A. O.	London, Ont.	1,000	
Garvey, C. M.	Sarnia, Ont.	1,900	
Harris, Geo. B.	London, Ont.	5,000	500
Hanavan, M. J., M.D.	do	1,000	100
Hyman, C. S.	do	5,000	500
Huston, Robert.	do	1,000	100
Hobbs, Alfred, M.D.	do	1,000	100
Holmes, T. K., M.D.	Chatham, Ont.	5,000	500
Hickey, W. R.	Bothwell, Ont.	1,000	100
Hooper, George A.	Toronto, Ont.	2,500	250
Hodgson, J.	Montréal, Qué.	2,500	250
Hughes, D. J.	St-Thomas, Ont.	1,000	
Hughes, Sarah.	do	1,000	
Hendrie, William.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Hylar, J. C.	Ingersoll, Ont.	500	50
Houston, W.	Toronto, Ont.	500	25
Hodgins, T. D.	London, Ont.	1,000	
Horseman, E. S.	do	1,000	
Hunter, William.	do	500	
Hyman, J. W.	do	500	
Hutchinson, T. V.	do	500	
Hunter, W. C.	Toronto, Ont.	1,000	
Hook, Thomas.	do	2,000	
Hooper, Fred. F.	London, Ont.	2,000	
Hyttenrauch, Mme W.	do	1,000	
Hyttenrauch, St-Jean.	do	1,000	
Innis, James.	Guelph, Ont.	1,000	100
Irving, Isabella	St-Mary's, Ont.	1,000	100
Jackson, J. A.	Petrollea, Ont.	2,000	200
Jackson, Robert.	do	2,000	200
Jarvis, Charles.	Delaware, Ont.	5,000	500
Irving, T. C.	Toronto, Ont.	1,000	100
Johnson, Jessie H.	Tavistock, Ont.	1,000	1,000
Jarvis, A. J.	London, Ont.	1,000	100
James, James.	do	1,000	
Kent, M. J.	do	1,000	100
Kent, Thomas.	do	1,000	100
Kloepfer, C.	Guelph, Ont.	6,000	1,000
Kay, John B.	Toronto, Ont.	2,000	200
Kerr, John.	Petrollea, Ont.	1,000	
Knott, Thomas C.	London, Ont.	1,000	100
Kappelle, George.	Toronto, Ont.	1,000	100
Kingsmill, H. A.	London, Ont.	1,000	
Kidner, Mme A. C.	do	500	
Long, Thomas.	Toronto, Ont.	5,000	500
Lays, Francis B.	London, Ont.	10,000	1,000
Love, Francis.	do	500	500
Leckie, J.	Toronto, Ont.	500	50
Laidlaw, J. B.	London, Ont.	500	50
Luscombe, T. H.	do	500	50
Lunley, G. W., M.D.	Glencoe, Ont.	1,000	100
Logan, J. M.	London, Ont.	1,000	100
Leitch, A. St-Clair.	Dutton, Ont.	500	50
LeRiche, George.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Long, W. D.	do	1,000	100
Lotteridge, J. M.	do	1,000	100
Lawrence, F. O., M.D.	St-Thomas, Ont.	1,000	100
Laidlaw, William.	Toronto, Ont.	1,000	100
Lucas, R. A.	Hamilton, Ont.	1,000	100

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Suite*.

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite*.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Larkin, Patrick	Sainte-Catherine, Ont	10,000	1,500
Lash, Q. A.	Toronto, Ont.	1,000	100
Little, R. A.	London, Ont.	2,000	200
Leitch, John A.	Glencoe, Ont.	500	
Lewis, Cal. Robert	London, Ont.	1,000	
Lowall, James A.	Niagara-Falls	5,000	
Langford, C. B., M.D.	Blenheim, Ont	2,000	
Labatt, Theodore	Montréal, Qué	1,000	
Mills, Phon. David	London, Ont.	5,000	500
Mills, Nathaniel	do	1,000	625
Mills, John	do	1,000	100
Marshall, John	do	500	50
Mickleborough, Wm	Saint-Thomas, Ont.	1,000	100
Mills, W. R.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Marshall, William	do	1,000	100
Morrison, John	Toronto, Ont.	5,000	500
Mecklin, Henry	London, Ont.	1,000	100
Meredith, C.	Montréal, Qué	1,000	100
Mann, William	do	1,000	100
Macdonald, J. A. C.	do	500	
Mulholland, Joseph	do	2,000	200
Mickle, Geo. T.	Ridgetown, Ont.	500	50
Middleton, J. F.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Mann, W. J.	Aylmer, Ont.	1,000	100
Murray, W. E.	do	1,000	100
Matheson, J. T. C., M.D.	Sainte-Marie, Ont.	5,000	500
Matheson, R.	Belleville, Ont.	1,000	100
Mills, J. C.	London, Ont.	3,000	
Magee, James, C.R.	do	1,000	
Markin, Edward	do	1,000	
Munroe, Samuel	do	500	
Macdonald, D. C.	do	500	
Mitchell, W. J., M.D.	do	2,000	
Mahon, W. T. C.	do	1,000	
Mara, T. E.	do	1,000	
Mulkern, Patrick	do	1,000	
Montgomery, T. D.	Toronto, Ont.	1,000	
Murphy, John S.	Windsor, Ont.	1,000	
Moore, Mme Elizabeth	Sainte-Marie, Ont.	5,000	
Mearns, John, M.D	Woodstock, Ont	1,000	
Mills, Walter	Ridgetown, Ont.	1,000	
Mackay, Robert	Montréal, Qué	1,000	
Martin, Joseph, C.R.	Winnipeg, Man.	1,000	
McPhillips, P.	London, Ont.	1,000	100
McKillop, J. B.	do	500	50
McDonald, Jerry	do	500	50
McEvoy, A. M.	do	500	50
McGugan, M.	Mt.-Brydges, Ont.	5,000	500
McKenzie, D.	London, Ont.	2,000	200
McCall, Mary	Toronto, Ont.	1,000	100
McCaubrey, A.	London, Ont.	500	50
McAlpine, Mary	Glencoe, Ont.	5,000	500
McKenzie, Catherine	do	5,000	500
McDougall, C.R.	Saint-Thomas, Ont.	500	50
McIntyre, A. M.	Dutton, Ont.	5,000	500
McEldery, J. E.	Hamilton, Ont.	1,000	100
McPherson, J. H.	do	1,000	100
McKay, James	do	1,000	100
McKinnon, Miss Francis	do	1,000	100
McIlwraith, J. F.	do	1,000	100
McSlay, H.	Sainte-Catherine, Ont.	2,000	200
McLaren, Alex., M.D	London, Ont.	1,000	100
McKinlay, James E.	Ridgetown, Ont.	5,000	500
McCully, J., M.D.	Cedar-Springs, Ont	5,000	
McNabb, Neil	Ridgetown, Ont.	2,000	200

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	
McNamee, F. B.	Montréal, Qué.	1,000	100
McLennan, R. R.	Alexandria, Ont.	6,000	600
McMahon, H. P.	Aylmer	1,300	100
McCahey, W. D.	Québec, Qué.	1,000	100
McMillan, James.	Belmont, Ont.	500	50
McDonald, James.	London, Ont.	500	50
McKee, W. J., M.P.	Windsor, Ont.	2,500	
McGregor, Wm., M.P.	do	1,000	
McMahon, A. F.	London, Ont.	1,000	
McMartin, John.	do	1,000	
McMartin, James.	do	1,000	
McKinnon, S. F.	Toronto, Ont.	5,000	
McLarty, M. D.	Saint-Thomas, Ont.	1,000	
Nash, J. B.	London, Ont.	1,000	100
Noble, R. J.	Pétrolia, Ont.	1,000	100
Niven, J. S., M.D.	London, Ont.	1,000	
Neff, A. C.	Toronto, Ont.	500	
Owens, E. W. J.	do	1,000	100
O'Flaherty, John	London, Ont.	1,000	100
Olmstead, George	do	1,000	100
Odell, W. H.	Belmont, Ont.	1,000	100
Oronyetekha, M.D.	Toronto, Ont.	5,000	500
Parke, E. Jones, Q.C.	London, Ont.	10,000	1,000
Purdom, Y. H.	do	10,000	1,000
Purdom, John	do	6,000	600
Pavey, A. E.	do	1,000	100
Peterson, A. E. W.	Toronto, Ont.	500	50
Peterson, W. H.	do	1,000	100
Platt, T. H.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Pope, Mlle M. A.	London, Ont.	1,000	100
Paul, E.	do	500	50
Piper, J. M., M.D.	do	2,000	
Prefontaine, R.	Montréal, Qué.	1,000	
Quirk, Thomas F.	Stratford, Ont.	1,000	100
Ryan, Harry M.	London, Ont.	1,000	100
Reid, Thomas.	Toronto, Ont.	1,000	100
Rowat, T. A.	London, Ont.	500	50
Ryan, Hugh.	Toronto, Ont.	10,000	1,000
Robson, T. E.	London, Ont.	1,000	100
Ross, A. M., l'hon.	Toronto, Ont.	2,000	200
Raper, William.	Windsor, Ont.	1,000	100
Reid, Colin.	Bothwell, Ont.	1,000	100
Rodger, Dantel.	London, Ont.	1,000	100
Rutherford, George	Hamilton, Ont.	1,000	100
Russell, James.	do	1,000	100
Reynolds, Thos. W.	do	500	50
Rutherford, Andrew	do	1,000	
Ryan John	Toronto, Ont.	5,000	500
Rutherford, James.	Blenheim, Ont.	1,000	100
Reid, Thomas.	Walkerville, Ont.	1,000	100
Renfrew, G. R., M.P.	Québec, Qué.	2,500	250
Routledge, G. A.	Lambeth, Ont.	2,000	200
Reid, Elizabeth.	Walkerville, Ont.	1,000	100
Reford, R.	Montréal, Qué.	2,000	200
Robinson, Alfred.	London, Ont.	1,000	
Reid, Robert.	do	2,000	
Ross, W. C.	do	500	
Roaf, James R.	Toronto, Ont.	1,000	
Ryan, Peter	do	2,000	
Rowe, Lewis G.	Ridgetown, Ont.	5,000	
Struthers, R. C.	London, Ont.	1,000	100
Somerville C. R.	do	1,000	100
Sarvis, R. H.	do	1,000	100
Smith, sir Donald A.	Londres, Angl.	20,000	2,000
Somerville, G. A.	London, Ont.	1,000	100

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Suite.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Shoof, Daniel	Clandeboye, Ont.	500	50
Smith, Joseph	London, Ont.	1,000	100
Smith, Larratt, W., C.R.	Toronto, Ont.	1,000	100
Sharp, A.	London, Ont.	500	
Shea, Edward	do	1,000	100
Siddons, John	do	1,000	100
Stockwell, Caleb	do	1,000	100
Scane, E. W.	Chatham, Ont.	1,000	100
Stark, John	Toronto, Ont.	1,000	100
Shambleau, A. L.	Chatham, Ont.	1,000	100
Symington, G.	Saint-Thomas, Ont.	500	50
Stevens, N. H.	Chatham, Ont.	5,000	500
Smith, James D.	London, Ont.	1,000	100
Strahan, W.	Québec, Qué.	2,000	
Stalker, John	Ridgetown, Ont.	500	
Stephens, John	London, Ont.	1,000	100
Sutherland, W.	Glencoe, Ont.	10,000	1,000
Southam, Wilson M.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Spry, Daniel	London, Ont.	1,000	100
Scatcherd, W. B.	Wyton, Ont.	1,000	
Scatcherd, E. W.	London, Ont.	1,000	
Sutherland, James, M.P.	Woodstock, Ont.	1,000	
Stuart, Alexander	London, Ont.	500	
Stephenson, John	do	500	
Starkey, Hugh	do	500	
Smith, R. J.	do	1,000	
Smallman, J. B.	do	1,000	
Smith, F. M. Bell	Toronto, Ont.	500	
Scaegow, William	Windsor, Ont.	2,000	
Sampson, James, M.D.	do	2,000	
Sale, John	do	1,000	
Tennant, D. H.	London, Ont.	500	50
Taylor, Charles	do	1,000	100
Tomson, Walter	Mitchell, Ont.	1,000	100
Thomson, John	Glencoe, Ont.	1,000	100
Travers, H. B.	Saint-Thomas, Ont.	1,000	100
Tait, D. M.	do	500	50
Teetzel, J. D., C.R.	Hamilton, Ont.	1,000	100
Thompson, A. S., M.D.	Strathroy, Ont.	2,000	200
Taylor, W. J.	London, Ont.	1,000	100
Thomson, Kate	Glencoe, Ont.	1,000	100
Thibideau, A. A.	Montréal, Qué.	2,000	200
Trenholme, N. W.	do	1,000	100
Tilden, John, C.R.	Hamilton, Ont.	1,000	
Turner, Richard	Québec, Qué.	1,000	100
Tytler, John	Toronto, Ont.	1,000	100
Trebilcock, Thomas	London, Ont.	2,000	
Tiernan, M. J., rév.	do	500	
Tracey, Thomas	do	500	
Trebilcock, F. T.	do	5,000	
Taylor, W. H.	Chatham, Ont.	500	
Vidal, B. H.	London, Ont.	1,000	100
Vandernade, L. M.	Lambeth, Ont.	1,000	100
Williams, N. T.	London, Ont.	1,000	100
Walker, David	Toronto, Ont.	1,000	100
Ward, William	London, Ont.	1,000	100
Wyatt, Wm.	do	2,000	200
Weeks, W. J., M.D.	do	2,000	200
Walsh, Brothers	Stratford, Ont.	1,000	100
Wallace, A. E.	Saint-Thomas, Ont.	1,000	100
Wilson, M., C.R.	Chatham, Ont.	5,000	500
Wallace, John C.	Ridgetown, Ont.	2,500	250
Wallace, Charlotte M.	do	2,500	250
Wilsie, Matilda	Belmont, Ont.		
Wilsie, Hannah	do	10,000	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
White, R. S.	Montréal, Qué.	1,000	
Ward, James	do	1,000	
Wood, A. T.	Hamilton, Ont.	2,000	
Walker, C. N.	Walkerville, Ont.	5,000	500
Walker, Sarah N.	do	3,000	300
Werret, W. A.	Toronto, Ont.	1,000	100
Workman, W. T.	Stratford, Ont.	1,000	1,000
Warner, Henry	London, Ont.	1,000	100
Wright, John	do	1,000	
Wavell, Geo. W.	Toronto, Ont.	1,000	
Wood, R. Shaw	London, Ont.	2,000	
Watson, Mme Mary	do	2,000	
Wigmore, A. S.	Toronto, Ont.	1,000	
Wilson, J. H., M.D.	Saint-Thomas, Ont.	1,000	
Young, W. A.	London, Ont.	1,000	100
Yates, H. B., M.D.	Montréal, Qué.	1,000	100
Yoeill, Geo. W.	Aylmer, Ont.	1,000	100
Yates, William	London, Ont.	2,000	
Zimmerman, A.	Hamilton, Ont.	1,000	
	Total	\$761,400	\$83,650

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	¢
Jarvis, Lt-col. R. E. C.	Toronto	1,700	510
Muntz et Beatty	do	500	150
Boeckh, E. C.	do	500	150
Douglas, W. J.	do	500	150
Toronto Lithographing Co.	do	500	150
Smith, Dr Larratt W.	do	2,500	730
Lightbourn, Mme A. S.	do	250	75
Lightbourn, Mlle L. A.	do	150	45
Lightbourn, Mlle F. L.	do	150	45
King, J. S.	do	250	75
Brown, Richard	do	500	150
Cassels, D. S.	do	250	75
Buchan, J. L.	do	250	75
McCormack, R. L. M.	do	250	75
Gibson, R. E.	do	500	150
Cox, E. W.	do	250	75
Stimson, G. A.	do	250	75
Clarkson, E. R. C.	do	500	150
Cross, W. H.	do	500	150
Thomas, A. W.	do	750	225
Winlow, R. C.	do	250	75
Wright, Joseph	do	250	75
Smith, C. C.	do	250	75
Forster, A. I.	do	250	75
Cox, F. G.	do	250	75
Blackburn, H. M.	do	250	75
Briggs, S. E.	do	250	75
Lawrence, J. W.	do	250	75
Hamilton, W. B.	do	250	75
Firstbrook, John	do	250	75
Simpson, Joseph	do	250	75
Muntz et Beatty (en fidéicommiss)	do	250	75
McBride, R. H.	do	250	75
Robertson, Thomas	do	250	75
Osler, B. B., C.R.	do	500	150
Fensom, John	do	500	150
Fensom, G. H.	do	250	75
Pearson, W. H.	do	2,500	1,000
Shenstone, J. N.	do	2,500	750
Rogers, Elias	do	250	75
Smith, J. E. B.	do	250	75
Smith, professeur Goldwin	do	2,500	2,500
Hudson, E. S.	do	500	150
Dixon, B. Homer	do	1,000	300
Mme Rochereau de la Sablière	do	250	75
M. Charles de la Sablière	do	1,750	525
Smith, J. F., C.R.	do	1,000	300
Hammond, H. C.	do	500	150
Brock, W. R.	do	1,000	300
Cosgrave, L. J.	do	500	150
Wickett, S. R.	do	250	75
Davies, William	do	5,000	1,500
Davies, Mme W.	do	2,500	750
Alexander, D. W.	do	250	75
Marshall, Noel	do	250	75
White, Arthur	do	250	75
Saulter, James	do	250	75
Gordon, Mme C. F.	do	500	150
King, J. D.	do	250	75
Playfair, J. S.	do	500	150
Foy, John	do	250	75
Robinson, C., C.R.	do	1,000	300
Dundas, Mlle L.	do	250	75
Allen, A. W.	do	150	45
Goulding, H.	do	500	150

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Caldecott, S	Toronto	50	15
McKenzie, William	do	2,500	750
Weston, G. H.	do	250	75
Weston, E. O.	do	250	75
Jackes, Joseph	do	500	150
Heintzman, Theodore	do	1,000	300
Davis, W. J.	do	250	75
Henderson, W. R.	do	250	75
Beardmore, W. D.	do	1,000	300
Davies, Robert H.	do	1,000	300
Langlois, Herbert	do	1,000	300
O'Brien, A. H.	do	50	15
Dusseau, L. V.	do	500	150
Douglas, G. H.	do	500	150
Creelman, A.	do	250	25
Miller, D.	do	2.0	25
Huchison, H.	do	250	50
Lightbourn, E. T.	do	1,000	100
Henderson, R. B.	do	150	45
Watlington, J. H.	do	150	45
Fleming, F. A.	do	250	50
Taylor, J. McP.	do	250	75
Wood, S. G.	do	250	50
Hamilton, W. M.	do	250	75
Scott, J. C.	do	250	75
Merson, G. O.	do	250	25
Eastmure, A. L.	do	2,500	750
Russell, F. J.	do	250	75
Rolph, Smith et Cie	do	750	225
Mason, J. Herbert.	do	2,500	750
Hebden, E. F.	do	250	75
Foy, J. J., C. R.	do	250	75
Blackley, W.	do	250	75
McDougall, juge	do	250	75
Greer, John	do	1,000	300
Brush, Seeley B.	do	150	45
Ross, Frederick J.	do	250	75
Lighthour, F. J.	do	1,000	100
Renfrew, A. E.	do	250	75
Gibbs, Malcolm	do	250	75
Davidson, John	Guelph	250	75
Plow, George S.	Montréal	1,000	100
Bell, John	Hamilton	500	75
Wilcox, C. S.	do	250	75
Steedman, J. P.	do	250	75
Wolfkill, R. F.	do	250	75
Edwards, T. S.	Iroquois	150	15
Macpherson, A.	Markdale	150	45
Wood, R. Shaw	London	2,500	750
Wood, Robert	do	1,250	375
Ingersoll Packing Co.	Ingersoll	250	75
Henderson, Mme E. G.	Saint-Jean, N.-B.	250	75
Smith, F. C.	do	100	30
Cornwall, Ira	do	150	45
Thorne, R. Ward	do	150	45
Skinner, l'hon. C. N.	do	500	150
Woolverton, Dr A	Hamilton	250	75
Stewart, T. J.	do	250	75
Coburn, H. P.	do	250	75
Ambrose, Walter	do	500	150
Ambrose, R. S.	do	500	150
Ambrose, H. S.	do	250	75
White, A. W.	do	250	75
Bethune, Kenneth	do	250	75
Neill, A. T.	do	500	150
Leitch et Turnbull	do	250	75
Bond, E. L.	Montréal	1,000	300
Brock, J. H.	Winnipeg, Man.	1,000	300
Aikins, J. A. H., C.R.	do	500	150

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Culver, W. H., C.R.	Winnipeg, Man.	500	150
Campbell, A. McT.	do	250	75
Mills et Cunningham	Kingston	250	75
Fyshe, Thomas	Halifax, N.-E.	500	150
Smith, John M.	do	500	150
Curry, Dr M. A.	do	250	75
Kenny, T. E., M.P.	do	500	150
Roberts, Frank	do	250	75
Davis, T. G.	Napanee, Ont.	150	45
Grant, John	Brockville	1,000	300
Gill, John M.	do	500	150
Sangster, G. R.	Moncton, N.-B.	500	150
Robertson, J. F.	Saint-Jean, N.-B.	500	150
Bourke, Thomas L.	do	500	150
McLaughlan, D. J.	do	250	75
Blair, Hon. A. G.	do	500	150
Trueman, C. D.	do	150	45
Finn, M. A.	do	250	75
McLellan, J. Verner	do	100	30
Milligan, R.	do	250	75
Banfield, John J.	Vancouver, C.-B.	500	150
Downie, William	do	500	150
Hamersley et Hamilton	do	250	75
Johnston, J. I.	do	250	75
Coulthard, W. B.	Frédéricton, N.-B.	250	75
McMurray, Thomas	Yarmouth, N.-E.	500	150
Graves, F. T.	Ottawa	250	75
Morris, W. D.	do	250	75
Spittal, Alex.	do	250	75
Stephens, A. J.	do	250	75
Wallace, E.	do	250	75
Williams, W. L. N.	Saint-Jean, N.-B.	250	75
Addy, Dr G. A. B.	do	150	45
Tilden, J. H.	Hamilton	500	150
Green, F. W.	Halifax, N.-E.	100	30
Wadland, Henry	Woodstock, Ont.	250	75
McDonald, James	Edmonton, Alberta	150	45
Peine, Louis	New-Hamburg, Ont.	150	45
Chadwick, C. W.	Portage-du-Rat, Ont.	100	30
Coulthard, Dr G. E.	Frédéricton, N.-B.	500	75
Stone, Alfred	Guelph, Ont.	250	75
Beer, George F.	Charlottetown	250	75
Beer, Dr F. D.	do	150	45
Beer, Lemuel L.	do	200	60
Beer, E. H.	do	200	60
Rex, Albert E.	Montréal	150	45
Rex, Alfred	do	150	45
McDonald, Thomas G.	do	150	45
Smith, C. A.	do	250	75
Beckit, Oliver G.	Sainte-Anne-de-Bellevue	500	150
Wilson, J. M.	Toronto	250	
Blachford, A. W.	do	250	
Oldright, William	do	250	75
Maloney, Richard	do	250	
Langtry, A. G. W.	do	250	
Locke, James T.	do	250	
Nairn, Alex. M.	do	250	
Wilson, F. A.	do	250	
Darrell, Henry F.	do	250	
Muntz, R. G.	do	250	
Lindsay, George L.	do	250	
Grantham, J. S.	do	150	
Ireland, J. H.	do	2,500	
Weatherhead, G. H.	Brockville	500	
Butler, Thomas P.	Montréal	500	
Clark, Cyrus N.	do	150	
Harding, John	Kamloops, C.-B.	250	
		\$101,000	\$29,330

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Anderson, Mme E. G.	Québec	12	540	240
Alley, l'hon. C. (succession), J. A. Charlebois et C. W. A. Lindsay (exécuteurs)	do	18	810	360
Angers, l'hon. A. R.	Montréal	10	450	200
Ahern, Mme Amelia V.	Québec	15	675	300
Andrews, Mme F. H., jeune	do	1	45	20
Audette, Mme Mary Grace Stuart	Ottawa	5	225	100
Brodie, Robt.	Québec	85	3,825	1,700
Brodie, E. K.	do	8	360	160
Beaubien, l'hon. Louis	Montréal	18	810	360
Brown, W. P. (exécuteur de feu)	Angleterre	60	2,700	1,200
Brousseau, Mme M. M. D.	Québec	10	450	200
Biloleau, Louis	do	32	1,440	640
Brodie, W.	do	85	3,825	1,700
Bittner, Dlle Emilie	do	6	270	120
Brodie, Jas. (en fidéicommis)	do	7	315	140
Brodie, Arthur D.	do	7	315	140
Brodie, Mme Lily	do	6	270	120
Brown, Ida Mary	do	5	225	100
Bélangier, P. E. Émile (en fidéicommis)	do	16	720	320
Brodie, Thos. (exécuteurs de feu)	do	84	3,780	1,680
Brown, John (en fidéicommis)	do	5	225	100
Brown, John	do	10	450	200
Budden, Heber	do	2	90	40
Brown, Wm. Hy.	do	20	900	400
Champion, C. P.	do	4	180	80
Crawford, Mme Margaret	Brampton, Ont.	13	585	260
Clapham, Mme Leonora	Québec	34	1,530	680
Campbell, W. N., exécuter et procureur	do	1	45	20
Casgrain, P. B.	do	52	2,340	1,040
Clapham, J. Greaves (succession de feu)	do	200	9,000	4,000
Carrier, Mme Henriette (héritiers)	do	6	270	120
Collège Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	10	450	200
Cary, Mlle Elizabeth Rebecca (succession), Mary Ann H. Leggatt et Gordon Jos. Leggatt, exécuteurs.	Windsor, Ont.	46	2,070	920
Cazeau, Dlle M. A.	Québec	2	90	40
Campbell, Mme Isabella Jane	do	10	450	200
Corporation du Précieux Sang, Saint-Hyacinthe.	Saint-Hyacinthe, Qué.	2	90	40
Campbell, W. D., usufruitiers	Québec	2	90	40
Corporation Archépiscopale, F. M.	do	15	675	300
Caisse d'Economie, N. D.	do	116	5,220	2,320
Campbell, Mme Edith A. Simons	do	3	135	60
Connolly, Mlle Margaret S.	do	20	900	400
Cannon, Mlle Matilda	do	15	675	300
Davis, Louis, tuteur.	Montréal	17	765	340
Dugal, Dlls Fmélie, Caroline et Cécile.	Québec	4	180	80
Donohue, Thos.	do	36	1,620	720
De Bonne, E. M. (héritiers de feu)	Beauport, Qué.	10	450	200
Dean, A. L.	East Helena, Montana	26	1,170	520
Dickson, James (succession de feu)	Montréal	20	900	400
De Blois, E. J. (succession)	Québec	6	270	120
De Blois, P. A., l'hon.	do	8	360	160
Davies, W. H. A. (exécutrice de feu)	Montréal	2	90	40
Douglass, Mme Charlotte (héritiers)	Québec	4	180	80
Derousselle, Alexis (exécuter de feu)	Beauport, Qué.	1	45	20
D'Eschambault, Dlle Letitia F.	Québec	10	450	200
Dupont, William (héritiers)	do	11	495	220
DeRousselle <i>et al.</i> , Alexis, F. X. Gosse-lin, procureur	do	1	45	20
Dumais, L. V. (curateur)	Fraserville, Qué.	12	540	240
Doncette, Mme Arthémise	Québec	6	270	120
DeFoy, Mlle H.	do	7	315	140
DeFoy, Mlle G.	do	7	315	140

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nou.	Résidence.	Nombre d'ac- tions.	Montant	Montant
			souscrit.	payé
			\$	\$
Dean, El zabeth Marion	Québec	17	765	340
Dean, George	Chatham, N.-B.	17	765	340
Dynes, Joseph	Québec	3	135	60
Drum, Isaac, succession de	do	1	45	20
Drum, Wm, exécuteurs de la succes. de	do	5	225	100
Dean, W. R.	do	50	2,250	1,000
Davidson, Thomas	do	18	810	360
Dolbel, Alf. W.	Gaspé	7	315	140
Dunn, Stuart H.	Québec	50	2,250	1,000
Dunn, Logie H., succession de feu	do	40	1,800	800
Dawson, Mme Louisa	Montréal	20	900	400
Drummond, Mme veuve Chs. R. T.	do	3	135	60
Dunoulin, P. B.	Québec	3	135	60
Frémont, Jules J. Taschereau	do	12	540	240
Fraser, Mlle Jane, en fidéicommis	do	20	900	400
Glackemeyer, Mme S. J.	do	1	45	20
Grant, Mme T. H.	Angleterre	2	90	40
Goodwin, Mme Emma	do	18	810	360
Gibb, James	Québec	42	1,890	840
George, Mlle Elizabeth, succession de, (W. N. Campbell, exécuteur)	do	10	450	200
Gibb et Ross	do	30	1,350	600
Gingras, J. E., exécutrice de feu	do	2	90	40
Gravel, J. A.	Montréal	14	630	280
Gourdeau, François, succession de	Québec	20	900	400
Garneau, l'hon. Pierre	do	47	2,115	940
Gourdeau, Mme Félix	do	8	360	160
Gourdeau, Mme Napoléon	do	6	270	120
Grenier, J. O.	do	2	90	40
Heigham, Mme Grace Charlotte	Angleterre	20	900	400
Healey, Mlle Annie	Québec	3	135	60
Heath, Mlle Emilie	Ile-Verte	6	270	120
Huot, Philippe	Québec	38	1,710	760
Hall, H. E.	do	2	90	40
Hossack, G. C.	do	10	450	200
Hunt, James, exécuteurs de feu	do	76	3,420	1,520
Hanel, Théophile, exécutrice de feu	do	10	450	200
Hamel, Abraham, succession de	do	4	180	80
Hardy, M. G.	Champlain	57	2,565	1,140
Hardy, Joseph L.	Grondines	66	2,970	1,320
Hardy, N. Siméon, Jos. L. Hardy et D. Arcand, exécuteurs-test. de la succ. de	Québec	45	2,025	900
Hudon, Théophile, héritiers de	do	22	990	440
Herring, William	do	100	4,500	2,000
Hamilton, Robt.	do	16	720	320
Hunt, Arthur F.	do	22	990	440
Hunt, Mme Herbert F.	do	14	630	280
Hunt, Fredk. F.	do	16	720	320
Holt, John H.	do	114	5,130	2,280
Hunt, Mlle Caroline E.	do	15	675	300
Healey, Mlle Louisa	do	1	45	20
Hardy, Vve Phidime, en fidéicommis	Champlain	12	540	240
Société irlandaise de bienfais. protestante	Québec	12	540	240
Joseph Montefiore	do	1	45	20
Joseph, Andrew C.	do	10	450	200
Jones, Edwin	do	86	3,870	1,720
Jones, G. E. Allen	do	42	1,890	840
Jourdain, A.	do	30	1,350	600
Johnston, Frank	do	2	90	40
Kerr et Molson, syndics	Montréal	8	360	160
Langevin, Napoléon	Québec	30	1,350	600
Louis, Joseph	do	50	2,250	1,000
Langevin, Ed. J.	Ottawa	6	270	120
Le Boutillier, Philippe	Gaspé	3	135	60
Le Boutillier, Horatio	do	6	270	120

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Lambly, W. H.	Inverness	8	360	160
Lelièvre, S., exécuteurs de feu	Québec	6	270	120
Logie, Mme Sarah, héritiers de	do	4	120	80
Langevin, sr H. L., C.B., C.C.M.G.	do	78	3,510	1,560
LeMoine, Alexandre, héritiers de	do	10	450	200
Lacroix, Edouard	do	73	3,285	1,460
Lindsay, Hamilton	Kingston	42	1,890	840
Lépine, Louis	Québec	5	225	100
Leonard, B.	do	5	225	100
Laurie, Archibald	do	8	360	160
Letarte, Victor, tuteur	do	8	360	160
Lachance, Numa	do	2	90	40
Larue, Louise A., en fidéicomis	do	6	270	120
McLennan, Mme Francis	Montréal	5	225	100
Messire le Curé de Notre-Dame de Québec	Québec	40	1,800	800
Mailloux, J. A.	do	4	180	80
Mathieu, Delle Zoé	Grondines	20	900	400
Machin, Delle H. J.	do	4	180	80
Molson, John, tuteur	Montréal	8	360	160
Montizambert, Mme S., héritiers	Québec	8	360	160
Moore, Mme veuve Samuel	Jersey-City, N.-J.	8	360	160
McLimont, Mme Sarah E., en fidéicom.	Québec	20	900	400
McLimont, Robert	do	2	90	40
McLimont, Mlle Christina	do	2	90	40
McLimont, Mlle Helena	do	2	90	40
McLimont, William	do	2	90	40
McLimont, J. C.	do	12	540	240
Morgan, Terence, légataires	Irlande	30	1,350	600
Monier, Mme Malvina	Québec	6	270	120
Marcotte Mme Cécile	do	6	270	120
Molson, William, exécuteurs de feu	Montréal	26	1,170	520
Mitchell, Rober., exc. en usufruit	Angleterre	1	45	20
McLimont, Mlle Anna F., en usufruit	Ottawa	20	900	400
Marcis, Mgr C. A.	Québec	11	495	220
Molson, Jos. D., tuteur	Montréal	6	270	120
Molson, Alex., tuteur	do	8	360	160
Molson, John Elsdale	do	8	360	160
Maclaren, W. M., en usufruit	Québec	10	450	200
Miller, Mme Elizabeth Auld	do	6	270	120
Macnider et Cie, Jas.	do	21	945	420
McCaghey, W. D.	do	5	225	100
Norris, Mme veuve Thomas	do	23	1,035	460
Norris, Thomas Henry	do	33	1,485	660
Norris, Mlle Charlotte	do	2	90	40
Norris, Mlle M. L.	do	1	45	20
Norris, Mlle Helena	do	1	45	20
Nightingale, Mme Martha D.	Mobile, Ala	5	225	100
Ostell, Mme M. E.	Montréal	6	270	120
Oliver, Frederick, héritiers	Québec	4	180	80
Phillips, Mlle M. C.	do	14	630	280
Perreault, Mme M. S.	Montréal	8	360	160
Pelletier, l'hon. C. A. P.	Québec	18	810	360
Pozer, Mlle M. M.	do	10	450	200
Poston, William, exécuteur de feu	do	28	1,260	560
Paquet, Mme Reine	Montréal	6	270	120
Paradis, L. L., succession de	Québec	4	180	80
Pampalon, Thomas	do	2	90	40
Prévost, Mme Jos. Ed.	do	2	90	40
Banque de Québec	do	210	9,450	4,200
Rousseau, David	do	8	360	160
Renfrew, George R.	do	150	6,750	3,000
Robitaille, Dr Olivier, succ. et exc.	do	22	990	440
Russell, Mme Horatio A.	do	8	360	160
Robertson, Mme Charles	Hamilton	5	225	100
Rinfret, Mme Fréd. Rémi	Québec	1	45	20

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			\$	\$
Samson, Mde Vve C. I.	Québec.....	6	270	120
Samso, Aurélin.....	do	4	180	80
Simons, Wm. Thomas.....	do	5	225	100
Société Ecclésiastique de Saint-Joseph...	do	4	180	80
Simons, William.....	do	138	6,210	2,760
Stevenson, Mme A. C., exécutrice et tutrice	do	4	180	80
Shaw, Samuel J.....	do	50	2,250	1,000
Scott, W. W., exécuteur de feu	do	12	540	240
Simons, John	do	163	7,335	3,260
Simons, Archibald.....	do	4	180	80
Shaw, John.....	do	1	45	20
Simons, Mlle Mary	do	6	270	120
Sharples, H. H.....	do	8	360	160
Savard, Mde Vve Edmond.....	do	21	945	420
Scott, A. E.....	do	2	90	40
Stuart, rév. Jas.....	Angleterre.....	44	1,980	880
Stuart, Gustavus G.....	Québec.....	6	270	120
Stuart, Gustavus G., curateur	do	21	945	420
Samso, Mme A.....	do	2	90	40
Sissons, Robt.....	do	10	450	200
Têtu, Mgr H.....	do	8	360	160
Têtu, Vital, héritiers de	do	84	3,780	1,680
Tessier, l'hon. U. J., succession de	do	4	180	80
Tessier, Cyrille	do	6	270	120
Turcotte, Madame Nazaire.....	do	12	540	240
Thomson, Andrew.....	do	34	1,530	680
Tourangeau, Mme V. A. J.....	do	2	90	40
Turner, R.....	do	26	1,170	520
Turner, Mlle Effie.....	do	8	360	160
Turner, R., en fidéicommiss.....	do	4	180	80
Verret, Barth.....	do	11	495	220
Valin, Mme P. V.....	do	10	450	200
Vallée, Prudent, succession de.....	do	42	1,890	840
Whitehead, Morley W.....	do	2	90	40
Withall, W. J.....	Montréal.....	172	7,740	3,440
Wallace, Mme S. A. P.....	Québec.....	9	405	180
Whitehead, Joseph.....	do	107	4,815	2,140
Wade, Mme Margaret.....	do	3	135	60
Wilson, Mme Florence A.....	do	10	450	200
Whitehead, Alfred B.....	do	2	90	40
Welch, Mme Annie K.....	do	48	2,160	960
Young, D. D., exécuteurs de feu	do	46	2,070	920
Yule, William do	Montréal.....	20	900	400
Young, Herman	Québec.....	3	135	60
		5,000	\$ 225,000	\$ 100,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN*, DU CANADA.LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31^e décembre 1896).

Name.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$ c.
Abbott, Albert.	Belleville.	4,000	500 00
Abbott, Edwin.	do	2,500	312 50
Alexander, Charles.	Montréal.	10,000	1,250 00
Anderson, Robert (succession de feu).	do	39,000	4,875 00
Allan, Mme A. S.	do	300	37 50
Brodie, A. W.	Hespeler, Ont.	1,000	125 00
Bell, John, Q.C.	Belleville.	1,100	137 50
Buntin, Alexander, succession de	Montréal.	20,000	2,500 00
Burland, G. B.	do	2,000	250 00
Black, rév. J. R.	Kingston.	3,500	437 50
Blackader, Mme R. L.	Montréal.	400	50 00
Bryson, Mlle M. H.	do	2,000	250 00
Cameron, J. H.	do	1,000	125 00
Campbell, F. W., M.D.	do	2,000	250 00
Cassils, Charles	do	2,500	312 50
Coulson, D.	Toronto	1,000	125 00
Cox, Geo. A.	do	4,000	500 00
Cushing, Mme L. M.	Montréal.	1,300	162 50
Cushing, Mme L. M., en fidéicommiss.	do	300	37 50
Cross, Selkirk	do	3,500	437 50
Cathcart, rév. N.	Guernsey, C.I.	2,400	300 00
Clerghorn, J. P.	Montréal.	2,500	312 50
Dougherty, C. B.	Ottawa.	2,000	250 00
Delisle, A. M., succession de feu	Montréal.	4,000	500 00
Ewing, S. H.	do	5,000	625 00
Fair, Robert, en fidéic. pour Mlle McC. Fair.	Peterborough.	2,000	250 00
Filgate, Samuel.	Montréal.	1,000	125 00
Forster, rév. Lawson.	Londres, Angl.	1,300	162 50
Fairbairn, Mlle Jane R.	Peterborough.	1,500	187 50
Franklin, Mlle S. J.	Streetsville, Ont	2,500	312 50
Fry, Mme Laura A.	Montréal.	800	100 00
Garland, C. S.	do	1,500	187 50
Gilroy, Mme Beatrice	Winnipeg.	8,500	1,062 50
Greene, E. K.	Montréal.	5,000	625 00
Gunter, J. B.	Frédéricton	100	12 50
Gault, Mme E. J., en fidéicommiss.	Montréal.	800	100 00
Gault, Mlle E. M.	do	400	50 00
Gault, Mlle M. F.	do	400	50 00
Gault, C. Ernest.	do	400	50 00
Gault, Leslie H.	do	400	50 00
Gault, P. R.	do	400	50 00
Gault, M. H.	do	400	50 00
Gilmour, J. H.	Brockville.	2,000	250 00
HAMILTON, Alexander.	Montréal.	5,000	625 00
Hall, Mlle J. A.	Ottawa.	500	62 50
Hill, W. H.	Peterborough.	3,300	412 50
Hingston, W. H., M.D.	Montréal.	1,000	125 00
Hendershot, E. W.	Saint-Jean, N.-B.	1,500	187 50
Hendershot, Mme A. M.	do	4,000	500 00
Hewton, Mme R.	Maple Grove, Qué.	1,900	237 50
Ibbotson, Mme F. L.	Montréal.	400	50 00
Little, James	Belleville.	2,000	250 00
Magee, C.	Ottawa.	2,000	250 00
Macaulay, R.	Montréal.	69,900	8,737 50
Macaulay, T. B.	do	11,100	1,387 50
Macaulay, Herbert R.	do	1,000	125 00
Macaulay, Mlle H. M. L.	do	3,300	412 50
Macpherson, Alex	do	2,500	312 50
Manning, W. H.	Peterborough.	5,500	687 50
Marling, J. W.	Montréal.	1,500	187 50
Meyer, H. W. C., C.R.	Wingham, Ont.	1,400	175 00
Miller, Mlle E. T.	Montréal.	1,900	237 50
Miller, Mlle M. L.	do	1,900	237 50
Miller, Mlle J. G.	do	1,900	237 50
McGill, Chas.	Peterborough.	10,000	1,250 00

Ministère des Finances—Division des Assurances.

 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN*, DU CANADA—*Fin.*

 LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$ c.
Miller, Mme Elizabeth	Montréal.	1,100	137 50
Miller, W. S.	do	200	25 00
Millar, W. T.	Montréal.	100	12 50
McCarthy, D. et J.	Sorel	5,000	625 00
McFarlane, David	Montréal.	5,000	625 00
McKenzie, Murdock	do	32,500	4,062 50
McDonald, Kenneth	Ottawa	1,000	125 00
Ogilvie, l'hon. A. W.	Montréal.	15,000	1,875 00
Proctor, C. D., succession de feu	do	500	62 50
Reekie, R. J., succession de feu	do	10,000	1,250 00
Robertson, Henry	do	2,000	250 00
Robertson, succession de feu Mme Margaret	do	1,000	125 00
Roger, Mlle Isabella.	Peterborough.	1,500	187 50
Roger, Mlle R. H.	do	2,000	250 00
Ryan, John	Brockville	2,500	312 50
Ryan, Mme M. J.	do	10,000	1,250 00
Ross, rév. D., D. D.	Kingston	2,000	250 00
Ross, Mme C. C.	Montréal.	900	112 50
Ross, W. G.	do	800	100 00
Ross, J. G.	do	800	100 00
Ross, l'hon. J. G., succession de	Québec.	20,000	2,500 00
Ridout, G. L.	Sherbrooke	2,600	325 00
Stevenson, J., succession de feu	Montréal.	1,000	125 00
Stevenson, James, succession de feu	Québec.	900	112 50
Stevenson, Mlle J. E.	do	900	112 50
Stevenson, Mlle Agnes S.	do	900	112 50
Smith, R. Wilson	Montréal.	2,000	250 00
Strachan, William	do	16,000	2,000 00
Strong, Mme A. W.	do	2,300	287 50
Tasker, James	do	15,000	1,875 00
Warden, rév. R. H., D. D.	do	9,100	1,137 50
Wilson, John	do	2,500	312 50
Waldie, John	Toronto	10,000	1,250 00
Wilkes, Alfred J., A. C.	Brantford	7,000	875 00
Williams, Mlle J. A. C.	Montréal.	500	62 50
Withall, W. J.	do	20,000	2,500 00
Wilkins, George, M.D.	do	1,000	125 00
Workman, Thomas, en fidéicommiss.	Ottawa	2,800	350 00
Whyte, Mme G. A.	Kamsack, T.N.-O.	1,700	212 50
	Total	\$500,000	\$62,500 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR
LA VIE.

LISTE DES GARANTS—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Ashton, rév. Robt.	Brantford	500	300
Bell, John	Belleville	1,000	600
Bruce, rév. Geo.	Saint-Jean, N.-B.	100	60
Bowlby, W. H., C.R.	Berlin	13,000	7,800
Bowlby, D. S., Dr.	do	1,500	900
Burton, P. H.	Toronto	2,000	1,200
Burton, Wm.	Humber	1,000	600
Biggar, J. Lyons	Belleville	2,000	1,200
Caswell, Thomas	Toronto	2,000	1,200
Cockburn, rév. E.	Uxbridge	500	300
Cox, Gec. A.	Toronto	10,400	6,240
Cook, Louisa	do	500	300
Denison, G. T., en fidéicommis.	do	1,100	660
Ewing, C. E.	Cobourg	500	300
Farmer, R. D.	Ancaster	1,000	600
Fife, J. A., Dr.	Peterborough	2,000	1,200
Fife, K. J.	do	2,000	1,200
Fife, Isaac H.	Lang	500	300
Flett, John	Toronto	6,500	3,900
Henderson, rév. Andrew	Atwood	1,000	600
Lyman, John	Syracuse, N.-Y.	2,000	1,200
Lawrie, Garvin	Woodbridge	1,000	600
McIntyre, W. T.	Toronto	1,500	900
Moss, Dalilah H.	Bluevale	500	300
McGillivray, J. A.	Toronto	200	120
Nattress, Dr W.	do	2,000	1,200
Nattress, Thomas	Humber	400	240
Nattress, John	Woodbridge	1,000	600
Nichol, W., Dr.	Brantford	1,000	600
O'Hara, Henry	Toronto	2,000	1,200
O'Hara, B. B.	do	4,000	2,400
O'Hara, H. R.	do	2,100	1,260
Pellatt, H. M.	do	1,800	1,080
Ross, l'hon. Geo. W.	do	2,000	1,200
Robertson, J. A., Dr.	Stratford	2,500	1,500
Sutherland, H.	Toronto	8,500	5,100
Snyder, Frederick	Berlin	1,000	600
Strathy, H. S., gérant général, en fidéicommis	Toronto	5,000	3,000
Thornton, Isabella	New-Richmond, Qué	1,000	600
Taylor, Wm	Toronto	1,000	600
Wilkes, Geo. H.	Brantford	2,000	1,200
Wilkes, A. J., C.R.	do	4,000	2,400
Watterworth, Wm.	Ingersoll	2,000	1,200
Williams, J. A., Dr.	do	500	300
Wolverton, rév. Newton	Woodstock	1,000	600
Warnock, Mme M.	Goderich	900	540
	Totaux	\$100,000	\$60,000

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Alexander, James.....	Toronto.....	1,400	700
Alexander, Mlle J. E.....	Woodstock.....	1,200	600
Arnoldi, Mme Agnes.....	Toronto.....	440	220
Armstrong, Thomas.....	do.....	2,320	1,160
Agar, Mlle Florence.....	do.....	240	120
Adamson, Henry.....	do.....	1,320	660
Allison, Mme Mary.....	London.....	800	400
Armstrong, Mme E.....	Toronto.....	600	300
Acheson, Mme Agnes C.....	do.....	600	300
Anderson, Wm.....	do.....	3,560	1,780
Adams, Jno., en fidéicommiss.....	do.....	520	260
Baird, Hugh N.....	do.....	1,600	800
Beaty, Robt.....	do.....	6,000	3,000
Beaty, Mme Sarah.....	do.....	2,000	1,000
Benson, T. M., et McCaul, G. Lefroy, fidéic.....	Port-Hope.....	3,400	1,700
Belton, Wm., succession de feu.....	Toronto.....	600	300
Blain, Mme Eliza, succession de.....	do.....	9,000	4,500
Brown, Robt. S.....	do.....	2,000	1,000
Brown, Eliza.....	do.....	2,400	1,200
Brock, W. R.....	do.....	1,280	640
Bassett, Thomas.....	Bowmanville.....	1,000	1,000
Boswell, Mme Charlett.....	Calgary.....	8,080	4,040
Bourne, T. Percy.....	Saint-Jean, N.-B.....	440	220
Bean, rév. W. H.....	Oshawa.....	720	360
Betley, Mme D. E., succession de feu.....	Toronto.....	6,000	3,000
Burns, Geo. Ferrier.....	do.....	2,000	1,000
Barker, Samuel.....	Hamilton.....	6,610	3,320
Baines, Mme R. J. Ella.....	Toronto.....	280	140
Bassett, Mme Annie.....	Bowmanville.....	1,600	800
Bassett, Mlle M. J. C.....	do.....	400	200
Bain, John.....	Toronto.....	800	400
Bain, Thomas.....	Dundas.....	1,200	600
Bate, Thos. B.....	Sainte-Catherine.....	4,000	2,000
Booth, Wm.....	Toronto.....	4,000	2,000
Beddome, Helen.....	London.....	800	400
Bate, W. T.....	Ottawa.....	1,000	500
Blakeney, Mlle Frances.....	Cayuga-Nord.....	1,600	800
Boucher, James Geo.....	London.....	3,600	1,800
Beaty, Annie E., en fidéicommiss.....	Toronto.....	4,000	2,000
Brown, Wm.....	Owen-Sound.....	4,000	2,000
Brittain, Margaret F.....	Toronto.....	2,000	1,000
Brown, Mme C. C.....	Owen-Sound.....	2,000	1,000
Bond, Mlle Carrie.....	Rosedale.....	320	160
Bond, Mlle Edith.....	do.....	320	160
Beaty et Cie, Robt.....	Toronto.....	6,400	3,200
Baines, C. C.....	do.....	80	40
Burritt, A. P.....	do.....	3,200	1,600
Campbell, D.....	Trumansburg, N.-Y.....	2,800	1,400
Carlyle, Mme W.....	Toronto.....	2,800	1,400
Chester, Geo.....	Scarboro.....	1,000	500
Clarke, Andrew.....	Bullock's-Corners.....	5,240	2,620
Cockburn, G. R. R.....	Toronto.....	10,000	5,000
Cooch, A. C.....	dc.....	9,280	4,640
Cox, Geo. A.....	do.....	50,000	25,000
Cox, Mme A. S.....	Paris.....	2,440	1,220
Craig, rév. R. J., en fidéicommiss.....	Deseronto.....	40	20
Carey, Wm., succession de feu.....	Toronto.....	2,400	1,200
Catto, John.....	do.....	2,000	1,000
Craig, Mme F. G.....	Deseronto.....	80	40
Cameron, Mme A. M.....	Montréal.....	14,800	7,400
Cameron, Mlle Rosa.....	Toronto.....	3,840	1,920
Carpenter, Mlle Susan.....	Merton, Wis.....	1,600	800
Curry, Louisa S.....	Omenée.....	640	320
Cawthra, Wm. Herbert.....	Toronto.....	600	300
Crawford, Mme Margaret.....	Brampton.....	11,080	5,540

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Name.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Cawthra, Eliz. J.	Toronto	1,000	500
Cawthra, Ann Mabel	Toronto	2,200	1,100
Carpenter, E. R.	Collingwood	2,400	1,200
Corlett, Mme Margaret	Toronto	200	100
Comstock, Mme S. R.	do	2,400	1,200
Cosens, Mlle E. A.	do	360	180
Colby, Alf. F.	do	1,600	800
Carlyle, James, M.D.	do	5,000	2,500
Carmichael, Wm.	Woburn	1,000	500
Carmélites, Les Sœurs	Baltimore, Md.	720	360
Cooch, H. E.	Toronto	480	240
Cooch, E. E.	do	1,000	500
Campbell, Peter McL.	Collingwood	800	400
Caldwell, J. B.	Newmarket	1,000	500
Cole, Wm.	Galt	1,600	800
Carke, C. E.	Toronto	800	400
Clarke, A. et J.	Bullock's-Corners	3,000	1,500
Connell, Robt. K.	Toronto	8,000	4,000
Coutts, James	Muskoka	2,000	1,000
Colville, James	Bowmanville	1,600	800
Covernton, M.D., C.W.	Toronto	40	20
Campbell, Mme Charlott	do	2,000	1,000
Couch, W. B.	Bowmanville	4,000	2,000
Confederation Life Association	Toronto	20,000	10,000
Cox, F.G., Mf. et Wood, E.R., secrét. en fid.	do	63,800	31,900
Cie d'Assurances du Canada, sur la vie	Hamilton	74,720	37,360
Davidson, Mme S. F.	Toronto	1,450	740
Dewar, J. F., succession de feu.	Port-Hope	2,450	1,240
Duff, Mme Babara	Toronto	1,080	540
Dupins, Mme Annie.	Kingston	800	400
Denny, John	Toronto	4,000	2,000
Dalgleish, Mlle G. C.	Kamloops	1,040	520
Dunlop, Mary M.	Richmond, Va.	80	40
Dight, Norris	Lucan	800	400
Dewart, D.D., E. H.	Toronto	2,000	1,000
Dexter, Geo. J.	Atlanta, Ga.	1,000	500
Dalton, C. C.	Toronto	15,000	7,500
Dunnett, Thomas	do	6,000	3,000
Dundas, J. R., succession de feu	do	1,600	800
Davies, Wm.	do	10,000	5,000
Ellerby, Thos. S., succession de feu.	do	4,800	2,400
Evans, Ephraim, succession de feu	London	3,440	1,720
Ewing, Mme Isabella.	Collingwood	1,000	500
Ewart, Mme C. S.	Toronto	1,200	600
Eakins, W. Geo	do	800	400
Erskine, Mme Annie.	Peterboro.	1,200	640
Eaton, Timothy	Toronto	8,000	4,000
Fitton, Henry W.	Orillia	5,420	2,710
Fitzgerald, E. G.	Toronto	320	160
Fitzgerald, Mme G. B.	do	2,400	1,200
Fitzgerald, Wm.	do	200	100
Fletcher, rév. D. H.	Hamilton	4,000	2,000
Forster, J. W. L.	Toronto	560	280
Forster, Wm.	Brampton	4,840	2,420
Foster, Mme Jane M.	Saint-Thomas.	1,040	520
French, Mme E. C.	Deseronto	160	80
Fitzgerald, E. G., fidéicommissaire	Toronto	2,000	1,000
Forster, Martha	do	240	120
Fulton, Robt. R.	Woodstock	6,640	3,320
Forbes, Robt., succession de feu.	Hespeler	8,320	4,160
Fraser, Thos. E.	Toronto	800	400
Flavelle, J. W.	do	14,000	7,000
Ferrah, Mlle Maggie	Oakville	200	100
Ferrah, Mlle Mary	do	80	40
Fitzgerald, Thomas.	Bowmanville	1,000	500

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Suite.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Fitten, H. W. et C. E., en fidéicommiss.	Toronto	1,240	620
Forster, M. D., James W.	Kingston	400	200
Foster, Albert J.	Toronto	600	300
Fitten, C. E. H. W., fidéicommiss	do	2,400	1,200
Fraser, Margt. S.	do	1,240	620
Fergusson et Blaikie.	do	1,800	900
Gordon, Wm.	do	120	60
Good, Chas. E.	do	4,000	2,000
Graham, D., en fidéicommiss.	Belleville.	2,440	1,220
Gray, Wm.	New-York	400	200
Gill, Robt.	Ottawa.	800	400
Gibson, rév. John.	Norwood	1,000	500
Gamble, Mme Matilda.	Toronto	2,280	1,140
Gowan, l'hon. J. R.	Barrie	6,800	3,400
Garrett, Mme Minnie L.	Kingston	1,000	500
Gray, Mme M. F.	New-York	1,200	600
Gibson, Mme Elizabeth.	Hamilton.	4,000	2,000
Gibson, M. P., Wm.	Peamsville.	16,480	8,240
Graham, Mme Ada	Chicago	2,000	1,000
Gould, Isaac J.	Uxbridge	4,000	2,000
Grassett, Dr. Fred	Toronto	2,280	1,140
George, Margt. Maria	72 Avenue Road	1,480	740
Grant, Mlle Aggie Gibson	Beaverton	2,880	1,440
Gowans, John.	Toronto	4,000	2,000
Gash, Mme Jane.	Dunville.	1,000	500
Gilkison, Emilia L.	Toronto	640	320
Gordon, Wm.	do	960	480
Gorham, Mme Helen D.	Port-Arthur.	1,600	800
Gunn, Robt. J.	Whitby	680	340
Gilmor, Mlle Amelia C.	Toronto	680	340
George, Thos. H.	do	1,280	640
Gosling, F. G., agent, et Cassels, D. C., comptable, en fidéicommiss.	do	2,920	1,460
Gamble, R. A., gérant général en fidéicom.	do	49,920	24,960
Hague, Geo.	Montréal	1,000	500
Harris, Lucy L.	Toronto	440	220
Harris, A. B., en fidéicommiss	Clarkson	1,600	800
do	do	1,600	800
Harris, A. B.	do	4,000	2,000
Harris, Mme H. S. V.	do	1,240	620
Heather, Richard.	Toronto	2,800	1,400
Hinde, Geo. J.	do	30,000	15,000
Hindhaugh, Annie L.	Oswégo.	320	160
Hobson, Edward J.	Toronto	6,000	3,000
Hornby, Mme Mary J.	do	1,320	660
Hornby, Geo.	Greenbank.	2,800	1,400
Hyman, Ely	Toronto	11,200	5,600
Hobson, J. Henry	do	4,000	2,000
Hepburn, Mlle Emily	do	5,120	2,560
Hepburn, Mlle Mary L.	do	2,200	1,100
Hornsby, Harry	Coventry	680	340
Hamilton, James	Belleville.	4,000	2,000
Hamilton, Mme Jane.	Toronto	200	100
Howe, Etna D.	do	1,000	500
Hammond, Mme Isabella.	Credit	15,440	7,720
Hepburn, R. R.	Toronto	160	80
Hepburn, Clarence	do	3,280	1,640
Hooper, succession de feu Chas. E.	do	2,520	1,260
Harris, rév. Elmore.	do	2,800	1,400
Howarth, Mlle Sarah A.	do	4,520	2,260
do Jas. Herbert	do	2,000	1,000
do Mlle Sarah	do	3,200	1,600
do Mlle Maria	do	2,800	1,400
Harris, Mlle Lena	Brantford	4,000	2,000
Han in, Mme Ellen.	Fergus	440	220

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Harvey, Joanna L.	Guelph	400	200
Howson, Mlle Fannie B.	Niagara-Falls	1,320	660
Henderson, John	Ottawa	5,000	2,500
Heakes, rév. Wm.	Willsboro', Pa.	1,600	800
Home Savings and Loan Co., Lt.	Toronto	87,400	43,700
Inglis, Mlle Christina	do	200	100
Irving, L. Homfray	do	1,880	940
Innes, James, M. P.	Guelph	2,000	1,000
Jennings, B., caissier adjoint, en fidéicommiss	Toronto	5,880	2,940
Jackes, Joseph.	do	7,200	3,600
Jackes, Price.	do	5,280	2,640
Jarvis, Salter, succession de feu.	Chatham	2,880	1,440
Johnston, Mlle Sydney M.	Toronto	680	340
Jones, rév. Wm.	do	16,600	8,300
Jupp, rév. Wm.	Cincinnati	2,720	1,360
Jackes, Mme Henrietta	Eglington	800	400
Jamieson, Jessie L.	Toronto	2,280	1,140
Keefe, Wm. Napier	Galt	2,200	1,100
Keeler, Mlle Maria H.	Brooklyn	1,320	660
Keith, David S.	Toronto	2,600	1,300
Kenny, J. J.	do	1,000	500
King, E. F.	Kingston	2,440	1,220
King, James	Québec	880	440
Kirkpatrick, rév. F., exécuteur	Kingston	1,200	600
Knox, Geo.	Toronto	480	240
Kirkland, Thos., M. A.	do	12,640	6,320
Kay, Mme Annie.	do	9,880	4,940
Kennedy, Mme Edith L.	Guelph	6,120	3,060
Kerr, Mme Margaret.	Toronto	5,000	2,500
Kay, Mme Ella C.	do	3,200	1,600
Kirkland, Thos., en fidéicommiss	do	400	200
Kay, J. B., et Gordon, C. N. fidéicommiss.	do	3,000	1,500
King, Mlle Emma.	Québec	800	400
Kennedy, Mlle Isabella C.	Pembroke	400	200
Kenney, Mme Margaret.	Brampton	3,000	1,500
Kemp, J. C., gérant, et John Aird, gérant-adjoint, en fidéicommiss.	Toronto	132,960	66,480
Kemp, J. C., gérant, et Fitten, H. W., comptable, en fidéicommiss	do	5,280	2,640
Kirk, J. A., gérant, en fidéicommiss	do	7,800	3,900
Lee, W. S., fidéicommiss	do	2,000	1,000
Lawrence G. W.	Stratford	800	400
Landon, Zebulon.	Simcoe	40,000	20,000
Little, rév. Jas.	Richmond, Va.	10,000	5,000
Land, R. E. A.	Hamilton	2,000	1,000
Lampart, Hy	Toronto	4,000	2,000
Lyons, Annie	Cheltenham	1,560	780
Lelean, Nicholas.	Toronto	600	300
Leggatt, Mathew.	Hamilton	10,000	5,000
Logan, Fred. W.	Toronto Juncet.	1,200	600
Lockie, J. S., gérant, en fidéicommiss.	Toronto	12,000	6,000
Lownsbrough et Cie.	do	4,400	2,200
Macpherson, R. D., succession de feu.	London.	11,400	5,700
Maddison, Mme E. A., en fidéicommiss	Toronto	320	160
Manning, Alex.	do	16,000	8,000
Masson, Wm.	Whitby.	4,880	2,440
Miller, R. A., succession de	Unknown	320	160
Morrison, Angus, succession de feu.	Toronto	2,000	1,000
Munshaw, Mme Sarah Ann.	do	800	400
Murray, Geo.	Churchville	8,080	4,040
Murray, Mme M. J. H.	do	8,840	4,420
Mathew, Mlle Jessie	Montreal	2,800	1,400
Milford, Geo.	Hamilton	8,000	4,000
Maddison, Mme E. A., en fidéicommiss	Toronto	120	60
Milne, David Alex.	do	920	460

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—Suite.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Suite.

Nom.	Adresse.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Marks, Emelie P.	Deer-Park.	1,000	500
Myles, W. N.	Hamilton.	1,400	700
Murray, rév. J. G.	Grimsby.	800	400
Massachusetts Benefit Life Association, en fidéicommis.	Boston.	1,680	840
Maughan, N.	Toronto.	2,000	1,000
Moran, W. J.	Portage-du-Rat.	2,000	1,000
Moat et Cie, R.	Montréal.	360	180
Marks et Cie, A. S. H.	Toronto.	800	400
Macdonald, Chas. F.	Hamilton.	1,600	800
Miller, Mme Eliz. A.	Toronto.	1,200	600
Maddison, Mme E. A.	do	2,000	1,000
Macpherson, Mlle K.	Montréal.	400	200
MacFiggins, Malcolm.	Colborne.	3,400	1,700
Metcalf, Mme Emma.	Toronto.	1,400	700
Miller, R. D., gérant, en fidéicommis.	do	30,200	15,100
Moffatt, W., sous-gérant, en fidéicommis.	do	2,000	1,000
McCarthy, D'Alton, en fidéicommis.	do	1,400	700
MacDiarmid, rév. H. J.	Kemptville.	600	300
McKean, Mme M. J.	Toronto.	1,000	500
McMurrich, Geo.	do	4,400	2,200
McMurrich, prof. J. P.	Ann Harbour.	4,400	2,200
McMurrich, Mme M. G.	Toronto.	800	400
McMurrich, W. B., en fidéicommis.	do	3,640	1,820
McMurrich, W. B., et Rathbun, E. W., en fidéicommis.	do	3,020	1,510
McMurrich, W. B., et Geo., syndics.	do	3,020	1,510
McMurrich, W. B., et Geo., syndics.	do	1,240	620
McMurrich, W. B.	do	2,160	1,080
McMurrich, Geo., et E. G. Scott, en fidéic.	do	1,840	920
McGee, David.	do	22,000	11,000
McCuaig, Mme Matilda.	Belleville.	5,000	2,500
McCulla, Mme W. J., en fidéicommis.	Sainte-Catherine.	40	20
McMaster, Mme Fannie A.	Toronto.	600	300
McNally, Rosa R.	Baltimore.	360	180
McCulla, M. S.	Sainte-Catherine.	4,720	3,360
McGregor, Mme Bessie.	Carleton.	2,000	1,000
McGillivray, Helen.	Whitby.	1,240	620
Nevitt, Mme E. E.	Toronto.	1,000	500
Nordheimer, S.	do	2,000	1,000
Neilson, Hugh.	do	2,000	1,000
Niven, J. K.	do	3,400	1,700
Orr, Mme J. E., success. de feu.	Teeswater.	800	400
Osborne, J. Kerr.	Toronto.	4,000	2,000
Oxnard, G. A.	Guelph.	1,600	800
Ogden, W. W., en fidéicommis.	Toronto.	960	480
Osborne, J. W.	do	200	100
Osborne, H. C.	do	200	100
Osborne, J. E. K.	do	200	100
Oliver, Mme Eliz.	do	3,600	1,800
Osborne, J. K., en fidéicommis.	do	14,800	7,400
Osborne, John P.	Beamsville.	200	100
O'Hara et Cie, H.	Toronto.	14,000	7,000
Paterson, John Henry.	do	1,200	600
Paterson, Thomas.	Bowmanville.	5,000	2,500
Paterson, rév. Thos. W.	Deer-Park.	3,360	1,680
Patton, Joseph C.	Toronto.	1,840	920
Patton, J. C., en fidéicommis.	do	4,440	2,220
Peters, Geo.	Peterboro.	800	400
Pipe, Wm., succession de feu.	Berlin.	1,000	500
Pyper, Mary.	Toronto.	2,760	1,380
Perry, Mlle Eliz.	do	1,080	540
Parker, Stephen J.	Owen-Sound.	16,000	8,000
Price, Mlle Lavinia.	Deer-Park.	800	400
Pottinger, John.	Hamilton.	800	400

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Perry, Chas.	Scarboro'	1,320	660
Patterson, John A.	Toronto.	640	320
Peterkin, Mme Rebecca	do	5,600	2,800
Pellat et Pellat	do	80	40
Patten, Mme D., en fidéicommiss	do	8,680	4,340
Paterson, Mme Florence J.	do	2,000	1,000
Phillips, Mme Elizabeth	do	400	200
Pipon, E. L., succession de feu	do	440	220
Ramsay, Wm	do	19,000	9,500
Rathbun, Mme Jean	Deseronto	1,600	800
Rathbun, E. W., en fidéicommiss	do	840	420
Rathbun, F. S., en fidéicommiss	do	2,600	1,300
Rathbun, Mme Bunella	do	2,440	1,220
Reid, J. Y., et rév. Wm. Grigg, exécuteurs.	do	4,000	2,000
Ridout, Percival F.	do	2,200	1,100
Robinson, Christopher	do	11,680	5,840
Ross, Eliz. P.	Port-Hope	200	100
Rothwell, John	Kingston	320	160
Rutherford, Mme Mary M.	Toronto.	640	320
Rutherford, Mlle Fannie	do	440	220
Rutherford, Mlle Amy E.	do	440	220
Routh, J. H.	Montréal	800	400
Roger, Mme Helen S.	Peterboro'	2,440	1,220
Rennie, rév. John	Manitowaning	480	240
Rordans, Mme Charlotte M.	Toronto.	1,320	660
Reardon, Henry F.	Philadelphie	160	80
Ross, Wm	Toronto.	800	400
Robinson, Eliz., en fidéicommiss	do	80	40
Rogers, Mlle Rosa N.	do	6,000	3,000
Robinson, Elizabeth	do	1,400	700
Ross, l'hon. A. M.	do	4,000	2,000
Ross, Charles C.	do	2,400	1,200
Ross, Chas. A.	do	1,000	500
Reid, G. P., Mgr, et Denison, C. A., comp- table, en fidéicommiss.	do	7,440	3,720
Scott, Mme Jessie	Québec	320	160
Scott, John	Toronto.	21,600	10,800
Schell, R. S.	Brantford	3,200	1,600
Seels, John H., succession	Toronto.	1,800	900
Scott et Walmsley, en fidéicommiss	do	23,920	11,860
Sharp, Geo., succession de feu	do	24,000	12,000
Sherrard, Mme Eliza Anne	do	4,480	2,240
Smith, Alex.	do	4,000	2,000
Smith, A. M., succession de	do	12,000	6,000
Smith, Mlle Jane	do	2,000	1,000
Smith, Mme Mary Ann	do	10,800	5,400
Smith, Goldwin, M.A.	do	4,800	2,400
Smith, Henry E.	Owen-Sound	7,000	3,500
Smith, Andrew W.	Toronto.	2,000	1,000
Scott et Walmsley	do	2,000	1,000
Stewart, Robt., succession de	do	640	320
Sutherland, Mary B.	Vancouver	80	40
Symons, Eliz. Frear	Toronto.	760	380
Spragge, rév. A. W.	Cobourg	840	420
Sinclair, John, succession de feu	Toronto.	4,800	2,400
Small, Catharine G.	Sarnia.	1,840	920
Sproule, Mlle E. J.	Springfield-sur-Credit	3,120	1,560
Smith, Dr Andrew	Toronto.	2,640	1,320
Stayner, F. S.	do	7,800	3,900
Scott, Robt. F.	do	1,880	940
Stanley, Bernard	Lucan.	4,940	2,470
Stanley, M. Lucretta	do	1,120	560
Stanley, Charlotte M.	do	1,240	620
Stanley, Mary E.	do	1,560	780
Scott, James, jr.	Toronto.	680	340

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Adresse.	Montant.	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Sinzell, Henry	Toronto	4,000	2,000
Sills, Mme Mary J.	do	1,400	700
Sidey, J. Henry	Cobourg	800	400
Sewell, Mme Winnifred E.	Hamilton	800	400
Stanley, Albert E.	Lucan	400	200
Stewart, rév. Wm., D.D.	Toronto	2,000	1,000
Stanley, Aljoe E.	Lucan	1,040	520
Stanley, Mme Jennie	do	1,000	500
Stewart, Mme Jane	Toronto	1,000	500
Stewart, Mlle Margaret	do	1,000	500
Stewart, John	do	880	440
Stewart, F. J., en fidéicommiss	Toronto	80	40
Semple, Mlle Jessie P.	do	1,400	700
Sylvester, Mlle Lottie	do	3,000	1,500
Smith, W. H., gérant, en fidéicommiss.	do	\$3,240	41,620
Strathy, H. S., gérant général, en fidéicommiss	do	20,000	10,000
Talbot, succession de feu	do	200	100
Thompson, Robt.	do	34,280	17,140
Thorburn, Mlle Mary	do	560	280
Thomas, Mlle Mary M.	Lyster, Qué.	3,640	1,820
Thomas, Wm. Stone	do	1,240	620
Todd, Thomas	Toronto	4,000	2,000
Thomson, Malcolm	Montréal	5,200	2,600
Turnbull, Mary L.	Hamilton	6,640	3,320
Turner, Frank	Bracondal	4,000	2,000
Temple, Mme Margaret J. A.	Toronto	160	80
Taylor, Mlle Anne M.	do	160	80
Taylor, Mme Elizabeth A. H.	do	440	220
Thompson, Mme Hester C.	do	2,000	1,000
Vidal, lieut.-col. B. H.	Londres, Ang.	3,000	1,500
Webb, Thomas, succession de.	Toronto	2,000	1,000
Wilkes, Alfred J.	Brantford	80	40
Wills, Alex.	Toronto	5,000	2,500
Wills, Thomas	Belleville	4,880	2,440
Wilson, Wm. B.	Toronto	3,000	1,500
Wood, l'hon. S. C.	do	4,000	2,000
Wadmore, Mme Annie	Londres, Ang.	2,640	1,320
Whitney, Albert	Prescott	16,000	8,000
Wood, Peter	Brantford	4,000	2,000
Wood, Samuel Geo.	Toronto	1,200	600
Wood, Edwin G.	Mitchell	2,000	1,000
White, Mme Mary Ann, en fidéicommiss.	Deer-Park	6,000	3,000
Winstanley, Mme Emily	Los Angeles, Cal.	800	400
White, Mlle M. A.	Deer-Park	2,000	1,000
Webb, A. E., en fidéicommiss.	Toronto	1,000	1,000
Webb, A. E.	do	1,000	500
Young, Mme Margaret	do	1,000	500

ÉTAT des taxes imposées sur les compagnies d'assurances ci-dessous, pour l'année terminée le 31 mars 1895, en conformité de l'Acte des assurances.

Compagnies.	Taxes.	Compagnies.	Taxes.
	\$ c.		\$ c.
<i>Etna</i>	73 92	<i>Mercantile</i>	78 89
<i>Etna</i> , sur la vie.....	289 23	<i>Metropolitan</i> , sur la vie.....	86 94
<i>Agricultural</i> , de Watertown.....	18 25	<i>Mutual</i> , sur la vie.....	379 00
<i>Alliance</i>	87 24	<i>Mutual Reserve Fund</i>	166 25
<i>Atlas</i>	65 99	<i>National</i> , d'Irlande.....	65 99
<i>American Surety Co</i>	3 30	<i>New York</i> , sur la vie.....	415 37
Inspection des Chaudières.....	13 61	<i>North American</i>	245 78
Boivin, Wilson et Cie.....	8 88	<i>North British and Mercantile</i>	218 91
<i>British America</i>	155 46	<i>Northern</i>	93 14
<i>British and Foreign Marine</i>	2 97	<i>Norwich and London</i> , contre les accid.....	1 54
<i>British Empire</i>	111 76	<i>Norwich Union</i>	96 62
<i>Caledonia</i>	80 85	<i>Ocean</i> , contre les accidents.....	4 53
Canada, contre les accidents.....	33 20	Ontario do.....	0 49
Canada, sur la vie.....	940 17	<i>Ontario Mutual</i>	303 58
<i>Canadian Railway</i> , contre les accidents.....	1 37	<i>Phenix</i> , de Brooklyn.....	51 54
<i>Catholic Mutual</i>	85 67	<i>Phenix</i> , de Londres.....	156 79
<i>Colonial Mutual</i>	5 64	<i>Phenix Insurance Company</i>	101 78
<i>Commercial Travellers</i>	12 09	<i>Provident Savings</i>	47 05
<i>Commercial Union</i>	200 63	<i>Provincial Provident</i>	31 22
Confédération.....	435 89	Québec.....	46 43
<i>Connecticut</i> , contre l'incendie.....	19 87	<i>Queen</i> , de l'Amérique.....	145 21
Corneille et Sharpe.....	0 78	<i>Reliance</i>	3 40
<i>Covenant Mutual</i>	32 60	<i>Reliance</i> , maritime.....	10 45
<i>Dominion</i> , contre les voleurs.....	7 69	<i>Royal</i>	321 86
<i>Dominion</i> , sur la vie.....	27 47	<i>Scottish Union</i>	74 10
<i>Dominion Plate Glass</i>	4 57	<i>Standard</i>	284 11
<i>Eastern</i>	14 31	<i>Star</i>	9 03
<i>Employers Liability</i>	6 32	<i>Steam Boiler and Plate Glass</i>	2 49
<i>Equitable</i>	346 35	<i>Sun Insurance Office</i>	84 62
Fédérale.....	132 54	<i>Sun</i> , sur la vie.....	472 63
<i>Germania</i>	6 99	Tempérance et Générale.....	73 28
<i>Great Western</i>	63 06	<i>Travellers</i>	133 85
De Garantie.....	15 97	<i>Union Mutual</i>	63 36
<i>Guardian</i>	149 18	<i>Union Society</i>	109 73
<i>Hartford</i>	80 52	<i>United</i> , contre l'incendie.....	9 27
<i>Home</i>	7 57	<i>United States</i> , sur la vie.....	22 52
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord.....	48 36	De l'Ouest.....	224 41
<i>Impérial</i>	96 10	<i>Woodmen of the World</i>	13 51
<i>Lancashire</i>	143 37	<i>Compagnies qui ont cessé de faire des opérations</i>	
<i>Liverpool and London and Globe</i>	185 57	<i>Connecticut Mutual</i>	22 99
<i>Lloyds' Plate Glass</i>	7 47	<i>Edimbourg</i> , sur la vie.....	3 40
<i>London Assurance</i>	63 24	Association d'Écosse, sur la vie.....	21 82
<i>London Guarantee and Accident</i>	59 43	<i>Nationale</i> , sur la vie.....	1 16
<i>London and Lancashire</i> , contre l'inc.....	93 33	<i>North Western</i>	7 79
<i>London and Lancashire</i> , sur la vie.....	106 74	<i>Phenix Mutual</i> , sur la vie.....	11 91
<i>London Mutual</i> , contre l'incendie.....	94 92	<i>Scottish Amicable</i>	2 99
<i>London</i> , sur la vie.....	82 76	<i>Scottish Provident</i>	1 02
<i>Manchester</i> , contre l'incendie.....	88 11		
<i>Manufacturers', de garantie et accident</i>	41 69		
<i>Manufacturers'</i> , sur la vie.....	156 59		
<i>Massachusetts Benefit Association</i>	82 08		
		Total.....	\$ 9,664 42

INDEX.

COMPAGNIES, ETC.	RAPPORTS ANNUELS.					RELEVÉS DE CES RAPPORTS.					Liste des actionnaires.
	Incendie et assurance maritime.	Vie.	Accidents.	Garantie.	Glaces, chaudières à vapeur, etc.	Incendie.	Vie.	Maritime.	Accidents, garantie, glaces, etc.	En général.	
<i>Ætna</i> , contre l'incendie.....	Page. 169					43	60			58	
<i>Ætna</i> , sur la vie.....		311				75					
<i>Agricultural</i> , de Watertown.....	172					43				59	
<i>Alliance</i>	175					42				61	
<i>American Surety Co</i>				516					98		
<i>Atlas</i>	180					42				61	
Inspection des chaudières.....					531				98		573
Boivin, Wilson et Cie.....					523				99		
<i>British America</i>	185					42	60			58	574
<i>British and Foreign Marine</i>	191						60				
<i>British Empire</i>		317					74				
<i>Caledonian</i>	194					42				61	
Canada, contre les accidents.....			487		487				98 & 99	99	578
Canada, sur la vie.....		322					74			78	579
Chemins de fer canadiens, contre les accidents.....			491						98		582
Cie canadienne de bienfaisance contre la maladie.....					569				99		586
Association catholique de secours mutuel.....		541					89				
Coloniale Mutuelle.....		543					89				587
<i>Commercial Travellers</i>		545					89				
<i>Commercial Union</i>	198	351				42	74			61	
Confédération, sur la vie.....		335					74			78	588
<i>Connecticut</i> , contre l'incendie.....	202					43					
<i>Connecticut Mutual</i>		340					75				
Corneille et Sharpe.....					524				99		
<i>Convenant Mutuel Benefit</i>		549					89				
Cie de garantie du Canada contre les voleurs.....					534				98		590
<i>Dominion</i> , sur la vie.....		343					74				591
<i>Dominion</i> , sur les glaces.....					526				99		593
Edimbourg.....		346					74				
Garantie des Patrons.....			493	493					98		
<i>Equitable</i>		349					75				
Fédérale.....		354					74				594
Ordre Indépendant des Forestiers.....		565			565		89		99	90	
<i>Germania</i>		358					75				
<i>Great West</i> , sur la vie.....		362					74				596
De Garantie.....				519					98	99	600
<i>Guardian</i>	205					42				61	
<i>Hartford</i>	210					43					
<i>Home Life Association</i>		552					89				602
<i>Imperial</i>	213					42				61	
Cie d'assurance de l'Amérique du Nord.....	217					43					
<i>Lancashire</i>	220					42				61	
Association d'Écosse, sur la vie.....		365					74				
<i>Liverpool and London and Globe</i>	225	369				42	74			61	
<i>Lloyd's Plate Glass</i>					528				99		
<i>London and Lancashire</i> , contre l'incendie.....	230					42				61	
<i>London and Lancashire</i> , sur la vie.....		372					74				
<i>London Assurance</i>	233	379				42	74	60		59 & 61	
<i>London Guarantee and Accident</i>			496	496					98		
<i>London</i> , sur la vie.....		382					74				603
Mutuelle, contre l'incendie de London.....	237					42					
<i>Manchester</i>	240					42				61	
Manufacturiers, contre les accidents.....			500						98		604
Manufacturiers, sur la vie.....		386					74			78	605
<i>Marine Insurance Co</i>					536						
<i>Massachusetts Benefit</i>		554					89				
<i>Mercantile</i> , contre l'incendie.....	244					42					606
<i>Metropolitan</i> , sur la vie.....		390					75				

COMPAGNIES, ETC.	RAPPORTS ANNUELS.					RELEVÉS DE CES RAPPORTS.					Liste des actionnaires.
	Incendie et assurance maritime.	Vie.	Accidents.	Garantie.	Glaces, chaudières à vapeur, etc.	Incendie.	Vie.	Maritime.	Accidents, garantie, glaces, etc.	En général.	
Mutuelle, sur la vie.....		394					75				
Association du fonds de réserve mutuelle.....		558					89				
National, sur la vie.....		398					75				
National, d'Irlande.....	247					42				61	
New York, sur la vie.....		401					75				
Amérique du Nord.....		407					74			78	607
North British.....	252	412				42	74			61	
Northern.....	258					42				61	
Northern, sur la vie.....		421									608
North-Western.....		418					75				
Norwich und London, contre les accidents.....			503						98		
Norwich Union.....	263					42				61	
Accidents sur l'océan et garantie.....			506						98		
Ontario, contre les accidents.....			510						98		615
Ontario Mutual, sur la vie.....		422					74				
Phoenix, de Brooklyn.....	266					43					
Phoenix, de Londres.....	269					42				61	
Phoenix, de Hartford.....	272					43					
Phoenix Mutual, sur la vie.....		427					75				
Provincial Provident.....		562					89				
Provident Savings.....		431					75				
Québec.....	275					42					58 618
Queen, d'Amérique.....	278					43					
Reliance Mutual, sur la vie.....		435					74				
Reliance Marine.....	281						60				
Royal.....	284	437				43	74			61	
Scottish Amicable.....		440					74				
Scottish Provident.....		444					74				
Scottish Union.....	289					43				61	
Standard.....		447					75				
Star.....		454					75				
Sun, bureau d'assurance.....	293					43				61	
Sun, sur la vie.....		458	512				74		98	78	622
Tempérance et générale.....		465					74				624
Travelers.....		468	513				75		98		
Union Mutual.....		472					75				
La Société Union Assurance.....	297					43				61	
United States.....		478					75				
De l'Ouest.....	301					42		60		58	625
Woodmen of the World.....		547					89				

DIVERS.

	PAGE.
RAPPORT DU SURINTENDANT, 2 juillet 1897.....	1 à 39
Relevé des primes d'assurances contre les incendies, 1869 à 1896.....	44, 46 et 48
Relevé des indemnités payées pour les pertes par incendie, 1869 à 1896.....	50, 52 et 54
Relevé des assurances contre l'incendie, 1869 à 1896.....	56
Etat général de l'actif et du passif des compagnies d'assur. britannique, contre l'incendie.....	61
TABLEAUX GÉNÉRAUX I à V.—Actif, passif, revenu et dépenses.....	62 à 69
Rapports proportionnels.....	70 et 71
Augmentation ou diminution des opérations d'assurances sur la.....	76 et 77
POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE terminées 1896.....	80
Actif, passif, revenu et dépenses des compagnies sur la vie.....	81 à 87
Paiements aux assurés.....	88
POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE terminées en 1896—Système de répartition.....	91
Actif et passif, revenu et dépenses des compagnies par répartition.....	92 à 94
Actif et passif, revenu et dépenses des compagnies canadiennes contre les accidents, glaces et chaudières à vapeur, 1895.....	95 à 97
Liste des compagnies autorisées à opérer, nom et résidence des agents principaux, et montant des dépôts au crédit du receveur général, au 2 juillet 1897.....	100 à 103
Liste des compagnies à répartition enregistrées d'après l'Acte des Assurances.....	103
Lois des diverses provinces du Canada concernant les assurances.....	105 à 164
Annexe—Liste des actionnaires des différentes compagnies.....	571 à 631
Etat des taxes imposées sur ces compagnies.....	632

RELEVÉ PRELIMINAIRE

DES OPÉRATIONS DES

COMPAGNIES CANADIENNES D'ASSURANCES SUR LA VIE

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

ET

Relevé préliminaire, pour l'année 1896, des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie opérant d'après le système de répartitions.



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE.

1897

Relevé préliminaire des assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 3 février 1897.

A l'honorable W. S. FIELDING,

Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les relevés préliminaires fournis par les compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année 1896, ainsi que l'exige le paragraphe 8 de l'article 20 de l'Acte des assurances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

Relevé préliminaire des assurances.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE SUR LA VIE AU CANADA PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

- Compagnie d'assurances sur la vie *Ætna*.
Compagnie d'assurances Mutuelle sur la vie *British Empire*.
Compagnie d'assurances du Canada sur la vie.
Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée).
Association d'assurances sur la vie Confédération.
*Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual*.
The Dominion Life Assurance Company.
*Compagnie d'assurances d'Edimbourg, sur la vie.
Société d'assurances sur la vie *Equitable*, des Etats-Unis.
Compagnie d'assurances sur la vie *Federal*, d'Ontario.
Compagnie d'assurances *Germania*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie *Great West*.
*Association d'assurances sur la vie, d'Ecosse.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire*.
Compagnie d'assurances *London*.
Compagnie d'assurances *London*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie dite des Manufacturiers.
Compagnie d'assurances *Metropolitan*.
Compagnie d'assurances *Mutual of New York*, sur la vie.
*Compagnie d'assurances sur la vie *National*, des Etats-Unis d'Amérique.
Compagnie d'assurances sur la vie *New York*.
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord sur la vie.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
*Compagnie d'assurances *North Western Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
*Compagnie d'assurances *Phoenix Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie *Provident Savings*, de New-York.
Société d'assurance sur la vie *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances *Royal*.
*Société d'assurances sur la vie *Scottish Amicable*.
*Institution *Scottish Provident*.
Compagnie d'assurances sur la vie *Standard*.
Compagnie d'assurances sur la vie *Star*.
Compagnie d'assurances sur la vie *Sun*, du Canada.
Compagnie d'assurances de Tempérance et générale sur la vie.
Compagnie d'assurances *Travelers'*.
Compagnie d'assurances *Union Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances *United States*, de la cité de New-York.

*Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

Relevé préliminaire des assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ÆTNA, DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	436,612 70
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....		4,757 81
Primes payées par dividendes.....		113,462 46
Total du revenu des primes.....	\$	554,832 97

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour réclamations d'indemnités pour cause de décès.....	\$	218,528 70
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces réclamations.....		3,725 41
Montant total payé en indemnité pour cause de décès (dont \$7,200 sont antérieures à 1896).....		222,254 11
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....	\$	282,309 00
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces dotations.....		26,605 00
Montant total payé pour dotations arrivées à maturité.....		308,914 00
Montant total payé pour réclamations pour causes de décès et dotations échues.....	\$	531,168 11

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada.....	320	
Montant de ces polices.....	\$	787,661 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	396	
Montant de ces polices.....		530,430 00
Réclamations par suite de décès établies mais non échues.....	\$	6,376 00
Réclamations par suite de dotations dues et impayées.....		1,859 00
Total des réclamations par suite de décès et de dotations échues.....		8,235 00
Chiffre des réclamations contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	12,081	
Montant des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		15,531,006 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE,
BRITISH EMPIRE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	\$	235,506 00
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes		815 95

Total.....	\$	236,321 95
------------	----	------------

Moins, payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compa- gnies.		12,997 80
--	--	-----------

Total du revenu des primes.....	\$	223,324 87
---------------------------------	----	------------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$144,478 00
Moins reçu pour les réclamations d'indemnités réassurées.....	86,632 70

Montant net payé pour indemnités pour causes de décès au Canada, dont \$1,022 sont antérieures à 1895).....	\$	57,845 30
Argent payé pour dotations échues.....		12,766 33

Total payé en indemnités pour cause de mort et dotations arrivées à maturité.. ..	\$	70,611 63
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	168
Chiffre de ces polices.....	\$ 466,100 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	32
Chiffre net des polices échues.....	157,244 33
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	86,632 70
Chiffre des réclamations contestées—portées devant les tribunaux....	5,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	2,788
Chiffre de ces polices	\$5,996,696 11
Additions de bonis sur ces polices.....	71,442 14
Total.....	\$6,068,138 25
Montant de polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	266,843 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	5,801,295 25

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	1,848,469 04
Primes payées au moyen de dividendes.....		192,068 71

Total.....	\$	2,040,537 75
------------	----	--------------

A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		14,821 81
--	--	-----------

Total du revenu des primes	\$	2,025,715 94
----------------------------------	----	--------------

Relève préliminaire des assurances

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de mort, (y compris \$92,123.99 d'ad- ditions de bonis).....	\$815,390 56	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	3,225 13	
Total net payé en indemnités pour cause de mort (y compris les bonis, \$93,508.38)		818,615 69
Argent payé en dotations échues.....	\$116,496 73	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	1,947 79	
Total net payé en dotations échues (y compris les bonis, \$16,544.52)		118,444 52
Chiffre net payé en indemn. pour cause de mort et en dotations échues\$		937,060 21

Divers.

Nombre de nouv. polices rapportées comme prises pend. l'année.2,043		
Chiffre de ces polices.....	\$	4,635,777 75
Nombre de polices échues durant l'année (y compris les dotations échues).....		376
Chiffre de ces polices.....		937,947 32
Chiffre des réclamations dues et impayées.....		55,727 98
do do établies, mais non échues.....		40,114 10
Chiffre des réclamations non réglées, mais non contestées.....		7,362 50
Chiffre des réclamations devant les tribunaux, contestées.....		1,026 05
Nombre de polices en vigueur à cette date.....		32,302
Chiffres de ces polices.....	\$66,947,039 65	
Additions de bonis sur ces polices.....	3,800,517 56	
Total.....	\$70,747,557 21	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		372,160 62
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		70,375,396 59

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans le rapport ci-dessus.)

Revenu des primes.

Argent reçu pour primes..	\$	190,207 58
---------------------------------	----	------------

Paiements d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort, (dont \$20,800 datent des années précédentes).....	\$	59,481 82
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année dans d'autres pays.....		355
Chiffre de ces polices	\$	877,248 00
Nombre de polices échues durant l'année en dehors du Canada....		11
Chiffres de ces polices.....		43,500 00
Réclamations pour décès non dues et impayées.....		5,000 00
Nombre de polices en vigueur dans d'autres pays à cette date..		1,825
Chiffre de ces polices.....	\$ 5,361,709 00	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Can..	135,919 99	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		5,225,789 01

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE).

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	15,517 97
Primes payées par dividendes		44 45
Total du revenu des primes.....	\$	<u>15,562 42</u>

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour cause de décès (y compris \$1,816.41 d'additions de bonis) (sur cette somme \$3,713.01 datent de 1895)	\$	<u>16,292 85</u>
---	----	------------------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	10	
Chiffre de ces polices.....	\$	12,760 63
Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées (y compris \$20.19 d'additions de bonis).....		180 79
Chiffre des réclamations contestées.....		None
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date.....	270	
Chiffres de ces polices.....	\$521,519 23	
Additions de bonis sur ces polices.....	86,042 20	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>607,561 43</u>

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "CONFÉDÉRATION".

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes pendant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	815,115 78
Primes payées par dividendes.....		61,094 41
Argent reçu pour rentes viagères.....		36,706 80
Total	\$	<u>912,917 05</u>
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		5,595 36
Total du revenu des primes	\$	<u>907,321 69</u>

Paiements d'indemnités.

Argent payé sur réclamations pour cause de mort.	\$	219,094 34
Moins reçu pour réclamations pour cause de mort, réassurées.....		15,297 00
Chiffre net payé sur réclamations d'indemnités pour cause de mort (dont \$17,772.09 datent des années précédentes).....	\$	203,797 34
Argent payé en indemnités pour dotations échues.....		103,130 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues.....	\$	<u>306,927 34</u>

Relevé préliminaire des assurances.

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "CONFÉDÉRATION".

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises pendant l'année	1,902	
Chiffre de ces polices	\$ 3,044,046	00
Nombre de polices échues durant l'année (y compris 61 dotations échues)	175	
Chiffre de ces polices (y compris les dotations échues, \$113,130.00)	336,617	00
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	23,328	00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées (moins \$8,031 de réassurances impayées).....	16,297	75
Chiffre des dotations échues et impayées	10,000	00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	18,253	
Chiffre de ces polices.....	\$27,371,098	00
Additions de bonis sur ces polices.....	189,325	00
Total.....	\$27,560,423	00
Montant réassuré dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$1,463.00 d'additions de bonis).....	180,947	00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	27,379,476	00

ÉTAT DES OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans l'état ci-dessus).

Argent reçu pour primes.....	\$ 8,242	96
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées dans d'autres pays que le Canada durant l'année.....	51	
Chiffre de ces polices.....	45,850	00
Nombre de polices échues.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	168	
Chiffre de ces polices.....	197,150	00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE CONNECTICUT MUTUAL.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$ 25,517	21
Primes payées par dividendes.....	16,314	74
Total du revenu des primes.....	\$ 41,831	95

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$ 72,489	00
do do dotations échues.....	28,056	00
Chiffre total payé en indemnités pour cause de décès et dotations arrivées à maturité.....	\$ 100,545	00

Divers.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	46	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$ 88,200	00
Réclamations par suite de décès impayées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	860	
Chiffre des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	1,656,911	00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "DOMINION".

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	59,011 97
Primes payées par dividendes.. .. .		514 87
Argent reçu pour rentes viagères.....		6,226 00
Total.....	\$	65,752 84
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....		299 52
Total du revenu des primes.....	\$	65,453 32

Paievements d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort.....	\$	13,570 00
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....		509
Chiffre de ces polices.....	\$	574,700 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....		6
Chiffre de ces polices.....		11,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées, pièces justificatives incomplètes.....		1,000 00
Chiffres des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date ...		1,937
Chiffre de ces polices.....	\$2,394,367	
Additions de bonis sur ces polices.....		3,610
Total.....	\$2,397,977	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		16,000
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		2,381,977 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE D'EDIMBOURG.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Paievements d'indemnités au Canada.

Argent reçu pour primes	\$	6,728 76
-------------------------------	----	----------

Revenu des primes au Canada.

Argent payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès.....	\$13,057 27	
Additions de bonis.....		3,447 30
Chiffre net payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès (dont \$12,270,57 datent de 1895).....	\$	16,504 57
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....	\$973 34	
Additions de bonis sur ces dotations		272 29
Chiffre net payé sur réclamations de dotations.....		1,245 63
Chiffre net payé pour réclamations pour cause de décès de dotations.\$		17,750 20

Relevé préliminaire des assurances.

EDIMBOURG SUR LA VIE—Fin.

Divers.

Nombre de polices échues au Canada	4	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$12,507 34	
Additions de bonis sur ces polices.....	3,371 87	
Montant total de ces réclamations.....	\$	15,879 21
Montant des réclamations pour cause de mort, dues et impayées.....	\$7,300 00	
Additions de bonis sur ces réclamations.....	3,099 58	
Montant total des réclamations pour cause de mort.....		10,339 58
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	99	
Chiffre de ces polices.....	\$221,445 32	
Additions de bonis sur ces polices.....	51,238 59	
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>272,683 91</u>

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE* DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	616,289 51
Primes payées au moyen de dividendes		17,309 87
Argent reçu pour rentes viagères.....		4,000 00
Total du revenu des primes.....	\$	<u>637,599 38</u>

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour cause de décès (y compris \$2,226.79 d'additions de bonis).....	\$	242,316 79
Argent payé pour dotations arrivées à maturité (y compris \$11,944.89 d'additions de bonis).....		67,216 87
Montant total payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès et pour dotations échues.....	\$	<u>309,533 66</u>

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	527	
Chiffre de ces polices.....	\$	1,316,600 00
Nombre de polices échues au Canada.....	111	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris \$14,200.68 d'additions de bonis).....		312,904 68
Réclamations d'indemnités par suite de décès dues et impayées.....	\$9,500	
“ “ “ non réglées mais non contestées.....	5,000	
Total des réclamations d'indemnités par suite de décès...		14,500 00
Réclamations de dotations dues et impayées		1,568 02
Montant des réclamations non établies—contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	8,667	
Chiffre de ces polices.....	\$18,670,545 00	
Additions de bonis sur ces polices, évaluées à.....	133,900 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		<u>18,804,445 00</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *FÉDÉRALE*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	265,338	25
Billets acceptés en paiement partiel de primes.....		27,889	70
Primes payées par dividendes.....		30,631	26
Total.....	\$	323,859	21
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour assurances.....		11,460	42
Total du revenu des primes.....	\$	312,398	79

Paiements d'indemnités.

Argent payé sur réclamations d'indemnités pour cause de mort (dont \$12,173.12 datent de 1895).....	\$	82,793	11
---	----	--------	----

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées com. prises dur. l'année. 1,456			
Chiffre de ces polices (y compris 4 polices remises en vigueur pour \$5,000).....	\$	2,005,500	00
Nombre de polices échues durant l'année.....		37	
Chiffre net des polices échues.....		94,620	00
Montant des réclamations non réglées, non contestées.....		22,400	00
Montant des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.	
Nombre de polices en vigueur à cette date.....		6,014	
Chiffre de ces polices.....	\$10,864,982	26	
Moins le montant réass. dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	527,500	00	
Chiffre net en vigueur au 31 décembre 1896.....		10,337,482	26

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GERMANIA*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	\$10,407	55
Primes payées au moyen de dividendes.....		13	47
Billets acceptés en paiement partiel de primes.....		991	44
Total du revenu des primes.....	\$	11,412	46

Paiements d'indemnités au Canada.

Payé pour réclamations d'indemnités par suite des décès (y compris \$27.01 d'additions de bonis).....	\$	8,027	01
---	----	-------	----

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises au Canada durant l'année.....		1	
Chiffre de ces polices.....	\$	2,000	00
Boni crédité en 1896.....		118	00
Chiffre net des polices échues au Canada.....		3	
Montant de ces polices.....		8,027	01
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....		141	
Chiffre des polices en vigueur.....	\$257,138	00	
Additions de bonis sur ces polices.....	1,638	00	
Total net en vigueur au 31 décembre 1896.....		258,776	00

Relevé préliminaire des assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	151,807 85
do rentes viagères.....		6,200 00
Total.....		\$ 158,007 85
Moins primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....		1,974 69
Total du revenu des primes.....		\$ 156,033 16

Paiements d'indemnités durant l'année.

Payé en indemnités par suite de décès.....	\$	28,707 26
--	----	-----------

Divers.

Nomb. de nouv. pol. rapportées comme prises durant l'année... 1,125		
Chiffre de ces polices	\$	1,742,200 00
Nombre de polices échues pendant l'année	26	
Chiffre net des polices échues.....		28,707 26
Nombre de polices en vigueur à cette date..... 3,415		
Chiffre de ces polices	\$	5,778,704 00
Moins les réclamations réassurées dans d'autres compagnies au Canada. 125,500 00		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		5,653,204 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	\$	6,624 06
do rentes viagères		500 00
Total du revenu des primes.....		\$ 7,124 06

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	703 00
do pour dotations arrivées à maturité.....		2,000 00
Total payé en indemnités p. cause de décès et p. dotations échues..\$		2,703 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	1	
Chiffre de ces polices	\$	1,500 00
Nombre de polices échues au Canada.....	3	
Chiffre des récl. en vertu de ces polic. (y comp. \$203 d'ad. de boni.)		2,703 00
Réclamations pour cause de décès impayées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	137	
Chiffre de ces polices	\$	192,556 00
Additions de bonis sur ces polices	39,183 59	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....		231,739 59

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE LONDON AND
LANCASHIRE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	229,354 35
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....		4,713 97
Total du revenu des primes.....	\$	<u>224,640 38</u>

Paiements d'indemnités au Canada.

Montant net payé pour réclamations pour cause de mort (dont \$7,581.75 datent de 1895)	\$	56,323 75
Montant net payé en dotations arrivées à maturité.....		35,465 00
Total du montant payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....	\$	<u>91,788 75</u>

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	508	
Chiffre de ces polices.....	\$	875,738 00
Nombre de polices échues au Canada.....	46	
Chiffre de ces polices (y compris \$1,298.50 d'additions de bonis).....		86,207 50
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées		2,000 00
Réclamations non réglées, contestées.....		11,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	4,444	
Chiffre de ces polices	\$7,205,656 00	
Additions de bonis sur ces polices	83,604 00	
Total.....	\$7,289,260 00	
Chiffres des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$1,805 d'additions de bonis).....		119,555 00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>7,169,705 00</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES LONDON.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	\$	<u>1,108 44</u>
-----------------------------------	----	-----------------

Divers.

Nombre de polices échues au Canada.....		Aucune.
do en vigueur au Canada à cette date.....	7	
Chiffre de ces polices	\$27,253 00	
Additions de bonis sur ces polices.....	5,932 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	<u>33,185 00</u>

Relevé préliminaire des assurances

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES LONDON, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes (générales, \$44,067.68; industrielles, \$129,318.59).....	\$ 173,386 27
Primes payées par dividendes.....	3,822 15
Total.....	\$ 177,208 42
A déduire, primes payées à d'autres compagnies pour réassurances..	204 10
Revenu total des primes.....	\$ 177,004 32

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (générales, \$9,640.48; industrielles, \$29,135.55), (\$1,922.50 datant des années précédentes).....	38,776 03
Argent reçu pour dotations échues.....	9,998 75
Total payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues. \$	48,774 78

Divers.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année (générales, 360; industrielles, 9,941).....	10,301
Chiffre de ces polices (générales, \$334,750; industrielles, \$953,422)....	\$ 1,288,172 00
Nombre de polices échues pendant l'année, y compris les dotations échues (générales, 29; industrielles, 387).....	416
Chiffre de ces réclamations (générales, \$20,639.23; industrielles, \$28,729.30).....	49,368 53
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées.....	2,516 25
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....	Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date (générales, 1,792; industrielles, 28,258).....	30,050
Chiffre de ces polices—générales.....	\$1,639,390 63
do industrielles.....	2,645,186 00
Total.....	\$4,284,576 63
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	5,000 00
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....	4,279,576 63

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DES MANUFACTURIERS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$ 368,572 85
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance.....	13,423 84
Total du revenu des primes.....	\$ 355,149 01

MANUFACTURIERS SUR LA VIE—*Fin.**Paiement d'indemnités.*

Argent payé en indemnités pour réclamations réassurées.....	\$	72,009 00
Moins reçu d'autres compagnies pour réclamations réassurées.....		5,000 00
		<hr/>
Total net payé en indemnités pour cause de mort (dont (\$12,000 datent de 1895).....)	\$	67,009 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....	1,595	
Chiffres de ces polices	\$	2,732,929 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	36	
Chiffres de ces réclamations.....		63,648 00
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		10,000 00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées.....		4,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....		4,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	6,983	
Chiffre de ces polices	\$11,324,606	
Additions de bonis sur ces polices	2,080	
Total.....		\$11,326,686
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		615,080
Chiffre net en vigueur au 31 décembre 1896.....		10,711,606 00

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS FAITES DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA.

*(Comprises dans l'état qui précède.)**Revenu des primes durant l'année.*

Argent reçu pour primes.....	\$	30,275 41
Moins le montant payé à d'autres compagnies pour réassurances.....		1,264 58
		<hr/>
Total du revenu des primes.....	\$	29,010 83

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	\$	973 00
---	----	--------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	130	
Chiffre de ces polices.....	\$	366,812 00
Nombre des polices échues	1	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		973 00
Nombre des polices en vigueur à cette date.....	312	
Chiffre des polices en vigueur	\$ 693,170	
Montant réassuré dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	42,100	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		651,070 00

Relevé préliminaire des assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *METROPOLITAN*, DE NEW-YORK.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes du Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	174,124 75
Billets de primes acceptés en paiements partiel de primes.....		248 04
Total du revenu des primes.....	\$	174,372 79

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	36,274 55
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (générales, 292; industrielles, 38,368).....		38,660
Chiffre de ces polices (générales, \$252,616; industrielles, \$5,133,912).\$		5,386,528 00
Nombre de polices échues au Canada, (générales, 2; industrielles, 603).....		605
Chiffre de ces polices (générales, \$3,000; industrielles, \$34,512.39)...		37,512 39
Reclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées.\$	1,078 00	
do do contestées devant les tribunaux	1,500 00	
do do contestées, non portées devant les trib.	373 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de décès.		2,951 00
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date (générales, 427; industrielles, 43,214)		43,641
Chiffre de ces polices, générales	\$ 472,505 00	
do industrielles	4,765,292 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		5,237,797 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *MUTUAL OF NEW YORK*, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	684,937 75
Primes payées par dividendes		8,082 48
Argent reçu pour rentes viagères.....		9,484 72
Total du revenu des primes.....	\$	702,504 95

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès.	\$ 183,581 33	
Billets de primes employés au paiements de ces indemnités	332 67	
Total payé en indemnités (y compris les réclamations impayées de l'année précédente, \$5,000; addition de boni, \$306)	\$	183,914 00
Argent payé pour dotations échues.....		43,778 54
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues.....	\$	227,692 54

*MUTUAL OF NEW YORK, SUR LA VIE—Fin.**Divers.*

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	851	
Chiffre de ces polices.....		\$ 1,861,658 00
Nombre de ces polices échues au Canada.....	77	
Chiffre de ces polices.....		225,316 00
Chiffre des indemnités dues et impayées (payées depuis).....		33,618 00
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées (payées depuis).....		7,000 00
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date.....	7,876	
Chiffre de ces polices.....		\$17,521.088
Additions de bonis sur ces polices.....		280,583
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>17,801,671 00</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NATIONAL*, DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	2,048 23
------------------------------	----	----------

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour causes de décès (dont \$7,418 datent de l'année précédente).....	\$	14,925 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		2,220 00
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....	\$	<u>17,145 00</u>

Divers.

Nombre de polices échues au Canada.....	9	
Chiffre de ces polices.....		\$ 14,960 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès établies mais non dues.....	\$5,000	
do do non établies mais non contestées.....	233	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de décès.....		5,233 00
Chiffre des réclamations non établies, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	136	
Chiffre de ces polices.....		\$ 123,443.50
Additions de primes.....		2,276.40
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>125,719 90</u>

Relevé préliminaire des assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NEW-YORK.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenus des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$ 790,811 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes.	14,787 32
Primes payées par dividendes.....	8,916 21
Argent reçu pour rentes viagères.....	2,131 60
Total.....	\$ 816,646 81
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	198 94
Total du revenu des primes.....	\$ 816,447 87

Paievements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès.....	\$ 253,267 43
Moins reçu pour indemnités, réassurées dans d'autres compagnies....	4,500 00
Total net payé en indemnités pour cause de décès (dont \$2,702.89 pour des réclamations antérieures à 1896) ..	\$ 248,767 43
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....	23,331 96
Montant total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues.....	\$ 272,099 39

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	1,529
Chiffre de ces polices.....	\$ 2,474,992 00
Nombre de polices échues au Canada.....	110
Chiffre de réclamations en vertu de ces polices.....	295,563 00
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	4,500 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées.....	5,734 60
Réclamations pour dotations arrivées à maturité dues et impayées..	1,133 11
Chiffre des réclamations contestées.....	Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	10,860
Chiffre de ces polices.....	\$21,650,817 00
Additions de bonis sur ces polices.....	139,031 00
Total.....	\$21,789,848 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.	7,000 00
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896	21,782,848 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$ 539,659 48
Argent reçu pour rentes viagères	6,800 00
Total.....	\$ 546,459 48
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.	6,697 93
Revenu total des primes.....	\$ 539,761 55

AMÉRIQUE DU NORD SUR LA VIE—*Fin.**Paiements d'indemnités.*

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$ 120,712 48	
Moins reçu pour indemnités, réassurées dans d'autres compagnies.....	6,000 00	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès.....		\$ 114,712 84
(Dont \$6,873.19 datant de 1895)		
Argent payé pour dotations échues.....		39,692 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues.....		\$ 154,404 48

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....	2,532	
Chiffre de ces polices.....		\$ 3,447,900 00
Nombre de polices échues pendant l'année (y compris 22 dotations échues pour \$39,692).....	102	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		178,781 29
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		6,000 00
Chiffre des réclamations dues et impayées, attendant les pièces justificatives.....		26,250 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	11,953	
Chiffre de ces polices.....	\$17,486,875 00	
Additions de bonis sur ces polices.....	7,295 00	
Total.....	\$17,494,170 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		329,941 00
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		\$ 17,164,229 00

OPÉRATIONS DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA.

(Compris dans l'état qui précède.)

Argent reçu pour primes.....	\$ 8,639 55
Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	Aucune.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année.....	9
Chiffre de ces polices.....	12,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	110
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....	233,915 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$ 32,856 02
------------------------------	--------------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès (\$17,913.85 datant de 1895).....	\$ 109,675 94
--	---------------

Relevé préliminaire des assurances.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

Divers.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	4	
Chiffre de ces polices.....	\$	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année		61,354 50
Nombre de polices échues au Canada.....	28	
Chiffre de ces réclamations (y compris \$16,472.35 d'additions de bonis)		91,762 09
Chiffre des réclamations non réglées.		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	508	
Chiffre de ces polices.....	\$1,008,775.25	
Additions de bonis sur ces polices.....	241,823.84	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>1,250,599 09</u>

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES NORTH WESTERN MUTUAL, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	<u>13,858 09</u>
------------------------------	----	------------------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	9,118 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		<u>3,167 00</u>
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arri- vées à maturité.....	\$	<u>12,285 00</u>

Divers.

Nombre de polices échues au Canada.	9	
Chiffre de ces réclamations.	\$	12,285 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès, dues et impayées (payées depuis)		2,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	330	
Montant en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>450,140 00</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE D'ONTARIO.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	533,914 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.		4,121 61
Primes payées par dividendes.....		61,607 85
Argent reçu pour rentes viagères		<u>2,278 00</u>
Total.....	\$	601,922 14
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.		304 84
Total du revenu des primes	\$	<u>601,617 30</u>

MUTUELLE D'ONTARIO.—*Fin.**Paiements d'indemnités.*

Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$173,987 13	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	453 87	
Total net payé en indemnités pour cause de mort (dont \$5,000 datent de l'année précédente).....	\$	174,441 00
Argent payé pour dotations échues.....	\$40,432 15	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités.....	2,567 85	
Chiffre net payé en dotations échues.....	\$	43,000 00
Total payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues.....	\$	217,441 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises pendant l'année.....	1,600	
Chiffre de ces polices.....	\$	2,415,350 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année (y compris les dotations échues).....	134	
Chiffre de ces réclamations.....		225,572 00
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		12,425 00
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées.....		831 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....		
Chiffre de ces polices.....	\$20,001,462 38	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$303.75 d'additions de bonis).....	23,303 75	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	19,978,158 63

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHENIX MUTUAL* SUR LA VIE, DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	15,633 78
Primes payées par dividendes.....		4,838 42
Total.....	\$	20,472 20
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....		232 22
Total du revenu des primes.....	\$	20,239 98

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	21,967 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		17,903 00
Montant total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....	\$	39,870 00

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année.....	34	
Chiffre de ces réclamations.....	\$	33,630 00
Montant des réclamations non établies, mais non contestées.....		2,616 00
Montant des réclamations contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	850	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	\$	910,488 00

Relevé préliminaire des assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *PROVIDENT SAVINGS* DE NEW-YORK.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	85,725 92
------------------------------	----	-----------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris \$843.22 de boni).....	\$	22,823 00
---	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....		404
Chiffre de ces polices.....	\$	848,250 00
Nombre de polices échues.....		10
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris \$843.22 de boni).....		21,843 22
Chiffre des réclamations non réglées.....		22,823 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....		1,623
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		3,731,366 00

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *RELIANCE MUTUAL*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	6,122 60
------------------------------	----	----------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	3,893 73
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		1,059 00

Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....	\$	4,952 73
---	----	----------

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année.....		3
Chiffre de ces réclamations.....	\$	4,048 44
Réclamations d'indemnités non réglées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....		186
Chiffre de ces polices.....	\$	215,231 73
Additions de bonis sur ces polices.....		10,899 76
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		226,131 49

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	20,070 92
------------------------------	----	-----------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	37,779 62
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		1,946 66

Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....	\$	39,726 28
---	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	3	
Chiffre de ces polices.....	\$	6,460 00
Nombre de polices échues au Canada..	20	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris 2,026.86 d'additions de bonis).....		43,534 61
Chiffre des réclamations non établies mais non contestées		3,808 33
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	344	
Chiffre de ces polices	\$741,880 30	
Additions de bonis sur ces polices	154,439 97	
Total net en vigueur le 31 décembre 1896.....		896,320 27

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE SCOTTISH AMICABLE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	5,349 04
------------------------------	----	----------

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (dont \$14,600 datent de 1895).....	\$	19,466 67
---	----	-----------

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année	2	
Chiffre de ces réclamations.....	\$	4,866.67
Montant des réclamations non réglées.....		Aucune.
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date.....	109	
Chiffre de ces polices.....	\$ 265,875 49	
Additions de bonis sur ces polices	13,472 64	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		279,348 13

Relevé préliminaire des assurances.

L'INSTITUTION *SCOTTISH PROVIDENT*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....\$ 1,903 19

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....\$ 7,300 00
 Additions de bonis sur ces indemnités..... 4,502 15

Montant total payé en indemnités pour cause de décès (dont \$7,706.37 datent de 1895).....\$ 11,802 15

Divers.

Nombre de polices échues au Canada.....1
 Chiffre de ces réclamations (y compris \$1,662.45 d'additions de bonis)\$ 4,095 78
 Montant des réclamations d'indemnités non réglées..... Aucune.
 Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....56
 Chiffre de ces polices\$ 112,069 60
 Additions de bonis sur ces polices..... 44,600 57
 Montant net en vigueur le 31 décembre 1896..... 156,670 17

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *STANDARD*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes\$ 534,296 30
 do rentes viagères..... 6,094 20

Total.....\$ 540,390 50

A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances 4,032 00

Revenu net des primes.....\$ 536,358 50

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès.....\$ 299,713 34
 do pour dotations arrivées à maturité 37,874 99

Montant net payé en indemnité pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.....\$ 337,588 33

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année..... 884
 Chiffre de ces polices.....\$ 1,433,550 00
 Nombre de polices échues au Canada.....118
 Chiffre net de ces réclamations (y compris \$47,429.10 d'ad. de bonis) 326,738 72
 Réclamations d'indemnités pour cause de décès dues et impayées.... 27,494 52
 Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....7,416
 Chiffre de ces polices.....\$14,577,971 16
 Additions de bonis sur ces polices..... 1,230,638 86
 Total.....\$15,808,610 02
 Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris \$646 d'additions de bonis) 56,146 00
 Montant net en vigueur le 15 novembre 1896..... 15,752,464 02

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *STAR*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	16,773 06
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....		261 72
Primes payées par dividendes (réductions sur polices sur la vie)		230 04
Total du revenu des primes.....	\$	17,264 82

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$13,803 65
Billets de primes employés en paiement de ces indemnités.....	300 92
Montant total payé en indemnités pour cause de décès	\$ 14,104 57

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	49
Chiffre de ces polices.....	\$ 53,728 04
Nombre de polices échues au Canada.....	7
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	14,104 57
do non établies mais non contestées.....	1,305 23
Nombre de polices en vigueur au Canada.....	277
Chiffre de ces polices.....	\$ 582,369 33
Additions de bonis sur ces polices.....	36,453 55
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....	618,822 88

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes (y comp. celles payées par prêts sur polices) \$	1,505,232 64
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....	33 50
Primes payées par dividendes.....	25,979 05
Argent reçu pour rentes viagères.....	120,644 02
Total.....	\$ 1,651,889 21
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réasurances....	1,405 37
Total du revenu des primes.....	\$ 1,650,483 84

Paiements d'indemnités.

Arg. payé en indem. p. cause de mort (y comp. \$7,391.38 d'ad. de bonis). \$	334,019 37
Montant net payé en indemnités pour cause de décès (dont \$42,169.54 datent des années précédentes).....	\$ 334,019 37
Argent payé pour dotations échues (dont \$5,242.47) datent des années précédentes.....	64,485 49
Total payé en indemnités pour cause de décès et en dota- tions échues.....	\$ 398,504 86

Relevé préliminaire des assurances.

SUN SUR LA VIE—Fin.

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année et payées en espèces.....	6,519	
Chiffre de ces polices.....	\$ 7,468,281	57
Nombre de polices échues.....	271	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris \$12,170.30 d'addition de bonis).....		423,019 44
Chiffre des réclamations p. cause de décès établies, mais attend. quitt...\$	31,266 10	
“ “ rapportées mais non prouvées	31,745 03	
“ “ contest., portées dev. les trib.	1,500 00	
Chiffre de dotations arrivées à maturité, établies mais attendant quittance	266 00	
Total des réclamations pour cause de décès non réglées....		64,777 13
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	26,883	
Chiffre de ces polices.....	\$ 37,801,864	91
Additions de bonis sur ces polices.....	386,945	81
Total.....	\$ 38,188,810	72
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres comp. autor. au Canada.	26,550	00
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		38,162,260 72

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS FAITES DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes ailleurs qu'au Canada.

Argent reçu pour primes (y compris les primes payées par prêts sur polices).....	\$ 516,723	46
Primes payées par dividendes.....	5,384	67
Argent reçu pour rentes viagères.....	109,159	45
Total.....	\$ 631,267	58
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		993 76
Total du revenu des primes.....	\$ 630,273	82

Paiements d'indemnités ailleurs qu'au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris \$1,813.58 d'addition de bonis).....	\$ 82,178	11
Argent payé pour dotations parvenues à maturité (y compris \$759.74 d'addition de bonis).....		4,193 07
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations parvenues à maturité.....	\$ 86,371	18

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées ailleurs qu'au Canada durant l'année (payées en argent).....	1,829	
Chiffre de ces polices.....	\$ 3,354,663	05
Nombre de polices échues.....	56	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris \$2,109.77 d'additions de bonis).....		99,809 91
Chiffre des réclamations pour cause de décès établies mais attend. quittance.\$	7,317 02	
“ “ rapportées mais non prouvées..	31,617 50	
Total de réclamations pour cause de décès.....		38,934 52
Nombre de polices en vigueur à cette date ailleurs qu'au Canada.5,734		
Chiffre de ces polices.....	\$ 11,297,557	65
Additions de bonis sur ces polices.....	74,421	54
Total.....	\$ 11,371,979	19
Chiffre de ces polices réassurées.....	15,000	00
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....		11,356,979 19

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR
LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.....	\$	151,133 34
Primes payées par dividendes		1,660 28
Total.....	\$	152,793 62
Moins, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....		1,475 02
Total du revenu des primes.....	\$	151,318 60

Paiement d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès (dont \$1,000 datent de 1895)	\$	16,195 54
Argent payé pour dotations arrivées à maturité.....		4,000 00
Total payé en indemnités p. cause de décès et dotat. arrivées à matur. \$		20,195 54

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....	1,535	
Chiffre de ces polices.....		\$ 1,782 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	18	
Chiffre de ces réclamations.....		19,280 00
Chiffre des réclamations non réglées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date....	5,685	
Chiffre de ces polices.....	\$6,759,711 51	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	72,500 00	
Chiffre net des assurances en vigueur le 31 décembre 1896.....		6,687,211 51

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE *TRAVELLERS* DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....	\$	136,971 55
<i>Paiement d'indemnités au Canada.</i>		
Argent payé en indemnités pour cause de décès ..	\$	31,390 00
Argent payé pour dotations parvenues à maturité.....		40,550 00
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues \$		71,941 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	132	
Chiffre de ces polices.....		\$ 419,563 00
Nombre de polices échues au Canada	70	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		80,185 00
Chiffre des réclamations non réglées mais non contestées.....		8,244 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	2,908	
Montant net en vigueur au 31 décembre 1896.....		5,234,108 00

Relevé préliminaire des assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNION MUTUAL*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	\$ 109,255 67
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes.....	124 00
Prêts sur polices acceptées en paiement partiel de primes.. ..	10,678 99
Primes payées par dividendes.....	4,945 93
Total.....	\$ 125,004 59
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	233 99
Total du revenu des primes... ..	\$ 124,770 60

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris les additions de boni, \$724.16).....	\$61,228 11
Billets de primes employés en paiement de ces indemnités	747 00
Total net payé en indemnités pour cause de décès (dont \$14,224.16 sont antérieures à 1896).....	\$ 61,975 11
Argent payé pour dotations arrivées à maturité, et escomptées	\$22,122 98
Billets de primes employés en paiement de ces dotations.....	281 00
Montant total net payé pour dotations arrivées à maturité et escomptées.....	23,403 98
Total payé en indemnités pour cause de décès et dotations échues.. \$	85,379 09

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	372
Chiffre de ces polices.....	\$ 511,208 00
Nombre de polices échues au Canada.....	58
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	73,064 85
Réclamations pour cause de décès, non établies mais non contestées.....	\$1,929 00
Total des réclamations pour cause de décès.....	1,929 00
Réclamations pour dotations arrivées à maturité, dues et impayées..	2,940 61
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	2,888
Chiffre de ces polices.....	\$4,562,813 00
Additions de bonis sur ces polices	74,571 23
Total.....	\$4,637,384 23
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	15,000 00
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....	4,622,384 23

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNITED STATES*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....\$ 43,546 52

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....\$ 14,000 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	112	
Chiffre de ces polices.....		\$ 124,650 00
Nombre de polices échues au Canada.....	9	
Chiffres de ces polices.....		19,000 00
Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées .		6,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date... ..	812	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896.....		1,427,680 00

RELEVÉ PRÉLIMINAIRE

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

FAISANT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA
D'APRÈS LE SYSTÈME DE RÉPARTITION.

Liste des compagnies coopératives inscrites le 31 décembre 1896 au bureau du surintendant des assurances, en vertu de l'Acte des assurances :—

L'Association Mutuelle Coloniale sur la vie.
Le Grand Conseil de l'Association Catholique de secours mutuel du Canada.
La Société de Secours Mutuel des commis-voyageurs.
L'Association *Home*, sur la vie, du Canada.
L'institution *Provincial Provident*.
Canadian Order of the Woodmen of the World.

Liste des compagnies coopératives autorisées d'après l'Acte des assurances :—

The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois.
The Massachusetts Benefit Life Association.
The Mutual Reserve Fund Life Association.
The Supreme Court of the Independent Order of Foresters.

Relevé préliminaire des assurances.

L'ASSOCIATION MUTUELLE COLONIALE SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu de primes durant l'année.

Argent reçu pour cotisations.....	\$	21,514 85
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		237 17
Total du revenu des primes.....	\$	21,307 68

Paiements d'indemnités durant l'année.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.	\$	5,045 94
---	----	----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	461	
Chiffre de ces polices.....	\$	740,500 00
Nombre de polices échues	5	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		7,111 81
Montant des polices établies mais non échues		2,066 32
Nombre de polices en vigueur à cette date	749	
Montant des polices en vigueur.....	\$1,040,250 00	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.	21,000 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		1,019,250 00

LE GRAND CONSEIL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL DU CANADA.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

**Revenu des primes durant l'année.*

Argent reçu lors de l'admission des membres (taxe d'initiation).....	\$	657 50
do pour contributions annuelles (taxe par tête).....		10,747 50
do pour fourniture et polices.....		1,461 44
do pour répartition		175,098 09
Total payé par les membres.....	\$	187,964 53

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (dont \$24,650 datent de 1895).....	\$	168,150 00
---	----	------------

* L'Association C.M.B. n'a pas de fonds de dotation et ne paie que des indemnités pour cause de décès. L'état des recettes ne contient pas la balance entre les mains du trésorier le 1er janvier 1896, ni l'intérêt reçu dans le cours de 1896.

CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL—*Fin**Divers.*

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	1,246	
Chiffre de ces polices.....	\$	1,659,500 00
Nombre de polices échues.....	107	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		181,000 00
Réclamations pour cause de décès établies mais non dues.....	\$ 26,500 00	
do do non établies mais non contestées.....	11,000 00	
Total des réclamations pour cause de décès.....		37,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	11,116	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		17,050,500 00

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES COMMIS-VOYAGEURS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu perçu des membres.

Argent reçu lors de l'admission des membres.....	\$	550 00
do pour les contributions annuelles.....		3,484 00
do pour les honoraires des médecins examinateurs.....		374 00
do pour répartitions.....		20,276 85
Montant total payé par les membres.....	\$	24,684 85

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	21,000 00
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	280	
Chiffre de ces polices.....	\$	280,000 00
Nombre de polices échues.....	19	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		21,000 00
Réclamations impayées.....	Aucune	
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	2,401	
Chiffre en vigueur.....		2,401,000 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *HOME* DU CANADA.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour répartition.....	\$	20,367 31
Moins le montant payé à d'autres compagnies pour réassurances.....		748 78
Total payé par les membres.....	\$	19,618 53

Relevé préliminaire des assurances.

HOME SUR LA VIE—Fin.

Paiement de réclamations.

Argent payé en indem. (dont \$2,000 datent de l'année précédente).. \$ 4,000 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année au Canada	576	
Chiffre de ces polices.....		\$ 663,500 00
Nombre des polices échues.....	1	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		2,000 00
Réclamations impayées.....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	1,111	
Chiffre de ces polices.....	\$1,319,250 00	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	65,000 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.....		<u>1,254,250 00</u>

L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE PROVINCIALE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour honoraires d'admission au 30 juin 1896.....	\$ 8,216 00
do contributions annuelles au 30 juin 1896.....	14,283 75
do honoraires des médecins examinateurs (évalués)..	614 00
do répartitions (dont \$7,319.45 à transférer au fonds de réserve).....	73,194 49
Total reçu des membres.....	<u>\$ 96,308 24</u>

Paiement de réclamations.

Argent payé en indemnités pour cause de mort et en réclamation pour rentes viagères et incapacité (au 30 juin 1896)..... \$ 57,150 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année au Canada.....	696	
Chiffre de ces polices.....		\$ 1,286,000 00
Nombre de polices échues (y compris les réclamations pour incapacité jusqu'au 15 juillet 1896).....	47	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris 4 rentes viagères pour \$1,400).....		76,925 00
Réclamations non réglées, non contestées (au 15 juillet 1896, toutes payées depuis).....		43,500 00
*Réclamations non réglées, contestées.....		2,000 00
do do pour incapacité (payées depuis).....		500 00
Nombre de polices en vigueur le 15 juillet 1896.....	8,153	
Chiffre de ces polices		<u>13,514,650 00</u>

*Jugement a été, depuis, rendu en faveur de compagnie.

CANADIAN ORDER OF THE WOODMEN OF THE WORLD.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour honoraires d'admission (évalués à).....	\$	9,090 00
do contributions annuelles.....		4,400 26
do honoraires des médecins examinateurs (évalués à)		1,515 00
do répartitions		29,047 96
Total reçu des membres.....	\$	44,053 22

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.	\$	29,200 00
--	----	-----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	1,515	
Chiffre de ces polices	\$	1,999,000 00
Nombre de ces polices échues.....	16	
Chiffre de ces polices.....		31,600 00
Réclamations d'indemnités non établies mais non contestées.....		11,200 00
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	3,404	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		4,982,500 00

THE COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION OF ILLINOIS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour l'admission des membres et contributions.....	Aucune.
do répartitions.....	\$ 55,208 25
Total reçu des membres	\$ 55,208 25

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$ 32,500 00
--	--------------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	149	
Chiffre de ces polices.....	\$	205,000 00
Nombre de polices échues au Canada	30	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		43,000 00
Réclamations pour cause de décès non réglées mais non contestées...		13,625 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	2,029	
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896.....		3,647,125 00

Relevé préliminaire des assurances.

THE MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour contributions annuelles	\$	4,615 32
do répartitions		147,113 89
Total payé pour les membres.....		\$ 151,729 21

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès et incapacité.	\$	132,507 81
---	----	------------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....		129
Chiffre de ces polices.....	\$	142,800 00
Nombre de polices échues au Canada.....		79
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		127,478 46
Réclamations pour cause de décès établies mais non échues.....	\$	16,000 00
“ “ non établies mais non contestées.....		36,875 00
“ “ contestées, non portées devant les tribu- naux		1,500 00
Total des réclamations pour cause de décès, non réglées.....		54,375 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....		3,230
Total en vigueur le 31 décembre 1896.....		5,681,450 00

THE MUTUAL RESERVE FUND LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu lors de l'admission des membres.....	\$	21,600 00
“ pour contributions annuelles et dépenses		123,369 84
“ pour honoraires des médecins examinateurs.....		1,593 00
“ pour répartitions		269,750 79
Total payé par les membres.....		\$ 416,313 63

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	\$	264,727 77
---	----	------------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (y compris 6,995 polices représentant \$11,538 949 acceptées de de l'Institution <i>Provincial Provident</i>).....		8,634
Chiffre de ces polices.....	\$	15,246,949 00
Nombre de polices échues au Canada.....		113
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		279,500 00
Réclamations pour cause de décès établies mais non dues.....	\$	19,400
“ “ non établies mais non contestées.....		62,100
“ “ contestées, devant les tribunaux.....		2,000
Total des réclamations pour cause de décès		83,500 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....		17,108
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		35,188,974 00

COUR SUPRÊME, ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DE LA VIE ET DES DOTATIONS.—OPÉRATIONS DANS TOUS LES PAYS.

Revenu des primes dans tous les pays.

Argent reçu pour honoraires d'admission.....	\$	28,858 00
“ contributions annuelles.....		27,365 52
“ répartitions (y compris le fonds général).....		1,210,761 79
Total reçu des membres	\$	1,266,985 31

Paiement d'indemnités dans tous les pays.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$	670,359 46
“ bénéfices d'incapacités.....		38,000 00
“ rentes viagères aux vieillards		3,148 30
“ dotations arrivées à maturité		1,000 00
Total payé en indemnités.....	\$	712,507 76

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations pour cause de décès dues et impayées	\$	14,681 67
“ bénéfices d'incapacités dues et impayées.....		500 00
Total des réclamations impayées.....	\$	15,181 67

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année	24,124
Chiffre de ces polices.....	\$ 28,858,600 00
Nombre de polices échues (y compris les dotations arrivées à maturité)	527
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	655,731 38
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	102,838
Chiffre de ces polices.....	\$ 128,791,000 00

DIVISION DES BÉNÉFICES DE MALADIE.—OPÉRATIONS DANS TOUS LES PAYS.

Revenu des primes dans tous les pays.

Argent reçu pour honoraires d'admission	\$	5,240 00
“ réclamations de bénéfices de maladie.....		137,678 63
Total reçu des membres (dis. des bénéfices de maladie)\$		142,918 63

Paiement d'indemnités dans tous les pays.

Argent payé en réclamations d'indemnités pour cause de décès et pour funérailles.....	\$	7,285 00
“ “ de bénéfices de maladie		101,149 15
Chiffre net payé pour funérailles et maladies.....	\$	108,434 15

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations de bénéfices des maladies dues et impayées.....	\$	658 17
“ frais de funérailles dues et impayées		50 00
Total des réclamations de funérailles et de maladies....	\$	708 17

Relevé préliminaire des assurances.

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Suite.*

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année.....	5,240
Nombre de polices en vigueur.....	25,121

DIVISION DES MALADIES—OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

Revenu des primes en dehors du Canada.

Argent reçu pour honoraires d'admission.....	\$ 2,045 00
do répartitions (y compris le fond général).....	33,519 36

Total payé par les membres (division des maladies)....\$ 35,564 36

Paiement d'indemnités en dehors du Canada.

Argent payé pour réclamations de décès et de funérailles.	\$ 1,700 00
do do de bénéfices de maladies.....	25,873 67

Total payé pour funérailles et bénéfices de maladies....\$ 27,473 67

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations de bénéfices de maladies dues et impayées.....	\$ 98 03
---	----------

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada.....	2,045
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	6,255

DIVISION—VIE ET DOTATION—OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

Revenu des primes en dehors du Canada.

Argent reçu pour honoraires d'admission.....	\$ 21,101 50
do contributions annuelles.....	13,122 07
do répartitions (y compris le fonds général).....	608,264 62

Total reçu des membres en dehors du Canada..... \$ 642,488 19

Paiements d'indemnités en dehors du Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....	\$ 260,887 66
do do incapacité.....	11,500 00
do do rentes viagères aux vieillards.....	100 00

Chiffre total payé en indemnités.....\$ 272,487 66

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations pour cause de décès dues et impayées.....	\$ 8,473 33
do incapacités.....	500 00

Total des réclamations impayées en dehors du Canada.\$ 8,973 33

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada.....	17,004
Chiffre de ces polices.....	\$ 21,101,500 00
Nombre de polices échues.....	224
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	272,729 38
Nombre de polices en vigueur à cette date.....	51,925
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....	<u>67,188,000 00</u>

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre de licences en vigueur à la date du rap- port.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échnes.	Chiffre net des polices échnes.	Réclama- tions payées (y compris les polices échnes).	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non con- testées.	Con- testées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>											
Canada, sur la vie (opérations en Canada).	1,885,508	1,597	3,437,927	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confédération	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,171,926	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Edinburgh sur la vie.	65,565	509	574,700	1,997	2,381,377	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Dominion, sur la vie.	312,399	1,452	2,000,500	6,014	10,337,482	37	94,520	82,798	22,400	Aucune.	do
Fédérale.	156,033	1,125	1,742,200	3,415	5,653,204	26	28,707	29,707	2,000	Aucune.	do
Great West.	47,035	360	334,500	1,792	1,634,391	29	20,639	19,639	2,000	Aucune.	do
London, sur la vie. (Générales.)	129,319	9,941	953,422	28,253	10,060,186	387	28,729	29,729	516	Aucune.	do
Manufacturiers (opérations au Canada)	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	25,675	66,036	4,900	Aucune.	do
North American	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	do
Ontario Mutual.	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,973,159	134	225,572	217,441	13,256	Aucune.	do
Sun, sur la vie (opérations au Canada).	1,019,660	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	do
Temperance et Générale.	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,687,212	18	19,280	20,196	Aucune.	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	31 déc. 1896.
Totaux pour 1895.	5,702,783	34,626	27,969,672	140,865	186,526,057	1,315	1,650,264	1,583,731	176,862	8,526	do
Augmentation, a; diminution, d.	a 372,671	d 5,882	d 1,737,842	a 9,198	a 6,976,985	a 213	a 536,599	a 544,840	a 41,905	d 2,000	
<i>Compagnies britanniques.</i>											
British Empire.	228,551	155	434,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union.	6,729	Aucune.	Aucune.	2,770	607,561	10	12,761	16,293	181	Aucune.	do
*Edinburgh sur la vie.	36,793	Aucune.	Aucune.	99	272,684	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland.	7,124	1	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,347	23,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe.	224,640	508	875,738	137	2,131,740	36	2,703	2,703	2,000	11,000	31 déc. 1896.
*London and Lancashire.	1,108	Aucune.	Aucune.	4,444	7,169,708	46	86,208	91,789	2,000	11,000	do
*North Assurance.	32,856	4	66,355	7	238,186	Aucune.	91,762	109,676	Aucune.	Aucune.	do
*Reliance.	6,123	Aucune.	Aucune.	508	1,200,399	28	41,048	49,533	Aucune.	Aucune.	do
Royal.	20,071	1	5,000	186	226,131	3	4,585	39,727	3,808	Aucune.	do
Scottish Amicable.	5,349	Aucune.	Aucune.	344	891,831	20	43,867	19,467	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident.	1,903	Aucune.	Aucune.	109	273,348	2	4,996	11,802	Aucune.	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	536,523	884	1,433,550	7,416	15,752,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Totaux pour 1895.	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Augmentation, i; diminution, d.	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	
	1,137,366	1,678	3,337,638	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,998	19,000	
Augmentation, i; diminution, d.	i 241	d 76	d 467,697	i 237	i 496,276	i 32	i 171,934	292,190	d 56,527	i 1,000	
<i>Compagnies américaines.</i>											
Aetna, sur la vie.	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual.	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	88,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable.	645,641	583	1,431,102	8,687	18,883,614	111	313,939	310,534	16,068	Aucune.	do
Germania.	11,412	1	2,118	141	258,770	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan (Générales.)	174,373	292	262,616	427	472,506	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Mutual, sur la vie.	702,505	38,368	5,133,912	43,214	4,765,292	603	84,512	227,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie.	2,048	136	1,861,658	7,876	17,801,671	77	225,316	17,145	5,283	Aucune.	do
New-York.	815,136	1,529	2,471,992	10,360	21,732,848	110	294,380	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern.	13,858	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	12,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phoenix.	90,240	Aucune.	Aucune.	850	910,488	34	33,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings.	109,438	408	876,250	1,624	3,734,866	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers.	136,971	132	419,563	2,808	6,234,108	69	77,185	71,941	8,244	Aucune.	do
*Union Mutual.	124,771	372	511,208	2,888	4,623,384	58	73,065	85,379	4,870	Aucune.	do
United States.	43,947	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	3,389,605	42,960	13,682,769	38,504	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	
Totaux pour 1895.	3,452,205	46,382	13,093,888	37,338	96,390,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	
Augmentation, i; diminution, d.	d 62,600	d 3,422	i 488,881	i 6,256	i 1,069,637	d 179	i 65,311	i 120,084	i 4,201	i 1,330	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526
Compagnies britanniques	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000
Compagnies américaines	3,389,605	42,960	13,682,769	38,504	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873
Grands totaux pour 1896	10,602,666	73,306	42,624,570	261,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,707,157	404,935	24,399
Grands totaux pour 1895	10,292,354	82,686	43,341,198	245,507	319,257,581	3,320	3,928,240	3,750,043	415,356	24,069
Augmentation, i; diminution, d.	10,312	d 9,380	d 1,710,628	i 15,691	i 8,942,918	i 66	i 773,844	i 957,114	d 10,421	i 330

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

SOMMAIRE des assurances sur la vie entreprises par des compagnies canadiennes qui font des opérations dans d'autres pays qu'au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.

Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réglements payés.		Réglements non réglés.		Date du rapport.
							\$	Non contestés.	Contestés.	\$	
1,885,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.	
190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	56,482	5,000	Aucune.	do	
2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026		
Total											

ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.

Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,980	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total											

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DES MANUFACTURIERS.

Au Canada	326,138	1,465	2,363,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	29,011	130	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total											

COMPAGNIE D'ASSURANCES "NORTH AMERICAN", SUR LA VIE.

Au Canada	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total											

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.

Au Canada	1,019,669	4,730	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,184	24,342	1,500	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	630,274	1,729	3,354,663	5,764	11,362,274	54	97,700	86,371	38,035	Aucune.	do
Total											

SYSTEME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Au Canada	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,003,000	303	383,102	438,020	48,708	1,500	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	679,481	17,004	21,101,500	51,925	67,188,000	224	272,729	272,488	32,884	Aucune.	do
Total											

Fonds de maladie.

Au Canada	107,339	3,195	18,866	80,860	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	35,504	2,045	6,255	27,574	239	Aucune.	do
Total											

SYSTÈME DE RÉPARTITION.
RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rap- portés comme acceptés.	Montants des certificats et nouveaux acceptés.	Nombre de cer- tificats de ce- tte date.	Montant net des polices en vi- gueur.	Nombre des cer- tificats deve- nus réclama- tions.	Montant net de- venu réclama- tions.	Réclamations payées.		Réclamations non réglées.		Date du rapport.
								\$	\$	\$	\$	
COMPAGNIES CANADIENNES.												
Association Catholique de Secours Mutuels	187,965	1,246	1,639,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	37,500	Aucune.	31 déc. 1896.	
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	do	
Société de Secours Mutuels des Commis- voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	do	
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	do	
Ordre Indépendant des Forestiers (opéra- tions au Canada)	647,032	7,120	7,756,503	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	do	
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	Aucun.	2,000	15 juillet 1896.	
Woodmen of the World	44,063	1,515	1,989,000	3,404	4,932,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	31 déc. 1896.	
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000		
*Totaux pour 1895	399,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,100	175	292,550	271,158	60,450	2,500		
COMPAGNIES AMÉRICAINES.												
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.	31 déc. 1896.	
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,800	17,108	35,188,974	113	279,500	264,728	90,500	2,000	do	
Association de secours du Massachusetts.	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	127,478	132,508	66,338	1,500	do	
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500		
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000		
R É C A P I T U L A T I O N .												
Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000		
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500		
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500		
* Totaux pour 1895	945,997	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500		

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

RELEVÉ DES ÉTATS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES AU CANADA

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1897

Relevé des compagnies d'assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 2 mars 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un relevé des opérations d'assurances au Canada pour l'année 1896.

Ce relevé est fait d'après les états certifiés fournis par les compagnies, mais doit être considéré comme susceptible d'être corrigé. J'aurai l'honneur de vous transmettre plus tard ces états au complet, après une visite personnelle à leurs principaux sièges d'affaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

L'honorable GEORGE E. FOSTER,
Ministre des finances.

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLE DES MATIÈRES, 1896.

INCENDIE ET MARINE.

	PAGE.
Relevé des assurances contre l'incendie au Canada en 1896.....	8
Primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	10
Pertes payées sur assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	12
Sommaire des assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1896.....	14
Relevé des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par les compagnies canadiennes, et des opérations d'assurances sur la navigation intérieure et la navigation maritime, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires, en 1896.....	16
Assurances sur les risques de la navigation intérieure au Canada en 1896.....	18
Assurances contre l'incendie au Canada, en 1896.....	19
TABLEAU I.—Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure, en 1896.....	20
TABLEAU II.—Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.....	21
TABLEAU III.—Actif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et la navigation intérieure.....	22
TABLEAU IV.—Passif au Canada des compagnies britanniques et américaines.....	24
TABLEAU V.—Revenu et dépenses des compagnies faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou la navigation intérieure.....	26
TABLEAU VI.—Rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues, rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, etc., par les compagnies canadiennes assurant l'incendie et les risques de la navigation maritime.....	28
TABLEAU VII.—Rapport des pertes payées, des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure au Canada.....	29

SUR LA VIE.

Relevé des états fournis par les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, 1896.....	32
Augmentation ou diminution des opérations sur la vie en 1896, comparée à 1895.....	34
Relevé des opérations d'assurances sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes, en 1896.....	36
Augmentation ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes, en 1896, comparé à 1895.....	37
Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	38
Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	39
Actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	40
Actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	41
Passif au Canada des compagnies britanniques et américaines d'assurances sur la vie, 1896.....	42
Revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	43
Dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, 1896.....	44
Paiements aux porteurs de polices, 1896.....	45
Polices sur la vie terminés durant l'année 1896.....	46
Sommaire des compagnies d'assurances sur la vie au Canada pour les années 1875 à 1896.....	47
Relevé des assurances sur la vie au Canada, 1896.....	49
Relevé des opérations d'assurances sur la vie par des compagnies canadiennes qui font des affaires en dehors du Canada, pour 1896.....	50
Polices terminées parmi les compagnies d'assurances sur la vie sur le système de répartition.....	51
Actif des compagnies (système de répartition).....	52
Passif des compagnies (système de répartition).....	53
Revenu et dépenses des compagnies (système de répartition).....	54

ACCIDENTS, GARANTIE, ETC.

Actif des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces et de chaudières à vapeur, 1896.....	55
Passif des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces et de chaudières à vapeur, 1896.....	56
Recettes et dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations contre les accidents et de garantie, assurances de glaces, etc., 1896.....	57
Relevé des opérations des assurances de garantie au Canada, en 1896.....	58
Relevé des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.....	58
Relevé des opérations de garantie contre les voleurs au Canada, en 1896.....	58
Relevé des opérations d'assurances contre les accidents et de garantie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896.....	59
Relevé des assurances sur les glaces au Canada, pour l'année 1896.....	59
Relevé des assurances sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.....	59

Liste des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations au Canada, au 9 mars 1897, montrant le montant déposé entre les mains du receveur général.....

Relevé des compagnies d'assurances

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE
DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET
SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA,
POUR L'ANNÉE 1896, CONFORMÉMENT À
L'ACTE DES ASSURANCES.

TABLEAUX GÉNÉRAUX.

ACTIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU
MARITIMES.

PASSIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU
MARITIMES.

REVENUS ET DÉPENSES DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE
L'INCENDIE OU MARITIMES.

RAPPORT CENTÉSIMAL DES PERTES AUX PRIMES, Etc., Etc.

RELEVÉ POUR L'ANNÉE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

	Argent reçu pour primes.	Ré-assurances, primes renouvelées, etc.	Chiffre brut reçu pour primes.	Chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées.	
							Non contestées.	Contestées.
Amérique Britannique.	\$ 288,119	\$ 92,288	\$ 380,407	\$ 30,722,935	\$ 174,190	\$ 165,791	\$ 15,987	\$ 7,215
Montreal, de Londres.	171,331	2,682	174,013	20,847,980	124,854	123,688	20,727	1,100
Maritime.	107,568	25,425	132,993	7,955,941	18,154,228	127,682	3,223	Aucune.
Québec	98,792	47,192	145,984	11,088,542	72,774	66,734	7,460	Aucune.
De l'Ouest.	896,045	282,843	628,888	44,206,032	241,688	227,781	19,719	4,950
Totaux pour 1896.	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	737,377	713,566	66,412	13,265
Totaux pour 1895.	1,151,126	426,406	1,577,532	130,367,693	758,240	807,003	54,376	3,728

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Alliance	155,115	28,382	183,497	12,532,001	16,604,208	96,302	106,319	8,001	3,100
Atlas	131,701	18,486	160,187	11,492,731	18,138,733	77,015	77,705	4,808	5,750
Caledonian	158,810	23,508	182,318	16,595,239	20,698,465	99,972	99,728	2,520	1,000
Commercial Union.	362,375	70,373	432,748	32,507,077	42,464,365	947,157	224,423	24,605	7,700
Guardian	322,355	43,745	366,100	30,123,369	38,125,769	193,848	188,965	14,363	4,000
Imperial	200,828	25,270	226,098	18,431,382	24,968,769	102,254	104,225	4,944	Aucune.
Lancashire.	275,227	34,888	310,115	24,807,761	32,610,273	171,696	163,504	3,246	11,651
Liverpool and London and Globe.	353,541	38,328	391,869	47,743,378	49,731,919	233,838	204,133	13,869	19,402
London Assurance	195,260	24,661	219,921	17,669,378	22,569,988	86,730	80,098	1,217	58
Manchester, contre l'incendie.	186,969	21,258	208,227	14,669,564	17,693,943	69,648	62,386	9,095	3,000
National, d'Irlande	131,701	28,060	159,761	16,321,498	20,112,211	113,900	107,167	11,568	3,480
North British	462,927	44,868	507,795	43,739,639	55,024,679	251,691	269,798	43,738	2,900
Northwestern	192,090	33,963	226,053	17,560,337	23,032,001	136,246	132,853	5,335	Aucune.
Norwich Union	513,605	247,268	760,873	19,598,383	24,321,508	186,472	123,382	20,978	Aucune.
Phoenix, de Londres.	319,317	40,181	359,498	28,400,894	35,100,882	137,763	138,381	4,809	1,750

Royal	616,175	64,329	680,504	58,974,813	85,327,246	380,611	389,995	13,173	1,320
Scottish Union and National	172,975	31,911	204,886	10,467,927	16,051,770	106,263	96,187	9,681	2,377
Sun, contre l'incendie.	175,496	26,655	202,151	14,543,957	16,812,073	112,534	105,069	11,315	None.
Union Assurance.	244,684	33,038	277,722	20,394,019	22,213,587	145,562	143,141	919	10,000
Totaux pour 1896.	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	597,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Totaux pour 1895.	4,750,290	692,180	5,442,470	436,765,579	575,683,150	3,292,709	3,402,337	142,519	53,848

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Atlas, contre l'incendie.	141,215	37,783	178,998	14,793,948	15,584,647	72,756	67,243	8,195	1,500
Agricultural, de Watertown.	33,229	9,850	43,079	4,084,600	9,052,500	34,543	36,698	1,011	None.
Connecticut, contre l'incendie.	41,253	5,219	46,472	3,819,121	4,494,210	17,577	21,461	352	1,000
Hartford.	157,980	92,906	180,876	15,038,874	16,103,752	82,768	80,304	6,824	None.
Compagnie d'assur. de l'Amérique du Nord	101,248	21,065	122,313	9,899,394	10,272,806	71,721	68,471	2,521	5,000
Phoenix, de Brooklyn.	91,809	17,477	109,286	9,013,752	11,169,290	56,228	56,806	742	None.
Phoenix, de Hartford.	156,162	24,057	180,219	13,394,615	16,466,996	119,684	113,092	10,343	4,485
Queen, de l'Amérique	286,957	36,357	323,314	24,965,518	29,522,301	166,835	169,841	7,320	3,270
Totaux pour 1896.	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1895.	1,041,966	184,305	1,226,271	100,305,776	118,491,852	761,815	784,410	41,103	8,532

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	141,251,862	737,377	713,566	66,412	13,265
Compagnies britanniques	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	597,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Compagnies américaines.	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1896.	7,075,850	1,249,233	8,325,083	669,288,650	845,574,352	4,338,906	4,173,501	316,732	111,768
Totaux pour 1895.	6,943,382	1,302,891	8,246,273	697,639,048	837,872,864	4,812,764	4,908,750	237,988	66,108

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

	Totaux pour 1869 à 1891.		Primes reçues. 1892.		Primes reçues. 1893.		Primes reçues. 1894.		Primes reçues. 1895.		Primes reçues. 1896.		Totaux pour 1869 à 1896.	
	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
<i>Compagnies canadiennes.</i>														
Amérique Britannique.....	3,924,105		172,414		202,076		220,398		276,294		288,119		5,088,406	
Agricole du Canada.....	454,896												454,896	
Canada, contre l'incendie.....	881,333												881,333	
Citoyens.....	2,824,626		22,835										2,847,461	
Dominion.....	190,242												190,242	
De l'Est.....	247,079		100,663		264,511		164,115		27,826		171,331		894,104	
*Mutuelle de London, contre l'incendie.....	2,277,728		128,513		129,579		155,732		153,365		107,568		3,040,625	
Mercantile.....	284,026		98,955				161,649						650,546	
Nationale, contre l'incendie.....	194,861												284,026	
Agricole d'Ottawa.....	1,484,350												1,484,350	
Provinciale.....	1,775,528		111,578		90,681		86,522		90,259		98,792		2,253,310	
Royale Canadienne.....	3,583,410		4,613										3,588,023	
Stadacona.....	490,488												490,488	
De l'Ouest.....	6,510,540		323,340		328,428		319,848		418,863		396,045		11,655,404	
	26,088,610		1,052,041		1,137,797		1,108,294		1,151,126		1,061,355		31,599,729	
<i>Compagnies britanniques.</i>														
§Albion Fire Insurance Association.....	1,243,401		105,216		119,693		175,016		169,589		155,115		1,468,310	
Alliance.....			172,368		203,641								875,729	
Atlas.....	256,672		92,890		100,301		115,078		128,282		131,701		824,924	
City of London.....	867,761		112,084		133,021		147,031		157,169		158,810		1,575,876	
Commercial Union.....	1,531,490		56,824										1,588,254	
Employers' Liability.....	4,823,347		957,747		364,276		385,647		373,555		362,375		6,666,947	
§Glasgow and London.....	273,603		76,958		9,128								384,689	
Guardian.....	1,619,733												1,619,733	
Imperial.....	2,071,205		236,617		294,310		287,175		290,007		322,355		3,501,669	
Lancashire.....	3,636,871		201,177		189,962		186,695		184,812		200,828		4,601,705	
Liverpool and London and Globe.....	3,466,800		295,920		259,563		260,854		278,763		275,227		4,827,159	
London and Lancashire.....	4,868,807		312,472		323,872		333,175		353,466		353,541		6,149,863	
London Assurance.....	1,236,107		190,308		184,053		170,472		181,436		193,260		2,167,636	
Manchester.....	1,510,394		104,206		107,918		118,754		121,333		136,936		2,097,901	
National, d'Irlande.....	149,376		121,229		118,940		190,006		171,291		186,939		397,811	
North British.....	577,571		90,476		100,301		115,078		128,282		131,701		1,148,409	
	6,377,004		380,393		383,663		396,615		392,021		462,927		8,392,623	

Northern.....	2,489,608		170,128		172,523		161,571		181,064		192,090		3,366,984	
Norwich Union.....	968,766		118,399		142,281		137,557		187,824		213,605		1,768,432	
Phoenix, de Londres.....	3,972,211		250,285		260,576		260,506		304,805		319,317		5,367,700	
Queen.....	4,351,694												4,351,694	
Royal Commercial.....	9,880,602		567,387		594,631		568,972		604,234		616,175		12,841,001	
Scottish Imperial.....	343,421												343,421	
Scottish Union and National.....	672,855												672,855	
Sun Fire Office.....	867,919		137,817		134,593		119,941		144,043		172,975		1,572,288	
Union Assurance Society.....	82,668		37,131		93,809		127,404		164,500		173,496		398,489	
Union, contre l'incendie.....	183,862		104,398		135,047		192,300		213,306		244,354		972,233	
	58,340,768		4,455,474		4,623,196		4,602,747		4,750,290		5,006,047		81,778,522	
<i>Compagnies américaines.</i>														
Ætna.....	2,928,268		139,084		143,896		138,191		137,268		141,215		3,627,862	
Agricentral, de Watertown.....	1,073,187		61,923		51,585		43,930		35,188		33,229		1,305,042	
Andes.....	31,431												31,431	
Connecticut.....	215,561		33,054		32,509		32,811		38,633		41,253		393,821	
Hartford.....	2,351,998		144,483		138,504		144,480		156,537		157,980		3,093,982	
Home.....	75,827		54,885		66,321		82,919		94,007		101,243		475,202	
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord.....	676,481		88,426		80,314		80,542		100,185		91,809		1,135,757	
Phoenix, de Brooklyn.....	175,850		211,876		238,319		192,951		197,867		155,162		1,172,025	
Phoenix, de Hartford.....	42,800		271,081		272,214		275,504		282,281		263,037		1,429,887	
Queen, d'Amérique.....													1,429,887	
	7,577,403		1,004,812		1,032,602		1,000,328		1,041,906		1,007,948		12,665,959	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	26,088,616		1,052,041		1,137,797		1,108,294		1,151,126		1,061,355		31,599,729	
do britanniques.....	58,340,768		4,455,474		4,623,196		4,602,747		4,750,290		5,006,047		81,778,522	
do américaines.....	7,577,403		1,004,812		1,032,602		1,000,328		1,041,906		1,007,948		12,665,959	
Grands totaux.....	92,006,787		6,512,327		6,793,595		6,711,369		6,943,332		7,075,850		126,043,310	

* Ci-devant Agricole Mutuelle. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Non compris \$124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'assurances Souveraine
 Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie en Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1896.

	Totaux de 1869 à 1891.				Pertes payées.				Totaux de 1869 à 1896.	
	\$				\$				\$	
<i>Compagnies canadiennes.</i>										
Amérique Britannique.....	2,408,145	148,511	14,298	148,829	172,857	165,721	3,188,361			
Agricole du Canada.....	290,101						290,101			
Canada, contre l'incendie.....	698,133						698,133			
Citoyens.....	2,258,687	28,521	712				2,287,570			
Dominion.....	148,295						148,295			
De l'Est.....	119,835	188,314	151,672	151,672	64,481	125,638	632,961			
* Mutuelle de London, contre l'incendie.....	108,659	96,262	99,088	99,088	117,940	125,638	2,225,744			
Mercantile.....	1,660,284	82,370	81,686	99,890	125,110	127,682	516,748			
Nationale, contre l'incendie.....	287,732						287,732			
Agricole d'Ottawa.....	108,164						108,164			
Provinciale.....	957,146						957,146			
Québec.....	1,531,157	81,974	71,592	63,311	53,727	66,794	1,870,653			
† Royale Canadienne.....	2,980,644	8,306					2,986,792			
† Souveraine.....	798,216						798,216			
Stadacona.....	773,695						773,695			
De l'Ouest.....	3,742,657	226,440	211,459	211,637	272,888	227,781	4,892,862			
	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413			
<i>Compagnies britanniques.</i>										
† Albion Fire Insurance Association.....	843,615	90,724	82,427	102,232	124,330	106,319	1,016,766			
Alliance.....	115,369	177,903	177,903	162,232	194,330	177,903	686,183			
Atlas.....	58,611	76,290	76,290	65,669	71,814	77,705	511,153			
Caledonian.....	59,888	97,590	97,590	102,019	93,606	99,723	1,091,078			
City of London.....	934,518	42,937	253,659	241,680	298,272	224,423	4,712,078			
Commercial Union.....	3,404,249	289,795	53,423				255,801			
Employers' Liability.....	150,729	51,649					147,345			
Glasgow and London.....	1,167,345	193,029	172,147	217,304	218,756	188,995	1,487,845			
Guardian.....	1,727,445	93,039	161,072	106,669	109,880	104,225	2,717,676			
Imperial.....	2,538,987	173,592	196,318	157,054	223,166	165,504	3,113,882			
Lancashire.....	2,433,651	202,829	281,337	215,733	249,608	204,133	3,869,885			
Liverpool and London and Globe.....	3,647,633	106,277	95,406	108,758	162,376	89,008	4,801,525			
London and Lancashire.....	96,200	47,823	75,476	75,179	109,386	62,386	1,168,025			
Manchester.....	911,475	79,519	109,692	148,745	155,536	107,167	1,231,724			
National.....	54,225	61,713		65,741	71,814	77,705	654,884			
National d'Irlande.....	391,228		336,358	225,264	240,028	209,793	746,018			
North British.....	4,656,555	240,402					5,908,400			

Relevé des compagnies d'assurances.

Northern.....	2,078,967	101,738	121,612	113,862	156,392	132,853	2,705,424
Norwich Union.....	321,276	74,482	91,212	114,258	131,346	123,332	1,055,006
Phoenix, de Londres.....	2,362,618	136,339	165,067	162,357	149,890	138,331	3,053,598
Queen.....	3,32,321						3,323,321
Royal.....	6,495,567	391,616	446,332	402,005	439,127	389,905	8,635,242
Scottish Commercial.....	177,329						177,329
Scottish Imperial.....	483,408						483,408
Scottish Union and National.....	352,265	94,038	109,741	81,758	124,046	96,187	856,683
Sun Fire Office.....	79,405	47,227	91,849	88,469	116,304	103,069	373,736
Union Assurance Society.....	34,960	153,670	165,217	121,534	28,994	143,141	561,515
Union, contre l'incendie.....	40,083,277	2,873,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	549,440
<i>Compagnies américaines.</i>							
Zetna.....	2,184,483	105,379	91,254	77,816	107,468	67,243	2,633,593
Agricultural, de Watertown.....	629,558	47,390	43,037	55,666	42,230	36,693	855,174
Andes.....	5,668						5,668
Connecticut, contre l'incendie.....	91,889	15,990	30,198	13,619	29,468	21,491	192,655
Hartford.....	1,493,270	72,716	97,167	94,407	118,373	80,304	1,956,246
Home.....	60,691						60,691
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord.....	32,970	31,072	43,132	58,653	58,703	68,471	293,004
Phoenix, de Brooklyn.....	420,352	73,286	63,214	62,606	98,538	56,800	775,380
Phoenix, de Hartford.....	82,820	169,316	229,819	145,013	140,935	113,092	880,995
Queen, d'Amérique.....	7,994	191,150	171,608	134,851	188,697	169,841	914,141
	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,947

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413
do britanniques.....	40,083,277	2,873,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,500,730
do américaines.....	5,910,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,947
Grands totaux.....	63,783,116	4,377,270	5,052,690	4,589,363	4,993,750	4,173,501	86,969,690

* Ci-devant Mutuelle Agricole. † Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie. ‡ Ci-devant Risques Isolés.

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie au Canada pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Chiffre net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES CANADIENNES.				
	\$	\$	\$	\$
1869.....	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870.....	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871.....	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872.....	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873.....	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874.....	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875.....	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876.....	1,881,641	198,509,113	231,834,162	1,599,048
1877.....	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878.....	1,161,896	127,288,165	171,430,720	828,069
1879.....	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880.....	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
1881.....	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,336,758
1882.....	1,033,433	124,123,715	152,564,079	733,843
1883.....	1,091,801	122,302,460	149,930,173	760,430
1884.....	1,140,428	118,747,547	147,968,945	762,737
1885.....	1,107,879	111,162,914	143,759,390	597,189
1886.....	1,107,710	114,543,806	142,685,145	739,364
1887.....	1,121,435	109,206,925	154,165,902	764,321
1888.....	1,131,991	120,158,592	159,070,684	750,444
1889.....	1,173,948	122,965,987	158,883,612	678,752
1890.....	1,249,884	135,145,294	178,691,762	736,095
1891.....	1,278,736	135,943,674	177,785,359	940,734
1892.....	1,052,641	112,566,165	148,557,131	792,219
1893.....	1,137,797	123,785,683	154,614,280	797,149
1894.....	1,108,294	121,562,165	150,241,967	801,871
1895.....	1,151,126	130,567,693	143,697,862	807,003
1896.....	1,061,855	114,379,430	141,251,862	713,566
Totaux.....	31,599,729	3,316,368,703	22,601,413
COMPAGNIES BRITANNIQUES.				
1869.....	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870.....	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871.....	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872.....	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873.....	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874.....	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875.....	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876.....	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877.....	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878.....	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879.....	1,899,154	213,131,295	208,265,359	1,275,540
1880.....	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
1881.....	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,669,405
1882.....	2,908,458	321,466,183	339,520,054	1,768,444
1883.....	3,178,850	350,993,028	380,613,572	1,992,671
1884.....	3,472,119	354,458,616	413,441,198	2,290,588
1885.....	3,376,401	337,216,878	421,205,014	1,895,175
1886.....	3,429,012	349,109,117	393,166,340	2,338,164
1887.....	3,693,992	377,690,654	424,314,264	2,335,034
1888.....	3,850,282	376,540,072	434,941,955	2,094,465
1889.....	3,970,632	403,297,656	468,379,580	1,968,537
1890.....	4,072,133	427,931,692	474,884,419	2,229,556
1891.....	4,189,171	411,748,053	497,550,395	2,553,162
1892.....	4,455,474	466,900,791	549,223,123	2,873,149
1893.....	4,623,196	458,254,364	563,044,318	3,496,112
1894.....	4,602,747	435,237,770	567,948,304	3,094,861
1895.....	4,750,290	436,765,579	575,683,150	3,402,337
1896.....	5,006,047	459,959,398	591,656,008	2,845,994
Totaux.....	81,778,522	8,369,508,408	55,800,730

Relevé des compagnies d'assurances

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie en Canada, etc.—Fin.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Montant net des risques à la date des états.	Pertes payées.
	\$	\$	\$	\$
COMPAGNIES AMÉRICAINES.				
1869.....	65,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870.....	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871.....	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872.....	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873.....	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874.....	259,049	25,243,769	25,050,427	143,583
1875.....	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876.....	228,955	23,914,181	18,883,750	99,389
1877.....	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878.....	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879.....	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880.....	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
1881.....	267,388	30,040,366	31,053,261	163,661
1882.....	287,815	52,454,518	34,772,345	162,699
1883.....	354,090	40,284,814	41,720,296	167,127
1884.....	367,581	40,777,215	44,097,646	191,998
1885.....	368,180	37,623,116	46,830,075	186,923
1886.....	395,613	42,099,984	50,921,537	223,860
1887.....	429,075	45,859,509	56,287,171	304,159
1888.....	445,990	44,881,343	56,722,420	228,909
1889.....	443,436	46,518,461	57,275,186	228,922
1890.....	514,054	57,646,959	67,103,440	300,916
1891.....	700,809	75,726,695	84,266,437	411,801
1892.....	1,004,812	107,708,732	123,629,818	706,902
1893.....	1,032,602	105,564,192	124,028,459	759,429
1894.....	1,000,328	96,789,493	117,876,931	692,631
1895.....	1,041,966	100,305,776	118,491,852	784,410
1896.....	1,007,948	94,949,822	112,666,482	613,941
Totaux	12,665,059	1,257,826,427	8,567,547

TOTAUX POUR LES ANNÉES 1869 À 1896, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes.....	31,599,729	3,316,368,703	22,601,413
do britanniques.....	81,778,522	8,369,508,408	55,800,730
do américaines.....	12,665,059	1,257,826,427	8,567,547
Grand totaux.....	126,043,310	12,943,703,538	86,969,690

* Ces rapports ne sont pas complets.

RELEVÉ des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par des compagnies canadiennes au dehors du pays, et des opérations d'assurances contre l'incendie, sur la navigation intérieure et contre les tourbillons, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires en 1896.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.		Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
				Non contestées.	Contestées.	Non contestées.	Contestées.		
Contre l'incendie	\$ 1,247,283	\$ 108,930,236	\$ 108,100,811	\$ 734,114	\$ 89,838	\$ 16,511	\$ 721,588	} Dans tous les pays, 31 décembre 1896.	
Sur la navigation intérieure	129,459	22,964,870	2,283,575	165,612	21,085	1,765	126,284		
do	131,981	6,957,435	598,663	72,808	6,613	Aucune.	79,421		
	1,508,723	138,852,541	110,983,049	972,534	117,536	18,276	926,243		

16

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

Contre l'incendie	1,862,531	169,573,662	165,252,135	1,077,371	128,832	22,518	1,048,318	} Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure	220,257	48,873,961	4,012,270	235,330	26,006	Aucune.	241,401	
do	137,652	21,290,071	1,440,124	143,689	13,113	Aucune.	142,754	
	2,220,440	234,738,694	170,704,529	1,456,400	167,951	22,518	1,452,473	
Contre l'incendie	160,601	16,513,348	14,816,751	95,065	9,950	Aucune.	100,663	

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, QUÉBEC.

Contre l'incendie	160,601	16,513,348	14,816,751	95,065	9,950	Aucune.	100,663	
-------------------	---------	------------	------------	--------	-------	---------	---------	--

COMPAGNIES D'ASSURANCES AETNA.

Contre l'incendie	141,215	14,793,948	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation maritime	973	775,818	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	142,188	15,569,766	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LONDON.

Contre l'incendie	134,996	14,669,564	17,693,943	62,386	9,095	3,000	69,648	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation intérieure	835	263,680	Aucune.	594	Aucune.	Aucune.	554	
	135,831	14,933,244	17,693,943	62,940	9,095	3,000	70,202	

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE.

Contre l'incendie	33,229	4,084,600	9,052,500	36,693	1,011	Aucune.	34,543	} Au Canada, 31 décembre 1896.
Contre les tourbillons	318	36,500	93,100	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	33,547	4,121,100	9,145,600	36,693	1,011	Aucune.	34,543	

17

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure en Canada, 1896.

	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies pendant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.							
Amérique Britannique.....	\$ 1,069	2,691,355	Aucun.	7,971	\$	3	\$ 6,147
De l'Ouest.....	3,860	3,173,045	Aucun.	6,309	Aucun.	Aucun.	5,682
Totaux.....	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	Aucun.	3	11,679
COMPAGNIES BRITANNIQUES.							
British and Foreign Marine.....	5,332	3,544,244	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
London Assurance.....	885	263,680	Aucun.	534	Aucun.	Aucun.	554
Reliance Marine.....	35,612	10,357,217	50,000	68,036	23,238	Aucun.	44,609
Totaux.....	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucun.	45,163
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna.....	973	775,818	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucun.	11,679
Compagnies britanniques.....	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucun.	45,163
Compagnies américaines.....	973	775,818	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Totaux pour 1896.....	47,681	20,805,359	50,000	82,270	23,241	Aucun.	56,842
Totaux pour 1895.....	76,345	25,395,155	111,390	93,362	40,260	Aucun.	124,438

Relevé des compagnies d'assurances

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, en 1896.

	Chiffre brut des risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces risques.	Rapport centésimal des primes aux risques.	Idem pour 1895.	Chiffre net des pertes payées durant l'année.	Chiffre net des primes reçues durant l'année.	Rapport centésimal des pertes payées aux prim. reçues.	Idem pour 1895.
<i>Compagnies canadiennes.</i>								
	\$	\$ c.			\$ c.	\$ c.		
Amérique Britannique...	30,722,935	382,029 40	1 24	1 09	165,721 04	288,119 34	57 52	62 56
London Mutual.....	20,347,980	256,677 39	1 26	1 25	125,638 29	171,330 55	73 33	63 92
Mercantile.....	7,955,941	107,741 25	1 35	1 28	127,691 60	107,568 17	118 71	81 58
Québec.....	11,086,542	146,019 80	1 32	1 32	63,733 90	98,791 94	67 55	59 53
De l'Ouest.....	44,266,032	607,939 49	1 37	1 25	227,780 59	396,045 17	57 51	65 15
Totaux.....	114,379,430	1,500,407 33	1 31	1 22	713,565 42	1,061,855 17	67 20	70 10
<i>Compagnies britanniques.</i>								
Alliance.....	12,532,001	170,104 36	1 36	1 20	106,318 60	155,115 21	68 54	73 31
Atlas.....	11,432,731	150,186 48	1 31	1 36	77,705 00	131,700 56	59 00	55 98
Caledonian.....	16,595,239	184,303 49	1 11	1 14	99,732 72	158,809 82	62 79	59 61
Commercial Union.....	32,507,077	426,324 40	1 31	1 32	224,423 29	362,375 27	61 93	79 85
Guardian.....	30,123,369	365,169 90	1 21	1 24	188,995 34	322,355 09	58 63	75 43
Imperial.....	18,431,382	227,356 86	1 23	1 22	104,225 34	200,828 01	51 90	58 82
Lancashire.....	24,807,761	310,414 86	1 25	1 31	165,503 77	275,226 86	60 13	80 07
Liverpool and London and Globe.....	33,178,198	391,987 76	1 18	1 20	204,133 43	353,541 17	57 74	70 51
London and Lancashire..	17,743,378	219,659 16	1 24	1 29	89,007 82	195,260 15	45 58	89 49
London Assurance.....	14,669,564	150,398 39	1 03	1 02	62,385 73	134,995 72	46 21	90 15
Manchester.....	16,821,498	214,245 87	1 27	1 32	107,166 51	186,969 43	57 32	90 80
National, of Ireland.....	11,432,731	150,186 48	1 31	1 36	77,705 00	131,700 56	59 00	55 98
North British.....	43,739,639	500,629 63	1 14	1 17	209,792 69	462,926 50	45 32	61 23
Northern.....	17,560,537	214,588 90	1 22	1 23	132,853 13	192,090 09	69 16	86 31
Norwich Union.....	19,598,383	252,544 59	1 29	1 23	123,332 40	213,604 91	57 74	69 23
Phoenix, de Londres....	28,400,894	389,497 93	1 37	1 32	138,330 94	319,317 24	43 32	49 18
Royal.....	58,974,812	689,732 61	1 17	1 20	389,995 09	616,175 03	63 29	72 67
Scottish Union and Na- tional.....	16,467,227	204,886 21	1 24	1 13	96,187 40	172,975 01	55 61	86 12
Sun, contre l'incendie....	14,548,957	201,247 56	1 38	1 39	105,068 66	175,496 05	59 87	70 70
Union Assurance.....	20,394,019	305,082 93	1 50	1 42	143,141 13	244,583 97	58 52	45 80
Totaux.....	459,959,398	5,718,548 37	1 24	1 25	2,845,993 99	5,006,046 65	56 85	70 11
<i>Compagnies américaines.</i>								
Ætna, contre l'incendie..	14,793,948	178,997 62	1 21	1 21	67,243 36	141,214 59	47 62	78 29
Agricultural, de Water- town.....	4,084,600	37,096 00	0 91	0 92	36,692 90	33,229 29	110 42	120 01
Connecticut, contre l'inc. Hartford.....	3,819,121	46,906 80	1 23	1 09	21,491 33	41,253 13	52 10	76 28
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord....	15,038,374	180,976 20	1 20	0 98	80,303 79	157,979 60	50 83	75 62
Phenix, de Brooklyn.....	9,899,394	122,307 97	1 24	1 22	68,470 56	101,242 55	67 63	62 44
Phenix, de Hartford.....	9,013,752	109,286 64	1 21	1 29	56,805 83	91,809 28	61 87	98 35
Phenix, de Hartford.....	13,394,615	181,885 20	1 36	1 41	113,092 08	155,161 66	72 89	71 23
Queen, de l'Amérique....	24,905,518	321,463 53	1 29	1 30	169,840 62	286,056 98	59 37	66 85
Totaux.....	94,949,822	1,178,919 96	1 24	1 21	613,940 47	1,007,947 08	60 91	75 28
Grands totaux....	669,288,650	8,397,875 66	1 25	1 23	4,173,499 88	7,075,848 90	58 98	71 25

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes faisant des opérations contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débiteures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldés des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Amérique Britannique, Mutuelle de London, contre l'incendie ..	150,468 92	700 00	1,048,186 79	Aucun.	181,407 15	17,244 99	12,328 60	37,364 57	1,447,701 02	Contre l'incendie et sur la navigat. intérieure.
Mercantile	14,110 81	Aucun.	59,038 75	Aucun.	* 313,026 37	1,723 52	402 67	1,489 41	389,791 53	Contre l'incendie.
Québec	Aucun.	Aucun.	59,050 29	Aucun.	2,350 25	83,851 48	754 39	3,009 68	149,616 09	do
De l'Ouest	32,000 00	Aucun.	169,295 00	Aucun.	28,373 62	64,529 54	4,881 90	9,617 32	304,697 38	do
	65,000 00	62,326 00	1,400,971 42	Aucun.	437,493 42	248,675 20	8,156 73	97,964 64	2,320,587 41	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et marit.
Total	261,579 73	63,026 00	2,737,142 25	Aucun.	962,650 81	412,024 73	26,524 29	149,445 62	4,612,393 43	

* Y compris \$308,626.46 de billets de primes.

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLEAU II.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES —PASSIF—1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserves des primes non acquises.	Divers.	Total des obligations à part le capital.	Excédent de l'actif sur le passif à l'exclusion du capital.	Capital social versé ou en voie de perception.	<i>c</i> Surplus de l'actif sur le passif et le capital social. <i>d</i> Diminution.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Amerique Britannique...	135,811 70	777,863 96	10,285 26	923,960 92	523,740 10	750,000 00	226,259 90	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Mutuelle de London, contre l'incendie.....	21,827 18	337,536 12	21,937 49	381,300 79	8,490 74	Aucun.	8,490 74	Contre l'incendie.
Mercantile.....	3,229 00	72,668 83	Aucun.	75,897 83	73,718 26	50,000 00	23,718 26	Contre l'incendie.
Québec.....	9,950 00	106,220 04	870 80	117,040 84	187,656 54	100,000 00	87,656 54	Contre l'incendie.
De l'Ouest.....	190,468 97	1,168,952 61	12,436 64	1,371,858 22	948,729 19	1,000,000 00	51,270 81	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Total.....	361,286 85	2,463,241 56	45,530 19	2,870,058 60	1,742,334 83	1,900,000 00	157,665 17	

TABLEAU III.—Indiquant l'actif au Canada des comp. britanniques et amér.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.		
					\$ c.	\$ c.
Alliance.....	1er mars 1892.....	Aucun.	Aucun.	311,142 00		
Atlas.....	7 do 1887.....	Aucun.	Aucun.	114,099 00		
British and Foreign Marine.....	16 mai 1888.....	Aucun.	Aucun.	112,000 00		
Caledonian.....	Septembre 1883.....	Aucun.	Aucun.	141,253 29		
Commercial Union.....	11 septembre 1863.....	Aucun.	Aucun.	363,391 60		
Guardian.....	1er mai 1869.....	100,000 00	Aucun.	322,897 51		
Imperial.....	1864.....	377,178 17	Aucun.	197,440 67		
Lancashire.....	Juillet 1864.....	Aucun.	Aucun.	225,230 24		
Liverpool and London and Globe.....	4 juin 1851.....	88,000 00	911,150 00	902,195 08		
London and Lancashire.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	186,266 67		
London Assurance.....	1er mars 1862.....	Aucun.	Aucun.	170,340 00		
Manchester.....	20 mai 1890.....	Aucun.	Aucun.	216,832 00		
National, d'Irlande.....	2 avril 1883.....	Aucun.	Aucun.	108,674 68		
North British.....	1862.....	108,000 00	1,509,199 99	2,672,005 60		
Northern.....	1867.....	Aucun.	Aucun.	211,700 00		
Norwich Union.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	157,333 33		
Phoenix, de Londres.....	1804.....	Aucun.	Aucun.	225,354 26		
Reliance Marine.....	1er novembre 1894.....	Aucun.	Aucun.	110,980 00		
Royal.....	1851.....	245,000 00	Aucun.	700,245 34		
Scottish Union and National.....	Février 1882.....	Aucun.	Aucun.	113,650 00		
Sun, contre l'incendie.....	3 juin 1892.....	Aucun.	Aucun.	325,258 78		
Union Assurance Society.....	Novembre 1890.....	Aucun.	Aucun.	264,354 50		
Totaux.....		918,178 17	2,420,349 99	8,152,644 55		

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie.....	1821.....	Aucun.	Aucun.	123,690 00
Agricultural, de Watertown.....	1er octobre 1878.....	Aucun.	Aucun.	149,148 00
Connecticut, contre l'incendie.....	1886.....	Aucun.	Aucun.	104,000 00
Hartford.....	1836.....	Aucun.	Aucun.	110,934 00
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord.....	1er novembre 1889.....	Aucun.	Aucun.	122,100 00
Phenix, de Brooklyn.....	1er mai 1874.....	Aucun.	Aucun.	112,000 00
Phoenix, de Hartford.....	20 mai 1890.....	Aucun.	Aucun.	239,311 50
Queen, d'Amérique.....	2 novembre 1891.....	Aucun.	Aucun.	301,986 00
Totaux.....		Aucun.	Aucun.	1,263,169 50

faisant des opérations d'assur. contre l'incendie et sur la nav. intér. au Canada.

ACTIF AU CANADA—1896.

Prêts sur garanties collatérales.	Solde des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
Aucun.	10,866 25	9,718 76	Aucun.	Aucun.	331,727 01	Contre l'incendie.
Aucun.	15,202 10	12,170 36	Aucun.	3,500 00	144,971 46	do
Aucun.	1,766 59	Aucun.	Aucun.	Aucun.	113,766 59	Navigation intérieure.
Aucun.	12,712 56	6,461 36	Aucun.	5,200 00	165,627 21	Contre l'incendie.
2,000 00	38,884 02	8,995 31	Aucun.	5,000 00	418,270 93	do
Aucun.	29,974 96	10,325 04	1,161 64	2,964 87	467,324 02	do
Aucun.	17,609 56	1,178 13	Aucun.	8,617 51	602,024 04	do
Aucun.	15,829 91	9,921 80	1,431 10	5,000 00	257,413 05	do
6,745 70	29,614 53	37,768 42	14,850 31	2,500 00	1,992,824 04	do et sur la vie.
Aucun.	7,767 66	29,602 65	Aucun.	Aucun.	223,636 98	do
Aucun.	8,025 55	5,385 77	Aucun.	Aucun.	183,751 32	do et sur la vie.
Aucun.	4,980 09	29,852 34	Aucun.	3,500 00	255,164 43	do
Aucun.	16,236 54	3,467 20	Aucun.	3,500 00	131,938 42	do
146,000 00	44,034 95	182,440 09	32,710 80	2,500 00	4,696,891 43	do et sur la vie.
Aucun.	14,763 52	8,259 38	Aucun.	5,000 00	239,722 90	do
Aucun.	12,091 63	60,582 48	Aucun.	3,500 00	233,507 44	do
Aucun.	27,404 11	Aucun.	1,543 95	Aucun.	254,362 32	do
Aucun.	7,252 79	Aucun.	Aucun.	Aucun.	118,232 79	Navigation intérieure.
34,464 46	62,969 74	16,763 61	Aucun.	9,010 00	1,068,453 15	Contre l'inc. et sur la vie.
Aucun.	10,178 88	56,796 19	Aucun.	None.	180,625 07	do
Aucun.	26,985 27	10,700 11	Aucun.	6,110 52	369,054 68	do
Aucun.	38,811 41	39,028 75	844 67	4,225 05	347,264 38	do
189,210 16	454,022 62	539,417 75	52,542 47	70,127 95	12,796,493 66	

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,690 54	Aucun.	Aucun.	Aucun.	136,380 54	Cont. l'inc. et la nav. int.
Aucun.	12,153 77	Aucun.	6,214 50	Aucun.	167,516 27	do
Aucun.	5,174 13	Aucun.	Aucun.	Aucun.	109,174 13	do
Aucun.	7,014 60	11,132 25	Aucun.	Aucun.	129,080 85	do
Aucun.	Aucun.	23,217 29	Aucun.	Aucun.	150,317 29	do
Aucun.	9,900 12	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,900 12	do
Aucun.	22,583 29	1,678 49	2,814 98	7,772 57	274,160 83	do
Aucun.	14,582 70	7,243 40	Aucun.	1,082 47	324,804 57	do
Aucun.	84,099 15	48,271 43	9,029 48	8,855 04	1,413,424 60	

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).	Passif du département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	Excédent de l'actif sur le passif. — Diminution.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Alliance	11,101 21	105,803 16	Aucun.	116,994 37	e 214,732 64	Contre l'incendie.
Atlas	10,558 41	89,765 40	Aucun.	100,323 81	e 44,647 65	do
British and Foreign Marine	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	e 113,766 59	Navigation intérieure.
Caledonian	3,520 00	116,327 79	2,224 70	122,072 40	e 43,554 72	Contre l'incendie.
Commercial Union	32,305 44	273,301 41	465 05	306,071 90	e 112,199 03	do
Guardian	18,362 70	236,421 01	Aucun.	254,783 71	e 212,540 31	do
Imperial	4,844 21	149,705 19	574 76	155,224 16	e 446,799 88	do
Lancashire	14,896 36	197,095 54	Aucun.	211,991 90	e 45,421 15	do
Liverpool and London and Globe	33,270 67	294,979 69	100,000 00	500 00	428,750 36	e 1,564,073 68	do
London and Lancashire	1,275 32	138,859 37	Aucun.	140,134 69	e 83,502 29	do
London Assurance	12,095 00	93,323 74	12,322 81	Aucun.	117,741 55	e 66,009 77	do
Manchester	15,047 96	128,547 31	1,336 70	144,931 97	e 110,232 46	do
National, d'Irlande	10,558 41	89,765 40	Aucun.	100,323 81	e 31,614 61	do
North British	46,657 89	318,368 12	575,363 16	5,266 90	946,208 07	e 3,750,683 36	do
Northern	5,334 96	139,868 21	Aucun.	143,203 17	e 94,519 73	do
Norwich Union	20,977 68	154,311 35	Aucun.	175,289 03	e 58,218 41	do
Phoenix, de Londres	6,559 47	236,693 50	Aucun.	243,252 97	e 11,049 35	do
Reliance Marine	23,238 12	631 88	694 06	24,564 06	e 93,668 73	do
Royal	14,493 00	486,475 05	428,109 14	2,024 83	931,102 02	e 137,351 13	do
Scottish Union and National	12,057 99	106,698 44	Aucun.	118,756 43	e 61,868 64	do
Sun Insurance Office	11,315 10	114,849 64	145 83	126,310 57	e 242,744 11	do
Union Assurance	10,918 75	181,231 50	Aucun.	192,200 25	e 156,064 13	do
Totaux	319,488 65	3,653,724 70	1,115,795 11	13,222 83	5,102,231 29	e 7,694,262 37	

Relevé des compagnies d'assurances

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation au Canada, pour l'année 1896—Fin.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).		Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).		Passif du département de la vie.		Divers.		Total du passif au Canada.		Excédent de l'actif sur le passif. — Diminution.		Nature des assurances.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Ætna, contre l'incendie.....	9,695	31	91,317	32	Aucun.	101,012	63	e	35,367	91	Contre l'incendie et la navigation intérieure.
Agricultural, de Watertown.....	1,010	75	39,724	67	Aucun.	40,735	42	e	126,780	85	do
Connecticut, contre l'incendie.....	1,352	19	27,610	28	Aucun.	28,962	47	e	80,211	66	do
Hartford.....	6,824	17	89,089	36	Aucun.	95,913	53	e	33,167	32	do
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	7,520	68	63,742	79	Aucun.	71,263	47	e	79,053	82	do
Phoenix, de Brooklyn.....	741	68	68,619	78	Aucun.	69,361	46	e	52,538	66	do
Phoenix, de Hartford.....	14,828	26	111,654	10	Aucun.	126,482	36	e	147,678	47	do
Queen, d'Amérique.....	10,590	00	191,199	85	250 00	202,039	85	e	122,854	72	do
Total.....	52,563	04	682,958	15	250 00	735,771	19	e	677,653	41	

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les DÉPENSES des compagnies canadiennes navigation intérieure; le revenu et les dépenses au Canada des

Compagnies.	COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU ET REVENU (EN ARGENT).				
	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Amérique Britannique.	1,508,723 72	37,704 77	3,996 17	1,550,424 66	Aucun.
Mutuelle de London	171,330 55	3,043 47	746 96	175,120 98	
Mercantile.	107,568 17	8,654 23	75 96	116,298 36	60,000 00
Québec.	160,600 72	8,061 89	1,470 00	170,132 61	80 00
De l'Ouest.	2,220,440 76	75,117 26	Aucun.	2,295,558 02	Aucun.
Total.	4,168,663 92	132,581 62	6,289 09	4,307,534 63	60,080 00

COMPAGNIES

Alliance.	155,115 21	9,334 26	Aucun.	164,449 47	
Atlas.	131,700 56	3,747 33	Aucun.	135,447 89	
British and Foreign Marine.	5,331 81	4,480 00	Aucun.	9,811 81	
Caledonian.	158,809 82	5,666 23	Aucun.	164,476 05	
Commercial Union	362,375 27	12,858 02	Aucun.	375,233 29	
Guardian	322,355 09	11,581 33	3,158 34	337,094 76	
Imperial.	200,828 01	7,042 93	6,761 82	214,632 76	
Lancashire.	275,226 86	8,389 55	Aucun.	283,616 41	
Liverpool and London and Globe.	353,541 17	64,519 23	2,919 26	420,979 66	
London and Lancashire.	195,260 15	7,752 77	Aucun.	203,012 92	
London Assurance.	135,831 10	6,680 00	Aucun.	142,511 10	
Manchester.	186,969 43	7,680 21	Aucun.	194,649 64	
National, d'Irlande.	131,700 56	4,006 44	Aucun.	135,707 00	
North British.	462,926 50	195,654 88	3,376 62	661,958 00	
Northern.	192,090 09	12,580 33	Aucun.	204,670 42	
Norwich Union.	213,604 91	6,846 02	Aucun.	220,450 93	
Phenix, de Londres.	319,317 24	8,488 82	Aucun.	327,756 06	
Reliance Marine.	35,612 14	Aucun.	Aucun.	35,612 14	
Royal.	616,175 03	23,016 88	3,535 38	642,727 29	
Scottish Union and National.	172,975 01	10,666 30	Aucun.	183,641 31	
Sun Insurance Office.	175,496 05	483 90	106 81	176,086 76	
Union Assurance.	244,583 97	8,249 13	Aucun.	252,833 10	
Total.	5,047,825 98	409,559 91	19,858 23	5,487,358 77	

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie.	142,187 69	5,630 00	Aucun.	147,817 69	
Agricultural, de Watertown.	33,547 29	3,188 25	Aucun.	36,735 54	
Connecticut, contre l'incendie.	41,253 13	4,000 00	Aucun.	45,253 13	
Hartford, contre l'incendie.	157,979 60	8,065 93	Aucun.	166,045 53	
Cie d'assur. de l'Amériq. du Nord.	101,242 55	4,440 00	Aucun.	105,682 55	
Phenix, de Brooklyn.	91,809 28	Aucun.	Aucun.	91,809 28	
Phenix, de Hartford.	155,161 66	10,567 34	Aucun.	165,729 00	
Queen d'Amérique.	286,056 98	149 69	Aucun.	286,206 67	
Total.	1,009,238 18	36,041 21		1,045,279 39	

faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES, 1896.

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total des dépenses.	DÉPENSES (EN ARGENT).		Nature des affaires.
				e Excédent des primes sur les pertes payées. δ Diminution.	e Excédent du revenu sur les pertes payées. δ Diminution.	
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
972,533 73	514,874 72	52,328 50	1,539,736 95	e 536,189 99	e 10,687 71	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
125,638 29	56,892 84	Aucun.	182,531 13	e 45,692 26	d 7,410 15	Contre l'incendie.
127,691 60	32,035 19	2,000 00	161,726 79	d 20,123 43	d 45,428 43	do
95,064 52	46,406 43	8,323 60	149,794 55	e 65,536 20	e 20,338 06	do
1,456,399 83	767,428 21	99,958 00	2,323,786 04	e 764,040 93	d 28,228 02	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
2,777,327 97	1,417,637 39	162,610 10	4,357,575 46	e 1,391,335 95	d 50,040 83	

BRITANNIQUES.

106,318 60	50,818 25		157,136 85	e 48,796 61	e 7,312 62	Contre l'incendie.
77,705 00	41,474 51		119,179 51	e 53,995 56	e 16,268 38	do
Aucun.	592 42		592 42	e 5,331 81	e 9,219 39	Navig. intérieure.
99,722 72	49,312 99		149,035 71	e 59,057 10	e 15,440 34	Contre l'incendie.
224,423 29	93,712 57		318,135 86	e 137,951 98	e 57,097 43	do
188,995 34	103,948 62		295,943 96	e 133,359 75	e 41,150 80	do
104,225 34	63,705 39		167,930 73	e 96,602 67	e 46,702 03	do
165,503 77	79,409 43		244,913 20	e 109,723 09	e 38,703 21	do
204,133 43	98,948 36		303,081 79	e 149,407 74	e 117,897 87	do
89,007 82	52,395 56		141,403 38	e 106,252 33	e 61,609 54	do
62,940 09	39,325 53		102,265 62	e 72,891 01	e 40,245 48	do
107,166 51	57,841 19		165,007 70	e 79,802 92	e 29,641 94	do
77,705 00	41,474 56		119,179 56	e 53,995 56	e 16,527 44	do
209,792 69	131,512 21		341,304 90	e 253,133 81	e 320,653 10	do
132,853 13	51,033 37		183,886 50	e 59,236 96	e 20,783 92	do
123,332 40	66,104 66		189,437 06	e 90,272 51	e 31,013 87	do
138,330 94	91,292 13		229,623 07	e 180,986 30	e 98,132 99	do
68,035 79	7,730 59		75,766 38	d 32,423 65	d 40,154 24	Navig. intérieure.
389,995 09	164,538 46		554,533 55	e 228,179 94	e 88,198 74	Contre l'incendie.
96,137 40	43,907 19		140,094 59	e 76,787 61	e 43,546 72	do
105,068 66	53,907 97		158,976 63	e 70,427 39	e 17,110 13	do
143,141 13	73,272 03		216,413 16	e 101,442 84	e 36,419 94	do
2,914,584 14	1,459,257 99		4,373,842 13	e 2,133,241 84	e 1,113,516 64	

AMÉRICAINES.

67,243 36	40,503 40		107,746 76	e 74,944 33	e 40,070 93	Cont. l'incendie et la nav. intérieure.
36,692 90	15,312 93		52,005 83	d 3,145 61	d 15,270 29	C. l'inc. et les tourb.
21,491 33	11,022 91		32,514 24	e 19,761 80	e 12,738 89	Contre l'incendie.
80,303 79	40,311 13		120,614 92	e 77,675 81	e 45,430 61	do
68,470 56	28,079 62		96,550 18	e 32,771 99	e 9,132 37	do
56,805 83	27,892 13		84,697 96	e 35,008 45	e 7,111 32	do
113,092 08	54,962 53		168,054 61	e 42,069 58	d 2,325 61	do
169,840 62	80,592 12		250,432 74	e 116,216 36	e 35,773 93	do
613,940 47	298,676 77		912,617 24	e 395,297 71	e 132,662 15	

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation maritime en 1896; le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des dépenses au revenu total en argent.

	Nature des assurances.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.		Rapport centésimal des dividendes ou des primes reçues.		Rapport centésimal des dépenses au revenu total en argent.		Chiffre des risques pendant l'année.		Primes inscrites sur ces polices.		Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.		Chiffre net des assurances en vigueur.		Actif		Rapport centésimal de l'actif au chiffre des risques.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>																			
Amérique Britannique	Contre l'incendie et la navigation intérieure.	64	46	34	13	3	47	99	31	138,852,541	1,892,072	86	1	36	110,983,049	1,447,701	02	1	30
Mutuelle, de London, contre l'incendie.	Contre l'incendie.	73	33	33	21	104	23	20,347,980	256,677	39	1	26	50,737,036	389,791	53	0	77	1	14
Mercantile.	do	118	71	31	64	139	06	7,955,941	107,741	25	1	35	13,154,228	149,616	09	1	14	2	06
Québec	do	59	19	28	89	88	05	16,518,348	218,839	36	1	32	14,816,751	304,697	38	2	06	1	36
De l'Ouest	Contre l'incend. la navig. intérieure et maritime.	65	59	34	56	101	23	234,743,694	3,159,494	74	1	35	170,704,529	2,320,587	41	1	36		

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLEAU VII.—Indiquant le rapport centésimal des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant au Canada en 1896 des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses totales aux primes reçues.	Chiffre des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.
<i>Compagnies britanniques.</i>						
Alliance.....	68-54	32-76	101-30	12,532,001	170,104 36	1-36
Atlas.....	59-00	31-49	90-49	11,432,731	150,186 48	1-31
British and Foreign Marine.....	11-11	11-11	11-11	3,644,244	9,478 77	0-27
Caledonian.....	62-79	31-05	87-79	16,595,239	184,303 49	1-11
Commercial Union.....	61-93	25-86	87-79	32,507,077	426,324 40	1-31
Guadian.....	58-63	33-18	91-81	30,123,369	365,169 90	1-21
Imperial.....	51-90	31-72	83-62	18,431,882	227,356 86	1-23
Lancashire.....	60-13	28-85	88-98	24,807,781	310,414 86	1-25
Liverpool and London and Globe.....	57-74	27-99	85-73	33,178,198	391,987 76	1-18
London and Lancashire.....	45-58	28-83	72-42	17,748,378	219,639 16	1-24
London Assurance.....	46-34	28-95	75-29	14,933,244	151,233 77	1-01
Manchester.....	57-32	30-94	88-25	16,821,498	214,245 87	1-27
National d'Irlande.....	59-00	31-49	90-49	11,432,731	150,186 48	1-31
North British.....	45-32	23-41	73-73	43,739,639	500,629 63	1-14
Northern.....	69-16	28-41	96-73	17,650,537	214,588 90	1-22
Norwich Union.....	57-74	30-95	88-69	19,598,883	252,544 59	1-29
Phoenix, de Londres.....	43-32	23-59	71-91	28,400,894	389,497 93	1-37
Reliance Marine.....	191-05	21-71	212-76	10,357,217	36,341 51	0-35
Royal.....	63-29	26-70	90-00	58,974,814	689,732 61	1-17
Scottish Union and National.....	55-61	25-38	80-90	16,467,227	204,886 21	1-24
Sun, contre l'incendie.....	59-87	30-72	90-59	14,548,957	201,247 56	1-38
Union Assurance Society.....	58-52	30-72	88-48	20,394,019	305,082 93	1-50
Totaux.....	57-74	28-91	86-65	474,124,540	5,765,204 03	1-22
<i>Compagnies américaines.</i>						
Ætna, contre l'incendie.....	47-29	28-49	75-78	15,569,766	179,970 72	1-16
Agricultural, de Watertown.....	109-38	45-65	155-02	4,121,100	37,418 00	0-91
Connecticut, contre l'incendie.....	52-10	26-72	78-82	3,819,121	46,906 80	1-23
Hartford, contre l'incendie.....	50-83	25-52	76-35	13,038,874	180,976 20	1-20
Cie d'assurance de l'Amérique du Nord.....	67-63	30-38	95-37	9,899,394	122,307 97	1-24
Phoenix, de Brooklyn.....	61-87	30-38	92-25	9,013,752	109,286 64	1-21
Phoenix, de Hartford.....	72-89	35-42	108-31	13,394,615	181,885 20	1-36
Queen, d'Amérique.....	59-37	28-17	87-54	24,905,518	321,463 53	1-29
Totaux.....	60-83	29-59	90-42	95,762,140	1,180,215 06	1-23

Relevé des compagnies d'assurances.

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES À VAPEUR AU CANADA

POUR L'ANNÉE 1896

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

Compagnies canadiennes.	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des licences en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées (y compris les polices échues).	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non contestées.	Contestées.	
Canada, sur la vie (opérations en Canada).	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confédération	890,079	1,846	3,044,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Donnison, sur la vie	65,565	609	574,700	1,987	2,581,977	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Fédérale	312,360	1,452	2,000,500	6,014	10,237,682	37	94,620	82,708	22,400	Aucune.	do
Great West	156,063	1,125	1,742,200	3,415	9,653,204	26	28,707	28,707	2,000	Aucune.	do
London, sur la vie, (Générales)	47,685	800	354,750	1,792	1,634,331	29	20,639	19,639	516	Aucune.	do
Manufacturiers (opérations au Canada)	120,319	9,941	953,422	28,225	2,635,186	387	28,729	23,136	4,600	Aucune.	do
North American	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,336	35	52,675	66,036	4,500	Aucune.	do
Ontario Mutual	581,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	184,404	26,250	Aucune.	do
Sum, sur la vie (opérations au Canada)	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,373,159	134	225,372	217,441	13,256	Aucune.	do
Temperance et Générale	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,508,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	do
	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,637,212	18	19,280	20,196	Aucune.	Aucune.	do
Totaux pour 1896	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,308,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	31 déc. 1896.
Totaux pour 1895	5,702,733	34,626	27,903,672	140,865	188,328,057	1,315	1,650,264	1,583,721	176,862	8,526	do
Augmentation, <i>a</i> , diminution, <i>d</i>	<i>a</i> 372,671	<i>d</i> 5,882	<i>d</i> 1,737,842	<i>a</i> 9,198	<i>a</i> 6,976,985	<i>p</i> 213	<i>a</i> 536,599	<i>a</i> 544,840	<i>a</i> 41,905	<i>d</i> 2,000	
Compagnies britanniques.											
British Empire	223,561	155	484,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union	15,562	Aucune.	Aucune.	270	607,961	10	12,761	16,283	181	Aucune.	do
*Edinburgh sur la vie	6,729	Aucune.	Aucune.	99	272,684	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland	39,798	Aucune.	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,347	25,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe	7,124	1	1,500	137	231,740	3	2,703	2,703	2,000	11,000	31 déc. 1896.
London and Lancashire	224,640	508	875,738	4,444	7,169,705	46	86,208	91,789	2,000	11,000	do
*London Assurance	1,108	Aucune.	Aucune.	7	33,186	Aucune.	Aucune.	109,676	Aucune.	Aucune.	do
North British	32,856	4	66,355	508	1,250,599	28	91,762	109,676	4,953	Aucune.	do
*Reliance	6,123	Aucune.	Aucune.	186	226,131	3	4,048	4,953	3,808	Aucune.	do
Royal	20,071	1	5,000	344	891,831	20	48,535	39,727	19,467	Aucune.	do
Scottish Amicable	5,349	Aucune.	Aucune.	109	279,348	2	4,867	11,802	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident	1,903	Aucune.	Aucune.	56	156,670	1	4,096	11,802	Aucune.	Aucune.	do

Standard	535,523	884	1,438,550	7,416	15,753,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Star	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,137,007	1,602	2,869,971	17,541	84,837,448	312	765,583	828,812	70,471	16,000	do
Totaux pour 1895	1,137,366	1,678	3,337,638	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,598	15,000	do
Augmentation, <i>i</i> , diminution, <i>d</i>	<i>i</i> 241	<i>d</i> 76	<i>d</i> 467,667	<i>i</i> 237	<i>i</i> 496,276	<i>i</i> 32	<i>i</i> 171,934	292,190	<i>d</i> 56,527	<i>i</i> 1,000	do
Compagnies américaines.											
Zetna, sur la vie	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	88,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable	645,641	583	1,431,102	8,657	18,885,614	111	313,905	310,534	16,068	Aucune.	do
Metropolitan	11,412	1	2,118	141	285,776	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan (Générales)	174,373	292	292,616	427	472,509	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Mutual, sur la vie	702,505	351	5,133,912	43,214	47,652,292	603	34,512	237,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie	2,048	Aucune.	1,861,655	7,876	17,801,671	77	14,960	17,145	5,233	Aucune.	do
New-York	815,136	1,529	2,474,922	10,800	21,732,848	110	204,330	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern	13,868	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	13,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phoenix	20,240	Aucune.	Aucune.	850	910,488	34	39,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings	102,438	408	876,250	1,624	3,734,866	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers	136,971	132	419,663	2,808	5,234,108	69	77,185	71,941	8,244	Aucune.	do
Union Mutual	124,771	372	511,208	2,388	4,622,384	58	73,065	85,373	4,870	Aucune.	do
United States	43,547	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896	3,389,605	42,960	13,532,769	93,594	97,600,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	31 déc. 1896.
Totaux pour 1895	3,452,205	46,332	13,093,888	87,338	95,590,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	do
Augmentation, <i>i</i> , diminution, <i>d</i>	<i>d</i> 62,600	<i>d</i> 3,422	<i>i</i> 488,881	<i>i</i> 6,256	<i>i</i> 1,069,657	<i>d</i> 179	<i>i</i> 65,311	<i>i</i> 120,084	<i>i</i> 4,201	<i>i</i> 1,350	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,308,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	31 déc. 1896.
Compagnies britanniques	1,137,007	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,583	828,812	70,471	16,000	do
Compagnies américaines	3,389,605	42,960	13,532,769	93,594	97,600,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	do
Grands totaux pour 1896	10,602,066	73,306	42,624,570	201,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,702,137	404,935	24,399	do
Grands totaux pour 1895	10,292,354	82,686	44,341,108	245,507	315,257,581	3,320	3,925,240	3,790,043	415,356	24,069	do
Augmentation, <i>i</i> , diminution, <i>d</i>	10,312	<i>d</i> 9,380	<i>d</i> 1,716,628	<i>i</i> 15,691	<i>i</i> 8,542,918	<i>i</i> 66	<i>i</i> 773,844	<i>i</i> 957,114	<i>d</i> 10,421	<i>i</i> 380	

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

AUGMENTATION ou diminution des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour 1896 comparée à 1895.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (d) — Diminution (d).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
	\$		\$		\$		\$	\$
Canada, sur la vie (opérations au Canada).....	7,827	611	d 1,352,794	218	d 83,849	54	251,131	274,382
Confédération (opérations au Canada).....	51,724	396	d 290,675	624	d 923,352	9	65,998	65,004
Dominion, sur la vie.....	12,170	66	d 33,350	353	d 336,463	9	4,430	9,570
Fédérale.....	64,732	83	d 177,450	230	d 181,255	8	120	9,293
G. est West.....	33,435	151	d 60,000	597	d 718,384	8	5,938	5,938
London, sur la vie.....	3,807	1	d 25,500	67	d 37,138	4	3,864	3,864
(Générales.....)	12,308	6,928	d 606,972	1,442	d 135,465	45	5,285	5,653
(Industrielles.....)	21,733	165	d 298,711	331	d 468,120	1	106,152	22,567
Des Manufacturiers, sur la vie, (opérations au Canada).....	53,830	386	d 547,400	1,339	d 1,697,735	48	59,341	84,680
Ontario Mutual.....	11,454	70	d 78,918	463	d 694,735	10	57,103	37,010
Sun (opérations au Canada).....	101,260	1,282	d 207,472	2,931	d 1,170,137	61	14,220	48,116
Tempéranes et Générale.....	8,871	315	d 305,000	669	d 698,531	10	14,220	14,119
Total, augmentation ou diminution.....	372,671	5,882	d 1,737,842	9,198	d 6,976,985	213	536,599	544,840

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

British Empire.....	6,304	77	d 177,400	123	d 189,560	9	9,589	11,660
Commercial Union.....	897	4	d 27,000	13	d 33,189	7	4,789	8,639
Liverpool and London and Globe.....	17,131	15	d 6,752	219	d 299,244	18	7,741	12,966
* North British.....	676	2	d 49,777	25	d 37,511	9	47,284	790
Royal.....	1,305	1	d 5,000	7	d 37,644	13	23,705	83,112
Standard.....	16,888	35	d 287,183	227	d 623,774	13	87,266	19,897
Star.....	282	21	d 25,559	20	d 34,519	13	8,689	108,623
Total, augmentation ou diminution.....	3,676	76	d 467,667	309	d 629,622	33	164,448	8,659

* Pour 13 mois.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Aetna, sur la vie.....	7,424	144	d 237,709	268	d 350,642	9	73,597	87,842
Equitable.....	27,659	142	d 396,185	93	d 312,111	3	11,442	11,069
Germania.....	2,180	67	d 9,108	11	d 35,600	3	2,027	2,027
Metropolitan.....	5,378	3,223	d 1,537,172	150	d 100,516	1	2,000	5,099
Mutual, sur la vie.....	34,298	480	d 831,892	6,121	d 1,577,021	176	6,068	73,140
(Générales.....)	7,656	267	d 303,992	394	d 1,156,334	15	66,306	66,306
(Industrielles.....)	10,373	86	d 468,317	128	d 285,168	20	87,237	47,432
New-York.....	9,203	86	d 468,317	120	d 311,953	6	24,323	9,922
Provident Savings.....	1,600	17	d 104,722	10	d 23,251	9	24,220	27,614
Travelers.....	1,600	42	d 1,650	30	d 59,600	1	2,919	19,089
Union Mutual.....	223	3,422	d 488,881	6,276	d 1,244,847	132	5,550	1,550
United States.....	55,344	9,380	d 1,716,628	15,783	d 8,351,454	114	868,792	946,430
Total, augmentation ou diminution.....	321,003	9,380	d 1,716,628	15,783	d 8,351,454	114	868,792	946,430

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	372,671	5,882	d 1,737,842	9,198	d 6,976,985	213	536,599	544,840
do britanniques.....	3,676	76	d 467,667	309	d 629,622	33	164,448	226,264
do américaines.....	321,003	9,380	d 1,716,628	15,783	d 8,351,454	114	868,792	946,430
Total, augmentation ou diminution.....	372,671	5,882	d 1,737,842	9,198	d 6,976,985	213	536,599	544,840

SOMMAIRE des assurances sur la vie entreprises par des compagnies canadiennes qui font des opérations dans d'autres pays qu'au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées.		Date du rapport.
									Non contestées.	Contestées.	
Au Canada	\$ 1,835,508	1,597	\$ 3,437,627	30,477	\$ 65,013,688	365	\$ 894,265	\$ 877,578	\$ 98,205	\$ 1,026	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	59,482	5,000	Aucune.	do
Total	2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026	

ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.

Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,680	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	907,322	1,902	3,064,995	18,253	27,379,476	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DES MANUFACTURIERS.

Au Canada	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	20,011	130	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total	355,149	1,595	2,732,929	6,983	10,711,606	36	53,648	67,009	4,500	4,000	

COMPAGNIE D'ASSURANCES "NORTH AMERICAN", SUR LA VIE.

Au Canada	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	539,762	2,532	3,447,900	11,953	17,164,229	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	

Relevé des compagnies d'assurances.

AUGMENTATION ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896, comparées à 1895.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.

Augmentation (a)—Diminution (d).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre de polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffres des polices échues.	Réclamations payées.
	\$		\$		\$		\$	\$
Au Canada.....	7,827	611	1,352,794	218	83,849	54	251,131	274,382
Dans d'autres pays.....	a 10,998	a 64	a 101,049	a 226	a 253,317	a 13	a 73,484	a 62,841
Total.....	a 18,825	a 547	a 1,453,843	a 444	a 169,468	a 41	a 177,647	a 211,541

ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.

Au Canada.....	a 51,724	d 390	d 290,675	a 624	a 993,352	a 9	a 65,998	a 65,004
Dans d'autres pays.....	a 2,724	d 0	d 15,650	a 39	a 28,650
Total.....	a 54,448	d 390	d 306,325	a 663	a 952,002	a 9	a 65,998	a 65,004

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.

Au Canada.....	a 21,733	d 165	d 298,711	a 331	a 433,264	a 1	d 825	a 22,567
Dans d'autres pays.....	a 8,967	a 21	a 158,083	a 79	a 211,901	a 1	a 973	a 973
Total.....	a 30,700	d 144	d 140,628	a 410	a 645,165	a 2	a 148	a 23,540

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "NORTH AMERICAN".

Au Canada.....	a 53,330	a 386	a 547,400	a 1,339	a 1,697,120	a 48	a 106,152	a 84,680
Dans d'autres pays.....	a 1,078	d 6	d 16,500	a 16	a 24,665	d 3	d 10,000	d 5,000
Total.....	a 54,408	a 380	a 530,900	a 1,355	a 1,721,785	a 45	a 96,152	a 79,680

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.

Au Canada.....	a 101,260	a 1,282	d 207,472	a 2,931	a 1,170,137	a 61	a 57,103	a 48,116
Dans d'autres pays.....	a 247,462	a 499	a 811,661	a 1,608	a 2,271,914	a 9	d 8,042	a 1,266
Total.....	a 348,722	a 1,781	a 604,189	a 4,539	a 3,442,150	a 70	a 49,061	a 49,382

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Actif, 1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débiteures.	Argent en caisses et en banques.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Canada, sur la vie.....	1,573,213 86	4,082,074 58	2,551,931 58	2,141,660 75	5,974,131 09	320,009 87	Aucun.	324,278 97	445,847 80	7,378 00	17,420,526 50
Confédération.....	1,353,152 29	2,488,445 41	95,141 50	604,561 10	834,854 00	98,656 40	854 99	115,142 72	179,149 90	9,252 64	5,779,210 95
Dominion, sur la vie ...	Aucun.	138,419 41	Aucun.	2,950 00	73,260 45	8,811 99	1,210 44	6,616 93	13,921 71	500 00	245,690 93
Fédérale.....	27,178 28	183,179 65	1,250 00	142,721 67	68,133 39	73,089 11	8,086 96	10,551 78	90,633 81	2,885 16	607,712 81
Great-West.....	Aucun.	169,216 64	Aucun.	4,715 13	61,600 00	11,838 86	17,449 63	1,830 00	40,689 53	4,663 69	312,003 48
London, sur la vie.....	Aucun.	381,146 83	8,338 31	31,093 50	142,520 00	3,236 89	Aucun.	15,221 02	10,034 51	Aucun.	591,591 06
Manufacturiers, sur la vie..	5,100 00	729,514 14	Aucun.	49,162 44	190,407 06	98,001 51	4,581 93	20,602 25	91,573 59	12,069 03	1,200,951 95
North American.....	220,395 26	1,162,728 21	135,691 89	140,235 37	539,984 98	173,104 68	Aucun.	39,496 52	97,180 22	7,016 28	2,515,833 41
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	56,000 00	27,334 36	1,500 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	84,834 36
Mutuelle d'Ontario.....	69,942 00	1,832,664 09	Aucun.	484,384 02	764,384 92	8,151 15	760 96	103,588 21	128,321 87	Aucun.	3,392,637 22
San	473,514 18	3,298,135 43	10,000 00	475,500 78	1,521,713 45	102,771 44	Aucun.	155,333 28	349,955 70	1,220 40	6,388,144 66
Tempérance et Générale...	Aucun.	118,552 00	Aucun.	23,882 31	238,129 63	62,373 02	3,997 93	4,893 90	53,806 71	1,690 00	507,355 50
Total.....	3,722,495 87	14,584,106 39	2,802,353 28	4,100,807 07	10,465,618 97	987,379 28	38,442 84	797,558 58	1,501,115 35	46,675 20	39,046,552 83

Relevé des compagnies d'assurances.

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Passif, etc., 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.		Réserve nette des réassurances.		Divers.		Total du passif, y compris la réserve, mais non le capital.		Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital.		Capital versé.		Excédent de l'actif sur le passif et le capital.		Base de la réserve.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Canada, sur la vie.....	104,230	63	15,957,617	00	196,689	87	16,258,537	50	1,161,989	00	125,000	00	1,036,989	00	Américain. 4 p. 100
Confédération.....	26,297	75	5,170,371	00	110,611	36	5,307,280	11	471,930	84	100,000	00	371,930	84	H. M. 4½ p. 100 et 3½ p. nouv. polices.
Dominion, sur la vie....	1,000	00	167,633	79	509	30	169,143	09	76,547	84	64,400	00	12,147	84	H. M. 4½ p. 100.
Fédérale.....	22,400	00	495,478	25	Aucun.		517,878	25	89,834	56	81,297	00	8,537	56	do
Great-West.....	Aucune.		216,531	40	1,845	56	218,376	96	93,626	52	100,000	00		Actuaires 4 p. 100.
London, sur la vie.....	2,516	25	497,908	48	24,096	55	524,521	28	67,069	78	50,000	00	17,069	78	H. M. 4½ p. 100 et actuaires 4 p. 100
Manufacturiers, sur la vie	8,500	00	975,288	00	4,841	39	988,629	39	212,322	56	127,320	00	85,002	56	H. M. 4½ p. 100.
North American.....	26,250	00	1,991,526	00	16,511	21	2,034,287	21	481,546	20	160,000	00	421,546	20	do
Northern, sur la vie....	Aucune.		Aucune.		Aucun.		Aucun.		84,834	36	83,650	00	1,184	36
Mutuelle d'Ontario.....	13,256	00	3,176,716	00	1,145	74	3,191,117	74	201,579	48	Aucun.		201,579	48	Actuaires 4 p. 100.
Sun.....	67,510	74	5,432,200	48	43,324	79	6,043,036	01	345,108	65	62,500	00	282,608	65	H. M. 4 p. 100.
Temperance et Générale.	Aucune.		397,560	32	7,035	80	404,596	12	102,759	38	160,000	00	42,759	38	H. M. 4½ p. 100.
Total.....	271,961	37	34,978,830	72	406,611	57	35,657,463	66	3,389,149	17	914,167	00	2,474,982	17	

+ Le capital de ces compagnies est un capital de garantie, sujet à être payé à même l'excédent.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurance sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur biens-fonds.		Prêts sur garanties collatérales.		Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.		Bons, effets et débiteures.		Argent en caisses et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.		Soldes des agences et effets à recevoir.		Intérêts et loyers dus et acquis.		Primes échues et remises.		Actif supplémentaire.		Total de l'actif.
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
<i>Compagnies britanniques.</i>																						
British Empire.....	7 février '83	229,779	73	1,172,125	40	Auc.	114,878	41	158,243	33	123,396	34	14,141	16	27,871	84	20,990	65	Aucun.	1,861,426	86	
Commercial Union.....	11 sept. '63	Aucun.		75,433	32	Auc.	19,194	51	172,805	64	2,665	29	270	03	369	40	4,554	20	Aucun.	275,322	39	
Edimbourg, sur la vie.	1857.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	18,001	81	161,667	00	2,862	27	Aucun.		580	04	73	60	Aucun.	183,184	72	
Life Association of Scotland.....	— sept. '57	Aucun.		189,526	25	Auc.	97,857	65	154,760	00	34,959	96	Aucun.		6,929	26	13,745	38	Aucun.	497,778	50	
*Liverpool and London and Globe.....	4 juin '51	
London & Lancashire	1863.....	Aucun.		476,534	04	Auc.	100,085	80	1,292,687	64	36,576	54	1,308	55	25,174	62	66,726	65	19,560	64	2,018,599	48
*London Assurance...	1er mars '62	
*North British.....	1862.....	Aucun.		110,277	00	5,299	53	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.	115,576	53	
Reliance.....	1er août '68	Aucun.		Aucun.		Auc.	Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.		Aucun.	Aucun.	Aucun.	
*Royal.....	1851.....	Aucun.		16,285	53	146,867	07	Aucun.		Aucun.		9	25	115	18	Aucun.	163,277	05	
Scottish Amicable.....	1846.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	13,388	33	2,343,888	31	Aucun.		Aucun.		38,102	00	232	81	Aucun.	2,395,606	45	
Scottish Provident..	1847.....	Aucun.		Aucun.		Auc.	394,395	30	6,726,995	09	112,502	32	Aucun.		Aucun.		94,430	05	Aucun.	12,848,186	23	
Standard.....	1847.....	369,450	35	4,651,314	12	Auc.	20,065	88	154,760	10	114,023	62	Aucun.		22,898	48	1,714	00	Aucun.	1,481,873	28	
Star.....	6 nov. '68	Aucun.		1,108,417	20	Auc.	794,092	22	11,422,051	18	432,285	87	15,714	74	121,964	89	202,582	52	19,560	64	21,340,831	47
Totaux.....	599,230	08	7,733,350	33	Auc.	

* Ces compagnies font aussi des opérations d'assurance contre l'incendie. Pour le total de leur actif et passif au Canada, voir pages 64 et 66.

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commence- ment des opérations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur biens-fonds.		Prêts sur collatérales.		Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.		Bons, effets et débitures.		Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.		Soldes des agences loyers dus et acquis.		Primes échues et remises.		Actif supplémentaire		Total de l'actif.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.		\$
<i>Compagnies améri- caines.</i>																					
Ethna, sur la vie....	1850.....	Aucun.		Aucun.	4,155,007 85	8,837 43	Aucun.	244,737 39	4,155,007 85	Aucun.	8,837 43	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	23,038 54	Auc.	4,436,681 21			
Connecticut Mutual.	1er août '68	Aucun.		Aucun.	100,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Auc.	100,000 00			
Equitable	— oct. '68	Aucun.		Aucun.	4,857,342 00	21,858 41	Aucun.	Aucun.	4,857,342 00	Aucun.	21,858 41	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	98,296 00	Auc.	4,977,496 41			
Germania.....	— nov. '87	Aucun.		Aucun.	78,750 00	Aucun.	Aucun.	1,515 00	78,750 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	470 62	Auc.	80,735 62			
Metropolitan.....	— do '72	Aucun.		Aucun.	162,000 00	Aucun.	Aucun.	958 04	162,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	7,542 14	Auc.	170,500 18			
Mutual, sur la vie....	1er sept. '85	Aucun.		Aucun.	3,863,933 94	321,500 00	Aucun.	Aucun.	3,863,933 94	Aucun.	321,500 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	72,095 82	Auc.	4,257,529 76			
National do	11 juin '69	Aucun.		Aucun.	Aucun.	110,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	110,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	94 60	Auc.	110,094 60			
New-York.....	Vers 1868..	475,000 00		300,000 00	3,169,290 00	57,009 47	Aucun.	207,718 73	3,169,290 00	Aucun.	57,009 47	1,576 70	25,926 15	Aucun.	63,517 05	Auc.	4,300,088 10				
North-western . . .	— nov. '71	Aucun.		Aucun.	110,991 66	Aucun.	Aucun.	6,070 00	110,991 66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,013 14	Auc.	118,074 80				
Phoenix Mutual . . .	— oct. '66	Aucun.		Aucun.	135,547 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	135,547 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	838 43	Auc.	136,385 43				
Provident Savings....	— mars '80	Aucun.		Aucun.	59,993 50	24,001 21	Aucun.	Aucun.	59,993 50	Aucun.	24,001 21	Aucun.	Aucun.	Aucun.	4,435 30	Auc.	88,430 01				
Travelers	1er juil. '65	135,000 00		135,000 00	905,298 06	Aucun.	Aucun.	90,863 91	905,298 06	Aucun.	Aucun.	Aucun.	17,086 22	Aucun.	32,208 54	Auc.	1,183,138 50				
Union Mutual.....	— oct. '68	Aucun.		Aucun.	582,566 23	15,755 25	Aucun.	9,533 44	582,566 23	Aucun.	15,755 25	1,242 84	2,227 81	Aucun.	16,503 35	84 30	627,913 22				
United States.....	Aucun.		Aucun.	155,900 00	Aucun.	Aucun.	6,759 34	155,900 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	243 25	Aucun.	7,698 08	Auc.	170,600 67				
Total.....	477,711 77		435,000 00	18,336,590 24	558,961 77	Aucun.	568,155 88	18,336,590 24	2,819 54	45,483 43	332,811 61	84 30	20,757,618 51							

TABLEAU indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

	Réclama- tions non régées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve.	(e) Excédent de l'actif sur le passif. — (d) Diminution.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	5,000 00	1,200,000 00	Aucun.	1,205,000 00	e 656,426 86
Commercial Union.....	180 79	232,801 86	Aucun.	232,982 65	e 42,339 74
Edimbourg, sur la vie.....	10,399 58	149,450 57	Aucun.	159,850 15	e 23,334 57
Life Association of Scotland... Liverpool & London & Globe ..	25,282 32 Aucune.	1,013,216 64 100,000 00	Aucun. Aucun.	1,038,498 96 100,000 00	d 540,720 46
London and Lancashire.....	13,000 00	1,520,000 00	2,557 54	1,535,557 54	e 483,041 94
London Assurance.....	Aucune.	12,322 81	Aucun.	12,322 81
North British.....	Aucune.	575,000 00	363 16	575,363 16
Reliance.....	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	e 15,576 53
Royal.....	3,808 33	424,300 81	Aucun.	428,109 14
Scottish Amicable.....	Aucune.	148,506 33	Aucun.	148,506 33	e 14,770 70
Scottish Provident.....	Aucune.	92,622 40	Aucun.	92,622 40	e 2,302,984 05
Standard.....	27,494 52	4,037,402 00	Aucun.	4,064,896 52	e 8,283,289 71
Star.....	1,305 23	155,000 00	Aucun.	156,305 23	e 1,325,568 05
Totaux.....	86,470 77	9,760,623 42	2,920 70	9,850,014 89	e11,490,816 58
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	22,102 00	5,253,584 00	6,298 60	5,281,984 60	d 845,303 30
Connecticut Mutual.....	Aucune.	750,000 00	Aucun.	750,000 00	d 650,000 00
Equitable.....	16,068 02	4,203,954 00	1,434 00	4,221,456 02	e 756,040 39
Germania.....	Aucune.	82,711 00	Aucun.	82,711 00	d 1,975 38
Metropolitan.....	2,951 00	161,150 00	Aucun.	164,101 00	e 6,399 18
Mutual, sur la vie.....	40,618 00	3,260,752 60	Aucun.	3,301,370 00	e 956,159 76
National, sur la vie.....	5,233 00	61,594 90	Aucun.	66,827 90	e 43,266 70
New-York.....	6,867 71	4,137,448 00	1,197 65	4,145,513 36	e 154,524 74
North-western.....	2,000 00	62,005 00	Aucun.	64,005 00	e 54,069 80
Phoenix Mutual.....	2,616 00	350,000 00	Aucun.	352,616 00	d 216,230 57
Provident Savings.....	Aucune.	79,960 00	Aucun.	79,960 00	e 8,470 01
Travelers.....	3,244 00	1,209,407 00	Aucun.	1,217,651 00	d 34,512 50
Union Mutual.....	4,869 61	807,359 00	708 44	812,937 05	d 185,023 83
United States.....	6,000 00	154,443 00	Aucun.	160,443 00	e 10,157 67
Totaux.....	117,569 34	20,574,367 90	9,638 69	20,701,575 93	e 56,042 58

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLEAU indiquant le revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et le revenu au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

REVENU (EN ARGENT), 1896.

	Revenu net des primes.	Considération pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
<i>Compagnies canadiennes.</i>					
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Canada, sur la vie.....	2,025,715 94	Aucune.	692,017 58	24,178 48	2,741,912 00
Confédération.....	870,614 89	36,706 80	198,940 91	26,355 06	1,132,617 66
Dominion, sur la vie.....	59,339 30	6,226 00	9,668 12	291 54	75,524 96
Fédérale.....	312,398 79	Aucune.	22,572 50	671 62	335,642 91
Great-West.....	149,833 16	6,200 00	12,067 11	Aucun.	168,100 27
London, sur la vie.....	177,004 32	Aucune.	28,643 94	Aucun.	205,648 26
Des Manufacturiers, sur la vie	355,149 01	Aucune.	44,714 52	152 84	400,016 37
North-Américain.....	532,961 55	6,800 00	92,846 23	9,180 30	641,788 08
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucune.	1,184 36	Aucun.	1,184 36
Ontario Mutual.....	599,339 30	2,278 00	158,785 94	Aucun.	760,403 24
Sun.....	1,529,298 52	120,644 02	231,740 25	4,249 39	1,885,932 18
Tempérance et Générale....	151,318 60	Aucune.	18,961 06	Aucun.	170,279 66
Totaux.....	6,762,973 38	178,854 82	1,512,142 52	65,079 23	8,519,049 95
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	223,560 97	Aucune.	78,369 85	5,003 96	306,924 78
Commercial Union.....	15,562 42	Aucune.	3,153 91	Aucun.	18,716 33
Edimbourg, sur la vie.....	6,728 76	Aucune.	974 43	Aucun.	7,703 19
Life Association of Scotland.	39,792 74	Aucune.	13,841 18	Aucun.	53,633 92
Liverpool & London & Globe	6,624 06	500 00	Aucun.	Aucun.	7,124 06
London and Lancashire.....	224,640 38	Aucune.	81,934 07	Aucun.	306,574 45
London Assurance.....	1,108 44	Aucune.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British.....	32,856 02	Aucune.	Aucun.	Aucun.	32,856 02
Reliance.....	6,122 60	Aucune.	179 78	Aucun.	6,302 38
Royal.....	20,070 92	Aucune.	1,835 39	Aucun.	21,964 31
Scottish Amicable.....	5,349 03	Aucune.	975 95	Aucun.	6,324 98
Scottish Provident.....	1,903 19	Aucune.	103,656 23	Aucun.	105,559 42
Standard.....	529,428 68	6,094 20	536,856 48	6,561 34	1,078,940 70
Star.....	17,264 82	Aucune.	68,244 32	Aucun.	85,509 14
Totaux.....	1,131,013 03	6,594 20	890,079 59	11,565 30	2,039,252 12
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	554,832 97	Aucune.	10,851 31	Aucun.	565,684 28
Connecticut Mutual.....	41,831 95	Aucune.	Aucun.	Aucun.	41,831 95
Equitable.....	641,641 31	4,000 00	157,618 09	Aucun.	803,259 40
Germania.....	11,412 46	Aucune.	3,073 00	Aucun.	14,485 46
Metropolitan.....	174,372 79	Aucune.	6,000 00	Aucun.	180,372 79
Mutual, sur la vie.....	693,020 23	9,484 72	122,474 13	Aucun.	824,979 08
National, sur la vie.....	2,048 23	Aucune.	Aucun.	8 25	2,056 48
New-York, sur la vie.....	813,004 16	2,131 60	167,258 12	7,212 30	989,606 18
Northwestern.....	13,858 09	Aucune.	Aucun.	Aucun.	13,858 09
Phoenix Mutual.....	20,240 00	Aucune.	5,307 90	Aucun.	25,547 90
Provident Savings.....	102,437 76	Aucune.	2,315 00	Aucun.	104,752 76
Travelers.....	136,971 55	Aucune.	45,536 50	Aucun.	182,508 05
Union Mutual.....	124,770 60	Aucune.	21,917 67	Aucun.	146,688 27
United States.....	43,546 52	Aucune.	5,284 94	Aucun.	48,831 46
Totaux.....	3,373,988 62	15,616 32	547,636 66	7,220 55	3,944,462 15

TABLEAU indiquant les dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et les dépenses au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES (EN ARGENT), 1896.

	Paiements aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Dividendes aux actionnaires.	Total des dépenses.	e Excédent du revenu sur les dépenses. — d Diminution.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>					
Canada, sur la vie.....	1,308,140 91	355,909 84	25,000 00	1,689,050 75	e 1,052,861 25
Confédération.....	451,110 90	206,685 06	15,000 00	672,795 96	e 459,821 70
Dominion, sur la vie.....	14,462 63	23,064 21	3,220 00	40,746 84	e 34,778 12
Fédérale.....	131,856 45	97,837 51	Aucun.	229,693 96	e 105,948 95
Great West.....	30,486 17	73,406 71	Aucun.	103,892 88	e 64,207 39
London, sur la vie.....	57,521 62	71,619 14	4,250 00	133,390 76	e 72,257 50
Des Manufacturiers, sur la vie	77,807 74	136,824 97	10,185 60	224,818 31	e 175,198 06
Amérique du Nord.....	256,171 72	174,373 42	6,000 00	436,545 14	e 205,242 94
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucune.	e 1,184 36
Ontario Mutual.....	376,767 68	125,558 94	Aucun.	502,326 62	e 258,076 62
Sun.....	512,826 86	451,572 40	9,375 00	973,774 26	e 912,157 92
Tempérance et Générale.....	27,342 17	61,774 88	3,000 00	92,117 05	e 78,162 61
Totaux.....	3,244,494 85	1,778,627 08	76,030 60	5,099,152 53	e 3,419,897 42
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	88,590 60	37,277 01	125,867 61	e 181,067 17
Commercial Union.....	17,241 37	1,520 41	18,761 78	d 45 45
Edimbourg, sur la vie.....	18,063 79	606 12	18,669 91	d 10,966 72
Life Association of Scotland.	105,705 62	2,699 13	108,404 75	d 54,770 83
Liverpool & London & Globe.	4,692 34	337 94	5,030 28	e 2,093 78
London and Lancashire.....	102,662 76	53,892 80	156,555 56	e 150,018 89
London Assurance.....	Aucun.	2 81	2 81	e 1,105 63
North British.....	114,907 08	6,347 80	121,254 88	d 88,398 86
Reliance.....	5,131 13	311 91	5,443 04	e 859 34
Royal.....	43,089 06	817 13	43,906 19	d 21,941 88
Scottish Amicable.....	19,619 24	116 80	19,736 04	d 13,411 06
Scottish Provident.....	11,802 15	36 72	11,838 87	e 93,720 55
Standard.....	380,603 81	123,702 05	504,305 86	e 574,634 84
Star.....	16,954 43	4,120 37	21,074 80	e 64,434 34
Totaux.....	929,063 38	231,789 00	1,160,852 38	e 878,399 74
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	674,547 00	54,605 95	729,152 95	d 163,468 67
Connecticut Mutual.....	119,774 74	263 94	120,038 68	d 78,206 73
Equitable.....	460,839 87	63,564 91	524,404 78	e 278,854 62
Germania.....	11,222 73	624 37	11,847 10	e 2,638 36
Metropolitan.....	42,562 94	103,493 40	146,056 34	e 34,316 45
Mutual, sur la vie.....	319,542 51	94,301 49	413,844 00	e 411,135 08
National, sur la vie.....	17,739 50	140 57	17,880 07	d 15,823 59
New-York, sur la vie.....	354,240 84	106,857 35	461,098 19	e 528,507 99
North-western.....	16,999 04	Aucune.	16,999 04	d 3,140 95
Phoenix Mutual.....	51,890 42	51,890 42	d 26,342 52
Provident Savings.....	33,248 20	25,320 53	58,568 73	e 46,184 03
Travelers.....	115,651 84	23,860 43	139,512 27	e 42,995 78
Union Mutual.....	100,002 47	28,706 63	128,709 10	e 17,979 17
United States.....	14,276 05	11,992 59	26,268 64	e 22,562 82
Totaux.....	2,332,538 15	513,732 16	2,846,270 31	e 1,098,191 84

Relevé des compagnies d'assurances

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, 1896.

Compagnies.	Décès de l'assuré.	Dotations échues.	Aux rentiers viagers.	Rachat de polices.	Divi- dendes payés aux porteurs de polices.	Total des paiements aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considéra- tion pour rentes viagères).
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Compagnies canadiennes.</i>							
Canada, sur la vie.....	818,615 69	118,444 52	400 00	118,244 06	252,436 64	1,308,140 91	2,025,715 94
Confédération.....	203,797 34	103,130 00	6,260 21	55,227 10	82,696 25	451,110 90	907,321 69
Dominion, sur la vie ...	13,570 00	Aucune.	364 00	9 50	5,19 13	14,462 63	65,565 30
Fédérale.....	82,793 11	Aucune.	100 00	6,207 64	42,755 70	131,856 45	312,398 79
Great West.....	28,707 26	Aucune.	447 18	1,331 73	Aucun.	30,486 17	156,033 16
London, sur la vie.....	38,776 03	9,998 75	Aucun.	4,924 69	3,822 15	57,521 62	177,004 32
Des Manufact., sur la vie	67,009 00	Aucune.	Aucun.	10,021 06	777 68	77,807 74	355,149 01
Amérique du Nord.....	114,712 48	67,325 92	4,625 74	10,659 76	58,847 82	256,171 72	539,761 55
Northern, sur la vie....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Ontario Mutual.....	174,441 00	43,000 00	316 50	87,185 33	71,824 85	376,767 68	601,617 30
Sun.....	334,019 37	64,485 49	7,446 42	79,040 35	27,835 23	512,826 86	1,649,942 54
Tempérance et Générale.	16,195 54	4,000 00	Aucun.	5,486 35	1,660 28	27,342 17	151,318 60
Totaux.....	1,892,636 82	410,384 68	19,960 05	378,337 57	543,175 73	3,244,494 85	6,941,828 20
<i>Compagnies britanniques</i>							
British Empire.....	57,845 30	12,766 33	817 72	17,028 25	133 00	88,590 60	223,560 97
Commercial Union.....	16,292 85	Aucune.	Aucun.	904 07	44 45	17,241 37	15,562 42
Edimbourg, sur la vie..	16,504 57	1,245 63	Aucun.	313 59	Aucun.	18,063 79	6,728 76
Life Association of Scot- land.....	89,914 00	2,433 33	Aucun.	7,907 57	5,450 72	105,705 62	39,792 74
Liverpool and London and Globe.....	703 00	2,000 00	1,617 66	223 00	148 68	4,692 34	7,124 06
London and Lancashire	56,323 75	35,465 00	Aucun.	10,358 85	515 16	102,662 76	224,640 38
London Assurance.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British.....	109,675 94	Aucune.	Aucun.	969 10	4,262 04	114,907 08	32,856 02
Reliance.....	3,893 73	1,059 00	Aucun.	178 40	Aucun.	5,131 13	6,122 60
Royal.....	37,779 62	1,946 66	235 22	2,518 75	608 81	43,089 06	20,070 92
Scottish Amicable.....	19,466 67	Aucune.	Aucun.	152 57	Aucun.	19,619 24	5,349 03
Scottish Provident.....	11,802 15	Aucune.	Aucun.	Aucun.	n.	11,862 15	1,903 19
Standard.....	299,713 34	37,874 99	4,451 34	15,724 33	22,839 81	380,603 81	535,522 88
Star.....	14,104 57	Aucune.	123 41	2,496 41	230 04	16,954 43	17,264 82
Totaux.....	734,019 49	94,790 94	7,245 35	58,774 89	34,232 71	929,063 38	1,137,607 23
<i>Compagnies américaines.</i>							
Ætna, sur la vie.....	222,254 11	308,914 00	Aucun.	28,312 35	115,066 54	674,547 00	554,832 97
Connecticut Mutual.....	72,489 00	28,056 00	Aucun.	2,915 00	16,314 74	119,774 74	41,831 95
Equitable.....	243,316 79	67,216 87	3,468 58	124,620 51	22,217 12	460,839 87	645,641 31
Germania.....	8,027 01	Aucune.	Aucun.	3,182 25	13 47	11,222 73	11,412 46
Metropolitan.....	36,274 55	Aucune.	Aucun.	1,826 69	4,461 70	42,562 94	174,372 79
Mutual, sur la vie.....	189,914 00	43,778 54	8,556 90	67,814 34	15,478 73	319,542 51	702,504 95
National, sur la vie....	14,925 00	2,220 00	Aucun.	594 50	Aucun.	17,739 50	2,048 23
New-York, sur la vie...	248,767 43	23,331 96	8,155 64	46,705 34	27,280 47	354,240 84	815,135 76
North-western.....	9,118 00	3,167 00	Aucun.	401 67	4,312 37	16,999 04	13,858 09
Phoenix Mutual.....	21,967 00	17,903 00	Aucun.	7,182 00	4,838 42	51,890 42	20,240 00
Provident Savings.....	22,823 00	Aucune.	Aucun.	1,184 05	9,241 15	33,248 20	102,437 76
Travelers.....	31,391 00	40,550 00	207 08	43,503 76	Aucun.	115,651 84	136,971 55
Union Mutual.....	61,975 11	23,403 98	Aucun.	9,582 31	5,041 07	100,002 47	124,770 60
United States.....	14,000 00	Aucune.	Aucun.	219 01	57 04	14,276 05	43,546 52
Totaux.....	1,191,242 00	558,541 55	20,388 20	338,043 78	224,322 82	2,332,538 15	3,389,604 94

MONTANT des assurances sur la vie terminées en Canada selon le cours naturel ou par rachat et prescription, durant l'année 1896.

	Montant des assurances terminées.				Total des assurances rachetées et périmées.
	Par décès.	Expirées.	Rachetées.	Périmées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Canada, sur la vie.....	770,053	116,035	779,752	1,265,801	2,045,553
Confédération.....	223,487	167,030	552,447	910,153	1,462,600
Dominion, sur la vie.....	11,500	Aucune.	17,642	203,000	220,642
Fédérale.....	94,620	300,500	119,975	1,289,700	1,409,675
Great West.....	28,707	Aucune.	100,546	597,600	698,146
London, sur la vie.....	39,370	13,999	52,498	392,360	1,044,858
Manufacturiers, sur la vie.....	62,675	Aucune.	156,145	1,775,161	1,931,306
North American.....	139,089	39,692	348,260	962,450	1,310,710
Ontario Mutual.....	181,741	85,331	526,718	1,214,250	1,740,968
Sun.....	261,954	94,842	505,138	1,578,004	2,083,142
Tempérance et Générale.....	15,280	4,000	143,189	919,500	1,062,689
Totaux pour 1896.....	1,823,476	821,429	3,302,310	11,707,979	15,010,289
Totaux pour 1895.....	1,409,924	664,438	3,288,382	12,842,900	16,131,282
Augmentation a ; Diminution d.....	a 418,552	a 156,991	a 13,928	d 1,134,921	d 1,120,993
<i>Compagnies britanniques.</i>					
British Empire.....	143,456	12,767	180,585	252,598	433,183
Commercial Union.....	12,761	Aucune.	18,634	2,000	20,634
Edimbourg, sur la vie.....	14,435	1,246	973	None.	973
Life Association of Scotland.....	85,833	3,407	18,870	3,460	22,330
Liverpool and London and Globe.....	703	2,000	504	Aucune.	504
London and Lancashire.....	50,743	35,465	202,628	331,015	533,643
London Assurance.....	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
North British.....	91,762	Aucune.	11,644	11,178	22,822
Reliance.....	2,989	1,059	1,515	2,129	3,644
Royal.....	41,588	3,247	3,697	7,483	11,180
Scottish Amicable.....	4,867	Aucune.	487	973	1,460
Scottish Provident.....	4,096	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Standard.....	288,864	37,875	166,772	740,455	907,227
Star.....	14,104	Aucune.	28,478	45,665	74,143
Totaux pour 1896.....	756,201	97,066	634,787	1,396,956	2,031,743
Totaux pour 1895.....	518,420	90,178	683,230	1,709,920	2,393,150
Augmentation a ; Diminution d.....	a 237,781	a 6,888	d 48,443	d 312,964	d 361,407
<i>Compagnies américaines.</i>					
Ætna, sur la vie.....	232,802	586,428	158,400	130,191	288,591
Connecticut Mutual.....	60,144	28,056	12,325	Aucune.	12,325
Equitable.....	247,441	68,648	763,652	646,359	1,410,011
Germania.....	8,027	Aucune.	22,058	7,633	29,691
Metropolitan.....	36,275	Aucune.	38,383	3,625,347	3,663,730
Mutual, sur la vie.....	210,428	57,065	535,215	2,064,350	2,599,565
National, sur la vie.....	12,740	2,220	1,106	Aucune.	1,106
New-York.....	261,654	79,676	558,914	1,273,779	1,832,693
North-western.....	9,118	4,358	1,832	Aucune.	1,832
Phoenix Mutual.....	13,327	16,427	14,941	Aucune.	14,941
Provident Savings.....	21,000	451,221	27,361	112,500	139,861
Travelers.....	36,635	105,550	228,727	376,104	604,831
Union-Mutual.....	49,578	153,487	60,934	250,770	311,704
United States.....	19,000	17,000	8,100	196,150	204,250
Totaux pour 1896.....	1,218,169	1,570,136	2,431,948	8,683,183	11,115,131
Totaux pour 1895.....	1,191,239	1,399,818	2,312,205	9,005,631	11,317,836
Augmentation a ; Diminution d.....	a 26,930	a 170,318	a 119,743	d 322,448	d 192,705

Relevé des compagnies d'assurances

PRIMES—REVENS respectifs des années de 1875-1896.

Année.	Compagnies. canadiennes.	Compagnies. britanniques.	Compagnies. américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876.....	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877.....	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878.....	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879.....	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880.....	1,039,341	579,729	1,102,058	2,721,128
1881.....	1,291,026	613,595	1,190,068	3,094,689
1882.....	1,562,085	674,362	1,308,158	3,544,605
1883.....	1,652,543	707,468	1,414,738	3,774,749
1884.....	1,869,100	744,227	1,518,991	4,132,318
1885.....	2,092,986	803,980	1,723,012	4,619,978
1886.....	2,379,238	827,848	1,988,634	5,195,720
1887.....	2,825,119	890,332	2,285,954	6,001,405
1888.....	3,166,883	928,667	2,466,298	6,561,848
1889.....	*4,459,595	979,847	2,785,403	*8,224,845
1890.....	3,921,137	1,022,362	3,060,652	8,004,151
1891.....	4,258,926	1,030,479	3,128,297	8,417,702
1892.....	4,729,940	1,088,816	3,251,598	9,070,354
1893.....	5,156,008	1,073,541	3,403,230	9,632,779
1894.....	5,435,031	1,079,330	3,394,914	9,909,275
1895.....	5,702,783	1,137,366	3,452,205	10,292,354
1896.....	6,075,454	1,137,607	3,389,605	10,602,666
Totaux.....	61,609,756	12,269,290	47,472,058	127,351,104

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada", sur la vie.

CHIFFRE des risques entrepris, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876.....	5,465,966	1,683,357	6,740,804	13,890,127
1877.....	5,724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878.....	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879.....	6,112,706	1,877,918	3,363,600	11,354,224
1880.....	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887
1881.....	11,158,479	2,536,120	3,923,412	17,618,011
1882.....	11,855,545	2,833,250	5,423,960	20,112,755
1883.....	11,883,317	3,278,008	6,411,635	21,572,960
1884.....	12,926,265	3,167,910	7,323,737	23,417,912
1885.....	14,881,695	3,950,647	8,332,646	27,164,988
1886.....	19,289,694	4,054,279	11,827,375	33,171,348
1887.....	23,505,549	3,067,040	11,435,721	38,008,310
1888.....	24,876,259	3,985,787	12,364,483	41,226,529
1889.....	*26,438,358	3,399,313	14,719,266	44,556,937
1890.....	23,541,404	3,390,972	13,591,080	40,523,456
1891.....	21,904,302	2,947,246	13,014,739	37,866,287
1892.....	25,585,534	3,625,213	15,409,266	44,620,013
1893.....	28,089,437	2,967,855	14,145,555	45,202,847
1894.....	28,670,364	3,214,216	17,640,677	49,525,257
1895.....	27,909,672	3,337,638	13,093,888	44,341,198
1896.....	26,171,830	2,869,971	13,582,769	42,624,570
Totaux.....	374,125,057	65,110,487	214,247,752	653,483,296

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada, sur la vie".

CHIFFRES des risques en vigueur, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1875.....	21,957,296	19,455,607	43,596,361	85,009,264
1876.....	24,649,284	18,873,173	40,728,461	84,250,918
1877.....	26,870,224	19,349,204	39,468,475	85,687,903
1878.....	28,656,556	20,078,533	36,016,848	84,751,937
1879.....	33,246,543	19,410,829	33,616,330	86,273,702
1880.....	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126
1881.....	46,041,591	20,983,092	36,266,249	103,290,932
1882.....	53,855,051	22,329,368	38,857,629	115,042,048
1883.....	59,213,609	23,511,712	41,471,554	124,196,875
1884.....	66,519,958	24,317,172	44,616,596	135,453,726
1885.....	74,591,139	25,930,272	49,440,735	149,962,146
1886.....	88,181,859	27,225,607	55,908,230	171,315,696
1887.....	101,796,754	28,163,329	61,734,187	191,694,270
1888.....	114,034,279	30,003,210	67,724,094	211,761,583
1889.....	125,125,692	30,488,618	76,348,392	231,963,702
1890.....	135,218,990	31,613,730	81,599,847	248,424,567
1891.....	143,368,817	32,407,937	85,698,475	261,475,229
1892.....	154,709,077	33,692,706	90,708,482	279,110,265
1893.....	167,475,872	33,543,884	94,602,966	295,622,722
1894.....	177,511,846	33,911,885	96,737,705	308,161,436
1895.....	188,326,057	34,341,172	96,590,352	319,257,581
1896.....	193,303,042	34,837,448	97,660,009	327,800,499

Relevé des compagnies d'assurances.

SYSTEME DE RÉPARTITION. RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats portés comme acceptés.	Montants des certificats acceptés.	Nombre de certificats à cette date.	Montants net des polices en vigueur.	Nombre des certificats de réclamation.	Montant net de réclamation.	Réclamations payées.		Réclamations non enregistrées.		Date du rapport.
								\$	\$	\$	\$	
COMPAGNIES CANADIENNES.												
Association Catholique de Secours Mutuels	187,905	1,246	1,659,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	37,500	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	Aucune.	do
Société de Secours Mutuels des Commis-voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	Aucune.	do
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	11,200	2,000	2,000	15 juillet 1896.
Woodmen of the World	44,053	1,515	1,999,000	3,404	4,982,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	2,000	
*Totaux pour 1895	399,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,160	175	292,550	271,158	60,480	2,500		
COMPAGNIES AMÉRICAINES.												
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,000	17,108	35,188,974	113	279,500	264,728	90,500	2,000	2,000	do
Association de secours du Massachusetts.	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	127,478	132,508	66,388	1,500	1,500	do
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	3,500	
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000		
R É C A P I T U L A T I O N .												
Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	2,000	
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	423,069	173,963	3,500	3,500	
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500	5,500	
* Totaux pour 1895	945,997	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500	17,500	

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

Au Canada.....	\$ 647,032	7,120	\$ 7,756,500	50,913	\$ 61,603,000	303	\$ 383,702	\$ 438,020	\$ 48,706	\$ 48,706	\$	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	679,481	17,004	21,101,500	51,925	67,188,000	224	272,729	272,488	32,884	32,884	Aucune.	do
Totaux.....	1,326,513	24,124	28,858,000	102,838	128,791,000	527	655,731	710,508	81,592	81,592	Aucune.	

Fonds de maladie.

Au Canada.....	107,339	3,195	18,866	80,860	779	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays.....	36,564	2,045	6,255	27,574	239	239	Aucune.	do
Totaux.....	142,903	5,240	25,121	108,434	1,018	1,018	Aucune.	

Relevé des compagnies d'assurances

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

CHIFFRES des assurances sur la vie terminées selon leur cours naturel ou par rachat et prescription, parmi les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, durant l'année 1896.

Compagnies.	Expirées par		Total des assurances terminées.
	Décès.	Rachat, expiration ou prescription.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>			
Association Catholique de Secours Mutuels (C. M. B. A.)	181,000	594,500	775,500
Coloniale Mutuelle.....	8,500	476,500	485,000
Société de Secours Mutuel des Commis-voyageurs.....	21,000	66,000	87,000
Home Life Association.....	2,000	571,250	573,250
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada).....	378,854	3,692,546	4,071,400
Institution de secours Provinciale.....	68,500	785,100	853,600
Woodmen of the World.....	30,000	408,000	438,000
Total pour 1896	689,854	6,593,896	7,283,750
*Total pour 1895	279,900	4,058,700	4,338,600
<i>Compagnies américaines.</i>			
Covenant Mutual.....	42,875	867,250	910,125
Mutual Reserve Fund.....	279,500	2,749,500	3,029,000
Association de secours du Massachusetts.....	127,478	1,835,762	1,963,240
Total pour 1896.....	449,853	5,452,512	5,902,365
*Total pour 1895.....	367,800	4,405,380	4,773,180

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	689,854	6,593,896	7,283,750
do américaines.....	449,853	5,452,512	5,902,365
Total pour 1896.....	1,139,707	12,046,408	13,186,115
Total pour 1895.....	647,700	8,464,080	9,111,780

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

TABLEAU indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant les assurances sur la vie d'après le plan de répartition, et l'actif au Canada des compagnies américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada par répartition.

COMPAGNIES CANADIENNES, ACTIF, 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.		Prêts sur immeubles.		Actions, bons et débetures.		Argent en caisse et dans les banques.		Soldes des agents et effets à recevoir.		Intéret dû et acquis.		Dû par les sociétaires.		Actifs supplémentaire.		Total de l'actif.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Association catholique de Secours Mutuels.....	10 fév. 1880	Aucun.		Aucun.		Aucun.		61,506 91		Aucun.		Aucun.		19,082 52		685 00		81,274 43	
Coloniale Mutuelle.....	2 janv. 1895	Aucun.		Aucun.		Aucun.		294 53		5,665 84		Aucun.		5,072 88		364 33		11,397 58	
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs.....	— juillet 1881	Aucun.		19,500 00		8,131 14		6,329 40		Aucun.		340 80		Aucun.		516 68		34,818 02	
O. L. des Forestiers.....	12 mai 1892	Aucun.		Aucun.		Aucun.		10,613 46		2,271 91		Aucun.		2,497 45		279 70		15,662 52	
Home.....	—	263,600 00		1,166,320 02		339,886 43		187,975 63		Aucun.		65,233 46		10,433 02		79,877 77		2,113,326 33	
Institution de secours Provmc.....	19 avril 1884	7,566 10		20,209 00		47,690 00		68,992 16		3,819 03		3,441 42		23,631 73		1,858 49		177,188 98	
Woodmen of the World.....	6 juillet 1893	Aucun.		Aucun.		Aucun.		9,184 07		136 69		Aucun.		4,235 84		500 00		14,076 60	
Total.....	271,166 10		1,206,020 02		395,707 57		344,896 16		11,913 47		69,015 68		64,953 49		84,081 97		2,447,694 46	

COMPAGNIES AMÉRICAINES, ACTIF AU CANADA, 1896.

Covenant Mutual.....	20 sept. 1890	Aucun.		Aucun.		55,148 77		822 55		Aucun.		846 36		Aucun.		Aucun.		56,817 68	
Massachusetts Benefit Life.....	8 nov. 1891	14,250 00		12,214 26		100,000 00		1,562 43		36 22		1,724 30		48,480 89		513 00		178,781 10	
Mutual Reserve Fund.....	— avril 1884	Aucun.		Aucun.		111,141 40		49,785 85		Aucun.		1,219 40		139,230 90		Aucun.		301,377 55	
Total.....	14,250 00		12,214 26		266,290 17		52,170 83		36 22		3,790 06		187,711 79		513 00		536,976 33	

Relevé des compagnies d'assurances.

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Réclama- tions non réglées.	Passif à compte des frais généraux.	Autre passif.	Total du passif (la réserve non comprise).
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	37,500 00	1,645 98	Aucun.	39,145 98
Coloniale Mutuelle.....	3, 40 34	Aucun.	2,421 53	5,761 87
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs...	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Home	Aucune.	449 41	5,176 51	5,625 92
Ordre Indépendant des Forestiers	82,609 62	1,182 23	5,934 00	89,725 85
Institution de secours Provinciale.....	Aucune.	1,370 38	Aucun.	1,370 38
Woodmen of the World.....	11,200 00	497 00	4,124 00	15,821 00
Totaux.....	134,649 96	5,145 00	17,656 04	157,451 00

COMPAGNIES AMÉRICAINES—PASSIF AU CANADA, 1896.

(LA RÉSERVE NON COMPRISE.)

Covenant Mutual.....	17,125 00	Aucun.	Aucun.	17,125 00
Massachusetts Benefit Life.....	67,837 50	Aucun.	Aucun.	67,837 50
Mutual Reserve Fund.....	92,500 00	Aucun.	Aucun.	92,500 00
Total.....	177,462 50	Aucun.	Aucun.	177,462 50

**COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION
REVENU, 1896.**

Compagnies.	Honoraires d'admission.	Contributions annuelles, etc.	Honoraires des médecins examinateurs.	Répartition.	Intérêt et autre revenu.	Total du revenu.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Canadiennes.</i>						
Ass. catholique de Secours Mutuels	657 50	10,747 50	Aucun.	175,098 09	3,096 58	189,599 67
Coloniale Mutuelle.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	21,280 77	45 73	21,326 50
Société de secours mutuels des Com- mis-voyageurs.....	550 00	3,484 00	374 00	20,276 85	1,728 64	26,413 49
Home.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	19,618 53	Aucun.	19,618 53
*Ordre Indépendant des Forestiers.	34,098 00	87,129 89	Aucun.	1,348,189 34	61,897 42	1,534,314 65
Institution de secours Provinciale.	8,216 00	14,283 75	614 00	74,547 28	2,143 34	99,804 37
Woodmen of the World.....	9,090 00	4,400 26	1,515 00	20,047 96	681 00	41,734 22
Total.....	52,611 50	120,045 40	2,503 00	1,688,058 82	72,592 71	1,935,811 43
<i>Américaines.</i>						
Covenant Mutual.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	55,208 25	1,554 18	56,762 43
Mutual Reserve Fund.....	21,600 00	123,369 84	1,593 00	269,750 79	3,302 73	419,616 36
Massachusetts Benefit Life Associa- tion.....	Aucun.	4,615 32	Aucun.	147,113 89	754 66	152,483 87
Total.....	21,600 00	127,985 16	1,593 00	472,072 93	5,611 57	628,862 66

DÉPENSES, 1896.

Compagnies.	Payé pour réclamations.	Frais généraux.	Intérêt payé aux garants.	Total de la dépense.	e Excédent du revenu sur la dépense. — d Diminution.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Canadiennes.</i>					
Ass. catholique de Secours Mutuels..	168,150 00	16,348 58	Aucun.	184,498 58	e 5,101 09
Coloniale Mutuelle.....	5,045 49	20,319 30	412 29	25,777 08	d 4,450 58
Société de secours mutuels des Com- mis-voyageurs.....	21,000 00	4,992 27	Aucun.	25,992 27	e 421 22
Home.....	4,000 00	18,039 03	280 60	22,319 63	d 2,701 10
*Ordre Indépendant des Forestiers..	818,941 91	235,331 69	Aucun.	1,054,273 60	e 480,041 05
Institution de secours Provinciale....	57,150 00	24,696 24	Aucun.	81,846 24	e 17,958 13
Woodmen of the World.....	29,200 00	17,125 25	Aucun.	46,325 25	d 1,591 03
Totaux.....	1,103,487 40	336,852 36	692 89	1,441,032 65	e 494,778 78
<i>Américaines.</i>					
Covenant Mutual.....	31,833 33	8,455 43	40,288 76	e 16,473 67
Mutual Reserve Fund.....	264,727 77	84,148 57	348,876 34	e 70,740 02
Massachusetts Benefit Life Association	132,507 81	12,457 09	144,964 90	e 7,518 97
Totaux.....	429,068 91	105,061 09	534,130 00	e 94,732 66

*Y compris la division du fonds des malades et des décès.

Relevé des compagnies d'assurances.

TABLEAU indiquant le total de l'actif des compagnies canadiennes entreprenant les assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces ou chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débiteures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en mains et en banques.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur.	Aucun.	15,800 00	73,942 00	Aucun.	2,123 17	15,073 37	1,298 96	815 50	109,063 00	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada	Aucun.	Aucun.	69,197 20	Aucun.	5,028 92	6,617 28	896 85	708 84	82,449 09	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents sur chemin de fer.	Aucun.	Aucun.	20,000 00	Aucun.	8,448 21	12,805 68	233 33	1,000 00	42,487 22	Accidents.
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucun.	Aucun.	5,000 00	Aucun.	43 89	78 03	58 33	Aucun.	5,180 25	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puisseance contre les voleurs.	Aucun.	Aucun.	28,000 00	Aucun.	1,334 41	7,186 31	Aucun.	31,689 99	68,210 71	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.	Aucun.	Aucun.	16,347 00	Aucun.	1,915 45	484 22	Aucun.	3,094 00	21,840 67	Glaces.
Garantie.	61,665 54	5,430 00	747,533 66	Aucun.	11,977 31	47,732 63	6,536 75	4,640 75	885,566 64	Garantie.
Garantie des manufact. et accidents.	Aucun.	14,418 66	20,900 00	Aucun.	9,014 52	4,964 40	489 71	677 07	50,464 36	Accidents.
Accidents d'Ontario	Aucun.	Aucun.	23,167 75	Aucun.	3,952 68	10,174 12	Aucun.	Aucun.	37,294 55	Accidents.
Totaux	61,665 54	35,648 66	1,004,087 61	Aucun.	43,838 56	105,166 04	9,513 93	42,626 15	1,302,546 49	

TABLEAU indiquant le total du passif, et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant des assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces et chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserve des primes non réalisées.	Divers.	Total du passif, non compris le capital-actions.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital-actions.	Capital-actions versé ou en cours de perception.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital-actions.		Nature des assurances.
							\$	c.	
Inspection des chaudières à vapeur....	Aucune.	28,042 76	3,603 30	31,646 06	77,406 94	55,055 00	e	22,351 94	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada.....	17,362 42	24,440 20	210 36	42,012 98	40,436 11	32,490 00	e	7,946 11	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents de chemins de fer.	Aucune.	15,667 40	Aucun.	15,667 40	26,819 82	34,860 00	d	8,040 18	do
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucune.	240 38	108 74	349 12	4,881 13	5,000 00	d	168 87	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puisseance contre les voleurs.	997 40	7,602 75	437 75	9,037 90	59,172 81	60,000 00	d	827 19	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.....	Aucune.	12,864 27	Aucun.	12,864 27	8,976 40	10,000 00	d	1,023 60	Glaces.
Garantie.....	78,633 24	104,185 28	7,724 43	190,542 95	695,023 69	304,600 00	e	390,423 69	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents.....	6,477 85	32,645 45	Aucun.	39,123 30	11,341 06	47,480 00	d	36,138 94	Accidents.
Accidents d'Ontario.....	408 24	8,823 01	115 89	9,347 14	27,947 41	28,330 00	d	1,382 59	do
	103,879 15	294,511 50	12,200 47	350,591 12	951,955 37	578,815 00	e	373,140 37	

Relevé des compagnies d'assurances

TABLEAU indiquant le revenu et la dépense des compagnies canadiennes qui entreprennent les assurances contre les accidents, la garantie, sur glaces, contre les voleurs, et sur les chaudières à vapeur.

REVENU, 1896.

Compagnies.	Montant net reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu à compte du capital non compris dans le revenu.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Inspection des chaudières à vapeur.	23,183 71	4,532 42	639 85	28,355 98	10,010 00
Boivin, Wilson et Cie.	15,185 59	Aucun.	Aucun.	15,185 59	Aucun.
Accidents, du Canada	47,902 84	2,805 35	Aucun.	50,708 19	Aucun.
Cie can. contre les accidents de ch. de fer	29,593 39	1,034 07	Aucun.	30,627 46	2,340 00
Cie can. de bienfaisance contre la maladie	1,672 00	57 05	Aucun.	1,729 05	5,000 00
Corneille et Sharpe.	2,044 69	232 72	Aucun.	2,276 81	550 00
Cie de gar. de la personne contre les vol.	15,303 93	1,217 91	Aucun.	16,521 84	Aucun.
Sur glaces au Canada	8,346 25	697 39	Aucun.	9,043 64	Aucun.
Garantie	198,140 42	38,863 06	Aucun.	237,003 48	Aucun.
Garantie des manufacturiers et accidents	72,259 14	1,764 02	Aucun.	74,023 16	Aucun.
Accidents d'Ontario	17,876 17	954 12	Aucun.	18,830 29	2,315 00
Totaux.	431,507 53	52,158 11	639 85	484,305 49	20,215 00

DÉPENSE, 1896.

Compagnies.	Payé pour pertes.	Frais généraux.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total de la dépense en argent.	Nature des opérations.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Inspection des chaud. à vapeur.	Aucun.	22,608 41	12,712 70	35,321 11	Chaud. à vapeur, etc.
Boivin, Wilson et Cie.	8,905 17	2,288 02	Aucun.	11,193 19	Glaces.
Accidents, du Canada	35,311 79	25,577 76	Aucun.	60,889 55	Accidents et glaces.
Cie can. contre les acc. de ch. de f.	8,673 35	18,079 02	Aucun.	26,752 37	Accidents.
Cie can. de bienf. cont. la malad.	436 14	1,274 88	Aucun.	1,711 02	Maladie.
Corneille et Sharpe	758 53	1,172 26	Aucun.	1,930 79	Glaces.
Cie de garant. contre les voleurs.	3,900 19	9,429 29	Aucun.	13,329 48	Garantie cont. les vol.
Sur glaces au Canada.	4,032 72	3,805 22	750 00	8,587 94	Glaces.
Garantie.	69,728 18	123,666 21	18,276 00	211,670 39	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents	50,510 93	38,898 85	Aucun.	89,409 78	Accidents.
Accidents d'Ontario	2,755 91	11,614 69	Aucun.	14,370 60	Accidents.
Totaux	185,012 91	258,414 61	31,738 70	475,166 22	

RELEVÉ des opérations des assurances de garantie au Canada, pour l'année 1896.

	Primes de l'an- née.	Nombre de nou- velles polices et polices re- nouvelées.		Chiffres des nou- velles polices et polices re- nouvelées.		Nombre de poli- ces en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vi- gueur à cette date.	Pertes subies pendant l'an- née.	Reclamations payées.	Réclamations non réglées.	
	\$			\$			\$	\$	\$	Non contes- tées.	Contes- tées.
American Surety.....	5,550	1,077	1,285,980	540	855,688	970	970	Auc.	Auc.		
Responsab. des patrons..	7,848	837	1,640,570	771	1,393,520	760	760	Auc.	Auc.		
Garantie.....	26,103	5,313,500	4,985,928	7,532	9,850	267	Auc.		
London Guarantee and Accident.....	30,249	4,900	5,467,425	4,667	5,084,400	2,110	1,229	3,059	Auc.		
Totaux.....	69,750	6,904	13,707,475	5,978	12,319,536	11,372	12,809	3,326	Auc.		

RELEVÉ des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.

	Primes de l'an- née.	Nombre de nou- velles polices et polices re- nouvelées.		Chiffre de nou- velles polices et polices re- nouvelées.		Nombre de poli- ces en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vi- gueur à cette date.	Pertes subies pendant l'an- née.	Reclamations payées.	Réclamations non réglées.	
	\$			\$			\$	\$	\$	Non contes- tées.	Contes- tées.
Canada, Accidents.....	36,531	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250		
Canadienne contre les ac- cidents de chem. de fer.	29,593	2,793	4,205,750	2,458	3,600,050	8,673	8,673	Auc.	Auc.		
Responsab. des patrons..	23,536	1,135	4,190,000	979	3,676,500	10,145	7,015	6,535	Auc.		
London Guar. and Accid.	63,628	5,949	17,491,514	5,853	17,239,014	46,770	41,677	11,026	Auc.		
Garantie des manufac- tures et accidents.....	72,259	3,903	12,064,000	3,903	10,895,000	51,791	50,511	5,478	1,000		
Norwich and London...	2,094	179	541,000	141	428,000	820	940	50	Auc.		
Ocean Accident and Guar- antee.....	79,375	3,497	14,370,496	2,855	12,837,496	38,914	24,468	15,291	Auc.		
Ontario Accident.....	17,876	1,567	3,939,350	1,347	2,814,935	3,164	2,756	408	Auc.		
Sun.....	326	Aucune.	Aucune.	44	15,000	60	60	Auc.	Auc.		
Travelers.....	98,792	7,412	17,372,916	6,246	16,218,298	65,509	68,269	8,374	5,780		
Totaux.....	424,010	28,971	81,024,188	25,809	72,772,955	254,788	232,583	62,853	7,030		

RELEVÉ des opérations de garantie contre les voleurs, pour l'année 1896.

Cie de garantie du Canada contre les voleurs.....	15,304	1	3	1,770,759	1,813	1,669,565	3,227	3,900	997	Auc.
--	--------	---	---	-----------	-------	-----------	-------	-------	-----	------

RÉSUMÉ des assurances sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.

Cie d'inspect. et d'assu- rance de chaudières.	23,184	592	1,771,125	982	3,458,875	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
---	--------	-----	-----------	-----	-----------	---------	---------	---------	---------

Relevé des compagnies d'assurances.

RELEVÉ des opérations contre les accidents et de garantie faites par les compagnies canadiennes qui opèrent en dehors du Canada, pour 1896.

LA CIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

	Primes de l'année.	Nombre de polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre des polices nouvelles et renouvelées.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Chiffre net en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Indemnités payées.	Réclamations non réglées.	
								Non contestées.	Contestées.
	\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
Au Canada.....	36,611	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Dans d'autres pays.	4,713	240	1,112,500	175	803,000	2,776	3,522	1,050	Aucune.
Totaux.....	41,324	2,776	7,961,662	2,158	5,851,662	31,718	31,736	16,741	250

LA CIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Au Canada.....	26,103	5,313,500	4,985,928	7,532	9,850	267	Aucune.
Dans d'autres pays.	172,038	48,314,242	37,469,151	65,586	59,878	7,366	71,000
Totaux.....	198,141	53,627,742	42,455,079	73,118	69,728	7,633	71,000

RÉSUMÉ des assurances sur glaces au Canada, pour 1896.

Accidents au Canada..	6,659	533	1,249	3,164	3,575	371	Aucune.
Corneille et Sharpe....	2,044	434	623	759	759	Aucune.	Aucune.
Glaces du Canada.....	8,346	801	1,984	4,033	4,033	Aucune.	Aucune.
Glaces de Lloyds.....	19,091	7,753	8,197	Aucune.	Aucune.
Boivin, Wilson et Cie.	15,186	2,327	2,967	8,905	8,905	Aucune.	Aucune.
Totaux.....	51,326	4,095	6,823	24,614	25,469	371

RELEVÉ des assurances contre la maladie au Canada, pour l'année 1896.

Cie canadienne de bien-faisance, cont. la mal.	1,672	844	534	436	436	Aucune.	Aucune.
Ordre indépendant des Forestiers.....	107,339	3,195	18,866	80,860	779	Aucune.
Totaux.....	109,011	4,039	19,400	81,296	779	Aucune.

LISTE des comp. d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assur., au 2 juillet 1897.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Genre d'assurances autorisées.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assur. dite "Ethna", de Hartford Connecticut, sur la vie dite "Ethna", de Hartford, Conn.	F. W. Evans, agent général, Montréal.	112,000	\$	Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. Alliance de Londres, Anglèterre.	Wm. H. Orr, gérant, Toronto.	3,935,193		Sur la vie.
La Cie d'assur. Alliance de Londres, Anglèterre.	P. M. Wickland, agent en chef, Montréal.	292,000		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Alliance de Londres, Anglèterre.	Alex. Dixon, agent en chef, Toronto.	50,000		Garantie.
La Cie d'assur. Alliance de Londres, Anglèterre.	Matthew C. Hinshaw, Montréal.	107,067		Contre l'incendie.
* La Cie d'assur. mutuelle sur la vie dite "British Empire", Londres, Ang.	W. B. McMurrah, agent, Toronto.	54,724		Sur chaudières à vapeur, etc
Boivin, Wilson et Cie	Fred. Stancliffe, agent en chef, Montréal.	124,587		Sur la vie.
La Cie d'assur. de l'Amérique Britannique.	L. J. Bovin, agent, Montréal.	18,567		Sur les glaces.
La Cie d'assur. Maritime britannique et étrangère (à resp. lim.).	P. H. Sims, secrétaire, Toronto.	55,314		Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. dite "Caledonia", Edimbourg, Ecosse.	E. L. Bond, agent en chef, Montréal.	100,800		Sur la navigation intérieure.
La Cie d'assur. du Canada contre les accidents.	Leasing Lewis, gérant, Montréal.	104,535		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. du Canada sur la vie.	T. H. Hudson, agent en chef, Montréal.	27,362		Contre les ac. et s. les glaces.
La Cie canadienne d'assur. contre les accid. sur chemin de fer.	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton.	61,000		Sur la vie.
La Société Canadienne de Secours aux Malades.	Dr. A. A. Henderson, agent en chef, Ottawa.	20,000		Contre les accidents.
	Charles Egan, agent en chef, Petrolia, Ont.	5,000		Assur. contre la maladie et l'incapacité d'appres le système de répartition.
La Cie d'ass. de l'Union Commerciale (à resp. lim.), Londres, Ang.	Evans et McGregor, agents généraux, Montréal.	492,820		Cont. l'inc. s. la n. in. et s. la vie
L'Association d'assur. sur la vie dite "Confédération".	J. K. Macdonald, directeur-gérant, Toronto.	84,500		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. contre l'inc. du Connecticut, Hartford, Conn.	Robeat Hampson et fils, agent en chef, Montréal.	100,000		Contre l'incendie.
C. C. Cornelle et C. A. Sharpe (faisant des opér. sous le nom de Cie d'assur. sur les glaces dite "Metropolitan").	Charles A. Sharpe, Montréal.	5,040		Sur les glaces.
The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois.	A. H. Hoover, agent en chef, Toronto.	53,533		Garantie contre le vol.
La Cie dite "Dominion Burglary Guarantees" (à resp. limit.).	John A. Grosse, agent en chef, Montréal.	25,200		Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Dominion".	Thos. Hilliard, directeur-gérant, Waterloo, Ont.	56,319		Sur la vie.
La Cie d'assur. sur les glaces dite "Dominion".	Alexander Ramsay, agent en chef, Montréal.	16,000		Sur les glaces.
La compagnie dite "The Employers' Liability Ass." (limitée).	F. Stancliffe, agent en chef, Montréal.	76,650		Garantie et accidents.
La Société d'assur. sur la vie dite "Equitable", des États Unis.	Seargent P. Stearns, gérant, Montréal.	1,550,100		Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Excelsior d'Ontario.	Edwin Marshall, agent en chef, Toronto.	50,600		Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Fédérale" d'Ontario.	David Dexter, directeur-gérant, Hamilton.	56,307		Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Germania.	C. R. G. Johnson, agent en chef, Montréal.	75,000		Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Great-West.	J. H. Brock, directeur-gérant, Winnipeg, M.	56,000		Sur la vie.
La Cie de garantie de l'Amérique du Nord.	Edward Howlings, gérant, Montréal.	58,400		Garantie.
La Cie d'assurance contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian" (à responsabilité limitée), Londres, Ang.	E. P. Heston, agent en chef, Montréal.	216,567		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. contre l'incendie, de Hartford, Conn.	Peter A. McCallum, agent en chef, Toronto.	87,920		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Impériale (à resp. limitée), Londres, Ang.	G. R. Keatey, agent, Montréal.	192,730		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. de l'Amérique du Nord, Philadelphie, Pa.	Robert Hampson, agent en chef, Montréal.	111,000		Contre l'inc. et sur la nav. int
La Cie d'assurances dite "Liverpool and London and Globe", Liverpool, Ang.	J. G. Thompson, agent en chef, Toronto.	211,800		Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur les glaces de Lloyds, New-York.	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal.	384,133		Contre l'incendie et sur la vie.
La corporation d'assurances de Londres, Ang.	Eastmure et Lightbourne, agents en chef, Toronto.	15,400		Sur les glaces.
La Cie de garantie et contre les accidents (à resp. limitée), Londres, Ang.	E. A. Lilly, agent en chef, Montréal.	167,000		Contre l'incendie, sur la vie et navig. intérieure.
La Cie d'ass. c. l'incendie, London and Lancashire, Liverpool, Londres, Ang.	A. I. Hubbard, agent en chef, Toronto.	73,000		Garantie c. les accidents.
La Cie d'assurances sur la vie London and Lancashire, Londres, Ang.	Alfred Wright, agent en chef, Toronto.	136,267		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Mutuelle c. l'inc. de London, Ont., Canada.	B. Hal. Brown, gérant, Montréal.	129,187		Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie, London.	D. C. McDonald, secrétaire, London, Ont.	55,620		Contre le feu.
La Cie d'assur. contre l'incendie dite "Manchester", Ang.	J. G. Richter, gérant, London, Ont.	60,000		Sur la vie.
La Cie d'ass. de gar. c. les accidents dite des Manufacturiers.	James Booner, gérant, Toronto.	202,200		Contre le feu.
La Cie d'assurances des manufacturiers, sur la vie.	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto.	20,000		Contre les accidents.
La Cie d'assurance maritime (à resp. limitée).	J. P. Junkin, agent en chef, Toronto.	50,000		Assur. fonte matière postale enregistrée en passant d'un point quelconque en Canada à tout autre point en Canada.
L'Association de secours mutuels du Massachusetts.	Jno. W. Molsen, agent en chef, Montréal.	102,200		Assur. fonte matière postale enregistrée en passant d'un point quelconque en Canada à tout autre point en Canada.
La Cie Métropolitaine d'assurances sur la vie de New-York.	T. E. P. Sutton, agent en chef, Toronto.	100,000		Sur la vie, système de répart.
La Cie d'assurances sur la vie "Mercantile", New-York.	Frank L. Palmer, agent général, Toronto.	150,000		Sur la vie.
La Cie d'assurances "North British and Mercantile", Londres, Ang.	James Lockie, secrétaire, Waterloo, Ont.	55,916		Contre l'incendie.
La Cie d'assurance du Nord, d'Aberdeen et Londres.	Fayette Brown, gérant, Montréal.	2,334,333		Sur la vie.
L'Association d'assurances contre les accidents, de Norwich et Londres, Norwich, Ang.	D. Z. Bessette, agent en chef, Montréal.	103,533		Sur la vie, système de répart.
La Société d'assur. contre l'incendie "Norwich Union", Ang.	Matthew F. Smith, agent en chef, Montréal.	100,161		Contre l'incendie.
La Corporation de garantie et contre les accidents sur l'océan.	William F. Smith, agent en chef, Montréal.	1,273,000		Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie d'Ontario.	Wm. McCabe, directeur-gérant, Toronto.	60,069		Contre l'incendie.
La Cie d'assurances "Phoenix", de Brooklyn.	Thos. Davidson, directeur-gérant, Montréal.	772,093		Contre les accidents.
La Cie d'assurances "Phoenix", de Hartford, Conn.	Robt. W. Tyre, gérant, Montréal.	211,700		Contre l'incendie.
La Cie d'assurances "Phoenix" de Londres, Ang.	Alfred Robinson, agent en chef, London, Ont.	56,000		Sur la vie.
La Soc. dite "Provident Savings Life Assurance", New-York.	Scott et Wainley, agents généraux, Toronto.	58,400		Contre les accidents.
La Cie d'assurances "Queen", d'Amérique, New-York.	Alex. Dixon, gérant, Toronto.	149,333		Contre l'incendie.
La Cie d'assur. sur la vie "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Francis F. Rolland, agent en chef, Montréal.	82,247		Sur la vie, système de répart
La Cie d'assurances Royale, Liverpool, Ang.	A. L. Eastmure, agent en chef, Toronto.	22,500		Contre les accidents.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Wm. Hendry, gérant, Waterloo.	104,852		Sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	A. M. M. Kirkpatrick, agent en chef, Toronto.	100,000		Contre l'incend. et nav. intier.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Smith et Tafley, agents en chef, Montréal.	193,000		Contre l'incendie.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Paterson et Fils, agents généraux, Montréal.	217,127		do
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	R. H. Matson, agent en chef, Toronto.	54,500		do
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Edwin Jones, président, Québec.	56,200		do
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	Geo. Simpson, agent en chef, Montréal.	265,200		do
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", (limitée) Londres, Ang.	E. L. Boud, agent en chef, Montréal.	110,980		Sur la navigation intérieure.
La Cie d'assurances Royale, Liverpool, Ang.	J. Cassie Hutton, procureur, Montréal.	110,277		Sur la vie.
	(Geo. Simpson, agent en chef, Montréal.	689,533		Contre l'incend. et sur la vie.

Liste des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assurances—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agencee pour la réception des significations de procédures.	Dépôts entre les mains du receveur général.		Nature des assurances.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assurances Union Ecossoise et Nationale, d'Edimbourg, Ecosse.....	Walter Kavanagh, agent, Montréal.....	\$ 100,833	\$ 100,483	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. sur la vie "Standard", d'Edimbourg, Ecosse	W. M. Ramsay, géant, Montréal.....	3,073,070	2,754,361	Sur la vie.
La Société d'assurances sur la vie "Star", Londres, Ang.....	Alfred W. Biggs, agent en chef, Toronto.....	146,000	146,000	Sur la vie.
Le bureau d'assurances "Sun", Londres, Ang.....	H. M. Blackburn, agent en chef, Toronto.....	308,410	295,333	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Sun" du Canada.....	R. Macaulay, directeur-géant, Montréal.....	64,000	57,600	Sur la vie.
La Cour Suprême de l'ordre indépendant des forestiers.....	Dr. Oronhyatcha, agent en chef, Toronto.....	100,000	100,000	Assurances sur la vie dans le cas d'incapacité et de maladie d'après le système de répartition.
La Cie d'assurances de tempérance génér. sur la vie de l'A.N.	Henry Sutherland, agent en chef, Toronto.....	75,211	50,000	Sur la vie.
†† La Cie d'assurances "Travelers", de Hartford, Conn.....	Frank F. Parkins, agent en chef, Toronto.....	848,113	774,446	Sur la vie et contre les accid.
†† La Cie d'assurances Union Mutuelle, sur la vie, Portland, du Maine.....	Henri F. Morin, procureur, Montréal.....	572,468	569,468	do
La Société d'assurances Union, de Londres, Ang.....	T. F. Morrissey, agent en chef, Montréal.....	226,335	213,657	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie, United States, dans la ville de New-York.....	Lewis A. Stewart, agent en chef, Toronto.....	145,000	145,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances Western.....	J. J. Kenny, directeur-géant, Toronto.....	57,700	51,380	Contre l'incendie et nav. int.

* Cette compagnie a aussi \$892,500 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. † Cette compagnie a aussi \$1,945,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi \$2,010,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ††† Cette compagnie a aussi \$750,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †††† Cette compagnie a aussi \$100,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances.

† La compagnie dite *Canadian and European Export Credit System* a cessé de faire des opérations en Canada. Une partie de son dépôt a été remis.

Relevé des compagnies d'assurances.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessous mentionnées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées, en vertu de l'article 32 de l'Acte des Assurances, à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises avant le 31 mars 1878, et leurs dépôts sont applicables à ces polices, sujet aux dispositions des actes d'assurances.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Opérations.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assur. Mutuelle sur la vie dite Connecticut, de Hartford, Conn.	F. W. Evans, agent général, Montréal.	\$ 100,000	\$ 100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie d'Edimbourg, Ecosse.	David Higgins, agent en chef, Toronto.	161,667	150,367	Sur la vie.
L'Association d'assurances sur la vie d'Ecosse, Edimbourg, Ecosse.	Charles M. Holt, agent en chef, Montréal.	154,760	154,760	Sur la vie.
La Cie Nationale d'assurances sur la vie des Etats-Unis d'Amérique, Washington, D.C.	F. A. Powis, agent en chef, Hamilton.	110,000	110,000	Sur la vie.
La Cie d'ass. mutuelle sur la vie dite "North-Western", de Milwaukee.	William Angus, procureur, Montréal.	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelles sur la vie dite "Phoenix", Hartford, Conn.	H. D. Simpson, agent général, Montréal.	129,280	126,280	Sur la vie.
La Soc. d'assur. sur la vie dite "Scottish Amicable", Glasgow, Ecosse.	William W. Robertson, procureur, Montréal.	144,795	134,795	Sur la vie.
L'Institution de Prévoyance Ecossoise, Edimbourg, Ecosse.	John Dunlop, procureur, Montréal.	100,000	90,000	Sur la vie.

Les compagnies d'assurances ci-dessous sont inscrites sous l'Acte des assurances, et sont autorisées à faire des opérations d'assurances au Canada, d'après le système de répartition :—

Nom de la compagnie.

L'Ordre Canadien des Forestiers de l'Univers W. C. Fitzgerald, agent en chef, London, Ont.
 L'association d'assur. sur la vie, dite "Colonial Mutual" J. F. Mathieson, agent en agent, Montréal.
 La Société de Secours mutuels des Commis-voyageurs W. G. H. Lowe, secrétaire, Toronto.
 Le Grand Conseil de l'Association catholique de secours mutuels. Samuel R. Brown, agent en chef, Toronto.
 La "Home Life Association of Canada" A. J. Pattison, agent en chef, Toronto.

Agent en chef pour la réception des significations de procédures.